This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

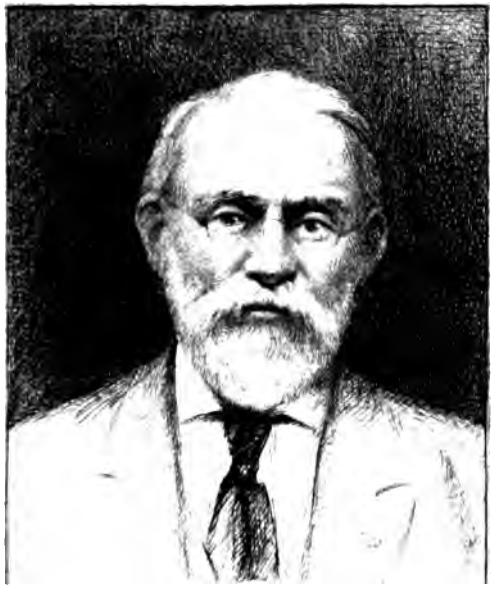

SILAS WRIGHT DUNNING

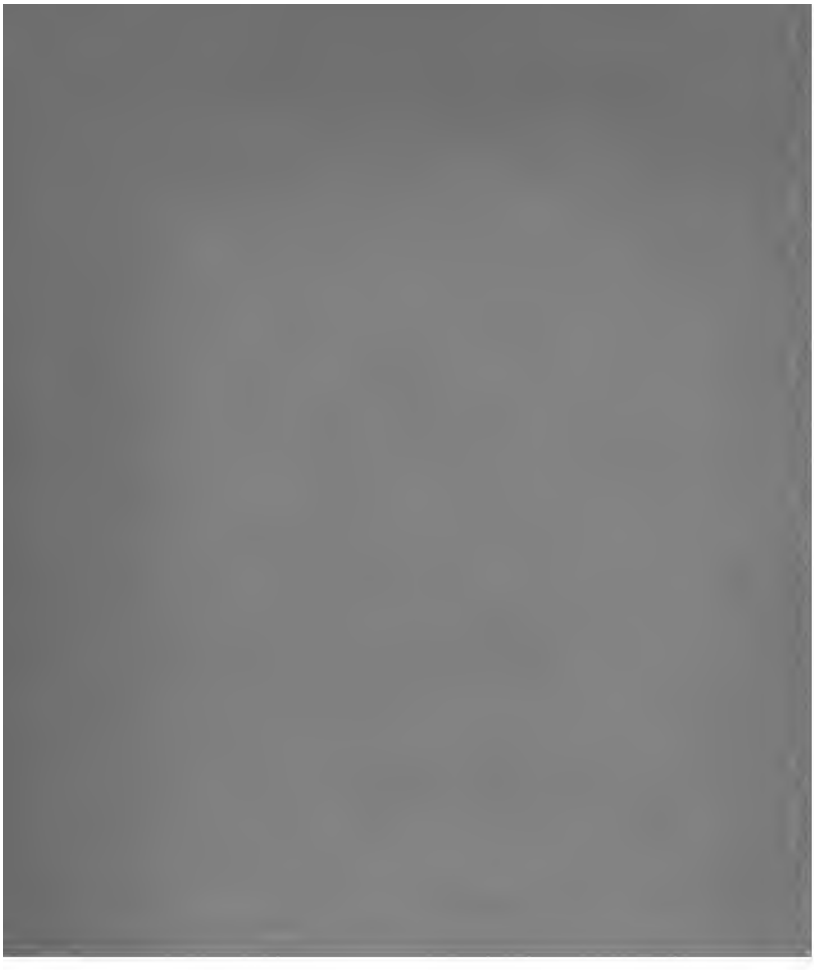

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1875

d'archives. De nombreuses pièces justificatives, rares ou inédites, pourront venir à l'appui de l'histoire que l'on demande et dont l'étendue n'est pas limitée.

Le prix est de SIX MILLE FRANCS.

II.

Prix Le Sauvage.

Sujet.

DU RÔLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie ne demande pas seulement un exposé de l'état actuel de la science sur cette importante question, elle demande encore aux concurrents des expériences précises qui leur soient personnelles et des faits nouveaux propres à éclairer, infirmer, confirmer, modifier des points douteux dans les théories actuellement admises.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

Suisse, dans le but de favoriser l'amélioration intellectuelle et morale et de contribuer à la sage direction des intérêts publics. Indiquer sommairement comment ces associations se sont formées, comment elles se procurent des ressources, comment elles fonctionnent, et quels résultats elles obtiennent aux points de vue, notamment, du développement de l'initiative individuelle et de l'union des classes.

IV.

Prix pour lequel M. De La Codre, membre de l'Académie, offre une médaille d'or de QUATRE CENTS *francs.*

Sujet.

SOCRATE. — MARC-AURÈLE. — FÉNELON.

Esquisser la biographie, exposer les doctrines de ces hommes célèbres, rappeler leurs principales maximes, leurs réflexions les plus notables.

La Compagnie désire surtout que le sujet soit traité au point de vue de l'amélioration sociale, et que ce concours donne naissance à un ou à plusieurs livres de morale populaire.

L'ouvrage ne devra pas dépasser cent pages des Mémoires de l'Académie.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONCOURS.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus de tous les concours.

Exceptionnellement, ils pourront prendre part à celui qui est ouvert pour l'Histoire de l'Académie. Toutefois, si l'un deux était couronné, la valeur du prix serait consacrée à l'impression de son travail.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1876.

MÉMOIRES.

FAITS RELATIFS

AU

ROLE DES FEUILLES

DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES,

Par M. Isidore PIERRE,

Membre titulaire.

Le concours ouvert pour le grand prix *Le Sauvage* n'a encore donné aucun résultat satisfaisant, bien que le délai accordé pour traiter la question en ait été plusieurs fois prorogé (1).

L'Académie sera-t-elle plus heureuse en 1876 ? C'est ce qu'il serait difficile de préjuger aujourd'hui.

En présence de cette douteuse perspective, j'ai pensé que l'auteur de la proposition du sujet de prix devait au moins, dans ces circonstances, fournir à l'Académie, par des faits, la preuve que la question mérite examen et que cet examen n'est pas hors de la portée de la science actuelle.

D'un autre côté, l'auteur de la proposition ne

(1) L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen avait proposé pour sujet de prix, en 1862 d'abord, puis remis au concours successivement en 1865, 1868 et en 1870, la question suivante : *Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes.* Prix : 4,000 fr.

Un dernier délai, définitif cette fois, a été accordé jusqu'au 31 décembre 1875.

pouvait, en bonne conscience, se présenter avec convenance comme concurrent.

Enfin, en attendant, pour publier les résultats de ses propres recherches sur la matière, l'époque du jugement du concours, c'est-à-dire quatre années environ, il s'exposait à perdre le fruit de ses travaux personnels, dont les résultats principaux pouvaient être obtenus et publiés par d'autres ou par les concurrents eux-mêmes.

C'est par l'ensemble de ces motifs que j'aurai l'honneur de présenter à l'Académie, successivement et par parties, les résultats de recherches dont les premières remontent à plus de vingt-cinq ans.

Peut-être, alors, les concurrents à venir auront-ils à reculer un peu leur point de départ, pour offrir au jugement de l'Académie des résultats nouveaux; s'il en était ainsi, la science y gagnerait quelque chose de plus, et l'Académie n'aurait qu'à s'en réjouir.

Il est inutile d'insister ici sur l'importance du rôle que les feuilles doivent jouer dans la vie des plantes. Tout le monde, en effet, a été à même de constater que l'un des signes les plus évidents d'une végétation

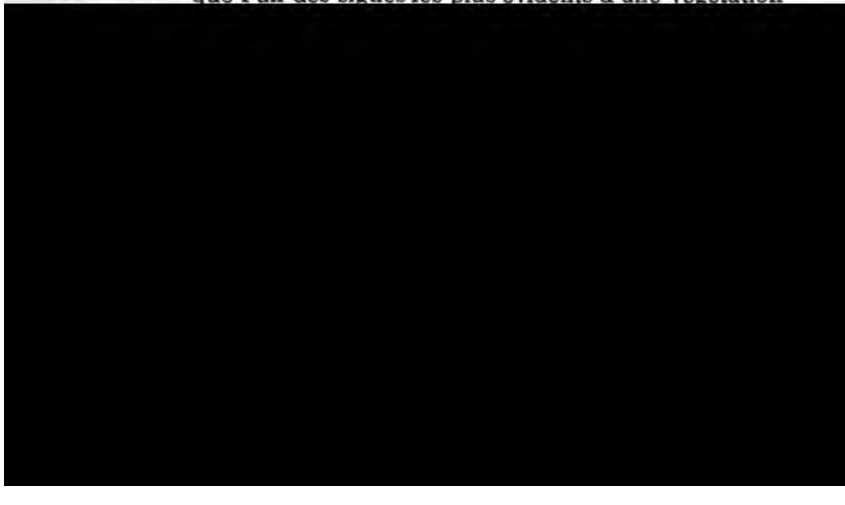

n'auraient pas encore, aujourd'hui, une extension suffisante.

Je me suis proposé seulement d'examiner quelques points spéciaux, quelques faits pratiques, établis d'une manière positive, en vue de fournir aux botanistes physiologistes des documents dont ils auront à tenir compte, je le crois, du moins, dans l'établissement de leurs théories générales sur la végétation.

Les moyens et les procédés d'investigation qu'on peut employer pour de pareilles études sont très-variés; je n'étonnerai personne en disant que j'ai donné la préférence à ceux qui sont plus spécialement à la portée du chimiste. Celui auquel je me suis arrêté consiste à déterminer avec soin la nature et les proportions de quelques-uns des principaux éléments constitutifs des feuilles, et à suivre, dans les différentes feuilles d'une même plante, à ses différents âges, ces divers éléments, pour tâcher de découvrir les traces de leur origine et de leurs migrations, pendant les différentes phases du développement de la plante dont ils font partie.

En procédant de cette manière pour un certain nombre de plantes, on peut se trouver conduit à deux sortes de résultats :

Les uns, constatés, du moins dans leur marche générale, sur plusieurs plantes appartenant à des familles différentes, constitueront des faits d'où pourra découler une sorte de loi générale relative à la nutrition des végétaux.

Les autres, plus spéciaux à telle ou telle famille, à telle ou telle espèce, même, constitueront des lois

d'un ordre moins élevé, mais qui n'en seront pas pour cela dénuées d'importance, surtout au point de vue pratique et cultural.

BLÉ.

Mes études ont d'abord porté sur l'une des plantes les plus utiles, à tous les points de vue, sur le *blé*.

Deux mots d'abord sur la marche suivie dans ces recherches :

Si les études n'eussent porté que sur un seul sujet de cette espèce, ou sur une seule tige, on pourrait se demander tout d'abord si l'observateur ne s'est pas trouvé dans des conditions exceptionnelles ou anormales, et si les *lois* qu'il prétendrait formuler ne seraient pas souvent des *exceptions* aux véritables lois de la nature.

Pour éviter de me trouver dans ces conditions douteuses, j'opérais à la fois sur un grand nombre de tiges, sur 1 300 à 1 400 au moins, quelquefois sur un plus grand nombre (1), avec la précaution de laisser de côté celles dont le développement pa-

et sans rien préjuger sur l'ordre de leur développement, nous appellerons premier, deuxième, troisième, etc., ces nœuds successifs, comptés à partir de l'épi, et première, deuxième, troisième feuilles, etc., celles qui leur correspondent.

Pour suivre les migrations des éléments sur lesquels se portait mon attention, je devais faire un examen distinct des feuilles des différents âges de la plante et des différents étages sur la tige; je devais encore rechercher quelle pouvait être, sur les résultats comparatifs, l'influence de l'état de développement plus ou moins avancé de la plante, et suivre cette influence jusqu'à l'époque de la maturité.

Lorsqu'on cherche sincèrement la vérité, lorsqu'on se propose, avant tout, de contribuer à l'avancement d'une partie quelconque de la science, il importe de mettre ses émules à même de contrôler les résultats obtenus; il importe de fournir à ses successeurs un point de départ nettement défini dans son ensemble et dans ses principaux détails. Sous ce rapport, nos maîtres de la première moitié du siècle actuel ont donné des exemples qui ne sont plus assez généralement suivis.

Excusez cette boutade d'un élève de la vieille école,

Laudator temporis acti,

et je me hâte de rentrer dans la question.

La tige du blé porte habituellement *cinq feuilles*, dont chacune est insérée sur un *nœud*.

Pour constater les différences qui pouvaient exister entre ces cinq feuilles, au point de vue de leur

composition, on les a examinées séparément, c'est-à-dire qu'on a formé cinq lots de feuilles, et que chaque lot se composait de toutes les feuilles de même étage ou de même rang, au nombre d'environ 1 400 ou 1 500.

Les feuilles de chaque lot étaient moulues ensemble (1), après dessiccation, et la poudre provenant de cette mouture était ensuite brassée avec soin pour en bien mêler les différentes parties et pour assurer l'homogénéité de l'ensemble.

On trouvait, à procéder ainsi, plusieurs avantages :

1° Celui de pouvoir opérer à la fois sur un très-

(1) On se sert avec avantage, pour cette mouture, du petit

grand nombre de feuilles, tout en n'opérant que sur un poids assez restreint de matière, accessible à nos moyens usuels d'analyse ;

2° Celui de pouvoir répéter plusieurs fois la même analyse dans des conditions identiques de préparation de la matière première ;

3° Enfin, celui de pouvoir, au besoin, en cas de discussion et de désaccord sur un point, apporter un témoin authentique et bien défini, conservé dans ce but de vérification.

Chaque lot de feuilles devant être examiné séparément, on avait donc à faire cinq analyses distinctes, aussi complètes que possible, quelquefois même répétées, lorsque les résultats présentaient quelque singularité.

Une série semblable d'opérations du même genre fut répétée à cinq époques différentes de la vie de la plante, pour les observations faites en 1864, savoir :

1° Le 11 mai, avant l'épiage, alors que les tiges avaient déjà un certain développement en hauteur ;

2° Le 3 juin, au moment de l'épiage, les épis étaient généralement sortis ou sur le point de sortir de la gaîne de la première feuille supérieure qui les protége pendant leur premier développement ;

3° Le 22 juin, vers la fin de la floraison ;

4° Le 6 juillet, alors que le grain, déjà formé et assez volumineux, pouvait encore être facilement réduit en bouillie sous la simple pression des doigts ;

5° Enfin, le 25 juillet, le jour même que se fit la récolte du reste du champ.

Comme toutes les feuilles, à ces diverses époques, ne contiennent pas la même quantité d'eau, et comme, à chaque époque, les différentes feuilles présentent, sous ce rapport, des écarts assez considérables, on les a toujours examinées à l'état de *complète siccité*, à la suite d'un assez long séjour dans une étuve, jusqu'à ce que leur poids cessât de diminuer.

Nous ajouterons que, dans l'espoir de tirer plus tard des conséquences pratiques des résultats, on avait eu soin d'opérer sur toutes les feuilles des tiges contenues dans une même superficie constante de quatre centiares, choisie dans la partie la plus uniforme du champ.

En résumant et en discutant les principaux résultats de ces analyses, nous nous attacherons principalement à ceux des éléments constitutifs auxquels on accorde aujourd'hui un rôle important dans la végétation (*azote*, *phosphore*, *potasse*, *chaux*, *silice*, etc.). L'année précédente, en 1863, je m'étais placé à un point de vue un peu différent, et je n'avais divisé les feuilles qu'en deux catégories :

La première comprenait les feuilles *mortes* et les

déjà un certain développement ; mais il était difficile encore, même en déroulant avec précaution la dernière feuille supérieure, d'en séparer les rudiments d'épis ;

3° Le 13 juin, les épis étaient généralement sortis ou sur le point de sortir, et l'on voyait déjà quelques fleurs sur les plus précoces ;

4° Le 29 juin, à l'exception de quelques épis retardataires, le blé était entièrement défleuri ;

5° Le 13 juillet, les tiges encore vertes commençaient à incliner leurs épis, dont quelques-uns offraient déjà cette teinte jaunissante qui annonce l'approche de la moisson ;

6° Enfin, le 30 juillet, le jour même qui fut fixé pour commencer la récolte générale du champ de blé tout entier.

Chacun de ces lots de feuilles, avant d'être soumis à l'analyse, était moulu aussi finement que possible, et le produit de cette mouture brassé avec soin pour le rendre aussi homogène que possible. On se servait, pour cette préparation, du moulin égrugette dont nous avons déjà donné la figure page 8, et qui nous a rendu de grands et nombreux services dans des recherches de cette nature.

Le premier point qu'il nous a paru important de constater, c'était le poids total de ces diverses catégories de feuilles, aux diverses époques d'observation, et le rapport de leur poids total au poids total de la récolte entière des feuilles et au poids total de la récolte *entière* des plantes.

Pour faciliter la comparaison et la discussion des résultats obtenus dans chacune des deux séries (1863

et 1864), nous allons les présenter sous la forme de tableaux synoptiques résumés :

Observations de l'année 1864.

Poids total de matière sèche pour 4 centiares.

	1e RÉCOLTE — 11 mai.	2e RÉCOLTE — 3 juin.	3e RÉCOLTE — 22 juin.	4e RÉCOLTE — 6 juillet.	5e RÉCOLTE — 25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles.....	»	193,3	275,1	245,5	166,1
2mes feuilles.....	»	167,3	234,4	192,1	145,6
3mes feuilles.....	114,5	137,1	159,8	117,7	103,6
4mes feuilles.....	100	121,2	93,9	69,1	69,1
5mes feuilles.....	60,9	80,6	19,3	13,3	17,4
Toutes les feuilles.	275,4	699,5	782,5	637,7	501,8
Récolte entière, sans les racines. .	566,4	1258,3	2273,7	2430,5	2416,1

total des feuilles d'un même étage est d'autant plus considérable que l'on considère les feuilles d'un étage plus élevé; en d'autres termes, le poids des feuilles d'un même étage est d'autant plus faible que ces feuilles sont plus anciennement développées.

3° *C'est vers l'époque de la floraison que le poids total de l'ensemble de toutes les feuilles atteint son maximum*, pour diminuer ensuite jusqu'à la maturité de la plante (dans mes expériences de 1864, cette diminution s'est élevée à 36 °/₀).

Il semble résulter, de l'ensemble de ces faits, qu'une partie des éléments constitutifs des feuilles doit être absorbée au profit des autres parties de la plante, dans l'intervalle de temps qui s'écoule depuis la floraison jusqu'à la maturité de la graine, puisque, pendant le même intervalle de temps, le poids total de la plante entière continue d'augmenter.

Dans les expériences de 1864, le rapport du poids des feuilles à celui de la plante entière, tout en décroissant constamment et progressivement, était encore, à peu de chose près, celui de 1 à 2 au moment de l'épiage ; mais, à l'époque de la maturité, ce rapport n'était plus que celui de 1 à 4,8.

Observations de l'année 1863.

Poids total de matière sèche pour 4 centiares.

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	401,7	702,8	824,3	641,9	570,2	»
Feuill. *mortes*(1)	»	70,3	167,2	232,3	285,5	631
Toutes les feuilles	401,7	773,1	991,5	874,2	855,7	631

Le poids total des feuilles, à partir de la floraison, époque du maximum, diminue progressivement jusqu'à la maturité de la graine ; ce poids total n'est plus, à la seconde époque, que les 0,63 de ce qu'il était à la première. En 1864, ce même rapport s'élevait à 0,64, nombre presque identique.

Ces deux séries d'expériences, dans ce qu'elles ont de commun, conduisent donc à des conclusions *identiques*.

de 1863, le poids total de l'azote contenu dans la totalité des feuilles, après avoir progressé jusqu'à la floraison, commence à décroître ensuite, d'une manière continue, plus de six semaines avant la maturité. Si, dans l'ensemble des feuilles, nous suivons de la même manière les variations que subit d'une part la proposition d'azote combiné, et de l'autre le poids total de ce même élément constitutif des feuilles, nous pouvons résumer ainsi l'ensemble des faits envisagés au premier point de vue :

Azote par kilogramme de matière sèche (1864).

	11 mai.	8 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	24,50	23,25	19,30	10,46
2mes feuilles. . . .	»	27,75	23,23	19,07	13,35
3mes feuilles. . . .	37,84	24,90	20,73	16,43	15,31
4mes feuilles. . . .	33,16	25,58	17,65	15,03	14,79
5mes feuilles. . . .	18,00	23,07	13,54	12,39	13,28

Parmi les conséquences qu'il est permis de tirer des nombres qui précèdent, nous énoncerons les suivantes :

1° *Dans les feuilles de chaque étage, la richesse en azote va constamment en diminuant, à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité.* La diminution s'élève à 50 °/₀ environ.

2° *A toutes les époques d'observation, mais surtout à*

partir de la floraison, les feuilles des divers étages sont d'autant moins riches en azote qu'elles sont situées à un étage plus bas, plus voisin du pied de la tige.

3° *A partir de cette même époque, les feuilles du dernier étage inférieur (les cinquièmes feuilles) ne paraissent plus varier d'une manière notable dans leur richesse en azote.*

4° *A l'époque de la maturité, la richesse en azote des feuilles des divers étages ne présente plus que des différences insignifiantes.*

5° A tous les étages, la richesse en azote semble tendre, à mesure qu'on approche de la maturité, vers une limite qui n'est autre que celle qu'atteignent et que conservent les cinquièmes feuilles, à partir de la fin de la floraison.

Les observations faites au même point de vue, en 1863, peuvent être résumées par le tableau qui suit :

Azote par kilogramme de matière sèche (1863).

	19	16	13	29	13	30

Cette diminution progressive et continue de la richesse en azote, à mesure qu'on approche davantage de la maturité, est donc une sorte de loi générale dans toutes les feuilles, du moins pour celles du blé, ainsi que la tendance vers une limite inférieure constituée par les feuilles jaunes et mûres. Il convient d'ajouter, toutefois, pour ces dernières, qu'à raison même de leur mortification plus ou moins complète, elles sont plus susceptibles d'éprouver quelque altération sous l'influence des agents atmosphériques et notamment de la pluie (1).

Examinons maintenant les feuilles, non plus au point de vue de la proportion, mais au point de vue de la quantité *totale* d'azote qu'elles contiennent.

Poids total d'azote pour 1 *centiares* (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	4,74	6,40	4,76	1,74
2mes feuilles. . .	»	4,64	5,44	3,66	1,94
3mes feuilles. . .	4,33	3,41	3,31	1,93	1,58
4mes feuilles. . .	3,32	3,10	1,66	1,04	1,02
5mes feuilles. . .	1,10	1,86	0,26	0,16	0,23
Toutes les feuilles.	8,75	17,75	17,07	11,56	6,52

(1) Nous ferons observer ici, sans discussion, qu'à l'époque de la maturité les feuilles supérieures semblent s'appauvrir plus que les feuilles des régions moyennes. Nous aurons occasion, dans la suite, de revenir sur cette observation.

Le premier fait à constater, dans le tableau qui précède, c'est que, *dans l'ensemble de* TOUTES *les feuilles d'une même époque d'observation, la quantité totale d'azote en combinaison diminue rapidement, à partir de la floraison, jusqu'à l'époque de la maturité du grain* (la diminution s'élève à plus de 63 °/₀).

Ce que nous venons de dire pour l'ensemble de toutes les feuilles s'applique, de point en point, à *chaque étage distinct de feuilles.*

Enfin, *il résulte de la comparaison des feuilles des divers étages, considérées à une même époque d'observation, que le poids total de l'azote qu'elles contiennent en combinaison diminue progressivement lorsqu'on descend du sommet vers le pied, et que le fait est général pour toutes les séries d'observations correspondant aux mêmes époques.*

Poids total d'azote pour 4 *centiares* (1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
Feuilles vertes.	gr. 14,32	gr. 19,84	gr. 14,72	gr. 9,68	gr. 5,52	gr. »

Du 16 mai à l'époque de la maturité, la diminution a lieu dans le rapport d'environ 5 à 1. Pour être un peu moins considérable en 1864, cette diminution n'en est pas moins très-grande aussi.

Le fait de la diminution graduelle et assez rapide de la quantité totale d'azote contenue, soit dans l'ensemble des feuilles de la tige, soit dans l'ensemble des feuilles de chaque étage, dans le blé, à partir de la floraison, est donc un fait général et normal, puisqu'il se reproduit chaque année.

3. ACIDE PHOSPHORIQUE.

En étudiant les variations qu'éprouvent, dans les diverses conditions que nous venons de préciser, la richesse en acide phosphorique des feuilles du blé, ainsi que le poids total de cette substance engagé en combinaison dans ces mêmes feuilles, à diverses époques et dans les différents étages, nous avons obtenu des résultats que nous allons résumer dans les tableaux qui vont suivre.

Acide phosphorique par kilogr. de matière sèche (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	3,94	3,52	3,36	2,01
2mes feuilles. . . .	»	3,62	3,49	3,54	2,79
3mes feuilles. . . .	6,63	3,51	2,64	2,90	3,33
4mes feuilles. . . .	5,68	2,57	3,06	1,99	2,34
5mes feuilles. . . .	5,66	2,67	3,31	1,48	1,14
Toutes les feuilles.	»	3,29	3,27	3,14	2,52

Nous pouvons reconnaître, par l'inspection des nombres inscrits dans ce tableau :

1° Que, *dans les feuilles de même étage, la proportion d'acide phosphorique diminue généralement à mesure qu'on approche de la maturité de la plante ;*

2° Que *cette même diminution se manifeste lorsqu'on prend, pour chaque époque d'observation, l'ensemble des feuilles de tous les étages ;*

3° *Dans les feuilles de même époque, mais d'étages différents, la richesse en acide phosphorique tend généralement aussi à diminuer dans une mesure assez considérable, à mesure qu'on descend de la région supérieure des tiges vers le pied ;*

4° *A la fin de la floraison, il semble se manifester, dans l'étage moyen (3mes feuilles), une sorte de minimum de richesse en acide phosphorique, tandis que, dans ce même étage, il semble se manifester un maximum assez accusé à l'époque de la maturité de la plante.*

Acide phosphorique par kilogramme de matière sèche (1863).

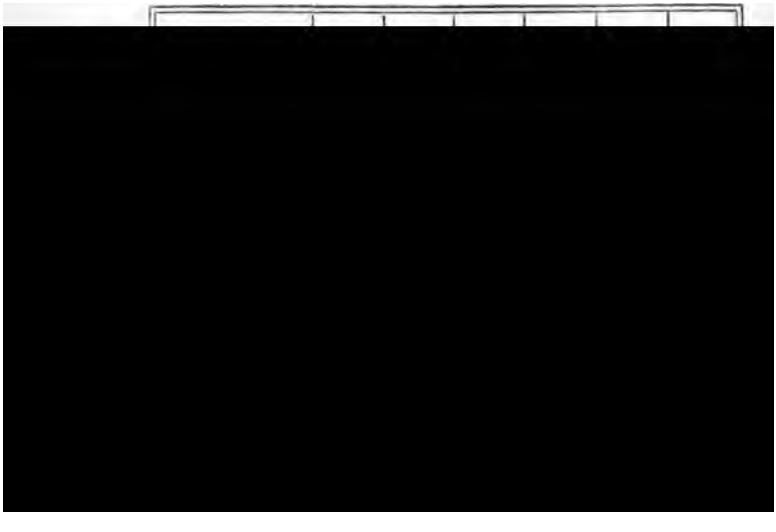

à mesure qu'on approche de la maturité ; il existe, entre l'ensemble des feuilles du 19 avril et celles du 30 juillet, une diminution d'environ 60 °/₀.

Poids total d'acide phosphorique dans chaque catégorie de feuilles sur 4 centiares (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	0,76	0,97	0,82	0,34
2mes feuilles. . .	»	0,61	1,02	0,68	0,41
3mes feuilles. . .	0,76	0,48	0,42	0,34	0,34
4mes feuilles. . .	0,57	0,31	0,29	0,14	0,16
5mes feuilles. . .	0,34	0,22	0,06	0,02	0,02
Toutes les feuilles.	1,67	2,38	2,76	2,00	1,27

Le tableau qui précède nous montre :

1° *Qu'à partir de la fin de la floraison et même de plus tôt, la quantité totale d'acide phosphorique engagée en combinaison dans les feuilles de même étage va en décroissant, à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité ;*

2° *Qu'une diminution semblable se manifeste, lorsqu'on descend successivement d'un étage quelconque à un étage inférieur, pour une même époque d'observation ;*

La diminution totale peut, dans chacun de ces deux cas, s'élever à *plus des neuf dixièmes.*

3° *Dans l'ensemble des feuilles réunies de tous les étages d'une même époque d'observation, la quantité totale d'acide phosphorique suit la même marche descendante, à mesure qu'on avance vers l'époque de la maturité.*

Poids total d'acide phosphorique pour 4 *centiares* (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	2,88	4,48	2,28	1,72	2,16	»
Feuilles mortes.	»	0,28	0,80	0,76	0,60	1,64
Toutes les feuill.	2,88	4,76	3,08	2,48	2,76	1,64

Ici encore, comme dans les expériences de 1864, la totalité de l'acide phosphorique tend à diminuer dans les feuilles vertes et dans les feuilles mortes, ainsi que dans la totalité des feuilles de même époque

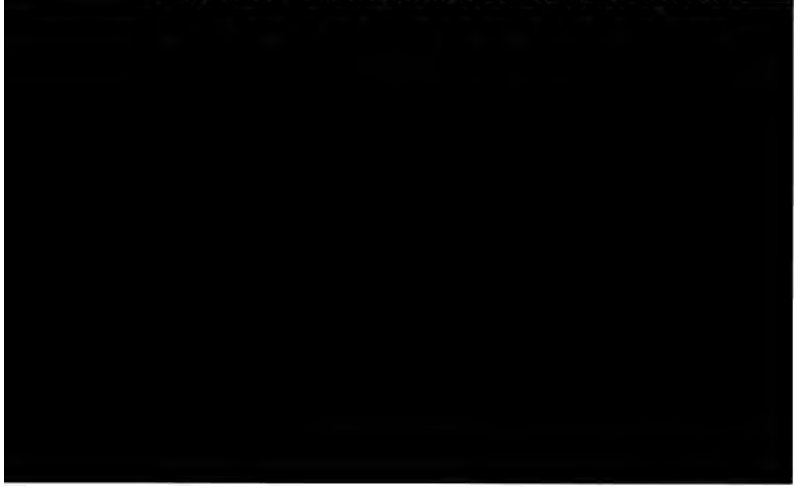

à raison du rôle important qu'aujourd'hui l'on s'accorde à faire jouer aux composés potassiques dans le développement et dans la prospérité des végétaux.

Les résultats obtenus, à ces deux points de vue, dans la double série d'analyses de 1863 et de 1864, sont inscrits dans les tableaux ci-après :

Potasse par kilogramme de matière sèche (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	9,10	6,09	5,83	0,50
2mes feuilles. . .	»	6,22	4,34	2,34	1,12
3mes feuilles. . .	12,03	6,17	3,63	1,63	1,02
4mes feuilles. . .	5,67	5,68	1,77	0,87	0,47
5mes feuilles. . .	5,74	3,93	1,47	traces	»
Toutes les feuilles.	8,35	6,51	4,43	3,35	0,77

Il résulte clairement, des nombres qui précèdent, diverses conséquences parmi lesquelles nous mentionnerons les suivantes :

1° *La proportion de potasse par kilogramme de feuilles de même étage, entièrement privées d'humidité, va constamment en diminuant à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité du grain ;*

2° *Cette proportion de potasse diminue également, pour les feuilles d'une même époque d'observation,*

si l'on descend du sommet de la plante vers le pied ;

3° *Cette proportion finit par devenir inappréciable, dans les plus basses feuilles, à l'époque de la maturité ;*

4° De même que pour l'azote et pour l'acide phosphorique (pages 17 et 20), *à l'époque de la maturité, les feuilles de l'étage supérieur sont moins riches que celles des étages inférieurs moyens ;*

5° Enfin si, au lieu de considérer les feuilles par étages, nous considérons dans leur ensemble toutes les feuilles d'une même époque d'observation, nous y voyons également la richesse en potasse diminuer progressivement, à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité.

Proportion de potasse par kilogramme (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.

feuilles vertes d'une part, et de l'autre dans l'ensemble des feuilles mortes, tandis que, dans l'ensemble de toutes les feuilles d'une même observation, nous retrouvons cette marche descendante que nous avions observée déjà en 1864, à mesure qu'on avance vers la maturité.

Poids total de potasse contenue dans les feuilles sur 4 centiares (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	1,76	1,68	1,43	0,08
2mes feuilles. . . .	»	1,04	1,02	0,45	0,16
3mes feuilles. . . .	1,38	0,85	0,58	0,19	0,10
4mes feuilles. . . .	0,57	0,69	0,16	0,06	0,03
5mes feuilles. . . .	0,35	0,32	0,03	traces	»
Toutes les feuilles.	2,30	4,66	3,47	2,14	0,38

Il résulte évidemment, de ce tableau récapitulatif, plusieurs conséquences qui peuvent se formuler ainsi :

1° *La quantité totale de potasse contenue dans les feuilles de même étage va constamment en décroissant, à mesure qu'on avance vers l'époque de la maturité du grain ;*

2° Un décroissement semblable de la quantité

totale de potasse se manifeste, à chaque époque d'observation des feuilles, à mesure qu'on descend du sommet de la tige vers son pied.

4° Enfin, l'inspection des résultats correspondant à la dernière observation, faite à l'époque de la maturité, semble confirmer encore l'existence d'un maximum dans les feuilles de la région moyenne (2mes et 3mes feuilles).

Poids total de potasse contenue dans les feuilles pour 4 centiares (1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	6,52	6,32	5,36	5,40	4,36	»
Feuilles mortes.	»	0,20	0,36	0,56	0,44	1,45
Toutes les feuill.	6,52	6,52	5,72	5,96	4,80	1,45

Nous voyons, dans le tableau précédent, que le poids total de la potasse contenue dans l'ensemble

Proportion de soude par kilogramme de matière sèche (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	3,37	2,70	4,96	2,26
2mes feuilles. . .	»	5,44	6,17	2,25	2,31
3mes feuilles. . .	11,54	6,85	7,88	5,45	2,32
4mes feuilles. . .	11,20	10,29	7,42	3,26	2,93
5mes feuilles. . .	13,22	9,01	8,08	4,46	3,12
Toutes les feuilles.	»	6,57	5,50	4,03	2,41

Les variations qu'on observe dans les résultats consignés au tableau qui précède n'offrent pas tout à fait la même régularité que celles des tableaux relatifs à l'azote, à l'acide phosphorique et à la potasse ; cependant on observe encore, *dans les feuilles de même étage*, *une* DIMINUTION *progressive de richesse en soude, à mesure qu'on approche de la maturité.*

La comparaison *des feuilles d'une même époque* nous montre que *la proportion de soude y* AUGMENTE *généralement, lorsqu'on passe des étages supérieurs aux étages inférieurs.*

On observe généralement l'inverse dans le cas de la potasse.

L'ensemble des feuilles d'une même époque d'observations devient de plus en plus pauvre à mesure qu'on approche de la maturité; c'est ce qu'on devait naturellement prévoir d'après les résultats fournis par les feuilles de chaque étage.

Proportion de soude par kilogramme de matière sèche (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	3,87	1,72	2,01	1,05	3,60	»
Feuilles mortes.	»	1,47	0,89	1,86	0,91	2,59
Toutes les feuil.	3,87	1,70	1,81	1,40	2,57	2,59

La proportion de soude est extrêmement irrégulière dans les feuilles vertes aussi bien que dans les

Poids total de soude dans chaque catégorie de feuilles pour 4 centiares (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles . . .	»	0,72	0,74	1,22	0,38
2mes feuilles . . .	»	0,91	1,45	0,43	0,44
3mes feuilles . . .	0,45	0,94	1,26	0,64	0,24
4mes feuilles . . .	0,20	1,25	0,69	0,22	0,06
5mes feuilles . . .	0,17	0,73	0,17	0,06	0,05
Toutes les feuilles.	0,82	4,55	4,31	2,57	1,17

Nous devions retrouver ici, et nous retrouvons en effet, les mêmes irrégularités dans le poids total de la soude que dans les proportions observées pour chaque kilogramme de feuilles des diverses catégories, ou du moins des irrégularités analogues.

Poids total de soude sur 4 centiares (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	1,56	1,20	1,64	0,68	2,04	»
Feuilles mortes.	»	0,12	0,16	0,44	0,16	1,64
Toutes les feuill.	1.56	1,32	1,80	1,12	2,20	1,64

Nous retrouvons ici les mêmes irrégularités de marche que dans les expériences de 1864.

6. CHAUX.

Suivons maintenant, de la même manière, le mouvement des variations de la proportion et du poids total de la chaux dans les feuilles du blé.

Proportions de chaux par kilogramme de matière sèche (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	7,02	9,27	8,47	7,97
2mes feuilles . . .	»	8,51	9,67	9,86	8,90
3mes feuilles . . .	12,50	8,08	10,65	9,80	11,27
4mes feuilles . . .	15,99	10,13	11,15	10,75	12,18
5mes feuilles . . .	17,16	10,17	12,91	13,15	14,37
Toutes les feuilles.	»	8,60	10,00	9,49	9,72

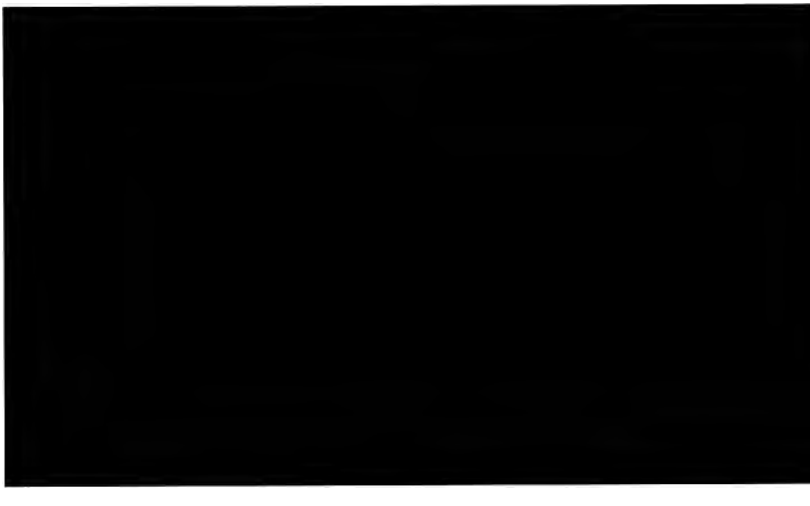

90 °/. lorsqu'on passe des premières feuilles aux cinquièmes.

2° *La comparaison des feuilles de même étage indique aussi une tendance marquée à l'accroissement, à mesure qu'on approche de la maturité.*

3° L'orsqu'on fait la même comparaison sur l'ensemble de toutes les feuilles de chaque série d'observations, cette tendance à l'accroissement est moins fortement accentuée, de telle sorte que *la richesse moyenne en chaux de ces feuilles reste à peu près constante pendant les six dernières semaines.*

4° C'est après avoir subi un *minimum* vers le 3 juin, c'est-à-dire entre l'épiage et la floraison, que toutes les feuilles des divers étages s'enrichissent en chaux. Ce minimun de richesse provient sans doute d'un accroissement considérable dans le poids total des feuilles, à cette époque, accroissement auquel ne serait pas proportionnel celui des composés calciques contenus dans ces mêmes feuilles.

Proportion de chaux par kilogramme de matière sèche (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
Feuilles vertes.	gr. 14,78	gr. 12,04	gr. 8,58	gr. 10,84	gr. 14,04	gr. »
Feuilles mortes.	»	17,91	18,67	13,89	13,38	11,53
Toutes les feuill.	14,78	12,57	10,30	11,67	12,24	11,53

Nous retrouvons encore ici un minimum de richesse en chaux dans les feuilles vertes et actives, entre l'épiage et la floraison, au commencement de juin.

Nous retrouvons également le fait observé en 1864 de la constance de richesse moyenne en chaux de l'ensemble des feuilles pendant les six dernières semaines qui précèdent la maturité de la plante.

Poids total de chaux pour 4 centiares (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	1,36	2,55	2,08	1,32
2mes feuilles. . . .	»	1,42	2,27	1,90	1,30
3mes feuilles. . . .	1,43	1,11	1,70	1,15	1,17
4mes feuilles. . . .	1,60	1,23	1,05	0,74	0,84
5mes feuilles. . . .	1,04	0,89	0,25	0,18	0,25
Toutes les feuilles.	4,07	6,01	7,82	6,05	4,88

époque après laquelle, dans chaque étage, se manifeste un décroissement progressif à mesure qu'on avance vers la maturité.

Cette conclusion semble être en contradiction avec celles auxquelles avait conduit le tableau précédent (page 32) pour la proportion de chaux contenue dans les différentes catégories de feuilles; mais cette opposition apparente tient à ce que le poids total des feuilles diminue considérablement à partir de la fin de la floraison.

A toutes les époques d'observation, les feuilles contiennent, à elles seules, plus de la moitié du poids total de la chaux existant dans la plante entière.

Poids total de chaux pour 4 centiares (expériences de 1863)

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
Feuilles vertes.	gr. 5,92	gr. 8,48	gr. 7,08	gr. 6,96	gr. 8,00	gr. »
Feuilles mortes.	»	1,24	3,12	3,24	2,48	7,28
Toutes les feuill.	5,92	9,72	10,20	10,20	10,48	7,28

Si l'on excepte les deux résultats extrêmes, on trouve que le poids total de la chaux contenue dans l'ensemble des feuilles ne subit que des variations de peu d'importance, dans les expériences de 1863.

7. MAGNÉSIE.

La magnésie se trouvant en proportion assez importante dans la graine du blé, nous avons dû en chercher dans les feuilles la proportion et les variations.

Proportion de Magnésie par kilogramme de matière sèche (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	1,31	1,82	2,23	1,98
2mes feuilles. . .	»	1,33	1,66	1,93	1,46
3mes feuilles. . .	2,35	1,62	1,99	1,12	0,52
4mes feuilles. . .	3,13	0,73	0,99	0,74	0,78
5mes feuilles. . .	1,41	1,06	2,01	1,36	0,59
Toutes les feuilles.	»	1,19	1,72	1,75	1,33

étages supérieurs où cette diminution paraît se changer en augmentation.

Proportion de Magnésie par kilogramme de matière sèche (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	2,68	3,09	1,67	2,68	1,18	»
Feuilles mortes.	»	2,58	1,46	1,66	2,17	1,51
Toutes les feuill.	2,68	3,00	1,61	2,42	1,27	1,51

Les variations sont un peu irrégulières, par suite de la petite quantité de matière à évaluer, mais, en somme, on observe une tendance à la diminution à mesure qu'on avance vers la maturité.

Poids total de Magnésie dans les feuilles pour 4 centiares (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	0,25	0,50	0,55	0,33
2mes feuilles. . . .	»	0,22	0,39	0,37	0,21
3mes feuilles. . . .	0,27	0,22	0,32	0,15	0,05
4mes feuilles. . . .	0,31	0,09	0,10	0,05	0,05
5mes feuilles. . . .	0,09	0,09	0,04	0,02	0,01
Toutes les feuilles (moyenne) . . .	0,67	0,87	1,35	1,12	0,65

ment aussi en allant du sommet de la plante vers sa base.

C'est ainsi que, le 11 mai, les 3es feuilles contiennent 18 millièmes et demi de leur poids de silice, tandis que les 5es feuilles, à la même époque, en contiennent plus de 60 millièmes ;

C'est encore ainsi que, le 25 juillet, les premières feuilles contiennent 41 millièmes de leur poids de silice, tandis que les 5es feuilles en contiennent plus de 75 millièmes.

J'ai constaté, d'ailleurs, que, sous le rapport de leur richesse en silice, il n'existe pas de différence notable entre le limbe de la feuille et sa gaîne.

Proportion de Silice par kilogramme de matière sèche (expérience de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	25,6	28,40	44,83	44,09	48,72	»
Feuilles mortes.	»	74,95	80,87	76,21	72,95	66,79
Toutes les feuill.	25,6	32,78	55,00	52,63	48,30	66,79

1° *Dans les feuilles vertes on observe un accroissement progressif continu de richesse en silice, depuis la première jusqu'à la dernière observation ;*

2° *Dans les feuilles mortes, les variations sont peu sensibles*, et celles qu'on observe peuvent être attribuées en grande partie à la difficulté qu'on

éprouve à bien saisir la ligne de démarcation qui doit séparer les deux catégories de feuilles.

Poids total de Silice dans les feuilles, pour 4 centiares (expériences de 1863).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	3,68	9,08	8,21	6,90
2mes feuilles. . .	»	4,11	7,83	4,94	4,01
3mes feuilles. . .	2,12	3,58	5,90	4,12	4,37
4mes feuilles. . .	2,71	3,68	5,10	3,28	3,56
5mes feuilles. . .	3,68	4,32	1,17	0,70	1,32
Toutes les feuilles.	8,51	19,37	29,08	21,26	20,17

1° *Le poids total de la silice, contenue dans l'ensemble des feuilles, paraît acquérir un maximum vers la fin de la floraison, c'est-à-dire au moment où le poids des feuilles paraît acquérir lui-même son maximum.*

2° *Depuis l'époque de la première observation jusqu'à l'époque de la maturité, les feuilles contiennent, à elles seules, plus de la moitié de la silice qu'on trouve dans la plante entière.*

3° *Le poids total de silice, après l'époque du maximum dont il vient d'être question plus haut, diminue, à tous les étages, à mesure qu'on approche de la maturité.*

4° *Ce poids total va aussi en diminuant à mesure qu'on descend, à chaque époque d'observations, du sommet vers le pied des tiges de la plante.*

L'analyse montre que la première diminution a lieu au profit des épis, ou, pour parler plus exactement, au profit des *balles* qui enveloppent le grain; ces balles contiennent, en moyenne, de 45 à 57 pour 1,000 de leur poids de silice, et environ les 3/5 en poids de ce qu'en renferment les feuilles auxquelles elles peuvent être comparées, au point de vue de leur composition chimique générale.

Poids total de Silice contenue dans les feuilles pour 4 centiares (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	10,08	19,96	36,96	28,28	27,80	»
Feuilles mortes.	»	5,34	13,52	17,72	13,52	42,16

COLZA.

Les conclusions que nous pourrions tirer, dès à présent, des études faites sur les feuilles du blé, quelque bien établies qu'elles pussent être, quel qu'en fût l'intérêt physiologique, ne sauraient avoir, scientifiquement, la même portée que des conclusions résultant d'une étude d'ensemble sur plusieurs plantes, et surtout sur des plantes de familles différentes.

Comme une pareille étude, faite sur un nombre de plantes un peu considérable, demanderait beaucoup plus de temps que je n'en ai pu consacrer jusqu'à présent à cet intéresssant sujet, j'ai voulu, du moins, joindre à l'étude du Blé celle du Colza, plante qui appartient à une famille botanique bien différente de celle du blé, et dont la culture est, avec celle de notre céréale de prédilection, l'une des plus importantes de notre région.

Un autre motif me portait encore à choisir le colza pour objet d'études comparées : en effet, dans cette plante, les feuilles constituent bien, comme dans la plupart des autres plantes usuelles, une aliquote extrêmement considérable du poids du végétal, à l'époque critique de la floraison ; mais, à l'époque de la maturité, cette aliquote devient insignifiante, parce qu'alors les feuilles se flétrissent, se dessèchent et tombent sous l'impulsion du moindre souffle de vent, à raison de leur légèreté extrême et de leur insignifiante adhérence, tandis que, dans le blé, à l'époque de la récolte, les feuilles, qui sont

persistantes, constituent encore une aliquote assez importante du poids de la plante entière.

De même que lorsqu'il s'agissait du blé, j'ai examiné le colza dans des conditions d'homogénéité de force moyenne et de développement aussi satisfaisantes que possible, et j'ai prélevé les divers échantillons destinés à mes études à des époques différentes qui m'ont paru propres à bien mettre en évidence la marche des variations :

1° Le 22 mars 1859, alors que la plante était sur le point de fleurir, la hauteur moyenne des tiges maîtresses atteignait 55 centimètres ;

2° Le 2 avril, au commencement de la floraison, les tiges avaient, en moyenne, une hauteur de 95 centimètres ;

3° Le 6 mai, à la fin de la floraison, hauteur moyenne des tiges $1^{m},22$;

4° Le 6 juin, la graine était déjà très-développée ; la hauteur moyenne des tiges s'élevait à $1^{m},36$.

5° Au moment de la récolte, le 20 juin, il ne restait plus de feuilles ; elles étaient toutes tombées et dispersées ; on n'en voyait même plus guère de traces sur le sol.

Comme pour le *blé*, j'ai considéré la composition des feuilles du *colza* sous deux points de vue principaux :

1° En rapportant au kilogramme de feuilles les résultats fournis par l'analyse ;

2° En les rapportant au poids moyen de feuilles récoltées sur un hectare dans les mêmes conditions. Ce dernier point de vue avait l'avantage de mettre plus immédiatement à la portée de la pratique agricole les résultats obtenus par l'analyse chimique.

Examinées à divers points de vue distincts, ces différentes feuilles m'ont donné des résultats analytiques, dont je vais présenter ci-après le résumé :

POIDS DES FEUILLES.

Le poids des feuilles brutes, par hectare, immédiatement après la cueillette, m'a donné pour résultats les suivants :

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.
	kil.	kil.
22 mars.	15 050 . . .	»
2 avril	12 880 . . .	1 190
6 mai.	7 350 . . .	1 360
6 juin	430 . . .	1 370

Après complète dessiccation, les poids de ces mêmes feuilles se sont trouvés ainsi réduits :

Matière sèche par kilogramme de feuilles brutes.

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.
	gr.	gr.
22 mars.	116 . . .	»
2 avril	125 . . .	126
6 mai.	124 . . .	208
6 juin.	152 . . .	304

Matière sèche totale par hectare.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars. . .	1 745	»	1 745
2 avril . . .	1 610	150	1 760
6 mai . . .	921	907	1 828
6 juin . . .	61	814	875

Pour un kilogramme de plantes entières complétement desséchées, les feuilles représentaient les aliquotes suivantes :

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	gr.	gr.	gr.
22 mars. . .	470	»	470
2 avril . . .	375	35	410
6 mai. . . .	108	107	215
6 juin. . . .	7	89	96

Il résulte, des tableaux qui précèdent, plusieurs conséquences que nous allons, dès maintenant, essayer de mettre en évidence :

floraison, diminue ensuite rapidement, soit par l'apauvrissement et par l'épuisement des feuilles au profit des autres parties de la plante, soit par la complète disparition des feuilles sous des influences diverses.

A l'approche de la floraison, le poids de la matière sèche des feuilles constitue à peu près la moitié du poids de la matière sèche de la plante entière, racines comprises ; le 6 mai, à la fin de la floraison, cette aliquote ne représentait plus que le cinquième du poids total, et le 6 juin, moins d'un sixième.

MATIÈRES MINÉRALES.

J'ai soumis à une incinération ménagée, pour éviter les pertes par volatilisation, chacune des deux catégories de feuilles, et j'ai obtenu ainsi les résultats suivants :

Cendres par kilogramme

	de feuilles brutes.		de feuilles desséchées.	
	vertes.	*jaunes.*	*vertes.*	*jaunes.*
	gr.	gr.	gr.	gr.
22 mars.	15,00 . .	» . .	130,41 . .	»
2 avril .	16,55 . .	22,65 . .	132,42 . .	179,20
6 mai .	24,99 . .	62,04 . .	201,57 . .	280,98
6 juin .	44,11 . .	194,52 . .	288,30 . .	327,48

En rapportant à l'hectare le poids des cendres ainsi obtenues, on trouve :

	Dans les feuilles *vertes.*	Dans les feuilles *jaunes.*	Total.
	kil.	kil.	Kil.
22 mars. . .	227,50 . . .	» . . .	227,50
2 avril . . .	213,19 . . .	26,85 . . .	240,04
6 mai . . .	183,60 . . .	254,84 . . .	438,44
6 juin . . .	18,09 . . .	266,56 . . .	284,65

Les nombres de la dernière colonne nous offrent des variations diurnes énormes ; ces variations peuvent s'élever à plus de 5 kilogrammes par hectare et par jour, sans tenir compte les feuilles perdues qui se sont détachées.

La perte du 6 mai au 6 juin, par exemple, provient :

1° De l'absorption faite par la tige et par les graines ;

2° De la perte des feuilles tombées et dispersées.

La comparaison de l'aliquote de cendres des feuilles avec l'aliquote de cendres de la plante entière, racines comprises, donne, par kilogramme de plantes entières complètement desséchées :

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
[redacted]			

ensuite une diminution progressive difficile à préciser, parce qu'une partie de plus en plus considérable des feuilles se trouve emportée par les vents.

AZOTE.

Proportion d'Azote par kilogramme de feuilles desséchées.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	gr.	gr.
22 mars.	27,2 . . .	»
2 avril	26,1 . . .	15,0
6 mai	28,7 . . .	11,1
6 juin	24,25 . . .	8,43

Dans les feuilles vertes, la proportion d'azote ne subit que des variations de très-peu d'importance, mais elle diminue assez rapidement dans les feuilles jaunes.

Si, au moyen des données qui précèdent, nous calculons le poids total de l'azote contenu dans les feuilles d'un hectare, nous trouvons :

	Feuilles *jaunes.*	Feuilles *vertes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars . .	47,30 . . .	» . . .	47,30
2 avril. . .	42,02 . . .	2,33 . . .	45,35
6 mai . . .	16,16 . . .	10,07 . . .	26,23
6 juin . . .	1,60 . . .	6,86 . . .	8,46

La diminution est très-rapide dans les feuilles vertes ; elle augmente d'abord un peu, dans les

feuilles jaunes, pour diminuer ensuite; enfin, dans l'ensemble des feuilles, la diminution suit une marche qui va en s'accélérant, à mesure qu'on avance vers la maturité de la plante.

Cherchons maintenant les variations de l'aliquote d'azote imputable aux feuilles, sur un kilogramme de plantes entières.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	gr.	gr.	
22 mars . . .	538	»	538
2 avril. . . .	451	26	477
6 mai. . . .	199	77	276
6 juin. . . .	13	55	68

Un peu avant la floraison, les feuilles contenaient plus de la moitié de l'azote de la plante entière, racines comprises; elles n'en contiennent plus, à la fin, qu'un peu moins de 7 pour 100; au moment de la récolte, il est presque impossible d'en déterminer l'aliquote insignifiante.

Dans les feuilles vertes considérées à l'état brut, la proportion d'acide phosphorique va en augmentant, tandis que, dans les feuilles jaunes, elle éprouve, à la fin, une diminution très-prononcée.

Acide Phosphorique par kilogramme de matière sèche.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	gr.	gr.
22 mars. . . .	10,06	»
2 avril. . . .	9,72	10,53
6 mai	13,23	7,20
6 juin	12.73	1,17

Dans les feuilles vertes complètement privées d'eau, nous voyons la proportion d'acide phosphorique aller en augmentant d'une manière sensible, tandis que, dans les feuilles jaunes, il se manifeste une rapide diminution aux mêmes époques d'observation.

En rapportant à l'hectare les résultats qui précèdent, nous trouvons :

	Dans les feuilles *vertes.*	Dans les feuilles *jaunes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars. . .	17,56	»,	17,56
2 avril. . .	15,65	1,58	17,23
6 mai . . .	12,06	6,53	18,59
6 juin . . .	0,84	0,95	1,79

Le poids d'acide Phosphorique total contenu dans l'ensemble des feuilles ne paraît pas varier d'une

manière sensible jusqu'à la fin de la floraison ; mais il subit ensuite un décroissement extrêmement rapide.

Nous ne pouvons pas attribuer ici la même importance que pour le blé aux observations particulières qui pourraient être faites sur les feuilles vertes ou sur les feuilles jaunes considérées séparément, parce que les feuilles vertes des dernières observations ne sont plus toujours celles des premières ; elles n'en ont même plus toujours complètement ni la forme ni la position sur la plante.

Si nous recherchons maintenant quelle est, sur un poids donné de plantes entières, sur un kilogramme, par exemple, l'aliquote d'acide phosphorique imputable aux feuilles seules, aux diverses époques d'observations, nous trouvons :

	Pour les feuilles *vertes*.	Pour les feuilles *jaunes*.	Total.
	gr.	gr.	gr.
22 mars. . .	456 . . .	» . . .	456
2 avril. . .	348 . . .	35 . . .	383
6 mai . . .	145 . . .	78 . . .	223
6 juin . . .	12 . . .	13 . . .	25

Chaux contenue dans les feuilles du colza, nous sommes conduits aux résultats consignés dans les divers tableaux qui vont suivre :

Chaux par kilogramme de feuilles brutes.

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.
	gr.	gr.
22 mars.	5,14	»
2 avril.	5,41	10,28
6 mai	10,99	17,72
6 juin	21,63	50,23

Considérées à l'état brut et frais, les feuilles *vertes* et les feuilles *jaunes* contiennent des proportions de chaux de plus en plus considérables, à mesure qu'on avance vers la maturité ; considérées aux mêmes époques, les proportions de chaux sont plus considérables dans les feuilles jaunes que dans les feuilles vertes.

Examinons maintenant les feuilles complètement privées d'humidité par dessiccation :

Proportions de chaux par kilogramme.

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.
	gr.	gr.
22 mars.	44,29	»
2 avril.	43,52	81,60
6 mai	88,65	85,17
6 juin	141,36	84,56

Dans les feuilles jaunes, la proportion de chaux reste à peu près constante, tandis qu'elle augmente

progressivement dans les feuilles vertes; les dernières feuilles vertes considérées sont même plus riches en chaux que les feuilles jaunes.

Si nous rapportons à l'hectare les quantités totales de chaux contenues dans les feuilles, nous trouvons :

Quantités totales de chaux par hectare.

	Feuilles *vertes*. kil.	Feuilles *jaunes*. kil.	Total. kil.
22 mars. . .	77,29	»	77,29
2 avril. . .	69,73	12,24	81,97
6 mai . . .	79,76	77,25	157,01
6 juin . . .	9,33	68,83	78,16

La quantité totale de chaux contenue dans les feuilles augmente jusqu'après la floraison, pour subir ensuite une diminution rapide qui s'explique principalement par la perte des feuilles sèches que disperse le vent.

Dans un poids donné de plantes entières, racines comprises, dans un kilogramme, par exemple, l'aliquote de chaux imputable aux feuilles est exprimé par les nombres suivants :

[redacted]

en représente encore plus de la moitié à la fin de la floraison ; mais cette aliquote diminue ensuite rapidement jusqu'à la chute des feuilles.

SELS ALCALINS ET MAGNÉSIENS RÉUNIS, PAR KILOGRAMME DE MATIÈRE BRUTE.

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.
	gr.	gr.
22 mars.	4,438 . . .	»
2 avril.	4,946 . . .	1,129
6 mai	4,346 . . .	4,896
6 juin	3,521 . . .	5,4..

Dans les feuilles vertes, la proportion de ces sels varie peu, mais il n'en est pas de même dans les feuilles jaunes, où ils paraissent notablement s'accumuler.

Les mêmes feuilles, complètement desséchées, ont donné par kilogramme :

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.
	gr.	gr.
22 mars. . . .	38,26 . . .	»
2 avril.	39,57 . . .	8,96
6 mai	35,05 . . .	23,54
6 juin	23,01 . . .	9

C'est-à-dire qu'on observe une diminution progressive, après la fin de la floraison, dans les feuilles vertes, et une assez grande irrégularité dans la richesse des feuilles jaunes, où, toutefois, cette richesse reste constamment inférieure à celle des feuilles vertes.

Si nous cherchons maintenant les variations que subit le poids total de ces matières, dans la récolte produite par un hectare, nous trouvons :

	Dans les feuilles *vertes*.	Dans les feuilles *jaunes*.	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars. . . .	66,76 . . .	» . . .	66,76
2 avril. . . .	63,71 . . .	1,34 . . .	65,05
6 mai	31,93 . . .	21,35 . . .	53,28
6 juin	7,41 . . .	1,52 . . .	8,93

A peu près constant jusqu'à la floraison, le poids total des sels alcalins et magnésiens contenu dans les feuilles subit ensuite une diminution rapide, jusqu'à la maturité de la plante.

L'aliquote de ces mêmes sels contenue dans les feuilles, sur un poids déterminé de plantes entières, racines comprises, sur un kilogramme, par exemple, est représentée par les nombres inscrits au tableau ci-après :

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.	Total.
	gr.	gr.	gr.
22 mars.	204	—	204

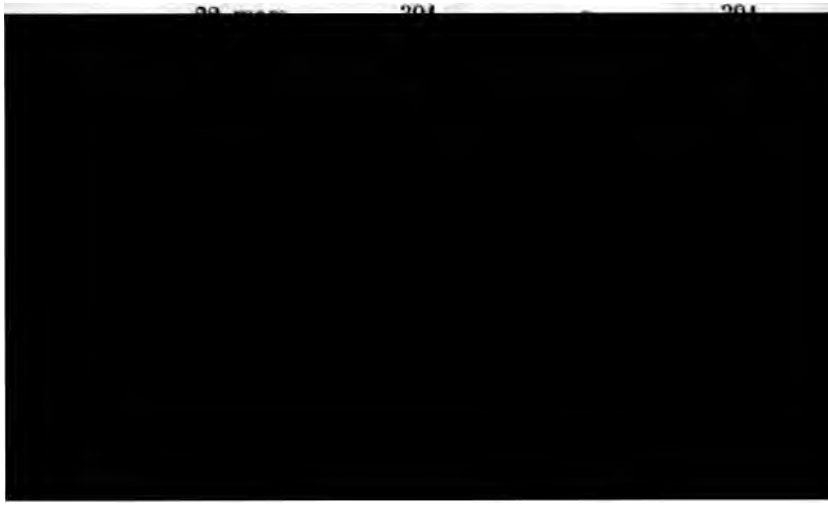

Nous avons insisté, à plusieurs reprises, sur cette circonstance que, dans les dernières observations, on n'opère que sur une partie des feuilles jaunes, parce qu'une proportion de plus en plus considérable de ces feuilles se détache de la plante et se disperse sous l'action des vents. Il en résulte, il est vrai, que nous n'avons qu'une partie du poids total de ces feuilles et des substances qu'elles renferment; mais celles qui sont tombées, ne pouvant plus rien céder à la plante, leur examen n'offre plus, en réalité, d'intérêt pratique sérieux.

EXAMEN DES FEUILLES AU MOMENT DU REPIQUAGE DU COLZA.

Lorsqu'en automne on repique le colza, c'est dans les feuilles, surtout, que se trouvent accumulés la matière organique et les principes minéraux.

La matière sèche d'un hectare de plant peut s'élever jusqu'à 10 000 kilogrammes et même, exceptionnellement, jusqu'à 15 000 kilogrammes.

Comme le plant venu sur un hectare suffit pour emblaver, par repiquage, une surface quadruple ou quintuple, chaque hectare repiqué reçoit donc, par le plant qu'on lui confie, 2 à 3 000 kilogrammes de matière sèche, dont moitié au moins pour les feuilles. On peut admettre également, comme limite inférieure, que la moitié, *au moins*, des autres principes constitutifs de la plante se trouve dans ses feuilles.

Si l'on considère le colza au moment où il va bientôt entrer en fleurs, les feuilles constituent déjà une partie moins importante de la plante qu'au mo-

ment du repiquage ; par conséquent, en établissant nos comparaisons à cette époque, nous serions bien certainement ou dessous de la vérité. Or nous trouvons alors que, dans les feuilles,

La matière sèche représente 47 °/₀ du poids total.

L'ensemble des substances minérales 56,8 °/₀ du total contenu dans la plante.

L'aliquote de l'azote	53,8
Celle de l'acide phosphorique. . .	46,5
Celle de la chaux.	72,5
Celle des sels alcalins, etc. . . .	39,1

En appliquant ces données au plant consacré à un hectare, et en admettant que le poids des feuilles de ce plant soit seulement la moitié du poids total (complètement sec), et que le poids de matière sèche s'élève à 3 000 kilogrammes, on trouve, par hectare :

Pour le poids de la matière sèche	1 500 kil.
Azote	56
Cendres	208
Acide phosphorique	18
Soude et potasse	39
Chaux.	42
Magnésie.	2

Nous avons résumé, dans un tableau, les résultats de la comparaison des quantités totales des divers éléments constitutifs principaux des feuilles, *pour un hectare*, en y faisant figurer le plant exceptionnellement fort dont il vient d'être question.

	Feuilles du plant repiqué	COLZA PLUS OU MOINS DÉVELOPPÉ (FEUILLES).			
		22 mars	2 avril	6 mai	6 juin
	kil.	kil	kil.	kil.	kil.
Matière sèche. . .	1 500	1 745	1 660	1 828	875
Azote	56	47,3	45,4	26,23	8,5
Cendres.	208	227,5	240,0	438,4	284,7
Acide phosphorique.	18	17,6	17,2	18,6	4,8
Chaux	42	77,3	82	157	78,2
Sels alcalins et magnésiens. . . .	39	66,8	65,1	53,3	9

RÉSUMÉ.

Avant d'essayer de tirer quelques conséquences générales de l'ensemble de ces résultats numériques, nous allons résumer d'abord ceux-ci, afin d'en rendre la discussion plus facile.

1° En ce qui concerne le blé :

Poids des feuilles. — Le poids absolu des feuilles du blé augmente jusqu'au moment de la floraison; il atteint alors un *maximum* et diminue ensuite jusqu'à l'époque de la maturité de la plante.

Il semble résulter de là que, dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre la floraison et la maturité, une partie des éléments constitutifs des feuilles doit être absorbée au profit des autres parties de la plante, puisque celle-ci, considérée dans son entier,

continue d'augmenter encore sensiblement de poids, malgré la diminution de poids des feuilles.

Pour une même époque d'observation, le poids total des feuilles d'un même étage est d'autant plus considérable que l'on considère les feuilles d'un étage plus élevé ; en d'autres termes, le poids des feuilles d'un même étage est d'autant plus faible que ces feuilles sont plus anciennement développées et épanouies.

Azote. — Dans les feuilles de chaque étage, la *richesse* proportionnelle en azote va constamment en diminuant, à mesure qu'on approche de la maturité ; cette diminution peut aller jusqu'à 50 %.

A toutes les époques d'observation, mais surtout à partir de la floraison, les feuilles des divers étages considérées à une même époque sont d'autant moins riches en azote qu'elles sont situées à un étage moins élevé ou qu'elles sont plus voisines du pied de la tige.

A partir de cette même époque de floraison, la richesse en azote, dans les feuilles des derniers étages inférieurs (4e et 5e), ne paraît plus varier d'une manière sensible.

A l'époque de la maturité, la richesse en azote

Poids total de l'azote. — Dans l'ensemble de *toutes* les feuilles d'une même époque d'observation, la quantité *totale* d'azote combiné diminue rapidement, à partir de la floraison, jusqu'à la maturité du grain.

La même remarque est applicable à chaque étage de feuilles examiné séparément.

Le poids total de l'azote contenu en combinaison dans les feuilles des divers étages, considérées à une même époque d'observation, diminue progressivement en allant de bas en haut, et le fait est général pour toutes les observations correspondant à une même époque.

Acide phosphorique. — Dans les feuilles de même étage, la proportion d'acide phosphorique diminue progressivement, à mesure qu'on approche de la maturité.

Cette même diminution se manifeste, lorsqu'on prend pour chaque époque d'observation, l'ensemble des feuilles de tous les étages.

Dans les feuilles de même époque, mais d'étages différents, la richesse en acide phosphorique tend généralement aussi à diminuer, à mesure qu'on descend du sommet vers la base de la tige.

A la fin de la floraison, il semble se manifester, dans les feuilles de l'étage moyen, une sorte de

sement, dans les feuilles basses, à une altération partielle des feuilles qui facilitait la disparition des matières azotées ; mais comme les causes d'altération ne doivent pas agir avec la même activité aux étages supérieurs, il semble devoir en résulter que cette explication serait au moins insuffisante.

minimum, tandis que, vers l'époque de la maturité de la plante, il paraît se manifester, dans les feuilles de ce même étage moyen, un *maximum* de richesse assez accusé en acide phosphorique.

A partir de la fin de la floraison du blé, et même plus tôt, dans les feuilles d'un même étage, la *quantité totale* d'acide phosphorique va en décroissant, à mesure qu'on approche davantage de la maturité.

Une diminution semblable et considérable se manifeste, lorsqu'on descend successivement d'un étage quelconque de feuilles à un étage inférieur, pour une même époque d'observation.

On constate également une diminution progressive du poids total de l'acide phosphorique dans l'ensemble de toutes les feuilles, depuis le commencement de la floraison jusqu'à l'époque de la maturité.

Potasse. — La *proportion* de potasse contenue dans les feuilles d'un même étage (ramenées au même degré de siccité) va constamment en diminuant à mesure qu'approche l'époque de la maturité du grain.

Cette proportion de potasse diminue également, pour les feuilles d'une même époque d'observation,

de la plante, au profit de la graine destinée à perpétuer l'espèce.

Aux diverses époques d'observation, la proportion de potasse diminue, dans l'ensemble des feuilles, à mesure qu'on avance vers la maturité.

Le *poids total* de potasse contenu dans les feuilles d'un même étage va constamment en décroissant, à mesure qu'on approche de la maturité du grain.

Il en est de même, à chaque époque d'observation, quand on passe d'un étage quelconque à un autre étage inférieur.

Enfin, à l'époque de la maturité, le poids total de la potasse présente une sorte de maximum dans les étages moyens.

Soude. — En général, les variations de richesse et de poids total de la soude, dans les feuilles du blé, sont beaucoup moins régulières que lorsqu'il s'agit de la potasse.

Dans les feuilles de même étage, la proportion de soude diminue à mesure qu'on approche de la maturité.

Dans les feuilles d'une même époque d'observation, la proportion de soude augmente à mesure que l'on considère celles d'un étage plus bas. C'est généralement l'inverse qu'on observe pour la potasse.

Dans l'ensemble des feuilles, il se manifeste un appauvrissement à mesure qu'on approche de la maturité.

Chaux. — A toutes les époques d'observation, la proportion de chaux contenue dans les feuilles augmente à mesure que l'on considère un étage plus

inférieur. La différence peut s'élever jusqu'à 90 % entre les premières feuilles et les cinquièmes, lorsqu'on approche de la maturité.

Dans l'ensemble de toutes les feuilles, la richesse est à peu près constante à toutes les époques d'observation.

Il semble exister, cependant, un maximum de richesse en chaux, dans les feuilles, entre l'époque de l'épiage et celle de la floraison.

Le *poids total* de la chaux diminue, dans chaque étage de feuilles, à mesure qu'on s'avance du sommet vers la base.

A toutes les époques d'observation, les feuilles contiennent plus de la moitié du poids total de chaux contenu dans la plante entière.

Ce poids paraît atteindre un maximum entre l'épiage et la floraison.

MAGNÉSIE. — Jusqu'à l'époque de la floraison du blé, la proportion de magnésie tend à présenter un maximum dans les étages moyens des feuilles; on observe ensuite une diminution progressive, en passant d'un étage à un autre étage inférieur.

Le *poids total* de silice contenu dans l'ensemble de toutes les feuilles paraît atteindre un maximum vers la fin de la floraison. Après l'époque de ce maximum, il y a diminution à tous les étages, en approchant de la maturité. Cette diminution est bien moins prononcée, si l'on tient compte de la silice contenue dans les balles ou enveloppes du grain.

A chaque époque d'observation, le poids total de silice diminue lorsqu'on passe d'un étage quelconque à un étage inférieur.

Pendant toute la durée des observations, le poids total de silice contenu dans les feuilles est plus de la moitié de celui qu'on trouve dans la plante entière (feuilles comprises).

COLZA.

La proportion réelle de *matière sèche* contenue dans les feuilles brutes, vertes ou jaunes, augmente à mesure qu'on avance vers la maturité.

Cette proportion, dans les feuilles jaunes, dépasse 50 °/₀, un mois après la fin de la floraison.

Le poids total de matière sèche contenue dans l'ensemble des feuilles du colza, après être resté à peu près constant jusqu'à la fin de la floraison, diminue ensuite rapidement, soit par l'épuisement des feuilles au profit de la plante, soit par leur disparition successive sous des influences diverses.

A l'approche de la floraison, le poids de la matière sèche des feuilles constitue à peu près la moitié du poids total de la matière sèche de la plante

entière. A la fin de la floraison, cette aliquote ne représente plus guère que le cinquième du poids total; un mois plus tard, un dixième seulement.

Cendres. — La proportion de substances minérales augmente beaucoup avec l'âge de la plante, dans toutes les feuilles du colza. Cette proportion peut atteindre, dans les feuilles jaunes privées d'eau, le tiers de leur poids, et dans les feuilles encore vertes et complètement desséchées, elle dépasse encore 25 %.

Le poids total des cendres contenues dans les feuilles du colza peut subir, soit en plus jusqu'à la fin de la floraison, soit en moins après cette époque, des variations qui s'élèvent à plus de 5 kilogrammes par hectare et par jour.

Jusqu'à la fin de la floraison, l'ensemble des feuilles contient plus de la moitié de la totalité des cendres contenues dans la plante entière. On observe ensuite une diminution progressive difficile à préciser, parce qu'une partie inconnue des feuilles se trouve dispersée par les vents.

Azote. — Dans les feuilles vertes, la proportion

Dans l'ensemble de toutes les feuilles on observe, à partir de la floraison, une diminution progressive du poids total de l'azote; cette diminution va en s'accélérant à mesure qu'on approche de la maturité de la plante.

Au moment de la première observation, avant la floraison, les feuilles, prises dans leur ensemble, contenaient plus de la moitié de l'azote total de la plante entière (feuilles comprises).

Elles n'en contiennent plus, quelques jours avant la récolte, que la seizième partie.

Acide phosphorique. — Lorsque les feuilles sont considérées à l'état brut, la proportion d'acide phosphorique va en augmentant dans les feuilles vertes et fraîches, tandis que, dans les feuilles jaunes, cette proportion éprouve une diminution très-prononcée dans les derniers temps de la vie de la plante.

En considérant les feuilles entièrement privées d'eau, la proportion d'acide phosphorique va en augmentant sensiblement dans les feuilles vertes, tandis qu'elle diminue rapidement dans les feuilles jaunes, à mesure qu'on approche davantage de la maturité.

Dans l'ensemble de toutes les feuilles, le *poids total* de l'acide phosphorique ne paraît pas varier d'une manière sensible jusqu'à la fin de la floraison; mais, passé cette phase de la vie de la plante, il diminue très-rapidement jusqu'à la fin.

feuilles jaunes, à une certaine époque, provient de ce qu'une partie des feuilles vertes passe alors dans la catégorie des feuilles jaunes.

Avant la floraison, l'ensemble des feuilles du colza contient presque la moitié du poids total de l'acide phosphorique de la plante entière. Cette aliquote diminue ensuite progressivement, de manière à devenir à peu près nulle à l'époque de la maturité.

Chaux. — A l'état brut, les feuilles vertes contiennent une proportion de chaux de plus en plus considérable, à mesure que la plante avance vers son terme; il en est de même pour les feuilles jaunes.

Lorsque les feuilles sont considérées à l'état de complète siccité, la proportion de chaux que contiennent les feuilles vertes va progressivement en augmentant; dans les feuilles jaunes, au contraire, cette proportion reste à peu près constante.

Dans l'ensemble des feuilles, le *poids total* de la chaux subit une augmentation progressive jusques après la floraison; à partir de cette époque, il éprouve une diminution continue qui s'explique par la perte successive des feuilles sèches emportées par les vents.

Au commencement des observations, il se trou-

feuilles jaunes est assez irrégulière, mais toujours moindre que celle des feuilles vertes.

Le *poids total* des sels alcalins, dans les feuilles vertes, diminue lentement d'abord, puis ensuite plus rapidement à partir de la floraison. La diminution est moins rapide d'abord, dans l'ensemble de toutes les feuilles, mais elle va ensuite en s'accélérant à partir de la fin de la floraison.

Le poids total des sels alcalins contenu dans l'ensemble de toutes les feuilles du colza représente, avant la floraison, les deux cinquièmes environ du poids total de ces sels contenu dans la plante entière; cette aliquote a déjà diminué de moitié à la fin de la floraison, et devient insignifiante un mois plus tard.

Lorsque, dans la culture du colza, on fait usage de plant très-fort pour le repiquage, celui-ci contient alors déjà, dans ses feuilles, une partie très-considérable (40 à 70 %) des principes qui doivent s'y trouver plus tard, au moment où celles-ci en contiennent le plus.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

L'ensemble des faits qui précèdent nous montre :

1° Que, pendant la végétation normale d'une plante, il s'accumule, dans ses feuilles, des quantités considérables de matières diverses de la nature de celles qui doivent constituer, plus tard, les autres parties de la plante (tiges, graines, etc.).

2° Que la proportion de ces matières, pour un poids donné de feuilles, ainsi que le poids total de

ces substances contenu dans l'ensemble des feuilles d'une plante, subissent des variations généralement assez régulières, à mesure que la plante avance vers sa maturité.

Tantôt ces variations consistent en un enrichissement graduel ; tantôt, au contraire, c'est un appauvrissement qu'on observe.

D'où viennent ces matériaux qui s'accumulent dans la feuille ? Que deviennent ceux dont la proportion va en diminuant ?

L'état actuel de la science ne permettrait pas encore de répondre d'une manière complète à ces deux questions. Parmi les substances qui entrent dans la composition des feuilles, il en est qui, comme le *carbone*, peuvent être fournies par l'atmosphère ; leur étude a déjà fait le sujet de nombreux et importants travaux, et nous ne nous y arrêterons qu'en passant, réservant plus particulièrement notre examen à ceux des éléments des feuilles que seul le sol peut fournir.

Lorsqu'on déplace, pour le planter ailleurs, un végétal quelconque muni de ses feuilles, il est bien

et que cette diminution de poids est due à une évaporation d'eau, véritable transpiration.

Cette évaporation a lieu également, sans que les feuilles se flétrissent, lorsque la plante est à l'état normal ; elle se traduit quelquefois en chiffres très-considérables dans certaines plantes vigoureuses à végétation rapide.

Dans l'état normal, il s'établit une sorte d'équilibre entre la quantité d'eau évaporée ou transpirée, et celle que le sol fournit à la plante pendant le même temps. Mais lorsque l'état normal est troublé par une cause quelconque, soit insuffisance d'humidité du sol, soit lésions faites aux racines ou aux spongioles qui les terminent (ce qui est presque inévitable dans la transplantation), l'équilibre est rompu, et alors l'eau transpirée par les feuilles s'exhalant plus rapidement que n'a lieu l'absorption dans le sol, celles-là se flétrissent et pourraient même se dessécher complètement, si cet état se prolongeait ou s'aggravait.

On remédie ordinairement à cet inconvénient et à ses conséquences au moyen d'arrosages qui suppléent, par l'abondance de l'approvisionnement, au petit nombre de bouches en état d'absorber l'humidité du sol.

L'équilibre ainsi rétabli, la végétation peut se continuer.

La plante qui, pour une cause quelconque, ne puise plus d'humidité dans le sol qui lui sert de support, peut être assimilée à la plante arrachée.

Lorsqu'après avoir coupé une branche ou un rameau muni de ses feuilles encore vertes, on en

plonge dans l'eau l'extrémité coupée, cette branche ou ce rameau peut conserver pendant quelque temps sa fraîcheur, mais on verra baisser, dans le vase, le niveau de l'eau qui baigne le rameau, et le poids de cette eau diminuera beaucoup plus vite que si le vase et l'eau qu'il contient étaient tout simplement exposés seuls à l'action de l'air environnant.

Ici, encore, l'expérience prouve que les feuilles absorbent et exhalent de l'humidité, transpirent plus ou moins abondamment, suivant l'espèce végétale à laquelle elles appartiennent.

La tige, branche ou rameau, pourra même, dans certains cas, continuer, d'une manière plus ou moins complète, son évolution végétale.

Cette vie anormale peut durer plusieurs semaines, surtout si l'on a soin de renouveler l'eau, et l'examen des diverses parties de la tige, branche ou rameau, prouve qu'il s'y est réalisé des phénomènes de transport comparables, sinon équivalents, à ceux qui se produisent dans l'état normal de la plante.

L'eau joue donc, dans la vie des végétaux, un rôle de premier ordre, et la transpiration des feuilles est un des phénomènes normaux les plus importants de leur existence, phénomène nécessaire pour que cette existence puisse se continuer. L'activité de la végétation est même en rapport intime et direct avec l'abondance de cette transpiration.

Dans quel pays voit-on, par exemple, cette luxuriante végétation qui étonne l'imagination des Européens? C'est dans les régions intertropicales où l'eau et la chaleur se trouvent en abondance.

Dans nos serres, nous voyons habituellement la végétation plus active qu'en pleine terre; nous y voyons aussi la température plus élevée, l'humidité plus abondante; c'est-à-dire que les plantes s'y trouvent dans des conditions analogues à celles des régions chaudes et humides dont nous parlions tout à l'heure, conditions dans lesquelles il se produit une abondante transpiration des feuilles.

Quelles sont, en général, dans nos climats, les terres les plus fertiles? Celles qui, toutes choses d'ailleurs, conservent le plus longtemps, surtout pendant la saison sèche, cette bienfaisante humidité sans laquelle toute végétation languit ou s'arrête; celles qui, lorsque l'humidité naturelle du sol devient insuffisante, peuvent être soumises aux bienfaits de l'irrigation. Chaleur et humidité suffisante, tel est le secret des merveilles du jardinage légumier.

Comment l'eau du sol parvient-elle jusqu'aux feuilles? On a donné, pour expliquer ce mouvement ascensionnel, de savantes théories dont chacune peut avoir sa part d'explication à donner. Nous n'en prendrons que ce qui se rapporte aux faits évidents dont nous voulons constater l'influence et l'importance.

Lorsqu'on met en contact deux morceaux d'éponge, l'un sec, l'autre mouillé, il tend à s'établir entre eux un équilibre d'humidité, parce que l'éponge mouillée partage avec l'autre son humidité jusqu'à ce que toutes les parties soient également mouillées. Si l'une de ces éponges perd, par une cause quelconque, une partie de son eau, un nouveau partage a lieu, puis un nouvel équilibre s'établit. Toutes les

la présence et la nature des matières qui sont devenues surabondantes ou inutiles pour le développement ultérieur de la plante.

Enfin, il peut se présenter un troisième cas, celui où ces mêmes substances, puisées dans le sol, sont entraînées en quantités trop minimes, soit par insuffisance d'eau pour les dissoudre, soit par insuffisance, dans le sol, de ces matières elles-mêmes, et alors les organes qu'elles doivent alimenter se développent d'une manière incomplète, atteignent de moindres dimensions, et la graine, ne recevant pas une suffisante nourriture, est moins développée, moins abondante; elle semble avoir souffert de la disette.

Par exemple que, dans deux parcelles d'un même champ, on sème la même année, le même jour, le même blé, dans les mêmes conditions de préparation du sol, avec cette différence, toutefois, que l'une des parcelles aura reçu d'abondantes fumures dont la seconde aura été privée depuis un certain nombre d'années; la première de ces parcelles donnera des plantes à larges feuilles, de beaux épis bien fournis de grains, en un mot une

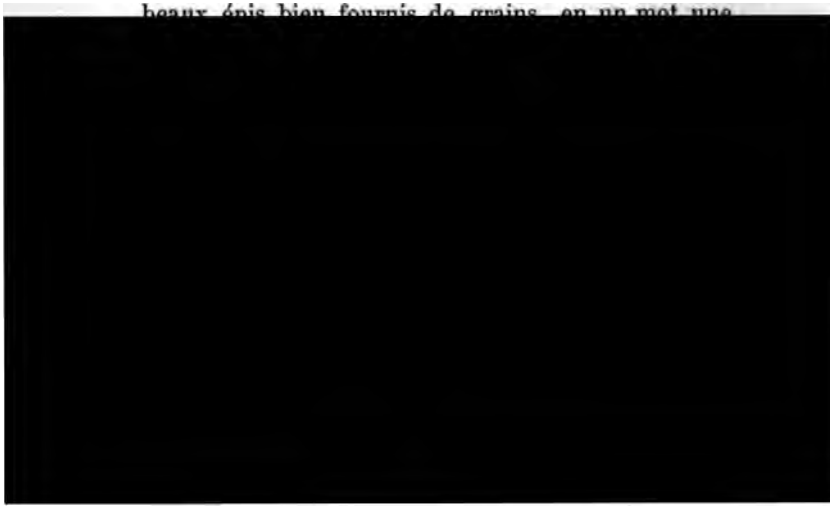

la plante qui ne trouve pas dans l'eau qui sert de véhicule à sa nourriture terrestre les matériaux dont elle a besoin pour son développement normal, s'étiolera, dépérira, ou restera chétive et rabougrie.

Nous venons de comparer, précédemment, la feuille à une pompe alimentaire ; mais si la pompe fournit de l'eau, cette eau ne sera véritablement alimentaire que si elle a pu trouver dans le sol et porter dans la plante les matériaux sans lesquels il n'y a pas de vie complète possible.

Lorsque l'absorption de l'eau diminue par dessiccation naturelle du sol, sous l'influence de la température estivale qui tend à accélérer encore la transpiration, et que les matières alimentaires entraînées par cette eau deviennent moins abondantes, on observe généralement que les feuilles *basses* s'appauvrissent graduellement de certains principes dont la proportion et la quantité augmentent, au contraire, dans les parties supérieures où la transpiration est restée plus active. Ces feuilles basses se flétrissent alors, jaunissent, subissent une sorte d'atrophie partielle en conservant, en accumulant parfois, dans leurs tissus, ceux de leurs éléments qui sont naturellement ou sont devenus peu ou point solubles.

C'est ce qui arrive, par exemple, pour le blé dont les feuilles basses perdent progressivement, au profit des parties supérieures de la plante, leur potasse, leur azote et leur acide phosphorique, tandis qu'elles tendent à s'enrichir en silice et en chaux.

Lorsque, par suite de partages successifs du genre de ceux dont nous avons parlé précédemment, les

feuilles les plus basses ne peuvent plus rien céder, vient le tour de celles qui leur sont immédiatement supérieures, et ainsi de suite.

Nous sommes prévenus de la succession de ces phénomènes par les changements de couleur que subissent progressivement ces feuilles : elles jaunissent de plus en plus et deviennent de plus en plus sèches. L'analyse chimique nous apprend qu'alors leur composition change peu, ce qui semble indiquer chez elles une sorte de limite d'activité.

C'est pendant cette dernière phase de son existence que la plante vit à ses propres dépens ; c'est alors, surtout, que les matières emmagasinées dans les feuilles peuvent servir à l'alimentation du fruit.

A l'approche de la maturité des graines, dans le le blé, on constate généralement une diminution presque subite de la proportion et de la quantité des matériaux constitutifs des feuilles supérieures, diminution qui forme contraste dans la série ascendante des feuilles. C'est comme un dernier et suprême effort de la plante en faveur du grain qui doit la perpétuer, un dernier effort de la vie accomplie qui s'éteint au profit de la vie à venir de l'embryon.

Si cet effort suprême, cause efficiente de l'appauvrissement dont il s'agit, ne se manifeste pas au même degré dans les feuilles des étages suivants, c'est que, dans celles-ci, l'humidité n'y est plus aussi abondante, et que la sève ne peut plus circuler d'une manière assez active.

Parmi les éléments qui parviennent aux feuilles

par ce mécanisme de transpiration ou d'évaporation dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, il en est dont la proportion, à partir d'une certaine époque, va constamment en diminuant, à mesure qu'on avance vers la maturité de la plante (tels sont l'*azote*, l'acide *phosphorique*, la potasse). Il en est d'autres, au contraire, dont la proportion, dans les feuilles, va en augmentant à mesure qu'on approche de la maturité (telles sont, entr'autres, la chaux et la silice).

L'augmentation dans un cas, la diminution dans l'autre, se fait généralement de telle sorte que si, à une époque quelconque, on compare entre elles les feuilles d'âges différents, c'est dans les plus *vieilles* (1) que la proportion des principes considérés est la plus faible, dans le cas de diminution; c'est dans les mêmes feuilles que cette proportion atteint sa plus grande valeur, dans les cas d'augmentation.

Certains éléments primitivement transportés dans les feuilles à l'état de dissolution y perdent de leur solubilité et s'y accumulent à raison même de cette moindre solubilité. Tels sont principalement le carbonate de chaux et la silice, auxquels il convient d'ajouter les sels de soude. Ce sont précisément les substances dont la proportion est la plus faible dans la graine.

Si ces dernières substances ne sont pas inutiles de leur nature pour assurer ou favoriser le développement de la plante, il semble très-probable qu'à l'ap-

(1) Nous considérons ici comme les plus vieilles les feuilles qui se sont épanouies les premières, et qui ont atteint les premières leur complet développement.

proche de la maturité leur rôle doit avoir perdu beaucoup de son importance, s'il n'est pas entièrement nul.

Voyons d'abord la silice ou acide silicique.

Une partie des sels alcalins, la potasse surtout, parvient dans la plante, jusqu'aux feuilles, à l'état de silicate en dissolution ; mais le silicate de potasse, lorsqu'il est exposé, comme ici, au contact de l'air, s'y décompose peu à peu en absorbant l'acide carbonique de l'atmosphère. Il se produit alors, aux dépens du silicate, du carbonate de potasse soluble, susceptible d'être transporté et transformé dans d'autres organes, et de l'acide silicique (silice), insoluble, qui s'accumule sur toutes les surfaces qui transpirent abondamment. Son insolubilité devient de plus en plus complète à mesure qu'il se dessèche davantage au contact de l'air.

Voyons maintenant pour la *chaux*.

Les combinaisons calcaires solubles se comportent en partie à la manière des silicates. Beaucoup de sels calcaires solubles se transforment, sous l'influence de l'acide carbonique de l'air, en carbonate de chaux insoluble qui reste dans les parties superficielles qui transpirent le plus abondamment.

On s'en est occupé, principalement, jusqu'à ce jour, pour ce qui concerne les terrains calcaires et les terrains salés.

On a dit : les plantes venues sur un terrain calcaire sont plus riches en éléments calcaires que des plantes de même espèce venues sur un sol où le calcaire fait presque entièrement défaut.

Les plantes qui ont végété sur un terrain salé sont plus riches en sels de soude que les plantes de même espèce venues sur un terrain non salé ou très-pauvre en sel.

C'est dans les feuilles que semblent s'accumuler, au moins à partir de certaines phases du développement des plantes, la majeure partie des sels de soude et des sels de chaux, comme s'ils étaient devenus inutiles ; il est donc permis de penser que si, à raison du milieu dans lequel se sont trouvées leurs racines, les plantes ont été à même d'absorber un excès de sels calcaires ou sodiques, ce même excès se retrouvera dans leurs feuilles ; et avant d'en conclure que les plantes considérées dans leur entier sont susceptibles de s'enrichir de tel ou tel principe, en d'autres termes, pour s'assurer de l'influence prédominante de telle ou telle nature de sol, c'est dans les parties les plus parfaites, tige d'abord, graine ensuite, qu'il faudrait en constater les effets différentiels, et n'y pas faire intervenir les feuilles, surtout dans les essences très-feuillues, parce qu'on s'expose ainsi à attribuer à des éléments d'une utilité secondaire un rôle prépondérant.

En résumé :

Les feuilles semblent remplir, au moins pendant

une partie importante de leur vie, le rôle de magasins et d'élaborateurs. Ces magasins s'emplissent sous l'influence de plusieurs causes, parmi lesquelles l'une des plus importantes est l'aspiration d'humidité terrestre qui résulte de l'abondante transpiration des feuilles (1).

Tant que la plante puise activement, dans le sol qui lui sert de support, l'eau qui lui est indispensable, les matériaux s'accumulent dans les feuilles en proportion et en quantités croissantes; mais lorsque, peu de temps après la floraison, la plante ne semble plus emprunter au sol en proportions notables les principes minéraux que le sol peut seul fournir, le poids total des feuilles cesse de s'accroître; et si, quand les feuilles sont disposées par étages, sur une tige, comme dans le froment, les feuilles supérieures semblent encore augmenter de poids, la majeure partie de cet accroissement a lieu aux dépens des feuilles inférieures plus anciennement développées, c'est-à-dire qu'il s'établit alors, des feuilles inférieures aux feuilles supérieures, et de là vers l'épi, des phénomènes de transport ascendants qui semblent s'effectuer par *relais* successifs.

parler, dans les organes de la plante, une véritable *analyse*, par suite de laquelle les matières indispensables au développement des graines sont appelées vers elles sous l'influence de leurs enveloppes extérieures, jouant ici un rôle aspirateur semblable à celui des feuilles proprement dites; les matières inutiles ou peu utiles au parfait développement de la graine sont entraînées ou retenues plus ou moins loin, surtout dans les organes qui, comme les feuilles, transpirent abondamment.

C'est ainsi que les matières *azotées*, les *phosphates*, la *potasse* et la *magnésie*, viennent s'accumuler dans les graines, tandis que la *silice*, la *chaux*, la *soude*, s'accumulent dans les feuilles et dans les enveloppes extérieures des graines (balles, cosses, siliques).

Cette accumulation, dans les feuilles, de matières inutiles à la graine, finit par obstruer leurs pores, surtout si ces matières sont ou deviennent peu solubles, ou si l'accumulation a lieu au moment où les pluies sont rares et la température élevée; cette obstruction contribue sans doute à leur mortification, ainsi que leur appauvrissement de matières les plus propres à donner, au développement et à la prospérité des feuilles, une énergique activité.

La distinction qu'on a faite entre des plantes de même espèce venues sur tel ou tel terrain, peut s'expliquer par la différence de développement de leurs organes foliacés, et par l'accumulation qui s'y fait des principes que le sol fournit en trop grande abondance pour les besoins réels de la plante.

Enfin, j'ai constaté par l'expérience, que les

observations et conclusions qui précèdent peuvent également s'appliquer au *sainfoin*, au *trèfle* et à la *luzerne*. On peut donc attribuer à ces conclusions une certaine généralité dans le rôle naturel des feuilles.

GALIEN

DEUX CHAPITRES DE MORALE PRATIQUE

CHEZ LES ANCIENS

Par M. Emmanuel CHAUVET

Membre titulaire.

On a beaucoup insisté dans ce temps-ci sur le caractère essentiellement pratique de la morale païenne aux époques qui avoisinent l'établissement du christianisme. On s'est plu à montrer, dans les derniers philosophes de l'antiquité, des prédicateurs de morale, des éducateurs des âmes, des directeurs de conscience. On a analysé de ce point de vue et dans cet esprit les *Lettres* de Sénèque, les *Pensées* de Marc-Aurèle, le *Manuel* d'Epictète, etc. (1). Ce sont là de belles œuvres, faites de main d'ouvrier, où l'intérêt du style se joint à celui du fond et l'accroît. Mais ce qu'on semble ignorer, ou du moins ce qu'on oublie de dire, c'est que beaucoup d'autres ouvrages du même genre ont été écrits, avec moins de soin et de talent, peut-être avec plus de science et de profondeur, dont rien n'a survécu, hormis les titres de quelques-uns.

(1) Voyez le beau livre de M. Martha : *Les moralistes sous l'empire romain.*

On eût pu étudier de même, avec un pareil intérêt et un pareil profit, la plupart des traités de Sénèque et de Plutarque.

Pour ne pas remonter plus haut, ces compositions ne sont rares ni dans l'école stoïcienne, ni même dans l'école épicurienne. Outre les traités d'un caractère tout général, *Sur le devoir, Sur la vertu*, etc., ces philosophes en avaient de très-spéciaux, inspirés par un singulier souci du perfectionnement moral. Pour n'en citer que deux exemples, Chrysippe avait exposé *L'Art de guérir les passions de l'âme* (Θεραπευτικὰ συγγράμματα τῶν τῆς ψυχῆς παθῶν), et l'épicurien Antoine en avait consacré un à *L'Art de se protéger contre ses propres passions* (Περὶ τῆς τοις ἰδίοις πάθεσι ἐφεδρείας) (1). Or, croit-on que ces écrits n'ajouteraient pas beaucoup à la connaissance que nous avons de cette morale antique, de cette morale particulière, personnelle, qui entre dans le détail de la vie, dans le secret des âmes, et place à côté de chaque maladie le remède approprié ? Et celui qui restituerait ces traités philosophiques, ne rendrait-il pas un signalé service à l'histoire des idées morales et à la morale elle-même ?

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édition grecque, Basileæ, MDXXXVIII, t. I, p. 352; édition latine, Venetiis, MDXCVII, t. II, ch. [illegible] Galien dit que Chrysippe avait

Je n'ai pas besoin de dire que je n'ai pas retrouvé ces ouvrages définitivement perdus. Mais il est deux petits traités qui appartiennent à ce mouvement intellectuel, qu'on ne connaît pas plus que s'ils n'avaient jamais existé, qui existent cependant à l'heure actuelle, et qui, tirés de l'obscurité et de l'abandon où ils gisent, ajouteraient des lumières nouvelles à celles qui ont déjà été recueillies. Ils ont pour objet d'enseigner à chacun l'art de discerner ses passions et de s'en guérir, ses fautes et de s'en corriger. Ils sont d'un médecin, mais d'un vrai médecin-philosophe, aussi versé dans la philosophie que dans la médecine, qui possède toutes les écoles philosophiques de l'antiquité, notamment l'épicuréisme et le stoïcisme, et surtout ce dernier : c'est Galien que je veux dire.

Galien, qui a tant écrit sur toutes les parties de la médecine et sur toutes les parties de la philosophie, et, pour ne parler que de la morale, qui en a exploré le champ tout entier (1), paraît s'être très-particulièrement préoccupé du point de vue pratique. On doit croire que la question du perfectionnement moral a attiré et retenu à plusieurs reprises sa pensée et son attention. Sans parler de sa belle *Exhortation aux arts*, il mentionne çà et là un traité *Des mœurs* dans lequel il exposait entre autres choses comment il faut gouverner la colère et s'en faire un

(1) Voyez la liste méthodique des innombrables ouvrages de Galien sur la médecine et la philosophie, dressée par lui dans le précieux petit écrit intitulé : *De l'ordre de mes écrits.* Il y en a plusieurs centaines.

auxiliaire contre la volupté en particulier, contre les passions en général (1); il rappelle à chaque instant, sans les nommer par leurs titres, différents traités où il s'expliquait sur la manière de reconnaître ou d'éviter les erreurs où l'on tombe, et les fautes qui s'ensuivent (2). Mais ces ouvrages ne sont plus. Deux autres ont seuls surnagé, et ce sont ceux-là que j'ai déjà indiqués, et qui sont intitulés, le premier: *Sur le dicernement et le traitement des passions* (Περὶ διαγνωσέως καί θεραπείας ἕν ἕκαστου ψυχῇ ἰδίων πάθων); le second: *Sur le dicernement et le traitement des fautes* (Περὶ διαγνωσέως καί θεραπείας των εν τῇ ἕκαστου ψυχῇ ἁμαρτημάτων).

Dans ces deux traités qui n'en font qu'un, Galien, qui pense sans doute au public comme tous les écrivains, s'adresse cependant plus particulièrement à un ami qu'il ne nomme pas et dont il paraît avoir fort à cœur le progèrs moral. Interrogé par cet ami sur ce livre de l'épicurien Antoine que nous avons déjà cité, et pressé par lui de développer et de rédiger la réponse qu'il lui a déjà faite, il se met à l'œuvre. Or, selon lui, le livre d'Antoine *Sur les moyens de se défendre contre ses passions* serait excel-

le discernement avec le traitement des unes et des autres : il fallait les distinguer. Ces distinctions eussent fait la lumière; absentes, c'est le chaos. Galien va le débrouiller, et il parlera tour à tour du discernement et du traitement des passions, du discernement et du traitement des fautes (1).

I.

Pour travailler à se guérir de ses passions, il faut d'abord s'appliquer à les connaître. Or ce n'est pas là une facile tâche. En effet, il n'est rien de si délicat que de se juger soi-même et de s'apprécier à sa juste valeur. L'illusion est presque inévitable. Quel est l'homme, même parmi les plus coupables, qui ne se suppose pas innocent ou peu s'en faut? et quel est l'homme, même parmi les plus passionnés, qui mesure exactement la gravité de ses égarements? Sans doute il est des passions violentes, excessives, qu'on ne peut méconnaître. Celui qui se livre aux emportements de la colère, qui dans sa fureur aveugle frappe, mutile ou tue ses esclaves, ne se félicitera pas de sa modération, ni celui qui, pris de vin, s'en va faire de la débauche chez les courtisanes, de sa chasteté. Mais il est des degrés dans les passions, et quand elles gardent une certaine mesure, il est difficile, quoique nécessaire toujours, de les

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. grecq., p. 352 ; édit. lat., ch. I.

discerner. Qu'une perte d'argent, qu'une injure nous cause quelque émotion, il pourra se faire que nous ne nous en rendions pas compte. Il en est de la connaissance morale de soi-même comme de la connaissance générale des choses : pour apprécier des caractères saillants, des différences essentielles dans des objets d'art, il ne faut que les yeux du premier venu ; pour distinguer les finesses, les petits détails, il faut ceux d'un artiste. De même, si vous êtes bouleversé par une passion impétueuse, vous le sentirez bien ; mais l'agitation qui vous remue sans vous faire perdre l'équilibre moral pourra bien vous échapper. Le Dieu de Delphes savait ce qu'il faisait quand il nous recommandait de nous connaître nous-mêmes ; cela suppose autant d'art que de vertu, et le sage seul en est capable.

Cette difficulté de se connaître soi-même avait frappé deux hommes forts différents, mais d'une clairvoyance égale, Ésope qui l'a symbolisée, Platon qui l'a expliquée. Ésope disait en effet que nous portons une double besace, l'une par devant pour les défauts d'autrui, ce qui fait que nous les voyons parfaitement, l'autre par derrière pour les nôtres

de nous aimer, il semble que nous devions désespérer de jamais voir clair dans notre âme (1).

Ce problème est-il aussi insoluble qu'il en a l'air? et faut-il renoncer à se guérir de ses passions par impuissance de les connaître?

Non. Galien croit avoir trouvé un procédé, et il en a usé pour lui-même, non sans succès. Mais avant de le faire connaître, il adjure son lecteur de se livrer lui-même à l'examen de cette difficulté, car, lorsqu'il y va de l'âme et du salut, deux moyens ne sont pas trop.

Un homme ne peut se connaître lui-même, puisqu'il s'aime naturellement et nécessairement; mais ne pourrait-il pas se regarder par les yeux d'un autre, qui n'aurait pas les mêmes raisons de l'aimer? C'est la solution de Galien. Vous êtes partial à vous-même et vous ne pouvez vous juger : adressez-vous à un étranger qui n'aura pas la même partialité et qui vous jugera. Fatalement inconnu à vous-même, donnez-vous un censeur qui vous apprenne qui vous êtes et ce que vous valez.

En d'autres termes, car il faut insister pour analyser fidèlement Galien qui insiste beaucoup (2), on ne peut se connaître *par soi-même;* il faut donc faire en sorte de se connaître *par autrui*, c'est-à-dire par un censeur qui n'ait pas le bandeau qu'un amour-propre invincible nous met sur les yeux.

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*; édit. gr., p. 352; édit. lat., ch. II.

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 352-355; édit. lat., ch. III tout entier.— Voyez en outre dans l'édit. gr. les pages 355, 356, 357, et dans l'édit. lat. les chapitres V, VI et VII.

Mais ce censeur ne doit pas être pris au hasard. Il faut d'abord que ce soit un honnête homme, un amant de la vertu et de la vérité. Or, cet homme-là, ce n'est pas dans la demeure des opulents ou des puissants qu'on a chance de le rencontrer. Celui qui s'attache aux pas des riches et des grands est nécessairement obséquieux, et l'obséquiosité est une forme du mensonge. Il se corrompt dans ce milieu corrompu. Il devient vicieux en courtisant le vice. Non ! c'est dans la solitude qu'il faut le chercher, au sein d'une vie modeste, sobre et tempérante. Il vit à l'écart, celui qui vit bien. Et c'est ce qui fait que le censeur dont nous parlons n'est guère à la portée de ceux que favorise une grande fortune ou une haute situation sociale; ils convertissent à leurs mœurs quiconque les approche. L'homme véridique devient flatteur à leur contact, et le vertueux la proie des mêmes passions qui les dévorent. Il ne faut pas compter sur un second Diogène. Soyez donc vous-même dans une condition médiocre si vous voulez trouver dans la même médiocrité l'homme de bien qui vous fera toucher du doigt vos défauts et vos passions.

Mais le voici enfin trouvé, ce précieux censeur : comment faut-il en user?

Il faut s'abandonner complètement entre ses mains, lui ouvrir son âme et sa vie, se livrer à son examen, et le provoquer s'il en est besoin. Après que vous l'aurez prié de vous observer et de vous avertir, laisse-t-il s'écouler les jours, les mois dans le silence, n'en concluez pas que vous êtes sans reproche. Des hommes qui se croient sans reproche, rien de plus commun, car on voit tous les jours des gens qui commettent mille fautes, qui se livrent à leurs passions, et qui ne se doutent de rien, et qu'on étonnerait fort si on leur disait : voilà ce que vous êtes, voilà ce que vous faites. Mais des hommes qui soient en effet sans reproche, rien de plus rare. Où est-il celui qui peut se féliciter d'avoir passé un jour entier dans ce calme que n'altère aucune passion? Vous croyez-vous plus qu'homme ? — Mais le sage est plus qu'homme, car il est semblable à Dieu! — Sans doute, mais êtes-vous ce sage, ressemblez-vous à Dieu, vous qui ne vous êtes jamais exercé à l'empire sur soi, tandis que d'autres qui s'y sont exercés toute leur vie ne le possèdent pas encore? Non, c'est par de tout autres raisons que votre censeur se tait. Peut-être est-il distrait, inattentif? Peut-être ne s'intéresse-t-il pas à l'état de votre âme? Quoi qu'il en soit, s'il ne parle pas, ce n'est pas l'occasion qui lui manque, c'est la volonté. Obtenez donc qu'il veuille.

Vous fait-il de justes réprimandes, vous signalant tel ou tel défaut plus ou moins grave, telle ou telle passion plus ou moins fâcheuse, votre rôle est de

l'écouter avec patience, d'un esprit humble et docile. Si vous vous irritez de la vérité, vous le dégoûterez de vous la dire, et vous ne profiterez point. Qu'il lui soit évident au contraire que vous désirez l'apprendre de sa bouche, et connaître toutes vos misères pour travailler à les guérir. Sans doute il ne vous est pas défendu de jamais discuter ses appréciations, mais que ce soit avec vous-même plutôt qu'avec lui. On s'échauffe par la controverse, on s'emporte loin de la vérité et de la justice. On est plus sincère et plus calme avec soi. S'il s'est trompé, eh bien prenez-en doucement votre parti, et que ce soit pour vous un exercice à l'égalité d'âme. Si vous reconnaissez qu'il a raison sur plusieurs points, prenez bien garde qu'il puisse avoir raison sur les autres aussi, étant mieux placé que vous pour voir les choses, c'est-à-dire vos actions, sous leur vrai jour.

Mais ce n'est pas encore assez d'écouter avec modestie, il faut écouter avec reconnaissance. Ce n'est que justice, car il mérite bien de nous, celui qui, sans envie, mais par amour du bien, prend la peine de nous étudier, de noter nos impatiences, nos

Sans doute il ne faut pas renoncer à s'interroger soi-même, à sonder le fond de son cœur, à se rendre compte de ses mouvements et de ses démarches; mais ce travail sera plus facile, et le succès plus assuré, si vous êtes aidé, éclairé par un homme de bien, qui vous guide, vous redresse, vous fasse voir ce qui vous échappe, et mieux voir ce que vous apercevez à peine dans une ombre trop favorable. Sans ce censeur nécessaire vous n'arriverez à rien. Il est même bon de prêter l'oreille à tout le monde, même à vos ennemis; la haine, intéressée à vous trouver en faute, a des lumières qui lui sont propres. Suivant le mot de Zénon, que tous les hommes vous soient des Pédagogues (1).

Voilà, tel que l'entend Galien, l'art de discerner ses propres passions. Il consiste à se défier de soi-même, à cause de l'amour-propre et de l'aveuglement qu'il engendre, et à en appeler à l'examen d'un étranger, désintéressé, donc clairvoyant, honnête homme, donc sincère. Sur quoi je m'empresse de remarquer que Galien fait paraître ici une parfaite connaissance de la nature humaine. Oui, il y a au fond de notre cœur un invincible amour de nous-mêmes, et par suite une infinie difficulté de nous connaître. Où sont-ils, quels sont-ils, nos défauts? Nous ne savons pas les voir, si ce n'est sous la forme de qualités précieuses. Avares, nous nous jugeons économes; jaloux, nous nous croyons prudents. Quant à nous désintéresser de nous-mêmes,

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, et passim.

et à nous représenter nos imperfections dans toute leur misère et nos vices dans toute leur laideur, c'est un idéal dont la plupart n'approchent guère. Le Christianisme même, pratiqué d'un esprit soumis et d'un cœur croyant, n'y mène pas nécessairement ses pénitents. Ou je me trompe fort, ou le prêtre qui lirait dans les consciences trouverait qu'il y a beaucoup plus de confessions sincères que de confessions entières. S'observer, s'étudier, s'avouer ses défauts et ses passions sans les pallier, ce fut toujours et ce sera toujours une chose d'une extrême délicatesse. Galien a compris cela et l'a fortement exprimé ; il faut l'en féliciter ; je l'en félicite.

Mais, s'il a bien posé les données du problème, l'a-t-il bien résolu ? Et cette idée de se regarder par les yeux d'autrui, de s'en rapporter à un censeur plutôt qu'à sa conscience, est-ce une idée pratique, est-ce une idée juste ?

Galien ne paraît pas douter que chacun ne puisse trouver le censeur dont il a besoin pour se connaître et se corriger, pourvu qu'il n'aille pas le chercher dans la corruption de la richesse et de la puissance. Cela prouve que Galien avait une excellente opinion

lument maîtres de toutes les passions, absolument exempts de tous les vices, ils sont beaucoup plus rares. Des vieillards parfaits qui puissent et veuillent s'attacher à un jeune homme, le suivre pas à pas, l'observer avec un soin jaloux, l'admonester, au risque de le blesser, et de ne recueillir pour prix de leur abnégation que la colère, la haine et l'injure, cherchez et dites combien vous en aurez rencontré, ou même si vous en aurez rencontré. Sans pessimisme aucun, on peut affirmer qu'on ne trouverait pas un moniteur pour mille personnes qui auraient besoin d'être averties. De sorte que si nous ne devions nous observer que par l'œil d'autrui, nous serions condamnés à ne nous point observer, à vivre et à mourir dans l'ignorance finale de nous-mêmes.

Et s'ils sont en infiniment petit nombre ceux qui, avec les qualités requises pour surveiller leurs amis, consentiraient à le faire, sont-ils plus nombreux ceux qui trouveraient bon d'être surveillés? Est-il donc si commode d'avoir ainsi un témoin de toutes ses actions, à toute heure, en toute circonstance? Est-il si facile de s'entendre dire des vérités si offensantes? de répondre au blâme, quelle qu'en soit la forme, par la douceur et la reconnaissance? de goûter la réprimande comme un bienfait? Et tout cela ne suppose-t-il pas acquises cette domination sur soi-même et cette vertu qu'il s'agit d'acquérir.

L'idée de Galien, si séduisante qu'elle semble d'abord, me paraît donc être une théorie sans application possible. Est-ce du moins une théorie que la critique doive approuver à un point de vue purement spéculatif? Sur ce terrain aussi je ferai

des réserves. Qu'il soit malaisé de se connaître soi-même, et par les raisons qui ont été dites, c'est évident. Mais, songez-y, est-il donc si simple de connaître autrui? Outre qu'un homme, même après avoir demandé à être observé et réprimandé, se drape, quoiqu'il en ait, et prend ses mesures pour faire aux autres la même illusion qu'il se fait à lui-même, si ce n'est plus, est-il donc si facile de deviner et d'apprécier, à travers les actions apparentes, les intentions? Et combien d'actions qui échappent à toute observation indirecte? Et combien de pensées, de désirs, de mouvements internes qui sont le secret de l'agent moral? Non, rien ne peut remplacer la conscience, c'est-à-dire l'examen de conscience. C'est toujours là qu'il en faut revenir. Qu'on cherche et qu'on trouve quelque lumière, quelque secours auprès d'un ami très-honnête homme, si la Providence nous accorde cette grâce, je ne demande pas mieux, mais l'examen de conscience, pratiqué avec la ferme volonté de se connaître et de s'amender, demeure la vraie méthode à suivre.

Il faut d'abord connaître ses passions, il faut

un octogénaire, s'il est malade, renonce-t-il à se soigner, et dans l'impuissance de redevenir un homme vigoureux, ne tâche-t-il pas de redevenir du moins un homme bien portant? La santé de l'âme, plus précieuse encore, mérite une plus constante recherche. Ne dites pas : je suis trop imparfait, trop loin de la sagesse. Il ne faut pas dédaigner le bien parce qu'on ne peut atteindre le mieux. Ici encore il faut se conduire, quant à l'âme, comme on se conduit quant au corps. Si avant notre naissance nous eussions pu nous adresser à celui qui y présidait, si nous lui eussions demandé de nous accorder le corps le plus fort et le plus généreux, et qu'il nous l'eût refusé, sans nul doute nous l'eussions alors supplié de nous en donner un qui fût au second rang, ou au troisième, ou au quatrième pour la beauté des formes, la souplesse et la puissance des muscles. Si nous n'eussions pu obtenir le corps d'Hercule, nous eussions encore été fiers de recevoir celui d'Achille, ou, à défaut de ce dernier, celui d'Ajax, ou de Diomède, ou d'Agamemnon, ou de Patrocle, ou enfin de quelque héros. Qu'il en soit de même dans l'ordre moral. Si nous ne pouvons monter à la plus haute excellence de l'âme, ne méprisons pas les degrés inférieurs. Il est beau encore, au-dessous de ces sages qui dominent tout, d'occuper le second, le troisième ou le quatrième rang. La vertu la plus modeste est cependant la vertu, donc d'un prix infini (1).

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 353, 354; édit. lat., ch. IV, *sub initio*.

Il ne faut pas non plus que la lenteur de nos progrès nous fasse perdre courage. On ne dompte pas les passions, ou seulement l'une d'entre elles, en une heure ni même en une année. Il faut de longs efforts pendant un long temps. C'est surtout les commencements qui sont difficiles. Qu'on ne s'étonne donc pas de n'avancer d'abord que fort peu ; plus tard on avancera davantage et de plus en plus. C'est d'ailleurs le meilleur emploi de la vie. Mais on voudrait d'abord arriver au but. Quelle honte qu'on travaille des années et des années, qu'on s'exerce indéfiniment pour devenir un médecin, un grammairien ou un rhéteur habile, et qu'on marchande le temps et le zèle quand il s'agit de devenir un homme de bien (1) !

Donc à l'œuvre, qui que vous soyez, jeunes ou vieux, bons ou mauvais, et guerre aux passions ! Dès le matin, au moment de votre lever, représentez-vous la journée qui commence, les occupations qui vous attendent, et combien il sera plus beau de vous diriger par les conseils de la raison et de la sagesse que de vous laisser asservir par les passions aveugles. Concevez fortement en vous-même com-

à peu l'habitude de vous gouverner et que sur vos passions soumises ou détruites régnera la vertu triomphante (1). — Mais ces généralités ne sauraient suffire, il faut venir aux détails.

Par passions, Galien entend les puissances irraisonnables de l'âme, et il en distingue deux différentes. Le propre de l'une est de s'irriter, de s'enflammer contre ceux qui nous paraissent coupables envers nous-mêmes ; à la longue elle nous rend implacables, et elle est d'autant plus fâcheuse qu'elle dure depuis plus longtemps : c'est la colère. L'autre nous porte vers ce qui nous est doux et agréable, vers ce qui nous plaît, sans nul souci de ce qui est honnête ou honteux, utile ou nuisible : c'est l'amour de la volupté (2). Et ce sont là deux ennemis qu'il faut combattre, deux maladies qu'il faut guérir.

Et d'abord la colère. Le caractère essentiel de la colère, c'est la violence, aussi bien que la déraison. Or cette violence n'a pas de bornes, et il n'est pas d'excès où elle ne puisse s'emporter. Galien raconte que, étant enfant, il vit un homme qui, voulant ouvrir une porte sans retard et n'y réussissant pas, entra dans une véritable rage. Il frappait la porte de ses pieds, mordait la clef, injuriait les Dieux, les yeux sortis de la tête comme une furie, écumant comme un sanglier : horrible spectacle, et qui n'est pas rare. Il ne faut pas se flatter qu'on maîtrisera d'abord une passion ainsi faite. Ce serait se préparer

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 355 ; édit. lat., ch. v, *sub fine*.

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 356 ; édit. lat., ch. vi.

mille déceptions et compromettre l'avenir. Non, il faut se dire au contraire que c'est là une œuvre de temps et de patience. C'est assez dans les commencements de comprimer cette grande fougue et de ne pas s'exaspérer au premier obstacle. L'irascible qui mordait et qui ne mord plus, qui frappait et qui ne frappe plus, qui criait et qui ne crie plus, a déjà fait de notables progrès. Une fois assuré de ce premier triomphe, qu'il marche à de nouvelles conquêtes, mais pas à pas, sans rien entreprendre au-delà de ses forces. Il se sentira de moins en moins enclin à la colère; bientôt il faudra un crime pour l'émouvoir, et un jour enfin un crime même, tout en lui inspirant un juste mépris, le laissera en possession de lui-même. Et ici Galien s'adressant plus particulièrement à son ami qui manquait, paraît-il, de douceur et de placidité, lui accorde libéralement plusieurs années pour se vaincre petit à petit et arriver de victoire en victoire à un genre de vie véritablement grave et honnête (1).

Dans ce laborieux effort sur soi-même, il importe surtout de se surveiller à l'endroit des esclaves. Les esclaves ne fournissent que trop d'aliments à la

enfonça un jour son stylet dans l'œil d'un esclave et lui vida l'orbite. Après quoi, pris de remords, il lui offrit de le dédommager. La victime se taisant, le bourreau insista. Eh! que voulez-vous que je demande, répondit l'esclave? ce qu'il me faut, c'est l'œil que vous m'avez pris! Galien a été témoin d'une action pareille; il a vu un esclave devenir borgne d'un coup de roseau. Il a vu pis que cela, et il en fait le récit détaillé. Je revenais de Rome, dit-il, et j'avais pour compagnon de voyage un mien ami, originaire de Gortines, en Crète, homme recommandable par mille vertus, de mœurs simples, fidèle en amitié, sobre, libéral, excellent en un mot, mais tellement irascible qu'il châtiait à tort et à travers ses esclaves de ses propres mains, les frappant avec des lanières, des bâtons, tout ce qui s'offrait à lui. Nous étions arrivés à Corinthe. Là il embarque pour Athènes ses esclaves avec ses bagages, et louant une voiture nous prenons la route de terre par Mégare. Nous avions dépassé Eleusis, nous touchions à Thriasios, lorsqu'il s'avise de demander des nouvelles de je ne sais quel objet à deux esclaves qu'il avait gardés avec lui. Ceux-ci ne peuvent répondre. Alors voilà un homme qui s'emporte, et qui ne trouvant sous sa main qu'un long glaive enfermé dans son fourreau, l'abat sur la tête de ces jeunes gens. Le hasard veut qu'il frappe par le tranchant de la lame. Le fourreau coupé s'ouvre, et les esclaves reçoivent à la tête une double blessure, car deux fois l'arme se lève et retombe. Le sang coule à flots. Cet homme se calme et revient à lui. Il a honte de sa fureur. Il m'entraîne dans

une maison de la ville, s'accuse, me présente une courroie et me conjure de l'en frapper. J'éclatais de rire; mais lui de se jeter à mes genoux et de me supplier de faire ce qu'il désirait. Plus je le voyais s'obstiner à être battu et plus je riais. Toutefois, quand cela eut assez duré, je lui promis de le satisfaire s'il me promettait lui-même une toute petite chose que j'allais lui demander. Il consentit. Je le priai alors de prêter l'oreille à un discours que j'allais faire, et que c'était là ce que je réclamais de lui. Alors je lui exposai longuement par quels moyens nous pouvons nous guérir du penchant à la colère, et qu'il ne s'agit pas de recevoir des coups, mais de prendre conseil de la raison. Il comprit, se surveilla et devint meilleur (1).

C'est donc surtout dans ses rapports avec ses esclaves que l'irascible doit être attentif à lui-même. La première règle, qui doit être inviolable, c'est de ne jamais frapper de sa propre main. Un esclave a fait une faute, il faut qu'il soit puni, à merveille; mais qu'il le soit par un autre, non par vous. A frapper, on s'irrite encore, on perd toute mesure; ce n'est plus le juste châtiment d'un maître, c'est la vengeance d'un furieux. Le père de Galien s'était fait un devoir de s'abstenir, et prêchait l'abstention à ses amis, leur disant quand il les voyait s'oublier: prenez garde que l'esclave que vous maltraitez ainsi ne succombe à la douleur, vous l'auriez bien mérité. Et notre médecin-moraliste ajoute qu'il se gouvernait

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 354; édit. lat., ch. IV, *sub fine*.

par les mêmes principes et les mêmes sentiments (1).

La seconde règle, c'est de différer la peine encourue par l'esclave. Ce qu'on raconte que Platon fit une fois envers l'un de ses esclaves (2), il faut le faire toujours. Et, en effet, qu'y a-t-il de plus aveugle que la colère, et qu'y a-t-il de plus violent? Il faut donc de toute nécessité prendre le temps de se calmer, de revenir à la possession de soi-même et à la raison, si l'on veut éviter les excès, si l'on veut proportionner les coups à la faute, et corriger le coupable, car il n'y a pas de correction sans justice. C'est alors seulement qu'on peut juger de quel poing ou de quel instrument il faut se servir. Parfois même on fera sagement de montrer le châtiment sans l'infliger. On appellera l'esclave, on ordonnera d'apporter les courroies, puis, après

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 354, 355, édit. lat., ch. IV, V.

(2) *Ibid.* — Ce fait est raconté par Sénèque, *De la colère*, l. III, ch. XII. « Non potuit impetrare Plato a se tempus, quum servo suo irasceretur, sed ponere illum statim tunicam, et præbere scapulas verberibus jussit, sua manu ipse cæsurus. Postquam intellexit irasci se, sicut sustulerat, manum suspensam detinebat, et stabat percussuro similis. Interrogatus deinde ab amico, qui forte intervenerat, quid ageret? « Exigo, inquit, pœnas ab homine iracundo. » Velut stupens. gestum illum sævituri, deformem sapienti viro servabat, oblitus jam servi, quia alium quem potius castigaret invenerat. Itaque abstulit sibi in suos potestatem, et ob peccatum quoddam commotior. « Tu, inquit, Speusippe, servulum istum verberibus objurga, nam ego irascor. » Ob hoc non cecidit, propter quod alius cecidisset : « Irascor, inquit; plus faciam quam oportet; libentius faciam; non sit iste servus in ejus potestate, qui in sua non est. »

une juste réprimande, on pardonnera, en avertissant qu'une nouvelle faute ne rencontrerait pas la même indulgence (1).

Voilà comment il faut s'exercer à la modération envers les esclaves, comme envers tous les hommes. Et il ne faut pas se satisfaire trop facilement. Il ne faut pas, parce qu'on ne se livre pas aux emportements de la folie, parce qu'on ne lance pas des regards farouches, parce qu'on ne met pas en pièces tout ce qu'on trouve à sa portée, il ne faut pas se dire : c'est bien ! la colère n'est pas ou n'est plus mon défaut. Eh! non, vous n'êtes pas une bête fauve, voilà tout. Êtes-vous un homme, un honnête homme, un sage? C'est à savoir. Il y a des degrés dans la colère. Une moindre colère est encore la colère, et la vertu l'exclut absolument. C'est comme la maladie : il n'y a que celui qui n'est pas malade du tout qui puisse se vanter d'avoir la santé (2).

Et qu'on ne s'écrie pas qu'il est bien difficile de dominer à ce point la colère, de la plier à cette docilité parfaite. Eh quoi ! un cavalier se saisit d'un cheval fougueux, le monte malgré sa résistance, et se servant à propos de l'éperon et du frein, arrive en

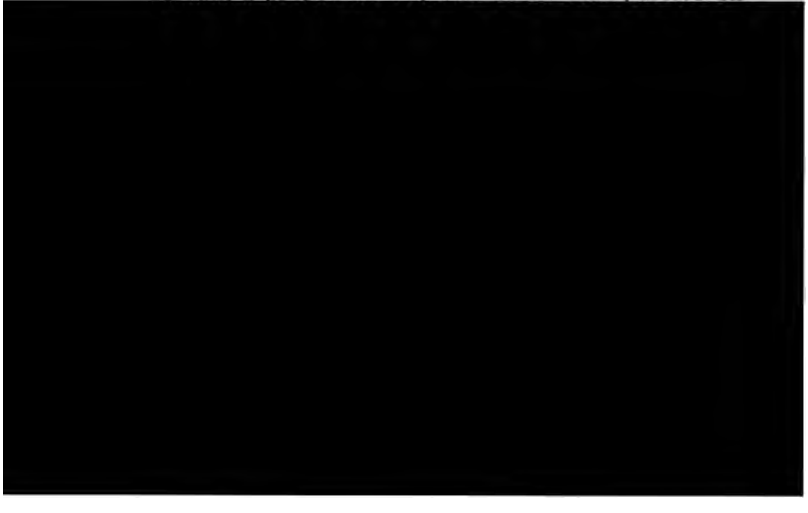

ses lumières et vous diriger de ses conseils! Et cela quand on ne vous demande pas de réussir dans un délai déterminé, mais qu'on vous accorde libéralement le temps nécessaire! Non, non, vous n'y avez pas songé, ou vous manquez de courage.

D'autant plus, notez-le bien, qu'il ne s'agit pas d'anéantir la colère, mais de la soumettre au joug. La colère, au fond, c'est l'énergie qui a été mise en nous pour nous mouvoir, pour mouvoir ce qui nous entoure, pour produire des œuvres; c'est l'activité, c'est la force. Elle peut même nous être d'un grand secours contre les passions corporelles et la volupté, si nous savons nous en servir. Donc le devoir, c'est de la gouverner en la subordonnant à la raison. Contenons-la, modérons-la, disciplinons-la, comme on dresse un chien impétueux, voilà tout ce qu'on exige de nous. C'est une noble tâche et qui ne dépasse pas notre pouvoir (1).

On ne peut lire ces pages de Galien que nous venons de résumer, sans songer aussitôt aux deux traités de Sénèque et de Plutarque sur la colère, comme aussi à celui de l'épicurien Philodême, si heureusement retrouvé. Et quand on se dit que ces trois traités, les seuls qui survivent, ne sont très-probablement pas les seuls qui aient été écrits (2); quand on pense que Théophraste et

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 355; édit. lat., ch. VI.

(2) Dans le traité de Sénèque, surtout à l'article des réfutations, on voit que les philosophes, en dehors de l'école stoïcienne, avaient beaucoup écrit sur la colère.

Aristote se sont fort occupés de la colère; quand on se rappelle que Platon en a fait la seconde des trois facultés de l'âme; quand on se représente tous les hommes colères et toutes les actions furieuses cités par ces philosophes (1), involontairement on se demande si les anciens n'étaient pas tout particulièrement sujets à cette passion. Il est certain que l'esclavage devait aider très-fort à la développer par la fréquence des occasions et par la liberté de s'y livrer tout à son aise. Et s'il est vrai qu'une constitution robuste y prédispose, les anciens, plus forts et plus sanguins, y devaient être plus naturellement enclins (2). Sans faire les modernes plus doux qu'ils ne le sont, je me figure qu'on trouverait difficilement chez eux un Xerxès faisant battre de verges l'Hellespont; un Cyrus s'acharnant contre un fleuve, et employant à disperser ses eaux en mille canaux son armée qui laisse échapper la victoire; un Alexandre tuant son meilleur ami au milieu d'un banquet; un Sylla faisant couper Marius par morceaux, etc., etc.

Je ne voudrais pas soulever de trop grosses questions à propos de la légère esquisse de Galien. Il ne s'est pas proposé d'écrire un traité sur la colère, comme Plutarque, qui déduit avec soin tous les moyens de s'en guérir; ni surtout comme Sénèque, qui partage son ouvrage en trois livres, et, procédant méthodiquement, expose tour à tour la nature et l'origine de la colère, les moyens de la prévenir,

(1) Sénèque, l. I, ch. I; l. III, ch. II, III, XVII, XXI.

(2) Voir dans Sénèque, l. II, ch. XVIII, XIX, la théorie des tempéraments dans leur rapport à la colère.

c'est-à-dire l'hygiène de cette passion, et les moyens de la réprimer, c'est-à-dire sa thérapeutique. L'objet du traité de Galien est plus général et plus vaste, et où les autres insistent, il court d'une plume rapide. Il est toutefois deux remarques que fait naître la comparaison de Galien à ses deux devanciers, et qui valent peut-être la peine d'être indiquées.

Galien entend la colère à la manière de Théophraste, d'Aristote et surtout de Platon. Comme Théophraste et Aristote, il n'en blâme que les excès ; comme Platon, il y voit une puissance irraisonnable sans doute, mais légitime et même excellente, dès là qu'elle prend les ordres de la raison. Elle lui semble même nécessaire, tant au regard de la raison dont elle exécute les commandements, qu'à celui des passions qu'elle plie au frein et à la règle. Or telle n'est pas la doctrine stoïcienne, reproduite par Sénèque et Plutarque. La colère y est confondue avec toutes les passions dont elle partage la nature essentiellement mauvaise. Elle doit être, non pas tempérée, mais extirpée. Où est le vrai ? Sans donner absolument raison à Galien, il est peut-être aussi près de la vérité que ses deux devanciers. La colère n'est certainement pas une passion comme les autres. Elle ne se rapporte pas à un objet étranger, à la possession duquel elle aspirerait, comme la curiosité, l'ambition, le libertinage, etc. La colère ne regarde qu'à soi-même ; c'est comme l'effervescence de l'activité personnelle, comme l'effort impétueux de la personne pour se protéger et se venger. Si elle n'est pas l'énergie volontaire elle-même, elle y semble du moins tenir d'assez près

pour que nous comprenions que Platon l'ait confondue avec elle, qu'Aristote et son disciple l'aient traitée avec indulgence.

Ce qui me frappe encore, c'est de voir Galien se préoccuper à ce point des esclaves. Il n'en est pas question une seule fois dans le traité de Sénèque. Plutarque n'y voit qu'une matière à s'exercer à la modération que l'on doit aux hommes libres. Au contraire Galien qui condamne la colère, en tant qu'excessive, envers les hommes libres, ne la condamne pas moins envers les esclaves. C'est même à ces derniers que se rapportent ses observations particulières et ses prescriptions. Et dans ce qu'il raconte de l'empereur Adrien et de cet ami avec qui il fit le voyage de Rome à Athènes, on sent un véritable intérêt pour ces malheureux. Sa douceur se révèle et l'on comprend du reste qu'il est le bien nommé (γαληνός, doux). Il y a là un progrès moral à noter et qui console l'ami de l'humanité alors si fort outragée.

Il n'en est pas de l'amour de la volupté comme de la colère. Celle-ci, toute fâcheuse qu'elle est

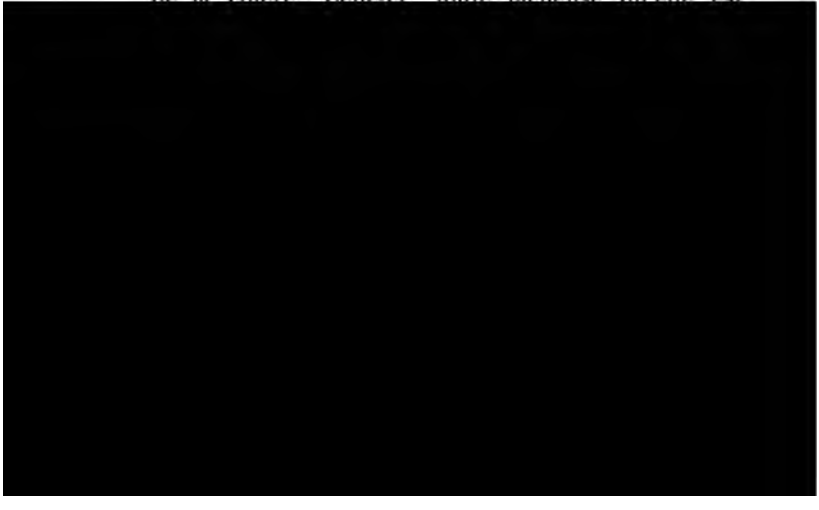

complètement sa nature; mais si on le châtie, si on l'empêche de s'emparer et de jouir des choses qu'il convoite, il s'affaiblit, s'éteint et disparaît. Il meurt par impuissance de se satisfaire.

Mais ce *châtiment* ne doit pas se faire attendre. Il faut au contraire être aussi diligent qu'attentif. Il est trop clair que si vous donnez à l'amour de la volupté le temps de se satisfaire, il en deviendra plus fort et plus exigeant. Ses progrès seront aussi rapides que redoutables. En peu de jours, il sera comme une citadelle inexpugnable et qui se jouera de vos efforts. Alors, s'écrie Galien, vous direz ce que j'ai ouï dire à un amant : « Je veux la quitter, je ne puis. » Comme lui, vous m'appellerez en vain à votre secours, en vain vous me supplierez de rompre votre chaîne. Vous n'ignorez pas qu'entre les maladies du corps il en est d'incurables ; eh bien cette puissance de l'âme qui se porte témérairement aux plaisirs grossiers des sens, si on ne la combat dès le principe, est bientôt une maladie aussi, et une maladie qui se rit des remèdes. L'âme qui s'en est une fois laissé posséder ne peut plus revenir à la santé. Elle est morte à la vertu (1).

Donc il faut se mettre à l'œuvre sans retard. Et comme l'amour de la volupté est multiforme, comme il est l'amour de la nourriture et des liqueurs, c'est-à-dire la gourmandise, l'amour des beaux corps et des plaisirs obscènes, c'est-à-dire la débauche, l'amour des richesses, c'est-à-dire la cupidité, l'amour

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 355, 356; édit. lat., ch. VI.

de la gloire et du commandement, c'est-à-dire l'ambition, l'amour du bien d'autrui, c'est-à-dire l'envie (1), il faut combattre toutes ces passions dès leurs premiers symptômes. Il faut les combattre en s'entourant de secours, surtout dans les commencements où l'ennemi oppose une plus vive résistance. Faites d'abord comme je faisais, dit Galien : vivez, agissez sous le regard d'autrui. Qu'il y ait là quelqu'un qui voie si vous vous gorgez de mets, ou si vous apaisez seulement votre faim; si vous videz la coupe jusqu'au fond, ou si vous calmez seulement votre soif; si vous versez sans cesse ni fin dans un gouffre, ou si vous satisfaites seulement des besoins naturels et limités. — Plus tard, quand vous serez aguerri, luttez avec vos seules forces, mais en excitant votre courage pour une noble émulation. Par exemple, à table, rivalisez de sobriété avec vos convives. Dans une orgie, entre les buveurs, c'est à qui boira le plus; entre les gloutons, à qui mangera le plus; entre les débauchés, à qui fera le plus de prouesses: mettez votre gloire à l'emporter sur les tempérants par votre tempérance. Vos voisins mangent peu, mangez moins; boivent peu, buvez

ment beau. Se rendre chaque jour ce témoignage : je suis meilleur qu'hier, voilà ce qui est vraiment digne d'un homme de cœur et d'un amant de la vertu. A se comporter de la sorte, on devient plus fort en même temps que les passions plus faibles ; on a la paix de l'âme, la satisfaction de la conscience, et, grâce à l'habitude, le bonheur. La modération qui a d'abord été le prix de l'effort, se tourne en bonheur en se tournant en habitude, selon cette belle parole : « Choisis d'abord le genre de vie le meilleur, viendra ensuite l'habitude qui le rendra le plus agréable (1). »

Mais ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est qu'ici il ne s'agit pas de discipliner l'amour de la volupté et les passions qui s'y rapportent; il s'agit de les supprimer, d'en arracher jusqu'à la racine. La sagesse demande seulement qu'on assujettisse la colère à la raison, comme l'esclave au maître ; elle exige qu'on détruise le penchant aux grossiers plaisirs. Il faut qu'il n'en reste rien; car ce qui resterait aurait bientôt poussé des rejetons, étant arrosé incessamment par la malice naturelle à l'homme et l'inclination au mal. C'est aux racines qu'il faut s'attaquer. Si vous ne fouillez le sol, si vous ne rejetez au loin les moindres fibrilles, attendez-vous à voir reparaître bientôt et s'étaler la plante malsaine, et son poison infecter l'âme entière (2).

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 356 ; édit. lat., ch. VI.

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 356, 357 ; édit. lat., ch. VII.

Il est facile de s'y tromper. Quand l'amour de la volupté, quand la gourmandise, l'envie, la cupidité, l'ambition débordent au loin comme un torrent fangeux, on est naturellement averti, et la grandeur du mal commande en quelque sorte de lui opposer des digues; mais quand ces passions, dans mille petites circonstances, signalent à peine leur existence par de faibles mouvements, il n'est que trop aisé et trop ordinaire de les méconnaître, même avec la volonté de se juger et de se corriger. Et cependant c'est là qu'il faudrait les surprendre, afin de les étouffer dans le germe. Et Galien faisant un nouvel appel à son expérience personnelle, ouvre ici une sorte de parenthèse pour nous parler de l'éducation en général et surtout de sa propre éducation au foyer paternel : digression qui n'en est pas une, puisque, en racontant à son ami les leçons de son père, il expose encore l'art de combattre l'amour de la volupté et les passions. Voici le fil un peu flottant qu'il suit dans ces intéressantes et instructives confidences.

Parmi les jeunes gens qui vivaient dans sa familiarité, il en était un qui se fit longtemps illusion

était troublé dans les petits détails de la vie. Elles ne grondaient pas dans la tempête, elles murmuraient quand passait un nuage. Pourquoi cela, ajoutait-il? Est-ce l'effet de ma nature ou le résultat de mon éducation?

Et Galien raconte qu'il lui exposa qu'il y a toujours une part à faire et à l'éducation et au naturel; que les enfants apportent en naissant des qualités originelles, des défauts originels, et sont très-diversement doués; — que cela paraît très-visiblement dans leurs jeux, les uns se montrant gais et toujours dans les rires, les autres sombres et toujours dans les larmes; ceux-ci aimant à partager ce qu'ils possèdent, ceux-là à s'approprier ce qui ne leur appartient pas; tels entrant en fureur au moindre prétexte, tels autres supportant avec douceur les plus graves offenses; — qu'il en est de même des jeunes gens: il en est de gourmands, il en est de sobres; il en est d'effrontés, il en est de pudiques; il en est qui cherchent le travail, il en est qui le fuient; il en est qui s'exaltent par l'éloge, il en est qui se maintiennent par la crainte du blâme; — qu'il y a ainsi entre les enfants, entre les jeunes gens, des différences naturelles, et non pas seulement superficielles, mais profondes; — que l'éducation, qui peut beaucoup, ne peut pas l'impossible; — qu'elle peut rendre meilleur ce qui est bon, moins mauvais ce qui est mauvais, mais non transformer le mal en bien; — qu'il est des natures absolument réfractaires à toute culture; — que la ronce, quoi qu'on fasse, ne saurait porter de raisins, ni la vipère ou le scorpion accommoder leur humeur à la nôtre; — que

l'éducation, impuissante dans les cas fâcheux, est nécessaire aux naturels bien doués pour produire tous leurs fruits, comme la vigne veut être cultivée pour donner un vin abondant et généreux, et un cheval, dressé, pour plier ses mouvements et sa force à nos volontés et à nos besoins; — et qu'enfin la nature fournit le terrain que l'éducation laboure, l'arbre que l'éducation taille et dirige, la matière et l'étoffe que l'éducation met en œuvre. Après quoi, Galien ajoute, par un retour sur lui-même plein de vérité et de grâce : « Pour moi, je ne saurais dire quel était mon naturel, car un enfant ne s'observe pas, mais quelle fut mon éducation, je le sais bien, et il n'est peut-être pas inutile que vous le sachiez (1). »

Je laisse maintenant la parole à Galien, me bornant à abréger un récit qui pourrait paraître prolixe à notre goût moderne.

« J'ai eu ce singulier bonheur que mon père était exempt de toute colère, très-juste, très-sobre, très-humain. Ma mère, au contraire, était à tel point irritable qu'elle mordait quelquefois les servantes, poussait des cris, était en guerre avec mon père,

Ce qui me poussait encore dans cette voie, c'était de voir mon père supporter tranquillement n'importe quelles disgrâces, tandis que ma mère, au moindre accident, se laissait aller au désespoir. J'étais donc parfaitement disposé à l'éducation que j'allais recevoir.

« On me mit entre les mains des philosophes dès que je fus en état de les entendre. J'avais environ quatorze ans lorsque je commençai à boire à cette source sainte. Je suivis assez longtemps les leçons d'un disciple du stoïcien Philopator. Caïus, qui avait embrassé le platonisme, fut aussi mon maître, mais peu de temps, car il manquait de loisirs; ses concitoyens le forçaient de s'occuper de leurs affaires; à leurs yeux il n'y avait que lui de juste dans la ville, homme incorruptible en effet, facilement accessible à tous, et plein de douceur. Vers cette époque, un autre de nos concitoyens revint d'un long voyage; c'était un disciple d'Aspasius le péripatéticien; je m'attachai à lui. Puis, j'entendis un épicurien venu d'Athènes. Mais au-dessus de tous ces doctes présidait mon père, qui observait attentivement leur vie et leurs doctrines, et m'accompagnait souvent à leurs leçons.

« Or il s'était beaucoup exercé dans la géométrie, l'arithmétique, l'astronomie, l'architectonique, et il voulait que les philosophes exposassent leurs doctrines selon les démonstrations régulières de ces sciences. Il me disait donc : « Dans ces préceptes « de vertu et de sagesse qu'on t'enseigne, il ne « doit y avoir aucun désaccord, aucune contra- « diction, mais cette suite, cet enchaînement et « cette harmonie que les anciens ont fait régner

« dans les sciences à la tête desquelles marchent la « géométrie et l'arithmétique. Ne va donc pas te « hâter imprudemment d'adopter une secte et d'en « prendre le nom ; il te faut au contraire employer « un long intervalle de temps à les étudier et à les « apprécier. Que ta doctrine soit une doctrine solide « qui satisfasse l'esprit et fortifie la volonté. Car, « n'en doute pas, ce que tu dois apprendre, c'est « la justice, c'est la tempérance, c'est la grandeur « d'âme, en un mot, c'est la vertu. La vertu, ceux-« là mêmes qui ne l'ont pas en font l'éloge. C'est « qu'en effet elle a seule le pouvoir de nous défendre « contre les chagrins et la douleur. Que ce soit donc « ton constant objet. »

« Mon père me répétait ces pensées sous toutes les formes, et il m'y trouvait docile. J'étudiai tour à tour toutes les écoles philosophiques sans m'enchaîner à aucune, et je cherchai toujours dans l'étude et la pratique de la vertu, dans l'empire sur moi-même et les passions, la paix de l'âme et la sécurité au milieu des accidents et des vicissitudes de la vie (1).

« Ce qu'il me signalait surtout dans l'amour de la

« Cette insatiabilité des passions, qui en est « comme l'essence, voilà, me disait-il, l'origine de « tous nos chagrins et de tous nos maux. Elle nous « rend d'abord sensibles à des pertes qui ne de- « vraient pas nous toucher. Un peu moins d'argent, « un peu moins d'honneurs, eh ! qu'importe, s'il te « reste assez de l'un pour te nourrir et te bien « porter, assez des autres pour marcher la tête « haute parmi tes pairs ? Elle nous empêche ensuite « de goûter ce que nous possédons par le désir d'en « posséder davantage. Comme si ce n'était pas une « véritable folie de vouloir recueillir les éloges de « tous les hommes, ou posséder toutes les richesses « qui existent ! Savoir se modérer, c'est-à-dire se « borner à la satisfaction des besoins de la nature « qui sont toujours limités, c'est la condition et le « principe du bonheur (1). »

« Et mon père se citait lui-même en exemple. Il me demandait si je l'avais jamais vu courir après la gloire, la fortune, tous les biens que convoitent les hommes, ou s'affliger de la mort d'un bœuf, d'un cheval ou d'un esclave. « Il est vrai, ajoutait-il, « que je n'ai pas été ruiné et mis dans l'impuissance « de soigner ma santé ; que je n'ai pas subi la mor- « telle injure de perdre ma place au sénat ; ce sont « là d'extrêmes malheurs, qu'il est permis de res- « sentir, si on n'a pas su les éviter; mais quand il « m'arrive de m'entendre blâmer par quelqu'un, « ou de souffrir quelque dommage dans ma fortune,

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 358, 359 ; édit. lat., ch. VIII, IX.

« je m'en console par cette pensée : puis-je donc « plaire à tout le monde ? Ce que je possède encore « n'est-il pas plus que suffisant à me protéger contre « la faim, la soif et le froid (1) ? »

« Il ne se lassait pas de revenir sur cette terrible insatiabilité. Il l'attaquait sous tous ses aspects : insatiabilité du gourmand qui veut toujours plus d'aliments, ou des aliments plus délicats ; insatiabilité du cupide qui veut toujours des richesses plus considérables ou d'une autre sorte ; insatiabilité de l'ambitieux qui veut toujours plus de dignités, une gloire plus grande (2).

« Il m'exposait combien est absurde et désastreuse l'insatiabilité au regard des aliments ; car enfin quel est le but des aliments ? De nourrir le corps. Le corps est-il donc mieux nourri par une plus grande quantité d'aliments, ou par des aliments raffinés ? C'est le contraire. Les aliments raffinés sont des aliments malsains, et des aliments trop abondants sont nécessairement mal digérés. Or ce sont les aliments digérés et non pas engloutis qui réparent les pertes de l'organisme. Quand la digestion se fait imparfaitement, le ventre se gonfle aux dépens du reste,

« Il ne blâmait pas moins sévèrement l'insatiabilité relative aux richesses, aux honneurs et en général aux biens de l'âme. L'âme ne souffre pas moins de celle-ci que le corps de l'autre. Quel supplice, en effet, que celui de ces gens qui, mécontents de ce qu'ils ont, désirent toujours plus! Accordez-leur le double, ils aspirent au triple; accordez-leur le triple, ils aspirent au quadruple. Ce qu'ils veulent, ce qu'il leur faut, ce qui leur est nécessaire, c'est précisément ce qui leur manque. De sorte qu'ils vont se consumant de soupirs en soupirs, d'attente en attente. Tels sont ces riches, misérables au sein de leur opulence. « Qu'ils désirent, disait mon père, « une chaussure, un vêtement, une maison, tout « ce qui fait le corps bien portant et la vie douce, à « la bonne heure! Mais qu'ont-ils affaire de plusieurs « maisons, d'une multitude de vêtements divers et « de chaussures diverses? Pourquoi faut-il qu'ils « aient des perles, des onyx, des pierreries de toute « sorte? Qu'importent aux femmes les ornements, « l'or et la soie et toutes les matières tirées de « régions lointaines? Qu'ils aient tout cela et qu'ils « s'y tiennent, en seront-ils plus heureux? Non. « Mais ils ne savent pas s'y tenir. Ils regardent au- « dessus d'eux, et voyant quelques hommes mieux « partagés, ils n'ont plus de repos qu'ils ne les « surpassent. Prends garde à cela, mon fils! Tu es « plus riche que la plupart de nos concitoyens, la « modération t'est donc bien facile. Si tu veux « surpasser ceux qui te surpassent, qu'arrivera-t-il? « Tu ne seras pas satisfait encore. Il est dans telle « ville tel citoyen plus riche que toi, il faudra l'em-

« porter sur lui aussi. Et comme tu ne seras jamais « plus riche que tout le monde, l'immensité de tes « désirs te vouera à une éternelle indigence. Ah! « crois-moi, ce n'est pas sur ce terrain qu'il faut « rivaliser avec les autres. Être riche, cela ne « dépend pas de la vertu, mais de la fortune, « laquelle peut rendre des affranchis, des esclaves « plus riches que nous, hommes libres et de noble « origine. Être juste, libéral, généreux, modéré « dans ses désirs et en toutes choses, voilà ce qui « est en notre pouvoir, et voilà ce qui est beau, et « voilà ce qui conduit au bonheur. »

« Et il ajoutait : « Il faut contenir dans les mêmes « limites l'amour des honneurs. Que tu recherches « l'estime de tes concitoyens, mon enfant, rien de « plus juste et de plus naturel; mais qu'il te suffise « d'être considéré de ceux que tu fréquentes. S'il te « prenait fantaisie d'être admiré et loué de la cité « entière, il faudrait donc te faire connaître de la « cité entière, ce qui est difficile, et t'en faire agréer, « ce qui est plus difficile. Et quand tu aurais fait « cela, tu n'aurais rien fait, car innombrables sont « les cités, innombrables leurs habitants, et il y aurait

sonnées d'où coulent toutes nos misères avec tous nos vices. Et je l'écoutais; et je méditais ces hautes vérités, jusqu'à ce qu'elles me fussent aussi évidentes que les axiomes des mathématiques. Et je m'exerçais à les pratiquer. J'apprenais à me plaire à une table simple et frugale, à me contenter de la fortune et de la réputation qui me venaient. Je me suis bien trouvé de ce régime, et tu peux me rendre ce témoignage, dit Galien en terminant cette autobiographie et en s'adressant à son ami, que tu ne m'as jamais surpris dans les chagrins et les angoisses (1). »

Voilà donc comment il faut se comporter à l'égard de l'amour de la volupté et des passions. Et Galien, revenant à l'exposition didactique un instant suspendue, résume ainsi les préceptes qui précèdent. Il faut combattre les passions sans trêve ni merci. Il faut détruire ces appétits sans frein, impatients de toute mesure. C'est de là que viennent tous les vices, toutes les tristesses, toutes les douleurs. C'est donc là qu'il faut porter le fer et le feu. C'est en faisant table rase qu'on arrive, par la modération, à la tranquillité, au bonheur. Et que si la nature ne vous a pas préparés à cette vie heureuse et modeste, et que si l'éducation ne vous y a pas formés, eh bien! rien n'est perdu cependant. Suivez courageusement la méthode ci-dessus indiquée, et vous atteindrez le but; il faut toutefois ajouter: si vous n'attendez pas trop tard. Comme il a été dit, quand les passions ont longtemps commandé, elles sont invincibles, de

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit., gr., p. 358, 359; édit. lat., ch. IX.

même que les maladies, quand elles ont longtemps régné, sont incurables. Mais si vous vous y prenez à temps, si, après avoir découvert l'ennemi que vous portez dans votre sein, vous luttez avec une généreuse ardeur, vous triompherez, n'en doutez pas; et, au lieu d'une âme vicieuse, tyrannisée par l'amour inassouvi du plaisir, vous vous ferez une belle âme, une âme vraiment maîtresse d'elle-même, vraiment libre (1).

Est-ce un résultat de peu de prix, et qu'on doive hésiter à payer des plus grands efforts? On se détourne avec horreur de l'esclavage dans la vie domestique et publique, on met au-dessus de tout la liberté fondée sur les lois; on a raison. Mais combien n'est-il pas plus honteux cet esclavage de l'âme que gouvernent au gré de leurs caprices ces maîtres impurs, la passion du lucre, celle du commandement, et, pour tout dire à la fois, l'insatiabilité de posséder! Mais combien n'est-elle pas plus noble et plus haute, combien n'est-elle pas plus nécessaire et plus glorieuse, la vraie et naturelle liberté, celle de la conscience qui se conduit avec mesure par les lumières de la raison! Voilà le

être hors nature. Les passions sont tout autre chose, une chose moins étendue, plus fâcheuse, dans la pensée et la théorie de Galien. Les passions à ses yeux (il ne le dit nulle part et le laisse voir partout) diffèrent notablement des appétits et des désirs naturels; elles en sont à la fois la corruption et l'excès. Qu'un appétit, qu'un désir s'exalte par l'appât du plaisir, qu'il devienne l'amour de la volupté, qu'il prédomine, qu'il étouffe la raison et commande, ce n'est plus un appétit, ce n'est plus un désir, c'est une passion. L'appétit et le désir sont légitimes, mesurés, utiles et faciles à satisfaire; la passion est arbitraire, indéfinie, funeste et jamais satisfaite; et tandis que tous les hommes ont les mêmes appétits et les mêmes désirs, chacun a ses passions; de sorte que, en recommandant de détruire les passions, Galien ne retranche aucun des éléments essentiels de la nature humaine; il veut seulement les conserver purs et les maintenir en équilibre. Il dit à son ami, ou à son lecteur: tu ne seras pas gourmand, mais il lui permet de se nourrir; il lui dit: tu ne seras pas cupide, mais il lui permet d'acquérir et de garder ce qu'il faut de richesses pour se vêtir, se mettre à couvert, pourvoir à la santé du corps, développer et fortifier l'âme par la lecture et l'étude; il lui dit: tu ne seras pas ambitieux, mais il lui permet de chercher et de goûter l'estime de ses concitoyens, de ceux du moins dont il est naturellement connu. Son idéal, ce n'est pas un homme qui ne désire rien, n'aime rien, n'ait besoin de rien, un être abstrait et pour ainsi dire une pure idée; c'est l'homme vrai, dans la plénitude de sa nature, mais

modéré en toutes choses et heureux par la modération : en quoi il ne diffère guère moins des épicuriens que des stoïciens, et se rapproche de Platon et d'Aristote, sans leur ressembler. Cette doctrine morale de Galien, c'est l'éclectisme du bon sens et du bon goût.

II.

Après l'art de discerner et de traiter les passions, l'art de discerner et de traiter les fautes. Cet art nouveau, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, est l'objet du second traité de Galien.

Il commence, méthodiquement, par définir la faute.

La passion, soit qu'on entende par là la colère ou l'amour de la volupté, appartient à la partie irraisonnable de l'âme; la faute se rapporte à la raison; elle procède d'un jugement, d'un faux jugement. Non de tout faux jugement, mais de celui qui est contraire au bien. C'est, en moins de mots, l'action accomplie en vertu d'un jugement erroné sur ce qui est bon ou mauvais. Ou encore, parce que tout

On voit combien la faute est différente de la passion. On peut rendre cette différence plus frappante par un exemple. Que quelqu'un se pose cette règle : il faut aider les autres hommes, et se donne cette fin de venir au secours de ses semblables; puis, l'ambition, la cupidité, l'amour de la volupté en général se jetant à la traverse, qu'il laisse son voisin mourir de misère, ou son rival succomber à de lâches et ténébreuses intrigues, il est coupable par passion. Qu'un autre juge bon de ne rechercher que pour soi-même le bien-être et la félicité, sans souci ni respect des intérêts des autres, auxquels il pense ne rien devoir, il est coupable par fausse appréciation, il commet une faute (1).

Telle est la faute : une action qui a son principe dans une méprise de la raison, laquelle, ayant à juger de ce qui est bien ou mal, juge d'une façon erronée. — On conçoit du reste que ce jugement erroné peut être de deux sortes : il peut porter sur la fin de la vie, et cette erreur est comme une source d'où jaillissent incessamment mille fautes, car celui qui se trompe là-dessus se trompe sur toute sa conduite ; il peut porter sur les détails, attendu que, étant posée la vraie fin, on peut se tromper sur les actions qui y sont ou n'y sont pas conséquentes, et ce sont là des fautes particulières diversement graves (2).

Si la faute est cela, le moyen de reconnaître ses fautes et de n'y pas retomber, c'est de savoir juge-

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. III; édit. lat., ch. IV.

(2) *Ibid.*, édit. gr., ch. III, sub initio; édit. lat., ch. IV.

juste, de savoir discerner le vrai du faux, singulièrement en ce qui concerne la fin de la vie, et les actions qui s'en approchent ou s'en éloignent, c'est-à-dire le bien et le mal.

Mais pour juger juste, pour discerner le vrai et le faux, pour reconnaître la fin de la vie et par conséquent le bien et le mal, il n'y a qu'un moyen, c'est de posséder la méthode démonstrative (1).

C'est en effet une étrange et outrecuidante prétention que de vouloir décider quelles actions sont bonnes, quelles actions sont mauvaises, de se prononcer sur les choses les plus graves de la vie humaine, sans être le moins du monde versé dans l'art du raisonnement et de la démonstration. Ceux qui se comportent ainsi ressemblent à des hommes qui, sans avoir étudié la science des nombres, formuleraient à tort et à travers toutes sortes de propositions concernant les calculs et l'arithmétique. Ces gens tomberaient nécessairement dans mille erreurs, ils iraient de bévue en bévue. Comment n'en serait-il pas de même de ceux qui, ignorant la méthode démonstrative, entreprennent de démontrer, et de démontrer quoi? Ce qu'il y a de plus délicat, de plus subtil et de plus fuyant. De là cette multitude de sectes, qui ne s'accordent pas entre elles, ni bien souvent avec elles-mêmes. De là tous ces faux docteurs de sagesse et de morale, qui font des disciples, c'est-à-dire des victimes, persuadant le faux, comme d'autres persuaderaient le vrai, au

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. 1; édit. lat., ch. 1.

moyen de trompeuses ressemblances. Car entre la vérité et l'erreur il existe souvent des ressemblances qui font que l'on prend l'une pour l'autre. Ce que Hippocrate disait qui a lieu dans l'art médical arrive aussi en philosophie. Il est des ressemblances entre les symptômes, entre les maladies, entre les remèdes et leurs effets, qui jettent les médecins dans le trouble et les difficultés, et non-seulement les médecins médiocres, mais les meilleurs. Il en est aussi entre les idées, les jugements, les raisonnements surtout, qui jettent les philosophes dans le doute et les perplexités, et non-seulement les moindres, mais les plus grands. Comment donc ne seraient-ils pas induits en erreur, ceux qui sont étrangers à l'art d'apprécier ces ressemblances, à l'art de raisonner, à l'art de démontrer solidement et scientifiquement? Quel aveuglement est le leur! Que ne se souviennent-ils des besaces d'Esope! Que ne s'en réfèrent-ils au jugement et au discernement de ceux qui sont rompus à la méthode démonstrative et depuis longtemps familiers avec toutes ces sciences que les Grecs nomment mathématiques, et qui aiguisent si fort l'esprit : la géométrie, l'arithmétique, l'architectonique, l'astronomie? Mais non! sans nulles notions scientifiques, sans nulle teinture même de rhétorique et de grammaire, à ce point inexercés aux discours, qu'ils sont incapables de comprendre celui que je leur adresse maintenant, dit vivement Galien, ils sont cependant satisfaits d'eux-mêmes et tranchent sans sourciller les questions les plus hautes et les plus ardues. Mais la vérité n'est pas si aisée à conquérir. Elle ne se rend qu'à ceux-là

qui sont bien nés, qui l'aiment, la désirent, la cherchent, qui ont reçu une libérale et généreuse éducation, qui ont lié un commerce assidu avec les sciences, et qui, finalement et pour tout dire à la fois, sont en possession de la méthode démonstrative (1).

Le moyen de posséder la méthode démonstrative, c'est d'abord de l'étudier; c'est de l'étudier chez les anciens Grecs qui la connaissaient si bien et en ont fait un si bel usage (2); c'est de l'étudier, dans le temps présent, parmi des hommes très-épris de la vérité, doués d'une sagesse naturelle, habiles aux recherches scientifiques; en la voyant en action, on en comprendra mieux la nature et les secrets (3). Ce n'est qu'ainsi qu'on parviendra à la connaître d'une manière exacte et complète.

Mais ce n'est pas assez de la connaître, il faut s'y exercer. Qu'importe d'avoir dans la main un instrument excellent, si l'on ne sait pas s'en servir? Il faut donc s'exercer à la pratique de la méthode démonstrative avec la même ardeur et le même soin qu'on a mis à en apprendre la théorie; il faut s'y exercer jusqu'à ce qu'on soit assuré d'en user si bien qu'on découvre infailliblement la vérité. Et si l'on dit: mais comment savoir qu'on est arrivé à ce point d'habileté et de perfection? il faut qu'on sache bien

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. I; édit. lat., ch. II.

(2) *Ibid.*, édit. gr., ch. II; édit. lat., ch. II et III.

(3) *Ibid.*, édit. gr., ch. I; édit. lat., ch. I.

qu'avant d'appliquer la méthode démonstrative à l'ordre philosophique, où l'on ne peut contrôler la vérité des résultats, on doit en avoir fait l'essai, non pas une fois, mais cent fois, dans les choses de l'ordre purement scientifique, où les résultats peuvent être vérifiés.

Il est, en effet, une distinction fort importante. La plupart des questions philosophiques sont de telle sorte que leur solution, si vraie qu'elle puisse être, ne témoigne nullement de son exactitude. On demande si le monde a eu, ou non, un commencement; s'il est fini ou infini dans l'espace. Supposons qu'il soit établi qu'il n'a pas eu de commencement et qu'il est infini, ni cette immensité ni cette éternité ne se montrent et ne s'attestent. Or il n'en est pas nécessairement de même dans les choses scientifiques. Il arrive souvent que le résultat démontré se confirme lui-même et porte témoignage de sa vérité. Soit, par exemple, une ligne droite qu'il s'agit de diviser en un certain nombre de parties égales; on a méthodiquement fait cette division. Il est alors facile de voir si ces parties sont égales ou non. Cela saute aux yeux. Voilà donc un résultat qui se confirme, qui atteste son exactitude, qui ne laisse pas de doute dans l'esprit. Eh bien! c'est dans la sphère des choses scientifiques, où il y a un contrôle possible, parce qu'il y a une confirmation naturelle, qu'il faut préalablement appliquer la méthode démonstrative. Outre qu'on acquerra ainsi une habileté plus grande, on pourra en constater, en mesurer le progrès. On devra attendre qu'elle soit tout ce qu'elle peut être, avant d'aborder les grandes et redoutables questions

de la fin de la vie, des vrais biens et des vrais maux et du bonheur (1).

Voilà bien des lenteurs et des efforts. Ce n'est pas ainsi qu'ont procédé et que procèdent tous ces faux philosophes qui, venus à la philosophie sans études et sans exercices préparatoires, font montre des plus vaines doctrines. Sans autre mobile que l'ambition, l'amour du bruit ou du gain, ils ouvrent école, et, ignorants, trouvent moyen de persuader de plus ignorants. A qui s'adressent-ils, en effet ? A des ânes, ou à de jeunes hommes qui, avec un esprit pénétrant, sont dépourvus des connaissances les plus élémentaires. A ces maîtres, gonflés de vent, sans nulle instruction, il faut de tels disciples. Ce n'est pas devant des hommes nourris dans la science et formés à l'art de la démonstration qu'ils pourraient soutenir des propositions manifestement contradictoires aux vérités géométriques, par exemple, ou se jouer et se perdre en d'illogiques déductions. Pour moi, dit Galien, étant adolescent, il m'est souvent arrivé de rencontrer de ces maîtres d'erreur et de sottise, et je leur tournais prestement le dos.

On ne saurait marquer trop nettement la vraie

non des jours, non des mois, mais des années, sans se fatiguer, jusqu'à ce qu'on ait la légitime confiance de juger sainement et de raisonner rigoureusement. Quant à ceux qui, livrés à la fureur et à l'emportement des passions, prétendent avoir trouvé un chemin rapide vers la vérité, ce sont tout simplement des imposteurs, d'autant plus coupables et méprisables qu'ils communiquent leurs vices à leurs disciples. Il est assurément facile à un maître qui se donne un visage grave et sévère de persuader à des jeunes gens sans instruction qu'il est en état de les conduire à la sagesse par une voie courte et unie. C'est la prétention des cyniques. A les en croire, leurs principes mènent tout droit et d'abord à la vertu. Il serait plus vrai et plus juste de dire qu'ils mènent à une vaine jactance. Ils sont, en vérité, plaisants ceux qui font gloire de toucher en quelques pas un but placé si loin. A peine ont-ils entendu un de nos faux docteurs, vous les voyez dédaigner de s'entretenir avec les hommes du commun, les bouviers, les chevriers, les laboureurs : ce sont gens grossiers qui ne les comprendraient pas. Quelle insolence ! Que savent-ils donc, ces vaniteux, qui n'ont rien appris ? Comment discerneraient-ils la vérité de l'erreur, ces inhabiles, qui n'ont jamais exercé leur raison ? Ce discernement n'est pas si facile, comme le prouvent les sophismes. Un sophisme est un faux raisonnement, mais construit par la ruse à l'image des vrais. Sans doute l'erreur est ou dans les prémisses, qui sont inexactes, ou dans la déduction, qui est mal faite ; mais il y a un art de voiler l'un et l'autre vice et de faire illusion. Il faut connaître la nature

du raisonnement et de ses diverses espèces, il faut être versé dans les sciences où le raisonnement a ses principales applications, pour reconnaître dans une discussion les vrais raisonnements et les sophismes, et dans ceux-ci le vice qui les constitue. Telle est la route de la vérité, qui est nécessairement longue. Ceux qui prennent la traverse se perdent dans les fondrières. Ce qui est évident, ils s'efforcent de le démontrer; ce qui réclame une démonstration, ils l'imposent comme étant d'abord connu de soi. Ils déraisonnent en pensant raisonner, et tranchent sans étude ce qu'une longue méditation pourrait seule éclaircir. Impossible de les arracher à leur propre infatuation et de les disputer à leur incurable ignorance. Guérit-on un squirrhe invétéré? Quand un homme est atteint du squirrhe de la fausse sagesse depuis des années, c'est bien en vain qu'on tenterait de le ramener à la santé. Oh! s'écrie Galien, combien j'aime mieux avoir affaire à ces hommes tout simples et modestes, qui, nés avec un bon naturel, ont été élevés selon l'éducation autrefois pratiquée et estimée chez les Grecs! Ils se forment docilement et lentement à l'art de penser et de démontrer, et après avoir appris dans la sphère des sciences à manier cette vraie méthode, ils l'appliquent avec succès, dans la sphère philosophique, aux choses humaines, à la détermination de la vraie fin de la vie, au discernement des biens et des maux, à la pratique du bonheur et de la vertu (1).

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. II; édit. lat., ch. III.

Dans cette méthode démonstrative, sans laquelle il n'est ni science, ni philosophie, ni morale, il y a deux choses à distinguer, deux choses auxquelles il faut se former avec l'attention et le zèle qui ont été dits. Elles sont également nécessaires pour découvrir la vraie fin de la vie et les actions concordantes. La première concerne le caractère qui permet de juger si une chose est vraie ou non, le *critère*. Il faut, si l'on a souci de connaître ses fautes et de les éviter, il faut chercher, dans la compagnie des sages, de ceux qui savent raisonner et démontrer, quel est le vrai critère, un critère de telle sorte qu'il n'en suppose aucun autre, et qui ait cette vertu de nous convaincre avec la même force qu'une démonstration, un critère enfin qui soit véritablement premier. On conçoit, en effet, que c'est là le point de départ et sans lequel rien n'est possible. Comment discernerait-il, entre les différentes fins que les philosophes assignent à la vie, la vraie, entre les différentes actions celles qui s'y rapportent ou y répugnent, celui qui n'aurait pas un principe de discernement, une règle de jugement, c'est-à-dire un premier critère? — La seconde partie de la méthode démonstrative consiste, étant posé le premier critère, à y rapporter les choses particulières, et à juger ainsi de leur vérité ou de leur fausseté, procédé que quelques philosophes désignent par le mot analyse; ils veulent exprimer par là le mouvement ascendant des choses douteuses vers le principe de toute lumière et de toute certitude. Il n'y a pas d'autre moyen de parvenir à la science, à la science digne de ce nom; car il n'y a de scientifique que ce

qui est démontré, et de démontré que ce qui découle évidemment de propositions évidentes (1). Ainsi procèdent les astronomes, les géomètres, les mathématiciens; ainsi doivent procéder les philosophes; et c'est d'ailleurs par ce judicieux et légitime emploi de leur raison que s'honorent les hommes qui se prennent au sérieux.

Est-il en nous une plus belle faculté que celle-là? Sans elle, en quoi différerions-nous des boucs, des ânes, des porcs, ou même des vers? C'est elle, elle seule, qui nous fait grands, qui nous fait hommes, nous approche des dieux. Il nous faut donc lui rendre le culte qui lui est dû, la cultiver comme elle veut l'être. Et que veut-elle, sinon saisir la vérité, son aliment? Et comment la saisirait-elle, sinon par ce procédé analytique qui, étant donné le premier critère, résout les questions à cette lumière?

Mais nos faux sages ne l'entendent pas ainsi. Comme dans les recherches philosophiques les propositions ne se confirment ni ne se réfutent d'elles-mêmes, ainsi que cela a lieu dans les mathématiques, où, par exemple, celui qui ne sait pas

ne vont pas à la vérité comme Hésiode prétend qu'on va à la vertu, à petites journées. Ils sont aussitôt arrivés que partis. Et, en effet, ils ont l'insoutenable prétention d'être instruits par les choses elles-mêmes. A les en croire, ce sont les choses qui leur enseignent ce qu'elles sont et leur procurent la science toute faite. Mais les choses ont-elles donc une voix, avec laquelle elles leur parlent? Et que si elles sont silencieuses, le moyen de les connaître sans étude, sans raisonnement et sans méthode? Voyons, répondez, ô vous qui vous piquez d'être les sages par excellence, s'il est dans les choses une vertu par laquelle elles révèlent et enseignent leur propre nature, il faut nécessairement que tous les hommes connaissent toute la vérité! La distinction entre savants et ignorants n'existe plus! L'apprentissage de la science n'existe plus! L'éducation n'a plus d'objet! Mais, dit Galien, ils ont une échappatoire. Ils déclarent que les choses n'enseignent pas tous les hommes; et si on les presse, leur disant : eh! qui sont ceux qu'elles enseignent? ils répondent : nous! nous seuls! A la bonne heure! mais pourquoi eux seuls? Est-ce parce qu'eux seuls sont dépourvus des premières connaissances, et les plus élémentaires? Mais non, ces connaissances manquent également à la foule. Est-ce parce qu'eux seuls sont nés pénétrants, capables de discerner ce qui échappe aux autres, à la manière du lynx, dont les yeux voient à travers les corps opaques? Mais point du tout. La preuve qu'ils n'ont ni cette vivacité, ni cette sagacité intellectuelles, c'est que si on les met dans ces problèmes où la découverte même témoigne si

ceux qui l'ont faite ont trouvé juste, ils sont aussi ridicules qu'embarrassés. Ils ne savent que dire ; ils ne balbutient que des sottises. Il y a plus : exposez-leur la vérité, qu'ils n'ont pas su trouver, ils ne vous comprennent pas, ou si par hasard ils vous comprennent, ils sont hors d'état de répéter votre démonstration. Quel aveuglement ! On leur prouve qu'ils sont plus maladroits que le premier venu à concevoir et à retenir ce qui concerne l'arithmétique, la géométrie, l'architectonique, l'astronomie, et ils croient les choses de la philosophie si faciles à découvrir, qu'ils osent soutenir qu'elles se montrent à eux d'elles-mêmes, sans recherche, sans démonstration et sans méthode analytique et rationnelle ! On n'est pas plus insensé (1) !

C'est donc, dans l'ordre philosophique et moral, comme dans l'ordre scientifique, à la méthode démonstrative qu'il faut toujours recourir, partant du premier critère et y rapportant tout le reste par l'analyse. Et il faut sans cesse veiller sur soi-même et se tenir en garde contre les difficultés. Car la méthode démonstrative a les siennes. Il n'y en a pas quant au point de départ. Tout le monde accorde

l'être, et à l'assentiment qu'il faut savoir donner ou refuser. Il faut qu'on sache bien qu'il existe deux sortes d'évidence, celle des choses qui se rapportent à l'intelligence, celle des choses qui tombent sous les sens ; que ces deux évidences semblent quelquefois se combattre ; que ce désaccord n'est qu'apparent et doit être éclairci coûte que coûte avant de passer outre. Celui qui donnerait son assentiment à cette contradiction se tromperait nécessairement. Il faut surtout qu'on apprenne à distinguer les choses réellement évidentes de celles qui paraissent avoir ce caractère et ne l'ont pas effectivement. Au fond, toute erreur vient de ce qu'on donne son assentiment à des choses que l'on considère à tort comme évidentes. Et cela n'arrive pas seulement dans la sphère intellectuelle, où l'on a une sorte d'excuse, mais dans la perception des sens, où la moindre attention suffit à distinguer l'évidence vraie de la fausse. Combien de gens, voyant à une distance qui dépasse la portée de la vue quelqu'un qui s'approche, s'écrient d'abord : c'est Dion ! et qui, s'ils attendaient de voir de plus près, et par suite distinctement, reconnaîtraient que c'est Théon ! On n'ignore cependant pas que l'action des objets sur l'œil n'est pas la même de loin et de près, et que dans ce dernier cas seul la perception est claire, donc vraie. On se trompe, parce qu'on veut bien se tromper. Il faut se tenir en garde contre cette fâcheuse précipitation, et, dans les choses sensibles et intellectuelles, contracter la mâle habitude de retenir son assentiment jusqu'à l'instant où la lumière se fait dans l'esprit, l'éblouit et le subjugue. C'est un soin que j'ai eu de bonne

heure, nous dit Galien. Je ne crois pas que personne puisse dire que je me sois jamais trompé en donnant légèrement mon assentiment à des simulacres d'évidence. Dès ma jeunesse, j'ai pris le pli de me tenir en garde contre les affirmations téméraires, qu'elles vinssent de l'intelligence ou des sens. Et s'adressant plus particulièrement à son ami, il ajoute : c'est ainsi qu'il faut agir toi-même, si tu attaches quelque prix à la vérité et à la sagesse. Fais en sorte de ne pas suivre l'exemple de nombre de mes amis, qui se confient à tort et à travers. Deux ou trois personnes rapportent-elles la même nouvelle, ils se laissent persuader d'abord, sans examiner si elles n'ont pas une commune raison d'en imposer. Il faut attendre, comme j'ai coutume de faire, sans me soucier d'être taxé d'esprit incrédule et morose. Voici des gens qui, ayant ouï dire qu'un tel est revenu de voyage, accourent aussitôt m'annoncer l'événement; et puis, quand il est avéré que le fait est faux, et que je leur reproche leur légèreté, ils n'en deviennent pas plus prudents, mais ils se fâchent, disant qu'ils ne sont pas les auteurs du mensonge, et que je m'en prenne au nouvelliste qui les a trompés. Or, si dans

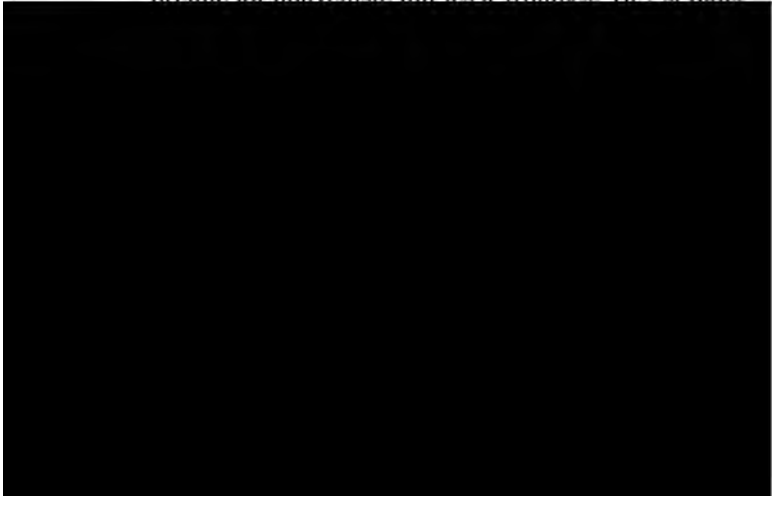

que les autres tâtonnent dans l'ombre : ces gens ne songent qu'à cela ! Ils pensent se montrer supérieurs au voisin par la rapidité de leur discernement, et ils ne font voir que la rapidité de leur ignorance (1).

Les philosophes, qui font cependant profession de sagesse, ne sont pas plus sages, et tandis que les géomètres, les mathématiciens, les savants dans toutes leurs recherches procèdent démonstrativement, en partant de propositions évidentes, dont ils déduisent rigoureusement les conséquences, eux, ils discutent à tort et à travers sur les choses les plus simples ou les plus compliquées, en prenant pour évidentes les propositions les plus douteuses ou les plus fausses. De sorte qu'ils n'établissent jamais rien, tout en suant sang et eau, et après les avoir entendus, on n'est pas plus avancé qu'auparavant, sauf qu'on demeure plus fortement convaincu de l'inanité de leurs raisons et de la futilité de leur esprit. J'ai récemment assisté à une dispute entre deux philosophes, raconte Galien ; l'un soutenait que l'eau pèse plus que le bois, l'autre que c'est le bois qui pèse davantage. Se jetant à droite et à gauche, ils apportaient à l'appui de leurs opinions des raisons tirées du plus loin. Le principal argument de l'un était qu'une substance dense et serrée doit être plus lourde, d'où il concluait que le bois est plus lourd que l'eau ; l'autre prétendait que l'eau est plus lourde que le bois parce qu'elle a moins de vides. Ils délayaient cela en des discours sans fin, sans rien

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit gr., ch. III ; édit. lat., ch. VI.

démontrer et sans se convaincre. De guerre lasse, un architecte se trouvant là, ils le prièrent de leur expliquer comment on pourrait bien trancher cette question. Voilà bien comme vous êtes, vous autres qui vous piquez de philosophie, répondit celui-ci en souriant; ce qui est par delà les espaces, et qu'on peut à peine conjecturer, sans en avoir jamais une compréhension certaine et scientifique, oh! vous pensez le connaître le mieux du monde, mais ce qui est là, devant vous, à votre portée, et que le premier venu peut savoir, vous n'en avez pas le moindre soupçon. Après quoi, il exposa la méthode à suivre pour déterminer avec évidence la gravité relative de l'eau et du bois. Et tous ceux qui étaient présents le comprirent parfaitement, hormis nos deux philosophes. Il fallut leur répéter l'explication trois et quatre fois, et ce ne fut pas sans difficulté qu'ils se rendirent à la fin. Ah! que c'est à bon droit, s'écria l'architecte, qu'on n'accorde à vos pareils qu'une vaine prétention dogmatique! S'agit-il de choses inaccessibles à l'intelligence, on les trouve dépourvus de sens; s'agit-il des plus ordinaires, on n'obtient d'eux qu'un inutile bavardage! Que peut-on faire dans l'un

Ces hommes qui font si bon marché et de la méthode démonstrative, et de l'évidence, et de l'art de tirer ce qui est obscur de ce qui est clair, ne sont ni moins vains ni moins ridicules sur leur propre terrain, quand ils prétendent résoudre les hautes questions philosophiques. J'en pourrais donner mille exemples, dit Galien, je me borne à un seul. Un jour, un philosophe péripatéticien s'approcha de moi ; il soutenait que le monde est unique et parfaitement plein, de sorte qu'il n'y a de vide ni en lui ni hors de lui. Je connais, lui dis-je alors, deux personnes qui ont là-dessus deux opinions différentes de la tienne et l'une de l'autre, et je lui montrai, tout près de nous, un stoïcien et un épicurien. Le stoïcien, en effet, prétendait qu'il n'y a pas à la vérité de vide dans le monde, mais que hors du monde il existe un espace vide ; et l'épicurien, accordant ces deux points, différait sur un autre : selon lui, le monde ne serait pas unique, comme le voulait le stoïcien, d'accord en cela avec le péripatéticien, mais comme il existe un vide d'une grandeur infinie, il y aurait dans ce vide une multitude infinie de mondes divers. Voilà donc nos trois philosophes aux prises. Nous les écoutions avec admiration, les autres assistants et moi, développer et défendre leurs songes. Ils semaient les vraisemblances et les conjectures, mais sans apporter jamais le moindre raisonnement démonstratif. Nous réclamions, nous disions : mais posez donc quelque proposition évidente, mais raisonnez donc, mais donnez-nous donc une démonstration ! Peine perdue ! Ils ne faisaient que répéter ce qui est écrit dans leurs livres. Nous ne pûmes

obtenir autre chose, et il nous fut prouvé une fois de plus que nul de ces philosophes n'est en possession de quelque raison démonstrative et nécessaire, analogue à celles qu'on trouve dans les sciences des nombres, des mesures et des lignes.

C'est cependant à la méthode de ces sciences qu'il faut recourir, en philosophie comme en toutes choses, si l'on veut savoir, conclut Galien ; et il termine en disant : *En voilà bien assez, quant à présent, sur les fautes* (1).

Je n'ai voulu interrompre par aucune réflexion cette analyse sommaire du second traité de Galien, afin que le caractère en apparût plus visiblement à l'esprit du lecteur. Il aura sans doute été surpris comme moi par cette phrase finale : en voilà bien assez, quant à présent, sur les fautes. Il ne semble pas, en effet, que Galien se soit fort occupé des fautes, et l'on serait tenté de penser qu'il a oublié son sujet pour un autre : l'art de découvrir la vérité, ou la méthode démonstrative.

Il n'en est rien cependant. Il est bien vrai qu'il se propose d'expliquer comment on peut discerner

ou sur les actions qui se rapportent ou ne se rapportent pas à cette fin. Par conséquent, discerner ses fautes, c'est discerner ses erreurs; éviter de retomber dans ses fautes, c'est éviter de retomber dans ses erreurs. Mais il n'est d'autre moyen de discerner et d'éviter l'erreur que de posséder la méthode qui conduit à la vérité, et si c'est la méthode démonstrative, que de posséder la méthode démonstrative. Donc, un traité des fautes sous la plume de Galien devait être nécessairement un traité de la méthode, un traité de la démonstration.

Mais si le traité de Galien est ce qu'il devait être, étant donnée sa conception de la faute, il n'en résulte pas qu'il soit ce que nous autres modernes nous souhaiterions qu'il fût. Il ne nous est pas possible, nous attendant à un traité de morale, de n'éprouver pas quelque déception de ne trouver qu'un traité de logique; et si belles ou si justes que puissent être les considérations exposées par Galien, il ne nous paraît pas qu'elles soient de nature à contribuer d'une manière directe et efficace à l'avancement du lecteur dans le bien et la vertu.

C'est que Galien se trompe, avec la plupart des anciens, et des plus grands, en confondant la faute avec l'erreur, la mauvaise action avec le mauvais jugement. Où en serait la foule, condamnée à jamais à une ignorance relative, quoi qu'on fasse, si, pour être honnête, elle devait d'abord avoir résolu, comme le veut Galien, le double problème de la fin de la vie et des actions conformes ou non à cette fin? Où en seraient même les hommes instruits, les

savants et les philosophes, puisque la première question a reçu dans tous les temps plusieurs solutions différentes, sans qu'aucune ait encore rallié toutes les convictions ? Ce serait à désespérer de la vertu, de la civilisation, et de la société qui n'existe et ne fleurit que par elles.

Sans doute, toute faute implique une erreur. Il se trompe gravement, déplorablement, celui qui préfère le mal au bien, puisque, cherchant son profit, il ne trouve que sa perte. Mais peut-on dire cependant que le passionné qui sacrifie le devoir au plaisir, que l'égoïste qui sacrifie le devoir à l'intérêt, pèchent par ignorance du devoir ; qu'ils se méprennent sur le devoir parce qu'ils se méprennent sur la fin de la vie et sur le rapport des actions à cette fin ? N'est-il pas de toute évidence, au contraire, que le devoir est parfaitement connu et immolé sciemment, et que la faute, dans tous les cas, est essentiellement l'action d'un homme qui, averti par la conscience qui lui dit : voilà le devoir, sollicité par la passion qui lui dit : voilà le plaisir, et conseillé par l'intérêt qui lui dit : voilà le bonheur, choisit de propos délibéré le plaisir ou le bonheur et met le

qualité morale des actions. Ils ont cru que cette détermination était le résultat d'un long et difficile travail, et que, pour savoir quelle conduite il faut tenir dans les différentes circonstances de la vie, l'homme doit d'abord en rechercher et en découvrir la fin. Ils ont fait dépendre la vertu de la science, et assujetti la morale à la métaphysique. Or c'est là une palpable erreur, condamnée d'ailleurs par ses conséquences. Il faut que tout homme, même le plus simple, contraint d'agir sans cesse et sans retard, soit instruit naturellement et à tout instant de ce qui est bien, de ce qui est mal; de sorte que la conscience, de quelque manière qu'on en conçoive la nature et l'opération, n'est pas seulement un fait que constate l'observation, mais une nécessité que démontre la logique.

Voilà ce qui ôte au traité de Galien sur les fautes une partie de l'intérêt qu'il comportait, et le rend notablement inférieur au traité sur les passions. Mais il n'est pas méprisable pour cela. A défaut de l'intérêt moral, qui lui manque un peu trop, il a un véritable intérêt historique. Vous n'y trouvez pas les belles considérations et les lumières sur le devoir, le bien et la vertu, que vous aviez droit d'attendre; vous y trouvez en revanche, avec un goût très-vif pour les vrais procédés scientifiques et un noble amour de la science digne de ce nom, une peinture singulièrement piquante et instructive des sectes qui s'agitaient dans l'ombre, après avoir connu la gloire, et des faux sages qui, sans rien apprendre ni rien savoir, déraisonnaient à perte de vue sur toutes choses et quelques-unes encore. Ce péripatéticien,

ce stoïcien et cet épicurien qui discutent subtilement et vainement sur le plein et le vide, sur l'unité et la pluralité des mondes, sans partir d'aucun principe évident pour aboutir rigoureusement à une conclusion certaine; — ces deux philosophes qui se battent les flancs, pour résoudre par des raisons cette question résolue par les faits : lequel pèse le plus de l'eau ou du bois, et qui finissent par s'en rapporter à un architecte ; — ces singuliers savants qui pensent n'avoir pas besoin d'étudier pour apprendre, aux yeux de qui les choses prennent la peine de se dévoiler d'elles-mêmes, incapables non-seulement de trouver, mais de saisir et de répéter une démonstration quelconque, qu'une opération d'arithmétique ou un théorème de géométrie déconcertent, et qui se font un jeu de sonder les abîmes de la philosophie; — ces maîtres pareils à des outres gonflées de vent, qui ne savent rien, n'enseignent rien, et trouvent cependant moyen, grâce à la gravité de leur maintien et à la sévérité de leur visage, de persuader d'autres ignorants, qui se mettent aussitôt à dédaigner la foule, laquelle vaut mille fois mieux qu'eux, car elle garde le bon sens qu'ils ont perdu; — ces cyniques qui connaissent un chemin pour aller tout droit et en trois pas à la vérité et à la vertu : ne sont-ce pas des scènes vivantes, des tableaux parlants et animés qui nous rendent présente cette époque de décadence philosophique, où l'on se paie d'un pompeux verbiage, dans l'ignorance des sciences et des méthodes? Et du milieu de ces inanités, n'est-ce pas un plaisir et une consolation d'entendre s'élever la voix généreuse

de Galien, rappelant ses contemporains à l'étude, aux procédés scientifiques et aux sciences proprement dites, apprentissage nécessaire et introduction naturelle de la philosophie?

Telle est la morale de Galien dans les deux traités *Du discernement et du traitement des passions* et *Du discernement et du traitement des fautes:* morale, quant aux fautes, qui suppose trop de recherches, trop d'art, trop de science, et qui passe par dessus la tête des foules, trop pressées d'agir et de travailler pour avoir le loisir de réfléchir et d'étudier beaucoup; morale excellente de tout point quant aux passions, qu'elle bannit absolument, mais en les distinguant des besoins naturels, sans lesquels on ne saurait vivre, et des affections légitimes du cœur humain, sans lesquelles on ne saurait vivre dignement et heureusement; morale éminemment pratique, particulière, personnelle, qui va aux derniers détails de la vie, et, dédaigneuse d'une vertu qui ne serait que négative ou moyenne, vise à la perfection même. On ne peut nier qu'elle ne fasse singulièrement honneur et à Galien et aux hommes de son temps. J'ose dire qu'elle nous montre la société de cette époque sous un jour nouveau, qui la recommande et la relève au milieu de tant de misères; car elle paraît être la grande affaire de tous ceux qui ont quelque valeur et quelque sens. Elle n'est pas seulement la consolation d'un Epictète dans les chaînes, la méditation d'un Marc-Aurèle sur le trône, l'occupation des philosophes dans leurs écoles ou leurs retraites; elle est le souci de toutes

les âmes qui ont gardé le respect d'elles-mêmes, à quelque échelon social qu'elles appartiennent. Le père de Galien est à la fois un architecte et un savant qui vit riche et honoré parmi ses concitoyens : il s'inquiète par dessus tout de se juger, de se gouverner, de se modérer et de transmettre cette sollicitude et cet art à son fils. Galien est un médecin arrivé à la célébrité et à la fortune ; il a vu Alexandrie, Athènes et Rome ; il a été distingué par trois empereurs ; il est promis à l'admiration de la postérité, à la gloire ; il est l'oracle médical de ses contemporains ; il a exposé sa science immense en des livres innombrables : dans ce torrent d'affaires, d'études et de travaux, au comble du savoir, du succès et de la réputation, il a un soin de tous les instants, c'est de s'interroger, de se corriger, de se perfectionner, et d'enseigner aux autres comment on s'interroge, comment on se corrige, comment on se perfectionne. Et que vous semble-t-il de ces jeunes gens qui vivent dans la familiarité de Galien, non pour apprendre de lui comment le corps est fait et peut être disputé à la maladie, mais comment l'âme est constituée et doit être arrachée aux passions ; et singulièrement de ce jeune homme qui, après s'être cru parfaitement maître de lui-même, a des scrupules, découvre au fond de son âme de sourdes agitations, passe une nuit tourmentée et s'en vient de grand matin chercher près de Galien une consultation morale ? Et que pensez-vous de cet ami de notre médecin-moraliste qui, voyageant avec lui de Rome à Athènes, frappe en chemin ses deux esclaves, puis, saisi de remords, entraîne Galien dans une

maison à Mégare, se jette à genoux, et lui mettant une courroie entre les mains, le conjure de châtier son emportement? Tout cela ne nous révèle-t-il pas au sein de la société corrompue que nous connaissons, une société d'élite beaucoup moins connue, qui estime la perfection morale à tout son prix, et fait briller comme une pure lumière dans cette nuit même où le paganisme va disparaître devant la civilisation chrétienne qui grandit? C'est l'incontestable mérite des deux traités de Galien de nous fournir, avec d'excellents préceptes et d'éloquentes exhortations, ces renseignements sur l'Antiquité, qui semble se voiler dans la vertu pour exhaler le dernier soupir!

L'ŒUVRE D'AUBER

Par M. Jules CARLEZ

Membre titulaire

INTRODUCTION.

Le travail que voici n'a pas la prétention d'être la monographie complète de l'œuvre d'Auber ; c'est simplement l'exposé d'impressions reçues à l'audition ou à l'examen des principaux ouvrages de ce maître éminent ; c'est un ensemble de jugements et d'observations, dont la coordination répondra, je le pense, à l'aspect véritable sous lequel se présente cette intéressante personnalité artistique.

D'autres se sont occupés ou s'occuperont de l'homme ; de nouvelles études biographiques viendront s'ajouter à celles que nous possédons déjà sur l'illustre auteur de *la Muette :* je n'ai en vue que le compositeur ; c'est pourquoi, négligeant tout ce

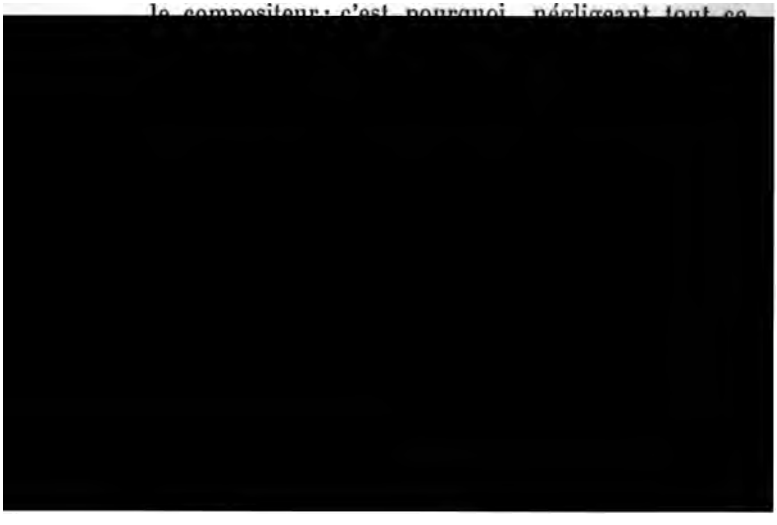

Daniel-François-Esprit. Trente et un ans plus tard, c'est-à-dire le 27 février 1813, Auber fait son entrée dans la vie publique; ce jour-là, en effet, le théâtre lui ouvre pour la première fois ses portes : on représente à Feydeau *le Séjour militaire.*

La troisième date, 27 janvier 1820, rappelle le premier succès du compositeur, *la Bergère châtelaine.* A dater de ce jour, tout l'intérêt que peut offrir la vie uniforme de ce bourgeois de Paris, repose sur l'apparition de chacun de ses ouvrages. Il importe toutefois de signaler sa nomination, en 1842, comme directeur du Conservatoire.

Enfin, le 11 mai 1871, date suprême et néfaste, vient clore cette synthèse biographique. Plus heureux qu'Hérold, que Weber et que tant d'autres, fauchés avant l'âge, l'artiste octogénaire disparu ce jour-là, a pu donner la mesure pleine et entière de son talent. Son œuvre est complète, et en l'étudiant, on ne ressent pas, du moins, les regrets amers que provoque ailleurs le spectacle de l'arbre abattu en pleine floraison.

Chez Auber, la maturité a atteint son entier développement, et a permis au musicien de prendre dans l'histoire de l'art un rang bien défini. On connaît le mot de Rossini : « C'est en grand musicien qu'Auber compose de petite musique. » Grand musicien, Auber le fut vraiment, non point à la façon de Mozart ou de Meyerbeer, car il n'avait ni l'universalité de génie du premier, ni la puissance dramatique du second; en revanche, il jouissait de dons précieux, grâce auxquels il a pu diriger et maintenir l'opéra-comique dans la voie la plus con-

forme aux saines traditions de la raison et du goût; et ce qui fait sa gloire, c'est d'avoir contribué, plus qu'aucun autre compositeur, à accroître l'importance de ce genre, auquel l'école française doit surtout son éclat, parce qu'elle y a trouvé plus particulièrement l'occasion d'affirmer ses qualités natives.

C'est par ces considérations que notre attention se trouve attirée tout d'abord sur les opéras-comiques d'Auber, lesquels occupent en effet la place la plus étendue dans la liste de ses ouvrages.

I.

LES OPÉRAS-COMIQUES D'AUBER.

Les compositeurs en renom à l'Opéra-Comique, à l'époque où les premiers ouvrages d'Auber y furent représentés, étaient Boïeldieu et Nicolo. C'était à eux surtout qu'en vertu de succès réitérés, il appartenait de défrayer ce théâtre, qui s'alimentait en outre des œuvres de Grétry, Dalayrac, Méhul,

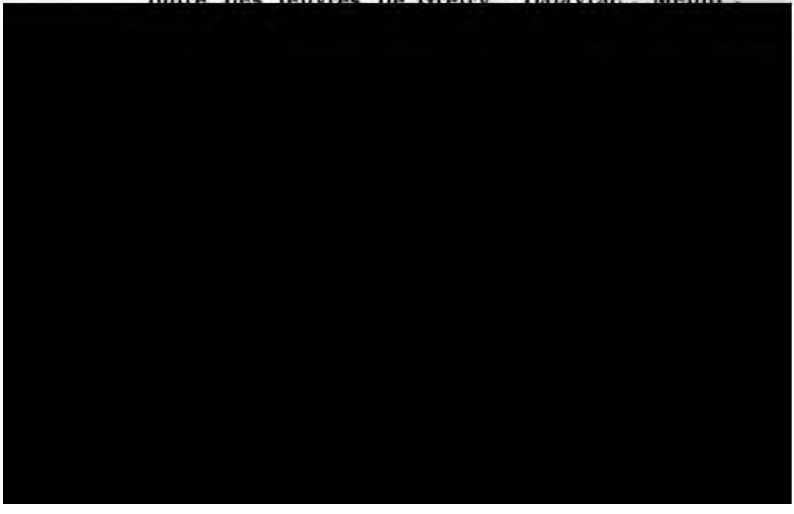

plus oseur ; son style offrait une ampleur, une variété et une souplesse juvénile qu'on eût vainement demandées à l'auteur de *Cendrillon*. Aussi, est-ce en le greffant sur Boïeldieu qu'on pourra rattacher le plus étroitement Auber à la lignée des compositeurs français.

Sans parler de ses opéras de début, *le Séjour militaire* et *le Testament et les Billets doux*, double insuccès, *Emma ou la promesse imprudente* (7 juillet 1821), puis *la Bergère châtelaine*, ouvrages qui commencèrent à lui faire un nom, portent la marque d'un style tout français.

Bien que, dès ce moment, sa verve fût loin de se montrer paresseuse, elle n'allait pas tarder à recevoir une impulsion puissante, due à la musique et bientôt aussi à la présence d'un maître, dont le nom et le prestige allaient grandissant. Les chauds rayons du soleil italien devaient une fois de plus vivifier par réfraction l'art français : Rossini fut l'inspirateur du style définitif d'Auber ; il domina notre musicien de son influence irrésistible, à laquelle ne purent échapper ni Boïeldieu, ni Hérold, ni aucun de leurs émules, qui tous allaient à Rossini, comme on va vers ce qui est mouvement, force et beauté.

Les premiers symptômes de l'influence rossinienne se manifestent dans les quelques ouvrages qui précèdent *le Maçon* (1) ; elle ne se montre que faiblement dans cet opéra (3 mai 1825). Avec *la Muette*

(1) *Leicester* (25 janvier 1823) ; *La Neige* (8 octobre 1823) ; *Le Concert à la Cour* (3 juin 1824) ; *Léocadie* (4 novembre 1824).

de Portici, *la Fiancée* et les opéras suivants, on la voit tout à fait caractérisée.

Est-il nécessaire de le dire? Auber ne se fait pas l'imitateur servile de Rossini; il s'inspire de sa manière brillante, animée, variée; il s'approprie aussi quelques-uns de ses procédés favoris; mais, de même que Rossini, agrandissant le finale inventé par Logroscino, donnant au *crescendo* de Mosca une importance que celui-ci était loin de soupçonner, amplifiant enfin les coupes et les tournures diverses employées avant lui par Paisiello et Cimarosa, ne saurait être pris pour l'adroit copiste de Cimarosa, de Paisiello, de Logroscino ou de Mosca; de même Auber, s'emparant des éléments qui prêtaient à la nouvelle école italienne sa puissance, sa saveur et son charme, et les passant au creuset du goût national pour en enrichir notre opéra-comique, ne peut être considéré à l'égard de Rossini comme un imitateur vulgaire.

Il est facile d'ailleurs de préciser l'étendue des emprunts faits par Auber au style italien. Les airs de virtuosité, ceux qui n'impliquent ni mouvement de scène, ni l'affirmation d'un caractère, sont con-

évidemment des tours de phrase et des procédés d'école importés d'outre-monts ; mais là encore, la personnalité du musicien s'accuse presque partout d'une manière indéniable.

Le finale rossinien est peut-être ce qu'Auber a le plus réellement imité. Mais en revanche, à qui doit-il ces couplets charmants et d'essence si variée, ce flot mélodique intarissable et prime-sautier, ces motifs sans nombre où la sobriété d'ornements exclut toute parenté avec la mélodie italienne ? De qui tient-il cette harmonie pleine de richesse, d'aisance et de distinction? Et ces dialogues mouvementés et toujours chantants, qui conduisent sans effort à d'harmonieux ensembles, n'ont-ils pas, eux aussi, leur véritable source dans la pensée même du maître qui les a tracés?

L'influence rossinienne, ai-je dit tout à l'heure, ne se montre que faiblement dans *le Maçon;* en effet, je n'y vois guère que deux morceaux qui en offrent réellement des traces : le duo d'Irma et Léon, au 2e acte, morceau d'une mince valeur ; puis celui que chantent à l'acte suivant Henriette et Mme Bertrand, explication aigre-douce traduite musicalement avec beaucoup de verve et d'esprit ; le style bouffe italien y fraternise avec le goût français.

Du reste, ce joli opéra du *Maçon*, qui fut pour Auber le premier succès d'éclat, clôt, à mon avis, la première série de ses ouvrages, ceux qui se rattachent directement à la vieille école de l'opéra-comique. On ne peut se refuser à trouver un fort goût de terroir à la ronde « *Bon ouvrier, voici l'aurore* », dont le refrain, ramené à dessein en

maint endroit de la partition, y joue pour ainsi dire le rôle d'un mot d'ordre (1). L'excellent quatuor du 1er acte, le duo si gracieux et si fin « *Je m'en vas, je m'en vas* », la romance d'Irma, l'air dans lequel, au 3e acte, Henriette exprime ses plaintes, d'un ton de naïveté qui rappelle les sentimentales villageoises du tendre Monsigny, voilà autant de pages écloses en dehors de tout ascendant rossinien.

Quant au duo « *Dépêchons, travaillons* », il a le triple mérite de la franchise des idées, d'une bonne facture, et de l'assimilation parfaite à la condition des personnages. J'insisterai sur ce dernier point pour répondre au reproche fait par un spirituel biographe d'Auber, M. Jouvin (2), aux morceaux les plus populaires du *Maçon*, et notamment à la ronde et au duo qui nous occupent, de manquer de distinction. Probablement n'envisageons-nous pas la question de la même manière, car il me paraîtrait plutôt choquant qu'ils en eussent trop, et que le compositeur eût mis dans la bouche de ces prolétaires les accents qui conviennent à des gens du monde. Le maçon Roger et son camarade Baptiste, chantant en accomplissant leur besogne, ne sau-

celle de Beethoven dans l'admirable scène à laquelle je viens de faire allusion.

Renvoyons à un autre paragraphe l'examen du grand ouvrage dramatique d'Auber, *la Muette de Portici* (1), et venons à *la Fiancée* (10 janvier 1829).

Avec cet opéra-comique, le compositeur inaugure une nouvelle manière, qui se caractérise surtout par le développement des formes, par le fréquent ajustement des morceaux sur le patron rossinien, par la nouveauté et l'élégance des combinaisons harmoniques et des dessins d'accompagnement. Tout cela est du domaine de la réflexion, tout cela n'est que le produit de la science et du raisonnement combinés; mais en même temps, ce qui naît uniquement de l'inspiration spontanée, de cette faculté précieuse, si puissante chez les uns et si nulle chez le plus grand nombre, la mélodie coule ici avec une abondance qui n'a d'égale que la fraîcheur de ces motifs, dont l'éclosion remonte pourtant à quarante-cinq ans!

Le 1er acte n'est pas le plus riche; j'y signalerai cependant un ravissant duo : « *Entendez-vous, c'est le tambour.* » Auber a réuni dans un tout harmonieux une mélodie élégante et un rhythme guerrier; la coupe adoptée est celle du rondo; partout il y a de l'esprit, de la grâce et du naturel. Voici, de plus, un superbe finale, établi dans des proportions jusqu'alors inusitées à l'Opéra-Comique. C'est un enchaînement de tableaux variés, où le

(1) Il donna auparavant : *le Timide* (30 juin 1826) et *Fiorella* (28 novembre 1826).

caractère de la musique, c'est-à-dire le choix des motifs, des rhythmes dominants et des formules d'accompagnement, se modifie selon les péripéties de l'action et la nature des personnages introduits en scène.

C'est surtout dans les deux derniers actes que la sève mélodique coule à pleins bords. Depuis le motif pimpant par lequel les violons accompagnent le chœur d'introduction du deuxième acte, jusqu'aux dernières mesures du troisième finale, tout témoigne de la facilité avec laquelle le maître, en semant d'une main généreuse les idées musicales, évite les remplissages et ces procédés banals à l'aide desquels tout compositeur pauvre d'inspirations déguise la pensée absente.

Les mêmes considérations peuvent s'appliquer à la partition de *Fra Diavolo* (28 janvier 1830), dans laquelle il faut constater, à d'autres points de vue, de nouveaux progrès.

D'abord, Auber s'y est complètement défait de ces tournures vulgaires et surannées, qui choquent parfois encore, dans ses premiers opéras-comiques, et il a fait un nouveau pas dans cette voie de l'élé-

plus tard de nouvelles éditions avec Scopetto et Marco Spada. Diavolo est le plus séduisant des trois; c'est, à coup sûr, celui dans la bouche duquel Auber a mis les plus charmantes choses, témoin cette poétique barcarolle « *Agnès la jouvencelle* », à propos de laquelle De Rovray (Fiorentino) écrivait un jour : « Elle n'a qu'un défaut, c'est de faire aimer sérieusement le bandit » (1). Le grand air du 3e acte « *Je vois marcher sous ma bannière* » appelle naturellement la comparaison avec l'air de *Zampa* « *Il faut céder à mes lois.* » Il y a quelque similitude, en effet, entre le chef de brigands racontant au public les merveilles de sa puissance et de sa grandeur d'âme, et le corsaire lui faisant confidence de ses exploits amoureux. Auquel de ces deux airs faut-il adjuger la supériorité ? Voilà ce qu'il serait difficile de décider. L'air de *Fra Diavolo* est peut-être plus varié, plus travaillé; mais le motif principal, si martial et si franc qu'il soit, n'a pas encore la fierté et le ton d'audace qui caractérisent le refrain du rondo de *Zampa*.

En regard de Diavolo, voici Lorenzo, un sentimental brigadier d'archers, qui soupire et se tourmente sans repos ni trêve; puis voici la coquette Paméla et Milord, son époux, lesquels représenteront dans la pièce l'élément bouffe. Enfin, voici Zerline, une servante d'auberge, à l'instar des pays où fleurissent les brigands d'opéra-comique. Encadrons ces divers personnages au milieu des chœurs de paysans, de soldats et de bandits, qui animent tour à tour la scène, et nous aurons, d'un coup d'œil,

(1) Feuilleton du *Moniteur universel*, du 10 janvier 1858.

l'intuition de la variété et de la richesse de coloris qui règnent au sein d'un ouvrage où figurent des éléments aussi tranchés.

Une égale fidélité dans la création musicale des caractères nous est offerte par *le Philtre* (20 juin 1831), ouvrage qu'il faut étudier côte à côte avec les opéras-comiques d'Auber, car ce n'est, à vrai dire, qu'un opéra-comique dans lequel le récitatif libre est substitué au dialogue parlé.

Guillaume, le jeune villageois, aussi simple d'esprit qu'ardent en amour; la coquette Térésine; le sergent Joli-Cœur « brave et galant »; Fontanarose, le charlatan, tous ces portraits sont bien touchés et bien vivants, car la musique qui caractérise chacun d'eux a toujours sa couleur propre et ses formes spéciales, qui la rendent constamment en rapport avec la condition morale du personnage.

Aucune vulgarité, d'ailleurs, ne vient déparer le flot mélodique qui se répand dans cette gracieuse paysannerie avec plus d'abondance et de continuité que jamais. Nous sommes ici en présence de paysans dégrossis, idéalisés; ce n'est pas une vulgaire Babet, en effet, que cette Térézine qui chante la ballade

dans les rhythmes, dans les inflexions mélodiques, dans les sonorités de l'orchestre, tout provoque en nous les impressions du caractère champêtre ; mais aussi ce résultat est obtenu sans que le compositeur ait rien sacrifié de son élégance habituelle.

La même remarque s'applique à la musique qui nous met en présence du sergent Joli-Cœur ; les allures martiales, franches, décidées, y répudient tout air de banalité ; il y a non-seulement de la couleur, mais en même temps une certaine politesse de ton dans le rondo « *Je suis sergent* », et dans le joli duo du 2e acte « *Si l'honneur a pour toi des charmes.* »

L'*Élisire d'Amore*, un des plus charmants opéras-bouffes de Donizetti, repose, comme on le sait, sur un sujet analogue à celui du *Philtre ;* aussi, plus d'un musicien a-t-il pris plaisir à comparer entre elles les deux partitions. Le résultat de cette comparaison variait naturellement suivant les goûts et les dispositions personnelles de celui qui jugeait ; je suis persuadé néanmoins qu'aux yeux du plus grand nombre, et pour les esprits vraiment impartiaux, l'avantage est toujours demeuré à Auber. *Le Philtre* l'emporte en effet sur l'*Élisire*, non-seulement par le charme, la fraîcheur et l'éclat du coloris, par la vérité d'expression, mais encore par la variété du dessin mélodique ; la supériorité de cet ouvrage serait complète si l'on y rencontrait un morceau de sentiment qui pût être opposé à l'air si touchant « *Una furtiva lagrima.* »

Génie essentiellement lumineux, Auber se trouve, comme nous venons de le voir, abondamment et

agréablement inspiré, alors que le poëme qu'il met en musique semble se ressentir lui-même de la généreuse influence du soleil du midi. Mais qu'il s'agisse d'une action ayant pour théâtre le sol glacé de la Russie, la pensée du compositeur devient plus rebelle; son travail accuse quelquefois une contrainte relative.

Tel est le cas de *Lestocq* (24 mai 1834). Ici, l'horizon musical, si riant, si radieux dans *le Philtre*, se rembrunit sensiblement. Hâtons-nous de le dire, le sujet exigeait qu'il en fût ainsi; *le Philtre* n'était qu'un opéra-comique à récitatifs; *Lestocq* serait presque un grand opéra avec parlé; on trouve en certains morceaux, notamment dans le duo du 1er acte, un style riche et qui s'harmonise à merveille avec la condition relevée des personnages. Il y a, en plus de la valeur purement musicale de ces morceaux, beaucoup de vérité dramatique et de mouvement dans le premier finale, dans le duo de Catherine et Golofkin, au 2e acte et dans le trio du 3e. Mais à côté de pages réussies, il en est de médiocres, sinon même totalement manquées.

Citons-en un seul exemple : les couplets de Stroloff: « *Sur nous siffle sans cesse le fouet retentissant.* » Préoccupé par le désir de donner à sa mélodie un caractère en rapport avec les paroles, lesquelles dépeignent les souffrances d'un peuple courbé sous le joug du despotisme, le compositeur n'est parvenu qu'à créer un chant fait, pour ainsi dire, de pièces rapportées, et dont la médiocrité n'est pas suffisamment compensée par l'ingéniosité des effets imitatifs de l'accompagnement.

Avec *le Cheval de Bronze* (23 mars 1835), nous retrouvons la mélodie primesautière en pleine efflorescence. Le paragraphe suivant, consacré à l'étude du génie comique d'Auber, me fournira l'occasion de parler plus longuement de cet ouvrage. En conséquence, j'aborde directement *l'Ambassadrice* (4 décembre 1836) (1).

Ici, c'est l'opéra-comique dénué de tout apparat dans la mise en scène, privé de l'appui des chœurs et de l'entourage des comparses; c'est ce qu'on appelle la comédie lyrique, et cette subdivision du genre ne saurait être défavorable à un talent qui compte parmi ses marques les plus apparentes la finesse, la distinction et la grâce : or, ces qualités sont répandues à profusion dans la musique de *l'Ambassadrice*.

Le personnage principal y est soigneusement mis en relief; aucun rôle, dans les opéras d'Auber, n'avait encore eu l'importance qu'il a donnée à celui d'Henriette; illustré par l'admirable création qu'en fit M^me^ Damoreau, ce rôle fut une riche acquisition pour le répertoire des chanteuses légères, auquel Auber a fourni tant de joyaux de prix.

Ne quittons pas le domaine de la comédie lyrique; nous allons y rencontrer immédiatement la perle du genre. Voici *le Domino noir* (4 décembre 1837).

(1) Mentionnons, pour être complet, deux ouvrages donnés en cette même année 1836 : *Actéon* (23 janvier), un acte de musique délicate et charmante; puis *les Chaperons blancs* (9 avril), jolie partition, écrite sur un poëme défectueux, qui l'entraîna dans sa chute.

A quelle immense distance sommes-nous ici de ces bas-fonds où trop souvent, depuis une quinzaine d'années, l'art musical s'est fourvoyé, sous la main de compositeurs affolés par la vogue qui saluait leurs orgies de rhythmes échevelés et de chants grotesques! Certes, je suis prêt à répéter avec le poëte :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux ;

et pourtant, quelque sincère, quelque vaste que soit mon électisme en matière d'art, j'avoue qu'après toutes ces saturnales mythologiques, après avoir vu mettre au gibet de la parodie des héros que d'honnêtes gens comme Corneille, Racine et Gluck avaient eu, paraît-il, la bonhomie de prendre au sérieux; enfin, après ces bouffonneries si vantées, où s'étale dans tout son atticisme le marivaudage des dames de la halle, il est doux, réconfortant et salutaire, pour l'esprit comme pour les oreilles, de revenir à la musique qui traduit, sous une forme aisée, élégante et dépourvue de prétention, le langage de la bonne compagnie. C'est là surtout la musique qu'on admire dans *le Domino noir*.

d'une suavité exquise, qu'inspire à Angèle la vue d'Horace endormi, jusqu'au motif si délicieusement trouvé et si agréablement rhythmé (1), par lequel elle se dérobera, à diverses reprises, aux sollicitations pressantes de son cavalier, — tout se maintient dans une atmosphère mondaine et embaumée.

Le 2e acte, plus varié d'action et de couleur, demeure également fermé à toute pensée vulgaire. Qu'il fasse apparaître devant nous dame Jacinthe : les couplets que chantera la bonne duègne seront marqués, ainsi que nous pouvons nous en assurer, au meilleur coin du génie mélodique du maître. Et quant à son commensal, Gil Perez, qui n'a présente à la mémoire sa chanson du *Deo gratias*, d'une facture si ingénieuse? Mais voici Juliano qui rentre chez lui pour souper, escorté de ses amis; écoutez leurs chants : ils respirent la gaîté, la jeunesse, et n'ont rien cependant qui sente l'orgie. Et que de galanterie dans ce joli motif par lequel les jeunes gens saluent l'entrée d'Angèle déguisée en servante (2) !

Assaisonnons ces éloges d'une pointe de critique. Les couplets dialogués par Juliano et Angèle « *D'où venez-vous, ma chère? — J'arrivons du pays*, etc. », ont une saveur rustique incontestable, mais qui rappelle la Normandie plutôt que l'Espagne. La

(1) « *J'entends la danse,*
« *Le bal commence*, etc. »

(2) « *La belle fille!*
« *Qu'elle est gentille!* etc. »

faute en est, sans doute, en grande partie, au patois employé par Scribe; il faut avouer pourtant qu'Auber lui-même s'y est pris de façon à dépayser complètement l'aimable Angèle; et ceci s'applique surtout au mineur « *Dans c'te maison que j'ho-nore* », et à la ritournelle en style de musette, qui trahit à son tour une proche parenté avec certains refrains bretons.

L'aragonaise « *La belle Inès fait florès* », nous ramène la couleur locale un instant égarée; et d'ailleurs, on oublie cet insignifiant méfait devant le beau finale, qui rappelle, par les qualités d'agencement et la variété épisodique, le grand finale des *Nozze di Figaro* (1).

Au 3e acte, peu chargé de musique d'ailleurs, presque tout est à louer : les malicieux couplets de Brigitte, l'air d'Angèle, plus remarquable au point de vue purement musical que sous le rapport de l'expression, sauf toutefois le récitatif qui relie les couplets à l'*allegro* en mouvement de valse. J'y trouve de plus un autre mérite, celui d'une indépendance de coupe, qui l'éloigne de toute imitation ultramontaine.

[redacted]

le Domino noir, cet accord constant entre la distinction de pensée, la fermeté et la clarté du style, nous les retrouverons chez quelques-unes des sœurs cadettes de cette belle partition.

J'allongerais ce chapitre outre mesure, et j'éviterais difficilement les redites, si je m'étendais en détail sur le mérite de chacune ; bornons-nous donc à les désigner par quelques traits caractéristiques et généraux.

Dans *les Diamants de la Couronne* (6 mars 1841) (1), la palme revient surtout aux morceaux d'ensemble. Tous, et ils sont nombreux, témoignent de la science du maître, de son entente du dialogue musical, et de son habileté à concilier les exigences scéniques avec la régularité de formes qui donne de l'unité à un morceau de musique. Le finale du 1er acte passe à juste titre pour une page capitale (2).

Il y a plus d'inégalité dans *la Part du Diable* (16 janvier 1843). Le 3e acte tout entier est faible et dépourvu d'intérêt; les deux premiers contiennent de jolies choses : la romance de Carlo, qui joue dans la pièce un rôle intercesseur; l'air de Rafaël, les deux finales, et par ci, par là, des couplets qui portent haut l'estampille du maître. Sa personnalité ne s'affirme pas partout aussi franchement; il semble même, à en juger par certains

(1) Antérieurement à cet ouvrage, Auber avait donné à l'Opéra-Comique *Zanetta* (18 mai 1840).

(2) Suit dans l'ordre chronologique : *Le duc d'Olonne* (4 février 1842).

morceaux, s'être laissé successivement dominer par des influences contraires. Ainsi, la tendance italienne est flagrante dans l'air de Carlo, de même que dans le joli duetto « *Amitié, constance et courage.* » En revanche, je vois au 2e acte un quatuor et un duo dans lesquels le style se renforce, le travail remplace souvent l'inspiration, la phrase devient plus courte, plus étudiée, et ici Auber semble s'apparenter avec Halévy.

Il me reste à citer *la Sirène* (26 mars 1844), joli opéra, d'un coloris agréable, et où les morceaux faibles sont en minorité; puis *la Barcarolle* (22 avril 1845), avant d'arriver au dernier grand succès d'Auber, c'est-à-dire à *Haydée* (28 décembre 1847).

Le livret est certainement un des meilleurs qu'il ait reçus de Scribe; il offre du mouvement, de la couleur et des situations très-attachantes; le compositeur ne pouvait manquer, dès lors, d'y puiser de riches inspirations.

Écoutez, dès le lever du rideau, le chant d'orgie de ces nobles Vénitiens : quelle fierté d'allures, quelle sensualité exquise, quel éclat dans ces

reprendre ; mais la critique, plus difficile à contenter, regrette de trouver cette monotonie et aussi cette mesquinerie de formes, au début d'un ouvrage qui s'élève ensuite, par le style et par l'intérêt dramatique, à une certaine hauteur. En effet, à côté de pages ruisselantes de grâce et de poésie, telles, par exemple, que le ravissant nocturne à deux voix « *C'est la fête au Lido* », dont la mélodie caressante se berce délicieusement sur les molles ondulations de la symphonie, on en rencontre d'autres d'un goût plus sévère, d'une couleur plus sombre, et qu'on croirait détachées d'une partition de grand opéra.

En dépit de la devise de l'Opéra-Comique, qui nous montre ce théâtre fondant sur le rire ses moyens d'attrait et d'enseignement, le drame y a plus d'une fois fait irruption : *Haydée* est un des meilleurs produits de ce genre mixte qui introduit l'élément dramatique au sein de la comédie musicale. Toutefois, la place qu'il y occupe n'exige pas du compositeur l'envergure de style et la vigueur d'effets qu'il doit déployer lorsqu'il écrit pour l'Opéra ; ces qualités peuvent et ne doivent même se produire qu'atténuées et mises en rapport avec ce cadre particulier. Cette tâche convenait parfaitement à Auber, et il l'a prouvé en maint endroit de l'ouvrage dont nous nous occupons maintenant.

La scène finale du 1er acte est admirablement traitée : l'état fiévreux de Lorédan, les diverses péripéties par lui retracées de l'épisode fatal qui cause ses remords, cette barcarolle dont le chant exquis jette une si douce lumière sur les parties sombres

du tableau, tous ces détails sont d'un effet saisissant et se recommandent à l'étude (1).

Il y a autant de puissance expressive dans le grand duo du 2e acte, morceau d'un style élevé et d'une belle ordonnance. A l'acte suivant, la scène dans laquelle Lorédan, prêt à mourir volontairement, fait ses adieux à sa ville aimée, est d'un pathétique plein de noblesse, et renferme encore des effets d'opposition bien réussis. Le duo avec Haydée n'offre d'original que la phrase mouvementée dans laquelle celle-ci fait l'aveu de sa passion; l'*andante* et la *stretta* sont absolument dans le goût de Donizetti; on croit y saisir des échos de *la Favorite*. Le duo suivant entre Haydée et Malipieri rachète amplement ces défaillances passagères; les accents de l'esclave dévouée, sur le point d'accomplir un douloureux sacrifice, peignent éloquemment l'orage qui déchire son cœur. Ces dernières pages de la partition en sont le digne couronne-

(1) Remarquons celui-ci, entre autres : Lorédan, croyant encore entendre les acclamations par lesquelles ses compagnons de jeu avaient salué le brusque retour de fortune qui ruina son adversaire, vont leur imposer silence : « *Et pourtant*, dit-il, *voilà*

ment; l'intérêt puissant qu'offre l'approche du dénouement s'accroît ainsi de l'effet soutenu de la musique.

Je serai bref au sujet des derniers opéras-comiques d'Auber; naturellement, l'inspiration s'y montre moins continue, moins vivace; elle subit des intermittences bien explicables chez un musicien qui a dépassé l'âge où tant d'autres prennent un repos absolu. Mais ce qui n'a reçu aucune atteinte, c'est la science du maître, c'est son habileté à façonner les diverses pièces d'une œuvre dramatique, à en ciseler les contours et à leur donner le dernier poli.

Morco Spada (23 décembre 1852) semble encore appartenir au bon temps du compositeur; les motifs originaux y abondent; il y a presque partout du coloris et de la fraîcheur.

Jenny Bell (2 juin 1855) n'eut point de succès, et gît aujourd'hui dans l'oubli le plus complet. Il y a quelques pages de valeur dans *Manon Lescaut* (23 février 1856), notamment au 3e acte.

Près de devenir octogénaire, Auber donne *la Circassienne* (2 février 1861), et dans les huit années qui suivent, il trouve encore moyen de produire trois nouvelles partitions, dans l'une desquelles, *le Premier jour de bonheur* (15 février 1868) (1), il crée un type d'une étrange originalité (2), et il

(1) Les deux autres sont : *La Fiancée du roi de Garbe* (11 janvier 1864), et *Rêve d'amour* (20 décembre 1869).

(2) Djelma. V. notamment les couplets du 1er acte et la chanson des *Djinns*.

évoque de la façon la plus gracieuse la poésie et la suavité parfumée du paysage hindou.

A l'inverse de Grétry modifiant sa manière dans ses derniers ouvrages, et essayant d'y transporter l'harmonie renforcée et la puissante instrumentation de Cherubini et de Méhul, Auber s'est abstenu d'habiller les opéras de son extrême vieillesse au goût du jour. Laissant donc les jeunes musiciens s'abandonner à l'influence germanique, il est demeuré jusqu'à la fin français et mélodiste; jusqu'à la fin il a conservé sa facture aisée, précise et dépourvue d'ambages. Et bien lui en a pris d'agir ainsi, car il a évité aux derniers fruits de sa muse la déconvenue qui accueillit les produits mal venus du Grétry de la période révolutionnaire; et s'il n'a su dissimuler entièrement quelques rides, du moins n'a-t-il pu être accusé de décrépitude.

II.

AUBER, COMPOSITEUR BOUFFE.

de tomber dans le baroque, et semble après tout laisser aux paroles le soin de produire l'effet voulu.

Parmi les ouvrages d'Auber, il en est un cependant auquel l'appellation d'opéra-bouffe me paraîtrait plus spécialement convenir : c'est *le Cheval de Bronze*. Hâtons-nous d'en donner les raisons.

Lorsque Scribe met en scène des brigands comme on en voit dans *Fra Diavolo*, ou des paysans comme ceux que nous offre *le Philtre*, il est clair qu'il obéit à ce principe d'esthétique, qui veut que les types présentés par l'écrivain soient dépouillés de ce qu'ils ont de trop grossier dans la réalité. Fra Diavolo est certainement un bandit comme on n'en rencontre jamais dans les Apennins ou dans la Calabre ; mais sa galanterie et son élégance ne l'empêchent pas de n'être après tout qu'un profond scélérat, toujours prêt à jouer du poignard ou de l'escopette : c'est donc un type vrai, quoiqu'idéalisé.

Il n'en est pas de même des personnages du *Cheval de Bronze*. Dès les premières scènes, nous nous voyons transportés, sans le moindre doute, dans une Chine de fantaisie, et en présence de gens qui ont des allures et des façons de s'exprimer absolument différentes de ce que l'on voit et de ce que l'on entend à Pékin ou à Canton.

Tao-Jin, cette veuve éplorée qui trouve que *le deuil lui va si bien*, est certainement née sur les rives de la Seine, plutôt que sur les bords du fleuve Jaune. Il en est de même du Prince, dont la nature franche, spirituelle et courtoise n'a rien que de très-français. On serait plus volontiers disposé à reconnaître pour un chinois de bon aloi le bouffon de la pièce : le

mandarin Tsing-Sing ; ne serait-ce point en vertu de la conformité existant entre ses allures grotesques, et l'idée plaisante qu'à tort ou à raison nous nous faisons des habitants du Céleste-Empire ? Quoi qu'il en soit, le caractère du *libretto* de Scribe ne nous semble pas douteux : ce n'est plus ici la comédie lyrique, suivant les procédés favoris de l'écrivain ; c'est une aimable et spirituelle fantaisie qui tient de la parodie par le caractère de la plupart des scènes, et qui, par son troisième acte, touche à la féérie. Or, tel est le double aspect sous lequel se présentent quelques-uns des opéras ou opérettes bouffes, qui ont eu dans ces dernières années les faveurs du public ; il n'est donc pas hors de propos de classer *le Cheval de Bronze* dans la même catégorie, c'est-à-dire de le considérer, au moins pour ce qui concerne le *libretto*, comme un véritable opéra-bouffe.

L'examen de la partition ne fera d'ailleurs que corroborer ces raisons. Nous y voyons, à diverses reprises, en effet, le style bouffe italien imité avec beaucoup d'aisance ; tel est particulièrement le cas du charmant trio du premier acte. Mais, plus souvent, l'élément comique réside en des inflexions, en des tournures de phrases, en des combinaisons diverses, nées d'une inspiration vraiment originale.

Dès le morceau d'introduction, nous en trouvons des exemples. L'invocation à Kia-o-tchang, malgré la gravité du mouvement, n'a assurément rien de commun avec la prière de *la Muette ;* l'air de Tsing-Sing est empreint d'un sentiment comique égal à ce que peuvent offrir les meilleurs opéras-bouffes d'Italie ; on ne saurait en étudier les détails sans remar-

quer le ton plaisant répandu dans ces petites phrases syllabiques, dialoguées avec le chœur :

« C'est la femme d'un mandarin (*bis*) ;
« Dans ses atours quelle élégance ! (*bis*), etc. »

Le quintette, page excellente à tous égards, nous permet de noter, pour l'objet qui nous occupe, un ensemble également syllabique, « *Il faut qu'il soit puni, lui*, etc. », où l'effet bouffe est atteint sans la moindre offense au bon goût. Comme élément de contraste, survient presque aussitôt une gracieuse et élégante phrase en *ré majeur*, qui passe successivement de la voix du ténor aux premiers violons.

Je ne puis que signaler en passant l'air de Tchin-Kao, un des meilleurs que possède le répertoire des basses françaises ; les couplets de Péki, spirituels et attrayants ; l'air de Tao-Jin, dans lequel les fioritures et les vocalises brillantes apportent un contraste ironique à cette nuance de mélancolie qu'offre le chant de l'*andantino*, contraste renforcé encore par la valse fort gaie qui vient ensuite. Mais je dois m'arrêter davantage au duo de Tao-Jin et Tsing-Sing, adorable modèle de vérité scénique.

La câlinerie et la ruse féminine ont-elles jamais été mieux exprimées que dans cette ravissante phrase où Tao-Jin s'efforce d'entraîner le mandarin dans le chemin de l'indiscrétion, qu'elle sait devoir lui être fatal

« Ah ! mon mari, mon petit mari
« Si vous voulez que je vous aime, etc. ? »

Et sous cette mélodie, d'un ton aussi caressant que le *batti, batti*, *bel Masetto* de *Don Juan*, quelle élégance d'harmonie ! Quel charme dans les sonorités mystérieuses et discrètes du quatuor ! Mais le mari se refuse à parler ; alors sa féline moitié cesse de faire patte de velours ; elle crie maintenant, elle s'emporte, elle menace ; la chatte a fait place à la tigresse ; il semble qu'elle va égratigner, qu'elle va mordre. Que de mouvement, et aussi quel naturel parfait dans la dispute des deux époux, dans l'ensemble en *ré bémol* et dans le motif léger qui le complète ! Je ne crains pas de le dire : l'œuvre bouffe tout entière de Cimarosa, de Rossini ou de Donizetti, malgré son opulence, n'offre rien qui surpasse, pour l'esprit comique, l'amabilité, la justesse d'expression et l'habileté de main, la musique par laquelle sont dépeintes les dissensions intestines de ce ménage pseudo-chinois.

Le finale du deuxième acte contient une scène d'un haut comique : celle dans laquelle Tchin-Kao et ses chanteurs s'efforcent, mais en vain, de réveiller Tsing-Sing. Le compositeur y a semé de la gaîté et de l'esprit ; mais il s'y est tenu constamment en

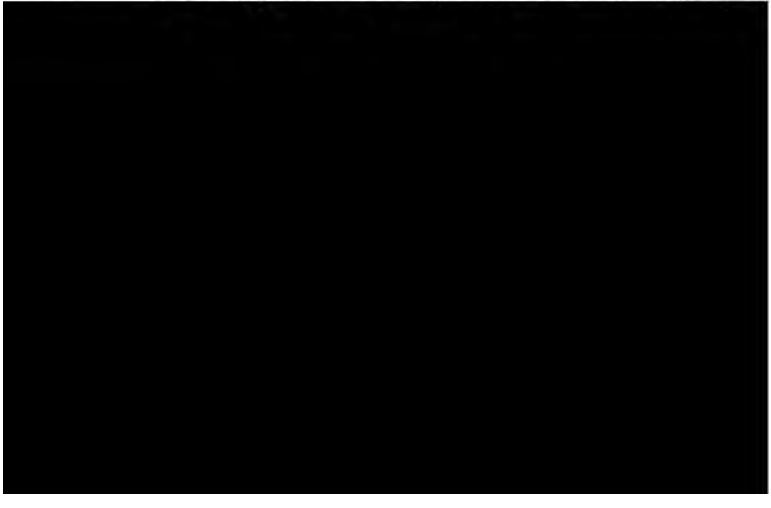

Avec quel soin Auber s'est-il gardé de ces vulgarités ! Il n'en a pas moins su trouver la note comique, et il est demeuré partout homme de science et de goût (1). C'est ainsi qu'ont agi à leur tour Adolphe Adam, Grisar, M. Ambroise Thomas et d'autres encore, qui, comme ceux-ci, ont tenté d'heureuses incursions dans le domaine de la musique bouffe. La méthode par eux suivie établit entre leurs ouvrages et les opérettes modernes une ligne de démarcation que, dans l'intérêt de l'art, il serait désirable de voir franchir par les musiciens qui cultivent ce genre trop vanté.

II.

LES GRANDS OPÉRAS D'AUBER.

Passons maintenant du plaisant au sévère, et entrons à l'Opéra, où notre compositeur obtint, le 29 février 1828, avec *la Muette de Portici*, le plus éclatant de ses succès.

Le premier acte de ce grand ouvrage est loin de laisser pressentir les puissantes et multiples inspirations des actes suivants; le compositeur s'y est

(1) On s'explique difficilement le motif qui conduisit Auber à faire du *Cheval de Bronze* un grand opéra. L'ouvrage ainsi transformé fit sa première apparition sur la scène de l'Académie impériale de musique, le 21 septembre 1857, et, malgré les retouches qu'il avait subies, il se trouva en désaccord complet avec ce nouveau cadre.

complu à imiter la manière rossinienne. Le chœur d'introduction, l'air d'Alphonse, l'air d'Elvire lui-même, semblent détachés d'une partition de Carafa. Où le maître français se ressaisit, c'est dans le chœur de la chapelle, d'un effet suave et d'une harmonie pleine d'élégance. Ici, apparaît pour la première fois Fenella, dont le jeu muet est traduit d'une manière expressive par l'orchestre, qui devient ainsi l'un des interprètes principaux du drame.

Arrivons sans tarder au deuxième acte. Le chœur du lever du soleil et la barcarolle de Masaniello attestent jusqu'à quel point le feu de l'inspiration s'est allumé chez le maître, simple imitateur il n'y a qu'un moment, et maintenant génie tout personnel. Le récitatif dialogué entre Masaniello et Pietro, beau modèle de déclamation lyrique, donne accès au duo célèbre, dans lequel Auber a chanté l'amour de la patrie et de la liberté, page sublime où l'on sent les élans d'un patriotisme ardent et sincère. Il faut citer le finale comme un des plus mouvementés et des mieux réussis qu'on ait vus au théâtre. Une foule nombreuse est en scène ; la conjuration s'organise; mais pour éviter l'indiscrétion des femmes et des enfants présents au lieu de la réunion, Masaniello fait chanter à diverses reprises un refrain de barcarolle, dont le ton joyeux aidera à dissimuler les secrets desseins des conjurés. Rien de saisissant comme cette opposition d'un motif gai et entraînant avec la situation dramatique dans laquelle il intervient. Chaque reprise par Masaniello du refrain « *Chantons gaiment la barcarolle* », appelle dans l'âme du spectateur un frisson

précurseur des scènes de carnage que préparent ces hardis champions de la liberté napolitaine.

On voit déjà quelle place importante l'élément populaire et, par suite, la musique chorale, tiennent dans cet ouvrage ; le sujet traité par les deux auteurs exigeait qu'il en fût ainsi ; il est à remarquer d'ailleurs qu'Auber ne s'est trouvé réellement inspiré qu'en mettant en scène les personnages plébéiens du drame ; devant le lot splendide de mélodies et d'harmonies qui leur est départi, les rôles d'Alphonse et d'Elvire, qui représentent ici l'élément aristocratique, semblent des plus dénués. Le duo que ces deux personnages doivent chanter au début du troisième acte, fait une assez triste figure auprès du chœur du marché ; aussi le supprime-t-on généralement.

Ce chœur du marché, superbe tableau musical, plein de couleur, de vie et de mouvement, marque un immense progrès dans la mise en œuvre des masses chorales au théâtre. Naguère encore, simple encadrement pour les parties récitantes, le chœur fera désormais l'office d'un personnage collectif, prenant une part active aux événements représentés, et coopérant d'une manière plus indépendante à l'exécution. *La Muette* est sous ce rapport, il faut bien le dire, un ouvrage unique. Ainsi, au troisième acte, sauf le duo, que la plupart du temps on passe, ainsi que je l'ai déjà dit, c'est le chœur qui remplit constamment la scène.

Le finale de ce troisième acte est, pour ainsi dire, le corollaire du précédent ; nous y voyons éclater l'insurrection, aux préparatifs de laquelle nous

assistions tout à l'heure. Mais, sur le point de marcher au combat, le peuple tout entier fléchit le genou, et entonne l'admirable prière « *Saint bienheureux* », après laquelle retentiront les cris de guerre et les chants d'indépendance. Il y a là un de ces effets d'opposition que la musique seule est apte à produire. La riche imagination d'Auber s'est donné librement carrière dans les détails de ce finale magnifique ; je ne saurais tout citer ; remarquons pourtant, sous ces cris qui se croisent « *Marchons, marchons à la vengeance !* » le formidable trait de croches à l'unisson, que dessinent les instruments à cordes, et dont la progression ascendante exprime si éloquemment le flot montant de la colère d'un peuple opprimé.

Après m'être assez longuement étendu sur ces deux actes, je puis me contenter de signaler brièvement les choses remarquables que contiennent les suivants : l'air de Masaniello « *Adoucis la rigueur* », et surtout la cavatine du *Sommeil*, dont il est superflu de vanter la beauté d'expression et le charme mélodique ; la marche triomphale, la barcarolle de Pietro, et le dernier finale, traité avec une entente

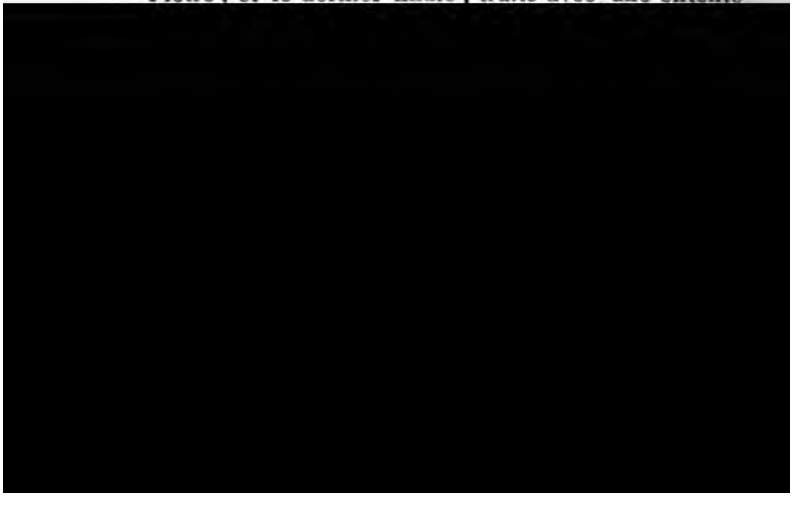

savons quelles idées grandes et fortes Auber a trouvées pour exprimer ce sentiment et les actes qu'il provoque.

L'apparition de cet ouvrage à la veille de graves événements politiques, au milieu du choc d'opinions qui mettait constamment aux prises ces deux grandes fractions de la société : l'aristocratie et le parti libéral, n'a pas peu contribué à accroître son prestige sur le public. Chacun sait qu'il serait impossible d'écrire, d'une manière complète, l'histoire de la révolution qui a fait de la Belgique un état indépendant, sans y mentionner le rôle bien inattendu qu'y joua *la Muette de Portici.*

Dans un autre ordre d'idées, et pour revenir aux considérations purement artistiques, faisons remarquer que le dernier grand succès obtenu à l'Opéra avant *la Muette*, celui de *la Vestale* de Spontini (1), date du 11 décembre 1807, et est antérieur de vingt ans, par conséquent, à l'ouvrage d'Auber. *La Vestale* est l'œuvre d'un italien fixé en France ; aussi faut-il remonter encore de quelques années sur la liste chronologique des ouvrages joués à l'Académie de musique, pour y rencontrer une œuvre émanant d'un artiste français, et ayant reçu du public un éclatant accueil : on arrive ainsi au 10 juillet 1804, date de l'apparition des *Bardes*, de Lesueur.

Les lignes suivantes, empruntées à un excellent livre de M. Gustave Bertrand, compléteront ces

(1) Sans tenir compte, bien entendu, de la vogue étonnante que s'attira *le Rossignol*, de Lebrun (23 avril 1816).

quelques données sur la place importante qu'occupe dans l'histoire de la musique française l'opéra d'Auber :

« *La Muette*, représentée le 27 janvier 1828 (1) avec un succès éclatant, eut l'honneur d'ouvrir la série des grands ouvrages qui allaient composer un répertoire nouveau. *Moïse* et *le Siége de Corinthe*, œuvres hybrides, n'avaient fait qu'ébranler l'autorité des chefs-d'œuvre tragiques de Gluck et de Spontini; c'étaient des œuvres toutes neuves qu'il fallait pour affirmer la transition. Or *Guillaume Tell* ne parut qu'un an après *la Muette*, et *Robert le Diable* que trois ans après. *Robert* seul eut la force de refréner la réussite merveilleuse du chef-d'œuvre d'Auber » (2).

Après *la Muette*, Auber fit représenter à l'Opéra-Comique *la Fiancée* et *Fra Diavolo ;* puis il revint à l'Opéra et y donna successivement quatre ouvrages : *le Dieu et la Bayadère* (13 octobre 1830) opéra-ballet, rempli de choses gracieuses et légères ; *le Philtre*, dont j'ai parlé précédemment ; *le Serment* (1er octobre 1832), dont on ne connaît guère maintenant que l'ouverture et un air de soprano ; enfin *Gustave III ou le bal masqué* (27 février 1833)

vogue exceptionnelle. Plus d'une spectatrice, fascinée, éblouie par l'aspect féerique et le rhythme entraînant du galop de *Gustave*, brigua l'honneur d'y prendre part ; on vit des femmes du monde monter sur la scène et s'y mêler incognito au corps du ballet. Dans ces conditions, l'ouvrage ne pouvait qu'occuper longtemps l'affiche, ce qui arriva en effet.

La vogue est passée ; la partition reste, avec ses qualités, avec ses défauts plus nombreux peut-être. Défaut d'originalité, apparent en maint endroit, trop visiblement estampillé de la marque rossinienne ; défaut de chaleur et de passion, alors que le compositeur en eût dû faire une ample dépense ; c'est ce qu'attestent notamment l'air d'Amélie, au 3e acte, ainsi que le duo et le trio qui suivent.

Pour faire contre-poids à ces parties faibles, il y a, outre les airs de danse, merveilleusement réussis, quelques passages du duo et le finale du 1er acte, la scène de consultation chez la devineresse, qui contient des détails d'instrumentation et des touches de coloris que n'aurait point désavonés Weber ; le duo du 4e acte, bien mouvementé, largement développé et plein d'émotion ; puis enfin, la presque totalité du dernier finale, brillant et dramatique. Il y a de plus, et comme toujours, la distinction et le fini du style, plus nourri ici que dans les opéras-comiques du maître.

Le Lac des Fées (1er avril 1839) eut moins de retentissement que *Gustave*, peut-être parce que la musique seule y était en cause. *L'Enfant prodigue* (6 décembre 1850) fut très-discuté, et méritait au

contraire d'être accueilli avec faveur. C'est peut-être, de toutes les partitions d'Auber, celle qui accuse davantage la souplesse de son talent, son habileté à saisir le caractère d'un sujet et à trouver les procédés qui en assurent l'expression fidèle.

Dès l'air de Ruben « *Toi qui versas la lumière* », la couleur locale se montre d'une façon aimable et séduisante ; le pieux *andante*, l'allegro « *Au loin dans la plaine* », où le dessin mélodique et la disposition symphonique s'unissent dans une commune exposition du goût pastoral, font de ce morceau un digne pendant à l'air célèbre de *Joseph*, auquel on songe tout naturellement en l'entendant. Ce n'est pas qu'Auber ait imité Méhul ; l'un et l'autre n'ont fait que se rencontrer dans l'obtention de la couleur voulue.

Ce rôle de Ruben est d'ailleurs une admirable conception ; les moindres détails y concourent à assurer l'unité et la vérité de caractère. Je citerai, pour être bref, cette magnifique phrase du premier finale (1), dans laquelle le patriarche adresse de paternelles recommandations au fils qui va s'éloi-

voyons reparaître dès lors le genre pastoral, les effets pittoresques : c'est l'originale chanson d'Azaël le chamelier, avec sa ritournelle en chœur, d'une conception neuve et d'un effet piquant ; c'est la marche de la caravane ; c'est la mélopée qui compose musicalement le rôle de Nemrod, le maître d'Azaël ; c'est enfin la scène du songe remplie de détails intéressants.

La beauté d'expression et la fidélité du coloris ne sont pas les seules qualités qui recommandent *l'Enfant prodigue ;* il faut y tenir compte aussi du soin apporté à tout ce qui, dans la composition musicale, constitue plus particulièrement la forme ; il faut en admirer la contexture harmonique, le luxe des accompagnements et l'ingéniosité des combinaisons d'orchestre, choses qui n'altèrent en rien la pureté mélodique et la clarté de style auxquelles Auber nous a dès longtemps habitués.

Quand j'aurai cité *Zerline ou la corbeille d'oranges* (16 mai 1851), opéra de genre, écrit surtout à l'intention de M^me^ Alboni, et le ballet de *Marco Spada* (1^er^ avril 1857), j'aurai complété le contingent fourni par Auber à l'Académie de musique.

Ce contingent, malgré sa richesse, malgré sa valeur incontestable, n'a droit, en définitive, qu'à la part la plus faible dans la revendication de la célébrité qu'a acquise notre musicien et qu'il doit surtout à ses opéras-comiques. Tout en rendant justice aux beautés sans nombre qui remplissent la partition de *la Muette*, à ces mélodies ensoleillées, à ces ensembles qu'anime un souffle patriotique, à cette musique toute de mouvement et de chaleur

tout en appréciant les élégances de *Gustave III*, le coloris charmant et la science délicate qui classent à part *l'Enfant prodigue*, il faut bien le reconnaître, ces ouvrages ne réalisent pas complètement ce que l'on demande en France à l'opéra sérieux. Outre que l'accent passionné y fait parfois défaut, on n'y trouve pas non plus cette forte structure, cette ampleur constante dans l'idée proprement dite et dans ses développements, que font admirer les opéras de Meyerbeer, et qu'ont su obtenir, à leur tour, Halévy et les compositeurs qui, comme lui, se sont inspirés du faire puissant et dramatique de l'auteur des *Huguenots*.

Sans doute, la limpidité et l'aisance, dans une œuvre musicale comme ailleurs, sont des qualités d'un haut prix; il est tel genre pourtant où la part du travail doit être plus forte; or, bien que le style d'Auber n'ait jamais rien de négligé, rien de faible, on regrette de ne pas voir, dans ses grands opéras, les mailles du réseau harmonique plus serrées et, souvent même, le dessin mélodique plus étendu, plus vigoureux.

Je ne voudrais pas affirmer pourtant que là fût la véritable cause de la froideur avec laquelle ont été

Domino noir et tant d'autres œuvres charmantes. C'est ainsi qu'on en agit bien souvent chez nous, à l'égard des gens que leur travail et leur talent mettent en évidence; on veut en faire des spécialistes; on les parque bon gré, mal gré dans la culture d'un genre unique, et s'ils s'avisent de vouloir étendre le cercle de leurs travaux, on les en punit en leur marchandant, si l'on ne va pas jusqu'à le leur refuser complètement, le succès qu'ils ont cherché d'une façon si intruse.

Pour ce qui est d'Auber, les quelques échecs relatifs qu'il a subis sur notre première scène lyrique n'ont jamais dû bien vivement l'affliger. Il se savait en mesure de prendre ailleurs une éclatante revanche, et de nouveaux lauriers, bientôt recueillis, le dédommageaient avec usure de ces insuccès passagers.

IV.

L'HARMONISTE ET LE SYMPHONISTE.

Chez Auber, le mélodiste prime l'harmoniste et le symphoniste, ce qui ne veut pas dire qu'il les efface pleinement; l'un et l'autre se révèlent, au contraire, en donnant des marques bien évidentes de leur personnalité.

Les qualités de précision, de propriété et d'élégance qui font le prix de ses motifs nombreux, de tant de mélodies venues du premier jet, se retrouvent dans la facture harmonique de l'auteur de *la Muette*,

aussi bien que dans ses combinaisons orchestrales. C'est précisément parce que son style est exempt de recherche, c'est parce que son harmonie est totalement dépourvue de ces nébulosités qui font la joie des musiciens d'une certaine école, qu'on a cru devoir dire de sa musique qu'elle n'était qu'insuffisamment travaillée. Aux yeux de certaines gens, Auber n'était qu'un mélodiste fécond, et rien de plus ; et ce serait entreprendre un véritable travail d'Hercule, que de vouloir leur prouver qu'en fait de science, il n'avait rien à envier à maint compositeur moins bien doué que lui, en revanche, sous le rapport de l'inspiration.

S'il séduit de préférence par le charme et la vivacité de la pensée mélodique, l'ancien disciple de Chérubini se garde bien pourtant de tenir caché le savoir acquis jadis sous les auspices de cette haute autorité ; il le rend sensible, non-seulement par la pureté des formes qu'il emploie, par le mouvement aisé des parties, par le choix distingué des combinaisons harmoniques et des formules d'accompagnement, mais encore par une grande souplesse de moyens, et par une intime assimilation du procédé à

faces instrumentales qui ouvrent si brillamment des opéras tels que *Fra Diavolo*, *le Philtre*, *le Serment*, *le Lac des Fées*, *la Part du Diable*, *Haydée*?

Pas symphoniste ! le compositeur des airs de danse de *la Muette*, du *Dieu et la Bayadère*, de *Gustave* et de *Marco Spada*?

Pas symphoniste ! le maître qui, en instrumentant ses diverses partitions, s'est montré si familier avec les ressources de l'orchestre, si attentif à en user selon les nécessités de la situation, et si entendu dans l'aménagement des effets qu'il voulait en obtenir?

Pas symphoniste ! On a tôt fait de s'exprimer ainsi ; mais combien répètent cette formule de jugement, et ne songent pas à se demander jusqu'à quel point elle joint au mérite de la concision celui de l'exactitude !

Non, sans doute, Auber n'est pas symphoniste à la façon de Mozart ou de Weber ; ses ouvertures ne trahissent aucune parenté avec celles de *la Flûte enchantée* ou d'*Obéron* ; elles n'ont pas, non plus, ce cachet semi-classique donné par Hérold à l'ouverture du *Pré-aux-Clercs*. Faut-il donc lui reprocher de s'être écarté de ces modèles, alors qu'il n'a transgressé aucune des lois fondamentales de l'art, alors qu'il s'est montré fidèle observateur des principes d'esthétique universellement admis, l'unité, le rapport mutuel des parties au tout, la vérité de coloris, la concordance entre l'œuvre dramatique et le morceau instrumental qui en est le frontispice ?

Les ouvertures d'Auber ne doivent être considérées ni comme des mosaïques, ni comme des pots-

pourris ; les motifs qu'il emprunte à la partition pour les y intercaler, sont toujours en petit nombre ; et, quelle que soit la coupe adoptée, on trouve partout cette unité, cette régularité de plan, qui forment les conditions premières de toute œuvre symphonique bien conçue.

Je ne nie pas que, là encore, Auber n'ait beaucoup appris à l'école de Rossini ; mais, loin de s'attarder dans une imitation générale et stérile, il s'est hâté de voler de ses propres ailes. Aussi, que de variété dans l'ensemble de ces compositions ! Combien l'étincelante symphonie qui précède *le Cheval de Bronze* diffère de la fantaisie villageoise qui ouvre *le Philtre !* Quelle opposition entre les magnificences de l'ouverture de *la Muette* et les ciselures élégantes de celle du *Domino noir !* Et l'ouverture des *Diamants de la Couronne*, avec son délicieux andante et sa brillante marche ; et celle de *la Sirène*, et celle du *Serment*, toutes enfin, ou presque toutes n'attestent-elles pas la fertilité d'invention qui, chez leur auteur, se traduisait par une variété de moyens et de formes toujours en harmonie avec les besoins du sujet ?

On trouve dans l'orchestration d'Auber, de même que chez tous les maîtres doués du génie inventif, certaines formes, certaines dispositions qui n'appartiennent qu'à lui, ou bien qu'il a rendues siennes par la fréquence de leur emploi, ou par la manière spéciale dont il en a usé. Il faut ranger dans le nombre ce que j'appellerai le *tremolo entrecoupé*, sorte de formule d'accompagnement, qui n'est peut-être pas d'Auber, mais qu'aucun compositeur n'a employée aussi souvent que lui; il suffit que l'action tourne légèrement au dramatique, ou même que la pensée exprimée par le vers prenne une teinte plus sombre, pour que l'on voie apparaître cette formule (1).

Une combinaison beaucoup plus importante et dont Auber a tiré des effets charmants, est celle qui consiste à faire accompagner *à mezza voce*, et dans un style lié, un *cantabile*, en faisant reposer l'harmonie sur une tenue des basses. On en trouve des exemples dans l'*andante* de quelques ouvertures, notamment celles du *Maçon*, de *la Muette* et des *Diamants de la Couronne*. C'est également ce procédé qui a été mis en œuvre pour l'accompagnement de cette délicieuse phrase : *Ah! mon mari, mon petit mari*, dans le duo du 2e acte du *Cheval de Bronze*; on le retrouve dans *l'Ambassadrice*, pour la romance d'Henriette, pour celle de Casilda, au 1er acte de *le Part du Diable*, et ailleurs encore. Combien la

(1) 2e acte du *Maçon*, nos 12 et 16; *Fra Diavolo*, finales des 1er et 3e actes; *le Philtre*, no 6; *le Domino noir*, no 4; *la Sirène*, nos 3 et 6, etc., etc.

mélodie, déjà si pure et si élégante en ses contours, se trouve encore rehaussée par ce choix exquis d'harmonies, par l'allure discrète de ces rhythmes, par ces sonorités veloutées et mystérieuses, par cet ensemble d'effets, précieuses trouvailles d'un musicien de goût et de savoir!

V.

LE SENTIMENT ET L'ESPRIT DANS LA MUSIQUE D'AUBER.

Avec ses incontestables qualités de franchise, de grâce et d'élégance, avec toute sa richesse, toute sa fraîcheur et tout son charme, la musique d'Auber, telle est l'opinion commune, pèche sur un point : la passion y est absente.

Faut-il admettre sans réserve et d'une façon absolue ce verdict dès longtemps rendu? Je ne le crois pas. Non certes que je veuille jouer au paradoxe, et présenter Auber comme un musicien d'une nature éminemment sensible, apte dès lors à faire vibrer

exprimer le côté humain et sensible du frère de Fenella, ainsi que le prouvent les différentes scènes du 4e acte de cet ouvrage. S'agit-il maintenant de peindre Lorédan se préparant à expier par une mort volontaire la faute commise, Auber ne reste pas au-dessous de sa tâche; j'en ai déjà fait la remarque en analysant *Haydée*. J'ai dit aussi, à propos de cet opéra, tout ce que présentait d'éloquence et de vérité d'accent le beau duo dans lequel Haydée se résigne à sacrifier sa jeunesse et sa liberté pour sauver le maître qu'elle aime.

Passons à un autre ordre de sentiments. Ruben, de *l'Enfant prodigue*, personnifie dans l'œuvre d'Auber la tendresse paternelle; n'est-ce point un type admirablement réussi? Que dirons-nous du joli duo de Carlo et Casilda, au 1er acte de *la Part du Diable*? Dans cette simplicité de formes, dans cet aimable accord entre les voix, et surtout dans le tour frais et juvénile de leur chant, ne saurait-on voir une touchante expression de l'amour fraternel? Et la belle prière de Carlo, le levier dramatique de l'ouvrage, manque-t-elle d'onction? ne part-elle pas véritablement du cœur?

Le chant plein d'élan qui couronne, dans *la Fiancée*, la tyrolienne de Fritz

« C'est là qu'est ma maîtresse,
C'est là qu'est le bonheur »,

me semble, lui aussi, un véritable cri du cœur; c'est l'enthousiaste explosion des sentiments d'un homme jeune, libre et amoureux.

On rencontre, au 1er acte du *Maçon*, un délicieux duo, chanté par les deux nouveaux époux; j'en ai déjà vanté la finesse et la grâce; mais il y a autre chose dans ces mélodies et dans ces ensembles; il y a de vrais accents de tendresse, et, ces accents-là, ne les trouve pas qui veut.

Scribe, il faut bien en convenir, n'a fourni que bien rarement à son collaborateur l'occasion de peindre l'amour, les larmes qu'il fait couler et les transports qu'il cause. Dans la plupart de ses opéras, l'intrigue amoureuse est reléguée au second plan et disparaît dans l'ensemble d'une conception scénique, fertile en situations musicales, mais répudiant toute expression passionnée. Si d'aventure le poète donne plus d'importance aux scènes de sentiment, il a soin de faire *marivauder* ses amoureux de telle façon que le compositeur commettrait un véritable hors-d'œuvre, s'il s'avisait de prendre de grands airs pour dire de si petites choses. De là tant de mélodies coquettes, sémillantes, aimables, qui ont le don de charmer, mais ne vont point jusqu'à émouvoir et n'y visent d'ailleurs en aucune façon.

Il ne serait pourtant pas juste de dire que tout

amené sans effort l'inspiration du maître au degré de chaleur qu'exigeait la situation conçue par le librettiste.

N'est-elle pas traitée avec sentiment cette scène de *l'Ambassadrice*, dans laquelle Bénédict vient offrir à Henriette, devenue grande dame, une loge pour son bénéfice? Dès sa phrase d'entrée, d'un ton doux et humble, on pressent l'amant réduit à contenir les battements de son cœur. Au cours du dialogue chanté, les deux jeunes gens en viennent à se rappeler les jours passés, les joies communes et les succès obtenus ensemble au théâtre. Que d'élan et quelle verve expansive dans la musique qui exprime cette évocation d'un temps regretté! L'exclamation « *Ah! le bon temps que celui-là!* » n'a-t-elle pas toute la verdeur de la jeunesse? Mais, voici qu'entraîné par le charme des souvenirs évoqués, Bénédict s'oublie jusqu'à serrer la main qu'on lui a abandonnée; Henriette alors le rappelle d'un seul mot au sentiment de la réalité : « *Benédict!...* » — et celui-ci, confus de sa hardiesse, reprend sa phrase d'entrée, dont chaque note trahit une larme.

Je n'hésite pas à reconnaître que la passion, lorsqu'elle se maintient dans cette gamme modérée, dans ces nuances adoucies, est beaucoup mieux saisie par Auber, et l'inspire plus aisément que lorsqu'elle prend des teintes plus sombres. Ainsi, le duo du 3e acte de *Gustave*, malgré le caractère dramatique de la situation, a laissé le compositeur froid et sans puissance. Il ne s'est pas montré mieux inspiré au trio qui suit et dans lequel les deux amants sont surpris par le comte d'Ankastrom. Ce

n'étaient là pourtant que des défaillances passagères; car nous retrouvons dans le duo de l'acte suivant toute la couleur pathétique et toute la véhémence d'accent que réclamait la scène.

De ces diverses observations, il résulte qu'à quelques exceptions près, l'accord le plus parfait existe dans les œuvres communes de Scribe et d'Auber, entre les types créés par le premier, la nature des sentiments qu'il leur prête, le degré de passion auquel il les amène, d'une part, et, d'autre part, la musique par laquelle le second a traduit ces créations du poète. Évidemment, Scribe savait à quoi s'en tenir sur la nature des facultés expressives de son collaborateur; jamais, en effet, il ne lui donna à traiter quelqu'une de ces situations qui tiennent le spectateur sous l'empire d'une vive émotion, quelque scène comparable à celle qui a donné naissance à l'admirable duo du 4e acte des *Huguenots*. La muse d'Auber, plus proche parente de Thalie que de Melpomène, laissait volontiers à d'autres le soin de peindre par les sons et les rhythmes les manifestations puissantes de la passion, les orages du cœur. Mais du moins, et nous

complètement incarné dans son œuvre l'aimable et fin causeur de qui cette musique tient le jour ?

Essayons de définir, à ce propos, ce qu'on entend par l'esprit en musique, ou du moins d'indiquer brièvement dans quelles conditions se présente la musique que l'on dit traitée avec esprit.

Il semble, au premier abord, qu'un composé de sons et de rhythmes, qui n'ont isolément, les uns ou les autres, aucune signification déterminée, soit impuissant à affecter l'intelligence d'une manière analogue à l'effet que produit sur elle un discours, dans lequel l'économie du fonds répond à la beauté de la forme. Aussi ne serait-il pas exact de dire que l'intelligence est saisie de la même manière par la musique ou par le discours. En effet, c'est surtout le raisonnement qui nous porte à juger qu'une œuvre littéraire est conçue avec esprit, tandis qu'un semblable jugement à l'égard de l'œuvre musicale résulte uniquement d'impressions auxquelles le raisonnement demeure étranger.

Ce caractère particulier de la musique se révèle à nous par voie d'analogie : ainsi, la vivacité du mouvement, jointe à la spontanéité bien accusée des idées, à l'heureux enchaînement des motifs, amène un rapprochement tout naturel avec la conversation de gens ayant la répartie facile et prompte, ou encore avec le style aisé et coulant de l'écrivain. Les qualités de franchise et de précision dans la mélodie, la rendent semblable au langage de l'homme d'esprit, qui sait faire entendre beaucoup en peu de mots. On dit quelquefois d'un causeur étincelant, d'un brillant écrivain : « Il y a du trait dans sa con-

versation, dans son style. » De même, il peut y avoir du trait dans la musique, et ce qui nous permet de nous en rendre compte, c'est encore l'acte de comparaison auquel notre esprit se livre soudain.

Or, ces diverses conditions de spontanéité d'idées, de verve dans le mouvement et dans la succession des motifs, de netteté du dessin mélodique, de piquant et d'à-propos dans les traits semés çà et là, elles se trouvent réunies de la façon la plus complète dans la musique d'Auber. C'est donc avec raison que l'on considère la plupart des œuvres émanées de la plume de cet habile maître comme de véritables productions d'esprit. Aussi, pour quiconque sait combien la Providence s'était montrée libérale envers Auber, sous le rapport des dons intellectuels, quels étaient la finesse et l'enjouement de sa conversation, de quels mots heureux et de quels traits spirituels, quelquefois même mordants, il en relevait le ton, — sa musique justifie admirablement le célèbre aphorisme de Buffon : « Le style, c'est l'homme. »

ont illustré en même temps que lui la scène de l'Opéra-Comique.

J'ai déjà noté l'affinité naturelle que son génie offrait, dès le début, avec celui de Boïeldieu. Mélodistes innés tous les deux, leur musique a pour qualités communes le naturel, l'esprit, la grâce et l'élégance. L'un et l'autre réussissent à souhait dans l'expression des sentiments doux, et évitent autant que possible d'aborder le champ de la passion vive. La mélodie de Boïeldieu a en quelque sorte plus de naïveté; toutefois, il ne faut pas oublier que les deux compositeurs ne sont qu'à demi-contemporains, considération qui commande une certaine réserve dans le rapprochement à faire entre des ouvrages que sépare un quart de siècle environ. Auber, à son tour, est plus fort comme harmoniste; et sa musique présente une correction et un achèvement de formes qu'on ne rencontre pas toujours dans les partitions de Boïeldieu.

Entre Hérold et Auber, il y a d'abord ce point de contact : tous deux écrivent clairement, et leur musique laisse voir une apparente simplicité de facture; ils se ressemblent de plus par l'importance accordée dans leurs ouvrages à l'élément mélodique, et par le caractère de distinction dont il est revêtu. Mais, chez Hérold, le sentiment est plus profond, le souffle dramatique plus intense et plus continu; ce sont là des raisons plus que suffisantes pour lui faire pardonner certaines négligences harmoniques et le tour un peu contraint de quelques mélodies. En somme, le drame convient davantage au génie d'Hérold, tandis que celui d'Auber s'accommode

mieux de la comédie; ce qui équivaut presque à dire que ce dernier est le musicien de l'esprit, au lieu que l'auteur du *Pré-aux-Clercs* est le musicien du sentiment.

Adam a, comme Auber, de la verve, du naturel et de la souplesse; son rire est en quelque sorte plus franc, et, d'autre part, ses mélodies auraient souvent l'avantage sous le rapport de la sensibilité. Seulement, le choix n'en est pas toujours très-épuré, et le compositeur a plus d'une fois abusé de sa facilité naturelle. Son harmonie, exempte de recherche, renferme néanmoins des détails savants; on peut en dire autant de son orchestration, finement traitée; mais chez lui, le style ne se maintient pas toujours à la hauteur désirable; il se rapetisse parfois, et se néglige jusqu'à prendre le ton de l'opérette. Par rapport à Adam, le compositeur plébéien par excellence, le musicien le plus populaire de l'école française, Auber est un vrai patricien de la musique.

Parmi les émules d'Auber, Halévy est celui qui s'écarte le plus de sa manière. Cela s'explique en ce que l'auteur de *la Juive* est à Meyerbeer ce que

Entre Auber et les compositeurs de l'époque actuelle, Halévy se place tout naturellement comme élément de transition. Sa musique mariait déjà les tendances germaniques aux formes italiennes. La musique contemporaine a répudié tout ce qu'elle a pu de celles-ci, et s'est inféodée de préférence au goût allemand.

La recherche constante de l'effet expressif a conduit les compositeurs à développer outre mesure l'élément harmonique, c'est-à-dire à faire intervenir continuellement l'orchestre dans l'expression des détails, ce qui a lieu parfois au détriment de la partie chantante. C'est là un des caractères les plus saillants de la phase que parcourt en ce moment la musique de théâtre.

La nouvelle école a produit quelques ouvrages de valeur, et un plus grand nombre d'œuvres simplement estimables. Les grands opéras, riches en couleur, ont perdu, sous le rapport de l'ampleur, tout autant qu'ils ont gagné au point de vue de la vérité dramatique. Les opéras-comiques prouvent, en général, chez les compositeurs, un esprit ingénieux et un véritable tempérament poétique; mais on y trouve rarement la prestesse d'allures et le ton sémillant qui furent longtemps les qualités dominantes du genre. D'un autre côté, les compositeurs semblent ne plus posséder le secret de cette précieuse fécondité qui valut, de la part des musiciens dont je viens de rappeler les noms, un tel surcroît de richesses au répertoire lyrique.

Remarquons de plus que le public, tout en accordant son approbation aux ouvrages fortement

travaillés, ce que lui permet de faire l'état avancé de son éducation musicale, comparativement avec ce qu'elle était, il y a vingt-cinq ans, c'est-à-dire avant la création des concerts populaires et la diffusion des œuvres du grand répertoire classique; — remarquons, dis-je, que le public goûte de préférence les opéras dans lesquels le soin de l'expression n'altère en rien la netteté de la forme, ceux où les pompes harmoniques et orchestrales donnent du relief et de la couleur à la mélodie, au lieu de l'englober et de l'étouffer. Enfin, une bonne partie de ce public garde ses faveurs pour l'opérette, qui le séduit non-seulement par son côté plaisant, et même grivois, mais encore par le caractère éminemment mélodique de ses partitions légères.

C'est qu'on ne transforme pas en un jour le goût d'une nation; les modifications mêmes qu'il subit ne peuvent lui faire perdre ce qui est de son essence propre, ce qui est inhérent au caractère national. Ainsi, nous aimons en France la clarté, la précision, l'à-propos, la propriété d'expression, et nous goûtons surtout les œuvres d'art où ces qualités se font jour; le succès leur est assuré, et souvent pour longtemps.

A cet égard, nos compositeurs n'ont qu'à suivre l'exemple que leur ont donné leurs devanciers de la génération dernière, dont un grand nombre d'ouvrages sont demeurés au répertoire courant, et ne paraissent pas devoir le quitter de si tôt. Il y a notamment de grandes chances de vitalité pour les opéras d'Auber qui réunissent, pour la plupart, la

solidité de la forme aux agréments de la pensée. Sans doute, tous n'auront pas la même fortune; il en est même dans le nombre qui ont déjà dit à la scène un adieu définitif; mais plus d'un saura résister aux variations du goût et faire retarder pour lui l'heure de la vieillesse.

Au siècle prochain, l'amour des études rétrospectives aidant, Auber aura ses reprises, comme actuellement Grétry a les siennes. Sa musique apportera au public d'alors l'écho des plaisirs d'une société disparue; et les artistes iront demander à ces mélodies aimées le secret de la longévité, devenue leur privilége, après avoir été celui du compositeur lui-même.

LES

CHANTS POPULAIRES

DE LA SERBIE,

Par M. Alexandre BÜCHNER,

Membre titulaire.

Dans le bassin du Danube inférieur il existe une petite nationalité qui mérite notre intérêt par son passé historique et par ses talents naturels, plutôt que par son importance politique et par les grands noms littéraires que nous rencontrons chez elle aujourd'hui ; ce sont les Slaves méridionaux et surtout les Serbes de la Hongrie et de la Turquie que j'ai en vue.

La Serbie proprement dite forme maintenant une des trois principautés danubiennes, c'est-à-dire un de ces états d'une existence mal définie, qui reconnaissent, pour la forme, la suzeraineté de la Porte-

plus considérable que celui de leur principauté actuelle. Ils sont répandus, à droite et à gauche, dans les provinces turques et jusque dans le Monténégro; en face de leur capitale, Belgrade, ils dépassent le Danube pour occuper une grande partie des limites méridionales de la Hongrie ; vers le nord-ouest enfin, ils se rattachent, dans l'ancienne Illyrie, aux Croates, leurs plus proches parents linguistiques et ethnographiques. Bien qu'ils aient encore peu de culture matérielle, les Serbes offrent le type d'une race belle, forte et brave, douée des plus heureuses facultés intellectuelles et poétiques. Même entre les idiomes slaves, leur langue se distingue par sa richesse, sa sonorité et sa flexibilité. Dans l'histoire, les Serbes paraissent pour la première fois, au nord de leurs limites actuelles, en Galicie, d'où ils émigrèrent, vers 640 de l'ère chrétienne, dans le pays qu'ils occupent encore aujourd'hui. Ils reconnurent d'abord la suprématie de l'empire byzantin, et au IX^e^ siècle ils adoptèrent le christianisme, du rite grec, chose fort importante encore maintenant, à cause de l'ascendant immense que la Russie exerce sur ses coreligionnaires répandus partout en Turquie. Pendant le XI^e^ siècle, le royaume serbe arriva à son apogée; devenu indépendant, il étendit ses frontières vers le sud pour embrasser une grande partie de la péninsule du Balcan, y compris la Grèce septentrionale. Mais, à partir du XIV^e^ siècle, les Serbes se trouvèrent en face des Turcs qui venaient de s'emparer des contrées voisines de la mer Noire; tous les Slaves méridionaux formèrent alors une fédération pour mieux résister

à cet ennemi formidable ; néanmoins, ils furent vaincus et presque anéantis dans la sanglante bataille de Kossova, lutte gigantesque et terrible, qui fait époque dans l'histoire universelle. En effet, la défaite de Kossova (1389) marque le triomphe de l'Islam dans les pays situés au sud du Danube inférieur ; une de ses conséquences inévitables fut la chute de Constantinople, en 1453.

A partir de cette époque, nous voyons les Serbes courbés sous le joug des Turcs et plongés dans une apathie profonde pendant quatre siècles. Leur sentiment national ne se réveilla qu'à la suite des longues guerres qui eurent lieu entre l'Autriche et la Turquie pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle et la première du XVIII[e]. Ces guerres eurent souvent la Serbie pour théâtre, et le pays fut plus d'une fois ravagé cruellement. Enfin, au commencement de notre siècle, la Serbie, secondée adroitement par la Russie, se redressa subitement pour secouer la domination ottomane. Sous la conduite d'un héros populaire, de Czerny George, chef brave et habile, dont le rôle fut continué plus tard par Milosch Obrénovitch, ils parvinrent à se délivrer ; pourtant ce ne fut qu'au prix d'une lutte longue et acharnée, pleine de péripéties sanglantes, qu'ils réussirent à faire respecter leur autonomie, qui ne fut reconnue et stipulée formellement que par le traité d'Andrinople, en 1829.

Aujourd'hui la Serbie offre presque le caractère d'un état européen moderne, douée, comme elle l'est, d'institutions libérales qui d'ailleurs, en partie, n'existent que sur le papier. D'un autre côté, il faut

reconnaître que les Serbes contemporains font les efforts littéraires les plus louables pour prouver leur aptitude aux œuvres du goût et de l'imagination. Et pourtant, pour arriver à ce but, la conscience de leur unité et de leur indépendance nationale, réveillée subitement, ne pouvait suffire. Au moment de l'émancipation politique du pays, sa langue écrite existait à peine. Pour qu'une littérature régulière pût naître, il fallait rédiger une grammaire, former un vocabulaire, fixer l'orthographe et créer des organes politiques et littéraires; en un mot, il fallait improviser tout ce travail compliqué qui s'est accompli peu à peu, dans les pays de l'Europe occidentale, au commencement de la Renaissance. Les Serbes ont triomphé de ces difficultés, grâce à l'adresse et à la persistance de leurs philologues nationaux, entre lesquels Wuk, Stéphanovitch Karadchitch, tient la première place. Ce travailleur courageux accomplit pour son pays la tâche que Fauriel s'était imposée pour les chants populaires et nationaux des Néogrecs, et que les frères Grimm entreprirent, un peu plus tard, pour les origines germaniques.

Né en 1787, Wuk participa à la guerre d'indépendance et fut obligé de se refugier à Vienne, en 1813. Dès lors il se livra entièrement à l'étude de la langue et de la littérature de son pays, et pendant quarante ans, entre 1814 et 1853, il publia successivement une série d'ouvrages importants, des recueils de vieux poèmes, une grammaire et un dictionnaire.

A côté des érudits, les poètes ne font pas défaut à

la Serbie contemporaine. Dans ses leçons sur la littérature slave qu'il fit au Collége de France, de 1840 à 1845, Adam Miçkievitch mentionne surtout le poète serbe Siméon Milutinovitch, né en 1791, comme auteur de la tragédie nationale *Obylitch* qui, d'après le littérateur polonais, doit être placée à côté des chefs-d'œuvre dramatiques des Slaves, du *Démétrius*, de Pouchkine, et de la *Comédie diabolique*, de Krasinsky (1812-1857). Mais j'ai hâte d'ajouter que le point culminant de la littérature nationale des Serbes ne se trouve pas dans les productions de leurs poètes contemporains ; il est dans leurs vieux chants héroïques et autres, qui, nés et conservés au sein du peuple, perpétuent le souvenir des luttes glorieuses de leurs ancêtres contre les envahisseurs infidèles. Le sentiment qui règne dans cette vieille poésie primitive, se résume admirablement dans la strophe suivante que je vais citer comme un premier échantillon des chants serbes.

« Que vois-je là-haut, s'écrie le poète, que vois-je sur les monts? Quelle est cette lueur blanche sur le joug noir des montagnes? Est-ce la neige que l'hiver y a laissée? Est-ce une troupe de cygnes sauvages

temporains de la Serbie, qu'ils ont reconnu, les premiers, la beauté des accents de leur muse populaire. Aussi ces chants, une fois recueillis dans la bouche du peuple, livrés à la publicité et traduits dans les principales langues de l'Europe, frappèrent-ils d'étonnement et d'admiration les littérateurs les plus compétents des pays étrangers. « Dans la poésie populaire des Slaves, dit encore Miçkievitch, il y a comme un écho du chant des oiseaux, du bruissement des insectes et du souffle de la brise sous le feuillage. » Cet éloge du grand poète polonais, si compétent en pareille matière, doit être rapporté surtout aux vieux chants des Serbes et au sentiment profond de ce peuple pour les beautés pittoresques de son pays. « Il faut remarquer, dit à ce sujet Miçkievitch dans son langage imagé, que les rhapsodes errants de la Serbie qui ont conservé les restes de la poésie populaire, en les transmettant de génération en génération, ont d'autant plus de ressemblance avec Homère qu'ils sont, comme lui, pauvres et aveugles. » C'est là, en effet, le cas du dernier d'entre eux, de l'aveugle Filip Sliepatch, qui a célébré les exploits des guerriers serbes dans l'insurrection de 1804.

Un trait caractéristique de la poésie populaire des Serbes est la prépondérance de l'élément épique dans des chants qui affectent pourtant les différentes formes du lyrisme. De même que le Romancero espagnol, les ballades, les hymnes et les romances serbes forment des cycles épiques, groupés autour de tel personnage historique connu comme défenseur de leur ancien territoire. Tels sont, par exemple,

le grand Marco, le Roland et l'Hercule de la Serbie; l'illustre Scander Beg, le libérateur de l'Albanie au XV[e] siècle, et le tsar Lasar, leur dernier prince. Fidèles à la tradition, les poètes prêtent à ces personnages des proportions colossales au physique comme au moral; moitié héros, moitié brigands, ces grands guerriers accomplissent les exploits les plus aventureux à l'aide de leur force et de leur intelligence surhumaines.

En dehors de cet élément héroïque et parfois fantastique, la poésie serbe a aussi son côté sentimental, idyllique, élégiaque. Dans les pièces de ce genre, les antiques superstitions païennes se rencontrent avec la légende chrétienne comme avec les traditions populaires relativement récentes. Le merveilleux y joue un rôle considérable, et l'on rencontre des chants tout peuplés de sylphides, d'ondines, de gnomes, de vampires et d'autres apparitions bizarres.

Dans le trésor inépuisable des chants serbes, je choisis deux morceaux, l'un historique et héroïque, l'autre fantastique et sentimental, qui pourront donner une idée suffisante de l'originalité, de l'énergie et de la richesse de cette poésie primitive.

Le morceau historique appartient au cycle dont le tsar Lasar forme le centre. Le tsar Lasar fut

par un jeune guerrier serbe qui gisait, blessé, sur le champ de bataille.

L'épisode que je détache du récit poétique de ces événements a trait à une jeune fille serbe, qui, le lendemain du massacre, se rend sur le champ de bataille pour porter secours aux blessés.

« Elle partit avant le lever du soleil. Ses manches blanches étaient retroussées, ses épaules étaient chargées de pains blancs, ses mains tenaient deux vases d'or, qu'elle avait emplis, l'un d'eau fraîche et l'autre de vin rouge. Ainsi elle s'en alla vers le champ de bataille. Elle y trouve les guerriers noyés dans leur sang, elle les retourne, et ceux qu'elle rencontre vivants, elle les soigne ; de son eau fraîche, elle lave leurs plaies, elle verse du vin rouge dans leurs bouches, elle les nourrit de son pain blanc. En parcourant ainsi la plaine, elle arrive à l'endroit où gît un jeune héros, Paul Orlovitch, le porte-drapeau du prince ; il était encore vivant, mais il avait perdu la main droite ; son pied gauche était coupé au-dessous du genou ; une de ses côtes pendait cassée, et le poumon blanc paraissait au fond de la plaie. La jeune fille le retire du ruisseau de sang, elle lave ses plaies, elle lui verse du vin rouge dans la bouche, elle le nourrit de son pain blanc ; son cœur recommence à battre, et Paul Orlovitch lui parle ainsi :

« Quelle infortune, jeune fille, te fait marcher ici dans les flots de sang versé par les héros ? Est-ce un frère ou le fils d'un frère que tu cherches ? Ou cherches-tu ton père aux cheveux blancs ?

« Cher frère, guerrier inconnu, répond-elle, je ne

cherche ni mon frère, ni mon père, ni un autre parent. Mais te rappelles-tu que le tsar Lasar vous a fait donner la communion, pendant trois semaines, par trente moines, dans l'église magnifique de Samodrecha ? Toute l'armée serbe communia alors, et les derniers qui sortirent de l'église furent trois princes guerriers, Milosch, Ivan et Milan Topliça. J'étais debout, devant le portique, lorsque passa le prince Milosch, ce héros resplendissant. Son sabre retentissait sur le pavé, des plumes ornaient son bonnet de soie, ses épaules portaient un manteau chatoyant, un foulard de soie était noué autour de son cou. En se retournant, l'œil de Milosch tomba sur moi ; il détacha son manteau, me le tendit et parla ainsi : Prends ce manteau, et qu'il te fasse penser à moi ! Tu vois, je m'en vais vers le camp du prince illustre pour tomber à ses côtés. Prie pour moi, prie pour que je revienne intact, et alors ce sera pour ton bonheur que je reviendrai, car je te donnerai à mon frère et ami Milan, avec lequel j'ai juré le pacte de l'alliance devant Dieu et saint Jean, et je serai ton témoin à ta noce. »

Ici j'abrége pour dire que le costume, les allures

« Ce sont ces trois princes guerriers, dit la jeune fille en terminant son récit, que je cherche sur ce champ de bataille.

« Chère sœur, jeune fille de Kossova, répond Paul Orlovitch, vois-tu cette place là-haut, qui est jonchée des débris des lances avec lesquelles nous avons combattu? C'est là que le sang des héros a coulé; le sang a monté jusqu'à leurs étriers, il a monté jusqu'à leurs selles, il a monté jusqu'aux ceintures de soie des nobles guerriers. C'est là qu'ils sont tombés tous les trois. Mais toi, reviens à ta blanche maison et ne souille pas ici ta robe et tes manches blanches. »

« A ces paroles, les larmes inondèrent les joues de la jeune fille; elle revint à sa blanche maison, et de sa gorge blanche elle fit retentir sa plainte :

« Infortunée que je suis, moi qui porte malheur « à tous ceux qui m'aiment. J'étendrais ma main « vers le sapin vert que ses feuilles seraient dessé- « chées aussitôt. »

Un morceau pareil peut, à ce que je crois, se passer de tout examen littéraire et de tout commentaire élogieux.

Nous arrivons maintenant à la légende des *Vilas*.

D'après la tradition serbe, les Vilas sont des êtres aériens, issus de l'alliance d'Adam et d'Ève et destinés à veiller sur la partie la plus importante de leur postérité, à savoir les Slaves en général et les Serbes en particulier.

La légende commence par une naïveté linguistique dont les exemples, d'ailleurs, ne sont pas rares chez les peuples de l'Europe, dont plus d'un se

figure que sa langue est la langue primitive dont on se servait dans le Paradis.

En effet, c'est dans le Paradis que commence la légende, et les choses se passent d'abord comme c'est dit dans la Genèse, à part le fait que les noms d'Adam et d'Ève sont des parties de la conversation qui eut lieu, en slave (1), entre le premier homme et son créateur. Une fois expulsés du Paradis, Adam et Ève ont des enfants, mais ce sont d'abord des filles, trente filles, grandes, sveltes et blondes comme leur mère. En vrai Slave, Adam n'est pas content ; il donnerait volontiers ces trente filles pour un seul fils, ou plutôt, non, il n'en donnerait que vingt-sept, car il y en a trois qu'il aime particulièrement à cause de leur ressemblance avec leur mère. Un jour, Adam entend de nouveau la voix du Seigneur qui lui ordonne de réunir sa famille et de préparer un sacrifice. N'ayant à exhiber que des filles, si belles qu'elles soient, Adam a peur ; il craint pour elles, et, au lieu de les amener toutes, il cache dans une caverne, au fond des bois, celles qu'il aime le plus. Le Seigneur s'en aperçoit et le punit par où il a péché.

Adam court à la caverne et la trouve vide, mais il entend dans les airs une douce voix qui lui dit : « Père, tu ne verras plus tes filles, ainsi que Dieu l'a voulu; mais jamais elles ne t'oublieront; sœurs fidèles, nous veillerons sur ta postérité. »

Et c'est ainsi que trois des filles d'Adam devinrent des Vilas. Lors du déluge, elles ne périrent pas plus que Noé et sa famille, et au moment de la séparation des races et des langues, elles suivirent les Slaves qui, favorisés du ciel, allèrent planter leurs tentes dans la verte Illyrie. En effet, que leur importaient les autres hommes qui avaient changé de langage, et dont la voix rude et les accents bizarres ne leur parlaient plus de leur origine?

Depuis ce temps, les Vilas se sont perpétuées et multipliées par leur contact avec les héros serbes. Elles continuent de veiller sur leur peuple chéri, ou bien, quand elles n'ont pas mieux à faire, elles se livrent à leurs jeux aériens que la légende décrit de la manière suivante :

« De même qu'un pope à la taille majestueuse laisse flotter sur ses épaules sa chevelure vierge du ciseau, les monts Illyriens, couronnés de forêts, déroulent sur leurs flancs un épais rideau de feuillage. Un étroit sentier sillonne leurs pentes ombreuses; hors de là, tout est silence et mystère; les arbres sont hauts, la verdure est sombre; çà et là, une source jaillit, fraîche et limpide; sur le gazon, au pied d'un chêne, une mince éclaircie laisse deviner une clairière connue du cerf et du guerrier proscrit; au-delà, le regard essaie en vain de sonder les profondeurs de la forêt; jamais le

calme de la nature n'y a été troublé ; jamais la hache n'y a retenti. C'est là le sanctuaire des Vilas. Leurs formes indécises voltigent entre les branches, se mirent dans l'eau des fontaines, effleurent en passant l'herbe qui ne se courbe pas. Quand la brise se tait, leur souffle fait frissonner l'air, et le chevreuil inquiet s'arrête, l'oreille tendue. Les Vilas aiment aussi l'eau bleue des lacs emprisonnés dans quelque vallon solitaire ; elles viennent s'y jouer durant les nuits d'été ; leurs cheveux d'or se détachent à la surface, pareils aux fleurs du nénuphar ; leurs blanches robes, qui flottent au vent, ressemblent à la voile d'un caïque, et, tamisés par la verdure, les rayons de la lune étincellent à leur front comme un diamant. » Vient alors l'heure des cérémonies mystérieuses. Les Vilas sont douées d'un pouvoir surnaturel ; habitantes de l'air, elles commandent aux éléments ; elles savent les mots qui rassemblent les vents, les incantations qui amoncellent les nuées dans l'espace et font éclater les orages ; elles appellent à leur gré la pluie ou la neige, le froid et la chaleur. Leurs commandements sont accompagnés de rites étranges ; bercées par une musique aérienne, les Vilas s'élancent, entrelaçant leurs bras ; elles tournent sur la clairière comme une trombe emportée par le vent. Leur danse déroule sous la feuillée ses symboliques évolutions, et leurs voix se mêlent aux bruissements de la nuit.

« Mais peu à peu les danseuses haletantes font silence ; leur pied ne touche plus la terre ; leurs yeux étincellent comme des lucioles ; alors la cadence se précipite, les contours s'effacent, les

formes se confondent ; ce n'est plus un tourbillon qui passe ; c'est un éclair qui brille. »

Dans la journée, les vierges aériennes ne restent pas oisives non plus. Elles parcourent les montagnes, cherchant dans les replis les plus inaccessibles les herbes qui guérissent les blessures, préparant des philtres réparateurs pour les guerriers atteints par le fer des ennemis, protégeant les leurs contre les dangers du chemin qu'ils ont à parcourir.

On voit qu'elles agissent à l'égard des héros de leur peuple comme Minerve agissait avec Ulysse ou avec Diomède, comme les Valkyries le faisaient avec les guerriers scandinaves. Aussi le commerce des mortels avec les Vilas ne s'obtient-il pas facilement ; il est le prix des plus glorieux exploits accomplis pour la défense du pays, et souvent il ne dépasse pas les bornes d'une amitié toute platonique qui produit un pacte d'alliance à l'instar de ceux que les guerriers forment fréquemment entre eux.

C'est à une alliance de ce genre que le heiduque (1) Novak dut son salut.

« Dans le défilé de Kliçoura, Novak attaqua le Grec Manoël ; sa bravoure était brillante, mais son épée mauvaise ; elle se brisa entre ses mains. Le sabre du Grec fendit l'épaule du guerrier serbe, qui, hors de combat, s'enfuit vers la forêt, appelant à

(1) Mot hongrois qui signifie d'abord un fantassin léger. Peu à peu, le mot prit la signification d'un révolté, réfugié dans des endroits d'un accès difficile, comme le *outlaw* anglais, le *banditto* ou *bravo* italien. Plus loin encore, il signifia le garde du corps, vêtu à la hongroise, d'un personnage princier. Ici il indique un révolté proscrit.

son aide une Vila alliée. Vila, ma sœur ! s'écria-t-il, ne m'as-tu pas juré de me secourir quand je serais menacé d'un grand danger ? — Je n'ai pas oublié le serment fait à mon frère, répond la Vila. Elle accourt, elle applique une herbe des montagnes sur l'épaule sanglante, et soudain la blessure se cicatrise. D'un pas léger, la Vila court vers le Grec, suivi du heiduque ; sous les traits d'une vierge, elle va au-devant de Manoël ; d'une voix caressante elle l'appelle, d'un regard elle le fascine, elle l'enchaîne de ses bras blancs et l'éblouit de son sourire. Au même moment Novak le terrasse d'un coup de massue. »

Parfois des liens plus tendres et plus étroits que ceux de l'amitié attachent la Vila à un guerrier serbe. Alors ce dernier est perdu pour sa fiancée, sa famille, ses amis, son pays ; car l'attrait de la beauté d'une Vila est irrésistible ; pour elle, les plus vaillants oublient et abandonnent tout. Le héros entraîné par elle ne verra plus de mêlées sanglantes ; il ne brandira plus la lance de guerre ; il a perdu la gloire, mais il a trouvé l'amour. Les hommes le pleureront comme mort ; lui, il n'aura ni regrets, ni souvenir. Loin des siens, il apprendra les secrets

sirène ou ondine des bords du Rhin. Son chant retentit au loin au moment du coucher du soleil; mais malheur au voyageur que ces sons enchanteurs entraînent au fond de la forêt ! il court à une mort certaine. De tout temps, il n'y eut qu'un mortel qui ait osé braver les Vilas; c'est Marco, le héros national des Serbes. Il a triomphé de l'amour et de la haine de la Vila du Miroch. « O mes sœurs, s'écrie-t-elle, ne lancez jamais vos flèches d'or sous la feuillée, tant qu'il sera bruit de Marco Kraliévitch; Dieu vous garde de souffrir ce que pour lui j'ai souffert ! »

D'après ce trait, Marco paraît comme la personnification de la force virile du peuple serbe, force qui sait triompher des esprits élémentaires.

Enfin la légende rend compte de la mort ou plutôt de l'extinction de l'existence des Vilas :

« Un jour, dans l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, la Vila disparaît. Un ours l'a-t-il lancée dans quelque précipice ? un aigle l'a-t-il emportée dans les cieux ? ce corps immatériel s'est-il dissous comme les vapeurs du matin ? De la vierge aérienne, la terre n'a rien gardé, ni trace de sang, ni dépouille mortelle. La Vila s'est évanouie, pareille à ces globes de feu qui brillent parfois dans la nuit d'été : « Un sillon lumineux traverse l'espace, et tout redevient sombre; le météore s'est éteint, et l'œil en cherche vainement la place dans le ciel noir. »

Il me semble inutile d'insister sur le mérite littéraire des chants serbes, mérite qui frappe dès l'abord tous ceux qui s'en occupent. Sans rien ajouter aux passages que je viens de citer, je crois donc pouvoir affirmer qu'on trouve peu de restes de poésie

primitive qu'on puisse leur comparer, et qu'ils réunissent à peu près toutes les qualités que nous admirons, isolées, chez les poètes populaires des autres nations. Les chants serbes ont la douceur et le charme mélancolique de même que le goût du merveilleux et du fantastique qui sont propres aux chants celtiques et finnois; ils ont aussi la vigueur innée, l'héroïsme âpre, indomptable, aventureux qui respirent dans les strophes des Scaldes du Nord. Vous y rencontrez les sentiments chevaleresques et les habitudes de galanterie que célèbrent les premiers poètes des races latines, à côté du culte de la forme, de la clarté du langage, de l'intensité du coloris et de la correction plastique du dessin qui vous frappe tant chez les rhapsodes néogrecs. Aussi n'y a-t-il guère que les œuvres de ces derniers, proches voisins d'ailleurs et peut-être parents (1) des Serbes, qui puissent soutenir la comparaison avec la *Jeune fille de Kossova* et la *Légende des Vilas.*

Or, s'il est permis de consulter le passé pour pressentir l'avenir, tout nous porte à croire que les riches facultés intellectuelles des Serbes qui se sont manifestées si glorieusement dans leur poésie d'autrefois, pourraient encore, de nos jours, faire naître les monuments littéraires les plus remarquables.

(1) On connaît la théorie de Fallmerayer, d'après laquelle les Néogrecs seraient les descendants des Slaves qui auraient remplacé l'ancienne population hellénique de la Grèce, éteinte depuis le VI^e^ siècle de notre ère.

LES ANIMAUX

DE

LA VISION D'ÉZÉCHIEL

ET LA SYMBOLIQUE CHALDÉENNE;

Par M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

Il est un passage de la Bible dans lequel l'on est d'accord aujourd'hui à reconnaître certaines traces de l'influence des idées Babyloniennes : nous voulons parler des prophéties d'Ézéchiel. Le voyant aperçoit quatre animaux emblématiques, munis chacun de quatre visages et de deux paires d'ailes. Leurs pieds étaient droits et avaient une plante semblable à celle des pieds d'un veau. Aux quatre côtés, sous leurs ailes, se trouvaient autant de mains humaines. Des faces de chacun de ces génies, l'une était semblable à celle de l'homme. Le visage de droite était celui d'un lion ; celui de gauche, la face d'un bœuf ; enfin, celui de dessus ressemblait à une tête d'aigle. Chacun des génies, ajoute le prophète, se trouvait accompagné d'une roue à quatre faces, de dimension extraordinaire, munie d'yeux et horrible à contempler (1).

(1) *Ézéchiel*, chap. 1er, vers. 5 et suiv.

Dans ce passage de ses écrits, comme en plusieurs autres, Ézéchiel s'est visiblement inspiré de la donnée Chaldéenne. Remarquons d'abord que le nombre de ces êtres allégoriques, de leurs faces diverses, des roues dont ils sont accompagnés, se trouve précisément celui des points de l'horizon. Malgré une petite difficulté de détail que nous tâcherons d'élucider de notre mieux, l'orientation de leurs quatre visages, d'après les règles en vigueur chez les Sémites, semble chose incontestable. Suivant toutes les apparences, le prophète avait les yeux tournés vers l'orient, c'est-à-dire vers la région réputée sacrée par excellence, parce que c'était celle du lever de l'astre du jour. Ajoutons, par parenthèse, que tel paraît avoir été le motif qui décida les enfants de Sem à tracer leurs caractères de droite à gauche. La main de l'écrivain suivait, pour ainsi dire, la marche du soleil dans sa course de l'orient à l'occident. Cette assimilation n'offre rien d'étrange de la part de peuples qui plaçaient chacun des signes de leur alphabet sous le patronage d'une constellation, et les Étrusques, dont la religion avait conservé un caractère si éminemment oriental, gardèrent le mode

l'ouest, aurait été postée derrière les autres. Force était donc de la déplacer et de la mettre au-dessus. N'était-il pas assez naturel, d'ailleurs, qu'une tête d'aigle fût figurée planant, pour ainsi dire, dans les airs? Un argument important à alléguer en faveur de cette manière de voir, c'est que, si on l'adopte, la couleur de chacune des faces se trouve exactement celle du point correspondant de l'espace, d'après le système sémitique (1). Ainsi, la teinte d'un fauve ardent qui caractérise le pelage du lion se rapproche beaucoup du rouge, livrée ordinaire du sud. Des êtres cités plus haut, il n'y a guère que le bœuf dont le poil offre parfois la teinte noire, symbole du septentrion. D'un autre côté, le plumage de l'aigle est brun, c'est-à-dire mêlé de rouge et de noir, ce qui se rapporte fort bien à l'étymologie du terme hébreu de *hereb* ou occident, litt.: *mélange, confusion.* Enfin, la peau humaine, surtout dans les régions chaudes, comme l'Assyrie et la Palestine, où le soleil, suivant l'expression vulgaire, mange le teint, sans en arriver encore à le noircir, offre d'ordinaire un ton jaunâtre, rappelant la couleur d'or attribuée au levant.

L'on sait, en outre, qu'Ézéchiel était regardé par les Kabbalistes du moyen-âge comme un des premiers inventeurs de leur doctrine mystique. Cette opinion, sans doute, ne saurait être acceptée sans beaucoup de réserves; mais elle pourrait bien avoir

(1) *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des 12 fils de Jacob*, p. 72 et suiv. (Extrait des *Actes de la Société Philologique*, IIIe vol.).

un fond de vrai. C'est précisément à l'époque de la captivité que le vieux symbolisme d'Israël, par l'influence, à la fois, des idées chaldéennes et du développement de l'esprit philosophique, commence à subir les modifications qui donneront plus tard naissance à l'école des rédacteurs du *Zohâr*. Un fait certain, c'est que le symbolisme d'Ézéchiel, même sur des points où l'action de la doctrine babylonienne n'a guère pu se faire sentir, comme le groupement des tribus d'Israël, diffère notablement de tout ce que nous voyons dans le reste de la Bible (1). En un mot, si cette expression ne semblait pas trop hasardée, nous dirions qu'Ézéchiel fut le Pythagore du prophétisme, de même qu'Isaïe en aura été, si l'on veut, le Platon.

Or, les animaux des chars infernal et divin, dont l'idée première paraît avoir précisément été prise au récit de la vision que nous étudions, sont, en grande partie, on peut même dire, en totalité, les mêmes. Ils correspondent aux mêmes points de l'horizon. Les couleurs seules diffèrent, et cela pour un motif dont nous n'avons pas à nous occuper ici (2).

Du reste, les emblèmes mentionnés par le prophète sont bien assyriens jusque dans leurs moindres détails. Les quatre ailes, la première paire dirigée vers les épaules, la seconde couvrant les jambes, caractérisent les divinités de différents ordres sur les

(1) *Ézéchiel*, chap. XLVIII. — *De quelques idées symboliques, etc.*, p. 33 et suiv.

(2) *Actes de la Société Philologique* (*Du char ou trône divin*, par M. P. Nommès), p. 214, n° 6, juin 1874.

monuments assyriens, et, aujourd'hui encore, les sorciers arabes, héritiers, comme nos alchimistes du moyen-âge, des superstitions antiques, se figurent les génies soumis à la puissance de leurs incantations, avec de longues barbes et une double paire d'ailes.

Les pieds de veau (ou mieux de taureau), dont le prophète gratifie les monstres de sa vision, apparaissent sur les cylindres d'origine Babylonienne, comme attributs de divers dieux, notamment de Nirgal et d'Adar (1). Les roues munies d'yeux et d'une grandeur démesurée rappellent singulièrement la manière dont on représentait le dieu *Ilou*, à savoir au moyen d'un buste humain, sortant d'un cercle ailé (2). Ce personnage, regardé comme la déité suprême, pouvait, dans une certaine mesure, être comparé à Jéhovah. Rien de surprenant à ce que le prophète, en introduisant ici cet emblème, ait voulu faire une profession de foi monothéiste, en dépit du caractère païen des symboles auxquels il avait recours. Enfin, les quatre animaux, eux-mêmes, ne semblent être autre chose que les génies gardiens et protecteurs, d'après la religion Babylonienne. Écoutons, à ce propos, M. Fr. Le Normant.

« Les génies du bien et de la lumière sont, nous « dit-il, fréquemment représentés sur les cylindres, « en même temps que les grands dieux ; mais c'est

(1) Cullimore, *Oriental cyliners*, nos 36 et 169. — Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XIII, n° 7.

(2) Layard, *Monuments of Nineveh*, pl. XXI et XXV. — Lajard, *Culte de Mithra*, pl. I.

« surtout dans les sculptures des palais assyrie
« que leurs figures se reconnaissent facilement. (
« en distingue plusieurs types de représentation, q
« doivent correspondre à plusieurs classes distincte
« En premier lieu, il faut citer le *Kirub* ou *Alap*
« c'est-à-dire le taureau ailé à face humaine do
« nous nous sommes déjà occupé..... Vient ensui
« le génie à corps d'homme, muni de deux grand
« ailes et d'une tête de percnoptère, dans lequel (
« a cru, pendant quelque temps, reconnaître la f
« gure du dieu *Nisruk*, en vertu d'une fausse inte
« prétation de son nom, qui en faisait un dieu oisea
« Présentant de la main droite une pomme de pi
« avec un geste mystique, et tenant de la gauch
« une corbeille tressée à anse, il est presque co
« stamment figuré sur les montants intérieurs d
« portes des palais, en arrière du *Kirub*, comme u
« autre génie gardien qui repousse les influenc
« funestes. D'autres bas-reliefs nous montrent de
« génies de ce type, placés face à face et dans
« attitude d'adoration, aux deux côtés d'une pl
« sacrée, dont la figure se retrouve très-fréqu
« ment dans les sculptures religieuses assyrien
« et sur laquelle aucun texte ne fournit e
« d'éclaircissements.....

« D'autres espèces de génies célestes et b
« sants ont une figure purement humaine.
« celui qui, sans attributs surnaturels, et
« ceint d'un diadème orné de rosaces, élève
« droite en signe d'adoration ou de protec
« tient de la gauche une tige de pavot à t
« sules, dont M. de Longpérier fait ressort

« tité avec celle qui figure sur les plus anciens cycles « juifs, où on la qualifie de verge d'Aaron. Ce génie « accompagne quelquefois celui à tête d'aigle, à la « porte des palais. Ailleurs, il est double et se tient « de chaque côté de la plante sacrée. Un type encore « plus multiplié est celui de génies tout humains, « coiffés d'une tiare que garnissent une ou deux « paires de cornes de taureau, et munis de deux « grandes ailes, etc., etc.

« Les deux classes de génies bienfaisants que « nous venons d'indiquer, ceux à tête d'aigle et « ceux ailés à tête humaine correspondent certaine- « ment aux *destructeurs* (*natgi*), de la racine *n. t. q.*, « ailés et aux *protecteurs* (*ustur*), de la racine *s. t. r.*, « dont les rois assyriens disent, à plusieurs reprises, « avoir fait sculpter les images sur les murailles de « leurs palais. Comme l'attribut de la tête de perc- « noptère comporte, par lui-même, une idée de « lutte, de victoire et d'action violente, nous serions « assez porté à attribuer aux génies qui en sont « doués le nom de *natgi*. Les *ustur* seraient alors « des génies ailés à tête humaine, et ce nom con- « viendrait parfaitement à leur rôle de protecteurs, « auprès de l'image du roi » (1).

L'auteur a soin ensuite de faire remarquer que les animaux de la vision d'Ézéchiel réunissent en eux « les caractères essentiels des quatre figures princi- « pales, attribuées aux génies de la lumière et du « bien dans la symbolique Chaldéo-Assyrienne, le

(1) M. Fr. Le Normant, *Essai sur les fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 135 et suiv. (Paris, 1871).

« *Kirub*, le *Nirgallu*, le *Nattig* et l'*Ustur*. » On sait que le Nirgallu était placé, comme son nom l'indique, en relation étroite avec le dieu *Nirgal*, le Mars de la Chaldée, parfois figuré avec une tête de lion (1). Il est plus que vraisemblable que nous retrouvons le *Kirub* ou *Alap* dans ces taureaux ailés à face humaine, dont les statues semblent protéger l'entrée des palais. Quelquefois, au corps de taureau se trouve substitué un corps de lion; c'est qu'alors l'édifice est placé sous la protection du *Nirgallu*. De ce fait, on pourrait conclure à une certaine supériorité attribuée à ces deux sortes de génies sur les deux autres, l'*Ustur* et le *Nattig*. Du reste, le récit d'Ézéchiel ne nous permet guère de douter que ces quatre ordres de divinités ne correspondissent aux points de l'horizon. L'est devait être dévolu à l'*Ustur*, le sud au *Nirgallu*; quant au *Nattig*, il avait nécessairement sous sa garde l'occident et le *Kirub* ou *Alapu*, le nord. Remarquons que les génies des nombres pairs, c'est-à-dire le 2e et le 4e, en suivant l'ordre d'énumération usité par les Sémites (est, sud, nord et ouest) sont seuls figurés par des animaux carnassiers, le lion et l'aigle; ceux des nombres impairs, par des êtres de nature plus inoffensive, l'homme et le bœuf. Cela ne tenait-il pas à ce que, chez les Sémites, dont

va avec le nord, réputé la plus néfaste des plages du monde. Au contraire, l'ouest, médiocrement néfaste, va avec le sud, regardé comme heureux à un moindre degré que l'est. On établissait, par ce moyen, un certain équilibre ; en sorte que l'influence plus ou moins fortunée de chaque point de l'horizon se trouvât mitigée par celle de son correspondant.

Enfin, l'*Ustur* et le *Nattig* partageaient l'empire avec deux autres génies, *Martou* pour l'occident, et *Shadou* pour le levant (1). Aussi, semblent-ils avoir été inférieurs en puissance à l'*Alap* et au *Nirgallu*, qui dominaient, sans partage, sur leur région respective. Cela nous expliquerait pourquoi ces derniers figurent seuls, sous forme d'immenses statues en haut-relief, à la porte des édifices dont ils sont considérés comme les gardiens. L'on conçoit, au reste, que l'ouest et l'est possédassent chacun deux génies spéciaux, tandis qu'il n'y en avait qu'un pour le nord et un également pour le sud. Le soleil, en effet, traverse le ciel d'orient en occident, et ne touche pas les deux autres points cardinaux. Rien d'étrange, par suite, à ce que chacun des deux points extrêmes, marquant la limite de la course de l'astre du jour, aient été placés sous la gouverne, non-seulement de génies ne possédant, pour ainsi dire, qu'un caractère topographique, comme l'*Ustur* et le *Nattig*, mais encore, par supplément, sous celle de déités offrant un caractère incontestablement solaire, telles que *Martou* et *Shadou*. Ne serait-il pas permis d'inférer de la forme d'oiseaux, spécialement donnée

(1) *Essai sur les fragments*, etc., *de Bérose*, p. 129.

aux génies du levant et du couchant, que le soleil lui-même, dans la mythologie sémitique primitive, était imaginé, soit sous les traits d'un immense volatile, soit monté sur un char traîné par des oiseaux. On sait que, d'après nos romanciers du moyen-âge, Alexandre s'éleva au ciel dans un chariot attelé d'aigles. On les décidait à monter toujours, en leur présentant un morceau de viande attaché à une pique, qu'on ne leur laissait point atteindre. Les Égyptiens, habitués à voguer sur le Nil, se figuraient l'astre du jour accomplissant en barque la traversée de l'océan céleste. Au contraire, la Grèce se représentait Phébus-Apollon dirigeant un quadrige de chevaux roux.

Presque toujours, d'ailleurs, ne l'oublions pas, les noms donnés à l'orient et à l'ouest chez les Sémites, renferment une allusion à la course solaire. Toutes ces remarques nous semblent avoir leur importance, lorsqu'il s'agit de peuples aussi enclins aux calculs cabalistiques, que les enfants de Sem, et en particulier les Chaldéens.

A ce propos, toutefois, nous ne saurions nous dispenser d'entrer dans quelques explications relativement au symbolisme des formes animales dans les religions de l'Assyrie et de l'Égypte. Le caractère idolâtrique et parfois empreint d'un grossier fétichisme des croyances en vigueur chez les riverains du Nil, est chose bien connue. On sait le rôle sacré, par eux attribué à certaines espèces animales, le bœuf, le chat, le crocodile, etc., etc. Les légumes de leurs jardins, eux-mêmes, n'échappaient pas toujours à cet excès d'adoration. Aussi ne doit-on

pas être surpris que, souvent, ils aient représenté les hôtes les plus augustes de leur panthéon avec des figures d'oiseaux ou de quadrupèdes. Mais, c'est ici précisément que la symbolique Égyptienne revêtait un caractère fort original, et, à vrai dire, distinct de celle de presque tous les autres peuples. En règle générale, l'on attribuait au dieu un corps humain, mais surmonté de la tête d'un animal, dont le caractère ou la valeur symbolique se trouvait juste en rapport avec le rôle assigné à la divinité représentée. Ainsi, Osiris portait un chef d'épervier, précisément parce que ce rapace se prenait comme emblème du soleil, dont l'époux d'Isis était la personnification. Le motif qui fit attribuer à sa compagne des cornes de vache ou même une tête de génisse, s'explique également sans peine. Isis se confondait avec la lune, dont le croissant ressemble quelque peu, en effet, à une paire de cornes (1). D'ailleurs, en sa qualité de déité lunaire, l'épouse du dieu Soleil symbolisait la fécondité, la puissance femelle, dont la génisse était l'emblème, de même que le taureau était celui du principe masculin et de l'énergie fécondatrice. La tête de chien ou de chacal assignée à Anubis renferme une allusion, facile à comprendre, à son rôle de gardien des Nécropoles, etc., etc.

Cependant, une exception bien significative aux règles ordinaires de la symbolique Égyptienne doit être mentionnée ici. A la différence des images des dieux, celle du Sphinx présentait un corps de lion, surmonté

(1) Plutarque, *De Iside et Osiride.*

d'un buste humain. Non-seulement l'analogie avec le *Nirgallu*, le lion à face d'homme des palais d'Assyrie semble assez frappante, mais la figure même du Sphinx se retrouve sur plus d'un cylindre gravé d'origine Babylonienne.

Aux yeux des Égyptiens, il est vrai, le Sphinx était plutôt considéré comme un simple emblème religieux que comme l'image d'une déité quelconque, mais en avait-il été ainsi dès l'origine? C'est ce qui paraît au moins fort douteux. L'emploi du Sphinx semble bien ancien sur les rives du Nil. Déjà nous le rencontrons populaire aux temps du haut-empire. Or, un peuple débute par les effigies des divinités et non par les images purement symboliques.

Enfin, les génies des points de l'espace étaient souvent figurés chez les riverains du Nil, par des animaux, tels que l'oie, le cynocéphale, etc., etc.

Si maintenant, nous passons à l'étude de la symbolique Chaldéenne, nous trouvons l'emploi de formes animales moins fréquent, ce qui s'explique par le caractère plus idéaliste de l'ancienne religion Sémitique. Il existe dans l'art Assyro-Chaldéen, deux types hiératiques bien distincts, celui de

dres d'origine Chaldéenne, nous voyons souvent les divinités telles que *Nirgal* ou *Adar* luttant contre de mauvais génies à forme de lion ou de taureau.

Bérose nous rapporte qu'à l'époque du chaos, alors que la terre était toute couverte par les eaux, l'on vit éclore spontanément des êtres de l'aspect le plus étrange et le plus difforme, hommes ailés à deux faces, à deux têtes, hermaphrodites, taureaux à face humaine, satyres, hippocentaures (1); et sur les cylindres, l'on aperçoit gravé un certain nombre de ces monstres (2). Ils sont l'emblème du chaos, de la matière dépourvue d'intelligence, qui naturellement se refuse à rien produire de raisonnable ni de bien équilibré.

Entre ces deux types de l'homme ailé et de l'animal ou être à figure fantastique, viennent s'en placer plusieurs autres résultant du mélange des deux premiers. Ils s'appliquent, nous verrons tout à l'heure pour quel motif, à des génies importants encore, mais cependant moins puissants que les seigneurs de l'Empyrée. Le plus souvent, on les figurait avec quatre ailes, signe de leur divinité, une face humaine, symbole d'intelligence, et un corps d'animal. Citons par exemple l'*Alap* ou *Kirob*, protecteur du septentrion, et émanation d'*Adar-Samdan*, le dieu de la planète Saturne, figuré avec un corps de taureau. Mentionnons également le dieu *Anu*, avec un buste humain, terminé par une queue de poisson.

(1) *Le Syncelle*, p. 28 B. — Eusèbe. *Armen chron.*, p. 8, édit. de mai.

(2) *Essai de Comment.*, etc., sur Bérose, p. 75 et suiv.

Il est vrai qu'on ne lui donnait pas d'ailes, à cause sans doute de son habitat au sein des eaux. Mentionnons encore le Sphinx, identique, quant à ses traits généraux, avec celui d'Égypte.

L'emploi d'une tête d'animal sur un corps humain n'apparaît que bien plus rarement. Cependant, il en existe un certain nombre d'exemples. Le *Nattig* a tout le corps de l'homme avec un chef de vautour ou de percnoptère. Le même fait se reproduit quelquefois pour *Nirgal*, avec cette seule différence qu'une tête de lion remplace celle d'un oiseau.

Parfois, bien que rarement, à la vérité, certains dieux, même d'un ordre assez élevé, apparaissent sous des traits purement animaux : ainsi *Bin*, le dieu de la foudre et de l'éclair, que les monuments représentent figuré par un chien, cet animal passant, à Babylone, pour l'emblème de la lumière (1). Une légende Rabbinique, et qui ne paraît pas dénuée de tout fondement, veut que les Cuthéens établis à Samarie, aient adoré Nirgal, sous la figure d'un coq (2). Cette bizarrerie, si en désaccord au premier coup d'œil, avec les données générales de l'art Chaldéo-Assyrien, nous semble s'expliquer d'une façon fort plausible. L'usage de faire accompagner l'effigie de la divinité, de celle d'un animal dont les qualités distinctives rappelaient le rôle assigné à cette dernière était certainement assez répandu à Ninive et à Babylone. Ainsi, les bas-reliefs de

(1) *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1868, p. 320.

(2) Selden, *De diis Syris*, Syntagm, 2ᵉ cop., 8ᵉ.

Maaltai (1) nous montrent les déités planétaires sous forme humaine, montées sur des quadrupèdes dont l'état du monument ne permet plus de constater l'espèce. Plus tard, on aura adopté l'image de l'animal, comme hiéroglyphe ou emblème du dieu, dont il était le compagnon. C'est comme si les Grecs avaient figuré Minerve sous les traits d'une chouette ou la Diane chasseresse sous ceux d'une biche. L'on voit comment l'art Assyrien, malgré l'élévation relative de ses tendances, en arriva à un mode d'expression plus grossièrement fétichiste, en apparence, que celui de l'Égypte. Ce qui, du reste, donne à notre hypothèse, un caractère incontestable de vraisemblance, c'est que sur un cylindre antique, l'on aperçoit *Nirgal* armé du harpé, et combattant un mauvais génie à forme de taureau. Un coq y sert précisément d'attribut au Mars de la Chaldée. Ce qui achève bien de prouver le rapport établi entre ce dieu et le volatile en question, c'est un autre cylindre présentant l'image de Nirgal avec des pieds et une queue de coq.

Cette double donnée artistique paraît avoir sa raison d'être dans le dualisme panthéistique qui constituait le fond du système cosmographique de la Babylonie. D'une part, la déité suprême, toute

(1) Il est à remarquer que les Babyloniens, à en juger par les noms donnés à certaines planètes, comparaient celles-ci à divers animaux, sans doute à cause de leurs mouvements à travers les espaces célestes. Voy. *Essai de Commentaire sur Bérose*, p. 370 et 371 (en note).

On ne saurait conclure de là que les artistes les figurassent habituellement sous des formes animales.

immatérielle, organisatrice, mais non créatrice de l'univers, personnification du principe mâle, lumineux et bienfaisant. Il était la source première de ces émanations qui comprenaient tous les êtres organisés. Néanmoins, les êtres qui émanaient le plus directement de lui, c'étaient les grands dieux du Panthéon babylonien que l'on figurait avec des ailes, en leur qualité d'habitants des plages élevées, et une face humaine, symbole d'intelligence.

En opposition au Dieu suprême, mais coéternel avec lui, nous rencontrons le principe matériel, féminin et passif, personnifié par la déesse Omoroca. Celle-ci est la vraie image du chaos. Livrée à elle-même, elle n'enfante que des monstres, des créatures n'offrant pas de raison d'être, parce que l'intelligence n'eut aucune part à leur formation. Il faut que, par ses émanations successives et de plus en plus éloignées de la source primitive, la divinité pénètre au sein de la matière pour mettre fin au désordre des éléments, les organiser et produire des êtres dignes enfin de vivre. Toutefois, ce principe matériel vaincu résiste encore par sa force d'inertie, la seule qui lui soit propre. Sitôt que la

point, à coup sûr, d'une certaine grandeur. Nulle race primitive n'a, d'une façon aussi éclatante que celle des enfants de Sem, proclamé la supériorité du principe spirituel sur la matière. Si nous ne découvrons point chez les sages de la Chaldée une idée très-nette de la création *ex nihilo*, rappelons-nous qu'elle a échappé à toutes les nations païennes, ainsi qu'à la plupart, sinon la totalité, des philosophes anciens.

Maintenant, l'intervalle immense qui sépare le monde physique du monde de l'esprit se trouvait rempli par une multitude d'émanations de l'être suprême, plus ou moins associées à la matière : c'étaient les génies secondaires, ceux des astres, planètes, etc., les héros ou demi-dieux. Leur nature mixte se trouvait pour ainsi dire symbolisée par le mélange des formes humaine et animale. Le mode d'expression hiératique semble, au reste, différer suivant le rang qu'occupe le génie, suivant que chez lui prédomine le caractère divin ou le caractère matériel.

Beaucoup d'emblèmes de la religion babylonienne s'expliquent, ce nous semble, le plus facilement du monde par les principes que nous venons d'exposer.

Prenons comme exemple le dieu *Anu*, regardé comme la première des émanations d'*Ilu*, le dieu suprême, la première incarnation, pour ainsi dire, de l'esprit divin au sein de la matière. On le figurait comme une sorte de sirène mâle, homme de la ceinture jusqu'au sommet de la tête, et poisson par tout le bas du corps (1) ; c'est-à-dire qu'il personni-

(1) Layard, *Monuments of Nineveh* (new serie), pl. 6.— Lajard, *Culte de Mithra*, pl. 16, n° 7, et pl. 17, n°s 1, 3, 5 et 6.

fiait de la façon la plus frappante l'union directe du principe spirituel avec la matière. C'est un dieu d'un ordre très-élevé ; aussi lui donne-t-on non-seulement la face, mais encore tout le buste de l'homme. Le poisson, animal muet, sans intelligence et vivant au sein des eaux, figurait, aussi parfaitement que possible, la matière inerte et humide. En effet, les Babyloniens pensaient que, à l'époque chaotique, la terre tout entière se trouvait couverte par les eaux. La phrase de la Genèse : « Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi, et spiritus Dei ferebatur super aquas » (1), indique l'existence d'une croyance toute semblable chez les Israélites, au temps de Moïse. C'est que, chez les premiers Sémites, la mer passait pour un reste de l'abîme primordial, et on la jugeait habitée par des monstres difformes, enfants du chaos, dont les monuments nous ont conservé les traits. Quant aux ailes, signe habituel de la divinité, on les refusait à *Anu*, sans doute parce que cet appendice ne semblait point aller avec la queue d'un hôte de l'onde amère.

Oannès, qui pourtant n'est, tout au plus, qu'un demi-dieu civilisateur, est figuré avec une tête humaine, surmontée elle-même d'un chef de poisson. La partie postérieure de son individu se termine par une queue de poisson, portée sur deux jambes. Tout ceci renferme une allusion évidente à son origine marine, puisqu'on le supposait sorti du sein de la mer Erythrée (golfe Persique), pour enseigner

(1) *Genèse*, chap. 1er, vers. 2e.

aux hommes les éléments de toutes les sciences (1).

On pourrait se demander pourquoi le *nattig* seul, parmi les quatre génies des points de l'horizon, a une tête d'animal, tandis que l'*ustur*, par contre, est le seul qui apparaisse muni d'un corps entièrement humain. La réponse nous semble aisée ; le *nattig* symbolisait l'ouest, c'est-à-dire la région de la confusion et du chaos, très-logiquement indiquée, d'après les principes de l'art chaldéen, au moyen d'un chef d'animal, d'un être privé de raison. Au contraire, la forme humaine munie d'ailes, la plus parfaite de toutes aux yeux des Babyloniens, appliquée au génie de l'Orient, faisait parfaitement ressortir la supériorité de ce point de l'espace sur tous les autres.

A cet égard, les sages Chaldéens raisonnaient un peu comme certains jongleurs de peaux-rouges qui, en attribuant à chaque espèce animale un *manitou* ou génie protecteur, dont la forme est, juste, celle de ses protégés, reconnaissent cependant la supériorité du *manitou* de l'homme (2).

Nous n'avons point à faire ressortir ici les nombreux points de contact qu'offre le système si compliqué d'émanations, admis par la doctrine babylonienne, avec celui des sectes gnostiques des premiers siècles de notre ère. Ces dernières, le fait semble aujourd'hui bien prouvé, doivent être considérées comme le résultat d'une sorte de compromis entre la loi du Christ et les antiques croyances de

(1) *Essai sur Bérose*, p. 60 et suiv.

(2) *Choix des lettres édifiantes*, t. VII, p. 127 (Paris, 1809).

l'Orient. N'aurait-on pas lieu d'admettre également une influence considérable exercée par la religion et la symbolique chaldéenne sur celles de l'antique Iran ? La plupart des symboles babyloniens se trouvent gravés sur les murailles de Persépolis. L'image d'*Ahura-Mazda*, la grande divinité des Zoroastriens, n'est, à proprement parler, que la copie de celle du babylonien *Ilu*, à savoir, un buste humain, émergeant d'un disque ailé. Quelquefois, pour simplifier les choses, l'on s'en tient simplement au cercle muni d'ailes d'aigle. Les sculptures iraniennes, tout comme les cylindres assyro-chaldéens, nous représentent des dieux à formes humaines, luttant contre les mauvais génies, personnifiés par des animaux fantastiques et d'un aspect repoussant. Seulement, le caractère plus spiritualiste, plus épuré de l'antique religion persane, se manifeste jusque dans le choix de ses emblèmes. L'Iran n'a point connu ces déités, à forme plus ou moins bestiale, qu'adoraient les riverains du Tigre et de l'Euphrate. Chez les Iraniens, comme chez les Grecs, le dieu est toujours caractérisé par les traits de l'homme. Ceux de la brute sont l'apanage exclusif des mauvais

plus ou moins obscure du monothéisme juif, dont Cyrus et ses compagnons ne pouvaient ignorer l'existence ? N'oublions pas que, de toutes les doctrines païennes, le zoroastrisme est, à coup sûr, la moins entachée d'idolâtrie, celle qui se rapproche le plus de la croyance judaïque ? Au reste, le fondateur de la monarchie persane semble avoir pris soin de donner une forme plus parfaite aux éléments de culture chaldéenne qu'il introduisait chez son peuple. Ainsi, en appliquant à sa propre langue l'emploi des caractères cunéiformes, il ne manqua point de transformer le système graphique si compliqué de la Babylonie, en un alphabet véritable.

Quoi qu'il en soit, certaines données de la symbolique babylonienne continuèrent longtemps à subsister, en dépit des différences de temps, de religion, de milieux. L'on découvre dans l'Apocalypse quelques réminiscences de la vision d'Ézéchiel, dont nous n'avons point à nous occuper ici (1). Ne figurons-nous pas les quatre évangélistes, accompagnés des animaux dont parle le prophète : le bœuf, le lion, l'homme ailé et l'aigle (ou percnoptère) ? Nos anges ne sont-ils pas représentés précisément comme les grands dieux de la Chaldée, par des formes humaines munies d'ailes ? Sur ce point, il est vrai, l'on pourrait nous faire une objection : n'est-ce pas à peu près ainsi que les sculpteurs grecs figuraient certains génies, certaines divinités, spec. Éros ? Les fresques de Pompéi représentent de la sorte des génies ou êtres fantastiques.

(1) Apocalypse de saint Jean, cap. I.e, vers 6 et suiv.

Mais où l'antiquité classique elle-même avait-elle puisé l'idée de ces emblèmes ? Les pieds de taureau, parfois attribués à *Nirgal* et à *Adar* ne rappellent-ils pas singulièrement le pied fourchu dont nos légendes et contes de nourrice gratifient le diable ? L'on sait qu'il n'y a pas longtemps encore, en Angleterre, certains protestants appartenant à la classe la moins éclairée de la société, croyaient les prêtres catholiques munis de pieds cornus et fendus comme ceux des chèvres ou des bœufs. Du reste, Satan n'aurait fait qu'hériter des attributs de Pan, des faunes et des satyres. Jusque vers le X^e^ siècle, nos miniaturistes représentaient le diable sous les traits de ces déités païennes. Ce n'est guère qu'à partir de la seconde moitié du moyen-âge que l'on commença à l'affubler de cornes, de griffes, d'une longue queue, lesquelles lui donnent une apparence plus grotesque encore que terrible. Maintenant serait-il téméraire de supposer que dans leurs représentations de déités champêtres et forestières, qui, n'inspirant ni beaucoup de crainte ni beaucoup de respect, prêtaient assez à la caricature, peintres et sculpteurs ont un peu oublié la gravité de leur art et sacrifié au caprice

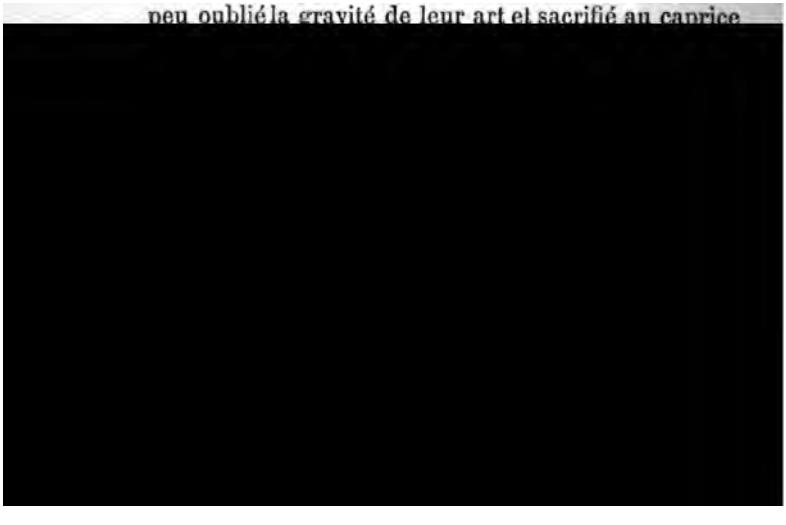

contraire, en Mésopotamie, ce qui domine pour les effigies des divinités, c'est le corps d'animal, souvent ailé et surmonté d'un chef humain. Cependant, nous l'avons vu, la statue du Sphinx fait, en Egypte, exception à la règle générale, et se rapproche singulièrement des modèles orientaux. S'il se retrouve sur certains cylindres de la Babylonie, ce ne serait point là une raison pour en faire une importation chamitique. En fait de symbolisme religieux, l'Egypte paraît avoir souvent pris à la race sémitique, mais ne lui a jamais ou presque jamais rien donné. Voudra-t-on renverser la proposition, et dire, par exemple, que l'emblème du Sphinx a été porté par les Chaldéens en Afrique. Mais cela ne serait admissible qu'autant que l'on se reporterait aux temps les plus anciens de l'humanité. Effectivement, ce symbole était déjà populaire sur les rives du Nil, à l'époque des Chéops et des Chéphrem, c'est-à-dire, suivant toutes les probabilités, environ 35 siècles avant notre ère, bien avant que les *Rétennou* et les peuples du *Naharaïm* possédassent les moindres données relatives à l'empire des Pharaons. Le parti le plus sage, à notre avis, serait de voir dans ce symbole, ainsi que dans l'usage de la Pyramide à étages, du disque ailé pris comme image de la divinité, de l'abeille en qualité d'hiéroglyphe du pouvoir royal, de l'affectation d'animaux emblématiques aux points de l'horizon, autant de vestiges d'une culture commune aux pères des deux rameaux, Sémite et Chamite, avant leur dispersion. N'oublions pas, en effet, que les recherches des Egyptologues les plus autorisés, ont précisément pour résultat de

faire ressortir l'étroite parenté de ces deux fractions de l'espèce humaine. De plus en plus éclate l'affinité entre les dialectes des enfants de Sem, tels que l'Hébreu, l'Arabe, l'Assyrien d'une part, et de l'autre les idiomes Nord-Africains, l'Egyptien, le Berber, le Tamacheg (1). Pour parler plus exactement, ces derniers ne seraient, à vrai dire, que des langues sémitiques non encore parvenues au dernier terme de leur développement.

(1) Voir spec., M. l'abbé Ancessi, *l'S causatif et le thème N dans les langues de Sem et de Cham* (n° 3 du 3e vol. des *Actes de la Société philologique*) ; — le *thème M dans les langues de Sem et de Cham*, du même (n° 2e du 4e vol. *des Actes de la Soc. philol.*) ; — *la loi fondamentale de la formation trilittère*, du même (n° 1er du 4e vol. des *Actes de la Soc. philol.*), — M. J. Halévy, *Etudes sur les Idiomes de l'Afrique*, p. 175 et suiv. du tome 3e de la *Revue de Linguistique*.

MONTALEMBERT

ORATEUR

ET LA LIBERTÉ DE DISCUSSION

Par M. A. BERTAULD

Membre titulaire de l'Académie

Parmi nos orateurs politiques il en est un qui m'attire tout particulièrement ; son nom n'est pas un de ceux qui s'identifient en quelque sorte avec l'éloquence parlementaire ; il ne s'appelle ni Royer-Collard, ni Guizot, ni Berryer, ni Lamartine, ni de Broglie.

Il n'a pas de Royer-Collard, la grande et prophétique voix, de Guizot, la puissance et l'ampleur de généralisation, de Berryer, l'entraînement et les ressources de fascination, de Lamartine, la langue opulente et imagée, de feu le duc de Broglie, le dogmatisme magistral et impérieux.

En revanche, il a plus d'originalité, de mordant, de débordement de verve et de passion. Le tissu serré de son style unit des éléments qui semblent le plus exclure toute alliance : l'expression grave, presque solennelle et l'expression railleuse, quelquefois même sarcastique, la dignité aristocratique et la vulgarité préméditée de la forme. C'est un mélange si habilement combiné de divers genres, qu'il

constitue un genre à part et tout à fait digne d'étude.

L'orateur dont je veux parler, est M. de Montalembert.

Ses discours prononcés à la Chambre des Pairs, à l'Assemblée constituante de 1848, à l'Assemblée législative, forment trois volumes in-8°, publiés chez Jacques Lecoffre, en 1860.

M. de Montalembert me paraît s'être inspiré, comme orateur, de quatre grands modèles dont, en le lisant, je crois retrouver l'empreinte : Chateaubriand, Lamennais, Villemain et Dupin.

A Chateaubriand il a emprunté son coloris, à Lamennais son élan et trop souvent son amertume, à Villemain le savant artifice de son élégance, à Dupin sa dextérité d'épigramme.

De ces modèles, trois sont plutôt des écrivains que des orateurs.

Montalembert, lui aussi, était encore plus écrivain qu'orateur; j'affirmerais qu'il écrivait la plus grande partie de ses discours, non pour les lire, non pour les apprendre par cœur, mais pour mieux posséder ses idées et plus facilement les maîtriser; seule-

lui un avocat plein de ferveur, je voudrais dire de conviction, mais je n'ose.

Les libertés dont il parlait si bien et avec une logique si pressante, il les acceptait pour s'en servir comme d'un instrument de combat; il les revendiquait, moins comme les prérogatives de notre nature et les conquêtes légitimes de notre civilisation, que comme des remèdes, des appuis contre les abus et les vices de notre état social.

C'est lui qui en a fait à la Chambre des pairs la confidence, en parlant de la plus sainte de ces libertés : *la liberté de conscience.*

« Ce principe (le principe de la liberté de con-
« science) je l'avoue franchement, disait-il, n'est pas
« le mien ; je n'ai pour lui aucune idolâtrie : j'en con-
« nais et j'en professe de plus anciens, de plus élevés,
« de plus saints ; mais il est évidemment celui de la
« société dans laquelle nous sommes nés, il est
« celui qui, après une longue lutte, a triomphé et
« règne dans notre pays. A ce titre, nous devons, ce
« me semble, non-seulement le subir, mais lui obéir,
« l'accepter loyalement, et en réclamer toutes les
« conséquences légitimes. »

Ces paroles, je les recueille dans le discours que Montalembert prononça le 8 septembre 1835, à l'occasion du projet de loi sur la presse.

Agé de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente, il avait déjà le droit de parler, mais non de prendre part au vote.

C'est de ce discours que je veux spécialement vous entretenir ; j'ai plus d'un motif pour le choisir entre tous.

D'abord le sujet permet et provoque le rapprochement entre la discussion de la célèbre et fondamentale loi du 17 mai 1819, à laquelle s'attache le grand souvenir de l'éloquent garde des sceaux de Serre, et la discussion de la loi de 1835, qui rappelle, avec le nom de Montalembert, les noms du duc de Broglie, de M. Thiers, ses défenseurs; d'Odilon Barrot, de Lamartine et de Villemain, ses adversaires.

J'ajoute que, dans la séance du 8 septembre 1835, Montalembert aborda des problèmes de philosophie politique qui me tentent, parce qu'ils ne sont pas aujourd'hui absolument dénués d'à-propos.

Les solutions qu'il donna, si elles n'étaient pas des paradoxes, étaient au moins des hardiesses pour le temps.

Il ne se demandait pas si les gouvernements pouvaient concevoir et entretenir l'espérance de vivre sans l'affirmation d'un principe dont ils fussent l'expression; il se bornait à soutenir qu'un gouvernement commet un excès de pouvoir, une véritable usurpation quand il essaie, à l'aide de pénalités, d'abriter contre la controverse le principe qu'il affirme.

Montalembert avait à combattre une de ces lois auxquelles la société, dans l'épouvante que lui apportent de grands attentats, demande le salut.

L'attentat de Fieschi avait eu, en 1835, les conséquences que produisit, en 1820, l'attentat de Louvel; la liberté glissait et courait le péril de succomber dans le sang.

Le duc de Broglie analysait et justifiait ainsi son projet :

« Nous vous demandons, non pas de réprimer, « prenez-y bien garde, les offenses envers la per- « sonne du roi. Nous vous demandons *de supprimer* « *la possibilité* même des offenses envers la personne « du roi. Nous vous demandons d'interdire la dis- « cussion sur la personne du roi. C'est le caractère « essentiel de la loi actuelle, elle n'entend ni régler, « ni restreindre, ni gêner la discussion sur les points « où la discussion est permise ; elle entend simple- « ment interdire la discussion sur les points où, « selon nous, elle ne l'est point.

« Pour y réussir, nous vous proposons : pre- « mièrement, d'ériger en crime l'offense envers le « roi ; en second lieu, de frapper ce crime de peines « non pas *répressives*, mais *suppressives*, de peines « destinées à rendre la récidive impossible, desti- « nées à opérer, par exemple, la suppression d'un « journal, si c'est un journal qui l'a commis. Nous « vous demandons enfin de déférer au besoin ce « crime à la plus haute des juridictions du royaume, « de placer la personne du roi sous la garantie d'un « grand corps politique, voyant d'assez haut pour « ne pas se méprendre sur la nature et sur la portée

« du crime, d'un tribunal permanent, dont la jurisprudence invariable ne laisse pas au deuxième crime plus de chance qu'au premier.

« Ce que nous vous demandons pour la personne du roi nous vous le demandons pour la constitution du pays, pour l'établissement politique fondé en 1830; nous vous demandons d'interdire au même titre et par les mêmes moyens toute discussion sur les droits de la maison régnante, et sur la monarchie constitutionnelle, telle qu'elle est fondée par la charte. »

Montalembert prend le contre-pied de cette thèse, il nie au pouvoir le droit de proclamer que le principe sur lequel il repose est un *dogme* en dehors et au-dessus de la discussion. Le seul droit qu'il reconnaisse aux représentants de la souveraineté sociale, c'est le droit de se défendre contre des violences matérielles ou contre des outrages qui sont des violences morales. Mais, suivant lui, la controverse, sans provocation à la rébellion, la controverse isolée de toute insulte n'est pas une hérésie, un sacrilége. Comment, dans un pays où règne malheureusement le scepticisme religieux, pourrait-il y avoir une or-

supporter la discussion ne fait-il pas un aveu de faiblesse contraire à sa dignité ? Un pouvoir dont les représentants professent que la seule souveraineté légitime appartient à la raison publique, n'est-il pas en contradiction avec lui-même, lorsqu'il prétend se garantir par des pénalités contre un examen purement théorique ?

Je ne veux plus analyser, je cite :

« Si un principe quelconque, réduit au simple état « d'opinion ou de discussion, isolé de toute espèce « d'acte ou d'expression par les faits, est trop puis- « sant pour qu'on puisse le supporter ; si la fausseté « ou l'injustice qu'on lui impute ne suffit pas pour « le convaincre et le ruiner dans l'opinion publique, « que devient donc cette souveraineté de la raison, « la seule que l'on veuille reconnaître aujourd'hui ? « Que devient cette force invincible de la vérité à « laquelle on nous a appris à nous confier exclusi- « vement ? S'il faut tout à coup renoncer, au nom « de la sûreté publique, à toutes ces doctrines, n'y « aura-t-il pas, aux yeux de la postérité, dans tout « ce qui s'est fait et dit depuis plusieurs siècles « pour l'affranchissement de la raison humaine, n'y « aura-t-il pas une sanglante dérision ? et n'en rejail- « lira-t-il rien sur les hommes qui, après avoir été « les apôtres du droit de discussion, après avoir été « portés par lui au faîte de la popularité et de la « puissance, seront venus les premiers nier sa légi- « timité et sa vertu ? Car on ne viendra pas nous dire « sérieusement que les opinions resteront libres, « mais que leur expression ne peut pas l'être, comme « si l'expression seule ne constituait pas toute la

« liberté d'une opinion. Concéder à une opinion « comme une grâce la liberté d'exister sans expres- « sion, ce serait à peu près comme si l'on venait « nous accorder, comme une conquête de juillet, « la liberté de respirer. »

Montalembert revendique énergiquement les conséquences du principe du libre examen, ce principe qui, après une lutte de plusieurs siècles, a fini par conquérir la victoire.

Un tel principe (et on sait que si sa logique le soutient, sa foi intime le dément) pourrait-il périr sous le coup d'une loi de circonstance et de passion ?

L'orateur s'indigne à la pensée qu'on déclare la guerre, non plus aux faits, mais aux convictions, mais aux idées, aux sentiments. Son indignation se traduit par des paroles si amères qu'il y a des assemblées, même des assemblées issues du suffrage universel, qui vraisemblablement hésiteraient à les entendre ; écoutez plutôt, et j'omets ce qu'il y a de plus vif :

« Au lieu de se résigner à l'état des esprits te « que le temps et les événements l'ont fait, ou bien « au lieu de l'attaquer franchement et de front, s'ils « le trouvent intolérable, les auteurs de ce proje « paraissent avoir choisi, au milieu de l'écroulemen « général des anciennes croyances du monde, quel- « ques objets à leur usage exclusif pour lesquels ils « exigent une sorte de culte de la part de tous les « autres hommes. Dans ce qu'ils ont pris et dans ce « qu'ils ont laissé, il y a quelque chose qui révolte « également la conscience. Ainsi, ils paraissent s'être « dit : nous sommes riches, *mettons* par conséquen

« que la probité est une chose sainte ; nous avons « besoin de dominer ou de neutraliser les consciences « scrupuleuses, *mettons* que le serment, un serment « quelconque, n'importe à qui, est une chose invio- « lable ; nous voulons surtout rester ce que nous « sommes, *mettons* que le gouvernement qui nous a « fait cette position est une chose immortelle. A dé- « faut d'autres preuves, démontrons, prouvons cette « sainteté, cette inviolabilité, cette immortalité par « des peines. Quant au reste, quant à la religion, « à la morale universelle, à toutes les grandes vé- « rités qui font la base de l'esprit humain, tout cela « se défendra comme cela pourra. A la garde de « Dieu ! »

. . . . . .

. . . . . .

« Chez nous, où l'on a vu pendant les cinquante « dernières années le pouvoir changer quinze fois « de nom, de forme, de base, de principe, d'instru- « ments, de tout enfin ; chez nous, où il n'est per- « sonne qui n'ait subi deux ou trois régimes, dont « chacun avait pour mission et pour bannière la « ruine des œuvres du précédent, il est impossible « d'amener les hommes à un degré de soumission « religieuse envers un pouvoir quelconque ; il est « impossible de transformer tout à coup une forme « de gouvernement en religion... Quoi ! ce qui, il « y a cinq ans seulement, était faux et criminel, « serait devenu une vérité trop sainte pour être « même paisiblement discutée ; le pays tout entier « devrait l'admettre, sans hésiter, et y ployer son « jugement sans réserve ! S'il en était ainsi, il fau-

« drait que ce pays eût abdiqué bien complètement « et son caractère, et sa nature, et son passé. Il « y a bien des années, ce me semble, qu'il a refusé « plus ou moins explicitement aux hommes qui « l'ont gouverné le droit de lui dire : je le pense, « donc c'est vrai ; je le fais, donc c'est juste. »

Quelle est donc, dans la pensée de Montalembert, la condition de la légitimité des lois ? Voilà la vraie question. Je n'accuse pas l'orateur de la fuir ; mais la résout-il heureusement ? réussit-il même à la résoudre logiquement ?

« Les lois, dit Montalembert, n'ont pas plus ce « droit que les hommes : les lois ne peuvent que « supposer des convictions, elles ne peuvent pas les « créer ; elles sont les filles des idées, elles ne « sauraient les enfanter à leur tour. Elles ont besoin « elles-mêmes d'une sanction plus haute, qui les « rende, sinon exécutoires, du moins durables et « saintes, la sanction de la conscience publique. »

La sanction de la conscience publique !

Mais lorsque la société est dans l'état dépeint par Montalembert, déchirée par mille croyances diverses, quand c'est à peine si, en dehors d'une certaine

Mais, à cause de l'état plus ou moins déplorable de la société, le législateur et la loi seront-ils condamnés à un complet scepticisme, ou, du moins, à une complète neutralité entre le bien et le mal, entre le vrai et le faux, entre le juste et l'injuste, le tout sous le prétexte qu'ils n'ont pas compétence pour les discerner ? Ne pourront-ils réprimer que les faits matériels de brutale agression ?

J'hésiterais beaucoup, pour mon compte, à arriver à cette extrémité. C'est là de la logique à outrance, je dirais presque du radicalisme.

Cette extrémité, Montalembert, après avoir semblé incliner à son adoption, recule devant elle :

« Croyez-le, Messieurs, pour sauver ce qui est « digne d'être sauvé de ce grand naufrage auquel « nous assistons, il faut autre chose que du pouvoir « et des lois. Pour vaincre les égarements de la « pensée, il faut un autre droit, une autre force que « celle qu'on nous présente ; il faut une autorité « venue d'en haut, et non pas des passions et des « intérêts avec lesquels nous ne sommes que trop « familiarisés. L'intelligence rebelle n'a jamais été « vaincue que par une intelligence supérieure ; « malade, elle n'a jamais été guérie que par le « remède suprême de fortes et pures croyances. Ce « ne sont ni les hommes ni les choses d'aujourd'hui « qui les lui donneront. On peut le dire hardiment : « ils n'ont pas mission pour cela. »

Voilà la religion invoquée comme règle du droit. Ses ministres seront-ils les seuls juges de la valeur et de la légitimité des lois ?

La théocratie, dont Montalembert ne se fait pas

sciemment l'apologiste, n'envahirait-elle pas une société qui la repousse ?

Ne serait-ce pas que Montalembert, lui aussi, a méconnu les caractères distinctifs qui séparent le droit dont l'origine, bien que providentielle, ne dérive que des rapports purement terrestres, des lois morales et religieuses qui dérivent directement, elles, d'une source plus haute ?

Je n'insiste pas sur cette confusion que j'ai signalée tant de fois ailleurs et par de trop nombreuses redites.

La contradiction opposée par Montalembert n'est qu'apparente, elle est dépourvue de réalité.

C'est parce que le pouvoir social est l'organe du droit, qu'il a qualité pour élever à la hauteur d'un dogme l'inviolabilité de ses volontés et la présomption de leur identité avec la justice.

C'est parce que le pouvoir social, au contraire, n'est pas l'organe de la religion et de la morale, qu'il n'a pas titre pour sanctionner par des pénalités celles de leurs prescriptions qui n'ont pas pour objet un intérêt terrestre.

Dans le beau livre, *Mémoires pour servir à l'histoire*

« il connaissait les limites de leur puissance ; il « savait combien elle serait vaine, au fond, contre « son œuvre, même quand elle en troublerait la « surface. Mais les œuvres humaines sont bien autre- « ment faibles et fragiles que l'œuvre divine, elles « ont besoin de garanties qu'elles ne trouvent pas « dans leur force propre et native. »

Que d'autorité dans cette proposition : « *Nul* état ne peut subsister *en l'air*, *ouvert* à tous les vents et à tous les assauts. »

Mais je ne souligne pas, puisqu'il est bien convenu que toutes les Académies, à l'exemple de l'Académie Française, ferment, sinon leur porte, du moins leur oreille à toute allusion politique.

Dans son discours du 8 septembre 1835, Montalembert soulève une bien autre question :

La responsabilité des révolutions qui sont toujours un mal, pèse-t-elle dans tous les cas et exclusivement sur les vainqueurs ? les vaincus n'ont-ils jamais leur part du fardeau ?

Ce problème est trop périlleux pour que je l'approfondisse ; je laisse la parole à Montalembert, et il serait oiseux de répéter que c'est sur l'orateur, bien plus que sur l'historien, que j'appelle l'appréciation.

« Qu'a-t-on vu en France depuis cinquante ans ? « Cinq ou six gouvernements différents qui se sont « succédé, renversés les uns les autres avec une « incroyable facilité, et qui avaient tous péri dans « l'estime et dans l'affection du pays avant de périr « par le fait. Tous ces gouvernements, on l'a dit « mille fois, ont succombé par leur propre faute ; « tous se sont suicidés.

« On peut affirmer que, excepté l'ancien régime, « la France n'a voulu renverser aucun des gouver- « nements qui l'ont régie : ils se sont tous renversés « eux-mêmes. N'est-il pas temps de s'enquérir un « peu des causes de cette effrayante mortalité des « pouvoirs parmi nous ? Serait-il bien juste de l'attri- « buer uniquement à notre caractère national, à « notre inconstance, à notre légèreté ? N'est-ce pas « bien plutôt parce que tous ces gouvernements se « sont mis en opposition avec les justes exigences « de la société, qu'ils ont succombé ? N'est-ce pas « parce que, après avoir commencé par rendre hom- « mage à la volonté publique, ils ont tous fini par « ne consulter que leur propre orgueil, leurs « propres intérêts ou leurs propres idées, pour se « faire une sorte d'atmosphère exclusive, en dehors « de laquelle rien de vrai ni de juste ne pouvait, « selon eux, respirer ? Oui, tous ont tenté de ployer « la société et le pays à leurs volontés, de les mo- « deler à leur image ; tous ont tenté, par des voies « différentes, à la vérité ; mais leur tendance à tous « a été la même, et elle les a conduits tous à leur « tombeau. La république a commencé : ses lois,

« tremêler à la religion catholique dans les cathé-
« chismes de ce temps-là. Il avait le plus puissant
« auxiliaire que la France reconnaisse, *la gloire*;
« mais elle ne le sauva pas. L'empereur avait voulu
« que tout se tût autour de son trône, et la France
« lui obéit si bien que, lorsqu'au jour de l'infortune
« il appela à son secours, pas une voix ne répondit
« à la sienne. Il avait cru flétrir les droits de la con-
« science et de l'intelligence sous le nom d'idéo-
« logie, et au jour de sa chute il put voir cette
« même idéologie s'élever triomphante pour en pro-
« fiter. Enfin la restauration, comme chacun sait,
« comme chacun l'a vu, avait aussi son cercle
« d'idées inviolables et sacrées, dans lesquelles elle
« voulait à toute force enfermer le pays? et comme
« chacun l'a vu, elle est tombée tristement, con-
« vaincue d'une ignorance et d'une incapacité sans
« excuse.

« Ny a-t-il pas là enfin de quoi ouvrir les yeux?
« Et quelle autre expérience faut-il donc au pouvoir
« actuel pour lui révéler tous les dangers de sa
« marche? Car enfin si sa tendance est la même que
« celle des pouvoirs qui l'ont précédé, comment
« échapperait-il à leur destinée? Et malheureusement
« cette tendance n'est que trop la même; je vou-
« drais pouvoir le nier, pour l'honneur des hommes
« du pouvoir dont les antécédents donnaient d'autres
« espérances; je voudrais surtout pouvoir le nier
« dans l'intérêt du pays et du gouvernement de
« juillet dont ils compromettent la durée. Mais com-
« ment se refuser à l'évidence? toute leur conduite
« n'annonce-t-elle pas trop bien l'intention de faire

« triompher un certain système d'idées et d'intérêts, aux dépens de toutes les autres idées et de tous les autres droits de la société ? »

Dans la discussion de la même loi sur la presse, à la chambre des députés, Royer-Collard n'avait vu, dans la succession de nos révolutions, que le triomphe de la force.

« Il y a, Messieurs, une grande école d'immoralité ouverte depuis cinquante ans, dont les enseignements, bien plus puissants que les journaux, retentissent aujourd'hui dans le monde entier. Cette école, ce sont les événements qui se sont accomplis presque sans relâche sous nos yeux. Repassez-les : le 6 octobre, — le 10 août, — le 21 janvier, — le 31 mai, — le 18 fructidor, — le 18 brumaire ; je m'arrête là. Que voyons-nous dans cette suite de révolutions ? La victoire de la force sur l'ordre établi, quel qu'il fût ; et à l'appui des doctrines pour la légitimer, nous avons obéi aux dominations imposées par la force ; nous avons reçu, célébré tour à tour les doctrines contraires qui les mettaient en honneur. »

A mon sens, Montalembert juge mieux que Royer-

surtout, ce qui peut arriver, s'ils valent moins que ceux auxquels ils succèdent.

Dire que les révolutions sont une punition, ce n'est pas nier qu'elles soient un fléau.

Au reste, M. Cousin a soutenu depuis, et en 1851, la thèse de M. de Montalembert.

Dans l'introduction si solide et si brillante qui précède ses discours politiques, il a écrit : « La France du XIX^e^ siècle est immuable dans ses vœux ; elle est très-facile à gouverner, elle n'a renversé aucun de ses gouvernements ; ils se sont tous précipités eux-mêmes. »

Cousin a fait l'application de ces idées à toutes nos révolutions ; il la pousse même jusqu'à la révolution de février 1848, et tout en s'excusant de ne pas s'arrêter *devant le malheur et devant l'exil, devant une tombe auguste à peine fermée*, — je reproduis ses termes,— il proclame qu'une fois de plus une grande chute a été la conséquence d'une grande faute.

J'ai déjà trop peut-être pris parti dans ce débat ; je me borne à indiquer que le plus infatigable et l'un des plus illustres des contradicteurs de M. de Montalembert est ici son complice.

La révolution militaire de 1851 et la révolution de septembre 1870 sont trop voisines pour trouver des juges qui ne soient pas suspects.

Pour moi, il y a une vérité de droit public, indépendante de la vérité, plus ou moins contestable du fait : le représentant de la souveraineté, tant qu'il a la charge et la responsabilité de cette redoutable représentation, est, par une de ces présomptions qui ne reçoivent de démenti que des révolutions, réputé bien

interpréter les besoins sociaux et ne chercher dans les lois que les moyens de leur assurer satisfaction.

La péroraison du discours de M. de Montalembert est belle, d'une beauté qui survit, et dont le caractère est de nos jours encore très-saisissant. La grandeur de l'expression répond à la grandeur et à la vérité de l'idée.

Je cite encore, pour me faire pardonner la longueur de cette lecture :

« Les générations qui s'élèvent vous demandent « de leur léguer des traditions de miséricorde, « d'union et de paix, et non pas des monuments de « nos tristes discordes, non pas des ressentiments « d'un moment transformés en lois ineffaçables sur « le sol sacré de la patrie, couvert de tant de ruines, « creusé par tant de tombeaux. Ne sentez-vous pas « le besoin de créer quelque chose en dehors de nos « longues discussions, de semer quelques germes « d'un avenir où la société puisse venir s'abriter « après tant d'orages? Mais, croyez-le bien, Mes- « sieurs, la Providence n'a délégué la force de « créer et de conserver qu'à la conciliation, à la « générosité, à la charité politique; au contraire, la

JOSEPH-LAURENT COUPPEY

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET SOUVENIRS

Par M. BOULATIGNIER

Membre correspondant.

M. Couppey (Joseph-Laurent), né à Négreville, près Valognes, le 8 de février 1786 (1), est mort dans cette commune, le 14 de novembre 1852.

C'est donc plus de 22 ans après la mort de cet éminent confrère que je viens retracer sa vie et ses travaux.

Un aussi long délai ne saurait être assez déploré, si M. Couppey avait attendu jusqu'à ce jour pour recevoir le tribut de regrets pour sa personne, de haute estime pour son savoir et ses travaux, auquel il a des droits incontestables.

Mais, presque au lendemain de la perte de M. Couppey, un de ses meilleurs et plus dignes amis, M. Travers, pressé par M. de Caumont, composa et fit insérer dans l'*Annuaire normand* de 1853 (2), une notice exacte et substantielle, où la vie et les travaux de notre confrère sont résumés avec

(1) De Jacques Couppey et d'Angélique Folliot, cultivateurs.

(2) P. 596 à 600.

une remarquable sobriété et appréciés avec une justesse de sentiment et de jugement, qu'il est rare de rencontrer, lorsqu'il s'agit d'un ami tendrement aimé dont la perte est toute récente.

Après M. Travers, un membre de la Société académique de Cherbourg, M. Digard (de Lousta), publia, en 1854, avec le concours des amis et des admirateurs de M. Couppey, une ample biographie, où les renseignements sur la vie et les écrits de notre ami abondent et sont présentés avec le sentiment d'une profonde sympathie (1). Appelé à Cherbourg par un emploi dans l'administration maritime, l'auteur, jeune et passionné pour le culte des lettres et de la poésie, s'était tout d'abord rapproché de M. Couppey; avec le temps il avait été admis dans son intimité : c'est dire la confiance que mérite son livre.

Assurément je n'ai ni l'intention ni l'espoir de faire oublier ces écrits, et je reconnais que si mes souvenirs personnels et mes impressions peuvent ajouter quelques détails, je n'ai à offrir rien d'essentiel pour faire connaître l'homme et l'écrivain; je puis seulement espérer de rendre cette connaissance plus

de ma dette, par la considération des devoirs publics que j'avais à remplir, je n'ai plus ce motif d'excuse pour résister aux sommations de leur amitié.

Condamné, par ma position de dernier venu, à ne pas échapper aux redites, je tâcherai d'user des matériaux recueillis et mis en œuvre par mes devanciers, avec la sobriété convenable, prenant d'ailleurs la précaution de me placer sous la protection de ces vers d'Ovide :

> Da veniam scriptis, quorum non gloria nobis
> Causa, sed utilitas officium que fuit.

Dès la plus tendre enfance de M. Couppey, on put remarquer chez lui une intelligence prompte à tout saisir et une mémoire apte à tout retenir.

A six ans, il savait lire, écrire et calculer. Bientôt, comme sa commune était dépourvue d'instituteur, il se chargea d'instruire les autres enfants. Il continua cette tâche pendant deux années, et n'y renonça que quand il fut appelé au collége de Valognes, par son frère aîné, qui avait entrepris de restaurer dans cette ville les études classiques, et qui était placé à la tête de cet établissement, où sa mémoire s'est conservée (1).

L'occupation d'instruire ses camarades n'avait pas distrait le petit Joseph du soin de perfectionner sa propre instruction ; sans le secours d'aucun maître,

(1) Sous le nom de l'abbé Couppey ; de fait, d'ingénieur il s'était fait prêtre. Parti pour aller fonder un séminaire à Baltimore, il disparut dans le naufrage du bâtiment qui l'emmenait.

il s'était initié à la connaissance des éléments du latin. Aussi, sous la direction de maîtres expérimentés, il fit de rapides progrès dans les études classiques : il avait terminé sa rhétorique à l'âge de 13 ans.

Il fut alors employé en qualité de professeur suppléant ; et ce qui est à noter, il sut se faire accepter sans difficulté pour maître par des élèves dont l'âge était parfois bien supérieur au sien.

Il garda cette position jusqu'à l'âge de 19 ans environ, ne négligeant aucune occasion d'étendre ses connaissances. Avec un ancien supérieur des Eudistes (l'abbé Oger), il entreprit des études sur la langue grecque, depuis lors constamment continuées, et qui ont fait de lui un profond helléniste. Avec une dame irlandaise (Miss Hayter), qui était venue s'établir à Valognes, il apprit l'anglais, et parvint à le parler et à l'écrire assez correctement pour se charger d'enseigner cette langue dans un pensionnat de la banlieue de Paris, lorsqu'il quitta le collége de Valognes pour se créer une carrière.

Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne rencontrerait qu'une existence précaire dans la voie où il s'engageait ; il renonça à l'enseignement, et alla se faire

érudition dont il portait si légèrement le bagage, secondé par une immense mémoire dont il savait faire instantanément un usage à la fois intelligent et piquant, charmant un jeune auditoire par la variété des aperçus sur les littératures anciennes et modernes, par la naïveté tant soit peu gauloise de ses récits, l'entraînant par la chaleur de sa parole et lui communiquant la passion du beau et du bon dont il était possédé.

Les cours de l'École de droit, quoique suivis avec assiduité, ne suffisaient pas à défrayer l'activité intellectuelle de notre étudiant; il suivait au Collége de France des cours de littérature grecque et d'hébreu, de physique expérimentale et d'astronomie. La rencontre d'un espagnol exilé, écrivain érudit, lui procurait l'occasion de se familiariser avec la langue et la littérature de l'Espagne.

Ce savant étranger n'était pas le seul homme distingué dont la fréquentation lui fut agréable et utile. Il citait parmi les hommes qui favorisèrent ses efforts studieux M. Burnouf, né à Urville, à la porte de Valognes, déjà professeur à Paris, et qui devait fournir une belle et pure carrière. En effet, M. Burnouf est mort professeur au Collége de France, inspecteur général des études, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; il a laissé des ouvrages de grammaire devenus classiques et des traductions renommées; de plus, il a donné à la France, dans la personne de son fils Eugène, un philologue de génie (1).

(1) C'est le jugement que portait de lui M. Villemain.

Au nombre des avantages que M. Couppey recueillit de son séjour à Paris, il comptait sa liaison avec un de ses condisciples originaire du midi de la France, qui lui fit faire le voyage d'Avignon, et l'initia, par le spectacle de la nature et des monuments, à l'intelligence du génie particulier aux contrées méridionales.

La vie que M. Couppey menait à Paris offrait bien des séductions à son esprit; mais il était fortement attaché à la terre natale, à sa famille, et il sentait le besoin d'arriver à la possession d'un état honorable, qui assurât son indépendance.

Il vint donc, au mois de novembre 1809, se faire inscrire au tableau des avocats près le tribunal de l'arrondissement de Valognes.

Le barreau de ce tribunal, qui devait être bientôt dédoublé (1), était alors nombreux. A côté de vieux praticiens, on y comptait une phalange de jeunes légistes. Les premiers, imbus des notions de l'ancien droit, qu'il fallait combiner avec la législation intermédiaire, avaient encore à se familiariser avec le droit nouveau, qui se complétait chaque jour.

[redacted]

à faire les premières applications et dont ils voyaient se former la doctrine. Parmi eux, plus d'un nom a mérité d'être conservé dans les annales du barreau de Valognes. Je n'en citerai qu'un seul, celui de M. Pezet, qui jetait alors les fondements d'une réputation, qui devait le faire appeler jeune encore à la présidence du tribunal de l'arrondissement de Bayeux, poste important, où l'on ne voyait que le premier échelon de sa carrière de magistrat. D'autres diront quelles circonstances ont amené M. Pezet à se contenter de ce poste, où la mort l'a trouvé entouré de l'estime publique et d'une renommée s'étendant bien au-delà des limites de son ressort.

Après la création de l'arrondissement de Cherbourg, M. Couppey, comme M. Pezet, resta attaché au tribunal de Valognes, luttant non sans succès contre ses aînés et ses jeunes émules. Plusieurs se distinguaient par un talent de parole, qui eût mieux trouvé sa place dans les débats d'une juridiction supérieure ou d'une Cour criminelle ; M. Couppey ne cherchait à se recommander que par l'ordre dans l'exposé des faits, la solidité de sa discussion légale et je dirais volontiers la probité des arguments.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'aux travaux très-sérieux, qu'exigeait l'exercice de sa profession en présence des Codes nouveaux promulgués par l'Empire, il joignait, à titre de délassement, des études d'histoire et de philosophie ; il ne négligeait pas non plus les exercices poétiques de tout ordre ; il était le poëte préféré des banquets de la Sainte-Yves, qu'il égayait par de joyeux refrains.

Il vivait ainsi dans une retraite studieuse, d'où il

ne sortait guère que pour se rendre au Tribunal, ou visiter ses parents à Négreville, qui était pour lui un but de promenade favori.

Les événements politiques de 1814 troublèrent le calme de cette existence.

A la chute de l'Empire, les magistrats, le barreau et les habitants de Valognes se partagèrent en deux partis très-animés, ne s'inspirant que trop des passions qui agitaient les grands corps de l'État et la Capitale.

Tandis que les uns, fidèles aux souvenirs de l'ancienne Monarchie, atteints par la Révolution dans leurs intérêts, frappés parfois dans leurs plus chères affections, saluaient le retour sur le trône de la famille des Bourbons par des acclamations et des chants enthousiastes, auxquels se mêlaient des imprécations et des invectives ignobles contre Bonaparte et sa famille, d'autres voyant dans Napoléon l'héritier couronné de la révolution de 1789, l'adversaire déclaré de la démagogie, dont il ne fut jamais le complice, le restaurateur de l'ordre, la personnification des intérêts nouveaux, s'indignaient de voir outrager dans sa chute le héros, qui avait

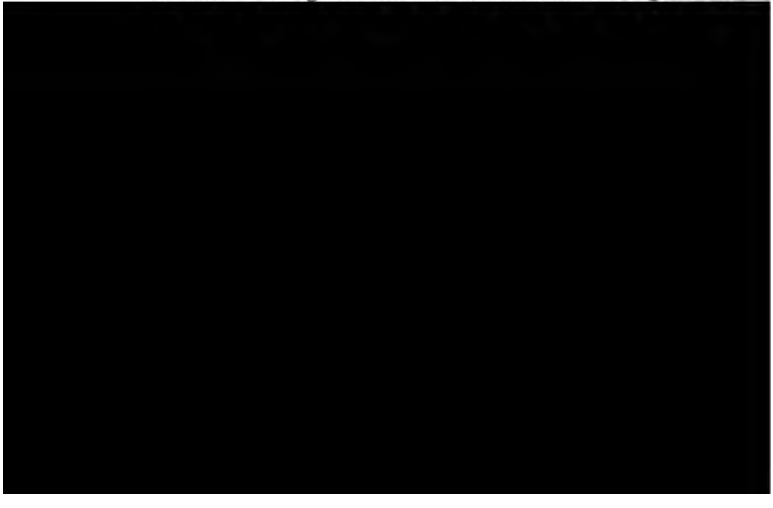

avoir à réprimer un mouvement séditieux à Valognes, dirigea sur la ville une troupe de marins, accompagnés de deux pièces de canon, destinées à foudroyer le clocher, sur lequel devait être arboré le drapeau blanc, qui ne s'y trouva pas. Dénoncé comme un des chefs de la sédition, M. Couppey, pour éviter une arrestation, dut se soustraire aux recherches.

La prudence du maire (M. Clamorgam) avait écarté le péril; par son influence, l'occupation militaire fut de courte durée, et la ville de Valognes rentra dans le calme, jusqu'au moment où le deuxième effondrement de l'Empire vint rendre un libre cours à la violence des passions politiques. Valognes connut alors le plus triste fléau qu'engendrent les discordes civiles : la délation; elle fit des victimes assez nombreuses, malgré le courage digne de plus de succès que mirent à la repousser des hommes influents dans le parti royaliste, au nombre desquels figurait M. Pezet et que suivait M. Couppey.

Mais bientôt celui-ci quitta Valognes; par ordonnance royale en date du 17 janvier 1816, il fut nommé juge au tribunal de l'arrondissement de Cherbourg.

Cette nomination fut-elle, comme on l'a dit malignement, la récompense du zèle royaliste manifesté par M. Couppey lors des deux Restaurations?

Il paraît avéré que la proposition en vint de M. le président Vrac, qui avait connu M. Couppey à Valognes, et avait su prévoir quel secours il lui apporterait pour la bonne administration de la justice.

Quant au zèle royaliste de M. Couppey, il convient de s'en expliquer.

L'ambition sans frein de Napoléon avait coalisé contre lui les rois de l'Europe et animé leurs peuples contre la France ; le sol national était envahi et le pays, épuisé d'hommes et d'argent, était impuissant à repousser les envahisseurs par la guerre. Les bras manquaient pour l'agriculture et pour l'industrie, la jeunesse normande ou plutôt la jeunesse française était moissonnée dans sa fleur ; de toutes parts, la paix était invoquée comme le bienfait suprême.

L'âme de M. Couppey, comme celle de tant de bons français, s'émut à ce spectacle de la patrie désolée, à laquelle la paix apportait le terme de ses sacrifices et la Charte, la renaissance des libertés publiques.

Mais jamais notre ami ne s'associa aux insultes grossières qui furent prodiguées à l'empereur déchu et à sa famille, souvent hélas par ceux-là mêmes qui avaient encensé le soleil de l'Empire au temps de sa splendeur ! Et quand la cicatrisation des blessures de la France eut ramené les esprits sérieux à des appréciations moins passionnées du gouvernement impérial, on vit M. Couppey rendre pleine justice à ce qui s'était accompli de grand et de bon sous ce

ceux qui l'avaient compté parmi les partisans de la royauté des Bourbons en 1814 et 1815 n'ont pas toujours compris ce qu'il y avait de conséquent dans sa conduite.

Du reste, lorsque M. Couppey eut été investi des fonctions de juge, il se donna à ses fonctions de magistrat, en dehors de toute préoccupation politique; et il ne tarda pas à justifier l'opinion que M. le président Vrac avait conçue de lui, lorsqu'il l'avait demandé pour son collaborateur.

Après 1830, il fut chargé de l'instruction criminelle, tâche lourde et délicate à Cherbourg.

Il siégeait aussi au tribunal maritime, juridiction de composition mixte, chargée de connaître tous les délits commis dans les ports et arsenaux, qui sont relatifs « soit à leur police et sûreté, soit au « service maritime, encore que les auteurs, fau- « teurs ou complices ne soient pas gens de guerre « ou attachés au service de la marine » (1).

Dans toutes ces fonctions, M. Couppey se fit remarquer par l'étendue et la précision de sa science juridique, par sa perspicacité à démêler les faits et les points à juger, par la sûreté de son jugement pour résoudre les questions et par sa consciencieuse impartialité.

M'étant rencontré avec des officiers de marine, ses collaborateurs, j'ai pu apprendre quel cas ils faisaient de la netteté de son esprit et de sa science sans apprêt, et comment ils étaient charmés par la

(1) Voir le décret du 12 novembre 1806, et la loi du 10 juin 1858.

simplicité de ses manières pleines de franchise et d'affabilité.

La situation de M. Couppey au tribunal de Cherbourg, importante d'ancienne date, devint prépondérante, lorsque M. Vrac, s'étant retiré à la campagne pour des raisons de santé, lui abandonna la présidence effective pendant les deux années qui précédèrent sa mort.

Cet *intérim*, exercé avec une incontestable supériorité, désignait tout naturellement M. Couppey pour successeur officiel de M. Vrac. A Cherbourg, la voix publique l'eût nommé, et l'on ne doutait pas que le choix du gouvernement ne fût conforme aux dispositions de l'opinion commune; il n'en fut pas ainsi.

Je suis en mesure de raconter comment cela est arrivé.

Le président du tribunal de l'arrondissement de Valognes, originaire, je crois, de Cherbourg et qui dans tous les cas y avait des relations et des intérêts de famille, désirait vivement échanger le poste qu'il occupait contre celui que la mort de M. Vrac laissait vacant. Il mit en avant les influences dont il pouvait disposer pour réussir, et il fut secondé dans ses démarches par les amis du doyen des juges du tribunal de Valognes, à la tête desquels figurait M. Alexis de Tocqueville, élu récemment député de l'arrondissement.

Les amis de M. Couppey me firent connaître la situation, et me prièrent d'intervenir auprès du gouvernement, pour défendre ses droits. J'aperçus bien vite les difficultés de la lutte. Je savais les raisons

qui devaient pousser M. de Tocqueville à emporter la situation ; mes relations avec lui n'étaient pas alors ce qu'elles ont été depuis ; je ne me crus pas obligé de l'entretenir de la démarche que j'allais tenter, en sens inverse de ses démarches, de ses désirs et de ses espérances. Le hasard voulut que la bienveillance particulière du ministre de la justice d'alors, auquel je devais principalement ma nomination aux fonctions de maître des requêtes près le Conseil d'État, m'ouvrît un libre accès auprès de sa personne et qu'il eût l'habitude de m'écouter avec quelque confiance. Admis sans difficulté en sa présence, je lui exposai les titres de M. Couppey, comme je les sentais ; je me montrai au courant de tout ce qui était tenté pour l'écarter d'un poste gagné par vingt-quatre ans des meilleurs services judiciaires, rehaussés par un mérite incontesté de jurisconsulte et d'écrivain. Je combattis les raisons mensongères qu'on s'était permis de produire auprès du ministre. Enfin je plaidai si bien ma cause que le Garde-des-Sceaux me dit amicalement : « M. Couppey a trouvé en vous un habile rapporteur, ce que j'avais bien pressenti il y a quelques mois ; eh bien ! écrivez-lui que je suis engagé pour la présidence de Cherbourg, mais que, s'il accepte celle de Valognes, je prends l'engagement de la lui faire obtenir. Ceci de vous à moi ; mais écrivez immédiatement, et que la réponse m'arrive, par vous, sans délai. » La réponse suivit, en effet, ma lettre sans retard. M. Couppey se montrait reconnaissant de la bienveillance du ministre ; mais il déclarait ne pouvoir accepter son offre, ne voulant pas contribuer à

faire au doyen des juges du tribunal de Valognes, magistrat recommandable, le chagrin que ses amis désiraient lui épargner à lui-même.

Le Garde-des-Sceaux, après avoir lu la lettre, me dit : « Cette réponse est digne et honore M. Couppey » ; et comme je restais debout devant son fauteuil, suivant des yeux les mouvements de sa physionomie expressive, il ajouta : « Il reste un moyen de reconnaître le mérite de M. Couppey ; nous le ferons conseiller à la Cour de Caen ; d'après ce que vous me dites ce sera un savant conseiller, d'après ce que je vois, un digne magistrat. »

Je rendis compte de cette conversation à M. Couppey ; et comme je n'ignorais pas l'instabilité des ministres, et que je désirais ne pas me retrouver en opposition de démarches avec M. de Tocqueville, je lui fis connaître à quelles conditions l'arrangement qu'il souhaitait serait réalisé. A cette nouvelle, il éprouva une satisfaction, qui me parut un soulagement de conscience ; il devait lui en coûter que M. Couppey pût attribuer en partie à son influence la méconnaissance de ses titres. Il me promit, avec un empressement empreint de cordialité, qu'il appuierait de tout son crédit une combinaison qui donnerait à notre ami la satisfaction spontanément offerte par le Garde-des-Sceaux.

J'avais bien prévu la réponse de M. Couppey à ma première lettre ; je craignais de ne pas le trouver plus traitable pour l'acceptation de la perspective qu'on lui ouvrait. On eut beau lui assurer que l'embarras des sollicitations lui serait épargné, lui représenter les avantages qu'il rencontrerait à Caen :

des compatriotes dès longtemps dévoués à sa personne, appréciateurs zélés de son talent, des Sociétés savantes où il était certain d'être accueilli avec une faveur particulière, des collections précieuses pour ses études ; on n'oublia pas même ces nombreuses et magnifiques promenades, qui lui permettraient de ne pas trop regretter les grèves où il aimait à méditer et à s'inspirer.

Toutes les instances furent vaines. M. Couppey s'obstina à ne point quitter Cherbourg, comme fit son compatriote, son ancien émule M. Pezet, quand, par suite de combinaisons politiques, la place de président de Chambre à la Cour, qui lui avait été promise, lui échappa, alors qu'il avait vu aux mains du Garde-des-Sceaux, partant pour le château de Neuilly, la minute de l'Ordonnance de sa nomination n'attendant plus que la signature royale.

M. Couppey resta donc simple juge. Lorsque la mort l'enleva à ses fonctions, après 35 ans et 10 mois d'exercice, la retraite allait lui être imposée par application du décret en date du 1er mars 1852.

La carrière publique de M. Couppey n'a pas été limitée aux fonctions judiciaires.

Dès les premières années de son installation à Cherbourg, il devint membre du conseil municipal, par le choix de l'autorité ; celui de ses concitoyens lui conserva sa place dans ce conseil, lorsqu'il fut devenu électif en vertu de la loi du 21 mars 1831.

M. Couppey prit son mandat au sérieux ; il étudiait avec un soin scrupuleux les affaires de la cité, mélangées parfois d'intérêts militaires et maritimes ; il était d'une assiduité exemplaire aux séances ; on y

écoutait ses opinions avec la déférence due à son savoir, à ses lumières; on le chargeait parfois de la rédaction des délibérations dans les questions délicates; là aussi il se faisait aimer par la simplicité de ses mœurs et l'urbanité de son accueil.

Je ne relèverai que deux circonstances de sa vie municipale proprement dite.

J'ai rappelé qu'à l'époque où le duc d'Angoulême vint, en qualité de grand amiral de France, visiter le port et les arsenaux de Cherbourg, M. Couppey fut désigné pour lui servir de guide dans la ville; il devait lui faire connaître l'histoire de la cité et de ses monuments, lui en rappeler les traditions et l'entretenir de ses espérances.

M. Couppey fit de son mieux pour remplir cette mission et éveiller l'intérêt de l'auguste visiteur; mais, peu habitué aux mœurs de la cour et à une compagnie de si haut rang, il put éprouver quelque embarras à s'exprimer avec sa familiarité et sa naïveté ordinaire. Ce qui est certain, c'est qu'il dut constater que ses explications avaient laissé le Prince assez froid, sinon indifférent, et qu'il ne recueillit de cette visite que des remercîments de pure courtoisie :

celui de Cherbourg, un journaliste de Paris qui eut l'idée, entr'autres manifestations de son zèle patriotique, de demander au conseil municipal la révision des dénominations données aux rues de Cherbourg. L'appellation de la rue de *la Duchesse* comptait parmi celles qui l'avaient choqué. Dans le sein du conseil municipal, une objection s'éleva tout d'abord contre le changement, c'est que cette appellation rappelait un souvenir historique qui ne devait blesser personne ; mais pour éviter de prolonger la discussion, M. Couppey proposa de substituer à la dénomination usuelle celle de rue *de l'Égalité*, cette voie publique conduisant au cimetière. Sa proposition fut acceptée : vous devinez de quel côté furent les rieurs.

La part que M. Couppey a prise dans les affaires de l'instruction publique à Cherbourg ne se rattache-t-elle pas à ce que j'ai appelé sa vie municipale ?

Dès le mois de février 1819, il avait été nommé membre du conseil d'administration du collége communal.

On peut dire que cette nomination le faisait rentrer dans sa véritable vocation.

En acceptant ce mandat, il mit au rang de ses devoirs envers la ville et envers les familles qui confiaient leurs enfants à cet établissement, la surveillance assidue de l'instruction et de l'éducation. Il ne se bornait pas, comme il arrive trop souvent, à des visites rares et superficielles, qui ne donnent lieu qu'à des observations vagues et à des félicitations banales. Faisant à fond l'inspection des classes, il interrogeait les élèves, avec une familiarité indulgente qui n'excluait pas le sérieux des examens,

encourageait par des félicitations les bons sujets éprouvés, stimulait les retardataires par ses exhortations, émerveillait tout le monde, le professeur en tête, par les prodiges de sa mémoire, la solidité de son instruction et son enthousiasme pour le beau, toujours prompt à s'éveiller et à se répandre. Chacune de ses visites était *un coup de fouet* (c'est l'expression dont j'ai entendu se servir), pour le maître et pour les élèves, et l'impression s'en conservait, d'une visite à l'autre, non sans profit pour le progrès des études et la prospérité de la maison.

Ces fonctions n'ont cessé qu'à sa mort.

Après leur sortie du collége, M. Couppey suivait avec intérêt dans leurs diverses carrières les élèves qu'il avait soutenus par ses encouragements et ses conseils, et s'employait à les servir par son influence personnelle ou celle de ses amis. Ceux qui fixaient leur résidence à Cherbourg et qui avaient des goûts studieux se plaçaient sous son patronage et lui formaient une famille intellectuelle.

Cette sorte d'adoption des disciples par leur maître est pour celui-ci une source de vives jouissances, mêlées de quelques déceptions et parfois aussi de

tice sur Émile Roulland, fils d'un maréchal de camp en retraite. Émile était aimable, orné de dons brillants, mais plein des chimères qu'enfantent chez les jeunes gens l'amour de la gloire et une ardente imagination : il se promettait d'arriver à l'immortalité par une œuvre de génie. M. Couppey, qui l'avait accueilli avec bonté, et qui lui portait une affection à la fois tendre et éclairée, chercha à le prémunir contre les dangers de l'exaltation et à le sauver des déceptions qu'amènent les illusions ; il lui conseillait de chercher, sans renoncer à cultiver la littérature et la poésie, à assurer son indépendance par une profession moins incertaine que celle d'homme de lettres. Émile écouta d'autres guides moins sages ; il refusa d'accepter des emplois utiles, il poursuivit ses rêves d'immortalité accompagnée de richesse ; et, de déboire en déboire, il tomba dans les humiliations et les tortures de la pauvreté.

C'est un exemple que M. Couppey voulut offrir à la jeunesse pour la préserver d'un écueil, où il n'est pas rare qu'elle vienne échouer, malgré les noms funèbres qui signalent l'abîme (1).

Après la promulgation de la loi du 28 juin 1833, M. Couppey fut élu membre du comité supérieur chargé de la surveillance de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Cherbourg. Le 30 décembre de la même année, le comité eut l'heureuse pensée

(1) M. Travers a aussi composé et publié dans *l'Annuaire de la Manche* de 1847 (p. 545 à 555), une notice sur Émile Roulland, où il donne aux jeunes gens les mêmes leçons que M. Couppey.

de lui confier les laborieuses fonctions de secrétaire.

Il les exerça jusqu'à la promulgation de la loi du 15 mars 1850, qui supprima l'institution.

Il n'avait pas attendu la loi de 1833 pour s'occuper avec sollicitude de l'éducation populaire; et la loi de 1850, en lui enlevant son mandat officiel, ne diminua pas son intérêt pour cette cause, que je n'hésiterais pas à appeler *sainte*, si l'on n'abusait pas singulièrement de ce mot.

Quel ami de M. Couppey a parcouru avec lui les rues de Cherbourg, sans être frappé des marques d'affectueuse déférence dont il était l'objet à chaque pas! Dans les quartiers populeux surtout, ces témoignages n'étaient pas silencieux; ils étaient accompagnés d'expressions ordinairement familières, mais parties du cœur.

On raconte qu'une femme du peuple, le voyant passer, toucha du coude une de ses voisines, et lui dit : « Vois-tu bien ce monsieur là? c'est la plus forte tête du département. » — « Peut-être bien, repartit la commère, mais je ne m'en doutais pas. »

Le dialogue se faisait à voix assez haute pour qu'il arrivât aux oreilles de M. Couppey, qu'il fit sourire.

dans une visite toute bénévole à une grande école dite *primaire*, établie à Valognes, dans les bâtiments à demi ruinés de l'ancien hôpital, où l'on comptait plus de cent écoliers de la ville et de la campagne, d'âge très-divers, les uns sortant à peine de l'enfance, les autres adolescents, quelques-uns même touchant à la jeunesse, s'ils n'y étaient entrés déjà. L'école comptait, si ma mémoire est fidèle, jusqu'à sept divisions et le directeur était secondé par deux maîtres expérimentés et par sa femme.

Les libres allures de cette école, où le besoin de s'instruire et l'émulation animaient la généralité des écoliers, devaient plaire à l'esprit de M. Couppey qui prisait l'animation des esprits plus que la régularité des mouvements chez les écoliers et ne redoutait pas la pétulance dans leurs ébats.

Le mouvement intellectuel qui se produisit dans cette école, à un moment de rénovation, pourrait fournir la matière d'un *souvenir* instructif et piquant.

J'ai à m'occuper maintenant des écrits de M. Couppey.

Les premiers que nous connaissions sont des vers : la facture en est habile et aisée, et ils ne manquent pas de souffle poétique ; mais M. Couppey savait trop bien à quelles conditions se font les poésies durables, il connaissait trop bien la sentence prononcée, par Horace, contre les poètes médiocres (1) pour avoir songé à livrer ses vers à l'impression. Il a même négligé d'écrire un poème en 15 chants, qu'il avait

(1) Mediocribus esse poetis
Non homines, non Di, non concessere columnæ.
HOR. *De arte poet.*, v. 72, 73.

composé pendant son séjour à Paris et les premières années qui suivirent son retour à Valognes. Il l'avait pourtant gardé en son entier dans sa mémoire; il en avait récité des chants à plusieurs de ses amis, et quelques fragments en ont été retrouvés dans ses papiers (1).

Les écrits de M. Couppey qui recommandent surtout son nom sont, d'une part, ceux qui se rapportent à la législation normande au moyen-âge, et d'autre part, le tableau des guerres survenues pendant les 14e et 15e siècles dans les diocèses d'Avranches et de Coutances.

Le premier de ces travaux a été publié dans les mémoires de la Société académique de Cherbourg, l'autre fait partie d'une série d'articles publiés dans l'*Annuaire du département de la Manche* de 1829 à 1851.

Le travail sur la législation normande au moyen-âge se compose de quatre mémoires.

Le premier contient le tableau de la justice criminelle en Normandie, dans le cours du moyen-âge, et spécialement dans le temps de l'Empire anglo-normand.

L'auteur y trace un tableau pittoresque de ce

et il signale dans cette institution la véritable origine du jury moderne.

Les crimes étaient d'ailleurs poursuivis, au nom de la Société, par une sorte de ministère public.

L'auteur dit ensuite ce qu'étaient les épreuves par le feu et par l'eau, les premières réservées à la noblesse, les secondes aux roturiers.

Un paragraphe consacré aux délits et aux peines lui permet, à l'aide de faits bien choisis et coordonnés avec art, de peindre les mœurs du moyen-âge.

Quand *la clameur de Haro* était poussée par le plaignant, chacun dans tout le pays était tenu de rechercher le coupable.

Enfin, le droit d'asile dans les églises, qui n'assurait pas l'impunité, la paix de Dieu et du souverain, qui mettait un frein à la passion désordonnée des combats et aux dissensions civiles, sont l'objet de notions précises, devant rectifier plus d'une erreur accréditée.

Ce mémoire donna une célébrité soudaine au nom de M. Couppey. Des journaux de la Capitale, parmi les plus accrédités, en firent l'éloge, et l'Académie des sciences morales et politiques accueillit avec faveur le rapport qui lui fut présenté par M. de Tocqueville.

Mais les éloges n'étaient pas sans quelques réserves.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on avait vu l'auteur annoncer que le jury fonctionnait en Normandie, au moyen-âge, sous le nom d'*enquête du pays;* et on le sommait de justifier cette assertion.

Elle n'avait pas été faite légèrement. On s'en aperçut bien lorsque, en 1838, l'auteur publia un second mémoire intitulé : *Du jury en Normandie dans le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles.*

D'après M. Couppey, le jury fut apporté, en Normandie, par les peuples du Nord, et de là passa en Angleterre, où il existait déjà quelque chose d'analogue.

Pour les affaires civiles, il suffisait de douze jurés ; il en fallait vingt-quatre pour les affaires criminelles.

Les nobles et les roturiers étaient appelés à faire partie du jury indistinctement, selon certaines règles d'admission, d'incompatibilité ou d'indignité.

Les parties, d'accord avec le bailli, pouvaient exercer des récusations.

Le jugement par jury ne s'appliquait pas à toutes les affaires. Il n'avait lieu que dans les cas douteux, dans des circonstances où le duel pouvait être autorisé : cependant des assises se tenaient tous les quarante jours. La fréquence de ces réunions et les charges en résultant furent une des causes qui

Grande-Bretagne et du Danemarck, recherchèrent l'auteur et ouvrirent des relations avec lui; il s'établit entr'eux des échanges de savoir.

Il est permis de croire que cette époque fut la plus heureuse de la vie de M. Couppey.

Le troisième mémoire fut amené par le second. L'auteur avait dit dans celui-ci qu'un changement dans le mode de preuves avait contribué à la décadence de l'institution du jury; il fut ainsi conduit à traiter, comme complément de son travail, *de la preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie.*

D'après ses investigations, les jurés en matière civile ou criminelle n'étaient tenus de prononcer que d'après les inspirations de leur conscience; selon l'auteur, leur nombre, leur choix parmi les notables de la localité, sans parler des peines terribles en cas de forfaiture, offraient, eu égard à l'état social de ce temps-là, des garanties contre la partialité, la corruption ou l'erreur.

Enfin, dans un 4e mémoire, publié en 1840, avec ce titre : *Considérations sur les lois faites et exécutées sans être écrites*, M. Couppey entreprit d'établir que, pendant longtemps, la Normandie composa des lois sans les écrire; que jusqu'à la fin du XIIIe siècle, la justice s'administrait sans écritures et qu'un procès se traitait verbalement.

Ces deux mémoires obtinrent un succès moindre que leurs prédécesseurs; ils ne se recommandaient pas au même degré, par la nouveauté de la thèse, à l'attention du plus grand nombre des lecteurs; mais les savants les remarquèrent et surent en tirer profit.

A côté des travaux de M. Couppey sur la législation normande, j'ai mentionné comme ayant une importance considérable, ses études *sur la part des diocèses d'Avranches et de Coutances dans les guerres entre l'Angleterre et la France*, qui font partie de la série des études sur l'histoire et les personnages de la Normandie, publiées dans l'*Annuaire du département de la Manche* pendant l'espace de 23 années.

Ici j'éprouve un embarras réel.

L'auteur, dans ces articles, n'a pas pris les faits qu'il raconte au point de vue général de l'histoire de la Normandie au moyen-âge ; il s'est attaché seulement aux événements de la lutte entre les deux nations rivales qui, à des intervalles plus ou moins éloignés, ont causé tant de souffrances aux malheureux habitants du territoire formant aujourd'hui le département de la Manche. Ce sont en quelque sorte de douloureux épisodes, qui devaient être rattachés à l'histoire générale de la Normandie pendant cette période. Les amis de l'auteur sentaient la nécessité de ce lien pour donner tout leur prix à ces études ; ils le pressaient d'exécuter ce travail, mais il était plus disposé à entreprendre des études

M. Couppey ont quelquefois paru surprises de ne pas retrouver dans ses écrits l'homme dont elles avaient entendu vanter la parole colorée et la vive imagination. Au lieu de tableaux faisant revivre les siècles écoulés, avec leurs institutions, leurs mœurs, leurs personnages notables, elles ont trouvé, disent-elles, des compositions régulières où l'érudition, assise sur des bases solides, est assaisonnée de détails instructifs, de traits naïfs et piquants, mais qui n'échauffent pas l'imagination du lecteur et n'entraînent pas les âmes.

Ce jugement peut s'appliquer sans injustice aux mémoires relatifs à la législation anglo-normande, quoiqu'ils ne soient pas absolument dénués d'animation, et que l'érudition ne s'y montre jamais sous une forme aride. Un magistrat traitant un pareil sujet ne devait-il pas craindre de s'exposer à ce qu'on le soupçonnât d'avoir fait une œuvre d'imagination ?

Mais dans les récits de l'histoire de Normandie, si les grands traits manquent (j'ai dit pourquoi), ni le coloris, ni l'émotion, ni l'éloquence ne font défaut, et il est tel et tel récit qu'on ne peut lire, sans ressentir les mouvements d'indignation, d'horreur et de pitié, que les historiens ayant le don de peindre ont le privilége d'exciter dans les âmes des lecteurs.

Du reste, ce n'est pas ce grand nom de peintre que Racine décernait à Tacite entre tous les historiens de l'antiquité, et que de nos jours M. Villemain a revendiqué éloquemment pour Augustin Thierry, que je réclamerais pour notre ami.

Je me contenterais à moins.

La Normandie, dans la 1re partie de ce siècle, a produit un certain nombre d'hommes distingués (ils ont figuré sur les listes de l'Académie), qui ont mérité le titre d'*initiateurs*. Il n'est que juste, ce me semble, de reconnaître que nul n'en fut plus digne que M. Couppey. Dans ce réveil des études anglo-normandes, auquel nous avons assisté et qui a pris un si remarquable essor, tandis que d'autres archéologues s'appliquaient à rechercher, au milieu des débris, les monuments de l'architecture, religieuse, militaire et civile, à les étudier, les décrire, les classer, M. Couppey a choisi pour sa part l'histoire des institutions, des coutumes et des mœurs, et cet ordre de recherches a reçu de lui une impulsion qui a porté ses fruits.

Parmi les publications de M. Couppey, nous devons une mention spéciale à ses articles de critique, dont la réunion pourrait former un volume, et qui se rapportent le plus souvent à des ouvrages sur la Normandie, composés par des normands.

Cette seule indication atteste la compétence du juge, et fait présager sa bienveillance pour les auteurs.

exemple des éloges hyperboliques et a fait école, a cru pouvoir expier les adulations qu'il n'épargnait pas au plus mince de ses adulateurs, par cette déclaration, que la louange excessive, accordée aux œuvres et aux hommes sans valeur, est une forme suprême du mépris.

M. Couppey, si bienveillant pour les jeunes gens, craignait surtout de les flatter. Il savait quel fatal résultat pouvaient avoir des éloges accordés sans mesure, et comment telle flatterie, qu'un grand écrivain a considérée comme une politesse sans conséquence, a pu égarer l'esprit d'un jeune homme déjà confiant dans son mérite, exalter son imagination par de chimériques espérances de renommée et de fortune, et le conduire à la misère, au désespoir, à l'aliénation mentale, au suicide !

La sincérité, qui faisait le fond de son caractère, a toujours guidé la plume du critique.

Quelque nombreuses que soient les productions de notre confrère, répandues dans des recueils périodiques ou académiques, et parfois dans les journaux, elles sont loin de représenter tout ce qu'il a écrit. M. Digard (de Lousta), qui a eu à sa disposition tous ses papiers, y a rencontré beaucoup de travaux inédits « tels que traductions d'auteurs grecs, « latins, anglais, italiens, en vers et en prose, « jugements sur leurs ouvrages, dissertations sur « toutes sortes de sujets, pensées morales et reli- « gieuses, maximes, sentences, fables, rondeaux, « épigrammes... » — A cette énumération il ajoute le regret « que l'auteur ait éparpillé son talent sur « tant de choses futiles, lorsqu'il eût pu le concen-

« trer dans une production homogène et inspi-
« rissable. »

Nous avouons ne pouvoir nous associer à ce regret. M. Digard (de Lousta) ne nous paraît pas tenir suffisamment compte de la nature particulière de M. Couppey, de la mobilité de ses impressions et de ce levain de poésie qui n'a cessé de fermenter en lui. Qui peut douter que les austères travaux du magistrat, de l'archéologue, de l'historien ne pourraient être poursuivis sans trève que sous peine de briser les ressorts de l'intelligence? Ovide a dit, avec sa grâce ordinaire :

Otia corpus alunt, animus quoque pascitur illis,
Immodicus contra frangit utrumque labor.

Or, si le repos est nécessaire à l'esprit, comme au corps, pour réparer ses forces, est-ce donc un emploi regrettable de ces loisirs nécessaires que la composition d'esquisses littéraires, d'essais de traduction des auteurs en renom chez les anciens et les modernes, ou de badinages poétiques destinés à recréer l'auteur et ses amis? La France a compté

imagination, éclatant en saillies piquantes ou en brillantes images, si l'on n'a pas eu l'occasion de converser longuement avec lui.

J'ai eu cet avantage en divers lieux et en diverses circonstances : je voudrais fixer le souvenir de quelques-uns de ces heureux moments.

Lorsque notre confrère, M. Bertrand, était professeur au collége de Valognes, et pendant les vacances des premières années de son professorat à Caen, il avait l'habitude de réunir à de modestes repas, dans la maison paternelle, quelques amis qui partageaient ses goûts pour ce qu'on appelait, au temps de Rollin, les bonnes études, ou des jeunes gens chez lesquels il aimait à encourager, à développer ces mêmes goûts.

J'ai dû à une bienveillance, qui est devenue l'amitié que chacun connaît, et dont ma présence à cette réunion est un témoignage, de figurer parfois au nombre des conviés de la rue du Magnen.

Pendant le repas, M. Couppey, qui était d'ordinaire le principal convive, payait largement son écot, en récits intéressants, en observations profondes et neuves sans apparat et aussi en joyeuses saillies.

J'ai souvent mangé à de grandes tables, j'ai assisté à des repas de cérémonie, chez M. Bertrand lui-même, où les plats étaient plus nombreux et plus recherchés, il n'en est aucun qui m'ait laissé le souvenir d'une conversation plus sensée avec enjouement, plus instructive sans prétention, d'un esprit plus franc avec un aussi cordial abandon.

Mais le moment où nous possédions M. Couppey tout entier, c'est celui où, vers la fin de l'après-midi,

M. Bertrand et moi le reconduisions de Valognes au Pont-à-la-Vieille pour sa rentrée à Négreville. Que de fois, sous le charme de sa parole, entraînés par sa verve inépuisable, nous sommes arrivés au bout des trois kilomètres à franchir, sans y songer, et, ne pouvant nous résoudre à la séparation, nous sommes revenus sur nos pas, jusqu'à ce que la chute du jour mit fin à la conduite !

Le souvenir de ces promenades est resté vivant chez M. Bertrand et chez moi ; il revient souvent dans nos conversations, et toujours M. Bertrand en prend occasion pour proclamer qu'aucun homme n'a ouvert à son esprit de nouveaux horizons sur un aussi grand nombre de points que M. Couppey. Quant à moi, qui ai eu le bonheur de recueillir les leçons de maîtres illustres à différents titres, j'aime à constater que ces leçons m'ont souvent conduit à admirer comment M. Couppey, confiné dans un coin de la Basse-Normandie, a pu amasser dans ses études solitaires une telle somme de savoir varié et se former des vues si nouvelles.

L'explication de ce prodige n'est pas seulement dans son indomptable ardeur au travail, dans l'insa-

journée que nous passâmes ensemble, à Versailles, en partie dans le musée national créé par le roi Louis-Philippe, en partie dans les différents jardins de cette somptueuse résidence. Que de sujets touchés dans cette journée, avec cette sûreté d'érudition, cette variété de savoir, ce relief de paroles qui n'abandonnaient jamais M. Couppey dans la conversation !

Nous revînmes dîner tard à Paris ; et quoique la nuit fût complète, quand nous quittâmes la table, il voulut encore faire une promenade avant de rentrer à son hôtel pour y coucher.

C'était un marcheur infatigable. Nous lui disions quelquefois en plaisantant que, dans l'antiquité, il avait dû être un péripatéticien.

A Cherbourg, lorsqu'il s'était livré à l'étude d'une affaire épineuse, ou lorsqu'il avait nourri son esprit de quelque forte lecture parmi les auteurs, de tout âge et de tout pays, qu'il avait recueillis en si grand nombre que son appartement de la rue Bondor en était littéralement encombré, il se dirigeait vers les grèves de la mer. Là, allant et revenant sur ses traces, dans une méditation que la marche était loin de contrarier, il digérait et coordonnait les notions dont il avait fait provision dans le cabinet.

Il sortait quelquefois de ses méditations et de ses rêveries, pour recueillir sur la plage des galets blancs, roulés et polis par les vagues ; il aimait à écrire sur ces cailloux, de sa large et forte écriture, des sentences morales empruntées généralement aux poètes grecs. Parfois, il offrait un de ces galets à un ami, qui devait trouver, dans l'épigraphe,

quelque allusion aimable ou une sentence conforme à ses goûts.

De Négreville à Valognes, de Cherbourg à Négreville et *vice versa*, il faisait d'ordinaire la route à pied. Il vérifiait la justesse du conseil que Pline donnait à Tacite, lorsque dans une lettre, bien connue des humanistes, lui recommandant l'exercice de la chasse comme pouvant faire naître d'heureuses pensées, il signalait le mouvement du corps comme merveilleusement propre à donner de la vivacité à l'esprit : « Mirum est ut animus agita-« tione et motu corporis excitetur (1). »

Nous avons dit les dispositions affectueuses de M. Couppey pour l'enfance et la jeunesse; il était d'ailleurs tendrement attaché à sa famille, et nous l'avons vu maintes fois goûter la vie intime, chez des amis, avec le plus complet abandon. Il était aimé, fêté dans des maisons respectables, où l'on eût été heureux de lui confier une femme capable de l'entourer de soins attentifs, de respecter ses goûts studieux et de prendre intérêt à ses travaux. D'où vient qu'il est resté célibataire ?

J'eus un jour l'occasion de lui poser la question

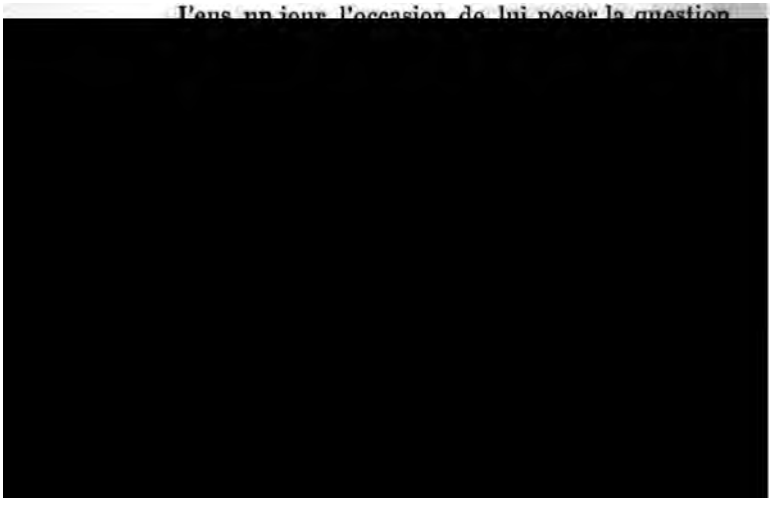

distraire de l'idée de me marier, et quand j'y ai songé il était trop tard. »

A défaut d'enfants, il a élevé avec sollicitude deux neveux.

Il a eu la douleur de voir dépérir et succomber sous ses yeux celui chez lequel il avait eu la satisfaction de retrouver ses goûts studieux et son aptitude aux recherches archéologiques, secondés par une mémoire prodigieuse. M. Ragonde est mort à 36 ans, miné par les longues souffrances d'une maladie de langueur, qui ne lui a pas permis de produire une œuvre de laquelle il pût se promettre un renom durable.

Professeur d'humanités au collége de Cherbourg et bibliothécaire de la ville, M. Ragonde n'a laissé comme témoignage des rares facultés dont il était doué que des écrits épars dans les recueils académiques, dans l'*Annuaire de la Manche* et, ce qui doit moins encore les sauver de l'oubli, dans les journaux de la localité (1).

L'autre neveu, l'abbé Letellier, a survécu à son oncle, mais trop peu de temps pour rendre à sa mémoire, comme il le voulait, le meilleur des hommages qu'elle pût recevoir, je veux dire une édition de ses œuvres, principalement la réimpression, après coordination, de ses mémoires sur la législation anglo-normande et de ses travaux historiques.

Dans le cours de l'année 1851, la robuste santé

(1) M. Travers a publié dans l'*Annuaire de la Manche* de l'année 1841 (p. 277-279), une notice sur M. Ragonde, pleine d'intérêt, et qui fait partager sa sympathie pour ce jeune homme, si bien doué.

de M. Couppey, qui semblait lui garantir, comme un héritage de famille, une longue et verte vieillesse, subit une grave atteinte. La maladie qui l'assaillit fut arrêtée, mais elle laissa des traces fatales dans l'organisme. On vit cet homme naguère si vaillant, ce marcheur intrépide s'allanguir et décliner.

Il ne déserta cependant aucune de ses fonctions, et il assista à la rentrée du tribunal au commencement du mois de novembre 1852. Mais le progrès du mal augmentant, il quitta la ville, dans l'espoir de trouver à la campagne quelque soulagement, peut-être une mort plus paisible. Quelques jours après son arrivée à Négreville, une hydropisie de poitrine se déclara avec une violence qui présageait une mort prochaine.

Au premier rang des sujets qui ont occupé M. Couppey, celui qui fut l'objet le plus constant de ses recherches et de ses méditations, est à coup sûr l'établissement du Christianisme et l'histoire de l'Église. Il signalait sans cesse l'importance et l'intérêt de ces études à ses amis et à la jeunesse. Il pensait que c'était faire preuve de peu d'esprit philosophique que négliger ou dédaigner d'approfondir l'histoire de l'événement le plus considérable des temps anciens et modernes. Mais si

force à la conscience. Jamais un dissentiment sur des questions religieuses, toujours discutées avec gravité et franchise, ne lui fit perdre un ami et ne troubla ses relations sociales.

Ce qu'on a rapporté de sa mort est édifiant.

Lorsqu'il reconnut que sa fin pouvait être proche, il fit appeler le curé de sa paroisse, se confessa, s'entretint avec lui de la miséricorde divine et de sa confiance en elle.

Lorsqu'on lui apporta le saint Viatique, il s'écria à la vue du prêtre : *Benedictus qui venit in nomine Domini!* et alors que ses forces étaient épuisées, il répétait d'une voix presque éteinte les morceaux des saintes Écritures qui présentaient le plus d'analogie avec son état (1).

Il ordonna qu'on fît l'aumône après lui dans sa maison, et il disposa d'une somme d'argent à cet effet.

Enfin, il désigna la place de son tombeau ; il demanda qu'il fût entouré d'une grille en fer, pour préserver sa dépouille mortelle de la profanation des indifférents, qu'il avait souvent déplorée pour d'autres sépultures.

Il expira le 14 de novembre 1852.

Le 16, les obsèques eurent lieu, au milieu d'un grand concours de population : les membres des tribunaux de Cherbourg et de Valognes y assistèrent ainsi que des personnes notables des deux arrondissements.

(1) On m'a signalé un trait caractéristique. Dans ces derniers jours, il s'était fait relire le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, qui porte le titre de *Phédon*.

Le tombeau, qui fut érigé conformément à [redacted] volontés, consiste en un marbre blanc, [redacted] d'une croix gothique. On y lit, gravée en [redacted] d'or, une inscription ainsi conçue :

A LA MÉMOIRE
DE JOSEPH-LAURENT COUPPEY,
JUGE AU TRIBUNAL CIVIL DE CHERBOURG,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,
DÉCÉDÉ A HÉGREVILLE,
LE 14 NOVEMBRE 1852,
A L'AGE DE 67 ANS.

Dedisti eis judicia recta et legem veritatis.
ESDRAS, I, IX, XIII.

Ce monument rappelle les seuls titres que M. Couppey ait obtenus.

Né d'une famille honorable de cultivateurs, il n'a jamais recherché des satisfactions de vanité ; mais n'est-il pas triste de penser que le Gouvernement, prodigue trop souvent de décorations hâtives ou mal placées, n'ait pas tenu compte des indications de quelques-uns des amis de M. Couppey pour l'inscrire au nombre des membres de la Légion-d'Honneur ? Des tentatives ont été faites, à diverses reprises, et

[redacted]

dignité de la magistrature. On s'était montré irrité en haut lieu de cet acte, qui était considéré presque comme un fait de rébellion, et dans tous les cas comme un ressouvenir fâcheux des remontrances des anciennes Cours de justice. Il eût été plus juste d'y voir un avertissement ayant pour but d'appeler l'attention du chef de la magistrature sur un choix qui engageait sa responsabilité vis-à-vis de la population.

Je crois que le fait s'était produit en 1832; mais le souvenir irritant paraît s'en être conservé longtemps après :

Manet alta mente repostum.

Je me souviens qu'un ami, un émule de M. Couppey dans l'archéologie normande (M. Auguste le Prévost), qui gémissait de l'exclusion dont son confrère était l'objet, et qui s'était entremis pour la faire cesser, avait une singulière manière de protester contre les nominations qui lui paraissaient imméritées ou peu avouables. Il enlevait alors, et pour quelque temps de sa boutonnière, sa propre décoration; il appelait cela la mettre en pénitence.

L'Institut ne traita pas mieux M. Couppey que ne fit le Gouvernement.

Son nom, la valeur de ses travaux étaient connus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comment, dans le cours de sa longue carrière, ne se trouva-t-il pas une place de correspondant ou d'associé dont on pût disposer pour lui? C'est que les nominations académiques ne s'obtiennent guère qu'au prix de sollicitations multipliées, de recom-

mandations puissantes et pressantes ; et M. Couppey était impropre et récalcitrant aux sollicitations !

Toutes les distinctions académiques qu'il reçut (et elles furent en assez grand nombre) vinrent le chercher (1).

Il y a quelques années, j'allais de Valognes à Bricquebec, accompagné d'un de mes anciens élèves à l'École d'administration, et conduit par un ami. A la hauteur de la commune de Négreville, celui-ci nous signala le monument de M. Couppey, qu'on aperçoit de la route. Au nom de M. Couppey, mon jeune compagnon reprit d'une voix émue : « C'est « donc là que repose l'homme de bien et de talent « que vos entretiens avec M. Bertrand m'ont donné « le regret de n'avoir pas connu ! Puisque je n'ai « pas eu ce bonheur, je veux au moins saluer sa « tombe. » Et il tira son chapeau respectueusement.

Il me serait doux d'espérer que quelque autre jeune homme studieux et bien né, après la lecture de cette notice, charmé de rencontrer dans celui qui en est l'objet

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère (2),

[redacted]

BAUDEMENT,

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

I.

Notre siècle d'égoïsme, où la plupart des actions n'ont que l'intérêt pour mobile, a vu naître un petit nombre d'hommes désintéressés qui, se vouant aux lettres, ne leur ont demandé que les pures jouissances du cœur et de l'esprit, et n'ont éprouvé jamais que les nobles passions qu'elles inspirent : l'ardeur inextinguible de connaître, l'inébranlable amour du devoir, le dévouement sans bornes à l'amitié.

Baudement fut un de ces hommes qui, ennemis jurés de l'intrigue, obtinrent un modique salaire de leurs travaux, en vécurent modestement et se trouvèrent heureux au milieu des livres. On le vit toujours accorder son aide à ceux qui, partageant ses goûts, recouraient à ses lumières pour rechercher et consulter les sources de l'érudition.

L'érudition n'est pas et ne procure pas le génie, mais elle alimente les intelligences distinguées, et leur donne une étendue que, sans elle, elles n'auraient pu jamais atteindre. De bonne heure, Baudement fut curieux d'idées et de faits, et son investigation se dirigea vers les parties cachées comme

vers les parties saillantes du domaine immense de l'histoire, de la philosophie et des belles-lettres.

Un jour vint, au beau milieu de sa carrière, où, effrayé des richesses entassées de l'esprit humain, il concentra plus particulièrement son attention sur un auteur de second ordre comme écrivain, de premier ordre comme érudit. Étonné du savoir de Pierre-Daniel Huet, il lui voua une sorte de culte qui s'explique uniquement par les tendances natives de l'adorateur. Huet, versé dans toutes les sciences, dans toutes les lettres sacrées et profanes, mathématicien, physicien, philologue, philosophe, historien, poète, couvrant de notes les marges de ses livres des genres les plus opposés, les marges d'un Père de l'Église ou celles d'un Rabelais, écrivant des milliers de lettres d'une écriture très-fine, très-serrée, qui rempliraient plus de volumes que les correspondances réunies de Bossuet, de Fénelon, de M^me^ de Sévigné et de Voltaire; Huet, à la tête encyclopédique, « homme universel, » a dit le philosophe de Ferney, « triple bibliothèque vivante, *bibliotheca viva triplex*, » écrivait l'abbé Faydit, dans des vers latins en l'honneur de Santeuil (1), Huet fascina Baudement. Baudement, sous le charme, se mit en

(1) Dans une lettre du P. Martin à Huet (21 février 1699), il s'exprime ainsi : « L'abbé Faydit, dans des vers qu'il a faits pour honorer la mémoire de M. de Santeuil, parlant de Votre Grandeur, vous y qualifie de *bibliotheca viva triplex*, à cause qu'Elle possède parfaitement les langues hébraïque, grecque et latine; mais Elle en sçait bien d'autres quoique étrangères, puisqu'Elle sçait si bien la langue des anciens Saxons, comme il paraît par l'étymologie de tant de vieux mots que vous reconnoissez venir du saxon. »

quête des moindres lignes échappées à son écrivain favori, et toute sa vie il fut en veine de découvertes.

Nul n'en sera surpris. On sait, en effet, que l'évêque d'Avranches s'était retiré chez les Jésuites, à Paris, et qu'il leur avait légué sa riche bibliothèque ; on sait aussi que, à l'époque où ils furent expulsés de France, la bibliothèque de Huet entra en partie à la bibliothèque du Roi, et fut, par une cause quelconque, en partie dispersée (1). Beaucoup de volumes passèrent chez les bibliophiles, près desquels ils sont encore en honneur. Dans les enchères, leur valeur s'accroît toujours à raison de leur provenance. La passion de Baudement pour Huet et pour tout ce qui lui avait appartenu lui a fait longtemps suivre les ventes dont les catalogues annonçaient des livres aux armes de Huet, ou des

(1) Voici comment Baudement parle de cette bibliothèque, au début de son opuscule sur les Rabelais de Huet :

« On sait que le savant Huet avait légué sa bibliothèque, une des « plus belles de son temps, à la maison professe des Jésuites de Paris, « chez lesquels il passa, travaillant sans cesse et produisant jusqu'à « la fin, les dernières années de sa longue et illustre vie. Cette « riche collection de livres allait être vendue et dispersée en 1765, « avec les biens des Jésuites bannis de France, lorsqu'un arrêt du « Parlement en ordonna la restitution à l'héritier du donateur ; et, « par suite de conventions, plus ou moins bien exécutées, entre « l'État et cet héritier, elle entra presque tout entière à la Biblio- « thèque du Roi. La plupart de ces livres, déjà précieux par eux- « mêmes pour le choix des éditions et la beauté des exemplaires, le « sont encore davantage à cause des annotations que le possesseur « y avait faites avec une sûreté d'érudition et une patience on peut « dire admirables. »

livres sans armes qui avaient fait partie de sa collection. Il s'en était procuré plus de quatre-vingts. De toutes parts aussi il avait recherché ses manuscrits, ses notes et notules, ses lettres; il avait tout copié avec un scrupule que l'on concevrait mieux s'il s'agissait des œuvres du génie. Or, Huet le savant, Huet l'érudit, était loin d'être un homme de génie. Doué d'une prodigieuse mémoire, il retenait à peu près tout ce qu'il lisait, et il lisait beaucoup, travaillait sans relâche, voyait le monde cependant, faisait de petits vers aux grandes dames, était en relation avec les beaux esprits, et manquait souvent de goût dans l'appréciation des chefs-d'œuvre de ses illustres contemporains. Souple avec les puissants, dur, très-dur avec ses redevanciers, il donnait sans cesse des ordres de poursuite, rusait avec art dans ses procès, et de loin dirigeait avec une inquiétude intéressée son neveu de Charsigné dans la gestion de ses affaires privées.

Baudement, qui a copié tant de lettres de Huet, n'en est pas moins resté son admirateur, confondu qu'il était de l'étendue de ses connaissances, de l'immensité de son érudition. C'étaient des analogies

appris d'un écrivain du plus grand talent, de l'un des premiers critiques de notre époque, qui l'a connu enfant, l'a suivi dans toute sa carrière, et, répondant gracieusement à notre appel, nous a transmis, sous le titre de *notes* qu'il a dictées, une biographie que nous n'allons guère que transcrire. Nous nous associons à tous ses jugements, qu'il nous eût été impossible d'exprimer avec une telle sûreté de goût et parfois une telle élégance.

II.

Charles-Étienne-Théophile Baudement, naquit à Paris, le 26 juillet 1808. Après de bonnes études au collége Sainte-Barbe-Nicolle, dont son excellent père était l'économe, Baudement pensa d'abord à faire son droit. Une lettre d'un de ses camarades, trouvée dans ses papiers, donne la date de cette intention : c'était en 1826. Le camarade consulté par lui sur les professeurs de première année qu'il suivrait avec le plus de fruit, lui conseille MM. Du Caurroy et Duranton, tout en lui disant que, de tous les professeurs, le meilleur c'est le travail personnel. Ce ne fut chez Baudement qu'une velléité passagère; peut-être aussi le désir de n'être pas à charge à sa famille le détermina-t-il à prendre tout de suite une profession qui lui permît de se suffire à lui-même : il donna des leçons. C'est de toutes les professions la première venue pour un jeune homme sans fortune, qui a fait de bonnes études. Il songea aussi à écrire : il fit quelques articles; mais comme ils n'étaient pas signés d'un nom connu, l'entrepreneur de publicité

auquel il s'adressa, se garda bien de les lire et les lui rendit avec les regrets de civilité d'usage.

On le trouve, en 1832, enseignant le français d'après la méthode Gallien. Il savait assez bien le latin pour en donner d'excellentes leçons, et il en donna quelque temps en effet, au grand profit de ses élèves. Pendant quelques années, il fut l'instituteur du neveu de l'abbé Sieyès, et bientôt, grâce à toutes ses qualités de commerce, il devint l'ami de la famille, et il assista en témoin curieux, mais discret, au dernières années durant lesquelles s'éteignit, dans le silence, l'homme dont on avait dit, quarante années auparavant, que son silence était une calamité publique.

Baudement eut un moment la bonne fortune d'être le secrétaire d'Augustin Thierry. Si la place était difficile par la stricte ponctualité qu'exigeait de son secrétaire l'illustre aveugle, par l'obligation de passer des heures entières, la plume en suspens, à écrire, pour les effacer, deux ou trois phrases, et quelquefois une seule; en revanche il prenait auprès d'un maître de l'art des leçons de goût, de méthode et de style, qui contribuèrent à faire de lui un juge excellent des choses de l'esprit, et, quand il le voulut, un bon écrivain. Le service étant devenu trop pénible, il finit par le quitter; mais il était resté

cher de ses amis, M. Désiré Nisard, entreprit la publication si populaire de tous les auteurs latins, traduits en français. L'idée de cette œuvre immense était de mettre, à peu de frais, aux mains des professeurs des instruments de travail. Quel que fût le dévouement de M. Nisard aux études classiques, nous croyons savoir qu'il n'eût jamais pensé à une publication qui ne demandait pas moins de dix ans, et qui devait remplir vingt-sept volumes grand in-8°, s'il n'avait eu, à côté de lui, et pour partager le fardeau, son ami Baudement. Ne craignons pas de le dire : si ce grand et utile travail a fait quelque honneur à l'auteur de l'*Histoire de la littérature française*, il est le premier à en rapporter une bonne part à l'auxiliaire dévoué qui lui permit d'exécuter ce qu'il avait conçu.

Outre des parties considérables de *Cicéron*, de *César* et d'*Ovide*, Baudement a traduit en entier *Tibulle*, *Valère-Maxime* et *Florus;* écrit, entre autres travaux accessoires, les remarquables vies qui sont en tête du César et du Cicéron; traduit l'énorme volume de près de neuf cents pages qui contient Suétone, et les écrivains de l'*Histoire Auguste*. Sa version exacte et élégante a presque mis en lumière *Frontin*, *Modestus*, *Censorinus*, *Publius Syrus*, *Julius Obsequens*, ces auteurs, un peu négligés, auxquels il n'a pas donné moins de soins qu'aux modèles de la latinité classique.

On a pu critiquer, sur quelques points, la vaste *Collection des auteurs latins*, se plaindre de fautes d'impression qu'il eût été charitable de ne pas mettre à la charge des éditeurs, noter dans une bibliothèque

de vingt-sept volumes de traductions quelques faux sens, qui ne sont souvent pour celui qui les dénonce que des sens différents de ceux qu'il préfère; on a pu, à mettre les choses au pis, y dénicher quelques contre-sens : — ce que nous ne craignons pas d'affirmer, c'est que, de toutes les parties de la collection, aucune n'offre moins de prise à cet égard que celle qui est due à la collaboration de Baudement.

Quand on a énuméré ce qu'il a signé de son nom, l'on n'a pas encore une idée complète de cette collaboration. Il reste bon nombre de traductions anciennes qu'il a nettoyées des *infidélités* que se permettaient les traducteurs des deux derniers siècles, et qu'il a véritablement revues et corrigées de façon à les rapprocher du type plus sévère qu'on s'est fait dans notre siècle de l'art de traduire. Il reste surtout sa part dans ce qui était proprement le travail du directeur de l'œuvre, M. Nisard : il reste la révision générale, la lecture critique des textes, deux choses où le concours de Baudement a été si constant et si efficace. M. Nisard y faisait sans cesse un appel qui était toujours entendu. Nous avons sous les yeux une lettre où ce dernier, qui se plaignait dès lors

fonctions de bibliothécaire à la Mazarine. Il y passa, de 1845 à 1853, huit années qu'il appelait les plus douces de sa vie. En 1853, on eut besoin de sa modeste place et de son logement pour l'écrivain de tant d'ouvrages aimables, M. Jules Sandeau. On donna en échange à Baudement la place de bibliothécaire à la bibliothèque impériale. Hiérarchiquement, c'était un avancement : le traitement de la nouvelle place était plus élevé ; mais pour un homme sans ambition un avancement qui n'est pas désiré est en réalité une disgrâce. Baudement était heureux à la Mazarine ; il y rendait des services, et il y avait du loisir pour ses études personnelles. Il fut vivement contrarié, mais il ne réclama point ; et quand il eut pris place au bureau de distribution de la bibliothèque impériale, nul ne s'aperçut que, au lieu du service très-doux qu'il avait à faire à la Mazarine, on venait de le charger de l'un des emplois les plus pénibles et les plus assujétissants. Le sentiment du devoir lui fit prendre tout de suite son parti, et, après quelques regrets donnés à la tranquille retraite du palais Mazarin, il se mit sans réserve à la disposition des nombreux et souvent difficiles lecteurs de la rue Richelieu. Son zèle, son assiduité, son obligeance, lui eurent bientôt conquis, avec l'estime du public, la considération affectueuse et bientôt l'amitié de ses nouveaux collègues.

C'est à ce poste qu'il était encore, il y a peu de mois.

Depuis longtemps déjà ses amis l'engageaient à surveiller les symptômes d'un changement sensible survenu dans sa santé. Un congé pris à temps aurait

pu arrêter le mal. Baudement ne voulut pas le demander, et il n'a quitté la bibliothèque que pour prendre le lit où il devait mourir.

C'était un de ces hommes dont on dit qu'ils ont le caractère antique, pour signifier qu'ils ont toutes les vertus qu'on prête aux hommes d'autrefois, sans aucun des défauts des hommes du temps présent. Sévère pour lui-même et indulgent pour les autres; très-arrêté dans ses opinions, mais très-tolérant; ayant des croyances politiques d'autant plus solides, qu'il y entrait à la fois un tendre respect pour la mémoire de son père, du devoir, du raisonnement, du sentiment, et qu'elles étaient pures de tout intérêt, il honorait dans ses amis les croyances opposées, et ce ne sont pas ceux qui ont été le plus loin de ses opinions politiques qu'il a le moins aimés. Toujours prêt à obliger, mettant son vaste savoir, et jusqu'à ses propres travaux, au service de quiconque en avait besoin; bon de cette bonté de tous les jours qui se montre plus par les actes que par les paroles; doux aux petits, charitable aux pauvres; il s'était fait tant d'amis, même parmi les inconnus, que le

extrême modestie et par la sévérité de son goût, Baudement n'a pas laissé d'ouvrage original. Cependant il possédait plusieurs des qualités de l'écrivain : il savait la langue, et, ce qui est inséparable du vrai savoir en ce genre, il la sentait ; il avait beaucoup d'esprit, de la finesse, du trait ; il haïssait la phrase ; c'est trop peu dire, il l'ignorait. Enfin les sujets ne lui ont pas manqué. Son penchant l'entraînait vers les sujets d'érudition. Je ne sache pas un érudit qui ait porté plus loin l'esprit de recherches, la patience, l'exactitude, la méthode, la connaissance et je dirai presque la divination des sources. Ce sont là des qualités éminentes, ou plutôt des dons, pour les œuvres d'érudition.

Mais il avait, par contre, les défauts de ces qualités. Il ne se croyait jamais assez armé pour commencer le vrai travail, le travail de la rédaction ; il prenait trop de plaisir aux préliminaires. Sa conscience même lui était un piége : il se refusait le droit de juger tant qu'une pièce manquait ou lui semblait manquer à l'affaire. C'est ainsi que les lettres françaises et la fine érudition auront perdu un livre sur le savant et ingénieux évêque d'Avranches, Huet. A voir les matériaux que Baudement en a laissés, rangés dans un ordre si parfait, chacun à la partie de l'édifice à laquelle il appartenait, les divisions tracées d'avance, les têtes de chapitres si engageantes, on peut juger de ce qu'eût été un pareil livre, et l'on ne se console pas qu'il soit resté à l'état d'ébauche.

Dirai-je que, pour apprécier Huet, Baudement avait quelques-unes des qualités de Huet : sa curiosité,

son exactitude, son esprit d'ordre, et même quelque peu de l'ingénieuse subtilité dont ne se défendait pas l'aimable ami des Précieuses.

C'est au moment où Baudement, pressé par ses amis, allait enfin se décider, et taillait sa plume pour commencer la rédaction, qu'éclata la guerre avec l'Allemagne. Son patriotisme ardent et douloureux ne pouvait pas s'accommoder désormais d'une occupation qui ressemblât à un plaisir, ni se permettre une distraction, même d'un genre si honnête, dans les épreuves de son pays. Il laissa Huet pour un sujet de travail plus en harmonie avec l'état de son esprit. Tout en remplissant ses devoirs de citoyen en homme qui aurait plutôt fait celui des autres que manqué au sien, l'idée lui était venue de recueillir, jour par jour, tous les faits, tous les dires émanés de l'Allemagne, à l'occasion et dans le cours de cette guerre, et qu'il jugeait de nature à nous faire voir son fond à l'égard de la France. Il y travaillait sans relâche dans les courts loisirs que lui laissaient ses différents services, et la nuit, quand il n'avait de loisirs que la nuit. Il reproduisait les documents dans toute leur teneur, sans les apprécier;

la rédaction un soulagement, il se mit à l'œuvre résolument et du même cœur dont il allait au rempart dans le temps du siége.

Déjà quelques chapitres du livre étaient écrits. Les premiers troubles de sa santé l'avaient ralenti sans l'arrêter ; un mois avant de mourir il y travaillait encore. Ce qu'il en a lu à ses amis a été une révélation. On le savait bon écrivain ; on pouvait croire, sans lui faire tort, qu'il n'était pas de cette élite qui écrit avec originalité dans la langue de la tradition. Si la mort ne lui eût pas fait tomber la plume des mains, ce livre sur l'Allemagne l'eût placé dans cette élite. C'était, il faut bien le dire, un pamphlet ; il ne se le dissimulait pas ; « mais, disait-il, la vérité et la justice ont quelquefois besoin du pamphlet. La *Ménippée* a été d'abord un pamphlet contre les Espagnols ; l'histoire n'y voit aujourd'hui qu'un livre vrai, écrit par d'honnêtes gens. » On aurait dit du sien : « C'est un livre inspiré par une de ces haines qui ne sont que la colère de la justice. » Verve, esprit, ironie ardente, style sobre et expressif, traits éloquents, rien ne manque à ces pages vengeresses.

Baudement a été un de ces écrivains qui se forment lentement, qui n'ont toute leur valeur que sur le tard. A la différence de ceux qui prennent leur essor dès la jeunesse, au risque de mettre dans leurs œuvres, à côté de l'inspiration native et des qualités de don, bien des choses qui leur sont venues du tour d'esprit du moment, et qui, ce moment passé, vieillissent et se fanent, l'écrivain tardif échappe à l'imitation, à la mode, et emploie un

esprit qui s'est longtemps étudié et cultivé, à écrire des pages solides, marquées de son cachet. Par malheur pour la mémoire de l'homme distingué dont nous parlons, ses amis seuls savent combien est vrai ce jugement des pages, en trop petit nombre, qu'il a laissées. Il faut que le public les en croie sur parole jusqu'au jour prochain, espérons-le, où la publication de ces fragments de son œuvre principale témoignera que leurs sentiments pour l'homme ne leur ont pas fait illusion sur le talent de l'écrivain.

III.

A tout ce qui précède, à ces jugements auxquels je m'associe sans réserve, j'ajouterai, après des informations prises à une source sûre, à une lettre de l'exécuteur testamentaire, M. Pierre-Xavier Corneille, l'un des conservateurs de la bibliothèque de la Sorbonne, lettre à la date du 14 janvier 1875, j'ajouterai, dis-je, qu'il ne faut pas compter sur la publication des pages écrites contre les Allemands. Elles sont trop peu nombreuses et n'auraient plus

et commentateur des anciens est resté à l'état de projet.

Deux cartons sont pleins de notes sur la Normandie. Il les écrivait pendant ses voyages dans notre belle province dont il aimait les monuments, les paysages, les rivages et les habitants. Pleines de détails intimes, ces notes doivent nécessairement rester dans la famille.

On en a d'autres qui ne pouvaient servir qu'à celui qui les recueillait, et qui témoignent d'un procédé malheureux du moment qu'on ne doit vivre qu'une vie d'homme. Quand une idée souriait à Baudement, elle s'emparait de lui, et dans son premier feu, il se mettait en quête de matériaux, copiait tout ce qui était relatif au sujet qui l'occupait, ne connaissait pas de bornes, et sentait son feu s'éteindre à l'heure de la composition; las d'une tension excessive, il remettait l'œuvre à un autre temps, saisissant toutefois l'occasion, quand elle se présentait, d'ajouter à la richesse de ses cartons.

Nous savons que Baudement fit des vers, beaucoup de vers, de 1828 à 1832. Il les appelait ses péchés de jeunesse, et, plus sage que tant d'autres, il ne voulut pas qu'ils vissent le jour : ils ne le verront jamais.

Bien qu'il hésitât trop à s'approcher de son idole qu'il craignait toujours de ne pas mettre sur un piédestal assez haut, Baudement commença ses travaux sur Huet par une plaquette de 64 pages, intitulée *Les Rabelais de Huet*, et imprimée par D. Jouaust pour l'Académie des bibliophiles, en septembre 1867. Cet opuscule, qui aurait fait

l'admiration des érudits au XVII^e^ siècle, n'a pas été remarqué dans celui-ci ; mais les connaisseurs, les lettrés de goût n'ont pas manqué d'assigner un rang distingué à l'auteur de ce tout petit livre où le savoir étendu de Huet est apprécié par une érudition supérieure, et d'une plume moins lourde, plus fine, plus élégante que celle du savant évêque.

Trois ans après, Baudement, avec qui mes liens d'amitié se resserraient de jour en jour par des services réciproques et par notre confraternité académique, me donna pour nos Mémoires de 1870, 36 pages in-8° qu'il fit tirer à part, au nombre de cent exemplaires. Cette brochure est intitulée : *Les églogues de Huet, mises du latin en français par lui-même.* Ses pages d'introduction montrent dans Baudement un critique très-instruit du fond et très-soucieux de la forme. Malheureusement la guerre n'a pas permis de continuer ces morceaux variés sur Huet qui nous étaient promis pour nos Mémoires, et qui sont à jamais perdus, puisque celui qui les méditait a cessé de vivre.

Outre les traductions ci-dessus mentionnées comme appartenant à la collection des *Classiques latins*, publiés par M. Nisard, nous citerons les articles suivants que Baudement a donnés à divers recueils :

Pertinax, — *Pline-l'Ancien*, — *Pline-le-Jeune*, — *Plutarque*, — *Properce*, — *Quinte-Curce*, — *Silius Italicus*, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture ;*

Un article sur le *Lucain*, le *Silius Italicus* et le *Claudien* de la *Collection Nisard*, dans le *Journal de l'instruction publique* du 26 mars 1838 ; un autre sur

le *Cours d'éloquence latine* de M. Nisard, au Collége de France, dans *le même Journal*, n° du 12 juillet 1845; — un autre sur un fragment de *Nicolas de Damas* (*Vie de César*), traduit par M. A. D. (Alfred Didot), *même Journal*, n° du 7 septembre 1850;

Un article sur *Érasme*, *sa vie et ses écrits*, par M. Nisard, dans *La Législature*, journal des deux chambres, n° du 4 février 1843;

Un article sur le livre de M. Nisard : *Études sur la Renaissance*, dans l'*Atheneum* du 3 mai 1856;

Un article sur la *Guerre des Gaules*, *de César*, traduite par Ch. Louandre, dans la *Revue contemporaine* du 15 octobre 1856;

Les mots *Abrégé*, — *Apologue*, dans le *Complément de l'Encyclopédie moderne*;

Un grand article sur notre réimpression des *Diverses poésies de Jean Vauquelin de La Fresnaie*, — dans *Le bulletin du bibliophile*, année 1870-1871, p. 71 et suiv.

Tous ces morceaux épars ne constituent pas une œuvre, nous le savons; mais, en y regardant de près et sans prévention aucune, ils valent mieux que bien des livres accueillis par la faveur publique, et ils se lisent avec plus de fruit. De bons critiques ne demandent qu'une page pour apprécier le style d'un auteur. Baudement en a d'excellentes, qui lui assurent le suffrage des juges les plus compétents, des censeurs les plus difficiles.

L'estime croîtrait encore si l'on connaissait sa correspondance. Ce n'est pas seulement de l'esprit, c'est du naturel, c'est de l'enjouement, c'est de l'abnégation, c'est du cœur. Nous avons sous les yeux

beaucoup de ses lettres, nous en avons reçu n
même un certain nombre. Écrites au courant d
plume, elles ont tout le mérite de l'abandon,
chaque fois que nous les revoyons, leur lecture
nouvelle un charme qui ajoute à nos regrets.

DES MOYENS

DE

PROCURER L'ÉDUCATION PAR L'ÉCOLE [1]

Par M. E. CHAUVET

Président de l'Académie.

MESSIEURS,

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, si différents par l'objet, l'étendue et les résultats, ont d'ailleurs ce point commun : l'éducation y est également en souffrance. Le jeune homme qui sort de nos lycées, s'il a été convenablement attentif et laborieux, est paré de mille belles connaissances ; il pourra faire une excellente figure dans un salon ; il pourra fournir une brillante carrière. A-t-il acquis toujours cette droiture de volonté, cette constance dans l'action, cette générosité de sentiments, cet amour des hommes, ce dévouement à la patrie, cette passion du bien et de l'honneur qui constituent essentiellement l'honnête homme dans la haute acception de ce mot ? L'enfant qui sort de nos écoles, s'il y a fait un séjour suffisamment prolongé, s'il a été studieux dans la bonne mesure, est pourvu de toutes les notions

(1) Cette allocution devait être lue à la réunion des délégués cantonaux et des instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Caen, le 12 novembre 1874.

nécessaires ou les plus utiles ; il pourra devenir un ouvrier habile ou un laboureur expert ; il pourra avoir l'adresse de tourner à son profit les chances de la fortune et de se ménager une vie agréable : est-il moralement armé comme il a besoin de l'être ; a-t-il appris à préférer en toute circonstance et sans hésiter le bien au mal, le devoir au plaisir ; est-il exercé et trempé de manière à faire paraître, sous la blouse comme sous l'habit chamarré, avec les vertus de l'homme, du citoyen et du chrétien, cette dignité dans la tenue et cette urbanité dans les paroles qui en sont comme le lustre ? Ces questions n'en sont pas. Il est malheureusement trop certain que notre culture morale ne répond pas à notre culture intellectuelle, qu'il existe un écart considérable entre l'état des esprits et l'état des âmes, et que, tandis qu'une lumière plus vive et plus abondante descend de jour en jour du sommet de la société à la base, les mœurs privées, domestiques et publiques demeurent stationnaires, si même elles n'empirent pas déplorablement.

C'est là, Messieurs, un très-grand mal et un très-grand péril. Certes, ayant passé ma vie à étudier

science les lois de la nature et les enchaîner à nos besoins, à nos désirs; quoi de plus nécessaire, ou de plus utile, ou de plus beau ? Mais cette instruction si précieuse devient le suprême danger si elle est seule, si elle ne trouve pas son complément et sa garantie dans une éducation égale. Vous le comprenez bien en effet : l'instruction n'est qu'un instrument, comme le dit la commune racine des deux mots. C'est une arme, si vous aimez mieux. Si donc vous mettez cette arme entre des mains perverses, elles sèmeront partout la désolation et la ruine. Un scélérat instruit est mille fois plus redoutable qu'un scélérat ignorant, parce qu'il a pour faire le mal mille ressources qui manquent à l'autre. Là est l'excuse des personnes, s'il en existe, qui ne voient pas sans effroi la masse de la nation jusqu'en ses dernières couches initiée par l'enseignement primaire à toutes les connaissances essentielles, et la science même en train de se faire populaire et accessible au grand nombre. Je serais de celles-là sans nul doute, si nous devions éclairer les intelligences sans purifier et élever les cœurs, sans rectifier et affermir les volontés, et je dirais, j'oserais dire : mieux vaut fermer nos écoles, si nous ne sommes pas en état de joindre à une instruction étendue une éducation solide.

Tel est, Messieurs, le rapport de l'éducation à l'instruction et sa nécessité. Il faut instruire les enfants, les instruire le plus possible, oui, mais à la condition de cultiver les facultés morales dans la même mesure que les facultés intellectuelles, d'aviver le sentiment du devoir en même temps qu'on

aiguise l'esprit, et, en faisant l'homme plus habile, de lui préparer une règle plus sûre dans une conscience plus délicate et plus vigilante. C'est à cela qu'il nous faut songer jour et nuit, nous tous qui aimons la France et la jeunesse, et qui voulons régénérer l'une par l'autre, instituteurs et institutrices, professeurs, délégués cantonaux, administrateurs de tout ordre, français de tout rang et de toute opinion. Nous avons beaucoup fait pour l'instruction et nous ferons plus encore, mais l'éducation en retard réclame impérieusement notre attention et nos soins ; et c'est de là enfin que nous viendra le salut national ou la perte sans retour.

Ce sont là, Messieurs, des vérités évidentes, qu'il était bon de rappeler, sur lesquelles il serait inutile d'insister. Nul de nous ne méconnaît l'extrême importance de l'éducation, particulièrement à l'heure présente, et qu'elle doit suivre pas à pas les progrès de l'instruction, sinon la devancer. Si elle n'est pas chez nous ce qu'elle doit être, cela tient bien moins à notre insouciance qu'à la difficulté inhérente à la nature même des choses. L'art de transmettre des connaissances, de faire pénétrer et demeurer dans

maître aux oreilles; des cartes où la couleur relève et anime le dessin, tapissent les murs de nos écoles largement ouvertes à l'air et aux rayons du soleil. Comment, parmi des conditions si favorables, la lumière ne se ferait-elle pas dans les intelligences ? Il ne faut que vouloir, et, grâce à Dieu, la bonne volonté ne manque pas chez les maîtres, elle ne manquera pas chez les enfants quand les familles y aideront davantage. Mais il en est tout autrement de l'éducation : c'est une tâche délicate entre toutes, qu'on n'apprend guère à remplir, où il faut surtout s'inspirer de soi-même, c'est-à-dire de son cœur, de ses sentiments, de son désir du bien, de son amour des enfants, de son patriotisme et de sa vertu. Les programmes ne font rien à l'éducation; ce n'est pas une chose que l'on reçoit d'une main et que l'on transmet de l'autre : on la crée par son influence personnelle, par une action sympathique, par une communication intime d'âme à âme, de conscience à conscience; de sorte que, à proprement parler, il n'y a ni procédés ni recettes pour y réussir. La recette, le procédé, c'est la personne du maître, de la maîtresse, je ne sais quelle atmosphère morale, purifiante et fortifiante, qui émane d'elle et se répand alentour. Où cela existe, le reste n'est pas nécessaire; où cela manque, tout est inutile et vain. Et c'est ce qui fait que, tandis que l'instruction marche à pas rapides, l'éducation se traîne encore d'un pied boiteux. C'est ce qui fait aussi que le mal étant connu, et même rapporté à sa cause principale, il est si malaisé d'y trouver et d'y apporter un remède prompt et efficace.

Il semble cependant que la première chose que l'instituteur et l'institutrice aient à faire, c'est de se représenter nettement l'objet de l'éducation en général, et plus particulièrement dans ce temps-ci. En général, l'éducation se propose de discipliner les passions immodérées, en les ramenant à la mesure du bon sens et du bon goût, de faire naître ou de développer les sentiments généreux, de combattre et de bannir les vils et grossiers instincts. Elle assure ainsi le gouvernement d'une volonté droite et juste dans une âme pacifiée, où tout respire l'harmonie et la noblesse. Elle crée ainsi cette œuvre belle entre toutes, ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, un homme de bien. — Mais selon les temps et les conjonctures, il est des sentiments dont elle doit se préoccuper d'une manière plus spéciale, par ce qu'ils sont devenus plus rares à la fois et plus nécessaires. A l'heure agitée et triste où nous vivons, il ne faut qu'une médiocre attention pour découvrir les sentiments qui tendent à s'éteindre dans le cœur humain, et sans lesquels il n'est cependant pas de régénération sociale possible. Il en est trois surtout qu'il importe de signaler. Le premier est le respect.

pouvoir même au sein de la société la plus libre et la plus démocratique. Dès lors, nous ne respectons plus rien ni personne. Un jeune homme passe fièrement devant un sexagénaire et à l'occasion lui impose silence. J'entendais l'autre jour une petite fille de onze ans dire catégoriquement à son père : Je ne suis pas à vous ! — A qui donc, demandait le père ? — A moi, répondait l'enfant ; je n'appartiens qu'à moi ! On ne lui avait pas appris cela, elle l'avait respiré. Or, le respect ôté, qui ne voit que tout croûle : la famille, car sans le respect il n'y a plus ni lien conjugal, ni lien filial, ni lien fraternel ; la société, car un gouvernement qui n'est pas respecté n'est plus un gouvernement, et une société qui n'est pas gouvernée n'est plus une société ; l'humanité, car des hommes qui se font un jeu du devoir, de la loi, de Dieu même et de ses jugements, ne sont plus qu'un troupeau ! — Un autre sentiment dont la décadence n'est ni moins réelle ni moins terrible, c'est le désintéressement. Où sont aujourd'hui les hommes désintéressés qui subordonnent d'abord le profit à l'honneur, leurs vues personnelles au salut commun ? Vous ne rencontrez partout que des égoïstes. Ceux-ci qui travaillent péniblement et qui songent non sans raison à l'avenir, n'ont bientôt qu'un souci : ajouter le gain du jour à celui de la veille et faire fortune. Ceux-là qui sont nés riches, avides de bien-être, de luxe et de plaisirs, n'ont qu'une pensée : jouir vite, toujours, le plus possible. Ne parlez de sacrifices ni aux uns ni aux autres : leur cœur est fermé à tout ce qui ne les touche pas directement. Dans de plus hautes sphères,

dont je m'interdis de parler, il y a les ambitieux et les hommes de parti, plus personnels encore, et plus coupables. Or, le désintéressement est comme le ciment qui unit les individus aux individus, les familles aux familles, les sociétés aux sociétés; qu'il disparaisse, et, chacun ne vivant plus que pour soi, tout se sépare, tout se désagrége, se dissout et se décompose; c'est la mort, c'est le néant! — Enfin il faut encore citer cette modestie d'un homme qui, ne se jugeant pas supérieur à la condition où le sort l'a fait naître, n'aspire pas à en sortir à tout prix. Maintenant qui est content de son lot? C'est à qui s'élèvera! Ceux qui montent veulent monter encore, et nul ne se trouve bien à sa place. Or, cette modestie qui fait que le laboureur se plaît aux champs, l'ouvrier à l'atelier, chacun où la Providence l'a mis, n'est-ce pas l'indispensable condition de l'ordre social et de la prospérité publique? L'instituteur, l'institutrice doivent donc se dire avant tout que l'éducation dont ils sont les dispensateurs ne doit négliger aucune des parties de la nature humaine, qu'elle doit les exercer, les développer, les perfectionner toutes, mais qu'elle doit surtout

il n'en est certainement pas de plus efficace que l'exemple. L'exemple a une vertu souveraine ; tout le monde le sait, mais on ne saurait trop le redire. D'abord la nature humaine est essentiellement imitative ; ce que nous voyons faire, nous le faisons d'un mouvement instinctif, et telle est l'énergie de cette propension qu'il nous arrive maintes fois de répéter à notre insu les gestes, les attitudes, la démarche des personnes que nous fréquentons. Ensuite la nature humaine n'est pas moins essentiellement sympathique : c'est notre penchant, notre besoin et notre bonheur de partager les sentiments de nos semblables, même la tristesse et la douleur. Mais si les actions dont nous sommes témoins sont justes et nobles, si elles ont la grâce, la beauté, la sainteté du bien, combien ne serons-nous pas plus portés encore à les imiter ! Et si les sentiments dont nous sommes témoins sont dignes et élevés, s'ils partent d'une âme forte et généreuse, combien ne serons-nous pas plus enclins à les partager ! Et si enfin la personne qui agit ainsi, qui sent ainsi, nous donne chaque jour des marques d'amour et de dévouement, comment n'aurait-elle pas sur nous une toute-puissante influence ? Oui, l'exemple de l'homme de bien est une force irrésistible ! Cette force-là, Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices, que ce soit la vôtre ! Sans elle, vous n'obtiendrez rien ; avec elle, tout vous sera facile. Donc, prêchez d'exemple, comme on dit. Pour enseigner le respect aux enfants, ayez vous-mêmes le respect de tout ce qui est saint, de tout ce qui est juste, de tout ce qui est beau, le

respect de la religion, de l'autorité dans ses représentants divers, de la vertu, de la faiblesse, de la vieillesse, le respect du malheur, le respect enfin de tout ce qui est respectable. Pour enseigner aux enfants le désintéressement et la modestie, soyez vous-mêmes modestes et désintéressés. Vous l'êtes, nous le savons et nous vous en remercions, mais soyez-le visiblement, sensiblement, dans vos jugements, dans vos appréciations comme dans votre conduite. Pour enseigner aux enfants la piété envers Dieu et la justice envers les hommes, l'amour du sol natal et l'amour de la France, la dignité, l'honneur, la vertu, que tout cela paraisse et reluise dans chacune de vos paroles et de vos actions; soyez de vivantes images de vertu, d'honneur et de dignité. La transformation, l'élévation, la perfection que vous voulez produire en autrui, produisez-les d'abord en vous-mêmes. Soyez bons, afin que les enfants soient bons, et meilleurs, afin qu'ils soient meilleurs. Souvenez-vous toujours de cette leçon qu'a voulu nous donner un romancier contemporain, un romancier moraliste. Un jeune père, attendant la naissance d'un petit enfant bien-aimé, s'entoure de traités sur l'éducation. Il les lit attentivement l'un après l'autre : mais autant d'auteurs, autant de méthodes. Alors il ferme les livres, se recueille en lui-même, et considérant l'immense action du père et de la mère sur l'enfant, comment ils le frappent à leur empreinte, sur le cahier qu'il avait préparé pour prendre des notes, au-dessous de ce titre : Préceptes d'éducation, il écrit ces deux seuls mots : Devenir meilleur !

Cette action de l'exemple, deux pratiques me paraissent singulièrement propres à la confirmer et à la développer, c'est à savoir la lecture et la parole improvisée.

Par la lecture il ne faut pas entendre ici l'exercice qui a pour but d'apprendre à lire aux enfants. La lecture dont il s'agit, c'est celle d'une page excellente, de nature à produire et à laisser dans l'âme une impression salutaire. Peut-on douter en effet qu'un bon livre, s'il est bien compris et goûté, n'ait la vertu d'exciter et de développer chez les enfants les sentiments élevés et généreux, de proposer à leur volonté de nobles modèles, de les façonner enfin à l'observance du devoir? Personne ne nierait de bonne foi la pernicieuse influence des mauvais livres : c'est avouer la puissance moralisatrice des bons. D'ailleurs, quoi de plus simple? Qu'un livre nous parle de Dieu, de sa providence, de sa justice et de sa bonté; qu'il nous entretienne de notre âme spirituelle, de son excellence, de ses immortelles destinées; qu'il nous montre la beauté, la sainteté du devoir; qu'il nous décrive les pures joies de la conscience et l'incomparable prix de la vertu qui, si elle n'est pas le bonheur même, en est du moins la première condition; — ou bien qu'il nous rende attentifs à la famille, au sein de laquelle nous vivons sans trop y songer; qu'il nous en signale les charmes et les bienfaits, les sacrifices et les vertus, combien est doux le foyer où l'on se recueille, où l'on s'appuie les uns aux autres, et comme la douleur s'émousse, et comme la joie s'avive par la sympathie et la communauté;—ou bien qu'il fasse

paraître devant nous la sainte image de la patrie, cette grande famille où l'autre s'abrite, ce vaste foyer où l'autre s'alimente ; qu'en nous découvrant ce qu'elle fait pour nous, il nous apprenne ce que nous devons faire pour elle : est-il possible que nous vivions parmi ces impressions, que nous respirions cette atmosphère, sans en être modifiés, relevés et perfectionnés ? Et si le livre est une histoire, surtout celle de notre pays, si c'est une biographie, surtout celle d'un homme de bien, tel que nous devons être tous, ne sont-ce pas là des leçons en actions qui pénètrent l'enfant d'autant plus qu'elles l'émeuvent, et le transforment par une contagion morale aussi réelle, plus merveilleuse que l'autre ?

Mais ces lectures, c'est le maître qui doit les faire. L'enfant ne lirait pas assez bien ; il serait distrait par la difficulté et l'effort ; ni lui ni la classe ne comprendraient et ne sentiraient comme il est utile qu'ils sentent et comprennent. Donc que le maître lise lui-même, qu'il lise des morceaux choisis avec soin, faciles à entendre, où l'intérêt qui captive l'attention se joigne à la beauté des sentiments, des pensées et des actions ; qu'il lise lentement, nette-

Outre ces lectures, je demanderais encore, j'ai déjà demandé dans notre cher *Bulletin* des expositions, des exhortations. Je disais alors et je redis aujourd'hui : « La parole, vivante, animée, a une puissance singulière. En sortant improvisée de nos lèvres, elle est comme chargée de lumière et d'émotion, et elle illumine les intelligences où elle pénètre et elle embrase les cœurs dont elle s'empare. Celui qu'une lecture eût laissé incertain et froid, le discours l'éblouit de ses clartés, le transporte de ses flammes. C'est que le discours, la parole, le verbe, c'est la vie même, c'est l'âme même de celui qui parle, une vie supérieure, une âme supérieure qui se communiquent à la vie et à l'âme de ceux qui écoutent et se les assimilent par un incompréhensible mystère. D'ailleurs, la parole a d'autres avantages. Le livre est ce qu'il est, la parole est ce qu'on veut qu'elle soit. Elle se modifie selon les circonstances qui se présentent, selon les esprits auxquels elle s'adresse, de mille manières, mobile et flexible à l'infini. Elle est prête pour tous les sujets que suscite l'occasion. Que la leçon de géographie amène le nom d'une ville célèbre, ou la leçon d'histoire celui d'un grand citoyen, ou la leçon de catéchisme le mot *devoir*, elle dit aussitôt qu'elle est cette ville, quel fut cet homme, en quoi consiste le devoir et combien il doit nous être inviolable. Elle se fait plus familière, plus rustique aux champs, plus choisie et plus civilisée à la ville. Elle se fait insinuante pour se glisser dans les esprits fermés, persuasive pour toucher les âmes réfractaires. Elle s'arrête si elle fatigue, se prolonge si elle fixe l'attention, et, passionnée s'il

y a lieu, se passionne davantage par l'émotion qu'elle excite. N'est-ce pas un instrument à souhait pour agir sur l'enfant, et concevez-vous un plus puissant, un plus merveilleux moyen d'éducation ?

« J'entends l'objection : un maître d'école n'est pas un orateur. C'est vrai, bien que la première qualité n'exclue pas la seconde. Mais ce que je demande suppose seulement un homme intelligent et honnête. C'est assez d'être intelligent pour décrire, même avec intérêt, une ville ou un site, pour raconter une noble vie, pour définir une grande idée ; c'est assez d'être honnête pour s'échauffer au contact du vrai, du beau et du bien, et la chaleur morale, comme l'autre, se propage par un naturel rayonnement. Il ne s'agit pas de rivaliser avec Démosthènes ou Cicéron, avec nos grands orateurs chrétiens : Non ; ce sont de petits enfants qui sont là, et si modeste que soit le professeur, l'auditoire est plus modeste encore. A ces simples, il faut un homme simple. Quelques phrases explicatives, sans autre prétention que la clarté ; de petites notices historiques, biographiques, géographiques, exposées naturellement ; de courtes dissertations sur des sujets de morale,

communication par tout ce qu'elle a de meilleur avec celle des petits enfants qui l'entourent. Je voudrais qu'il ne laissât pas échapper une occasion de parler, d'expliquer, d'exposer, d'exhorter. Je dis exhorter, car s'il est tel que je me le représente, père de famille par la nature ou par la religion; s'il aime les petits enfants comme ils veulent être aimés, de tout son cœur; s'il les entretient de la famille et de la patrie, du devoir et du bonheur, de Dieu qui nous impose l'un dans sa sagesse et nous réserve l'autre dans sa justice, sa parole naturellement s'animera, s'attendrira, s'élévera de l'émotion de son âme; elle aura la chaleur, la couleur et le mouvement de la passion; elle priera, elle touchera, elle transportera; enfin elle prendra d'elle-même la forme et l'accent de l'exhortation. Et ce sera bien! Car l'âme des enfants en sera tout à la fois éclairée et remuée; elle sera ensemencée pour l'avenir. »

Voilà, Messieurs, quelques-uns des moyens, les principaux, si je ne me trompe, par lesquels l'instituteur et l'institutrice peuvent procurer dans l'école l'éducation telle qu'elle a été définie; mais ils doivent chercher au dehors des secours nécessaires. Ici même, il y a six mois, on (1) vous parlait judicieusement, éloquemment, de la famille. La famille, voilà en effet la grande et naturelle ouvrière de l'éducation : si elle faisait tout ce qu'elle doit, la tâche de l'école en serait singulièrement allégée. Il faut du moins que les maîtres s'en fassent une auxiliaire, en

(1) M. de Panthou, avocat général, dans un morceau remarquable sur le rôle de la famille dans l'éducation.

entretenant avec elle de durables et sympathiques relations. Ceux qui de parti pris ou par humeur vivraient dans l'isolement, se condamneraient à ne faire qu'une partie du bien que la société a droit d'exiger. Il faut, au contraire, qu'ils aient un commerce continu, affectueux avec les parents, dans la mesure du possible, mais cela est très-possible au village; qu'ils leur fassent comprendre l'utilité de l'instruction, la nécessité de l'éducation; qu'ils les intéressent aux progrès des enfants; qu'ils les associent à leur œuvre et à leurs efforts en les éclairant et les persuadant. Encore aujourd'hui, beaucoup de pères, beaucoup de mères, demeurés incultes, ne soupçonnent pas l'excellence de la culture qu'on veut donner à leurs enfants. Que l'instituteur prenne à tâche de le leur apprendre. Outre l'avantage de faire pénétrer quelques lueurs dans ces intelligences vouées aux ténèbres, d'élever en quelque mesure le niveau des esprits et des âmes dans la commune, il y gagnera encore les plus précieux des coopérateurs. Appuyée à la famille, secondée et consacrée par elle, l'école participera de la sainteté du foyer, elle lui empruntera quelque chose de sa douceur, de sa chaleur, de sa vertu bienfaisante et moralisante.

Il n'importe pas moins que les maîtres soient en communauté de sentiments, de pensées, d'efforts et d'espérances avec les ministres de la religion. Je ne conçois pas l'instituteur sans le prêtre, l'école sans l'autel. Un adversaire du christianisme a dit cette parole, souvent répétée : Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. Une société, en effet,

dont Dieu serait absent serait une société vouée tôt ou tard à l'anarchie des volontés qui n'auraient plus de règle, à la mêlée des passions qui n'auraient plus de frein. L'école, sans la pensée de la Divinité présente, n'aurait pas plus d'avenir. Elle pourrait peut-être subsister par la vertu d'une discipline de fer, elle serait frappée d'impuissance et radicalement stérile. Les enfants n'ont aucun goût pour les abstractions, ils n'y entendent rien. La loi morale sans le législateur suprême, les dictées de la conscience sans les commandements divins, vaines formules qui laissent leur esprit incertain et leur âme indifférente. Pour les déterminer, pour les toucher, pour les stimuler, pour les fortifier, pour en faire des fidèles du devoir et de l'honneur, il ne faut pas moins que l'enseignement précis et les promesses certaines de la plus pure et de la plus sainte des religions. Si le ministre qui la représente est un homme simple et modeste, s'il est animé du seul désir du bien, sans regrets intempestifs d'un passé qui ne peut plus être, sans hostilité contre la société moderne dont rien ne peut arrêter la marche irrésistible, s'il s'attache à recommander et à faire aimer les grands devoirs qui sont de tous les temps, à montrer aux petits enfants Dieu tel qu'il est, clément et bon à l'honnête homme, quelles que soient ses opinions et ses aspirations, au publicain comme au pharisien, il apportera aux jeunes générations, il activera cette vie morale, sérieuse et réfléchie, qui est l'essentiel objet de l'éducation, et sans laquelle l'homme n'est pas l'homme. Que les maîtres se pénètrent de cette vérité incontestable, et qu'ils

prennent leurs mesures pour que l'enfant voie toujours derrière eux, ou plutôt au-dessus d'eux, avec le père qui est sur la terre, Celui qui est aux cieux, avec la famille, cette consolation parmi nos amertumes, la religion, cette ancre éternelle parmi nos tempêtes.

Nous ne nous le dissimulons pas, Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices, nous vous demandons beaucoup, mais nous avons néanmoins la confiance de ne pas vous demander trop, parce que nous savons par une heureuse expérience que rien n'est au-dessus de votre bonne volonté et de votre courage. Vous vous direz d'ailleurs que vous êtes la dernière et la plus chère espérance de notre malheureuse patrie, qu'elle attend son salut avec sa rénovation de la génération future, et que la génération future est entre vos mains; elle sera ce que vous la ferez. Vous vous direz aussi que beaucoup de choses sont vaines sur cette terre, que la richesse qui semble si désirable quand on ne l'a pas n'a jamais satisfait personne, que les honneurs ne sont qu'un leurre, et que le mieux partagé entre tous, fût-il au dernier échelon social, est encore celui qui, lorsque tombent les ombres du soir de la vie, peut s'appliquer cette divine parole de l'Écriture : « Il a passé en faisant le bien. »

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ÉLECTION DES PAPES

PAR M. ÉMILE TRAVERS,

Membre titulaire.

Une des questions politiques les plus graves qui se présenteront en Europe d'ici à quelques années sera assurément l'élection du successeur de Pie IX. Dans les conditions où se trouve le chef de la Catholicité depuis l'occupation du patrimoine de l'Église et surtout depuis que Victor-Emmanuel s'est établi à Rome, de sérieuses difficultés semblent devoir surgir à la mort de l'auguste successeur du prince des Apôtres.

Nous n'avons ici ni la mission ni l'autorité nécessaire pour étudier cette question brûlante, dont la solution, à quelque point de vue que l'on se place, aura la plus grande importance, car les intérêts religieux de la société moderne et les intérêts politiques du monde entier seront alors mis en débat. Nous croyons cependant qu'il n'est pas sans intérêt de rechercher aujourd'hui, sous le rapport purement historique, quelles sont les coutumes suivies jusqu'ici par l'Église en ce qui concerne l'élection des papes. Ce sujet, depuis quelques années déjà, préoccupe les

diplomates. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre du prince de Bismark au comte d'Arnim, publiée lors du procès de ce dernier, et les récentes déclarations faites au Parlement italien par M. Visconti-Venosta relativement au futur conclave. En Allemagne, l'élection du prochain pape est l'objet de nombreuses publications; en Italie, les journaux et les revues politiques traitent fréquemment aussi cette importante question. En France, on vient de réimprimer le *Traité de l'élection du Pape*, de Jérôme Bignon, l'un des hommes les plus illustres que la magistrature française s'honore d'avoir compté dans ses rangs. Cette nouvelle édition, exécutée avec un luxe typographique qui satisfera les bibliophiles les plus délicats, est enrichie de planches nouvelles et de notes importantes qui complètent le travail de l'érudit du XVII[e] siècle (1). C'est dans le *Traité* de Bignon et dans le savant commentaire de son nouvel éditeur que nous avons trouvé les matériaux de l'étude qui va suivre (2).

Jérôme Bignon est un des pères de l'érudition française. Sa famille s'est fait un nom dans les lettres

Paris, en 1589, Jérôme Bignon fut élevé par son père, Rolland Bignon, avocat très-instruit et possesseur d'une bibliothèque considérable pour l'époque. Studieux dès le jeune âge, il étonna le P. Sirmond par sa précoce érudition. A peine âgé de dix ans, il publia sa *Chorographie* ou *Description de la Terre-Sainte* (1). Henri IV entendit parler de cet enfant extraordinaire; il voulut le connaître et le donna pendant quelques années pour compagnon à son fils naturel, César, duc de Vendôme. Plus tard, le roi le désigna pour partager, avec Vauquelin des Yveteaux, l'emploi de précepteur du dauphin, depuis Louis XIII. En 1620, Bignon devint avocat général au Grand-Conseil et conseiller d'État. A partir de 1625, il remplit les fonctions d'avocat général au Parlement de Paris; enfin, en 1641, il fut pendant quelque temps grand-maître de la Bibliothèque du Roi. Bignon mourut en 1656, « laissant, dit Voltaire, un grand nom plutôt que de grands ouvrages. » Il n'était aucune branche des connaissances humaines dans laquelle il ne fût profondément versé, et Richelieu répétait souvent qu'il ne connaissait que trois savants en Europe : Grotius, Saumaise et Bignon.

Au nombre des ouvrages de cet illustre magistrat se trouve le *Traité de l'élection des Papes*, dont nous parlions plus haut. C'est un petit volume, fort rare aujourd'hui, et qui eut à son apparition un véritable succès. Voici ce que dit l'abbé Pérau, auteur d'une

(1) Paris, 1600, in-12; ouvrage beaucoup plus exact que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors sur le même sujet.

Vie de Jérôme Bignon (1), sur la manière dont le jeune auteur, qui avait alors seize ans à peine, composa et publia ce travail.

« Le pape Clément VIII étant mort le 13 mars 1605, cette nouvelle fut le sujet d'une longue conversation entre le Duc (de Vendôme) et Bignon. Celui-ci, entrant en matière avec cette facilité et cet ordre qui enchantoient tous ceux qui l'écoutoient, rapporta à ce sujet des traits si curieux que le jeune prince, plein d'ardeur pour tout ce qui pouvoit l'instruire, exigea de Bignon qu'il rédigeât par écrit ce qu'il venoit de dire... Cet ouvrage fut imprimé sous le titre de *Traité sommaire de l'élection des Papes; plus le plan du conclave* (Paris, 1605, in-8°). Il eut un tel succès, qu'en moins d'une année on en fit trois éditions. » Il fut encore réimprimé en 1655 (2).

Il s'est écoulé plus de deux siècles et demi depuis la publication de l'ouvrage de Bignon. Ce travail n'a

(1) Pérau, *Vie de Jérôme Bignon, avocat général et conseiller d'État;* Paris, Hérissant, 1757, in-12, 1re part., p. 28 et suiv.

(2) La 3e édition a pour titre : « *Traicté sommaire de l'élection des Papes, par H. B. P. Plus le plan du Conclave, et vne liste*

cependant rien perdu de sa valeur, car les dispositions canoniques qui réglementent l'élection des souverains pontifes n'ont pas été modifiées depuis son temps (1).

Il est facile de comprendre que, dans le cours de dix-huit siècles, au milieu de civilisations et de sociétés différentes, les coutumes suivies pour l'élection

(1) Un autre ouvrage considérable fut publié à la fin du XVII^e^ siècle sur le sujet qui nous occupe; il est intitulé : *Jo. Friderici Mayeri, Doctoris et Professoris Theologiæ, in Univers. Kilionensi et Gymnasio Hamburgensi, Hamburgensis itidem Ecclesiæ ad D. Jacobi Pastoris et Scholarchae*, de Pontificis Romani Electione *Liber commentarius cum duarum Dissertationum appendice.* Stockholm et Hambourg, 1690, in-4° de 316 pages. Ce livre est divisé en huit chapitres, qui traitent : 1. De la vacance du siége ; 2. De la ville où doit se faire l'élection du Pape ; 3. Du conclave et du cérémonial qui y est suivi ; 4. Des personnes qui peuvent prendre part à l'élection du Pape ; 5. Des conditions requises pour être élu Pape ; 6. Des diverses manières de procéder à l'élection ; 7. De ce qui se passe depuis l'élection du Souverain Pontife jusqu'à son couronnement; 8. Du couronnement du nouvel élu. Les deux dissertations ont rapport au sujet principal : la première a trait au nom de *serviteur des serviteurs de Dieu*, pris par le chef de la catholicité ; la seconde est dirigée contre Grotius, et l'auteur cherche à établir que c'est un dogme de l'Église romaine que *le Pape est un Dieu.* Dans tout son ouvrage, Mayer, théologien protestant, a mis en œuvre une érudition peu commune pour diriger les attaques les plus violentes et les plus injustes contre les catholiques et la cour de Rome. V. l'analyse de ce livre dans la *Bibliothèque universelle et historique de l'année* 1691. Amsterdam, 1707, 8^e^ édit., t. XXI, p. 26-37. Le même auteur a encore écrit contre la papauté un ouvrage aujourd'hui fort rare, mais défiguré par des plaisanteries indignes d'un écrivain qui se respecte ; c'est le *Tractatus de osculo pedum Pontificis Romani.* Leipzig, 1712, in-4°.

des papes ont dû varier suivant les époques. Quelques auteurs prétendent qu'à l'origine celui qui était pape désignait et consacrait son successeur. Dans les premiers temps du christianisme, les fondateurs des églises ont en effet, dans un grand nombre de cas, nommé ou tout au moins indiqué leur successeur. C'est seulement après le concile d'Antioche (1) que l'élection des évêques fut définitivement attribuée au clergé et au peuple. Saint Lin, que les chronologistes les plus autorisés regardent comme le successeur immédiat de saint Pierre, fut probablement désigné par le prince des Apôtres (2). Cependant il paraît établi que depuis saint Clément (93 à 102), tous les papes ont dû leur création aux suffrages du clergé et du peuple de Rome (3). Mais à plusieurs reprises

(1) En 341. V. les divers canons de ce concile et notamment le XXIII^e^, ainsi conçu : « Nec liceat episcopo alium pro se successorem constituere, etiamsi sit in fine vitæ. Si quid autem fiat ejusmodi, irrita sit constitutio. Servetur autem ritus ecclesiasticus, qui continet, non aliter debere fieri, quam cum synodo et judicio episcoporum, qui post defuncti dormitionem potestatem habent dignum provehendi. » Labbe, *Sacrosancta Concilia, ad regiam editionem exacta*, Paris, 1671-1672, 18 vol. in-fol., t. II, col. 571. V. aussi Saint-Allais, *L'Art de vérifier les dates* (supplément), Paris, 1818, in-8°, t. II, p. 271.

(2) Divers historiens ecclésiastiques et, entre autres, le savant Jacques de Pamèle, dans son édition de saint Cyprien (*S. Cypriani opera*, Anvers, 1568, et Paris, 1644, not. ad epist. LII), ont même avancé que saint Pierre avait nommé ses trois premiers successeurs : saint Lin, saint Clet et saint Clément.

(3) *Metropolitanarum urbium historia civilis et ecclesiastica. In qua Romanæ sedis dignitas, et Imperatorum ac Regum, maxime Francorum in eam merita explicantur. Auctore* Petro Josepho Cantelio, *e Societate Jesu. Parisiis*, apud Stephanum Michallet,

des compétitions ardentes se trouvèrent en présence, notamment lors des luttes entre saint Damase et l'antipape Ursin (366), et entre saint Boniface et l'antipape Eulalius (418). Les deux partis en venaient parfois aux mains (1). Les empereurs et, en leur nom, les préfets de Rome durent intervenir dans l'élection des papes pour empêcher l'ordre public d'être troublé et éviter de sanglantes émeutes. Cette immixtion du pouvoir séculier dans la création des évêques de Rome, qui n'était d'abord qu'une mesure de police, se transforma bientôt en des prétentions d'ingérence dans l'élection elle-même. Les rois goths et les empereurs (2) se firent une source de revenus en faisant payer fort cher aux papes la confirmation qu'ils leur imposaient, et le droit perçu par le fisc avant que les nouveaux élus obtinssent la consécration ainsi que le libre exercice de leur ministère, s'éleva jusqu'à 8,000 sous d'or (3). Il y eut cependant des exceptions à cette règle. Enfin, après

1685, in-4°. Dans la 2e partie de l'ouvrage du P. Cantel se trouve : *Dissertatio quarta. De electione Romani Pontificis* (p. 297-321). L'auteur examine successivement quel a été le mode de procéder pour la création des souverains pontifes sous les empereurs romains, les rois goths, les empereurs grecs, francs et allemands, et enfin depuis le concile de Latran de 1059. Nous avons recueilli de précieux renseignements dans cette dissertation ainsi que dans la suivante, intitulée : *De Cardinalibus* (p. 322-343).

(1) Sur ces luttes, voyez Cantelius, *op. cit.*, p. 299-300, et Baronius, *Annales ecclesiastici*, Antverpiæ, 1658, ad ann. 367 et 418.

(2) Cantelius, *op. cit.*, p. 300 et suiv.

(3) Dans les premiers temps du moyen-âge, le sou d'or valait environ 100 francs de notre monnaie.

diverses phases où le pape tantôt attendit la confirmation de l'empereur et tantôt fut élu par la seule volonté du clergé et des Romains (1), saint Grégoire VII, le fils d'un humble charpentier de Toscane, ceignit la tiare. La lutte commencée par ce pontife contre l'Empire, et si connue sous le nom de querelle des Investitures, eut, entre autres résultats, d'éloigner l'intervention officielle du pouvoir laïc des élections des papes.

En 1059, Nicolas II, au IV[e] concile de Latran (2), sous l'inspiration de saint Grégoire VII, encore l'abbé Hildebrand, rendit un décret qui conférait aux cardinaux seuls le droit de prendre part à la création des vicaires de Jésus-Christ, avec adhésion du clergé et du peuple de Rome (3). Les empereurs d'Alle-

(1) Cantelius, *op. cit.*, p. 310-315.

(2) Sur ce concile, v. Mgr Jager, *Histoire de l'Eglise catholique en France*, Paris, Ad. Le Clerc, in-8°, t. VII, p. 331 ; Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, Paris, Gaume et Duprey, 1872, 6[e] édit., 14 vol. gr. in-8°, t. VII, p. 411, et Saint-Allais, *op. cit.*, t. III, p. 99.

(3) « Ut, obeunte hujus Romanæ universalis ecclesiæ pontifice, in primis cardinales episcopi diligentissime simul de electione tractantes, mox Christi clerici cardinales adhibeant, etiamsi pau-

magne tentèrent pendant quelque temps encore les plus grands efforts pour intervenir dans la nomination des souverains pontifes; mais peu à peu les cardinaux devinrent, conformément aux canons de l'Église, les seuls électeurs des papes, et le rôle du clergé et des laïcs, annulé par Nicolas II, se trouva réduit à des acclamations en l'honneur de l'élu.

Le cérémonial à observer dans le conclave ou assemblée des cardinaux réunis pour élire le chef de l'Église catholique fut enfin réglé, en 1274, au concile de Lyon (1), par Grégoire X, qui ne fit d'ailleurs, dans la décrétale *Ubi periculum*, que codifier

atque ideo supra se metropolitanam habere non potest, cardinales episcopi procul dubio metropolitani vice funguntur, qui videlicet electum episcopum ad apostolici culminis apicem provehant. Eligatur autem de ipsius ecclesiæ gremio si reperitur idoneus; vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur..... Quod si pravorum atque iniquorum hominum ita perversitas invaluerit, ut pura, sincera, atque gratuita fieri in Urbe non possit electio : cardinales episcopi cum religiosis clericis, catholicisque laïcis, licet paucis, jus potestatis obtineant eligere apostolicæ sedis pontificem ubi congruentius judicarint..... » Labbe, *Sacros. Conc.*, t. IX, col. 1103 et 1104.

(1) Le concile tenu à Lyon, dans l'église St-Jean, en 1274, fut très-nombreux. Cinq cents évêques, soixante-dix abbés, mille autres ecclésiastiques, des ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre, etc., ainsi que ceux des Grecs et des Tartares et le roi d'Aragon y assistèrent. Il eut pour objet les affaires de la Terre-Sainte et une tentative de réunion de l'Église grecque. C'est dans la V^e^ session (16 juillet) que lecture fut donnée de la décrétale *Ubi periculum*. — Sur ce concile, v. Saint-Allais, *op. cit.*, t. III, p. 187; *Dict. des Papes* (Encyclop. Migne), v° Grégoire X; Jager, *op. cit.*, t. X, p. 161 et suiv.; Rohrbacher, *op. cit.*, t. X, p. 53 et suiv.

et promulguer à l'état de loi, en les complétant et en les révisant, les usages antérieurement établis par la force des choses et les traditions de l'Église (1). Quelques-uns des successeurs de Grégoire X ratifièrent purement et simplement les dispositions de sa décrétale; d'autres les modifièrent légèrement, notamment en ce qui touche le régime auquel sont soumis les cardinaux pendant la tenue du conclave.

Nous allons examiner maintenant quels étaient la forme et l'ordre dont on usait du temps de Bignon dans l'élection du pape et ce qui se passait dans le conclave. Comme nous l'avons déjà dit, le cérémonial usité en pareil cas (2) n'a pas reçu de modifications sérieuses; c'est celui qui a encore été suivi lors de l'avènement de Pie IX à la chaire de saint Pierre.

Dès que le pape est décédé et que sa mort a été constatée par le cardinal-camerlingue (3), la grande

(1) V. notamment la décrétale d'Alexandre III au concile de Latran (1179), *Licet* (Labbe, *Sacros. Conc.*, t. X, col. 1507-1508), et la constitution d'Innocent IV, concile de Lyon (1245),

cloche du Capitole, uniquement réservée pour cette occasion, sonne le glas funèbre. Les membres du Sacré-Collége (1), qui se trouvent à Rome, s'assemblent dans la salle du Consistoire, pourvoient aux affaires urgentes et prennent les dispositions nécessaires pour la tenue du conclave. Pendant la vacance du Saint-Siége, les cardinaux ont part aux honneurs

et du trésor dans les états pontificaux. Pendant la vacance du Saint-Siége, il publiait des édits, faisait battre monnaie à ses armes, sous le signe de la vacance (deux clés en sautoir sous le gonfalon ou pavillon de l'Église), et était escorté en public par la garde pontificale, qui était à ses ordres.

(1) Le Sacré-Collége, composé des cardinaux, se divise en trois ordres : les *cardinaux-évêques*, mentionnés dès 769, qui furent d'abord au nombre de sept; depuis 1150, ils ne sont plus que six, et ce sont les évêques suburbicaires (ou suffragants directs de Rome) : d'Ostie, de Porto, d'Albano, de Sabine, de Tusculum (ou Frascati) et de Palestrine ; les *cardinaux-prêtres*, recteurs des *titres* ou *paroisses*, au nombre de cinquante ; les *cardinaux-diacres*, titulaires des *diaconies*, au nombre de quatorze. Ces chiffres sont ceux établis en dernier lieu par Sixte-Quint, qui fixa les règles d'après lesquelles doit être fait le choix des cardinaux. Ce pape voulut, entre autres choses, que quatre cardinaux au moins fussent pris dans les ordres religieux et mendiants. Le Sacré-Collége n'est presque jamais complet ; il est d'usage de réserver deux chapeaux au moins pour les éventualités futures. On peut consulter avec fruit sur la dignité cardinalice : les deux ouvrages d'Antoine Aubery, *Histoire générale des cardinaux*, 1642, 5 vol. in-4°, et *De la dignité du cardinalat*, 1673, in-12 ; *De l'origine des cardinaux du Saint-Siége et particulièrement des françois* (ouvrage de Du Peyrat, longtemps attribué à Denis de Sallo), Cologne, Le Pain, 1670, in-12 ; François Du Chesne, *Histoire des cardinaux françois*, Paris, 1660 et 1666, 2 vol. in-fol. ; enfin, la savante dissertation de Muratori, *De origine cardinalatus*, et celle de Cantelius, *op. cit.*, diss. V, *De cardinalibus*, p. 422-343.

pontificaux ; ils portent le rochet découvert et s'asseoient seuls au fond de leur voiture comme le Saint-Père ; enfin au conclave, dans la chapelle Pauline, où a lieu le scrutin, chacun d'eux est assis sur un trône, que surmonte un baldaquin disposé de manière à être abattu dès que l'élection du nouveau souverain pontife est proclamée. Ceux qui sont de la création du pape défunt ont des boutons de soie violette à leur soutane et portent des bas de la même couleur, en signe de deuil ; leur rochet est uni et sans dentelle. Autrefois, pendant la vacance, le peuple montait la garde en armes aux portes de la ville et aux palais des cardinaux.

Le lendemain et les jours suivants, les cardinaux se réunissent dans le même endroit et règlent les affaires qui se présentent.

Vingt-quatre heures après la mort du pape, les chirurgiens pontificaux embaument le corps en présence des cubiculaires. Si le souverain pontife meurt au Quirinal, ses entrailles sont portées le soir par le chapelain particulier et le caudataire du défunt à l'église de Saint-Vincent-et-Saint-Anastase, qui est dans le voisinage de ce palais, et déposées dans un caveau construit à cet effet par Benoît XIV. Le lieu de la sépulture des papes, à moins qu'ils n'en aient ordonné autrement, est la basilique de Saint-Pierre.

sixième jour enfin le corps est déposé dans un petit caveau au-dessus de la porte qui mène à la sacristie, et il y reste jusqu'à la mort du prochain pape ou jusqu'à ce qu'il soit mis dans un mausolée. Dans le cas où on ne lui en élève pas, on descend ses restes dans les caveaux de Saint-Pierre à la mort de son successeur.

Les funérailles du pape, auxquelles procèdent les cardinaux, durent neuf jours (1). Pendant ce temps, les ambassadeurs des puissances représentées auprès du Saint-Siége se rendent dans la sacristie de Saint-Pierre et adressent au Sacré-Collége un compliment de condoléance en latin, auquel répond un des cardinaux. En vertu d'un privilége spécial, l'ambassadeur de France peut faire le sien en français. D'autres personnages, au nombre desquels est compris le grand-maître de l'Ordre de Malte, ont aussi le droit de venir présenter aux cardinaux l'expression de leurs regrets à l'occasion du décès du souverain pontife. Ajoutons encore que, pendant la vacance, le cardinal-camerlingue est chargé de tout ce qui regarde l'administration temporelle, mais sans qu'il puisse être fait aucune expédition en la chancellerie apostolique; aussi le vice-chancelier fait-il publiquement rompre les sceaux et l'anneau du pêcheur (2). Dans l'intérêt spirituel de l'Église, le cardinal grand-

(1) V. les intéressants détails donnés sur les obsèques des souverains pontifes, dans le *Dictionnaire des Papes* (Encyclop. Migne), v° Funérailles du Pape, et *Dictionnaire de Liturgie* (Ibid.), v° Pape.

(2) Ce nom vient de la figure de saint Pierre, pêchant dans une barque, qui est gravée sur ce sceau.

pénitencier et les membres du tribunal de la pénitencerie conservent leurs fonctions, mais seulement à titre provisoire.

Enfin, le dixième jour après la mort du souverain pontife, on dit la messe du Saint-Esprit dans la chapelle Grégorienne, puis les cardinaux entrent processionnellement dans le conclave, marchant deux par deux, suivant leur rang d'ordre et d'ancienneté, précédés de la croix du pape (1), aux chants du *Veni, Creator.*

Lorsque le conclave a lieu au Vatican, il se tient près de l'église Saint-Pierre, dans cette chapelle Sixtine si célèbre par le *Jugement dernier* de Michel-Ange et par les fresques du Pérugin et de Ghirlandajo, dans la chapelle Pauline, la salle royale et diverses pièces du palais des papes (2). Les cardinaux sont logés

(1) En signe de juridiction.

(2) L'élection n'a pas toujours eu lieu à Rome. Un grand nombre de papes, du XI[e] au XIV[e] siècle, ont été créés à Viterbe, à Terracine, à Ferrare, à Pise et à Avignon. Grégoire X avait prescrit, d'une manière générale, que le conclave se tiendrait dans la ville où le pape décédé résidait avec sa cour pontificale : Clément VII

dans des cellules que le sort leur assigne et qui sont établies dans plusieurs de ces appartements (1). Toutes les issues de cette partie du Vatican sont murées de manière à intercepter toute communication du dedans au dehors.

Les cardinaux, à leur entrée dans le conclave, s'assemblent dans la chapelle Pauline et font un règlement intérieur. Le même jour, on reçoit le serment des officiers chargés de la garde extérieure et intérieure du conclave. Enfin le doyen du Sacré-Collége adresse aux cardinaux une allocution sur la grandeur de la mission qui leur incombe.

Le conclave reste ouvert pendant quelque temps encore. C'est alors que les ambassadeurs viennent faire des recommandations en faveur de celui ou de ceux dont l'élection serait la plus agréable aux gouvernements qu'ils représentent. A la tombée de la nuit, trois coups de cloche annoncent la fermeture du conclave, et le maître des cérémonies parcourt les corridors du palais en agitant une sonnette et en disant à haute voix : *Extra omnes!* Les étrangers se retirent et l'on fait une perquisition minutieuse pour vérifier s'il n'est point resté quelqu'un, en dehors des personnes qui peuvent se trouver dans le conclave, et qui sont, outre les cardinaux (2) et

(1) Ces cellules, numérotées, sont modestement meublées en serge violette pour les cardinaux de la création du pape défunt et en serge verte pour les autres. Elles sont disposées de manière à loger les conclavistes auprès du cardinal qu'ils accompagnent. Chaque cardinal fait mettre ses armoiries sur la porte de la sienne.

(2) Sont seuls admis les cardinaux-évêques et ceux qui, sans être prêtres, sont dans les ordres sacrés. Les autres cardinaux ne

leurs conclavistes (1) : le confesseur du conclave, cinq maîtres des cérémonies, les sacristes et les officiers de la chapelle, deux médecins, un chirurgien, un pharmacien et deux aides, deux barbiers, seize domestiques, un charpentier, un maçon et les gardes-nobles (2). La partie du palais où se tient le conclave est ensuite murée de toutes parts, car les constitutions apostoliques interdisent toute communication avec l'extérieur ; un seul guichet n'est pas muré, mais il est muni de plusieurs serrures et étroitement surveillé par le maréchal du conclave (3). Le cardinal-doyen et le cardinal-camerlingue examinent de tous côtés s'il n'est point resté quelque ouverture, et un protonotaire apostolique dresse l'acte de clôture. Observons toutefois que l'entrée du conclave est toujours permise aux cardinaux qui n'auraient pu arriver au commencement de la session, et que ceux d'entre eux qu'une maladie ou toute

peuvent prendre part au conclave. Il en est de même de tout cardinal qui, à la mort du pape, se trouverait frappé de censures qui le priveraient de sa dignité cardinalice.

(1) Chaque cardinal peut avoir avec lui deux personnes, une d'église et une d'épée, c'est-à-dire laïque (et même trois ou cet

autre cause grave forcerait à sortir pourraient y rentrer, si tel était l'avis du Sacré-Collége.

Quoique la Chambre apostolique pourvoie à tous les besoins des personnes enfermées dans le conclave, les cardinaux se font apporter du dehors les vivres nécessaires, qu'on leur fait parvenir au moyen de tours établis dans la galerie de Léon X et dans celle de Clément VIII. Ils ne sont plus soumis au régime sévère de la décrétale *Ubi periculum* (1), et ils se nourrissent comme ils l'entendent ; mais ils doivent prendre leurs repas chacun dans sa cellule, et ne peuvent partager leur nourriture avec d'autres (2). La surveillance des tours est confiée à une triple garde composée de prélats et d'auditeurs de la Rote, qui doivent vérifier si les provisions ne renferment

(1) *Vide infra*, à l'appendice, les prescriptions édictées par Grégoire X dans cette décrétale. « Præfatus insuper papa (Clemens VI) laxavit seu verius mutavit constitutionem Gregorii papæ X *Ubi majus.* de elect. lib. VI editam super illis quæ cardinales habent observare quando sunt inclusi in conclavi pro electione romani pontificis celebranda. Voluit enim, constituit et ordinavit quod dicti cardinales possint a cetero in dicto conclavi existentes habere cortinas, cum quibus claudantur eorum logiæ quando dormient seu quiescent. Item quod habeant duos servitores clericos vel laicos, prout eis magis placebit. Item quod elapsis tribus diebus post suum introitum haberent ultra panem et vinum, fructus, caseum et electuaria, et unum ferculum carnium vel piscium duntaxat in prandio, et aliud in cœna. Super quibus edidit constitutionem perpetuo duraturam quæ incipit *Licet;* cujus contrarium, quoad prædicta, continebat caput prædictum *Ubi majus*, quod quoad alia omnia voluit in sua remanere firmitate. » Baluze, *Vitæ Paparum Avenioniensium*, Parisiis, 1693, 2 vol. in-4°, t. I, col. 260-261.

(2) Pie IV, *In eligendis* (9 octobre 1521).

point quelque lettre ; mais cette perquisition est une précaution souvent inutile, et il y a peu de conclaves pendant lesquels les conclavistes n'entretiennent une correspondance active avec le dehors.

Le lendemain de la fermeture du conclave, le doyen du Sacré-Collége célèbre la messe et donne la communion à tous les cardinaux, dont aucun ne célèbre la messe ce jour-là. Les conclavistes se réunissent ensuite dans la chapelle Pauline, où le maître des cérémonies les reconnaît et en vérifie le nombre. Cet officier lit ensuite la bulle de Pie IV, *In eligendis*, et les cardinaux prêtent le serment d'observer les constitutions qui règlent les opérations de l'élection du pape (1). Ceux d'entre eux qui sont absents à ce moment entendent, à leur entrée au conclave, la lecture des mêmes bulles et jurent de se conformer à leurs prescriptions.

Chaque jour un des cardinaux, par rang d'ancienneté, ou, à son défaut, l'un des sacristes célèbre la messe du conclave. A la suite du saint sacrifice, on chante le *Veni, Creator* et, après les dernières oraisons, les conclavistes se retirent. Les cardinaux restent seuls et l'un d'eux ferme à clef la porte de la chapelle.

On peut procéder de deux manières à l'élection du pape, c'est-à-dire soit par *scrutin*, soit par *adoration*.

(1) Ces constitutions, outre celles de Grégoire X et de Pie IV, déjà citées, sont les suivantes : Jules II, *Cum tam divino* (24 janvier 1505) ; Grégoire XV, *Æterni patris* (15 novembre 1621), et *Decet Romanum Pontificem* (12 mars 1622) ; Urbain VIII, *Ad Romani* (28 janvier 1628), et Clément XII, *Apostolatus officium* (5 octobre 1731).

Dans le premier cas, chaque cardinal écrit son suffrage sur un billet et, après la messe, le dépose dans un calice d'or placé sur l'autel (1). Trois des membres du Sacré-Collége, en présence des autres, déploient ces billets et indiquent à haute voix les suffrages exprimés, tandis que les autres cardinaux inscrivent le nombre des votes que chacun peut avoir. Aux termes d'une constitution d'Alexandre III (2), il faut, pour être élu pape, obtenir les deux tiers des voix de tous les membres du conclave, et encore, s'il n'a pas une voix de plus que les deux tiers, on ouvre le bulletin de l'élu pour s'assurer s'il n'aurait point voté pour lui-même. Si le scrutin ne donne pas de résultat, les billets sont brûlés à l'instant même (3).

(1) C'est Grégoire XV qui a établi le vote par scrutin secret; avant lui, les suffrages s'exprimaient à haute voix. Le règlement de ce pape prescrit de nombreuses formalités pour assurer la sincérité des opérations. V. *Dict. des Papes* (Encyclop. Migne), v° Élection du Pape et Grégoire XV.

(2) Au concile de Latran (1179). « Decret I. De electione Summi Pontificis. *Licet*..... Statuimus igitur ut si forte inimico homine superseminante zizania inter cardinales de substituendo pontifice non potuerit concordia plena esse, et duabus partibus concordantibus tertia pars noluerit concordare, aut sibi alium præsumpserit ordinare : ille Romanus pontifex habeatur, qui a duabus partibus fuerit electus, et receptus..... » Labbe, *Sacros. Concilia*, t. X, col. 1507.

(3) Une cheminée est disposée à cet effet dans la salle où a lieu le vote. Pendant le conclave, la foule se réunit près du palais aux heures du scrutin. Si elle ne voit pas paraître de la fumée au-dessus du toit, elle pousse des cris d'allégresse, pensant que l'élection est terminée; dans le cas contraire, elle se répand en invectives contre les cardinaux.

Il est procédé ensuite, deux fois par jour, à de nouveaux scrutins jusqu'à ce qu'un candidat ait obtenu la majorité prescrite par les constitutions. On peut cependant suppléer au nombre des voix exprimées dans le scrutin par les votes par *accession* ou *accès*. C'est ce qui a lieu lorsque des cardinaux, qui avaient donné leurs suffrages à un candidat, déclarent qu'ils les reportent sur un autre en disant: « *Accedo ad cardinalem N.* » Dans ce cas, ceux qui parlent ainsi font connaître la devise de leurs bulletins, afin que l'on puisse vérifier pour qui ils avaient précédemment voté, et pour éviter que leurs nouveaux suffrages ne fassent double emploi en faveur d'un même candidat.

Pour bien comprendre ce qui précède, il est nécessaire d'expliquer la forme et la teneur des bulletins de vote. Chaque cardinal, pour prendre part au scrutin, emploie une feuille de papier oblongue, qui lui est remise par un maître des cérémonies, et au bas de laquelle il inscrit son nom. Il la replie plusieurs fois pour cacher sa signature, et la cachète par les deux bouts avec une empreinte gravée pour cette circonstance et inconnue des autres membres du

Il arrive fréquemment que des cardinaux déposent dans le calice un bulletin blanc, ou votent pour un cardinal qui semble avoir peu de chances; cela a parfois changé les dispositions des électeurs et fait surgir des candidatures auxquelles on n'aurait pas songé. Quelquefois aussi des billets ont porté le nom de plusieurs candidats. Cette manière de procéder, indiquée par Bignon, est irrégulière et a été formellement interdite par la constitution de Grégoire XV.

Quant à l'élection par *adoration*, elle a lieu lorsque les cardinaux, au moment où ils se réunissent pour aller au scrutin, se tournent vers l'un d'entre eux, fléchissent profondément le genou et lui baisent les pieds en le proclamant pape; si les deux tiers des électeurs sont allés ainsi à l'adoration, le cardinal adoré est déclaré élu. La plus célèbre création de ce genre est celle de Sixte-Quint.

L'élection par adoration, comme celles par *inspiration* ou par *acclamation*, qui au fond sont la même chose, suppose un accord préalable des cardinaux. Ce mode de procéder a été plusieurs fois employé; mais comme il pourrait donner prise à de sérieuses critiques, les constitutions ont rendu indispensable le scrutin par la voie ordinaire. Aussi, bien que les cardinaux aient acclamé l'élu en lui rendant l'hommage par adoration, ils doivent affirmer leur choix par un scrutin secret, qui, dans ce cas, donne presque toujours l'unanimité au nouveau souverain pontife.

Enfin il y a un troisième mode d'élection, c'est le vote par *compromis*. Il a lieu lorsque les cardinaux, voulant mettre fin aux difficultés qui retardent l'élec-

tion, donnent d'un commun accord mission à plusieurs d'entre eux de choisir et de nommer celui qu'ils regardent comme le plus capable. Les constitutions pontificales admettent comme canonique cette élection à deux degrés, mais on y a eu rarement recours. Il n'y en a pas eu d'exemple depuis l'avènement de Jean XXIII (Balthazar Cossa), créé pape à Bologne, en 1410, et déposé par le concile de Constance, en 1415 (1).

Lorsque le nombre de suffrages exigé a été obtenu par un candidat, soit par l'adoration, soit par le scrutin secret, soit par voie d'accession, il est d'usage que tous les cardinaux présents fassent connaître leur consentement à l'élection du nouveau pape. Ensuite les membres du conclave étant assis, le doyen des cardinaux-évêques proclame au nom de tout le Sacré-Collége N. pour pape. Accompagné du premier cardinal-évêque, du premier cardinal-diacre et du cardinal-camerlingue, il s'avance vers le nouvel élu : « *Acceptasne electionem de te canonice factam in Summum Pontificem?* » lui dit-il. Si l'élu

accepte, tous les baldaquins placés au-dessus des siéges occupés par les cardinaux sont abattus et celui du nouveau pape reste seul. Les cardinaux se lèvent pour saluer le souverain pontife et lui mettent le rochet et l'anneau du pêcheur. Après l'avoir fait asseoir près de l'autel, le cardinal-doyen lui demande quel nom il veut prendre. Ce nom indiqué, le premier maître des cérémonies, faisant fonctions de notaire du Saint-Siége, dresse du tout un acte authentique, en présence des cardinaux. Personne n'ignore en effet que les papes, depuis le XI^e^ siècle et peut-être même auparavant, ont constamment suivi l'usage de changer de nom à leur avènement à la chaire de saint Pierre. Notons en passant que, par respect pour la mémoire du prince des Apôtres, aucun n'a pris le nom de Pierre, et que, malgré l'adoption d'un nom nouveau, le Saint-Père reçoit des vœux de bonne fête le jour du saint qu'il a eu pour patron au baptême.

Le nouvel élu souscrit ensuite les constitutions qui avaient été adoptées et jurées par tous les cardinaux avant l'élection, et signe quelques requêtes, entre autres l'ordre d'élargissement des prisonniers détenus pour des fautes peu importantes. Les constitutions dont nous venons de parler sont en général des projets de réforme préparés par les cardinaux avant l'élection, auxquels le pape devra se conformer et qu'il promulguera aussitôt après son avènement. Les membres du Sacré-Collége, dit le nouvel éditeur de Bignon, « ont soin de ne voter que pour des candidats ayant prêté le serment de mettre ces conventions à exécution. Depuis plusieurs siècles, il se

passe peu de conclaves sans que les électeurs ne jurent des *pacta.* »

Pendant ce temps le doyen des cardinaux-diacres ouvre une petite fenêtre, montre une croix au peuple et dit à haute voix : « *Annuntio vobis gaudium magnum. Papam habemus. Reverendissimus cardinalis N. electus est in Summum Pontificem et eligit sibi nomen N.* »

Le Saint-Père, après une courte oraison, est ensuite dépouillé par les deux premiers cardinaux-diacres de ses vêtements (1) et revêtu de tous les habits pontificaux qu'avant l'entrée au conclave on a préparés de plusieurs grandeurs différentes depuis la calotte blanche jusqu'aux mules, afin que le nouveau pape puisse, dès son élection, porter les insignes de sa dignité (2).

Revenu à l'autel, après avoir donné au Sacré-Collége la première bénédiction apostolique, il s'assied sur un riche fauteuil placé sur les degrés, et les cardinaux viennent successivement le saluer et lui baiser les pieds, les mains et la bouche. Le pape répond à cette adoration par une double accolade appelée le baiser de paix et saisit souvent ce

palais toujours en assez grand désordre. Le mobilier de la cellule de l'élu appartient de droit à ses conclavistes ; mais ceux-ci ont bien de la peine à protéger contre les serviteurs des autres cardinaux ces dépouilles qui se vendent fort cher à des étrangers, à titre de curiosités. D'un autre côté, en dépit des bulles pontificales et de toutes les mesures de police, la foule se livre au pillage de la demeure du nouveau souverain pontife et souvent même de celles de cardinaux que l'on suppose élus. Nous ne citerons qu'un exemple de cet usage rappelé par le nouvel éditeur de Bignon. Au conclave de Pie IX, le jour même de l'élection dont la proclamation était remise au lendemain à cause de l'heure avancée (il était près de minuit), le bruit courut dans Rome que le cardinal Gizzi venait d'être nommé. Cette fausse nouvelle provoqua le pillage de la maison du cardinal que Pie IX se chargea d'indemniser.

Le nouveau pape est ensuite porté, dans la *sedia gestatoria* (1), à Saint-Pierre, accompagné de chanoines et de chantres de cette église qui entonnent l'antienne : *Ecce sacerdos magnus*, *etc.* Après s'être prosterné et avoir prié, il est replacé dans la *sedia* et porté à l'autel de la Confession de St-Pierre, sur lequel il s'assied. On chante le *Te Deum*, et le pape est de nouveau adoré par les cardinaux, les évêques, les prélats et le clergé de Saint-Pierre. Le Saint-Père donne solennellement la bénédiction et

(1) Trône disposé de manière à être porté sur les épaules par les *sediarii*.

l'absolution générale et est ensuite conduit au Vatican.

Quelques jours plus tard a lieu le couronnement à la *loggia* ou balcon du portail de Saint-Pierre. Le pape étant assis, reçoit la tiare (1) des mains du doyen des cardinaux-diacres, qui est chargé de lui mettre sa coiffure ou de la lui ôter pendant les cérémonies, selon les règles de la liturgie. « ***Accipe tiaram***, lui dit-il, *tribus coronis ornatam*, ***et scias te esse patrem principum et regum, rectorem orbis in terra, vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*** » Ensuite le maître des cérémonies met par trois fois le feu à des étoupes, en répétant trois fois à haute voix : ***Pater sancte***, *sic transit gloria mundi : omnis caro fœnum et*

(1) La tiare ou *tri regno*, coiffure particulièrement affectée au Pape, quand il est revêtu de ses ornements pontificaux, est un haut bonnet rond, ceint de trois couronnes d'or, l'une au-dessus de l'autre, et enrichies de pierres précieuses. Elle se termine en pointe portant un petit globe surmonté d'une croix ; par derrière, deux larges rubans tombent sur les épaules. La tiare est considérée comme l'emblème de la triple dignité de père des fidèles, de roi et de vicaire de Jésus-Christ. On a beaucoup disserté sur l'origine de la triple couronne. Au couronnement de Nicolas II (1058), l'archi-

omnis gloria ejus sicut flos agri. » Il adresse encore au souverain pontife diverses autres paroles, entre autres celles par lesquelles il lui annonce que son règne ne sera pas aussi long que celui de saint Pierre : « *Annos Petri non videbis* » (1).

Le pape doit se rendre ensuite à cheval à Saint-Jean-de-Latran ; mais, depuis Jules II (élu en 1503), l'usage s'est établi de ne faire cette procession que quelque temps après le couronnement et en voiture de gala (2). Cette cérémonie a lieu avec la plus grande solennité.

Au moment où la procession passe dans le voisinage du Ghetto, les Juifs, qui ont trouvé au moyen-âge auprès du Saint-Siége un asile et une tolérance que leur refusaient les autres puissances chrétiennes, viennent au-devant du pape et, le genou en terre, lui présentent le texte de leur loi écrit en caractères hébraïques. Un de leurs rabins en fait l'éloge et exhorte le Saint-Père à la révérer ; celui-ci répond qu'il la révère comme venant de Dieu, mais blâme les Juifs de leur vaine attente du Messie (3). En outre, de distance en distance, sur le parcours du

(1) Le commentateur de Bignon rapporte que Benoît XIV répondit : « *Non est fidei.* » Ce souverain pontife ne régna que dix-huit ans (17 août 1740 — 3 mai 1758). On sait que Pie IX, élu le 16 juin 1846, est le seul Pape qui, jusqu'ici, ait atteint et dépassé les vingt-cinq années du règne de saint Pierre.

(2) Pie VI, en 1775, suivit les anciens usages et se rendit à cheval à Saint-Jean de Latran.

(3) Voir sur l'origine de cet usage, qui semble avoir pris naissance au temps d'Innocent II, et sur la situation des Juifs au moyen-âge dans les États pontificaux, Arthur Beugnot, *Les Juifs d'Occident*, Paris, 1824, in-8°, p. 153 et *passim*.

cortége, on jette de l'argent au peuple comme symbole de la charité de l'Église.

A son arrivée à Saint-Jean-de-Latran, le souverain pontife est reçu par les chanoines de cette basilique, qui est la première église de la catholicité et la cathédrale de Rome. C'est là que le pape prend effectivement possession du siége de Rome. Une cérémonie des plus imposantes, et dont toutes les parties sont symboliques, s'accomplit alors (1); mais il faudrait pour la décrire en entier sortir du plan que nous nous sommes tracé. Nous ajouterons seulement que, dans le cas où le nouvel élu ne serait ni prêtre, ni évêque, il recevrait le sacrement de l'Ordre et la consécration épiscopale des mains de l'évêque d'Ostie, en vertu d'un usage qui remonte aux premiers temps de la papauté et a été observé constamment.

Tel est à peu près le cérémonial qui a été suivi jusqu'à nos jours pour la création des souverains pontifes.

Il nous reste à dire quelques mots du *droit d'exclusion*, auquel prétendent plusieurs puissances, et sur lequel l'éditeur de Bignon a écrit, sous forme de note, une dissertation historique remplie d'intérêt (2). Nous ne pouvons mieux faire que de la citer textuellement.

[redacted]

« Trois puissances catholiques usent du *droit* d'exclure un candidat de l'élection ; ce sont : l'Autriche, comme représentant le *Saint-Empire*, la France et l'Espagne.

« Ce droit n'est pas à l'abri de toute contestation ; mais pour éviter de plus grands maux, le Saint-Siége, par esprit de conciliation, en tolère sagement l'usage, sans l'avoir cependant reconnu canoniquement.

« A l'origine, les souverains n'exerçaient leur influence dans l'élection du pape que d'une manière indirecte, et pour ainsi dire dissimulée. Peu à peu cette influence a grandi. Charles-Quint, au faîte de sa puissance, fit nommer pape Adrien d'Utrecht, l'évêque de Tortosa, à la mort de Clément VIII. Les princes d'Italie contribuèrent souvent à l'élection de tel ou tel cardinal. Mais il arrivait que le candidat d'un souverain déplaisait à un autre prince ; aussi, pour ne pas exciter le mécontentement des puissances, les cardinaux s'assuraient, avant de procéder à l'élection, de leur agrément. D'un acte de déférence prudente de la part des électeurs, les puissances en firent une prétention. Dans les derniers conclaves, les cardinaux se sont plus préoccupés de ne pas élire des candidats dont la nomination aurait causé des embarras, que de rechercher quels étaient ceux dont l'élection eût été particulièrement agréable à un cabinet.

« Voici de quelle manière se pratique l'exclusion. Les nations catholiques ont, parmi les membres du Sacré-Collége résidant à Rome, un cardinal protecteur, qui tient à elle par sa naissance ou par un

lien quelconque, ainsi d'avoir été nonce à sa cour, ou par le choix du pape, d'accord avec le souverain. C'est ordinairement à ce cardinal qu'est confié *le secret des princes*. On entend par ce terme les promesses, les désirs, les antipathies d'un souverain, et enfin l'*exclusion* formelle à prononcer contre un ou plusieurs candidats; en un mot, le cardinal est chargé des commissions pour le conclave.

« L'exclusion de chacune des trois puissances ne peut atteindre qu'un candidat, et doit être notifiée au Sacré-Collége avant l'élection. C'est aux représentants des puissances à connaître à temps l'opinion des électeurs et à prononcer l'exclusion pour s'éviter un mécompte. On dit à Rome que le prince de Metternich ayant tardé à donner des instructions à l'ambassadeur d'Autriche à Rome, lors de la mort de Grégoire XVI, et le conclave n'ayant duré que peu de jours (1), l'exclusion de la cour de Vienne, qui portait précisément sur le cardinal Mastaï Ferreti, arriva le matin même où Pie IX, élu la veille au scrutin du soir, venait d'être proclamé.

« Au conclave de Léon XII, le cardinal Severoli avait réuni au scrutin du matin, le 21 septembre 1823, vingt-six voix; son élection aurait eu lieu au scrutin du soir si le cardinal Albani n'avait, au nom de l'Autriche, prononcé l'exclusion contre lui. A la

« Le cardinal Giustiniani allait être élu à la mort de Pie VIII lorsque l'exclusion de l'Espagne le frappa.

« Charles-Quint, qui avait fait nommer Adrien VI, ne parvint pas à empêcher l'élection de Paul IV.

« Philippe II ne pratiqua jamais l'exclusion, au moins ouvertement.

« Au XVI[e] siècle, le Sacré-Collége se regardait comme indépendant vis-à-vis des rois. Si l'exclusion eût été véritablement un droit des souverains, Philippe II, qui n'a jamais laissé péricliter la moindre des prérogatives de sa couronne, n'eût pas manqué d'exercer celle-ci, s'il avait cru en avoir le droit.

« La France est, de toutes les puissances, celle qui a mis le plus de discrétion dans son intervention au conclave.

« Nonobstant cette tolérance du Saint-Siége, les puissances ne peuvent arguer, pour soutenir leurs prétentions, d'aucun acte apostolique qui leur reconnaisse le moindre droit d'ingérence dans l'élection pontificale. »

En terminant cette étude impartiale, qu'on nous permette d'émettre un vœu sincère, c'est qu'une entière liberté soit laissée aux membres du Sacré-Collége, lorsque, dans un temps assez proche peut-

allait réunir beaucoup de voix lorsque le cardinal Hersan lui donna l'exclusion au nom de l'Autriche. Gerdil, né en Savoie, se trouvait alors presque le sujet de la France, par suite de l'annexion de son pays natal au territoire de la République française ; il était d'ailleurs fort âgé. V. Rohrbacher, *op. cit.*, t. XIV, p. 396, et Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 468 et suiv.

être, ils seront appelés à nommer le successeur de Pie IX. Les circonstances dans lesquelles se trouve la société moderne imposent aux puissances une grande réserve à cet égard. Les états catholiques et ceux qui comptent des catholiques parmi leurs nationaux ont un intérêt majeur à écarter de cette élection toute immixtion étrangère. Dans une circulaire récente et dernièrement encore, à la tribune, le ministre des affaires étrangères d'Italie a affirmé que son gouvernement assurerait au prochain conclave une pleine et entière liberté d'action. Cette promesse ne sera pas vaine, nous l'espérons, et de sages mesures préviendront alors toute agitation dans la capitale du monde chrétien.

N'oublions pas aussi que dans les pièces diplomatiques échangées entre divers cabinets et dans une déclaration du comte Andrassy, premier ministre d'Autriche, au sujet de la publication par les journaux d'une bulle relative au conclave, il est question des lois du conclave, sans l'observance desquelles l'élection ne serait pas considérée comme canonique par les puissances. Ce document, qui fit tant de bruit l'année dernière et qui avait été fabriqué à

laisser une bulle pour le prochain conclave; les dispositions qu'elle édictera auront alors seules force de loi. D'après de récentes informations, le Saint-Père aurait préparé une bulle; mais elle laisserait intact quant au fond l'état de choses qui existe depuis tant de siècles, relativement aux élections pontificales. Elle n'aurait pour but que de dispenser les cardinaux de l'observance du cérémonial et de donner au Sacré-Collége une plus grande latitude pour faire face aux nécessités des circonstances dans lesquelles il aurait à élire le nouveau pape. MAIS, QUAND MÊME PIE IX CHANGERAIT LA LÉGISLATION DU CONCLAVE, LES DISPOSITIONS QU'IL AURAIT ÉDICTÉES, nous ne saurions trop insister sur ce point, SERAIENT LES SEULES EN VERTU DESQUELLES SON SUCCESSEUR POURRAIT ÊTRE CANONIQUEMENT ÉLU.

Puisque nous avons été amené à parler des dispositions que le Saint-Père a pu prendre en vue des futurs conclaves, nous devons mentionner la bulle *Cum Romanis*, publiée avant la réunion du concile du Vatican. Cette bulle maintient aux seuls cardinaux, à l'exclusion de tous les autres membres de la hiérarchie ecclésiastique, le droit d'élire le chef de l'Église catholique, alors même que le concile serait rassemblé. En la promulgant, Pie IX n'a fait que suivre l'exemple de Jules II et de Pie IV, qui édictèrent des dipositions analogues à l'occasion du concile œcuménique de Latran et du concile de Trente. Cependant il ne faut pas oublier que le Saint-Père n'a pas agi seulement en vue du concile du Vatican; la bulle *Cum Romanis* a une portée plus générale et est applicable à toutes les élections

pontificales qui pourraient avoir lieu si le pape venait à mourir pendant un concile universel. Il y est formellement édicté que, par la mort du chef de l'Église, tout concile général alors rassemblé est dissous *ipso facto*. Par cette même constitution, le souverain pontife confirmait les règles fixées en dernier lieu pour le cérémonial dans la constitution publiée par Grégoire XV sur la tenue du conclave.

Le testament de Pie IX sera respecté, nous n'en doutons pas. Les chefs des grandes nations comprendront que, à l'époque si troublée où nous vivons, il serait téméraire d'intervenir dans l'élection du souverain pontife, et de blesser dans leur conscience et dans leur foi les peuples que la Providence les a appelés à gouverner.

APPENDICE.

Extrait des Actes du *Concile œcuménique* de Lyon (1274).

DE ELECTIONE ET ELECTI POTESTATE.

Vbi periculum majus intenditur, ibi procul dubio est plenius consulendum. Quam gravibus autem sit onusta dispendiis, quot et quantis sit plena periculis, ecclesiæ Romanæ prolixa vacatio : exacti temporis consideratio edocet, et considerata prudenter illius discrimina manifestant. Hinc nos evidens evocat ratio, ut dum reformandis etiam minoribus nostra solerter vacat intentio, ea quæ periculosiora sunt nequaquam absque remedio reformationis accommodæ relinquamus. Ideoque omnia quæ, pro vitanda discordia, in electione Romani pontificis a nostris sunt prædecessoribus, et præcipue a felicis recordationis Alexandro papa tertio, salubriter instituta, omnino immota in sua firmitate manere censentes (nihil enim illis detrahere intendimus, sed quod experientia deesse probavit, præsenti constitutioni supplere), hoc sacro concilio approbante statuimus, ut si eumdem pontificem in civitate, in qua cum sua curia residebat, diem claudere contingat extremum, cardinales, qui fuerint in civitate ipsa præsentes, absentes expectare decem diebus tantummodo

teneantur. Quibus elapsis, sive absentes venerint, sive non, extunc omnes conveniant in palatio, in quo idem pontifex habitabat, contenti singuli singulis tantummodo servientibus clericis, vel laicis, prout duxerint eligendum. Illis tamen quibus patens necessitas id suggerit indulgeri, duos habere permittimus, ejusdem electionis arbitrio reservato. In eodem autem palatio unum conclave, nullo intermedio pariete, seu alio velamine, omnes habitent in communi. Quod (servato libero ad secretam cameram aditu) ita claudatur undique, ut nullus illuc intrare valeat vel exire; nulli ad eosdem cardinales aditus pateat, vel facultas secrete loquendi cum eis : nec ipsi aliquos ad se venientes admittant, nisi eos, qui de voluntate omnium cardinalium inibi præsentium, pro iis tantum quæ ad electionis instantis negotium pertinent, vocarentur. Nulli etiam fas sit, ipsis cardinalibus, vel eorum alicui, nuncium mittere vel scripturam. Qui vero contra fecerit scripturam mittendo vel nuncium, aut cum aliquo ipsorum secreto loquendo : ipso facto sententiam excommunicationis incurrat. In conclavi tamen prædicto aliqua fenestra competens dimittatur, per quam eisdem

tunc tantummodo panis, vinum, et aqua, ministrentur eisdem, donec eadem provisio subsequatur. Provisionis quoque hujusmodi pendente negotio, dicti cardinales nihil de camera papæ recipiant, nec de aliis eidem ecclesiæ tempore vacationis obvenientibus undecumque : sed ea omnia, ipsa vacatione durante, sub ejus, cujus fidei et diligentiæ camera eadem est commissa, custodia maneant, per eum dispositioni futuri pontificis reservanda. Qui autem aliquid receperint, teneantur extunc a perceptione quorumlibet redituum ad ipsos spectantium abstinere, donec de receptis taliter plenariam satisfactionem impendant. Iidem quoque cardinales accelerandæ provisioni sic vacent attentius, quod se nequaquam de alio negotio intromittant : nisi forsan necessitas adeo urgens incideret, quod eos oporteret de terra ipsius ecclesiæ defendenda, vel ejus parte aliqua providere : vel nisi aliquod tam grande, tam evidens periculum immineret, quod omnibus et singulis cardinalibus præsentibus concorditer videretur illi celeriter occurrendum. Sane si aliquis de prædictis cardinalibus conclave prædictum, ut supra exprimitur, non intraverit ; aut intrans, absque manifesta causa infirmitatis exierit : ipso minime requisito, nec in ejusdem electionis negotio ulterius admittendo, per alios ad eligendum summum pontificem, libere procedatur. Si vero infirmitate superveniente, idem conclave aliquem ex eis exire contingat : ipsa etiam infirmitate durante poterit, ejus suffragio non requisito, ad electionem procedi. Sed si ad alios post sanitatem sibi redditam, seu antea, redire voluerit, vel etiam si alii absentes, quos per decem dies dixi-

mus expectandos, supervenerint re integra, videlicet antequam eidem ecclesiæ sit de pastore provisum : in eodem negotio, in illo statu, in quo ipsum invenerint, admittantur, præmissa, tam de clausura, quam de servientibus, cibo et potu, et reliquis, cum aliis servaturi. Porro si quando Romanum pontificem extra civitatem prædictam, in qua erat cum sua curia residens, contigerit ab hac luce migrare : teneantur cardinales in civitate, in cujus territorio seu districtu idem pontifex obiit convenire; nisi sit forsitan interdicta, vel contra ecclesiam Romanam in aperta rebellione persistat. Quo casu in alia viciniori conveniant, quæ similiter nec interdicto subjaceat, nec sit, ut prædicitur, aperte rebellis. In hac etiam civitate, tam quoad expectationem absentium, quam quoad habitationem communem clausuram, et cætera omnia, in domo episcopali, vel alia qualibet eisdem cardinalibus deputanda, eadem observentur, quæ superius, obeunte dicto pontifice in ea in qua cum sua residebat curia, sunt expressa.

Præterea, quia parum est jura condere, nisi sit qui eadem tueatur : adjiciendo sancimus, ut domi-

liter convocandis, præstent corporaliter juramentum. Quod si forte in præmissis, vel circa ea, fraudem commiserint, aut ipsa diligenter non observaverint : cujuscumque sint præeminentiæ, conditionis, aut status, omni cessante privilegio, eo ipso excommunicationis sint vinculo innodati, et perpetuo sint infames, nec unquam eis portæ dignitatis pateant, nec ad aliquod publicum officium admittantur. Ipsos insuper feudis, et bonis, cæterisque, quæ ab eadem Romana vel quibuslibet aliis ecclesiis obtinent, ipso facto decrevimus esse privatos : ita quod ad ecclesias ipsas plene ac libere revertantur, administratorum earumdem ecclesiarum arbitrio sine contradictione aliqua disponenda. Civitas vero prædicta, non solum sit interdicto supposita, sed et pontificali dignitate privata. Cæterum quia cum arbitrium vel inordinatus captivat affectus, vel ad certum aliquid obligationis cujusque necessitas adigit, cessat electio, dum libertas adimitur eligendi : cardinales eosdem obsecrantes per viscera misericordiæ Dei nostri, per aspersionem sui preciosi sanguinis obtestamur, ut pensantes attentius quid eis imminet, cum agitur de creatione vicarii Iesu Christi, successoris Petri, rectoris universalis ecclesiæ, gregis Dominici directoris, omni privatæ affectionis inordinatione deposita, et cujuslibet pactionis, conventionis, obligationis necessitate, necnon condicti et intendimenti contemplatione cessantibus, non in se reciprocent considerationis intuitum, vel in suos, non quæ sua sunt quærant, non commodis privatis intendant, sed nullo arctante ipsorum in eligendo judicium, nisi Deo, puris et liberis mentibus, nuda electionis conscientia

utilitatem publicam libere prosequantur omni conatu, et solicitudine, prout possibilitas patitur, id arcturi tantummodo, ut eorum ministerio acceleretur utilis et pernecessaria totius mundi provisio, idoneo celeriter eidem ecclesiæ sponso dato. Qui autem secus egerint, Divinæ subjaceant ultioni, eorum culpa, nisi gravi propter hoc peracta pœnitentia, nullatenus abolenda. Et nos nihilominus pactiones, conventiones, obligationes, condicta, et intendimenta omnia, sive juramenti, sive cujuslibet alterius fuerint vinculo firmitatis annexa, cassamus, irritamus, et viribus decernimus omnino carere : ita ut nullus ad illa observanda quomodolibet sit astrictus, nec quisquam ex eorum transgressione notam vereatur fidei non servatæ, sed non indignæ laudis titulum potius mereatur : cum lex etiam humana testetur, Deo magis transgressiones hujusmodi, quam jurisjurandi observationes, acceptat.

Quia vero fidelibus non est tam de solicita quantumcumque inventione fidendum, quam de instantia orationis humilis et devotæ sperandum, huic adjicimus sanctioni, ut in omnibus civitatibus, cæterisque locis insignibus, ubi primum de memorati pontificis

utilitas, ex ipsorum unanimitate sequatur. Et ne tam salubre præsentis sanctionis edictum, ignorantiæ negligi prætextu contingat : districte præcipimus, ut patriarchæ, archiepiscopi, episcopi, et alii ecclesiarum prælati, cæterique, quibus concessum est proponere verbum Dei, clerum et populum propter hoc specialiter frequentius congregandos in suis sermonibus ad supplicum precum suffragia, pro celeri et felici exitu tanti negotii frequentanda, solerter hortentur, et ipsis eadem auctoritate, non solum orationum frequentiam, sed et observantiam, prout circumstantiæ pensandæ suaserint, jejuniorum indicant.

(LABBE, *Sacrosancta Concilia*, t. XI, col. 975-979.)

NICOLAS FOUCAULT

Par M. DESDEVISES DU DEZERT

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, membre titulaire.

... Aucune lecture ne fait mieux voir le mécanisme de l'ancienne administration française.

(*Revue contemp.*, 1856, art. de M. Pierre CLÉMENT.)

L'institution des intendants, créée par Richelieu, supprimée un moment sous Mazarin, définitivement rétablie par Louis XIV, est l'instrument le plus énergique de la centralisation administrative dans l'ancienne France, et le dernier mot de son régime intérieur sous la royauté absolue. Quoique l'intendant séjourne longtemps dans sa province, qu'il ait une résidence fixe, et qu'il ne s'absente de sa résidence qu'avec autorisation ou pour les besoins du service, il participe des magistratures extraordinaires par la variété et l'étendue de ses prérogatives et de ses attributions : il est dans sa généralité le délégué du ministre, l'intermédiaire obligé des ordres du maître, le représentant du Roi au second degré. Dans les cérémonies officielles, il a le premier rang : on lui donne du Monseigneur ; on lui présente le vin d'honneur ; à son entrée en ville, on tire le canon. Son traitement, qui varie selon l'importance des chefs-lieux, est toujours large et libéral ; le logement gratuit, les présents confor-

mément à la coutume, certains droits fiscaux, les frais de tournée, les gratifications lui permettent de faire des économies tout en menant un grand train.

Rien de plus convenable et de plus nécessaire que cette magnificence : en effet l'intendant, toujours en rivalité avec les gouverneurs de province, les principaux de la noblesse, du clergé, de la magistrature, est obligé d'avoir un grand état. Il a dans ses attributions l'inspection générale de toutes les branches de service, les rapports sur toutes les questions, l'exécution des ordres dans tous les cas, la répartition et la levée de l'impôt (1), la surveillance exacte des officiers de finances, celle des magistrats, le recrutement, le logement et la nourriture des gens de guerre, les vivres, les secours aux pauvres en temps de disette, les postes, la viabilité, la police et la sûreté publique. Rien ne lui est étranger ; rien ne doit échapper à son action, à sa surveillance ; il voit tout, organise tout, redresse tout, rend compte de tout. On voit par ce dénombrement, fort incomplet sans doute, mais entièrement emprunté aux Mémoires de Nicolas Foucault, qui sont l'objet de cette étude, tout ce que les fonctions d'intendant exigeaient de tact, de vigilance, de modération, de fermeté et de lumières, combien elles exigeaient de connaissances préalables. Cependant Foucault a trente ans lorsqu'il débute ; il est sous la surveillance souvent contradictoire de Colbert et de Louvois, dont il dépend pour différents ser-

(1) Exemple en 1689.

vices. Quoique son autorité s'exerce sur tout, il a rarement des reproches, et quand il en a, il ne les mérite pas toujours. En revanche, il y en a qu'il mérite et qu'on ne lui fait pas. Ici nous ne prétendons pas examiner l'intendance, mais l'intendant. L'institution a été approfondie par MM. Chéruel et Depping, et le sujet paraît épuisé. Nous demandons seulement aux mémoires quelle fut la conduite de Foucault comme magistrat et ce qu'il fallait alors pour être un bon intendant, comme nous dirions aujourd'hui un bon préfet.

Quand Richelieu crée les intendants, il sait parfaitement ce qu'il fait et ce qu'il veut : c'est un maître. L'intendant est un *missus dominicus* de la dernière époque, un commissaire extraordinaire permanent, qui suspend la vie partout où il se trouve, et substitue partout à l'action de la noblesse, du clergé, des états provinciaux, des parlements, du peuple, l'action du Roi. Le titre y est, pour que personne ne s'y trompe. A Pau, Foucault est commissaire du Roi en Béarn ; le titre de maître des requêtes, qu'il conserve jusqu'en 1694, est son titre véritable, comme plus tard celui de con-

suspecte sont isolés, circonvenus, emprisonnés, tracassés de toute façon ; on recherche leurs titres, on les soumet à des corvées humiliantes, à de lourds impôts ; on leur suscite des procès ruineux ; on épie jusqu'à leurs paroles. Il faut se soumettre à toutes ces rigueurs, et suivre à pied le char du triomphateur : de là la haine de la noblesse contre Louvois. Les droits sont confondus : sans valeur contre le Roi, on ne peut s'en prévaloir que contre les tiers ; encore y a-t-il toujours quelque moyen d'exception, quand l'une des parties est bien en cour et l'autre faible ou en disgrâce. Il faut obéir ; quand on obéit, la justice règne généralement : les intendants sont bien choisis ; ce sont des hommes d'honneur, laborieux, savants, sortant de familles estimées, et le peuple est satisfait de leur conduite, parce qu'ils ne connaissent pas d'exception.

Mais, quand on n'obéit pas, c'est-à-dire quand on n'abdique pas complètement les souvenirs du passé pour devenir l'instrument docile du Roi et de ses ministres, il faut s'attendre à tout, se résigner à tout perdre : honneur, fortune, liberté. Le Roi est le maître ; il est le maître d'institution divine (on sait comment Louis XIV l'entend dans ses Mémoires, et les intendants commentent amplement la pensée du souverain). On doit obéissance au Roi pour l'âme comme pour le corps, car il est le représentant de Dieu, et l'exécuteur de ses volontés. Ainsi plus de liberté, plus même de liberté de conscience ; l'intendant est l'interprète naturel de cette exagération intolérable, car il n'en éprouve aucun préjudice, et il en a le profit. Voilà ce qu'il

ne faut pas perdre de vue quand il s'agit d'un fonctionnaire de la grande époque, d'un de ceux qui ont le mieux compris le régime absolu, et qui en ont été les instruments les plus habiles et les plus dévoués. Foucault a été intendant à Montauban, à Pau, à Poitiers, à Caen pendant trente-deux ans ; il a été l'un des principaux instruments de la royauté dans l'affaire de la Régale, et dans les troubles qui ont suivi la révocation de l'édit de Nantes ; c'est dans sa généralité, et presque sous ses yeux, que les débris du désastre de la Hogue ont été brûlés par les Anglais; il a défendu avec persévérance ses administrés contre les inventions fiscales des Lepelletier et des Pontchartrain; il a vu les progrès de la dépopulation et de la misère publiques pendant deux guerres longues et onéreuses; il a rendu avec fidélité ses impressions, et suffisamment développé sa conduite : c'est, à tout prendre, et pour celui qui recherche dans les faits l'histoire vraie plutôt que l'esprit et la couleur, un témoin sincère, et bien informé.

La rivalité de Colbert et de Louvois, qui se perpétue entre les deux familles après la mort de

à des démarches qui compromettaient son autorité ou qui blessaient son orgueil. Foucault proposait de faire travailler à une carte de Poitou : « Il n'y « a que trop de cartes dans le royaume, répondait « Louvois ; les ennemis, *dans le temps*, pourraient « en tirer plus d'avantages que nous. » Et, pour ne point favoriser un débarquement, qui n'a jamais été tenté, il fallut ajourner une idée utile. Louvois aussi le trouve trop doux, mais, dit Foucault avec vraisemblance, « il tire ce reproche de son fonds, et cela ne vient pas du Roi. » Le duc de Mazarin donne au Roi ses orangers de la Meilleraye : Louvois ordonne leur transport immédiat, tant il est impatient de les voir à Versailles. « Le Roi peut prendre « des villes en hiver, répond Foucault avec bon « sens, mais il ne peut faire sortir des orangers de « leurs serres. » Quand le terrible ministre est emporté par cette mort subite qui a tant frappé les contemporains, Foucault, en l'enregistrant, demeure impénétrable, mais il faut penser qu'il ne fut pas un des derniers à s'en réjouir.

Foucault a des idées qui ne sont pas toujours acceptées : il a du zèle, parfois même un zèle excessif, auquel on ne rend pas toujours justice. Le Roi comprend que toute la force de l'intendance est dans l'unité d'impulsion, et il ne veut pas de subdélégués permanents (correspondants à nos sous-préfets) chargés de la surveillance d'un district ou d'une section. C'est seulement au civil et au criminel que la subdélégation est admise, et temporairement, pour une besogne déterminée. Foucault réclame, probablement sans succès, car il ne nous apprend

pas quelle suite fut donnée à sa réclamation. Nous ne retrouvons, dans la suite, des subdélégués que pour des affaires spéciales, nettement déterminées, et un tarif établi par les intendants règle la somme qui leur est allouée.

La première et la plus importante fonction de l'intendant, c'est la justice : partout où il se trouve, il préside en qualité de maître des requêtes ; il se transporte partout où il croit sa présence nécessaire, et ses tournées dans son ressort remplacent celles du chancelier. Ici nous retrouvons le magistrat qui pendant huit ans a suivi à Paris les audiences des cours souveraines, et s'est pénétré de leur esprit. Foucault s'occupe avec soin de la réforme de la justice ; il signale régulièrement tout ce que la pratique lui révèle d'abus commis, tout ce qui lui paraît défectueux dans la loi. A Pau, il remédie avec une insistance des plus louables à l'insuffisance du personnel, aux lenteurs et au coût des procédures, à l'inconduite notoire de quelques membres, qui sont obligés de se démettre. A Poitiers, il est l'arbitre des différends entre les magistrats ; à Montauban, à Caen, on le trouve partout

brèche avec du canon. Ceux qui sont coupables de violences envers le peuple sont pendus, quel que soit leur rang; les criminels de basse extraction qui ont volé sur les routes, ou résisté à la force publique, sont roués vifs; les faux sauniers sont envoyés aux galères. Il y a quelquefois des adoucissements. Un sexagénaire n'est pas roué, mais il est pendu; un notaire qui a près de cent ans avoue n'avoir jamais fait que des faux; un autre notaire, qui a cent six ans, reconnaît n'avoir jamais rédigé un acte vrai : leur âge les sauve, et ils meurent dans l'impunité. Dans la région centrale, les seigneurs étaient souvent absents de leurs domaines, ou donnaient l'exemple du mal; la hardiesse y était au niveau de l'ignorance. Dans le Rouergue, par exemple, deux faussaires de seize ans parcouraient le pays, marquant les étoffes, délivrant des lettres de maître, contrefaisant le timbre et le sceau du Roi. Si la répression n'avait pas été terrible, que serait devenu l'ordre public? Que seraient devenus surtout les procédés fiscaux de M. de Pontchartrain?

L'intérêt du Roi était alors presque toujours en désaccord avec les intérêts privés; le faire prévaloir contre les classes privilégiées et contre les communautés et corporations était la difficulté principale du rôle de l'intendant : c'était aussi son principal devoir, et, nous devons le reconnaître, Foucault s'y employait vaillamment. C'est dans ses Mémoires qu'il faut suivre l'histoire de la Régale, si remplie de faits curieux et instructifs : on y voit comment dès 1674, c'est-à-dire en pleine concorde avec la cour de Rome, le Roi poursuit son but de centralisation

politique et financière sans s'inquiéter des obstacles; avec quelle fermeté sont réprimées les résistances dans les diocèses d'Agde et de Pamiers, aussitôt qu'elles sont signalées par l'intendant de Montauban. Il serait puéril aujourd'hui de se porter juge de la querelle, et de refaire laborieusement le fastidieux récit d'un démêlé qui a perdu toute son importance. Que Louis XIV ait eu en cette occasion sa hauteur ordinaire, ce qui est vraisemblable, et qu'Innocent XI y ait apporté son entêtement accoutumé, ce qui paraît naturel, cela nous importe peu à une distance de deux siècles, et le style cassant de M. de Louvois ne nous émeut guère plus que les monitoires du grand vicaire de Pamiers. Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est de constater une fois de plus la juridiction que s'attribuait le roi très-chrétien sur des hommes qui n'avaient pas cessé d'être ses sujets en devenant évêques, et nous nous demandons avec une certaine inquiétude quelle serait l'attitude actuelle de quelques-uns de nos prélats, si le pouvoir usait envers eux du plus faible des moyens de coercition employés journellement pendant huit ans par Nicolas Foucault. Ce n'est pas

possible, d'une partie des couvents « qui dévorent les habitants. » Il agit de même à Vabres. Tout ce qui était éclairé à cette époque pensait de même : c'était l'opinion de Colbert, et celle de Vauban.

Foucault est la terreur des protestants : quand il est à Pau, on l'aimerait mieux à Paris qu'en Béarn ; quand il est à Poitiers, le bruit qu'il est blessé dans une émeute, mort peut-être, court jusqu'à Paris. En face des hérétiques, sa conduite est toute tracée, et participe du chrétien orthodoxe et de l'intendant : on y trouve presque au même degré l'ami des jésuites et l'homme dévoué au Roi. « C'est, dit-il, une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au Roi, puisque Sa Majesté agit uniquement pour l'intérêt de la religion. » Satisfait de cet argument, qui est loin d'être sans réplique, il n'en cherche pas d'autre, et va droit devant lui. Partisan de la contrainte morale, il oppose à la fermeté de ceux qui résistent la docilité de ceux qui abjurent, et ne recule pas devant les menaces. « Le Roi saura, dit-il à Caen en 1701, malgré les puissances de ce monde *et de l'autre*, rendre son royaume aussi catholique que ceux à qui il vient de donner un maître. » Ainsi, du même coup, il confond Guillaume III avec le diable, et il délivre aux Espagnols un brevet d'orthodoxie.

Cependant Foucault n'est pas convertisseur de son naturel : il connaît les limites des deux puissances, déclare que cela regarde les évêques, et il leur eût abandonné volontiers la besogne tout entière.

Mais puisque le Roi, qui pourtant a bien d'autres affaires sur les bras, a entrepris de consommer l'unité religieuse, là comme ailleurs le Roi doit être obéi. Point de curés! Partout en Béarn, en Poitou (on ne dit pas en Normandie), ils sont ignorants et incapables, ou scandalisent par leurs mauvaises mœurs. Il vaut mieux employer les missionnaires, gens de mérite et d'exemple, dont l'intendant protégera la personne et favorisera les prédications. Que dis-je? L'intendant lui-même se fait missionnaire; il prêche, ce maître des requêtes, et on s'y intéresserait fort, tant il se donne de mal, si le désir de plaire au Roi et à M. de Louvois ne faisait en lui une concurrence déplorable à la grâce. Dans une des salles du château de Pau, il adresse aux nobles assemblés une allocution dont nous avons l'analyse, et quinze jours après les nobles se convertissent par délibération. Déjà par l'inspiration de M. et de M^me^ Dacier, le même prodige s'était opéré dans la ville de Castres. A Poitiers, à Châtellerault, le succès est pareil, sans que nous puissions, nous qui avons les pièces en main, l'attribuer à autre chose qu'à la puissance divine : Foucault n'est pas éloquent. Lui-même se

mettent des gratifications et des pensions. Mais, comme il n'est pas seulement chrétien orthodoxe et fils de l'Église, qu'il est en même temps intendant et sujet du Roi, il n'oublie pas que la terre ne se cultive pas sans bras, que des contributions supposent des contribuables, et qu'avant tout en France il faut des Français. Il ne veut rien d'inutile, rien qui puisse porter au désespoir, et il s'arrête devant le sacrilége. Il demande des conférences, sans doute pour s'y réserver un rôle, car il aime à discourir, et il s'y croit habile. Mais il diffère malgré les ordres de Louvois, à vendre les meubles des récalcitrants; il laisse tranquilles les nouveaux convertis sans les obliger d'approcher des sacrements, et, mécontent de facilités dangereuses qui ont pour effet de dépeupler les provinces, il est nettement contraire à l'émigration.

Il y a donc dans la manière dont Foucault comprend et remplit ses fonctions, une large part faite à l'équité et au bon sens. Néanmoins, chez cet homme froid et austère, chez cet habile courtisan, cela ne va pas jusqu'à compromettre sa fortune, et tout ce que Louvois a ordonné contre les réformés, ses Mémoires nous fournissent la preuve qu'il sait au besoin l'exécuter. Implacable envers les ministres, il ne leur laisse que le choix entre l'exil et la mort. Il emploie volontiers contre les nobles l'emprisonnement dans les forteresses, « cela pouvant contribuer à leur conversion. » Les marchands qui veulent fuir sont retenus de force; les femmes sont reléguées dans des couvents, et on peut croire qu'elles y subissent des châtiments corporels, car

dans le récit on en trouve des traces. Citons encore une dizaine d'assemblées dispersées par des troupes régulières, des dragons envoyés comme garnissaires, des réformés condamnés aux galères, des femmes rasées, des procès faits à des cadavres, des confiscations sans nombre, d'odieuses exhumations.

Foucault pouvait-il agir autrement? Peut-être ; mais, s'il y a des intendants qui ont fait moins, ce qui pouvait tenir à l'esprit de leurs provinces, on trouverait aussi des intendants qui ont fait pis, Bâville par exemple. C'est si vrai, quoique d'abord cela surprenne, que Foucault est en droit, quand, en 1695, la cour s'adoucit, et que la persécution devient moins rigoureuse, de dire qu'on a fait fausse route, et qu'on revient enfin à ses premières indications. L'ordre est donné de laisser les missionnaires et les curés achever l'œuvre, sans que le Roi s'en mêle. Loin de s'en plaindre, il s'en réjouit, mais il dit avec raison qu'il est trop tard. Où retrouver en effet tous ces hommes industrieux qui ont quitté la France pour toujours? A Caen, par exemple, presque tous les réformés sont allés s'établir en Angleterre, et

d'hydrographie. Pour se conformer aux vues de Seignelai, il fait apprendre dans les ports de mer l'anglais et le hollandais aux fils des marchands du Poitou. Il intervient dans les querelles de l'Université de Caen, et oblige les professeurs à accepter pour collègue le sieur de Vaucouleurs, qui était à leur gré « trop exact observateur des règlements. » Les colléges de Cahors, qui étaient dans une grande confusion, sont réformés ; à Poitiers, le collége de Pigarreau, en pleine décadence, est réuni au collége des Jésuites. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen n'était pas encore reconnue ; elle tenait ses séances chez M. de Segrais. Sept jours après son arrivée, il prit place parmi les membres, et fit un discours auquel il fut répondu par le directeur. Déjà, dans sa réponse au recteur de l'Université, il avait promis d'être dévoué aux intérêts de la Compagnie et pleinement académicien (1). Avant de quitter la province, il obtint pour elle des lettres-patentes plus avantageuses que toutes celles délivrées jusqu'alors. C'est lui qui découvrit à Vieux l'emplacement de l'ancienne cité romaine des Viducasses, et tout ce qui se recueillait d'antiquités dans la généralité trouvait place dans son cabinet. Il ne négligeait pas les bâtiments, et quand l'Université de Caen rebâtit ses écoles, il obtint que le Roi lui donnerait les Halles « ce qui lui permettrait de s'agrandir. » A Poitiers, il fit les frais d'un prix de tragédie pendant trois ans ; il multiplia dans le Poitou les maîtresses d'école, et leur fit allouer un

(1) 7, 8, 14 mars 1689.

traitement annuel de quarante écus, pris sur la confiscation des biens des consistoires : excellente mesure, qui sans doute ne justifie pas la confiscation, mais qui la répare en partie, et permet d'instruire les populations sans augmenter les charges de l'État.

Ce n'est pas encore le moment où le royaume se couvrira de routes magnifiques, où la France sera en quelque sorte transformée par les intendants. L'œuvre est immense : des dépenses plus urgentes ne permettent pas alors de l'entreprendre. Cependant il y a déjà des progrès accomplis : le canal du Languedoc, celui de Monsieur, la route de Montargis à Nevers, celle de Riom à Clermont, la création des villes de Cette et de Rochefort témoignent d'efforts heureux, qui préludent aux travaux des La Galaisière et des Auber de Tourny. Foucault a sa part dans ces améliorations, dont il comprend la portée ; déjà il a des vues économiques. En Poitou, il fait des magasins de blé pour éviter la disette, et les place à Maillé, à Luçon, à Niort, pour rendre l'accès plus facile et les transports moins onéreux. Les pauvres reçoivent des distributions de blé ;

hôtel des monnaies dans un vaste bâtiment au cœur de la ville, qu'il loua sept cents livres. Enfin il entra dans la pensée de Colbert, en poussant au développement des aides qui pèsent indistinctement sur tous sans acception de priviléges, et il suggéra à Pontchartrain une taxe d'un écu par tonneau sur les cidres de la généralité de Caen, véritable cadeau de trente mille livres dont il gratifia le trésor public. En même temps, et tout en pourvoyant aux besoins du Roi, il n'oubliait pas ses administrés, et Caen, dont le commerce avait beaucoup souffert, lui dut des réductions importantes.

Foucault n'a point le goût des bâtiments, mais il a l'ambition de se distinguer, et il aime les grandes choses. A Montauban, il plante une promenade et construit une porte; à Poitiers, il plante sur les bords du Clain une autre promenade de six cents toises (quelque partie de la magnifique esplanade de Blossac); à Caen, il dispose le long de l'Orne quatre rangées d'ormes « qui font un beau cours. » On ne saurait lui faire honneur des chemins qui mènent à Baréges, réparés pour le voyage de M. le duc du Maine : ici ce n'est pas l'intendant qui est en cause, c'est le courtisan. Mais l'intérêt public est bien réellement en jeu, quand l'intendant de Montauban, sur le bateau de M. Riquet, parcourt de bout en bout le canal du Midi; quand avec M. de Ris, intendant de Bordeaux, il descend la Garonne depuis l'embouchure du canal du Languedoc jusqu'à Langon, étudiant le lit du fleuve, et signalant ce qui s'oppose à la navigation. La même envie d'améliorer le poursuit à Poitiers. Il y aurait

bien quelque chose à faire sur la Sèvre et sur la Charente, mais « il faudrait détruire une trop grande quantité de moulins, » et d'ailleurs « la Charente n'est pas navigable en été. » Dans les ports de la côte, à Rochefort, à la Rochelle, il délibère avec les fonctionnaires, et n'est étranger à aucune amélioration. Pendant son séjour en Basse-Normandie, il prend un arrêté qui impose aux riverains l'élargissement du canal de la Dives, là où il y a des atterrissements. Il visite en compagnie de quelques commissaires le cours inférieur du Couesnon, dont la mer ronge les bords; déjà l'on projette la construction de digues et d'épis « comme en Hollande; » mêmes vues pour les bouches de la Vire, où l'on veut construire un pont sur le Vey. Les attributions des administrateurs sont donc dès cette époque à peu près les mêmes, et ce qu'on a réalisé de nos jours était conçu et désiré par les intendants, il y a deux siècles. Mais l'argent faisait souvent défaut; souvent aussi les moyens connus étaient d'une grande imperfection.

Comme les anciens édiles, l'intendant préside aux fêtes publiques, et Foucault s'y entend fort

éclat, et Mme Foucault leur prodigue les rafraîchissements et les confitures.

L'année suivante, à la Saint-Louis, Foucault se distingue plus encore : il fait la tragédie ; nous en avons le plan, et Démétrius, frère de Persée, en est le héros. Mais rien ne donne mieux la mesure de cette littérature officielle, presque toujours misérable, que le ballet dont la tragédie fut accompagnée. Vulcain y forge les bombes et les carcasses ; la Renommée, à la solde de Louis, vient chercher sa paie, et, de tous les détails, celui-là n'est pas le plus inexact. Ensuite apparaît un personnage tout nouveau, qui n'est pas fort poétique, la Manufacture. Le Roi, en lutte avec l'Hérésie, a pour cortége la Droiture, la Bonne Foi et la Conscience : pour vaincre, il lui suffit de paraître, et l'Hérésie, entourée de Furies, expire à la vue de son portrait. Ces belles choses se terminent, comme on se l'imagine bien, par un ballet général. Partout on rencontre Mgr l'Intendant : Pierre Falloux lui fait la harangue, et figure en même temps dans le ballet. Ce n'est pas encore un gentilhomme que Pierre Falloux, mais c'est déjà un notable, un sujet distingué, que les bons pères choyent de leur mieux, et qui le leur rend bien.

En 1704, lors de la naissance du duc de Bretagne, la ville de Caen a aussi son divertissement, et la relation de Foucault nous le fait passer en quelque sorte sous les yeux. Depuis la Visitation jusqu'à la Trinité, la ville est entourée d'un cercle de feu ; il y a des joûtes sur le canal ; un simulacre de combat naval, où les bourgeois se donnent le plaisir facile

de couler à fond une barque hollandaise; il y a une fête à Vaucelles, un magnifique défilé; Mgr l'intendant y figure à la tête des dames, au milieu du peuple, qui fait la haie et se range à son aspect. Foucault, qui parle si bien de la malice des Normands, n'en est pas toujours exempt : « Les femmes, dit-il, n'avaient rien oublié de ce qui peut contribuer au bon air et à la beauté : croyons favorablement que leur unique dessein était d'orner la fête. » Croyons de même, et nous nous tromperons moins encore, que la crainte est égale au respect dans le cœur des Caennais. Sans doute M. Foucault sait très-bien envoyer en avril des petits pois au Roi, qui s'en régale avec les dames; il cède galamment son banc de St-Roch à M. de Pontchartrain; il prête sa chaise roulante à Jacques II, qui s'y installe lourdement jusqu'à St-Germain. Mais quand il achète de M. de Chamillart le marquisat de Magny, il fait enregistrer scrupuleusement ses titres et prérogatives, et personne dans le Bessin ne s'avisera de tuer ses perdreaux, qui sont aussi bien gardés que ceux du Roi son maître.

En 1706, lorsqu'il revient à Paris, laissant à son fils son intendance, il est depuis deux ans conseiller d'État ordinaire; il se fait une belle demeure dans le quartier St-Paul, y met en ordre les richesses archéologiques rassemblées laborieusement pendant sa longue carrière, et la princesse palatine le fait, avec l'agrément du Roi, chef de son Conseil. Dans ses dernières années, il atténue et répare de son mieux les fautes de son fils, qui l'obère et le désole; il fait l'histoire de son administration, sans grand respect de la

langue et de la chronologie, et quand il meurt à 78 ans, il laisse la réputation d'un homme habile, qui s'entend aux affaires et en connaît « les jointures, » d'un magistrat intègre, qui connaît les lois et sait les faire exécuter, d'un savant antiquaire, qui a toujours cultivé les lettres, et d'un sujet fidèle, qui a rendu d'importants services. La lecture de ses Mémoires, lourds, mais exacts, justifie les éloges de ses contemporains, et lui assure une place très-honorable parmi les hauts fonctionnaires du gouvernement de Louis XIV.

MENUES ÉTUDES
DE
CIVILISATION COMPARÉE
A PROPOS
DE LA CIVILITÉ PUÉRILE ET HONNÊTE

PAR A. JOLY
Membre titulaire.

La Civilité puérile et honnête : qui ne connaît ce titre légendaire ? Mais combien de gens de notre temps ont jeté les yeux sur le livre qui le porte ? De ce petit volume jadis classique on ne sait plus guère aujourd'hui que le nom et on ne le prononce pas sans sourire. Il semble que le livre lui-même ne peut plus guère figurer que dans une vitrine de quelque musée archéologique de la Pédagogie, parmi les engins hors de mode de son vieil arsenal, à côté de la férule et du bonnet d'âne. Et pourtant il ne serait pas impossible d'y trouver le sujet d'une étude qui pourrait présenter quelque intérêt, et être même

Cette histoire de la politesse aurait bien son importance. Elle se rattache étroitement à la grande histoire. Si celle-ci tient grand compte, aujourd'hui, des mœurs, s'il est bon de les connaître aux diverses dates de la vie d'un peuple, il n'est pas indifférent non plus de savoir ce qu'ont été ses *manières* (un mot qui a aujourd'hui déjà un certain aspect archéologique); les manières, c'est-à-dire la forme extérieure, la loi des relations des hommes entr'eux. Elles sont le miroir fidèle de l'état social et politique d'une nation. Quand, de deux hommes qui se rencontrent, l'un se précipite vers l'autre, saisit avec une respectueuse ardeur le bord de son manteau et le baise dévotement, il est bien évident que ces gens-là ne sont pas sous le régime du Code civil. Quand on ne s'approche du trône du prince qu'avec des génuflexions, quand, sur son passage, on se précipite dans la poussière, et qu'on attend ainsi prosterné qu'il ait disparu, on a tout droit de supposer qu'on n'est pas en présence d'une démocratie.

Elles tiennent d'ailleurs leur place dans la grande histoire. Elles l'ont souvent forcée à s'occuper d'elles. On sait quelle importance l'étiquette a eue sous les monarchies absolues. Elle a tué un roi d'Espagne, elle a été l'objet d'un grand respect pour des rois de France qu'on a pu appeler grands, même après leur mort. Les sociétés qui se disent égalitaires, celles qui se croient démocratiques, n'y sont pas tout à fait indifférentes. L'héritier plus ou moins reconnu de la Révolution française, qui inscrivait encore sur ses premières monnaies République française, a fait une loi des préséances. Elles ont mis

aux prises des fonctionnaires, des corps, des nations. La France et l'Espagne, au XVII[e] siècle, ont fait rallumer une guerre à peine éteinte et qui avait duré cent quarante ans, pour régler le rang de deux cochers. Louis XIV a obtenu gain de cause pour le sien, et Voltaire, ce grand railleur, l'en félicite chaudement ; et on éleva une pyramide sur le lieu de la rencontre pour conserver le souvenir de ce grand événement. La cathédrale d'Aix, en plein XVII[e] siècle, fut profanée et ensanglantée, parce que la Cour des Aides voulait marcher de front avec le Parlement. Présidents et conseillers, les personnages les plus considérables et les plus considérés de la comté de Provence, « unie à la couronne de France comme un membre à un autre membre, non comme un sujet à un souverain », en vinrent aux mains et se chargèrent à coups de poings, leurs suivants à coups d'épée. Le sang coula dans l'église. Ce fut un épouvantable scandale.

Cette histoire des bienséances, en France, on pourrait la chercher dans les divers témoignages de toute nature que les diverses époques ont laissés d'elles-mêmes, de leur vie publique et privée ; on en

cœur. L'observation des bienséances demande un art délicat, que la pratique de la vie et du monde est seule capable d'enseigner. Il y a comme une franc-maçonnerie des véritables gens du monde ; il suffit de quelques légers signes pour faire voir qu'un homme en est ou n'en est pas, qu'il y est entré à un certain moment, ou qu'il y a été nourri : un geste, une intonation, quelques lignes dans l'attitude suffisent à cela. Les autres ne soupçonnent même pas en quoi ils ont péché. Tout le monde a lu dans les notes du poème de Berchoux la jolie scène de l'abbé Delille et de ce bon professeur de belles-lettres du collége Mazarin, au lendemain d'un grand dîner où celui-ci a été invité, et comment il apprend avec stupéfaction que chacun de ses actes a été un solécisme contre l'usage.

Cependant on a essayé, en divers temps, d'en donner leçon. C'est ainsi que le petit volume que nous signalions tout à l'heure a prétendu, à un certain moment, en être le manuel. C'est sous cette forme seulement, chez ceux qui ont essayé d'en codifier les préceptes, que nous voulons les étudier aujourd'hui.

Mais avant de faire l'histoire de ce livre, il peut être intéressant de chercher s'il n'avait pas eu dans le passé des précédents.

A une époque où le vers n'était pas encore la langue des dieux, mais la langue courante, la langue des contes, des fabliaux, des conseils familiers, où, paraphrasant par avance le mot de Beaumarchais, on chantait ce qu'on ne savait pas encore dire, Robert de Blois écrivait un *Chastiement* ou *Castoiement*

des Dames, ou instruction à l'usage des dames, qui est une véritable Civilité du XIII[e] siècle à leur usage (1).

L'auteur se propose « d'enseigner courtoisement aux dames comment elles se doivent contenir. » Ses conseils s'adressent à toutes les conditions, devenant plus rigoureux à mesure qu'elles s'élèvent davantage. « Plus la femme est haut placée, nous dit-il, plus elle doit être courtoise et débonnaire. » Ils sont tous d'une naïveté parfaite, et par le fond et par le langage dans lequel ils sont exprimés. On voit que la civilité, comme la langue, est encore dans l'enfance.

Tout d'abord il leur recommande de se bien « amesurer en leur aller, en leur venir, en leur parler, en leur tesir (leur silence). Dame qui trop parle est, dit-on, instruite à mauvaise école (un bon taire a bien son prix, dit un autre écrivain, dont nous parlerons tout à l'heure, Geoffroy de La Tour Landry), et, d'autre part, trop se taire ne revient pas fort à plaisir. » Dans le cas surtout où un grand seigneur parlerait à la dame, il ne faut pas qu'elle reste immobile ou muette, ou voilant son visage. Le vieil auteur appuie son conseil de considérants naïfs qui portent bien leur date : « On croiroit, nous dit-il,

« Dames, continue-t-il, si vous allez, au moutier (à l'église) ou ailleurs, gardez-vous du trot ou de la course : allez toute droite, tout le beau pas, et ne devancez pas trop votre compagnie, on le tiendroit à vilenie. Vous pouvez penser en votre cœur que courir ni trotter ne sied pas bien à dame. Ne musez pas ça et là, regardez tout droit devant vous. Saluez débonnairement qui vous rencontrerez. Cela ne vous coûte pas grandement, et celui qui salue volontiers en est bien plus estimé. Celui-là n'est pas généreux à donner du sien qui épargne ses saluts. »

Mais, laissant de côté ces conseils généraux, j'arrive à ce qui est plus spécialement de notre sujet. Il est intéressant de voir là ce qui était « comme il faut » et ce qui ne l'était pas vers l'an 1200. L'auteur est aussi précis sur les soins de propreté que pourra l'être la *Civilité*. « Gardez moult netement (*netteté* — anglais *neat* — dans la langue du moyen-âge veut dire propreté, soin de la personne) vos mains, recoupez souvent vos ongles, ils ne doivent pas dépasser la chair, afin qu'ordure ne s'y puisse amasser. Mal advient à la dame qui ne se tient pas nettement. Avenandise et netteté valent mieux que beauté gâtée. »

« Quand on passe devant la maison d'autrui, il ne faut pas s'arrêter pour regarder. Si vous voulez entrer, toussez d'abord pour qu'on vous entende venir. »

A table surtout, il faut avoir soin de bien se tenir ; « c'est une chose que fort on prise, que dame s'y montre bien apprise. Il ne faut ni trop rire, ni trop parler. Il faut offrir aux autres les plus beaux

morceaux, ne pas choisir à votre gré le plus beau ni le plus grand, ce n'est pas courtoisie ; ne pas manger trop chaud non plus : du trop gros on se peut étrangler, du trop chaud s'échauder. »

La coupe, à ce qu'il semble, circulait à la ronde. « Toutes les fois que vous buvez, essuyez bien votre bouche, pour ne pas graisser le vin ; cela déplaist fort à qui le boit. Gardez, quand vous buvez, d'essuyer vos yeux à la nappe ni votre nez ; car vous en seriez fort blasmée. Gardez-vous bien du dégoûter et de trop engluer vos mains. »

« Ne soyez pas trop large en la maison d'autrui, si vous y mangez. Ce n'est courtoisie ni prouesse de faire largesse du bien d'autrui. Ne blasmez le manger d'autrui de quelque façon qu'il soit appresté. N'en goustez pas s'il ne vous agrée ; de cela l'on ne sauroit vous blasmer. »

Quant aux arts, dont la culture convient aux femmes, je vois seulement que l'auteur leur permet de « chanter en compagnie si on les prie, de chanter pour se distraire si elles ont l'instrument pour bien chanter seules » ; mais il leur recommande la discrétion et de « craindre d'ennuyer. »

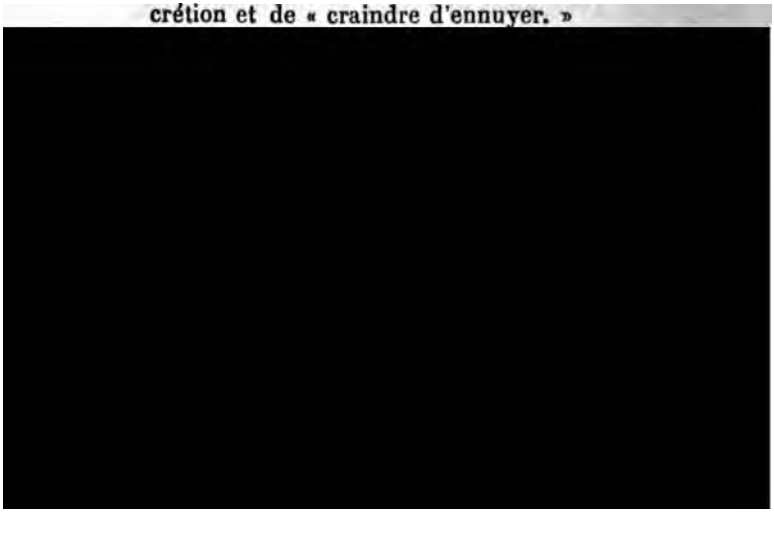

style ingénu et pittoresque, quand elles disent leurs heures, « de ne ressembler à tortue ni à grue, ce que font celles qui tournent le visage et qui vertillent de la tête comme une belette. Ayez regard et manière ferme. Soyez attentive à regarder devant vous tout droit pleinement... l'on se bourde (moque) de celles qui légèrement se brandellent, et virent le visage çà et là, etc. » Et, ailleurs, il nous montre les chevaliers et dames et damoiselles et écuyers riant, raillant et bavardant, et se faisant des confidences pendant la messe.

Pour avoir raison de leur tenue indécente, il ne fallait pas moins que de merveilleuses légendes. De saints hommes avaient vu de petits diables sautiller sur les coiffures, sur les parures et les riches atours des indécents causeurs, comme petits oiselets qui sautent de branche en branche. Ils se riaient d'eux et notaient sur des parchemins les propos échangés par les mondains. Si ces petits diables-là ne sont pas encore cassés aux gages, que les modes actuelles leur seraient commodes, qu'ils trouveraient bien encore en ces édifices plus ou moins pittoresques, en ces buissons qui chargent la tête des femmes, « où « se percher comme oiselets ! »

Nous avons, en effet, ce trait commun avec le XIV^e^ siècle, qu'on y cherche à étonner par des modes extravagantes, que « mainte gentille et folle personne y amène sa nouveauté et sa déguiserie » (1). Or, au dire du chevalier, « un bon évêque

(1) Le chevalier de La Tour a de bien jolies histoires à propos de toilette; ici c'est cette demoiselle moult cointe (soignée) et jolie,

soutenait et prouvait par Sainte Écriture que quand les hommes et par especial les femmes se parent et déguisent ainsi, c'est signe de mortalité et de grandes guerres, comme anciennement est advenu et comme encore le peut-on voir chaque jour et apercevoir. » C'est encore un des points, hélas ! où l'histoire du présent ressemble trop bien à celle du passé !

Je néglige à dessein, dans l'œuvre de Robert de Blois, toute une série de détails qui touchent plus encore à la morale qu'à la bienséance. Ils témoignent en général d'une grande naïveté : ils montrent avec

qui devance toujours les autres dans la pratique des modes nouvelles et que « tout le monde vient regarder comme une bête sauvage, » quand elle lance une coiffure « en atour de gibet » (vos titres, ô Mode ! ont toujours quelque chose de rare !) « et s'en riaient et la venaient voir comme petits enfans ; » là cette femme dont les belles robes pèsent tant au Jugement. « Un saint homme vit sa pauvre âme devant Mgr saint Michel, et le diable de l'autre part, et elle était en une balance, et avec elle le bien qu'elle avait fait, et de l'autre côté le mal qu'elle avait fait, et, entre les autres choses, la chose qui plus pesait et plus la chargeait, c'étaient ses robes qui bien étaient

quelle franchise la nature parlait à cette date, comme elle était écoutée, à quelle incessante surveillance il la fallait soumettre si l'on voulait éviter les accidents, comme les appétits physiques étaient prompts à éclater, comme en dépit du Christianisme la chair était encore triomphante et acceptait mal le joug de l'esprit, combien la prédication chrétienne avait de peine à dompter ces vigoureuses natures toujours prêtes à déborder. C'est ainsi que le chevalier de La Tour Landry, vers 1372, engage ses filles, tant qu'elles seront à marier, à jeûner trois jours en la semaine pour mieux dompter leur chair, « de peur qu'elle ne s'esgaye trop. » C'est par « la gaîté de sa chair, qu'une femme, d'une vie toute sainte, un jour a péché mortellement. Jeûner surtout en pain et en eau est moult bonne chose et moult noble et grande victoire contre la chair. Jeûner adoucit et reffreint (refrène) la chair des mauvaises volontés. »

Du reste, le livre tout entier du bon chevalier est un curieux témoignage de ce déchaînement des appétits physiques. A chaque instant, il est question et des tentations et des luttes à soutenir. Avec quelle profondeur de conviction ne parle-t-il pas de « cette faiblesse de la chétive chair qui, tous les jours, frit et désire la folle volonté en son fol délit; et puis, quand le fol délit est échappé et fait, l'on en pleure et s'en repent-on. » Cela nous explique les minutieuses prescriptions physiques de l'Église à cette date, l'incessante préoccupation de la chair, le continuel combat contre le corps. C'est la chair qu'on s'attache à rompre, à mater, à dompter par la privation, en la réduisant, en l'affaiblissant. De la

domination par l'esprit il n'est pas question. On ne parle jamais en tout cela de pudeur, de sentiment, de délicatesse d'âme.

Cela nous fait comprendre aussi le caractère des conversions du temps, leurs sauvages éclats, et les brusques repentirs; les violences de l'ascétisme, la fureur d'enthousiasme avec laquelle les pénitents se précipitent dans le cloître et, comme les ermites de l'Inde, épouvantent de leurs austérités. Ce n'est pas trop des murs des couvents et de tous les supplices infligés à la chair contre ses tentations sans cesse renaissantes.

La langue du XIX[e] siècle est tout à fait impuissante à traduire convenablement certains conseils que l'auteur, avec une précision et une netteté incomparables, donne ingénuement aux femmes à propos de la surveillance qu'elles doivent exercer sur leur personne et du soin qu'elles doivent mettre à la garder tout entière à leur mari, au seul légitime propriétaire. Il serait tout aussi difficile de reproduire le passage où, comme certain petit livre « sur les nudités de gorge, » recherché des bibliophiles, il leur recommande la modestie et les engage

tenir pour sage celle qui cache un beau visage.

A propos des femmes, ce petit poème tout pratique nous permet de voir ce qu'il faut penser de ce culte que le moyen-âge est censé leur avoir rendu. La femme est déesse dans la poésie chevaleresque et le roman, déesse pour l'amant, déesse dans le monde extra-légal, jusqu'à la chute. Mais dans le monde réel, elle est tout au moins sujette. Pierre de Blois, bien que toute une part de son poème soit consacrée à chanter l'amour, quand il parle de la femme mariée, ne se montre pas du tout partisan de son émancipation. Il déclare qu'elle doit complaire à tous les désirs de son mari, car « elle lui doit obéissance (obédience) comme les moines à leur abbé. »

Du reste, ce respect de la femme allant jusqu'à l'adoration ne pouvait être qu'un beau rêve de la poésie dans un temps où les mœurs étaient encore si brutales. S'il en fallait une preuve, on la trouverait ici, dans l'insistance avec laquelle tous ces auteurs, à tour de rôle, Robert de Blois comme Geoffroy de La Tour Landry, recommandent aux femmes de ne pas *tançer*, c'est-à-dire quereller; mais, d'après les exemples qu'on nous apporte, quereller comme le pourraient faire des harangères ou des crocheteurs, avec fureur, avec des cris, avec des contorsions du visage, avec d'horribles injures. Le bon chevalier a eu le soin pieux de nous conserver les propos échangés dans une scène de ce genre entre une de ses cousines, « jeune fille d'un hautain courage » et un gentilhomme « qui bien avait mauvaise tête et rioteuse. » C'est une vraie

bataille de rustres. On voit là ce que, au XIV^e^ siècle, il y avait encore de grossièreté et de rudesse dans les châteaux.

Les femmes qui *tancent* entre elles seules n'ont pas la langue plus retenue, et parfois elles vont jusqu'aux coups. Deux femmes d'écuyer se prenant de querelle, nous voyons l'une saisir un bâton et en frapper si rudement son adversaire qu'elle lui brisa le nez, « qui est, dit naïvement le bon chevalier, le plus bel et le plus séant membre que homme ni femme ait, comme étant celui qui sied au milieu du visage. » Cette absence de toute domination sur soi-même, cette facilité avec laquelle des femmes, même appartenant à une condition distinguée, laissent éclater leur colère et la traduisent immédiatement par la parole et par le cri, par le geste et les voies de fait, comme le feraient à peine aujourd'hui des femmes du plus bas étage, me fait songer à un autre trait des mœurs du moyen-âge dont nous ne trouvons ici aucune trace. Aucun de ces auteurs n'a songé à se demander jusqu'à quel point l'homme social est, de par les lois mêmes de la bienséance, obligé à se contenir, jusqu'à quel point il a le droit

bien que de paraître faible contre le danger. Dans le XVII[e] siècle, la période de notre histoire, où les conventions sociales ont été le plus rigoureusement observées, et où aussi, nous ne saurions le méconnaître, le spiritualisme chrétien a le plus complètement dominé, on aurait honte de laisser éclater les mouvements naturels; on comprime ses pleurs et ses sanglots. Qui a jamais vu pleurer le Grand Roi ? Le marquis de Mirabeau dans cette curieuse notice sur ses ancêtres que son fils, qui en appréciait l'originale saveur, a publiée à son propre compte, le marquis nous montre son père le grand marquis Jean-Antoine et sa femme, quand ils ont perdu un de leurs enfants, s'enfermant pour dévorer leurs larmes, et reparaissant le visage calme et serein. Ils auraient rougi comme d'une faiblesse, presque d'une lâcheté, de laisser voir qu'ils étaient terrassés par la douleur. C'est pour cela, dans la tragédie du temps, que les femmes mêmes, on l'a remarqué, affectent de ne craindre ni la douleur, ni la mort. Elles sont, elles ont voulu être, dans toute la portée du mot, des héroïnes.

Aussi, par un retour qui peut surprendre au premier abord, mais qui n'est que naturel et logique, au siècle suivant, où l'influence du spiritualisme et du christianisme décline, et surtout quand Rousseau a remis la *nature* à la mode, non-seulement on ne cache pas, mais on affecte de montrer qu'on est sensible. On n'a jamais tant pleuré que dans les Mémoires de Marmontel. A chaque instant les hommes les plus graves se jettent en pleurant dans les bras l'un de l'autre. De là cet étrange abus qu'on a fait

du mot sensibilité. « Votre sensibilité » est un terme qui répond à tout, qu'on trouve partout.

Plus un peuple est voisin de la nature, plus il pratique sans y songer ce que le XVIII[e] siècle faisait avec recherche, moins on s'y croit obligé de dérober aux autres ses impressions. Où trouver des douleurs se traduisant plus naïvement que celles des héros de l'épopée antique, celles d'Achille dans Homère, par exemple ? Et c'était si bien la tradition de l'épopée, que dans l'époque la plus cultivée de l'antiquité, au milieu de la civilisation la plus raffinée et la plus éloignée déjà de la nature, Virgile a conservé à son héros ce don des larmes, jusqu'à étonner et à fatiguer le lecteur, et donner à Énée une teinte de ridicule.

Ainsi faisait-on au moyen-âge. Celui qui est affligé ou violemment ému ne craint pas de le paraître ; la poésie et l'histoire sont d'accord en ce point. Le héros de la Chanson de Geste ou du Roman de la Table Ronde ne craint pas de laisser voir ses larmes. Charlemagne, quand il a perdu ses barons, pleure et s'arrache les cheveux, et sa « barbe fleurie. » Dans Villehardouin, les Croisés réclament avec des larmes

distractions ; mais il demande qu'on y apporte une certaine réserve, et surtout qu'on n'aille pas aux fêtes données par de plus grands que soi. Nous verrons tout à l'heure la même recommandation faite par un autre moraliste du même temps ; et on sait que l'on voyait aussi au temps des derniers Valois, François I^er^ ou ses successeurs ne pas dédaigner d'aller avec leurs courtisans se divertir de temps en temps chez quelques riches bourgeois, et que ces jeux et faveurs de princes pouvaient avoir souvent leurs inconvénients pour le bon ordre des ménages. Il en était de même au XIV^e^ siècle. Geoffroy nous parle de « femmes jeunes et belles qui chantaient et dansaient volontiers, que les seigneurs et chevaliers requièrent à leurs fêtes, et les maris les leur octroient pour aller à leurs fêtes et ébattements, de crainte d'encourir la disgrâce des seigneurs et passer pour jaloux. » Pour lui, il voudrait qu'autant que possible on s'en défendît honorablement, « car moult de bonnes dames y ont reçu moult de blâmes sans cause. » Il y avait, en effet, de quoi inquiéter des maris ; et ces splendides fêtes des tables rondes de joûtes, où l'on convoquait la fleur de la chevalerie, étaient parfois égayées par des plaisanteries de rustres en goguette. Parfois à des réunions d'été, « temps que l'on veille à danser jusqu'au jour », tout à coup l'on éteignait les torches, et au milieu des huées et des cris il se passait des scènes singulières. Geoffroy recommandait que, de peur au moins de mauvais propos, une honnête femme s'y fît toujours escorter de quelqu'un de ses gens ou de ses parents.

Un autre détail du *Castiement* montre quelle la satisfaction se donnaient tous les appétits. L'aut recommande gravement et longuement aux da de ne pas « surboire ni surmanger ; il n'est en d vilenie plus grande que la gloutonnerie ; surtout ne pas faire habitude de s'enivrer. » L'insista qu'il apporte en ce point démontre la nécessité conseil. « Dame ivre, ajoute-t-il, ne sauroit a en soi courtoisie, beauté ni savoir. Dame surp d'ivresse ne sauroit avoir absolument nulle proue Tous les biens qui sont en elle sont péris quand est ivre. Fi la dame qui s'enivre ! etc. » « Bien honni, et honni soit homme et femme qui t boit », et il conclut pratiquement : « Celui à qu vin n'est pas sain, le doit mêler ou boire moin Le chevalier de la Tour dit aussi à ses fill « Gardez-vous de ce mauvais vice de trop boire de gourmander, ni de manger, fors aux dro heures, à disner et à souper ; car manger une est vie d'ange, et deux fois est droite vie d'hom et de femme, et plusieurs fois manger est vie beste. »

L'auteur ne prétend cependant pas que cette

parler de « ses fraîches couleurs, de son visage coloré. » C'étaient des beautés argent comptant, faites de force autant que de grâce, des plantes vigoureuses et saines, se développant en plein air et au soleil.

Dans Geoffroy de la Tour Landry une femme qui parle de sa beauté perdue dit : « J'étois alors blanche, *vermeille* et grasse » ; et une histoire qui nous est racontée un peu plus loin nous montre quel prix on attachait à cet éclat de fraîcheur. Un jeune chevalier en quête de femme est venu faire sa première visite à une jeune fille qu'on veut lui faire épouser. La saison est glaciale. La jeune fille, pour ne rien perdre de ses avantages et « avoir corps plus beau et plus gresle (et taille plus fine), s'est légèrement vêtue d'une cotte hardie défourrée, bien étroite et bien jointe. Elle en eut si parfaitement grand froid qu'elle en fut toute noire. » Le chevalier qui la venait voir regarda « que sa *couleur* fût morte et pâle et ternie », et remarquant à côté d'elle une jeune sœur qui, vêtue chaudement, avait « bonne couleur fraîche et vermeille », il renonce à l'aînée, parce que, déclare-t-il à ses parents, il voit la plus jeune sœur « plus belle et fraîche et de meilleur couleur; et ainsi elle perdit son mariage parce qu'elle était devenue toute pâle et décolorée. » D'où le bon chevalier tire cette édifiante moralité, si gentiment exprimée dans sa langue originale : « Si est cy bon exemple comment l'on ne se doit mie légerement ne si joliettement vestir pour soi grêlir et faire le beau corps au temps d'hiver, (de peur) que l'on en perde sa manière et sa couleur. » — Je soupçonne les couleurs d'avoir été du même avis.

La beauté virile était soumise aux mêmes conditions, comme le prouve une mésaventure tout-à-fait analogue arrivée à l'un des chevaliers les plus beaux, les plus élégants du temps, Messire Foulques de Laval. Lui aussi, pour se présenter à sa dame par un terrible jour d'hiver, avait voulu montrer toute l'élégance de ses formes, toute la finesse de sa taille; « il étoit bien joint et bien étroit en cotte cotte d'écarlate bien brodée, et enduroit le grand froid, et étoit tout noir et tout pâle et tout entoussé. » Il est complètement battu par un rival qui ne s'était pas « si gaiement » costumé, mais qui était chaudement vêtu, et avait manteau et chaperon doublé et « *étoit rouge comme un coq*, et avoit bonne couleur et vive. » C'est sous ces mêmes couleurs, sous les mêmes traits que les *Romans de la Table Ronde*, aussi bien que les *Chansons de Geste*, nous représentent le parfait chevalier, le héros de guerre ou d'amour. Qu'auraient dit de ce type de beauté les belles dames nourries de la poésie éthérée de Lamartine, et quelle n'eût pas été leur déception, si, au lieu du beau ténébreux, du jeune homme fatal, aux élégantes pâleurs, si à la mode dans le monde amoureux de la Restauration, et sous les traits duquel on se plaisait à se figurer l'élégant chevalier ou le troubadour dont on parlait tant à cette date, elles avaient

morales le soin des bienséances. En voici quelques-unes : « Pour servir le roi à gré, il faut s'efforcer de longuement rester debout. Le jeune noble ne doit s'asseoir pour chose que l'on dise, si ce n'est par exprès commandement ; car on le tiendroit pour non sachant. » A table, dit le père, « quand tu as tes mains lavées et à la serviette essuyées, et que tu seras assis, et que le pain sera mis devant toi, tu ne te dois pas trop hâter avant que tu aies à manger, car tu aurois l'air affamé. Ne fais pas trop gros morceau ; car ce ne seroit pas beau : on diroit par la maison que tu serois trop glouton. N'engloutis pas (transgloutis) morceau par hâte ni par gloutonnerie, avant de l'avoir avalé, de peur de t'étrangler. Il ne convient pas de boire avant que ta bouche ne soit vide, car on le tient à vilenie. Et encore, quelque chose que l'on puisse dire, garde-toi de parler, tant que tu mangeras ton morceau, de peur qu'aucune chose des mies ne t'entre ès aresteries ; car cela pourroit étouper (boucher), les passages par où la viande doit aller. Je te conseille aussi après souper de n'oublier à laver tes mains, car c'est savoir et courtoisie, pour ce qu'on manie les yeux. »

Comment, demande le fils, comment faut-il répondre aux gens, si quelqu'un m'invite à dîner ? Dois-je avec lui faire difficulté, ou accepter sans hésiter (atargier) ? Le père répond sagement : ni tout ainsi, ni autrement ; fais comme l'Autorité (le Christ) a commandé à ses amis. Quel que soit celui qui t'invite, fais ce qu'il te commandera. S'il est homme d'âge, de grande situation, tu ne dois pas t'y refuser, mais promettre bonnement ; c'est la

preuve de savoir vivre, le contraire seroit affectation. Mais s'il est ton égal, ou plus jeune, donc peux-tu bien par honneur lui faire un peu de difficulté. Pour mieux apprendre son métier, l'on fait souvent semblant de ce dont on n'a guère envie. S'il te veut bien forcer (contraindre), avant que trop ne lui doive peser accorde-lui (rends-toi, accepte); car c'est justice. Mieux vaut à la première fois » et il cite en exemple les trois anges qui acceptèrent, sans se faire prier, l'invitation d'Abraham, parce qu'il était « homme d'autorité. » Et, beau père, dit le fils, quand je suis au manger invité et que je suis à la table assis, dois-je manger peu ou beaucoup? Et le père répond naïvement : « Tu mangeras le plus que tu pourras; car s'il t'aime, il s'en réjouira (bel l'en sera), et s'il te hait, cela lui sera déplaisant (l'ennuiera). Or, on doit faire peine à son ennemi et honorer son bon ami. » Cependant il y a là encore une nuance à observer. Tout en faisant cette généreuse démonstration d'appétit, il faut bien laisser sentir qu'on veut uniquement faire honneur à son hôte et lui montrer qu'on apprécie sa cuisine, mais que ce n'est pas gloutonnerie et désir de se repaître aux dépens du prochain. Une nouvelle anecdote montre la distinction.

« Quand le fils entendit cela, il se mit à rire, et

que je puis, dit Maimon. — Et quand c'est à la table des autres ? — Je voudrois tout dévorer. — Je le crois bien, dit le père ; ce peut bien être sa manière. Il était fort effronté et glouton et menteur, et mauvais ivrogne ; de mauvaiseté il dépassoit tous les autres en tous points. »

Ce Maimon est, du reste, un drôle assez original, aussi bon valet que celui de C. Marot, la paresse en personne, le dernier levé de la maison, prétendant qu'il ne veut pas entrer en lutte avec le soleil à se lever matin, ayant trouvé toutes sortes d'ingénieuses ressources pour ne pas se déranger, et se faire apporter les réponses dont il avait besoin. Quand on lui demandait s'il pleuvait, il appelait le mâtin qui gardait la porte et tâtait s'il était mouillé ; s'il y avait du feu au foyer, il appelait le chat et cherchait s'il avait les pieds chauds. Il laisse brûler la maison pour n'avoir pas la peine d'éteindre l'incendie, et de peur d'être pris par lui.

On retrouverait quelques traces des mêmes préoccupations jusque dans l'*Ordene de Chevalerie*. La *netteté* (nous avons déjà marqué la valeur de ce mot dans la langue du moyen-âge) est une des obligations que contracte le chevalier lors de son institution. On le vêt de draps (vêtements) blancs de lin *qui toucheront* à la chair (1), pour lui donner à entendre que « le chevalier doit tendre à tenir nettement sa chair s'il veut parvenir à Dieu (*Ordene*

(1) Dans la traduction en prose on lit : « Cheste blance reube que je vous vest premiers vous donne à entendre le grant neté que vous devez à vostre cors tenir et garder. »

de Chevalerie, v. 146). La ceinture blanche qu'on lui donne a la même signification. Cela veut dire qu'il doit « tenir sa chair nette. » Le conseil revient en maint endroit (1).

C'est pour cela que dans ses grands chagrins et ses désolations, quand il est livré à quelque passion sans espoir, le chevalier néglige sa personne et son vêtement ; c'est la déclaration la plus éloquente qu'il ne se possède plus, que son âme est hors d'elle-même.

Plus d'un siècle après le *Chastiement des Dames*, vers 1372, le chevalier de la Tour Landry, baron de la Tour Landry en Anjou, seigneur de Bourmont, Bremont et Clairvaux en Bas-Poitou, etc., rassemblant les souvenirs de ses lectures dans la Bible et dans les écrivains latins, qu'il connaissait sans doute par les traductions si nombreuses à cette époque, mêlant les fabliaux et les légendes pieuses, y joignant les anecdotes qu'il avait entendu conter ou dont il avait été lui-même le témoin, écrivait, pour l'instruction de ses filles, dans la plus amusante des langues, le livre le plus ingénu, le plus piquant de forme, le plus curieux pour la connaissance des

très-édifiante au XIV^e^ siècle, mais qui produirait un tout autre effet dans le nôtre. Il a fait peu de place dans son œuvre aux bienséances, croyant probablement, avec raison, que c'est surtout par l'exemple, par la fréquentation des gens bien élevés que ces choses-là s'enseignent. De temps en temps cependant on y rencontre quelques prescriptions de ce genre. Nous en avons déjà signalé plusieurs, en les rapprochant de conseils analogues de Pierre de Blois. Nous avons pu nous convaincre ainsi que l'état social ne s'était pas beaucoup modifié dans l'intervalle. Elles témoignent toutes d'une grande naïveté, comme le prouverait encore au besoin tel chapitre qui « parle de soy pingnier devant les gens », et où montrant « comme mal avint à Bersabée, la femme d'Urie, qui avait moult beau chief et blond, pour s'être lavée et peignée à une fenêtre, d'où le roi la pouvoit bien voir », il recommande de « ne pas soi peignier ainsi et soi orgueillir de son beau chef; mais se doit, dit-il, toute femme cacher, et céléement se peigner et s'atourner, ni montrer, pour plaire au monde, son beau chef, ni sa gorge, ni sa poitrine, ni rien qui se doit tenir couvert. »

Le chevalier de la Tour Landry nous représente tout un côté de la société française au XIV^e^ siècle, la vie et les mœurs des châteaux. Un autre livre écrit quelques années plus tard, vers 1393, à ce que l'on croit, le *Ménagier parisien*, nous introduit dans l'hôtel d'un riche bourgeois de Paris à la même date. C'est l'œuvre d'un très-vieux mari qui s'occupe avec un soin des plus minutieux et des plus attentifs de la direction de sa très-jeune femme, direction

d'autant plus délicate qu'il y a entre eux cette différence d'âge et qu'elle est d'une condition supérieure à la sienne (de greigneur lignage). Que la femme soit jeune, l'auteur nous l'apprend lui-même, nous disant qu'elle s'est mariée à quinze ans. L'âge du mari ne se reconnaît pas moins à son ton paternel et protecteur, à la réserve même avec laquelle il réclame la tendresse de sa femme, à ces recommandations de ne fréquenter que « bonnes prudes femmes, de ne se confesser qu'à bons vieux prêtres sages et prudhommes », enfin à ce soin minutieux de pratiques dévotes dont il veut entourer celle que il le sent bien, ne protége pas assez l'amour (1). Il est facile de reconnaître à tout cela que nous avons

(1) Sa sollicitude va jusqu'à prévoir et préparer, avec un parfait détachement de lui-même, cet avenir réservé à sa femme, où lui même ne sera pas, et à assurer par ses conseils le bonheur de celui qui le remplacera. « Si vous avez autre mari après moi p. 168.—Gardez-vous, lui dit-il dans un autre passage, de faire tels essais à autre mari que moi, si vous l'avez ; mais votre courage (cœur) et le sien soient tout un comme vous et moi sommes présent, p. 168.—Si votre mari qui sera a telle imagination, p. 151 — Soyez humble et obéissant à « celui qui sera votre mari »

en face de nous deux personnes que bien des choses séparent, et non deux êtres unis par toutes sortes de mutuels rapports et de mutuelles sympathies, s'élançant du même pas dans la vie, prêts à en partager également toutes les charges et toutes les douleurs comme toutes les joies, et à qui un amour réciproque rendra toutes choses faciles, toutes difficultés légères. Par moments il est impossible, quelque peu révérencieux que soit le rapprochement, de ne pas songer aux instructions données par Arnolphe à Agnès, et à cette lecture de Pibrac qu'il lui recommande. Mais l'Arnolphe et l'Agnès du XIV^e^ siècle sont *bien* supérieurs à ceux du XVII^e^, et au lieu des bouffonnes situations de l'École des Femmes, nous avons ici une situation vraiment touchante.

On ne voit aucun Horace qui rôde autour de la jeune femme. Le mari n'a rien de l'esprit tyrannique et des ridicules jalousies d'Arnolphe, et elle ne cherche pas à se dérober à sa direction. Tout au contraire, dès les premiers jours du mariage, avec une aimable défiance d'elle-même, elle priait son mari « de faire grâce à sa jeunesse et à son petit et ignorant service, jusques à ce qu'*elle* eust plus veu et apris, à laquelle appresure (apprentissage) *elle* promettoit entendre soigneusement, et mectre toute sa cure et diligence pour la paix et amour de son mari gardier, le priant humblement que, pour l'amour de Dieu, il ne la voulust mie laidement corrigier devant la gent estrange (les étrangers), ne devant ses gens aussi, mais qu'il la corrigeât (reprît) chascune nuit ou de jour en jour en leur chambre et lui ramentant (rappelât, remontrât) les disconvenances ou simplesses

de la journée ou journées passées, et la chatiât s'il lui plaisoit ; et lors ne fauldroit à s'amender selon la doctrine et correction de son mari, et feroit tout son pouvoir selon la même volonté. » Et lui, de son côté, sentant qu'il est son seul conseil et appui, se rappelant qu'il l'a prise orpheline de père et de mère, et l'a emmenée loin de sa parenté et du pays de sa nativité, la conseille avec une bienveillance toute affectueuse et paternelle, avec des ménagements infinis, n'imposant rien, « recommandant seulement, si l'on veut ouvrer selon son conseil. »

Il lui recommande d'être honnêtement vêtue, selon l'état de leurs parents à tous deux, « sans induire nouvelles devises, et sans trop ou peu de boban », reconnaissant qu'il y a certaines nécessités de conditions qu'il faut satisfaire, mais non dépasser. Il règle et inspecte sa tenue et sa démarche avec autant de soin que celle d'un soldat qui irait à la parade. Il faut qu'elle ait son vêtement bien en ordre, « qu'elle prenne garde que les divers collets de ses divers ajustements ne passent pas l'un sur l'autre, que les cheveux, la coiffe, le couvrechef et le chaperon et le surplus des atours soient bien arengéement et simplement ordonnés, qu'elle donne exemple « de bon arroy, simplesse et honnesteté. » Qu'elle ne ressemble pas « à aucunes ivrognes folles ou non sachans qui ne tiennent compte de leur estat ne de leurs maris, et vont les yeulx ouverts, la teste espouventablement levée, comme un lyon, leurs cheveux saillans hors de leurs coiffes, et les colez (collets) de leurs chemises et cottes l'un sur

l'autre, et marchent hommassement et se maintiennent laidement devant la gent sans en avoir honte. »

En échange, voici quelle devait être, selon Le Ménagier, qui trouverait peu de disciples en ce temps-ci, la démarche d'une femme modeste en l'an 1393 : « Aller la tête droite, les paupières basses et arrêtées, la vue droit devant soi quatre toises et bas à terre, sans regarder ni épandre son regard à homme ni femme qui soit à droite ou à gauche, ne pas regarder haut, ni changer son regard en divers lieux muablement, ni rire ni arrêter à parler à aucun sur les rues. »

A l'église, il faut choisir une place et s'y arrêter. ne pas aller çà et là, avoir la tête droite « et les balièvres toujours mouvant en disant oraison ou prières, le regard sur le livre ou au visage de l'image (du saint), sans regarder homme ni femme, peinture ni autre chose. »

Cette retenue que Le Ménagier réclame dans la toilette et l'attitude, il veut la retrouver aussi dans le langage. « Femmes, dit-il, ne doivent parler de nulle *laidure* (et on ne saurait citer les exemples qu'il en donne; le moyen-âge était naïf et appelait volontiers les choses par leur nom, quelles que fussent les choses), car c'est déshonnête à femme d'en parler. » Il ne convient pas non plus qu'elles parlent en certaines façons de certaines fautes, car « honnêtes femmes ne savent ce que est de ce. » Il ne faut pas non plus que les jeunes preudes femmes, c'est-à-dire les jeunes femmes d'honnête condition, les femmes du monde, « croyant faire

les galoises » (ce qu'on a appelé chez nous, à un certain moment, se donner des airs régence), affectent la crudité dans leur langage, et même par ébattement, par jeu et entre amis, s'essaient à parler comme des hommes entre eux. Et il cite à ce propos l'exemple d'une jeune prude femme qui, ainsi par ébattement, croyant faire montre de gaîté et d'une indépendance de haut goût, à lancé une grossière plaisanterie. « Bien qu'elle l'eût dit par jeu et entre ses amis, cuidant faire la galoise, toutefois les autres preudes femmes ses parentes l'en blâmèrent à part. » Ici, sans vouloir faire le moraliste trop rigoureux, il me semble qu'on ne peut se défendre de signaler un certain rapport, de *tendance* au moins, entre cette période du moyen-âge qui a vu de tels désordres et de si sanglantes catastrophes et le temps où nous vivons. N'est-il pas au moins singulier de rencontrer à la fois ainsi, des deux côtés, chez des femmes du monde, ce même esprit de bravade, cette même affectation à afficher des allures, une tenue, un langage auxquels, grâce à Dieu, elles n'ont aucun droit ?

Le Ménagier répète presque dans les mêmes ter-

graves, et est de tous les temps : il ne faut dire paroles oyseuses. « Parlers oyseux sont comme les battes du moulin qui ne se peuvent taire. »

Pour mieux assurer cette réserve dans toutes ses habitudes, Le Ménagier veut que la femme fuie toute relation particulière (du tout en tout estrange) avec les outrecuidés et oiseux jeunes hommes et qui sont de trop grande dépense selon leur revenu, et qui, sans terre ou grands lignages, deviennent danseurs, et en outre de « ceux et celles qui sont renommés et renommées d'être de vie jolie amoureuse ou dissolue. » Il lui recommande surtout, comme le faisait le chevalier de La Tour et presque dans les mêmes termes, d'éviter la société des gens de cour et surtout des personnages trop élevés. Il déclare qu'il « ne prend pas déplaisir, mais plaisir à voir sa femme labourer (cultiver) rosiers, garder violettes, faire chappeaux de fleurs, et aussi en son danser et chanter entre ses amis et pareils, toutefois sans désirer ne lui offrir à repairier (se trouver) en fêtes ni danses de trop grands seigneurs. Car ce ne lui est mie convenable, ni afférant à leur état à tous deux. »

On voit en tout cela que l'idéal des perfections féminines rêvé par Le Ménagier, bien que difficile à réaliser à certains égards, n'a rien pourtant de très-élevé, ni de très-délicat, et satisferait incomplètement nos modernes avocats des femmes. Il ne songe guère à faire qu'une bonne femme de ménage. Il ne demande que trois choses qui lui doivent être, dit-il, bien plaisantes, servir Dieu, penser du corps de son mari (il y a à cet égard de longs et minutieux

détails, qui indiquent un homme soucieux de ses aises, et les ayant très-philosophiquement étudiées et méditées) et gouverner ses domestiques et sa maison; de la culture de son intelligence, du goût d'un art quelconque, il n'est trace nulle part.

Le plus illustre et le plus fécond des poètes de la fin du XIV^e^ siècle et du commencement du XV^e^, E. Deschamps, nous montre dans son *Mirouer du Mariage* jusqu'à quel point on poussait, à cette date, le respect et la pratique des règles de la Civilité. C'est, du reste, un des temps où a le plus fleuri l'étiquette. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire, dans les *Mémoires* de Lacurne de Sainte-Palaye *sur l'ancienne chevalerie*, les notes d'Aliénor de Poitiers sur les *Honneurs de la cour*.

Eustache Deschamps, dans une série de pages piquantes qui forment une véritable scène de comédie, au début de laquelle il se montre le vrai prédécesseur de Molière, et dessine par avance le personnage de M^me^ de Sotenville, de la maison de la Prudoterie, nous montre une belle-mère endoctrinant et enguirlandant son gendre pour l'amener à laisser à sa femme toute liberté. « Comment, lui dit-elle, je crois que vous soyez fou de tenir ainsi *notre* fille. N'ira-t-elle autrement en ville? De vous elle est durement tenue. Ne doutez pas qu'elle n'est venue de lieu qu'elle doive mal faire. Vous ne lui feriez tant de remontrances en dix ans, comme nous ferions en un jour, quand nous saurions qu'elle fut de son corps mauvaise. Son père n'en seroit pas aise, son frère non plus, mais elle n'y trouveroit pire que moi qui l'ai en mes flancs portée.

De ma main seroit étranglée et morte de vilaine mort! Certes, beau fils, vous avez tort qui ainsi ma fille tenez, et sans raison la soupçonnez. Au pays n'y a petit ni grand qui ne soit désireux de l'honorer, qui ne la tienne à cousine, ou de près ne lui appartienne. Certes son père, votre seigneur, ne me fit jamais déshonneur, ni dessus moi n'ôta sa main, ni me défendit à plein d'aller partout en lieux honnêtes, aux compagnies et aux fêtes avec mes cousins et cousines, mes voisins et mes voisines. Mais je me suis si bien gardée, dieu merci! que jamais je n'ai été regardée pour chose que je fisse, et pourtant j'aurais bien, si je voulusse, trouvé quelqu'un qui eût parlé à moi. Mais je n'ai trouvé, sur ma foi, jamais encore jour de ma vie, aucun homme qui me fît vilenie, ni ne me dît pis que mon nom, etc. » Le plaidoyer continue d'une façon ingénieuse et piquante et pour en arriver à *ce qui* nous touche. « Si la femme, lui dit-elle, croupit en la maison, et garde le feu et les cendres, *elle* en vaut pis, son renom est moindre, elle ne saura ni tant ni quant d'*honneur*. Elle ne saura pas recevoir les avocats, conseillers, gens de finance, dames, chevaliers, écuyers, bourgeois ou gens d'autres métiers qui viendront manger avec toi en ta maison. Ta femme seroit comme bête et n'oseroit lever la tête. Elle ne les sauroit accueillir, festoyer, réjouir, ni faire grand chère. Elle n'en auroit pas appris la manière. Ils se moqueroient d'elle par derrière et de toi aussi; tu en serois le plus dolent... Sais-tu où l'on apprend *honneur*? Entre les bons, entre les bonnes. Pour cela je veux que tu lui donnes

permission d'aller, quand le temps le requerra, aux fêtes où elle verra les honneurs et les courtoisies, etc. Ainsi elle pourra beaucoup apprendre. Si ses parents et moi sommes en une grande fête à l'église, elle doit là m'accompagner, pour voir qui fera la grande, et qui doit aller à l'offrande devant, au milieu, ou le dernier, ... à quel bout son siége doit être, comment on doit s'en retourner.... comment il faut s'excuser d'aller à l'offrande avant un autre. — Passez. — Je n'en ferai rien. — Certes vous le ferez, ma cousine. — Je ne le ferai. Appelez notre voisine, elle doit plutôt aller à l'offrande avant nous. — Vous ne devriez le souffrir, dit la voisine; il n'appartient à moi. Offrez, qu'il ne dépende pas de vous que le prêtre n'en ait fini. Certes l'on me tiendroit pour ivre, et aussi bien sotte je serois, si en nul lieu avant vous j'allois à l'offrande. — Offrez. — Certes je ne le ferai. — Et enfin la plus grande va devant les autres à l'offrande en disant : j'y vais pour délivrer.

« Et quand on vient à livrer la paix....., il ne faut pas la prendre si vite que l'on s'en fasse blâmer. La jeune femme doit répondre : — Prenez. — Je ne

eroit celle qui prendroit cette paix au premier coup, ans refuser. Et vous verriez les autres femmes la ermonner et l'étrangler toute vive : « Regardez la méchante chétive qui n'a pas vaillant une drachme et qui a pris la paix devant cette dame et cette demoiselle. Il n'appartenoit pas à elle. On voit bien où elle a été. Elle n'a pas encore coûté cher pour savoir ce que c'est qu'*honneur;* elle le montre bien. L'autre dit : ce n'est qu'une monstre, et comme une buche habillée. Elle ne fait rien que se faire partout tourner en ridicule..... Certes elle eut folle nourrice. Il y paroît; elle est trop sotte. Il leur faut apprendre ce métier. »

Les mêmes scènes se renouvellent à la sortie de l'église. « On doit laisser aller devant celles qui ont été auparavant aux grands honneurs et aux grands états. — Passez. — Je ne passerai pas. — Vous passerez; car c'est raison. — Mais passez, madame Alison. — Je n'en ferai rien ; vous êtes mon aînée. Passez devant, dame Babelée. Moi, je n'en ferai rien : Dieu m'en garde! Il faut donc qu'on me le commande. — Passez, passez hardiment. — C'est donc par commandement. — Certes non, mais courtoisie. — Je ne suis pas si mal avisée. Passer ne seroit pas convenable. — Passez damoiselle Ysabelle, et faites passer votre fille. — Que dites-vous? Dame Sibylle, qui est notre plus ancienne, est devant sainte Julienne ; c'est elle qui doit nous mettre toutes en mouvement. — En vérité, vous dites vrai. Je ne l'avois pas aperçue à l'église. Si je n'y ai pris garde, il n'a tenu qu'à oubli. Elle est dame d'honneur et de conscience; il la faut aller appeler. —

Allez-y. — J'y veux donc aller. Or sus, dame
vous attend. Pour sortir, il y a foule de femm
la porte ; mais nulle n'en sortira, jusqu'à ce
vous y voie. — Et prenant son bâton, elle
près de la porte et dit : sortez, je vous en
C'est mal fait, par sainte Marie, d'attendre
douloureux corps. Et je vous supplie, passe
premières. — Nous n'en ferons rien. — Alor
passe la porte, les autres sortent, et je vois
cette sortie il y a telle mêlée qu'on iroit une
avant de sortir de la presse. »

Mais l'assaut de civilité n'est pas encore tern
de nouvelles scènes vont se produire dans la
« A ce moment il convient de laisser le chem
droite et le haut aux plus grandes. Et celle
trompe ou qui volontairement prend le de
toutes les autres lui courent sus en lui di
prenez le bas. S'il se rencontre un pas à franch
faut s'arrêter et faire la chose à loisir ; fair
pause et un arrêt. — Passez. — Dames, vous
mal ; certes, jamais je ne passerai devant
Pourquoi le ferois-je ? Car il vous appartient
Or passez. — Je n'en ferai rien. — Vous le f
car je vous en prie. — Passez, damoiselle Mari
Mais vous, passez, dame Mahaut. — Je pas
Il le faut bien faire, puisque vous l'avez ord
J'aimerois mieux avoir donné dix sous que
telle folie. Pour Dieu, je ne voudrois vous dép

Les bienséances veulent qu'elle prie toute la compaignie d'entrer boire (d'entrer se rafraîchir), qu'elle leur dise « qu'elle seroit heureuse de les voir toutes entrer, de les festoyer à son pouvoir du mieux qu'elle pourra en sa maison, qu'elle sait bien, c'est raison, que son mari leur fera bon visage et en aura grande joie; car elles lui feront grand honneur. Et les dames s'excuseront et diront qu'il ne se peut faire à présent; car elles ont trop affaire; mais qu'elles y viendront une autre fois. »

« Et quand elles s'éloigneront, il faudra faire mine de les accompagner. Elles voudront s'y refuser. Tu diras : certes, je le ferai. A tout le moins je vous conduirai jusqu'à l'entrée de cette rue. — Et pourquoi êtes-vous venue si loin? Or, retournez. Par Dieu, vous ne viendrez pas plus loin. — Je le ferai. — Vous ne le ferez pas, par Dieu. — Alors chacune s'en va en son lieu, et fait ce que Dieu lui enseigne (1). »

On voit jusqu'à quelles fastidieuses insistances est poussé, à cette date, le culte des bienséances. Elles vont jusqu'à l'excès, ce qui, en fait de civilisation, indique qu'on n'est pas encore arrivé au vrai point; c'est là surtout que la perfection est dans la mesure. On n'y arrive qu'après l'avoir dépassée.

Cependant le XV^e^ siècle est un temps d'une civilisation déjà très-raffinée, un temps de luxe et d'élégances, de distractions mondaines de toutes sortes, de profusions et de recherches. Eustache

(1) V. le *Mirouer de Mariage*. Travaux de l'Acad. de Reims, XL^e^ vol., p. 90-97, 1866.

Deschamps se plaint de voir les maîtresses de maisons délaisser les devoirs sérieux qui leur incombaient, dans un temps où le domaine rustique constituait pour les classes élevées à peu près la seule source de revenu, mais qui désormais semblent trop grossiers à leur délicatesse. Il pousse loin, du reste, les exigences à cet égard. Comme le *Ménagier de Paris*, il voudrait voir leur administration ne pas craindre de descendre jusqu'aux plus menus et, même aux plus grossiers détails. Il prétend s'appuyer en cela sur des souvenirs de l'antiquité, dont il a, de sa propre autorité, enrichi la littérature d'un auteur nouveau, prenant d'une façon assez originale et qui donne une idée médiocre de son érudition, un nom d'ouvrage pour un nom d'homme, et faisant un auteur des *Économiques* de Xénophon (1).

Il est assez curieux de voir et le passé qu'il rêve, et l'état social qu'il constate. « Elles veulent, dit le poète, être oiseuses et dominer en leur estre. Columelle témoigne (on ne s'attendait guère à le voir témoigner en cette affaire) que plus ne leur plaît la besogne de prendre cure de maison..... Elles veulent

ne l'aimeroient. De tourter pain blanc ni pain bis, d'avoir soin des brebis, des poules ni des pourceaux, de mettre fumier par monceaux (je le crois bien!), de faire maton ni fromage, ni de penser au labourage, à chose quelconque soir ou matin qui leur puisse ordoyer (salir) la main, elles n'ont garde aujourd'hui d'y entendre, parce que chacune est trop tendre. »

« Elles n'entendent guère à être en une ville champêtre (la *villa* latine), ce n'est pas le style. Elles désirent les cités, les doux mots à elles récités, les fêtes, les marchés et le théâtre, les lieux de divertissement pour s'ébattre, et elles veulent y aller souvent. » C'est la vie moderne avec toutes les ressources de sa sociabilité que rêvent ces châtelaines du XV^e^ siècle.

Avant de me séparer d'Eust. Deschamps, il est un passage de son poème que je veux signaler, parce que les terribles événements de ces dernières années lui ont donné un singulier intérêt d'actualité.

On répète aujourd'hui de toutes parts qu'il faut que l'armée étudie; que tous, officiers et soldats, luttent d'ardeur au travail; on veut chercher dans une culture plus sérieuse des esprits le remède aux désastres inouis qui nous ont frappés.

Il est curieux de voir, dans des circonstances politiques qui n'étaient pas, hélas! sans analogie, un poète du XV^e^ siècle soutenir les mêmes idées et lutter vaillamment contre le préjugé du temps qui renvoyait trop volontiers le savoir aux clercs, et regardait l'ignorance comme un privilége et une garantie de l'héroïsme.

« Quand un noble étudie, écrit le poète, a
jourd'hui on se moque de lui et l'on dit qu'il a cœ
failli (manque de cœur). C'est un coquart. — C'
un méchant. — Il ne sait aller par les champs.
C'est un prêtre. — C'est un misérable. — Il devr
porter un surplis. — Il ne vaudra jamais un gra
d'orge. — Il parle latin par saint Georges. — Il a
chaperon fourré ..... » Quand on lui parle latin, (
qu'il sait parler et répondre, ils veulent qu'on l
fasse tondre comme un clerc ou comme un prêtre.
n'en alloit pas de même en l'ancien temps. Les ro
faisoient apprendre leurs enfants aux VII arts l
béraux (1). »

« En ce temps-là, le peuple étoit voué et entend
aux arts mécaniques. Ainsi, il lui falloit attend
de ses seigneurs la discipline, le droit, la loi
la doctrine..... Ils étoient ainsi sujets humbles
doux..... Et leurs seigneurs, qui furent sages, l
maintinrent en cet usage et ne les élevèrent pas. »

« Au contraire, depuis que les nobles laissèrent
point et cette voie studieuse, et qu'ils boutèrent
la voie oiseuse leurs enfants qui jadis apprenoie
jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de porter les armes,

mettant dans leur dépendance à la merci de ses anciens serfs. D'eux-mêmes ils ne sont plus seigneurs....., et ainsi il leur faut honorer ceux qui les devroient honorer, s'ils vouloient user de leur droit. Comment les nobles sont-ils si rudes (si grossiers et ignorants) que d'avoir la science en mépris? Ils en sont devenus petits, et plus pauvres de jour en jour.

« L'épée du chevalier (1) errant non clerc, ajoute-t-il, n'a que trois tranchants : les deux taillants et puis la pointe. Mais chevalier clerc l'a plus jolie, plus puissante, plus forte et plus belle; elle a quatre taillants à sa lame. Savez-vous quel est le quatrième? Les écrits qu'il a vus des conquêtes des anciens. Là il voit les maux et les biens. Les uns gagnèrent, grâce à leur intelligence; les autres se déshéritèrent et perdirent par leur folie ; et les autres par leur clergie et le sens qui fut mis en eux, déconfirent leurs ennemis par bon avis avec peu de gens parce qu'ils furent diligents, et les autres furent trop chauds. C'est le quatrième tranchant qui vaut le mieux. Car bon avis, prudence, expérience, c'est une science qui, en bataille, peut beaucoup valoir et profiter. Il fait bon s'y délecter. Car quand un chevalier veut vaincre plus par folle hardiesse, par sa prouesse que par ordonnance, son capitaine est son désarroi. Il fait descendre et trébucher en la main de ses ennemis ceux qui lui étaient confiés.

(1) Deschamps, très-hardi dans ses interprétations, assure que chevalier s'appelle en latin *miles*, comme le meilleur entre mille.

« S'il est clerc, il est né dans une heure fortunée. Car un roi terrien sans lettres est comme un âne couronné. Or, puissent les rois vouloir mettre cette chose à effet, ils agiront sagement. Qu'ils reprennent l'usage d'apprendre, qu'ils amènent leurs nobles à s'instruire. »

« Je vois seigneurie descendre aux serfs affranchis par la science ; je vois les pauvres enrichis, et les riches nobles tout perdre, parce qu'ils ne veulent attacher leurs cœurs à apprendre Science. Je les vois choir en indigence et leurs terres vendues et follement dépensées, et changer leurs propriétés dont plusieurs sont déshérités et le seront s'ils n'y avisent. Mais j'en vois trop peu qui y visent et qui n'aient en mépris la science qui, chaque jour, profite aux serfs. »

Sage était la leçon. Il faut ajouter que la noblesse française paraît l'avoir entendue. La noblesse, qui fit la force de Louis XII et de François Ier, semblait avoir été convertie par le poète.

Dans tous les livres que nous venons de feuilleter depuis le *Castoiement des Dames,* nous n'avons trouvé que des conseils épars. Le XVIe siècle les rédige en un corps de doctrine. C'est alors qu'est né le livre

Ce n'est pas du reste seulement pour la forme, mais pour le fond que ce petit volume porte avec lui son extrait de naissance ; c'est bien, à tous égards, un livre du XVI^e^ siècle, d'une époque où la politesse qui, cent ans plus tard va trouver son expression achevée, fait encore son apprentissage.

Ce qui constitue le caractère particulier du XVI^e^ siècle et son incomparable attrait pour l'historien, c'est qu'il est le temps des contrastes et des luttes, lutte du soleil contre les ténèbres, lutte de la civilisation moderne contre le chaos du moyen-âge expirant.

Le XVI^e^ siècle est, par excellence, un siècle de transition. A côté des élégances les plus raffinées, à côté de toutes les richesses et de toutes les splendeurs de la civilisation, et des merveilles des arts, on retrouve des passions grossières, des brutalités inouies. De là cette rencontre autrement inexplicable, ces abominables fureurs des guerres de religion, à côté des incomparables merveilles artistiques de la Renaissance. Rien de plus piquant que d'étudier dans Brantôme ces efforts des courtisans pour se plier à une civilisation supérieure, que de voir ces Gaulois s'essayant aux élégances italiennes.

Dans leur bonne volonté, ils dépassent le but. C'est toujours ainsi. Quand on ne peut atteindre la juste mesure, on va jusqu'à l'excès. La politesse du XVI^e^ siècle est excessive. Elle se montre, elle fait parade d'elle-même.

C'est le moment où triomphe le bel esprit. C'est alors que devait naître et qu'est né, en effet, le *Pathos*. On n'avait pas encore trouvé l'art de

parler naturellement à une femme, d'exprimer en un langage naturel et vrai son admiration ou sa tendresse. Les métaphores les plus insensées, les recherches les plus compliquées de la rhétorique, suffisent à peine à traduire l'enthousiasme des personnages. Y a-t-il rien de plus alambiqué, de plus prétentieux, de plus ingénieusement et plus pédantesquement absurde, de plus savamment obscur, que l'euphémisme, que la langue que parlaient les courtisans les plus élégants de la cour d'Élisabeth, et qui a laissé sa trace jusque dans les chefs-d'œuvre de Shakspeare. Ces étonnants logogriphes du sentiment et du bel esprit se retrouvent partout, aux environs de cette date, en Italie, avec le cavalier Marini; en Espagne, avec Gongora; en France, à l'hôtel de Rambouillet. Ils empestent encore notre littérature dans toute la première moitié du XVII[e] siècle.

Pour comprendre le livre de la Civilité dans une foule de ses détails, il faut le replacer à sa date. Il est le code de la Politesse, lorsqu'elle se cherchait encore.

On ne se douterait guère que ce livre ingénu est l'œuvre d'Érasme, l'esprit peut-être le plus fin et le plus railleur de son temps, le Voltaire latin du XVI[e] siècle. *La Civilité puérile et honneste* n'est que la reproduction presque littérale, la traduction naïve d'un petit traité publié par lui en 1530 et qui a pour titre : *De civilitate morum puerilium libellus.* Ce n'est pas le seul ouvrage, du reste, qu'Érasme ait consacré à l'enfance; il a composé sur les questions d'éducation des livres plus étendus et plus importants, un entre autres, qui a pour titre : De la

nécessité de commencer dès le premier âge et de bien diriger l'éducation de l'enfance, *De pueris statim ac recte instituendis.* Dans ces divers ouvrages, tout pleins de l'esprit de la Renaissance, il combat avec énergie les méthodes surannées et l'esprit de l'éducation du temps; il proteste avec éloquence contre ses brutalités et ses violences sauvages, inspirées parfois par un esprit inintelligent d'ascétisme, par une déviation du sentiment religieux.

Le petit livre qui nous occupe, composé généralement dans un esprit des plus moraux et des plus chrétiens, est écrit dans un latin d'une correction élégante, un peu sec pourtant, avec une phrase courte de forme, généralement antithétique, assaisonnée quelquefois d'ironie (1), se terminant souvent par quelque brève comparaison d'intention épigrammatique.

En dépit de l'impression qu'il nous peut produire aujourd'hui, il n'a pas été composé uniquement pour les enfants des écoles populaires (2). Il est dédié

(1) Par exemple ceci : Prolixas trahere caudas in feminis ridetur, in viris improbatur : an Cardinales et Episcopos deceat aliis æstimandum relinquo.

(2) Nous en avons une autre preuve dans ce fait, signalé naguère par un journal, de l'existence d'un règlement de 1624 (presque un siècle plus tard) à l'usage de la cour d'Autriche, qu'on vient de publier, sur la tenue que les jeunes officiers et gentilshommes doivent garder quand ils sont invités à la table des archiducs, et où l'on trouve quelques-unes des plus étonnantes prescriptions de la Civilité de 1530 :

Art. 1er. Ces messieurs se présenteront avec des habits et des bottes propres et ne devront pas être ivres.

Art. 2. Ils ne se dandineront pas sur leurs chaises.

à très-noble Henri de Bourgogne (1), fils d'Adolphe, prince de Weere, frère de Maximilien de Bourgogne, fils de princes, nous dit Érasme, et destiné lui-même au gouvernement des hommes. C'est sous son couvert et sous l'autorité de son exemple, que le livre devra parvenir à tous les enfants.

Cette dédicace donne une saveur toute particulière à certaines parties du volume. C'est Érasme, en effet, qui est responsable d'une foule de prescriptions qui nous font un si étonnant effet dans la bonhomie de la vieille traduction française. Notons toutefois pour être vrais qu'Érasme déclare que le jeune prince n'aura pas grand besoin de ces préceptes, ayant été toujours élevé parmi des gens de cour, et qu'ils ne lui sont pas tous destinés, à lui d'une famille princière et né pour le principat.

Art. 3. Ils ne boiront pas après chaque bouchée, et s'essuieront la moustache quand ils auront bu.

Art. 4. Ils ne prendront pas les mets avec leurs doigts et ne se moucheront pas dans la nappe.

Art. 5. Ils ne jetteront pas les os sous la table.

Art. 6. Ils tâcheront de ne pas trop boire, de façon à ce qu'on ne soit pas forcé de les emporter.

Voir encore l'*Ancienne Alsace à table*.

Érasme ne fait pas du savoir-vivre une affaire de caste ; elle est, selon lui, de toutes les conditions (1). Pour ceux qui ont le bonheur d'être bien nés, nous dit-il, il est honteux de ne pas répondre par leurs habitudes à leur naissance. Ceux que la fortune a fait naître plébéiens, humbles ou rustres, ceux-là doivent s'efforcer d'autant plus ardemment de racheter par l'élégance des manières ce que le sort leur a refusé. Il ne dépend de personne de choisir ses parents ou sa patrie ; chacun peut façonner à son gré son esprit et ses mœurs.

Érasme voit surtout la civilité dans l'indulgence pour les autres, dans la charité. « La civilité consiste surtout, quand on est soi-même sans défaut, à se montrer indulgent pour les fautes des autres et à ne pas moins aimer son ami s'il a des manières moins châtiées. Il y a des gens, en effet, qui rachètent la rudesse des façons par d'autres qualités. En donnant ces préceptes, nous n'entendons pas dire qu'il n'y ait pas moyen d'être bon sans les pratiquer. »

Érasme, en effet, n'a pas le fanatisme de son art ; il a l'air d'un croyant assez tiède. Il semble résigné plutôt qu'enthousiaste. Castiglione ou Gracian parlent de ces choses d'un tout autre air. Le savoir-vivre aux yeux d'Érasme constitue une supériorité plutôt qu'une obligation. C'est, nous dit-il, la partie la plus grossière de la philosophie (*crassissima*) ; mais, dans

(1) Il faut regarder comme *nobles*, dit-il, tous ceux qui cultivent leur âme par des études libérales. Que d'autres peignent sur leurs écussons des aigles, des lions, etc., ceux-là sont plus vraiment nobles qui peuvent prendre pour armes autant d'images qu'ils ont appris d'arts libéraux.

l'état actuel de l'opinion, *ut sunt hodie mortalium judicia*, elle est fort utile pour se concilier la bienveillance, et recommander aux yeux des autres hommes les autres grandes qualités de l'âme.

Je ne veux pas étudier en détail la nature de ces conseils; nous allons les retrouver très-fidèlement reproduits, et sous une forme plus piquante dans des traductions françaises.

En effet, le petit volume d'Érasme avait été accueilli avec la faveur qui attendait chacune de ses productions, et de bonne heure on avait songé à en faire profiter ceux-là même qui n'entendaient pas le latin, et à mettre à la portée de tous de si précieux enseignements.

En 1537, nous voyons un écrivain nommé Saliat publier une « Déclamation contenant la manière de bien instruire les enfants dès le commencement avec un petit traité de *La Civilité puérile et honneste*, le tout translaté de latin en français. C'était la traduction de deux traités d'Érasme » (1). Et Saliat se trouve ainsi l'inventeur de ce bienheureux titre destiné à une si longue popularité.

Saliat trouvait bientôt des rivaux. En 1559, le

livre était en hâte, la même année, reproduit à Anvers (1).

En 1560, on imprimait à Paris, chez Richard Breton, la *Civile Honesteté pour les enfans* (2).

Chacun de ces auteurs a cru devoir enrichir son œuvre d'une préface ou d'un avant-propos aussi solennel que naïf.

« Il semble, nous dit l'un d'eux, selon le docte Homère, qu'entre tous ceux qui ont eu le soin d'enseigner la jeunesse, le précepteur d'Achille, nommé Phénix, ait été le plus digne de louange à cause de sa doctrine.

« Et je souhaiterois que tous ceux qui en prennent le soin eussent la même perfection que cet illustre personnage, nous en verrions d'admirables effets. Car nous ne verrions aujourd'hui personne de corrompu par défaut de discipline et de correction. Pour y parvenir, il faut qu'un chacun observe ce que Plutarque en escrit dans le traité qu'il a composé de la manière de vivre de la jeunesse, quand il dit qu'il faut chercher pour les enfants des maistres

(1) V. Brunet, *Manuel*, etc.

(2) *La Civile Honesteté pour les enfans, avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire qu'avons mise au commencement.* A Paris, de l'imprimerie de Richard Breton, 1560, petit in-8° de 32 feuillets chiffrés. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire provenant de la vente du baron J. Pichon. M. Brunet signale encore, d'après La Croix du Maine, *Le Miroir de la Jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie*, par Mathurin Cordier, Normand. Poitiers, 1559, in-16, réimprimé à Paris, chez Jean Ruelle, 1560, et autres sous le nom de *Civilité puérile*.

sains et irrépréhensibles, parce que la bonne doctrine est la source et la racine de l'honnesteté.

« Dans cet endroit, il reprend les parents qui, n'ayant aucune expérience, donnent leurs enfans à instruire à des gens ignorans et qui sont remplis ordinairement de défauts considérables.....

« C'est pourquoi, pères et mères, suivez l'exemple de Pélée, père d'Achille, qui donna à son fils ce bon et vertueux Phénix pour lui servir de garde en toutes choses.

« Et vous, maistres, acquittez-vous de vostre devoir en instruisant vos disciples à comprendre toutes les vertus....., desquelles Dieu aidant j'espère ici parler.

« Et, afin de rendre ces instructions dans un meilleur ordre et d'une manière plus succincte, j'ai pris ce qui m'a paru de plus profitable dans les anciens qui en ont écrit, ne me voulant rien attribuer du leur, à l'exemple de la corneille dont Ésope parle en ses fables. »

De son côté, l'auteur de la *Civile Honesteté*, dans une dédicace à très-haut et illustre prince Monseigneur Liénor d'Orléans, duc de Longueville, etc., écrit :

« S'il est ainsi, très-excellent seigneur, que non-seulement les bestes brutes mais aussi les arbres et les plantes soient de telle nature que si dès leur premier germe sont bien dressées et conduictes, elles ont grande force et vertu de s'y ranger jusqu'en la fin, à plus forte raison cela doit avoir lieu en l'homme, qui est capable de raison. Ce n'estoit donc pas sans raison que Platon commandoit si expressément que les roys et princes eussent en singulière

recommandation de bien faire instruire la jeunesse. Or combien que la principale instruction qu'on leur doit donner soit de craindre Dieu; toutefois après icelle, la civile honesteté doit estre en grande recommandation, en tant qu'elle est très-nécessaire à la société de la vie humaine. Les Grecs pour cette seule vertu ont esté preferez à tous les autres peuples de la terre, tellement que l'Apostre voulant nommer toutes les nations du monde, ne met que ces trois motz en avant, à sçavoir les Juifs, les Grecs et les Barbares ou Gentils, etc.

Le début de son livre ou préface n'est pas moins pompeux : « Tout ainsi qu'on prépare et accorde le luc, l'espinette et les autres instrumens premier que d'en jouer, à cette fin que par le moyen de leur harmonie le chant qu'on jouera dessus y resonne mieux et soit plus melodieux : ainsi pareillement avant que de bailler les preceptes de la civile honesteté, que les enfans doyvent observer en leurs acoustremens, en la table et en toutes autres actions, il sera bon de traicter premièrement de la disposition et naturel qui est requis à un enfant honeste et bien nay, etc. »

Il faut lire dans ces traductions certains préceptes d'Érasme; c'est là seulement qu'ils ont tout leur relief et toute leur saveur.

« Afin, nous disent-ils, que l'enfant paroisse en tous tems tel qu'il doit estre, il faut que ses yeux soient doux et arrestés, et non trop relevés ou de travers; car par là on connoist un homme cruel; il ne doit pas les tenir trop ouverts, ce qui ne convient qu'à des gens hébétés, mais il doit tousjours

faire paroistre un esprit posé, rassis et rempli de toute humilité.

« Il est aussi messéant de regarder ayant un des yeux fermés, parce que c'est contrefaire les borgnes, comme font les arbalétriers et les arquebusiers.

« Il ne doit pas rider son front, ce qui est le propre de la vieillesse, mais il le doit tousjours tenir joyeux et doux. Ses sourcils doivent être tousjours étendus et non retirés, ce qui est un signe de fierté, ni élevés en haut, ce qui signifie arrogance, ni abbatus sur les yeux, car c'est le fait de ceux qui pensent mal. De plus, il doit avoir un grand soin de tenir son nez net, propre et sans morve, car cela est trop vilain et deshonneste.

« Il ne se doit point moucher à son bonnet quand il le tient, ni à sa main, ni à sa robe (1), car cela est trop rustique, ni sur son bras, comme font les poissonniers; mais pour se moucher honnestement, il prendra son mouchoir et se détournera quelque peu en se donnant de garde de ronfler trop haut des narines, car c'est une chose vilaine et qui fait connoistre les furieux : j'avoue que ceux qui ont peine à respirer sont excusables.

« C'est un défaut de parler du nez, meisme l'on s'en mocque, et c'est faire comme les corneilles et les éléphans. Semblablement il n'appartient qu'à ceux qui se mocquent en derrière de froncer le nez ; c'est pourquoi il est à propos de fuir toutes ces imperfections.....

« Il est à propos que l'enfant ne serre pas les lèvres comme ceux qui craignent de prendre l'haleine des autres ; mais il doit les joindre doucement sans les mordre ni les lécher, car le premier est le geste d'un homme qui menace, et le second est malséant à tous.

« Enfin, il ne se moquera d'aucun, soit en lui tirant la langue ou autrement ; car c'est le fait des gens effrontés. »

Le début du chapitre suivant n'est pas moins heureux :

« C'est une chose *bien saine et bien propre* que de laver sa bouche, ses yeux, ses dents et ses mains le matin avec de l'eau nette, mesme tout le visage ; car cela oste l'incommodité du corps (1). »

exquises dans son latin : « A naribus absit mucoris purulentia quod est sordidorum. Id vitium Socrati philosopho datum est probro. Pileo aut veste emergi *rusticanum*, brachio cubitove salsamentariorum (poissonnier ou charcutier, dit une note du *De officiis scholasticorum*) nec multo *civilius* id manu fieri, si mox pituitam vesti illinas. Strophiolis accipere narium recrementa, *decorum* ; idque paulisper averso corpore, si qui adsint honoratiores. Si quid in solum dejectum est, emuncto duobus digitis naso, mox pede proterendum est. »

(1) V. Érasme. « Os mane pura aqua proluere et *urbanum* est et *salubre*, subinde id facere ineptum.

entre les dents apres le repas, il est indecent c
retirer avec le couteau, les ongles ou la fourch
mais bien avec un cure-dents de plume, d'yvoir
d'argent. »

Ce qui n'est pas le moins singulier dans ce
d'Érasme et dans ses traducteurs, ce sont les i
d'hygiène qu'ils préconisent. L'auteur nous dit d'a
avec toute raison : l'enfant fera bien de se pei
tous les matins, « afin de tenir tousjours sa teste
et propre »; mais il ajoute : « Il doit avoir soin
se peignant, de commencer par le devant de la
et de finir par le derrière, ce qui se fait en me
le peigne de dessus le front vers le cou; car
chasse les humeurs qui en descendent. »

Érasme, du reste, et ses traducteurs ont un s
extrême de la santé de leur élève, et quand la
lité est en balance avec elle, c'est la civilité q
sacrifient sans hésiter. On voit que la nature à
date a encore tous ses droits.

Ainsi, l'auteur de la civilité recommande à l'en
« de ne pas s'efforcer d'éternuer (l'éternuement
turel dans Érasme, comme dans ses traducteurs
salué par tout un ensemble de véritables cérémo
plus fort qu'à l'ordinaire, pour montrer sa force
comme font les arrogans : plus haut que de coust

ou que nature n'y constrainct, car c'est le propre des glorieux, dit la *Civile Honesteté.* Mais il ne faut pas non plus qu'il s'en empesche, c'est le faict des gens qui pensent plus à la civilité qu'à la santé (1). »

C'est la consultation qu'il donne pour une retenue d'une autre sorte qu'il exprime en toute liberté, dans toutes ses variétés, mais qui ne peut plus se dire en français. Le texte d'Érasme est bien curieux et nous montre avec quelle aisance ce docteur valétudinaire en civilité sacrifiait les exigences de son art au soin de sa santé. Sous ce prétexte de santé, le code de la Civilité autorisait toutes les libertés du corps. Du reste, l'auteur de la *Civile Honesteté* proteste déjà contre quelques-unes des tolérances d'Érasme.

Je note encore au hasard quelques préceptes.

Il ne faut jamais que ses cheveux soient si grands qu'ils lui couvrent les yeux ni qu'il les secoue en aucune manière en branlant la tête, car c'est le propre des jeunes chevaux (cela appartient aux chevaux qui se pompent, 1560).

« Il ne se grattera point la teste ni les autres parties du corps avec ses ongles, car cela est deshonneste et sale, surtout *s'il le fait plustost par habitude que par nécessité.* »

« Il ne doit pas trop enfoncer son chapeau sur les yeux ni le mettre trop en derrière. Car la première de ces manières dénote un traistre ou un larron qui ne veut estre connu, et la seconde un effronté.

(1) V. Érasme. « Reprimere sonitum quem natura fert, *inepto-rum est qui plus tribuunt civilitati quam saluti.* »

Érasme assure encore que de gonfler ses joues ne convient qu'au cruel Caïn, les laisser tomber au traître Judas.

On a pu remarquer déjà avec quel soin l'auteur relevait ses préceptes par les comparaisons et les images les plus inattendues; en voici quelques autres exemples non moins frappants.

« Il ne doit pas bâiller excessivement, car c'est *le propre d'un lion rugissant.* C'est une chose indécente et deshonneste de se promener dans les églises comme faisoient les Peripatéticiens.

« Quand il sera debout, il doit bien se donner de garde de tenir les jambes serrées et les bras en croix, car c'est le fait des gens mélancoliques; mais il les faut tenir tant soit peu ouvertes.

« Avoir un genou en terre et tenir l'autre debout, sur lequel le bras soit accoudé, c'est ressembler aux gendarmes qui se moquaient de nostre Seigneur, disant je te salue roy des Juifs. »

« Il mangera sans se haster, non pas comme les cigognes et écornifleurs, qui avalent sans mascher. Ne faut il qu'il face comme un tas de gourmans, qui tiennent toujours trois morceaux au lieu d'un, l'un

plus longtemps en présence et le plus à loisir, où la civilisation a le plus déployé ses ressources diverses et ses perfectionnements, il y a lieu à une foule de préceptes, de détails, où l'usage fait sentir ses lois. Aussi l'auteur n'a-t-il pas manqué de s'en occuper et de prodiguer des conseils comme ceux-ci, qui nous montrent qu'un livre de la civilité était encore bien nécessaire.

« Il est *incivil* de tremper ses doigts dans la sausse, de les lécher et de les essuyer à son habit au lieu de sa serviette.

« Si l'on insiste à lui présenter un plat et que ce soit chair, il la recevra avec les trois doigts ou dessus son tranchoir (1). Si c'est chose humide ou

(1) Au moyen âge, on mangeait, nous dit-on, sur des tranchoirs ou morceaux de pain plats.

Mais cet usage, qui se comprend pour les viandes, ne pouvait s'appliquer aux sauces et potages.

Pour les sauces, nous trouvons dans la *Civilité* du XVI^e^ siècle la preuve que pendant longtemps on n'a pas connu les assiettes *personnelles*, individuelles. La Civilité discute longuement le plus ou moins de droit qu'on peut avoir de tremper son pain dans la sauce.

Selon M. Pichon, note au *Ménagier*, t. II, p. 105, à propos d'un festin où, d'après certains détails, il devait y avoir huit écuelles pour seize convives, on aurait eu pour les sauces et potages une écuelle où l'on mangeait à deux les mets liquides. Cependant, un passage plus loin, p. 171, semble indiquer que déjà en France à cette date chacun avait son écuelle.

Le même auteur rappelle que dans l'Orient (et chez les Arabes d'Algérie) il y a au milieu de la table un grand plat de pilau dans lequel chacun prend sa part avec ses doigts; entre deux convives, un petit plat creux contenant des mets liquides, qu'ils prennent tous deux avec des cuillers.

Il croit, d'après une citation de Nicolas de Bonnefons, *Délices de*

liquide, il présentera plustost son assiette pour le recevoir que les doigts, et s'il lui avenoit de la recevoir avec les doigts, il ne les leschera pas comme les frians.

« Que s'il y a des sauces, l'enfant y pourra tremper sa chair après les autres. Que si les autres y trempent leur pain, il y pourra aussi tremper le sien honnestement, et sans tourner de l'autre costé après qu'il l'aura trempé de l'un, ny le gadrouiller là dedans le plat, et n'y doit point tremper des grandes pièces ou morceaux de pain à la rustique, ne ceux auxquels il aura une fois mordu ne y retourner trop souvent, car tout cela n'est pas moins deshonneste que sot ou dissolu. »

« S'il boit du vin, il le doit tellement tremper avec de l'eau qu'il n'en diffère que de couleur, parce que cela est salutaire aux jeunes gens, qui ne sont que chaleur. Voici les suites de ceux qui aiment à boire le vin pur, ils auront l'esprit hébété, les yeux chassieux, les joues pendantes, la vieillesse avant le temps, et pour le dire en un mot, le corps et l'esprit gâtés, etc., etc. »

Il y a encore des invitations pressantes à l'enfant pour qu'il apprenne à découper; « car découper est une science, et l'on ne découpe pas de la même

la campagne, 1653, que les assiettes creuses personnelles étaient encore rares à cette date. « Les assiettes des conviés seront creuses, afin que l'on puisse se présenter du potage et s'en servir à soi-même ce que chacun en désirera manger, sans prendre cuillerée à cuillerée dans le plat, à cause du dégoust que l'on peut avoir les uns des aultres de la cueillière qui au sortir de la bouche puisera dans le plat sans l'essuier auparavant. »

façon les diverses parties d'un animal ou les divers animaux. »

Au milieu de ces détails plus ou moins bouffons il se rencontre cependant de bons et sages préceptes, d'utiles réflexions, auxquelles la naïveté de la forme donne un charme tout particulier.

N'y a-t-il pas une gravité touchante dans la façon dont l'auteur parle au maître de ses devoirs : « Si le maistre prend soin de lui faire observer ces choses, de cette sorte il déchargera sa conscience. Au contraire, si par paresse ou ignorance il ne s'acquitte de son devoir, il est certain qu'il en rendra compte devant Dieu, lequel ne veut pas que cette jeunesse soit ainsi corrompue par une mauvaise doctrine, vu que le maistre est comme un second père à l'enfant pour l'instruire dans la crainte de Dieu et dans l'exercice des bonnes mœurs. »

Dans cet amusant chapitre sur le soin de la face, on lit ces lignes, dont l'impression est tout autre et vraiment heureuse : « Il faut que l'enfant ait la pudeur convenable à son âge dépeinte sur son visage, c'est-à-dire une pudeur vraie et sincère, que Dieu chérit et qui honore la nature. »

« L'enfant ne doit jamais dire à personne ce qu'il veut estre ignoré ; car c'est folie d'attendre d'un autre le secret qu'on n'a pas pu garder soi-mesme. »

On y trouve aussi des préceptes dont notre société démocratique pourrait encore faire son profit.

« Si un enfant de qualité joue avec un enfant de

moindre condition, il ne doit nullement se glorifier de ses biens ni de son âge, mais, au contraire, ils doivent jouer ensemble comme s'ils estoient égaux, car c'est au jeu plus qu'à aucune autre chose qu'on connoist le naturel des enfans. »

Nous voyons là, en même temps, comment les bienséances ont leur histoire, comment leurs prescriptions peuvent varier avec le temps. Par exemple, voulez-vous savoir comment se pratiquait le salut en 1560 : « Il y a plusieurs façons, nous dit-on, de faire la révérence, selon les pays où on se trouve et les coustumes d'iceux. Mais les Françoys ployent seulement le genoult droit, se tenant autrement plustost droictz que inclinez, avec un doux contournement et mouvement de corps, en otant le bonet de la main droyte, le tenans ouvert par le dedens, l'abaissent au meme costé droyt. »

Une autre Civilité nous dit : « S'il vouloit saluer quelqu'un, il prendra son chapeau de la main droite, en tirant doucement le pied droit en arrière ; il fera la révérence à ceux auxquels il voudra parler ; cependant si la dignité des per-

On peut remarquer à ce propos qu'il ne faudrait pas se fier trop avenglément aux indications des Civilités, et croire qu'elles nous donnent l'état vrai des bienséances au moment où elles se sont publiées. En effet, quelques-uns des éditeurs se contentent de reproduire éternellement les mêmes textes.

Une civilité de 1757, corrigeant Érasme et ses traducteurs, ne veut pas qu'on dise tout haut : *Dieu vous assiste!* mais il faut seulement se découvrir et faire une profonde révérence, faisant ce souhait intérieurement.

Mais voici que des Civilités de 1830 reprennent gravement l'ancienne prescription et reproduisent la même formule.

La conclusion de l'auteur ne dément pas l'ingénuité du reste du livre. Ce sont des paroles de la dédicace d'Érasme qu'il arrange à sa mode.

« J'ai offert ces petits préceptes à tous les enfants, afin qu'ils puissent sagement et prudemment se gouverner en ce qui leur est le plus nécessaire, non pas que je croie qu'ils leur soient absolument nécessaires, mais seulement utiles. Je les prie de les vouloir bien observer, cela les rendra parfaits et *moi content.* »

L'auteur de la *Civile Honesteté*, après avoir recommandé la prière le soir et le matin, termine ainsi son livre : « Adieu, amy lecteur, jusques à ce que Dieu m'ayt donné le loysir et commodité de faire plus et mieux. »

Vers le même temps, d'autres écrivains, pour mieux graver ces préceptes dans la tête des enfants, les traduisaient en vers. Lacroix du Maine (tome III)

cite une *Institution puérile*, en vers, par le sieur Ferrand de Bez, parisien, auteur d'une assez fantastique histoire de France.

Pendant que l'œuvre d'Érasme se popularisait sous cette forme nouvelle, elle était restée, sous sa forme latine, le livre classique, la règle des écoles.

Nous voyons même, qu'au XVII^e^ siècle, soit pour lui donner un agrément nouveau, soit plutôt pour le graver davantage dans l'esprit des enfants, on le traduisait en vers latins. Nicolas Mercier, écrivant, en 1657, un poëme latin en trois livres, sur *Les devoirs des écoliers*, ou *De la vraie manière de profiter dans les lettres, la vertu et les mœurs* (1); dans son

(1) V. Nicolai Mercerii Pisciaci, grammaticorum regiæ Navarræ proprimarii, et in tertia ejusdem collegii classe professoris, de *Officiis scholasticorum* sive de recta ratione proficiendi in litteris, virtute et moribus, libri III. Paris, Claude Thiboust, 1657.

Voici quelques échantillons qui permettront de juger de l'exactitude et de la forme de la traduction :

Erecto assideas non flexo corpore : niti
Turpe puta cubito; turpe movere pedes.
Ne properes, escam demittere in alvum.....

troisième livre, qui a pour titre spécial *De civilitate morum*, reproduit textuellement une partie des préceptes d'Érasme. Mais un autre écrivain a été plus fidèle encore, et a traduit avec la plus grande exactitude, en vers élégiaques, le traité d'Érasme *De civilitate morum puerilium* (1).

Mercier a joint à sa traduction latine des notes et des explications françaises dont le style, à cette date de 1657, ne déparerait pas les Civilités françaises du XVI^e^ siècle, et nous montre combien la Comédie avait raison de rire des savants en *us*, combien le français était encore pour eux une langue peu familière, et quelle rouille de pédantisme ils avaient conservée. Dans ce livre, contemporain des *Lettres pro-*

(1) A la suite du livre de Mercier, et avec une pagination distincte : Desiderii Erasmi roterodami de Civilitate morum puerilium libellus elegiaco carmine redditus per Franciscum Hœmum insulanum.

Voici un court fragment de cette seconde traduction :

Sordidus, immundo nares mucore repletus,
Diceris, quanquam Socratis illud erat.
At cave, ni dici salsamentarius optas,
Emungi cubito pileo ve tuo.
Nec digitis facies multo civilius illud
Si mucum vesti liveris ipse tuæ.
Escipies strophio, sed paulum corpore verso,
Si præsens aliquis dignus honore vir est.
Ut digitis nasum binis emunxeris, id mox
Quicquid humi lapsum, protere calce tuo.
Vocem ridiculum est emittere naribus ipsis;
Id facere et tubicen, bellua et inda solet.
Ne sit torva vide (frons) nec mobilis : hoc puta echini,
Illud taurorum quos premit ira gravis.

vinciales, on lit encore des phrases comme celles-ci : « Faire un bruit tremblant du nez, quand on rit, c'est à faire à des mocqueurs et gausseurs. — C'est chose *religieuse* de saluer celui qui esternue. — C'est aussi chose peu séante d'estendre de fois à autre les lèvres pour former de la bouche ce son dont l'on se sert pour flatter et amadouer un cheval. — Un ris démesuré est un ris de chien. — Enfler sa bouche, ou faire bouffer ses joues, c'est une marque d'arrogance ; les avoir trop abattues, c'est le propre d'un homme qui perd courage. — Faire voleter ses cheveux en remuant souvent la teste, c'est faire à la façon des chevaux qui s'ébastent. » Il traduit *elegans* et *militare* par « beau et ressentant le gendarme. » Il est d'autres détails d'une expression si naïve, qu'il vaut mieux les laisser dans leur latin, puisqu'il est convenu que le latin a le privilége de braver l'honnêteté.

Il est évident qu'un pareil guide devait paraître insuffisant à la délicate civilisation du XVII^e^ siècle, aux contemporains de M^me^ de Sévigné, de M^me^ de Lafayette, de la duchesse d'Orléans et de ce roi, modèle parfait de politesse, qu'on appelait à ce titre

rale qu'on est tout d'abord porté à le supposer. La rusticité est une mauvaise plante difficile à déraciner et qui reparaît sans cesse. La bête humaine doit être souvent remuselée. Nous voyons par les étonnements de Tallemant des Réaux, par ses plaintes sur les exigences de Mme de Rambouillet et ce qu'il considère comme la preuve d'une excessive pruderie, combien elle était un réformateur nécessaire. En plein règne de Louis XIV la lutte continue. Quelle grossièreté dans les relations de cet incomparable courtisan qu'on appelait Lauzun avec Mademoiselle ! Les Mémoires de Saint-Simon, qui nous montrent tous les envers, et nous introduisent dans tous les couloirs, sont pleins de curieux renseignements à ce sujet. Les victimes de l'étiquette en public se dédommageaient dans le particulier. Rien de plus brutalement sensuel, de plus grossier en ses plaisirs que cette cour du grand Prieur au Temple, qui nous apparaît si poétiquement voluptueuse et épicurienne dans les vers de ses poètes et à travers l'exagération de Voltaire.

Cependant ni les uns ni les autres n'avaient affaire d'un livre sur la civilité.

Mais il en était d'autres, et en grand nombre, qui, perdus au fond de quelque province, ou dans quelque quartier de Paris éloigné du Louvre, une autre province à cette date, et pleins de respect pour la lettre moulée, pouvaient chercher naïvement dans un livre des renseignements sur ce qui se pratiquait dans la société polie. Un nouveau guide était nécessaire.

C'est ce que proclamait, en 1671, l'auteur d'un *Nou-*

veau Traité de la Civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens (1). Les anciennes règles, disait-il, nuisent plus qu'elles ne servent; il faut consulter l'usage vivant et non l'usage mort, et il montrait quelle différence essentielle on y rencontrait. « Autrefois, écrivait-il, il étoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, il suffisoit de mettre le pied dessus; à présent, c'est une indécence. Autrefois, on pouvoit bâiller, et c'étoit assez, pourvu que l'on ne parlât pas en bâillant; à présent, une personne de qualité s'en choqueroit. » Notez ceci, en passant, au XVII[e] siècle, c'était la personne de qualité qui s'en serait choquée; la politesse s'est démocratisée comme le reste. « Autrefois, continue-t-il, on pouvoit tremper son pain dans la sauce, et il suffisoit pourvu qu'on n'y eût pas mordu; maintenant, ce seroit une espèce de rusticité (2). »

Il a donc recueilli, en s'appuyant des conseils et de l'autorité des plus compétents, sans renoncer à obtenir d'eux dans l'avenir des notes nouvelles pour une autre édition, afin de la porter à sa dernière perfection, il a recueilli toute une série d'observations « à l'usage des *honnêtes gens*, chacun n'ayant pas la

acception que dans la nôtre; il y a été remplacé par des termes plus effacés et qui n'en sont pas les équivalents. « Homme comme il faut », « homme du monde », n'ont pas du tout la même valeur. Au XVII^e^ siècle, il exprime l'idéal social le plus parfait, le plus délicat, le plus élevé. C'est le terme le plus compréhensif, le plus large, en même temps le plus haut éloge. L'honnête homme, c'est l'homme d'honneur et l'homme du monde dans leur expression la plus achevée, avec quelque chose de plus encore. C'est le représentant le plus complet de toutes les perfections mondaines et sociales, du savoir vivre, des belles façons et des belles manières; l'homme qui a le plus vif sentiment de l'honneur et de tout ce qu'il exige; l'homme qui, dans un temps de hiérarchie, de classes, de devoirs stricts de société, sait le mieux ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres, et ce que les autres lui doivent, qui sait le mieux « se faire rendre », selon une expression de Saint-Simon; l'homme, enfin, de toutes les bienséances, de toutes les convenances, de toutes les distinctions. C'est en ce sens que Bussy disait que Louis XIV était le plus honnête homme de son royaume. Il n'y a pas de mot, du reste, qui mérite mieux d'avoir à lui tout seul une histoire complète. Combien de fois n'a-t-il pas changé d'acception ! et chacun de ces changements correspond à quelque grande modification politique ou sociale. Il varie selon les temps et selon les écrivains, et selon la place qu'on lui donne dans la phrase. Il est bien clair, pour qui connaît quelque peu le XVI^e^ siècle, qu'une honneste dame chez Brantôme n'est pas tout à fait

la même chose qu'une femme honnête aujourd'hui. Comme condition sociale elle vaut beaucoup plus, et beaucoup moins au point de vue moral. En politique, ce mot d'honnêtes gens a aussi une acception particulière. Il traduit exactement le *boni viri* de Cicéron, il indique les défenseurs-nés de l'ordre existant, de tous les principes sociaux, dans des temps agités, etc.

Le *Nouveau Traité* est un livre fait avec un grand sérieux et qui prétend envisager son sujet sous toutes ses faces; il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la table des chapitres. On y voit qu'on y a tout prévu (1).

L'auteur, du reste, avait suffisamment caractère pour donner de pareilles consultations. On ne pouvait pas lui reprocher, comme à quelques écrivains de la même catégorie, de ne pas connaître ce qu'il enseignait, et de donner des règles pour vivre dans un monde où lui-même n'avait jamais pénétré. Lui-même se rendait le témoignage contraire : « Vous désirez, Monsieur, disait-il, au début de son livre, au gentilhomme de province auquel il est censé

écrire, vous désirez sçavoir de moy quelle est a politesse dont une personne bien élevée doit accompagner ses actions, à cause, dites-vous, que j'ay la science du monde, et que vous avez observé que je n'ignorois pas les règles de l'honnêteté. » Et il avait droit de parler ainsi; de bonne heure, en effet, il avait approché des princes. Né à Riom, en 1622 (1), il avait été, en 1645, appelé en Suède par Chanut, le résident français auprès de la reine Christine, qui, appréciant son intelligence et sa capacité, l'avait fait bientôt son secrétaire des commandements, fonction que Courtin avait eu la délicate pensée de n'accepter qu'autant que la Suède serait en paix avec la France. Bientôt la reine, de plus en plus charmée de ses services, lui avait conféré la noblesse et donné une terre. Il n'avait pas trouvé moins de faveur auprès du successeur désigné de Christine, Charles-Gustave. Ayant quitté momentanément la Suède, il y avait été rappelé par une lettre autographe du prince, à son avènement au trône, laissé vacant par l'abdication de Christine, 1654. Il le suivit dans son expédition en Pologne. Le roi, plein de confiance en lui, l'avait bientôt nommé son envoyé extraordinaire en France, poste qu'il occupa jusqu'à la mort de Charles-Gustave, en 1660. Il y avait montré une telle distinction que Colbert voulut utiliser ses services pour la France,

(1) Son père, Antoine de Courtin, conseiller du roi, greffier en chef au bureau des finances de la généralité d'Auvergne, très-considéré dans sa province pour ses talents et sa grande probité, avait reçu de Louis XIV un brevet de conseiller d'État, en reconnaissance de ses services et en récompense de son zèle et de son intégrité.

munément dans le monde que de l'honneur. Chacun en a ou se pique d'en avoir; c'est ce qui donne le prix et l'estime aux hommes; c'est ce qui leur acquiert de l'autorité et de la créance; c'est ce qui est le fondement de la bonne foy et sur quoy on jure; c'est ce qui triomphe de toutes les insultes de la fortune et de toutes les attaques du monde, c'est cela seul qui rend heureux; c'est ce que l'on préfère à la vie : enfin, c'est tout ce qu'il y a de plus cher, de plus précieux, de plus saint et de plus sacré parmi les hommes. Tout le monde qui a l'esprit sain est de ce sentiment, et il faudroit renoncer à la nature raisonnable pour résister à ces principes qu'elle-meme nous inspire. Qu'est-ce donc faire autre chose, en se proposant de parler de l'honneur, que d'entreprendre de parler de la plus importante matière qui puisse regarder la société civile? Quel sujet peut être plus noble, plus grand, plus éclatant? Quelle entreprise plus utile que de donner aux hommes les véritables maximes pour se conduire dans une chose sans laquelle ils ne seroient pas hommes? etc. »

L'auteur, dans la suite de son ouvrage, condamne absolument le duel « comme un attentat contre l[illegible]

saint Paul. C'est en s'appuyant sur eux que Courtin établit le lien qui existe entre ses deux traités, et indique comment ils se complètent, l'un montrant comment il faut obliger tout le monde, c'est le fait de la Civilité, qui propose les règles de la bienséance et qui a pour fondement l'humilité et la charité chrétienne; l'autre apprenant à ne désobliger personne, et faisant voir qu'un honnête homme doit même bien vivre avec ceux qui vivent mal avec lui; comment enfin, pour résumer ses deux livres, les deux parties qui forment le véritable honnête homme à l'égard des autres hommes consistent à obliger et à pardonner.

A ces traités, Courtin en a joint deux autres, l'un ayant pour titre : « *Traité de la paresse, ou l'art de bien employer le temps en toutes sortes de conditions;* l'autre : *De la Jalousie, ou des moyens d'entretenir la paix dans le mariage* » (1).

(1) Courtin s'y montre le devancier de Rousseau. Inspiré probablement par un souvenir d'Érasme, il a écrit un chapitre qui a pour titre : Que les mères doivent avoir soin de leurs enfants et les nourrir elles-mêmes si elles le peuvent. « Que la mère doit être une nourrice, autrement elle renonce au nom et au véritable devoir de mère... C'est violer les lois de la nature et celles de Dieu. » Mais Courtin ne paraît pas avoir confiance en son éloquence, il la croit moins forte que le préjugé, et il se fait dire par un de ses personnages : « Puisqu'il n'y a pas de prédicateur capable de persuader les femmes d'être nourrices, donnez-nous les moyens de trouver de bonnes nourrices, et vous rendrez un service bien plus grand au public que si vous lui prescriviez des règles qu'il ne suivra pas. » — Prix des œuvres de A. de Courtin, en 1680, in-12 : Civilité, 30 s.; Suite de la Civilité, 40 s.; Paresse, 40 s.; Jalousie des femmes, 30 s.

Ces quatre traités, dans la pensée de l'auteur, se relient l'un à l'autre et se complètent; ils forment, par leur ensemble, un guide complet de la vie civile.

Nous ne croyons pas nécessaire de nous arrêter à discuter la valeur littéraire de ces diverses compositions. On peut s'en tenir au jugement très-modéré qu'en porte un de ses éditeurs homme de goût assurément et n'ayant pas ces fureurs d'enthousiasme ordinaires aux éditeurs : « Si son style n'a pas la légèreté, l'élégance, la délicatesse qui caractérisent plusieurs ouvrages de morale qui sont venus depuis, on peut dire qu'en général il est pur, énergique et propre aux matières qu'il traitoit. » (Préface de la 4e édit., 1743.)

Nous n'y voulons chercher que des renseignements sur l'état précis de la société et du perfectionnement social à la date où ces livres ont eté écrits.

Le principe de la civilité, d'après Courtin, c'est de se posséder. C'est ce que, selon l'auteur, tout le monde exprime sans y penser, quand on dit que celui qui ne sait comment il doit se tenir, ni ce qu'il doit faire ou dire est décontenancé. La contenance est l'accord du dedans avec le dehors d'un homme,

chapitre des lieux-communs, et, à propos des compliments, il nous enseigne, avec exemples à l'appui, qu'on peut attaquer les gens de conversation *par le lieu*, *par la personne*, *par l'intérieur*, *par le temps*, *la personne par l'intérieur*, *par la chose*, *et de la chose à la personne*.

C'est dans le christianisme même que l'auteur va chercher le principe de la civilité.

Ne porte-t-il pas à se rabaisser soi-même ? On sera toujours civil quand on sera humble (et à ce propos l'auteur abuse quelque peu de certains textes saints sur l'*humilité* pour y voir la *civilité* recommandée, comme en ce mot de saint Paul : *Honore invicem prævenientes*). On sera toujours humble quand on aura véritablement la charité chrétienne, qui nous porte à obliger tous ceux que nous pouvons, même contre nos propres intérêts. La marque chrétienne se retrouve, en effet, partout, ici comme en presque tous les livres du XVII[e] siècle, et cette préoccupation l'amène à soulever certains problèmes. N'y a-t-il pas, en effet, désaccord entre ces prescriptions et l'esprit même du christianisme ? N'ordonne-t-il pas de se détacher des créatures ? N'y a-t-il pas mensonge dans ces grandes civilités ? L'auteur répond que la charité, honorant et aimant Jésus-Christ, même dans le prochain, ne peut craindre de l'honorer ou de l'aimer avec excès. Il nous faut, au contraire, tâcher de l'aimer toujours plus, de mettre nos sentiments d'accord avec nos démonstrations, de faire ainsi de la civilité l'acheminement à la charité.

L'auteur l'entend, du reste, d'une haute et hono-

rable façon. Il veut qu'elle soit toute libre, toute naturelle, et nullement façonnière ni superstitieuse; qu'elle ne nuise en rien à notre franchise ni à la liberté de notre langage. Au contraire, nous serons d'autant plus à l'aise de ce côté, que nous nous serons mis plus en règle avec les bienséances. Elles n'ont rien de commun avec une pusillanimité qui recule ou obscurcisse les honnêtes gens. L'auteur a une si haute idée de l'obligation de ces égards réciproques, qu'il traite de *filouterie* la familiarité dont certaines gens usent, non pour mettre les autres à l'aise, mais pour prendre partout impunément leurs commodités, et pour abuser de la bonté et de l'honnêteté des autres. C'est, dit-il, une liberté indigne d'une âme bien née.

Dans les règles que l'auteur assigne à cette civilité, nous rencontrons de curieux renseignements sur les façons du XVII[e] siècle, sur les exigences de la société polie, sur ses élégances, sur bien des usages aujourd'hui disparus avec cette société aristocratique; on l'y retrouve tout entière avec son respect de la hiérarchie. Nous y voyons en passant, marqué d'une façon très-vive, jusqu'où allait le fétichisme

principe d'action et de perfectionnement moral. Quand nous faisons une chose qui nous rabaisse, nous rendant ridicules ou nous faisant honte, nous manquons, selon lui, de respect à ceux que nous devons honorer. « Ce qui nous déshonore nous-mêmes en la présence de la personne à qui nous devons porter honneur, la déshonore elle-même. » Le respect des grands devient même un principe de dévotion. Si on étoit assez malheureux, dit Courtin, pour oublier ou pour négliger de se mettre à genoux devant Dieu par indévotion, mollesse ou paresse, il faut du moins le faire par bienséance et à cause des gens de qualité qui peuvent se rencontrer en ce lieu-là. » Aux yeux des gens du XVII^e^ siècle, à défaut d'autre principe, la piété est une suprême *bienséance*. « Ces immodesties en un lieu saint, continue l'auteur, donnent très-mauvaise opinion de l'éducation d'une personne, selon ce principe que nous avons établi qu'il faut conformer nos actions au lieu où nous sommes. »

Il nous conduit avec eux à l'église, à la promenade. Il a prévu l'entrée dans la maison d'un grand et ce qu'il faut observer à la porte, dans les antichambres, etc. ; à l'audience d'un grand, quand on marche avec un grand, comment il le faut saluer, ce qui se doit pratiquer lorsqu'une personne de qualité nous visite et quand nous devons visiter, etc. Nous trouvons là une foule d'observances minutieuses et d'une pratique souvent difficile et compliquée ; par exemple lorsqu'il nous montre un personnage d'une condition moins élevée se promenant, dans une rue où il y a un ruisseau, avec un grand, et qui, forcé

de lui laisser la droite et le haut du pavé, selon les accidents du terrain, passe et repasse sans cesse ce malheureux ruisseau (V. ch. 9 et 10).

Mais ces minuties mêmes sont intéressantes à constater; elles nous montrent quelle puissance conservaient encore à cette date les hiérarchies sociales.

« Si nous sommes obligés d'aller dans les rues, à côté de ces personnes qualifiées, il faut leur laisser le haut du pavé et observer de ne *pas se tenir directement côté à côté*, mais un peu sur le derrière, si ce n'est quand elles nous parlent et qu'il faut répondre, et alors il faut *avoir la tête nue.*

« Sur quoi il est bon d'avertir ceux qui ont le droit de souffrir qu'on leur cède toujours le haut du pavé d'avoir un peu de considération pour ceux qui leur rendent cet honneur, et de *se dispenser le plus qu'ils peuvent de passer et de repasser le ruisseau pour ne pas les incommoder, en les obligeant de faire une espèce de manége autour d'eux pour leur laisser le lieu d'honneur.*

« On peut dire en passant que, par exemple dans une procession, etc., on n'observe pas le haut du pavé

de l'eau bénite en baisant la main, et ensuite se placer derrière en se composant avec modestie.

« Que si l'on rencontre dans les rues tête à tête une personne de qualité, il faut prendre le bas où est le ruisseau : s'il n'y a point de haut ni de bas dans un chemin, il faut se poster en sorte que nous passions sous sa main gauche pour lui laisser la main droite libre, et cela se doit aussi observer dans la rencontre des carrosses.

« Que si l'on se promène avec cette *personne supérieure* dans une chambre, ou dans une allée, il faut observer de se mettre toujours au-dessous. Dans une chambre, la place où est le lit marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet, sinon il faut se régler sur la porte.

« Que si deux grands seigneurs faisoient mettre un inférieur au milieu d'eux pour pouvoir mieux écouter quelque récit qu'il auroit à leur faire, il faut à chaque retour d'allée, que l'inférieur se trouve du côté du plus qualifié de ces seigneurs ; que s'ils sont tous deux égaux, il faut qu'il se tourne à un bout d'allée du côté de l'un, et à l'autre bout du côté de l'autre, etc. » Courtin ne nous dit pas par lequel il devra commencer.

« Quand on se promène deux à deux, il faut observer qu'au bout de chaque longueur de promenade, on doit tourner en dedans du côté de la personne avec laquelle on se promène et non en dehors, de peur de lui tourner le dos.

« Que si l'on se promène trois ensemble, et que l'on soit égaux, on peut se quitter le milieu alternativement à chaque retour d'allée, celui qui étoit

au milieu se reculant au côté, pour laisser entrer au milieu un de ceux qui étoient à côté.

« Que s'il s'agit de la saluer, comme venant de la campagne, il faut le faire *en se courbant humblement,* ôtant son gant et *portant la main jusqu'à terre.* »

Ces grandes politesses, dans la pratique, pouvaient avoir leurs inconvénients, aussi Courtin recommande-t-il d'y apporter toutes sortes de précautions. « Surtout, dit-il, il faut faire ce salut sans précipitation ni embarras, ne se relevant que doucement, de peur que la personne que l'on salue venant aussi à s'incliner, et peut-être par honnêteté à embrasser celui qui le salue, on ne lui donne quelque coup de tête (1). »

Mais ce n'est pas tout de témoigner au grand du respect, et quand il se trouve avec d'autres, il faut graduer nos attentions de telle façon que nos politesses mêmes ne puissent faire subir à sa grandeur aucune diminution. « Si en sa compagnie il se rencontre quelques autres personnes inférieures ou dépendantes, c'est une incivilité de les saluer, parce que c'est faire quelque injure à leur supérieur que de les traiter de leur égal. »

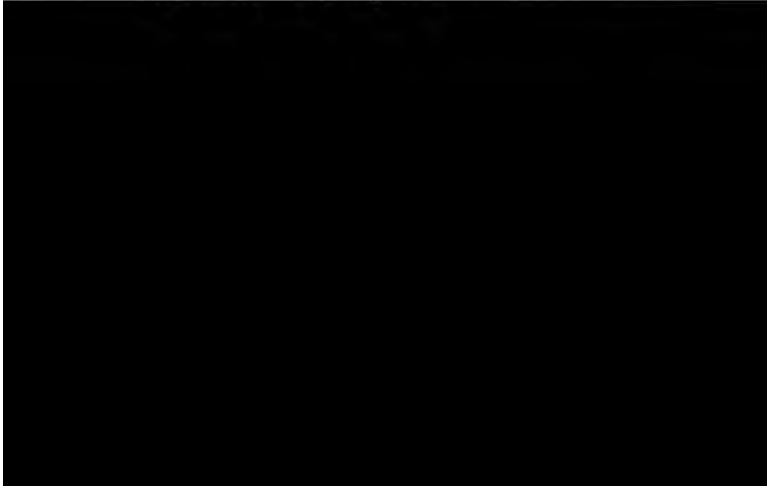

en rencontrer une autre, supérieure encore à elle, devant laquelle il faut s'incliner. « Si on est obligé de conduire une dame à l'église ou ailleurs, il faut la conduire, en la soutenant de la main droite, selon la disposition du haut du pavé, ou du haut bout, et avoir le gant à la main (la main gantée); *mais si dans la rencontre il s'offroit des personnes plus qualifiées que vous*, il faut leur céder la main. »

« Si, pendant que nous faisons notre cour à une personne qualifiée, il s'en présente une autre supérieure à celle-ci, il faut que, comme elle se rangera vraisemblablement à son devoir, nous nous y rangions aussi et *quittions* le premier pour *honorer* le dernier. »

La société du XVII[e] siècle est comme l'échelle de Jacob, une échelle d'or aux échelons sans nombre. Il n'est qu'une grandeur qui soit vraiment incontestée, qui puisse avoir en toute sécurité la possession d'elle-même, qui n'ait à compter avec personne, qui ne souffre jamais de diminution, qui ne s'incline devant aucune autre que devant Dieu (c'est là un secret entre eux), c'est la grandeur royale; la grandeur royale est vraiment cette cime dont aime à parler le poète. De là la vénération religieuse que professe pour la royauté ce XVII[e] siècle, si expert sur les grandeurs, leurs degrés et leur valeur relative.

Le respect demandé pour les grands (1) va jusqu'à

(1) Comme témoignage de ce respect, il est intéressant de voir les *honneurs* que leur accordait l'Église; par exemple l'encens donné aux seigneurs de paroisse. Nous voyons les parlements et le Grand Conseil intervenir par de fréquents arrêts pour déterminer le

leur sacrifier ses jugements. Il n'est pas de la civilité, dit Courtin, lorsqu'on est proche d'une personne qualifiée... à quelque spectacle, de s'emporter d'admiration... à quelque bel endroit... *avant qu'elle en ait jugé.* C'est, dit sévèrement l'auteur, faire le bel esprit mal à propos et manquer en même temps de respect. On voit pourquoi les courtisans attendaient si docilement que le roi eût décidé s'ils étaient ravis ou non d'une œuvre nouvelle. Ce n'est pas esprit de courtisanerie, mais soumission à la règle, c'est la loi des bienséances.

La présence de la personne qualifiée suspend la vie ordinaire. Si, en visite, elle nous reconduit jusqu'à la porte de la rue, il ne faut pas se permettre de monter en carrosse en sa présence, mais s'en aller à pied et faire suivre le carrosse jusqu'à ce qu'elle ne paraisse plus.

Mais ces égards, le seigneur doit les justifier. Il faut qu'il les paie en bonté. En voyage, on doit tout lui rendre, ainsi le veut la constitution de la société du temps; mais il ne doit pas tout accepter, écrit Courtin, qui, tout en reconnaissant les droits

nombre exact des « coups d'encens » qui sont dus par l'officiant au

des grands, marque aussi, et je lui en sais gré, énergiquement leurs devoirs.

« Même il seroit très-malhonnête à une personne qualifiée, si, dans un mauvais logement et à l'étroit, elle prenait fièrement tout pour elle, sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité. *Ces actions ne sont pas de grand seigneur.* Il doit avoir partout de la bonté et de l'humanité, même pour ses inférieurs, jusqu'à vouloir, dans la rencontre, partager avec eux le mal et la peine (Édit. de 1671, p. 153, 154).

Et nous voyons ce conseil général aboutir à des prescriptions de détail nécessitées par l'état de la viabilité du temps, et qui nous semblent aujourd'hui assez amusantes : nous en avons cité plus haut quelques-unes (v. p. 475 et 479).

A. Courtin a fait plus, et il a un chapitre tout entier qui a pour titre (ch. 18) : *De la bienséance que doivent garder les personnes supérieures à l'égard des inférieures* (1), et qui ne manque pas d'une certaine hardiesse.

« On prendra la liberté d'avertir les jeunes seigneurs... que s'ils n'étoient pas raisonnables pour voir que les petits et les pauvres sont hommes comme eux, qu'ils ont souvent autant et quelquefois plus de mérite qu'eux, ou s'ils n'avoient pas assez de charité chrétienne pour honorer en leurs personnes

(1) On y trouve une phrase assez curieuse, et qui marque bien le temps : « L'ordre nous a conduit à dire ici quelque chose de plus précis de la bienséance qu'un supérieur doit garder à l'égard des inférieurs, mais comme *ce seroit vouloir prescrire des loix à ceux qui les font*, on s'en dispensera. »

l'image de Dieu et pour les regarder comme ayant Dieu pour père aussi bien qu'eux, etc., ils doivent du moins, pour leur propre intérêt, être bons, par exemple, à leurs domestiques, et civils et honnêtes à l'égard de ceux qui ne sont pas dans leur dépendance. Quel monstre n'est-ce pas, en effet, qu'un grand seigneur qui n'a point de civilité ? »

« Les grands seigneurs peuvent même être civils à bien meilleur marché que les autres. »

Du reste, pour les perfections de la vie mondaine, ils sont le modèle indiscutable. Les moralistes du XVII^e^ siècle se sont plaints souvent de l'empressement de leurs contemporains à copier la Cour. Aux yeux d'André Courtin, c'est le premier des devoirs. « La Cour, nous dit-il, est la source de la mode, et la mode est une maîtresse absolue sous laquelle il faut faire ployer la raison, en suivant pour nos habits ce qu'il lui plaît d'ordonner sans raisonner davantage, si nous ne voulons sortir de la vie civile... Si une personne, quelque modeste et retirée qu'elle soit, veut se roidir contre cette mode, qui est un torrent..., elle se mettra au hasard d'être courue et montrée au doigt... Pour éviter ces bizarreries incommodes, il

l'assure dans sa préface, les termes en sont vraiment curieux : « Comme je voyois que plus je remplissois mon sujet, plus il y avoit de vuide; que plus je disois de choses, plus il en restoit à dire : je me suis avisé enfin d'un heureux expédient pour suppléer tout ce qui se pouvoit remarquer sur cette matière, sans que je sois obligé de m'étendre davantage ; et tout ce secret, Monseigneur (c'est au jeune duc de Chevreuse qu'il s'adresse), est de Vous proposer Vous-même pour modèle de la Civilité ; je suis assuré qu'en Vous voyant et qu'en imitant la douceur et l'honnesteté qui Vous sont si naturelles, on n'a plus besoin de livre ny d'étude. C'est avoir appris tous les préceptes de la bienséance que de Vous avoir bien observé, et de ma part, c'est mettre la dernière main à un ouvrage d'une étendue infinie, que de proposer en Votre illustre personne, comme je fais, un exemplaire achevé, un livre vivant et parfait. »

C'est par cette étude attentive, c'est à cette condition, que l'on sera *propre*. Et, à ce propos, on peut remarquer comme les mots ont quelquefois d'étranges destinées, comme en vieillissant ils perdent de leur valeur ; ils s'usent comme les pièces de monnaie qui ont beaucoup servi. Nous en avons ici un curieux exemple dans l'emploi du mot propre. Nous y insistons d'autant plus, que les dictionnaires ne signalent pas ces nuances. Aujourd'hui, la qualité qu'il exprime représente le nécessaire, l'indispensable; elle ne compte même plus. Son contraire est répugnant, horrible; elle-même n'est ni une vertu, ni un mérite. Il ne viendra jamais à l'esprit de personne de féliciter quelqu'un de ce qu'il

est propre. Au XVII[e] siècle, la propreté est une distinction, un mérite délicat difficilement atteint, le rare privilége des seuls véritables « honnêtes gens », elle exprime la perfection dans la distinction, cette suprême élégance discrète des gens du meilleur monde. Ne nous hâtons pas de nous exalter; ce n'est pas que nous soyons à cet égard plus exigeants que le XVII[e] siècle, c'est tout simplement que le mot a été, comme tant d'autres, atteint de déchéance (1).

Au XVII[e] siècle, il se souvient encore de ses origines latines. C'est bien *proprius*, ce qui appartient en propre à la personne, ce qui lui convient, ce qui lui va bien. Courtin nous donne sa valeur exacte.

« A propos d'habits, il est bon de dire, écrit-il, que la propreté fait une grande partie de la bienséance et sert autant que toute autre chose à faire connaître la vertu et l'esprit d'une personne..... La propreté est un certain rapport des habits à la personne, comme la bienséance aux autres choses est la convenance des actions et des paroles à l'égard des autres et de nous-mêmes. Il est nécessaire, si nous voulons être propres, de conformer nos habits

Le contraire de la propreté est la disproportion, qui consiste dans l'excès ou du trop de propreté (qui est le vice dans lequel tombent les personnes qui s'aiment trop), ou du trop de négligence, qui est celui des personnes paresseuses, molles, naturellement sales et malpropres. » Ailleurs, il remplace tout naturellement propreté par convenance.

Cet emploi du mot de propreté, dans ce sens relevé, délicat, pour ainsi dire aristocratique, se retrouve dans tout le XVII[e] siècle. L'éloge le plus particulier que M[lle] de Scudéry croie pouvoir adresser à l'une de ses incomparables héroïnes, le premier mérite d'une vraie précieuse, c'est qu'elle est tout à fait propre.

Dans Molière, encore, Dorante, voulant flatter M. Jourdain, lui dit : « Vous voilà le plus propre du monde ; vous avez tout à fait bon air avec cet habit ; nous n'avons pas de jeunes gens à la cour qui soient mieux faits que vous. »

Le véritable équivalent de notre propreté, cette qualité commune et élémentaire, presque négative, à cette date est *netteté*. L'anglais emploie encore le mot *neat* dans ce sens. La seconde partie de la propreté, dit Courtin, est la netteté, qui est d'autant plus nécessaire qu'elle supplée à l'autre quand elle manque ; si les habits sont nets, et surtout si on a du linge blanc, il n'importe pas que l'on soit richement vêtu : on sentira toujours son bien, même dans la pauvreté.

Et il indique avec quelques détails les soins à prendre pour tenir nettes la tête, les mains et les diverses parties du corps.

On voit à chaque pas, dans le livre de Courtin, avec quelle peine la société française est arrivée à l'aisance dans la politesse. On y voit combien étaient vivaces et difficiles à déraciner certains des ridicules pourchassés par Molière. Le texte de Courtin pourrait souvent lui servir de commentaire.

Encouragé par le succès qui accueillit son livre, Courtin avait voulu le compléter, le rendre plus pratique; il avait ajouté à la première édition des chapitres entiers. Dans deux de ces chapitres nouveaux, l'un intitulé *Des compliments*, et qui a dix-sept pages, l'autre, *De ce qu'il faut observer en écrivant une lettre*, et qui est tout un traité épistolaire, l'auteur, désireux de répondre à la confiance qu'on lui témoignait, ne se contentait plus de conseils généraux, il donnait des exemples; il disait les phrases qu'en telle ou telle circonstance il convient de dire ou d'écrire. On n'avait, Courtin le croyait du moins, qu'à apprendre ces choses par cœur pour figurer avec honneur dans les belles conversations. Mais, demandent quelques-uns, comment parler obligeamment à de grands seigneurs et à des dames de qualité quand on va les visiter? Courtin nous l'apprend en

compliment ne doit pas être tiré, mais naître naturellement du discours. » L'intention est excellente, mais, par malheur, les conversations sont bien pesantes, et le bon Courtin, comique sans le savoir, semble écrire une scène supplémentaire des *Précieuses ridicules* (1). C'est bien là, en effet, son vrai terrain. Il a tout naturellement le langage des ruelles (2), nous parlant, par exemple, en ce même passage, du

(1) Ce n'est pas le seul endroit d'A. de Courtin qui fasse songer à Molière. Comment ne pas se rappeler Philinte en voyant ce portrait : « Il y en a qui rient à tout le monde, qui caressent, qui louent, qui baisent, qui étouffent les gens... à force de les embrasser, qui sont les amis, les patrons, les idolâtres de tout le genre humain. »

(2) Voici quelques échantillons qui permettront d'en juger : « Hé quoi, Monsieur, attendre que l'on vous fasse entrer. — *On doit, Mademoiselle, ce respect au Temple des Muses*, reprend le cavalier, *j'ai peur de le profaner. — Vous faites, Monsieur, bien de l'honneur à ce cabinet*, répond la jeune dame. — *Quoi, Mademoiselle*, continue le cavalier, *vous ne voulez pas que le séjour des Muses soit où règnent les beaux-arts? — Mais, Monsieur, j'ai entendu dire*, répond la dame, *que les Muses étoient neuf, et je suis seule. — Elles étoient neuf, je l'avoue*, dit le cavalier, *mais vous seule, Mademoiselle, les valez toutes neuf. L'une ignoroit ce que l'autre sçavoit, et vous en sçavez plus que toutes ensemble.* » A. Courtin reconnaît qu'il y a là une hyperbole, mais que l'hyperbole est l'âme du compliment, qui n'est lui-même qu'une allégorie continuelle. « On voit bien que le cavalier ne dit pas vrai, quand il dit que le cabinet de cette dame est un temple des Muses, mais cela ne laisse pas de donner lieu à cette conséquence que, comme on a grand respect pour des temples, ce cavalier a grand respect aussi pour ce cabinet..., et qu'il veut marquer que c'est une dame parfaite et d'un mérite singulier. » — Il me semble que toutes ces belles choses et ces belles explications donnent terriblement raison à Molière.

cabinet d'une *vertueuse* qui est le temple des muses.

On s'en était, du reste, aperçu déjà de son temps, et puisque nous avons nommé Molière, on nous permettra de raconter ce débat qui fait tout à fait songer aux querelles de Vadius et de Trissotin. Piqué au vif de se voir désigné par Courtin comme un homme dont les exemples étaient à fuir (l'auteur de la *Civilité*, dans son chapitre XVII, où il dit ce qu'il faut observer en écrivant des lettres, avait écrit que : l'éloquence badine des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* est dangereuse pour ceux qui veulent bien écrire), le père Bouhours (V. *Remarques nouvelles sur la langue françoise*) avait raillé d'une façon sanglante certaines de ses prescriptions, s'écriant sans respect: « Oh! la belle Civilité françoise! C'est parmi les honnêtes gens de la rue St-Denis que cette Civilité se pratique, et c'est là sans doute que ce maître des bienséances a appris un si beau précepte. Car s'il avoit consulté les honnêtes gens qui sçavent vivre et qui parlent poliment, s'il sçavoit vivre ou s'il parloit poliment lui-même, il ne se seroit jamais avisé d'instruire de la sorte ceux qui approchent les personnes de qualité. Ce seul article du livre de la

tions oratoires, le Père n'avait pas craint de qualifier de ridicules et d'extravagantes les élégances de l'auteur.

Courtin, en lisant ces observations, semble avoir oublié quelque peu qu'il a écrit un traité sur les règles pour se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux; il aurait pu le relire avec profit pour *lui-même* à ce moment-là. Les critiques de Bouhours l'ont touché au vif; il s'écrie qu'il ne voit pas dans ces compliments, qu'il a proposés pour marquer les quatre circonstances qu'il faut observer dans la conversation, ce qu'on peut trouver de monstrueux, de ridicule et d'extravagant. Une chose surtout l'a piqué au vif. Son critique croit-il donc qu'il « tienne boutique de bienséances » dans la rue St-Denis? Il le trouve bon seulement à aller apprendre aux peuples du Nord à connoître les bons morceaux. « C'est du moins la différence qu'il y a entre des livres solides (comme la *Civilité*) et ceux où il n'y a que du vuide et qui font mourir de faim leurs libraires. » Et ailleurs il fait dire à l'un de ses personnages : « Voilà un plaisant critique; j'aime ces sortes de livres, ils me font rire; » et puisque nous parlions de l'histoire des mots, il y a ici une assez curieuse remarque à faire. Courtin blâme beaucoup Bouhours d'avoir donné un pluriel au mot *bienséances* : « Où a-t-il vu qu'on dit ailleurs qu'en style pédant : le maître des bienséances? » Ce qui n'empêche pas Courtin d'appeler, dans sa colère, son critique *maître des mignardises* (1).

(1) Courtin défend aussi son style, très-critiqué par Bouhours, au nom de l'hypallage, de l'hyperbole et de l'allégorie.

On est bien tenté de prendre parti pour le P. Bouhours, quand on voit quelle forme étrange et bouffonne A. Courtin donne parfois à ses conseils. S'il veut, par exemple, nous apprendre qu'il ne convient pas de louer les siens devant des gens de qualité, ni de nommer sa femme par le nom et la qualité que l'on a, ou par quelque terme badin, mais qu'il faut dire seulement ma femme, il écrit cette phrase étonnante (V. édit. de 1671, p. 37) : « Si c'étoit Cicéron qui parlât ou un président, et qu'il dît, voulant nommer sa femme : Madame Cicéron, Madame la présidente, mon cœur, ma fafan, est la plus ceci, la plus cela. »

On voit à quel bizarre effet l'a conduit la préoccupation des noms classiques. Non moins étrange est cet autre passage où, voulant nous apprendre qu'il est incivil de parler à un tiers d'une personne de qualité en sa présence, il imagine cette baroque conversation : « Comme, par exemple, je veux parler à Cicéron de César devant César même ; si je dis : Monsieur César a fait merveilles dans les Gaules, et que Cicéron me demandât qui fut-ce qui prit Gergovia, il faut simplement dire : c'est Monsieur qui a pris Gergovia. » Les éditeurs de 1708 ont, avec raison, mis partout des noms modernes.

Cela nous donne une assez singulière idée de la littérature de Courtin ; mais cela nous montre aussi combien toute une partie de la nation avait encore à gagner en fait de goût et de délicatesse. N'est-ce pas la conclusion à laquelle on est amené quand on voit Courtin vous enseigner, avec un grand sérieux, que c'est une plaisanterie villageoise de joindre le *Monsieur* ou *Madame* à quelque mot qui puisse faire

équivoque, comme : « Ce livre est relié en veau, Monsieur ; c'est là une belle cavale, Madame ; il estoit monté sur un asne, Monsieur? »

Il restait encore dans les mœurs un grand fonds de rusticité et de grossièreté, comme le prouve, à la page 215, ce récit qui voudrait être plaisant et qui n'est qu'inconvenant. Il est vrai que l'auteur veut nous recommander de ne pas nous régler sur ce modèle, mais le conseil suffisait, l'exemple était de trop.

Il en est de même de cette autre recommandation aux hommes de qualité, si l'on se trouve dans une compagnie de dames, de s'abstenir en causant de jouer des mains (V. le reste dans Scarron) ; cela, dit gravement l'auteur, n'est pas d'un homme de qualité.

Combien d'autres prescriptions qui ne dépareraient pas les Civilités du XVI[e] siècle ! et qui nous montrent comme certaines peintures de Molière, certains personnages qui s'essayaient si gauchement aux élégances mondaines, ont été pris sur le vif.

On est quelque peu étonné de voir tout ce que le maître des Civilités se croit encore obligé, en 1675, d'enseigner à ses contemporains : « Qu'il ne faut pas s'asseoir sur le balustre du lit d'une personne de qualité, ni sur les bras ou le dossier de la chaise du roi, qui est d'ordinaire tournée contre la muraille, ni sur le lit et particulièrement si c'est d'une femme : (En échange, il y a des raffinements de politesse, il nous parle de gens qui n'osent s'asseoir le dos tourné au portrait d'une personne de qualité éminente), qu'il n'est pas de la bienséance de chanter

ou de siffler pour se désennuyer, en attendant qu'un grand vous reçoive.

« Qu'il est fort indécent, dans une compagnie de dames, même en toute compagnie sérieuse, de quitter son manteau, d'ôter sa perruque ou son pourpoint, de se couper les ongles et de raccommoder une jarretière, un soulier qui blesse, de prendre sa robe de chambre et ses pantoufles, pour se mettre, dit-on, à son aise. Courtin ajoute que « ce seroit presque la même chose que si un officier de cavalerie paraissoit dans un camp en souliers, et non avec la botte devant son général. »

« Qu'il ne faut pas se plaindre en compagnie de quelque mal, on croirait que l'on veut par là dissimuler son peu de talent pour la conversation.

« Qu'il est en tout temps très-malséant et d'une familiarité de gens de peu, lorsque l'on est en compagnie de personnes sur qui on n'a point de supériorité ou avec qui on n'est pas tout-à-fait familier, de se jeter sur un lit et de faire ainsi conversation.

« Que c'est une chose indécente devant des personnes au-dessus de nous, et particulièrement des dames, de montrer la peau à travers la chemise et

dire de se tenir droites : Marote l'épaule, Gogote la tête, Toinette le menton. »

Mais c'est surtout dans les choses de la table que l'on rencontre de ces prescriptions réjouissantes :

« Il est nécessaire d'observer qu'il faut toujours essuyer votre cuillier, quand après vous en être servi, vous voulez prendre quelque chose dans un autre plat, y *ayant des gens si délicats*, qu'ils ne voudroient pas manger de potage où vous l'auriez mise, après l'avoir portée à la bouche. Et même si on est à la table de gens bien propres, il ne suffit pas d'essuyer la cuillier; il ne faut plus s'en servir, etc.

« C'est une incivilité de porter deux fois la main au plat (à cette date on prend encore au plat) et plus encore de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou bien tirer la viande par lambeaux avec sa fourchette.

« Quand on mange, il ne faut pas manger vite ni goulument, *quelque faim que l'on ait*, de peur de s'engouer. Il ne faut pas regarder les viandes avec grande avidité, comme si on devoit tout dévorer; mais encore faut-il en se servant faire du bruit et racler les plats, ou ratisser son assiette en la desséchant jusqu'à la dernière goutte. *Ce sont cliquetis d'armes* qui découvrent comme par un signal notre gourmandise à ceux qui, sans cela, n'y prendroient pas garde. »

On aura remarqué ici ces formes de style amusantes qui sentent tout à fait encore leur XVI^e^ siècle. Courtin, du reste, le rappelle en plus d'un point; ce qui laisserait le droit de penser qu'il ne s'est pas

abstenu, autant qu'il voudrait le faire croire, d'emprunter à ses prédécesseurs. Comme eux, il aime à relever ses conseils par des comparaisons qui rappellent tout à fait la Civilité de ce temps : « Il faut en mangeant joindre les lèvres pour ne pas laper comme les bêtes. — Il faut tailler ses morceaux petits pour ne point se faire de poches aux joues comme les singes. Il ne faut jamais se hâter de manger jusqu'à en perdre haleine, comme un cheval poussif qui souffle d'ahan. » On retrouve chez lui le même soin de la santé, autorisant les gens qui se brûlent avec un morceau trop chaud à le remettre sur leur assiette et à le faire emporter. La civilité, dit-il gravement, veut qu'on ait de la politesse; *mais elle ne prétend pas qu'on soit homicide de soi-même.*

« Il est très-indécent de toucher à quelque chose de gras, à quelque sauce, à quelque sirop, etc., avec les doigts, outre que cela vous oblige à deux ou trois autres indécences. L'une est d'essuyer fréquemment les mains à votre serviette et de la salir comme un torchon de cuisine.....; l'autre est de les essuyer à votre main, ce qui est encore très-

iquer sur les viandes et sur les sauces ou de parler sans cesse de mangeaille ; c'est la marque évidente *d'une âme sensuelle* et d'une éducation basse.

« Il faut boire posément : boire tout d'un coup, comme si on entonnoit, c'est une action de goinfre, laquelle n'est pas de l'honnêteté.

« Il faut aussi prendre garde en buvant de ne pas faire du bruit avec le gosier, pour marquer toutes les gorgées qu'on avale.

« Il faut observer aussi que c'est une chose très-malhonnête, quand on est à la table d'une personne que *l'on veut honorer*, de serrer du fruit ou autre chose *dans sa poche ou dans une serviette pour l'emporter.*

« S'emporter contre son domestique, l'injurier et *le battre* en présence d'une personne à qui l'on est inférieur, ce seroit tout à fait manquer de respect et témoigner pour elle un extrême mépris en cette rencontre.

« Si vous serviez quelque chose où il y eût de la cendre, comme quelquefois sur des truffes, il ne faut jamais souffler dessus. »

Le livre de Courtin avait eu pourtant, comme nous le marquions tout à l'heure, un très-grand succès ; les éditions s'en étaient multipliées. Au moment de la publication des *Remarques Nouvelles* de Bouhours, il en était à la cinquième, sans compter les contre-façons, toutes écoulées en France, remarque l'auteur. En 1695, il en comptait déjà huit. Il s'imprimait à l'étranger ; j'en trouve, en 1672, une seconde édition d'Amsterdam, chez Jacques Le Jeune, à la Sphère ; une de Bruxelles, chez François Foppens, 1708.

L'Europe, qui se modelait alors sur Versailles, était curieuse de connaître la « Civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens. »

Le livre se modifiait dans ces réimpressions successives. Tout d'abord, il perdait cette forme familière de lettre qu'il avait à ses débuts, pour prendre la forme plus solennelle du traité. Chacun y ajoutait du sien (1), si bien que l'allégation du titre « que l'œuvre est revue, corrigée et de beaucoup augmentée par *le même auteur* », exacte en sa plus grande partie, ne l'était plus du tout en la dernière, et que ce qu'il y avait de plus vrai dans l'avertissement de l'éditeur, c'est qu'on pouvait appeler maintenant ce livre « l'ouvrage de tout le monde. »

On a ajouté des chapitres tout entiers. L'édition de 1671 n'en avait que dix-neuf, dont un pour la conclusion. Celle de 1702 (donnée par Élie Josset, le premier éditeur) en a trente-trois, plus la conclusion; celle de Foppens, vingt-quatre et la conclusion.

On a beaucoup étendu ceux de la première édition, les préceptes sont devenus plus nombreux et plus minutieux. On a multiplié les exemples et on leur a

nné une physionomie plus bourgeoise. Le chapitre comment on doit se faire rendre honneur » n'avait un paragraphe, il est quintuplé dans l'édition de 8. On voit qu'on s'adresse à des auditeurs de vince ou à des étrangers ; on se défie d'eux, on se contente pas des conseils, on y joint des ins- ctions plus détaillées, des exemples ; on veut tout ier et tout prévoir.

D'autres s'emparaient du titre du livre de Courtin ur en baptiser des traités à l'usage des écoles, où lques extraits de notre auteur se trouvaient fon- s avec des Civilités ordinaires et tous leurs mer us seignements. C'est ainsi qu'en 1757, à Poitiers, Faucon, imprimeur de Mgr l'évêque, du clergé et l'Université, publiait : « *La Civilité qui se pratique France parmi les honnêtes gens*, pour l'éducation la jeunesse, avec une méthode facile pour ap- ndre à bien lire, etc., les quatrains du sage M. de rac, et l'arithmétique en sa perfection, nouvelle ition, corrigée et mise en *meilleur françois* que les écédentes. » Qu'aurait dit Courtin à ce dernier trait, i lui eût rappelé le père Bouhours? Il est vrai 'il s'adresse plutôt aux Civilités puériles qu'au re de Courtin. La Civilité occupe dans ce petit vo- ne 43 pages sur 83.

A côté d'André Courtin, d'autres écrivains traitaient même sujet avec des prétentions plus modestes. vénérable fondateur de l'Institut de la Doctrine rétienne, le pieux et excellent J.-B. de La Salle, ganisant ses écoles et songeant à les doter des res élémentaires qu'il jugeait les plus nécessaires, tre les premiers qu'il leur donna plaçait une *Civilité*

chrétienne (1). C'était d'Érasme encore qu'il s'inspirait, mais en faisant une part plus large au sentiment chrétien, qui s'épanche en son livre avec bien plus de chaleur et d'abondance. Se plaignant que la plupart des chrétiens regardent la bienséance et la civilité comme une qualité purement humaine et mondaine, qu'ils ne pensent pas à élever leur esprit plus haut et ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes, il lui donnait le fondement le plus noble et le plus élevé. Il voulait qu'elle eût son point de départ dans le respect des autres et de soi-même, inspiré par un véritable esprit de christianisme, dans le sentiment de la dignité humaine tempéré par l'humilité.

La première partie du livre a pour titre de la modestie que l'on doit faire paraître dans le port et du maintien du corps. On y voit partout l'auteur soucieux des grâces extérieures, de l'honnêteté des mœurs, de l'exactitude avec laquelle le jeune homme doit s'observer.

« La haute idée, disait-il, que toute personne doit avoir de son origine spirituelle suffit pour lui donner

cette gravité douce qui inspire également le respect et la confiance. »

Le livre est ainsi tout plein de chrétiennes et morales pensées, exprimées parfois dans un style délicat et doucement imagé qui fait penser à saint François de Salles (1). On y respire partout la saine atmosphère de l'Évangile et des Pères, et l'auteur ne craint pas de leur donner de temps en temps pour soutiens tous les sages de l'antiquité. Il n'est pas de ces esprits étroits qui craignent le *ver rongeur*. Il est dans la saine et vraie tradition du XVII^e^ siècle, de ces esprits largement chrétiens qui parlaient si volontiers et s'appuyaient si volontiers des deux antiquités.

Cependant auprès de ces choses excellentes, et surtout dans la première partie où l'auteur se propose « d'enseigner aux enfants tout ce qui a rapport à la propreté et au maintien du corps, et quelle est la situation la plus honnête et la plus commode », où il veut les familiariser « avec cet air décent et commode qui prévient et plaît dans un monde poli », on rencontre encore beaucoup des naïfs conseils qui nous ont fait sourire.

(1) « A l'égard de ses propres affaires, l'homme sage conserve, autant qu'il est possible, un visage toujours égal. L'adversité ne doit abattre que le faible; la prospérité ne doit se peindre que dans les yeux de l'homme léger, etc. »

« Le plus bel ornement des joues est la pudeur, c'est, selon saint Paul, ce dont un fidèle doit se parer. Dans une personne vraiment chrétienne, cette pudeur fait naître sur ses joues une certaine rougeur qu'un ancien philosophe appelait la couleur de la vertu. »

Mais cette partie même trouvait au XVIII[e] siècle des défenseurs convaincus. Le marquis du Roure (V. *Analecta Biblion*) se plaint des railleries dont la candeur et la naïveté proverbiale de la Civilité ont été l'objet. Il les déclare souverainement injustes, et il affirme bravement que s'il avait à réformer les mœurs d'une nation, le livre qu'il lui ferait connaître tout d'abord, ce ne serait pas l'*Esprit des Lois*, mais la Civilité puérile et honnête, la vraie Civilité de Saliat (1).

Du reste, le frère de La Salle avait apporté à la publication de son livre si peu de prétentions personnelles, que son nom était presque inconnu, et qu'en 1713, nous dit un éditeur, on avait pu attribuer la paternité de l'œuvre à un autre qui l'avait fait imprimer en caractères romains. Cependant le succès en avait été tel qu'il y en avait eu trois éditions presque instantanées. On le réimprimait sans cesse; en 1779 Piérard, imprimeur à Reims, en tirait 12,000 exemplaires d'une seule fois. Du reste, chaque éditeur nouveau le remaniait à son gré, « changeant quelques usages », ajoutant, supprimant.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, il se publie un livre

arriver à ce résultat, l'habitude des bienséances est nécessaire. Nul ne semblait mieux placé pour en parler. Revêtu d'une charge à la cour, celle de lecteur de la reine, y vivant assidûment, membre de l'Académie française, Moncrif réunissait les meilleures conditions pour connaître et pour exposer ces délicates pratiques. Mais il s'est borné à en signaler la nécessité et à les définir, semblant désespérer de les pouvoir enseigner. « Cette habitude ne s'acquiert, dit-il, que par la connaissance des usages du monde. Ce qu'on appelle les usages du monde consiste (si je ne me trompe) dans la précision avec laquelle on emploie le savoir-vivre, la politesse, l'empressement ou la retenue, la familiarité ou le respect, l'enjouement ou le sérieux, le refus ou la complaisance, enfin tous les témoignages de devoirs ou d'égards qui forment le commerce de la société. On pourrait, par quelques observations générales, donner l'idée de ces usages aux personnes qu'on élève, *c'est-à-dire leur indiquer ce qui s'en éloigne*, plutôt que la manière précise de les remplir; mais comme cette théorie ne les instruirait que très-imparfaitement, il faut tâcher de tirer les préceptes des exemples mêmes, les accoutumer dès la première jeunesse à remarquer quels sont ces usages dans les personnes qu'on peut leur proposer pour modèles. Cette connaissance est d'autant plus indispensable que tout autre savoir et l'esprit même peuvent rarement y suppléer. »

La dernière phrase est caractéristique. Elle nous montre admirablement quelle immense importance l'esprit de société et l'esprit de cour avaient pris au XVIII^e^ siècle. Mais, n'est-ce pas une singulière illu-

sion chez Moncrif, quand il reconnaît que la connaissance des Bienséances ne s'enseigne pas, de croire que l'art de plaire peut s'enseigner, et de s'imaginer qu'il pourra le faire. Il fut le seul à le croire. Voltaire n'a pas manqué de donner en passant un coup de patte à ce M. des Chats, comme l'appelait le poète Roy recevant ses coups de bâton. « Vous m'assurez, écrit-il à Mme du Deffand (1), que les gens ne sont plus si aimables qu'autrefois....., cela vient peut-être de ce que l'on ne lit pas assez les *Moyens de plaire* de Moncrif. » Le plus piquant de l'histoire c'est que la lettre ayant couru le monde, Moncrif, naïvement, prit la chose par le bon côté, et envoya à Voltaire « les plus tendres remercîments. » Le Dauphin, moins exigeant, avait dit : « C'est un livre qu'il faut avoir lu. » Ce n'était pas chose facile, du reste, d'après Moncrif lui-même, que de savoir où prendre ce *monde* et d'en connaître les limites exactes. En ce temps de rafinement social excessif, ceux qui avaient la prétention d'être vraiment du *monde*, le limitaient étroitement à eux et à leurs amis. Moncrif se donne beaucoup de mal, sans pouvoir arriver, pour expliquer ce que c'est au juste que la bonne et

en vue de décider des mœurs ni du caractère, qualifient abusivement de mauvaise compagnie tout ce qui n'est pas lié avec ce qu'ils appellent les gens du monde, les gens de connaissance, ou même ceux qui, parmi les gens du monde, n'ont point ce qu'ils nomment *le ton de la bonne compagnie*, *le bon ton*, ce qui peut paraître une distinction bien arbitraire. Moncrif (qui, dans ce moment, songe probablement à ménager le succès de son livre auprès du public), ajoute qu'il ne prétend pas du tout établir que les sociétés qui ne sont pas formées par les gens du monde méritent le nom de mauvaise compagnie. L'esprit, la gaîté, les talents et ce désir de plaire qui ajoute à toutes ces qualités se rencontrent aussi fréquemment dans ces mêmes sociétés que dans l'état supérieur. Il conclut d'une façon tout à fait éclectique, en écrivant qu'on a eu raison de dire qu'il y a tant de gens de bonne compagnie dans la mauvaise, et tant de gens de mauvaise compagnie dans la bonne, qu'on ne peut raisonnablement en exclure aucune.

Ce qui ressort le plus nettement de ses explications assez confuses, c'est que pour les gens du monde du XVIII^e^ siècle, comme en bien d'autres temps, du reste, la bonne compagnie c'est celle dont on fait partie, la mauvaise compagnie, celle dont on n'est pas.

Ce traité des bienséances, que Moncrif ne se sentait pas capable de composer, avec quelle sûreté n'eût-il pas été formulé si quelqu'une des reines des salons du temps avait voulu consigner par écrit ses avis et ses décisions? Quel guide excellent n'eût-ce point été, par exemple, que cette maréchale de Luxembourg, qu'un bon juge des

choses du XVIII[e] siècle, M. de Lescure (1), nous signale comme la reine de la mode et du goût, la régulatrice, la dominatrice sans appel de la société française dans la seconde partie du siècle! Empire d'autant plus remarquable que ce n'était que par des prodiges de tact, de charme, de grâce et d'esprit, que celle qui avait été la duchesse de Boufflers avait pu faire oublier le trop grand éclat de sa jeunesse. Tous les témoignages du temps sont unanimes à constater la domination qu'elle exerçait.

Le duc de Lévis nous la représente comme « l'arbitre souveraine des bienséances, du bon ton et de ces formes qui composent le fond de la politesse. » Il ajoute : « Son empire sur la jeunesse des deux sexes était absolu ; elle contenait l'étourderie des jeunes femmes, etc., obligeait les jeunes gens à la retenue et aux égards, enfin elle entretenait le feu sacré de l'urbanité française ; c'était chez elle que se conservait intacte la tradition des manières nobles et aisées que l'Europe entière venait admirer à Paris et tâchait en vain d'imiter. Jamais censeur romain n'a été plus utile aux mœurs de la République que

seront pas exactement naturels, sont sentis par elle et jugés à la dernière rigueur. »

Mme de Genlis ne nous donne pas une moins haute idée de son influence : elle nous apprend qu'elle était avec Mme la comtesse de Boufflers, à l'Isle-Adam comme à Paris, le juge suprême de tout ce qui débutait dans le monde. « Sa désapprobation, nous dit-elle, qu'elle n'exprimait jamais que par une moquerie laconique et piquante, était une sentence sans appel. Celui qui la recevait perdait communément cette espèce de considération personnelle, qui faisait que l'on était recherché dans la société et toujours invité aux petits soupers où l'on ne voulait rassembler que des personnes aimables et de bon air..... Ses décisions sur la manière d'être dans le grand monde étaient vraiment sans appel. La Maréchale était véritablement l'institutrice de toute la jeunesse de la cour. »

Et ce n'étaient pas seulement de sa part des jugements d'impression, mais de réflexion (1). Mme de Genlis nous dit qu'elle avait fait à cet égard des

(1) Mme de Genlis, dans ses *Mémoires*, cite une preuve fort piquante de cette importance, que la Maréchale mettait au bon ton en toute chose. Un jour à l'Isle-Adam, toutes les dames étaient rassemblées dans le salon attendant pour la messe le prince de Conti. La Maréchale s'étant mise à feuilleter les livres d'Heures qu'on avait posés sur la table, s'arrêta sur deux ou trois prières particulières qui lui parurent du plus *mauvais goût*, et les critiqua avec la plus grande vivacité. Mme de Genlis ayant fait observer que cela n'avait pas grande importance aux yeux de Dieu, qui certainement ne faisait nulle attention à ce qu'on appelle un bon ou un mauvais ton, la Maréchale répliqua du plus grand sérieux : « Ne croyez pas cela, Madame, ne croyez pas cela. »

réflexions très-fines et très-spirituelles, qu'elle avait *étudié l'esprit* des usages du monde.

Mme de Genlis, qui s'était trouvée à si bonne école, qui avait entendu parler l'oracle lui-même, semblait vouloir doter le XIXe siècle de ce code si longtemps attendu, si inutilement essayé, le jour où elle publiait (1825) *le Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la cour, des mœurs et des usages du monde.* Sa naissance, son éducation, ses relations, sa vie tout entière passée dans le commerce du plus grand monde, la rendaient plus que personne apte à juger de ces choses. Mais son livre est moins un guide qu'une satire de la société nouvelle issue de la Révolution, de la cour impériale surtout, formée d'éléments si disparates, affamée d'élégance et de politesse, mais que tant de motifs empêchaient d'y arriver; car la politesse ne s'improvise pas plus qu'elle ne s'enseigne doctrinalement; c'est le fruit délicat et lent à mûrir d'une civilisation lentement accumulée et servie par la fortune, la culture littéraire, l'habitude de la domination.

C'est aussi et surtout un livre d'histoire, plus ou moins frivole.

Il a surtout un intérêt rétrospectif. On y trouve de curieux détails sur les étiquettes de la cour au XVIIIe siècle, sur les habitudes et les plaisirs de la société, sur certaines exigences de la mode et du monde. Quelle large place était faite à l'esprit dans les occupations et les divertissements de cette société ! Elle était d'avance marquée dans toutes les fêtes. Tous les princes s'attachaient quelque auteur bel esprit, qui faisait partie de leur

maison, qui était le directeur, l'inspirateur, l'organisateur des divertissements. La lecture avait son heure dans les amusements de la journée. « Dans toutes les maisons de campagne des princes et dans celles des particuliers, on faisait des lectures tout haut après le dîner, depuis trois heures jusqu'à six, ou l'on allait à la promenade; on lisait des poésies, des pièces de théâtre, des mémoires historiques, très-peu de romans. Ce plaisir était si recherché et le talent de lire si apprécié, que beaucoup de personnes en prenaient leçon. On s'adressait pour cela aux acteurs en renom, à Lekain, à Molé, à Mlle Duménil. Mme la comtesse de Chauvelin, qui lisait parfaitement la tragédie, avait pris des leçons de Mlle Clairon. »

Parmi les productions de la vie sociale poussée à ses derniers raffinements, Mme de Genlis n'a garde d'oublier l'homme à bonnes fortunes, celui dont toutes les femmes se disputaient la conquête, parce qu'il semblait le meilleur juge de ses plus délicates perfections, qu'il représentait le mieux la connaissance du monde, la beauté selon le monde, la grâce et l'esprit comme les comprenait le monde. Mme de Genlis assure que les auteurs dramatiques n'ont jamais bien peint la fatuité des gens du monde, que leurs petits-maîtres ne sont que des caricatures qu'on n'a jamais vues dans la bonne compagnie. « La fatuité se perfectionnait tous les jours; elle avait des caractères très-frappants; mais en même temps une finesse, des ruses, des artifices qui en rendaient l'observation très-amusante. Le manque de connaissance du monde a fait perdre aux gens de lettres

beaucoup de caractères très-piquants, et leur en a fait tracer de très-faux. »

A un point de vue plus élevé et plus sérieux, ce livre nous offre des renseignements intéressants sur certaines tendances morales du temps. On y peut relever des symptômes avant-coureurs de la Révolution, qui se retrouvent en tous les temps troublés ; ainsi, certaine physionomie particulière du luxe et de ses affolements, un luxe de gaspillage et de colifichets, qui marqua les années qui ont précédé la Révolution et qui fait un contraste si marqué avec le luxe de bon aloi, le luxe majestueux, solide et sévère du XVII[e] siècle (1). M[me] de Genlis remarque que « l'esprit de la magnificence de l'ancien temps avait quelque chose de solide et de bienfaisant, de largement hospitalier ; » que la magnificence égoïste ou de pure ostentation paraissait être de mauvais goût. Le trait particulier du luxe au XVIII[e] siècle, c'est, comme aujourd'hui, l'emportement de frivolité, le goût effréné pour les dépenses inutiles, la passion des bagatelles coûteuses, les hauts prix de caprice et de fantaisie, la manie de payer follement des choses sans valeur pour lesquelles on s'engoue, et qui demain seront aban-

l'héritage des enfants. C'est, pendant un espace de quinze ans, l'incessante mobilité dans les fantaisies, les changements successifs et continuels dans les modes, les mœurs, les maisons, les jardins. Mme de Genlis voudrait qu'on ne se passionnât pour les œuvres du luxe que lorsqu'il fait briller l'industrie humaine ou les beaux-arts.

On y peut noter encore certains détails qui ont, avec ceux qui précèdent, un rapport très-étroit, sur ces attaques de nerfs régulières, périodiques, auxquelles les femmes s'étaient habituées pendant le même temps, qui étaient entrées dans les mœurs et les habitudes, qui étaient prévues, attendues, pour lesquelles on préparait par avance le mobilier des sujets, et qui cessèrent si subitement devant les trop réelles épreuves de l'émigration.

Le livre de Mme de Genlis est encore historique en ceci, que c'est dans le passé qu'elle trouve et signale avec enthousiasme les modèles de cette politesse disparue. Elle regrette amèrement « l'aménité, les mœurs douces et l'esprit social qui faisaient jadis les délices de la France » ; elle regrette le temps où « les femmes faisaient le charme de la société par un mélange piquant de douceur, de gaîté, de raison, de grâce et de légèreté dans la conversation ; où les Françaises (1) étaient citées comme les modèles de

(1) La mode dispose même de l'activité ou de l'indolence des femmes ; au XVIIIe siècle, d'après Mme de Genlis, les femmes « en visite ou dans un cercle avaient une navette d'or ou d'ivoire et faisaient des nœuds, afin que même dans un grand cercle, elles parussent occupées et qu'elles eussent le maintien qui leur convient. »

l'élégance et du bon goût, où elles savaient causer et non disputer, où elles n'étaient point tranchantes et où, s'abstenant avec discrétion, sur une foule de sujets, elles disaient volontiers : cela ne me regarde pas; où elles étaient mesurées en tout, dans le geste comme dans le son de voix, dans leur maintien doux, calme, même réservé, timide. Elle regrette ce « *bon air* », qui était l'idéal poursuivi par la société polie du temps passé, le bon air que la possession de la fortune et la pratique du monde ne suffisent pas à donner, qui suppose, avec le choix des liaisons, la considération personnelle; « le bon air, composé de mille choses frivoles, mais reposant toujours sur un solide fond d'estime, le bon air, inséparable d'un bon ton qui consistait à s'exprimer toujours avec simplicité, avec réserve, décence, naturel et clarté, à n'employer par conséquent jamais de locutions basses, triviales, libres, emphatiques ou pédantesques. »

Cette considération nécessaire au bon air lui semble être aussi une des choses d'autrefois qui ont disparu. C'était « chose difficile à obtenir, refusée impitoyablement à certaines classes de gens, aux sots dépourvus d'instruction, aux fats, aux menteurs,

itions nouvelles, qui se serait contenté de la con-idération? et aussi bien peu l'ont méritée. » Elle e plaint encore que la bonne compagnie ne sache lus, comme autrefois, exercer dans le monde une ustice sévère. Autrefois elle jugeait les procédés; lle bannissait de son sein tous ceux qui en avaient ubliquement de mauvais et tous ceux qui man-uaient aux bienséances.

M^me^ de Genlis voyait dans l'anglomanie une des remières causes de la disparition de la politesse rançaise et de ses délicates observances. « On se noque de l'antique galanterie, de l'ancienne poli-esse, on cesse d'être français. »

Mais elle comprend, et en cela elle montre une argeur d'intelligence qui mérite d'être signalée, u'il y a à ce changement des mœurs, des raisons ien plus hautes et plus graves, et elle signale les apports qui existent entre l'état politique et moral l'un peuple et le plus ou moins de développement le sa politesse.

« L'élévation d'âme, dit-elle, la fierté de caractère, la sensibilité et la finesse d'esprit forment la délica-tesse de sentiments; elle tient à l'élégance d'une parfaite civilisation. » Un peuple agriculteur est trop simple pour en connaître les raffinements; « elle peut s'allier avec le tumulte des armes; le seul amour de la gloire peut la produire; » et elle cite à ce propos l'exemple de la chevalerie, mais elle ne voit pas que la chevalerie est le fruit de la culture sociale du moyen âge, et elle-même, dans sa pré-face, a marqué combien d'un autre côté, les gloires militaires de la République et de l'Empire

avaient dû faire dédaigner le mérite de la politesse.

« Rien, dit-elle ailleurs, n'est plus opposé à la délicatesse que l'esprit mercantile, même uni à la plus exacte probité. »

Elle a remarqué, avec beaucoup de justesse, que des choses qui semblent très-éloignées, peuvent avoir une action sur cette délicatesse des rapports sociaux. « Une chose, dit-elle, qui ôte encore beaucoup de délicatesse à une nation, c'est la liberté indéfinie de la presse qui, produisant tant de libelles et de pamphlets injurieux, finit par rendre l'homme insensible à la calomnie; alors tous les sentiments d'honneur deviennent moins délicats »; la sensibilité s'émousse, la fleur d'honneur disparaît.

Mme de Genlis a un très-vif sentiment de ce qu'est la politesse, de ses mérites et même de ses vertus.

« L'élégance des manières, la noblesse et la pureté du langage, la connaissance des égards ou du respect que l'on doit avoir dans le monde pour les gens qu'on y rencontre, suivant le mérite personnel, le sexe, l'âge, le rang, enfin, toutes les bienséances et les grâces sociales forment la politesse et sont les

politesse française a été combinée dans toutes les nuances, avec tant d'esprit, de goût et de finesse, qu'elle a toujours été citée comme le modèle de la grâce, de la galanterie et de la véritable obligeance. »

« La bienséance, dit-elle ailleurs, n'est pas de l'hypocrisie; elle est un respect nécessaire, indispensable pour tout ce qui est honnête. Elle n'exige point de belles actions, elle interdit seulement la publicité des mauvaises ou le mépris apparent et scandaleux de tout ce qu'on doit estimer. »

Elle marque enfin, dans un autre passage, combien la politesse pouvait accroître même les vertus privées, et tout ce que l'observance des règles de la civilité, dans les limites de la famille, ajoutait à l'autorité du père ou de la mère, au respect des enfants.

Cependant, aucun de ces livres n'avait détrôné la vieille et naïve Civilité. Celle-ci gardait sa place dans les écoles. On la réimprimait encore dans ce siècle avec des modifications et des additions plus ou moins heureuses, mais en lui conservant son ancienne physionomie. J'y retrouve encore :

La Civilité honneste pour les enfants, qui commence par la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire, revue et corrigée (1). Cela ressemble singulièrement à la *Civile honesteté* de 1560.

(1) A Caen, chez F. Poisson, imprimeur-libraire, rue Froideruc, avec une petite vignette représentant un ange l'épée nue; à côté de lui, sans doute un aigle, et sur une banderolle, dans le haut, *fortitudo Dei*; petit vol. in-18 de 48 pages.

Le nouvel éditeur a prétendu faire un livre complet d'éducation. Il nous déclare lui-même « n'y vouloir rien omettre de ce qui lui semble estre utile, honneste et civil à l'enfant. » Ce volume en effet, ainsi qu'au XVI[e] siècle, commence, comme l'annonce le titre, par un petit traité à part sur la manière de bien lire ; il finit par « le devoir des enfans envers leurs parens, selon les commandemens de Dieu, avec les promesses aux obéissans. » Il donne les prières que l'enfant devra réciter aux diverses heures du jour, car l'ouvrage a un caractère éminemment religieux. Il donne pour but et pour vraie fin à toute instruction, de connaître Dieu en Jésus-Christ pour avoir assurance du salut. La pensée de Dieu se retrouve au fond de tout le livre : c'est en lui qu'est l'origine et l'obligation de la civilité ; l'honneur qu'on rend aux autres n'est pas fait à un homme, mais à Dieu. S'il recommande la simplicité dans les habits, il rappelle que Dieu a aimé l'humilité.

Pour l'instruction proprement dite, l'auteur va vite en besogne, et nous qui nous croyons en progrès, nous avons bien perdu en ce point. Il apprend

mandait ce que la pratique condamnait depuis longtemps ; et grâce à ses larges concessions au corps, ce manuel de la civilité était devenu, en bien des points, un manuel de grossièreté.

En même temps reparaissaient les livres qui avaient aspiré à la remplacer ; on les reproduisait dans toutes les provinces. A Paris même, en 1829, on réimprimait la Civilité du vénérable frère de La Salle (1). Et, si l'on avait raison de conserver res-

(1) *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, divisées en deux parties par J.-B. de La Salle. Paris, J. Moronval, 1829. J'en trouve d'autres éditions : Caen, veuve Poisson, sans date ; Caen, 1830 ; Vire, 1832, etc. — On a bien compris le sentiment élevé qui a dicté le manuel du frère J.-B. de La Salle et le profit qu'on peut tirer des parties sérieuses du livre. « Que les jeunes gens reçoivent donc avec empressement les leçons qu'on leur donne dans cet ouvrage, qu'un double zèle, celui de la *religion et de la patrie*, fait reparaître aujourd'hui en leur faveur ; qu'ils y apprennent à devenir chrétiens et polis, c'est tout ce que l'on exige d'eux. » — V. encore la *Civilité puérile et honnête pour l'instruction des enfants*, en laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire ; corrigée de nouveau et augmentée, à la fin, d'un *beau traité* pour bien apprendre l'orthographe, dressée par un missionnaire, avec des préceptes et instructions pour apprendre à la jeunesse à se bien conduire dans les compagnies (ce qui paraît singulièrement ressembler à la Civilité). Évreux, chez J.-J. Ancelle fils. — On y trouve des choses bien naïves. « Ne tenez pas la vue trop baissée, *si ce n'est que vous aspiriez à l'état ecclésiastique.* — N'allez pas dans les compagnies où vous savez qu'on ne vous aime point ; si l'on vous y demande, vous y pouvez aller. — Quand vous aurez besoin de cracher, tournez-vous un peu le visage de côté, mettez le pied dessus avant qu'il puisse être aperçu. — Il est incivil de cracher par la fenêtre, dans le feu ou en tout *autre endroit où l'on ne pourrait marcher sur le crachat.* — Il faut s'abstenir de bailler en compagnie, *autant*

pectueusement dans le nouveau volume cette teinte de charité naïve, ce sentiment profondément chrétien, dont l'ancien était tout pénétré, il semble qu'on aurait pu, sans manquer de respect à son auteur, retoucher un peu ce qui avait trait aux manières. Mais obéissant, je le soupçonne, à des raisons d'économie plutôt qu'à un sentiment raisonné, l'éditeur reproduisait le tout fidèlement. La Civilité de 1829 est bien la fille du naïf volume du XVI^e^ siècle. On en a, il est vrai, éliminé les amusantes élégances qui ne sont plus à la mode, ces belles comparaisons qui faisaient aussi bon effet dans la première rédaction : on n'y entend plus l'enfant parler du nez comme les corneilles et les éléphants, etc.

Mais que de conseils encore précieusement conservés dont la forme trop surannée eût pu être modifiée avec avantage (1) ! Sans doute il est tel

que l'on peut. — Après avoir mangé le potage, si vous vous êtes servi d'écuelle, il ne faut pas la mettre à vos pieds. — Si vous avez mis dans votre bouche quelque morceau qui vous fasse mal, ne le mettez pas sur l'assiette, *mais jetez-le dehors*, en tournant la tête de côté, et en vous couvrant un peu le visage de votre serviette.

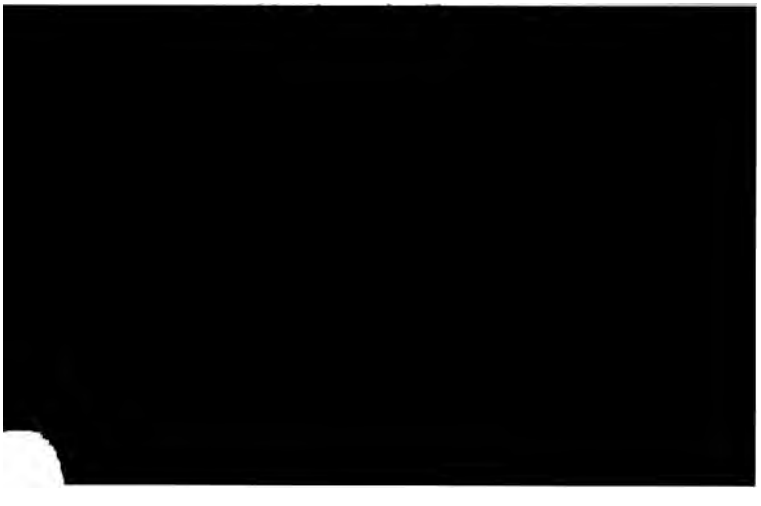

de ces avis qu'il sera toujours bon de donner aux enfants et qu'on ne peut guère leur donner qu'à

mangeaisons considérables, il faut se servir d'un cure-oreilles et non d'épingles ou autres instrumens.

Si, dans une compagnie, on sent quelque incommodité à cette partie, il faut se retirer et y remédier sans être vu.

Les hommes ne doivent se percer les oreilles que dans les cas de nécessité. Cet usage, autorisé dans les femmes, qui aiment tant l'ornement et la bagatelle, est ridicule dans un homme, qui doit, dans ses manières et ses ajustemens, s'éloigner de leur sexe. — On ne doit placer des mouches (au visage) que pour le besoin et non pour l'ornement.

Il ne faut pas essuyer ses mains aux habits. — Lorsque la fourchette est sale, on peut la nettoyer avec la serviette s'il n'est pas possible de se procurer un autre service. Il faut éviter de les essuyer avec la nappe, c'est une malpropreté impardonnable.

Ce serait une grossièreté révoltante de nettoyer son assiette avec ses doigts, avec la cuiller, la fourchette et le couteau.

Porter les viandes au nez, les flairer ou les donner à flairer est une impolitesse qui attaque les maîtres de la table.

Rien n'est plus malpropre que de se lécher les doigts, porter les viandes à la bouche avec la main, remuer les sauces avec le doigt ou d'y tremper le pain avec la fourchette pour le sucer.

Éviter de faire et jeter (à table) des boules de pain.

Faire sortir les enfants au dessert, temps où le propos s'égaie.

Il ne faut pas faire sonner la sonnette avec violence, *dans la crainte de la casser.*

L'usage veut qu'on salue la personne qui éternue, et que celle-ci remercie. Il faut faire l'un et l'autre par une médiocre inclination, sans se découvrir, surtout si l'on est à table. Il est inutile de parler ni de faire des compliments, c'est une méthode du dernier ridicule.

On recommande encore « de ne pas se nettoyer les dents avec une épingle ou la pointe d'un couteau :

Quand on est assis, de ne pas faire jouer ses jambes en forme de

l'école, mais perdraient-ils de leur utilité, si l'expression n'en prêtait pas à sourire ?

Et, d'ailleurs, ce qui donne un caractère tout particulièrement réjouissant à ces puérilités, c'est qu'elles ne sont pas adressées aux seuls enfants, mais aux hommes faits. Ce n'est évidemment point aux enfants que s'adresse le conseil de « ne donner à l'entretien des cheveux que les moments que les occupations et le travail laissent à la liberté, en évi-

balancier ; de ne pas affecter de choisir les plus belles chaises ; de ne pas s'emparer des deux tiers d'une cheminée pour s'y chauffer d'une manière indécente, ce qui est, assure l'auteur, fort commun.

Il est très-incivil de regarder par-dessus l'épaule et fermer un œil.

Grimacer, contrefaire les louches, érailler les yeux, cela pour faire rire, sont des défauts impardonnables, même dans les enfants.

Tout mouvement volontaire du nez, soit avec la main, soit autrement, est indécent et puéril. Porter ses doigts dans ses narines est une malpropreté qui révolte.

Quelques-uns ne font pas difficulté de se servir des mouchoirs des uns et des autres : rien n'est plus impoli, surtout lorsqu'on s'en sert étant sales.

La propreté exige qu'en se levant on se lave le visage et qu'on

tant de paraître ridicule par un arrangement bizarre ou absolument hors d'usage, de ne point affecter une coiffure de comédien et de fat, de ne jamais se peindre le visage, cette vanité est contraire à la simplicité et à la modestie chrétienne. » Ce n'est pas à eux non plus, à coup sûr, que s'adressent les sages avis sur ce qu'on doit faire de sa main quand on n'a ni canne, ni manchon, ni gants, sur les soins qu'il faut apporter à se choisir une perruque. Le livre prétend évidemment parler à tous les âges et régler les usages du monde lui-même.

Et ce qu'il y a de surtout amusant à cet égard, c'est que l'éditeur de 1829, avec une parfaite insouciance, s'est contenté de reproduire la plupart des anciennes prescriptions, sans se donner la peine de regarder autour de lui et de voir si elles avaient encore leur raison d'être. Dans quelques autres éditions de ces livres, on parle encore des gens de qualité. Aussi que de détails soigneusement conservés qui donneraient aux lecteurs de l'avenir, s'ils le prenaient à la lettre, une singulière idée des bienséances, des habitudes et de la tenue des gens du monde en l'an de grâce 1829 ! L'éditeur ne s'est pas aperçu que son livre, en bien des points, était d'une centaine d'années en retard sur les modes qu'il prétendait régler, ou plutôt que ces modes elles-mêmes avaient disparu déjà depuis à peu près le même temps. On dirait Épiménide sortant de sa caverne, et, avant de s'être frotté les yeux, réglementant la mode du jour où il s'est endormi.

Il assure gravement, en 1829, que c'est « donner dans le ridicule que de se blanchir les cheveux par

une quantité prodigieuse de poudre. » Il ne sou
çonne probablement pas qu'il y a eu, en 1789, c'e
à-dire juste quarante ans auparavant, une révoluti
dont un des effets a été la suppression de la poudr
des ailes de pigeon et de toutes ces merveilles
l'ancienne coiffure française.

Voici ailleurs comment il esquisse en tous
plus petits détails une vraie gravure de mode ; vo
selon lui, l'idéal de tenue de l'homme qui
vivre : « Si l'on n'a pas de canne, ni de manchon,
gants, il est assez ordinaire de poser le bras d
sur la poitrine ou l'estomac, en mettant la m
dans l'ouverture de la veste à cet endroit, et
laisser tomber la gauche en pliant le coude p
faciliter la position de la main sous la basque de
veste. » Cela est tout à fait galant, en effet, et
produit le meilleur effet dans une antichambre
S. M. très-chrétienne Louis XV le bien-aimé. M
combien l'élève de la civilité n'eût-il pas dû être
peine pour prendre cette élégante attitude, n'ay
plus ni manchon, ni veste, ni basques ! L'auteur
s'est pas aperçu non plus qu'on ne portait plus
chapeaux à trois cornes : il recommande de porte

et le sans-gêne de la républicaine Amérique. Mais l'avantage est-il bien vraiment de notre côté à cet égard, et serions-nous fondés à réclamer, pour notre compte, cette supériorité que l'auteur décernait à la France de son temps? « Il faut en toute rencontre, disait-il, conserver *cette politesse et cette urbanité* qui forment le caractère distinctif de notre nation. »

Faible avantage aux yeux de certaines gens! qui cependant avait son importance. Dans ces circonstances difficiles, au milieu des défaites de notre politique et de nos armées, nos adversaires avaient pour nous des ménagements qu'ils n'ont pas eus plus tard. On est plus respectueux pour les gens qui sont habitués à se respecter eux-mêmes.

Cette forme trop gaie dont étaient, à l'insu de leurs auteurs, revêtus certains conseils fort utiles, avait fini par discréditer le petit manuel; les écoles avaient fini par rougir de lui. Depuis quelques années, il y a, paraît-il, repris sa place. Et, ce qui le prouve, c'est que la concurrence s'y porte, comme à tous les livres pédagogiques. Sous les noms de *Nouveau manuel de civilité chrétienne*, *Nouveau traité de civilité*, *Petite civilité chrétienne*, *La civilité des jeunes personnes*, *La civilité primaire*, il a paru, dans ces dernières années, toute une série de livres estimables, tous remplis d'utiles recommandations, de conseils excellents, et qui sont des guides de morale autant que des manuels de la bienséance. On s'y est emparé de tout ce qu'il y avait de meilleur dans l'inspiration des anciens traités. On y fait de la civilité la charité évangélique mise en pratique. On en cherche le germe dans le cœur, dans les sentiments

d'un bon cœur développé par une heureuse culture. On y joint l'exemple au précepte. On y mêle les anecdotes intéressantes. On consulte l'histoire; on en abuse même quelquefois. Pour engager les gens à prendre quelques bains, il n'est peut-être pas indispensable d'invoquer l'autorité des anciens; il n'est peut-être pas non plus très-nécessaire de dire que leurs bains étaient composés de l'apodytère ou garde-robe, etc., de l'onctuaire, etc., du sphéristère, du tepidaire et du frigidaire, etc., etc.

La plupart de ces livres n'ont plus rien qui prête au ridicule; rien, si ce n'est peut-être l'affectation même qu'on apporte à le fuir. C'est chose amusante de voir les ménagements extrêmes avec lesquels les auteurs abordent certains points auxquels la naïveté de nos ancêtres avait donné une forme d'une joyeuseté légendaire; comment, par exemple, ils traitent ce terrible chapitre de la propreté. Tous les avis nécessaires y sont donnés, mais sous une forme discrète, élégante, correcte, strictement académique. Les auteurs sentent et laissent voir qu'ils marchent sur des charbons ardents; il n'y a plus le plus petit mot pour rire. Il en est même qui n'ont

dirait-on d'une personne qui ferait..... telle chose..... tout le monde penserait que c'est une personne grossière..... Ces manières, *il n'est pas besoin de le dire*, sont contraires à la bienséance..... On rencontre des gens qui, etc..... Ce chapitre serait sans fin s'il fallait parler de tout ce qui a rapport à la propreté..... Nous consignerons ici, en quelque sorte pour mémoire, quelques prescriptions..... quelque puériles qu'elles puissent être..... » On ajoute quelque périphrase pour atténuer l'effet, comme celle-ci par exemple : Quant à l'action de se moucher, *qui est la nécessité la plus désagréable que l'on ait à satisfaire en présence de témoins*, on ne saurait y apporter trop de soins, etc.

Enfin, à bout de ressources, et poussé au pied du mur, on s'abrite derrière les vieux auteurs.

« Nous n'abandonnerons cependant pas cet important sujet sans prescrire, à l'imitation des vieux ouvrages sur la civilité, de ne pas se gratter la tête, etc., » et, à l'abri, derrière cette haie, toutes les anciennes prescriptions, brièvement résumées, défilent en hâte et à petit bruit.

Il n'y a que notre nation pour avoir de ces embarras et de ces timidités. En dépit des efforts du Romantisme, c'est bien le pays du style noble par excellence. Les anciens avaient l'habitude d'appeler les choses par leur nom. Chez nous, il y aura toujours des mots qui n'auront pas droit de cité. En vain ils sont nécessaires, exprimant au même titre que les autres des êtres ou des choses qui existent ; il leur suffit de se montrer pour exciter la gaîté de ce peuple toujours prêt à railler. Nous avons le féti-

chisme des mots, ce qui nous permet parfois de nous inquiéter peu des choses.

Cependant, en dépit de toutes ces précautions, il est encore quelques-uns de ces livres qui ne le cèdent en rien pour la gaîté, à celle de l'ancien et gothique manuel, et qui peuvent encore faire passer à leur lecteur de bien douces heures. Je ne sais pas s'il est encore beaucoup de jeunes personnes à qui peuvent être nécessaires certains des conseils d'une *Civilité* composée spécialement à leur adresse; mais il eût été bon alors d'en préparer deux éditions, l'une à l'usage des jeunes filles du monde, l'autre pour celles qui n'en sont pas. Croirait-on qu'en l'an de grâce 1873 on imprime encore, dans un livre qui prétend s'adresser à des femmes du monde, puisqu'il enseigne à ses disciples comment elles doivent se comporter dans les salons, dans les grands dîners, dans les soirées, les bals, etc., des conseils tels que ceux-ci :

« Il ne faut pas boire le bouillon à même (son assiette)..... On doit éviter avec soin de la nettoyer avec ses doigts..... et de porter les viandes à la bouche avec sa main... Il n'appartient à personne...

agréables comparaisons qui donnaient tant de charmes aux anciennes civilités.

« Si l'on vous offre un bol (rince-bouche), il ne faut pas grimacer en gonflant les joues et en allongeant démesurément les lèvres, *comme un triton qui lance de l'eau.* »

« Il est bien de se nettoyer les dents quand on a fini de manger, pourvu qu'on se retire un peu à l'écart et que l'on se serve d'un cure-dent et non pas de la pointe d'un couteau ou d'une épingle. »

« Il est sans doute bien inutile de recommander de ne pas toucher aux fruits qui pourraient rester sur l'assiette d'une personne auprès de laquelle on serait placé. »

« Il faut, dit encore l'auteur, n'accepter que le moins possible à dîner chez les personnes qui réservent quelques-uns de leurs plats entiers et ne les font pas tous découper. »

« Qu'une jeune personne, en acceptant une invitation, ne se montre sensible qu'à l'honneur qu'on lui fait et au plaisir de passer quelques instants avec des gens qu'elle aime. Se faire une fête de manger des mets délicats serait indigne de toute personne vraiment aimable. »

« Quand le danseur parle à sa danseuse..., celle-ci doit regarder l'épaule de celui qui lui adresse la parole. »

Mais je signale en particulier ce petit développement épique, qui me paraît réunir toutes les qualités. Il est étendu, il est complet, il prévoit tout, il indique les intentions les plus charitables, il est marqué d'une douce gravité.

« Si par hasard l'on trouve quelque malpropreté dans les aliments, la civilité oblige de la faire disparaître sans la montrer et sans rien dire. C'est un moyen honnête de ne pas désobliger la maîtresse de la maison.....; il ne faut pas imiter ces personnes qui poussent des cris affreux pour une mouche tombée dans leur assiette. Ces délicatesses sont de mauvais ton et vraiment pitoyables. Cependant, s'il s'agit d'une épingle, d'un morceau de verre ou de toute autre chose dangereuse, on doit alors le montrer au domestique, afin que le cuisinier soit averti, même grondé; car on ne doit pas épargner une réprimande qui peut sauver la vie à quelqu'un. »

Je demanderais quelques explications sur cet autre alinéa. « On ne doit se permettre la plaisanterie, même *la plus indécente*, qu'avec les personnes polies » (*Civilité primaire*, p. 60).

L'auteur a le tort aussi de citer souvent un sage fabuliste qui garde l'anonyme, qui me paraît lui toucher de près, et dont la sagesse ne perdrait rien à s'exprimer d'une façon un peu plus élégante.

On peut critiquer également parfois le choix des anecdotes, annoncées avec cette gravité : « On

rent qu'il y en ait un. Sans doute c'est surtout par l'usage qu'elle s'apprend. Mais il y aura toujours dans la société des groupes entiers d'individus auxquels manquera cette éducation, et pour lesquels la politesse comme la propreté ne s'apprendront que dans l'école. Mais il y a plus encore. Nul ne sait quelle est la forme définitive de gouvernement que nous réserve l'avenir. Mais, quelle qu'elle puisse être, il y a une chose qui semble n'être pas destinée à périr en France, c'est l'égalité de tous devant la loi. Or, plus la société deviendra démocratique, plus les hommes devront être attentifs aux égards qu'ils se doivent les uns aux autres, ou bien la démocratie ne serait plus que la barbarie. Le laisser-aller brutal, le grossier sans gêne des citoyens de la libre Amérique (1) ne sauraient être le rêve du peuple le plus

(1) En admettant qu'un traité de la Civilité soit superflu en notre pays, il pourrait tout au moins être réservé pour l'exportation. Si l'on en croit certains journaux américains, il ne serait pas absolument inutile de l'autre côté de l'Océan. On lisait il n'y a pas longtemps dans *La Tribune* de New-York :

« Le besoin d'un comité sur les bonnes manières se fait vivement sentir au Congrès, pour apprendre à ses membres les principes rudimentaires d'une tenue convenable. Beaucoup d'honorables gentleman pourraient tirer grand profit de l'étude d'un code de règles élémentaires, rédigé par un comité de ce genre et imprimé sous forme d'un livre de poche par l'imprimerie congressionnelle. Par exemple, un certain « gentleman » du Tennesse, qui est membre de la Chambre, découvrirait que l'habitude de se peigner les cheveux et la barbe et de se nettoyer les dents avec son mouchoir de poche, sous les yeux des galeries et en présence de la Chambre, n'est pas précisément de bon goût ; et un « gentleman » représentant de l'Illinois apprendrait peut-être qu'il n'est pas exemplaire de jurer après un concierge et de le menacer

humain, le plus facile de relations, le plus éminemment sociable qui ait été jamais sur la terre, de celui qui, pendant des siècles, avait fait du goût la première loi de sa littérature, des rapports de société sa gloire et son attrait. Ce soin des bienséances qui n'est que le respect de chacun de nous par ses semblables ne saurait être contraire à l'existence et aux rapports d'une société de citoyens. Le nom même de Civilité ne saurait leur répugner ; ne vient-il pas du mot *civis?* Et quant à la chose elle-même, outre qu'elle est un des fruits naturels que devrait porter l'égalité, elle ne me paraît pas des moins souhaitables. Pour assurer les bonnes relations des hommes entre eux et le respect de leurs droits réciproques, je crois qu'il vaut mieux avoir à compter sur le juste sentiment des égards qu'ils se doivent que sur le bowie-knife et le revolver.

de le jeter en bas des escaliers, parce qu'il exécute poliment ses instructions relativement à la disposition des siéges dans la galerie des membres.

« L'habitude de s'asseoir les pieds sur les pupitres serait sans doute regardée par le comité comme faisant partie des droits de naissance de tout libre Américain, et ne pouvant pas être aban-

REMÈDE

CONTRE

L'AMOUR MALHEUREUX

INDIQUÉ PAR PIERRE CORNEILLE

Par M. BATAILLARD

Avocat, membre correspondant.

Je ne veux point médire de l'amour. On sait cependant qu'il fait parfois le malheur des humains. Souvent contrarié par l'autorité paternelle, par des convenances d'âge, de fortune, de conditions sociales, par d'impérieux devoirs ou par de très-nobles passions, il conduit aux larmes, aux gémissements, au désespoir, aux dernières extrémités. Il faut alors le combattre, et c'est pour mettre un terme à ces crises douloureuses que le grand Corneille, dans ses principaux chefs-d'œuvre, indique certain remède avec une persévérance qui témoigne de sa confiance dans son efficacité.

Lisons le *Cid*. Rodrigue, fils de don Diègue, aime Chimène, fille du comte de Gormas; il est payé de retour; ils sont fiancés. Une injure grave, faite par Gormas à don Diègue, oblige Rodrigue à se battre en duel contre le comte. Il le tue. Il a fait son devoir et vengé son père; mais Chimène doit demander au

roi justice contre le vainqueur. Peut-elle encore épouser celui qu'elle adore ? Il est le meurtrier de son père ! De son côté, Rodrigue peut-il espérer la main de celle qu'il a rendue orpheline ? Que lui dit son père pour le guérir de l'amour qui fait son désespoir ?

Nous n'avons qu'un honneur, il est tant de maîtresses (1) !

Rodrigue a compris à demi-mot. Quoi ! s'écrie-t-il,

Quoi ! vous m'osez pousser à la honte du change !

. . . . . .

Mes liens sont trop forts pour être ainsi rompus... (2).

La pensée de Corneille est voilée ; la situation l'exigeait. Elle se dessine plus nettement dans un autre de ses ouvrages.

La fille du vieil Horace, Camille, est fiancée à l'un des Curiaces ; mais les Romains et les Albains vont se livrer, au pied des murs de Rome, une bataille qui doit assurer le triomphe des uns et leur domination, et consommer la ruine et l'esclavage des autres. Camille est fort perplexe : je verrai, dit-elle

Julie, confidente des angoisses de Camille, trouve un expédient tout simple pour la tirer d'embarras; c'est de remplacer dans son cœur Curiace par un romain nommé Valère, qui ne demanderait pas mieux :

On peut changer d'amant. . . . . .

lui dit-elle;

Oubliez Curiace et recevez Valère,
Vous ne tremblerez plus pour le parti contraire;
Vous serez toute nôtre, et votre esprit remis
N'aura plus rien à perdre au camp des ennemis (1).

Cela est bien simple, en effet, et ne manquerait pas d'efficacité; mais Camille ne goûte pas le remède; elle n'admet pas que Curiace ait un remplaçant. Sa belle-sœur Sabine, femme d'Horace, revient à la charge avec la même proposition :

Mais l'amant qui vous charme et pour qui vous brûlez
Ne vous est, après tout, que ce que vous voulez :
Une mauvaise humeur, un peu de jalousie,
En fait assez souvent passer la fantaisie.
Ce que peut le caprice, osez-le par raison..... (2).

Enfin le vieil Horace, pour tarir les larmes de sa fille après la mort de son fiancé, lui présente à son tour ce raisonnement :

En la mort d'un amant vous ne perdez qu'un homme
Dont la perte est aisée à réparer dans Rome..... (3).

(1) *Horace*, acte I, scène 2.
(2) *Id.*, acte III, scène 4.
(3) *Id.*, acte IV, scène 3.

Mais Camille y met de la mauvaise volonté ; elle ne veut pas se laisser convaincre. On sait ce qu'il en arriva : son entêtement pour Curiace lui coûta une vie qui aurait pu être longue et heureuse, si elle eût écouté Julie, Sabine et son vieux père !

La pensée persévérante de Corneille d'éteindre *une flamme* par une autre, se représente dans *la Clémence d'Auguste*, mais dans des conditions qui la rendent d'une application difficile. Maxime, l'ami de Cinna, son complice dans la conjuration contre Auguste et son rival, après avoir dénoncé le complot pour perdre Cinna et faire agréer ses soupirs, vient offrir son cœur à Æmilie ; c'est lorsque celle-ci doit croire perdre sans ressource l'amant à qui elle a promis sa main comme prix du meurtre de l'empereur, que Maxime ose lui dire :

Ouvrez enfin les yeux et connaissez Maxime :
C'est un autre Cinna qu'en lui vous regardez ;
Le ciel vous rend en lui l'amant que vous perdez ;
Et puisque l'amitié n'en faisoit plus qu'une âme,
Aimez en cet ami l'objet de votre flamme ;
Avec la même ardeur il saura vous chérir..... (1).

le tableau du christianisme persécuté par le
isme dont il doit bientôt triompher, le poëte
manqué l'occasion de placer son spécifique.
aimait Pauline ; il était aimé d'elle ; mais
dépendait d'un père ambitieux, et Sévère
de grandeur que celle de l'âme, et de trésors
x du cœur. Félix lui refusa donc sa fille.

nt désespéré s'en alla dans l'armée
ber d'un beau trépas l'illustre renommée (1).

génie militaire le fit monter au premier rang.
portant sur les Perses une éclatante victoire,
sauva l'honneur et le sceptre de Décius;
victime de son héroïsme, il disparut ; on ne
a pas même son corps sur le champ de ba-
on le crut mort et Pauline accepta pour époux,
nain de son père, Polyeucte, « chef de la
e d'Arménie », province dont Félix était gou-
r. Polyeucte méritait l'amour de Pauline,

onna par devoir à son affection
ce que l'autre avait par inclination (2).

ndant Sévère n'était point mort. Il est devenu
ri de Décius. Envoyé par l'empereur, accom-
d'une nombreuse et brillante escorte,

rant assez quel est son rang et son crédit (3),

olyeucte, acte I, scène 3.
d., ibid.
d., acte I, scène 4.

il approche des portes de Mélitène, capitale de l'Arménie. Félix est au désespoir de l'avoir autrefois éconduit :

Ah ! sans doute, ma fille, il vient pour t'épouser.....
. . . . . .
Cela pourroit bien être.....

répond Pauline.

Il nous perdra, ma fille. Ah ! regret qui me tue
De n'avoir pas aimé la vertu toute nue (1) !

s'exclame Félix ;

Ménage en ma faveur l'amour qui le possède,
Et d'où provient le mal fais sortir le remède..... (2).

Le remède devait se présenter dans d'autres circonstances à l'esprit de ce père, plus digne du brodequin de Thalie que du cothurne de Melpomène. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Sévère brûle du désir de revoir celle qu'il n'a cessé d'adorer. Il le dit à Fabian, son confident :

Sévère arrive un peu tard. Que lui conseille-t-il pour le divertir d'un amour devenu impossible?

M'en croirez-vous, seigneur? ne la revoyez point;
Portez en lieu plus haut l'honneur de vos caresses;
Vous trouverez à Rome assez d'autres maîtresses..... (1).

Indignation de Sévère. Fabian est bien obligé de lui apprendre le mariage de Pauline.

Pauline est mariée!... — Oui, depuis quinze jours...

Sévère foudroyé en perd l'équilibre :

Soutiens-moi, Fabian..... (2).

L'action marche. Polyeucte s'est fait chrétien, à l'instigation de Néarque. Tous deux ont renversé les autels des faux dieux, et déjà Néarque a subi la mort prononcée par Félix, conformément aux décrets de Décius. Polyeucte, ce saint « dont beaucoup ont « plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'église », suivant la très-juste observation de Corneille, Polyeucte, à son tour, aspire à la palme du martyr. Son beau-père entrevoit l'occasion d'employer le remède dont parlait Fabian tout à l'heure, et qui aurait le double mérite de consolider son pouvoir et de consoler le désespoir de sa fille. Polyeucte, dit-il,

Polyeucte est ici l'appui de ma famille;
Mais si, par son trépas, l'autre épousoit ma fille,

(1) *Polyeucte*, acte II, scène 4.
(2) *Id.*, ibid.

J'acquerrois bien par là de plus puissants appuis
Qui me mettroient plus haut cent fois que je ne suis (1).

Pauline, par amour conjugal, et Sévère, par grandeur d'âme, s'efforcent de sauver le néophyte. En vain Polyeucte lui-même, au moment de courir à la mort, se prête, sans le savoir, aux ingénieuses combinaisons de son beau-père et veut céder sa femme à son rival :

Possesseur d'un trésor dont je n'étois pas digne,
Souffrez avant ma mort que je vous le résigne.
. . . . . .
Vous êtes digne d'elle, elle est digne de vous;
Ne la refusez pas de la main d'un époux (2).

Frappés d'admiration de la mort héroïque de Polyeucte et touchés de la grâce, Pauline et Félix lui-même se déclarent chrétiens, et celui-ci ne conserve ses dignités que par la magnanimité de Sévère. Le drame ne dit pas si, par la suite, Sévère s'est aussi converti et s'il a offert à Pauline le remède propre à la guérir de l'amour inconsolable qu'elle conservait par devoir à la mémoire du martyr.

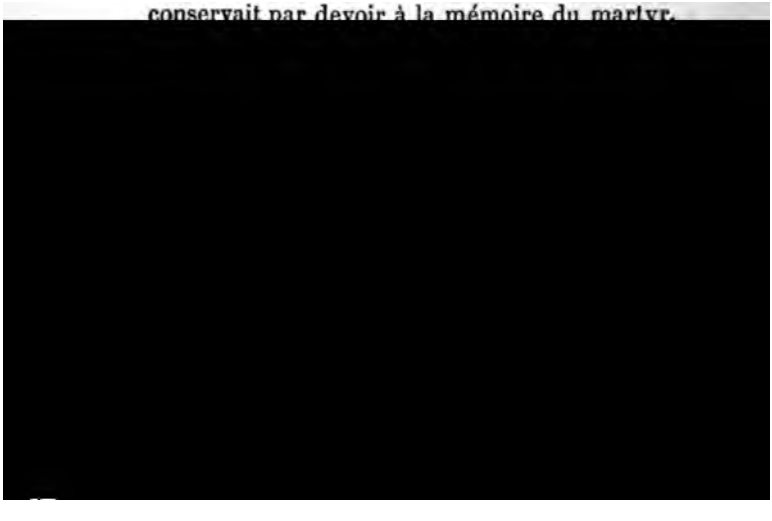

infaillible, car il est clair que si le malade l'acceptait, il serait guéri. Comment se fait-il donc que, ni Chimène, ni Camille, ni Æmilie, ni Pauline, ni personne après elles, n'ait consenti à en faire usage ? Le poëte répond lui-même à cette question :

C'est que, quand le malade aime sa maladie,
Il a peine à souffrir que l'on y remédie (1).

O Corneille, si justement surnommé grand, pardonne ce badinage sans conséquence à l'un des plus respectueux admirateurs de ton sublime génie !

(1) *Cid*, acte II, scène 5.

BIOGRAPHIE

DE

M. ROULLAND,

Par M. le docteur Ch. FAYEL,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Il est des hommes qui, dans le cours de leur vie, ont su exciter dans l'esprit de leurs contemporains une telle faveur, un tel enthousiasme, je dirai même un tel fanatisme, que si l'on veut en parler avec impartialité, sans cette banale

. . . . . et vaste complaisance
Qui ne fait du mérite aucune différence,

il faut attendre que le temps ait calmé cette première effervescence, qu'il ait permis de faire la part des progrès qu'ils ont réalisés et celle des erreurs qu'ils ont pu professer.

XVI^e^ siècle, Jacobus Sylvius, le vieux maître de l'illustre Vesale ! — Philosophie un peu païenne, si l'on veut, mais qui puise la sérénité de ses jouissances dans l'accomplissement préalable de bonnes et nobles actions, et qui fut celle de Roulland, le collègue éminent qui vient de vous être enlevé le mois dernier.

Aussi, avez-vous voulu, alors que la ville entière et avec elle nos écoles, nos hôpitaux, nos Sociétés savantes, cette Académie, tout est encore plein de son souvenir, qu'une main amie vînt disputer à l'oubli ce que les anciens auraient appelé les *Memorabilia* de ce grand praticien, et m'avez-vous confié la tâche d'esquisser les traits variés de cette belle et originale physionomie, de cet esprit plein de hardiesse et d'intelligence, de cette âme ardente et loyale, de ce cœur dévoué qui ne sut jamais haïr.

Tâche ardue, et dont je sens à la fois tout l'honneur et tout le poids ! — Car, ainsi que l'a si bien dit Cuvier : « L'histoire d'un savant nous fait connaître ses découvertes, les faits nouveaux dont il a enrichi la science, les phénomènes qu'il a décrits et analysés, les objets inconnus sur lesquels il a fixé nos regards. Mais, quand il s'agit de quelque grand médecin, admis dans une compagnie savante à raison seulement de sa célébrité, les difficultés surgissent de toutes parts pour l'historien chargé de retracer sa vie. »

Je ne le sais que trop, Messieurs. Cependant une pensée me soutient et me fortifie : c'est le sentiment d'un devoir à remplir, d'une dette à payer. Puissent les pages qui vont suivre en témoigner hautement !

de la Faculté de Paris, titre assez peu commun en Province pour que Roulland ait pu, pendant près de dix ans (je pourrais, si je l'osais, préciser la date), être le seul à s'en enorgueillir en cette ville.

Enfin, membre de la Société anatomique, il passait sa thèse de docteur en médecine le 11 avril 1844. Elle avait pour sujet : *Du traitement des amputés*, et pour devise cette phrase de Bacon : « Tenez-vous d'abord sur les voies antiques ; puis considérez quel est le chemin le plus droit et le meilleur, et suivez-le. »

Ce sujet indique la voie qu'il espérait suivre. Sa devise est celle qui le guidera constamment dans sa vie médicale comme dans sa vie publique.

Vers la fin de 1844, il arrivait à Caen.

A cette époque, la scène était occupée par des hommes d'un véritable talent, jouissant d'une grande réputation ; et de plus il trouvait, cherchant à se frayer un passage à la célébrité, de jeunes rivaux, instruits comme lui, et comme lui fiers de leurs succès scolaires.

A l'hôpital trônait à bon droit celui qui fut le bienfaiteur de cette Académie, et qui, chirurgien consommé, avait, grâce à ses travaux, précédé à

L'un, qu'aucune dignité n'est venue atteindre, mais dont le nom respecté a trouvé dans son fils un digne représentant, Bourienne, était très-répandu, et, comme accoucheur, avait une aussi légitime renommée que Le Bidois. L'autre était M. Vastel, cet esprit fin et malin, ce causeur habile et charmant, qu'on pouvait ne pas aimer, mais qui, véritable type de la vieille politesse française,

Savait l'art de guérir, autant que l'art de plaire.

Comme concurrents de son âge, Roulland avait Buret, dont les qualités brillantes, peut-être un peu surfaites, avaient séduit les hautes classes de notre société ; il avait Rémusat, esprit autrement profond, appelé à des succès certains.—Le départ du premier, la mort du second favorisèrent singulièrement Roulland. Mais je dois ajouter que déjà il n'était plus un inconnu parmi nous.

Béni dans l'asile du pauvre, — car pour lui la bienfaisance comptait au nombre des devoirs professionnels, — vanté autant qu'aimé par de riches et nobles clients, son nom jouissait dans notre ville d'une certaine notoriété, qui chaque jour allait augmentant. Il se faisait bien entendre quelques voix discordantes dans ce concert d'éloges, et tout en reconnaissant le savoir, l'intelligence fine et souple, le discernement sûr et prompt de Roulland, quelques sceptiques doutaient que cette grande vogue durât longtemps. Ils n'ont compris que plus tard que, si certaines circonstances aidèrent à son développement, sa source véritable était ailleurs.

La médecine, en effet, venait de subir une de ces périodes de théories qui, tour à tour, cherchent à s'imposer, et le grand nom de Broussais finissait à peine de régner dans nos écoles, lorsque Roulland se trouva en contact avec ceux qui, élevés dans le système, n'osaient ou ne savaient comment en sortir, car le grand réformateur avait fait table rase de la vieille pharmacopée et réduit l'art de guérir à l'usage des sangsues, de la lancette et de l'eau gommeuse.

Or quand, après plus de quarante ans d'un règne despotique, la doctrine physiologique dut céder la place à une médecine plus rationnelle, — et en tous cas moins débilitante, — et que, fatigués de son insuffisance, chacun chercha à en secouer le joug, on se trouva désarmé. Il n'y avait plus de matière médicale. On ne savait plus formuler. Alors commença un nouveau régime, celui des remèdes tout faits, des remèdes secrets, — cette plaie de la médecine, non pas tant parce qu'elle nuit à ses intérêts matériels que parce qu'elle autorise la paresse et le charlatanisme, — et que Roulland maudissait.

Aussi, bien avant d'être reçu docteur, s'était-il

quables qu'il obtenait non-seulement comme médecin mais comme chirurgien.

Roulland, en effet, était alors l'un et l'autre à la fois, et permettez-moi de le lui reprocher; car je soutiens que l'un ou l'autre on doit rester,—au grand profit de soi-même et des malades,— et que cette confusion des deux branches de l'art de guérir, si nuisible pour l'enseignement, ne l'est pas moins dans la pratique. Chacune d'elles, en effet, peut et doit suffire aux recherches de l'homme studieux, parce que chacune d'elles est assez étendue, assez pénible pour qu'il y consacre exclusivement le temps, souvent trop court, que lui laissent les exigences de la clientèle. On ne naît ni médecin ni chirurgien. On devient l'un ou l'autre par le travail, et ce travail n'est réellement efficace qu'autant qu'il reste divisé, comme dans les arts, dans l'industrie, dans les sciences.

Aussi, sans réclamer comme autrefois une barrière absolue entre ces deux branches de l'art de guérir, sans donner à l'une plus qu'à l'autre une supériorité quelconque,— parce que tout entre elles est partagé et que tout est égal entre le médecin et le chirurgien — science, responsabilité, hasards, luttes, défaites et triomphes, — parce que si, dans une opération, tout paraît clair, évident, palpable, efficace, la vie à son tour ne tarde pas à réagir et à amener ces incertitudes, ces dangers, ces chances si diverses qu'il faut savoir conjecturer, prévoir, modérer, régler— et cela dans une sphère tout aussi étroite, tout aussi obscure, tout aussi limitée pour le chirurgien que pour le médecin,—je voudrais, dis-je, que la barrière existât.

Quoi qu'il en soit, Roulland ne fut pas de cet avis,

et j'avoue que ses opérés n'eurent pas à s'en plaindre et que sa clientèle ne fit que s'en accroître. — Des circonstances un peu moins liées à la science étaient d'ailleurs venues, dans une certaine mesure, y aider, et préparer, pour une période éloignée, une bien autre élévation.

Rappelez-vous, Messieurs, la date de ses débuts. La révolution était en marche et bientôt devait apporter à nos institutions un développement à coup sûr inespéré. Roulland n'avait pas attendu ses premières manifestations pour les accueillir avec enthousiasme. Pour lui, comme pour Broussais et Cabanis, qui, dans l'École, en avaient audacieusement relevé l'étendard, la philosophie du XVIII[e] siècle, qu'il est quelque peu de mode de décrier aujourd'hui, avait du bon. Et s'il se préoccupait peu d'en défendre la métaphysique, il appréciait les services rendus par elle à la civilisation, en proclamant l'autorité absolue de la raison, en revendiquant le droit de libre examen, en préparant la réforme de nos lois et de nos mœurs, en établissant enfin les principes de la tolérance religieuse.

1848 arriva. L'esprit de Roulland n'entrevit alo[illegible]

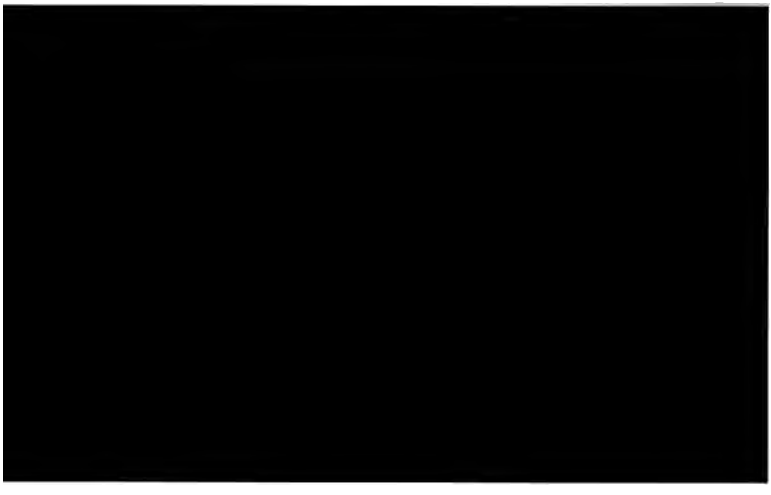

Ne soyons donc pas surpris de le voir partager toutes les passions de ces jours troublés, en suivre même, — péchés de jeunesse, disait-il ensuite, — les entraînements, et attirer sur son nom déjà bien connu une nouvelle popularité. Car avec son caractère ardent, sa parole entraînante, sa verve pétillante qui charmait ses auditeurs, il ne craignait pas de se faire en public le champion des doctrines qui devaient être celles de toute sa vie.

En effet, si plus tard le mouvement social que, sur un petit théâtre, il avait cherché lui-même à accélérer, si cet équilibre constitutionnel, qu'il avait tant admiré, ne fut plus pour lui un régime aussi brillant qu'il l'avait rêvé, il n'en resta pas moins fidèle à sa foi première. L'âge, les circonstances, des liaisons nouvelles, sa position même, refroidirent légèrement sa fougue et ses hardiesses, mais ses convictions politiques demeuraient les mêmes, et, quoique les réservant surtout pour ses amis, quoique resté à peu près étranger aux luttes de parti depuis le coup d'État, jamais il ne sut les dissimuler, jamais il ne les renia, et, non content de répondre :

D'être républicain, un peu tard on m'accuse,
Je le fus à vingt ans et voici mon excuse,

dernièrement encore, il affirmait publiquement ses idées républicaines en repoussant l'accusation d'un journal de Paris qui voulait faire de lui un bonapartiste.

Et maintenant, si en évoquant ces lointains sou-

venirs, j'ai voulu montrer comment la politique servit les intérêts du jeune médecin en mettant plus encore en évidence sa personnalité séduisante, en lui créant des amitiés sincères et nombreuses, avides de chanter ses louanges, de vanter sa science, de répandre ses succès, je le dis hautement à l'honneur de Roulland, jamais l'idée ne lui vint de spéculer sur cette faveur éphémère. Il eût rougi de songer à s'en faire un marche-pied. Citoyen honnête et loyal, il restait honnête et loyal médecin.

On le savait si bien, que les plus chauds défenseurs de son talent alors,— ceux que je me permettrais d'appeler ses protecteurs, si ce mot ne me paraissait mal sonner pour celui dont l'indépendance allait jusqu'à refuser tout patronnage pour les sciences, et répétait, avec un de ses maîtres : « La liberté leur suffit; elles n'ont pas besoin d'autre Mécène »,—ceux-là, dis-je, étaient les représentants des dynasties tombées; et, jusqu'à sa mort, il a conservé parmi eux sa plus nombreuse clientèle, tout en gardant dans ses rapports avec eux cette franchise de manières qui, s'alliant à une parfaite urbanité de langage, lui permettait, à l'occasion, de montrer

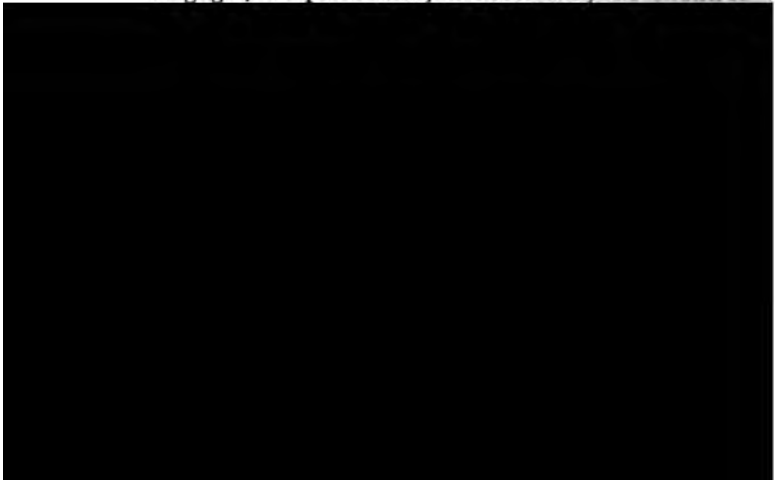

représentants. Mais, le 25 septembre suivant, la mort vint le ravir à l'affection des siens et de ses amis, parmi lesquels étaient la plupart des admirateurs de Roulland. — Il laissait une fille unique. En 1851, Roulland l'épousait, certain de trouver dans la femme dévouée, qui a fait le bonheur de sa vie, non-seulement les qualités solides et gracieuses que l'on aime et que l'on respecte tout à la fois, mais encore une piété sincère, douce et tolérante.

Aussi, de toutes les choses qui lui réussirent dans le monde, il n'en était aucune dont il fût aussi satisfait que d'avoir su se créer un intérieur simple et heureux. — Il était loin de s'attendre au coup affreux qui devait pour toujours en altérer la sérénité. Le 22 décembre 1866, en effet, une fièvre typhoïde lui enlevait la plus jeune de ses filles, à peine âgée de douze ans. Deuil fatal dont il n'a jamais pu supporter l'amertume.

Mais j'anticipe dans mon récit, et cependant je l'appris autrefois :

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu.

Excusez donc, Messieurs, une plume inhabile qui, plus coupable encore, va se montrer rebelle au

Primo ne medium, medio ne discrepet imum

de ses anciens maîtres.

C'est qu'à ces détails intimes, à ces joies et à ces douleurs se rattache l'explication naturelle des hésitations de Roulland à redevenir un homme politique, quand, au milieu des terribles désastres de la veille, à l'approche des bouleversements inévitables du

lendemain, le pouvoir aux abois réclama son concours, et que, plus tard, un département tout entier lui offrit la députation en remplacement de son ami Paris, représentant du Calvados.

A vingt ans de date, c'étaient les mêmes honneurs qui étaient venus chercher M. Durand. Sa fille les accusait d'avoir tué son père et voyait avec effroi qu'ils menaçaient son mari. Aussi, lorsque Roulland, cédant enfin aux instantes sollicitations de tous, ceignit la vieille écharpe municipale de son beau-père, dut-il promettre à celle qui lui confiait cette précieuse relique, de ne jamais être député.— Il a tenu parole,—et voilà le secret de ces prétendues défaillances qu'on lui a reprochées, — mais je n'ose affirmer qu'il n'ait pas regretté parfois d'avoir écouté les sinistres pressentiments de sa famille; car la victoire était facile, « il la savait utile, » et il était, comme on l'a dit, l'homme de la situation.

Il l'était bien plus encore, s'il est possible, lorsque, le matin du 4 septembre, il avait consenti devenir maire de Caen. Pour tous, en effet, [redacted] haute position sociale, son caractère ferme et conciliant, ses opinions bien connues, son honnêteté

au complet ; — le fléau qui décimait nos soldats épuisés a depuis longtemps disparu ; mais vous avez présentes à l'esprit les sages et habiles mesures que Roulland, comme maire et comme médecin, savait opposer à sa propagation dans nos murs ; — nos défaites amenaient à toute heure, dans nos hôpitaux encombrés, les tristes épaves de nos armées ; et le jour comme la nuit, président du Comité de secours, Roulland veillait à tout ; — et tous, car il ne me pardonnerait pas d'oublier ceux qui les organisèrent, venaient à l'envi dans nos ambulances seconder son zèle.—Cela dura de longs mois, et il m'en souvient.

Peu de temps après, la croix de la Légion d'honneur récompensa les services qu'il avait rendus, et l'opinion publique ratifia cet acte de haute justice. Puis, lorsque la tourmente fut passée, nous le vîmes avec une nouvelle abnégation se sacrifier aux intérêts de la ville, dont un arrêté du 12 mai 1871 lui confiait une seconde fois les destinées. Et là encore, comme partout, comme toujours, Roulland fut *semper ad extremum similis sibi.*

Il était entré, un peu malgré lui, au Conseil municipal, lors des élections de 1865, et il s'y était vite fait une place spéciale qu'explique son étonnante facilité à embrasser d'un coup-d'œil les objets les plus divers, et son aptitude non moins grande à saisir dans leur ensemble les mille détails de l'administration. Écouté de ses collègues, que frappaient, comme l'a si bien dit M. Levard, « sa parole éloquente, chaude, convaincue, ses exposés lucides, ses explications si nettes, » il avait pris sur eux une autorité naturelle que sa bienveillance innée, l'amé-

nité de son esprit, le charme et la sûreté de ses relations ne firent qu'accroître, quand il fut à leur tête, et il pouvait tout oser, tout demander.

Il n'osa qu'une chose : agir au grand jour, avec honnêteté, avec loyauté, avec impartialité ; — il ne demanda qu'une chose : l'ordre dans les finances, l'exactitude dans les services, la régularité dans les comptes.

Aussi son premier adjoint a-t-il pu ajouter en plein Conseil : « Nul n'a eu plus que Roulland le sens véritable des intérêts de la ville, nul n'a mis plus de zèle à les servir, nul n'a mieux compris les devoirs de l'édilité, n'a été plus apte à les remplir tous ! » — et l'un de ses collègues demander sur sa tombe: « Qui osera prendre la place du maire loyal et intègre, aux larges conceptions, à la tolérance si parfaite des opinions, à la tactique sûre et délicate ? »

Aujourd'hui je ne puis plus répondre : Je ne sais ! — et je salue avec bonheur celui qui, nommé d'hier, sera son digne successeur. — Mais je crois que ces éloges publics et mérités me dispensent d'énumérer les détails de l'administration de Roulland.

Car, s'ils nous montrent avec quelle vigilance il

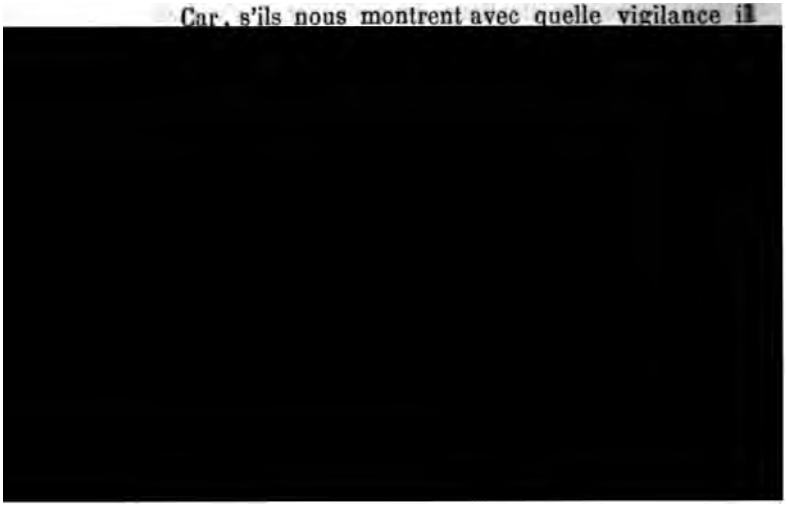

de Roulland fut véritablement une calamité publique, et que la foule immense qui se pressait consternée derrière son cercueil en a témoigné d'une manière touchante.

Aussi ne vous rappellerai-je pas les funérailles qui lui furent faites ! Car si ce long et pompeux cortége où se trouvaient groupées toutes nos autorités civiles et militaires, à côté de notre magistrature, de nos facultés, de nos sociétés savantes, rendait un hommage officiel au maire de notre cité en deuil, la douleur de tous en faisait le principal et réel éclat; — le seul qu'eût pu souhaiter l'homme de bien qui (Discours de M. Lauffray), « pendant 30 ans, a vécu au milieu de nous, prodiguant sans cesse les inépuisables trésors de son cœur et de son intelligence, non-seulement à sa famille et à ses amis, mais encore à ses malades, toujours certains de trouver en lui des consolations et des soins affectueux, et à ses élèves, toujours empressés de s'instruire de ses bons conseils, » — et qui pieusement déposèrent une couronne sur la tombe du professeur émérite dont il me reste à retracer l'histoire.

Elle commence le 21 novembre 1855, quand la réorganisation de notre École de médecine permit enfin à Roulland d'y entrer comme professeur-adjoint chargé du cours de physiologie. Disciple fervent de la science moderne, Roulland sut dans cette chaire exposer les libres recherches de l'École de Paris, et en les rendant siennes, en les faisant passer par le creuset de sa propre intelligence, en les traduisant en un langage clair et élégant, il se montra à la hauteur d'un enseignement difficile,—

j'allais dire périlleux, — puisque à lui remonte, plus encore qu'à celui de l'anatomie peut-être, la responsabilité de ces doctrines soi-disant subversives qu'on reproche à la médecine de répandre dans nos facultés.

N'est-ce pas lui, en effet, qui jadis avait fait inventer ce dicton populaire : « Trois médecins, deux athées ! » N'est-ce pas lui qui fait de nous aujourd'hui, —sauf quelques *rari nantes in gurgite vasto*, —autant d'affreux matérialistes? Et cela, parce que nous prétendons que la philosophie doit être tributaire de l'anatomie et de la physiologie, que la science de l'organisation bien comprise doit être considérée comme l'un des fondements les plus solides de la psychologie, et que, dans l'ordre logique des idées, nous devons faire précéder l'étude de l'homme intellectuel de celle des organes matériels de l'intelligence et leur accorder tout le degré d'influence qui leur est dû.

Car, ainsi que l'a écrit Descartes, qui, tout spiritualiste qu'il était, n'a pas craint de montrer dans le Discours de la Méthode combien est étroite la dépendance de l'âme à leur égard : « L'esprit

l'honneur du Créateur, — que « la cellule » en est le point de départ;—parce que le physiologiste sachant qu'aucune vérité n'est nuisible à l'homme, que les vérités physiques ne sauraient être en opposition avec les vérités métaphysiques, recourt à la méthode expérimentale pour analyser les fonctions de l'Être vivant, les lois qui y président et conclut de ses investigations que « la cellule engendre la cellule », en quoi cela peut-il ébranler les principes fondamentaux de toute religion et de toute morale?

En effet, quand même l'homme, ce dont il n'a pas lieu de beaucoup se glorifier, ne serait qu'un animal mammifère, de l'ordre des Primates, famille des Bimanes, est-ce que, pour tout anatomiste, ses organes ne sont pas toujours des organes, c'est-à-dire des instruments, des mobiles, — est-ce que pour tout physiologiste, ils ne sont pas subordonnés à un pouvoir, à une force distincte? — Or, qu'est-ce que subordonner les organes à une force, à un pouvoir inorganique, à un moteur psychologique, sinon rentrer dans la belle définition de Platon, « l'homme est une âme qui se sert d'un corps », ou dans celle de M. de Bonald, « l'homme est une intelligence servie par des organes? »

Et alors, est-ce que de cette organisation mieux interprétée ne jaillit pas plus brillante et plus belle la pensée immatérielle avec son caractère d'immortalité? Sentiment qui abaisse notre intelligence sous la majesté de l'intelligence éternelle, qui nous avertit de la fragilité de notre vie, de l'avenir qui la suit; sentiment qui nous humilie pour nous élever comme il élevait les grandes âmes de Boer-

have et de Newton, et qui ne peut mieux se former dans le cœur de l'homme que par la contemplation de cet abîme de merveilles rassemblées en nous-mêmes !

Mais quittons ce terrain brûlant, et bien que « en tant que savant le médecin n'ait pas de profession de foi à faire, » c'est Roulland qui l'a dit dans son discours de rentrée des Facultés,—pardonnez-moi de m'être trop longuement peut-être rendu l'écho de ses protestations contre des accusations bruyantes et passionnées, que certaines époques troublées ont le triste privilége de voir renaître pour certains besoins, et que le médecin dédaigne parce qu'il sait qu'au-delà de la puissance de son art, il en est une autre immense, impénétrable, celle devant laquelle s'inclinait A. Paré, quand, après chacune de ses cures, il disait : Je le pançay et Dieu le guârit.

Croyez-vous donc que, si la société en doutait, elle qui pourtant accepte avec candeur ces sophismes perfidement répandus, croyez-vous qu'elle appellerait si facilement à son secours tous ces médecins athées, tous ces docteurs que le matérialisme dévore, quand elle a besoin de leurs lumières pour aider les

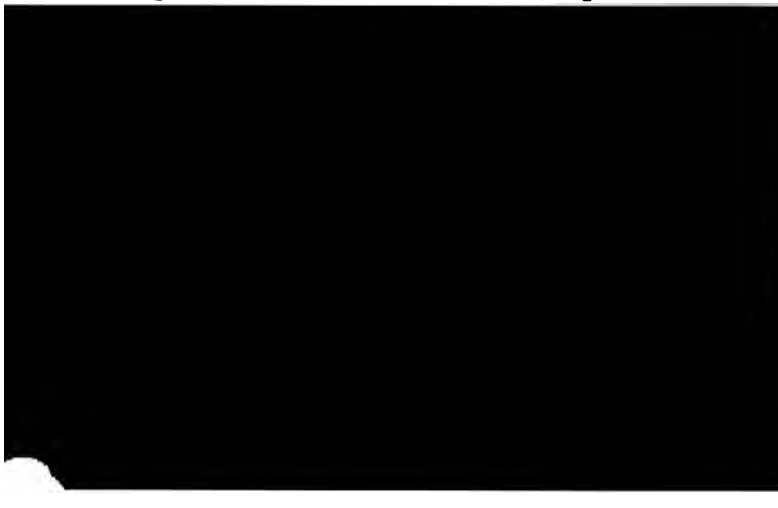

m'aideront à retracer le rôle qu'y jouait Roulland, quand, devant ces mille regards fixés sur lui, au milieu d'un profond silence, d'une attente générale, il s'avançait dans le prétoire, interprète inflexible de la science, et de sa voix ferme et vibrante venait décrire les résultats de son examen. — Et devant cette parole sévère, nette, concise, l'anxiété du public cessait, le juré indécis se sentait éclairé, et le magistrat sans crainte prononçait son arrêt. Quant à lui, c'était sans effroi qu'il assumait la plus lourde des responsabilités, parce qu'il avait conscience d'avoir honnêtement rempli sa tâche de médecin honnête.

Ces scènes émouvantes ne déplaisaient pas trop, d'ailleurs, à sa nature impressionnable, qu'aiguillonnait à bon droit un certain amour de l'approbation, voire même de la célébrité. — Et elle lui était venue par les moyens les plus dignes et les plus louables ; — dans sa pratique médicale: par les services rendus, ses lumières, son dévouement ; — dans son administration: par la sagesse de ses vues, la pureté de ses intentions et la haute probité de ses actes ; — enfin dans le professorat: par le succès d'un enseignement solide, réclamant des connaissances variées et qui nous montre, sous une de ses faces les plus saillantes, la riche organisation scientifique de Roulland, affrontant sans péril et avec un bonheur presque égal des chaires essentiellement diverses, sinon disparates.

Chez nous, en effet, nul ne sait où il va ! Aujourd'hui à l'anatomie, demain à la thérapeutique, il passera en médecine pour finir en chirurgie,

suivant ses intérêts, selon son bon plaisir ou les hasards d'une mortalité plus ou moins rapide dans nos rangs. — Car tel est le triste et dangereux résultat d'une institution défectueuse, que vous auriez peine à comprendre si je vous en traçais en détail le tableau, et contre laquelle Roulland décocha souvent les traits les plus sarcastiques de son esprit mordant et frondeur, sans prévoir, hélas ! qu'un jour, lui aussi, échangerait sa chaire de pathologie externe contre celle de clinique interne, et de chirurgien en chef deviendrait médecin en chef des hôpitaux.

Eh bien ! faites, disait-il, *in illo tempore*, que de pareilles mutations soient interdites dans nos écoles, entre deux genres d'enseignement aussi différents ; que de l'anatomie, par exemple, comme point de départ obligé, on puisse à son choix s'engager dans l'enseignement chirurgical ou médical, mais qu'une fois dans l'une ou l'autre de ces voies, on ne puisse plus en sortir, et vous servirez autant le professeur que l'élève. — Et il avait mille fois raison ! Et s'il en eût été ainsi, Roulland qui, en 1857, passait de la physiologie à la clinique externe, eût poursuivi sa route, « sans peur et sans reproche », car il

, en 1846, il publie ses recherches sur l'étran-
t dans les hernies, et ce mémoire assez long,
s montre Roulland consacrant à l'étude les
forcés de tout médecin qui débute, prouve que
teur était bien au courant de la question, et
lein de son sujet, il ne craint pas de s'attaquer
itres ; jugez-en plutôt : « Nous ne chercherons
t-il, les preuves de la doctrine que nous voulons
re dans le témoignage des auteurs anciens,
ne dans celui des auteurs classiques de nos
Le stérile accord des chirurgiens n'est-il pas,
t, aussi souvent la sauvegarde de l'erreur que
i de la vérité ? » — Aussi, pour la trouver, ne
s'adresser qu'à l'anatomie, car il la sait à
et sauf quelques imperfections de détail, il
idra et il pourra écrire, en terminant : « J'ai
é un grand nombre de questions. Je crois en
ésolu quelques-unes ; mais il en est d'autres
i solution nécessite de nouvelles recherches.
ns qu'il suffira de les avoir signalées pour
r sur elles l'attention des chirurgiens. »

lque temps après, il étudie les tumeurs
es et prépare les matériaux d'un mémoire
mpte publier, mais qui n'a pas paru et même
té inachevé. — Enfin, en 1854, l'Académie de
ux met au concours la question « de la diathèse
nte », et Roulland se précipite dans l'arène, à
ès sûr toutefois d'être vaincu, car il sait que
e quelque-peu humorale qu'il va soutenir n'est
i faveur près de ses confrères de la Gironde.
n'eut-il qu'une mention honorable avec le
e membre correspondant ; mais le rapporteur

lui écrira : « Tout indique dans votre mémoire que vous étiez capable d'aspirer au prix, et l'on peut beaucoup s'honorer quand, dans une voie aussi obscure, on va aussi loin que vous êtes allé. »

Il paraît que, à Caen, ces éloges ne plurent pas à tous, car, lorsque Roulland lut son mémoire, en 1856, à notre Société de médecine, il fut vivement combattu. De là une réponse que nous trouvons imprimée à la suite de son travail primitif et qui, dit-il, « est plutôt une exposition nouvelle qu'une défense, l'attaque ayant été bien plutôt une protestation qu'une critique sérieuse. » Aussi le prend-il d'assez haut avec son contradicteur « dont les croyances sont éclectiques et ne doivent pas alors être bien profondes; car, qui dit éclectisme, dit négation de toute croyance et de toute foi, et mène en toutes choses à l'empirisme ou au scepticisme. »

Je me garderai bien, Messieurs, d'entrer dans le débat, car il est loin encore d'être vidé aujourd'hui; et la Société de chirurgie vient dernièrement, avec l'Académie de médecine, d'y consacrer, sans pouvoir arriver à une conclusion, de nombreuses séances. Ce que je puis dire, c'est qu'on retrouve dans ce

que, le 14 juillet suivant, il fut nommé chirurgien adjoint des hôpitaux. — Malheureusement, ces deux places ne sont que des sinécures si le titulaire, maître absolu de par le règlement, n'y met pas un peu de bonne volonté. Or, Roulland n'eut que de très-rares occasions de suppléer Le Prestre dans sa chaire et dans ses salles, du moins comme chirurgien; car celui-ci, ayant décliné le soin de remplacer Le Bidois, en congé sur sa demande, et pour cause de santé, dans le service des femmes en couche et dans le cours pratique d'accouchements qui lui est annexé, Roulland fut, pendant près de trois ans, délégué dans sa place, de 1862 à 1864.

Or, pendant cette période de sept années, la situation de Roulland était devenue tout autre. — Chargé de son enseignement théorique, il avait bien continué à faire de la chirurgie, mais il ne pratiquait que rarement de grandes opérations. En revanche, sa position médicale avait pris des proportions que l'on pourrait appeler gigantesques. — Poursuivi, harcelé de toutes parts, ne pouvant suffire à ses innombrables visites, accablé de consultations dont le cercle s'étendait chaque jour bien au-delà de notre vieille Normandie, Roulland devenait de plus en plus médecin et insensiblement se laissait aller à la douce espérance de succéder, tout simplement, au titulaire plus que septuagénaire qui occupait la chaire de clinique interne. — Et quand, le 15 juillet 1864, d'adjoint de clinique externe, il deviendra professeur de pathologie chirurgicale, le courant aura changé.

J'en trouve une preuve dans cette enceinte même, et c'est votre dévoué secrétaire qui s'est chargé de la

proclamer ainsi sur la tombe de Roulland : « Et nous, ses confrères à l'Académie, oublierons-nous jamais ce qu'il a fait pour elle ? Oublierons-nous que nous lui devons le seul concours qui ait répondu avec quelques succès aux vues généreuses du docteur Le Sauvage ? Dans une brillante improvisation, il fit adopter le sujet d'un prix de deux mille francs *Sur la chaleur animale.* Des volumes manuscrits nous furent adressés et il se chargea du rapport qui, imprimé dans nos Mémoires, a près de 120 pages. Il fallait un grand dévouement, à un confrère si occupé, pour achever en deux mois une œuvre aussi étendue et aussi délicate. Elle fait honneur à notre compagnie. »

Croyez-vous que, dix ans plus tôt, Roulland eût été proposer un sujet aussi étranger à la chirurgie, et qu'il se fût chargé d'un rapport qui devait être purement médical ? — Et quand, en 1868, il lui incombera l'honneur de prononcer le discours de rentrée, quel sera encore son sujet? C'est lui qui va nous le dire : « Je ne connais pas d'étude plus intéressante et plus instructive que celle qui nous permet de suivre, à travers les âges, le développement de l'esprit

même avec laquelle il traite ces matières n'est-elle pas encore une preuve que son esprit est entré dans une autre voie que celle suivie pendant longtemps?

En tout cas, elle y éclate à chaque page. Ce fut pour l'en récompenser que, de membre associé qu'il était depuis le 25 novembre 1853, vous fîtes de Roulland un membre titulaire dans votre séance du 28 juin 1861. — Et s'il m'est difficile de m'y appesantir, puisque ses conclusions, en m'ouvrant les portes de cette Académie, m'appelaient à recueillir la première palme d'un concours où je retrouvais au nombre de mes rivaux mon ancien concurrent de l'école pratique, Marey, aujourd'hui professeur au Collége de France, j'ai le devoir de louer, comme il le mérite, ce long et consciencieux rapport de Roulland. — Très à l'aise dans le large cadre que lui-même avait tracé, il sut l'élargir encore, et sa critique aussi fine que juste y révèle le soin qu'il avait apporté à lire, à comparer, à juger nos six mémoires dont quelques-uns, véritables volumes, avaient plus de 500 pages hérissées de chiffres, et cela en deux mois.

Peut-être pourrais-je dire qu'il y ajouta quelques semaines. — N'importe, ce que je tiens à constater, c'est que nous y retrouvons Roulland avec ce talent d'assimilation qui lui était propre et qui lui permettait d'être prêt à tout. Rien donc d'étonnant à ce que, malgré cette espèce de métamorphose scientifique, son cours de pathologie externe, remarquable dès le début, ait conservé pendant les huit ans qu'il a duré une valeur incontestable. Il l'avait, du reste, travaillé avec persévérance, et les nom-

breux cahiers de notes qu'il a laissés en sont un irrécusable témoin. — Sans doute même, fut-ce à cause de cela qu'il refusa de quitter cette chaire quand la mort de Le Prestre laissa vacante, en 1872, celle de clinique externe. — Il se contenta de passer chirurgien en chef de nos hôpitaux.

Mais, je dois le confesser, monté sur ce grand théâtre alors que ses idées dominantes n'étaient plus celles de sa jeunesse, il ne se félicitait qu'à demi de cette nouvelle élévation qui s'était fait attendre trop longtemps. —Très-impressionnable, d'une sensibilité très-vive, il n'avait plus cette impassibilité qui fait que tels chirurgiens n'entendent pas même les cris du patient et semblent tellement étrangers à cet affreux spectacle de la douleur, qu'on les voit, dans ces cruelles mutilations, viser avec satisfaction à une sorte d'élégance, réalisant ainsi pour eux le *jucunde* qu'un vieil aphorisme chirurgical a si singulièrement placé au nombre des conditions requises en pareille matière.

Roulland avait l'adresse, il suivait les règles établies, les principes enseignés; sage, prudent, réservé, il pratiquait avec sûreté des opérations

cours pour les hôpitaux, en attendant qu'il pût l'obtenir pour l'École. Maire de Caen, Roulland était de droit président de la commission des hospices. Il lui fut aisé de l'amener à établir le programme des épreuves que devraient subir les futurs concurrents à la place d'adjoint, que sa nomination de chirurgien en chef faisait libre le 20 août 1872. — Il eût été peut-être plus sage de réserver cette innovation pour une prochaine occasion; car, en face d'une succession ouverte pour tous aussi bien que pour lui, elle avait une véritable apparence de rétroactivité.

Le désir de bien faire, et certaines circonstances qu'il ne connut qu'après, excusent sa précipitation. N'y attachons donc qu'une médiocre importance en présence du résultat acquis; et convenons que cette installation du concours pour nos hôpitaux restera comme un des titres les plus méritants de son passage dans leur administration.

Il y avait un an à peine que Roulland était chirurgien en chef que, frappé sur la brèche par l'épidémie cholérique, M. Vastel succombait, chargé d'ans et d'honneurs, deux jours après son vieil ami Faucon, qui laissait vacante la charge de médecin du Bon-Sauveur, aussitôt offerte à Roulland et acceptée par lui.

Car telle était son autorité, telle était sa notoriété, sa prépondérance à l'époque où nous le peignons, qu'il ne pouvait échapper à aucune place. Cependant il se démit de cette dernière pour conserver celle de médecin inspecteur des aliénés, lorsque la mort de M. Vastel, — en le faisant médecin en chef du Lycée, le 1er octobre 1873, et directeur de l'École de méde-

cine, le 6 novembre, — lui permit de quitter définitivement la chirurgie, ou plutôt son enseignement, pour celui de la médecine, en devenant médecin en chef le 30 septembre et professeur de clinique interne le 1er décembre.

Roulland comprenait l'importance de ces nouvelles fonctions et peut-être, je dois le dire avec regret, trouva-t-il dans l'âpre ardeur qu'il apporta à se montrer digne de les remplir, le germe de la maladie qui devait l'emporter. — Chaque soir, en effet, il prenait sur son sommeil les heures nécessaires pour préparer ses notes, lire les ouvrages nouveaux, étudier les perfectionnements de la science, et il n'abordait jamais sa chaire sans avoir, la veille, élaboré les matériaux que sa longue pratique lui avait permis de recueillir. Son expérience consommée, son jugement rapide et sûr faisaient le reste.

Aussi, dans ses leçons, réalisées en quelque sorte au chevet de chaque malade, avec tout ce qu'il y a d'imprévu et d'accidenté dans la vie pathologique, mais avec ce qu'il y a de vrai, de saisissant, de palpitant, sentait-on une abondance vive et franche, un esprit ample et surtout profond. La justesse, la

ternes, Duvivier, se faisait l'interprète vraiment éloquent, « en lui promettant, au nom de notre jeunesse, qui perdait en Roulland un protecteur, un ami, un conseiller sûr et dévoué, un juge parfait de ses besoins, de marcher, comme lui, en face du devoir. »

Et il avait raison, car, comme directeur, Roulland avait tout fait pour améliorer les moyens d'instruction dans notre école. Maire de Caen, cela lui était sans doute plus facile qu'à tout autre ; mais je serais bien ingrat si j'omettais de vous dire que c'est à lui que notre amphithéâtre d'anatomie devra de pouvoir bientôt rivaliser, s'il ne les surpasse, avec les mieux installés de France.—Espérons que l'administration municipale voudra continuer une œuvre qu'il m'avait promis de terminer sous peu.

Elle vient de lui voter un buste. Un jour, peut-être, croira-t-elle devoir donner son nom à quelqu'une de nos voies publiques,—car une cité s'honore en même temps qu'elle accomplit un devoir de haute moralité quand, ainsi, elle perpétue la mémoire des hommes qui, par leurs actes, ont acquis des droits à la reconnaissance de tous. — Puisse-t-elle se souvenir que l'homme de bien placé à sa tête dans des circonstances terribles et qui, pendant cinq ans, la dirigea avec tant de fermeté, de prudence et d'habileté, n'avait qu'une passion : celle de son art ; — qu'un désir : celui de le servir toujours ; — qu'une pensée : celle d'être et de rester médecin ; — qu'une ambition : celle de devoir tout à ce titre, fortune, honneurs, considération, et de faire rejaillir sur lui l'éclat inespéré qui entourait son nom !

Pour Roulland, en effet, ce titre primait tous les autres. — Maire de Caen, conseiller général du Calvados, président de la commission des hospices, directeur de l'École de médecine, médecin en chef des hôpitaux, chevalier de la légion d'honneur, membre du conseil académique, officier de l'Université, médecin inspecteur des aliénés, médecin expert des Tribunaux, médecin en chef du Lycée, médecin de Sainte-Marie, professeur de clinique, membre du Conseil départemental de l'Instruction publique, médecin du dispensaire, membre du Conseil d'hygiène, de la Société anatomique de Paris, de la Société académique de Cherbourg, de l'Académie de Bordeaux, membre et dignitaire de toutes les Sociétés savantes, industrielles, artistiques et littéraires de notre ville, — tout enfin, — ne le devait-il pas à l'estime profonde, à la grande et légitime renommée qu'il avait su conquérir comme médecin?

Il en était fier pour lui et pour nous et le répétait sans cesse. Aussi, fut-ce un jour de joie pour Roulland quand notre Association des médecins du Calvados, dont il était le principal fondateur avec Fourneaux et Vastel, l'appela à la présidence, et que

ni leur philosophie, ni leurs tendances, ni leurs aspirations, et qui, si elle n'a pas fastueusement écrit sur son frontispice la grande devise républicaine, la pratique dans ses plus humaines exigences : liberté pour tous d'être bienfaisants et prévoyants; égalité pour tous de participer aux avantages de l'œuvre; fraternité pour tous sous des formes efficaces et protectrices.

Aussi ne saurais-je vous dire avec quelle ardeur, avec quelle active sollicitude, Roulland se dévouait à sa chère association. — Mais, en vérité, je me demande comment, quand je songe à toutes les places qu'il occupait, aux nombreuses fonctions qu'il avait à remplir, aux devoirs impérieux qui, chaque jour, devaient le retenir, comment il pouvait suffire à tant d'exigences. Il en donnait pour raison sa vigoureuse constitution, son amour du travail, son désir d'être utile, sa forte volonté et la variété de ses occupations.

Peut-être y en avait-il une autre! — celle-là douloureuse, — que ses plus intimes amis ne pouvaient soupçonner; que seule la tendresse d'une femme avait surprise, mais tenait cachée, surtout devant l'homme aimé dont elle lisait les incessantes et secrètes préoccupations. — Et tandis que nous nous demandions s'il n'y avait pas quelque chose de menaçant pour Roulland, dans cette constante faveur de la Déesse, et lui disions que, peut-être, le moment était venu de faire comme le Tyran de Samos, de jeter son anneau à la mer, elle savait que Roulland cherchait dans cet excès de labeurs, de prospérités, si vous le voulez, le moyen de s'étourdir.

POÉSIES.

II.

PREMIÈRE RENCONTRE,

PASTEL.

Quand je vis sa blonde tête,
C'était fête dans les champs, —
Et dans mon cœur c'était fête.
Quels beaux rêves ! Quels doux chants !
Plein d'une ivresse inquiète,
J'assistais aux deux printemps
D'avril et de mes vingt ans.

— Avril riait dans la haie ;
Et dans le ciel clair et beau
Riait, au bois qu'il égaie,
Le soleil du renouveau ;

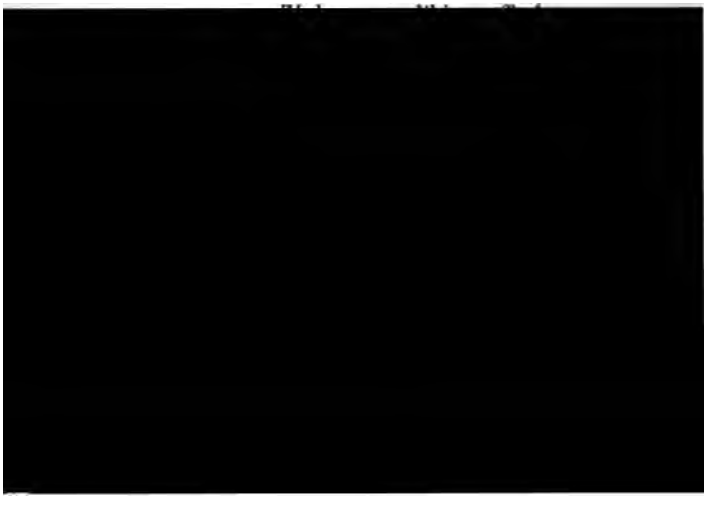

Cette gaîté printanière
Faisait tressaillir en moi
Un vague et profond émoi. —

C'est alors que sous un saule
J'aperçus la blonde enfant :
Un long rameau qui la frôle
Agitait, en se jouant,
Ses cheveux sur son épaule ;
Dans le ruisseau doux-coulant
Trempait son pied rose et blanc.

Tout mon cœur vola vers elle...
Puis furtif, l'oreille au guet,
Sans quitter des yeux la belle
Qui poursuit son jeu coquet,
Vite, dans l'herbe nouvelle
Je lui cueillis un bouquet
De jacinthe et de muguet.

Mais quand la gerbe fut faite,
De quel droit la proposer ?
Honteux de battre en retraite,
Je craignais de trop oser, —
Quand de la vierge distraite
Sur moi, doux comme un baiser,
Le regard vint se poser.

II.

PREMIÈRE RENCONTRE,

PASTEL.

Quand je vis sa blonde tête,
C'était fête dans les champs, —
Et dans mon cœur c'était fête.
Quels beaux rêves ! Quels doux chants !
Plein d'une ivresse inquiète,
J'assistais aux deux printemps
D'avril et de mes vingt ans.

— Avril riait dans la haie ;
Et dans le ciel clair et beau
Riait, au bois qu'il égaie,
Le soleil du renouveau ;
Zéphyr, que l'hiver effraie,
Reprenait avec l'oiseau
Ses ébats au bord de l'eau.

Et tandis que la lumière,
Comme un sourire enchanté,
Sur le nid et la chaumière
Épanchait vie et gaîté, —

A ce regard, ô merveille !
Ma crainte s'évanouit.
Une émotion pareille
Tous les deux nous envahit;
Et quand mon cœur qu'elle éveille
A lui parler s'enhardit,
C'est son cœur qui répondit.

Oh ! mon Dieu ! les douces choses
Que nous échangions ainsi !
Avril est le mois des roses,
C'est le mois d'amour aussi :
Et, fleurs d'un regard écloses,
Dans notre cœur attendri
Deux amours avaient fleuri.

III.

LE CHEMIN CREUX.

Sous l'entrelacs des verts rameaux
D'un sentier creux bordé d'ormeaux
J'allais, songeur, à l'aventure.
Et tout en songeant, j'admirais
— Au hasard de mes pas distraits —
L'air souriant de la nature.

Soudain passa dans mon sentier
— Avec un parfum d'églantier
Qui l'accompagne et la décèle, —
Soudain passa dans mon chemin
Une blonde à la blanche main
Dont le frais sourire étincelle...

Devant ce sourire attrayant,
J'oubliai ton front souriant,
Nature, ô ma mère immortelle !
Je reconnus dans un rayon
L'aimable et chère vision,
Et mon cœur murmura : C'est Elle !

IV.

LYDÉ.

« Non. Tu prirais en vain : n'insiste pas. Ma mère
Me redit, d'une voix chaque jour plus sévère,
D'éviter ta rencontre et de craindre tes vœux.
Ce matin même encore, en lissant mes cheveux,
Elle ajoutait : « Surtout, quelque ardeur qu'il y mette,
« Garde-toi d'aller seule avec lui sur l'Hymette
« Cueillir le frais narcisse, ou sous les noirs figuiers,
« Au bord de l'Ilissus, les myrtes printaniers ! »

Et je suis son conseil ; — et ta voix douce et tendre
Est tendre et douce en vain : je ne veux pas l'entendre. »

Mais l'amant répliquait. Il suppliait tout bas
De le suivre Lydé qui ne se rendait pas ;
Puis le reproche ému remplaçait la prière...
Lydé dans son refus s'obstinait chaste et fière.

L'Amour les écoutait souriant et narquois.
Il dépose à l'écart son arc et son carquois ;
Et, voilant de candeur sa malice immortelle,
Il s'approche : « Lydé, je sais votre querelle.
Emmène-moi : j'allais seul et peureux au bois,
Toi, tu crains d'aller deux,—eh bien ! nous serons trois. »

V.

L'ÉPAVE.

A vingt ans — en quittant ma mère, —
L'esprit ardent, le cœur léger,
Je m'embarquai sur la Chimère,
Rêvant la gloire et le danger.

— C'était un leste et fier navire,
Bon pour la course et le combat.
A sa proue, avec un sourire,
Piaffait un monstre qui s'ébat ;

Un monstre d'une grâce étrange,
La Chimère aux traits ambigus :
Femme et dragon aux ailes d'ange,
Lion armé d'ongles aigus.

Aux pommes d'or de sa mâture
Où l'aube allumait un rayon,
L'Espoir à la verte ceinture
Avait hissé son pavillon.

Le pont, la lisse, les bordages
Étaient jonchés de fleurs de feu ;
Et, captif entre les cordages,
Volait et chantait l'Oiseau-bleu.

Sur mon navire, dont la guibre
Ouvrait gaîment le flot amer,
Je m'envolai joyeux et libre, —
Et je gagnai la haute mer...

Là, seul devant l'espace immense
Qui s'élargit autour de moi,
Je sentais — courage ou démence —
Grandir mon cœur exempt d'effroi.

Comme Don Quichotte, héroïque,
Mais de prudence mieux pourvu,
Avec le sang-froid d'un stoïque
J'avais calculé l'imprévu.

J'avais prévu lutte et tempête,
Tout, — jusqu'au volcan sous-marin;
Et j'avais, pour leur tenir tête,
Armé mon cœur d'un triple airain !

Hélas ! au triple airain d'Horace
Je me confiais : mais le Sort
Trouva le joint de ma cuirasse,
Et je fus vaincu sans effort.

Oui ! moi qui rêvais l'aventure
Du laurier d'or à conquérir,
Je vis tomber ma forte armure
Pièce à pièce — sans coup férir...

— Prêt à cueillir ta verte palme,
O Gloire ! je tendais les mains, —
Quand soudain se fit un grand calme
Sur la mer aux larges chemins.

Plus un souffle dans l'air tranquille;

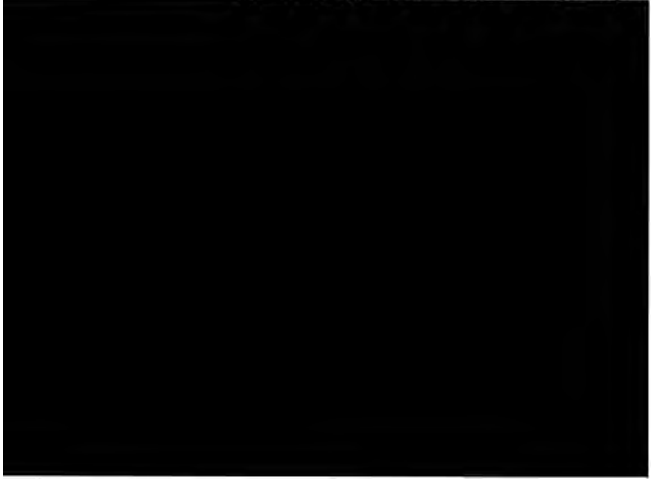

Le pavillon aux plis rigides
Semble dans le marbre sculpté,
Et la Chimère aux bonds rapides
S'endort dans l'immobilité...

Au jour qui fuit le jour succède ;
Et toujours ce calme obstiné,
Dont l'étouffant ennui m'obsède,
Me tient sous son poids enchaîné.

Sur mon navire, étroite cage
Où m'enferme un destin moqueur,
Saisi d'une impuissante rage,
Je tourne, en dévorant mon cœur.

Hélas ! tandis que j'importune
L'onde et les vents sourds à mon vœu ;
Tandis que là-haut, sur la hune,
Se pose et se tait l'Oiseau-bleu,

— Calme étrange ! repos perfide ! —
Cette eau, qui n'a pas un remous,
Use et ronge comme un acide
Mon vaisseau lentement dissous...

Et comme l'on voit sans secousse
Tomber, à l'automne, un fruit mûr ;
Ou, sans bruit, dans l'herbe et la mousse
Crouler pierre à pierre un vieux mur, —

Je vis se rompre et se dissoudre
Tous les agrès du morne esquif,
Je vis ses mâts réduits en poudre
S'effriter au flot corrosif !

Bientôt, entamant la carène,
Le flot pénètre dans ses flancs ;
Et le pont que son poids entraîne
S'enfonce sous mes pieds tremblants.

Il plonge sous l'onde fatale ; —
Adieu ! mon désastre est complet ! —
Et sur mon front monte et s'étale
L'abîme implacable et muet...

— Meurtri, navré de mon naufrage,
Seul — car l'Oiseau-bleu s'est noyé, —
Je me retrouve sur la plage,
L'esprit éteint, le cœur broyé.

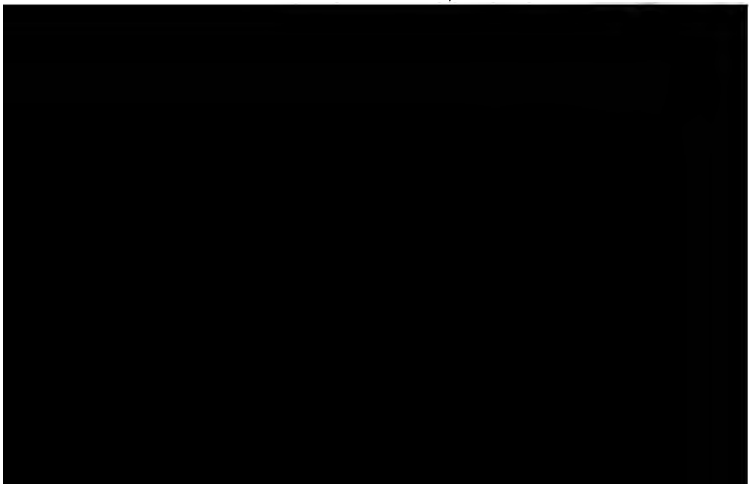

VI.

LES PROPOS DU MOINEAU.

Fort coquetant et point coquet,
Amoureux et peu tendre,
Je suis pauvre et j'ai, gai friquet,
De la joie à revendre.
Mes grands parents sur le blason
N'ont jamais fait figure :
Mais j'aime l'homme et sa maison,
Fût-elle une masure.

Oui! j'aime l'homme. Est-ce un travers ?
Je ne sais trop. Peut-être.
Mais je me ris de ses grands airs,
Sans l'accepter pour maître.
S'il me dit parfois des gros mots
Sans que je m'en révolte,
C'est que ce roi des animaux
Pour moi sème et récolte.

Ah! l'imbécile et cher garçon!
Que sa fierté l'abuse!
N'aura-t-il jamais le soupçon
A quel point il m'amuse ?
Toujours bavard et batailleur,
Il triomphe et s'admire,

Sans voir qu'à maint friquet railleur
Il sert de point de mire.

Et que de soins, que de tracas
Pour briller et paraître !
S'il était heureux sans fracas,
Il croirait ne pas l'être.
Vingt fois il risquera son cou,
Pour qu'on en parle à Home. —
De tous les êtres le plus fou,
Foi de moineau ! c'est l'homme.

Mais bah ! que m'importe, après tout ?
Amis, laissons-le faire.
Qu'il s'admire, si c'est son goût :
Ce n'est pas notre affaire.
A ses dépens faisons-nous gras ;
Et de sa morgue étrange
Pardonnons-lui les embarras —
En faveur de sa grange.

Sur la gouttière et le larmier,
Sous le chaume et l'ardoise,
Dans la cour et sur le fumier,
Amis, vivons sans noise !
Jasons, crions, faisons l'amour !
Si la pâture est ample,
Payons-en l'homme à notre tour
En lui servant d'exemple !

TROIS PIÈCES,

Par M. COLLAS,

Membre titulaire.

I.

TÊTE DU CHEVREUIL,

HISTORIETTE

eur bien connu par des exploits brillants,
ıs ses voisins choisit les plus friands,
chacun d'eux : Soyez assez aimable
ir sans façon vous asseoir à ma table;
mis à mort, en tirant à cent pas,
eune chevreuil qui prenait ses ébats;
ez point : c'était dans la forêt voisine...
rait m'entreprendre ! il est dans la cuisine
r. C'est tout. Nous n'aurons que cela,
ıs d'une sauce on l'accommodera.
t convenu, nous mangerons la bête,
ard, au dessert, on montrera sa tête ! !...

ı d'accepter et de dire merci,
tous les tons. Tous furent à l'envi
. rendez-vous. Notez la circonstance,
ıonde avait faim deux heures à l'avance.
chez soi l'on dîne assez bien, cependant
s tous les jours du chevreuil sous sa dent.

Donc avec un entrain que l'on ne saurait croire,
Des accès de gaîté survenant après boire,
On vida tous les plats, jusqu'au dernier, ma foi !
Et tous de s'écrier : c'est un gibier de roi !
C'est excellent ! — Exquis ! — Je crois bien ! — C'est dommag
D'en voir la fin ! — Messieurs, Messieurs, suivant l'usage
Dit un convive ému, portons, le verre en main,
La santé de celui qui donne le festin !
Buvons ! — Vous pensez bien que toute l'assistance
Applaudit bruyamment et but en conscience.
Mais comme il était tard, le maître du logis
Dit d'un ton solennel : Je suis fier, mes amis,
De tous vos compliments ; pour couronner la fête,
Que du noble animal on apporte la tête ! !
Tout à coup, ô surprise ! ô mouvement d'horreur !
Une tête de loup ! s'écria-t-on en chœur !
Mais alors c'est du loup qu'on sert sur votre table !
Du loup qu'on a mangé ! ! — Rien n'est plus véritable,
Mais vous l'avez trouvé parfait, délicieux !
— Vous vous êtes moqué de nous tous, c'est affreux !

Ceci doit être bon ; cela ne doit pas l'être.
L'amour-propre est blessé s'il nous faut reconnaître
Une de nos erreurs. Dût-on en plaisanter,
La seule chose à faire est de s'exécuter.

II.

LA TAUPE,

FABLE.

Une taupe, entr'autres emplettes,
S'acheta des lunettes.
A quoi bon ? Cependant, avec ses mauvais yeux,
Elle cherchait à voir et faisait de son mieux ;
Tandis qu'en plus d'un cas l'homme, tout au contraire,
Se fait pour ne pas voir aveugle volontaire.

III.

LAURENCE.

O suavis anima ! (PHÈDRE

Parfois je me reporte aux jours de mon enfance,
Évoquant une image, un souvenir lointain...
D'une sœur que j'avais (son nom était Laurence)
Je cherche à retracer le portrait incertain...

*

Le pinceau, le crayon n'ont rien conservé d'Elle,
Et ces temps sont si loin ! Cependant et toujours
Je me rappelle bien qu'elle avait la main belle,
Les traits fins, de longs cils et des yeux de velours.

*

Très-jeune alors, Laurence était déjà promise,
A la condition qu'elle eût ses dix-huit ans.
Le futur, plus pressé de se rendre à l'église,
Trouvait qu'on le faisait attendre trop longtemps.

*

Le jour dit approchant, au sein des deux familles
Rayonnaient sur les fronts la joie et le bonheur :
Un soir, je crois, on fit sauter les jeunes filles,
Heureuses de venir et d'embrasser ma sœur.

*

La Mort, l'horrible Mort, en faisant ses tournées,
Marqua d'un signe noir l'une et l'autre maison,
Au deuil, à la douleur ce jour-là condamnées,
[illegible] belles fleurs la Mort fait sa moisson.

Le fiancé partit... Et puis la fiancée,
A huit jours d'intervalle... oh ! quels touchants adieux !!
Quelle scène ! ! le temps ne l'a pas effacée,
Bien qu'il ait pu tarir les larmes dans les yeux !

*

Laurence ! pauvre sœur portée au cimetière !
Pour moi, si j'étais mort, qu'elle eût versé de pleurs !
A mon chevet, pour moi quelle ardente prière !
Sur ma tombe, elle m'eût offert toutes ses fleurs !

*

Nés des mêmes parents, on se suit dans la vie,
Engagés que l'on est dans le même chemin.
Dans l'âge de l'enfance on se tient compagnie,
Le plus fort aidant l'autre et lui donnant la main.

*

Plus tard on se consulte, on se fait confidence
Des projets que l'on a : l'un doit se marier,
L'autre au loin se fixer ; mais, malgré la distance,
On se verra souvent, on ne peut s'oublier.

*

Ce commerce si doux, la Mort, quand elle arrive,
Ne le supprime pas : c'est par le souvenir
Qu'on peut s'entendre encor de l'une à l'autre rive,
En attendant le jour qui doit nous réunir ! ! !

*

Un philosophe aimable émet cette pensée,
Comme pure hypothèse et sans nul parti pris,
Mais propre à soulager plus d'une âme oppressée,
Qu'il se peut que l'on soit environné d'Esprits (1).

*

Ceux qui nous ont aimés, des sphères lumineuses
Descendraient jusqu'à nous ; nous serions visités
Dans notre isolement, et ces ombres heureuses,
Quand nous nous croyons seuls, seraient à nos côtés

*

Eh bien ! loin d'y trouver un sujet d'épouvante,
Près de moi les savoir, et de mes actions
Les avoir pour témoins, c'est chose ravissante !
Rêves, si vous voulez ! vaines illusions !

*

Mais souffrez que je croie à tout ce que j'espère ! !
Ces Esprits, célébrant le nom de l'Éternel,
M'admettent dans leurs rangs, et, bien loin de la
[redacted] pensée, un avant-goût du ciel !

QUATRE PIÈCES

Par M. Julien Travers,

Secrétaire et doyen de l'Académie.

I.

FORCE ET MATIÈRE.

« *Dieu n'est pas*, disent-ils : tout est *force et matière ;*
L'infini de l'espace et l'infini du temps
Roulent des flots de vie ; et la nature entière
A des règles, des lois et des effets constants.

« Le visible incréé plonge dans l'invisible ;
Tout se métamorphose en pleine immensité.
S'élancer du néant à l'être est impossible,
Et la borne du temps sera l'éternité.

« L'atôme en mouvement, d'une force indomptable
S'agrège et désagrège en progrès incertain,
Et dans ses longs essais ardent, infatigable,
Enfante incessamment des ébauches sans fin.

« L'homme parle d'un ciel, d'un Dieu qu'atteint l'injure,
D'une immortalité qu'il rêve à son foyer !...
Crédule à ces erreurs, il passe, et la nature
Seule ne périt pas : l'homme meurt tout entier. »

***

Et l'on entend prêcher ces funèbres doctrines
Que berce avec charme un incomplet savoir !
Et l'athéisme aux cœurs arrache les racines
Des saintes sentiments qui tracent le devoir !

Quelle société vivra sans l'espérance
Que la mort n'éteint pas cet immortel flambeau
Allumé par un Dieu, même avant la naissance,
Et qui s'entre jamais dans la nuit du tombeau ?

* * *

Je ne viens pas défendre, en des rimes sacrées,
Les faux dieux qu'adoraient d'aveugles nations,
Ni blesser dans leur foi des âmes égarées
Qui tremblent sous le joug des superstitions.

Mais je ne puis fermer mes yeux à la lumière :
De l'immense univers j'admire la splendeur.
Qui l'a fait, sinon Dieu, Dieu, l'être nécessaire,
Dieu qui conserve tout et de tout est l'auteur ?

La *force* et la *matière*... effets ! Quelle est la cause ?

Voyez-la se débattre au sein des hypothèses,
Multiplier la force et faire à tout hasard
De la matière en rut éclore des génèses,
Où le désordre crée et Dieu n'a point de part.

***

Science, en niant Dieu, tu t'égares; — ta route
Serpente et va se perdre en d'arides déserts; —
Tu dis faux et sans preuve, et dépasses le doute
En nommant le hasard raison de l'univers.

Science, dans les cieux lis, lis aussi sur terre :
Quelle œuvre que le monde! Étudie en son lieu
Chaque chose, l'esprit, la force et la matière,
Et reconnais l'auteur de tout, reconnais Dieu.

Sans lui tout est obscur, par lui tout s'illumine;
Tout sortant de ses mains est parfait, admirons;
Il fut, est et sera l'éternelle origine;
Le front dans la poussière, adorons, adorons!

II.

LES LIVRES.

Une bibliothèque est, de tous les trésors,
Le seul qui me sourit : là revivent les morts

Qui, par de longs travaux, des ouvrages sublime
Surent de tous les arts gravir toutes les cimes,
Porter dans les esprits la lumière, et des cœurs
Alléger les chagrins, endormir les douleurs.
Que ne peut un bon livre où la philosophie
Apporte son flambeau, soutient et fortifie?
Le lire est un plaisir, le relire un bonheur:
Méditant ses conseils, l'homme se sent meilleur.

***

J'ai des livres, non pas comme vaine parure,
Où des fers délicats cisèlent la dorure;
A l'habit je tiens peu, croyez-le, j'aime mieux
Un humble bon esprit qu'un sot prétentieux.
Fi de la rareté qu'un fou bibliophile
Acquiert au poids de l'or, brimborion futile,
Que jamais l'acheteur ne lira, n'ouvrira,
Mais unique, partant qu'aucun autre n'aura!
Unique, il est unique! oh! quelle jouissance!
Plus sage, je regarde avec indifférence

Ce que j'aime avant tout dans ma bibliothèque
Ce sont les livres chers à mon cœur, et sans prix,
Que m'ont, en expirant, légués quelques amis (1);
Ceux-là me sont sacrés, ceux-là je les préfère;
Témoignage des morts, ils ont un charme austère,
Et je ne puis les voir, à moi seul destinés,
Sans penser aux amis qui me les ont donnés.

III.

COMPENSATION.

Quand la vie arrive à son faîte,
Au vieillard épuisé conseillez la retraite.
Sur lui si les salons jettent leur interdit,
Qu'il fuie un monde qui le fuit,
Qu'il accepte sa déchéance,
Et reconnaisse, à son profit,
Qu'il a changé ses fers contre l'indépendance.

IV.

DÉCANAT ACADÉMIQUE.

L'honneur d'être à la fin doyen d'un corps savant
A ce petit bonheur qu'on est encor vivant.

(1) M. Galeron, M. Baudement, M^me^ Chuquet.

Combien cet avantage est mêlé d'amertume !
Combien, dans le secret, le souvenir rallume
De ces flambeaux éteints, de ces frères de cœur
Dont le commerce aimable était plein de candeur,
Dont la prose et les vers enchantaient nos séances,
Ingénieux penseurs, maîtres en élégances,
Que la mort a ravis, multipliant nos deuils !
Combien depuis trente ans j'ai suivi de cercueils !
Secrétaire docile, en quatre cimetières
J'ai des derniers adieux salué des confrères
Que nous ne verrons plus ici-bas, mais qu'un jour
Dieu (c'est mon ferme espoir) doit rendre à notre amour.
Tous vivons cependant les mois que Dieu nous laisse.

Mon tour de disparaître approche ! La vieillesse
A des maux précurseurs dont le terme est certain.
Je ne me flatte pas, moi, d'un seul lendemain.
Mais vous tous, jouissez d'une longue carrière,
Féconde en bons écrits, dus au travail austère ;
Et si quelqu'un de vous assiste à mon convoi,

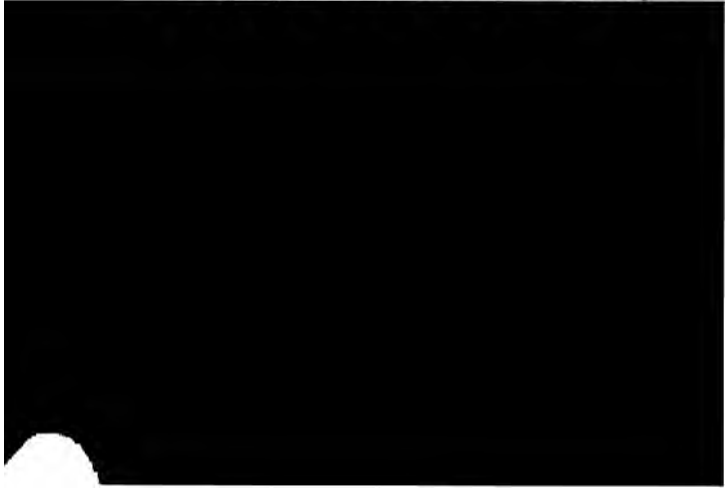

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

ANONYME. Le Sphinx de Solliers-Pont et le Défi à M. le colonel Gazan.

BAVELIER (Adrien). Essai historique sur le droit d'élection et sur les anciennes assemblées représentatives de la France.

BERTAULD (A.). Montalembert orateur et la liberté de discussion.

BOULATIGNIER. Joseph-Laurent Couppey. Étude biographique et souvenirs.

BUCHNER (Alexandre). Les chants populaires de la Serbie.

CAMPION. Annuaire administratif du département du Calvados pour l'année 1875.

CARLEZ (Jules). L'œuvre d'Auber.

CHANTRE (Ernest). Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques. Rapport présenté au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Sessions de Stockholm.—L'âge de la pierre et l'âge de bronze en Troade et en Grèce.—Les Faunes mammalogiques tertiaire et quaternaire du bassin du Rhône.

CHATEL. Rapport de l'archiviste du département à M. le préfet du Calvados pour la session du conseil général du 19 octobre 1874.

CHAUVET (Emmanuel). Galien. Deux chapitres de morale pratique chez les anciens.—Des moyens de procurer l'éducation par l'école.

COPPÉE (François). Le cahier rouge, poésies.

CLOUET (J.). Cas d'empoisonnement par les fleurs

du cytise. — Rapport présenté à la Société industrielle de Rouen sur les sources artificielles de M. Rouby. — Étude sur l'altération des substances alimentaires.

DAVID (J.-A.). Rapport sur Hercule, poème épique en 145 chants et en 4 vol. in-8°, de M. le général comte de Montesquiou.

DE BEAUREPAIRE (Eugène). De Caumont, sa vie et ses œuvres. — Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Normandie, et notice sur M. Guizot.

DE BEAUREPAIRE (Charles). Note sur Jean Le Roy, l'un des auteurs de la Satyre Ménippée. — Note sur le voyage de Don Pedro Nino en Normandie aux années 1405 et 1406.

DECORDE (A.). Discours d'ouverture (en vers) de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Séance publique de 1874.

DE LA CODRE (J.-M.). La science du bonhomme Félix, histoire d'un maire de campagne.

DEMARSY (A.). Voyage du chevalier de Bellerive au camp du roi de Suède, à Bender, en 1712. — Voyage de Regnard en Flandre, en Hollande, en Dannemark et en Suède (1681). — Quelques notes concernant Senlis et ses environs, à l'époque de

FIERVILLE (Charles). — De Quintilianeis codicibus et præcipue inter nostros de codice Carcassonensi. — Le cardinal Jouffroy et son temps (1412-1473), étude historique.

GASTÉ (Armand). De scoliis sive de convivalibus carminibus apud Græcos. — Jean Le Houx et le vau-de-vire à la fin du XVI[e] siècle. — R.-R. Castel, procureur-syndic du directoire du district de Vire (1790-1791).

GRANEL (Armand). Essai sur l'indifférence en matière politique.

HÉBERT-DUPERRON (L'abbé). Société de secours mutuels entre les membres de l'enseignement primaire du département du Calvados. Compte-rendu pour l'année 1873. — Rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le département du Calvados pendant l'année 1873. — Conférence pédagogique faite à Lisieux, le lundi 4 mai 1874. — Géographie du département du Calvados, à l'usage de tous les établissements d'instruction publique.

JARDIN (Édélest.). Voyage géologique autour de l'Islande. — Un monitoire dans la Hague en 1729. — Note sur les antiquités de l'État de Vera-Cruz. — Rapport sur le volume 1871 de l'Institution Smithsonienne.

LAIR (Jules). Fragment inédit de la vie de Louis VII préparée par Suger. — Mémoire sur deux chroniques latines composées au XII[e] siècle à l'abbaye de Saint-Denis.

LE CACHEUX (L'abbé). Documents pour servir à l'histoire de Montebourg et de ses environs de 1789 à 1807. T. 1[er] (Introduction générale. Les idées de

89 en Basse-Normandie. Cahiers des paroisses. Assemblée du grand baillage du Cotentin. La noblesse et le clergé).

LECADRE. Le Havre en 1793, considéré sous le rapport statistique et médical.

LECESNE (Paul). Les armoiries dans les troupes romaines. — Les administrations municipales des campagnes dans les derniers temps de l'Empire romain.

LEGENTIL. Une statue à Auber.

MARCHAND (Eugène). Sur un état minéralogique particulier de la silice.—Climatologie de la ville de Fécamp, ou résumé général des observations météorologiques faites en cette ville pendant les années 1863 à 1872.—Étude de la force chimique contenue dans la lumière du soleil, la mesure de sa puissance et la détermination des climats qu'elle caractérise.

MARTIN (Th.-H.). Astronomie grecque et romaine (Extr. du Dictionnaire des antiquités grecques et romaines).

NADAULT DE BUFFON (Henri). Les musées italiens (Milan Venise, Florence, Rome, Naples). — Rome antique dans Rome moderne.—Le premier président Nadaud. — L'homme physique chez Buffon, ses maladies, sa mort.—Le comte Louis de Cibrario, homme politique et écrivain italien contemporain.—Le colonel Nièpce.

NEYRENEUF. Action de l'électricité sur les flammes, les corps solides et les gaz.— Thèses présentées à la Faculté des sciences de Paris pour obtenir le grade de docteur ès sciences physiques. 1re thèse. Sur le rôle,

dans les phénomènes électriques, des substances isolantes en contact avec des corps conducteurs.— 2e thèse. Propositions données par la Faculté.

PIERRE (J.-Isidore). Faits relatifs au rôle des feuilles dans le développement des plantes.

PONTAUMONT (L. de). Livre de raison des filles de la congrégation de Notre-Dame, à Carentan, revu et annoté.— M. Malouet à Cherbourg.—La duchesse de Mazarin et le chevalier de Courbeville.

ROLIN (L.). Campagne de 1870-1871. La guerre dans l'Ouest.—Historique du deuxième bataillon de la Garde mobile de la Seine-Inférieure pendant la campagne de 1870-1871.

ROCVILLE (Stéphane de). Chute de la république romaine, fragment d'histoire.—Lettres grecques du rhéteur Alciphron, traduites en français.—Cassiodore. De l'âme, traduction française.

SAINT-ALBIN (Hortensius de). Seul avec ma douleur, élégie à la mémoire de ma femme bien aimée, Céline de Saint-Albin, née Duhameau de Villeret.

SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Ch). Sur les variations ou inégalités périodiques de la température (10e Note). Période du vingtième jour dodécuple. Novembre (11e Note). Période du vingtième jour dodécuple. Novembre.

SEVERINO CASSIO. Limite naturale d'Italia ad accidenta, monografia.

THEUREAU (Louis). Haïti et ses emprunts.

THÉVENOT (Arsène). Étude sur *Mes veillées au Paraclet*, poésies par le baron de Walckenaer, laboureur, lauréat de la prime d'honneur dans l'Aube en 1867.

THIELENS (Armand). Voyage en Italie, mai-juin

1874. Description de la collection de la marquise Paulucci, à Novoli, près Florence.

TRAVERS (Julien). Annuaire de la Manche, 46e année. — Arcisse de Caumont. Extraits de ses lettres à M. Frédéric Galeron. — Deux lectures faites à la Société des Antiquaires de Normandie en 1874. — Baudement, de la Bibliothèque nationale.

TRAVERS (Émile). Essai historique sur l'élection des papes. — Une voie saxonne à Caen.

TRIDEAU (M.-H.). Traitement de l'angine couenneuse (diphtérie du pharynx) par les balsamiques. Mémoire publié conformément au vote émis par le Conseil général de la Mayenne.

WALCKENAER (Le baron Ch.), laboureur, lauréat de la prime d'honneur dans l'Aube en 1867. — Mes veillées au Paraclet, poésies.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Académie française.
2. Académie des sciences morales et politiques.
3. Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.
4. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.
5. Société philotechnique, à Paris.
6. Société de géographie, à Paris.
7. Société des antiquaires de France, à Paris.
8. Société de l'histoire de France, à Paris.
9. Association scientifique de France, à Paris.
10. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
11. Société d'émulation d'Abbeville.
12. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.
13. Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
14. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
15. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
16. Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
17. Société éduenne, à Autun.
18. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
19. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
20. Athénée du Beauvoisis, à Beauvais.
21. Société archéologique de Béziers.
22. Société des sciences et belles-lettres de Blois.
23. Société des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

24. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
25. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
26. Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.
27. Commission des monuments histor., à Bordeaux.
28. Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
29. Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.
30. Société académique de Brest.
31. Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
32. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
33. Société de médecine de Caen.
34. Société linnéenne de Normandie, à Caen.
35. Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
36. Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
37. Société des beaux-arts, à Caen.
38. Association normande, à Caen.
39. Institut des provinces, à Caen.
40. Société française d'archéologie, à Caen.
41. Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.
42. Société d'archéologie, etc., à Avranches.

49. Académie des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
50. Société d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.
51. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes.
52. Société d'hist. et d'archéol. de Châlon-sur-Saône.
53. Société académique du Cotentin, à Coutances.
54. Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
55. Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.
56. Académie des sciences, arts et belles-let. de Dijon.
57. Société médicale de Dijon.
58. Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
59. Société des sciences, etc., du Doubs, à Besançon.
60. Soc. d'études scientifiques et arch. de Draguignan.
61. Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
62. Soc. libre d'agricult., etc., de l'Eure, à Évreux.
63. Id., section de Bernay.
64. Société académique, agricole, etc., de Falaise.
65. Académie du Gard, à Nîmes.
66. Académie Delphinale, à Grenoble.
67. Société Havraise d'études diverses, au Havre.
68. Société géologique de Normandie, au Havre.
69. Société d'agriculture, etc., à Tours.
70. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
71. Société académique de Laon.
72. Société des sciences, etc., à Lille.
73. Société d'agricult., sciences et arts de Limoges.
74. Société d'émulation de Lisieux.
75. Société historique de Lisieux.
76. Société d'émulation de Montbéliard.
77. Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

78. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
79. Société d'agriculture, etc., à Lyon.
80. Société d'horticult. de Maine-et-Loire, à Angers.
81. Société d'agricult., d'archéologie, etc., à St-Lo.
82. Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
83. Société d'agricult., etc., de la Marne, à Châlons.
84. Académie de Marseille.
85. Société de statistique de Marseille.
86. Académie de Metz.
87. Société d'hist. naturelle de la Moselle, à Metz.
88. Société industrielle de Mulhouse.
89. Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
90. Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
91. Société des sciences, à Strasbourg.
92. Société d'agriculture, etc., à Orléans.
93. Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
94. Société d'agricult., sciences et arts de Poitiers.
95. Société d'agriculture de la Haute-Loire, au Puy.
96. Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
97. Académie de Reims.

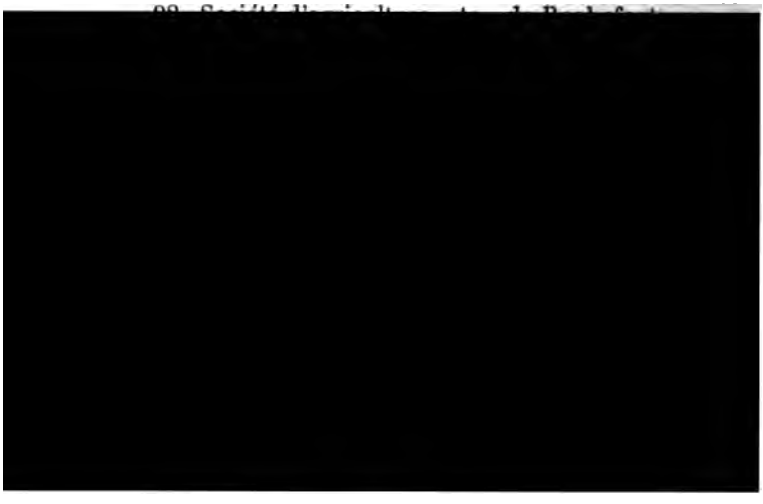

106. Société d'agric., etc., de la Loire, à St-Étienne.
107. Société d'agriculture, etc., à Mâcon.
108. Comité archéologique de Senlis (Oise).
109. Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
110. Société des sciences morales, etc., à Versailles.
111. Société Viroise d'émulation, à Vire.
112. Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
113. Académie de Jeux-Floraux, à Toulouse.
114. Académie des sciences, etc., de Toulouse.
115. Soc. d'horticult. de Haute-Garonne, à Toulouse.
116. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
117. Société des sciences physiques et naturelles, id.
118. Société d'émulation du dép. des Vosges, à Épinal.
119. Académie d'Hippone, à Bône.
120. Académie archéologique de Belgique, à Anvers.
121. Société royale des beaux-arts et de litt. de Gand.
122. Institut Lombard, à Milan.
123. Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
124. Soc. littéraire et philosophique de Manchester.
125. Soc. d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.
126. Académie royale des sciences, à Amsterdam.
127. Société royale de zoologie, à Amsterdam.
128. Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.
129. Société des sciences naturelles de Brünn.
130. Université royale de Norwége, à Christiania.
131. Institut Smithsonien, à Washington.
132. Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
133. Académie américaine des arts et sciences de Boston.
134. Académie des sciences de Saint-Louis.
135. Académie des sciences natur. de Philadelphie.

142. Société Khédiviale de Géographie, au Cai

LISTE

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 JUILLET 1875.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1874-1875.

MM.

AUVET, *président.*
, *vice-président.*
AVERS, *secrétaire.*
'ALLEY, *vice-secrétaire.*
AULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

AUVET,
AVERS,
AVALLEY,
— membres de droit.

ENIS,
AYEL,
LY,
ERRE,
*,
ELON,
— membres élus.

Membres titulaires.

MM.

TRAVERS, prof^r^ honoraire à la Fac. des Lettres.
DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
BERTAULD, professeur à la Faculté de droit, maire de Caen.
GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
DU MONCEL, de l'Institut de France.
CHATEL, archiviste du Calvados.
MELON, président du Consistoire.
JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
COURTY, de la Société des Antiq. de Normandie.
COLLAS, conseiller à la Cour d'appel.
BUCHNER, prof^r^ de litt. étr. à la Fac. des lettres.
FAYEL, professeur à l'École de médecine.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.

DENIS-DUMONT, prof^r à l'École de médecine.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
CARLEZ (Jules), professeur de musique.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Société d'agriculture.
LE CERF, membre de la Société des Antiquaires.
ALLOU, recteur de l'Académie.
CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire.
RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres.
TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, directeur de l'École secondaire de médecine.
HOUYVET, conseiller à la Cour d'appel.
WIART, professeur à l'École de médecine.
CAREL, professeur à l'École de droit.
CAMPION, secrétaire de la Mairie.
NEYRENEUF, professeur de physique au Lycée.
LE BLANC, ingénieur en chef.
LANFRANC DE PANTHOU, avocat général.
VARNIER, professeur au Lycée.
GASTÉ, professeur de rhétorique au Lycée.
DESDEVISES DU DEZERT, professeur à la Faculté des lettres.
BOIVIN-CHAMPEAUX, procureur général.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et de Lisieux
BONNAIRE, profr honoraire de la Fac. des scien
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
GERVAIS, membre de la Soc. des Ant. de Norman
DE LA CODRE, notaire honoraire.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Universit
LE BOUCHER, profr honre de la Fac. des scien
Is. PIERRE, doyen de la Fac. des sciences.

Membres associés-correspondants

MM.

PATIN, secrétaire perpét. de l'Académie fran
DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Ba
Mme Lucie COUEFFIN, à Bayeux.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Acad. de Clerm
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Re

MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, id.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, ex-professeur de rhétorique, à Falaise.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
VIOLLET, ingénieur à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
DE BANNEVILLE, diplomate, à Paris.
CHARPENTIER, directeur de l'École normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.

LE HÉRICHER, ex-prof[r] de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, directeur de l'Observatoire, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de Cassation, id.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
MÉNANT, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (L'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Poitiers.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect[r] universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, prof[r] à la Faculté des sciences de Lyon.

DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAUREAU, membre de l'Institut, à Paris.
Mlle A. BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspecteur général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des ant. de Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives nationales, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DE RAYNAL, premier avocat général à la Cour de Cassation.
LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
BOVET, ex-bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des ant. de Picardie.
SAUVAGE, ex-juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREUIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTORF, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Aff. étr., à Paris.
LAFFETAY, chanoine et bibliothécaire, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

DIGARD DE LOUSTA, bibliothécaire, à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^r d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
JARDIN (Éd.) insp^r. adj. de la Marine, à Brest.
FRANÇOIS, ancien conseiller d'État.
CANTU (César), historien, à Milan.
CANEL, littérateur, à Pont-Audemer.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.) de l'Académie française, à St-Lo.
M^me CAREY, poète anglais, à Brixham.

[redacted]

PERIN (Jules), avocat, à Paris.
MORIN, ex-dirt^r de l'École des sciences de Rouen.
M^me^ Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
GROS, docteur en médecine à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, ex-inspect^r de l'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France, id.
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
DE SAINT-ALBIN (H.), conseiller à la Cour de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
PELLERIN, avocat-général, à Nîmes.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.

BEAUNE, procureur général à la Cour d'Alger.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'école des mines, à Liège.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur au lycée du Havre.
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.
DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, à Paris.
GUÉRARD (A.), fabuliste, id.
DECORDE, ex-secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
OLIVIER, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
ROBINO-BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-général hon. de l'Université, à Paris.

MÉTIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
DES DIGUÈRES, membre de plusieurs Sociétés savantes.
FOUCHER DE CAREIL, éditeur de Leibnitz, à Paris.
GARCIN DE TASSY, professeur au Collége de France.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.
TROCHON, procureur de la République, à Mortain.
LE CACHEUX (L'abbé), lauréat de l'Académie de Caen, à Valognes.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), imprim. et homme de lettres, à Paris.
SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.
BRÉAL (Michel), prof^r au Collége de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
HÉGUIN DE GUERLE, inspect^r hon^re de l'Université.
DROUYN DE LHUYS, ancien ministre, à Paris.
VALLÈS (François), ingén^r en chef hon^re, à Paris.
DEMARSY, conservateur du musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), économiste, à Paris.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérateur, à Paris-Passy.
LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.
GIMET, id.
WEY (Francis), inspecteur des archives, à St-Germain-en-Laye.
GAUGAIN, physicien, à St-Martin-des-Entrées.
COPPÉE (François), poète dramatique, à Paris.
BOUTMY, dir. de l'École libre des sc. politiques, id.
PEZERIL, sous-intendant militaire, à St-Brieuc.
PARROT, antiquaire, à Angers.

DELISE, procureur general, a Besançon.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

SUJETS DE PRIX. v

MÉMOIRES. 1

FAITS RELATIFS AU ROLE DES FEUILLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES, par M. ISIDORE PIERRE. 3

GALIEN. DEUX CHAPITRES DE MORALE PRATIQUE CHEZ LES ANCIENS, par M. EMMANUEL CHAUVET. . . 83

L'ŒUVRE D'AUBER, par M. JULES CARLEZ. . . . 152

LES CHANTS POPULAIRES DE LA SERBIE, par M. A. BUCHNER. 206

LES ANIMAUX DE LA VISION D'ÉZÉCHIEL ET LA SYMBOLIQUE CHALDÉENNE, par M. DE CHARENCEY. . 223

MONTALEMBERT ORATEUR ET LA LIBERTÉ DE DISCUSSION, par M. A. BERTAULD. 247

JOSEPH-LAURENT COUPPEY. ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET SOUVENIRS, par M. BOULATIGNIER. 265

BAUDEMENT, DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par M. JULIEN TRAVERS. 305

DES MOYENS DE PROCURER L'ÉDUCATION PAR L'ÉCOLE, par M. EMMANUEL CHAUVET. 323

ESSAI HISTORIQUE SUR L'ÉLECTION DES PAPES, par M. ÉMILE TRAVERS 341

NICOLAS FOUCAULT, par M. DESDEVISES DU DEZERT. 382

MENUES ÉTUDES DE CIVILISATION COMPARÉE, A PROPOS DE LA CIVILITÉ PUÉRILE ET HONNÊTE, par M. A. JOLY. 402
REMÈDE CONTRE L'AMOUR MALHEUREUX, INDIQUÉ PAR PIERRE CORNEILLE, par M. BATAILLARD. . . . 531
BIOGRAPHIE DE M. ROULLAND, par M. CH. FAYEL. 544

POÉSIES. 575

L'ARBRE DE VIRGILE (sonnet), par M. PAUL BLIER. 577
PREMIÈRE RENCONTRE (pastel), par le même. . . 578
LE CHEMIN CREUX, par le même. 580
LYDÉ, par le même. 581
L'ÉPAVE, par le même. 582
LES PROPOS DU MOINEAU, par le même. 587
LA TÊTE DU CHEVREUIL (historiette), par M. COLLAS. 589
LA TAUPE (fable), par le même. 591
LAURENCE, par le même. 591
FORCE ET MATIÈRE, par M. JULIEN TRAVERS. . . 595
LES LIVRES, par le même. 597
COMPENSATION, par le même. 599
DÉCANAT ACADÉMIQUE, par le même. 599

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE. 601

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 607

[redacted]

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
RUE FROIDE, 2

—

1876

PRÉFACE.

Les concours fermés le 31 décembre 1875 sont loin d'avoir répondu aux espérances de notre Compagnie. Le prix Ferrand n'a pas été disputé, et le sujet proposé par M. de La Codre n'a produit que des mémoires insuffisants : aujourd'hui, le donateur offre une médaille de 600 fr. aux conditions contenues dans le programme ci-dessous.

Quant aux deux prix Le Sauvage, le sujet du premier (*Histoire de l'Académie de Caen, depuis sa fondation, en* 1652, *jusqu'à la Révolution française*) a découragé des concurrents qui sont loin d'avoir achevé leurs recherches. L'Académie le maintiendra volontiers jusqu'à ce qu'elle ait reçu un travail qui la satisfasse sur la matière qu'elle a le plus à cœur de voir traiter avec succès. — Le second sujet (*Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes*), mis et remis plusieurs fois au concours depuis

1862, a produit enfin de remarquables mémoires, mais jugés d'un mérite assez inégal pour que les 4,000 fr. du prix soient divisés en deux parts, l'une de trois mille francs, l'autre de mille. La commission, unanime dans son jugement, a nommé un rapporteur qui espère terminer son travail pendant les prochaines vacances et le soumettre au jugement de l'Académie avant la fin de l'année. Ce n'est qu'après ce jugement définitif que les noms des vainqueurs seront connus.

PROGRAMME

D'UN PRIX DE 600 FRANCS

PROPOSÉ

PAR M. DE LA CODRE,

Membre honoraire.

NOUVEAU CONCOURS

salutaire sur les jeunes générations, s'ils la montrent sous des formes intéressantes, et s'ils la recommandent par l'exemple d'hommes vénérés qui ont joint la pureté de leur vie à la beauté de leurs préceptes. Présentée d'une manière ingénieuse et saisissante par le philosophe grec Socrate, offerte avec simplicité, avec une conviction profonde, par l'empereur romain Marc-Aurèle, épurée par le christianisme impérieux, mais aimable de Fénelon, elle est salutaire aux hommes de tous les âges et de toutes les conditions. Et que l'on ne dise point que cela n'est pas neuf, que cela court le monde depuis des siècles. A cette objection il est facile de répondre : l'oubli des règles de conduite en prescrit le rappel, et l'habitude de les voir exposées sous des formes diverses leur donne toujours une opportunité nouvelle et rend du ressort à la conscience.

Ces considérations et beaucoup d'autres du même ordre ont sans doute inspiré à un membre honorable de l'Académie de Caen, M. de La Codre, l'idée d'ouvrir un concours sur le sujet de ce programme, traité une première fois dans cinq mémoires qui se sont disputé le prix. L'auteur du n° 4, qui a fait preuve de plus de talent que ses rivaux, ne s'est pas pénétré des vues du donateur ; il ne semble pas s'être douté qu'il s'agissait d'un livre élémentaire. Parmi les autres, il en est qui ont fait des recherches biographiques fort inutiles, et qui n'ont pas présenté avec assez d'art les maximes, les axiomes moraux, les divers préceptes des trois philosophes qu'ils ont étudiés.

L'Académie, s'associant au désir de M. de La Codre, insiste pour que les concurrents ne perdent pas un moment de vue qu'ils ont à composer un petit livre élémentaire et populaire, de 80 à 100 pages (format et caractères des Mémoires de l'Académie); que les biographies de Socrate, de Marc-Aurèle et de Fénelon ne doivent être qu'une esquisse propre à faire connaître ou à rappeler succinctement ce qu'ont été ces grands hommes, afin de donner plus d'autorité aux pensées qu'ils ont émises; que ces pensées doivent recevoir en quelque sorte un cachet nouveau par un enchaînement naturel et par un intérêt indispensable, fût-il dû à la fiction; qu'il faut enfin que le tout se distingue par un style correct, élégant et simple.

Un nouveau concours est ouvert. La médaille de 400 fr. est élevée à 600 francs par M. de La Codre, et le délai pour l'envoi des mémoires fixé au 31 décembre 1877.

Chaque manuscrit doit porter en tête une épigraphe, répétée sur un billet cacheté et renfermant

MÉMOIRES.

MÉMOIRE

SUR

LE MAGNÉTISME

ÉTUDIÉ AU MOYEN DES COURANTS D'INDUCTION,

PAR M. J.-M. GAUGAIN,

Membre correspondant.

§ 1er. — MÉTHODE EMPLOYÉE POUR LA MESURE DES COURANTS INDUITS.

(1) Pour mesurer les courants induits développés dans mes expériences, je me sers d'un galvanomètre à fil court, dont le système astatique est compensé avec soin. Les intensités des courants induits peuvent être considérées comme proportionnelles aux déviations impulsives du galvanomètre autant que ces déviations ne dépassent pas une certaine limite. Je me suis assuré de ce fait, il y a longtemps déjà, en procédant de la manière suivante : j'ai pris un galvanomètre à deux fils, et, dans une première expérience, j'ai réuni ces deux fils de manière que le courant les parcourût successivement et que leurs actions sur l'aiguille fussent concordantes ; les extrémités du double fil ont été mises en communication avec une bobine d'induction, et j'ai noté la déviation produite sous l'influence des deux circuits galvano-

métriques par un courant induit déterminé. Cela fait, j'ai formé un second circuit induit dans lequel je n'ai fait entrer que l'un des fils (A) du galvanomètre et, pour que la résistance totale fût invariable, j'ai intercalé dans ce nouveau circuit un fil de compensation, de résistance égale à celle du deuxième fil (B) mis de côté dans cette expérience ; j'ai noté la déviation produite sous l'influence du circuit A par le même courant induit que j'avais employé pour la première observation ; enfin, j'ai composé un troisième circuit comprenant le fil B seulement et un fil de compensation représentant la résistance du fil A, et j'ai noté la déviation produite sous l'influence de B par le même courant induit, qui avait servi pour les deux premières expériences. Ces trois observations une fois prises, il suffit de comparer la première à la somme des deux autres pour reconnaître si la déviation de l'aiguille est proportionnelle à l'intensité du courant pour les limites d'amplitude entre lesquelles on s'est maintenu.

En suivant cette marche, j'ai trouvé que les déviations du galvanomètre peuvent être considérées

DÉVIATIONS PRODUITES PAR LE COURANT D'INTENSITÉ SIMPLE.	DÉVIATIONS PRODUITES PAR LE COURANT D'INTENSITÉ DOUBLE.
21°,48	43°,61
25°,75	52°,67
32°,93	68°,36

Chacun de ces nombres est la moyenne de huit observations prises alternativement à droite et à gauche du zéro de la division. Les courants induits sur lesquels j'ai opéré étaient des courants instantanés : je les obtenais au moyen d'une bobine à deux fils ; l'un de ces fils était en communication avec le galvanomètre, l'autre recevait le courant d'une pile de Daniell, que l'on interrompait lorsqu'on voulait développer un courant induit dans le premier fil.

(2) Lorsqu'il s'agit des courants induits d'une durée finie, que l'on obtient en faisant mouvoir un circuit fermé en présence d'un aimant, il est plus facile encore de démontrer que l'intensité du courant est proportionnelle à la déviation impulsive du galvanomètre. Si l'on prend un barreau aimanté AB (fig. 1) et que l'on divise en deux sections BO, ON

Fig. 1.

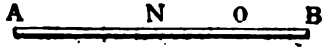

l'espace compris entre l'extrémité B et un point N pris dans la région neutre, on peut considérer comme évident que, lorsqu'on transportera une hé-

lice de N en B, le courant induit développé sera égal à la somme des courants obtenus en transportant la même hélice d'abord de N en O, puis de O en B. Or, j'ai trouvé que la déviation du galvanomètre, qui correspond au premier de ces deux déplacements, est presque rigoureusement égale à la somme des déviations qui correspondent aux deux autres, autant du moins que la plus grande des déviations ne dépasse pas une trentaine de degrés; ainsi, la déviation impulsive du galvanomètre reste proportionnelle à l'intensité jusqu'à 30 degrés au moins.

§ 2. — COMPARAISON ENTRE LES AIMANTS ET LES SOLÉNOIDES. — COURBE DES INTENSITÉS.

(3) Si l'on prend un barreau d'acier régulièrement aimanté, que l'on place sur le milieu de ce barreau une hélice formée de quelques tours de spire, et qu'après avoir mis cette hélice en communication avec un galvanomètre, on la fasse glisser rapidement vers l'un ou l'autre des pôles du barreau, on obtient un courant induit dont la direction reste la même.

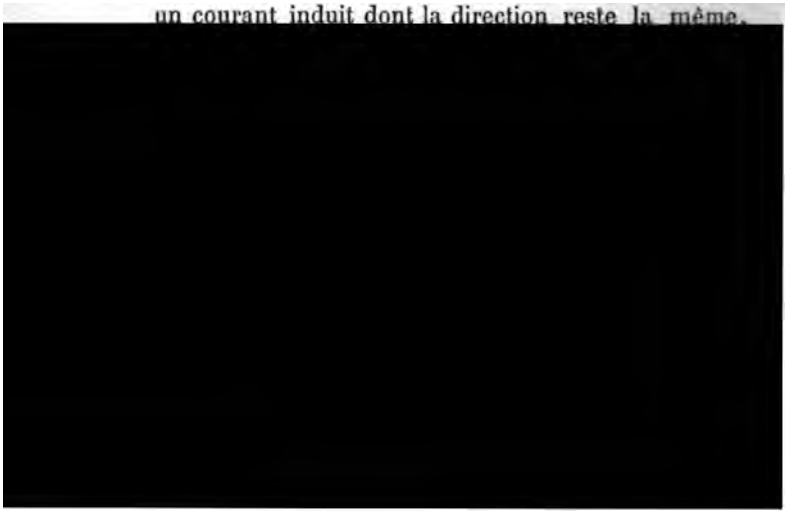

est ramenée sur le barreau et poussée vers sa partie moyenne. Ce fait, depuis longtemps connu, s'explique très-simplement, lorsqu'on admet, conformément aux vues d'Ampère, qu'un aimant peut être assimilé à un solénoïde formé de circuits équidistants parcourus par des courants de même intensité; mais Ampère a reconnu lui-même que cette assimilation ne peut être admise sans restriction. Comme il en fait la remarque, le pôle d'un solénoïde est situé à l'extrémité même de ce solénoïde, tandis que le pôle d'un barreau aimanté se trouve toujours à une certaine distance de l'extrémité du barreau. Il est donc naturel de se demander dans quelles limites il est permis d'assimiler les aimants aux solénoïdes, lorsqu'il s'agit des actions inductrices dont nous nous occupons. Pour résoudre cette question, examinons d'abord ce qui devrait se passer dans l'hypothèse d'un solénoïde tel qu'Ampère le conçoit.

(4) Si l'on imagine que sur un tel solénoïde A B l'on fasse glisser un anneau conducteur, il sera aisé de déterminer la direction des courants induits qui se produiront dans l'anneau, lorsqu'on le fera passer de l'extrémité A à l'extrémité B du solénoïde. Quand l'anneau sera arrivé à un point quelconque M du solénoïde, il est clair que les tours de spire de la partie A M, laissée en arrière, tendront à développer dans l'anneau un courant de même sens que celui qui parcourt le solénoïde; au contraire, les tours de spire de la partie M B, placée en avant de l'anneau, tendront à développer dans cet anneau un courant de sens opposé à celui qui parcourt le solénoïde. Par

conséquent, la direction du courant induit devra varier suivant que A M sera plus petit ou plus grand que M B, c'est-à-dire suivant que l'anneau aura dépassé ou non le milieu du solénoïde.

(5) Il en serait ainsi, du moins, si les actions inductrices s'exerçaient également à toutes distances; mais comme en réalité elles cessent d'être appréciables dès que la distance à laquelle elles agissent dépasse une certaine limite (très-restreinte, lorsque le courant n'est pas d'une grande intensité), il en résulte que, lorsqu'on opère sur un solénoïde d'une certaine longueur, le courant induit ne doit se manifester qu'autant que l'anneau en mouvement se trouve près des extrémités de ce solénoïde ; quand il se meut sur la partie moyenne, le courant doit être sensiblement nul. Si l'on suppose, par exemple, qu'au-delà de la distance représentée par dix tours de spire l'action inductrice cesse de produire un effet appréciable, il n'y aura pas de courant sensible tant que l'anneau se trouvera à une distance plus grande des extrémités du solénoïde, puisqu'alors les dix tours de spire placés en avant de l'anneau et les dix tours placés en arrière seront seuls efficaces, et que leurs

mesure que l'anneau se rapprochera de l'extrémité A du solénoïde.

Supposons, en effet, que l'anneau soit placé entre le dixième et le onzième tour de spire (les tours étant comptés à partir de l'extrémité A), et qu'on le fasse avancer du côté A d'une quantité égale à l'épaisseur d'un tour de spire, on pourra, sans erreur sensible, admettre que, pendant ce petit déplacement, les actions inductrices conservent les mêmes valeurs qu'elles possèdent quand l'anneau se trouve exactement au-dessus du dixième tour. Maintenant désignons par E_1, E_2, E_3....., E_{10} les valeurs respectives des actions inductrices exercées par le premier, le deuxième, le troisième ..., le dixième tour de spire, ceux-ci étant comptés à partir du tour de spire sur lequel se trouve l'anneau : ces valeurs, E_1, E_2, ... E_{10} iront en diminuant, puisqu'elles correspondent à des distances de plus en plus grandes. Il est évident d'ailleurs, en raison de la symétrie, que les actions E_1, E_2, ... E_9 exercées par les neuf tours de spire situés du côté A seront neutralisées par les actions égales et opposées qu'exerceront les neuf premiers tours placés du côté B et qu'il n'y aura d'efficace que le dixième tour. L'action inductrice développée se réduira donc à

$$E_{10}$$

quand l'anneau s'avancera d'une nouvelle quantité égale à un tour de spire et franchira le neuvième tour; l'action inductrice correspondant à ce nouveau déplacement sera

$$E_{10} + E_9$$

Si l'anneau continue à se mouvoir de la même quantité à la fois jusqu'à l'extrémité A du barreau, les valeurs des forces correspondant à chacun des dix déplacements effectués seront, pour

Le premier. . . E_{10}
Le deuxième. . $E_{10} + E_9$
Le troisième . . $E_{10} + E_9 + E_8$
. . . . . .
Le dixième. . . $E_{10} + E_9 + E_8 + \ldots + E_2 + E_1$

L'action inductrice, correspondant à un déplacement déterminé de l'anneau, croît, comme on le voit, à mesure que celui-ci se rapproche de l'extrémité du solénoïde.

(7) Lorsque l'anneau placé d'abord entre le dixième et le onzième tour de spire est transporté au-delà de l'extrémité A du solénoïde, à une distance de cette extrémité égale à la moitié d'un tour de spire, il résulte de ce qui précède que la somme des actions inductrices développées pendant ce mouvement est égale à

il sera facile de reconnaître, en raisonnant comme dans le numéro précédent, que la somme des actions inductrices développées pendant ce mouvement sera encore égale à

$$10E_{10} + 9E^9 + 8E_8 + \ldots\ldots + 2E_2 + E_1$$

On voit donc que lorsque l'anneau placé sur la partie moyenne du solénoïde est transporté à l'une de ses extrémités, le courant induit développé est exactement égal à celui que l'on obtient quand l'anneau placé sur cette extrémité est poussé hors du solénoïde, assez loin pour qu'il ne se produise plus d'action appréciable.

(8) Les conclusions de la théorie qui précède se trouvent exactement vérifiées par l'expérience lorsque l'on opère, comme je l'ai supposé, sur un véritable solénoïde; mais il n'en est plus tout à fait de même lorsqu'on remplace le solénoïde par un barreau aimanté. Supposons que ce barreau soit divisé en parties égales d'un centimètre, par exemple, et que l'on fasse marcher un anneau conducteur de l'une de ses extrémités à l'autre, en ne lui faisant parcourir à la fois qu'une seule division. Si l'on note la déviation du galvanomètre correspondant à chaque centimètre parcouru, on pourra tracer la courbe des courants induits, en prenant pour abcisses les longueurs mesurées sur le barreau et pour ordonnées les déviations galvanométriques correspondantes. Or j'ai exécuté ce tracé pour un certain nombre de barreaux, et voici le résultat que j'ai obtenu : la

forme de la courbe varie d'un barreau à l'autre, et presque toujours, pour le même barreau, de l'une de ses extrémités à l'autre ; quelquefois elle présente des inflexions, des points *maxima* et *minima*, et dans tous les cas, elle s'élève moins rapidement dans le voisinage des extrémités du barreau qu'elle ne le ferait si le barreau était remplacé par un solénoïde. Dans le cas d'un solénoïde, la forme de la courbe est toujours celle qu'indique la fig. 2, et dans le cas

Fig. 2.

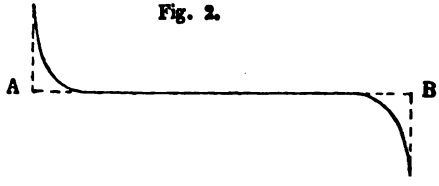

d'un barreau aimanté, on trouve des courbes dont la forme varie avec le procédé d'aimantation que l'on a employé. En outre, le courant qui est obtenu quand l'anneau est transporté de la partie moyenne de l'aimant à l'une de ses extrémités, est toujours beaucoup plus grand que le courant qui se produit lorsque l'anneau placé près de cette extrémité est

est conduit, si l'on veut rattacher la théorie des aimants à celle des solénoïdes, à considérer les aimants comme des solénoïdes formés de circuits équidistants parcourus par des courants dont l'intensité varie d'un circuit à l'autre, suivant une loi déterminée, ou, ce qui revient au même, comme des solénoïdes formés de circuits parcourus par le même courant, mais placés les uns par rapport aux autres à des distances qui varient suivant une certaine loi. Pour que des solénoïdes de cette dernière espèce présentent les propriétés indiquées dans les paragraphes précédents, il suffit que la distance des circuits, uniforme dans la partie moyenne du solénoïde, augmente à partir d'un certain point plus ou moins éloigné de l'extrémité. J'ai vérifié cette conclusion par des expériences directes, bien qu'elle fût à peu près évidente d'elle-même.

(10) Il faut remarquer que la courbe des courants induits dont il a été question n° 8, représente, entre certaines limites du moins, ce qu'on a coutume d'appeler *l'intensité magnétique*. Pour établir ce fait, j'ai pris un barreau aimanté de 8 millimètres de diamètre et de 340 millimètres de longueur; j'ai déterminé d'une part les intensités magnétiques correspondant aux divers points de ce barreau, en me servant de la méthode des oscillations de Coulomb, et j'ai représenté les résultats obtenus au moyen d'une courbe; d'autre part, j'ai tracé la courbe des courants induits en procédant comme je l'ai indiqué n° 8, j'ai comparé les deux courbes et j'ai trouvé qu'elles se superposent dans la plus grande partie

de leur étendue, lorsqu'on les rapporte aux mêmes axes et que les échelles sont convenablement choisies; elles ne se séparent que dans le voisinage des extrémités du barreau, ainsi que le montre la fig. 3.

Fig. 3.

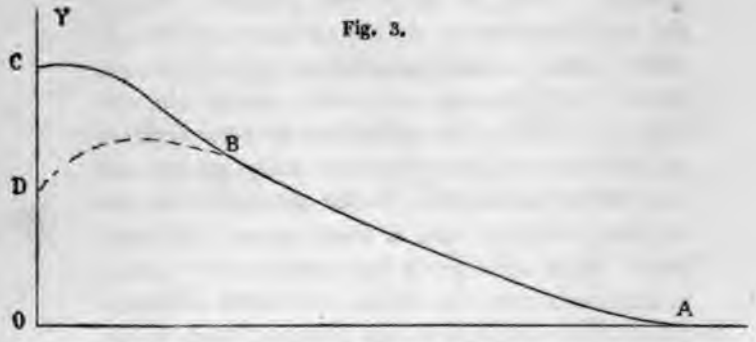

On trouve dans le tableau suivant les valeurs numériques qui ont servi à la construction des courbes. Les abcisses x sont les distances en millimètres des points considérés à l'une des extrémités du barreau prise pour origine des coordonnées.

Les ordonnées y, qui se rapportent à la courbe des courants induits, sont proportionnelles aux déviations du galvanomètre obtenues en faisant passer le toron induit de la position $x - 10$ à la position $x + 10$ millimètres.

Les ordonnées y', qui se rapportent à la courbe des oscillations, sont proportionnelles à $(N^2 - n^2)$, N étant le nombre des oscillations simples que l'aiguille exécute en une minute lorsqu'elle est placée en face du point dont l'abscisse est x, et n le nombre des oscillations simples que cette même aiguille

exécute sous la seule influence de la terre ; pour l'aiguille dont je me suis servi, la valeur de n était 12.

x	y	y'
150	1,8	2200
140	3,7	3300
130	5,4	4800
120	7,3	6500
110	9,2	8000
100	11,0	9800
90	13,0	11600
80	15,0	13400
70	17,0	15400
60	19,2	17100
50	21,5	19000
40	25,5	20500
30	30	21800
20	32,2	22000
10	33,5	19800
0	34	15600

On peut reconnaître que si l'on fait abstraction des parties du barreau placées près des extrémités, le rapport $\frac{y'}{y}$ est sensiblement constant et peu différent de 890. Ainsi, l'intensité magnétique, mesurée par la méthode des oscillations, est, en général, sensiblement proportionnelle au courant induit développé dans les conditions que j'ai définies.

La méthode exposée dans le n° 8, pour obtenir la courbe des courants induits, est donc en réalité une

méthode propre à la détermination des *intensités magnétiques*, et c'est, à mon avis, la plus commode et la plus sûre que l'on puisse employer pour cet usage. Dorénavant, j'appellerai *courbe des intensités* la courbe obtenue par le procédé du n° 8.

(11) Cette courbe, comme je l'ai dit plus haut, cesse de se confondre dans le voisinage de l'extrémité du barreau avec celle qui représente les résultats fournis par la méthode des oscillations. Dans les conditions de mes expériences, la séparation devient sensible à 50 millimètres environ de cette extrémité; à partir de ce point, la première des deux courbes A B C continue à s'élever, elle prend à l'extrémité du barreau une direction presque horizontale, mais elle ne s'abaisse pas; la 2e courbe A B D continue aussi à s'élever à partir du point de séparation, mais en restant au-dessous de la première; elle atteint sa hauteur maxima à 20 millimètres environ de l'extrémité du barreau, et s'abaisse ensuite très-notablement.

Cette forme de la courbe des oscillations n'est pas celle que Coulomb a indiquée et qui se trouve reproduite dans tous les traités de physique; mais cela tient à ce que j'ai représenté les résultats des expériences tels qu'ils ont été obtenus, tandis que Coulomb a doublé les valeurs qui se rapportent aux extrémités du barreau.

§ 3. — COURBE DE DÉSAIMANTATION. — RELATION ENTRE CETTE COURBE ET CELLE DES INTENSITÉS.

(12) Nous ne nous sommes occupé, dans le paragraphe précédent, que des courants induits qui peuvent être obtenus en faisant mouvoir un anneau conducteur ou une hélice le long d'un barreau de fer ou d'acier dont l'état magnétique est supposé invariable; nous allons considérer maintenant les courants qui peuvent résulter d'un changement dans l'état magnétique du barreau.

Supposons que le pôle N d'un aimant soit placé vis-à-vis du point C, milieu d'un barreau de fer A B, à une distance déterminée du barreau, l'anneau destiné à recevoir l'induction se trouvant en un point quelconque M; si l'on vient à éloigner l'aimant, le barreau reviendra à l'état neutre et il se produira dans l'anneau un courant induit de désaimantation. La direction de ce courant changera de signe suivant que l'anneau sera placé à droite ou à gauche de C, et son intensité variera suivant la position qu'occupera l'anneau. Supposons que le barreau soit divisé en parties égales, de 1 centimètre par exemple, que l'anneau induit soit successivement placé sur chacun des points de division, et que pour chacune des positions on détermine expérimentalement l'intensité du *courant de désaimantation*, on pourra représenter graphiquement les résultats des expériences en prenant pour abscisse la distance de l'anneau au point C et pour ordonnée la déviation galvanométrique ob-

tenue au moment de la désaimantation. La courbe tracée par cette méthode présente la forme qu'indique la fig. 4. Je l'appellerai *courbe de désaimantation.*

Fig. 4

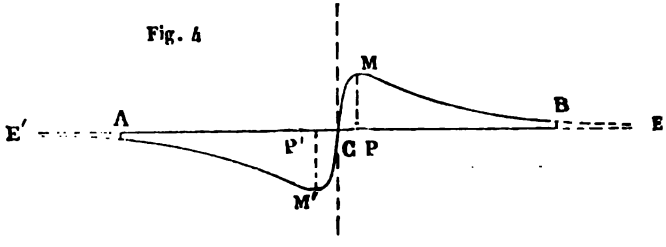

(12) Il ne paraît pas possible, au premier coup d'œil, de tracer cette courbe dans le cas d'un aimant permanent, puisqu'on n'a pas alors de moyen rapide de faire disparaître le magnétisme; mais une remarque très-simple permet, même dans ce cas, de déterminer la valeur des courants induits que l'on obtiendrait s'il était possible d'anéantir instantanément l'aimantation. Lorsqu'une hélice est placée sur un barreau de fer aimanté par influence, et que l'on fait disparaître le magnétisme, en éloignant l'aimant du barreau, le courant induit qui se produit ne peut

sur elle d'action appréciable. L'expérience prouve, en effet, que ces deux opérations donnent à fort peu près le même résultat. On ne peut pas douter qu'il en serait de même dans le cas d'un aimant permanent, si l'on possédait un moyen d'anéantir instantanément le magnétisme. D'après cela, si l'on place une petite hélice sur un point déterminé M d'un barreau d'acier aimanté, et qu'on la fasse glisser au-delà de l'extrémité du barreau, à une distance suffisante pour que le barreau ne puisse plus exercer d'action sensible sur elle, le courant induit que l'on obtiendra sera le courant de désaimantation correspondant au point M.

(14) Lorsqu'il s'agit d'un barreau de fer aimanté par influence, l'on a, comme je l'ai dit, deux moyens de déterminer la valeur du courant induit de désaimantation correspondant à un point déterminé du barreau; mais ces deux moyens, qui devraient être tout à fait équivalents, ne le sont presque jamais complètement; le second donne des valeurs un peu plus grandes que le premier, et il est facile de comprendre comment il en est ainsi. En effet, la seconde méthode donne la valeur du courant induit qui serait obtenu dans le cas d'une désaimantation absolue, tandis que la première méthode donne la valeur du courant induit correspondant à la désaimantation effective qui se produit; or, le fer n'étant presque jamais dépourvu de force coercitive, il arrive presque toujours qu'il conserve une petite partie de son magnétisme après que l'on a fait cesser l'influence qui a développé l'aimantation.

(15) Lorsqu'on opère sur un barreau d'acier aimanté d'une manière permanente, on ne peut employer que la seconde des méthodes dont je viens de parler, et elle est applicable aux barreaux en fer à cheval aussi bien qu'aux barreaux droits, lorsque les barreaux ne portent point d'armature; mais lorsqu'une armature est appliquée contre les pôles d'un fer à cheval, il n'est plus possible de faire sortir le toron induit et il devient nécessaire de modifier un peu le procédé d'observation. Pour déterminer alors le courant de désaimantation qui correspond à un point donné M du barreau, je fais deux opérations : d'abord je mets de côté l'armature et je détermine le courant de désaimantation qui correspond au point M, en procédant comme je l'ai indiqué tout à l'heure, n° 13; ensuite je place sur ce même point le toron de fils dont je me suis servi pour la première détermination, je mets l'armature en place et je l'arrache brusquement; le courant induit qui résulte de cet arrachement correspond à la diminution d'aimantation qui se produit au point M par suite de l'enlèvement de l'armature, et par conséquent la somme des deux déviations obtenues représente le courant de désaimantation qui se produirait au même point si l'on pouvait anéantir l'aimantation en laissant l'armature en place.

(16) Les indications qui précèdent permettent de tracer la *courbe de désaimantation* dans tous les cas qui peuvent se rencontrer; il nous reste à voir ce que représente cette courbe. D'après le mode de construction qui a été indiqué, elle représente l'ac-

tion inductrice développée en chacun des points du barreau, lorsque le magnétisme de ce barreau vient à disparaître ; or si l'on considère le barreau comme un solénoïde à intensité variable, l'action inductrice doit varier en général avec un certain nombre de circonstances ; elle dépend évidemment du nombre plus ou moins grand de circuits inducteurs qui se trouvent à portée d'agir sur le conducteur induit, elle dépend de la distance à laquelle s'exercent les actions de ces circuits, elle dépend enfin de l'intensité du courant qui les parcourt ; mais lorsqu'on opère sur un solénoïde d'une certaine longueur, le nombre des circuits qui peuvent agir efficacement sur l'anneau induit reste le même tant que l'anneau se trouve placé à une distance des extrémités du solénoïde plus grande que la limite des actions appréciables. Les distances auxquelles s'exercent les actions respectives des circuits restent aussi les mêmes ; il n'y a de variable que l'intensité du courant qui parcourt les circuits inducteurs. Si donc on laisse de côté les parties du solénoïde voisines des extrémités, on peut dire que la *courbe de désaimantation* représente l'intensité moyenne du courant inducteur correspondant aux divers points du solénoïde, et comme cette intensité moyenne constitue ce que l'on peut appeler le magnétisme *absolu* du barreau, l'on voit que la courbe de désaimantation donne une mesure, au moins approximative, de ce magnétisme *absolu*.

(17) Il existe une relation remarquable entre cette courbe de désaimantation et celle des intensités. Lorsqu'un anneau conducteur est placé sur un bar-

reau aimanté et transporté du point M au point M′, fig. 5, il paraît évident que le courant induit déve-

Fig. 5.

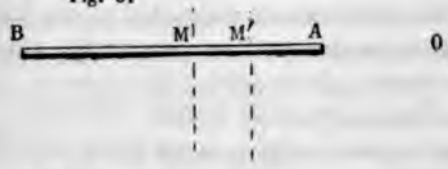

loppé est la différence des courants que l'on obtiendrait : 1° en plaçant l'anneau en M et en le poussant ensuite au-delà de l'extrémité A du barreau jusqu'en un point O, assez éloigné pour que le barreau n'exerce plus d'action sensible sur lui ; 2° en plaçant l'anneau en M′ et en le transportant également en O. Mais, d'après ce qui a été dit au numéro précédent, ces deux courants induits sont respectivement égaux aux courants de désaimantation qui correspondent aux points M et M′. Donc le courant induit développé par le déplacement de l'anneau, lorsqu'il est transporté de M en M′ est égal à la différence des *courants de désaimantation* appartenant aux points M et M′. Cette relation a été vérifiée par de nombreuses expériences. Il résulte de là que quand on possède le tracé de la *courbe de désaimantation* on peut en déduire la *courbe des intensités* par une construction graphique très-simple, sans qu'il soit besoin de recourir à aucune détermination expérimentale nouvelle. En effet, si l'on divise l'axe des abscisses en parties égales, en centimètres par exemple, il est clair que l'on obtiendra l'ordonnée de la *courbe des intensités* correspondant à l'abscisse x en prenant sur la *courbe de désaimantation* la diffé-

rence des ordonnées correspondant aux points dont les abscisses sont $x+1$ et $x-1$. De ce mode de construction l'on peut conclure que si l'équation $y=f(x)$ représente la courbe de désaimantation, celle des intensités sera représentée par l'équation $y'=k\frac{dy}{dx}$ en désignant par k une constante.

D'après cela, on voit que, lorsqu'on considère un barreau aimanté comme un solénoïde à intensité variable, l'intensité magnétique qui correspond à un point donné dépend non de l'intensité moyenne des courants qui parcourent les circuits inducteurs voisins de ce point, mais bien de la variation plus ou moins rapide que subit cette intensité lorsque l'on passe du point considéré à un point voisin. En d'autres termes, l'intensité magnétique n'est pas proportionnelle à l'ordonnée de la courbe de désaimantation, elle est proportionnelle à l'inclinaison de cette courbe par rapport à l'axe des x.

(18) Nous avons vu tout à l'heure que la courbe des intensités peut être déduite par une différentiation de la courbe de désaimantation; réciproquement on peut remonter par l'intégration de la courbe des intensités à la courbe de désaimantation; mais alors il reste une constante arbitraire à déterminer. On arrive par l'intégration à trouver la forme de la courbe de désaimantation, mais sa position ne peut être obtenue sans une détermination expérimentale nouvelle. Ainsi, la *courbe de désaimantation* d'un barreau donne une notion de ses propriétés magnétiques plus complète que celle qui est fournie par la

courbe des intensités. C'est donc la *courbe de désaimantation* que je me suis attaché à déterminer dans la plupart de mes recherches.

(**19**) Lorsqu'on étudie les aimants au point de vue pratique des applications industrielles, c'est l'intensité que l'on a surtout intérêt à connaître, parce que c'est la propriété que l'on utilise le plus généralement ; mais lorsqu'on envisage les phénomènes du magnétisme au point de vue théorique, c'est le courant de désaimantation qu'il est surtout important de déterminer, parce que l'intensité du courant *solénoïdal* représentée par ce courant de désaimantation est le fait simple, tandis que l'action extérieure représentée par *l'intensité magnétique*, est un fait complexe, qui résulte de toutes les actions exercées par les courants *solénoïdaux*.

D'après les vues exposées plus haut, le courant ***solénoïdal*** **correspondant à une tranche donnée du** barreau est le courant qui circulerait dans cette tranche si le barreau était remplacé par un solénoïde doué de toutes les propriétés magnétiques que possède le barreau.

Suivant les vues d'Ampère, les molécules d'un barreau de fer ou d'acier sont toujours entourées de courants qui circulent autour d'elles, mais quand le métal est à l'état neutre, ces courants moléculaires sont orientés dans toutes les directions possibles, de sorte que leurs actions se neutralisent mutuellement. Lorsque le barreau vient à être aimanté, l'orientation des courants moléculaires se modifie de telle sorte que leur plan tend à se rapprocher plus ou

moins d'une direction perpendiculaire à l'axe du barreau ; l'intensité du courant *solénoïdal* qui correspond à une section déterminée du barreau, dépend donc de l'orientation moyenne que prennent les courants moléculaires compris dans cette section ; plus cette orientation se rapproche de celle d'un plan perpendiculaire à l'axe, plus grande est l'intensité du courant *solénoïdal*.

§ 4. — THÉORIE DE LA MACHINE GRAMME. APPLICATION DES MÉTHODES EXPOSÉES DANS LES PARAGRAPHES PRÉCÉDENTS.

(90) Je me suis servi, pour un grand nombre de recherches, des méthodes d'investigation qui se trouvent exposées dans les paragraphes précédents, et je les ai appliquées en premier lieu à l'étude des courants d'induction développés dans la machine magnéto-électrique de M. Gramme ; je vais faire connaître les résultats auxquels cette étude m'a conduit.

La machine magnéto-électrique de M. Gramme (fig. 6), présentée à l'Académie des Sciences, en juillet 1871, se trouve sommairement décrite dans les comptes-rendus, et M. A. Niaudet-Bréguet en a donné une description détaillée dans le numéro des *Mondes*, du 28 mars 1872, t. XXVII, p. 513. Je me bornerai à rappeler ici les principales dispositions de cette machine : elle se compose essentiellement d'un aimant en fer à cheval, entre les pôles duquel on fait tourner un électro-aimant de forme particu-

lière. Cet électro-aimant est un anneau circulaire de fer doux A B M M′ sur lequel un fil de cuivre,

Fig. 6.

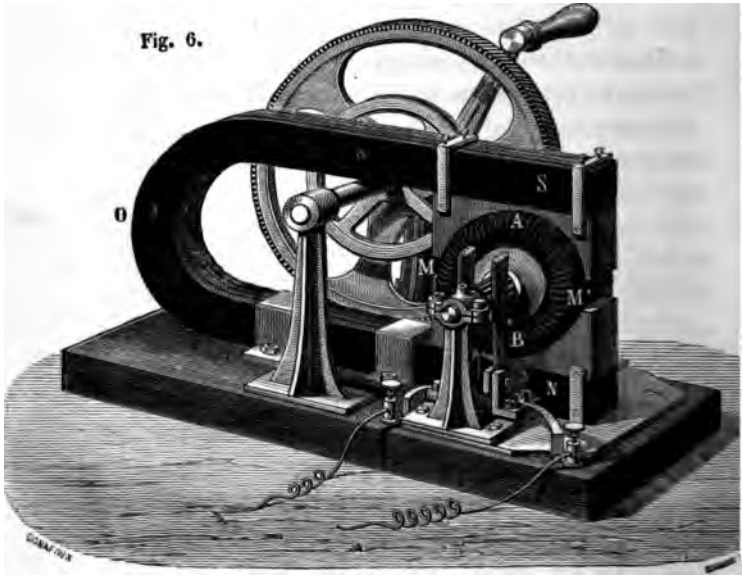

couvert de soie, est enroulé de manière à former une hélice sans fin. Cet anneau, monté sur un axe

forme de rayons ; mais arrivées près du centre, elles se recourbent à angle droit, et, se continuant parallèlement à l'axe, elles viennent se présenter, toujours isolées les unes des autres, en un cercle concentrique à l'anneau et sur la face opposée.

Deux frotteurs s'appuient contre les extrémités de ces pièces en deux points situés sur une même ligne horizontale M M′ passant par le centre de l'anneau. Cette ligne est, comme on le verra, la ligne de partage, c'est-à-dire que les courants induits qui circulent dans les spires placées au-dessus d'elle, marchent en sens contraire des courants qui parcourent les spires placées au-dessous. Les frotteurs constituent les deux pôles de la machine.

Dans les premiers appareils que M. Gramme a construits, ces frotteurs étaient des disques en cuivre rouge ; aujourd'hui il emploie de préférence des faisceaux de fil de laiton, comme l'indique la figure.

(21) M. Gramme a cru pouvoir rattacher la théorie de son appareil à une expérience qu'il a fait connaître dans les termes suivants (*Les Mondes*, 20 juillet 1871, t. XXIV, p. 646) :

« Considérons, dit-il, un électro-aimant E E′, c'est-à-dire un long barreau de fer doux sur lequel on a enroulé un fil conducteur isolé ; si l'on présente à cet électro-aimant un aimant S N, comme l'indique la figure 7, et si l'on fait mouvoir cet aimant parallèlement à lui-même, en maintenant constante sa distance au barreau et lui donnant une vitesse uniforme, le pôle S développera dans le fer doux un pôle magnétique qui se déplacera en même temps

que l'aimant S N. Le déplacement de ce pôle dans l'intérieur du fer entraînera dans le fil conducteur la

Fig. 7.

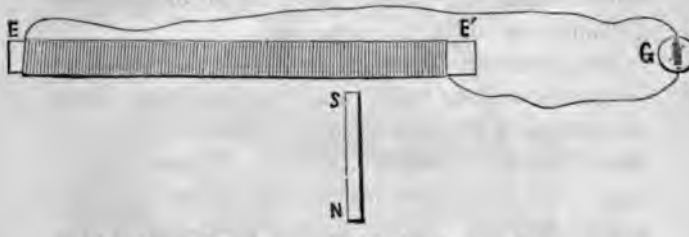

production d'un courant d'induction qu'on pourra rendre sensible au moyen d'un galvanomètre G.

« Ce courant ne sera pas du tout instantané, il persistera et conservera le même sens pendant toute la durée du mouvement de l'aimant, entre les deux bouts E E' de l'électro-aimant. »

(22) Bien que les deux appareils successivement employés par M. Gramme donnent des résultats en apparence identiques, nous allons voir qu'en réalité les courants induits développés par l'électro-aimant droit (n° 21) sont dus à une cause notablement différente de celle qui est mise en jeu dans le cas de l'électro-aimant circulaire (n° 29); mais au point de vue purement scientifique, l'expérience de l'électro-aimant droit n'est pas moins intéressante que la machine magnéto-électrique, et j'ai analysé l'une et l'autre. Pour cela j'ai employé les dispositions de l'expérience de M. Gramme que j'ai citée en dernier lieu (n° 21), mais en les modifiant un peu : au lieu d'enrouler directement le fil conducteur sur le bar-

reau de fer doux, j'ai placé ce barreau dans un cylindre de carton susceptible de glisser librement sur le barreau, et c'est sur le carton que le fil a été enroulé. Cette disposition permet de faire mouvoir l'hélice indépendamment du barreau et réciproquement. En outre, au lieu de donner à l'hélice toute la longueur du barreau, j'ai composé cette hélice de quelques tours de spire seulement.

(23) Le barreau et l'aimant étant disposés de manière que leurs axes se coupent à angle droit, au milieu de la longueur du barreau, si l'on met l'hélice en communication avec un galvanomètre, puis qu'on fasse glisser cette hélice dans le sens de son axe, sans déplacer le barreau, on obtient un courant d'induction qui ne peut être mis sur le compte d'un changement dans l'état magnétique du barreau et qui dépend exclusivement du déplacement de l'hélice par rapport au pôle magnétique développé par influence dans le barreau.

(24) Les positions respectives de l'aimant et du barreau étant les mêmes qu'au début de l'expérience précédente, si l'on fixe l'hélice dans une position invariable et que l'on fasse glisser le barreau de fer doux dans le sens de son axe, on obtient encore un courant d'induction qui ne peut plus être attribué qu'aux changements qui s'opèrent dans l'état magnétique du barreau, puisque le pôle formé dans ce barreau conserve sensiblement la même position dans l'espace, et que la position de la bobine est également invariable.

(25) Des deux faits que je viens d'énoncer, il résulte que, quand on fait mouvoir à la fois le barreau et l'hélice, le courant induit provient de deux causes distinctes : l'une est le mouvement de l'hélice en présence du pôle développé dans le barreau ; l'autre consiste dans les changements successifs que subit l'état magnétique du barreau. Cette conclusion s'applique évidemment à l'expérience de M. Gramme (n° 21) ; car lorsqu'on fait mouvoir simultanément le barreau et l'hélice en présence de l'aimant immobile, il est bien clair que l'on obtient le même résultat que lorsqu'on fait mouvoir (en sens inverse) l'aimant en présence du barreau et de l'hélice immobiles.

(26) Nous allons étudier successivement les courants induits dépendant des deux causes que je viens d'indiquer, en commençant par ceux qui se rapportent à la première. Lorsque le pôle de l'aimant est placé, comme je l'ai supposé, vis-à-vis le point C, milieu du barreau de fer, la *courbe de désaimantation* du barreau présente la forme qu'indique la figure 4. Elle coupe l'axe des x au point C, ce qui veut dire qu'en ce point le courant solénoïdal (n° 19) change de direction ou en d'autres termes que le point C est un *pôle double*.

(27) Ce *pôle double* n'est pas autre chose que ce que l'on a coutume d'appeler un *point conséquent ;* mais je crois préférable d'employer la dénomination de *pôle double* pour une raison que je vais indiquer.

Dans une hélice, dont les tours de spire sont

équidistants et parcourus par un courant d'intensité constante, il ne peut exister de *points conséquents*, à moins que l'hélice ne soit formée de plusieurs parties enroulées alternativement en sens contraire; mais quand on suppose que les diverses parties de l'hélice sont parcourues par des courants d'intensités différentes, il est aisé de concevoir qu'il peut exister des *points conséquents*, alors même que la direction du courant reste constante pour toute la longueur de l'hélice. Supposons, par exemple, que dans le premier tiers de cette longueur, l'intensité du courant inducteur soit représentée par 2, qu'elle se trouve réduite à 1 dans le deuxième tiers, et que dans le troisième elle s'élève de nouveau à 2 : il est aisé d'apercevoir que, si l'on fait glisser un anneau conducteur d'un bout du solénoïde à l'autre, le courant induit développé dans cet anneau changera trois fois de direction pendant que le mouvement s'exécutera. Il peut donc se produire deux sortes de *points conséquents*, les uns résultant d'un changement dans la direction du courant inducteur, les autres dus à de simples variations d'intensité. C'est pour éviter toute confusion entre ces deux sortes de *points conséquents* que je désigne par le nom de *pôles doubles* les *points conséquents* de la première espèce.

(98) La courbe de désaimantation (fig. 4) présente deux points maxima, l'un en M et l'autre en M′; pour ces points, la tangente de la courbe est horizontale, son inclinaison est nulle, et, par conséquent, d'après ce qui a été dit (n° 17), les points correspondants du barreau P et P′ sont des points *neutres*.

Si l'on suppose qu'un anneau conducteur placé sur le barreau soit poussé de P′ en P, le courant développé dans cet anneau conservera la même direction pendant toute la durée du mouvement. Admettons, en effet, que la branche C M E de la courbe représente le magnétisme positif, et la branche C M′ E′ le magnétisme négatif : pendant que l'anneau passera de P′ en C, l'ordonnée de la courbe ira en diminuant, mais comme cette ordonnée est négative, sa valeur algébrique augmentera; quand l'anneau aura franchi le point C et continuera sa marche vers P, l'ordonnée de la courbe ira en croissant, et comme elle est positive, sa valeur algébrique continuera à augmenter. Ainsi, lorsque l'anneau se meut entre les deux points *neutres*, la direction du courant induit ne change pas. La théorie de la machine Gramme est tout entière dans ce fait, parce qu'il résulte des dispositions de cette machine que l'hélice induite ne peut se mouvoir qu'entre les deux régions neutres.

Il y a, à la vérité, quelque difficulté à tracer la courbe de désaimantation de l'anneau induit de la machine Gramme; mais on ne peut pas douter que

nous avons vu (n° 25) que lorsqu'on fait mouvoir en même temps le barreau et l'hélice, le courant induit provient de deux causes, du mouvement de l'hélice par rapport au pôle double dont la position est invariable dans l'espace et des changements successifs que subit l'état magnétique du barreau. Dans le cas de la machine Gramme, l'anneau de fer se meut en même temps que l'hélice qu'il porte, et cependant le courant induit résulte exclusivement du déplacement de l'hélice. Je m'en suis assuré en procédant exactement de la même manière que pour le barreau de fer droit (n^os 23 et 24). L'anneau étant dépouillé de l'hélice sans fin qui l'enveloppe quand la machine est complète, j'ai enroulé sur une portion de cet anneau un fil de cuivre couvert de soie, de manière à former un petit toron assez lâche pour pouvoir glisser librement sur l'anneau, et j'ai déterminé les valeurs relatives des courants induits obtenus : 1° en déplaçant le toron seul; 2° en déplaçant simultanément le toron et l'anneau ; 3° en maintenant le toron dans une position invariable et en faisant tourner l'anneau seul. La direction et l'amplitude du mouvement restant toujours les mêmes, j'ai trouvé que le courant développé était un peu plus faible dans le deuxième cas que dans le premier, et que dans le troisième cas l'on n'obtenait qu'un courant très-faible, dirigé en sens inverse de ceux qui étaient obtenus dans les deux premiers cas. On voit donc que les changements qui se produisent dans l'état magnétique de l'anneau non-seulement ne contribuent pas à la production du courant fourni par la machine, mais qu'ils lui font obstacle dans une cer-

taine mesure, du moins au moment où commence le mouvement de l'anneau.

(30) Le faible courant que j'ai obtenu en faisant mouvoir l'anneau seul, est dû à la force coercitive du fer. Si l'on suppose que le pôle double appartenant à la partie supérieure de l'anneau se trouve situé, dans l'état de repos, sur la ligne verticale qui passe par le centre de l'anneau, et que le mouvement s'effectue de gauche à droite dans la partie supérieure de l'anneau, le pôle double se trouvera légèrement déplacé vers la droite, en raison de la force coercitive du fer; si donc le toron induit est placé à gauche de la verticale, le pôle s'éloignera un peu de ce toron, et par conséquent le courant induit devra marcher en sens inverse de celui qui est obtenu lorsque, l'anneau restant immobile, on fait mouvoir le toron seul de gauche à droite, puisque ce dernier mouvement a pour résultat de le rapprocher du pôle.

(31) Comme je l'ai dit plus haut, il est difficile de tracer la courbe de désaimantation de l'anneau de

déviation correspondante du galvanomètre; on trouvera dans le tableau suivant l'indication des résultats obtenus de cette façon. Le zéro de la division a été pris sur la ligne horizontale passant par le centre de l'anneau en dehors des pôles de l'aimant en fer à cheval; le diamètre extérieur de l'anneau sur lequel j'ai opéré était de 113 millimètres.

Déplacement du toron.	Déviation du galvanomètre.
de 0° à 10°.	0,8
de 10° à 20°.	1,2
de 20° à 30°.	2,6
de 30° à 40°.	4,5
de 40° à 50°.	8,6
de 50° à 60°.	12,7
de 60° à 70°.	18,8
de 70° à 80°.	17,7
de 80° à 90°.	15,2
de 90° à 100°.	16,2
de 100° à 110°.	15,4
de 110° à 120°.	14,0
de 120° à 130°.	13,2
de 130° à 140°.	9,1
de 140° à 150°.	6,0
de 150° à 160°.	4,0
de 160° à 170°.	2,3
de 170° à 180°.	1,2

On voit que l'intensité du courant induit, qui correspond à un déplacement déterminé du toron, augmente régulièrement jusqu'à 80 degrés environ, et qu'ensuite elle diminue jusqu'à 180 degrés.

La variation de cette intensité présente une certaine anomalie entre 80 et 100 degrés : l'intensité, après avoir subi, vers 90 degrés, un léger décroissement, éprouve, vers 100 degrés, une certaine recrudescence. Bien que les dispositions de mon appareil fussent assez grossières, je ne crois pas que cette anomalie doive être considérée comme une erreur d'observation ; je crois qu'elle existe réellement et qu'elle dépend de l'échancrure ménagée dans la branche de l'aimant en fer à cheval.

(**39**) La machine magnéto-électrique que nous venons d'étudier est destinée principalement à transformer une force mécanique en courant électrique ; mais elle peut servir aussi à effectuer la transformation inverse. Si l'on met les deux frotteurs en communication avec une pile puissante, on voit l'anneau abandonné à lui-même prendre un mouvement de rotation. Ce fait est facile à expliquer; considérons ce qui se passe dans une des moitiés de l'anneau A O B (fig. 8) : il se forme, comme nous l'avons vu,

Fig. 8.

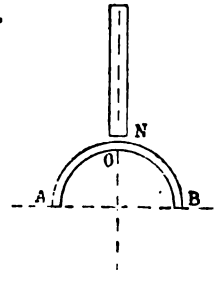

un pôle double en O vis-à-vis le pôle de l'aimant N, et les portions de l'anneau A O, B O peuvent être

assimilées à deux solénoïdes, parcourus par des courants de sens contraire ; les actions attractives que le pôle de l'aimant exerce sur ces solénoïdes étant égales et de signes contraires, se détruisent, et l'anneau reste en repos; maintenant, supposons qu'un courant soit introduit dans l'hélice qui entoure le demi-anneau A O B, et admettons que ce courant soit de même sens que le courant solénoïdal de la partie A O; il est clair que ce courant solénoïdal se trouvera renforcé; au contraire, le courant solénoïdal de la partie B O sera affaibli et pourra même changer de signe si le courant inducteur de l'hélice est assez énergique. Il résulte de là que l'action attractive exercée par l'aimant sur la partie A O se trouvera augmentée, et qu'au contraire l'action attractive exercée sur la partie B O sera diminuée, ou même changée en action répulsive. Dans tous les cas, ces actions cesseront de se faire équilibre, et leur résultante fera marcher l'anneau de A vers O.

(33) Il me reste maintenant à rendre compte du courant induit développé dans l'expérience du n° 21. L'explication de cette expérience est en réalité plus compliquée que la théorie de la machine Gramme elle-même. Revenons à la courbe de désaimantation (fig. 4) et supposons qu'un anneau conducteur soit placé d'abord en E′ sur le prolongement de l'axe du barreau, à une distance suffisante de l'extrémité A, pour que l'action du barreau soit insensible : si cet anneau est transporté de E′ en A, qu'on le fasse glisser tout le long du barreau jusqu'à l'extrémité B, et qu'ensuite on le transporte en un point E, situé

sur le prolongement de l'axe, à une distance assez grande de B pour que l'action du barreau redevienne insensible, des courants induits seront développés dans l'anneau, et la courbe de désaimantation permettra d'en déterminer la valeur. 1° Le courant développé par le mouvement de l'anneau entre les points E′ et P′ sera représenté par l'ordonnée $-M'P'$; 2° quand l'anneau sera transporté de P′ en P, le courant induit sera représenté par la différence $+MP-(-M'P')$ ou $+MP+M'P'$; 3° Enfin, lorsque l'anneau sera poussé de P en E, le courant induit sera représenté par $0-MP$. Or, on voit que la somme de ces trois courants est égale à zéro. J'ai constaté l'exactitude de cette conclusion par une expérience directe, en notant les déviations impulsives du galvanomètre correspondant aux trois déplacements que je viens d'indiquer de E′ en P′, de P′ en P, de P en E. J'ai trouvé que la seconde de ces déviations était égale à la somme des deux autres et de signe contraire.

Maintenant, quand on opère sur un barreau d'une grande longueur, les actions inductrices qui proviennent du mouvement de l'anneau en dehors des extrémités du barreau sont très-petites; on peut donc dire que dans ce cas, la somme des actions inductrices est sensiblement nulle quand l'anneau est transporté de l'une des extrémités A à l'autre extrémité B, même sans dépasser ces extrémités.

(34) Il résulte de là que, si au lieu d'un anneau, on emploie une hélice qui recouvre toute la longueur du barreau, et qu'on lui fasse subir un déplacement

peu étendu, la somme des actions inductrices sera sensiblement nulle; car il est clair que si l'on déplace cette hélice d'une quantité égale à l'épaisseur d'un tour de spire, par exemple, on aura sensiblement le même résultat que si l'on opérait sur un seul tour de spire, et que ce tour de spire fût transporté d'une extrémité du barreau à l'autre.

Maintenant, lorsqu'on déplace à la fois le barreau de fer et l'hélice en présence de l'aimant, comme dans l'expérience de M. Gramme, il est évident que l'on doit développer la même action inductrice que si l'on déplaçait successivement le barreau et l'hélice. Par exemple, quand on fait avancer simultanément le barreau et l'hélice d'un décimètre, il est clair que l'on doit obtenir le même résultat que si l'on faisait avancer alternativement, d'un millimètre à la fois, le barreau et l'hélice, jusqu'à ce que tous deux eussent parcouru en tout la longueur d'un décimètre. Or, d'après ce qui précède, la somme des actions inductrices qui résultent des mouvements de l'hélice est sensiblement nulle; le courant induit que l'on obtient est donc exclusivement ou presque exclusivement dû à la deuxième des causes mentionnées dans le n° 25, c'est-à-dire aux changements qui s'opèrent dans l'état magnétique du barreau. L'on voit que les courants induits développés dans l'expérience de M. Gramme, n° 21, ont, comme je l'ai dit en commençant, une tout autre origine que ceux qui sont produits par la machine magnéto-électrique.

(26) Pour se rendre compte des modifications qui

se produisent dans l'état magnétique d'un barreau que l'on fait mouvoir dans les conditions indiquées n° 24, il suffit de tracer les *courbes de désaimantation* correspondant aux deux positions que le barreau de fer occupe à l'origine et à la fin de son mouvement; or, on reconnaît que ces deux courbes (fig. 9) sont

Fig. 9.

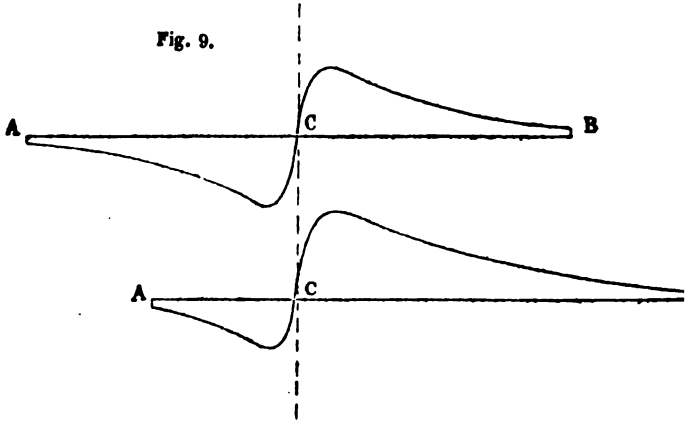

exactement de même forme et diffèrent uniquement l'une de l'autre par la position qu'elles occupent. Pour obtenir la seconde, il suffit, si le barreau est

2° pour un déplacement donné du barreau de fer, la direction et l'intensité du courant induit restent les mêmes, quelle que soit la distance qui sépare l'hélice induite de l'aimant permanent; il est indifférent que cette hélice soit placée à droite ou à gauche du pôle double, sur la partie du barreau que comprennent les deux régions neutres, ou en dehors de cette partie; 3° si l'on compte toujours les abscisses à partir du point C, où l'axe des abscisses est coupé par l'axe de l'aimant, les valeurs de $\frac{dy}{dx}$, qui correspondent à une valeur donnée de x, sont les mêmes pour les deux courbes, bien que les valeurs de y soient différentes, et comme l'intensité magnétique dépend uniquement de la fonction $\frac{dy}{dx}$, on conçoit que cette intensité doit demeurer constante bien que le magnétisme absolu varie.

Pour vérifier la dernière de ces conclusions, j'ai déterminé par des expériences directes la courbe des intensités d'un barreau de fer doux de 1^m longueur, 1° en plaçant l'aimant vis-à-vis le milieu du barreau; 2° en le plaçant de manière à partager le barreau en deux parties inégales, l'une de 20, l'autre de 80 centimètres. J'ai obtenu ainsi les courbes des figures

Fig. 10.

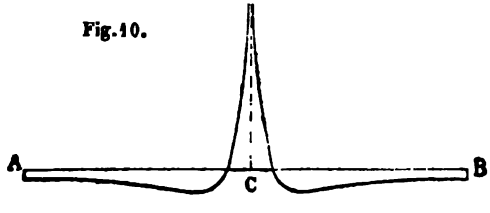

10 et 11; on voit fig. 11 que la ligne qui représente

les intensités de la partie de 20 centimètres est sensiblement identique avec celle qui représente les

Fig. 11.

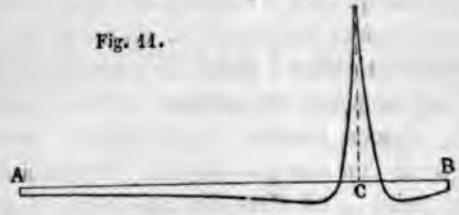

intensités correspondant aux 20 premiers centimètres de la longue branche.

(**36**) Le courant induit obtenu par M. Gramme dans l'expérience n° 21 provient, en définitive, de ce que le barreau de fer se trouve divisé par l'aimant en deux parties dont les longueurs ont entre elles des rapports différents, suivant la position que l'aimant occupe. Si le barreau avait une longueur infinie, le mouvement de l'aimant ne développerait pas de courant induit.

Les faits qui sont l'objet du présent paragraphe ont par eux-mêmes un assez grand intérêt; mais je me suis proposé surtout, en les analysant, de faire voir quel usage on peut faire de la méthode des *courants de désaimantation.*

QUELQUES MOTS

SUR LES

DOCTRINES DE LA PHYSIQUE MODERNE,

Par M. Ch. GIRAULT,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Dans tous les traités de physique, à la première page, on nous apprend, ou plutôt on nous rappelle que les corps se présentent sous trois états, l'état solide, l'état liquide et l'état gazeux; et l'on désigne collectivement les liquides et les gaz sous le nom de *fluides*.

Ces dénominations de corps solides et de corps fluides répondent à des états bien déterminés de la matière, et elles dureront aussi longtemps que notre langue elle-même.

Mais il n'en est plus ainsi de ces autres fluides, dits *fluides impondérables*, et sous le nom desquels il faut chercher seulement les causes encore mal connues des phénomènes de la chaleur, du magnétisme et de l'électricité.

Ces derniers fluides, en effet, électriques, magnétiques ou calorifiques, ne sont que de pures fictions, de simples hypothèses. La science, qui les laisse

encore figurer dans son vocabulaire, a cessé d'y croire ; elle ne les conserve que par habitude, et parce qu'ils lui fournissent un moyen commode de mettre de l'ordre dans les faits, en attendant qu'elle soit en mesure d'approprier son langage aux idées nouvelles qui ont pris déjà chez elle une si large place.

Depuis vingt ou trente ans, une école s'est formée professant cette doctrine, que tous les phénomènes de la nature physique sont des phénomènes de mouvement, que toutes les questions concernant la chaleur, la lumière, le magnétisme et l'électricité, sont des problèmes de dynamique, au même titre que les questions où l'on étudie les mouvements de transport des corps dans l'espace.

C'est à ce point de vue, Messieurs, que je me permets d'aborder devant vous un sujet où l'on pourrait suspecter à bon droit ma compétence. Si le terrain sur lequel je veux m'aventurer un instant ne m'est pas familier, du moins il confine à celui de la mécanique, que j'ai parcouru plus souvent et qui me fournira des repères. Que ce soit là mon excuse, si vous le voulez bien.

Lorsqu'on essaye de classer les forces naturelles, on est conduit à distinguer : 1° la gravitation, qui détermine les mouvements des astres et ceux des projectiles ; 2° les forces moléculaires, c'est-à-dire les actions mutuelles des particules des corps très-voisines les unes des autres ; 3° les forces calorifiques, lesquelles président aux phénomènes de chaleur et de lumière ; 4° enfin, les forces électriques, dont les aimants sont une combinaison particulière.

De ces forces, les unes, à savoir la gravitation et les actions moléculaires, demeurent les mêmes pour les mêmes particules placées dans les mêmes situations relatives ; les autres sont subordonnées à de tout autres conditions.

Quoi qu'il en soit, entre toutes ces forces il existe une intime relation, de telle sorte que très-souvent le jeu des unes détermine celui des autres.

Nous pourrions multiplier ici les exemples ; nous nous bornerons à quelques indications dont il nous faut peut-être excuser d'avance la longueur.

Nous connaissons les mouvements des corps qui tombent et ceux des astres qui circulent ; nous savons nous rendre compte de la manière dont les solides ou les fluides se transmettent de l'un à l'autre le mouvement ; nous voyons chaque jour les forces moléculaires faire vibrer les corps sonores ou déterminer les formes cristallines ; et si, dans ces divers cas, nous sommes encore inhabiles à prévoir, par le calcul, tous les détails des phénomènes, du moins nous nous formons une assez juste idée des causes qui les régissent. Ces causes, ce sont des forces, dont nous parvenons même à représenter géométriquement les grandeurs et les directions.

Mais il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de la force calorifique ; et cependant son mode d'action, pour être plus obscur, n'en produit pas moins des effets de mouvement très-manifestes.

Ainsi, c'est la chaleur ajoutée ou retirée qui dilate les corps ou qui les contracte ; c'est elle qui les dissémine en vapeurs ou qui les rassemble en liquides, puis en solides.

Nous voyons journellement la chaleur du soleil produire des mouvements de végétation, et déterminer, concurremment avec la pesanteur, les courants atmosphériques ou océaniques, la formation des nuages, l'écoulement des glaciers et des fleuves, la chute des pluies ou des neiges.

Nous voyons, aux foyers de nos machines, la vapeur volatiliser l'eau des chaudières et créer ainsi une force élastique qui se transmet, se transforme et s'utilise dans mille mouvements divers.

Si la chaleur provoque le mouvement, le mouvement, à son tour, peut être une source de chaleur.

Ainsi, un gaz brusquement comprimé s'échauffe; il en est de même de l'enclume sous les coups répétés du marteau; la vrille qui perfore le bois ou le métal, devient brûlante sous la main, en détachant des menus copeaux; une roue qui tourne dans l'intérieur d'une masse liquide, en élève la température; deux morceaux de bois sec frottés vivement l'un contre l'autre, peuvent, comme on le sait, prendre feu.

Il est une classe importante de mouvements moléculaires que la chaleur détermine, ou qui, inverse-

foyers de chaleur ; elles fournissent aussi des foyers de lumière. Réciproquement, la lumière produit des actions chimiques, puisqu'elle colore en vert les végétaux, détermine la combinaison brusque de l'hydrogène et du chlore, et prête son concours à l'art du photographe.

A proprement parler, la chaleur et la lumière constituent un seul et même agent susceptible d'états divers, et qui, selon les circonstances, impressionne tous nos organes, ou seulement la membrane délicate dont est tapissé le fond de notre œil. Le soleil nous verse simultanément la chaleur et la lumière ; nous les séparons, il est vrai, l'une de l'autre au moyen du prisme ; mais, en cela, c'est notre industrie qui les isole et non pas la nature ; nous pouvons donc indifféremment donner le nom de chaleur ou de lumière à la force qui émane du soleil.

Cette force peut être modifiée par les actions moléculaires des corps : car les rayons solaires en traversent l'épaisseur ou se réfléchissent à leur surface suivant des lois déterminées, et leur communiquent le plus souvent des couleurs caractéristiques.

Si, par ce qui précède, nous avons établi que les phénomènes de mouvement, de chaleur et de lumière s'engendrent les uns les autres, il nous sera tout aussi facile de montrer qu'à ce point de vue on leur peut adjoindre les phénomènes électriques. Nous n'aurons, en effet, qu'à rappeler des résultats bien connus.

Personne n'ignore que l'électricité peut s'obtenir en frottant le verre ou la résine, et qu'elle donne naissance à des attractions ou à des répulsions entre

les corps. — L'évaporation continue des surfaces liquides est regardée comme la principale source de l'électricité atmosphérique. — La chaleur développe dans les métaux soudés ensemble des courants électriques qui concourent, avec l'aiguille de boussole, à former les appareils thermométriques les plus délicats. — Les actions chimiques fournissent des courants indéfinis de ces prétendus fluides, qui, une fois obtenus, peuvent servir à décomposer les corps; qui les échauffent, les fondent, les rendent lumineux ou les volatilisent; qui les transportent ou les déchirent; qui, enfin, reproduisent sur une moindre échelle tous les effets de la foudre, et, plus dociles qu'elle ou plus inoffensifs, sont utilisés pour nos communications télégraphiques.

Il nous reste à parler des phénomènes magnétiques, afin de montrer leur intime connexion avec ceux qui précèdent.

Œrsted, en 1821, a constaté, dans une expérience célèbre, l'action directrice que les courants électriques exercent sur l'aiguille aimantée. C'est là le point de départ de plus d'une découverte brillante, soit dans la science pure, soit dans le domaine de

coup de marteau peut fixer dans un barreau de fer les propriétés magnétiques ; la chaleur les lui retire.

Pour clore cette trop sèche énumération, plaçons ici quelques mots relatifs à une très-belle expérience de Foucault, où tous les agents dont nous avons parlé viennent en quelque sorte jouer leur rôle. Dans cette expérience, les actions chimiques développent un courant électrique qui aimante une barre de fer dont on a rapproché les deux bouts, ou les deux pôles, en la recourbant. Un disque de métal est disposé entre ces deux pôles et à égale distance. Une manivelle permet de communiquer à ce disque un mouvement de rotation rapide sur lui-même, mais pourtant moins rapide que si le disque était soustrait à l'influence de l'aimant ; car ce dernier, sans toucher le disque, le ralentit et l'échauffe, comme ferait un véritable frottement.

Ici donc, vous le voyez, Messieurs, mouvement, chaleur, force magnétique, force électrique, actions moléculaires, se commandent ou se subordonnent, en formant une chaîne ininterrompue.

Il faudrait expliquer, maintenant, comment les physiciens modernes embrassent, dans une synthèse générale, tous les phénomènes du monde inanimé, en partant du principe de la conservation de l'énergie dans les systèmes en mouvement, sous l'influence des forces dites gravifiques, moléculaires, calorifiques ou électriques. Ce principe est qualifié aussi de principe de l'équivalence entre les forces qui régissent les corps inertes. D'une manière plus simple,

quoique plus vague, on le désigne encore sous le nom de principe de l'unité des forces.

Mais ici, nous sommes en présence d'une science inachevée, c'est-à-dire d'une science qui repose en partie sur des résultats d'expérience, en partie sur des analogies et des conjectures auxquelles l'avenir substituera sans doute d'autres résultats d'expérience.

En attendant, procédons avec circonspection, et, passant sous silence les recherches expérimentales ou théoriques qui concernent les actions chimiques, le magnétisme et l'électricité, bornons-nous à considérer le cas de variations de température affectant des corps en mouvement. Ce cas renferme toutes nos machines à vapeur.

Dans une machine à vapeur, nous remarquons trois choses : du mouvement, des forces mouvantes ou résistantes, de la chaleur perdue ou gagnée.

La considération de ces trois choses conduit à établir trois définitions, dans le détail desquelles, d'ailleurs, nous n'entrerons pas ici.

On définit d'abord l'*énergie* du mouvement, laquelle dépend de la vitesse et de la masse, et est appelée aussi, quoique improprement, la *force vive*.

Voici, maintenant, à quels résultats conduit l'expérience :

1° Pour toute machine dans laquelle l'énergie du mouvement ne change pas, et qui n'éprouve ni perte ni gain de chaleur, le travail des forces mouvantes est égal à celui des forces résistantes ;

2° Pour toute machine qui n'éprouve ni perte ni gain de chaleur, si le travail résistant est moindre que le travail moteur, la différence se retrouve sous forme d'accroissement d'énergie ;

3° Pour toute machine dans laquelle l'énergie du mouvement ne change pas, si le travail résistant est moindre que le travail moteur, la différence se retrouve sous forme de chaleur créée, chaque calorie résultant d'un travail de 430 kilogrammètres ;

4° Pour toute machine alimentée par la chaleur, et dont on utilise la totalité du travail, chaque calorie consommée répond à 430 kilogrammètres de travail utile fourni ;

5° Pour toute machine destinée spécialement à produire de la chaleur, et mise en mouvement par des forces, chaque calorie fournie répond à 430 kilogrammètres de travail consommé.

En général, toute machine qui fonctionne produit l'un ou l'autre ou plusieurs des effets suivants : elle transmet le travail des forces en transformant le mouvement ; elle augmente l'énergie du mouvement aux dépens de la chaleur ou du travail ; elle développe du travail aux dépens de la chaleur ou de l'énergie ; elle crée de la chaleur aux dépens de l'énergie ou du travail ; et toutes ces trans-

formations s'effectuent dans des rapports constants et déterminés.

C'est en cela que consiste l'équivalence de l'énergie, du travail et de la chaleur.

Le nombre 430 est appelé l'équivalent mécanique de la chaleur, parce que, dans tous les cas, une calorie créée ou anéantie répond à 430 kilogrammètres consommés ou rendus disponibles.

Comme exemple, nous pouvons mentionner ce qui se passe lorsqu'un gaz est comprimé ou dilaté brusquement ; dans le premier cas, il s'échauffe, par l'effet du travail des pressions que son enveloppe exerce sur lui ; dans le second, il se refroidit par l'effet du travail des pressions qu'il exerce sur son enveloppe.

Les considérations qui précèdent conduisent à regarder comme fictives certaines forces auxquelles, d'ordinaire, on attribue un rôle dans l'étude de quelques mouvements particuliers. Telle est, entre autres, la force de frottement, dont nous allons dire un mot.

Un corps pesant glisse le long d'un plan, et son mouvement n'est pas celui qu'au premier abord indiquerait la théorie ; il est plus lent. Pour se rendre compte de ce qui se passe, voici ce que l'on disait jusqu'à ce jour : « Le plan contre lequel se meut le corps, lui oppose une résistance qui le retarde, et cette résistance absorbe une partie du travail moteur. » Mais arrivent les physiciens modernes, qui recueillent [illegible] ppée au contact des deux surfa[illegible] ui-

valent du travail moteur disparu, et disent : « Le mouvement se ralentit, non parce qu'il est contrarié par un frottement, mais à cause de sa conversion partielle en chaleur. »

Une roue, qui peut tourner sur elle-même, est plongée dans l'intérieur d'une masse liquide ; un poids, qui descend comme un poids d'horloge, lui imprime un mouvement uniforme de rotation : d'après l'ancienne théorie, on doit dire que le travail de ce poids moteur est égal au travail de la résistance opposée au liquide par les parois du vase qui le renferme. Mais les inventeurs de la théorie mécanique de la chaleur n'acceptent pas une pareille explication ; ils remarquent que la température du liquide s'est élevée par le fait même de la rotation de la roue ; ils mesurent la quantité de chaleur développée, montrent qu'elle équivaut au travail moteur, et en concluent qu'il n'existe pas de travail de frottement, ni, conséquemment, de résistance au glissement du liquide contre les parois du vase.

Il est d'autres fictions que les physiciens modernes rejettent également : par exemple, les chaleurs latentes de fusion, de vaporisation et de dilatation.

Lorsqu'on chauffe de la glace et qu'elle commence à fondre, la température cesse de s'élever, non pas parce que la chaleur devient latente, mais parce qu'elle est employée à un travail mécanique, parce qu'elle détruit l'association des molécules, qui passent à l'état liquide.

Lorsqu'on fait bouillir de l'eau, sa température demeure invariable, parce que toute la chaleur qu'on lui fournit se transforme en mouvement, et dissé-

mine les molécules, qui passent à l'état de vapeur. La chaleur latente n'a rien à faire ici non plus.

Pour élever d'un degré la température d'un gaz dont le volume reste invariable, il faut moins de chaleur que si le gaz se dilate sous une pression constante : car dans ce dernier cas, un effet mécanique est produit, qui ne l'était pas dans le premier, puisque le gaz, par cela même qu'il se dilate, doit détruire le travail des pressions qu'exerce sur lui son enveloppe. Si ce travail est de 430 kilogrammètres, le gaz doit consommer une calorie de plus que dans le cas où son volume ne change pas.

Les actions chimiques, on le sait, sont généralement accompagnées de variations brusques de température, qui représentent soit de la chaleur dégagée, soit de la chaleur absorbée. Dans le premier cas, qui est celui d'une combinaison, la chaleur dégagée est le produit du travail moléculaire; dans le second, qui est celui d'une décomposition, la chaleur absorbée est employée à un travail moléculaire. Dans les deux cas, le travail ne se manifeste à nous que par des effets de température, qu'il n'y a pas lieu d'attribuer à l'intervention d'une chaleur latente ou d'une chaleur rendue libre.

Il importe de remarquer, Messieurs, que, jusqu'à présent, nous n'avons fait aucune hypothèse sur la nature de la chaleur; nous sommes resté sur le terrain solide des faits. Mais l'intelligence humaine ne peut se contenter de recueillir des faits; il faut qu'elle en cherche les causes; et voici alors à quels raisonnements elle est conduite.

Puisque les forces peuvent engendrer indifféremment du mouvement ou de la chaleur, puisqu'un mouvement peut se transformer dans un autre, puisque la chaleur peut se convertir en mouvement et le mouvement en chaleur, c'est que la chaleur est un mouvement. C'est un mode particulier de mouvement qui ébranle les dernières particules des corps, soit que celles-ci exécutent des oscillations très-petites, soit qu'elles accomplissent de tout autres évolutions. Ici le champ est libre aux conjectures, car il s'agit de mouvements insaisissables d'une vue directe, et ne se manifestant à nos organes que par des impressions de température.

On voit combien cette hypothèse simplifie l'explication des phénomènes. Nous pouvons dire, maintenant, que tout travail est une source d'énergie, en ayant soin de distinguer deux sortes d'énergies, dont l'une s'évalue au moyen de la masse et de la vitesse, dont l'autre se mesure en calories, chacune d'elles pouvant, selon les cas, se transformer dans l'autre, ou se convertir en travail.

C'est ainsi que la chaleur solaire s'emmagasine, sous forme de travail de combinaison chimique, dans les végétaux qu'elle fait croître, et qui, plus tard, la restituent lorsqu'on les brûle. — C'est ainsi que, chez l'homme et chez les animaux, la puissance motrice a pour origine la chaleur interne que la respiration développe. La volonté, en déterminant la contraction musculaire, ne crée pas de la force, mais elle transforme de la chaleur en mouvement : en sorte que le corps de l'animal

peut être assimilé à une véritable machine alimentée par la nutrition et siége d'une combustion permanente. — D'après les mêmes principes, quelques astronomes ont voulu expliquer que la température du soleil se maintient constante, par suite de chutes incessantes, à sa surface, d'aérolithes venus de l'espace, et dont, au moment du choc, le mouvement se convertirait brusquement en chaleur; toutefois, suivant d'autres, il est plus vraisemblable d'admettre que le soleil se refroidit à la longue, quoique, depuis plusieurs siècles, aucune observation directe n'ait permis de constater aucun décroissement sensible de sa température.

Mais, à propos du soleil, voici que se présente à nous une question que nous n'avons pas encore abordée. Comment la chaleur se transmet-elle à distance? Par quelle sorte de mouvement nous arrivent du soleil les rayons calorifiques, les rayons lumineux, et ces autres rayons, qualifiés de rayons chimiques, qui ne sont ni chaleur ni lumière, ou qui sont à la fois l'une et l'autre avant de traverser le prisme? Ici, nous sommes en pleine hypothèse, qu'il s'agisse du système de l'émission ou

d'équilibre, dans lequel ses particules sont régulièrement distribuées, et maintenues à des distances constantes les unes des autres par des attractions ou des répulsions mutuelles. Si, en un lieu particulier de l'espace, il arrive qu'un groupe de ces particules soit dérangé, l'équilibre général est, par cela même, troublé. Mais ce trouble n'est pas instantané; il se propage de proche en proche, à partir du lieu de l'ébranlement primitif, à travers tout l'espace, avec une prodigieuse vitesse, et rencontre nécessairement soit des corps inertes ou vivants, qu'il échauffe ou qu'il éclaire ou qu'il modifie chimiquement, soit nos organes, qu'il impressionne et qu'il avertit.

C'est sur cette hypothèse que reposent les travaux des plus grands géomètres.

Leurs recherches, on le conçoit, ne concernent pas seulement la propagation de la lumière et de la chaleur à travers le vide; elles concernent encore, elles concernent surtout les modifications éprouvées, à la rencontre des corps, par l'un et l'autre de ces agents. Mais, comment appliquer le calcul à l'étude des actions exercées par les corps, si nous ignorons leur constitution intime? C'est en ayant recours à des hypothèses.

D'ailleurs, on peut renverser le problème, et demander à l'étude expérimentale des phénomènes lumineux de fournir des notions relatives à la nature des corps. On fera des hypothèses particulières sur le groupement des molécules pondérables et sur celui des molécules d'éther qui s'y trouvent entremêlées; on interrogera le calcul pour décou-

vrir les conséquences de ces hypothèses; et, si l'observation vérifie ces conséquences, on aura le droit d'y voir, dans une certaine mesure, la justification des hypothèses.

Il ne faudrait pas, toutefois, accorder une confiance trop aveugle à cette manière de procéder: car des hypothèses différentes peuvent conduire à des résultats identiques, quoique étant exclusives les unes des autres: en sorte que, si l'observation peut servir à démontrer qu'elles sont fausses, elle n'a pas la même rigueur pour établir qu'elles sont vraies.

Donnons-en ici un exemple frappant, puisé dans les travaux d'optique de géomètres fort recommandables. Nous allons employer certaines expressions sans les définir; la suite montrera que cela ne tire pas à conséquence.

Il s'agit de rendre compte du phénomène de la double réfraction. Pour cela, il faut faire une hypothèse particulière sur la constitution de l'éther renfermé à l'intérieur de certains cristaux. Dans le vide, l'éther est homogène et isotrope. Or, suivant l'opinion d'un premier géomètre, l'éther inté-

gène et isotrope, aussi bien que dans le vide. C'est donc avec des points de départ absolument opposés, que tous trois atteignent le même résultat, à savoir, l'explication du phénomène de la double réfraction.

Quoi qu'il en soit, l'étude des propriétés optiques des corps nous donne, sur leur constitution intime, des notions, fort imparfaites sans doute, mais qu'il importe pourtant de ne pas dédaigner.

Des trois états sous lesquels les corps se présentent, l'état gazeux mérite d'arrêter un instant notre attention. Le point de vue nouveau sous lequel on envisage les phénomènes calorifiques, conduit, par une conséquence nécessaire, à renouveler les idées admises sur la nature des gaz.

On les considérait, hier encore, comme des assemblages de molécules séparées les unes des autres par de grands intervalles, se repoussant les unes les autres, et maintenues en équilibre par le fait même de ces répulsions mutuelles et des répulsions dues aux parois des vases qui les renferment.

Aujourd'hui, reprenant des idées plus anciennes, un assez grand nombre de physiciens, sinon tous, inclinent à regarder les gaz comme résultant de la réunion de molécules lancées dans toutes les directions, animées de mouvements de rotation sur elles-mêmes, possédant des vitesses d'autant plus grandes que la température est plus élevée, s'entre-croisant de toutes les manières, se rencontrant rarement, vu leur petitesse, mais rebondissant, à chaque instant et sous tous les angles,

contre toute paroi qu'ils rencontrent, et constituant, par ces chocs répétés, ce que l'on appelle la pression du gaz.

Nous n'avons rien à dire de la valeur relative de ces deux hypothèses, si ce n'est que l'une ou l'autre s'impose à qui rejette ou admet la théorie mécanique de la chaleur. Il est bon de remarquer, d'ailleurs, que dans l'hypothèse des physiciens modernes, toute l'acoustique est à refaire.

A propos de la constitution intime des corps, citons, en passant, l'opinion de quelques physiciens, qui les regardent comme formés de points géométriques soumis à des actions mutuelles, et qui éludent ainsi la difficulté de concevoir en quoi consistent la molécule simple et la molécule composée.

Citons aussi, sans apporter de preuves à l'appui, le résultat obtenu par Athanase Dupré, qui évalue à 25 millions au moins, le nombre des molécules renfermées dans la millionième partie de la millionième partie d'un milligramme d'eau !

Revenons maintenant aux questions d'équivalence, et indiquons ce qu'il resterait à faire pour généraliser le principe établi à propos des phénomènes calorifiques.

Il faudrait, comme on a défini l'unité de chaleur, ou la *calorie*, définir l'unité électrique, ou *l'électrie*, et déterminer expérimentalement à quel travail mécanique elle équivaut. Il faudrait aussi mesurer les quantités de chaleur dégagées par les diverses combinaisons chimiques.

De pareilles recherches ont été entreprises, mais laissent encore beaucoup à faire ; et leur exposi-

tion dépasserait les limites de notre sujet et de notre compétence.

Mentionnons toutefois les expériences de M. Favre, d'où il résulte que, dans les machines électromotrices, le travail s'obtient aux dépens de la chaleur développée par les actions chimiques génératrices du courant électrique.

Citons, de M. Cazin, les réflexions suivantes: « Ces trois sortes de grandeurs, quantité d'électricité, quantité de travail, quantité de chaleur, sont susceptibles de s'équivaloir dans des rapports numériques déterminés; elles sont de même ordre; on peut donc leur donner un nom commun, *quantité d'énergie*. »

Rappelons ce que disait, il y a dix ans, M. Lamé: « La chaleur, l'électricité, le magnétisme, l'attraction universelle, la cohésion, les affinités chimiques, tous ces êtres mystérieux et incompréhensibles, ne sont, au fond, que des hypothèses de coordination, utiles sans doute à notre ignorance actuelle, mais que les progrès de la véritable science feront disparaître. »

Plaçons enfin, au terme de cette course un peu vagabonde à travers les travaux des physiciens, l'hypothèse par laquelle on considère toutes les molécules des corps comme enveloppées, chacune séparément, d'une atmosphère d'éther, qui, lorsqu'elle se trouve en excès ou en défaut, donne naissance aux phénomènes électriques. L'état de ces atmosphères minuscules serait troublé par diverses causes, telles que le frottement, la pression, le clivage, les actions chimiques; et, sous certaines

conditions, l'équilibre se rétablirait brusquement d'une manière durable, ou serait alternativement rétabli et troublé à chaque instant successif. — Nous n'entreprendrons pas d'en dire davantage sur ce point.

Notre sujet, Messieurs, n'est pas encore épuisé, malgré sa longueur. Nous allons donc, si vous le permettez, pénétrer avec vous plus avant dans le champ de la spéculation; là, nous rencontrerons une hypothèse qui semblera téméraire au premier abord : c'est à savoir la négation radicale et absolue de toute existence de forces dans l'ordre physique.

Qui a jamais vu une force? Qui l'a touchée, palpée? Qui jamais, pour la saisir, s'est introduit dans le sanctuaire des causes occultes?

Les forces ne sont que de simples abstractions, prétendent les novateurs les plus hardis : ce sont des êtres de raison, qu'il ne faut accepter dans la science qu'à titre d'auxiliaires, en se gardant de leur accorder une existence réelle, non plus qu'à Vulcain, Phœbus, Borée, Neptune.

Mais, dira quelqu'un, à tout effet il faut une

avoir d'autre origine que le mouvement lui-même. »

D'ailleurs, tous les mouvements ne se manifestent pas à nos organes de la même manière. Il en est qui consistent dans des déplacements nettement saisissables ; il en est d'autres qui ne peuvent être perçus individuellement, et qui produisent, soit les changements d'état des corps et leurs modifications chimiques, soit des effets de chaleur ou de lumière, de magnétisme ou d'électricité.

Les sons se prêtent, suivant le point de vue, à figurer dans l'une ou dans l'autre de ces deux catégories.

« A chaque instant, dit M. Henri Sainte-Claire-Deville, le mouvement se transforme en chaleur, laquelle on peut transformer en électricité, et, par suite, en agent capable de produire ou de détruire toutes les combinaisons chimiques..... Même en mécanique, ajoute-t-il, toute notion de la cause du mouvement, de la force, est absolument inutile. »

Ainsi, Messieurs, tous les phénomènes de la nature physique sont des phénomènes de mouvement, et le principe expérimental de l'équivalence entre les mouvements et les forces se résout dans le principe plus simple de l'équivalence entre les mouvements, c'est-à-dire dans le principe de la conservation de l'énergie.

Il peut paraître si singulier de vouloir nier l'existence des forces, qu'il ne sera pas hors de propos d'insister ici sur un cas particulier dans lequel les arguments des novateurs se présentent avec tout leur relief.

Supposons que deux molécules de forme quelconque soient animées de mouvements tels qu'elles tendent à venir occuper simultanément le même lieu de l'espace. La matière étant impénétrable, il est clair qu'avant d'arriver en ce lieu, leur mouvement sera nécessairement modifié; il le sera à partir du moment où commencera le choc des molécules; et, si l'on connaît la loi suivant laquelle le choc modifie les vitesses, on connaîtra le mouvement des deux molécules après le choc. En tout ceci, les forces n'ont rien à faire. Sans doute, on peut dire qu'à l'instant du choc il se développe, au point de contact, des forces égales et contraires tendant à écarter les molécules, et qui, une fois connues, font connaître les mouvements ultérieurs; mais cette introduction des forces n'a rien de nécessaire. Au lieu d'invoquer la loi d'action des forces, il est plus direct et plus simple d'invoquer la loi suivant laquelle le choc modifie les vitesses. Les forces n'arrivent donc que par surcroît, et sans apporter de lumière dans la recherche des causes. La cause du mouvement de chaque molécule après le choc, c'est le mouvement des deux molécules avant le choc. Quand on a dit cela, on a tout dit.

Voilà qui va bien, parce qu'il s'agit de forces répulsives. L'esprit, en effet, accepte volontiers que toute répulsion entre les corps puisse être considérée comme résultant du choc mutuel de ces corps ou de leur choc contre des corps intermédiaires. Mais, que dire des forces attractives? Comment les ramener à de simples chocs? Comment,

si nous rejetons les forces attractives, concevoir la solidité des corps et les mouvements des astres ?

Dès qu'il n'existe pas de forces, il n'existe pas d'équilibre ; toutes les molécules des corps pondérables, toutes les molécules de l'éther sont dans une agitation perpétuelle. Elles se heurtent sans cesse et rebondissent les unes contre les autres. Mais, alors, comment les molécules d'un même corps restent-elles emprisonnées dans la forme de ce corps ? Serait-ce parce qu'elles rebondissent contre les molécules des corps voisins ? Ne doit-on pas plutôt s'attendre à ce qu'elles glisseront dans les intervalles laissés libres : en sorte que tous les corps devraient, à la longue, se pénétrer les uns les autres et se confondre ?

C'est ce qui arrive, en effet, répliquent les adversaires des forces. Il n'est pas de corps, si dur qu'il soit, qui n'ait une certaine odeur, et qui, par conséquent, ne laisse échapper ses molécules ; il n'est pas de liquide qui ne dissémine les siennes sous forme de vapeurs ; il n'est pas de vapeur qui ne s'épande dans l'espace qu'on lui ouvre, quelque grand que soit cet espace.

Quant à rendre compte, au moyen des chocs, de la gravitation des corps célestes, la chose est plus embarrassante encore ; mais l'école nouvelle n'en regarde pas moins comme essentiellement impossible l'action mutuelle de deux corps à distance, que cette distance soit de plusieurs millions de kilomètres, ou qu'elle soit d'un millionième de millimètre ; car le plus ou moins d'intervalle ne change rien à la difficulté de concevoir une influence s'exer-

çant à travers le vide absolu. De toute nécessité, disent-ils, il faut un intermédiaire ; et cet intermédiaire, c'est l'éther lui-même. Partant de là, ils expliquent que les corps sont poussés les uns vers les autres par les chocs répétés des molécules d'éther qui les pénètrent et qui les entourent ; et ils établissent, relativement au mouvement de l'éther, les principes qui leur sont nécessaires pour rendre compte des phénomènes observés.

Quoi qu'il en soit de leurs explications (qui auraient, d'ailleurs, pour effet de réduire en quelque sorte à néant la plupart des grands travaux de la physique mathématique), elles présentent encore une telle inconsistance et de telles difficultés, que nous ne devons mettre aucune hâte à écarter la considération des forces. Ces dernières constitueront longtemps, sinon toujours, d'indispensables auxiliaires ; et, comme nous pouvons y recourir sans rien préjuger sur leur existence, elles ne mettront jamais obstacle à ce que nous fassions bon accueil aux idées nouvelles parvenues à maturité.

Continuons donc à opposer aux partisans de la doctrine des chocs, une prudente réserve plutôt qu'une fin de non-recevoir, et ne perdons pas de vue que, bien souvent, l'utopie de la veille est la vérité du lendemain.

SUR LA DÉTONATION

DES

MÉLANGES GAZEUX

Par M. NEYRENEUF

Membre titulaire.

Introduction (1). — Une remarque d'un de mes élèves, M. Bouet, actuellement à l'École centrale, a été l'occasion de mes recherches sur la détonation des mélanges gazeux. En répétant l'expérience du transvasement de l'hydrogène d'une éprouvette dans une autre, M. Bouet remarqua, après inflammation, sur la paroi de l'éprouvette supérieure des lignes ondulées, formées par de la vapeur d'eau condensée. Cette particularité d'expérience fixa d'autant mieux mon attention, que je m'occupais alors des stratifications de la lumière électrique, et que je crus entrevoir la possibilité de reproduire ce singulier phénomène optique sans électricité, par l'action seule de la propagation d'un flux calorifique intense. On pouvait du reste espérer des résultats d'une grande netteté en se rappelant que la combustion d'un

(1) Des notes sur ce sujet ont été publiées dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences, dans le *Bulletin* de la Société française de physique, dans le journal de M. d'Almeïda.

mélange d'air et d'hydrogène dans une éprouvette s'effectue souvent avec un son musical qui se prolonge, son qui doit être produit par la vibration, de durée sensible, de la masse gazeuse intérieure.

Mode d'expérience.—Je me suis appliqué à déterminer d'abord les circonstances qui favorisent l'expérience sous sa première forme. On obtiendra des apparences fort belles, en se servant d'une éprouvette ordinaire *bien propre et bien desséchée*, et opérant de la manière suivante : on remplit d'hydrogène sur la cuve à eau une seconde éprouvette de même capacité et de même diamètre que la première ; on la soulève ensuite en la tenant verticalement, l'ouverture en bas. Lorsque tout le liquide adhérent aux parois s'est écoulé, on abouche les deux éprouvettes, et on les retourne de façon que celle qui est sèche et qui est pleine d'air se trouve à la partie supérieure. On forme au moyen du pouce et de l'index un anneau de fermeture aussi hermétique que possible, et on attend cinq minutes au moins dans cette position. On enlève ensuite l'éprouvette supérieure par son extrémité fermée, et, en la tenant horizontale, on en présente rapidement l'ouverture à la flamme d'une bougie. La détonation a lieu et en regardant sur les parois de l'éprouvette, on aperçoit, marquées par de la vapeur d'eau, des lignes rappelant la disposition des lignes nodales sur les plaques vibrantes. Les résultats varient avec la dimension. Si on a employé une éprouvette de 3 centimètres de diamètre et de 20 centimètres de hauteur, on observe des arborescences très-jolies, analogues

à certaines fleurs de glace. Au bout d'un jour ou deux, les apparences ont disparu, sans doute à cause de la vaporisation de l'eau, mais on peut les faire réapparaître par l'insufflation de l'haleine et cela indéfiniment à la condition de conserver l'éprouvette en la plaçant sur une soucoupe pleine d'eau.

L'opération préalable à faire subir aux éprouvettes est longue ; de plus il est difficile de varier beaucoup la composition des mélanges, en opérant comme nous venons de l'indiquer. On obtient de bons résultats, mais malheureusement éphémères, de la manière suivante : l'éprouvette *propre* est remplie avec de l'huile, puis vidée et rapidement remplie d'eau. On remplace alors l'eau par un mélange gazeux, fait à l'avance en proportions quelconques, et on détermine ensuite la détonation comme plus haut. Les apparences très-complètes ne persistent qu'un temps très-court. Ce procédé, malgré son peu de commodité pratique, est avantageux, à cause de sa sensibilité, comme procédé d'investigation ; il m'a permis de constater que tous les mélanges étaient loin de produire les effets que nous étudions, qu'ils devaient varier avec la dimension des éprouvettes, et que la combustion ne devait pas être trop rapide, comme cela a lieu lorsque l'hydrogène et l'oxygène sont dans les proportions qui constituent l'eau.

Le procédé du transvasement est impraticable avec les tubes d'un petit diamètre, qu'il est du reste fort difficile d'obtenir propres et secs. Le procédé par l'huile deviendrait rebutant et moins probant pour des tubes d'une certaine longueur; je n'ai pas obtenu non plus de bons résultats en faisant arriver les

mélanges bien desséchés au fond des tubes à remplir de manière à chasser l'air complètement; malgré la perte d'une grande quantité du mélange, on n'est jamais sûr d'opérer dans des conditions comparables.

J'ai cherché à utiliser la chaleur produite dans la combustion, en me guidant du reste d'après les apparences que donnent les éprouvettes sèches. Quelle que soit la cause du phénomène, on doit admettre que la combustion est plus active ou plus prolongée vers certaines parties qui s'échauffent plus que les autres. Sur ces dernières se forme, de préférence, la condensation de la vapeur d'eau. S'il en est bien ainsi, on conçoit que telle substance convenablement choisie, tapissant les parois des tubes, pourra fondre sur les régions les plus chauffées tout en conservant vers les autres l'état solide. Les premières se trouveront donc dénudées et dès lors distinctes des secondes. J'ai essayé le suif, la cire et la paraffine, substances dont les points de fusion sont peu élevés. Le suif ne donne rien, la cire donne rarement, la paraffine, au contraire, donne des effets très-beaux et persistants. L'insufflation de l'haleine leur rend même au bout de six mois l'aspect chatoyant par réflexion qu'ils avaient d'abord.

Je crois bon de donner quelques détails sur la manière de paraffiner les tubes. On pourra recouvrir d'une couche très-mince de cette substance l'intérieur des tubes, longs même de 1 mètre, à la condition que les parois ne soient pas trop épaisses.

Le paraffinage ne réussit pas avec les éprouvettes ordinaires; la couche est ou trop épaisse et les

effets ne sont pas visibles, ou trop mince, et n'a pas alors une adhérence suffisante pour résister au choc de la détonation. La paraffine est fondue dans un plat allongé, placé au-dessus d'un bec de gaz que l'on laisse allumé pendant toute l'opération. Cette substance forme alors un liquide, aussi clair, aussi limpide que l'eau, et que l'on manie sans répugnance. On la puise lorsqu'elle commence à fumer au moyen d'un tube en U, dont une des branches est tenue à la main, tandis que l'autre plonge dans le bain, et on la verse dans le tube à paraffiner, jusqu'à ce que ce dernier soit rempli. On le retourne alors verticalement sur le plat, de manière à faire écouler le liquide. Si le tube est mince et court, l'opération est terminée; mais si les parois sont épaisses, on s'aperçoit que la solidification au fond du tube se fait trop rapidement et la couche n'est plus mince. On recommence alors le remplissage avec la paraffine chaude, 2 et même 3 fois de suite; on laisse ensuite égoutter et solidifier, ce qui demande à peine un quart d'heure; les tubes sont prêts. On les remplit alors d'eau sur la cuve, puis du mélange sur lequel on veut expérimenter et la combustion peut être immédiate.

J'indiquerai encore, pour terminer, quelques détails bons à connaître. La paraffine ne doit pas être versée trop chaude, sinon la couche solidifiée trop mince manque d'adhérence. Il faudra changer assez souvent de bain de paraffine, car cette substance, s'oxydant à la longue, fond à une température de plus en plus élevée. La différence du point de fusion peut aller de 50 à 150° (voir *Les Mondes*, année

1869). Il faudra, quand un tube aura servi, attendre qu'il soit bien sec pour le paraffiner de nouveau. Enfin si l'expérience ne réussit pas à la première détonation, il est inutile d'en essayer une seconde, la couche s'écaillant alors suivant toute la longueur du tube.

Résultats des expériences. — Je ne reviendrai pas sur ce qui se produit avec les éprouvettes ordinaires bien sèches, me contentant de ce que j'ai déjà indiqué pour un mélange formé de 1 d'air et de 1 d'hydrogène; je passe tout de suite à ce qui se rapporte à des tubes de petit diamètre. Lorsque ce dernier ne dépasse pas 1^c, 5 pour des longueurs pouvant varier de 1^m, 37 à 0^m, 052, les lignes de fusion sont disposés perpendiculairement à l'axe des tubes et équidistantes suivant une assez grande longueur, rappelant, par leur aspect, les stratifications de la lumière électrique et souvent les divisions que l'on marque sur les tubes volumétriques.

« — Si les tubes ont une longueur ne dépassant point 30^c, la détonation produit un son musical très-net, ou un son moins pur, formé de notes discordantes. Dans le premier cas, les stries ou lignes de fusion sont très-nettes, très-régulièrement espacées, à partir d'une distance de l'ouverture qui paraît varier avec le diamètre. Dans le second cas, on distingue au moins deux séries de stries inclinées sur l'axe avec moins de régularité dans les intervalles. Voici quelques résultats relatifs au cas où le son musical est pur.

α correspond à un mélange de 1 volume d'air avec 1 volume d'hydrogène.

β correspond à un mélange de 1 volume d'air avec 2 volumes d'hydrogène.

γ correspond à un mélange de 1 volume d'oxygène avec 19 volumes d'hydrogène.

Mélange.	Longueur.	Diamètre.	Distance des stries.
α	5c 2	0c 63	0c 086
α	17 6	0 75	0 360
α	7 9	1 16	0 162
β	21 5	2 15	0 18
β	17 5	1 97	0 15
γ	24 0	1 25	0 26

Le caractère musical est tellement net, que l'on peut conclure, à la simple audition, de la direction des stries. De plus, ce qu'il faut noter avec soin, c'est que, pour un tube donné de moyenne grandeur, il existe un mélange, et un seul mélange, convenable pour obtenir une seule série de stries. Le tube n° 1, par exemple, avec le mélange β ou γ, donne des stries irrégulières.

6 — Avec de longs tubes, la détonation produit un bruit confus, comme un clapotement, correspondant à 2 et même 3 bruits distincts. Les apparences vers l'ouverture, parfois irrégulières, deviennent *toujours* perpendiculaires à l'axe et également espacées vers la seconde moitié du tube: les nombres inscrits dans la dernière colonne de droite représentent les intervalles égaux.

Mélange.	Longueur.	Diamètre.	Distance des stries.
α	124c	0c 6	1c 5
γ	124	0 6	1 8
γ	99 5	1 1	1 35
γ	87	0 75	1 2

Ces résultats sont sensiblement constants, comme je l'ai constaté en répétant les expériences dans les mêmes conditions. Je dois, néanmoins, signaler la particularité suivante : il peut arriver que la distance des stries pour un même tube et un même mélange soit exactement la moitié de celle observée dans une expérience analogue. Le fait s'est présenté 6 fois bien caractérisé, dans la série de mes recherches.

e — Quand on prend des tubes de longueurs intermédiaires, on peut avoir en même temps des stries très-larges et des stries peu espacées comme avec les tubes de petite longueur. L'oreille prévient, du reste, si des stries fines ont dû se produire : un son musical se manifeste, dans ce cas, soit au début, soit à la fin de la combustion.

Mélange.	Longueur.	Diamètre.	Distance des stries.
z	38	1c 3	0c 65 (1) 0 30
z	30	1 2	0 6 0 2
z	60	1 1	0 3 0 6
z	40	1 5	0 7 0 33

(1) Le 1er nombre de l'accolade s'applique aux stries les plus voisines de l'extrémité fermée.

On peut remarquer encore ici la simplicité du rapport des nombres qui représentent les distances des stries pour un même tube.

Lois. — De la comparaison des résultats inscrits dans les 3 tableaux précédents, confirmés du reste par un grand nombre d'autres qu'il est inutile de reproduire ici, on peut énoncer les lois suivantes :

1° La distance des stries varie comme la longueur des tubes et aussi comme leur diamètre.

2° La nature du mélange, dans les conditions de réussite de l'expérience, a aussi une influence propre sur cette distance.

3° Un son musical nettement perçu correspond toujours à la production de stries régulières et fines.

d — L'expérience avec de longs tubes réussit encore lorsque leurs deux extrémités sont ouvertes ; les stries occupent alors le dernier tiers de la longueur du tube à partir de l'extrémité vers laquelle se produit l'inflammation. On opère en fermant momentanément une des extrémités avec le doigt, que l'on enlève au moment où se produit la détonation.

e — La combustion du mélange α, β, γ, et d'autres mélanges plus riches ne produit plus aucun effet quand elle est déterminée par la production d'une étincelle entre 2 fils de platine placés près de l'extrémité fermée. Avec un tube étroit, long de plus de 1 mètre, je n'ai eu aucune trace de stries.

f — Avec de longs tubes, si on opère la combustion dans l'obscurité, on croit avoir sous les yeux un tube de Geissler, illuminé par un seul mouve-

ment du marteau de l'interrupteur d'une bobine Ruhmkorff. Un ou deux points brillants persistent après la détonation; ils sont dus à la combustion d'une petite quantité de paraffine, combustion qui laisse comme trace une tache allongée où la fusion a eu lieu.

Des mélanges détonants. — J'ai indiqué plus haut la composition des mélanges détonants qui donnent les meilleurs résultats. — Il y a sans doute à rechercher le rôle que joue, dans nos mélanges imparfaits, la portion de gaz inerte constituée par de l'azote et de l'hydrogène pour les mélanges α et β, par de l'hydrogène pour le mélange γ; mais mes expériences ne sont pas assez nombreuses pour que je puisse le faire ici avec fruit. Le mélange γ, qui est celui que l'on doit préférer pour de longs tubes, a été pris comme moins riche que celui formé par $\frac{1}{5}$ d'oxygène et $\frac{9}{5}$ d'hydrogène, mélange dans lequel les quantités de gaz qui entrent en combinaison sont égales à celles du mélange α. Le précédent mélange d'hydrogène et d'oxygène ne donne rien par suite de combustion trop rapide. Je reviendrai plus tard là-

comme substance plus réfractaire
parfait.
ont été :

	O
	1
1	1
1	2
1	3

Les 3 premiers n'ont rien donné que la fusion et la projection de la substance intérieure, et souvent la rupture du tube par le fond. Le 4e mélange donne, mais mal, et je n'en conseillerai pas l'emploi. On doit conclure de là que, lorsque la propagation de la combustion est trop rapide, nos effets ne se produisent plus et que le mouvement oscillatoire ne s'établit qu'à partir d'une certaine résistance apportée par une quantité suffisante de gaz inerte.

2. — En remplaçant le gaz hydrogène par le gaz d'éclairage, on obtient des résultats suffisants, mais bien moins nets.

3. — Le nombre des mélanges détonants où l'hydrogène ne donne pas lieu à une condensation énergique de vapeur d'eau, est très-restreint; aussi, ai-je apporté le plus grand soin à l'étude du mélange de l'oxyde de carbone et de l'oxygène. Le gaz oxyde de carbone doit être pris parfaitement pur, à cause de la grande densité de l'acide carbonique, qui donnerait à de faibles quantités de cette substance, comme gaz inerte, une influence considérable.

J'ai opéré sur les mélanges suivants :

	C O	*O*		*C O*	Air.
a	1	1/2			
b	1	1			
c	1	2	et *d*	1	3

Avec le mélange *a*, on obtient une combustion assez rapide, mais que l'on peut suivre assez facilement à l'œil pour observer le virement de teinte de la flamme vers le fond du long tube où elle se produit. La flamme bleue devient pourpre violacée ; pas de trace de stries.

Avec le mélange *b*, rien non plus ne se produit. Le mélange *c* brûle avec une lenteur extraordinaire dans une éprouvette ordinaire, tandis que la combustion est assez énergique et sonore dans un tube fin de petite longueur.

Avec le mélange *d*, j'ai eu quelques stratifications après le premier tiers de la longueur du tube, mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les variations de vitesse que l'on peut observer sans difficulté. Vers le premier tiers, combustion peu rapide et qui va s'accélérant, puis passe par un maximum qui persiste durant

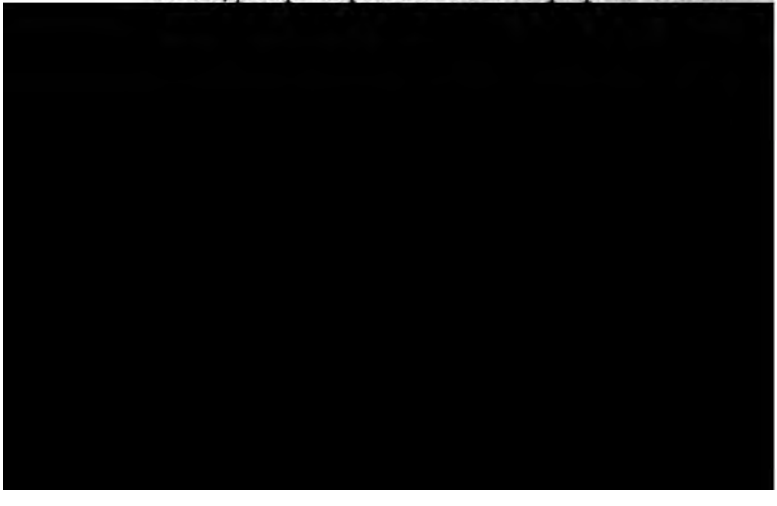

ont produit avec des poussières des apparences qui se rapprochent de celles que nous avons observées. Kundt (v. l'*Institut*, t. 34, et *Ann. de ch. et de phys.*, année 1866) secoue, dans un tube de 1^m 30 de long et de 0^m 02 de large, de la poussière de lycopode, de manière que toute la paroi du tube en soit uniformément recouverte. Il fait ensuite vibrer ce tube par des frictions longitudinales, en le laissant ouvert aux deux bouts; la poussière s'accumule en des points déterminés qui correspondent aux lignes nodales spiraliformes. Mais si l'on ferme le tube à ses deux extrémités au moyen de bons bouchons et qu'on le frotte ensuite, la poussière s'agglomère en lignes déliées bien différentes et qui tiennent au mouvement de l'air, et non du tube, car elles ne se produisent pas dans le vide. En régularisant le phénomène dans des conditions qui le rendent tout différent de celui que j'ai observé, Kundt arrive à la mesure de la vitesse du son dans les différents gaz. Neumann (*Ann. de poyg.*, CXXVII, CXXVIII) provoque des figures analogues à celles de Kundt: 1° en mettant le feu à une vessie remplie de gaz, placée en avant du bout ouvert d'un tube dont le bout opposé est fermé; 2° par une insufflation d'air énergique, par le bout ouvert du tube; 3° en retirant rapidement un bouchon fermant l'ouverture du tube; 4° en heurtant du doigt une vessie tendue au-devant de cet orifice; 5° par le passage d'une étincelle électrique soit en avant de l'orifice du tube, soit dans son intérieur. Neumann s'attache, en outre, à démontrer que les conclusions de Kundt ne sont pas exactes. La question entre Neumann et Kundt est de faire la part

dans ces phénomènes de ce qui revient à l'air et de ce qui revient au tube. Je n'interviendrai pas dans le débat, me bornant, et ce sera bien suffisant, à expliquer mes seules expériences.

Un grand nombre d'expériences, faites avec des vases d'épaisseurs très-variables, me porte à penser que l'influence des parois est nulle ou tout du moins tout à fait négligeable. J'indiquerai à ce sujet les expériences suivantes :

Mélange.	Longueur.	Diamètre.	Épaisseur.	Stries.
a	90^c	0^c 45	0^c 25	0^c 6
a	80	0 65	0 1	0 75
a	27	1 53	0 07	0 5
a	22	1 3	0 1	0 4

Les apparences étaient pour les quatre tubes parfaitement marquées. J'ai aussi opéré avec un eudiomètre de 1^c d'épaisseur et de 2^c 2 de diamètre, par la méthode du transvasement, et obtenu de magnifiques arborescences.

Le phénomène a sa cause dans un mouvement vibratoire, qui anime la masse gazeuse, dans les différents cas de combustion que nous avons examinés, mouvement qui anime en même temps la partie du gaz en combustion. Les choses se passent d'une manière générale comme dans la méthode graphique de Duhamel, avec cette différence que c'est le corps vibrant qui se déplace.

Je distinguerai trois cas relatifs : le premier aux expériences a, le second aux expériences b et le troisième à la combustion du mélange d'oxyde de carbone et d'oxygène.

a. — Lorsque la détonation se produit à l'ouverture d'un tube, un ébranlement sonore a lieu. Si le son est convenable, il est renforcé par la masse de gaz qui remplit le tube et la combustion, se propageant à l'intérieur, marque à chaque instant l'état d'agitation de cette masse, jouant le rôle de corps sonore. C'est tout à fait le cas d'un diapason que l'on approche de l'ouverture d'une éprouvette de dimensions déterminées. Si le renforcement du son a lieu, il ne pourra plus se produire en diminuant le volume de l'appareil, par l'introduction d'eau, par exemple. De même il faudra pour un tube donné un mélange déterminé, sinon, les mouvements vibratoires de la masse gazeuse sont confus et multiples (1), ce que confirme l'expérience.

b. — Lorsque la détonation, à l'ouverture, est impuissante, comme dans les longs tubes, à rendre sonore la masse interne, un ébranlement vibratoire ne s'établit pas moins et prend, au bout d'un certain temps, une régularité suffisante. On voit souvent, en effet, une langue de feu saillir, puis rentrer à une assez grande profondeur, et, à sa suite, la combustion se propager dans le tube. Avec les mélanges que nous avons choisis, s'exécutent avec rapidité le mouvements en sens inverse, dus l'un à l'expansion

(1) La question est très-complexe au point de vue de la hauteur du son que doit produire la détonation. Cette hauteur peut varier avec la composition du mélange et de légères modifications de l'orifice. De plus, le renforcement peut ne plus s'obtenir pour de faibles variations de la composition chimique du mélange. On sait, en effet, d'après l'expérience de Leslie, que l'hydrogène présente des particularités acoustiques remarquables.

de la détonation, l'autre à la condensation immédiate de la vapeur d'eau formée, ces ébranlements se communiquent avant que la combustion se soit opérée, et celle-ci, du reste, ne reste pas inactive pour les régulariser en les amplifiant, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

Dans le cas du mélange d'oxyde de carbone et d'air, nous n'avons pas à l'ouverture de source bien active d'ébranlement sonore, puisqu'il se forme de l'acide carbonique au lieu de vapeur d'eau. Aussi, ne voit-on pas de flamme rentrante. Deux causes de vibrations se rencontrent cependant, faibles, mais produisant des effets sensibles par suite de la continuité de leur action. La première est la compression dirigée vers l'extrémité fermée du tube; la seconde résulte de la contraction dirigée en sens inverse de l'acide carbonique refroidi. Le mélange non brûlé finit, sous l'influence de ces deux causes, par être animé de mouvements d'amplitude suffisante. Ces mouvements semblent avoir, du reste, comme l'expérience nous l'a montré, une influence accélératrice sur la vitesse de la combustion.

L'effet que nous venons d'analyser existe, bien

successifs inverses que sont dues les apparences des tubes ouverts aux deux bouts (paragraphe *c*).

Quelques remarques, en terminant, rendront compte des dernières particularités :

Si les stries sont plus espacées dans les tubes longs, c'est parce que les causes d'ébranlements inverses pourront agir plus longtemps ; il en est de même pour l'influence du diamètre ; les compressions et les dilatations suivront, dans leur énergie, l'énergie même de la combustion toujours retardée dans les tubes étroits.

Le refroidissement se produisant trop difficilement quand on enflamme le mélange par le fond et la compression se trouvant plus énergique par la réflexion qui s'opère sur le fond, le mouvement vibratoire ne s'établit pas (paragraphe *f*).

Dans les tubes de moyenne grandeur (paragraphe *c*), nous avons la superposition des deux effets pour les tubes longs et petits.

La combustion est influencée par le mouvement vibratoire. Ceci résulte bien directement de ce fait que la combustion d'un mélange d'oxyde de carbone et d'oxygène peut être sonore et rapide dans un petit tube, tandis que le même mélange donne, dans une éprouvette ordinaire, une combustion lente et silencieuse.

Enfin, une combustion trop forte détruit les mouvements vibratoires et de plus les compressions sont suffisantes pour produire dans ce cas des combustions en masse, comme le démontre l'enflammation du mélange d'oxygène et d'hydrogène dans le briquet à air. La vitesse de combustion n'est, dans

aucun cas, assez grande pour être comparée à celle du son; on donne 34 mètres par seconde pour le mélange de 2 d'hydrogène et 1 d'oxygène. M. Schlœsing estime à 5 mètres par seconde la vitesse de combustion dans des tubes larges du mélange théorique de gaz d'éclairage et d'air (1).

Caen, le 6 août 1875.

(1) Voir *Les Mondes*, 1869, p. 351.
Je laisse à l'auteur toute la responsabilité au sujet de ce nombre.

GALIEN.

CE QUE LES ANCIENS ONT PENSÉ DU TRAVAIL

PAR EMMANUEL CHAUVET,

Membre de l'Académie.

L'Antiquité, à qui l'étudie de très-près et surtout chez les écrivains qui précèdent ou suivent immédiatement l'établissement du christianisme, réserve bien des surprises. Elle apparaît tout autre qu'on a coutume de se la représenter. — Longtemps on n'y a vu que des citoyens exclusivement préoccupés des affaires publiques et des devoirs qui s'y rapportent: on sait aujourd'hui que l'homme proprement dit, c'est-à-dire l'agent moral, y a sa place et une place de plus en plus grande, que la vie intérieure, c'est-à-dire le perfectionnement spirituel, y a son rôle et un rôle de plus en plus considérable. Cela ressort clairement de la lecture des *Lettres* de Sénèque, du *Manuel* d'Epictète, des *Pensées* de Marc-Aurèle, et de tant d'autres écrits moins connus, non moins dignes de l'être. Cela éclate dans deux petits opuscules de Galien que j'analysais l'an dernier, l'un intitulé: *Des moyens de connaître ses passions et de s'en guérir;* l'autre intitulé: *Des moyens de connaître ses fautes et de s'en cor-*

riger, et où l'auteur montre le plus noble souci de la vertu privée, et trace à ses contemporains l'art de s'élever, d'effort en effort, de progrès en progrès, à l'empire et au gouvernement de soi-même, à la pureté morale et à la perfection. — Il est un autre préjugé dont il faudra bien revenir aussi. On croit généralement que les anciens, tout entiers aux soins absorbants du gouvernement, qui était le gouvernement de tous, n'ont jamais songé, en fait de travail, qu'au seul travail manuel, pour le laisser, autant que possible, aux esclaves et le dédaigner. Cette conception n'a jamais été tout à fait vraie et a fini par ne plus l'être du tout. Les anciens ont parfaitement distingué le travail intellectuel, qui consiste dans la culture et l'exercice des arts libéraux, ils en ont fait le cas qu'il mérite, ils l'ont proposé comme un noble emploi de la vie et des facultés humaines, comme un but élevé, digne de tenter et de satisfaire les plus généreuses ambitions. Platon défendait déjà cette thèse, en se justifiant de rester éloigné du labeur politique et en montrant qu'à côté de celui-là, qui ne convient pas à tous, il en est un autre qui, pour être différent, n'en est pas moins beau, ni moins utile, ou même nécessaire. Cicéron développait la même idée lorsque, consacrant les loisirs que lui faisaient les malheurs des temps à tant de belles compositions sur la rhétorique et la philosophie, il plaidait avec sa propre cause celle de ces hautes études, de ces savants travaux, et démontrait leur incontestable intérêt et leur excellence. Et plus tard, chez les Grecs et les Romains, à mesure que la vie politique échappe aux masses, confisquée par

l'étranger, les tyrans et les empereurs, cette manière de voir se fortifie à la fois chez les penseurs et se propage autour d'eux. Il faut voir Pline, par exemple, dans une lettre du 5e livre de sa correspondance, féliciter un jeune homme de noble famille de s'adonner à la culture des lettres et exhorter ses pairs à suivre un si bon exemple. C'est ainsi, dit-il, qu'on se rend digne des images de ses ancêtres, qu'on mérite d'être reconnu pour un des leurs. Mais c'est encore à Galien qu'il faut s'adresser si l'on veut voir cette pensée exposée avec toute l'étendue qu'elle comporte, défendue avec toute la force de la vérité qui est en elle, et recommandée avec une vive éloquence à ceux-là mêmes qu'elle concerne surtout, aux jeunes gens qui, à l'entrée de la vie, doivent choisir entre l'oisiveté et le travail, entre les arts qui honorent et ceux qui ravalent.

On me pardonnera, je l'espère, d'étudier les œuvres de Galien avec une insistance si prolongée (1). C'est une mine délaissée (les médecins citent encore Galien, mais ne le lisent plus ; les philosophes ne le citent ni ne le lisent), et c'est une mine inépuisable. Ceux de ses nombreux traités qui sont spécialement philosophiques, ou qui ont quelque rapport à la philosophie, sont pleins d'indications précieuses, et quelquefois des révélations les plus

(1) J'ai déjà écrit et publié soit dans les volumes de notre Académie des sciences, arts et belles-lettres, soit dans les *Séances et travaux* de l'Académie des sciences morales et politiques, sept mémoires sur la philosophie de Galien, quelques-uns fort étendus.

inattendues. C'est singulièrement le cas d'un très-court et très-substantiel écrit, dans lequel Galien montre que le travail intellectuel est la vraie vocation de l'homme, et qu'il adresse à la jeunesse de son temps sous ce titre: *Exhortation aux Arts.*

Galien exhorte les jeunes gens à s'adonner aux arts, c'est-à-dire au travail; mais distinguant les arts qui allient l'élévation à l'utilité, et qu'on nomme arts libéraux, des arts qui ne servent qu'à une vaine parade, et que la langue n'a pas pris la peine de nommer, il veut qu'ils s'appliquent aux premiers exclusivement, c'est-à-dire au travail qui fait l'âme plus grande et la vie plus belle exclusivement.

Se plaçant dès les premiers mots au cœur de son sujet, il fait voir que l'homme, par sa nature même, est appelé à cultiver et à pratiquer les arts par excellence, les arts divins, et que, comme ils sont dans son essence, ils sont aussi son plus impérieux devoir. Sans doute, il ne faut pas rabaisser les animaux. Quoique privés de la raison *parlée*, ils pourraient bien participer en quelque mesure à la raison *pensée*. Mais la supériorité de l'homme est incontestable et immense. Il a cette intelligence qui le rend capable d'étudier, d'apprendre et de savoir, ce qui manque absolument aux animaux. Par conséquent, il est propre à tous les arts : non-seulement ceux que la bête exerce instinctivement, mais les arts divins. Quand on a dit qu'il imite la trame de l'araignée, qu'il construit comme l'abeille, que, créé pour la marche, il nage comme un habitant de l'Océan, on n'a rien dit. Ce qui le caractérise, ce qui l'élève,

ce qui fait son essence à la fois et sa prééminence, c'est que, émule d'Esculape, il se livre à l'étude et à la pratique de la médecine; rival d'Apollon, il excelle à la musique et à la divination; ami des muses, il s'instruit dans l'astronomie et la géométrie; c'est que, suivant le vers de Pindare, il descend dans les abîmes de la terre et s'envole dans l'infini des cieux; enfin c'est que, noblement épris de la vérité, il a pu se mettre en possession du plus grand des biens, la philosophie. Tel est l'homme et telle est la sphère où il doit se mouvoir. Seul capable de ces hautes occupations, il est fait pour elles; il est à sa place et dans son rôle lorsqu'il s'y applique; les néglige-t-il pour se livrer à des bagatelles ou se croiser les bras, il tombe misérablement au-dessous de lui-même (1).

Voilà la vérité sur la destination de l'homme philosophiquement exprimée; mais Galien voulant y insister, lui donner plus de relief, fait appel à la mythologie, et peint en opposition les uns aux autres la Fortune avec ses sectateurs et Mercure avec ses fidèles. Mercure est le dieu des sciences et des arts, le protecteur des hommes qui font œuvre d'hommes; la Fortune personnifie l'ignorance et son aveuglement, l'impéritie et sa mobilité, la paresse et sa vaine espérance; elle règne sur ceux qui, sans courage pour penser et agir, attendent ce qu'ils désirent d'une heureuse rencontre.

Qu'est-ce que la Fortune? une déité séduisante, mais perverse. D'abord, les statuaires, les peintres

(1) *Exhort. aux Arts*, ch. I, II.

lui ont donné les traits d'une femme, pour en montrer le peu de sens (1); puis, ils ont mis un gouvernail dans ses mains, un piédestal sphérique sous ses pieds, un bandeau sur ses yeux, pour en montrer l'instabilité. Dans une tempête irait-on confier la direction du navire à un homme qui n'y verrait pas et ne se tiendrait pas debout? Il est tout aussi raisonnable, parmi les orages et les naufrages de la vie, d'espérer son salut d'une déesse aveugle et chancelante. D'ailleurs, quoi de plus stupide que la Fortune, qui délaisse les gens de bien pour combler de ses faveurs les coquins, sans pourtant se fixer à ces derniers, qu'elle ne tarde pas à dépouiller? Mais la foule des sots ne lui fait pas moins cortége, se bousculant à sa suite, tombant pêle-mêle et périssant, tandis qu'elle s'échappe çà et là (2).

Combien différent est Mercure, le représentant de la raison et l'artiste universel! C'est un frais jeune homme; sa beauté, sans vains ornements, est le reflet des vertus de son âme. Il se tient ferme et serein sur son solide piédestal à la forme cubique. Ceux qui s'attachent à lui n'ont jamais lieu de s'en plaindre; ils n'ont pas à redouter d'en être abandonnés; constamment unis à lui, ils jouissent constamment de ses bienfaits (3).

Quant à ceux qui se pressent sur les pas de la For-

(1) Le mot grec est dur : ἄνοιαν.

(2) *Exh. aux Arts*, ch. II.

(3) *Ibid.*, ch. III.

tune, quel triste spectacle ! Les uns l'atteignent : Crésus en Lydie, Polycrate à Samos, Cyrus, Priam, Denys ; mais laissez passer quelque temps et regardez : vous verrez Polycrate attaché à une croix, Crésus vaincu par Cyrus, Cyrus accablé de maux, Priam couvert de chaînes et Denys végétant à Syracuse. Les autres, qui restent en arrière, sont des misérables, des démagogues, des traîtres, des courtisans, des voleurs, des assassins, les ennemis des Dieux et des hommes (1).

Au contraire, qu'ils sont décents et beaux à voir ceux qui cultivent les arts et se tiennent assemblés autour de Mercure ! Au premier rang sont les géomètres, les mathématiciens, les philosophes, les médecins, les astronomes et les amis des lettres ; au second, les peintres, les sculpteurs, les architectes, les lapidaires ; au troisième, tous les autres artistes. Vient enfin la multitude de ceux qui aiment les arts sans y exceller. Dans ce noble cortége brillent au-dessus de tous les autres : Homère, Socrate, Hippocrate, Platon et leurs disciples. Mercure veille sur tous, les protége tous, les absents comme les présents. Il monte sur le vaisseau de ceux qui naviguent et les assiste au milieu des naufrages. Ainsi Aristippe, jeté sur les côtes de Syracuse, se rassure en voyant tracées sur le sable des figures géométriques. Il n'a, en effet, qu'à prononcer un vers de Sophocle pour être accueilli, et à ceux qui, mettant à la voile pour Cyrène, lui demandent ce qu'il veut faire dire

(1) *Exh. aux Arts*, ch. IV.

à ses concitoyens : recommandez-leur, répond-il, d'acquérir les biens qui surnagent quand le vaisseau est brisé.

Telle est la différence et tel est le destin contraire des hommes qui, conformément à leur nature, cultivent la science et les arts qui en relèvent, et de ceux qui, au mépris de cette même nature, s'abandonnent lâchement et follement aux événements; ceux-ci sont le jouet de la Fortune : ou elle les oublie, ou elle ne les élève un instant que pour les précipiter ensuite et rendre leur chute plus terrible; ceux-là vivent sous la protection de Mercure et trouvent dans leur savoir, leurs talents et leur vertu, une solide garantie contre les accidents de la vie.

D'où il résulte que c'est le propre, l'honneur et le salut de l'homme de travailler, de se consacrer aux sciences, aux arts, à la géométrie, à la médecine, à la philosophie, aux lettres, à la sculpture, à la peinture, et de marcher sur les traces des Homère, des Hippocrate, des Platon et de tous ces illustres exemplaires de l'humanité, qui ne sont tels que parce qu'ils ont exercé et développé l'intelligence que les Dieux avaient mise en eux.

Cela une fois établi, Galien montre que cette loi de la nature humaine ne souffre pas d'exception. Ceux qui, étant riches, s'excusent sur leur richesse, ou qui, étant de noble origine, s'excusent sur leur naissance, ou qui, étant beaux ou se croyant tels, s'excusent sur leur beauté, sont dupes et victimes de la plus regrettable des illusions. Riches ou pauvres, nobles ou non, beaux ou laids, il n'importe; les sciences, les arts, le travail et la culture de l'es-

prit sont dans les aptitudes et les devoirs de tous sans distinction (1).

Conçoit-on que des hommes, parce qu'ils ont de l'or et de l'argent, dédaignent les arts et ne se mettent pas en peine de se perfectionner par le travail et l'étude? Quelle contradiction dans leur conduite! Parmi les animaux, lesquels recherchent-ils? les plus industrieux. Les chiens dressés à la chasse, les chevaux habiles au combat, voilà ceux qu'ils préfèrent. Et ces mêmes hommes ne songent à apprendre quoi que ce soit, à se distinguer par quoi que ce soit! Leurs esclaves, ils leur font enseigner un métier, et paient fort cher pour cela. Et cependant ils ne prennent nul soin d'eux-mêmes! Il résulte de là cette honte que tel de leurs esclaves soit estimé dix mille drachmes, alors que le maître n'en vaut pas une. Bien plus, nul homme sensé ne le voudrait prendre à son service, fût-ce pour rien. Quel cas faire en effet de celui qui s'applique à former les animaux à diverses industries, à instruire ses esclaves, à tenir ses champs dans le meilleur état possible, et qui, quant à lui, se néglige absolument et ne sait pas même s'il a une âme!... C'est bien à de tels hommes qu'on pourrait dire en toute vérité: « O hommes, vos maisons, vos esclaves, vos chevaux, vos chiens, vos champs et tout ce que vous possédez est dans un état florissant; il n'y a d'inculte chez vous que vous! » Diogène appelait les riches ignorants et fainéants, des moutons à la toison d'or, et il avait raison. Aussi,

(1) *Exh. aux Arts*, ch. VI, VII, VIII.

qu'arrive-t-il à ces riches quand ils deviennent pauvres? Ils sont aussitôt délaissés et méprisés. Telles des fontaines, où l'on puise l'eau, tant qu'elles coulent limpides et abondantes ; viennent-t-elles à tarir, on s'en détourne, et quelquefois même on y jette des ordures (1). Et, en effet, que peuvent-ils espérer des autres ceux qui, ne sachant rien, ne faisant rien, n'ayant aucune valeur propre, ne doivent leur faux éclat qu'à un caprice du sort (2)?

Il est tout aussi déraisonnable de s'imaginer que la naissance puisse tenir lieu du savoir, du talent, du mérite personnel. Le beau sujet de vanité! Qu'importe la vertu des ancêtres, si on n'en a pas soi-même? Les titres de noblesse sont comme les pièces de monnaie : changez de ville, ils n'ont plus cours. Il n'y a de titres vrais que ceux que l'on tire de son propre fonds. La distinction du rang doit seulement nous être une exhortation à ne pas déchoir, ou même à faire mieux que ceux qui firent si bien. Celui qui est étranger à la culture intellectuelle et aux arts est plus coupable, s'il est de noble race, et son déshonneur est plus grand. Qu'un homme de vile extraction demeure dans la médiocrité et l'oisiveté, on lui sera peut-être indulgent ; mais un noble doit avoir l'ambition de valoir par lui-même autant que par ses ancêtres. Donc, c'est le devoir de tout homme de s'instruire et de cultiver quelque art : s'il

(1) Le texte grec est infiniment plus énergique et par cela même intraduisible.

(2) *Exh. aux Arts*, ch. VI.

est de bonne famille, il ne dérogera pas; dans le cas contraire, suivant le mot de Thémistocle, il pourra fonder une race par sa propre illustration, il sera le premier de sa lignée. — Il ne faut pas plus se recommander de son pays que de sa famille, car ce ne sont pas les villes qui rendent les citoyens glorieux, mais les citoyens qui rendent les villes glorieuses. Qui a fait la renommée de Stagyre? Aristote. De Soli? Aratus et Chrysippe. D'Athènes? Les hommes supérieurs en tout genre qu'elle a produits, et qui l'ont honorée en s'honorant eux-mêmes (1).

Il en est de la beauté comme de la naissance, comme de la richesse : elle ne saurait se suffire à elle-même. Les jeunes gens n'ont que trop de penchant à s'exagérer leur beauté et à s'en enorgueillir. Et tandis qu'ils se complaisent dans leurs avantages extérieurs, ils ne se mettent pas en peine de cultiver et d'orner leur âme. C'est aux pères à les rappeler à plus de modestie et à plus de sagesse. C'est aux pères à les forcer de s'instruire et de s'exercer aux arts. Les pères qui négligent l'éducation de leurs enfants sont trois fois coupables, et Solon avait peut-être raison d'affranchir dans ce cas le fils de l'obligation de nourrir son père dans sa vieillesse (2). L'éducation est tout, la beauté rien. La beauté passe en un instant: il est bien dépourvu celui qui n'a acquis aucun talent,

(1) *Exh. aux Arts*, ch. VII.

(2) On ne s'attendait guère à voir l'instruction obligatoire décrétée par Solon.

qui ne peut remplacer cette fleur fragile du corps par la fleur immortelle de l'âme. Que le jeune homme prenne donc pour règle de conduite certain conseil de Socrate; qu'il se regarde au miroir, et s'il est doué d'un beau visage, qu'il s'efforce de mettre son âme en harmonie avec son corps, car il est malséant qu'une âme déshonnête habite dans un beau corps; mais s'il trouve au contraire son corps difforme, qu'il cherche avec d'autant plus de soin à orner son âme, afin que son éloquence ou toute autre qualité, charmant les hommes, leur fasse oublier sa laideur (1).

D'ailleurs, cette vérité qu'il serait contraire à la raison et au bon sens de se prévaloir de la richesse, ou de la naissance, ou de la beauté, pour négliger la culture des arts, cette vérité est encore mise en relief par ce trait de Diogène. Il mangeait un jour dans une maison fort ornée, tandis que le maître n'avait pris aucun soin de sa personne. Le philosophe toussa donc, et, après avoir cherché quelque temps où il pourrait cracher, cracha sur son hôte. Celui-ci se récriant: De quoi t'étonnes-tu, lui dit-il? Tout dans cette chambre est parfait; les murs sont embellis des

mériter qu'on vous crache dessus ! Si votre entourage est magnifique, veillez à n'y pas faire tache ! Il est rare qu'un seul homme réunisse tous les avantages du dehors : naissance, fortune, beauté ; si par hasard vous avez tout cela, songez combien il serait déplorable que vous seuls, au milieu de tant de splendeurs, vous fussiez dignes de recevoir un crachat (1).

Voilà par quelles solides et profondes considérations Galien s'efforce de faire comprendre aux jeunes gens l'utilité, la nécessité d'apprendre et d'exercer un art. Et c'est là la première et la plus essentielle partie de l'*Exhortation*. Mais il en est une seconde, d'un caractère plus spécial, d'un intérêt plus particulier, et qui répond à cette question : quel art convient-il que les jeunes gens apprennent et exercent ?

Galien expose d'abord que toute profession n'est pas digne d'occuper l'activité d'un homme. Il est des professions qui, tout en se donnant pour des arts, n'en sont pas. Le caractère distinctif de l'art vrai est d'avoir un but élevé à la fois et utile. Un art qui ne fait pas l'homme plus homme, et la vie plus heureuse, usurpe un nom qui ne lui appartient pas. Ce ne sont pas des arts, le talent de bondir et de franchir un vaste intervalle, ni celui de marcher en équilibre sur une corde tendue, ni celui de tourner en cercle, ni celui de façonner d'infiniment petits objets sans autre mérite que l'infinie petitesse. Ces vaines occupations sont au-dessous de l'humanité. Jeunes gens, défiez-vous des charlatans qui tente-

(1) *Exh. aux Arts*, ch. VIII.

raient de vous y séduire ; détournez-vous avec mépris de leur vil métier (1) !

Entre ces professions qu'il faut fuir, il en est une dont on doit se garder avec plus de soin, parce qu'elle se présente avec plus d'attrait, c'est la profession d'athlète. Elle procure un grand renom, grâce à la faveur de la multitude ; elle donne à ceux qui l'exercent avec succès une sorte d'illustration ; elle est entretenue, gratifiée, récompensée par l'État ; et malgré tout ce n'est pas un art, et c'est une erreur et une faute de s'y destiner (2). — Cela, Galien ne l'affirme pas seulement, il le démontre par une longue et savante argumentation. Ce luxe de raisons et de développements a même de quoi nous étonner. Il nous prouve une chose que nous ne devinerions certainement pas, que cette profession d'athlète, qui nous paraît si misérable par l'objet et les résultats, tenait une place distinguée dans la civilisation grecque, qu'elle était un appât offert à l'ambition irréfléchie des jeunes gens, de sorte qu'un moraliste pouvait et devait se faire un devoir de les avertir, de les disputer au danger, en leur montrant, sous la trompeuse amorce, la triste vérité et l'irrépa-

ignorants et des incapables ? Lorsque vous êtes malade, est-ce à la multitude que vous vous adressez, ou à quelque habile médecin ? Lorsque vous naviguez, mettez-vous le gouvernail entre les mains des passagers, ou du pilote ? Pourquoi donc admirer et envier les athlètes sur la foi de la multitude ? Ici encore, c'est à ceux qui sont en état de les juger qu'il faut s'adresser. Or, si vous interrogez Euripide, il vous dira que les athlètes sont le fléau de la Grèce, qu'ils la désolent par leurs vices, sans lui rendre aucun service par leur habileté, car ce n'est pas le disque en main qu'on repousse l'ennemi ; si vous interrogez Hippocrate, il vous dira que la complexion athlétique est contre nature et malsaine ; si les philosophes, si les savants, si les honnêtes gens qui estiment les choses à leur réalité, non à leur apparence, ils seront tous unanimes à blâmer le plus inutile et le moins digne des métiers (1).

Mais Galien ne s'en tient pas à opposer des témoignages, même solides, à des témoignages, même insignifiants. Il entend pénétrer au fond des choses. Un jour, dit-il, Phryné assistait à un banquet, et, comme l'on jouait à ce jeu où chacun commande à son tour ce qu'il veut aux autres, Phryné voyant que les femmes s'étaient peint le visage, ordonna de se tremper les mains dans de l'eau, de se les porter à la figure et de l'essuyer ensuite avec un linge. Toutes les autres femmes ressemblèrent bientôt à des épouvantails, et Phryné, qui était sans fard, en parut plus belle. Il faut voir

(1) *Exh. aux Arts*, ch. IX.

la beauté en elle-même. Ainsi de la profession athlétique, il faut la considérer en elle-même, et rechercher ce qu'elle vaut, soit par sa nature, soit par ses effets (1).

Or, si on regarde à sa nature, son infériorité, sa bassesse n'est pas douteuse. L'action des athlètes n'est pas de celles qui se rapportent à l'âme : elle ne fait donc pas partie de ces nobles arts qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes et nous font plus grands ; elle est de celles qui se rapportent au corps : elle fait donc partie de ces métiers infimes qui nous rabaissent et nous font plus petits. Jeunes gens, s'écrie Galien, l'homme tient à la fois des Dieux et des animaux : des Dieux par l'immortelle raison, des animaux par son corps mortel. Les arts, qui dépendent de la raison, nous rendent plus semblables aux Dieux ; les métiers, qui s'exercent par le corps, nous font les émules des animaux. Tel est le métier de l'athlète. Il nous rapproche des brutes, sans même nous permettre de les égaler. Avez-vous jamais vu un athlète plus vigoureux qu'un lion ou un éléphant ? plus rapide qu'un lièvre (2) ? C'est ce qu'exprime à merveille cet apologue d'un poëte. Si l'homme et les animaux luttaient ensemble à Olympie, qui croyez-vous qui serait vainqueur ? Les animaux ! Le cheval l'emporterait à la course appelée *dolique*, le lièvre à la course du *stade*, l'antilope dans le *diaule*. L'éléphant et le lion triompheraient à la lutte, le taureau au pugilat, et si l'on combattait à coups de

(1) *Exh. aux Arts*, ch. x.
(2) *Ibid.*, ch. ix.

pieds et que l'âne se mît sur les rangs, l'âne remporterait la palme, et l'on écrirait : en telle olympiade, *Onceste* (1) fut vainqueur (2).

Si on regarde à ses effets, le métier de l'athlète n'a pas plus de valeur. Il existe trois sortes de biens : ceux de l'âme, ceux du corps, ceux de l'extérieur ; le métier de l'athlète ne procure ni les premiers, ni les seconds, ni les derniers.

Comment les athlètes posséderaient-ils les biens de l'âme, eux qui ne s'inquiètent jamais de cette partie supérieure de leur être et ne savent seulement pas si elle existe? Ils amassent toute leur vie une grande quantité de chair et de sang, et leur âme, noyée dans ce bourbier, est radicalement incapable de penser avec clarté, avec netteté, avec suite ; elle a la stupidité des bêtes.

Ils ne possèdent pas davantage les biens corporels. Et, d'abord, ils n'ont pas le premier de tous, la santé. Il ne faut pas que leur embonpoint en impose : la constitution athlétique est la plus fâcheuse qu'il y ait. Une bonne constitution, en effet, suppose la modération dans le régime, les exercices et le sommeil. Or, les athlètes usent de tout cela sans mesure comme sans méthode. Ils se gorgent de nourriture, mangent encore n'ayant plus faim, prolongent leurs repas jusqu'au milieu de la nuit, vivent comme des porcs, sauf que ceux-ci s'arrêtent quand ils sont repus. Les athlètes ne règlent pas mieux leurs exercices. Ils s'y livrent tous les jours, et tous les jours

(1) Ὀγκηστής, d'ὀγκητής, ruditor, celui qui brait.

(2) *Exh. aux Arts*, ch. XIII.

avec excès. Ils ne prennent pas plus raisonnablement leur sommeil, se réveillent à l'heure où les autres hommes quittent le travail et s'asseoient au repas du soir. La vie des athlètes est donc absolument contraire aux préceptes de l'hygiène tels que les trace Hippocrate. Aussi, sont-ils bien plus près de la maladie que de la santé. Tandis qu'ils exercent leur profession, ils font illusion; mais les uns meurent jeunes, et les autres, en moindre nombre, qui arrivent à la vieillesse, ressemblent aux Prières d'Homère: *boiteux, ridés et à l'œil louche.* Comme les murailles ébranlées par les machines de guerre tombent ensuite à la première secousse, ainsi les athlètes, dont le corps est ruiné par les excès, la fatigue, les désordres de toute sorte, sans compter les coups qu'ils reçoivent dans l'exercice de leur profession, succombent au premier accident. Ce sont les plus *misérables* des hommes quant à la santé, et le nom qu'ils portent est bien celui qui leur convenait (1).

Ils n'ont pas la santé, premier bien corporel; ils n'ont pas la beauté. Les maîtres de gymnase les engraissent outre mesure, et ceux-là mêmes qui étaient bien proportionnés deviennent bientôt difformes. Ce que le régime a commencé, le métier l'achève. Quand ils l'ont exercé quelque temps, ils présentent le plus triste aspect, des membres rompus, disloqués, les yeux hors de l'orbite et les cinq sens réduits à l'impuissance. Beau et athlète, c'est une véritable antithèse (2).

(1) Ἀθληταί. ἄθλιοι. — *Exh. aux Arts*, ch. II.
(2) *Ibid.*, ch. XII.

Ils ont du moins la force, dira-t-on. — Oui, la force inutile, sans usage et sans fruit. Sont-ils propres aux travaux de la campagne, à bêcher, labourer et moissonner? Point. Sont-ils aptes à la guerre? Nullement. Rappelez-vous le vers déjà cité d'Euripide: « Combat-on dans la mêlée le disque en main? » Résistent-ils au froid et au chaud, couverts d'une seule peau hiver et été, à la façon d'Hercule? Ils sont à cet égard plus faibles que les enfants nouveau-nés. Leur force est donc sans objet et sans résultat, et, d'ailleurs, facilement surpassée par maints animaux. Il était bien fort, Milon le Crotoniate, qui parcourut le stade portant un taureau sur ses épaules: le taureau, qui se portait lui-même d'une allure facile et agile, était plus fort. Et à quoi lui servit cette force? A mourir entre les deux parties d'un arbre qu'il avait sottement voulu écarteler! Ce n'est pas la force de Milon qui eût sauvé les Grecs dans la guerre contre les Barbares; la sagesse de Thémistocle les rendit victorieux (1).

Restent les biens extérieurs. Mais, en vérité, les athlètes sont aussi mal partagés sous ce rapport que sous tous les autres. Nous avons parlé des applaudissements que la multitude leur prodigue. Mais nous avons dit aussi ce qu'est la multitude, et ce que vaut son approbation. C'est en vain que les athlètes compteraient sur la gloire. Nul homme n'a jamais obtenu les honneurs divins pour avoir couru dans le stade, lancé le disque, ou lutté. Ils ont toujours été réservés aux services rendus par ceux qui

(1) *Exh. aux Arts*, ch. XIII.

ont cultivé les arts dignes de ce nom: Esculape, l'inventeur de la médecine; Bacchus, qui enseigna à ses contemporains l'art de cultiver la vigne; Socrate, que l'oracle d'Apollon-Pythien déclara le plus sage des mortels, parce qu'il leur apprit à s'étudier et à se connaître; Lycurgue, à qui le même oracle dit: « O Lycurgue, n'es-tu pas un Dieu? » Archiloque, dont il chassa l'assassin: « Tu as tué le nourrisson des Muses, sors de mon temple (1) ! »

Et qu'on ne dise pas: si la gloire leur manque, la richesse les dédommage. Belle richesse que celle des athlètes ! La plupart sont écrasés de dettes; les plus fortunés ne le sont pas plus qu'un intendant quelconque d'un homme opulent (2).

Donc, que les jeunes gens ne l'oublient pas, le métier d'athlète est indigne d'eux, indigne de tout homme qui respecte l'intelligence divine dont il est éclairé. Nous sommes essentiellement faits pour les arts, pour ceux qui relèvent de l'esprit encore plus que pour ceux qui emploient la main. C'est entre ceux-là que choisira un jeune homme heureusement inspiré, c'est-à-dire entre la rhétorique, la musique, la géométrie, l'arithmétique, la dialectique, l'astronomie, les lettres, la jurisprudence, la peinture, la sculpture. Si c'est la médecine qui le tente, il pourra bien avoir le meilleur lot. Mais s'il préfère les métiers aux arts, il descendra; et s'il préfère l'oisiveté au travail, il tombera plus bas encore, il sera moins qu'un homme (3).

(1) *Exh. aux Arts*, ch. IX.
(2) *Ibid.*, ch. XIV.
(3) *Ibid.*, *ibid.*

Ces idées sur le travail obligatoire pour tous les hommes sans exception (le travail intellectuel surtout) sont d'une incontestable justesse. Les raisons à l'appui sont des plus solides, étant tirées du fond même de la nature humaine et de la nature des choses. Mais bien que cela soit sans contredit fort remarquable, ce n'est pas ce qui me frappe le plus. Je suis loin d'être insensible à la vérité, à la beauté, à la profondeur de la doctrine, mais ce que j'admire surtout, c'est de la trouver si conforme à nos sentiments et à nos convictions modernes. Qu'y avons-nous ajouté? Qu'y avons-nous changé? Rien. Le langage est différent, la pensée est identique.

Galien dit que l'homme, parce qu'il a reçu l'intelligence, se doit à lui-même de cultiver et d'exercer les arts, non-seulement les arts instinctifs des animaux, mais les arts réfléchis, qu'il appelle divins pour en mieux marquer la supériorité. — Allons-nous plus loin lorsque nous disons que l'homme, étant une force, est naturellement destiné à l'action; étant une force raisonnable, est naturellement destiné à l'action réglée en vue d'un certain but, l'utile, le vrai, le beau, le bien: c'est-à-dire au travail?

Galien dit que la richesse ne dispense pas de la culture et de la pratique des arts, sans lesquels l'âme languit inerte et impuissante. — Allons-nous plus loin lorsque nous disons qu'il n'importe qu'un homme soit riche ou pauvre; que, par cela seul qu'il est homme, il a le devoir de développer et de perfectionner ses facultés; qu'il ne peut les développer et les perfectionner qu'en travaillant? Tout au plus pourrions-nous ajouter que la richesse affran-

chit si peu du travail, qu'elle en fait, au contraire, un devoir plus rigoureux, car, outre qu'elle nous met au-dessus des soucis de la vie, qui sont une entrave, elle nous permet de rassembler autour de nous les circonstances les plus favorables à la production scientifique, artistique, industrielle ; et celui qui peut davantage doit davantage.

Galien dit que l'illustration de la naissance n'est rien, si on ne s'honore soi-même par ses propres qualités et ses vertus personnelles; que vivre dans l'ignorance et l'oisiveté est cent fois plus honteux à un homme de noble race qu'à un homme de modeste extraction. — Allons-nous plus loin lorsque nous disons que nul n'est trop bien né pour travailler, que celui qui ne travaille pas ne compte pas, que celui qui a des ancêtres leur doit de faire quelque chose afin d'être quelque chose par lui-même, que l'empire est aux travailleurs, et que si la démocratie monte, tandis que l'aristocratie descend, c'est que la première, soit nécessité, soit vertu, travaille presque toujours, et la seconde presque jamais?

Galien dit que la beauté est un avantage précaire, auquel il ne faut pas se fier; que les agréments

de dénominations qui sont des stigmates; lorsque nous les rappelons au sentiment de la dignité virile, à une vie sérieuse et laborieuse ?

Après avoir démontré la convenance, la nécessité morale de se consacrer à la pratique des arts, Galien ajoute qu'il faut choisir, qu'il faut se garder des arts auxquels manquent l'utilité et l'élévation, et que, entre toutes les professions vaines et basses, il n'en est pas de plus basse et de plus vaine que celle des athlètes, nonobstant ses apparences trompeuses. — Irions-nous plus loin et ferions-nous une chose bien différente en recommandant à nos contemporains les professions vraiment libérales, celles qui relèvent, celles qui profitent; en les prévenant contre cette folle et dispendieuse manie du siècle, qui, sous prétexte d'améliorer la race chevaline, ravale la race humaine, et a fait dire à je ne sais quel écrivain spirituel : du temps de Buffon, l'homme avait fait la conquête du cheval, aujourd'hui c'est le cheval qui a fait la conquête de l'homme ?

Tout ce que nous pensons du travail, l'antiquité l'avait donc pensé avant nous. Elle n'a pas là-dessus, au moins à l'époque de Galien, une autre morale que nous, ni moins étendue, ni moins vraie, ni moins généreuse. C'est une justice à lui rendre, c'est une restitution à lui faire.

BIOGRAPHIE

DE

M. BERTRAND

LUE A LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1875

Par MM. JULIEN TRAVERS et ALFRED CAMPION

Membres titulaires.

MESSIEURS,

Il y a des hommes bien doués de la nature, qui brillent dans les colléges et donnent à leurs familles les plus légitimes espérances. Toutes les carrières

doués, également remarquables dans leurs études, et qui, nés dans une humble condition, n'ont hâte que d'en sortir. Le besoin les aiguillonne, une ambition généreuse les excite; le travail qui les fortifie, agrandit leur esprit, élève leur âme, et les obstacles qu'ils rencontrent dans leur première jeunesse leur font faire d'héroïques efforts. Avant d'arriver à l'âge d'hommes, ils sont des hommes d'une valeur contestée, mais incontestable. Viennent des circonstances favorables, ils savent en profiter. Ils ont des ennemis, ils les combattent noblement, et les difficultés de la lutte ajoutent à l'éclat de leurs triomphes.

M. Bertrand (François-Gabriel), né à Valognes, le 15 décembre 1797, fut un de ces hommes qui voulurent parvenir et qui parvinrent. On crut cependant que toute carrière lui serait fermée au sortir du collége, on crut pendant plusieurs années qu'il allait mourir d'une maladie de langueur. Un jeune médecin de ses amis, de passage dans sa ville natale, M. Vastel, le sauva par un traitement entièrement opposé à celui de ses confrères, et M. Bertrand put débuter dans l'enseignement, en 1825, par une chaire de régent au Collége de Valognes. Il fut en même temps conservateur de la bibliothèque publique. Doué d'une grande mémoire et d'une rare intelligence, il apprit rapidement l'anglais et l'italien, se perfectionna dans les lettres anciennes, et, le 13 décembre 1826, il fut appelé au Collége royal de Caen pour occuper la chaire de troisième, devenue vacante par la nomination d'un de ses amis, M. Du-

pont, à la chaire de rhétorique (1). M. Dupont, également né à Valognes, également doué de facultés puissantes, s'éteignit à la fleur de l'âge, et M. Bertrand le remplaça bientôt dans sa chaire de rhétorique (25 septembre 1827).

Un si rapide avancement, justifié par le succès, redoubla son ardeur pour le travail et lui donna l'espoir d'entrer un jour dans la Faculté des lettres de Caen. Il s'y prépara en subissant les épreuves du doctorat au mois de juillet 1829.

Sa thèse française avait pour titre : *Du goût et de la beauté considérée dans les productions de la nature et des arts.* Judicieuse non moins qu'ingénieuse, écrite avec beaucoup d'élégance et de sobriété, elle obtint les suffrages de juges très-compétents. Un philosophe qui avait publié deux ouvrages sur le beau, Kératry, écrivit à M. Bertrand une lettre pleine d'éloges, qui devaient confirmer le jeune professeur dans sa théorie. Le savant Ampère, inspecteur général de l'Université, présent à la soutenance, donna à l'auteur les témoignages de la plus haute satisfaction.

Jusqu'alors les thèses des candidats se composaient de quelques pages in-4°, terminées par des proposi-

(1) C'est sur le rapport de M. Gratet-Duplessis, alors inspecteur de l'Académie de Caen, que M. Bertrand fut nommé professeur au Collége royal. M. Gratet-Duplessis, devenu recteur des académies de Lyon et de Douai, était un homme fort instruit, fort spirituel, qui se connaissait en hommes et protégeait les jeunes gens d'avenir. Auteur d'ouvrages très-estimés, il est mort à Paris, laissant la réputation de l'un de nos plus savants et de nos plus spirituels bibliophiles.

tions qui les résumaient et qui servaient de texte à la discussion orale. M. Bertrand donna plus d'étendue à son travail ; il en fit une brochure de 97 pages, qu'il finit, pour se conformer à l'usage, par le résumé des principes qu'il s'était proposé d'établir. Nous donnerons ce résumé à la suite de cette biographie (1).

La thèse latine de M. Bertrand est intitulée : *De singulari certamine quod vulgo duellum nuncupatur.* Ce sujet était plus opportunément traité à Caen, en 1829, qu'il ne le serait aujourd'hui, grâce aux mœurs pacifiques qui ont prévalu parmi nos concitoyens. Le Calvados et la Manche, sous la Restauration, avaient des bretteurs d'une notoriété déplorable. M. Bertrand établit sa thèse sur l'histoire et sur la philosophie, avec une érudition sommaire et une logique irréfutable. Il ne craignit pas de citer des faits qui pouvaient mettre ses principes à une épreuve dangereuse dans un pays où le préjugé était florissant. Il osa signaler en note un fait dont nous pourrions nommer le héros, triste héros! dont nous avons longtemps redouté la vengeance pour notre ami. Après avoir cité le duel d'un officier spadassin qui venait de tuer un étudiant en droit, très-brave, mais très-inexpérimenté, et dit en l'étendant mort à ses pieds : « C'est pourtant dommage de tuer un jeune homme aussi brave ! » M. Bertrand ajoute : « Une ville de la Manche a été témoin d'un acte de férocité plus affreux encore. Un jeune homme inexpérimenté dans les armes

(1) Voir l'Appendice, n° I.

avait été, pour ainsi dire, traîné sur le terrain par un duelliste habile. Il tire le premier et manque son adversaire. Celui-ci s'approche du jeune homme, et lui mettant la main sur le cœur, qu'il sent battre avec force : « Pauvre petit cœur !..... Pauvre petite maman ! » dit-il en souriant. Puis reprenant sa place, il lui perce le cœur d'un coup de pistolet. » On peut croire que la thèse de M. Bertrand, écrite dans un latin clair et qui groupait avec talent les arguments d'une raison calme contre la folie du duel, ne furent pas sans influence sur l'affaiblissement graduel de ce fléau dans notre contrée.

M. Bertrand avait déjà donné sa mesure avant la soutenance de ses thèses; on avait remarqué dans le discours prononcé à une distribution des prix, au Collége royal, son adresse à défendre l'enseignement universitaire contre des ennemis qui n'ont cessé depuis de l'attaquer; on avait applaudi, dès 1828, à notre Académie, plusieurs imitations de Thomas Moore (1), en vers français, et quelques autres pièces de poésies restées inédites. En septembre de cette même année, M. Bertrand l'avait emporté sur de nombreux concurrents dans un concours d'agréga-

survint une circonstance qui lui donna plus qu'il n'espérait. Le ministère Polignac, abandonné par M. le comte de La Bourdonnaye, avait appelé à l'Intérieur M. de Montbel que remplaça à l'Instruction publique M. le comte de Guernon-Ranville. Ce dernier, né à Caen, et plein de bienveillance pour ses compatriotes, malgré leurs chansons satiriques de 1815 et l'hostilité de leurs journaux, fut bientôt assailli par les solliciteurs. L'un des premiers fut M. l'abbé Jamet, recteur de l'Académie. M. de Guernon-Ranville était entré en fonctions à la fin de novembre 1829. Dès le commencement de janvier 1830, une chaire de littérature grecque était créée dans notre chef-lieu académique. M. Jamet s'en fit nommer le titulaire alors qu'il ignorait les premiers éléments de la langue grecque, même l'alphabet! Il est vrai que M. Bertrand fut appelé en même temps pour le suppléer (avec le titre d'adjoint), ce qui imposa bientôt silence à l'opinion, fort indisposée contre un recteur qui avait renversé M. Marc, et qui, disait tout haut l'abbé De La Rue, *n'était pas même bachelier ès-lettres !*

La révolution de Juillet, qui remit tant de choses à leur place, rendit à l'honorable M. Marc un rectorat dont il avait été injustement dépouillé. M. Bertrand devint titulaire de littérature grecque le 7 mars 1831, et, dès le 28 janvier 1832, il entra dans le Conseil académique, où il s'est distingué jusqu'à la fin de sa carrière dans la discussion des questions relatives à l'instruction publique. Nul n'y porta plus de lumières et d'indépendance.

Jusqu'en septembre 1834, il cumula ses fonction

à la Faculté avec celles du Collége royal ; mais, à cette époque, il renonça de lui-même à l'enseignement de la rhétorique pour se consacrer tout entier à celui de la littérature grecque.

On comprend sans peine qu'après avoir écrit sa thèse *Du goût et de la beauté*, il se soit longtemps occupé des théories littéraires. En 1836, il imprima, dans nos Mémoires, un spécimen de ses études : *De l'imitation en littérature* est le titre de sa dissertation. A l'imitation, il donne pour cause l'admiration excitée par les chefs-d'œuvre des littératures grecque et latine, l'habitude de les regarder comme des types parfaits, l'influence des théoriciens ou des critiques dont l'autorité et les préceptes secondent le mouvement qui entraîne dans les routes frayées. L'influence étrangère fait souvent aussi négliger le fonds et les ressources nationales, et ne permet guère aux modernes auteurs la reproduction de la société et des mœurs contemporaines. La Renaissance, enthousiaste des anciens, a produit une littérature de convention, et l'expression de la vie nationale a disparu de notre poésie. Est-ce à dire que l'antiquité, en quelque sorte recouvrée, ait été nuisible au génie français ? Non, si l'écrivain qui, comme le peintre, étudie les modèles, leur emprunte les procédés du maître, et n'imite que pour créer à son tour des beautés originales. Tout ce qu'ajoute M. Bertrand développe et confirme la justesse de ses idées, et prouve que, en montant dans une chaire de littérature grecque, il avait conservé, pour l'appréciation des auteurs français de la nouvelle école, toute l'indépendance de son jugement.

Notre Académie applaudit à d'autres communications de M. Bertrand, communications qui devinrent rares par suite d'une crise de relâchement qui rendait les séances assez stériles. Des membres mouraient, on ne les remplaçait pas ; le secrétaire, en vieillissant, avait perdu son activité, et, par égard ou par habitude, on s'obstinait chaque année à le réélire. En vivant longtemps encore, il eût tout naturellement enterré notre Académie. Grande leçon pour elle, comme pour toutes les Sociétés savantes. Quand leurs secrétaires vieillissent, qu'elles les remplacent s'ils ne savent pas se retirer à propos. Avant tout une Compagnie doit vivre et n'avoir d'autre considération que son intérêt.

Le secrétaire de l'Académie de Caen mourut au mois d'avril 1839, et le zèle de quelques membres se ranima. A la rentrée de novembre, ils appelèrent M. Bertrand à la présidence et l'un de ses amis au secrétariat. Cette présidence fut féconde, et une séance publique très-brillante et un volume de Mémoires, publié en 1840, consacrèrent la résurrection de notre Compagnie. Cette résurrection fut l'œuvre de M. Bertrand, et, pour nous, Messieurs, ce n'est pas le moindre de ses services.

Rappelons ici que le volume publié en 1840 contient le discours d'ouverture prononcé à la séance publique du 26 novembre par le président, qui y trace, avec un tact parfait, la voie dans laquelle doivent entrer désormais les Sociétés savantes. Le même volume renferme un remarquable fragment d'*Études sur Aristophane*.

M. Bertrand donnait ce morceau comme détaché

d'un grand ouvrage sur les poètes dramatiques de l'antiquité. Les places qu'il remplit si longtemps en dehors de l'Université ne lui permirent pas de couronner ainsi ses trente-huit ans de professorat.

Quand, après ses longs travaux administratifs, M. Bertrand retrouva des loisirs, nous lui dûmes un excellent Rapport sur l'*École libre des sciences politiques*, École où nous comptons, comme professeurs, deux de nos confrères qui font le plus grand honneur au département du Calvados : MM. Paul Leroy-Beaulieu et Albert Sorel. L'année suivante, année qui devait rappeler M. Bertrand à la présidence de notre Compagnie, il nous lut un autre Rapport sur un concours pour lequel M. Ferrand, préfet du Calvados, si zélé pour les progrès de l'instruction primaire, avait proposé un prix de 300 francs. Permettez-moi de vous en rappeler le sujet :

« Faire connaître quelles étaient et quelles sont « encore généralement les conditions de l'enseigne- « ment primaire en Angleterre, les lois et coutumes « principales qui régissent la direction et l'entretien « des écoles, le mouvement d'opinion auquel l'insuf- « fisance de cet état de choses donne lieu, enfin les

'est pas la seule aux travaux de laquelle se soit socié M. Bertrand. Il a pris une part active à ceux nos autres Sociétés, qui l'ont souvent appelé à onneur de les présider (1). Il a payé à toutes le ibut salutaire de son esprit judicieux et de sa ngue expérience.

Pardonnez, Messieurs, si, réunissant les souvenirs ue nous a laissés M. Bertrand comme académicien, ous avons franchi des années : nous pouvons, ns nuire à la clarté, remonter à 1840. C'est le juillet 1840 qu'il fut nommé doyen de la Faculté es lettres, et c'est cette année-là que M. Cousin, inistre de l'Instruction publique, prescrivit des rapports sur les travaux des Facultés dans leur séance olennelle de rentrée. Dans ses vingt-et-un rapports, de 1840 à 1860, M. Bertrand s'est distingué par ses comptes-rendus, qui ne se sont pas bornés à l'examen des faits accomplis, mais qui ont été fort remarquables par la justesse des vues d'amélioration et des conseils hardis donnés aux chefs de l'Instruction publique, conseils dont ceux-ci ont su plus d'une fois profiter, sans indiquer la source de leur inspiration. Le recueil de ces morceaux d'élite, dont quelques-uns furent tirés à part, méritera toujours d'être consulté.

Il est un genre de discours que nous voulons en approcher et que vous ne me pardonneriez pas d'avoir omis.

(1) Société d'agriculture et de commerce de Caen, Société des antiquaires de Normandie, Société des beaux-arts, Association normande, Société française pour la conservation des monuments.

Nommé membre du Conseil municipal le 1er juillet 1840, et ayant obtenu aux élections de juillet 1848 la presque totalité des suffrages, M. Bertrand fut appelé, le 19 août suivant, aux fonctions de maire, fonctions qu'il remplit avec un esprit de conciliation et de fermeté qui rallia nombre d'honnêtes gens de tous les partis; — fonctions qui lui permirent, grâce à la coopération d'un Conseil municipal éclairé, de transformer en quelque sorte la ville de Caen et d'y introduire d'immenses améliorations, que va vous faire apprécier un de nos confrères. Vous devez avoir hâte de l'entendre, à raison de l'importance capitale de cette portion d'une œuvre dont vous m'avez, Messieurs, confié l'une des parties, puis à raison de la place occupée par l'honorable M. Campion, à raison surtout de sa compétence.

Il est, disais-je, un genre de discours que je veux rapprocher des graves rapports du doyen à la rentrée des Facultés: ce sont les discours de fin d'année aux distributions de prix à toutes les écoles municipales, aux écoles des beaux-arts, et principalement aux écoles primaires. Toutes ces allocutions étaient écrites et fort soignées. Il est impossible de témoi-

maire pour les pauvres, sa protection constamment accordée aux déshérités de la fortune, son oreille toujours ouverte aux réclamations des citoyens fortement recommandés par leur impuissance à se faire recommander. Il les accueillait avec une bienveillance sans égale, et protégeait leurs droits avec ce dévouement admirable dont il donna tant de preuves pendant les épidémies de variole et de choléra.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de l'homme politique. Je ne dirai pas comme le poète : *Incedo per ignes.* Mes rapports intimes avec M. Bertrand, aux jours militants de notre jeunesse, me l'ont fait connaître comme le veut l'épigraphe de Rousseau : *Intus et in cute.* Je me suis associé à ses premières luttes dans le département de l'Orne, j'ai travaillé de mon mieux, avec notre ami commun, M. Boulatignier, à son dernier succès dans le Calvados. Cette partie de ma tâche serait bien longue si, dans votre intérêt, je ne devais pas tant abréger.

De ce qui précède il ressort évidemment que notre ami a tendu constamment à monter. Une louable ambition fut de bonne heure un secret mobile qui le poussait en avant et lui frayait la route qu'il a suivie. Son coup-d'œil sûr lui montrait le but et les obstacles, et les ressources de son esprit lui fournissaient les moyens d'arriver. Or, dès l'année qui suivit la révolution de Juillet, il songea à de hautes fonctions publiques ; il n'était pas encore électeur qu'il pensait à devenir éligible et à conquérir un siége à la Chambre des députés. Qui veut la fin doit vouloir les moyens, et les moyens les plus puissants

alors étaient les propriétés territoriales. M. Bertrand chercha donc à devenir grand propriétaire. Une occasion se présenta, il la saisit. Possesseur de quelques milliers de francs sévèrement économisés, il acheta dans l'Orne, en 1831, une portion de forêts aliénées par l'État; peu d'années après, il épousa la veuve de l'ancien conventionnel Bertrand de Lhosdiesnière, laquelle avait elle-même acheté une étendue considérable de ces forêts. Les propriétés de M. et de M^me^ Bertrand, situées sur les communes de La Coulonche, du Mesnil-de-Briouze et de Bellou, avaient une contenance d'environ onze cents hectares, payant mille à douze cents francs de contributions directes. C'était un jalon considérable planté dans l'arrondissement de Domfront. M. Bertrand comprit que des bois ne suffisaient pas à ses desseins. Ces bois n'étaient guère que des taillis près desquels on passait insoucieux : une forêt n'a qu'une vie muette. M. et M^me^ Bertrand se mirent à défricher tout d'abord quatre-vingt-dix hectares; ils bâtirent, ils créèrent des fermes, eurent des prairies et des terres à labour, Dieu sait à quel prix! Toujours est-il que le professeur de Caen ne tarda pas à

à l'autre adversaire, qui eut quelques voix de plus que M. Bertrand. Victime de calomnies, dont quelques-unes étaient attribuées au notaire de La Ferrière-aux-Étangs, ancien ami de M. Bertrand, ce dernier nous pria, M. Morel, de La Coulonche, et moi, de l'accompagner chez le susdit notaire, qui se laissa interroger, répondit timidement, finit par nier les propos qu'on lui prêtait et me laissa rédiger, séance tenante, un procès-verbal de la scène qui eût été digne de Molière. Le 30 de ce mois d'avril 1838, M. Bertrand envoyait aux électeurs du canton de La Ferté-Macé une circulaire de 7 pages in-8° pour les remercier et repousser les calomnies de la dernière heure. Je n'en connais pas d'autre exemplaire que le mien.

Une circulaire plus importante, c'est celle du 30 juin 1842, adressée par notre confrère aux électeurs de l'arrondissement de Domfront. Celle-là est un programme politique d'opposition, qui dépasse un peu, mais de bien peu, les opinions sagement libérales de M. Bertrand. Le candidat se déclare le champion des institutions constitutionnelles; mais il pense « qu'aucune loi ne doit rester en désaccord avec les principes fondamentaux de ces institutions. » Il indique quelques lois qui ne lui semblent pas « en harmonie avec notre constitution, ou dont le gouvernement peut abuser pour faire prévaloir des tendances ministérielles contre le vœu national. » Il blâme inopportunément peut-être nos rapports avec l'étranger, demande une réforme parlementaire, l'adjonction des capacités, d'autres modifications qui étaient et qui sont encore à l'ordre du jour. L'alinéa

le plus caractéristique est celui que je renvoie à mon Appendice (n° III).

On pense bien que le ministère mit tout en œuvre pour écarter un candidat si nettement opposant : il parvint à le faire échouer.

Dix ans après, en 1852, M. Bertrand entra dans le Conseil général du Calvados où, réélu sans interruption jusqu'en 1870, il montra, comme dans le Conseil municipal de Caen, une intelligence douée du sens pratique des affaires et toujours préoccupée des intérêts publics.

Le jour vint enfin où M. Bertrand, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 11 décembre 1849, et officier du même ordre le 4 août 1858, vit couronner par la députation la carrière de ses longs services. Cette fois il dut accepter le patronage de l'administration ; mais il fallut que l'administration acceptât les conditions du candidat qui voulait voir dans la préférence à lui accordée sur ses concurrents « la récompense de ses services publics. » Il ajoutait dans sa profession de foi *A Messieurs les électeurs de l'arrondissement électoral de Caen* (16 mai 1863, in-4° de 3 pages) : « Aucun de

jusqu'à la dernière heure. Je reviens au parti qui me semblait dès l'abord préférable, celui d'offrir, *pour ma profession de foi*, les actes de ma vie entière.

« Et si vous m'avez connu, dans mes fonctions, toujours guidé par des sentiments honnêtes, préoccupé avant tout du bien commun, tout à la fois défenseur de l'ordre et ami de la liberté, protecteur des droits de mes concitoyens, et plus particulièrement de ceux qui avaient le plus besoin d'appui, c'est à l'estime publique que j'ose abandonner le soin de me soutenir et, au besoin, de me défendre. »

La majorité désirée fut acquise à M. Bertrand qui donna sa démission de doyen, et eût dû peut-être renoncer à la mairie de Caen, où tout n'alla pas au gré de ses désirs en son absence; le parti de ses adversaires grossit au point d'ébranler sa position dans le Conseil municipal. Il y renonça en 1870, comme il avait renoncé au Corps législatif en 1869 (1); il se retira de la lutte après une première épreuve, indigné de l'ingratitude, mais non vaincu; il se retira, dis-je, avec dignité, conserva quelques places gratuites qu'il remplit, dans l'âge avancé où il était parvenu, avec l'ardeur et l'abnégation de ses plus belles années. Retiré souvent à sa campagne de Beaumont, il la quittait et faisait plus de quarante lieues à la première convocation d'une institution où il présidait ou d'une Compagnie savante dont il était membre. C'est au retour à Beaumont d'un de ces voyages tout gratuits, sans autre urgence qu'un

(1) Voir sur le rôle de M. Bertrand à la Chambre l'appendice n° IV.

léger devoir à remplir, c'est après des démêlés irritants avec un de ses fermiers, démêlés causés par la violation de ses droits et du droit, qu'il se coucha épuisé, et mourut deux jours après, le 24 avril 1875, loin de ses amis, loin de cette ville de Caen, principal objet de sa prédilection, qui lui doit plus qu'à aucun des maires par lesquels elle fut précédemment administrée; Caen où il arriva sans autre recommandation que d'obscurs succès de collége, et où lentement, patiemment, il conquit toutes les places qu'il occupa; Caen où il parvint à toutes les positions qu'il y pouvait ambitionner depuis l'humble chaire de troisième jusqu'au mandat de député. Son dernier regret fut de mourir loin de sa cité d'adoption, où, du reste, il fut rapporté le lundi 26 avril. Le surlendemain, mercredi 28, ses obsèques eurent lieu par les soins de sa famille et de son digne successeur, M. Roulland, qui devait fatalement le suivre quelques jours après dans la tombe.

M. Roulland, comme maire de Caen, M. Joly, comme doyen de la Faculté des lettres, le secrétaire de l'Académie, au nom de ses confrères, prononcèrent des discours d'adieu à un ami dont la mémoire

tice. Ici je répète avec foi ce que j'ai dit sur son cercueil :

« L'existence qui vient de s'éteindre est une de celles qui marquent dans la vie des cités et qui leur font le plus d'honneur; une de celles qui, toujours dirigées vers le bien, toujours préoccupées du mieux, savent étudier les obstacles, marcher au but avec prudence, braver à propos l'impopularité d'un jour, s'exposer, s'il le faut, à l'ingratitude, certaines que leurs intentions ne seront pas longtemps méconnues, et que la reconnaissance publique est à jamais acquise à leur mémoire. Les hommes de cette trempe ne sont pas communs : parfois ils blessent des intérêts privés et suscitent ainsi contre eux des ennemis implacables, mais ils font des prodiges ; et si parfois ils se trompent ou s'ils sont trompés, leurs erreurs involontaires sont couvertes par d'immenses bienfaits. »

Ces bienfaits visibles, si multipliés, semés dans tous les quartiers de notre ville, sont la partie la plus importante de la biographie de M. Bertrand. Ils réclament un juge spécial, un appréciateur compétent. Nous l'avons trouvé dans notre confrère, M. Campion : je lui ai passé la plume, et je lui cède la parole.

Les années les mieux remplies de la vie publique de M. Bertrand, ce sont, sans contredit, celles qu'il a passées dans l'exercice des fonctions municipales. Dès son entrée dans le Conseil de la cité en 1840, il montra des aptitudes que personne n'avait

soupçonnées en lui jusqu'alors, et qui, le plus souvent, ne s'allient pas aux goûts, aux dispositions naturelles, au génie particulier du littérateur ou du savant. Sa haute intelligence se plia tout de suite à l'étude des affaires administratives : pénétré des devoirs qu'il avait acceptés, il eut hâte de se rendre compte des intérêts à la gestion desquels il était appelé à concourir ; il y arriva bien vite : quelques mois passés, il était au courant de toutes les questions locales qui s'imposaient alors aux méditations des hommes désireux de réaliser d'importantes améliorations dont le besoin se faisait universellement sentir. Bientôt le Conseil municipal comprit qu'il avait fait en M. Bertrand une recrue précieuse : les observations toujours pratiques, les aperçus ingénieux qu'il présentait dans les discussions, ses rapports si lucides où les affaires étaient magistralement traitées, la facilité, la chaleur et la légitime ténacité avec lesquelles il défendait les propositions dont il était l'auteur ou l'avocat éclairé et convaincu, révélèrent en lui un homme fortement organisé pour l'administration.

Aussi, lorsqu'il s'agit de donner un successeur à

est resté à la tête de notre édilité pendant vingt-deux ans.

Il y a eu peu d'administrations aussi fécondes que la sienne ; on n'est que juste et vrai en le proclamant. M. Bertrand aimait passionnément la ville de Caen : toutes ses pensées, tous ses efforts tendaient à la faire belle et prospère ; il s'occupait d'elle à toute heure, à tout instant ; malade comme bien portant, au milieu de nous ou loin de nous, il ne perdait jamais de vue les intérêts confiés à sa sollicitude ; dans ses rares journées de villégiature, ou pendant que ses devoirs de député le retenaient à Paris, il ne cessait de songer à sa chère cité, se faisait tenir exactement au courant des affaires qui s'y traitaient, adressait à ses collaborateurs des instructions sur toutes les questions graves et difficiles ; quelque part qu'il fût, il les aidait de ses conseils, les animait de son ardeur, les soutenait de sa grande autorité.

Toutes les observations utiles trouvaient dans M. Bertrand un auditeur empressé et bienveillant ; toutes les réclamations fondées étaient assurées auprès de lui d'un accueil favorable ; aucune plainte légitime ne se faisait entendre à l'Hôtel-de-Ville sans obtenir satisfaction. Mais aussi comme il fermait impitoyablement l'oreille aux communications inspirées par le désir de se faire valoir, par l'égoïsme ou par la passion ! Avec quelle fermeté il opposait les règles de la justice aux prétentions exagérées ou iniques, sans souci des risques que sa popularité pouvait courir !

M. Bertrand succédait, après un intervalle trop

court pour n'avoir pas été stérile, à une administration dont les intentions étaient excellentes, mais qui s'endormait un peu sur l'idée que tout était pour le mieux dans la meilleure des villes; il avait donc beaucoup à faire. Les devoirs si multipliés et si onéreux qui lui incombaient ne l'effrayèrent pas. Il n'est personne peut-être parmi vous qui ne se rappelle ce qu'était la ville de Caen il y a une trentaine d'années; vous savez tous ce qu'elle est aujourd'hui! Eh bien! cette transformation est due presque entièrement à la puissante initiative et aux labeurs persévérants de M. Bertrand. Quand il accepta la mairie, il se trouva en face d'une œuvre vaste et ardue; sa bonne volonté et ses forces s'en accrurent: la grandeur de la tâche, la difficulté des moyens de l'accomplir, les luttes qu'il allait avoir à engager avec les intérêts personnels, si ombrageux, si exigeants, rien ne l'arrêta. Il se mit à la besogne, marcha d'un pas sûr et résolu dans la voie qu'il s'était tracée, et la parcourut avec un succès complet.

Au moment où il fut placé à la tête de notre administration municipale, d'importants services étaient en souffrance: nos églises réclamaient des travaux

que dans la mesure de ses ressources restreintes, il fit exécuter, de 1853 à 1869, à l'église St-Étienne, le plus grandiose de nos monuments religieux, des travaux de consolidation et de réparation dont les dépenses cumulées forment un chiffre très-élevé. Dans le cours de la même période, il obtint le concours de l'État pour une entière restauration de l'église Ste-Trinité : grâce à ses démarches et aux sacrifices qu'à son instigation la ville s'imposa, le travail fut poussé avec toute l'activité possible et terminé en quelques années. En 1858, il entreprit le dégagement de l'église St-Pierre, qu'il poursuivit jusqu'en 1866 et dont l'achèvement est dû à l'administration qui lui a succédé; aujourd'hui cet édifice, un de nos plus beaux joyaux architectoniques, est à peu près complètement isolé. M. Bertrand fit aussi dégager, consolider et restaurer un autre monument qui offre un véritable intérêt, et dont les archéologues déploraient l'abandon : la vieille église St-Étienne. Enfin, les autres églises, notamment celles de St-Jean, St-Sauveur, St-Julien et Vaucelles ont été, sous son administration, l'objet de travaux d'une certaine importance.

M. Bertrand, je le disais tout à l'heure, trouva nos cimetières dans l'état le plus affligeant. Les familles, la population tout entière en gémissaient; les étrangers qui visitaient la ville de Caen manifestaient une surprise indignée. Pénétré d'un profond respect pour les morts, et appréciant tout le prix de la conservation et du développement, chez les autres, des sentiments de pieuse vénération pour les tombeaux, le nouveau maire se hâta de

voyaient des masures affectées à l'industrie du lessivage du linge, le moulin St-Pierre et l'infect cloaque dans lequel il croupissait, la rue des Petits-Murs, le pont St-Pierre, si dangereux pour les voitures, enfin la rue des Quais, avec sa chaussée inégale, son parapet délabré. Toutes ces misères, M. Bertrand les a fait disparaître, secondé par une administration intelligente, active, amie du progrès, l'administration des ponts-et-chaussées : à leur place s'étend aujourd'hui la belle et large voie qui recouvre la rigole d'alimentation du canal maritime, ce boulevard long de près d'un kilomètre, qui s'embellit de jour en jour par la réalisation successive des alignements et l'établissement de constructions nouvelles.

Il ne suffit pas de créer des rues, d'en redresser ou d'en élargir d'autres, d'améliorer, en un mot, la voirie d'une ville à l'effet d'y rendre la circulation plus libre, plus commode, plus rapide ; il faut doter les rues d'un éclairage convenable, il faut en assurer la propreté en y répandant l'eau aussi abondamment que possible, et en prescrivant toutes les mesures de police et de salubrité qu'il appartient au pouvoir municipal d'édicter. M. Bertrand n'a pas failli à

substituer dans les quartiers excentriques l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, et d'obtenir de la Compagnie des conditions encore plus avantageuses pour la ville et pour les particuliers.

C'est encore à M. Bertrand qu'on doit la création d'un service hydraulique jugé alors suffisant pour l'entretien de la propreté de nos rues et pour les besoins des habitants, mais dont le temps a fait constater la nécessité d'accroître la puissance. En 1852, pour utiliser la chute de Gémare, dont la ville était devenue propriétaire, il fit approuver l'acquisition du moulin de ce nom dans le but d'y fonder un château-d'eau; en 1856, sur sa proposition, le Conseil municipal vota la dépense nécessaire pour l'installation au même lieu d'une machine hydraulique, qui fut bientôt mise en communication avec les dispositions déjà organisées à l'Hôtel-Dieu, et pour l'établissement de plusieurs conduites destinées à desservir les principaux quartiers de la ville; en 1858, il traita avec un entrepreneur pour l'exécution des travaux; enfin, en 1859, un second réservoir fut établi au clos Beuvrelu pour l'alimentation des fontaines municipales. — Cette œuvre de M. Bertrand, qui atteste une fois de plus son active sollicitude pour les intérêts remis entre ses mains, fut continuée par l'administration de M. Roulland, qui augmenta, dans des proportions encore insuffisantes, le volume d'eau à distribuer, et étendit la canalisation à plusieurs quartiers qui avaient réclamé un avantage dont ils ne devaient pas rester plus longtemps privés.

Pour en finir avec les soins donnés par M. Ber-

vues très-louables et répondant à des besoins réels, n'a pas eu le succès qu'il en attendait.

Par une loi du 10 février 1851, l'Assemblée nationale avait ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit extraordinaire destiné à encourager la création d'établissements municipaux de bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits. M. Bertrand vit là une occasion de fonder à Caen une grande institution philanthropique et industrielle à la fois, dont l'utilité ne lui paraissait pas contestable. Le Gouvernement avec lequel il s'entendit lui assura une subvention de cent mille francs. C'était un secours considérable pour une entreprise qui aurait été réduite à des proportions en rapport avec les véritables nécessités à satisfaire. Malheureusement on eut la pensée de doter notre ville d'une usine modèle, avec l'espoir qu'en y exagérant les perfectionnements, en y multipliant les services, on arriverait à obtenir des produits qui couvriraient la dépense et peut-être même accroîtraient les revenus communaux. Etait-ce une illusion ? La suite semble l'avoir prouvé. M. Bertrand avait fait une étude sérieuse du projet (1); mais il avait compté

première heure; si, d'un autre côté, le personnel préposé à la gérance de l'établissement avait été plus intelligent, plus actif, mieux pénétré de ses devoirs; si, plus tard, au lieu de fermiers inhabiles et insolvables, la ville avait pu avoir comme exploitants des hommes réunissant à une aptitude spéciale l'esprit d'ordre, l'activité, le savoir-faire, elle aurait retiré annuellement de ses bains et lavoirs des produits qui, après un certain temps, auraient peut-être atteint le chiffre des dépenses effectuées.

Ce qu'on peut reprocher à M. Bertrand, c'est d'avoir cédé trop facilement à un entraînement qui prenait sa source dans un zèle ardent pour le bien de la cité qu'il administrait. Cet entraînement le fit persévérer dans son entreprise, d'abord malgré les graves mécomptes qu'il trouva dans l'exécution, et ensuite, quand l'œuvre fut achevée, malgré les déceptions que l'exploitation lui fit éprouver. Mais nous savons tous ce qui arrive lorsqu'on s'est engagé à la poursuite d'un but, avec la conviction de son utilité, avec une foi robuste dans le succès: quelles que soient les objections qui se produisent, les obstacles qui se dressent devant vous, on s'obstine, on s'acharne, persuadé que les avantages de l'œuvre accomplie compenseront et au-delà les sacrifices qu'on s'est imposés; et, le but atteint, quand les résultats trompent vos espérances, on ne reconnaît pas que l'échec est inhérent aux conditions de l'entreprise, on l'attribue à des circonstances passagères, exceptionnelles, et l'on poursuit sa route avec le ferme espoir que l'avenir vous réserve d'amples dédommagements. Ainsi fit M. Bertrand. Jusqu'à la

fin de sa carrière, il resta inébranlable dans sa confiance ; il persista à croire que le temps viendrait où l'entreprise, sagement administrée, habilement exploitée, triompherait de toutes les difficultés. La foi qui l'animait était toute personnelle ; le public était loin de la partager. L'œuvre péchait par la base : elle avait coûté trop à créer, l'entretien en était trop onéreux ; d'un autre côté, le rôle que la ville avait pris, de faire concurrence à une industrie locale, continuait d'être vu avec une grande défaveur ; les souffrances de l'entreprise, au lieu de s'amoindrir, allèrent toujours en augmentant, au point que l'administration de M. Roulland, malgré le sentiment qu'elle avait de son utilité au point de vue humanitaire, malgré sa répugnance à détruire ce qui avait été fondé avec tant d'efforts et à de si grands frais, se vit obligé, reconnaissant que l'établissement des Bains et Lavoirs faisait le présent trop lourd et l'avenir trop menaçant, de déclarer que le sacrifice lui en paraissait indispensable.

Quelle que soit la faute reprochable à M. Bertrand, faute atténuée, d'ailleurs, par la sincérité de la conviction que partagea longtemps un Conseil municipal éclairé et dévoué aux intérêts de la ville, et par les services que l'établissement a rendus, principalement à la classe ouvrière, elle ne saurait diminuer l'importance des bienfaits dont notre cité lui est redevable.

Tout ce bien n'a pu être fait sans de grandes dépenses. Ces dépenses, l'opinion publique, sous la pression de certaines tendances, les a encore exagérées. Il faut reconnaître que, en général, l'ad-

ministration de M. Bertrand a été économe des deniers de la ville, ménagère des intérêts des contribuables, et lorsqu'elle a fait place à une autre, on a pu constater l'inanité ou l'exagération des plaintes auxquelles elle avait donné lieu. Durant son long exercice des fonctions édiliciennes, M. Bertrand n'a jamais rien demandé à ses concitoyens, comme sacrifices extraordinaires, au-delà du maximum réglementaire de 20 centimes additionnels, et le moment venu, en 1871, de dresser le bilan financier de sa gestion, on a été tout surpris de voir que l'arriéré ne s'élevait qu'à une somme relativement faible qui a pu être facilement soldée.

Si l'on consulte l'état des finances de villes du même ordre que Caen, on voit que partout les administrations municipales ont sacrifié à un amour du progrès qui a fait éclore des œuvres éminemment utiles, entremêlées de quelques erreurs plus ou moins coûteuses, et que partout il en est inévitablement résulté des situations qui, dans certaines localités, ont été bien plus fâcheuses que chez nous. L'administration de M. Bertrand a laissé des emprunts en cours d'amortissement, des dettes à servir ; mais comment exécuter des travaux publics importants et productifs sans grever l'avenir ?

Oui, sans doute, M. Bertrand a puisé largement dans le trésor de la ville ! Il a demandé à ses concitoyens des sacrifices qui ne lui ont jamais été refusés ! Mais quels bienfaits il leur a prodigués en échange ! Combien la cité n'y a-t-elle pas gagné ! De quelles institutions utiles elle s'est trouvée dotée ! de quelles améliorations elle a été

la vénération et à la reconnaissance publique, M. Bertrand, de son côté, était heureux de recommander M. Roulland à l'estime et à la sympathie de ses concitoyens.

Le dévouement de M. Bertrand pour l'intérêt public était tel qu'il éprouva une véritable satisfaction à consacrer ses derniers jours à nos établissements hospitaliers, en qualité de simple membre de cette Commission administrative dont il avait été si longtemps le président de droit. Ces fonctions modestes, il les remplit avec le même zèle et la même assiduité qu'il avait apportés dans l'exercice de mandats plus étendus. Il accepta aussi avec empressement et conserva jusqu'à la fin de sa vie la présidence d'une des délégations cantonales pour la surveillance des écoles primaires : ce qui lui procura de fréquentes occasions de revoir cette jeunesse qu'il aimait, à laquelle il avait adressé, dans tant de circonstances solennelles, de paternels conseils, de bienveillantes exhortations.

M. Bertrand a donc été, jusqu'à l'extrême limite de sa vie, un homme essentiellement utile : la mort seule a rompu le lien qui l'unissait à cette cité à la-

sons pas le soin de payer notre dette. Une année sera bientôt passée depuis que cet homme de bien est descendu dans la tombe ; il est temps que sa mémoire reçoive un témoignage de la reconnaissance publique. Sa vie laborieuse et féconde est un exemple à proposer à la génération présente et à celles qui la suivront !

taine mesure, du moins au moment où commence le mouvement de l'anneau.

(**30**) Le faible courant que j'ai obtenu en faisant mouvoir l'anneau seul, est dû à la force coercitive du fer. Si l'on suppose que le pôle double appartenant à la partie supérieure de l'anneau se trouve situé, dans l'état de repos, sur la ligne verticale qui passe par le centre de l'anneau, et que le mouvement s'effectue de gauche à droite dans la partie supérieure de l'anneau, le pôle double se trouvera légèrement déplacé vers la droite, en raison de la force coercitive du fer; si donc le toron induit est placé à gauche de la verticale, le pôle s'éloignera un peu de ce toron, et par conséquent le courant induit devra marcher en sens inverse de celui qui est obtenu lorsque, l'anneau restant immobile, on fait mouvoir le toron seul de gauche à droite, puisque ce dernier mouvement a pour résultat de le rapprocher du pôle.

(**31**) Comme je l'ai dit plus haut, il est difficile de tracer la courbe de désaimantation de l'anneau de la machine Gramme; il faut pour cela soustraire l'anneau à l'influence de l'aimant, et les dispositions de l'appareil ne permettent pas d'exécuter commodément cette manœuvre, mais il est facile de tracer la courbe des intensités. Pour obtenir une série de points appartenant à cette courbe, j'ai fait parcourir au toron induit toute la demi-circonférence supérieure de l'anneau, en procédant par arcs de dix degrés et en notant pour chaque déplacement la

« 6° C'est par le moyen de l'imagination que nous percevons dans le monde matériel les qualités morales, sources de la beauté dans les productions de la nature ou des arts; et, comme il n'y a jamais d'émotion du goût sans l'intervention de cette faculté, les modifications qu'éprouvent alors les émotions plus ordinaires de notre âme se trouvent expliquées par l'action combinée de l'imagination et de la sensibilité.

« 7° L'homme le plus heureusement organisé pour recevoir de fréquentes émotions du goût est celui qui a reçu de la nature une sensibilité vive et une imagination mobile et féconde; et, quelle que soit la manière dont les autres considèrent les productions de la nature ou des arts qui lui semblent belles, elles sont réellement telles pour lui, aussi belles que les objets de la beauté la plus généralement reconnue.

« 8° *L'homme de goût*, c'est-à-dire l'homme capable d'apprécier les beautés qui sont offertes à la partie la plus délicate et la plus éclairée de la société, est celui qui, à l'imagination et à la sensibilité, réunit un jugement sain et une connaissance profonde du cœur humain, et qui par là sait distinguer dans les productions des arts ces qualités qui ne peuvent émouvoir les hommes qu'en vertu de certaines associations d'idées accidentelles et passagères, de ces autres associations qui doivent toujours parler à leur âme en vertu des dispositions et des sentiments communs à ceux dont le littérateur ou l'artiste recherche les suffrages. »

La variation de cette intensité présente une certaine anomalie entre 80 et 100 degrés : l'intensité, après avoir subi, vers 90 degrés, un léger décroissement, éprouve, vers 100 degrés, une certaine recrudescence. Bien que les dispositions de mon appareil fussent assez grossières, je ne crois pas que cette anomalie doive être considérée comme une erreur d'observation ; je crois qu'elle existe réellement et qu'elle dépend de l'échancrure ménagée dans la branche de l'aimant en fer à cheval.

(32) La machine magnéto-électrique que nous venons d'étudier est destinée principalement à transformer une force mécanique en courant électrique ; mais elle peut servir aussi à effectuer la transformation inverse. Si l'on met les deux frotteurs en communication avec une pile puissante, on voit l'anneau abandonné à lui-même prendre un mouvement de rotation. Ce fait est facile à expliquer ; considérons ce qui se passe dans une des moitiés de l'anneau A O B (fig. 8) : il se forme, comme nous l'avons vu,

Fig. 8.

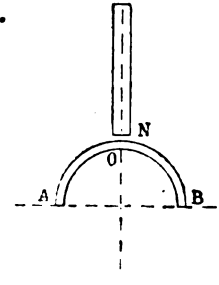

un pôle double en O vis-à-vis le pôle de l'aimant N, et les portions de l'anneau A O, B O peuvent être

O honte! Il doit marcher aux clartés funéraires
De l'immense bûcher où fument nos débris.

Qui donc pourrait du Barde accuser l'indolence,
Si dans les songes du plaisir
Il tâche d'oublier ce qu'il ne peut guérir ?
Ah! donnez un espoir! Qu'un seul cri de vengeance
Jusqu'à lui retentisse au milieu du sommeil,
Et vous verrez le Barde à l'instant du réveil!
Bientôt des voluptés il abjure l'empire;
En vain l'amour soupire,
Son cœur est embrasé de feux plus dévorans;
Et tel qu'Harmodius, des fleurs de sa couronne
Pour mieux frapper, il environne
Le glaive qui bientôt doit punir ses tyrans.

Ah! pour toi s'il n'est plus de gloire,
Si l'espoir, noble Erin (1), a péri sans retour,
Ton nom, ton nom chéri, du moins dans sa mémoire
Vivra jusqu'à son dernier jour.
Même à l'heure où ses pas vers ces rians ombrages
Seront guidés par les désirs,
Ton souvenir encor, celui de tes outrages,
Viendra serrer son cœur et glacer ses plaisirs.
Traversant les humides plaines,
Les soupirs de sa harpe aux nations lointaines
Diront l'hymne de tes douleurs;
Et peut-être qu'un jour tes superbes vainqueurs,
Aux accents de sa voix plaintive,
Même en rivant les fers de leur triste captive,
Ne pourront à ses maux refuser quelques pleurs.

(1) Ancien nom de l'Irlande.

N° III.

(Voir p. 122.)

« Mais ce que je poursuivrais avec constance, c'est un remède à des abus de jour en jour plus audacieux, qui pervertissent les principes du gouvernement représentatif et portent les plus profondes atteintes à la morale publique. Je veux parler de ces habitudes de corruption qui, partant des premiers rangs de l'État, s'infiltrent jusque dans la masse des citoyens ; vaste enchaînement de complicité, où chacun manque à ses devoirs envers la patrie ; les dépositaires du pouvoir, en employant à se créer des majorités parlementaires les ressources destinées aux besoins du pays ; les membres de la représentation nationale, en oubliant que leur mission est de veiller avant tout aux intérêts généraux, en exploitant au profit de leurs candidatures à venir le sentiment égoïste des intérêts privés, en trafiquant de leur indépendance pour arriver aux honneurs ; et les citoyens, en sacrifiant leur opinion et le bien public au désir de se faire des protecteurs qui paieront leurs suffrages. Comme si, lorsqu'on a pour soi la justice, il ne valait pas mieux réclamer comme droit ce qu'on

N° IV.

(Voir p. 123.)

Nous n'avons point parlé du rôle qu'a joué M. Bertrand au sein du Corps législatif pendant les six années qu'il y a siégé. Son organe n'était point fait pour la tribune, et il y monta rarement. Le seul discours qu'il ait fait tirer à part est extrait du *Moniteur universel* du 31 mai 1865. Il y résume les idées pratiques qu'il avait exposées comme membre de la Commission d'examen de la loi sur l'enseignement secondaire spécial.

C'est dans les bureaux, c'est dans les Commissions, que M. Bertrand se faisait remarquer par ses connaissances administratives et par sa logique serrée, pressante, énergique. Dans ces débats à huis-clos, il avait conquis l'estime de ses collègues et une véritable autorité. On regrettait qu'il ne fût pas arrivé à la Chambre vingt ans plus tôt. Ses facultés éminentes s'y seraient développées, et ses opinions libérales auraient exercé un contrôle salutaire et conquis une influence qui ne peut appartenir aux tardifs débuts d'un vieillard.

Note supplémentaire. MM. les abbés Tollemer, neveux et héritiers de M. Bertrand, ont donné à la bibliothèque publique de Caen le portrait de leur oncle, peint par M. Le Chevalier, beaucoup de recueils officiels distribués pendant les sessions aux membres du Corps législatif, des livres divers, des autographes de Thomas Moore, des collections d'affiches administratives renfermées dans 21 cartons, et qui pourront être utiles un jour à ceux qui s'occuperont de notre histoire locale (1848-1868).

se produisent dans l'état magnétique d'un barreau que l'on fait mouvoir dans les conditions indiquées n° 24, il suffit de tracer les *courbes de désaimantation* correspondant aux deux positions que le barreau de fer occupe à l'origine et à la fin de son mouvement; or, on reconnaît que ces deux courbes (fig. 9) sont

Fig. 9.

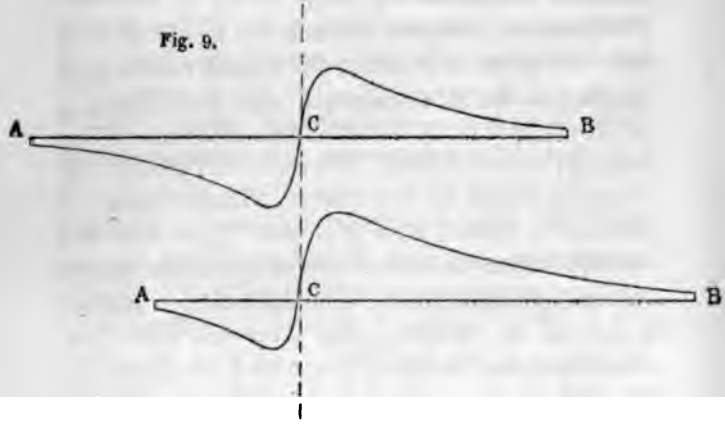

exactement de même forme et diffèrent uniquement l'une de l'autre par la position qu'elles occupent. Pour obtenir la seconde, il suffit, si le barreau est poussé de A vers B, de déplacer la première tout d'une pièce, de telle manière que tous les points de la branche C A se rapprochent de l'axe des x d'une même quantité et que tous les points de la branche C B s'en éloignent de la même quantité. On tire aisément de ce fait les conclusions suivantes : 1° quand le barreau est poussé de A vers B, l'aimantation augmente dans la partie B C du barreau, qui s'allonge et diminue dans la partie A C qui se raccourcit;

Cl H, 16HO, qui n'est plus, dès-lors, qu'une manière approchée de représenter la composition de la dissolution.

L'hydrate auquel on attribue six équivalents d'eau s'obtient en saturant l'eau d'acide à zéro ; mais, comme la pression extérieure peut varier d'une expérience à une autre, et qu'à ces variations de pression correspondent ordinairement des variations dans le même sens pour la quantité de gaz dissoute, il en résulte que le rapport de l'eau à l'acide réel n'est et ne peut être représenté que d'une manière approximative.

Enfin, l'hydrate à douze équivalents d'eau, qui s'obtient en abandonnant à l'air libre le précédent, est tout aussi difficile à définir d'une manière rigoureuse.

Il semble donc résulter de là qu'aucun des trois hydrates dont l'existence est admise jusqu'ici ne remplit bien rigoureusement les fonctions d'espèce chimique rigoureusement définie.

L'hydrate Cl H, 4HO, dont nous allons décrire ci-après le mode de préparation et les propriétés principales, présente, au contraire, tous les caractères d'une espèce chimique bien déterminée.

Nous n'avons trouvé, dans aucun des Traités de Chimie que nous avons consultés, l'indication d'un hydrate cristallisé d'acide chlorhydrique à proportions définies ; c'est ce qui nous a décidés à publier les résultats de nos études sur ce sujet.

Lorsqu'on soumet à une très-basse température de l'acide chlorhydrique concentré du commerce, on n'en voit aucune partie se séparer sous forme cris-

les intensités de la partie de 20 centimètres est sensiblement identique avec celle qui représente les

Fig. 11.

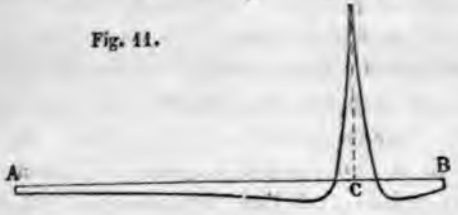

intensités correspondant aux 20 premiers centimètres de la longue branche.

(**36**) Le courant induit obtenu par M. Gramme dans l'expérience n° 21 provient, en définitive, de ce que le barreau de fer se trouve divisé par l'aimant en deux parties dont les longueurs ont entre elles des rapports différents, suivant la position que l'aimant occupe. Si le barreau avait une longueur infinie, le mouvement de l'aimant ne développerait pas de courant induit.

Les faits qui sont l'objet du présent paragraphe ont par eux-mêmes un assez grand intérêt; mais je me suis proposé surtout, en les analysant, de faire voir quel usage on peut faire de la méthode des *courants de désaimantation.*

toujours employé, dans la suite de nos études, ou de l'eau distillée que nous saturions, ou de l'acide chlorhydrique pur. Nous n'avons pas trouvé de différence notable dans les résultats de l'emploi de ces diverses sortes de matières premières.

Dans toutes nos opérations, nous avons toujours observé, avant le dépôt des cristaux, un surabaissement de 3° ou 4° dans la température du liquide, c'est-à-dire un phénomène de surfusion.

Ces cristaux d'acide chlorhydrique hydraté sont assez peu maniables et répandent à l'air d'épaisses fumées blanches, en se décomposant. Additionnés d'eau, ils s'y dissolvent très-rapidement. Abandonnés dans un flacon muni d'un thermomètre, et disposé de manière à livrer passage à l'excès de gaz qui peut se trouver mis en liberté, ces cristaux fondent lentement, si la température ambiante est voisine de 0°, et le thermomètre reste stationnaire à —18°. Dans une de nos expériences, il fallut plus de cinq quarts d'heures pour obtenir la fusion spontanée complète de 115 grammes de cristaux, le thermomètre restant remarquablement fixe à —18° jusqu'à la fin.

Ces cristaux sont constamment restés au fond du vase où ils sont tombés lorsqu'ils étaient libres; d'où il est permis de conclure qu'ils sont plus denses que les eaux-mères au sein desquelles ils se sont formés. Pendant leur fusion, il se dégageait spontanément, du liquide en provenant, d'assez abondantes bulles de gaz qui permettent d'en conclure que les cristaux doivent être sensiblement plus riches que les eaux-mères en acide réel. Nous n'avons pas essayé d'en déterminer la forme cristalline, qui nous a semblé,

Nous voyons journellement la chaleur du soleil produire des mouvements de végétation, et déterminer, concurremment avec la pesanteur, les courants atmosphériques ou océaniques, la formation des nuages, l'écoulement des glaciers et des fleuves, la chute des pluies ou des neiges.

Nous voyons, aux foyers de nos machines, la vapeur volatiliser l'eau des chaudières et créer ainsi une force élastique qui se transmet, se transforme et s'utilise dans mille mouvements divers.

Si la chaleur provoque le mouvement, le mouvement, à son tour, peut être une source de chaleur.

Ainsi, un gaz brusquement comprimé s'échauffe; il en est de même de l'enclume sous les coups répétés du marteau; la vrille qui perfore le bois ou le métal, devient brûlante sous la main, en détachant des menus copeaux; une roue qui tourne dans l'intérieur d'une masse liquide, en élève la température; deux morceaux de bois sec frottés vivement l'un contre l'autre, peuvent, comme on le sait, prendre feu.

Il est une classe importante de mouvements moléculaires que la chaleur détermine, ou qui, inversement, développent de la chaleur : nous voulons parler des mouvements par lesquels les corps se combinent entre eux ou se résolvent dans leurs éléments. Par exemple, d'une part, l'or, l'argent, le platine, le mercure, se désoxident par la chaleur; de l'autre, nos principales sources artificielles de chaleur résultent de la combustion de l'hydrogène et du carbone, se combinant avec l'oxygène de l'air.

Ces combustions ne fournissent pas seulement des

D'où équivalents d'eau par équivalent d'acide réel . . . . . 4 éq. 38

2e Dosage. Liquide employé. . . . . 1 gr. 662
— Chlorure d'argent corresp^{t}. . . 1, 484
D'où équivalents d'eau par équivalent d'acide réel . . . . . 4 éq. 38

Comme le mélange liquide était coloré en jaune par de l'oxyde de fer fourni par les eaux-mères, les impuretés dues aux causes de cette nature devaient avoir pour conséquence d'abaisser le chiffre de l'acide chlorhydrique et d'élever celui de l'eau correspondante.

III. — *Cristaux d'une autre opération faite avec de l'acide pur et de l'eau distillée.*

On avait ajouté à 254 grammes de cristaux 504 grammes d'eau. Le liquide provenant du mélange était incolore.

1er Dosage. Liquide employé. . . . . 1 gr. 515
— Chlorure d'argent corresp^{t}. . 0, 987
D'où équivalents d'eau par équivalent d'acide réel . . . . . 4 éq. 17

2e Dosage. Liquide employé. . . . . 1 gr. 288
— Chlorure d'argent corresp^{t}. . 0, 843
D'où équivalents d'eau par équivalent d'acide réel . . . . . 4 éq. 15

Tous les dosages qui précèdent donnent un peu plus de 4 équivalents d'eau pour un équivalent d'acide chlorhydrique réel ; mais remarquons :

1° Que la difficulté de bien égoutter des cristaux si altérables nous exposait inévitablement à y laisser

les corps. — L'évaporation continue des surfaces liquides est regardée comme la principale source de l'électricité atmosphérique. — La chaleur développe dans les métaux soudés ensemble des courants électriques qui concourent, avec l'aiguille de boussole, à former les appareils thermométriques les plus délicats. — Les actions chimiques fournissent des courants indéfinis de ces prétendus fluides, qui, une fois obtenus, peuvent servir à décomposer les corps; qui les échauffent, les fondent, les rendent lumineux ou les volatilisent; qui les transportent ou les déchirent; qui, enfin, reproduisent sur une moindre échelle tous les effets de la foudre, et, plus dociles qu'elle ou plus inoffensifs, sont utilisés pour nos communications télégraphiques.

Il nous reste à parler des phénomènes magnétiques, afin de montrer leur intime connexion avec ceux qui précèdent.

Œrsted, en 1821, a constaté, dans une expérience célèbre, l'action directrice que les courants électriques exercent sur l'aiguille aimantée. C'est là le point de départ de plus d'une découverte brillante, soit dans la science pure, soit dans le domaine de ses applications. — Les courants électriques communiquent au fer doux les propriétés attractives et répulsives qui constituent l'aimant; et, réciproquement, l'aimantation du fer doux peut développer des courants électriques. — Un disque de cuivre placé très-près de l'aiguille aimantée l'influence; s'il est fixe, il la gêne dans son mouvement; s'il est mobile sur son centre, il l'entraîne dans sa rotation. — Un

C'est-à-dire que la proportion d'eau qui se trouve dans les eaux-mères dépasse de près d'un demi équivalent celle que contiennent les cristaux.

Nous avons vainement essayé de substituer à l'eau de l'alcool comme dissolvant de l'acide chlorhydrique pour la production des cristaux d'hydrate.

Les données numériques relatives à la solubilité du gaz acide chlorhydrique dans l'alcool, pouvant offrir, dans certains cas, quelque utilité, nous allons les reproduire ici en peu de mots :

L'acool à 93°,5 centésimaux dissout, à 0°, quatre cents fois son volume de gaz acide chlorhydrique ou les soixante-dix-sept centièmes de son poids.

La dissolution ainsi obtenue *a précisément la même densité que l'eau*. Saturé à la température de —28°, le même alcool augmente encore de 20 °/₀ de son poids, représentant à peu près cent vingt-cinq fois son volume, d'où il résulte qu'à — 28°, l'alcool employé a pu absorber cinq cent vingt-cinq fois son volume de gaz acide chlorhydrique.

Nous avons préparé tout l'acide chlorhydrique nécessaire aux expériences qui précèdent, en faisant arriver peu à peu de l'acide sulfurique dans un ballon contenant de l'acide chlorhydrique du commerce, et en combinant avec l'emploi de l'acide sulfurique l'intervention d'une chaleur ménagée. Ce procédé a été souvent l'objet de critiques qu'il ne mérite pas, et il est très-facile de régler le dégagement du gaz, sans projections, en *recourbant*, *après l'avoir effilée*, la partie inférieure du tube entonnoir par lequel arrive l'acide sulfurique, et en plongeant entièrement dans le liquide la courbure et l'ouverture qui la termine.

quoique plus vague, on le désigne encore sous le nom de principe de l'unité des forces.

Mais ici, nous sommes en présence d'une science inachevée, c'est-à-dire d'une science qui repose en partie sur des résultats d'expérience, en partie sur des analogies et des conjectures auxquelles l'avenir substituera sans doute d'autres résultats d'expérience.

En attendant, procédons avec circonspection, et, passant sous silence les recherches expérimentales ou théoriques qui concernent les actions chimiques, le magnétisme et l'électricité, bornons-nous à considérer le cas de variations de température affectant des corps en mouvement. Ce cas renferme toutes nos machines à vapeur.

Dans une machine à vapeur, nous remarquons trois choses : du mouvement, des forces mouvantes ou résistantes, de la chaleur perdue ou gagnée.

La considération de ces trois choses conduit à établir trois définitions, dans le détail desquelles, d'ailleurs, nous n'entrerons pas ici.

On définit d'abord l'*énergie* du mouvement, laquelle dépend de la vitesse et de la masse, et est appelée aussi, quoique improprement, la *force vive*.

On définit ensuite le *travail* des forces, et on le mesure en prenant pour unité le *kilogrammètre*, travail d'un kilogramme parcourant un mètre de chemin vertical.

On définit, enfin, la *quantité de chaleur* gagnée ou perdue par un corps, et l'on donne le nom de *calorie* à l'unité qui lui sert de mesure, sans qu'il soit pour cela nécessaire de s'appuyer sur aucune hypothèse relative à la nature intime de la chaleur.

Dans les quatre premiers essais, on versait lentement, et en agitant constamment, la totalité de l'acide sur la neige; dans le cinquième essai, on n'avait mis d'abord que la moitié de la neige et l'autre moitié avait été ajoutée après l'acide; dans les cinq essais qui vont suivre, l'acide avait été préalablement refroidi à —15 ou —16°.

6e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —35°
—	Acide refroidi.	250	
7e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —34°
—	Acide refroidi.	300	
8e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —34°
—	Acide refroidi et saturé (1).	260	
9e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —35°
—	Acide refroidi et saturé . .	200	
10e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —34°
—	Acide refroidi et saturé. .	175	

Il nous semble ressortir, de ce qui précède, plusieurs conséquences assez importantes dans la pratique :

1° En mélangeant deux parties de neige avec une partie d'acide chlorhydrique du commerce, on peut abaisser la température jusqu'à —32°, sans précautions spéciales;

(1). L'acide en question avait été saturé à une température d'environ —18° et avait absorbé 268 grammes d'acide gazeux par kilogramme d'acide commercial primitif très-fumant.

2° On peut descendre jusqu'à —35° et même jusqu'au-dessous de —36°, en prenant la précaution de refroidir préalablement l'acide jusqu'à —15° ou —16°;

3° L'acide sursaturé à —16 ou —18° ne paraît pas avoir d'avantage sensible sur l'acide ordinaire.

Lorsqu'avec un mélange de neige et d'acide, on veut monter un bain réfrigérant dont l'abaissement de température doit être maintenu longtemps, il serait assez difficile de rester à —34° ou —35°; mais si l'on veut se contenter d'une température de —25° ou —26°, on peut y parvenir par des additions successives de neige et d'acide un peu refroidi.

Lorsqu'on s'aperçoit que la température a une tendance trop prononcée à remonter, on siphonne le liquide inférieur avant d'ajouter de nouvelle neige ou de nouvel acide.

Le liquide siphonné peut alors servir à refroidir l'acide que l'on doit employer un peu plus tard.

Il est à peine utile d'ajouter qu'il est avantageux d'envelopper le vase qui contient le mélange réfrigérant, pour éviter le réchauffement dû aux courants d'air et aux dépôts de givre.

Nous avons pu souvent ainsi, avec moins de 3 kilo-

1er essai.	Neige.	500 gr.	
	Liquide chlorhydralcoolique saturé à 0°	143	
	Température finale		—33°
2e essai.	Neige.	750 gr.	
	Même liquide acide . . .	195	
	Température finale		—33°
3e essai.	Neige.	750 gr.	
	Même liquide acide . . .	250	
	Température finale		—36°
4e essai.	Neige.	400 gr.	
	Liquide chlorhydralcoolique saturé à —28°	122	
	Très-vive effervescence au commencement du mélange. Température finale.		—36°

La dissolution alcoolique d'acide chlorhydrique, saturée dans les mêmes conditions de température que la dissolution aqueuse, donne donc à peu près les mêmes résultats comme abaissement de température ; mais l'emploi de la première serait beaucoup plus dispendieuse que celui de la seconde.

Le phosphate de soude ordinaire contenant beaucoup d'eau de cristallisation, nous l'avons essayé, avec l'acide chlorhydrique en différentes proportions, comme mélange réfrigérant ; nous n'avons pas pu dépasser la température de —28° (1).

(1) En apportant quelques légères modifications à nos précédentes indications, on est parvenu à congeler le mercure avec un mélange de neige et d'acide chlorhydrique.

contre toute paroi qu'ils rencontrent, et constituant, par ces chocs répétés, ce que l'on appelle la pression du gaz.

Nous n'avons rien à dire de la valeur relative de ces deux hypothèses, si ce n'est que l'une ou l'autre s'impose à qui rejette ou admet la théorie mécanique de la chaleur. Il est bon de remarquer, d'ailleurs, que dans l'hypothèse des physiciens modernes, toute l'acoustique est à refaire.

A propos de la constitution intime des corps, citons, en passant, l'opinion de quelques physiciens, qui les regardent comme formés de points géométriques soumis à des actions mutuelles, et qui éludent ainsi la difficulté de concevoir en quoi consistent la molécule simple et la molécule composée.

Citons aussi, sans apporter de preuves à l'appui, le résultat obtenu par Athanase Dupré, qui évalue à 25 millions au moins, le nombre des molécules renfermées dans la millionième partie de la millionième partie d'un milligramme d'eau !

Revenons maintenant aux questions d'équivalence, et indiquons ce qu'il resterait à faire pour généraliser le principe établi à propos des phénomènes calorifiques.

Il faudrait, comme on a défini l'unité de chaleur, ou la *calorie*, définir l'unité électrique, ou *l'électrie*, et déterminer expérimentalement à quel travail mécanique elle équivaut. Il faudrait aussi mesurer les quantités de chaleur dégagées par les diverses combinaisons chimiques.

De pareilles recherches ont été entreprises, mais laissent encore beaucoup à faire ; et leur exposi-

Ces sentiments, fidèles à la mémoire du collègue éminent qui fait aujourd'hui l'objet de cette esquisse bien imparfaite, m'encouragent et me rassurent; — laissez-moi espérer, en effet, Messieurs, que vous ne refuserez pas votre indulgence à l'élève, en souvenir de son maître vénéré.

Édouard Vastel est né à Théville-Hague, dans le département de la Manche, près Cherbourg, le 25 novembre 1796. — Il appartenait, par sa mère, à la petite noblesse de ce pays qui, en face du grand mouvement de 1789, abdiqua sans trop d'amertume son autorité séculaire sur les diverses paroisses de la contrée, où il n'en reste guère d'autres vestiges aujourd'hui qu'un souvenir généralement respecté et quelques manoirs en ruine.

Au commencement de ce siècle et jusqu'en ces dernières années, sur cette langue de terre tourmentée et aride, dont la population, adonnée à une vie simple et laborieuse, était profondément attachée au sol, l'émigration était chose à peu près inconnue. Le fils succédait au père dans sa fortune, dans ses travaux, naissant et mourant sous le même toit, sans autre ambition que celle d'arrondir le petit héritage. Même dans les familles relativement aisées, on comptait ceux qui, pour tenter la fortune, franchissaient les limites de l'étroite presqu'île. — Par-ci par-là, une vocation nettement prononcée, une intelligence vive et précoce dérogeaient à ces habitudes sédentaires, et l'on voyait alors la famille, d'abord quelque peu rebelle,

conditions, l'équilibre se rétablirait brusquement d'une manière durable, ou serait alternativement rétabli et troublé à chaque instant successif. — Nous n'entreprendrons pas d'en dire davantage sur ce point.

Notre sujet, Messieurs, n'est pas encore épuisé, malgré sa longueur. Nous allons donc, si vous le permettez, pénétrer avec vous plus avant dans le champ de la spéculation; là, nous rencontrerons une hypothèse qui semblera téméraire au premier abord : c'est à savoir la négation radicale et absolue de toute existence de forces dans l'ordre physique.

Qui a jamais vu une force? Qui l'a touchée, palpée? Qui jamais, pour la saisir, s'est introduit dans le sanctuaire des causes occultes?

Les forces ne sont que de simples abstractions, prétendent les novateurs les plus hardis : ce sont des êtres de raison, qu'il ne faut accepter dans la science qu'à titre d'auxiliaires, en se gardant de leur accorder une existence réelle, non plus qu'à Vulcain, Phœbus, Borée, Neptune.

Mais, dira quelqu'un, à tout effet il faut une cause; la cause du mouvement c'est la force.

On répond à cela, que la cause d'un mouvement c'est, dans tous les cas, un autre mouvement.

Il ne se crée, il ne se perd, dans la nature, ni un atome de matière, ni une parcelle de mouvement. La matière n'est susceptible que de transformations; il en est de même du mouvement.

« Il est absurde, dit le P. Secchi, d'admettre que le mouvement, dans la matière brute, puisse

M. Vastel commença ses études médicales à l'École de Caen. Un jour il en sera le directeur vénéré, — jour encore bien éloigné, il est vrai ; mais l'impression que le timide et laborieux étudiant laissa dès cette époque dans la mémoire de ses professeurs, ne fut pas étrangère à cette fortune alors fort inespérée.

Ce ne fut point sans regret qu'il lui fallut abandonner la vie calme et régulière de notre studieuse cité pour aller chercher à Paris le complément indispensable à ses études. A cette époque, cependant, une véritable révolution scientifique était en voie de s'accomplir. Broussais, par sa puissante parole, ébranlait la vieille Faculté jusque dans ses fondements. La lutte devenue âpre, ardente, violente même quelquefois, franchissait les limites du pays latin ; les discussions médicales passionnaient, divisaient les esprits, de même que quelques années plus tard, les discussions littéraires jetteront le trouble et la discorde aux parterres de l'Odéon et du Théâtre-Français.—Heureux temps, bien loin de nous, hélas! où une idée, une question de forme, d'esthétique, de méthode, de doctrine, soulevaient dans la jeunesse de pareilles tempêtes ! — Comme tous ses condisciples, M. Vastel subit l'influence de l'éloquence entraînante du maître, et, plus tard, quand, nommé professeur de pathologie interne, il aura à apprécier l'œuvre et la doctrine de Broussais, il tiendra à son tour ses auditeurs sous le charme de ses récits, en racontant toutes les ruses, tous les efforts, tous les sacrifices auxquels il fallait se résoudre si l'on voulait conquérir une place « au haut d'une échelle ou sur le bord d'une fenêtre » pour

mélange d'air et d'hydrogène dans une éprouvette s'effectue souvent avec un son musical qui se prolonge, son qui doit être produit par la vibration, de durée sensible, de la masse gazeuse intérieure.

Mode d'expérience.—Je me suis appliqué à déterminer d'abord les circonstances qui favorisent l'expérience sous sa première forme. On obtiendra des apparences fort belles, en se servant d'une éprouvette ordinaire *bien propre et bien desséchée*, et opérant de la manière suivante : on remplit d'hydrogène sur la cuve à eau une seconde éprouvette de même capacité et de même diamètre que la première ; on la soulève ensuite en la tenant verticalement, l'ouverture en bas. Lorsque tout le liquide adhérent aux parois s'est écoulé, on abouche les deux éprouvettes, et on les retourne de façon que celle qui est sèche et qui est pleine d'air se trouve à la partie supérieure. On forme au moyen du pouce et de l'index un anneau de fermeture aussi hermétique que possible, et on attend cinq minutes au moins dans cette position. On enlève ensuite l'éprouvette supérieure par son extrémité fermée, et, en la tenant horizontale, on en présente rapidement l'ouverture à la flamme d'une bougie. La détonation a lieu et en regardant sur les parois de l'éprouvette, on aperçoit, marquées par de la vapeur d'eau, des lignes rappelant la disposition des lignes nodales sur les plaques vibrantes. Les résultats varient avec la dimension. Si on a employé une éprouvette de 3 centimètres de diamètre et de 20 centimètres de hauteur, on observe des arborescences très-jolies, analogues

disciples fervents, ils exagéraient, comme c'est l'usage, les doctrines du maître, M. Vastel prit pour sujet de dissertation une question complètement en dehors des luttes fougueuses du moment : l'*histoire de la chaleur animale.*

Dès ce premier essai, il se révèle avec les qualités que nous reconnaîtrons plus tard dans tout ce qui sortira de sa plume : — idées nettes et claires, style sobre et facile, élégante aisance dans l'exposition des faits les plus arides ou les plus compliqués.

Bien que cette thèse ait vieilli en présence des progrès inespérés que les vivi-sections largement pratiquées ont permis de réaliser, la lecture en est encore aujourd'hui pleine d'attrait. Elle donne un tableau complet de l'état de la question à cette époque ; elle n'a pas, d'ailleurs, d'autre prétention. — Aux premières lignes, en effet, faisant preuve d'une prudence et d'une modestie trop rarement imitées : « Je « ne me permettrai point, dit-il, de prononcer en « faveur d'une hypothèse préférablement aux autres ; « je crois qu'à mon âge et avec le sentiment profond « de mon insuffisance, le parti le plus sage est « d'énoncer seulement l'exposé des faits, après « m'être assuré de leur exactitude, — de faire con- « naître les applications utiles qui en peuvent naître « pour la pratique, de réfléchir sur les explications « qu'on leur donne, et d'attendre, pour émettre « mon opinion, qu'elle ait été suffisamment mûrie « par les années et par l'expérience. »

Ce même esprit de circonspection, lorsqu'il fallut

çant à travers le vide absolu. De toute nécessité, disent-ils, il faut un intermédiaire ; et cet intermédiaire, c'est l'éther lui-même. Partant de là, ils expliquent que les corps sont poussés les uns vers les autres par les chocs répétés des molécules d'éther qui les pénètrent et qui les entourent ; et ils établissent, relativement au mouvement de l'éther, les principes qui leur sont nécessaires pour rendre compte des phénomènes observés.

Quoi qu'il en soit de leurs explications (qui auraient, d'ailleurs, pour effet de réduire en quelque sorte à néant la plupart des grands travaux de la physique mathématique), elles présentent encore une telle inconsistance et de telles difficultés, que nous ne devons mettre aucune hâte à écarter la considération des forces. Ces dernières constitueront longtemps, sinon toujours, d'indispensables auxiliaires ; et, comme nous pouvons y recourir sans rien préjuger sur leur existence, elles ne mettront jamais obstacle à ce que nous fassions bon accueil aux idées nouvelles parvenues à maturité.

Continuons donc à opposer aux partisans de la doctrine des chocs, une prudente réserve plutôt qu'une fin de non-recevoir, et ne perdons pas de vue que, bien souvent, l'utopie de la veille est la vérité du lendemain.

indispensable au chirurgien lui fissent alors défaut ; mais, nature extrêmement impressionnable et nerveuse, esprit prudent et réservé, il n'était point fait pour cette contenance impassible du chirurgien au milieu des plus douloureuses épreuves, — pour ces résolutions audacieuses, rapides, en face d'une complication subite, qui, tout à coup, au cours d'une opération, mettent la vie en danger ; — enfin, bien qu'au fond les responsabilités soient les mêmes, qu'il s'agisse de médecine ou de chirurgie, il ne pouvait se résoudre à affronter celle de l'opérateur, toujours plus personnelle, et quelquefois si directe, si immédiate ! — En un mot, s'il possédait la science du chirurgien, il n'en eut point les qualités natives. Pénétré de ce sentiment, M. Vastel eut le mérite d'y conformer sa conduite.

Attaché à l'École de médecine dès 1829, en qualité de professeur de médecine légale, nommé bientôt après médecin du lycée, son avenir paraissait désormais assuré. Mais un malheur imprévu allait bientôt tout compromettre, briser pour lui toute espérance. —D'une constitution faible et délicate, peu faite pour résister aux rudes épreuves d'une pratique étendue, il avait éprouvé, du côté des voies respiratoires, quelques accidents qui, d'abord légers, furent bientôt suivis de symptômes effrayants annonçant généralement une issue fatale et prochaine.

Abandonnant avec chagrin une position conquise par dix années de constants labeurs, et prenant une route que tant d'autres, sur ses conseils, avaient suivie pour ne plus revenir, il s'achemina vers les

mélange d'air et d'hydrogène dans une éprouvette s'effectue souvent avec un son musical qui se prolonge, son qui doit être produit par la vibration, de durée sensible, de la masse gazeuse intérieure.

Mode d'expérience.—Je me suis appliqué à déterminer d'abord les circonstances qui favorisent l'expérience sous sa première forme. On obtiendra des apparences fort belles, en se servant d'une éprouvette ordinaire *bien propre et bien desséchée*, et opérant de la manière suivante : on remplit d'hydrogène sur la cuve à eau une seconde éprouvette de même capacité et de même diamètre que la première ; on la soulève ensuite en la tenant verticalement, l'ouverture en bas. Lorsque tout le liquide adhérent aux parois s'est écoulé, on abouche les deux éprouvettes, et on les retourne de façon que celle qui est sèche et qui est pleine d'air se trouve à la partie supérieure. On forme au moyen du pouce et de l'index un anneau de fermeture aussi hermétique que possible, et on attend cinq minutes au moins dans cette position. On enlève ensuite l'éprouvette supérieure par son extrémité fermée, et, en la tenant horizontale, on en présente rapidement l'ouverture à la flamme d'une bougie. La détonation a lieu et en regardant sur les parois de l'éprouvette, on aperçoit, marquées par de la vapeur d'eau, des lignes rappelant la disposition des lignes nodales sur les plaques vibrantes. Les résultats varient avec la dimension. Si on a employé une éprouvette de 3 centimètres de diamètre et de 20 centimètres de hauteur, on observe des arborescences très-jolies, analogues

à l'envie, ne serait-ce que pour justifier mon dire, de mettre sous vos yeux certains passages qui peuvent être cités, et ils l'ont été, comme de vrais modèles de style.

« Si, continuant votre promenade, dit-il en décrivant la promenade Eynard, près des Eaux-Bonnes, si, continuant votre promenade, vous montez quelque temps encore jusqu'au point où l'allée, dans ses nombreux détours, semble revenir sur elle, alors le Gave vous apparaît sous un aspect tout différent. Ce ne sont plus ces eaux à peu près tranquilles et que l'industrie pouvait s'approprier; — c'est un torrent qui, descendant avec fracas un sombre et profond ravin, trouve une nouvelle cause de rapidité dans les nombreux obstacles qui rétrécissent son lit. Se heurtant contre tous les rochers, il bondit sur leurs faces, se divise sur leurs angles, s'élance en sifflant dans leurs intervalles, et submerge ceux qu'il ne peut contourner. Il jaillit, saute, tombe d'étage en étage, tout mugissant, tout blanc d'écume, et ne formant en quelque sorte qu'une seule et unique cataracte depuis le moment où l'œil l'aperçoit pour la première fois, bien haut et bien loin, jusqu'à celui où, trouvant un sol moins incliné, ses eaux quittent le blanc éblouissant de la neige pour reprendre, en se calmant, cette transparence azurée dont la teinte ne se rencontre pareille que dans la brillante cassure des glaciers. . . . . .

. . . . . .

« Le lieu où les nuages touchent le sol paraît être

mélanges bien desséchés au fond des tubes à remplir de manière à chasser l'air complètement; malgré la perte d'une grande quantité du mélange, on n'est jamais sûr d'opérer dans des conditions comparables.

J'ai cherché à utiliser la chaleur produite dans la combustion, en me guidant du reste d'après les apparences que donnent les éprouvettes sèches. Quelle que soit la cause du phénomène, on doit admettre que la combustion est plus active ou plus prolongée vers certaines parties qui s'échauffent plus que les autres. Sur ces dernières se forme, de préférence, la condensation de la vapeur d'eau. S'il en est bien ainsi, on conçoit que telle substance convenablement choisie, tapissant les parois des tubes, pourra fondre sur les régions les plus chauffées tout en conservant vers les autres l'état solide. Les premières se trouveront donc dénudées et dès lors distinctes des secondes. J'ai essayé le suif, la cire et la paraffine, substances dont les points de fusion sont peu élevés. Le suif ne donne rien, la cire donne rarement, la paraffine, au contraire, donne des effets très-beaux et persistants. L'insufflation de l'haleine leur rend même au bout de six mois l'aspect chatoyant par réflexion qu'ils avaient d'abord.

Je crois bon de donner quelques détails sur la manière de paraffiner les tubes. On pourra recouvrir d'une couche très-mince de cette substance l'intérieur des tubes, longs même de 1 mètre, à la condition que les parois ne soient pas trop épaisses.

Le paraffinage ne réussit pas avec les éprouvettes ordinaires; la couche est ou trop épaisse et les

Et plus loin, racontant les péripéties de la chasse aux ours, il écrit :

« Une autre fois, comme il traversait avec deux « chasseurs un lieu fort désert, ils remarquèrent « à une certaine hauteur, sur la pente très-inclinée « de la montagne, l'ouverture d'une tanière, qu'ils « présumèrent pouvoir servir de retraite à un ours. « Pour s'en assurer, ils ramassèrent des pierres « et en jetèrent un grand nombre dans l'ouver- « ture de cet antre, sans que le moindre bruit « leur annonçât qu'il fût habité. Persuadé que l'hôte « de cette retraite était absent, un des chasseurs, « plus curieux que les autres, déposa son fusil à « terre, et, grimpant, à l'aide des mains et des « genoux, il arriva jusqu'à la caverne, dans laquelle « il regarda sans rien voir, car elle était obscure et « profonde. Convaincu qu'elle était vide, mais qu'elle « servait de repaire à un ours, dont il reconnaissait « l'odeur, il voulut la bien examiner pour une autre « circonstance, et, plein de sécurité, se glissant « sur le ventre, il entra dans le trou la tête la pre- « mière. Mais à peine la moitié de son corps avait- « elle passé dans ce couloir, qu'il remplissait presque « en entier, qu'ayant levé les yeux, et regardé vers « le fond de l'antre, il vit comme deux charbons « ardents, qui s'avançaient vers lui au milieu de « l'obscurité, et un horrible grognement, en se « faisant entendre, ne lui laissa aucun doute sur la « dangereuse proximité de son ennemi, dont la tête « touchait presque la sienne. Ses compagnons, restés « à quelques toises au-dessous, l'aperçurent aussitôt, « faisant les plus grands efforts pour sortir plus vite

Mélange.	Longueur.	Diamètre.	Distance des stries.
α	124 c	0 c 6	1 c 5
γ	124	0 6	1 8
γ	99 5	1 1	1 35
γ	87	0 75	1 2

Ces résultats sont sensiblement constants, comme je l'ai constaté en répétant les expériences dans les mêmes conditions. Je dois, néanmoins, signaler la particularité suivante : il peut arriver que la distance des stries pour un même tube et un même mélange soit exactement la moitié de celle observée dans une expérience analogue. Le fait s'est présenté 6 fois bien caractérisé, dans la série de mes recherches.

c — Quand on prend des tubes de longueurs intermédiaires, on peut avoir en même temps des stries très-larges et des stries peu espacées comme avec les tubes de petite longueur. L'oreille prévient, du reste, si des stries fines ont dû se produire : un son musical se manifeste, dans ce cas, soit au début, soit à la fin de la combustion.

Mélange.	Longueur.	Diamètre.	Distance des stries.
α	38	1 c 3	0 c 65 (1) 0 30
α	30	1 2	0 6 0 2
α	60	1 1	0 3 0 6
α	40	1 5	0 7 0 33

(1) Le 1er nombre de l'accolade s'applique aux stries les plus voisines de l'extrémité fermée.

« masse reste inanimée sur le gazon, qu'un ruisseau
« de sang vient bientôt rougir. Le berger n'avait
« cependant pas été atteint; mais, épuisé par la
« lutte, et succombant sous le poids de son ennemi
« privé de vie, il venait de perdre connaissance. »

. . . . . .

Quelquefois, des réflexions justes, d'ingénieuses comparaisons, de fines observations, viennent interrompre ce que le récit ou les descriptions peuvent avoir de monotone, comme dans ce passage :

« Chaque jour, les jeunes gens qui reviennent du
« service militaire, les ouvriers étrangers qu'attirent
« les travaux de construction aux Eaux-Bonnes, les
« riches voyageurs malades ou curieux, qui abondent
« pendant la saison des eaux, modifient, par leur
« contact répété, les idées et les goûts des habitants,
« et tendent à faire disparaître les différences qui
« existent encore entre eux et le reste des Français.
« Ainsi, tout se nivelle, tout s'aplanit, tout se rap-
« proche, depuis le sommet orgueilleux du pic le
« plus élevé, dont chaque hiver baisse la cime, en
« remplissant la vallée de ses débris, jusqu'au pâtre
« obscur, que l'éducation, des lois libérales et des
« rapports plus fréquents avec les autres hommes,
« élèvent insensiblement à leur niveau. »

D'autres pages, non moins achevées, pourraient être ajoutées à ces citations, déjà trop longues pour vous qui les connaissez, Messieurs, et que pourtant j'abandonne à regret; comme notre auteur lui-même,

ment du marteau de l'interrupteur d'une bobine Ruhmkorff. Un ou deux points brillants persistent après la détonation; ils sont dus à la combustion d'une petite quantité de paraffine, combustion qui laisse comme trace une tache allongée où la fusion a eu lieu.

Des mélanges détonants. — J'ai indiqué plus haut la composition des mélanges détonants qui donnent les meilleurs résultats. — Il y a sans doute à rechercher le rôle que joue, dans nos mélanges imparfaits, la portion de gaz inerte constituée par de l'azote et de l'hydrogène pour les mélanges α et β, par de l'hydrogène pour le mélange γ; mais mes expériences ne sont pas assez nombreuses pour que je puisse le faire ici avec fruit. Le mélange γ, qui est celui que l'on doit préférer pour de longs tubes, a été pris comme moins riche que celui formé par $\frac{4}{5}$ d'oxygène et $\frac{9}{5}$ d'hydrogène, mélange dans lequel les quantités de gaz qui entrent en combinaison sont égales à celles du mélange α. Le précédent mélange d'hydrogène et d'oxygène ne donne rien par suite de combustion trop rapide. Je reviendrai plus tard là-dessus. Je me contenterai d'indiquer quelques faits relatifs à la nature des gaz actifs dans la détonation.

1. — En dehors des commodités expérimentales, il fallait trouver si, pour des combustions parfaites d'hydrogène et d'oxygène, les conditions physiques du phénomène se trouvaient changées. J'ai opéré avec des éprouvettes et des tubes de grande longueur, par les procédés que j'ai indiqués en commençant,

réponse à faire à l'envie impuissante et confuse) — M. Vastel répondit en marchant d'un pas assuré et rapide vers les positions les plus élevées auxquelles puisse aspirer le médecin de province : — nommé successivement professeur à l'École de médecine, médecin en chef des Hôpitaux, vice-président du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité, président du Jury d'inspection des pharmacies, membre du Conseil général de l'Association des médecins de France, directeur de l'École de médecine.

La chaire de pathologie interne, qui lui fut dévolue en 1837, était beaucoup plus en rapport avec ses goûts et ses aptitudes que la médecine légale qu'il avait pourtant professée, non sans succès, pendant près de sept ans. — Les faits nombreux, qu'il était à même d'observer dans sa pratique journalière, donnaient à ses leçons une autorité et un cachet d'originalité que l'on rechercherait en vain dans la lecture assidue des meilleurs ouvrages. Élocution claire et simple, exposition nette et méthodique, M. Vastel prenait pour bien dire les mêmes soins que nous lui avons vu mettre à bien écrire. Ses leçons, dans lesquelles il devait parcourir en un semestre le cercle entier des affections médicales, — concises, substantielles, — étaient constamment à la portée de ses jeunes auditeurs. — On l'écoutait avec fruit, on l'entendait avec plaisir: — Sa parole, toujours élégante et pure, savait trouver à l'occasion des accents chaleureux et véritablement éloquents. Et nous ne pouvons nous rappeler, sans un sentiment de tris-

J'ai opéré sur les mélanges suivants :

	CO	*O*		*CO*	Air.
a	1	1/2			
b	1	1			
c	1	2	et *d*	1	3

Avec le mélange *a*, on obtient une combustion assez rapide, mais que l'on peut suivre assez facilement à l'œil pour observer le virement de teinte de la flamme vers le fond du long tube où elle se produit. La flamme bleue devient pourpre violacée ; pas de trace de stries.

Avec le mélange *b*, rien non plus ne se produit. Le mélange *c* brûle avec une lenteur extraordinaire dans une éprouvette ordinaire, tandis que la combustion est assez énergique et sonore dans un tube fin de petite longueur.

Avec le mélange *d*, j'ai eu quelques stratifications après le premier tiers de la longueur du tube, mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les variations de vitesse que l'on peut observer sans difficulté. Vers le premier tiers, combustion peu rapide et qui va s'accélérant, puis passe par un maximum qui persiste durant tout le deuxième tiers où se rencontrent les stries; vers le dernier tiers, la vitesse décroît. L'observation est commode avec un tube de 1c 2 de large et de 1 mètre de long ; une augmentation d'intensité du bruissement produit correspond à la combustion de la portion du mélange occupant le deuxième tiers.

Explication des effets obtenus.—Deux physiciens

tionnelle. L'affaire a du retentissement : voilà une famille déshonorée.

M. Vastel, mis au courant, se rend aussitôt près du magistrat. « Un pareil vol dans de pareilles conditions, lui dit-il, ne peut être que l'œuvre d'un fou. Vous pouvez en acquérir immédiatement la preuve : faites-vous adresser une lettre par l'accusé ; cet homme intelligent, instruit, ne mettra que peu ou point de ponctuation ; il oubliera la plupart des monosyllabes, les conjonctions, etc. »

L'épreuve justifia de point en point ces prévisions, et le magistrat convaincu rendit la liberté au malheureux, qui mourut aliéné, quelques mois après, dans l'asile du Bon-Sauveur.

Un fait bien autrement grave dans ses conséquences lui avait fait non moins d'honneur en 1836. — Un homme venait d'être condamné à mort pour crime d'assassinat. M. Vastel, qui avait suivi avec soin le compte-rendu du procès, croit reconnaître dans les diverses circonstances qui avaient accompagné le meurtre, dans les détails de l'interrogatoire, des motifs sérieux de suspecter la responsabilité morale de l'accusé. Il rédige à la hâte un mémoire, qui, par l'intermédiaire du célèbre Orfila, est bientôt placé sous les yeux du roi Louis-Philippe. — On sait que ce prince, professant pour la vie humaine le respect qui lui est dû, examinait lui-même avec un soin scrupuleux tous les recours en grâce pour affaire capitale.— Après une lecture attentive du mémoire, il partagea les doutes nettement formulés par M Vastel, fit surseoir à l'exécution, et le malheu-

dans ces phénomènes de ce qui revient à l'air et de ce qui revient au tube. Je n'interviendrai pas dans le débat, me bornant, et ce sera bien suffisant, à expliquer mes seules expériences.

Un grand nombre d'expériences, faites avec des vases d'épaisseurs très-variables, me porte à penser que l'influence des parois est nulle ou tout du moins tout à fait négligeable. J'indiquerai à ce sujet les expériences suivantes :

Mélange.	Longueur.	Diamètre.	Épaisseur.	Stries.
α	90^c	0^c 45	0^c 25	0^c 6
α	80	0 65	0 1	0 75
α	27	1 53	0 07	0 5
α	22	1 3	0 1	0 4

Les apparences étaient pour les quatre tubes parfaitement marquées. J'ai aussi opéré avec un eudiomètre de 1^c d'épaisseur et de 2^c 2 de diamètre, par la méthode du transvasement, et obtenu de magnifiques arborescences.

Le phénomène a sa cause dans un mouvement vibratoire, qui anime la masse gazeuse, dans les différents cas de combustion que nous avons examinés, mouvement qui anime en même temps la partie du gaz en combustion. Les choses se passent d'une manière générale comme dans la méthode graphique de Duhamel, avec cette différence que c'est le corps vibrant qui se déplace.

Je distinguerai trois cas relatifs : le premier aux expériences *a*, le second aux expériences *b* et le troisième à la combustion du mélange d'oxyde de carbone et d'oxygène.

fonctions, il eut, du reste, pour internes des jeunes gens d'un mérite vraiment exceptionnel, et dont les succès devaient être plus tard sa plus douce récompense. — Il citait quelquefois, non sans orgueil, parmi ses élèves préférés : Labbé, devenu à Paris l'un de nos chirurgiens les plus estimés et les plus répandus; Tillaux, qui, tout jeune encore, a déjà marqué sa place à la Faculté, et tant d'autres qui, en province, ont acquis, depuis lors, une grande et légitime notoriété. Sans s'exagérer l'importance de son rôle personnel, il estimait, avec raison, que les habitudes d'ordre, de discipline, de régularité dans le travail, contractées à l'École et à l'Hôtel-Dieu de Caen, devaient compter pour quelque chose dans l'heureuse carrière que ces disciples favoris avaient ensuite parcourue.

Son enseignement clinique était ce qu'il devrait toujours rester si l'on veut que les élèves tirent un réel profit de la position exceptionnellement heureuse où ils se trouvent en province. C'est dans les salles, c'est au lit du malade que doivent être données les meilleures leçons; là, sous l'œil attentif du maître, ils interrogent, ils examinent, ils observent, ils hasardent un diagnostic, ils formulent un traitement; les observations sont recueillies, rédigées, lues, commentées s'il y a lieu, et c'est ainsi qu'on s'initie aux secrets de la pratique, que l'on commence à se rendre compte des difficultés et que l'on apprend à devenir indulgent. — Cette manière de faire, nous le savons, peut soulever des critiques. Le rôle du professeur est moins brillant, mais il est plus utile

de la détonation, l'autre à la condensation immédiate de la vapeur d'eau formée, ces ébranlements se communiquent avant que la combustion se soit opérée, et celle-ci, du reste, ne reste pas inactive pour les régulariser en les amplifiant, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

Dans le cas du mélange d'oxyde de carbone et d'air, nous n'avons pas à l'ouverture de source bien active d'ébranlement sonore, puisqu'il se forme de l'acide carbonique au lieu de vapeur d'eau. Aussi, ne voit-on pas de flamme rentrante. Deux causes de vibrations se rencontrent cependant, faibles, mais produisant des effets sensibles par suite de la continuité de leur action. La première est la compression dirigée vers l'extrémité fermée du tube; la seconde résulte de la contraction dirigée en sens inverse de l'acide carbonique refroidi. Le mélange non brûlé finit, sous l'influence de ces deux causes, par être animé de mouvements d'amplitude suffisante. Ces mouvements semblent avoir, du reste, comme l'expérience nous l'a montré, une influence accélératrice sur la vitesse de la combustion.

L'effet que nous venons d'analyser existe, bien entendu, pour les mélanges dont la combustion produit de l'eau (1), et c'est à cette suite d'ébranlements

(1) Nous devons à la bienveillance de M. Schlœsing communication de l'expérience suivante faite en commun avec M. Demondésir.

Si on installe un long tube de la hauteur de deux étages environ, parcouru par un mélange détonant d'air et d'hydrogène, en enflammant le mélange, la combustion engendre des mouvements vibratoires tellement énergiques, que la flamme s'éteint et ne parvient jamais jusqu'à l'extrémité du tube.

remplacement du docteur Raisin, dont l'âge et les infirmités avaient paralysé depuis trop longtemps l'activité et les généreuses intentions. M. Vastel s'était mis aussitôt à l'œuvre et avait commencé cette série de travaux et d'améliorations qui, poursuivis sans relâche pendant de longues années, continués trop peu de temps, hélas! avec un zèle non moins grand, par son digne et regretté successeur, M. le docteur Roulland, ont opéré une transformation complète et ne nous laissent presque rien à désirer aujourd'hui. Profitant de l'intimité qui l'unissait dès l'enfance avec l'un des administrateurs les plus actifs, les plus habiles dont notre cité devra jamais s'honorer, M. Bertrand, usant également de l'autorité dont il jouissait dans les Conseils de la Ville, les bâtiments furent modifiés, agrandis, appropriés aux exigences du service. — Une bibliothèque, à laquelle des adjonctions successives et surtout le don de livres de sa propre bibliothèque sut donner une réelle importance, fut installée dans une des dépendances de l'École et mise à la disposition des professeurs et des élèves; — une collection remarquable de plantes médicinales et de produits pharmaceutiques fut annexée à la salle des cours; — un vaste laboratoire de chimie fut construit et largement doté de tous les appareils nécessaires; — des travaux indispensables au point de vue de la salubrité et du confortable furent exécutés à l'amphithéâtre. — Enfin, après d'habiles et longues négociations, il obtenait, pour être placée dans une des salles de l'École, la fameuse collection de têtes de mammifères et d'oiseaux, faite par notre com-

aucun cas, assez grande pour être comparée à celle du son ; on donne 34 mètres par seconde pour le mélange de 2 d'hydrogène et 1 d'oxygène. M. Schlœsing estime à 5 mètres par seconde la vitesse de combustion dans des tubes larges du mélange théorique de gaz d'éclairage et d'air (1).

Caen, le 6 août 1875.

(1) Voir *Les Mondes*, 1869, p. 351.
Je laisse à l'auteur toute la responsabilité au sujet de ce nombre.

du Calvados ne fut point pour notre collègue un honneur stérile. Parmi tous les témoignages que nous pourrions en donner, qu'il nous suffise de rappeler la lutte que, pour obéir aux intentions nettement formulées par l'Association, il engagea contre le charlatanisme avec une fermeté et une indépendance dont on n'a pas encore perdu le souvenir ; — lutte d'autant plus méritoire qu'il ne se faisait pas la moindre illusion sur son efficacité plus que suspecte. Sans doute, on a peine à comprendre comment il se fait qu'un homme doué de sens, qui n'aurait jamais la pensée de confier le mécanisme délicat de son chronomètre aux mains d'un maçon, mette sa confiance dans un empirique ignorant et grossier, qui non-seulement n'a jamais étudié l'admirable fonctionnement des organes par lequel la vie se révèle, mais ne connaît même pas de vue les organes eux-mêmes, on a peine, dis-je, à comprendre une pareille inconséquence. Mais il en est ainsi ; et, pour peu qu'on veuille y réfléchir, il faut désespérer que, d'ici à longtemps, il en soit autrement. — L'esprit humain est avide de mystères non moins que d'espérances. — Or, ces hommes, que leur coupable et grossière industrie amène trop rarement sur les bancs de la Police correctionnelle et de la Cour d'assises, possèdent des secrets infaillibles pour toutes les misères, des arcanes tout-puissants qui déjouent toutes les prévisions scientifiques et renversent toutes les lois naturelles. Que faut-il de plus ? et quelle ample satisfaction, en dehors même des pratiques niaises de l'homœopathie, offerte ainsi à cet amour insatiable du merveilleux !

riger, et où l'auteur montre le plus noble souci de la vertu privée, et trace à ses contemporains l'art de s'élever, d'effort en effort, de progrès en progrès, à l'empire et au gouvernement de soi-même, à la pureté morale et à la perfection. — Il est un autre préjugé dont il faudra bien revenir aussi. On croit généralement que les anciens, tout entiers aux soins absorbants du gouvernement, qui était le gouvernement de tous, n'ont jamais songé, en fait de travail, qu'au seul travail manuel, pour le laisser, autant que possible, aux esclaves et le dédaigner. Cette conception n'a jamais été tout à fait vraie et a fini par ne plus l'être du tout. Les anciens ont parfaitement distingué le travail intellectuel, qui consiste dans la culture et l'exercice des arts libéraux, ils en ont fait le cas qu'il mérite, ils l'ont proposé comme un noble emploi de la vie et des facultés humaines, comme un but élevé, digne de tenter et de satisfaire les plus généreuses ambitions. Platon défendait déjà cette thèse, en se justifiant de rester éloigné du labeur politique et en montrant qu'à côté de celui-là, qui ne convient pas à tous, il en est un autre qui, pour être différent, n'en est pas moins beau, ni moins utile, ou même nécessaire. Cicéron développait la même idée lorsque, consacrant les loisirs que lui faisaient les malheurs des temps à tant de belles compositions sur la rhétorique et la philosophie, il plaidait avec sa propre cause celle de ces hautes études, de ces savants travaux, et démontrait leur incontestable intérêt et leur excellence. Et plus tard, chez les Grecs et les Romains, à mesure que la vie politique échappe aux masses, confisquée par

fécondée par la réflexion, avait versé tant d'utiles et précieuses notions, il ne nous reste que ce petit volume rapporté des Pyrénées et quelques rapports officiels, tous écrits, il est vrai, avec le même style ferme, élégant et noble dans sa correction.

Mais à côté du médecin éminent, du professeur éloquent et instruit, du directeur dévoué et habile, de l'homme public enfin dont les diverses aptitudes peuvent être aisément appréciées, il y avait dans M. Vastel en quelque sorte un autre lui-même qui, par les qualités de l'esprit non moins que par les dons du cœur, égalait, sinon surpassait le premier, et dont ceux-là seuls qui l'ont connu dans l'intimité peuvent se faire une juste idée. — Que de misères soulagées dont il a emporté le secret! — Que de soins prodigués à des détresses inconnues et que la délicatesse de son cœur avait devinées! — Que de malheureux au désespoir aidés, consolés, reconfortés! — et avec quel tact! quelle réserve! quelle tendre sollicitude! Ces infortunés seuls pourraient le dire; — ou bien encore ces anges de dévouement et de charité qui le secondèrent pendant de si longues années dans les asiles publics de l'indigence et de la douleur. — Combien d'étudiants, combien de confrères dans une gêne dissimulée, pour lesquels sa bourse, quoique modeste, s'est généreusement ouverte!

Était-ce le besoin de secouer le souvenir de toutes ces misères, ou la conscience d'une journée généralement pleine de bonnes œuvres, qui, le soir, au

inattendues. C'est singulièrement le cas d'un très-court et très-substantiel écrit, dans lequel Galien montre que le travail intellectuel est la vraie vocation de l'homme, et qu'il adresse à la jeunesse de son temps sous ce titre : *Exhortation aux Arts.*

Galien exhorte les jeunes gens à s'adonner aux arts, c'est-à-dire au travail; mais distinguant les arts qui allient l'élévation à l'utilité, et qu'on nomme arts libéraux, des arts qui ne servent qu'à une vaine parade, et que la langue n'a pas pris la peine de nommer, il veut qu'ils s'appliquent aux premiers exclusivement, c'est-à-dire au travail qui fait l'âme plus grande et la vie plus belle exclusivement.

Se plaçant dès les premiers mots au cœur de son sujet, il fait voir que l'homme, par sa nature même, est appelé à cultiver et à pratiquer les arts par excellence, les arts divins, et que, comme ils sont dans son essence, ils sont aussi son plus impérieux devoir. Sans doute, il ne faut pas rabaisser les animaux. Quoique privés de la raison *parlée*, ils pourraient bien participer en quelque mesure à la raison *pensée*. Mais la supériorité de l'homme est incontestable et immense. Il a cette intelligence qui le rend capable d'étudier, d'apprendre et de savoir, ce qui manque absolument aux animaux. Par conséquent, il est propre à tous les arts : non-seulement ceux que la bête exerce instinctivement, mais les arts divins. Quand on a dit qu'il imite la trame de l'araignée, qu'il construit comme l'abeille, que, créé pour la marche, il nage comme un habitant de l'Océan, on n'a rien dit. Ce qui le caractérise, ce qui l'élève,

que nous avons vu plus d'une âme candide ajouter une foi naïve aux histoires les plus fantastiques dont il se plaisait quelquefois à se faire l'auteur et le héros imaginaire.

A voir cette intelligence vive, alerte et toujours en éveil, cette infatigable activité de corps et d'esprit, on eût dit que le temps et les années passaient sans l'effleurer. Pourtant, les fatigues éprouvées pendant cette terrible année de la guerre, qui avait encombré nos salles de malades et de blessés, avaient porté à sa santé une atteinte profonde, dont il n'était pas encore remis, quand, deux ans plus tard, le choléra portant, suivant sa fatale coutume, le ravage dans notre cité, vint faire un nouvel appel à son dévouement et à sa trop grande expérience. C'était, en effet, pour la cinquième fois qu'il avait à combattre cet hôte terrible qu'il connaissait depuis 1832.

Les services éminents rendus dans les épidémies successives qui avaient désolé le département, lui avaient valu la croix de chevalier, puis celle d'officier de la Légion-d'Honneur. Cette fois encore, son courage et son patriotisme furent ceux des anciens jours. Voyant autour de lui les plus vaillants et les plus robustes épuisés et frappés par le fléau, perdant en quelques heures l'un de ses plus fidèles et plus anciens amis, le docteur Faucon du Quesnay, il eut le pressentiment que sa constitution épuisée dès le début de l'épidémie par d'effrayants prodromes, ne résisterait pas à l'influence pestilentielle des salles

lui ont donné les traits d'une femme, pour en montrer le peu de sens (1); puis, ils ont mis un gouvernail dans ses mains, un piédestal sphérique sous ses pieds, un bandeau sur ses yeux, pour en montrer l'instabilité. Dans une tempête irait-on confier la direction du navire à un homme qui n'y verrait pas et ne se tiendrait pas debout? Il est tout aussi raisonnable, parmi les orages et les naufrages de la vie, d'espérer son salut d'une déesse aveugle et chancelante. D'ailleurs, quoi de plus stupide que la Fortune, qui délaisse les gens de bien pour combler de ses faveurs les coquins, sans pourtant se fixer à ces derniers, qu'elle ne tarde pas à dépouiller? Mais la foule des sots ne lui fait pas moins cortége, se bousculant à sa suite, tombant pêle-mêle et périssant, tandis qu'elle s'échappe çà et là (2).

Combien différent est Mercure, le représentant de la raison et l'artiste universel! C'est un frais jeune homme; sa beauté, sans vains ornements, est le reflet des vertus de son âme. Il se tient ferme et serein sur son solide piédestal à la forme cubique. Ceux qui s'attachent à lui n'ont jamais lieu de s'en plaindre; ils n'ont pas à redouter d'en être abandonnés; constamment unis à lui, ils jouissent constamment de ses bienfaits (3).

Quant à ceux qui se pressent sur les pas de la For-

(1) Le mot grec est dur : ἄνοιαν.

(2) *Exh. aux Arts*, ch. II.

(3) *Ibid.*, ch. III.

LA

MUSIQUE A CAEN

DE 1066 à 1848,

Par Jules CARLEZ,

Membre titulaire.

L'utilité des études rétrospectives n'a pas besoin d'être démontrée ; il est toujours bon de jeter un regard en arrière, de voir ce que vaut le passé comparativement au présent, de mesurer l'étendue des progrès accomplis, et de s'assurer même, en certains cas, s'il y a eu réellement progrès. Les années, en s'ajoutant aux années, peuvent accroître l'expérience des générations nouvelles ; elles ne les trouvent pas supérieures, en tout point, à celles qui les ont précédées. Souvent aussi, le progrès n'est qu'apparent, c'est-à-dire que les choses se sont modifiées, ont changé de forme, mais ne sauraient être considérées comme meilleures. Nous n'en sommes pas moins portés à nous croire plus habiles que nos pères ; et souvent, dans l'ignorance de ce qui les concerne, nous nous les figurons dénués de certains avantages dont, au contraire, ils ont joui plus que nous.

Voilà, sans doute, de bien grosses réflexions pour un sujet assez mince ; l'historique du passé musical

à ses concitoyens : recommandez-leur, répond-il, d'acquérir les biens qui surnagent quand le vaisseau est brisé.

Telle est la différence et tel est le destin contraire des hommes qui, conformément à leur nature, cultivent la science et les arts qui en relèvent, et de ceux qui, au mépris de cette même nature, s'abandonnent lâchement et follement aux événements; ceux-ci sont le jouet de la Fortune : ou elle les oublie, ou elle ne les élève un instant que pour les précipiter ensuite et rendre leur chute plus terrible; ceux-là vivent sous la protection de Mercure et trouvent dans leur savoir, leurs talents et leur vertu, une solide garantie contre les accidents de la vie.

D'où il résulte que c'est le propre, l'honneur et le salut de l'homme de travailler, de se consacrer aux sciences, aux arts, à la géométrie, à la médecine, à la philosophie, aux lettres, à la sculpture, à la peinture, et de marcher sur les traces des Homère, des Hippocrate, des Platon et de tous ces illustres exemplaires de l'humanité, qui ne sont tels que parce qu'ils ont exercé et développé l'intelligence que les Dieux avaient mise en eux.

Cela une fois établi, Galien montre que cette loi de la nature humaine ne souffre pas d'exception. Ceux qui, étant riches, s'excusent sur leur richesse, ou qui, étant de noble origine, s'excusent sur leur naissance, ou qui, étant beaux ou se croyant tels, s'excusent sur leur beauté, sont dupes et victimes de la plus regrettable des illusions. Riches ou pauvres, nobles ou non, beaux ou laids, il n'importe; les sciences, les arts, le travail et la culture de l'es-

C'est précisément sous l'impulsion du premier de ces deux personnages, que nous voyons l'art musical donner à Caen, pour la première fois, signe de vie. En 1066, Guillaume-le-Bâtard, fonde l'abbaye de St-Étienne, et place à sa tête le célèbre abbé du Bec, le maître d'Anselme et d'Alexandre II. Lanfranc s'empresse d'ouvrir dans son monastère des écoles auxquelles accourt bientôt toute la jeunesse de Normandie. La musique est enseignée dans ces écoles, car le programme des études, comme nous dirions aujourd'hui, comprend les sept arts libéraux, et le savant abbé lui a fait sa part avec d'autant plus de soin, que lui-même est musicien et tient à honneur de propager les connaissances qu'il possède sur la musique.

Lanfranc avait fait venir de l'abbaye du Bec un de ses anciens religieux, Guillaume Bonne-Ame; il le nomma maître des novices. Guillaume était un chantre très-habile, au dire d'Orderic Vital (1), et la nature l'avait doué d'une superbe voix; il lui était donc possible de transmettre à ses élèves l'enseignement de l'exemple en même temps que celui de la théorie; Lanfranc eut en lui un précieux auxiliaire. Peu de temps après, l'abbé de St-Etienne dut ceindre la mitre archiépiscopale de Cantorbéry, et Guillaume, dont les vertus égalaient le savoir, fut désigné pour lui succéder. C'est dire que l'école de Caen continua de jouir de la réputation que lui avait acquise le moine illustre légué par l'Italie à la Normandie.

(1) *Histoire de Normandie.*

La situation florissante de l'art musical dans ce monastère était loin d'être un fait exceptionnel : ainsi, sans quitter le duché, nous pouvons citer l'abbaye de Fontenelle, illustrée par Gerbert, un dilettante en son genre ; celle du Mont-Ste-Catherine, près Rouen, où tant de religieux devenus célèbres s'étaient formés aux leçons du vénérable abbé Isambert ; St-Martin de Troarn, qui eut pour premier abbé Durand, compositeur d'antiennes et de répons ; Ste-Marie de Dive (1), gouvernée dans le même temps par un autre compositeur, l'allemand Ainard ; enfin, pour me borner à ces quelques citations, St-Evroul-en-Ouche, qui a produit comme musiciens : Witmond, Rainauld-le-Chauve, Roger du Sap et d'autres encore.

L'enseignement musical dans les écoles conventuelles roulait principalement sur la connaissance du chant et sur la lecture des livres d'offices, que rendait très-difficile la notation par neumes. Cet inconvénient était tel que, le plus souvent, on se bornait à faire apprendre par cœur aux jeunes clercs les nombreuses pièces de chant qui composaient l'Antiphonaire. Aux élèves les plus avancés, on enseignait

masculins ; les religieuses ne pouvaient se dispenser notamment d'apprendre le chant. Elles partagèrent avec le clergé contemporain l'honneur de faire entendre dans leur nouveauté les pièces de plain-chant dues à la piété éclairée des compositeurs du cloître ; c'est ainsi que quelques-uns des répons de Durand de Troarn, introduits dans la liturgie bénédictine, nous sont parvenus, grâce à leur reproduction dans le *Processionnal* dressé beaucoup plus tard, pour l'usage des religieuses de Ste-Trinité de Caen.

Après cet ensemble de renseignements précis sur ce que l'on pourrait appeler la première époque de la musique à Caen, l'obscurité arrive, les documents font défaut, aucun nom ne vient s'offrir à la plume de l'historien, obligé de s'en tenir dès lors aux conjectures. Celles-ci, du reste, sont faciles à résumer :—Pendant les siècles qui suivent, le clergé continue d'avoir plus spécialement la direction du mouvement musical ; c'est entre ses mains que s'opèrent les transformations harmoniques qui finissent par amener la substitution du déchant à la diaphonie. Le déchant, dont les formes plus savantes et plus pures indiquent chez ses inventeurs un goût plus élevé et des oreilles plus délicates, dut être enseigné dans notre grande abbaye, et mis en pratique dans nos principales églises caennaises, qu'il est permis de supposer munies de l'instrument, bien chétif encore, qui nous représente l'orgue des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Il faut supposer aussi que la ville de Caen eut, dès l'origine, sa part des représentations dramatiques et populaires, dont l'usage commença de s'introduire

qu'arrive-t-il à ces riches quand ils deviennent pauvres? Ils sont aussitôt délaissés et méprisés. Telles des fontaines, où l'on puise l'eau, tant qu'elles coulent limpides et abondantes ; viennent-t-elles à tarir, on s'en détourne, et quelquefois même on y jette des ordures (1). Et, en effet, que peuvent-ils espérer des autres ceux qui, ne sachant rien, ne faisant rien, n'ayant aucune valeur propre, ne doivent leur faux éclat qu'à un caprice du sort (2)?

Il est tout aussi déraisonnable de s'imaginer que la naissance puisse tenir lieu du savoir, du talent, du mérite personnel. Le beau sujet de vanité! Qu'importe la vertu des ancêtres, si on n'en a pas soi-même? Les titres de noblesse sont comme les pièces de monnaie : changez de ville, ils n'ont plus cours. Il n'y a de titres vrais que ceux que l'on tire de son propre fonds. La distinction du rang doit seulement nous être une exhortation à ne pas déchoir, ou même à faire mieux que ceux qui firent si bien. Celui qui est étranger à la culture intellectuelle et aux arts est plus coupable, s'il est de noble race, et son déshonneur est plus grand. Qu'un homme de vile extraction demeure dans la médiocrité et l'oisiveté, on lui sera peut-être indulgent ; mais un noble doit avoir l'ambition de valoir par lui-même autant que par ses ancêtres. Donc, c'est le devoir de tout homme de s'instruire et de cultiver quelque art : s'il

(1) Le texte grec est infiniment plus énergique et par cela intraduisible.

Exh. aux Arts, ch. VI.

un *Te Deum* furent chantés dans cette église, « en musique et avec sons d'orgues » disent les chroniques, en actions de grâces de la fondation de l'Université. Le service musical y était fait, dès ce temps-là, par douze chanoines portant aumusses, assistés de plusieurs chapelains et enfants de chœur.

La coopération de la maîtrise de St-Pierre aux cérémonies religieuses de l'Université, après n'avoir été qu'une simple faveur pour les musiciens qui la composaient, devint ensuite un privilége, à eux accordé en récompense de leurs bons services. Ils furent immatriculés sur les registres de ce corps enseignant, en qualité de *chantres-musiciens de l'Université*, et acquirent ainsi des prérogatives, dont eux et leurs successeurs se montrèrent toujours fort jaloux.

II.

XVI^e^ siècle. — Musiciens de ville. — La musique et l'Université. — Les guerres de religion.

Rendue à la paix et à la libre possession d'elle-même, la France put donner une entière satisfaction à ses aspirations artistiques. On fonda avec plus d'ardeur, on bâtit avec plus de sécurité. Dès la seconde moitié du XV^e^ siècle, le service divin se trouvait organisé, au point de vue musical, dans les principales églises de Caen, avec tout le luxe désirable. La maîtrise de St-Pierre, comme nous venons de le voir, était constituée, et la situation de ses chapelains assurée par de nombreuses fondations. L'église

qu'arrive-t-il à ces riches quand ils deviennent pauvres? Ils sont aussitôt délaissés et méprisés. Telles des fontaines, où l'on puise l'eau, tant qu'elles coulent limpides et abondantes ; viennent-t-elles à tarir, on s'en détourne, et quelquefois même on y jette des ordures (1). Et, en effet, que peuvent-ils espérer des autres ceux qui, ne sachant rien, ne faisant rien, n'ayant aucune valeur propre, ne doivent leur faux éclat qu'à un caprice du sort (2)?

Il est tout aussi déraisonnable de s'imaginer que la naissance puisse tenir lieu du savoir, du talent, du mérite personnel. Le beau sujet de vanité! Qu'importe la vertu des ancêtres, si on n'en a pas soi-même? Les titres de noblesse sont comme les pièces de monnaie : changez de ville, ils n'ont plus cours. Il n'y a de titres vrais que ceux que l'on tire de son propre fonds. La distinction du rang doit seulement nous être une exhortation à ne pas déchoir, ou même à faire mieux que ceux qui firent si bien. Celui qui est étranger à la culture intellectuelle et aux arts est plus coupable, s'il est de noble race, et son déshonneur est plus grand. Qu'un homme de vile extraction demeure dans la médiocrité et l'oisiveté, on lui sera peut-être indulgent ; mais un noble doit avoir l'ambition de valoir par lui-même autant que par ses ancêtres. Donc, c'est le devoir de tout homme de s'instruire et de cultiver quelque art : s'il

(1) Le texte grec est infiniment plus énergique et par cela même intraduisible.

(2) *Exh. aux Arts*, ch. VI.

Chorens, là où l'on iouoit des farces et comedies. Et s'appelloyent telles danses qui auoyent cours par tout ce royaume, basses danses, qui consistoyent en reuerences simples, doubles reprinses, bransles. Puis à la fin l'on dansoit le tordion, au lieu duquel est succédé le bal ou la gaillarde. Et se dansoient au tabourin et longue flûte à trois trous et vn rebec. De chacun college, la veille des Roys, aucuns regens et escolliers iouoyent aux carrefours de la ville des farces dans des charrettes et sur des chevaux : qui seruoyent de semonces et inuitations pour aller voir iouer le iour des Roys des moralitez et farces ioyeuses aux dicts colleges l'apres disner » (1).

L'Université avait grand soin d'associer la musique à ses fêtes. Ainsi, pour la collation du grade de licencié « aux droicts », laquelle ne se faisait que tous les deux ans, au mois de mai, c'était au son des tambourins, rebecs et flûtes allemandes, que les aspirants étaient conduits, des écoles où ils avaient fait leurs lectures, en la cour d'Église, où le vice-chancelier leur conférait le degré.

Les entrées solennelles de François Ier et du Dauphin, en avril 1532, fournirent aux musiciens caennais de nouvelles occasions de faire montre de leurs talents. S'il y eut place au cortége pour les instruments d'ordonnance, tambours, clairons, trompettes, sans compter les buccins, ces aïeuls de nos trombones, un rôle tout spécial fut réservé aux joueurs de hautbois, de luth et de flûte, qui figurèrent, déguisés en satyres, dans les tableaux vivants

(1) De Bras, *loc. cit.*, p. 337-338.

représentés sur le théâtre du Pont-Frileux, tandis que les farces et momeries préparées pour la circonstance, allaient mettre en lumière acteurs et chanteurs.

A quelque temps de là survint la Réforme, grande source de désarroi pour l'art musical religieux. Il dut y avoir plus d'une abjuration, et, partant, plus d'une désertion parmi les musiciens d'église, ici comme ailleurs. Tandis que les uns continuaient de chanter le plain-chant de saint Grégoire, les messes de Josquin Deprès ou les motets de Jean Mouton, les autres se firent les fanatiques interprètes des psaumes de Claude Goudimel. Si le personnel souffrit, le matériel fut plus éprouvé encore. Au mois de mai 1562, toutes les églises de Caen furent livrées au pillage; la fureur de démolition qui animait les huguenots s'exerça sur tout ce qui servait aux pompes du culte catholique : ainsi furent détruites les « orgues tant armonieuses et très-belles », comme dit M. de Bras, de l'Abbaye-aux-Hommes, de St-Étienne-le-Vieux (1), de St-Pierre, du Sépulcre, des Croisiers, de St-Sauveur, de Notre-Dame-de-Froide-Rue et de St-Nicolas. Quelques mois

du XIII[e] siècle, disparaissait tout entière sous le canon du duc de Bouillon, gouverneur de la Normandie, mais ami des calvinistes ; c'en était fait pour longtemps des belles cérémonies de la Collégiale, et de ses chants si vantés.

III.

XVII[e] siècle. — Fêtes pour l'entrée d'Henri IV. — Chastillon de la Tour. — Industries musicales à Caen. — Nicolas Le Vavasseur. — Confrérie de Ste-Cécile. — Prix de musique fondé par l'abbé de St-Martin. — Échos de l'Opéra.

Les désastres que je viens de rappeler étaient depuis longtemps réparés, pour la plupart, lorsqu'au mois de septembre 1603, Henri IV et Marie de Médicis firent leur entrée solennelle dans la ville de Caen. La municipalité s'était surpassée dans ses apprêts de fête ; aussi, pour conserver le souvenir de ce grand événement, fit-elle dresser par le greffier Beaulart, sieur de Maizet, une relation où je trouve à cueillir quelques extraits intéressants pour le sujet qui m'occupe (1).

Le chroniqueur décrit d'abord l'ordre de marche du cortége royal : Après les milices que précèdent douze tambours et fifres, voici venir le clergé, com-

(1) Discours de l'entrée faicte par très-haut et très-puissant prince Henry IIII, roy de France et de Navarre, et très-illustre princesse Marie de Médicis, la Royne son épouse, en la ville de Caen, au mois de septembre 1603. — Caen, Mancel, 1842, plaquette gr. in-8°.

raient de vous y séduire ; détournez-vous avec mépris de leur vil métier (1) !

Entre ces professions qu'il faut fuir, il en est une dont on doit se garder avec plus de soin, parce qu'elle se présente avec plus d'attrait, c'est la profession d'athlète. Elle procure un grand renom, grâce à la faveur de la multitude ; elle donne à ceux qui l'exercent avec succès une sorte d'illustration ; elle est entretenue, gratifiée, récompensée par l'État ; et malgré tout ce n'est pas un art, et c'est une erreur et une faute de s'y destiner (2). — Cela, Galien ne l'affirme pas seulement, il le démontre par une longue et savante argumentation. Ce luxe de raisons et de développements a même de quoi nous étonner. Il nous prouve une chose que nous ne devinerions certainement pas, que cette profession d'athlète, qui nous paraît si misérable par l'objet et les résultats, tenait une place distinguée dans la civilisation grecque, qu'elle était un appât offert à l'ambition irréfléchie des jeunes gens, de sorte qu'un moraliste pouvait et devait se faire un devoir de les avertir, de les disputer au danger, en leur montrant, sous la trompeuse amorce, la triste vérité et l'irréparable malheur.

C'est la tâche que s'impose Galien. Il commence par ôter à la profession d'athlète le prestige que lui prête le suffrage de la multitude. Quel prix peut-on raisonnablement attacher à ce suffrage, quand on réfléchit que la multitude n'est que la collection des

(1) *Exh. aux Arts*, ch. x.
(2) *Ibid.*, *ibia*

Hostel commun de ville : paraprès de sons de trompettes, haubois et clairons fanfarantz aux fenêtres en tesmoignage d'eiouissance. » De là, le roi se rend à St-Pierre : « Sa Maiesté ayant mis les genouilz en terre audict lieu, ouyt le chant du *Te Deum* en excellente musique, tant des voix que des orgues (1), chantans alternativement chacun son verset. »

Tout ceci nous fait voir qu'en pénétrant dans la capitale de la Basse-Normandie, le roi de France et de Navarre y trouvait la musique établie sur le meilleur pied ; il y trouvait même des compositeurs qui s'étaient fait gloire d'écrire en l'honneur du valeureux Béarnais, des motets, des airs de cour, sans parler des compositions dont maître Beaulart nous laisse à deviner la nature. Je regrette bien davantage qu'il ait si scrupuleusement couvert les compositeurs du voile de l'anonyme. Serait-il téméraire de mettre quelqu'un de ces morceaux, sinon plusieurs, au compte de Guillaume Chastillon de la Tour, qui vivait à Caen dans ce temps-là ? Non certes ; car la municipalité d'alors, en chargeant un ou plusieurs des musiciens de la ville de composer la musique destinée aux fêtes qui se préparaient pour l'entrée du souverain, ne pouvait s'adresser mieux qu'à celui que je viens de nommer, lequel avait déjà fait ses preuves.

(1) Un nouvel extrait du recueil manuscrit précédemment cité nous renseignera sur le traitement annuel d'un organiste caennais à cette époque ; il s'agit de l'organiste de St-Étienne-le-Vieux : « 1602. — Suivant le mesme compte de M. Guerard, cy-devant mentionné, un sieur Dulousouf, organiste, n'avoit que dix-huit livres d'honoraires, et le souffleur, quarante sols de gages par an. »

la beauté en elle-même. Ainsi de la profession athlétique, il faut la considérer en elle-même, et rechercher ce qu'elle vaut, soit par sa nature, soit par ses effets (1).

Or, si on regarde à sa nature, son infériorité, sa bassesse n'est pas douteuse. L'action des athlètes n'est pas de celles qui se rapportent à l'âme : elle ne fait donc pas partie de ces nobles arts qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes et nous font plus grands ; elle est de celles qui se rapportent au corps : elle fait donc partie de ces métiers infimes qui nous rabaissent et nous font plus petits. Jeunes gens, s'écrie Galien, l'homme tient à la fois des Dieux et des animaux : des Dieux par l'immortelle raison, des animaux par son corps mortel. Les arts, qui dépendent de la raison, nous rendent plus semblables aux Dieux ; les métiers, qui s'exercent par le corps, nous font les émules des animaux. Tel est le métier de l'athlète. Il nous rapproche des brutes, sans même nous permettre de les égaler. Avez-vous jamais vu un athlète plus vigoureux qu'un lion ou un éléphant ? plus rapide qu'un lièvre (2) ? C'est ce qu'exprime à merveille cet apologue d'un poëte. Si l'homme et les animaux luttaient ensemble à Olympie, qui croyez-vous qui serait vainqueur ? Les animaux ! Le cheval l'emporterait à la course appelée *dolique*, le lièvre à la course du *stade*, l'antilope dans le *diaule*. L'éléphant et le lion triompheraient à la lutte, le taureau au pugilat, et si l'on combattait à coups de

(1) *Exh. aux Arts*, ch. x.
(2) *Ibid.*, ch. ix.

lèrent au public les premiers essais de composition de Nicolas Le Vavasseur.

Celui-ci, né à Bernay en 1658, avait été organiste et maître des enfants de chœur de la cathédrale de Lisieux, puis était venu occuper le poste d'organiste à St-Pierre de Caen. J'ai lu dans une brochure couronnée en 1836, par la Société Philharmonique du Calvados (1), que Le Vavasseur avait introduit l'usage des canons en Normandie ; c'est là une assertion qui prouve chez son auteur des connaissances plus que superficielles en fait d'histoire musicale. Le style canonique, en effet, était connu en Normandie bien des années avant que Le Vavasseur ne vînt au monde ; cela ne diminue en rien, d'ailleurs, le mérite de cet artiste, dont on cite des psaumes et des chansons à plusieurs voix, qui ont été imprimés à Paris, chez Ballard. « S'il céda à d'autres le prix des grâces et de l'élégance de la composition, dit Huet, dans ses *Origines de Caen*, il n'y en eut aucun à qui il ne pût disputer le prix de la profondeur du savoir. » L'opinion du savant évêque d'Avranches a pour nous d'autant plus de prix, qu'il avait pu juger *de auditu* de la valeur des œuvres de Nicolas Le Vavasseur, et en juger même en toute connaissance de cause, ayant été formé au goût de la musique par son père, Julien Huet, musicien instruit, paraît-il, et dévoué à l'encouragement de l'art. Celui-ci le prouva bien, lorsqu'étant devenu premier marguillier de la paroisse St-Jean, il y établit un maître de musique et

(1) *De l'état de la musique en Normandie depuis le IX^e siècle*, par M^lle Emma Chuppin.

avec excès. Ils ne prennent pas plus raisonnablement leur sommeil, se réveillent à l'heure où les autres hommes quittent le travail et s'asseoient au repas du soir. La vie des athlètes est donc absolument contraire aux préceptes de l'hygiène tels que les trace Hippocrate. Aussi, sont-ils bien plus près de la maladie que de la santé. Tandis qu'ils exercent leur profession, ils font illusion; mais les uns meurent jeunes, et les autres, en moindre nombre, qui arrivent à la vieillesse, ressemblent aux Prières d'Homère: *boiteux, ridés et à l'œil louche.* Comme les murailles ébranlées par les machines de guerre tombent ensuite à la première secousse, ainsi les athlètes, dont le corps est ruiné par les excès, la fatigue, les désordres de toute sorte, sans compter les coups qu'ils reçoivent dans l'exercice de leur profession, succombent au premier accident. Ce sont les plus *misérables* des hommes quant à la santé, et le nom qu'ils portent est bien celui qui leur convenait (1).

Ils n'ont pas la santé, premier bien corporel; ils n'ont pas la beauté. Les maîtres de gymnase les engraissent outre mesure, et ceux-là mêmes qui étaient bien proportionnés deviennent bientôt difformes. Ce que le régime a commencé, le métier l'achève. Quand ils l'ont exercé quelque temps, ils présentent le plus triste aspect, des membres rompus, disloqués, les yeux hors de l'orbite et les cinq sens réduits à l'impuissance. Beau et athlète, c'est une véritable antithèse (2).

(1) Ἀθληταί. ἄθλιοι. — *Exh. aux Arts*, ch. II.

(2) *Ibid.*, ch. XII.

était la composition d'un motet en l'honneur du Saint Sacrement, lequel devait être écrit à deux chœurs, formant neuf parties, avec symphonie; tous les musiciens de France et de l'étranger étaient admis à concourir; le prix consistait en un flambeau d'argent, de la valeur de trente livres, gravé aux armes de l'abbé de St-Martin; un second prix de même nature y fut ajouté par la suite. Pour subvenir à ces frais et à ceux qu'entraînait le jugement des œuvres présentées, une rente de quarante-cinq livres était constituée, suivant les formes légales, par le fondateur. La nomination du président du concours, le choix des juges et la réception des motets étaient dévolus à la confrérie de Ste-Cécile.

Un fait regrettable qui se produisit dès la première année, faillit compromettre l'œuvre à peine éclose. Le maître de musique de l'église St-Pierre, Marin Le Bourgeois, bien que figurant au premier rang dans l'organisation du concours, puisqu'il avait été chargé de fournir aux concurrents le texte du motet, de recevoir les pièces envoyées, de les faire exécuter, et même de prendre part à la délibération relative au choix du lauréat, n'en avait pas moins eu l'indélicatesse d'entrer lui-même en lice; de plus, il trouva moyen de se faire adjuger le prix, ce qui souleva de vives récriminations de la part des autres concurrents, parmi lesquels se trouvait Goupillet, maître de musique de la cathédrale de Langres, et futur sous-maître de la chapelle du Roi. L'abbé de St-Martin fit droit à leurs plaintes en poursuivant la restitution du prix si injustement décerné.

Les choses se passèrent plus loyalement les années

suivantes; du moins, je n'ai pas trouvé trace de nouvelles contestations à ce sujet. Quant aux lauréats, je n'en puis donner malheureusement qu'une liste incomplète. En 1674, le premier prix fut remporté par le sieur Bourgaut, maître de la musique du chapitre de Beauvais. Les deux lauréats de 1675 furent les sieurs Loiseau, organiste de la cathédrale de Tours, et Philippe, maître de musique de la cathédrale de Bayeux; ils avaient eu contre eux treize concurrents. En 1677, les deux prix échurent à deux artistes du nom de Cousin; le premier, maître de la musique du chapitre de St-Malo, et le second, maître de musique en l'église collégiale de Mortain. Enfin, en 1678, le premier prix fut décerné au sieur Le Bouteiller, maître de musique de la cathédrale du Mans, tandis que le sieur Loiseau, déjà nommé, recevait le second prix.

L'exécution des œuvres couronnées avait lieu publiquement; il arriva quelquefois que cette solennité réunit jusqu'à deux mille personnes, ainsi que le constate lui-même l'abbé de Saint-Martin, dans une lettre *à M. Gosselin, curé de Saint-Georges du château de Caen, et conservateur de la confrairie de Sainte-*

Martin se montra d'autant plus indigné de cet acte de lésinerie, qu'il avait eu la délicate attention de dédier au commandeur son livre « Des images de piété en bosse », placées à ses frais dans la ville de Caen (1). Aussi, pour éviter le retour d'un pareil désagrément, se mit-il en devoir d'obtenir du Parlement un arrêt qui réglât la dépense de la présidence.

L'extrait suivant de la circulaire adressée aux musiciens, en 1678, fera comprendre les précautions que prenait le fondateur pour ne mécontenter personne : « Vous êtes priés par la Confrérie, dit-il, de n'envoyer pas un grand nombre de mesures au-delà de cent, de peur d'ennuyer la Compagnie, car on nous envoye quelquefois jusques à quinze ou saize *(sic)* motets, et comme le port est cher par la poste, qu'il pourroit absorber toute la dépence de la fête, et être cause qu'il ne se trouveroit pas personne qui voulût être président, prenez la peine d'envoyer vos pièces par les messagers, sans les cacheter, jusques à ce que nous ayons pu composer avec le maître de la poste. » Il était difficile, dans ces conditions, que les concours durassent longtemps ; en 1682, personne n'ayant voulu se charger des frais qui incombaient au président, le prix ne fut pas décerné, et il en fut de même en 1683. L'augmentation de la rente constituée par le fondateur aurait pu remédier à ces embarras ; mais l'abbé de Saint-Martin ne crut

(1) En 1672, l'abbé de Saint-Martin avait fait ériger sur la place St-Pierre, les statues de saint Sauveur et de sainte Cécile, « en carreau de Caen. »

chit si peu du travail, qu'elle en fait, au contraire, un devoir plus rigoureux, car, outre qu'elle nous met au-dessus des soucis de la vie, qui sont une entrave, elle nous permet de rassembler autour de nous les circonstances les plus favorables à la production scientifique, artistique, industrielle ; et celui qui peut davantage doit davantage.

Galien dit que l'illustration de la naissance n'est rien, si on ne s'honore soi-même par ses propres qualités et ses vertus personnelles ; que vivre dans l'ignorance et l'oisiveté est cent fois plus honteux à un homme de noble race qu'à un homme de modeste extraction. — Allons-nous plus loin lorsque nous disons que nul n'est trop bien né pour travailler, que celui qui ne travaille pas ne compte pas, que celui qui a des ancêtres leur doit de faire quelque chose afin d'être quelque chose par lui-même, que l'empire est aux travailleurs, et que si la démocratie monte, tandis que l'aristocratie descend, c'est que la première, soit nécessité, soit vertu, travaille presque toujours, et la seconde presque jamais?

Galien dit que la beauté est un avantage précaire, auquel il ne faut pas se fier ; que les agréments du corps ne sauraient tenir lieu des solides qualités de l'âme, tandis que celles-ci suppléent parfaitement ceux-là ; qu'il faut donc apprendre un art pendant la jeunesse et l'exercer pendant la vie. — Allons-nous plus loin lorsque nous avertissons nos jeunes gens de ne pas s'éprendre d'eux-mêmes ; lorsque nous versons un ridicule mérité sur la catégorie de ceux qui se font une sotte gloire de leurs prétendues grâces, et que le bon sens public flétrit

de 1692, nous fait connaître que le service s'y chantait les fêtes et dimanches en musique, par les chapelains au nombre de douze ; on leur adjoignait, en outre, des musiciens du dehors; les enfants de chœur, dont je ne saurais dire le nombre, complétaient l'ensemble vocal (1).

IV.

Première moitié du XVIII^e^ siècle. — Cérémonies officielles. — Fêtes universitaires. — Orgues et organistes. — Le théâtre en ville et dans les colléges. — André de La Jaunière. — Le Concert de Caen.

L'état de l'art musical à Caen reste à peu près le même pendant les premières années du XVIII^e^ siècle. La musique continue d'être associée à toutes les fêtes et cérémonies publiques. Les *Te Deum* pour la célébration d'une victoire, les solennités provoquées par la naissance ou le mariage d'un prince, les services funèbres à l'occasion de la mort d'un grand personnage, tout réclame l'intervention de la mu-

(1) A l'encontre des grandes paroisses et communautés, où l'élément musical entrait pour une part importante dans la célébration des offices, certaines églises de Caen ne faisaient que peu de frais à cet égard. On en jugera par l'extrait suivant des comptes de l'église St-Sauveur-du-Marché, dressés par l'imprimeur Jean Cavelier, trésorier de ladite église, à partir de la St-Michel 1673, jusqu'à pareil jour de l'année 1675 : « Payé pour la musique du jour St-Sauveur, pendant lesdites années, à raison de dix livres par an : XX liv. » L'orgue de cette paroisse, détruit en 1562 par les protestants, semble n'avoir pas été rétabli.

BIOGRAPHIE

DE

M. BERTRAND

LUE A LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1875

Par MM. JULIEN TRAVERS et ALFRED CAMPION

Membres titulaires.

MESSIEURS,

Il y a des hommes bien doués de la nature, qui brillent dans les colléges et donnent à leurs familles les plus légitimes espérances. Toutes les carrières leur sont ouvertes ; mais, après le feu de leur début, je ne sais quelle torpeur s'empare d'eux et les paralyse. Ils hésitent, ils prennent en aversion la vie active, ils ne sont plus, au bout de quelques années, que des esprits vulgaires, tout au plus des hommes du monde, trop indifférents à leurs affaires pour s'occuper des affaires publiques et rendre à la société les services qu'elle attendait de la supériorité de leurs talents. Il en est d'autres également bien

les fifres, les hautbois et autres instruments; la messe fut célébrée « avec une musique choisie. » Les maîtrises se déplaçaient souvent pour aller chanter dans une église conventuelle ou dans une autre paroisse. Ainsi, le 22 janvier 1705, au service qui eut lieu à St-Pierre, pour le repos de l'âme de M. le comte de Coigny, gouverneur et bailli de Caen, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, chanta la messe avec la musique du Sépulcre, « qui étoit fort bonne et lugubre » (1). D'un autre côté, ce fut la musique de St-Pierre qui se fit entendre au salut hebdomadaire donné en juin 1714, dans l'église des Capucins, à propos de la canonisation de saint Félix de Cantalice.

Donnons ici quelques extraits du *Journal d'un Bourgeois de Caen*, relatifs à la musique religieuse :

Mars 1714. — « Est mort le sieur Gautier, prêtre et doyen des chapelains fondés en l'église St-Pierre de Caen, grand musicien. »

« Le mardi 7 janvier 1721, les sieurs Le Baron et Jourdain ont fait dispute sur l'orgue des Carmes, pour occuper l'orgue de St-Pierre. Le sieur Baron a mérité la place, et à son refus, le sieur Jourdain l'a occupée. » J'ajouterai à cette note que l'abbé Michel Jourdain exerçait encore ses fonctions d'organiste de St-Pierre en 1765 ; c'est en cette qualité qu'il a donné, le 27 septembre de ladite année, son approbation à l'ouvrage intitulé : *La science pratique du chant de l'Église, par un des directeurs du Séminaire de Caen* (2).

« Le dimanche 24 juin 1725, l'orgue des Jésuites

(1) *Journal d'un Bourgeois de Caen.*

(2) Caen, P. Chalopin, 1766, in-8° parvo.

pont, à la chaire de rhétorique (1). M. Dupont, également né à Valognes, également doué de facultés puissantes, s'éteignit à la fleur de l'âge, et M. Bertrand le remplaça bientôt dans sa chaire de rhétorique (25 septembre 1827).

Un si rapide avancement, justifié par le succès, redoubla son ardeur pour le travail et lui donna l'espoir d'entrer un jour dans la Faculté des lettres de Caen. Il s'y prépara en subissant les épreuves du doctorat au mois de juillet 1829.

Sa thèse française avait pour titre : *Du goût et de la beauté considérée dans les productions de la nature et des arts.* Judicieuse non moins qu'ingénieuse, écrite avec beaucoup d'élégance et de sobriété, elle obtint les suffrages de juges très-compétents. Un philosophe qui avait publié deux ouvrages sur le beau, Kératry, écrivit à M. Bertrand une lettre pleine d'éloges, qui devaient confirmer le jeune professeur dans sa théorie. Le savant Ampère, inspecteur général de l'Université, présent à la soutenance, donna à l'auteur les témoignages de la plus haute satisfaction.

Jusqu'alors les thèses des candidats se composaient de quelques pages in-4°, terminées par des proposi-

(1) C'est sur le rapport de M. Gratet-Duplessis, alors inspecteur de l'Académie de Caen, que M. Bertrand fut nommé professeur au Collége royal. M. Gratet-Duplessis, devenu recteur des académies de Lyon et de Douai, était un homme fort instruit, fort spirituel, qui se connaissait en hommes et protégeait les jeunes gens d'avenir. Auteur d'ouvrages très-estimés, il est mort à Paris, laissant la réputation de l'un de nos plus savants et de nos plus spirituels bibliophiles.

Jean, il est l'œuvre du facteur Parizot, qui le plaça en 1769; le buffet ne date que de 1770, ainsi que l'indique le cartouche placé au bas du positif (1).

Abordons maintenant le genre profane, et voyons d'abord de quelle manière était cultivé, au commencement de ce siècle, l'art dramatique, considéré surtout dans ses rapports avec la musique. Pour ce qui est du théâtre proprement dit, la question n'est point aisée à résoudre; évidemment Caen recevait, comme toutes les villes de France, de temps à autre, la visite de quelque troupe de comédiens ambulants, lesquels s'installaient n'importe où, à l'exemple de la troupe de Molière, ou de celle dont Scarron nous a raconté les hauts-faits dans son *Roman comique*. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que la ville qui avait vu naître, en 1650, Marthe Le Rochois, la *prima donna* des opéras de Lulli, était encore dépourvue de tout spectacle régulier, et ne connaissait guère l'opéra que par ouï-dire.

La musique, nous la trouverons, non point sur les tréteaux que fréquentaient les confrères de Destin et de la Rancune, mais bien aux représentations dramatiques données dans les colléges, en tête desquels il faut citer le collége du Bois et celui des Jésuites. Les représentations se composaient ordinairement d'une tragédie française ou latine, écrite

Le traitement fut diminué par la suite, car en 1715, « M. Loisel, prestre, organiste, ne touchoit que *trente livres*, et le souffleur trois livres, par chacun an. »

(1) Une réfection complète de cet orgue a été opérée, en 1862, par les facteurs Barker et Verschneider.

quelquefois par un des professeurs de la maison, puis d'une comédie et d'un ballet dont les entrées servaient d'intermèdes pour les deux pièces.

Ce fut probablement pour une de ces représentations qu'André de La Jaunière, maître de musique de la collégiale du Sépulcre, composa *le Triomphe de la vertu, ou sainte Cécile*, « tragédie chrestienne en musique, » publiée à Caen en 1714, chez J. Godes. La Jaunière devait être un artiste de talent, à en juger par la considération dont l'entouraient ses concitoyens. Nous le voyons chargé de la direction musicale dans plusieurs circonstances solennelles, entr'autres, le 28 septembre 1729, à St-Pierre, où la musique de la Collégiale chanta le *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du Dauphin, et le 5 novembre 1744, aux Cordeliers, où, sur l'invitation de la compagnie du Papeguay, il fit exécuter par quarante « musiciens d'élite » un *Te Deum* et le psaume *Exaudiat* « avec grande symphonie, » pour fêter l'heureuse convalescence du roi Louis XV. Et le compte-rendu officiel de chacune de ces cérémonies ne manque pas de constater que l'exécution a « répondu pleinement à ce que l'on attendoit de

différentes dates réparties dans les lignes qui précèdent.

La plupart des ballets qui furent représentés dans les colléges de l'Université de Caen, de 1724 à 1741, avaient pour auteur Hardouin, maître à danser, alors fort en vogue. Il écrivait lui-même les airs de danse de ses ballets, dans lesquels il se réservait généralement un rôle. Hardouin jouissait d'une certaine considération parmi ses confrères de France et de l'étranger, à tel point qu'il fut délégué par eux, en 1732, pour plaider devant l'Académie royale de danse en faveur du maintien de « l'ancienne et vraye chorégraphie, » que menaçaient d'audacieux novateurs (1). »

Je citerai encore un certain Blainville, qui composa, pour être intercalés entre les trois actes d'*Isaac*, tragédie française jouée en août 1757, au collége des Jésuites, des intermèdes que chanta un musicien du nom d'Hannotin; je ne saurais dire toutefois s'il s'agit ici du Blainville, inventeur de ce prétendu troisième mode, dont a parlé J.-J. Rousseau.

Il faut remarquer enfin que les compositeurs du crû n'eurent pas seuls l'accès de nos théâtres universitaires, et que maint opéra ou ballet de Desmarets, Rameau, Monteclair et autres y fit son apparition. On trouve encore des exemplaires des livrets de ces ouvrages, imprimés à Caen pour l'usage des spectateurs.

Les tentatives faites dans la seconde moitié du

(1) V. à ce sujet le *Mercure de France* de septembre 1732.

à la Faculté avec celles du Collége royal ; mais, à cette époque, il renonça de lui-même à l'enseignement de la rhétorique pour se consacrer tout entier à celui de la littérature grecque.

On comprend sans peine qu'après avoir écrit sa thèse *Du goût et de la beauté*, il se soit longtemps occupé des théories littéraires. En 1836, il imprima, dans nos Mémoires, un spécimen de ses études : *De l'imitation en littérature* est le titre de sa dissertation. A l'imitation, il donne pour cause l'admiration excitée par les chefs-d'œuvre des littératures grecque et latine, l'habitude de les regarder comme des types parfaits, l'influence des théoriciens ou des critiques dont l'autorité et les préceptes secondent le mouvement qui entraîne dans les routes frayées. L'influence étrangère fait souvent aussi négliger le fonds et les ressources nationales, et ne permet guère aux modernes auteurs la reproduction de la société et des mœurs contemporaines. La Renaissance, enthousiaste des anciens, a produit une littérature de convention, et l'expression de la vie nationale a disparu de notre poésie. Est-ce à dire que l'antiquité, en quelque sorte recouvrée, ait été nuisible au génie français ? Non, si l'écrivain qui, comme le peintre, étudie les modèles, leur emprunte les procédés du maître, et n'imite que pour créer à son tour des beautés originales. Tout ce qu'ajoute M. Bertrand développe et confirme la justesse de ses idées, et prouve que, en montant dans une chaire de littérature grecque, il avait conservé, pour l'appréciation des auteurs français de la nouvelle école, toute l'indépendance de son jugement.

se permettaient d'en faire la critique. Ces pseudo-correspondants mettaient quelquefois en avant de singuliers arguments, pour démontrer l'utilité des réunions musicales, témoin le langage suivant que tient l'un d'eux.

« Ajoutons à cela deux considérations qui ne seront pas indifférentes à tout bon patriote. La première regarde les mariages, dont le concert est, ou peut être le principe : avouons-le de bonne foi, nos jeunes cavaliers, malgré la routine de galanterie qui les fait briller, ont d'eux-mêmes assez peu de penchant aux attachements solides. Cela étant, ne doit-on pas savoir gré au Concert de contribuer à les fixer, en mettant dans un plus grand jour les talents et les appas du beau sexe, et cela sans danger, dans des vues fort innocentes. D'ailleurs, combien de personnes resteraient dans l'obscurité, si la nature, en les dédommageant de la beauté, ne leur offrait par la musique la réputation, et peut-être la fortune » (1).

Je voudrais pouvoir donner sur ce concert quelques détails plus spécialement artistiques ; j'en suis malheureusement très-pauvre, et il faudra me borner aux renseignements suivants : On y chanta, en 1740, *l'Amour désarmé par Bacchus*, cantate composée par Vigneron, maître de musique à Caen. En 1742, une cantatille à trois parties, intitulée : *Le Concert de Caen*, et dédiée aux dames qui assistaient aux réunions, ou qui les embellissaient de leurs talents, fut envoyée par un auteur anonyme, et exécutée dans une des séances.

(1) *Nouvelles littéraires*, Caen, Ve Godes-Rudeval, in-8°, 1740.

d'un grand ouvrage sur les poètes dramatiques de l'antiquité. Les places qu'il remplit si longtemps en dehors de l'Université ne lui permirent pas de couronner ainsi ses trente-huit ans de professorat.

Quand, après ses longs travaux administratifs, M. Bertrand retrouva des loisirs, nous lui dûmes un excellent Rapport sur l'*École libre des sciences politiques*, École où nous comptons, comme professeurs, deux de nos confrères qui font le plus grand honneur au département du Calvados : MM. Paul Leroy-Beaulieu et Albert Sorel. L'année suivante, année qui devait rappeler M. Bertrand à la présidence de notre Compagnie, il nous lut un autre Rapport sur un concours pour lequel M. Ferrand, préfet du Calvados, si zélé pour les progrès de l'instruction primaire, avait proposé un prix de 300 francs. Permettez-moi de vous en rappeler le sujet :

« Faire connaître quelles étaient et quelles sont « encore généralement les conditions de l'enseigne- « ment primaire en Angleterre, les lois et coutumes « principales qui régissent la direction et l'entretien « des écoles, le mouvement d'opinion auquel l'insuf- « fisance de cet état de choses donne lieu, enfin les « mesures que le gouvernement, le parlement, les « paroisses et les associations adoptent depuis plu- « sieurs mois pour l'améliorer. »

Aucun des concurrents ne mérita le prix ; mais l'œuvre du rapporteur, sa dernière œuvre littéraire, attesta sa connaissance consommée de la matière et le soin constant qu'il apportait à la perfection de son style.

C'est ici le lieu d'ajouter que notre Compagnie

répondre, en attendant mieux, aux besoins du public. Nous avons peu de détails sur les commencements du nouveau théâtre; il est supposable, d'ailleurs, que le répertoire de la Comédie-Italienne y alterna avec celui du Théâtre-Français. Nous savons aussi qu'il fut visité par des acteurs célèbres, entre autres : Fleury, M^lle^ Clermonde, Desforges-Choudard, l'excentrique auteur du *Sourd ou l'Auberge pleine*. Les Comédiens à la suite de la Cour vinrent s'établir au théâtre de Caen, à la fin de 1785, et y restèrent jusqu'au 8 avril 1786. Ils firent entendre au public caennais la plupart des opéras comiques en vogue : *Colinette à la Cour*, *le Tableau parlant* et *l'Epreuve villageoise*, de Grétry; *le Déserteur*, de Monsigny; *Blaise et Babet*, de Dezèdes; *la Mélomanie*, de Champein, sans oublier *le Devin du village*, de Jean-Jacques Rousseau, dont on n'était pas encore las. Bien que ces représentations fussent très-satisfaisantes, et que les comédiens eussent dans leur troupe un artiste de talent nommé Granger, le théâtre était peu fréquenté. Le *Journal de la Basse-Normandie*, en constatant le fait, en attribue la cause « à cette dépravation du goût qui porte partout la multitude aux pantomimes et aux farces, et lui fait abandonner les théâtres faits pour l'instruire et la perfectionner. » Les comédiens se virent obligés alors, pour ne pas rester au-dessous de leurs frais, de flatter ce goût vulgaire de la foule; c'est ce qu'explique l'article suivant de la même feuille (n° du 9 avril) : « Le 31 du mois dernier, les Comédiens à la suite de la Cour, dans le dessein de faire cesser la solitude de leur théâtre, ont donné à Caen une

Nommé membre du Conseil municipal le 1er juillet 1840, et ayant obtenu aux élections de juillet 1848 la presque totalité des suffrages, M. Bertrand fut appelé, le 19 août suivant, aux fonctions de maire, fonctions qu'il remplit avec un esprit de conciliation et de fermeté qui rallia nombre d'honnêtes gens de tous les partis ; — fonctions qui lui permirent, grâce à la coopération d'un Conseil municipal éclairé, de transformer en quelque sorte la ville de Caen et d'y introduire d'immenses améliorations, que va vous faire apprécier un de nos confrères. Vous devez avoir hâte de l'entendre, à raison de l'importance capitale de cette portion d'une œuvre dont vous m'avez, Messieurs, confié l'une des parties, puis à raison de la place occupée par l'honorable M. Campion, à raison surtout de sa compétence.

Il est, disais-je, un genre de discours que je veux rapprocher des graves rapports du doyen à la rentrée des Facultés : ce sont les discours de fin d'année aux distributions de prix à toutes les écoles municipales, aux écoles des beaux-arts, et principalement aux écoles primaires. Toutes ces allocutions étaient écrites et fort soignées. Il est impossible de témoigner aux élèves et à leurs familles une affection plus vive et plus sincère, des sentiments plus familièrement élevés ; impossible de leur donner des leçons plus saines, exprimées dans un plus persuasif, dans un plus élégant, dans un plus paternel langage. Quelques-uns de ces discours sont des modèles qui feront rechercher un jour les journaux qui les ont recueillis.

Cette sollicitude pour les enfants des plus humbles conditions rappelle l'amour vrai de notre ancien

Voici d'abord, sur la maîtrise de St-Pierre, une note concernant sa participation au service célébré, par ordre de l'Université, en l'église du collége du Mont, anciennement des Jésuites, le 21 juillet 1774, pour le repos de l'âme du roi Louis XV :

« MM. les chapelains et musiciens de St-Pierre donnèrent toute la messe en musique, qui fut exécutée avec beaucoup de précision et à la satisfaction de tous les assistants. On les avoit placés sur la porte d'entrée, à l'endroit de l'orgue, que l'on avoit prolongé des deux côtés de deux estrades contre les ailes de l'église. Cet espèce d'éloignement faisoit sortir le chant et la musique » (1).

C'est, je crois, quelque temps après, que fut placé à la tête de cette maîtrise, Sosson, clerc tonsuré, expectant, qualités que ce personnage avait coutume d'ajouter à son nom. Je citerai de lui : un *Magnificavit Dominus*, motet à grand chœur et à grand orchestre, un *Te Deum* et une Messe également à grand orchestre, ouvrages qui furent exécutés en 1785, aux Cordeliers, pour la fête que l'Université fit célébrer en actions de grâces de la naissance du fils de Louis XVI.

La maîtrise du St-Sépulcre devait avoir pour dernier chef un nommé Lair; parmi les enfants de chœur qu'elle possédait alors, se trouvait Jacques Gravrand, un transfuge de la maîtrise de St-Pierre,

(1) Extrait de la relation officielle de cette cérémonie; Caen, in-8°. — Les expressions finales : « le chant et la musique, » signifient évidemment : les voix et les instruments, ou encore : les chœurs et l'orchestre.

alors étaient les propriétés territoriales. M. Bertrand chercha donc à devenir grand propriétaire. Une occasion se présenta, il la saisit. Possesseur de quelques milliers de francs sévèrement économisés, il acheta dans l'Orne, en 1831, une portion de forêts aliénées par l'État; peu d'années après, il épousa la veuve de l'ancien conventionnel Bertrand de Lhosdiesnière, laquelle avait elle-même acheté une étendue considérable de ces forêts. Les propriétés de M. et de Mme Bertrand, situées sur les communes de La Coulonche, du Mesnil-de-Briouze et de Bellou, avaient une contenance d'environ onze cents hectares, payant mille à douze cents francs de contributions directes. C'était un jalon considérable planté dans l'arrondissement de Domfront. M. Bertrand comprit que des bois ne suffisaient pas à ses desseins. Ces bois n'étaient guère que des taillis près desquels on passait insoucieux : une forêt n'a qu'une vie muette. M. et Mme Bertrand se mirent à défricher tout d'abord quatre-vingt-dix hectares; ils bâtirent, ils créèrent des fermes, eurent des prairies et des terres à labour, Dieu sait à quel prix! Toujours est-il que le professeur de Caen ne tarda pas à être assez connu pour que des électeurs de Domfront songeassent à le substituer au général Raymond comme candidat à opposer à M. Lemercier. M. Bertrand prévit qu'il ne réussirait point et refusa.

Cédant aux instances d'un grand nombre d'électeurs de La Ferté-Macé, il se porta dans ce canton comme candidat au Conseil général, le 22 avril 1838. Au premier scrutin, il avait obtenu la majorité des suffrages; au second, l'un des concurrents se joignit

sieur Rosetti se propose de faire entendre dans peu de jours son Hymne aux mânes de J.-J. Rousseau, et différents morceaux de sa composition. »

Il est permis de supposer que ce ne fut pas l'orgue de l'Abbaye, et moins encore l'occasion d'un office religieux, que choisit Rosetti pour révéler au public les beautés de son *Hymne aux mânes de Jean-Jacques Rousseau*, ce qui l'eût mis certainement en froid avec les RR. PP. Bénédictins. A quelques mois de là, nouvelle réclame au sujet de ses « quarante ariettes, romances et pastorales » sur des paroles de Florian et autres poëtes; cette fois, Rosetti annonçait aux personnes qui voudraient se procurer ses compositions, qu'il serait heureux de leur en faire présent : « Content du plaisir d'avoir obligé, ajoutait-il, le sieur Rosetti ne demande aucune récompense de son travail. Il prie les personnes qui croiraient devoir lui faire parvenir quelque marque de leur reconnaissance de vouloir bien en destiner le montant au soulagement des pauvres, et d'en faire elles-mêmes la distribution de la manière qu'elles le jugeront convenable (1). » Voilà qui était grand, généreux, et digne d'un véritable artiste! Eh bien! le croira-t-on? Personne ne se laissa prendre à ces faux semblants de désintéressement. Rosetti, avec sa faconde méridionale, ne réussit qu'à exciter la défiance chez ces Normands dont il avait espéré un accueil enthousiaste. Piqué au vif, il lança une troisième réclame, cette fois sous l'égide d'un des grands noms de l'art contemporain; et voici ce qu'on

(1) *Affiches de la Basse-Normandie*, 21 décembre 1788.

le plus caractéristique est celui que je renvoie à mon Appendice (n° III).

On pense bien que le ministère mit tout en œuvre pour écarter un candidat si nettement opposant : il parvint à le faire échouer.

Dix ans après, en 1852, M. Bertrand entra dans le Conseil général du Calvados où, réélu sans interruption jusqu'en 1870, il montra, comme dans le Conseil municipal de Caen, une intelligence douée du sens pratique des affaires et toujours préoccupée des intérêts publics.

Le jour vint enfin où M. Bertrand, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 11 décembre 1849, et officier du même ordre le 4 août 1858, vit couronner par la députation la carrière de ses longs services. Cette fois il dut accepter le patronage de l'administration ; mais il fallut que l'administration acceptât les conditions du candidat qui voulait voir dans la préférence à lui accordée sur ses concurrents « la récompense de ses services publics. » Il ajoutait dans sa profession de foi *A Messieurs les électeurs de l'arrondissement électoral de Caen* (16 mai 1863, in-4° de 3 pages) : « Aucun de ceux qui me connaissent ne rencontrera, dans mon passé, la moindre raison de douter, pour l'avenir, de mon indépendance. » Après avoir répondu aux objections faites à sa candidature, il termine ainsi sa circulaire :

« Je me borne, chers concitoyens, à ces observations qui pouvaient avoir leur importance. Il me serait, d'ailleurs, impossible de réfuter par avance tout ce qui, dans la lutte électorale, peut s'inventer

Ici, comme partout, les musiciens que le clergé faisait vivre durent chercher ailleurs des moyens d'existence : le théâtre, l'armée, enfin le professorat, si peu lucratif qu'il fût alors, offrirent des ressources à ceux qui ne voulurent pas abandonner leur profession. L'église St-Pierre, en sa qualité de paroisse principale de la ville, devint le temple de la Raison ; les fêtes civiques y succédèrent aux cérémonies religieuses, que depuis tant de siècles l'élégante basilique avait vu s'accomplir. Une tradition verbale rapporte que le grand orgue ne fut sauvé de la destruction à laquelle il était voué, que par la présence d'esprit de l'organiste, qui s'avisa de jouer un jour, en présence d'une nombreuse assemblée, *La Marseillaise*, alors dans sa nouveauté ; en satisfaction du baptême patriotique que venait de recevoir le noble instrument, sa conservation fut décidée. La tradition est muette en ce qui concerne les orgues de l'abbaye de St-Étienne et de St-Jean, qui furent, elles aussi, préservées de la destruction qui atteignit tous les instruments de même nature, placés dans les différentes églises paroissiales ou conventuelles.

Diverses troupes de comédiens vinrent encore desservir le théâtre en 1792, et même aux plus mauvais jours de 1793. On joua des pièces de circonstance, comme *le Nouveau d'Assas*, *le Génie de la Nation*, etc. Il y eut aussi quelques premières représentations ; ainsi, en mars 1792, on donna *Euphrosine*, de Méhul, et le 15 du même mois, *Iphigénie en Aulide*, de Gluck, qui venait bien tardivement faire son apparition sur la scène caennaise.

A Caen, de même qu'à Paris et dans toutes les

léger devoir à remplir, c'est après des démêlés irritants avec un de ses fermiers, démêlés causés par la violation de ses droits et du droit, qu'il se coucha épuisé, et mourut deux jours après, le 24 avril 1875, loin de ses amis, loin de cette ville de Caen, principal objet de sa prédilection, qui lui doit plus qu'à aucun des maires par lesquels elle fut précédemment administrée; Caen où il arriva sans autre recommandation que d'obscurs succès de collége, et où lentement, patiemment, il conquit toutes les places qu'il occupa; Caen où il parvint à toutes les positions qu'il y pouvait ambitionner depuis l'humble chaire de troisième jusqu'au mandat de député. Son dernier regret fut de mourir loin de sa cité d'adoption, où, du reste, il fut rapporté le lundi 26 avril. Le surlendemain, mercredi 28, ses obsèques eurent lieu par les soins de sa famille et de son digne successeur, M. Roulland, qui devait fatalement le suivre quelques jours après dans la tombe.

M. Roulland, comme maire de Caen, M. Joly, comme doyen de la Faculté des lettres, le secrétaire de l'Académie, au nom de ses confrères, prononcèrent des discours d'adieu à un ami dont la mémoire doit être à jamais honorée. M. Bertrand était l'homme du devoir, du scrupuleux devoir, du tact délicat, du respect des convenances, de la tolérance des opinions, l'homme aussi de l'aménité dans les relations, et pourtant la popularité, la mobile popularité l'abandonna comme tant d'autres. Personne, à la réflexion, ne doit s'en étonner. On ne fait pas tant d'œuvres honorables, on ne rend pas tant de services impunément : le temps seul amène la jus-

vait se multiplier à l'infini, grâce au soin qu'avait pris l'administration centrale, de faire imprimer un recueil de chansons patriotiques, dont les exemplaires, répandus à profusion, pouvaient faire de chaque citoyen un choriste pour les fêtes nationales et décadaires.

Là nous retrouvons Pizet l'aîné, jadis maître de musique du Concert de Caen et de l'église St-Pierre. Le citoyen Pizet, comme on l'appelait alors, après avoir fait chanter ses cantatilles par la fine fleur de l'aristocratie caennaise, après avoir fait redire aux échos de St-Pierre les messes de Lalande et les motets de Mondonville, consacrait les inspirations de sa vieillesse à célébrer les vertus civiques. Il avait composé la musique d'un hymne qui fut chanté le décadi 30 messidor an II, pour la fête des martyrs de la Liberté. Quelques jours après, on célébrait l'anniversaire du 10 août : il y eut concert le soir à la Société populaire, qui tenait ses réunions dans l'église des ci-devant Jacobins, et l'on y chanta un rondeau du citoyen Pizet, qui commençait ainsi :

Français, que nous sommes heureux
De former un peuple de frères !
Etc.

connaître la composition du corps de musique à cette époque : 1 maître clarinette (le chef de musique), 3 autres clarinettes, 1 serpent, 1 cor, 1 quinte, 2 cimbaliers et 1 grosse caisse ; total : 10 musiciens, dont le traitement annuel s'élevait en totalité à 2,932 francs.

Ces renseignements sont extraits des registres municipaux, conservés aux archives de la ville.

soupçonnées en lui jusqu'alors, et qui, le plus souvent, ne s'allient pas aux goûts, aux dispositions naturelles, au génie particulier du littérateur ou du savant. Sa haute intelligence se plia tout de suite à l'étude des affaires administratives : pénétré des devoirs qu'il avait acceptés, il eut hâte de se rendre compte des intérêts à la gestion desquels il était appelé à concourir ; il y arriva bien vite : quelques mois passés, il était au courant de toutes les questions locales qui s'imposaient alors aux méditations des hommes désireux de réaliser d'importantes améliorations dont le besoin se faisait universellement sentir. Bientôt le Conseil municipal comprit qu'il avait fait en M. Bertrand une recrue précieuse : les observations toujours pratiques, les aperçus ingénieux qu'il présentait dans les discussions, ses rapports si lucides où les affaires étaient magistralement traitées, la facilité, la chaleur et la légitime ténacité avec lesquelles il défendait les propositions dont il était l'auteur ou l'avocat éclairé et convaincu, révélèrent en lui un homme fortement organisé pour l'administration.

Aussi, lorsqu'il s'agit de donner un successeur à l'honorable M. Durand, que ses convictions politiques et le rôle utile qu'il avait rempli dans le sein du Conseil municipal avaient fait appeler, après la révolution de Février 1848, au poste de maire de Caen, le choix se porta tout naturellement sur M. Bertrand, qui avait donné des gages d'une incontestable capacité et d'un esprit sagement libéral.

Nommé maire le 19 août 1848, M. Bertrand fut installé dans ses fonctions le 23 du même mois. I

auteur de romances, de morceaux de piano, et de compositions à grand orchestre, qui furent exécutées plusieurs fois au théâtre ou dans les concerts ; le violoniste Gravrand, qui avait déjà publié quelques-uns de ses duos concertants ; Oudin, élève de Blasius ; le harpiste Hochbrucker ; Soster père, venu dans notre pays, à la suite du prince de Monaco, dans la musique duquel il figurait, sous les ordres de Devienne, l'auteur des *Visitandines ;* le flûtiste Leraistre ; le violoniste Tironne ; Leboître, « maître de goût pour le chant », etc. Sosson, l'ex-maître de chapelle de St-Pierre, descendu depuis longtemps déjà du fauteuil municipal, enseignait alors la harpe, la lyre et autres instruments. Enfin, Lair, son ancien collègue du Sépulcre, professait la musique vocale à l'institution établie dans l'ancienne abbatiale de St-Étienne, par Lucien-Pierre Dautresme, maître ès-arts de l'Université.

Ce personnel artistique, renforcé de nombreux amateurs, trouvait, pour ainsi dire, un foyer commun dans les salons de l'hôtel de Bavent, rue de l'Oratoire. Là se donnait, chaque hiver, une série de concerts, auxquels assistait la meilleure société de la ville. Ces réunions, inaugurées en 1799, et dues au dilettantisme éclairé de M. de Neufville de Bavent, se renouvelèrent durant un certain nombre d'années.

Quelques artistes en renom vinrent aussi se faire entendre à Caen, pendant la période consulaire et impériale. Je citerai notamment : Baillot, l'illustre violoniste, dont le concert eut lieu le 8 floréal an XI (1803), dans la salle de la Redoute,

court pour n'avoir pas été stérile, à une administration dont les intentions étaient excellentes, mais qui s'endormait un peu sur l'idée que tout était pour le mieux dans la meilleure des villes; il avait donc beaucoup à faire. Les devoirs si multipliés et si onéreux qui lui incombaient ne l'effrayèrent pas. Il n'est personne peut-être parmi vous qui ne se rappelle ce qu'était la ville de Caen il y a une trentaine d'années; vous savez tous ce qu'elle est aujourd'hui! Eh bien! cette transformation est due presque entièrement à la puissante initiative et aux labeurs persévérants de M. Bertrand. Quand il accepta la mairie, il se trouva en face d'une œuvre vaste et ardue; sa bonne volonté et ses forces s'en accrurent: la grandeur de la tâche, la difficulté des moyens de l'accomplir, les luttes qu'il allait avoir à engager avec les intérêts personnels, si ombrageux, si exigeants, rien ne l'arrêta. Il se mit à la besogne, marcha d'un pas sûr et résolu dans la voie qu'il s'était tracée, et la parcourut avec un succès complet.

Au moment où il fut placé à la tête de notre administration municipale, d'importants services étaient en souffrance: nos églises réclamaient des travaux considérables; nos cimetières étaient dans le plus déplorable état; la voirie urbaine, à tous les points de vue, avait besoin de nombreuses améliorations.

M. Bertrand ne pouvait songer à entreprendre tout d'un coup l'œuvre si compliquée et si coûteuse de la restauration de nos églises; mais il s'en occupa dès les premiers temps de son administration et la poursuivit sans relâche. Avec l'assistance indispensable du Gouvernement et l'aide prêtée par la fabri-

OPÉRAS et Opéras-Comiques.	Compositeurs.	DATE DE LA 1re REPRÉSENTATION à Paris.	à Caen.
Le Concert interrompu.	Berton.	1802.	14 février 1803.
L'Intrigue aux Fenêtres.	Nicolo.	2 mars 1805.	21 décem. 1805.
Les Maris garçons.....	Berton.	1806.	janvier 1807.
L'Auberge de Bagnères.	Catel..	23 avril 1807.	17 décem. 1807.
Joseph.....	Méhul.	17 fév. 1807.	janvier 1808.
Françoise de Foix.....	Berton.	1809.	octobre 1809.
Candrillon.....	Nicolo.	1810.	28 décem. 1810.
Joconde.....	Nicolo.	1814.	13 février 1815.

Les deux grands succès de l'époque, *Les Bardes*, de Lesueur, et *La Vestale*, de Spontini, firent leur apparition sur la scène caennaise, le premier, le 26 janvier 1806, et le second, le 15 juin 1809 (1). Enregistrons enfin la production d'un ouvrage du crû : *la Jolie Parfumeuse*, opéra-vaudeville en un acte, paroles et musique de M. Bonel, de Caen, joué le 6 brumaire an XI (27 octobre 1802), le soir même de la première représentation de *l'Irato*, de Méhul ; l'œuvre du compositeur caennais supporta très-bravement ce dangereux voisinage.

Une brillante fête, à laquelle la musique se trouva intimement associée, mais qui n'eut qu'un nombre relativement restreint de témoins, ce fut celle que

(1) Première représentation des *Bardes* à Paris : 10 juillet 1804 ; id., *La Vestale* : 11 décembre 1807.

voyaient des masures affectées à l'industrie du lessivage du linge, le moulin St-Pierre et l'infect cloaque dans lequel il croupissait, la rue des Petits-Murs, le pont St-Pierre, si dangereux pour les voitures, enfin la rue des Quais, avec sa chaussée inégale, son parapet délabré. Toutes ces misères, M. Bertrand les a fait disparaître, secondé par une administration intelligente, active, amie du progrès, l'administration des ponts-et-chaussées : à leur place s'étend aujourd'hui la belle et large voie qui recouvre la rigole d'alimentation du canal maritime, ce boulevard long de près d'un kilomètre, qui s'embellit de jour en jour par la réalisation successive des alignements et l'établissement de constructions nouvelles.

Il ne suffit pas de créer des rues, d'en redresser ou d'en élargir d'autres, d'améliorer, en un mot, la voirie d'une ville à l'effet d'y rendre la circulation plus libre, plus commode, plus rapide; il faut doter les rues d'un éclairage convenable, il faut en assurer la propreté en y répandant l'eau aussi abondamment que possible, et en prescrivant toutes les mesures de police et de salubrité qu'il appartient au pouvoir municipal d'édicter. M. Bertrand n'a pas failli à cette tâche.

L'éclairage au gaz était établi dans la ville de Caen depuis 1839, mais il était restreint à quelques quartiers et le gaz était fourni à des prix trop élevés. M. Bertrand saisit les occasions qui se présentèrent à lui successivement d'imposer à la Compagnie concessionnaire une extension de la canalisation et un abaissement de ses tarifs. Il ne put tout faire et dut laisser à son successeur la charge et l'honneur de

Requiem, chantée par une réunion d'amateurs, et composée pour cette circonstance par Regnault, élève du Conservatoire royal et membre de la garde d'honneur de la ville de Caen; symphonie funèbre composée par Salomon Leroy, chef de musique de la garde nationale et exécutée sous sa direction. Le 21 juillet, même cérémonie à St-Jean; seulement, cette fois, les morceaux chantés et la musique instrumentale, tout est de Salomon Leroy, lequel, en sa qualité d'organiste de la paroisse, s'est attribué la part du lion. Le 28, Regnault fait entendre de nouveau, à St-Michel de Vaucelles, sa messe de *Requiem*. Cette même année 1814, la fête Ste-Cécile fut célébrée à St-Étienne par la musique du 57e de ligne, réunie aux amateurs de la ville. On y entendit un *Kyrie* de Luzurier, un *Gloria in excelsis* de Sosson, un *Credo* de Regnault, un *Domine salvum* et un *Vivat* du même, « composés, dit ingénument le *Pilote du Calvados*, avec cette verve et cette chaleur qui distinguent tout bon français. »

Au théâtre, où se succèdent, pendant la Restauration, les directeurs Juclié et Julien, une dizaine d'opéras nouveaux, tout au plus, sont offerts au public. Voici, dans le nombre, deux ouvrages du crû : 28 mars 1822, première représentation de *L'Officieux*, opéra-vaudeville en trois actes, paroles et musique de deux amateurs caennais. Succès douteux. — Janvier 1829, première représentation de *Lascaris et Zélia*, ou *Une famille grecque*, opéra en un acte. Malgré le bon accueil fait à cet ouvrage, les auteurs voulurent garder l'anonyme. Nous savons maintenant que le poëme était de Fulgence Gérard et de

vues très-louables et répondant à des besoins réels, n'a pas eu le succès qu'il en attendait.

Par une loi du 10 février 1851, l'Assemblée nationale avait ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit extraordinaire destiné à encourager la création d'établissements municipaux de bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits. M. Bertrand vit là une occasion de fonder à Caen une grande institution philanthropique et industrielle à la fois, dont l'utilité ne lui paraissait pas contestable. Le Gouvernement avec lequel il s'entendit lui assura une subvention de cent mille francs. C'était un secours considérable pour une entreprise qui aurait été réduite à des proportions en rapport avec les véritables nécessités à satisfaire. Malheureusement on eut la pensée de doter notre ville d'une usine modèle, avec l'espoir qu'en y exagérant les perfectionnements, en y multipliant les services, on arriverait à obtenir des produits qui couvriraient la dépense et peut-être même accroîtraient les revenus communaux. Etait-ce une illusion? La suite semble l'avoir prouvé. M. Bertrand avait fait une étude sérieuse du projet (1); mais il avait compté que les évaluations des devis primitifs ne seraient pas dépassées, et il est permis de croire que, si l'on était resté dans la limite des prévisions de la

(1) Il résulte d'un travail très-approfondi dont les résultats sont consignés dans un volume in-4° de 432 pages qui se trouve dans les archives de la mairie, que les dépenses d'établissement des bains et lavoirs n'étaient prévues que pour 367,333 fr. 90 c.; que les frais d'exploitation étaient évalués, par jour, à 207 fr. 16 c., et la recette à 334 fr. 85 c.

ainsi que, le 25 janvier 1827, naquit la *Société philharmonique du Calvados* (1).

Son premier concert eut lieu le 16 mars, dans la salle de la Bourse, en présence d'un auditoire d'élite. Il ne sera pas indifférent d'en consigner ici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture du *Siége de Corinthe*. . . . Rossini.
2. Grand air de *Joseph* (chanté par un amateur). . . . . Méhul.
3. Concerto pour violon, lettre D (M. D..). Viotti.
4. Chœur avec accompagnement d'orchestre. . . . . Picot de Magny.

DEUXIÈME PARTIE.

1. 25e Symphonie . . . . . Haydn.
2. Duo de *Ma tante Aurore* . . . . . Boieldieu.
3. Air varié pour violon (joué par l'auteur) D...
4. Chœur de la *Dame blanche* . . . . . Boieldieu.

L'orchestre, composé d'environ soixante musiciens, avait à sa tête l'excellent violoniste-compositeur Gravrand. Le personnel des chœurs appartenait presque tout entier à la haute société caennaise. Le

(1) Il n'est que juste de rappeler ici les noms de ceux qui prirent l'initiative de cette utile fondation. Ce sont : MM. d'Auray de Saint-Pois, Benard, F. de Boislambert, Bonnaire, Bourdon, Bunel, de Caumont, Léon de Coursanne, d'Emiéville, le comte d'Hautefeuille, le comte d'Ison, P.-A. Lair, Picot de Magny, Robert, Spencer-Smith, etc.

fin de sa carrière, il resta inébranlable dans sa confiance ; il persista à croire que le temps viendrait où l'entreprise, sagement administrée, habilement exploitée, triompherait de toutes les difficultés. La foi qui l'animait était toute personnelle ; le public était loin de la partager. L'œuvre péchait par la base : elle avait coûté trop à créer, l'entretien en était trop onéreux ; d'un autre côté, le rôle que la ville avait pris, de faire concurrence à une industrie locale, continuait d'être vu avec une grande défaveur ; les souffrances de l'entreprise, au lieu de s'amoindrir, allèrent toujours en augmentant, au point que l'administration de M. Roulland, malgré le sentiment qu'elle avait de son utilité au point de vue humanitaire, malgré sa répugnance à détruire ce qui avait été fondé avec tant d'efforts et à de si grands frais, se vit obligé, reconnaissant que l'établissement des Bains et Lavoirs faisait le présent trop lourd et l'avenir trop menaçant, de déclarer que le sacrifice lui en paraissait indispensable.

Quelle que soit la faute reprochable à M. Bertrand, faute atténuée, d'ailleurs, par la sincérité de la conviction que partagea longtemps un Conseil municipal éclairé et dévoué aux intérêts de la ville, et par les services que l'établissement a rendus, principalement à la classe ouvrière, elle ne saurait diminuer l'importance des bienfaits dont notre cité lui est redevable.

Tout ce bien n'a pu être fait sans de grandes dépenses. Ces dépenses, l'opinion publique, sous la pression de certaines tendances, les a encore exagérées. Il faut reconnaître que, en général, l'ad-

produits indigènes se glissent par ci, par là, entre les opéras de Rossini, d'Hérold ou de Meyerbeer. Le 4 mars 1834, première représentation de *la Rosière suisse*, opéra-comique, paroles d'un amateur caennais, musique de Crémont, chef d'orchestre du théâtre; musique fraîche, originale et champêtre, au dire des journaux du temps. Le 25 février 1836, sous la direction Clément, première représentation des *Blanchisseuses*, opéra-comique, paroles et musique de Charles René, artiste de la troupe; partition légère et agréable.

En ce temps-là, la salle de spectacle de la rue de la Comédie comptait soixante-dix ans d'existence. Pour certains monuments, ce n'est pas ce que l'on peut appeler la vieillesse; mais hélas! le pauvre théâtre ne cachait guère ses rides. Si le local était exigu et incommode, le matériel, en revanche, avait le plus grand besoin d'être renouvelé; le public appelait donc de tous ses vœux la construction d'une nouvelle salle, plus vaste, plus élégante et plus confortable. Ses désirs finirent par être exaucés; une compagnie d'actionnaires se forma et obtint de disposer d'une large portion de la place du Champ-de-Foire, pour la construction projetée, dont la direction fut confiée à M. Guy, architecte. L'inauguration du nouveau théâtre eut lieu le 23 avril 1838; cette solennité fut plutôt littéraire que musicale; aucun

L'Éclair, d'Halévy; Paris, 16 décembre 1835; Caen, 2 juin 1836; direction Clément.

Le Postillon de Lonjumeau, d'Adam; Paris, 13 octobre 1836; Caen, 5 mars 1837; direction Clément.

admise à profiter ! comme tous les services municipaux ont progressé ! En vérité, quand, avec le souvenir du passé, on parcourt la ville de Caen, qu'on visite tous ses établissements publics, on n'a pas à regretter les emprunts faits à l'avenir, sans lesquels la possession d'une grande partie au moins des avantages dont nous jouissons se ferait encore longtemps attendre.

Après avoir accompli tant de bien, M. Bertrand, chez lequel le zèle n'avait pas été amorti par l'âge, qui se sentait encore assez de vigueur, assez de ressort moral pour conserver pendant quelques années le mandat dont il s'était si noblement acquitté, a dû se retirer devant un arrêt du suffrage universel. Quand nos descendants consulteront les annales municipales de Caen, ils se demanderont comment un homme aussi supérieur, qui avait dépensé tant d'intelligence et d'énergie au service de la ville, dont l'administration s'était signalée par tant d'œuvres considérables, a pu se voir, un jour, tout à coup, l'objet, de la part de ses concitoyens au milieu desquels s'étaient passés les deux tiers de sa vie, d'une répulsion qui l'a fait exclure du conseil de la cité. Il ne faut pas y voir, disons-le bien vite, un acte d'ingratitude réfléchie : la conscience de la majorité des électeurs avait été troublée par des allégations inexactes, des appréciations hasardées des faits et des intentions de M. Bertrand. Nous sommes convaincu que, si ceux qui le connaissaient bien, qui l'avaient suivi dans son existence administrative, qui avaient plus ou moins participé à ses œuvres et pu, par conséquent, apprécier ses éminentes qua-

compositeur distingué, devenu plus tard directeur de l'Académie de musique de Valenciennes. Ce fut lui qui monta pour la première fois, à Caen, *les Mousquetaires de la Reine*, d'Halévy (2 février 1847). Le 25 du même mois, eut lieu la première représentation d'*Isabelle*, opéra en 3 actes, paroles et musique de François-Léopold Rossy, professeur de flûte à Caen. Le public fit bon accueil à cette partition, plus remarquable sous le rapport harmonique et orchestral que par le charme ou la nouveauté des mélodies. Portons encore à l'actif de la direction Solomé les représentations données en novembre 1846 par Anna Thillon, et en mars 1847 par Mme Dorus-Gras. La direction du théâtre rentra, pour la saison 1847-48, aux mains de M. Alfred Blot.

Nous allons revenir maintenant sur nos pas pour constater les principaux faits musicaux, en dehors du théâtre, à partir de 1830.

Le but des fondateurs de la Société philharmonique n'était pas de faire de cette institution une simple entreprise de concerts; ils savaient très-bien que le meilleur moyen de propager le goût de la musique et de la faire pénétrer dans les mœurs, c'est d'en répandre la connaissance. D'un autre côté, former des musiciens, c'était rendre facile le recrutement du personnel exécutant de la Société, c'était donc assurer l'avenir de celle-ci et de ses concerts. En conséquence, un cours de musique vocale fut établi par leurs soins sous la direction du professeur Béziers, et non-seulement les enfants des écoles primaires, mais encore un assez grand nombre d'adultes des deux sexes vinrent prendre part aux

la vénération et à la reconnaissance publique, M. Bertrand, de son côté, était heureux de recommander M. Roulland à l'estime et à la sympathie de ses concitoyens.

Le dévouement de M. Bertrand pour l'intérêt public était tel qu'il éprouva une véritable satisfaction à consacrer ses derniers jours à nos établissements hospitaliers, en qualité de simple membre de cette Commission administrative dont il avait été si longtemps le président de droit. Ces fonctions modestes, il les remplit avec le même zèle et la même assiduité qu'il avait apportés dans l'exercice de mandats plus étendus. Il accepta aussi avec empressement et conserva jusqu'à la fin de sa vie la présidence d'une des délégations cantonales pour la surveillance des écoles primaires : ce qui lui procura de fréquentes occasions de revoir cette jeunesse qu'il aimait, à laquelle il avait adressé, dans tant de circonstances solennelles, de paternels conseils, de bienveillantes exhortations.

M. Bertrand a donc été, jusqu'à l'extrême limite de sa vie, un homme essentiellement utile : la mort seule a rompu le lien qui l'unissait à cette cité à laquelle il avait donné tant de preuves de dévouement.

Est-ce que l'heure d'une juste réparation n'est pas arrivée pour lui ? Est-ce que la ville de Caen pourrait laisser son nom et ses services tomber dans l'oubli ? Elle a attaché à plusieurs de ses rues le souvenir de célébrités qui ne sont pas son patrimoine exclusif, et elle ne rendrait pas le même hommage à l'un des plus utiles, des plus dévoués de ses enfants d'adoption ! La postérité s'en étonnerait. Ne lui lais-

une Société exposée à se dissoudre par suite de circonstances imprévues. Mieux inspiré cette fois, le Conseil municipal accueillit favorablement cette demande, et le 15 juillet 1835, parut un arrêté portant création d'un *Conservatoire de musique*, et réglant les différentes dispositions relatives à son organisation et à l'ordre des études. Le Conservatoire et l'école primaire qui lui était annexée s'installèrent rue de la Fontaine, 3. Quelques mois après, le Conseil général vota un subside de 2,500 fr. à la nouvelle école, qui prit alors le nom de *Conservatoire de musique du Calvados*.

Pendant quelques années, la musique fut cultivée de la façon la plus sérieuse dans la capitale de la Basse-Normandie : la Société philharmonique était en pleine prospérité (1) ; le Conservatoire commençait à produire des élèves distingués, qui devaient suivre un jour avec succès la carrière artistique ; une maîtrise avait été établie au Collége royal, et tandis que, dans les paroisses, des voix non dégrossies hurlaient le

(1) Je ne dois pas omettre de noter ici que, désireuse de s'entourer de tous les renseignements qui devaient lui faciliter la mission qu'elle s'était imposée, et d'encourager en même temps la littérature musicale, la Société philharmonique ouvrit successivement deux concours : l'un, « sur les moyens de propager le goût de la musique en France, et particulièrement dans les départements de l'ancienne Normandie » ; le mémoire auquel fut attribuée, en 1834, la médaille d'or de 300 francs proposée comme prix, avait pour auteur J.-F. Porte. Le sujet du second concours, ouvert en 1835, était une « Étude historique sur la musique en Normandie depuis le IX^e^ siècle » ; le prix fut décerné l'année suivante à M^lle^ Emma Chappin.

APPENDICE.

N° I.

(Voir p. 111.)

« 1° La beauté des productions de la nature ou des arts ne consiste dans aucune qualité matérielle, belle par son essence, nécessairement belle pour l'homme, indépendamment des idées morales éveillées dans son esprit par les objets.

« 2° On ne saurait admettre en nous l'existence d'aucun sens ou faculté distincte dont la fonction soit de percevoir le beau.

« 3° Les émotions du goût ne sont autre chose que certaines modifications des autres émotions plus familières de notre cœur : ainsi le fondement des émotions du goût réside dans notre sensibilité.

« 4° La beauté des productions de la nature ou des arts naît de l'expression que nous savons y lire de qualités purement morales.

« 5° Les sources de la beauté, au lieu de se rapporter à une idée, à un sentiment unique, sont aussi variées qu'il y a de facultés et d'affections morales capables d'intéresser notre âme ou de nous émouvoir par sympathie.

ville de France après Paris qui ait monté cet ouvrage, entendu pour la première fois au Théâtre-Italien, le 7 janvier de la même année.

11 décembre 1844. — Concert en l'honneur de Choron ; plusieurs compositions du savant musicien caennais y sont exécutées ; le prix décerné par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen à M. F. Gautier, pour son *Eloge de Choron*, lui est remis dans cette même soirée.

7 janvier 1846.—La Société philharmonique donne une première audition du *Désert*, de M. Félicien David, avec le concours d'Alexis Dupont.

Quelques associations musicales s'étaient formées à Caen, en dehors de la Société philharmonique, entre autres : la *Société de musique du Calvados*, fondée et dirigée par Philippe Carlez ; la *Société musicale d'émulation*, directeur : le violoncelliste Schlecht. En mai 1846, Aimé Paris vint ouvrir à Caen des cours de musique, d'après la méthode Galin-Paris-Chevé ; il réunit autour de lui un assez grand nombre d'adeptes, qui fondèrent, l'année suivante, le *Cercle musical*, destiné à la propagation de la méthode susdite.

A cette époque, l'orphéon commençait à s'acclimater en France ; Caen fut une des premières villes qui virent naître une société chorale : fondés en avril 1847, par M. Adrien Le Changeur, leur directeur actuel, les *Neustriens* se firent entendre pour la première fois le 31 juillet, dans un concert donné par Léon Lecieux, Lhuillier et les frères Batta.

Le 8 décembre de cette même année 1847, eut lieu dans l'église St-Pierre l'inauguration d'un orgue

N° II.

(Voir p. 112.)

Voici une des pièces lues par M. Bertrand dans la séance du 28 mai 1828 :

LE BARDE IRLANDAIS.

TRADUCTION DE MOORE.

Oh! blame not the Bard, etc.

Si le Barde, de fleurs couronnant ses cheveux,
Sous ces berceaux voluptueux,
Aux attraits du plaisir abandonne son âme,
Ah ! ne le blâmez pas. En des temps plus heureux,
Fier d'un autre destin, brûlant d'une autre flamme,
Il eût fui ces plaisirs pour de plus nobles jeux.
La corde détendue aujourd'hui sur sa lyre
Aurait pu du guerrier lancer au loin les dards,
Et sa voix que l'amour inspire
Eût chanté le bouillant délire
D'un cœur tout patriote et d'un enfant de Mars.
Mais que peut-il pour sa patrie ?
Sa splendeur est détruite et sa gloire flétrie :
Son orgueil qui jamais n'eût fléchi sous le sort,
Il est brisé ! Sans cesse environnés d'alarmes,
Ses fils sur ses malheurs n'osent verser des larmes :
L'aimer, c'est trahison ; le venger, c'est la mort :
Celui qui craint encor d'insulter à ses pères
Traîne ses jours obscurs abreuvé de mépris ;
Et, s'il court mendier des faveurs étrangères,

Dans un pays fortement centralisé comme le nôtre, et où la capitale exerce, en matière d'art, une prépondérance exceptionnelle, tout le lustre que leurs institutions musicales pourront procurer aux villes de province, ne sera jamais que relatif. A cet égard, notre infériorité vis-à-vis de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie est complète, et il est peu probable, malgré l'extension qu'a prise chez nous, depuis un certain nombre d'années, la culture de la musique, que cette situation change de longtemps. Néanmoins, tout en restant tributaires de ce foyer d'absorption qui se nomme Paris, nos cités provinciales ont autre chose à faire que de s'endormir dans l'indolence; il leur importe surtout de s'associer à ce mouvement de propagande musicale qui est le propre de notre époque, et qui s'est manifesté principalement par la création de l'Orphéon, et par l'ouverture d'écoles et de cours destinés à répandre dans les masses la connaissance de la musique. Il ne leur sera pas moins utile de favoriser l'éclosion et le développement des sociétés de musique classique et autres entreprises du même genre, qui travaillent avec zèle à l'épuration du goût, et apportent ainsi un utile contre-poids à de fâcheuses tendances. Dispenser au plus grand nombre, et par ces divers moyens, une solide éducation artistique, serait marcher dans la véritable voie décentralisatrice.

Quoi qu'en disent certains pessimistes, qui jugent, le plus souvent, sans se ménager des points de comparaison, la ville de Caen pourrait être plus mal dotée qu'elle ne l'est aujourd'hui, sous le rapport des institutions que réclame le mouvement que je viens

N° III.

(Voir p. 122.)

« Mais ce que je poursuivrais avec constance, c'est un remède à des abus de jour en jour plus audacieux, qui pervertissent les principes du gouvernement représentatif et portent les plus profondes atteintes à la morale publique. Je veux parler de ces habitudes de corruption qui, partant des premiers rangs de l'État, s'infiltrent jusque dans la masse des citoyens ; vaste enchaînement de complicité, où chacun manque à ses devoirs envers la patrie ; les dépositaires du pouvoir, en employant à se créer des majorités parlementaires les ressources destinées aux besoins du pays ; les membres de la représentation nationale, en oubliant que leur mission est de veiller avant tout aux intérêts généraux, en exploitant au profit de leurs candidatures à venir le sentiment égoïste des intérêts privés, en trafiquant de leur indépendance pour arriver aux honneurs ; et les citoyens, en sacrifiant leur opinion et le bien public au désir de se faire des protecteurs qui paieront leurs suffrages. Comme si, lorsqu'on a pour soi la justice, il ne valait pas mieux réclamer comme droit ce qu'on achète comme faveur ! comme si la plupart des promesses, prodiguées partout et à tous, ne devaient pas nécessairement, par leur prodigalité même, être mensongères ! comme si tout ce qui devient alors un instrument de corruption n'était pas une dilapidation de la fortune publique et un nouvel accroissement aux charges énormes qui pèsent sur le peuple entier ! »

ESSAI

SUR

LA SYMBOLIQUE DES POINTS DE L'HORIZON

DANS L'EXTRÊME-ORIENT,

Par M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

Deux mémoires ont déjà été consacrés par nous, soit en totalité, soit en partie, à l'étude de la symbolique des points de l'espace chez les peuples de l'Asie. Le premier, où il était surtout question de la symbolique sémitique, a paru dans les *Actes de la Société philologique* (1). Quant au second, il traitait spécialement de la symbolique des points de l'espace chez les Hindous. Nous l'avons publié dans le I^er^ vol. de la *Revue de philologie et d'ethnographie*. Il nous reste donc, aujourd'hui, à dire quelques mots des couleurs et animaux symboliques affectés à chacune des plages de l'univers par les populations de l'Extrême-Orient. Certes, nous ne saurions nous flatter de l'espérance d'avoir été aussi complet que possible; mais enfin, ce que nous dirons relativement

(1) *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob*; III^e^ vol. des *Actes de la Société philologique.*

NOUVEL

HYDRATE CRISTALLISÉ

D'ACIDE CHLORHYDRIQUE

PAR ISIDORE PIERRE ET ED. PUCHOT

On admettait, jusqu'à ce jour, l'existence de trois hydrates d'acide chlorhydrique, savoir :

Cl H, 16 H O contenant 19,95 % d'acide réel, et 80,05 d'eau ;

Cl H, 12 H O contenant 31,88 % d'acide réel, et 68,12 d'eau ;

Enfin, Cl H, 6 H O contenant 40,33 % d'acide réel, et 59,67 d'eau.

Ces hydrates sont assez difficiles à obtenir et à séparer nettement les uns des autres, parce qu'étant tous liquides, et ne résistant pas, à l'exception du premier, à la distillation, ce moyen pratique de séparation, lorsque la cristallisation fait défaut, ne peut être employé.

L'hydrate distillable, auquel on attribue seize équivalents d'eau, contient réellement un peu plus d'acide (environ 2 %) que ne le comporte la formule

NOMS DES COULEURS	POINTS DE L'HORIZON CORRESPONDANTS	SAISONS	ÉLÉMENTS	EMBLÈMES ALLÉGORIQUES	SAVEURS	VERTUS
VERT	EST	PRINTEMPS	BOIS	CERF ?	AIGRE	VERTU TRANSCENDANTE DE LA NATURE
ROUGE	SUD	ÉTÉ	FEU	OISEAU (aigle)	AMÈRE	VERTU AIMANTE
BLANC	OUEST	AUTOMNE	MÉTAL	TIGRE	PIQUANTE	JUSTICE
NOIR	NORD	HIVER	EAU	BŒUF	SALÉE	TEMPÉRANCE
JAUNE	CENTRE	LUNE WEÏ (milieu de l'année)	TERRE	BOISSEAU	DOUCE	

taline, même lorsqu'on maintient longtemps la température entre —25° et —30° centigrades.

Mais si, pendant que l'acide ordinaire est ainsi soumis à une très-basse température, on y fait passer un courant continu de gaz acide chlorhydrique à peu près sec, les choses se passent tout différemment. Quand le liquide est descendu à —21° ou —22° centigrades, et qu'il s'y est maintenu pendant quelques instants, on voit bientôt le thermomètre remonter spontanément à —18°, bien que le mélange frigorifique ambiant se maintienne au-dessous de —20°; à partir de ce moment, il se forme, dans la dissolution d'acide chlorhydrique refroidie, une abondante cristallisation alimentée par le courant de gaz que l'on continue d'y faire arriver, et sa température peut alors se maintenir longtemps, sans variation sensible, à —18° dans un bain frigorifique à —25° ou —30°.

Nous en avons maintenu à cette température durant plus d'une heure pendant que la cristallisation s'effectuait, malgré des variations de 5° ou 6° dans la température du bain.

Il est facile alors de préparer, en une seule fois, plusieurs centaines de grammes de ces cristaux; nous en avons préparé, en quatre opérations, plus d'un kilogramme, et une seule de ces opérations en a produit près de 500 grammes.

La première fois que nous obtînmes ces cristaux, nous opérions sur de l'acide chlorhydrique ordinaire du commerce, qui contient toujours quelques impuretés. Pour nous mettre à l'abri de toute espèce d'influence de la part de ces impuretés, nous avons

chacun des points de l'horizon, quatre autres enfin entre ces derniers.

A la première lune du printemps, déclare le *Li-ki*, l'empereur habite dans la salle de gauche du temple du printemps, ou *tsing yang;* litt. *viride principium masculinum.* Il monte sur un chariot peint en vert, auquel sont attelés des chevaux dits *dragons verts.* Il arbore un étendard vert, orne sa ceinture de jade vert. Cette couleur fait allusion aux plantes qui commencent à pousser. Le grand maître des cérémonies dit : « Tel jour, le printemps commence ; la vertu « dominante réside dans l'élément du bois. » Alors l'empereur se purifie. Le premier jour de printemps, il se met à la tête des trois ministres (*San Kong*), des neuf présidents (*Kiéou King*), des princes du titre de *ta fou.* Il se rend au-devant du printemps, dans la banlieue orientale ; c'est-à-dire qu'il va sacrifier à *Thaï-hao*, l'empereur du printemps, ainsi qu'à *Kéou-mang*, le génie de la même saison.

A la deuxième lune, l'empereur occupe la salle du milieu, puis à la lune suivante, celle de droite. C'est là qu'il reste également pendant la première lune d'été.

Dans celle qui suit, le monarque monte sur un char rouge, y fait atteler des chevaux rouges (alezans), arbore un étendard rouge, se revêt d'habits rouges, orne sa ceinture de jade de même couleur. Le grand maître des cérémonies, s'adressant à l'empereur, lui dit : « Tel jour, l'été commence ; la vertu « dominante réside dans l'élément du feu. » L'empereur va sacrifier à *Yenti* (roi de l'été) et à *Tcho-yong* (génie de l'été, présidant au feu).

autant qu'on en peut juger sur un composé aussi peu maniable, rappeler les allures de celle du carbonate de soude.

La facilité avec laquelle se décomposent à l'air ces cristaux rendait assez difficile une analyse directe. Nous avons essayé de tourner la difficulté en ajoutant, à un poids connu de cristaux égouttés, un poids également connu d'eau distillée, assez grand pour prévenir un dégagement ultérieur d'acide gazeux. Il était assez facile de tenir compte de cette eau dans l'analyse, et l'on devait se trouver ainsi dans de bonnes conditions pour obtenir un bon échantillon moyen du mélange en facilitant la production de ce dernier par une convenable agitation. C'est dans ces conditions qu'ont été faits les essais dont nous donnerons ci-après les résultats.

Ces essais n'ont porté que sur le chlore, parce qu'il ne peut y avoir de doute, dans l'espèce, sur la nature des éléments constitutifs du composé soumis à l'analyse.

I. — *Cristaux de la première opération faite avec de l'acide chlorhydrique du commerce; on avait ajouté* 500 *grammes d'eau distillée à* 446 *grammes de cristaux* (1).

1er Dosage.	Liquide employé.	1 gr. 223
—	Chlorure d'argent corresp^{t} . .	1, 090

(1) Comme une partie des cristaux se détachait facilement en retournant le flacon pour égoutter les eaux-mères, on a craint de faire durer trop longtemps l'écoulement, et il a dû rester en mélange un peu d'eau-mère.

dit à l'empereur : « Tel jour, l'hiver commence ; la « vertu dominante est celle de l'eau. » C'est le moment du sacrifice à *Tchouen-hia*, monarque de l'hiver, et à *Hiouen-ming*, génie de cette partie de l'année.

De cet usage où sont les Chinois d'attribuer la couleur noire au nord, dérive le nom de *peuple du drapeau noir*, sous lequel ils connaissent les Suédois. La Suède est effectivement, à proprement parler, le plus boréal de tous les royaumes d'Europe.

Remarquons, au reste, que ces données se retrouvent en vigueur jusqu'au Tong-King. Ainsi, dans ce dernier pays, l'on honore le génie du septentrion, en portant des vêtements noirs, et celui de l'ouest, en s'affublant d'habits blancs. Au reste, la chose n'offre rien de surprenant, si l'on se rappelle le caractère exclusivement chinois de la civilisation en vigueur chez les peuples de l'Indo-Chine Orientale. Serait-ce, par hasard, pour le même motif qu'en Franche-Comté, le vent du nord est appelé « bise noire », et celui du sud-ouest, « vent blanc » (1) ? Et ne dit-on pas également, lorsqu'il gèle à pierre fendre, qu' « il fait un froid noir » ? A coup sûr, l'influence chinoise n'a rien à voir en tout ceci ; mais ne conviendrait-il pas d'y reconnaître un dernier souvenir, bien effacé, à la vérité, de cette vieille donnée chaldéenne, dont les habitants du Céleste-Empire, aussi bien que nos Francs-Comtois, ont pu subir l'influence.

N'oublions pas, enfin, que les Tartares, lorsqu'ils

(1) MM. Désiré Monnier et Aimé Vingtrinier, *Traditions populaires comparées*, chap. XLI, p. 164 (Paris, 1864).

une proportion notable d'eau-mère un peu plus pauvre en acide que les cristaux;

2° Que, pendant le court espace de temps qui s'écoule quand on les égoutte, les cristaux subissent un commencement de décomposition avec perte d'acide chlorhydrique.

L'ensemble de ces diverses circonstances nous expose nécessairement à trouver nos cristaux un peu plus pauvres en acide chlorhydrique ou un peu plus riches en eau que la réalité, et nous croyons être dans le vrai en admettant, pour leur composition, la formule $ClH, 4HO$, qui représente sensiblement des poids égaux d'acide réel et d'eau.

Nous aurions donc, d'après ces données, l'hydrate le plus riche et le mieux défini qu'on ait observé jusqu'à ce jour pour l'acide chlorhydrique.

Nous avons dit, à plusieurs reprises, que les eaux-mères sont un peu plus pauvres en acide que les cristaux; deux dosages très-concordants nous ont donné (1):

1er Dosage. Liquide employé	0 gr. 741
— Chlorure d'argent correspt. .	0, 810
Équivalents d'eau pour un équivalent d'acide réel.	4 éq. 55
2e Dosage. Liquide employé.	0 gr. 971
— Chlorure d'argent correspt. .	1, 068
Équivalents d'eau par équivalents d'acide réel	4 éq. 57

Moyenne : 4 éq. 56.

(1) L'opération avait donné 146 grammes d'eau-mère et on y avait ajouté 100 grammes d'eau distillée.

de ses opérations. Les lettrés du Céleste-Empire donnent parfois à ces périodes prétendues, qui sont censées fort anciennes, le nom des *cinq* vertus ou des *cinq* révolutions. L'on découvre ici une allusion évidente à la corrélation établie entre chaque vertu fondamentale et chaque élément. Ainsi, la charité répond au bois; l'observance du cérémonial, au feu; la foi et la sincérité, à la terre; enfin, au métal, la justice, et à l'eau, la prudence. Observons que le seul point important, dans lequel la symbolique chinoise s'éloigne de la vieille doctrine chaldéenne, c'est dans l'affectation du vert (au lieu du jaune) à l'Orient, et dans celle de cette dernière couleur à la région moyenne (ou centrale). Le motif de ces changements doit, vraisemblablement, être cherché dans certaines données spéciales à la Chine, et que nous avons indiquées plus haut, relativement au nombre des éléments ou plutôt des principes matériels. Le printemps, époque de la végétation renaissante, se trouve, l'on en conviendra, symbolisé d'une façon très-juste et très-heureuse par le bois, ainsi que le centre par la terre.

Du reste, les hommes de l'Empire du Milieu semblent être restés étrangers à l'usage chaldéen, d'affecter un métal particulier à chaque plage de l'univers.

II. *Symbolique Javanaise.* — Si les pratiques emblématiques de la Chine reportent notre imagination du côté de la Babylonie, c'est dans l'Inde proprement dite que nous aurons à rechercher les origines du symbolisme, ainsi que de toute l'antique

De l'emploi, comme mélange frigorifique, de la neige et de l'acide chlorhydrique.

Nous avions déjà observé, pendant l'hiver de 1874-75, que l'acide chlorhydrique et la neige, employés en proportions convenables, constituaient tout à la fois l'un des mélanges frigorifiques les plus énergiques et les plus économiques ; mais, détournés par d'autres études, nous avions ajourné à d'autres temps une étude plus circonstanciée de la question. Ayant eu besoin, tout récemment, d'employer des mélanges frigorifiques énergiques, notre attention se reporta tout naturellement sur l'acide chlorhydrique, et comme son emploi en mélange avec la neige ou avec la glace finement pulvérisée nous paraît peu connu, nous allons rapporter, d'une manière sommaire, les résultats de quelques-uns des essais que nous avons faits pour constater son énergie frigorifique dans des circonstances ordinaires :

1er Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —29°
—	Acide (1). . .	200	
2e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —29°
—	Acide.	230	
3e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —31°
—	Acide.	250	
4e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —27°
—	Acide.	300	
5e Essai.	Neige.	500	Temp. finale. —32°
—	Acide.	250	

(1) L'acide marquait un peu moins de 23° à l'aréomètre de Beaumé, à la température de 3°.

Les cinq premières lettres de l'alphabet javanais *ha*, *na*, *cha*, *ra* et *ka* lui sont consacrées. Son jour s'appelle *légi*, c'est-à-dire *doux*.

Sang-yang Sambou préside au sud ; son épouse se nomme *Sang-yana*. Il a un palais de cuivre entouré d'une mer de sang, et pour oiseau le milan *Bramana*. Le second quint des lettres javanaises, c'est-à-dire *da*, *ta*, *sa*, *wa* et *la* lui sont consacrées. Son jour se nomme *Pa-hang*.

A l'ouest, nous rencontrons *Sang-yang Kamaya* (*le plus beau*). Il habite, avec son épouse *Dewi rateh*, la plus belle des déesses, un palais d'or, baigné par une mer de miel. L'oiseau jaune, appelé *Kapadong*, et le troisième quint des lettres javanaises, à savoir *pa*, *da*, *ja*, *ya* et *nin*, ainsi que le jour *pon*, sont sous sa protection.

Sang-yang Wishnou occupe le nord. C'est là que dans son palais de fer, protégé par une mer d'indigo, accompagné de *Sri*, son épouse, il préside au jour dit *wagé*, ainsi qu'aux lettres *ma*, *ga*, *ba*, *ta* et *nga*.

Ensuite arrive *Sang-yang Bayou* (très-probablement le *vayu* des Indous, bien qu'il occupe un autre point du Rhumb), colloqué au centre. Son épouse est *Dèwi-Soumi*. Il a un palais de métal de cloches, baigné par un océan d'eau chaude. Son jour est appelé *clivon*. Il a sous sa protection les lettres *ga*, *lang*, *nia*, *la*, *pa*, *ya* et *a*. Son oiseau est le *Gogek* (vraisemblablement une espèce de corbeau ou de gros passereau).

Les génies des points collatéraux ne semblent point jouir de la même considération que les pré-

2° On peut descendre jusqu'à —35° et même jusqu'au-dessous de —36°, en prenant la précaution de refroidir préalablement l'acide jusqu'à —15° ou —16°;

3° L'acide sursaturé à —16 ou —18° ne paraît pas avoir d'avantage sensible sur l'acide ordinaire.

Lorsqu'avec un mélange de neige et d'acide, on veut monter un bain réfrigérant dont l'abaissement de température doit être maintenu longtemps, il serait assez difficile de rester à —34° ou —35°; mais si l'on veut se contenter d'une température de —25° ou —26°, on peut y parvenir par des additions successives de neige et d'acide un peu refroidi.

Lorsqu'on s'aperçoit que la température a une tendance trop prononcée à remonter, on siphonne le liquide inférieur avant d'ajouter de nouvelle neige ou de nouvel acide.

Le liquide siphonné peut alors servir à refroidir l'acide que l'on doit employer un peu plus tard.

Il est à peine utile d'ajouter qu'il est avantageux d'envelopper le vase qui contient le mélange réfrigérant, pour éviter le réchauffement dû aux courants d'air et aux dépôts de givre.

Nous avons pu souvent ainsi, avec moins de 3 kilogrammes d'acide chlorhydrique ordinaire, maintenir pendant neuf ou dix heures à —25°, avec de faibles variations, un bain réfrigérant d'environ 4 litres à 4 litres $\frac{1}{2}$.

Nous avons eu la curiosité d'essayer nos dissolutions alcooliques saturées d'acide chlorhydrique à zéro et à —28°, pour constituer, avec la neige, des mélanges frigorifiques, nous avons obtenu ainsi les résultats qui vont suivre :

Dieu	Epouse du Dieu	Points de l'horizon	dont fut bâti le château ou palais du Dieu	formant la mer qui entoure le palais	Oiseau	Lettres de l'alphabet affectées au Dieu	Jour affecté au Dieu
MAHADÈVA *ou* SIWA	MAHADÊVI	EST	ARGENT	LAIT DE COCO	BLANC (PARI)	LES CINQ PREMIÈRES	LÉGI (DOUX)
SANG-YANG-PRÉTANJALA		NORD-EST				B'YA	
SANG-YANG-WISHNOU	SRÎ	NORD	FER	INDIGO	NOIR	MA, GA, BA, TA et NGA	WAGÉ
SANG-YANG-SÉWA		NORD-OUEST				NORWITI	
SANG-YANG-KAMAYA	DÉWI-RATEH	OUEST	OR	MIEL	JAUNE (KAPADONG)	PA, DA, JA, YA et NIN	PON
SANG-YANG-MAHAYAKTI		SUD-OUEST				GANDÉA	
SANG-YANG-SAMBOU	SANG-YANA	SUD	CUIVRE	SANG	ROUGE (MILAN BRAMANA)	DA, TA, SA, WA et LA	PAHANG
SANG-YANG-KWÉRA (KUVÉRA)		SUD-EST				NARASUNYA	
SANG-YANG-BAYOU (VAYU)	DÉWI-SONNI	CENTRE	MÉTAL DE CLOCHES	EAU CHAUDE	GOGEK (PASSEREAU)	GA, LANG, NIA, LA, PA, YA et A	CLIVIN

BIOGRAPHIE

DE

M. JEAN-CHARLES-ÉDOUARD VASTEL,

Par le Dr DENIS-DUMONT,

Membre titulaire.

... Ἄνδρα δ'ὠφελεῖν ἀρ'ὧν
Ἔχει τε καὶ δύναται, κάλλιστος πόνων.
(SOPH.).

Servir l'humanité est le plus bel usage que l'homme puisse faire de ses talents et de sa puissance.

MESSIEURS,

Le regretté collègue dont vous m'avez chargé de retracer la laborieuse carrière n'est point de ceux dont la mémoire s'efface en un jour. Le nom du docteur Vastel, prononcé dans cette enceinte, éveillera longtemps encore de fidèles sympathies. Si les occupations de chaque jour, une épreuve douloureuse et récente, ont pu retarder jusqu'à présent l'accomplissement de la tâche que vous m'avez confiée, je sais que, devant une vie si pleine d'œuvres, il n'est jamais trop tard de payer cette dette, pour moi deux fois sacrée; profonde et durable est la trace que cet homme de bien a laissée dans le souvenir de tous. — J'invoque donc avec confiance les sentiments de l'Académie tout entière.

chez les Bouddhistes de l'Inde (1). Quatre grands fleuves arrosent le *Djambou-Dvipa*, litt. « île de l'arbre *Djambou* », ou Péninsule Indostanique. A l'orient se trouve le *Gange*, appelé, dit le narrateur asiatique, d'un nom qui signifie « maison céleste, » L'orifice de ce cours d'eau est la bouche d'un bœuf d'argent (blanc). Nous trouvons, au sud, le *Sindhou* (Indus), qui sort de la gueule d'un éléphant d'or (jaune). Au nord, est situé le *Sita* (froid) ou *Sihon*, s'échappant des lèvres d'un lion de *spathika*, ou cristal de roche (rouge?). Enfin, l'ouest est arrosé par le *Vats* ou *Vadj* (Oxus des anciens). Le museau d'un cheval de saphir (bleu) sert d'embouchure à cette rivière. Ces quatre fleuves sortent du fleuve *Anéoutho* (*Anoutha* des Indiens) dont les rives apparaissent ornées de métaux et de pierres précieuses.

On remarquera qu'ici les couleurs correspondent aux mêmes points de l'espace que dans le Mahabhârata, à cela près que le bleu remplace le noir, comme signe de l'occident; mais ces deux teintes, sombres toutes les deux, s'échangent, comme on le sait, assez facilement dans la symbolique des différentes races. Enfin, le cristal de roche, emblème du nord, reçoit fréquemment les teintes les plus diverses, par suite de son mélange avec des substances étrangères. Rien, par conséquent, n'empêche de supposer qu'ici il soit figuré comme étant d'un ton plus ou moins rouge.

(1) Abel Rémusat, *Essai sur la cosmographie et a cosmogonie des Bouddhistes, d'après les auteurs chinois*, p. 604, de l'année 1831, du *Journal des savants*.

se prêter bientôt à tous les sacrifices en faveur du jeune audacieux, suivre avec une anxieuse sollicitude ses premiers pas, soutenue par l'espoir souvent déçu, mais aussi quelquefois dépassé, de le voir devenir un jour la joie et l'honneur du modeste foyer. — M. Vastel avait éveillé pareilles espérances; il me reste maintenant à vous raconter comment il les a justifiées.

Tout jeune encore il fut placé dans le collége le plus voisin, dans ce petit collége de Valognes, qui, depuis l'illustre Vicq-d'Azir jusqu'à Léopold Delisle, devait fournir aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'administration tant d'hommes distingués. Leurs noms, inscrits pour la plupart dans nos archives, avaient attaché à cet établissement universitaire une espèce de célébrité, méritée, d'ailleurs, par le niveau élevé que les études y avaient dès longtemps acquis et qu'elles surent invariablement conserver jusqu'à l'époque de sa transformation. Notre élève sut mettre à profit ces conditions heureuses, et il eut le précieux avantage de pouvoir se préparer, par une éducation des plus complètes, aux études médicales, pour lesquelles il se sentit bientôt un invincible attrait. On ne songeait guère alors à cet étrange système de la bifurcation des études, qui avait la singulière prétention de protéger le corps médical contre les excès d'une culture littéraire, comme si jamais les lettres et la philosophie pouvaient être nuisibles dans une science à laquelle nous devons, pour le dire en passant, l'analyse la plus complète et la plus vraie des diverses facultés cérébrales.

dances mystiques et dont le texte, tel que nous le possédons aujourd'hui, n'est, sans doute, qu'une traduction du Sanskrit, renferme diverses allusions évidentes, bien qu'assez obscures, au système de symbolisme que nous étudions en ce moment (1). Voici ce que l'on y lit :

« Tatagata (surnom de Bouddha ; litt. le bienfai-
« teur) se trouve dans la ville de Chravatti. Maitreïa
« lui demande : « Y a-t-il encore une doctrine, outre
« la doctrine des Trois-Yeux ? » Bouddha dit qu'il y
« a le *Makhaçamaia*, la doctrine intérieure mysté-
« rieuse par le moyen de laquelle on peut bientôt
« devenir Bouddha. Après cela, il se plonge dans le
« *Çamadi* de diamant, il lance, du milieu de ses
« sourcils, un rayon de cinq couleurs, dans lequel
« *Akchabésa* sort du rayon noir ; *Vairotchana* sort du
« rayon blanc ; *Ratnaçambava* sort du rayon jaune ;
« *Anritaba* sort du rayon rouge, et *Amogaciddi* sort
« du rayon vert. Outre cela, sont amenés les cinq
« *Bodiçatvas* des cinq espèces d'yeux, des yeux de
« Bouddha ; des yeux des dieux ; des yeux de la
« doctrine ; des yeux de l'intelligence, et de ceux de
« la contemplation ; les huit *Bodiçatvas* de diamant,
« de l'œil, de l'oreille, du nez, de la langue, du
« corps, de l'esprit, de l'intelligence, de la raison ;

(1) *Mino tzzi ciane pinge dene gmene mine da tzziao vane tzini* (Contemplation de l'identité par Mandjouchri), voy. p. 188, *Le Bouddhisme*, par M. W. Wassiljew, traduit du russe par M. G.-A. Lacomme (Paris, 1865, chez M^me^ veuve Benjamin Duprat). — Il a paru de ce livre une traduction allemande (St-Pétersbourg, 1860 ; se trouve à Leipsig, chez M. Léopold Voss).

saisir quelques paroles tombées des lèvres du grand agitateur, alors relégué dans un petit amphithéâtre de l'étroite rue du Foin-St-Jacques. Il s'animera au souvenir de ces années pleines de passion et d'enthousiasme, et sa parole vive, imagée et féconde fera passer dans l'âme de ses auditeurs le sentiment d'admiration dont il n'avait pu lui-même se défendre. — Toutefois, ce sentiment n'avait jamais éteint chez lui tout sens critique, et grâce à une réserve dont il ne se départait jamais, grâce aussi aux heureuses relations que la fortune lui avait ménagées parmi ses condisciples, il n'avait pas tardé à s'apercevoir que le hardi novateur, subissant une loi fatale, commune à tous les révolutionnaires, pour atteindre le but, l'avait singulièrement dépassé ; — qu'il y avait d'autres maladies que l'*irritation*, et d'autres remèdes que la *diète* et les *sangsues*. — Vastel s'était lié, en effet, d'une étroite amitié avec Trousseau qui, comme lui, bien jeune encore, comme lui venant de la province, avait étudié, à Tours, sous le célèbre Bretonneau l'un des rares médecins qui, en face des doctrines nouvelles, eussent conservé une complète liberté !

Dans le commerce de cette intimité née sur les bancs de l'école et que la mort seule devait briser, Trousseau, avec son esprit vif, indépendant, original, fidèle aux idées de son maître autant par reconnaissance que par conviction peut-être, Trousseau, dis-je, ne pouvait, manquer d'exercer sur les idées de son jeune ami une salutaire influence. — Résistant à cet entraînement qui poussait la plupart de ses compagnons d'étude à soutenir des thèses où, en

Théphakkon-Than, litt. « anges des parfums », parce qu'ils sont nés dans des lieux odoriférants.

2° *Virulahok*, dont le domaine s'étend au midi du *Mérou*. Les anges, ses sujets, sont appelés *Théphakumphan*, litt. « anges ventrus. »

3° Le roi *Virupak* a en partage le côté de l'occident. Les *nakhs* ou dragons fabuleux, qui peuvent prendre à leur gré toutes sortes de formes, y compris la forme humaine, sont placés sous sa domination.

4° Enfin, *Vetsuvan* est le monarque du septentrion. Son empire s'étend sur tous les anges non soumis à la juridiction de ses trois autres confrères, ainsi que sur les géants hippocéphales et les démons des eaux et de la terre. On ne voit pas bien clairement, d'ailleurs, que des couleurs spéciales soient affectées à ces augustes personnages.

La tradition des grands fleuves qui arrosent le monde est également populaire à Siam ; seulement, on en admet cinq au lieu de quatre (1). Ce sont le *Khongka* ou Gange, la *Jamuna*, l'*Achiravadi*, le *Saraphum* et le *Mahi*. On ne doit pas les confondre avec les quatre embouchures du lac *Anŏdatasa*, qui, elles, correspondent bien certainement aux quatre rivières sacrées des Indous. De ces embouchures, la première s'appelle la *Gueule du Lion*, d'où descendent les eaux qui arrosent la partie orientale de l'Himaphan, et ensuite se rendent à la mer. La seconde est la *Bouche de l'Éléphant*, pour la région occidentale. Ensuite vient la *Bouche du Cheval*,

(1) Mgr Pallegoix, *Description du royaume Thaï ou Siam*, t. I, ch. xv, p. 437 et suiv. (Paris, 1854).

enfin songer à l'exercice professionnel, décida du choix qu'il devait faire entre Paris et la province. Il résista malgré tout aux pressantes instances de Trousseau qui voulait associer leur fortune, — et renonçant à des luttes quelquefois glorieuses, mais qui brisent souvent aussi les plus robustes organisations, il revint sur un théâtre plus modeste, à Caen, dans la ville témoin de ses heureux débuts dans la science. — Mais là du moins, un jour, il sera le premier.

Accueilli avec bienveillance par la plupart de ses anciens maîtres, notamment par le professeur Ameline, auquel l'invention des pièces artificielles d'anatomie avait déjà fait une espèce de célébrité, — bien que l'ingénieuse découverte réservât à d'autres honneur et profit,—appelé tout d'abord, grâce à certaines relations de famille, dans plusieurs maisons d'éducation, nommé adjoint de l'établissement du Bon-Sauveur, qui devait être pour lui la source inépuisable d'utiles et curieuses observations, M. Vastel, sans passer par les incertitudes et les difficultés d'un laborieux début, ne tarda pas à se faire une position considérée.

Dès le commencement, pourtant, il avait en quelque sorte rétréci les limites du champ qui lui était ouvert, en se consacrant résolûment à une seule des deux branches de l'art de guérir : la médecine. — Celle-ci fut, en effet, l'objet unique, exclusif, de ses travaux et de ses efforts, et c'est là, sans aucun doute, l'une des causes de son incontestable supériorité. — Non point que les notions ou la dextérité

TABLEAU DES COULEURS AFFECTÉES AUX DIVERS POINTS DE L'ESPACE CHEZ LES NATIONS BOUDDHIQUES.

	Couleurs des faces du Mérou, d'après le Mahabhârata	Couleurs affectées aux fleuves arrosant le *Djambou Dvipa*, d'après les Bouddhistes de l'Inde	Couleurs des quatre génies habitant les faces du Mérou, d'après les Tibétains	Couleurs des faces du Mérou et des mers correspondantes, d'après la donnée Siamoise
EST	*blanc*	*blanc*	*blanc*	*blanc*
SUD	*jaune*	*jaune*	*bleu*	*vert*
OUEST	*noir*	*bleu*	*rouge*	*noir ? couleur claire ?*
NORD	*rouge*	*rouge ? couleur claire ?*	*jaune*	*jaune*

Pyrénées, désolé, désespéré, allant demander le salut aux Eaux-Bonnes.

Du mal qui l'accablait alors, notre Académie, Messieurs, est presque en droit de se féliciter aujourd'hui, car non-seulement il revint guéri quelque temps plus tard, mais il revint avec un livre charmant, le seul que lui aient permis d'écrire ces loisirs forcés.

Le *Guide des voyageurs et des malades aux Eaux-Bonnes* est, en effet, malgré la modestie du titre, écrit avec un goût, une pureté de langage, un soin, que l'on chercherait en vain aujourd'hui dans les ouvrages de ce genre. Sous sa forme élégante et vraiment littéraire, il est loin toutefois de négliger le côté utile, le côté pratique ; et à quarante ans de distance, voyageurs et baigneurs pourraient y puiser encore de précieuses indications. On serait même en droit de lui reprocher d'avoir apporté trop de soin dans l'énumération de certains détails, si l'on ne devinait aisément qu'il a voulu donner partout à sa pensée un caractère d'unité et de constante perfection. Dans une analyse de l'ouvrage, publiée en 1838, notre honorable secrétaire, le caractérisait par ces mots, aussi justes que concis : « Être « utile et plaire est le double but que s'est proposé « l'auteur; il l'a pleinement atteint. » — Privilége bien rare pour ces œuvres ordinairement si fugitives, la lecture de ce petit in-18 de 200 pages offre encore aujourd'hui un vif et réel intérêt, même pour ceux auxquels les Pyrénées et leurs eaux ne seront jamais nécessaires ; — et je ne saurais résister

autant de divinités spéciales ; mais le système quinaire qui ajoute une nouvelle région aux quatre grandes plages de l'univers, offre évidemment un caractère bien plus compliqué. Peut-être l'étude de la philosophie religieuse de la Chine nous donnera-t-elle la clef de l'énigme. En effet, les métaphysiciens du Céleste-Empire admettent cinq agents primordiaux : 1° le principe mâle et actif, le dieu inconnu ; 2° le chaos, ou la matière inerte, représentant le principe femelle ; de leur union résultent : 3° le ciel et 4° la terre. Ces deux derniers, agissant l'un sur l'autre, donnent naissance au 5e principe, qui est l'homme (1). Ce principe mâle est appelé *yuny* et exerce une influence bienfaisante. Au contraire, le *yin*, ou principe féminin, a une action néfaste. C'est lui qui cause la mort et la décadence de tous les êtres.

Il faut remarquer, en effet, le rôle important joué à la Chine par le nombre cinq, en qualité de nombre sacré. En tous cas, les habitants de l'Empire du Milieu n'ont point été les seuls à admettre cinq points cardinaux. La même particularité se retrouve chez les Chaldéens et surtout chez les Hébreux. Précisément, ce que nous savons de la cosmogonie Babylonienne rappelle singulièrement celle de la Chine, et il est vraisemblable que si nos connaissances, à cet égard, étaient plus développées, nous verrions l'analogie se poursuivre jusque dans les moindres

(1) MM. Newbold et Wilson, *The chinese secret triad society of the Tien ti huih*, p. 154 et suiv. du n° IX du *Journal of the royal asiatic society*.

détails. Ainsi que l'on en peut juger par notre travail sur la vision d'Ézéchiel (1), les sages de la Chaldée admettaient deux principes co-éternels, le dieu suprême, organisateur mais non créateur de la nature, et le chaos ou abîme primordial, personnification de l'élément féminin, humide et malfaisant. Une conception analogue pour la forme, bien que interprétée d'une façon toute différente, semble se faire jour dans les premiers versets de la *Genèse* (2). Nous y voyons l'esprit divin flottant sur les eaux chaotiques, les fécondant, pour ainsi dire, afin de donner naissance aux principes des ténèbres et de la lumière. Au second acte de la création apparaissent les oiseaux du ciel et les animaux vivant sur le sol. Enfin, cette scène grandiose se termine par l'apparition de l'homme, le chef-d'œuvre des mains du Tout-Puissant. Du reste, ce que nous venons de dire à ce propos suffira, sans doute, à éclairer le lecteur, et nous croyons superflu, quant à présent du moins, d'entreprendre une étude plus approfondie des cosmogonies antiques.

(1) *Les animaux de la vision d'Ézéchiel et la symbolique chal-*

LA VÉRITÉ

SUR

L'ÉPIGRAPHE DE L'ESPRIT DES LOIS

(Prolem sine matre creatam),

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

I.

Le volume de *Mémoires*, publié en 1860 par l'Académie de Caen, contient une dissertation de quelques pages, dues à la plume de l'un de ses anciens membres, M. Demiau de Crouzilhac. Cette dissertation est intitulée : *Recherches sur l'épigraphe de l'Esprit des Lois*, par Montesquieu (*Prolem sine matre creatam*). Quel sens pouvait avoir une telle épigraphe en tête d'un tel livre ?

Il était impossible de supposer que l'illustre auteur l'eût prise au hasard. Qu'avait-il donc voulu dire ? Quelle pensée secrète recélait ici l'hémistiche d'Ovide ?

Plusieurs écrivains avaient donné leurs conjectures, qui n'avaient point satisfait M. Demiau de Crouzilhac. Ami du paradoxe, qu'il cultivait avec succès, grâce aux ressources d'une élocution facile et d'un esprit très-subtil, très-aiguisé, il combattit

« qu'il n'était entré. Ils ne tardèrent pas à recon-
« naître la cause de ses brusques mouvements ; car
« sa tête n'était pas encore entièrement sortie de
« l'antre que déjà celle de l'ours apparaissait. Aussi
« le malheureux chasseur ne put-il penser à la fuite,
« car à peine était-il debout, que son terrible adver-
« saire, debout aussi, le surpassant en hauteur,
« l'œil en feu, la gueule béante, s'élança sur lui.
« Dans l'impossibilité d'éviter cette lutte effrayante,
« le chasseur l'accepta courageusement. Portant toute
« son attention à préserver sa tête des dents meur-
« trières du monstre, il se jeta dans ses bras,
« l'étreignit des siens ; et, collant son cou sur le cou
« de l'ours, il maintint fortement le côté de sa tête
« appuyé sur l'épaule de son adversaire, et, joue
« contre joue, poitrine contre poitrine, cherchant
« mutuellement à s'étouffer dans leurs étreintes, ils
« perdirent l'équilibre, tombèrent sans se lâcher et
« roulèrent vers le précipice en bondissant contre
« les pointes des rochers dont la pente rapide était
« semée.

« Ils touchaient déjà le bord, quand un quar-
« tier de rocher plus gros que les autres arrêta
« un instant les deux combattants. L'ours colossal se
« trouvait, par hasard, placé en dessus, de sorte
« que son corps énorme couvrait entièrement le
« corps de notre héros, qui faisait de vains efforts
« pour se soustraire au poids qui l'accablait. Prompt
« comme la pensée, un des chasseurs saisit ce mo-
« ment, qui lui paraît favorable, ajuste l'ours, le
« coup part, et l'immobilité succède aux secousses
« que s'imprimaient les combattants, dont la double

prêtes peu réfléchis ; mais ses propres réflexions vont se subtilisant après qu'il a fait une excursion dans Ovide, dans Lactance, dans la *Cité de Dieu*, de saint Augustin ; il peint le philosophe, anxieux sur l'accueil que recevra son œuvre, interrogeant les hommes de goût, demandant avec instance les conseils de ses amis, cherchant puérilement des approbateurs, presque des flatteurs, qui lui promissent le succès.

Le manuscrit inconnu encore et qui devait avoir une fortune si méritée, partit enfin du château de La Brède pour Paris. Montesquieu l'adressait à Helvétius qui le lut trois fois, et qui, d'accord avec Saurin, leur ami commun, condamna le chef-d'œuvre « comme composant avec le préjugé et inintelligible « pour les robins. »

Ainsi, d'après M. Demiau de Crouzilhac, c'est en se redressant, en se cabrant par amour-propre devant des amis trop sévères, qui méconnaissaient la valeur de l'*Esprit des Lois* et sa renommée future, que Montesquieu jeta avec humeur sur son titre l'hémistiche d'Ovide pour épigraphe. *Sine matre* signifie donc sans appui, sans conseils, sans concours, sans patronage.

Il me fut impossible d'accepter cette interprétation, malgré les efforts que l'auteur fit de vive voix pour me convaincre. Je soupçonnais un autre sens à l'épigraphe, et j'ai depuis été confirmé dans mon opinion.

J'appris un jour que M. Guizot connaissait le mot de l'énigme, et je lui adressai la dissertation de M. Demiau de Crouzilhac. Je lui écrivis en même

temps pour lui demander, avec une discrète réserve, le sens inconnu que nous cherchions.

M. Guizot me répondit qu'en effet, il le tenait de Suard, qui le tenait lui-même de Montesquieu, et qu'il me le dirait à la première entrevue que nous aurions.

Cette entrevue, longtemps désirée par moi, eut lieu enfin le 6 novembre 1873. Étant allé faire une visite au grand homme dans sa retraite du Val-Richer, je lui rappelai devant M. Ferrand, préfet du Calvados, sa promesse écrite depuis des années, et qu'il s'empressa de satisfaire. Ma mémoire peu fidèle n'a point retenu toutes ses paroles, mais en voici le sens avec une parfaite exactitude.

« J'ai connu Suard qui, fort jeune, avait connu Montesquieu. Il m'a conté qu'un jour il l'interrogea sur le sens de son épigraphe : *Prolem sine matre creatam.* « Jeune homme, lui dit Montesquieu, je vais vous paraître un peu fat, mais vous saurez la vérité. Un ouvrage comme l'*Esprit des Lois* requérait deux conditions indispensables : le génie et la liberté. Je crois que l'un ne m'a pas fait défaut ; je ne puis en dire autant de l'autre. »

La lumière se fit dans l'esprit de Suard et M. Guizot

sive réserve de l'auteur dans plusieurs chapitres. Sa plainte déguisée est une preuve de la contrainte subie par sa prudence, une preuve évidente que son génie n'osa prendre tout son essor. Une nouvelle étude de son livre tirerait peut-être un nouvel intérêt de cet aperçu.

II.

Montesquieu avait pressenti que ses principes lui susciteraient des adversaires ; ils lui suscitèrent des ennemis acharnés. Les théologiens jansénistes, auteurs des *Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus*, bondirent à l'apparition de l'*Esprit des Lois*. Dès le 9 octobre 1749, ils commencèrent une campagne contre l'ouvrage, et provoquèrent une réfutation par Montesquieu, intitulée : *Défense de l'Esprit des Lois*, réfutation qui est un modèle de calme, de logique et de bon sens. Cette *Défense* est connue, elle fait partie des œuvres de l'auteur. Il n'en est pas de même des attaques anonymes de la feuille ultra-pieuse. Voici quelques phrases du début, par lequel le gazetier annonce au monde l'apparition de l'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain :

« ..... Il y a environ un an qu'il s'est répandu ici « (à Paris) une de ces productions irréligieuses dont « le monde depuis quelque temps est inondé, et qui « ne se sont si prodigieusement multipliées que « depuis l'arrivée de la bulle *Unigenitus*, et encore « plus depuis qu'on n'est occupé que du soin de « faire prévaloir ce décret anti-chrétien. Le livre

« scandaleux dont il s'agit paroît imprimé à Genève « en deux vol. in-4° et en quatre vol. in-12, sous ce « titre : *De l'Esprit des lois*..... L'auteur dit qu'il a « bien des fois commencé et abandonné son ouvrage, « que bien des fois il en a jeté les feuilles au vent. « C'est qu'alors il marchoit sans savoir où il alloit. « Je suivois mon objet, dit-il dans sa préface, sans « former de dessein ; je ne connoissois ni les règles, « ni les exceptions ; je ne trouvois la vérité que pour « la perdre. Mais quand j'ai découvert mes prin- « cipes, tout ce que je cherchois est venu à moi ; et « dans le cours de vingt années, j'ai vu mon ou- « vrage commencer, croître, s'avancer et finir. » Si « l'auteur avoit voulu suivre un chemin frayé, son « ouvrage lui auroit coûté moins de temps et de « travail. Mais voulant marcher dans des routes dé- « tournées, il n'est pas surprenant qu'il ait éprouvé « tout ce qui arrive à ceux qui s'égarent. Cependant « quand l'auteur jetoit au feu ses premières pro- « ductions, il étoit moins éloigné de la vérité que « lorsqu'il a commencé à être content de son travail. « Il jetoit au feu ses premières productions, parce « que la vérité lui en découvroit le faux ; mais la

parut l'année suivante, à Berlin, sous le titre de *Suite de la Défense de l'Esprit des Loix, ou Examen de la réplique du Gazetier ecclésiastique à la Défense de l'Esprit des Loix.* Cette brochure anonyme était de La Beaumelle. L'auteur s'exprime ainsi, pages 4 et 5 : « Vraisemblablement M. de M..... (Montesquieu) ne répondra point à ces redoutables adversaires ; il *déclinera* prudemment le *combat ;* il laissera le soin de sa vengeance au mépris public ; et, vieux athlète, il se reposera à l'ombre de ses lauriers, ou s'occupera à en moissonner de nouveaux. — Quand on est né pour éclairer l'univers, on lui doit compte de ses moindres moments, compte d'autant plus rigoureux que les talents utiles au bonheur du genre humain sont plus rares, et que la dette est immense. — M. de M..... devait quelques éclaircissements à un certain nombre de personnes, qu'une longue familiarité avec quelques préjugés régnants avait séduits contre quelques morceaux de son livre. Il les a donnés. Le voilà désormais quitte envers eux. Quelle apparence qu'il se donne la peine de suivre dans tous leurs écarts des nouvellistes désœuvrés, accoutumés à ne porter sur les objets qu'un œil prévenu, empressés à saisir l'occasion de s'illustrer aux dépens du mérite et des talents, habiles à farder la vérité ; intéressés en tout sens à éterniser la dispute. — Mais les critiques sont d'étranges mortels : qu'on les réfute ou non, ils ont toujours gain de cause. Laissez-vous leur livre sans réponse ? Votre silence est un aveu tacite de votre défaite. Y répondez-vous ? Votre défense est un aveu de leur triomphe. Leur imagination en dresse un trophée à leur amour-propre. — Cependant

cela suffit ; — et demander à M. Vastel qu'il prît pour modèle de ses leçons les savantes cliniques de son ami Trousseau, si justement admirées et si bien placées dans un amphithéâtre de Paris, c'eût été méconnaître le tact et le sens pratique qu'il possédait à un si haut degré. Ne perdons pas de vue que, parmi nos élèves, il en est qui vont ailleurs compléter une instruction ébauchée chez nous ; mais qu'il en est aussi qui, sous un titre modeste, sortent directement de nos mains pour entrer immédiatement en exercice. Notre département est plein de jeunes praticiens formés, instruits dans ces conditions, et j'ajouterai, sans crainte d'être démenti, qu'ils font honneur à la méthode. — Paris exerce sur certains esprits une fascination telle que pour eux celui-là seul est parfait, qui le copie servilement, en tous points. Nous oublions trop que la province est la province, que la conduite à tenir doit différer, quand le milieu diffère, et que là où il y a avantage à être indépendant, il faut avoir le courage de l'être.

Quoi qu'il en soit, le soin avec lequel il s'occupa de tout ce qui concernait son service de clinique, la respectueuse sympathie qu'il sut inspirer à ses élèves, en essayant d'aplanir les difficultés des premiers pas, de stimuler leur zèle, de récompenser leurs efforts, contribua pour une large part, sans doute, à donner à l'École de médecine de Caen une notoriété et une importance qu'avant lui elle n'avait jamais connues.

Il en avait été nommé directeur en 1850, en

mées et affermies. Il a pu dire que lui aussi était peintre, qu'il ambitionnait la gloire d'être un modèle, mais non qu'il n'avait point eu de modèles.

L'ouvrage de M. Barni a été publié en 1865. Un autre écrivain, parlant de Montesquieu, dans *La littérature française au dix-huitième siècle*, 1874, M. Paul Albert, maître de conférences à l'École normale supérieure, a écrit dans une note, à l'occasion de l'épigraphe *Prolem sine matre creatam* : « *Enfant né sans mère*, ce qui signifiait évidemment que Montesquieu n'avait pas eu de modèles. On dit que plus tard, dans le monde, il l'expliquait autrement. — *Sans mère* voulait dire sans liberté. — Mais rien n'est moins certain. »

Nous regrettons que des esprits aussi distingués que MM. Jules Barni et Paul Albert se soient rangés à une opinion qui n'était point celle de Montesquieu. L'explication venue directement de ce dernier à M. Guizot, par l'intermédiaire de Suard, ne peut être révoquée en doute : elle est d'ailleurs la plus vraisemblable et la plus naturelle; nous la tenons pour certaine.

patriote, le docteur Vimont, avec les cerveaux moulés en plâtre pour la plupart ; — sans contredit l'une des plus belles et des plus complètes collections qui puissent être offertes en Europe aux études phrénologiques.

Non-seulement les intérêts des études médicales proprement dites, mais ceux de l'exercice professionnel lui-même occupèrent son incessante activité, et son influence tutélaire fut en quelque sorte légalement consacrée quand, s'agrégeant à l'Association générale des médecins de France, l'Association médicale du Calvados dont il avait été quelque peu le promoteur, le choisit pour son président. Et ce nouvel honneur, que lui décernait le choix libre et spontané de ses confrères, il le devait beaucoup moins à ses titres officiels et à son autorité scientifique qu'à l'aménité de son esprit, la dignité de son caractère, la sûreté de ses relations. L'assemblée des délégués de tous les départements ajouta encore à cet honneur en le désignant pour faire partie du Conseil général de l'Association, où il alla siéger à côté du célèbre fondateur de cette œuvre immense, le docteur Rayer, qui était à la fois son compatriote et son ami. Rayer est né, en effet, en Basse-Normandie, à la porte de Caen, dans ce petit village de St-Sylvain d'où devaient sortir en quelques années trois hommes qui, par la seule puissance du travail et du talent, ont su s'élever aux plus hautes dignités de la science, de la magistrature et de l'Église.

Ce titre de président de l'Association des médecins

eût cet abîme qu'on dit entre les Commentaires ou Mémoires des anciens et ceux des modernes. Mais, au lieu de traiter la question en général, je laisserai de côté les Grecs pour ne m'occuper que des Romains, et même parmi les Romains, je m'attacherai aux Commentaires ou Mémoires d'un seul homme.

Certes, si tous les Commentaires avaient été de la nature de ceux de Q. Lutatius Catulus et de Cicéron sur leur consulat, ou de ceux de L. Licinius Lucullus sur la guerre des Marses, on pourrait justement supposer qu'ils étaient marqués de la même impersonnalité et différaient autant de nos Mémoires que les Commentaires de César. Il faudrait alors chercher l'analogue des Mémoires modernes dans certains écrits d'une autre espèce, par exemple dans celui que Cicéron avait intitulé: *Anecdota* ou *Expositio consiliorum suorum*. Le second titre, en effet, se rapporte très-bien à l'un des faibles les plus communs aux écrivains de Mémoires, je veux dire le besoin de faire leur apologie et leur apothéose, tandis que le premier indique un besoin qui ne leur est pas moins commun, celui de médire ou de se justifier et de se glorifier aux dépens d'autrui. On ne peut faire aucun doute à ce sujet, lorsqu'on lit dans une lettre à Atticus : « Je m'occuperai, mais pour vous seul, d'anecdotes à la manière de Théopompe, ou plus mordantes encore. Désormais, je borne toute ma politique à un seul point : je hais les méchants, je les hais sans colère, mais non sans trouver du plaisir à les peindre. » Mais nous n'en sommes pas réduits à chercher de vrais Mémoires en dehors des Com-

Le Dr Vastel, comme tous les esprits sages, n'en voyait point sans un sentiment d'humiliation pour notre époque, les inquiétants et irrésistibles progrès sous mille aspects divers. — A ses yeux, donc, la lutte n'avait d'autre but qu'une protestation stérile, il est vrai, mais légitime après tout.

Avec ces fonctions multiples, ces obligations de toute sorte auxquelles il fallait satisfaire chaque jour, nous pouvons regretter qu'il n'ait pas laissé plus de travaux écrits ; nous ne saurions lui en faire un reproche. On s'explique difficilement, au contraire, le soin scrupuleux, la régularité, l'exactitude avec lesquels il s'acquittait de tous ses devoirs publics, quand on songe aux labeurs sans trêve auxquels le condamnaient les exigences d'une grande clientèle. Peu de médecins méritèrent plus la confiance, nul ne fut plus apte à l'inspirer. La politesse exquise, la distinction et l'affabilité de ses manières, la sécurité dont les malades sont toujours avides et qu'ils puisaient invariablement dans les formes affectueuses et persuasives de son langage, l'avaient fait dès longtemps rechercher ; en même temps que sa droiture, son honorabilité à toute épreuve, et la vaste expérience qu'il tirait de sa position à l'Hôtel-Dieu étaient justement estimées de ses confrères, qui faisaient un fréquent appel à ses conseils : il était devenu en quelque sorte le *médecin du département*, comme son collègue et ami de la clinique chirurgicale, M. le Dr Le Prestre, en était le chirurgien. Rien d'étonnant que de cette vie si remplie, de cette fine intelligence à jamais éteinte, où l'expérience,

mais énergique, jetant parfois à la tête des peuples dans les temps troublés: tant cette constitution éphémère, et qui dura à peine autant que lui, était contraire à la nature des choses et au bon sens! tant elle tenait peu de compte des changements qui s'étaient produits ou dans les mœurs, dans les institutions et dans les idées de son pays, ou dans les hommes et les intérêts! « Ame violente, dit Montesquieu, Sylla ramena violemment les Romains à la liberté. » Mais à quelle liberté? Patricien, et ne comprenant pas que le vieux patriciat n'était plus, mais qu'il avait fait place à une noblesse qui n'avait des patriciens que la morgue et la rapacité, la liberté, qu'il croyait restaurer, n'était que la domination d'une oligarchie aussi impuissante que corrompue. Il voulait donc et crut sauver la république romaine, en rétablissant ce qu'il appelait le règne des lois sur les ruines du tribunat et de la plèbe; et pour faire régner les lois, il ne sut trouver d'autres moyens que l'usurpation de la dictature et les proscriptions, c'est-à-dire la spoliation d'une partie des citoyens assassinés au profit de l'autre, sans s'inquiéter si les fils des proscrits ne formeraient pas une classe redoutable dans la société, et si ceux qu'il enrichissait de leurs dépouilles ne dissiperaient pas ces biens mal acquis en prodigalités ruineuses, qui leur feraient convoiter de nouveaux bouleversements et de nouvelles proscriptions. Mais je n'entends pas examiner une à une les pièces de l'édifice sans durée que Sylla cimenta du sang de ses adversaires; qu'il me suffise de dire que ce héros du parti des honnêtes gens, sous prétexte de rétablir l'ordre

milieu de quelques intimes, lui donnaient cet entrain, cette verve communicative qui faisaient de lui le causeur le plus fin, le plus délicat, le plus séduisant, le plus entraînant? Toujours discret et mesuré en toutes choses, il avait fini de parler, qu'on eût voulu l'entendre encore; — jamais une parole blessante, même, chose rare, pour placer un bon mot! — jamais la moindre allusion qui pût froisser la susceptibilité la plus ombrageuse! — Très-indulgent pour l'opinion d'autrui, et quelque peu sceptique comme les hommes qui ont beaucoup vu, beaucoup observé et disséqué en quelque sorte toutes les faiblesses humaines, il fuyait avec soin les discussions ardentes, passionnées, et quand, par hasard, il se trouvait mêlé malgré lui à quelque controverse violente, il ramenait bientôt ses interlocuteurs à plus de réserve par le ton calme et modéré, que les circonstances, même les plus critiques, étaient impuissantes à troubler.

Il excellait surtout dans l'art de raconter, et cet art s'exerçait sur les sujets les plus divers. Il savait donner de l'attrait aux faits les plus vulgaires, piquer la curiosité avec les anecdotes les plus simples, dramatiser les événements les plus ordinaires de la vie; intéressant au plus haut degré dans le récit de ses voyages,— soit qu'on le suivît à travers le Brunig avec les impressions ineffaçables que réservent aux voyageurs les lacs transparents ou les précipices affreux dont la route est bordée,— soit qu'il décrivît les délicieux paysages de la vallée de Lauterbrunn ou le grandiose spectacle contemplé des sommets du Righi. — Tel était le charme et la séduction de sa parole,

document, nous aurait certainement laissé une impression bien plus complète et plus vive.

L. Cornélius Sylla, après avoir abdiqué la dictature en 675, s'était retiré dans sa campagne de Pouzzole pour y jouir du repos, tout en surveillant, avec une attention jalouse, ce qui se passait à Rome et le jeu de la machine gouvernementale qu'il avait instituée. C'est là qu'au milieu des amusements de la pêche et de la chasse, au milieu des plaisirs du lit et de la table, parmi des baladins et des baladines, il se mit à expliquer sa vie pour la postérité, et se livra à cette occupation avec tant d'assiduité, qu'il achevait le XXII^e^ livre de ses Mémoires en 676, deux jours avant sa mort. Il y avait raconté non point tel ou tel épisode de sa vie, comme avait déjà fait Catulus, et comme firent plus tard Lucullus et César, mais sa vie tout entière. On ne peut même soupçonner ce qui remplissait le premier livre. La seule indication que nous ayons sur son contenu est cette phrase de Plutarque (1) : « M. Lucullus s'était exercé à bien parler l'une et l'autre langue. C'est pourquoi Sylla, écrivant le récit de ses propres actions, lui recommandait dans cet ouvrage d'y mettre plus d'ordre et une disposition plus convenable. » Mais cette préface ou cette dédicace à Lucullus ne pouvait remplir un livre tout entier. Or, Sylla en était encore à parler de sa famille dans le second livre, où il était question d'un de ses ancêtres, P. Cornélius Rufus ou Rufinus, qui porta le premier le surnom de Sylla et qui fut flamine de Jupiter, au temps de la guerre

(1) *Vie de Lucullus.*

de l'Hôpital ; — mais il voulut mourir au poste de combat.

Un soir qu'il rentrait vers sept heures de l'Hôtel-Dieu, où il avait, comme de coutume, passé plusieurs heures près des mourants, il prit le lit avec des symptômes qui ne nous laissèrent aucun doute. A huit heures, tout espoir était perdu. — Il l'apprit calme et résigné d'avance. — Il vit approcher la mort de sang-froid, ne consentant à la combattre que pour rendre, en quelque sorte, un dernier hommage à la profession qu'il avait tant aimée et honorée. — Vers minuit, ses lèvres étaient glacées, ses yeux éteints. — Il essaya de parler, sa voix était perdue. Il serra alors d'une suprême et affectueuse étreinte la main d'une compagne dévouée et de tous ceux que déjà, avec une émotion difficilement contenue, il avait remerciés de leurs soins tendres et pieux ; — puis il s'endormit pour toujours dans une lente agonie.

Ainsi succomba, le 22 septembre 1873, victime du devoir, sans souci du danger, l'homme qui, par ses talents, par ses vertus, par les services rendus, a été et restera dans notre pays l'exemple et l'honneur du corps médical.

critique fût, je ne dis pas fondée, mais possible. La seule chose certaine que nous sachions de ces douze livres, c'est que Sylla, dans le XXII^e^, parlait en quelque manière (τρόπον τινά) de sa mort, que l'ombre de son fils lui avait prédite dans un rêve. On peut toutefois se montrer moins crédule que Plutarque et supposer que ce dernier récit n'était pas de la main du dictateur, mais de celle de son affranchi L. Cornélius Épicadus; car Suétone nous dit formellement que Sylla laissa ses Mémoires inachevés, et qu'ils furent complétés par cet affranchi. Il faut, je crois, entendre simplement par ces mots qu'Épicadus ajouta aux Mémoires de son patron, ce que celui-ci ne pouvait évidemment y avoir mis, malgré tous les miracles dont il se vantait d'avoir été favorisé, je veux dire le récit de sa mort et de ses funérailles. Qu'il n'ait rien changé au reste, quand même le respect pour son ancien maître ne l'en aurait pas empêché, c'est ce qui peut se conclure de cette circonstance que Sylla avait envoyé ses Mémoires à Lucullus, qu'il faisait en même temps tuteur de ses enfants, afin d'en améliorer la disposition et d'en polir le style. Lucullus ne paraît pas s'être beaucoup soucié de rendre ce service au dictateur, son ami; au moins les anciens ne nous disent-ils rien à ce sujet : de sorte qu'à part la mort et les funérailles, et sans doute aussi le dernier rêve de Sylla, dont le récit était d'Épicadus, le texte que lisaient les anciens était celui-là même que Sylla avait laissé, sans corrections, additions ni retranchements.

Mais il peut sembler étrange qu'un ouvrage aussi considérable, au moins pour le fond, ne se trouve

d'une ville peut se faire, il est vrai, sans qu'il soit utile d'entrer, au préalable, dans la moindre considération philosophique ; il me semble pourtant, qu'au courant de cette étude, l'opportunité de mon préambule se trouvera justifiée.

I.

Du XI^e^ siècle à la fin du XV^e^. — Lanfranc et Guillaume Bonne-Ame. — La musique dans les abbayes. — Mystères et miracles. — La musique à St-Pierre de Caen.

Les origines de Caen, cela va sans dire, ne nous fourniront pas notre point de départ. Que cette ville doive sa fondation aux Saxons ou aux Latins ; qu'il faille en fixer la date au VI^e^ siècle, ou plus haut encore, il est bien certain qu'en ces temps reculés et généralement troublés, la musique fut lettre-morte, ou peu s'en faut, surtout dans une cité encore au berceau.

Les arts ne peuvent fleurir et prendre leur essor que dans un milieu civilisé : ce milieu favorable au développement intellectuel, le XI^e^ siècle nous l'offrira-t-il ? Non, si nous regardons la motte féodale sur laquelle se dresse le repaire du baron altier et guerroyeur ; oui, si nous tournons nos regards vers l'abbaye, où, dans la paix, s'abritent la piété et le savoir. C'est que nous sommes ici, non-seulement au siècle de Grimoult du Plessis et de Robert Fitz-Haimon, mais encore, et ce qui vaut mieux, au siècle de Lanfranc et de saint Anselme.

apologétique. Voyant que sa politique avait déplu au plus grand nombre, et que peut-être elle n'avait pas l'approbation de ceux mêmes qui en profitaient, il devait louer ce qu'il avait fait par lui-même ou par les siens, défendre ce qui pouvait paraître moins utile et moins nécessaire que le reste, et dénigrer les actes et l'honneur de ses adversaires. « Mais, dit Peter, il ne le fit pas franchement comme Caton le censeur, « *haud quaquam obtrectator laudum suarum* » qui, comme on sait, n'était pas d'humeur à diminuer son propre mérite ; il couvrit son dessein d'une apparence de modestie hypocrite. Tout ce qu'il avait fait de remarquable, il l'attribuait non à sa vertu propre, ni à sa prudence, mais à la faveur surnaturelle et à la bienveillance des dieux, lesquels lui avaient prêté dans toutes ses entreprises une assistance toute particulière : c'est par là, disait-il, qu'il avait échappé aux embûches de ses ennemis, conquis le crédit et l'autorité malgré l'opposition des hommes les plus considérables de Rome, et, avec une poignée de soldats, mis en fuite et détruit des armées innombrables. » Tout cela est vrai, moins la modestie réelle ou apparente qu'on croit apercevoir dans Sylla : ce n'est point par modestie qu'un homme politique se présente en toute occasion comme un personnage providentiel, comme le favori de la fortune et des dieux ; je verrais plutôt là le signe d'un orgueil sans mesure et surhumain.

Quoi qu'il en soit, « non-seulement, dit Plutarque, Sylla permettait qu'on vantât son bonheur et les faveurs du sort à son égard, mais enchérissant encore sur ces dires et divinisant ses actions, il les

La situation florissante de l'art musical dans ce monastère était loin d'être un fait exceptionnel : ainsi, sans quitter le duché, nous pouvons citer l'abbaye de Fontenelle, illustrée par Gerbert, un dilettante en son genre ; celle du Mont-Ste-Catherine, près Rouen, où tant de religieux devenus célèbres s'étaient formés aux leçons du vénérable abbé Isambert ; St-Martin de Troarn, qui eut pour premier abbé Durand, compositeur d'antiennes et de répons ; Ste-Marie de Dive (1), gouvernée dans le même temps par un autre compositeur, l'allemand Ainard ; enfin, pour me borner à ces quelques citations, St-Evroul-en-Ouche, qui a produit comme musiciens : Witmond, Rainauld-le-Chauve, Roger du Sap et d'autres encore.

L'enseignement musical dans les écoles conventuelles roulait principalement sur la connaissance du chant et sur la lecture des livres d'offices, que rendait très-difficile la notation par neumes. Cet inconvénient était tel que, le plus souvent, on se bornait à faire apprendre par cœur aux jeunes clercs les nombreuses pièces de chant qui composaient l'Antiphonaire. Aux élèves les plus avancés, on enseignait la diaphonie, ou *organum*, c'est-à-dire l'harmonie à l'état rudimentaire, dont les formes suivaient, du reste, un mouvement de progrès assez lent, mais sensible.

Les couvents de femmes, moins nombreux, devaient participer, jusqu'à un certain point, à la culture intellectuelle en honneur dans les monastères

(1) Au bourg de St-Pierre-sur-Dives.

Mais comment persuader aux autres ce dont il paraît avoir été persuadé lui-même ? Outre l'ébranlement que ses prodigieux succès et les calamités du temps durent causer aux imaginations, il imagina deux moyens de diviniser en quelque sorte sa conduite. D'abord, il recueillit avec le plus grand soin et inséra dans ses Mémoires tous les oracles, prodiges, apparitions et rêves vrais ou faux, qui lui avaient annoncé sa grandeur future et qui l'avaient poussé à quelque entreprise, afin de démontrer par ces exemples éclatants que les dieux l'avaient toujours entouré de la plus grande sollicitude, et que non-seulement ils l'avaient conduit comme par la main dans les actes les plus hasardeux qui lui avaient si bien réussi, mais qu'ils avaient encore attiré sur lui l'attention et l'admiration des hommes, et par là augmenté sa gloire avec son autorité. En second lieu, dans le récit de ses batailles, il exagéra autant les pertes des ennemis qu'il atténua les siennes, pour mieux mettre en évidence la force surnaturelle qui le soutenait, et contre laquelle il y avait de la folie, pour ne pas dire de l'impiété, à combattre.

1° Il affirmait donc qu'il mit un jour ses troupes en mouvement sur les instantes prières de l'aruspice Posthumius, qui, à la vue d'un serpent sortant de dessous l'autel du sacrifice, lui prédisait une insigne victoire, et qu'en effet il prit un camp formidable que les Samnites avaient formé devant Nole ; que des Chaldéens, lorsqu'il n'était encore qu'un jeune homme obscur, lui annoncèrent une vie merveilleuse et une mémoire éternelle ; qu'après la victoire de Chéronée, Q. Titius, un des commerçants les plus

considérables de la Grèce, lui déclara que Trophonius lui promettait, dans peu de jours et au même endroit, une seconde victoire, — celle d'Orchomène, — tandis qu'un soldat légionnaire, nommé Salviénus, vint lui prédire, de la part du dieu, les succès qu'il devait obtenir en Italie ; il avait soin d'ajouter que tous deux assuraient ne parler que d'après la voix divine même qu'ils avaient entendue, et avoir vu une figure dont la grandeur et la beauté ressemblaient à celles de Jupiter Olympien. Enfin, il racontait qu'il lui était arrivé beaucoup de choses heureuses et de favorable augure lors de sa traversée de Grèce en Italie, où le rappelaient les affaires de Rome. Tous ces faits miraculeux nous sont donnés expressément comme rapportés par Sylla lui-même ; mais ce n'est que la moindre partie de ceux du même genre que Plutarque lui a empruntés, et je ne fais aucun doute avec Peter que les nombreux présages et songes, favorables à Sylla, défavorables à ses ennemis, qui remplissent sa biographie, aient passé des longs Mémoires du dictateur dans la brève notice de l'écrivain grec. La formule λέγεται (on dit), ou ἱστορεῖται (l'histoire rapporte), par laquelle commencent un certain nombre de ces récits de miracles, ne doit

[redacted]

s'étonna qu'il pût supporter de n'être pas le premier de tous. » Or, nous voyons par le dernier chapitre de Plutarque, rapproché de quelques mots de Velléius et d'Appien, que c'est Sylla lui-même qui racontait cet oracle des Chaldéens. Il était impossible que les commencements de la guerre civile ne fussent pas marqués par des prodiges : tout le chapitre VII en est plein. Et si l'on ne peut démontrer qu'ils aient été transportés là des Mémoires, il est impossible, d'un autre côté, qu'avec ses habitudes de superstition ou d'imposture, Sylla n'ait point rapporté les miracles qui annonçaient ce grand conflit, d'où allait sortir sa toute-puissance : la divinité qui était toujours à ses ordres ne pouvait le laisser ici sans avertissement et sans lumières. Et quel merveilleux secours pour la politique de cet homme, qui se donnait pour le restaurateur de la république et pour le troisième fondateur de Rome, que les théories palingénésiques des devins toscans ! Consultés sur les prodiges qui effrayaient tous les esprits, ils disaient « que ces prodiges annonçaient un nouvel âge, qui changerait la face du monde; qu'il devait se succéder huit races d'hommes qui différeraient par leurs mœurs et par leur genre de vie; que Dieu avait fixé pour chacune de ces races une durée de temps, limitée par la période de la grande année, et que lorsqu'une race finit et qu'il s'en élève une autre, le ciel ou a terre en donne le signal par quelque mouvement extraordinaire. » Sylla ne devait-il point profiter de ces croyances superstitieuses, ainsi qu'Auguste chercha plus tard à le faire, comme le témoigne la fameuse églogue à Pollion ? Le IXe chapitre rapporte

la prédiction de Posthumius, dont nous avons déjà parlé d'après le *De divinatione;* mais il ajoute cette autre merveille qui, d'après la teneur même du récit, ne peut avoir été racontée que par Sylla lui-même : « On dit que Sylla vit lui apparaître en songe une déesse qu'adorent les Romains (Séléné, Athéné ou Ényo). Il la vit, debout à ses côtés, lui remettre la foudre et lui ordonner d'en frapper ses ennemis, qu'elle désigna l'un après l'autre par leurs noms; et ceux-ci frappés disparaissaient. Exalté par cette vision, il la raconta le lendemain à son collègue et marcha droit à Rome. » Sylla s'embarque-t-il pour aller combattre Mithridate? Une Victoire couronnée, que les Pergaméniens faisaient descendre avec des machines sur la tête de ce prince, échappe, tombe tout à coup, se brise à la grande consternation du peuple et du roi. Rien n'indique ici (ch. XI) que ce récit vienne de Sylla. Mais ne fallait-il pas qu'une guerre, dont Marius lui avait disputé l'honneur et où il devait défaire de si grandes armées, fût marquée par des signes qui, s'ils ne s'adressaient pas à lui pour l'assurer de la faveur divine, vinssent au moins effrayer le roi ennemi? Le miracle qui termine

[redacted]

et la pluie tomba avec tant d'abondance que l'acropole fut remplie d'eau. »

Sylla revient en Italie pour se venger de ses ennemis : les signes se multiplient (ch. XXVII). Dans la traversée, auprès de Dirrachium, on trouve un satyre endormi, que l'on amène à Sylla. A peine a-t-il mis le pied sur la terre italienne, que « la divinité lui manifeste de la manière la plus claire les succès qui l'attendent. » Pendant qu'il sacrifiait à Tarente, aussitôt après son débarquement, le foie de la victime présenta la figure d'une couronne de laurier et de deux bandelettes qui y étaient attachées. En Campanie, près du mont Ephæum, deux boucs lui apparurent en plein jour, qui luttaient l'un contre l'autre, comme des hommes, et l'apparition, s'élevant insensiblement de terre, se dissipa dans les airs et s'évanouit. Et peu de temps après, Sylla défit dans le même lieu le fils de Marius et le consul Norbanus. Son lieutenant, L. Lucullus, hésitait à livrer bataille près de Fidentia, parce qu'une partie de ses soldats étaient encore sans armes. « Un léger vent, dit Plutarque, apportant d'un pré voisin une masse de fleurs, les jeta sur l'armée et l'en couvrit, de telle sorte que, ces fleurs adhérant d'elles-mêmes aux casques et aux boucliers qu'elles enveloppaient, il sembla aux ennemis que les soldats de Lucullus étaient couronnés » comme des vainqueurs. Enfin, dans le chapitre XXVIII, le rêve de Sylla et le récit de la bataille de Signium sont tellement liés et si conformes l'un à l'autre, qu'on ne saurait les disjoindre et que, si Plutarque suit Sylla dans le récit de la bataille, il doit également le suivre dans le

représentés sur le théâtre du Pont-Frileux, tandis que les farces et momeries préparées pour la circonstance, allaient mettre en lumière acteurs et chanteurs.

A quelque temps de là survint la Réforme, grande source de désarroi pour l'art musical religieux. Il dut y avoir plus d'une abjuration, et, partant, plus d'une désertion parmi les musiciens d'église, ici comme ailleurs. Tandis que les uns continuaient de chanter le plain-chant de saint Grégoire, les messes de Josquin Deprès ou les motets de Jean Mouton, les autres se firent les fanatiques interprètes des psaumes de Claude Goudimel. Si le personnel souffrit, le matériel fut plus éprouvé encore. Au mois de mai 1562, toutes les églises de Caen furent livrées au pillage; la fureur de démolition qui animait les huguenots s'exerça sur tout ce qui servait aux pompes du culte catholique : ainsi furent détruites les « orgues tant armonieuses et très-belles », comme dit M. de Bras, de l'Abbaye-aux-Hommes, de St-Étienne-le-Vieux (1), de St-Pierre, du Sépulcre, des Croisiers, de St-Sauveur, de Notre-Dame-de-Froide-Rue et de St-Nicolas. Quelques mois plus tard, l'église du St-Sépulcre, magnifique édifice

(1) L'orgue de cette paroisse fut rétabli en 1588, ainsi qu'il résulte de l'extrait suivant d'un relevé de comptes faisant partie d'un recueil manuscrit de la bibliothèque de Caen :

« 1588. — L'orgue a esté alloué à faire et placer le 26 juin 1588, à Nicolas Baril, de St-Michel de Vaucelles, pour *deux cens écus d'or* de principal et douze écus pour vin.

« Il fallut faire raccommoder cet orgue en 1613 ; il en couta la somme de *deux cens dix livres*..... »

ridicule, qui trahit ou la main d'un ennemi ou celle d'un ami indiscret. Sylla pouvait bien avoir la dévotion superstitieuse d'une vieille femme, mais il était trop avisé, je crois, pour s'en confesser. Qu'il crût à son étoile, et que, pour faire partager cette persuasion aux autres, il racontât sans sourciller un tissu de miracles plus ou moins étranges : cela se conçoit ; cette faiblesse d'esprit ou cette imposture servait à sa politique au lieu d'y nuire ; mais n'aurait-il pas craint de paraître ridicule, s'il se fût représenté baisant, au milieu d'une bataille, une statuette d'or avec grande dévotion, et l'apostrophant comme si elle devait l'entendre ?

Quoi qu'il en soit de ce détail, soit qu'il vienne de Sylla lui-même, soit, ce qui me paraît plus vraisemblable, qu'il ait été emprunté à un de ses partisans peu judicieux ou bien à un de ses adversaires, il n'en est pas moins une preuve de la grande place qu'il faut faire dans la vie et dans le caractère de ce personnage à une foi sincère ou affectée. Ses contemporains n'étaient pas moins superstitieux que lui à l'égard de sa fortune ; et si les Philippe, les Métellus, les Pompée, les Lucullus et tant d'autres hommes éclairés ne voyaient rien que de naturel dans ses succès extraordinaires, les gens du peuple devaient y voir la main des dieux et, comme lui, diviniser ses actions et son bonheur. Voyez ce bref récit de ses funérailles, que Plutarque a sans doute emprunté à Épicadus, c'est-à-dire à l'épilogue des Mémoires de Sylla : « Au point du jour, le ciel était chargé de nuages, et comme on craignait la pluie, on n'enleva le corps qu'à la neuvième heure (trois

heures après midi). Alors le vent, s'élevant et donnant sur le bûcher, aviva la flamme, et le corps fut bientôt consumé; puis, lorsque le feu du bûcher commençait à languir et à s'éteindre, la pluie, — suspendue jusque-là, — tomba à flots et dura toute la nuit. Ainsi, le bonheur qui l'avait toujours suivi ne l'abandonna pas même dans ses funérailles. »

2° Mais ce n'était pas assez que la divinité manifestât sa volonté et sa faveur à l'égard de Sylla par des prodiges ; elle la déclarait encore d'une autre manière, si l'on en croit les Mémoires. Dans les batailles qu'il livra, Sylla n'avait jamais à regretter que la perte d'un petit nombre d'hommes, tandis que les ennemis comptaient des morts innombrables. A Chénonée, où il avait à combattre l'armée de Mithridate, commandée par Archélaüs, son meilleur lieutenant, les Romains, à l'en croire, auraient tué 50,000 à 60,000 hommes à l'ennemi, et n'auraient perdu que 14 soldats, sur lesquels 2 même rentrèrent le soir au camp. De même, il tue 20,000 soldats au jeune Marius, lui fait 8,000 prisonniers dans la bataille de Sacriportus, et il ne perd lui-même, à ce qu'il affirmait dans ses Mémoires, que 23 des siens,

soit dans ses actes publics en Grèce, soit dans les inscriptions qu'il y fit faire en l'honneur de ses victoires : *Epaphroditos*, c'est-à-dire le favori non-seulement de la fortune, mais de Vénus. N'était-il pas, en effet, le bel homme aux cheveux d'or ? Et ses grâces n'étaient-elles pas aussi irrésistibles que ses armes ? Un jour, nous dit-on, dans un spectacle de gladiateurs, « Sylla se trouva par hasard à côté d'une femme très-belle et d'une grande naissance, Valeria, fille de Messala et sœur d'Hortensius. Cette femme s'étant approchée de lui par derrière, appuya sa main sur lui, arracha un poil de sa robe et alla reprendre sa place. Sylla l'ayant regardée avec étonnement : — Seigneur, lui dit-elle, ne soyez pas surpris, je veux aussi avoir quelque part à votre bonheur. — Cette parole fit plaisir à Sylla ; il parut même qu'elle l'avait extrêmement flatté, car tout de suite, il fit demander son nom, sa famille, son état. Dès ce moment, ce ne fut que des œillades réciproques, que des regards continuels, que des sourires d'intelligence, qui se terminèrent par un contrat de mariage. » Je n'oserais dire que cette anecdote ait été prise dans les Mémoires; mais qu'elle vienne ou d'un ami fanatique du dictateur, ou d'un adversaire qui se moquait de ses prétentions, elle exprime vivement la prodigieuse fatuité de Sylla-Epaphroditos : un simple attouchement, un poil de sa robe suffisant pour communiquer quelque chose de sa fortune ! Ne croirait-on pas qu'il y avait une influence extraordinaire dans sa personne, qu'une vertu sortait de lui, capable de répandre au dehors, par une sorte de contagion merveilleuse, le bonheur dont il se glorifiait ?

Cette infatuation de lui-même était partout dans ses Mémoires. Elle le conduisait presque fatalement à dénaturer l'histoire et à présenter ses adversaires sous le jour le plus faux. Comment les ennemis de ce fils de la fortune, de cette quasi-divinité, n'auraient-ils pas été gens insensés, odieux ou ridicules? Plutarque ne s'est pas assez défié de cette partialité fanatique de Sylla dans la biographie qu'il lui a consacrée et dans celle de Marius, surtout dans cette dernière. Sa vie de Marius en devient presque inintelligible. Et d'abord Plutarque atténue tellement la part de ce général dans la défaite de Jugurtha qu'on ne peut concevoir comment il en recueillit tant de gloire, ni comment les Romains jetèrent aussitôt les yeux sur lui et le nommèrent consul, quoique absent, pour repousser l'immense péril de l'invasion germanique. Ce n'est pas Marius, à l'en croire, c'est Métellus qui a réellement vaincu le roi Numide ; il n'a pas même eu la gloire de faire la seule chose qui restât à faire. « La gloire du succès définitif lui fut enlevée par Sylla, comme il l'avait enlevée lui-même à Métellus », nous dit le biographe qui voit là une juste punition de la conduite ingrate de

paraissant peu concluantes, il fut condamné et frappé de la peine capitale. » Si nous en croyons Plutarque, répétant Sylla, toute cette affaire est une preuve sensible de l'âme noire et perverse de Marius. Voulant blesser au cœur Métellus, dont il connaissait l'amitié pour Turpilius, il mit toute son étude à faire condamner ce malheureux ; et lorsque, après le supplice, on reconnut l'innocence de Turpilius, oubliant toute retenue et toute pudeur, il se vanta de l'avoir fait condamner et d'avoir attaché ainsi pour toujours une furie au cœur de Métellus. » Je n'ai qu'une médiocre sympathie pour Marius ; mais en conférant les simples paroles de Salluste au tragique récit de Plutarque, j'avoue que toute la vraisemblance me parait du côté de l'historien.

Poursuivons : « Sylla s'arrogeait tout l'honneur d'avoir heureusement terminé la guerre d'Afrique, en se faisant livrer Jugurtha par Bocchus ; et cela contrariait Marius », dit Plutarque, c'est-à-dire Sylla. Mais, ajoute le biographe, « comme il trouvait Sylla trop au-dessous de lui pour lui porter envie, il employait ses talents dans les expéditions militaires, et par son intermédiaire, il réussit dans beaucoup d'entreprises utiles. » Comment ne s'aperçoit-il pas que Sylla, qu'il copie aveuglément, veut aller ici au devant du reproche d'ingratitude en rabaissant son ancien général ? Cela est évident d'après la suite même de son récit : « Sylla, dit-il un peu plus loin, sentant que Marius était irrité contre lui et qu'il ne lui fournissait plus volontiers des occasions d'agir, mais qu'il s'opposait à son avancement (ἐνιστάμενον τῇ αὐξήσει), le quitta pour servir sous les ordres de

un ensemble de voix et d'instruments, qui subsistèrent pendant une cinquantaine d'années.

Pour la beauté des offices, l'avantage restait encore à St-Pierre. Une confrérie y avait été érigée en 1564, sous le vocable de Ste-Cécile; la patronne des musiciens y était honorée sous les formes qui doivent lui être le plus agréables, c'est-à-dire par de fréquentes exécutions musicales. La renommée de la confrérie franchit même les murs de la ville, grâce aux pèlerinages qu'il lui arriva quelquefois d'entreprendre; c'est ainsi que nous la voyons se rendre, en septembre 1654, au Mont-St-Michel. Les douze musiciens de la confrérie, conduits par le sieur Guilbert, chantèrent la messe à Villedieu et à l'église du Mont, et furent partout comblés d'éloges.

A cette époque, vivait dans la ville de Caen un singulier personnage, bon homme à coup sûr, et surtout bon citoyen, plein de zèle pour la chose publique, mais aussi, vaniteux à l'excès, plus crédule qu'un enfant, taillé en somme, de façon à donner prise au ridicule et à devenir le jouet des mauvais plaisants : je veux parler de l'abbé de St-Martin, le héros fameux de *la Mandarinade*. L'abbé de St-Martin aimait la musique; une de ses préoccupations était d'en étendre le goût et d'en favoriser la culture; à cet effet, il organisa des concerts qui procurèrent à la haute société caennaise d'agréables distractions. Mais son œuvre la plus importante sous ce rapport, ce fut la création d'un prix annuel à délivrer par voie de concours, entre les musiciens compositeurs. Cette fondation date de l'année 1671; en voici les clauses principales : L'objet du concours

senter son général Catulus comme un homme honnête, mais un peu lent dans les opérations militaires. Dès que Sylla se fut attaché à ce personnage, « les entreprises les plus importantes lui furent confiées, et il y acquit autant de puissance que de réputation, dit Plutarque. Il soumit la plupart des barbares qui habitaient les Alpes (1); et l'armée romaine ayant manqué de vivres, Sylla, chargé par Catulus de s'en procurer, en fit venir en si grande abondance que les soldats de Catulus en eurent au-delà de leurs besoins et en fournirent à l'autre armée, ce qui, au rapport de Sylla lui-même dans ses Mémoires, mortifia beaucoup Marius. » Soit! voilà donc Sylla le personnage nécessaire dans l'armée de Catulus, comme il l'avait été, si on l'en croit, dans l'armée de Marius en Afrique. C'est donc Sylla à qui devrait revenir tout l'honneur de la campagne sous Verceil; et les Romains le fraudaient de sa gloire, lorsqu'ils « proclamaient Marius le troisième fondateur de Rome, et que, dans leur reconnaissance, ils lui offraient, en même temps qu'aux dieux, les prémices de leurs repas et lui faisaient les mêmes libations. » Il est heureux que Sylla ait jugé à propos de priver Marius de ses services et de l'ascendant de sa fortune : sans quoi, le général plébéien n'eût pas plus écrasé les Teutons à Aix que les Cimbres à Verceil.

(1) Je ne nie pas ce dire de Plutarque et de Sylla, mais il faut bien que ces conquêtes n'aient eu dans le moment qu'une médiocre utilité; car Catulus, à l'approche des Cimbres, fut forcé de reculer jusque derrière l'Adige, dont il fit rompre les ponts, puis derrière le Pô.

Ainsi Plutarque, après avoir ôté à Marius la gloire d'avoir achevé Jugurtha, lui retire maintenant celle d'avoir détruit les Cimbres, et toujours sur la foi de la même autorité. Que lui laisse-t-il donc, quoique par une de ces inconséquences qui lui sont habituelles, il reconnaisse en lui un grand homme de guerre, formé à l'école de Scipion Æmilien? Il prend un malin plaisir à se moquer de lui à propos de sa participation à la guerre sociale, non pas en expliquant sa conduite équivoque dans cette lutte où il était obligé de combattre ses vrais alliés, mais en ayant grand soin de le montrer faisant ridiculement parade d'une force juvénile dans un corps appesanti par l'âge (1), afin de se faire envoyer contre Mithridate. Un Marius, nul ou ridicule, se parant des succès d'autrui, et toujours prêt, même quand il fut devenu impotent, à convoiter les affaires où il y avait de l'honneur à gagner, parce que son âme envieuse ne pouvait souffrir qu'un autre en profitât, est-ce bien là le Marius de l'histoire? Ou n'est-ce pas plutôt un Marius de fantaisie, tel que la haine et l'orgueil aristocratiques, exagérés encore par les vues intolérantes de l'homme providentiel, se sont plu à le

aussi bas, que sa capacité était médiocre, il tint un jour Sylla entre ses mains, et ce que Sylla n'eût point fait, il le sauva. Au milieu des débats qui ont précédé la guerre civile, lorsque Sylla attendait l'occasion de quitter Rome pour aller prendre le commandement de l'armée d'Asie, il faillit tomber entre les mains des partisans de Marius qui le poursuivaient. Il n'échappa à la mort qu'en se jetant dans la maison de son adversaire qu'il trouva sur son chemin. Marius lui donna asile, le rassura, et le fit ensuite échapper par une porte de derrière. Voilà ce que rapportaient des historiens dont Plutarque ne donne pas les noms. Il est évident qu'une pareille obligation devait peser à l'orgueil de Sylla, de ce fier patricien que les dieux seuls avaient le droit de prendre sous leur protection. Il ne niait donc pas, dans ses Mémoires, sa présence dans la maison de Marius en cette dangereuse circonstance. Non, mais il arrangeait les choses de manière à se donner le beau rôle et à s'affranchir de toute dette de reconnaissance envers son ennemi. Il n'avait pas cherché un refuge dans la maison de Marius. Non, mais il y avait été traîné par les gens de Sulpicius qui l'entouraient, des épées nues dans les mains, pour délibérer sur les choses que Sulpicius voulait lui faire approuver malgré lui. Il n'avait pas été sauvé par Marius qui l'avait fait sortir par une porte de derrière. Non. Mais il ne sortit de chez Marius que pour aller sur le forum où, suivant l'exigence de ces gens-là, il cassa l'édit par lequel son collègue et lui avaient suspendu les affaires. Voilà ce que racontait Sylla ; voilà ce que Plutarque a le tort de répéter sans

pas devoir déployer de nouvelles largesses à cet égard, et l'institution prit fin.

Les faits qui précèdent sont contemporains de la création de l'Opéra, dont Cambert, et ensuite Lulli, furent, comme on le sait, les premiers compositeurs attitrés. La haute société caennaise eut occasion d'entendre, sans sortir de chez elle, un écho affaibli de la musique et des vers que faisaient applaudir sur la scène du Palais-Royal, l'ancien chef des petits violons du Roi, et son fidèle collaborateur Quinault. C'était le 5 septembre 1685, lors de la fête qui eut lieu pour l'érection de la statue en pierre de Louis XIV, sur la place Royale. L'intendant de la généralité de Caen, M. de Morangis, donna à cette occasion un grand dîner, à la suite duquel on entendit un concert de voix et d'instruments. « On n'y chanta, dit un chroniqueur du temps, que des endroits choisis dans les prologues des *Opéra* à la gloire du Roy. » Et j'ajouterai que l'organisateur du concert ne dut avoir que l'embarras du choix pour trouver dans le répertoire de Quinault et Lulli, les chœurs de triomphe, les ariettes laudatives, enfin ces échantillons d'une banale adulation dans tous les tons et sur tous les rhythmes, dont il avait besoin pour célébrer le héros de la fête.

Quelques détails statistiques compléteront nos informations relatives au XVII[e] siècle. La Collégiale du Sépulcre, où la musique avait été rétablie vers 1640, était ainsi composée en 1675 : un doyen, neuf chanoines, six chapelains, un maître de musique, un custos et quatre enfants de chœur.

Quant à St-Pierre, un document judiciaire, daté

plus de 3,000,000 (2,790,000 livres). Déchaîné sur le peuple par Marius et bouleversant toute la république, c'est par la force et avec le fer qu'il écrivait ses lois, qui toutes étaient mauvaises et funestes, surtout celle qui donnait à Marius le commandement de la guerre contre Mithridate. » Qu'on lise les écrivains latins qui parlent de Sulpicius, et l'on croira qu'il ne s'agit pas du même personnage. Tous déplorent, il est vrai, ses emportements ; tous les considèrent comme la cause de la guerre civile, dont ils ne furent que l'occasion. Mais il n'y avait qu'un ennemi politique pour le taxer de scélératesse et pour lui imputer tous les vices, portés à l'excès. Sylla se souvenait un peu trop que, si Marius avait eu la même audace et la même résolution que le bouillant Sulpicius, il aurait pu voir le cours de sa fortune subitement arrêté. C'était là un crime que ne pouvait pardonner un homme providentiel, et je serais bien étonné si le texte latin ne le traduisait pas en crime d'impiété; car c'était être impie que de s'opposer à Sylla. Il était si impatient de toute espèce d'opposition et de résistance qu'il en cherchait aussitôt la cause dans la perversité de ses adversaires, et cette cause était la plupart du temps controuvée. Qu'y a-t-il de plus naturel que d'éprouver un échec, lorsqu'on se porte candidat dans une élection ? Cela était naturel pour le commun des hommes, mais non pour ce fils de la fortune, pour ce favori des dieux. S'étant mis sur les rangs pour la préture sans avoir passé par l'édilité, il vit sa candidature échouer. En conséquence, il prétendait dans ses Mémoires que le peuple, connaissant sa

sique. S'agit-il de notifier aux bons bourgeois la paix d'Utrecht? Nous voyons MM. du corps de ville, accompagnés de MM. les officiers de la bourgeoisie, sortir de l'Hôtel-de-Ville, le 20 juin 1713, précédés de douze tambours, six hautbois, deux trompettes et un timbalier, « le tout à cheval et bien monté », pour aller par les rues et carrefours publier la paix, et jeter des dragées au son de la musique (1). MM. les juges-consuls ont-ils la bonne pensée de faire chanter, le 5 octobre 1729, un *Te Deum* en musique, pour marquer leur joie de la naissance du Dauphin? C'est aussi précédés de deux trompettes, huit tambours et deux hautbois, « en très-bel ordre », qu'ils se rendront à l'église St-Pierre, où ils feront leur entrée *au bruit de l'orgue*, dit le chroniqueur qui nous fournit ces détails (2).

La compagnie du Papeguay avait, elle aussi, ses tambours, ses trompettes et ses hautbois, qui figuraient dans les cortéges officiels ou aux cérémonies religieuses. L'Université, selon l'ancien usage, appelait à ses fêtes, dans l'église des Cordeliers, la maîtrise de St-Pierre, à laquelle se joignaient souvent les chantres bénédictins, ce qui permettait d'exécuter des motets à deux chœurs. En 1744, ce fut à St-Jean, que la procession générale, organisée à l'instigation de l'Université, se rendit pour les actions de grâces au sujet du rétablissement du Roi. En tête, marchaient les tambours, les trompettes,

(1) *Journal d'un Bourgeois de Caen* (mss. de la bibliothèque de Caen, 2 vol. in-f°).

(2) *Id.*

dieu était ravi de les lui donner. Delphes fut dépouillé, comme l'avaient déjà été Épidaure et Olympie. Sylla ne respectait pas plus les trésors sacrés (τὰ χρήματα τῶν θεῶν, τὰ ἄσυλα) que les caisses des villes et les coffres-forts des particuliers. Ces faits et d'autres analogues ne prouvent rien en faveur de la thèse qui ne voit qu'imposture dans la superstition de Sylla ; ils ne prouvent rien, selon moi, parce qu'ils prouvent trop. On pourrait, en effet, en conclure que non-seulement Sylla subordonnait sa foi à ses intérêts et la mettait au service de sa politique, mais encore qu'il n'avait aucune foi. A ce compte, il faudrait peupler le sénat d'esprits forts et d'athées, parce que ce grand corps usait et abusait des choses saintes au profit de son autorité. Et pourtant, il n'y avait guère de sénateurs, même à cette époque, qui fussent décidément incrédules ou qui ne mêlassent la superstition à l'incrédulité. De même, Sylla n'était ni pieux ni religieux au sens propre du mot ; mais il pouvait être, avec toute sa lucidité et sa finesse d'esprit, fort dévot et fort superstitieux. S'il pillait Delphes, Olympie, Épidaure, en un mot tous les temples de la Grèce et de l'Asie grecque, qui avaient des trésors sacrés, il ne s'ensuit nullement qu'il ne crût point aux talismans. S'il tournait en dérision les dons des fidèles, le respect des lieux saints, l'autorité des prêtres faisant parler les dieux selon leurs intérêts, cela ne prouve aucunement qu'il n'eût point foi dans les oracles, dans les prodiges et dans les rêves. Enfin, s'il ne croyait pas aux dieux, ce qui est possible, bien qu'on n'ait aucune raison de le supposer, il croyait à la

a été touché pour la première fois, et le sieur curé de Breuille (ou Bréville?), qui l'a donné, y a officié. » Ce fut seize ans plus tard, c'est-à-dire en 1741, que l'on commença à poser, dans l'église de l'abbaye de St-Étienne, le grand orgue construit, non par dom Bedos, comme on l'a prétendu depuis, mais bien par Jean-Baptiste-Nicolas Le Fèvre, facteur célèbre de Rouen, conjointement avec son frère Louis et leur cousin, Clément Le Fèvre. Le devis primitif s'élevait à 54,000 fr.; il y fut fait par la suite diverses additions dont l'ensemble se monta à 60,000 fr.; l'instrument ne fut complètement achevé qu'en 1769; il comptait alors soixante-trois jeux, cinq claviers à la main, un pédalier et onze soufflets (1). Le Fèvre construisit également, vers le même temps, le grand orgue actuel de l'église St-Pierre, dont le magnifique buffet, œuvre du sculpteur Largillière, est la seule partie digne d'être conservée (2). L'orgue établi en 1588, à St-Étienne-le-Vieux, par le facteur caennais Nicolas Baril, fut remplacé en 1758 par un instrument neuf que le sieur Dartenay, facteur d'orgues à St-Lo, fit payer 300 livres; il en coûta 72 livres de plus au trésor paroissial « pour une peinture vernie sur le fust dudit orgue (3). » Quant à l'orgue de St-

(1) Cet orgue a été réparé et a reçu d'importantes modifications en 1860.

(2) J'en excepte la soufflerie et le pédalier, lesquels ne datent que de 1853.

(3) Les anciens comptes de cette paroisse nous font connaître que l'organiste, dont les honoraires s'étaient élevés à *trente livres* dans le courant du XVII[e] siècle, recevait, en 1704, *quarante livres*.

son fatal génie. Les hommes ne lui semblèrent plus que des instruments qui devaient le servir, ou que des obstacles qu'il fallait briser. Il se baigna froidement dans le sang, à Athènes, parce que cette ville avait eu l'insolence et commis le crime de lui opposer une trop vive résistance. Il commanda froidement les plus effroyables boucheries, et quand les sénateurs étaient effrayés des gémissements et des râles des mourants, il les avertissait de l'air le plus naturel du monde « qu'ils n'eussent pas à s'inquiéter de ce qui se passait au dehors, mais à écouter ce qu'il leur disait : c'étaient quelques scélérats que l'on châtiait par ses ordres. » C'était, en effet, 6,000 Italiens que, malgré la foi jurée, il faisait égorger dans le voisinage. A Préneste, qu'il n'assiégea pas en personne, il vint tout exprès pour faire massacrer 12,000 hommes. Il ne se contenta point de proscrire ; il s'en vanta dans l'assemblée du peuple, et pour que la terreur pesât sur tous, il ajouta avec un sang-froid plus effrayant encore que ses cruautés : « J'ai proscrit ceux dont je me suis souvenu ; ceux qui ont échappé à ma mémoire, je ferai afficher leurs noms à mesure que je me les rappellerai. » Rien ne lui semblait plus simple que de spolier et de noter d'infamie les fils et petits-fils de ceux qu'il faisait assassiner, que de mettre à prix dans Rome et dans toute l'Italie la tête de ceux qui cherchaient à se sauver, que d'ajouter à ses listes de sang ceux qui donneraient asile à ses victimes, fussent-ils leurs frères, leurs fils ou leurs pères, que de dépouiller enfin, au profit de ses soldats transformés en bourreaux, des cités et des régions en-

quelquefois par un des professeurs de la maison, puis d'une comédie et d'un ballet dont les entrées servaient d'intermèdes pour les deux pièces.

Ce fut probablement pour une de ces représentations qu'André de La Jaunière, maître de musique de la collégiale du Sépulcre, composa *le Triomphe de la vertu, ou sainte Cécile*, « tragédie chrestienne en musique, » publiée à Caen en 1714, chez J. Godes. La Jaunière devait être un artiste de talent, à en juger par la considération dont l'entouraient ses concitoyens. Nous le voyons chargé de la direction musicale dans plusieurs circonstances solennelles, entr'autres, le 28 septembre 1729, à St-Pierre, où la musique de la Collégiale chanta le *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du Dauphin, et le 5 novembre 1744, aux Cordeliers, où, sur l'invitation de la compagnie du Papeguay, il fit exécuter par quarante « musiciens d'élite » un *Te Deum* et le psaume *Exaudiat* « avec grande symphonie, » pour fêter l'heureuse convalescence du roi Louis XV. Et le compte-rendu officiel de chacune de ces cérémonies ne manque pas de constater que l'exécution a « répondu pleinement à ce que l'on attendoit de l'habileté du sieur de La Jaunière. » Je ferai remarquer enfin que l'auteur de *la Science pratique du plain-chant*, en reproduisant l'approbation donnée par La Jaunière à son ouvrage, le 15 décembre 1757, n'hésite pas à l'appeler : *célèbre maître*. Un long oubli n'en a pas moins succédé à la réputation dont avait joui, de son vivant, l'habile musicien que la maîtrise du Sépulcre conserva à sa tête pendant un demi-siècle environ, ainsi que le démontrent les

en commençant, me paraît se résoudre d'elle-même. On la tranche généralement par la négative; j'oserais, au contraire, affirmer que certains Commentaires des anciens se rapprochaient beaucoup des Mémoires tels que nous les entendons. S'il y a une différence essentielle, c'est dans le ton plus que dans l'objet qu'on pourrait la trouver. Les Mémoires des anciens ne paraissent pas avoir quitté le ton grave de l'histoire pour la vivacité naïve et diffuse des impressions personnelles. Cela devait être vrai de l'autobiographie de Scaurus, de Rutilius Rufus ou de Sylla comme des Commentaires de César sur la guerre des Gaules, ou de Catulus sur son consulat. Toutefois, par cela même qu'elles embrassaient toute la vie d'un personnage, ne fût-ce que sa vie publique, les autobiographies avaient une grande affinité avec nos Mémoires. La passion, la vanité, les préjugés du héros s'y étalaient tout à l'aise; le naturel ne s'y dissimulait pas si bien qu'il ne perçât bien souvent à travers tous les beaux voiles dont on s'enveloppait; la personnalité s'y faisait jour, et à côté de la personnalité le fond commun de la nature humaine. Car les anciens connaissaient comme nous, s'ils n'y pénétraient pas autant que nous, toutes ces hypocrisies et tous ces artifices sous lesquels la nature se dérobe (1), tous ces replis et toutes ces retraites obscures du cœur (2), d'où partent de temps en

(1) « Multis enim simulationum involucris tegitur et quasi velis quibusdam obtenditur uniuscujusque natura » (Cic. à son frère Quintus sur son gouvernement d'Asie).

(2) « In animis hominum latebræ sunt et recessus (pro Sextio). »

XVII[e] siècle, pour amener l'établissement à Caen de concerts réguliers, se renouvelèrent en 1740, et obtinrent, cette fois, un succès plus durable. La haute société prit cette entreprise sous son patronage, et telle grande dame ou tel gentilhomme ne dédaignèrent pas de se faire les interprètes des compositeurs en renom. Dans son discours sur le Beau musical, lu à l'Académie de Caen, le P. André constate ainsi qu'il suit l'heureux début de cette institution : « C'est un nouvel agrément, Messieurs, que d'illustres citoyens viennent de procurer à votre ville, par l'institution d'un concert en règle. Plusieurs capitales du royaume vous en avoient donné l'exemple ; mais ce qui vous est particulier, ce qui est peut-être unique dans toute la France, vous avez trouvé chez vous-mêmes de quoi former un concert complet sans avoir eu besoin de rien emprunter d'ailleurs : des génies pour la composition, des talents pour l'exécution, et, ce qui est infiniment plus estimable, des directeurs pour le conduire, du caractère le plus propre pour le rendre en toute manière utile et agréable..... » (1).

Ce concert avait un solide appui en la personne du rédacteur des *Nouvelles littéraires*, qui se publiaient alors à Caen. Celui-ci n'omettait rien de qui pouvait faire valoir ces réunions ; il publiait les petits vers qu'échangeaient entre eux auditeurs et exécutants titrés et blasonnés ; il se faisait écrire de part et d'autre des lettres pleines d'éloges à l'adresse du concert, pleines de railleries à l'égard des gens qui

(1) Le P. André, *Essai sur le Beau*, p. 196.

Plutarque nous laisse entrevoir des Mémoires de Sylla, que la science de l'homme aurait eu beaucoup à profiter de ces autobiographies, aujourd'hui à peu près perdues.

Le concert existait encore en 1760 ; il avait alors pour maître de musique Pizet aîné, lequel y fit exécuter entre autres ouvrages de lui *Ses faveurs du Sommeil*, cantatille à voix seule, avec symphonie, qu'il publia à Paris la même année. Pizet dirigeait en même temps la maîtrise de St-Pierre, et il figure, lui aussi, parmi les musiciens qui donnèrent leur approbation à la méthode de plain-chant dont j'ai déjà parlé.

V.

De 1761 à 1790. — Construction d'une salle de spectacle. — L'Opéra-Comique à Caen. — Les maîtrises. — L'organiste Rosetti et ses réclames.

La seconde moitié du XVIII[e] siècle nous offre un fait important à enregistrer. Le 5 juin 1764, parut un arrêté des maire et échevins de Caen, autorisant, sur sa requête, le sieur François Cressant-Bernaulx, directeur du théâtre de Rouen, à faire construire une salle de spectacle sur le terrain dit : *Petit-Carolus*. Le roi ayant approuvé, par son ordonnance du 29 mars 1765, cette décision de la municipalité caennaise, Bernaulx put se mettre à l'œuvre, et bientôt s'éleva l'édifice que l'on voit encore dans la rue de la Comédie, laquelle rue ne fut ouverte qu'après l'achèvement de la nouvelle construction.

Les comédiens de passage à Caen y eurent dès lors un local affecté à une destination spéciale, et aménagé, sinon avec luxe et avec toutes les commodités désirables, au moins de façon à satisfaire autant que possible aux exigences de la mise en scène, et à

à une ancienne famille viroise, et tiraient leur nom de d'Aigneaux d'une terre sise à Monchamps, à quelques lieues de Vire.

Ils étaient liés avec noble et puissant seigneur Louys de Bordeaux, capitaine de la ville et château de Vire, qui « monstra, nous dit Sonnet de Courval, sa guerrière vaillance aux champs de Moncontour, et fut envoyé en ambassade vers le Roi de Navarre ; »

Avec la famille des Anfrie, où l'on rencontre « un lieutenant-général de la vicomté de Vire, un conseiller du Roy en sa court de Parlement à Rouen » et d'où sortira le poète épicurien Chaulieu.

Enfin une sœur, si je ne me trompe, des frères d'Aigneaux épousa Jean Sonnet, sieur de la Pinsonnière, « l'honneur du barreau de Vire », et donna le jour au poète de la *Satyre Ménippée sur les poingnantes trauerses et incommoditez du Mariage*, au fougueux Sonnet de Courval, fier, à juste titre, de sentir couler dans ses veines du sang des d'Aigneaux, et qui s'écrie dans l'épitaphe enthousiaste qu'il consacre à sa mère :

Issuë elle n'est point de quelque race vile,
Mais du sang genereux des braues CHEVALIERS,
De ces doctes AIGNEAVX, qui furent les premiers
Qui d'vn Poëme François firent parler VIRGILE.

Quel type, quel estoc, tant soit il ennobly,
Pourroit de ces AIGNEAVX passer la renommée ?
Leur gloire en l'Vniuers est tellement semée
Qu'elle ne peut tomber soubs les Loix de l'oubly.

pièce de nouveauté : c'est *la Foire de Bezons*, farce de Panard, surchargée de nouveaux personnages et de scènes triviales, qui a paru dans cette ville sous le titre de *la Foire de Caen*, etc..... »

Après le départ des comédiens, le théâtre fut privé de représentations régulières d'opéra jusqu'au 4 décembre 1788, où commença pour lui une saison fructueuse et brillante. Une troupe bien montée, un beau répertoire, il y avait là double attrait pour le public ; il en trouva un plus grand encore dans la présence au sein de cette troupe, d'une jeune actrice de seize ans, douée d'une voix charmante et d'une jolie figure, bonne musicienne, chantant agréablement, et jouant avec le naturel et la simplicité qu'exigeaient surtout les rôles qui lui étaient dévolus. La demoiselle La Caille fut pendant quatre mois l'idole des spectateurs; elle parut tour à tour dans *le Magnifique*, *l'Amant jaloux*, *Zémire et Azor*, *les Deux Savoyards*, *l'Amoureux de quinze ans*, etc. ; partout elle se vit fêtée, applaudie, encensée par le public et par les journalistes, lesquels croyaient deviner en cette jeune fille une célébrité à son aurore..... aurore hélas ! qui se perdit dans la nuit; car, malgré les prédictions des feuilles publiques, le nom de la demoiselle La Caille est demeuré presque inconnu. Peu de temps après le départ de la troupe dont elle faisait partie, le théâtre fut réouvert par l'Opéra à la suite de la Cour ; on était alors au 20 avril 1789.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la situation de la musique dans les églises caennaises aux approches de la Révolution.

car ce livre fut édité après sa mort par J. Ballesdens, de l'Académie française (1646). Or, l'exemplaire de l'*Horace* des d'Aigneaux, que possède la Bibliothèque de Caen, porte la signature de J. Ballesdens. Il est assez probable que Ballesdens tenait ce livre de son ami J. Brouant, le panégyriste des traducteurs virois.

Citons encore, parmi les amis des frères d'Aigneaux, Nicolas Michel, sieur Des Prés, célèbre professeur, né près de Caen, et qui occupa la chaire d'éloquence laissée vacante par la mort de Jean Rouxel; et Théophile Gelée, de Senerpont, médecin distingué et éditeur des œuvres de son illustre maître André du Laurens, médecin de Henri IV.

II.

Robert et Antoine Le Chevallier d'Aigneaux étaient unis de la plus tendre amitié. « Nous estions, écrit Antoine à la mort de son aîné,

de mœurs, d'esprits, de corps,
Et d'estudes vnis sous fraternelz accords. »

Tous les deux d'une santé très-délicate, infirmes même, ne laissèrent pas de voyager, de visiter les grands centres universitaires de France, d'aller même à l'étranger pour y étudier, l'un le droit, l'autre la médecine.

Vous avez, dit un de leurs amis,

tournoyé la France en maint voyage;

qui travaillait en vue de devenir un bon violoniste. Quéru, son professeur, étant élève de Capron, disciple lui-même de Gaviniès, Gravrand recevait ainsi, par voie de filiation, les traditions d'une excellente école, traditions qu'il sut mettre à profit.

A l'abbaye de St-Étienne, un italien nommé Rosetti avait pris possession du grand orgue construit par les Lefèvre. C'était, semble-t-il, un artiste vaniteux, plein de lui-même, et habile à user de la réclame. Voici l'avis qu'il fit insérer dans les *Affiches de la Basse-Normandie*, du 26 octobre 1788 :

« Le sieur Rosetti, organiste de MM. de l'Abbaye, ayant fait entendre dans cette ville plusieurs ariettes, romances et pastorales auxquelles les connaisseurs n'ont pu refuser leurs suffrages, il lui est revenu que des jaloux se retranchoient à publier qu'il n'en étoit pas l'auteur. Le sieur Rosetti ose ici leur faire un défi et offre dix louis, en faveur des pauvres, à celui qui lui rapportera ces mêmes morceaux sous un autre nom que le sien.

« Dans différentes maisons où la complaisance l'a mené, on a paru le blâmer de ce qu'il se refusoit à exécuter sur le piano des morceaux de compositeurs connus : sans blâmer le système de personne, le sien et celui des maîtres sous lesquels il s'est formé, est de ne toucher que ce qui est de lui. C'est le plan qu'il suivra même sur l'orgue, sur lequel il se charge de rendre tous les morceaux de sa composition, qui seuls peuvent faire connaître son talent, au lieu de toucher les pièces d'autrui, que les personnes les plus médiocres exécutent souvent avec plus de succès que les maîtres eux-mêmes. Le

Antoine, à la mort de son frère, fut frappé d'un coup mortel ; et l'on ne saurait encore aujourd'hui lire sans attendrissement les vers que lui inspira sa douleur :

Ses gestes coustumiers et sa face a mes yeux
Je represente, las ! à toute heure, en tous lieux ;
Pense ouïr sa voix bruire à mon oreille ; et pense
Qu'a tous moments je doy jouïr de sa présence ;
Et m'échappe souuent, cuidant a luy parler,
Ma parole a demy, qui se perd vaine en l'air.

Il ne lui survécut que très-peu de temps.

..... Tous les jours d'vn cœur élangouré
Ne cessa de gémir, jusqu'a tant que la Parque
Quelque dix mois après le passa dans sa barque.

Antoine fut pleuré à son tour par ceux qui s'étaient efforcés de le consoler ; et leurs vers, dit avec raison l'abbé Goujet, « prouvent que ces amis sentaient fortement la perte qu'ils avaient faite. »

Voilà, à peu près, tout ce qu'on peut savoir de la vie des frères Le Chevallier d'Aigneaux. C'est une vie calme, toute remplie par l'amitié et le travail, qui s'écoule tranquille à l'ombre du toit paternel, et s'achève justement honorée.

III.

Arrivons aux œuvres des deux frères.

Ces œuvres se composent de deux parties bien

lut, le 8 mars 1789, dans la feuille déjà citée.

« Il paraît que M. Rosetti, organiste de l'abbaye de St-Étienne, a été vivement affecté de n'avoir pas reçu à Caen des applaudissements aussi universels que ses talents pouvaient les lui mériter. Il en a fait ses doléances à M. Piccini, qui le dédommage par la lettre suivante de l'injustice qui lui a été faite, et le console de jugements peut-être dictés par la prévention ou la légèreté. »

« Paris, ce 28 février 1789.

« Je suis très-fâché, Monsieur, du contre-temps « qui vient de vous arriver. J'ai été toute ma vie, « et je serai, jusqu'à la fin, l'ennemi juré de l'in- « justice. Puisse mon avis et ma déclaration être de « quelque poids auprès de qui que ce soit, et vous « rétablir dans l'opinion qu'on avait de vos talents! « J'ai parcouru les ariettes que vous m'avez fait « parvenir; j'y trouve le chant, l'harmonie bien « soignée et la touche d'un professeur et non pas « d'un petit amateur; en conséquence, je ne pour- « rais jamais me persuader qu'on pensât seulement « à vous attaquer sans commettre une injustice « criante. C'est mon avis, c'est ce que l'étude et « l'expérience de cinquante ans me dictent; et je « souhaite de tout mon cœur que mon certificat « puisse auprès de ces messieurs produire l'effet que « je voudrais en attendre.

« Je suis, etc.

« Piccini. »

Les termes flatteurs dans lesquels cette lettre est conçue, l'autorité du maître qui l'a dictée, tout porterait à croire qu'en effet les Caennais de 1789

la vanité d'un Anfrie, parent des d'Aigneaux, nous dit ensuite qu'Apollon

..... S'estant amoureux pres d'Amphrise abaissé,
ANFRIE, aurait ton nom en memoire laissé,
Et les beaux *Vaux de Vire* et mille chansons belles.

Enfin il termine le sonnet par ces trois vers, qu'on lit comme il suit dans les éditions anciennes aussi bien que dans l'édition moderne :

Mais les guerres, helas ! les ont mises a fin (les chansons),
Si les bons cheualiers d'Oliuier Basselin
N'en font a l'auenir ouïr quelques nouuelles.

Que signifient ces mots : *les bons cheualiers d'Oliuier Basselin ?* A qui le poëte peut-il faire allusion ? aux *compagnons du Vau de Vire?* Mais il n'en reste plus. La bande joyeuse s'est dispersée à la mort de son chef et s'est misérablement éteinte pendant les guerres de religion.

Ne faut-il pas légèrement modifier les deux derniers vers du sonnet, qui n'offrent qu'un sens peu satisfaisant, et lire :

Si les bons CHEVALIERS d'Oliuier Basselin
Ne font a l'auenir ouïr quelques nouuelles?

Le sens sera absolument le même que dans le passage que nous venons de citer. Dans l'*Epitaphe* des frères d'Aigneaux, comme dans le *Sonnet* à Anfrie, Vauquelin dira nettement ou par allusion que les deux Chevalliers ont composé des *Vaux de Vire.*

églises, n'avait causé la ruine des nombreuses maîtrises, qui depuis longtemps fournissaient la France de compositeurs, de chanteurs et même d'instrumentistes, on ne saurait justement l'accuser de s'être montrée hostile à l'art musical. En effet, elle proclame la liberté des théâtres, favorise ainsi l'éclosion de scènes nouvelles, où la musique trouve une large hospitalité, et l'on voit alors se manifester une véritable exubérance de vie dramatique, qui de Paris va se répandre en province. D'un autre côté, elle s'occupe de former des corps de musique pour ses armées et pour la garde nationale ; enfin, elle organise, sous le nom d'*Institut national de musique*, l'utile et célèbre établissement qui devait s'appeler ensuite le *Conservatoire*. Mais ce fut en vérité une mesure funeste pour l'art, que celle qui amena la dispersion des maîtrises ; on s'en aperçut surtout dans les villes de province, où l'activité musicale trouvait, la plupart du temps, dans ces institutions, son plus ardent foyer. L'enseignement et la culture de la musique en général, ont rencontré par la suite d'autres points d'appui ; mais pour ce qui concerne spécialement la musique religieuse, si l'on excepte quelques localités privilégiées, au nombre desquelles nous avons le regret de ne pouvoir compter Caen, rien n'est venu remplacer, depuis, ce vaste ensemble d'établissements indépendants les uns des autres, mais entre lesquels la communauté du but servait de lien.

id. au souffleur : 24 livres..... Payé pour la réparation de l'orgue, faite en présence et du consentement des sieurs députés : 132 livres. Et au souffleur pendant le travail du facteur : 5 livres. »

Ils se gardent bien d'allonger leur auteur, et poursuivent, non sans succès, l'exactitude et la fidélité. Mais cette exactitude, cette fidélité, à quel prix l'ont-ils presque toujours obtenue ?

Sainte-Beuve a dit avec raison que la langue dans laquelle écrivaient Ronsard et ses disciples est devenue pour nous une espèce de langue morte, et que nous ne sommes guère bons juges de ce que pouvaient être, par rapport à elle, l'incorrection ou l'élégance. Rien de plus juste, assurément ; toutefois on peut ajouter qu'il y a tel passage et telle expression dans les poëtes du XVI[e] siècle qui, sans conteste, ont été, sont et seront toujours détestables. Il serait facile de s'égayer aux dépens des frères d'Aigneaux. J'ai eu le courage de lire toutes leurs œuvres, poussé par ce patriotisme un peu étroit, je le confesse, qu'on appelle l'amour du clocher : j'avais bonne envie de trouver leurs vers sans défaut ; mais il faudrait être aveugle pour laisser passer sans protestation des vers comme ceux-ci, que j'ai notés au passage :

D'aise en poussent leurs sons aux celestes *planchers*
Les hauts monts *non tondus.*

Ipsi lætitia voces ad sidera jactant
Intonsi montes.
(Virg., V[e] *Ecl.*, 61 et 62.)

Pú (le taureau) de rude feuillage, ou bien de *pointu jonc.*

Frondibus hirsutis et carice pastus acuta.
Georg., III, 230.)

Pallas . . . . . .
Le saisit (Ajax) par l'effort d'un *tourbillon*
Et le *fiche* brûlant *contre vn rocher pointu.*

Illum exspirantem transfixo pectore flamm
Turbine corripuit scopuloque infixit acuto.
(*Æn.*, I, 43 et 44.)

De sa barbe (d'Hector) *le poil de crasse* estoit
Le poil de ses cheueux *colé de sang caillé.*

Squalentem barbam, et concretos sanguine c
(*Æn.*, II, 276.)

J'en passe et des meilleurs.

La traduction d'Horace est remplie de tr
même élégance.

Qu'Horace dise, en parlant du vin :

Addis cornua pauperi,
(*Od.*, III, 21.)

les frères d'Aigneaux traduiront exactemen

Tu adioutes
La *corne* au poure.

Vitreo daturus nomina ponto, dans l'ode célèbre en l'honneur de Pindare (*Od.*, IV, 2), sera littéralement traduit :

. . . . . pour de son *nom nommer*
Les flots *verrez* d'vne aultre mer.

Le *sepositi ciceris* du rat des champs (*Sat.*, II, 6) deviendra

Le reserué *cice.*

Un fruit sec du baccalauréat ne traduirait pas mieux ! Et les deux derniers vers de l'*Art poétique :*

Quem vero arripuit tenet occiditque legendo,
Non missura cutem, nisi plena cruoris, hirudo.

Les voici tels que la plume des d'Aigneaux les a faits :

. . . . mais celui qu'il a pris
Il le tient bien serré. Et en lisant, sansue
Qui ne laisse la peau, sinon pleine, le tue.

Il est impossible d'être plus exact, mais il est impossible d'être plus rocailleux et plus plat.

V.

Si tous les vers des traductions de Virgile et d'Horace étaient de la même force, on se demande-

rait, avec un étonnement légitime, comment il se fait que ces livres aient eu tant d'éditions, et pourquoi leurs auteurs ont été littéralement comblés d'éloges, non-seulement par leurs amis de Vire et de Normandie, mais encore par des poëtes justement célèbres, comme les Daurat, les Du Perron et les Vauquelin de La Fresnaye.

Que le Caennais J. Rouxel dise, en parlant de ses amis : « Vire, la petite cité normande, deviendra donc une autre Athènes française ! Cette ville, à peine connue de ses voisins, sera maintenant célèbre parmi les nations étrangères ; et cette gloire, elle la devra aux frères Le Chevallier d'Aigneaux ! »

Cette louange hyperbolique ne doit pas nous surprendre. Entre Normands on se doit bien un coup d'encensoir.

Qu'un Virois, tout étonné de voir pousser des poëtes au milieu des granits du Bocage, s'écrie :

On n'eust iamais pensé qu'en pays si déserts
Ou sont tant de rochers, deux Chevalliers diserts
Eussent si vaillamment combattu l'ignorance.

les comparant à Castor et à Pollux, ne trouve entre les deux Virois et les fils de Léda qu'une seule différence, c'est que, Pollux étant un lutteur, seul Castor était *chevalier*, tandis que les d'Aigneaux sont *chevaliers* tous les deux;

Si enfin le jeune Du Perron, qui ne songeait pas encore à la barette cardinalice, dit aux traducteurs de Virgile :

> . . . vostre œuure est si belle en imitation
> Qu'a ceste heure Virgile en son propre langage
> Est la traduction de la traduction.

Ces éloges, on le pense bien, ne tirent pas à conséquence. Comme ils n'étaient pas toujours sûrs des suffrages de la postérité, les auteurs du XVI^e^ siècle, grands et petits, avaient l'ingénieuse idée de se tresser des couronnes et de se faire décerner l'immortalité de leur vivant.

Il faut cependant ajouter que ces louanges pouvaient être sincères; et Vauquelin de La Fresnaye, qui, plus qu'aucun autre, pouvait juger du mérite d'une œuvre poétique, ne semble pas avoir dépassé la mesure, lorsque, comparant la traduction de Virgile des d'Aigneaux avec celles qui l'ont précédée, il dit dans son *Art poétique* :

> Longtemps auparauant le bon Octauien
> De Saint-Gilais fist veoir le preux Dardanien
> En habit de François; et depuis Des Mazures
> Le fist marcher encor soubz plus douces mesures.
> Mais nos deux CHEVALLIERS, doctes frères, ont joint
> Leurs esprits, et l'ont mise encore mieux en point:

et le violoncelliste Hurel de Lamare, que le public eut occasion d'applaudir, le 5 mars 1811 (1).

L'établissement de l'Empire donna lieu à une solennité musicale d'une certaine importance : on exécuta, à cette occasion, dans l'église St-Étienne (2), le 28 prairial an XII (1804), *la Création* d'Haydn. On fit d'ailleurs, à cette époque, bien peu de musique dans nos églises; je ne trouve guère à noter, sous ce rapport, qu'un *Te Deum* de Regnault, élève du Conservatoire, chanté à St-Étienne, le 9 juin 1811, pour la naissance du roi de Rome.

La musique dramatique était alors bien autrement en faveur. Le théâtre de Caen, dirigé successivement de 1802 à 1815 par MM. Linsel et Julien, fut constamment desservi par des troupes complètes d'opéra et de comédie, lesquelles firent entendre au public les principaux ouvrages du répertoire courant. Parmi les opéras qui furent représentés pour la première fois, je citerai les suivants, donnés moins d'un an après leur première représentation à Paris :

(1) Peut-être est-ce lors de ce voyage à Caen, qu'Hurel de Lamare vit pour la première fois la femme à laquelle il devait s'unir quatre ans après. On sait que cet artiste, aussi apprécié comme homme qu'admiré pour son beau talent, mourut à Caen, le 27 mars 1823, et qu'il repose dans le cimetière de St-Contest, à une lieue de la ville.

(2) Ci-devant l'Abbaye-aux-Hommes.

Ie chante ici les horribles faits d'armes:
Ie chante ici le premier des gens d'armes,
Qui vint des fins de Troie ruinée
En Italie, et qui par destinée
Fuiant, errant, portant peine infinie,
Print enfin terre au port de Lauinie:
Plus endura qu'on ne peut estimer
Dessus la terre et sur la haute mer,
Forcé des Dieux et de Iunon seuere,
Dont le courroux obstiné perseuere.
Beaucoup souffrit en guerre Martiale,
Pour conquerir la terre Latiale,
Pour esleuer vne ville en ces lieux,
Et y porter les domestiques Dieux:
De Latium se dit la gent Latine,
De la aussi ont prins leur origine
Peres Albains, de la encor' on nomme
Les murs et tours de la tant haute Rome.

Et c'est en tête d'une pareille traduction que Joachim Du Bellay ne craignait pas de mettre ces vers:

Autant comme l'on peut en vn autre langage
Vne langue exprimer, autant que la nature
Par l'art se peut monstrer, et que par la peinture
On peut tirer au vif vn naturel visage;

Autant exprimes-tu et encor' d'auantage,
Auecque le pinceau de ta docte escriture,
La grace, la façon, le port et la structure
De celui qui d'Enee a descrit le voïage.

Ceste mesme candeur, ceste grâce diuine,
Ceste mesme douceur et maiesté Latine
Qu'en ton Virgile on void, c'est celle mesme encore

Qui Françoise se rend par ta celeste veine.....

l'administration départementale du Calvados offrit à l'impératrice Marie-Louise, lors de son passage à Caen, le 24 août 1813. On y joua une scène allégorique, dont l'idée principale était : la Basse-Normandie faisant l'offrande des produits de son sol. Le poëme affectait la forme d'une cantate, mêlée de vers déclamés, et terminée par une ronde normande. L'emploi de coryphée était tenu par la baronne Méchin, femme du préfet du Calvados ; dix-huit jeunes filles et dix hommes, appartenant à la haute société caennaise, chantaient les chœurs ; l'orchestre, où dominaient, selon les intentions du compositeur, les harpes, flûtes, cors et bassons, était formé des professeurs et amateurs de la ville. Si l'auteur de cette scène, ou bouquet allégorique, est demeuré anonyme, nous savons du moins que la cantate avait été mise en musique par Catel, que sa qualité de normand appelait tout naturellement à traiter ce sujet tout local.

VIII

La musique pendant la Restauration. — Établissement de la Société philharmonique.

L'avènement du roi Louis XVIII fut célébré avec empressement par les musiciens caennais ; nos compositeurs mirent à profit les diverses cérémonies religieuses qui eurent lieu à cette occasion, pour sortir leurs œuvres des cartons où elles reposaient paisiblement. Le 2 juin 1814, service solennel à St-Étienne pour les royales victimes de 93 : messe de

A l'appétit des Dieux, sur la terre et sur l'onde.
Pour le despit tousiours vif en l'ame profonde
De Iunon vengeresse il eust bien a pastir :
Par les guerres aussi, quand ce vint a bastir
Vne ville, et a mettre au pays de Latie
Ses dieux, de qui la gent des Latins est sortie,
Et les peres Albains, et de qui hautement
Les enceintes de Rome ont pris leur fondement.

Non, les frères d'Aigneaux ne nous ont pas trompés. Leur phrase est « rude et grossière », et leur plume est loin d'être « agile. » Convenons toutefois qu'il y a progrès, et que, sans parler des rimes masculines et féminines alternées avec le plus grand soin, le vers héroïque des traducteurs virois répond mieux à la majesté de l'hexamètre latin que le vers de dix syllabes, employé par Des Mazures.

Nous aurons encore le droit d'être plus indulgent, disons mieux, plus juste, à l'égard des frères d'Aigneaux, si nous les mettons en parallèle, non plus avec un poëte obscur comme Des Mazures, mais avec Clément Marot lui-même.

On sait que Marot a traduit non-seulement une grande partie des *Psaumes*, mais encore le petit poëme de Musée, *Héro et Léandre*, les deux premiers livres des *Métamorphoses* d'Ovide, et la première *Églogue* de Virgile.

Je ne dis rien des *Psaumes :* la musique de Goudimel pouvait en adoucir les sons rauques et barbares.

Le pauvre Léandre, dont le vent « esteint la lanterne traîtresse » et qui sent entrer dans sa gorge

Grand quantité d'eau pleine d'amertume,

le pauvre Léandre a été aussi maltraité par Clément Marot que par les flots en courroux.

En lisant les *Métamorphoses* arrangées « en rime françoise » par le poëte « à l'élégant badinage », on se demande si d'Assoucy « en belle humeur » a été plus burlesque que lui.

La traduction de la première *Églogue* de Virgile est-elle plus élégante? Non; et la voix de Mélibée est si peu mélodieuse qu'elle suffirait à elle seule, à défaut de la guerre civile et de la désolation des campagnes, à faire fuir le pauvre Tityre :

> Toy, Tityrus, gisant dessous l'ormeau
> Large et espais, d'un petit chalumeau
> Chantes chansons rustiques en beaux chants;
> Et nous laissons, maugré nous, les doux champs
> Et nos païs. Toy oisif en l'ombrage
> Fais resonner les forests, qui font rage
> De rechanter apres ta chalemelle
> La tienne amie Amaryllis la belle.

Il n'était pas difficile aux frères d'Aigneaux d'avoir plus d'élégance et d'harmonie :

VI.

Les frères d'Aigneaux nous apprennent eux-mêmes dans leur *Épistre au Roy* qu'ils ont mis deux ans à traduire Virgile. Le temps ne fait rien à l'affaire, sans doute : mais il faut avouer que pour mener à bonne fin une aussi grande entreprise que la traduction complète de Virgile, deux ans sont peu de chose, même si, à l'exemple des frères d'Aigneaux, on met dans cette tâche un zèle à toute épreuve et une conscience poussée jusqu'au scrupule.

Un de leurs amis, Pierre-Lucas Sallière, le même qui a pieusement rassemblé toutes les pièces de leur *Tombeau*, et qui paraît avoir vécu dans leur intimité, nous raconte qu'ils « retrempaient, limaient, faisaient et refaisaient » leurs vers; bien plus, qu'ils ne mettaient « leurs œuures en auant » qu'après les avoir « limez cent et cent fois. »

« Cent et cent fois, » c'est une figure de rhétorique, nous le savons : il n'en est pas moins vrai que de ce témoignage il résulte que les frères d'Aigneaux étaient des travailleurs infatigables. Attendaient-ils l'inspiration pour se mettre au travail? C'est une autre question; et je croirais volontiers qu'ils s'imposaient chaque jour une tâche régulière, et n'étaient satisfaits que lorsqu'ils avaient abattu consciencieusement leur besogne.

On peut aussi se demander quelle est la part de Robert et celle d'Antoine dans ce labeur commun.

succès de ce premier concert fut confirmé par celui qu'obtinrent les deux suivants, donnés, l'un le 6 avril, et l'autre le 16 mai ; et le public put juger dès le premier abord, de l'étendue et de la solidité des ressources dont disposait la nouvelle institution. Ainsi s'ouvrit pour la Société philharmonique une existence de quarante années environ, pendant lesquelles elle demeura le principal moteur de l'art musical dans cette partie de la Normandie.

IX.

De 1830 à 1848. — L'Opéra. — Construction d'un nouveau théâtre. — Le Conservatoire de musique. — Concerts. — Sociétés musicales. — Sociétés chorales. — Conclusion.

Après avoir été pendant six ans privé d'opéra, le théâtre reçut, au mois d'avril 1831, une troupe lyrique, sous la direction de M. Lefebvre. C'est à cet *impresario* que le public caennais dut de connaître à son tour *Le Barbier de Séville*, *La Dame blanche* et *Robin des bois*, c'est-à-dire le *Freyschütz* de Weber, adapté à la scène française par Castil-Blaze. M. Lefebvre monta également quelques opéras d'Auber : *La Fiancée*, *Léocadie*, *Fiorella* et *Fra-Diavolo*, *Masaniello* de Carafa, etc. Les troupes qui suivirent continuèrent d'acclimater sur notre scène les principaux ouvrages des musiciens contemporains (1). Quelques

(1) En voici deux, entre autres, qui parurent à Caen moins d'un an après leur première représentation à Paris :

pas la difficulté de leur tâche. Comment traduire Horace, disent-ils? Comment rendre en français « la grâce de son vers lyrique, la mordante acuité de ses satyres et la moelleuse substance de ses épistres? » — « Amy Lecteur, ont-ils soin d'ajouter, ne sois esmerueillé si ton oreille ne trouue pas les vers si doux et coulans qu'en la traduction de Virgile, veu la grand'différence qu'il y a entre le poème héroïque, où l'on marche auec plus de liberté et majesté, et entre le lyrique, où l'on est plus contraint pour la brieueté et varieté du vers. Et quant à la satyre, la douceur et grauité n'y peut estre telle qu'en l'héroïque, à raison des mots piquants et mordants dont il lui est besoin d'vser en la reprise des vices : ce qui ressent son style aspre et espineux. La manière finalement d'escrire épistres en vers est tellement seuere et sourcilleuse pour les graues sentences et enseignemens de philosophie, qu'ils ne se peuuent si aisément et plaisamment ranger sous l'estroite loy du vers que les inuentions et fantaisies poétiques. »

Ce ton modeste et ces réflexions judicieuses nous préviennent en faveur des frères d'Aigneaux. Jugeons-les donc, non-seulement « sans passion, » comme ils nous en prient, mais encore avec bienveillance.

Avant les frères d'Aigneaux, Charles Fontaine, l'auteur d'une réponse intitulée *Quintil Horatian* (1551) au manifeste de Joachim Du Bellay, avait, dès le commencement du XVI[e] siècle, traduit le premier en vers l'*Art poétique* d'Horace. Nous n'avons de cette traduction qu'un court fragment, qui ne nous fait pas regretter le reste.

La traduction de Jacques Pelletier, du Mans (1540), obtint un grand succès. « Le style de Pelletier, dit M. Patin, n'est pas exempt, il s'en faut, du prosaïsme que l'on n'évitait guère alors dans les sujets sérieux : il n'a rien, non plus, de la roideur pédantesque et de l'obscurité que devait bientôt introduire dans la haute poésie l'introduction indiscrète des formes grecques et latines. » Ajoutons, avec le regretté doyen de l'Académie française, que Pelletier ne se fait pas scrupule d'habiller quelquefois son auteur à la moderne. Les Scoies qu'enrichissent les bons livres, et le copiste négligent *scriptor librarius*) deviennent pour lui des *imprimeurs*; le musicien (*citharœdus*) un *organiste*. Messala et Cascellius Aulus sont métamorphosés en *Poiet* et *Liset*. Cécilius et Plaute s'appellent *Alain* et *Meung*; Virgile et Varius *Marot* et *Mellin* :

Mais en cecy peut on fauoriser
Alain et Mun, et qu'un pareil credit
Soit à Marot et Mellin interdit?,

Cœcilio Plautoque dabit Romanus ademptum
Virgilio Varioque?

« banal jusqu'à l'insipidité, solennel jusqu'à la niaiserie. »

Vauquelin de La Fresnaye, dans son *Art poétique*, a traduit presque en entier l'*Épître aux Pisons* et l'*Épître à Auguste*. Mais cet ouvrage ne doit pas nous occuper, car, bien que composé vers 1574, il ne fut publié qu'en 1605, et les frères d'Aigneaux n'ont pu le connaître.

C'est en 1588, nous l'avons dit, que les frères d'Aigneaux publièrent leur traduction complète des Œuvres d'Horace. Excités par le succès de leur traduction de Virgile, qui fut réimprimée dès 1583, ils n'ont pas dû perdre un seul instant. C'est donc cinq ans à peu près qu'ils ont dû mettre à traduire Horace, trois ans de plus que pour Virgile !

Leur seconde traduction vaut-elle mieux que la première ? Les deux frères ayant supplié le lecteur « de la recevoir aggreablement, » nous nous contenterons de dire qu'elle soutient sans trop de peine la comparaison avec les essais antérieurs dont nous venons de parler, et que, si elle n'est pas toujours élégante, elle a, comme son aînée, le mérite de l'exactitude.

Nous ne citerons que le début de l'*Art poétique* :

Si vn Paintre vouloit à vn humain visage
Ioindre vn col de cheual, et d'vn diuers plumage
Le couurir, ayant fait de membres vn amas
Pris d'animaux diuers, si qu'il finist par bas
En horrible poisson, par le haut femme belle :
Amys, venus pour voir vne painture telle,
Vous tiendriez-vous de rire ? O Pisons, estimés
Qu'à ce tableau ressemble vn liure, où exprimés

Seroient des vains pourtraicts, tels que se represente
Les songes, celuy qu'ard vne fieure cuisante :
Si que teste ny pié ne s'iroit proprement
Rapportant à son tout. Puissance egalement
Les poëtes tousiours, et les paintres ont euë
D'oser quelconque chose en leur cerueau conceuë.
Nous le sçauons fort bien, et pardon en cecy
Nous allons requerant, et l'ottroyons aussi.
Mais non que ce qui est de nature cruelle
Auecques ce qui est paisible et doux se mesle :
Non encore que soient ensemble les oiseaux
Aux serpents accouplés, au tygres les aigneaux.

VII.

Il nous reste à parler des Œuvres posthumes des frères d'Aigneaux.

Robert laissait en mourant un fils de dix-sept ans, André. Ce jeune homme, voulant honorer la mémoire de son père et de son oncle, et leur élever un *Tombeau poétique*, confia leurs manuscrits à un ami de la famille, Pierre Lucas Sallière. Celui-ci recueillit

d'Aigneaux. Il trouva dans les deux noms réunis ce joli vers :

N'ont relaché veillée à bien vertir Horace !

Dans celui de Robert :

Reluit le bel Horace ;

Dans celui d'Antoine :

L'eau tarie en Hélicon ;

Enfin les deux noms traduits en latin : *Robertu Cevallerius*, *Anthonius Cevallerius* donnèrent à l'infatigable chercheur ce vers assez réussi :

Urbano versu laus vestra Helicone virescit.

Les œuvres posthumes des frères d'Aigneaux comprennent des pièces de genres très-différents :

Une Complainte de la France sur sa misère et sur l'assassinat de Henri III ;

Une Prière à Dieu sur « la calamité du temps ; »

Une Ode à la France sur l'heureux avènement de Henri IV ;

87 Sonnets sur l'Amour de la Foy ;

Des Prières chrétiennes dont les titres ressemblent assez à ceux de l'*Imitation ;*

Enfin une paraphrase de la Complainte de David « touchant la mort de Saül et de son fils Jonathas. »

Nous n'avons nulle envie de rendre compte de tous ces morceaux.

plain-chant, accompagnées du serpent aux sons rauques, ici, c'étaient les messes de Cherubini et d'Haydn, les psaumes de Bühler et les motets de Jomelli qui défrayaient l'office religieux. Malheureusement, cette brillante situation ne dura pas longtemps; des embarras financiers survinrent pour le Conservatoire; M. de Saint-Germain partit. Au mois d'octobre 1838, l'école fut transférée dans l'hôtel de Bavent, rue de l'Oratoire. En 1842, le Conseil général lui retrancha la subvention annuelle qu'il avait coutume de lui accorder; elle redevint le *Conservatoire de musique de la ville de Caen.* Les trois professeurs chargés des cours se retirèrent, et furent remplacés en octobre 1843 par M. Jules Schœffer, qui organisa l'enseignement du solfége d'après la méthode Wilhem, alors en vogue. En 1847, M. Schœffer eut pour successeur M. Le Changeur, avec lequel le directeur de l'école primaire annexée formait tout le personnel enseignant du Conservatoire, lorsqu'éclata la révolution de 1848 (1).

Je n'insisterai pas sur les concerts et autres solennités musicales qui eurent lieu dans la période que nous étudions à présent. Quelques faits me semblent toutefois de nature à être consignés ici:

18 mars 1842. — Exécution du *Stabat* de Rossini par la Société philharmonique. Caen est la deuxième

(1) Complètement réorganisé en 1856 et en 1871, le Conservatoire compte aujourd'hui huit professeurs, dont voici les attributions: 1° solfége; 2° orgue; 3° violon et alto; 4° violoncelle et contre-basse; 5° flûte, hautbois et basson; 6° clarinette; 7° cor, cornet à pistons et trombone; 8° ensemble instrumental.

Sur le rayon diuin tousiours, tousiours tendue,
Ferme nous retenons de nos esprits la veue,
Et ne cessons d'aller, par ce val cauerneux,

Visans à ce flambeau qui lointain estincelle,
Tant qu'issus des erreurs que le monde recelle
Nous arriuions au iour à iamais lumineux.

N'étaient quelques termes qui ont vieilli, ce sonnet est d'une assez fière tournure.

Les frères d'Aigneaux n'ont pas été aussi heureux, lorsque, voulant rendre la Foy sensible aux yeux humains et lui donner un corps, ils l'ont grossièrement matérialisée :

Que tu es belle, o Foy, ô Foy, que tu es belle !
Tesmoin l'or de ta tresse au Soleil emprunté,
Tesmoin ton front d'yuoire en deux beaux arcs voûté,
Tesmoins les rais brillants de ta clarté iumelle.

Tesmoins deux monts de laict, dont ton blanc sein pom-
Tesmoin de tes deux flancs le fin argent porté [melle,
Sur deux piliers d'albastre : o vnique beauté,
Des plus rares beautés l'inimité modelle.

Dix de ces sonnets sont adressés à des poëtes contemporains ou morts depuis peu de temps, à Vauquelin, à Rouxel, à du Perron, à Ronsard, à Baïf, à Du Bellay, à Des Portes, à Amadis Jamyn, à de Nuisement (?) et à Bertaut. Les frères d'Aigneaux blâment ou louent ces poëtes, suivant l'usage pieux ou profane qu'ils ont fait des talents que le ciel leur avait départis.

Quelques traits sont à remarquer.

Ils disent que du Perron est

..... assis au front du Parnasse françois,

que Ronsard est « le chef des Muses, le françois Apollon », et que, s'il voulait chanter l'amour céleste,

Hors de leurs propres corps il rauiroit les âmes.

Les deux frères furent un jour heureusement inspirés, c'est lorsque, déplorant les fureurs de la Ligue, ils mirent dans la bouche de la France ces vers éloquents :

..... Ha ! faut il que moy,
Moy, qui fus autrefois des nations l'effroy,
En si piteux estat réduite ie me voye
Qu'aux ennemis ie serue or' de fable et de proie !
Mais, hé ! qui m'a plongée en ce gouffre profond
De malheurs, en danger d'estre noyée au fond,
Sans espoir de salut? Las ! c'est ce qui me trouble,
C'est ce qui ma tristesse et angoisse redouble,
Que ceux-même que i'ay engendrez et nourris,
Que i'ay par si grand soin engendrez (*sic*) et chéris
Sont ceux qui, trop ingrats, pourchassant ma ruine,
Ont esmoulu le fer qui perce ma poitrine.....

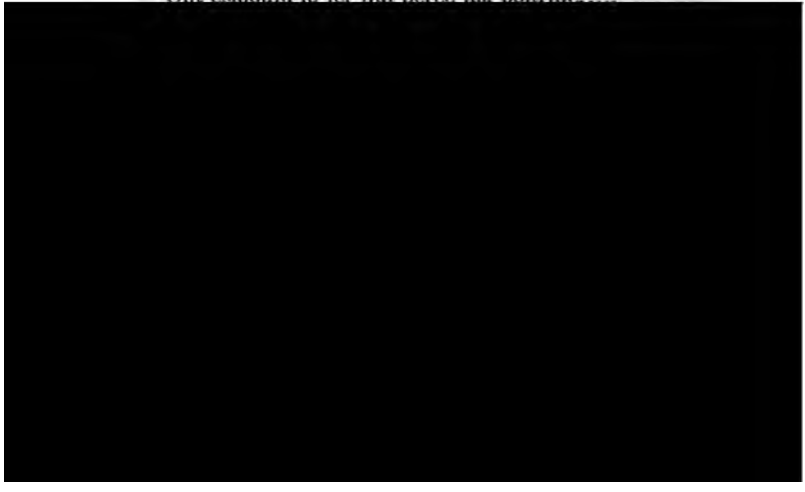

D'vn acte si meschant ? Un Jacobin, vn moine.....
Vous ne sauiez que trop qu'à ce trompeur auoit
Le feu Roy plus de foy, helas ! qu'il ne deuoit.

O froc, qui n'as iamais rien couué que malice !
O nation peruerse ! hypocrites maudits,
Loups fiers et rauissans sous la peau de brebis,
Qui voilez d'innocence et de sainteté pure
Toute meschanceté, tout vice et toute ordure.
Vous estes seuls auteurs de mes maux et ennuis
Et du piteux estat où reduite ie suis,
Quand, au lieu de prescher la parole diuine,
Vous ne preschez partout d'vne langue mutine
Que la reuolte fiere et la dissension,
Que le sang, le carnage et la sédition,
Si qu'esmeu vous avez contre son Roy felonne
Et contre moy ma gent aux horreurs de Bellonne.
Les apostres ont-ils, pour la simplicité,
Presché la violence ? et pour la charité,
La sanglante discorde ? et pour la paix, la guerre,
Quand ils ont annoncé Christ par toute la terre ?.....

Nous terminerons nos citations par ces vers extraits de la *Prière à Dieu sur la calamité du temps*. Les deux frères invoquent le ciel contre les ennemis de la France :

Assez tu t'es serui d'eux pour punir nos vices :
Punis les à leur tour de merités supplices.
Monstre toy, si iamais, des armes le Dieu fort,
Contre qui ne peut rien des hommes tout l'effort.
Force, frappe, destruis, froisse, fracasse et casse
Ces squadrons ennemis tremblans deuant ta face,
Afin que les voyans par le feu deuorés
De ton juste courroux, et les tiens deliurés,

d'indiquer. A elle d'en profiter, et de prouver que la vie musicale n'est pas plus éteinte actuellement chez elle qu'elle ne l'était aux siècles précédents.

21 novembre 1875.

une fois dans sa vie avec la curiosité qu'inspirent ces louables efforts, mais qu'ensuite on laisse dormir d'un éternel sommeil sur les rayons des bibliothèques.

Regrettons, en finissant, que les frères d'Aigneaux n'aient pas consacré leurs loisirs à des œuvres originales. La *Complainte de la France* et la *Prière à Dieu sur la calamité du temps* nous indiquent la voie qu'ils devaient suivre et qui les aurait conduits à la renommée plus sûrement que leurs traductions.

au sujet qui nous occupe suffira pour donner au lecteur une idée générale, et, nous le croyons du moins, suffisamment exacte de la matière.

I. *Symbolique chinoise.* — C'est par elle que nous débuterons, à cause de la fidélité vraiment extraordinaire avec laquelle elle nous a paru conserver l'ancienne donnée chaldéenne. On verra, sans doute, dans ce fait, une preuve de l'esprit de tradition qui a toujours dominé d'une façon si exclusive et si absolue dans le Céleste-Empire.

Une chose certaine, c'est que le *Li-ki* (1) ou « livre des rites », ouvrage dont la rédaction définitive ne paraît pas antérieure au IIe ou IIIe siècle de notre ère, bien que certaines parties en puissent remonter bien plus haut, sans atteindre cependant, comme on l'a prétendu, le XIe siècle avant Jésus-Christ, accorde une grande importance à cette symbolique des couleurs dans le cérémonial du Céleste-Empire. A chaque couleur correspondait un point de l'horizon, une saison, un élément, un animal ou objet inanimé, une saveur et une vertu. Pas de saison, d'ailleurs, qui n'eût son dieu protecteur, accompagné d'une sorte de vizir ou génie inférieur.

Voici le tableau de ces concordances, tel que le donne le traducteur de l'ouvrage en question :

(1) *Le Li-ki ou Mémorial des rites*, traduit par M. J.-W. Callery. Turin, 1853, Imp. royale (voir en note, pp. 18, 35 et 45).

« Le XXII[e] jour du dict moys (juillet 1573) un fils pour hon. homme M[e] Robert Le Chevallier, enquesteur à Vire, nommé André par noble homme André de la Bigne, sieur du Montier, capitaine de Vire, et ..... la femme de hon. homme, M[e] Guill. Le Charpentier, advocat pour le Roy, sieur du Cornet. »

Un membre de la famille d'Aigneaux, Antoine Rodolphe Le Chevallier, né à Montchamps en 1507, mort à Guernesey en 1572, enseigna la langue française à la reine Élizabeth. Il a publié :

Rudimenta hebraicæ linguæ, Genève, 1567, etc.—Des parties de la *Bible polyglotte* de Walton ont été traduites par lui (v. le P. Lelong, *Disc. sur les Bibles polyg.*, t. I, p. 620).

Page 321, ligne 6. — *Sonnet de Courval. Epitaphes ou Tombeaux. Œuvres satyriques*, 1622, p. 297.

Ibid., ligne 12. — *Sonnet de Courval. Epitaphes*, p. 317; et *Deffence apologetique contre les censeurs de la Satyre du Mariage.* A Paris, chez Jean Millot, 1610. — *Dédicace.*

Ibid., ligne 16. — *Id., ibid.*, p. 326.

Ibid., ligne 22. — La mère de Sonnet de Courval fut enterrée le 14 décembre 1605 (Registres de la mairie de Vire).

Ibid., ligne 30. — *Sonnet de Courval. Epitaphes*, p. 328.

Page 322, ligne 23. — 1584. *Histoire des plantes*, trad. du lat. en franç. — 1620. *Histoire des Plantes nouuellement trouuées en l'isle de la Virginie et aultres lieux*

Ibid., ligne 24. — Plus connu sous le nom latin de *Durantius Casellius.*

Ibid., ligne 25. — *Variarum lectionum libri II.* Paris, 1582. Cf. *Gruter*, t. III.

Ibid., ligne 27. — *Les Besongnes et les Jours.* — Paris, 1586. La Croix du Maine appelle Jacques Le Gras

Les mêmes principes règlent encore la marche des troupes. « Lorsque l'armée se met en mouvement, « continue l'ouvrage en question, que l'oiseau rouge « soit devant, le bœuf noir derrière, le tigre blanc « à gauche ; que le boisseau septentrional (1) se « trouve au milieu, dominant l'armée. »

L'ouvrage chinois (2) nous apprend, en outre, que le nombre des ministres était de *cinq*. L'un portait le nom de ministre de la terre, et les quatre autres chacun celui d'une saison. Des sacrifices spéciaux sont d'ailleurs offerts au commencement de chacune de celles-ci (3).

« L'empereur (4), ajoute le livre des rites dans un « autre endroit, doit prendre les quatre saisons pour « moteur et les quatre animaux (le cerf, l'aigle, la « tortue et le dragon) pour familiers. »

Nous devons à M. Stanislas Julien (5) la connaissance du cérémonial auquel est astreint le monarque du Céleste-Empire pour chacune des diverses époques de l'année.

Le palais impérial se trouve divisé en neuf salles ou corps de logis, dont l'un au centre; quatre à

(1) N'y aurait-il pas un défaut de traduction ? Évidemment, c'est le bœuf noir qui personnifie le Nord. Je ne m'explique pas cette épithète de *septentrional*, appliquée au boisseau, emblème de la terre, et par suite placé au centre de l'armée.

(2) *Li-ki*, p. 7.

(3) *Ibid.*, p. 16.

(4) *Ibid.*, p. 46.

(5) *Mémoires de l'Institut royal de France; Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI, p. 43 et suiv. Additions (*Nature et ordre de succession des cérémonies prescrites par le Li-ki;* chap. *Youeï-ling*, trad. par M. Stanislas Julien).

. . . . . urbis ille nostræ
Lumen, splendor, honos, pudor fidesque.
(Thom. Anfreus, *Carmen phaleucium*, *ibid.*)

Page 324, ligne 32. — *Tombeau.* Sonnets par Antoine Le Chevallier. 1er et 4e.

Page 325, ligne 11. — *Ibid.*: « Sur le trespas de M. Robert Le Chevallier, en son vivant sieur d'Aigneaux, élégie par Antoine, son frère. »

Ibid., ligne 15. — *Ibid.* : « Sur le trespas de R. et A. Le Ch. d'A. frères, poëtes excellens, par Heurtant. »

Ibid., ligne 19. — *Bibl. fr.*, t. XV, p. 12.

Page 326, ligne 21. — *Vauquelin de la Fresnaye*, Epitaphe de R. et Ant. Le Ch., p. 677.

Ibid., ligne 23. — Beslon et Bures, communes voisines de Vire, l'une à 16 kilomètres à l'ouest, l'autre à 12 kilomètres au nord.

Page 327, ligne 5. — *Vauq. de la Fr.* Sonnet 10.

Page 332, ligne 14.

Ergo etiam magnas Francorum æquabit Athenas
VIRIA, Normannis urbs nimis arcta plagis!
Ergo erit externas inter celeberrima gentes,
Cognita quæ populis vix fuit ante suis!
Scilicet hanc laudem CEVALLERIVS unus et alter
Ingenio potuit conciliare suo.
(Jo. Ruxelii poemata. Cadomi. A. Cavelier 1636, p. 102.)

Ibid., ligne 22. — Sur la traduction d'Horace par Robert et Anthoine Le Chevallier frères, sonnet par Simon du Bois, de Vire, en Normandie, en tête de la trad. d'*Horace* (1688).

Ibid., ligne 5. — *Trad. de Virg.* Éd. de 1682. IIe Sonnet.

Page 333, ligne 5.

Sed geminis uno tantum differtis ab illis,
Ambo vos Equites : hic Eques, ille Pugil.

Page 324, ligne 2. — *Vauquelin de la Fresnaye : Art poétique*, I, page 34.

Ibid., ligne 5. — *Bibl. fr.* T. V, p. 50.

Ibid., ligne 9. — *Recueil des Poëtes français*, sous la direction de M. Eug. Crépet, I, 476.

Page 337, ligne 16. — *L'abbé Goujet, loc. cit.*

Page 340, ligne 20. — *Id., ibid.* — V, p. 82.

Page 342, ligne 2. — Patin, *Œuvres d'Horace*, II, Appendice, p. 473.

Page 343, ligne 2. — *Recueil des poëtes français*, sous la direction de M. Eug. Crépet, I, 577.

Page 345, ligne 11. — Antoine Le Chevallier avait, lui aussi, la manie des anagrammes. Dans un livre qui lui a appartenu et que possède la Bibliothèque de Vire (C. III, 1147), on lit au-dessous de la signature : *Antoine Le Cheualier*, cet anagramme : *Onc ne hai la vérité.*

Page 347, ligne 20. — Sonnet LIX.

Ibid., ligne 25. — Ce sont les sonnets LXII, LXVI, LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXII, LXXXIII, LXXXIV et LXXXV. Quel est ce de Nuisement à qui les frères d'Aigneaux s'adressent dans le sonnet LXXXIV ? Je l'ignore complètement.

Page 348, ligne 26. — *E. de Beaurepaire :* Olivier Basselin, Jean Le Houx, etc. XXIII[e] vol. des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 1858.

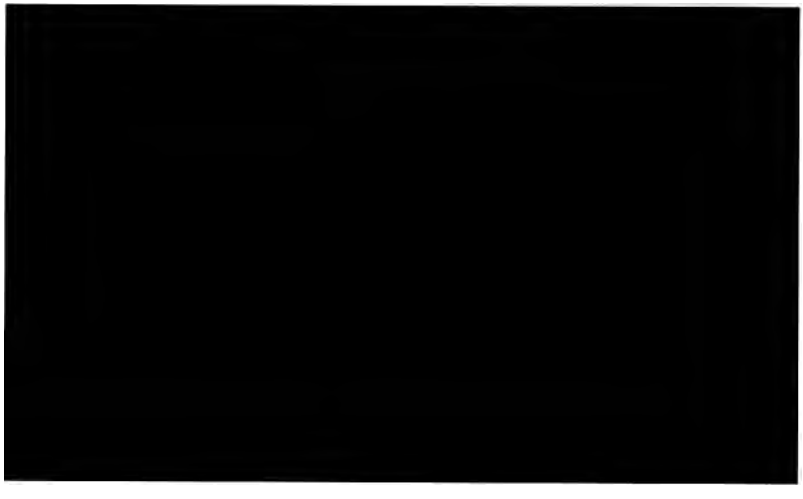

frères, de Vire, en Normandie. Dédiées au Roy. — Un vol. in-4°. 1582.

N. B. Cette édition fut publiée simultanément par Guillaume Auvray, rue St-Jean de Beauvais, à Paris, et par son beau-frère Thomas Périer, à qui Auvray avait cédé la moitié de son privilége.

2° Les Œuures de Virgile Maron, traduittes de latin en françois par Rob. et Ant. Le Chevallier d'Aigneaux, etc.— Un vol. in-8°, Paris. Guillaume Auuray, 1583.

N. B. Cette édition contient le texte latin, qui ne se trouve pas dans l'édition in-4°.

3° Les Œuures de P. Virgile Maron, prince des poëtes latins. Traduictes de latin en vers françois, scauoir les Bucoliques, Géorgiques et douze liures de l'Énéide, par Rob. et Ant. Le Chevallier d'Aigneaux frères, de Vire, en Normandie, avec un treiziesme liure latin adiousté à l'Énéide, par *Mapheus*, tourné par *P. D. Mouchault*, ensemble les Épigrammes et Opuscules. Le tout de nouueau reveu et augmenté avec toute diligence en ceste dernière édition. — Un vol. in-8°. Paris, David Le Clerc, 1607.

4° Les Œuvres de Q. Horace Flacce, latin et françois de la traduction de Robert et Anthoine Le Cheuallier d'Agneaux frères, de Vire, en Normandie. A Paris, chez Guillaume Auuray, ruë S. Jean de Beauuais, au Bellerophon couronné. 1588. Avec privilége du Roy.—Un vol. in-8°.

5° Le Tombeau de Robert et Antoine Le Cheualier frères, sieurs d'Agneaux, doctes et excellens poëtes françois, de Vire, en Normandie. Le dit Tombeau recueilli de plusieurs doctes poëtes par P. L. S. avec quelques beaux poëmes trouuez en leur estude, le tout mis par orde (*sic*) comme on peut veoir en la page suivante. — Un vol. in-8°. Caen, P. Le Chandelier, 1591.

— La Croix du Maine (*Bibliothèque.* Paris, 1584) dit, p. 443, que les frères d'Aigneaux font, à cette date, « à ce qu'on lui a assuré, vn œuure intitulé *Le Gentilhomme*

font leurs libations, saluent le nord en l'honneur des ancêtres et le sud en l'honneur de la lumière.

Pauthier vient, à son tour, confirmer ces données et même, dans une certaine mesure, les compléter (1). Il nous dit que les Chinois donnent, à chacun des génies des points de l'espace, le nom générique de *Chang-ti*, auquel on ajoute, comme épithète, celui de la couleur à lui spécialement affectée. Ainsi, le génie présidant à l'Orient et au printemps a sous sa garde l'élément du bois, et porte le titre de « *Chang-ti* vert. » Le génie qui préside au midi et à l'été est celui de l'élément du feu ou « *Chang-ti* rouge ». L'esprit chargé de la région médiane du ciel (ou du centre), et de la saison moyenne de l'année, ainsi que de l'élément de la terre, c'est le « *Chang-ti* jaune. » La terre, effectivement, d'après la théorie chinoise, tient le milieu entre les quatre autres éléments, au nombre desquels figurent le bois et le métal, mais non point l'air. On appelle « *Chang-ti* blanc », celui de l'automne, du métal et de l'Occident. Enfin, au nord, nous rencontrons le « *Chang-ti* noir », lequel a dans ses attributions l'hiver et l'élément de l'eau.

De plus, chacun de ces éléments donne naissance à une dynastie de l'histoire fabuleuse de la Chine. Ainsi, l'élément du bois en produit une et son *Chang-ti* en fournit le fondateur. Puis vient l'élément du feu, et ainsi de chacun des trois autres. Puis, c'est à l'élément du bois de recommencer le cours

(1) Pauthier, *Les Livres sacrés de l'Orient* (*Société du Panthéon littéraire*), p. 146, col. 2e. (Paris, 1842.)

LES

DERNIERS CRITIQUES DE SHAKSPEARE

Par M. Alexandre BUCHNER,

Membre titulaire.

En 1864, la *Shakspearomanie* était arrivée à son comble. On célébrait l'anniversaire trois fois séculaire de la naissance du *Cygne de l'Avon*, et les faiseurs de panégyriques ne savaient plus comment renchérir les uns sur les autres. Auparavant déjà, Coleridge, Hazlitt et Drake, en Angleterre ; Schlegel, Ulrici et Gervinus, en Allemagne, semblaient avoir donné toute la mesure possible des commentaires élogieux. Grâce à leurs interprétations de plus en plus subtiles, les défauts de Shakspeare étaient devenus des qualités ; ses erreurs paraissaient être le résultat des plus profonds calculs esthétiques ; son œuvre dramatique était présenté comme un ensemble admirable, dont les proportions justifiaient d'avance certaines imperfections dans les détails. Or, il s'agissait de parler plus haut encore que tout ce concert d'éloges et d'arriver à une apothéose en règle. Shakspeare fut donc déclaré d'emblée le

premier des écrivains, des poëtes, des historiens, des philosophes, des moralistes et des critiques de l'univers ; il devint un modèle d'une perfection absolue qui effaçait tout le passé littéraire et absorbait d'avance l'avenir ; il fallait l'envisager comme un être mythique et mystique, comme un hiérophante doué d'une sorte d'intuition providentielle et de l'inspiration infaillible d'un génie sans exemple dans l'humanité ; en un mot, on fit de lui l'Hercule de l'art dramatique, qui, ayant accompli les douze travaux de la littérature, était monté aux cieux pour reposer sur ses lauriers, et sur l'autel duquel on allait sacrifier Sophocle et Racine, Calderon et Schiller.

Ce culte exagéré et aveugle, cet engouement enthousiaste, ce procédé de la *crystallisation* qui prête à l'objet aimé toutes les qualités imaginables, durent enfin provoquer une réaction violente, et cette réaction est venue, en toute justice, du pays dont les littérateurs érudits avaient de préférence fondé la gloire cosmopolite de Shakspeare : de l'Allemagne. C'est l'Allemagne qui a vu paraître récemment une série d'ouvrages que nous aurons à

qui éclata en injures lorsqu'il vit paraître, en 1776, la traduction de Shakspeare par Letourneur ; mais le Voltaire jeune et franc qui, réfugié sur la *terre de la liberté*, se sentit frappé d'étonnement et de respect devant la grandeur, subitement révélée, d'un génie tragique dont il ignorait jusqu'au nom. On sait que pour ce Voltaire-là Shakspeare est un diamant brut, un millionnaire qui ignore sa richesse, un enfant protégé par une fée bienfaisante qui trouve pendant son sommeil ce que d'autres ne découvrent pas au prix de leurs veilles. Ce jugement de Voltaire qui vante l'instinct heureux de Shakspeare plutôt que son art réfléchi, on l'avait cru écarté et oublié à tout jamais ; pourtant les derniers critiques allemands l'ont adopté de nouveau, en le soutenant d'arguments autrefois inconnus. Ces arguments sont en partie le fruit des recherches minutieuses que les antiquaires anglais ont entreprises à l'endroit de l'histoire personnelle de Shakspeare ; en partie, ils reposent sur un nouveau genre de critique qui, sans retourner à la règle des trois unités et à la séparation des genres dramatiques, ne fait pas un éternel adieu à toutes les notions du bon sens et à tous les calculs de la probabilité.

Parlons d'abord des réflexions qu'on a tirées des renseignements biographiques.

I.

Si la vie de Shakspeare fut un vrai mythe pendant deux siècles, ce n'est pas une raison pour qu'il en soit ainsi éternellement. Le garçon boucher, le

cédents. On pourrait les croire célibataires, car le nom de leurs épouses ne nous est point indiqué, non plus que celui de leurs palais, de leurs mers ni de leurs oiseaux. Enfin, leur influence ne s'étend que sur une seule des lettres de l'alphabet. Ce sont :

Au nord-est, *Sang yang Pretanjala*, dans le domaine duquel se trouve la lettre *b'ya*.

Au sud-est, *Sang yang Kwéra*, évidemment identique au *Kuvéra* des Indous, bien que ce dernier occupe le nord. L'un des motifs qui ont pu décider les Javanais à faire faire à leur dieu un tour de Rhumb presque entier, c'est qu'habitant au-delà de la ligne, la région sinon froide, du moins la plus tempérée pour eux, c'était bien le sud. Ainsi, nous voyons les créoles des régions situées au-delà de l'Équateur tomber parfois dans de singulières confusions relativement à la position respective du midi et du septentrion. Maintenant, si les Indous ont placé Kuvéra au nord, c'est qu'il est, ainsi que nous l'avons dit, le protecteur des richesses minérales. Ces dernières doivent surtout se rencontrer dans la chaîne de l'Himalaya qui forme la frontière de l'Inde du côté du septentrion. Quoi qu'il en soit, la lettre *narasounya* est dédiée à *Sang yang Kwéra*.

Sang yang Mahayakti, au sud-ouest. C'est le patron de la lettre ou signe appelé *Gandéa*.

Au nord-ouest enfin, *Sang yang Séwa* (peut-être le Siwa Indien) auquel est dédié le signe *norwiti*.

admirons autant que nous le respectons. Si nous examinons sa carrière, William Shakspeare se présente d'abord à nos yeux comme un jeune homme de fort bonne extraction, qui reçoit une éducation relativement soignée, quoique inachevée, et ne devient un déclassé, c'est-à-dire un comédien, que par un coup de tête et pour un temps assez court. Eut-il, comme adolescent, des démêlés sérieux avec la police correctionnelle de son canton pour des délits de chasse et de presse? dut-il contracter un mariage forcé? ne devint-il sage, comme Socrate, que parce qu'il avait une sorte de Xantippe chez lui? Tout cela est fort possible; mais il est démontré aussi qu'il ne vint pas à la capitale « avec deux gros sous dans son gousset et en sabots », comme *Cœur Birotteau* et tant d'autres types célèbres, et qu'il fit sa fortune quand même. En quittant sa ville natale, son père, sa femme et ses trois enfants, Shakspeare, âgé de 21 ans environ, savait ce qu'il faisait. Il avait des accointances avec quelques acteurs en renom, qui étaient originaires de Stratford et des environs et qui l'admirent tout de suite dans leur confrérie. C'était là une position fort précaire, bien que le jeune homme la doublât bientôt de celle de poète dramatique. Les auteurs, et plus encore les comédiens étaient mal vus à Londres, exposés comme ils l'étaient à la suspicion du clergé anglican et à la persécution implacable de la bourgeoisie puritaine; sous la protection souvent inefficace, passagère et capricieuse de la reine et des grands seigneurs de la cour qui les tenaient à leur solde comme autant de valets, c'eût été bientôt fait de leur droit à

III. *Symbolique des nations Bouddhiques.* — Déjà, dans le Mahabhârata, nous voyons se dessiner les linéaments d'un système de couleurs affectées aux points de l'espace, différant de tout ce que nous avons rencontré jusqu'à présent. Il pourrait bien avoir influé sur le développement des données bouddhistes. Mais peut-être préférera-t-on supposer (ce qui, d'ailleurs, n'offre à première vue rien de trop invraisemblable) que ce passage du poëme indou est, comme maints autres d'ailleurs, le résultat d'une interpolation d'époque relativement récente et qu'il porte l'empreinte d'idées d'origine bouddhique. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage en question nous donne le Mont-Mérou, l'axe du monde, d'après les traditions indiennes, comme ayant une base de 60,000 yôdjanas, enfoncés en terre (1). Sa forme est représentée de différentes manières, carrée, conique à colonnes, sphérique ou en spirale, et chacune de ses faces est de couleur différente, blanche à l'est, jaune au sud, noire à l'ouest et rouge au nord. Le Gange tombe du ciel sur son sommet, et de là se répand sur les mondes environnants en quatre courants. Ces derniers constituent : 1° au sud, le *Gange* proprement dit, qui arrose l'Inde ; 2° au nord, le *Bhadrasôma*, en Tartarie ; 3° à l'est, le *Sîtâ*, et à l'ouest, le *Tchakrou* (Οξυς). Ces quatre cours d'eau rappellent étrangement les quatre fleuves paradisiaques de la Genèse.

Les écrivains du Céleste-Empire nous révèlent l'existence de données toutes semblables en vigueur

(1) *Le Mahabhârata*, onze épisodes, par M. Ph.-B. Foucaux, . 101 (Paris, 1862, chez Benjamin Duprat).

en se faisant une gloire de ne pas être comme tout le monde; il a la plume prompte, prête à tout travail, et Greene, au moment de mourir, dira dans un accès de mauvaise humeur, que ce nouveau venu est un *factotum*, un plagiaire, toujours essayant de tout accaparer et de se parer des plumes d'autrui. Mais, dans ce milieu, chacun en faisait autant, dans la mesure de ses forces, et Shakspeare ne songea pas seulement à s'en excuser. Car ce qu'il y a d'attrayant dans son histoire et dans son caractère, c'est qu'il paraît toujours *bon camarade*, *bon enfant*.

Les écrivains de son temps, dramatiques et autres, l'attaquèrent souvent et avec violence; rarement il eut le temps ou l'envie de répondre, et quand il le faisait, c'était sans fiel ni amertume. Comme poëte, Shakspeare a dû être dépourvu d'amour-propre et de vanité littéraire. Voyez plutôt son insouciance à l'égard de ses productions dramatiques. Il les laissa flotter négligemment dans la publicité des théâtres et de ces éditions à part, connues sous le nom des *in quarto;* éditions défectueuses, incomplètes, souvent frauduleuses, dont on déplore aujourd'hui les imperfections criantes. Plus tard, devenu célèbre et très-riche, Shakspeare aurait dû réunir ces *membra disjecta poetæ*, les revoir, les corriger, les faire imprimer ensemble. Le temps ne lui manquait pas alors, car, une fois retiré à Stratford, le poëte vécut pendant quatre ans dans la plus grande opulence et dans une oisiveté entière, s'occupant de ses enfants et de ses amis, comme ferait un vieux brave rentré au foyer. Mais les enfants de sa Muse, ces soutiens

Le système Tibétain est, lui aussi, franchement Bouddhiste. Néanmoins, il s'écarte, d'une manière assez sensible, de ceux que nous venons d'étudier, quant à la correspondance entre les points de l'espace et les teintes emblématiques. Il n'y a guère que le blanc qui ait conservé sa place primitive, comme signe de l'orient. Les peuples du Tibet nous parlent également des quatre grands fleuves du mont *Mérou* ou *Soumérou*, lesquels sortent du grand lac *Anavadapâta*. Ce sont, comme ci-dessus, le *Gange*, à l'est; l'*Indus*, au sud; l'*Oxus*, à l'ouest, et le *Sita*, au nord (1). Chaque point de l'espace a non-seulement son cours d'eau, mais encore son génie protecteur, auquel est affectée une couleur spéciale (2).

Néanmoins l'ordre observé n'est pas tout à fait le même que dans le Mahabhârata. Ces déités sont :

1° A l'est, *Dritarâschta*, roi des *Gandharvas*, qui est *blanc*.

2° Au sud, *Virûdhaka*, roi des *Khumbândas*, sortes de nains hauts d'un empan, lequel est bleu.

3° A l'ouest, *Virûpâkcha*, roi des *Nâgas*, ou serpents infernaux, auquel le rouge se trouve appliqué.

4° Enfin, au nord, *Dhanada*, roi des *Yakchas*. Il est jaune. Ces *Yakchas*, dieux de l'air chez les Dravidiens, sont devenus, pour les Bouddhistes, les serviteurs de *Kouvéra*, le dieu des richesses métalliques et souterraines.

Un ouvrage bouddhiste, remarquable par ses ten-

(1) M. Carl Fr. Kœppen, *Die religion des Buddha*, liv. Ier, p. 234 (Berlin, 1857).

(2) *Ibid*, *ibid*, p. 250 et 251 (en note).

qui apporte beaucoup de choses peut donner à chacun. C'est ainsi qu'on se fait une place au soleil, surtout en Angleterre, quand on ne vient pas au monde comme *viscount* ou fils de Lordmayor: vous travaillez sans relâche, vous gagnez de l'argent, vous l'employez bien, vous devenez riche, et alors seulement vous ferez *de l'art pour l'art*, si le cœur vous en dit. Toute la carrière de Shakspeare est là, et on a lieu de la trouver fort belle.

Outre son mérite de travailleur courageux et infatigable, Shakspeare eut de la bonne chance, et voici comment:

Un des jeunes seigneurs, qui « allaient au théâtre de Blackfriars bien plus souvent qu'à la cour, » Thomas Wriothesley, Earl of Southampton, fit la connaissance de Shakspeare peu de temps après son arrivée à Londres; il conçut pour lui un très-vif intérêt, et avec le temps une amitié durable s'établit entre le pauvre comédien et l'illustre comte, qui devint plus tard une des sommités politiques et militaires du pays. A ce moment, Shakspeare, grâce à sa finesse innée, avait reconnu que dans le milieu où il vivait, le poëte lyrique et épique avait le pas sur l'auteur dramatique, et que son mérite, une fois reconnu, était récompensé par de grandes faveurs. Son grand contemporain, Edmund Spenser, l'auteur de la *Reine des Fées*, était l'ami de sir Philippe Sidney, et la reine lui avait fait don d'un magnifique domaine en Irlande. Shakspeare, dès lors, composa un poëme épique dans le genre italien, qui était à la mode du jour, *Vénus et Adonis*, et l'offrit avec une dédicace, bien timide encore, au

« douze *Bodiçatvas* du sacrifice, celui de la lampe, « de la musique, des aromates, du nectar, du vête- « ment, des rideaux, de la danse, des *massages odo-* « *rants.* »

Nous n'entreprendrons point de rechercher le sens caché sous tout ce verbiage mystique. On y remarquera, toutefois, dans le passage qui vient d'être cité, que les couleurs figuratives y apparaissent au nombre de cinq, comme chez les Chinois et les Javanais, tandis que dans le Mahabhârata il n'en est mentionné que quatre. Ajoutons que les mots *massage odorant* ne sont employés ici que faute de mieux. Il s'agit de cérémonies religieuses, et que dirions-nous si un asiatique traduisait dans sa langue, notre terme *extrême-onction* par « dernière friction ? »

La religion de Çakya-Mouni domine également chez les Thaïs ou Siamois. Aussi, doit-on s'attendre à retrouver chez eux une symbolique fort semblable, malgré quelques différences de détails, à celles des populations dont il vient d'être question. Les livres sacrés de Siam parlent, eux aussi, des quatre rois, anges ou génies qui résident aux quatres faces du mont *Phra-Merou*, et les noms de trois d'entre eux rappellent ceux qu'ils portent au Thibet et dans l'Inde. Ce sont (1) :

1° *Thatarot*, qui séjourna à l'est du *Mérou*, sur le sommet de la montagne *Jukhunton*. Son palais est entouré de murs d'or d'une lieue de hauteur. Les anges placés sous sa domination portent le nom de

(1) Mgr Pallegoix, *Description du royaume Thaï ou Siam*, t. , ch. xv, p. 447 et suiv. (Paris, 1854).

fort habile en affaires, pour réussir aussi rapidement et aussi complètement qu'il l'a fait. L'apprenti devenant associé, l'associé devenant maître, entrepreneur, actionnaire, directeur, avait sans doute les yeux fixés sur la caisse de ses théâtres autant que sur les tables solennelles, où s'inscrivent les fastes de l'histoire littéraire. Certes, cela valait mieux que de périr, par un excès de génie, sans avoir fait grand chose. D'ailleurs, malgré ses talents d'administrateur, Shakspeare resta plein de générosité et de probité, et sa piété filiale surtout est au-dessus de tout éloge.

On raconte que le plus grand romancier humouriste de l'Allemagne, Jean-Paul Richter, jeune et pauvre, reçut un jour, de la part d'un libraire exceptionnellement généreux, l'envoi de quelques ducats. Sa première pensée fut de courir à travers monts et vaux jusqu'au village où sa mère gagnait sa vie en filant, et de jeter sur ses genoux son trésor étincelant. C'était d'un bon fils qui suivait, sans s'en douter, l'exemple d'un autre bon fils qui s'appelait William Shakspeare. On a lieu de croire que, vers 1580, John Shakspeare, le père de William, vit péricliter ses petites affaires agricoles et commerciales; il est même permis de supposer que ce dernier, en partant pour Londres, nourrissait l'espoir de pouvoir venir au secours de son père. En tout cas, les événements lui donnèrent raison. Dès qu'il fut arrivé à l'aisance, Shakspeare songea tout d'abord aux embarras de sa famille; il dégagea ou racheta les biens qui avaient été engagés ou vendus et finit par acquérir la plus belle maison de Stratford

pour le nord, et celle du *Bœuf*, pour le sud. Les eaux sortant de cette dernière localité forment cinq grands fleuves, qui tous arrosent la région méridionale de notre monde.

Ce n'est guère que dans la description des faces du *Mérou* et des mers dont elles sont baignées, que nous découvrirons une allusion à la symbolique des couleurs. Ainsi, la mer de l'Est (1) s'appelle « mer de Lait », non qu'elle soit réellement composée de cette substance, mais parce que la face orientale du mont sacré, laquelle est d'argent, lui donne un reflet blanc.

L'océan du Sud, dont notre terre est baignée, porte le nom de « mer Verte. » On croirait que c'est à cause de la teinte naturelle ou, du moins, habituelle des ondes marines. D'après la théologie Siamoise, cette coloration elle-même tient aux reflets qu'il reçoit de la face méridionale du *Mérou*, laquelle est d'émeraude.

La mer Occidentale est dite « de Cristal », le côté correspondant du *Mérou* se trouvant, en effet, fabriqué de cette substance.

Enfin, la partie nord du *Mérou* étant toute en or, la mer qui la baigne reçoit tout naturellement le nom de « mer d'Or. »

Voici le tableau des couleurs correspondant aux plages du monde, chez les diverses nations Bouddhiques :

(1) Mgr Pallegoix, *Description du royaume Thaï ou Siam*, t. I, ch. xv, p. 436. (Paris, 1854.)

Ces négligences ont dû être commises à des moments où l'administrateur prenait le pas sur le poëte, et ces moments ne sont pas rares dans la carrière de Shakspeare.

Quoi qu'il en soit, la fortune matérielle du poëte,— la plus grande peut-être que jamais littérateur ait conquise à la pointe de sa plume (1), — était faite de bonne heure. A l'âge de quarante-huit ans environ, Shakspeare, grand-père depuis trois ans déjà, se retira des affaires et vécut paisiblement chez lui, comme le ferait parmi nous le plus honnête bourgeois, enrichi par son travail. Pour que rien ne manque à cette comparaison, le rentier de Stratford se rappela alors que ses ancêtres avaient été nobles et se donna une peine très-considérable afin de faire revivre ce titre. Enfin, la mort prématurée qui vint l'enlever âgé seulement de cinquante-deux ans, permet de supposer un passé plein de fatigues de toute sorte.

En décrivant dans ce sens l'histoire de Shakspeare, les critiques mentionnés ont jeté une clarté vive et nouvelle sur sa personnalité. Le personnage fantastiquement sublime d'autrefois disparaît et laisse la place à un être composé de chair et d'os comme tout le monde. Cette transformation réaliste a été trouvée choquante : Shakspeare, un déclassé qui ne travaille que pour reprendre son rang social, sa respectabilité, si chère aux Anglais ! composant ses

(1) Les évaluations des antiquaires anglais varient entre mille et deux mille livres sterling de revenu, ce qui équivaudrait aujourd'hui à une rente annuelle de 125,000 à 250,000 fr. (I?).

pièces en songeant aux bénéfices et aux dividendes autant qu'aux péripéties, aux reconnaissances, aux catastrophes ! flattant les grands seigneurs et la cour pour se garantir de la rancune des puritains ! Shakspeare enfin faisant des affaires d'argent aussi bonnes que nettes ! — tout cela a paru prosaïque aux yeux de ses partisans enthousiastes. La vérité subsiste néanmoins. Il est démontré aujourd'hui que les intérêts matériels du théâtre ont joué dans la vie de Shakspeare un rôle aussi considérable que les exigences de l'art dramatique. Il en est résulté des défaillances personnelles et littéraires, de même qu'un travail hâtif qui fait tort à une grande partie de ses productions et compromet plus ou moins le mérite du reste. Nous déplorons ces imperfections, mais nous nions que Shakspeare nous en devienne moins sympathique. Il faut toujours admirer en lui

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère ;

l'habileté aux affaires s'y ajoute et n'y gâte rien. L'homme de génie paraît doublé d'un administrateur très-adroit et tout aussi intègre. C'est là un dé-

Benedix (1811-1874) (1). Benedix tient une place fort considérable dans la littérature comique de l'Allemagne ; sur ce domaine, peu étendu d'ailleurs, on peut le considérer comme le successeur de Kotzebue, qu'il dépasse par la dignité du caractère et par l'honnêteté des convictions, s'il lui reste inférieur pour la verve et l'ampleur de l'inspiration. Quant à sa compétence de juger Shakspeare, elle résulte de toute l'histoire de sa vie. Benedix fut non seulement dramaturge, mais encore nouvelliste, critique, acteur, chanteur, régisseur et directeur de plusieurs théâtres. Fort d'une longue expérience et de son droit de cité dans les coulisses, il a examiné l'œuvre de Shakspeare dans le sens technique, au point de vue de l'art scénique et de la facture dramatique, et il en est arrivé à des appréciations aussi vraies que nouvelles que nous allons reproduire dans leurs traits les plus essentiels.

Benedix commence par battre en brèche l'argument principal que les Shakspearomanes mettent en avant pour prouver l'universalité et l'infaillibilité de leur héros. Aujourd'hui, disent-ils, Shakspeare appartient à toutes les nations civilisées ; partout on le lit, on le joue, on l'applaudit; son théâtre est devenu le bien commun ; donc il est parfait. — Nullement ! répond Benedix ; la plus grande partie de ses drames n'appartient à aucun répertoire. Sur les trente-six pièces qu'il a composées, une bonne moitié ne se joue pas du tout, et pour l'autre moitié il faut distinguer en la subdivisant en deux portions ;

(1) *Die Shakspearomanie*, Stuttgart, 1873.

détails. Ainsi que l'on en peut juger par notre travail sur la vision d'Ézéchiel (1), les sages de la Chaldée admettaient deux principes co-éternels, le dieu suprême, organisateur mais non créateur de la nature, et le chaos ou abîme primordial, personnification de l'élément féminin, humide et malfaisant. Une conception analogue pour la forme, bien que interprétée d'une façon toute différente, semble se faire jour dans les premiers versets de la *Genèse* (2). Nous y voyons l'esprit divin flottant sur les eaux chaoliques, les fécondant, pour ainsi dire, afin de donner naissance aux principes des ténèbres et de la lumière. Au second acte de la création apparaissent les oiseaux du ciel et les animaux vivant sur le sol. Enfin, cette scène grandiose se termine par l'apparition de l'homme, le chef-d'œuvre des mains du Tout-Puissant. Du reste, ce que nous venons de dire à ce propos suffira, sans doute, à éclairer le lecteur, et nous croyons superflu, quant à présent du moins, d'entreprendre une étude plus approfondie des cosmogonies antiques.

(1) *Les animaux de la vision d'Ézéchiel et la symbolique chaldéenne*, p. 223 et suiv. des *Mémoires de l'Académie, etc., de Caen*, année 1875.

(2) Voy. *Genèse*, 1er chapitre.

personne, d'où vient qu'on éprouve un besoin si pressant de le corriger, de l'arranger, de venir à son secours par des omissions et par des modifications dans l'ordre des scènes? Shakspeare est parfait ou il ne l'est pas; mais s'il est aussi parfait que vous le dites, de quel droit perfectionnez-vous la perfection? et vous perfectionnez votre poëte à l'envi, car il n'y a pas de si mince poëte de théâtre qui n'y ait mis la main, et l'on compte par douzaines aujourd'hui les « Shakspeare appropriés à la scène. »

Le même raisonnement doit s'appliquer aux œuvres de jeunesse et aux pièces qu'on nomme apocryphes. Toutes les fois qu'une pièce montre des défauts trop évidents, vite on la déclare indigne de Shakspeare; ce n'est pas lui qui l'a faite, c'est quelque collaborateur obscur; Shakspeare n'y a touché qu'en passant, en faisant peut-être une ou deux concessions au mauvais goût d'un public débraillé qui était habitué aux plus grossiers spectacles. Défense maladroite! s'écrie ici Benedix, qui ne sert qu'à faire descendre l'idole du piédestal, sur lequel on vient de l'élever. Si Shakspeare est unique dans son genre, il ne faut pas qu'on puisse le confondre avec d'autres; s'il est au-dessus de tout le monde, pourquoi n'est-il pas resté au-dessus de son temps et de son public?

Enfin, dit Benedix, il y a trop de traces de précipitation dans le travail de Shakspeare. Ce n'est que par exception qu'il invente ses sujets lui-même, et quand il ne le fait pas, il s'appuie soit sur un récit de chroniqueur ou de nouvelliste qu'il dramatise à la hâte, soit sur une pièce déjà existante

qu'il remet à neuf. Ainsi ses pièces deviennent bonnes, ou faibles, ou mauvaises en proportion de la donnée plus ou moins dramatique que lui présente tel ou tel sujet, et comme aujourd'hui on connaît la plupart des sources auxquelles il puisait, la critique peut se livrer à un travail de comparaison fort intéressant qui n'est pas toujours à l'avantage du poëte.

C'est là le sens général des objections que Benedix a élevées contre les exagérations des *Shakspearomanes*. Provoqués de cette manière, les partisans du poëte en Allemagne lui ont répondu avec aigreur. Nous ne citerons ici que M. L. Noiré (1) qui a essayé de réfuter Benedix à fond, et le baron H. de Friesen (2) qui se contente de relever ses défis en passant.

Ne pouvant épuiser ici une pareille matière, nous nous bornons à faire connaître la critique des pièces les plus célèbres, et nous choisissons à cet effet les drames historiques, *Hamlet*, *Macbeth*, *le Marchand de Venise* et *Roméo et Juliette*.

Parlons d'abord des drames historiques.

On a beaucoup admiré le cycle imposant des dix

pièces plus anciennes, ébauchées par les prédécesseurs de Shakspeare qui avaient coutume de traiter l'histoire fort cavalièrement ; dans d'autres, le poëte se contente de dramatiser le plus fidèlement possible le récit des chroniqueurs, mais en montrant beaucoup d'amour propre national à l'endroit des guerres contre la France, où il fait par exemple de Jeanne d'Arc une sorcière abjecte. De plus, l'idée de former un ensemble de ces pièces ne lui vint qu'après coup, de même que Balzac ne conçut le plan de la *Comédie humaine* que lorsqu'une partie de l'œuvre qu'il y fit entrer existait déjà à l'état de romans isolés. C'est pourquoi l'ordre chronologique des règnes ne correspond pas du tout à l'ordre de la production des pièces. En voici un aperçu. Ordre historique : le roi Jean, 1199-1216 ; Richard II, 1377-1399 ; Henri IV, 1399-1413 ; Henri V, 1413-1422 ; Henri VI, 1422-1461 ; Richard III, 1483-1485 ; Henri VIII, 1509-1547. Ordre des pièces : Henri VI, 1589 ; Richard III, 1593 ; Richard II, 1595 ; Henri IV, 1595-1596 ; Henri V, 1599 ; roi Jean, 1610 ; Henri VIII, 1612. Dans ces conditions, les détails des drames historiques peuvent être excellents, le poëte peut nous entraîner par le dessin vigoureux des caractères, par la marche impétueuse de l'action, par les situations énergiquement peintes ; mais les incohérences, les inégalités, les contradictions trahissant l'absence d'une conception suivie, restent inévitables ; dès lors l'unité du style comme de l'intention morale fait nécessairement défaut, et cet immense tableau ne produit plus que l'effet d'un panorama. Pourtant les plus graves autorités se sont prononcées énergiquement

en faveur des pièces historiques ! C'est vrai, m
cette faveur s'explique facilement. Lorsque la gl
de Shakspeare fut remise à neuf et portée à s
apogée, il y a trente ou quarante ans, l'école d
historique dominait un peu partout, et parmi
Shakspearologues il y avait d'éminents historier
comme Guizot et Gervinus. Possédant à fond
matière mise en scène par Shakspeare, les c
tiques de cette école ne s'apercevaient pas
lacunes qui existaient dans l'ensemble de son o
vre, parce que leur propre savoir les comblait pc
ainsi dire instinctivement. Restant sous le char
des détails bien réussis, enchantés même d'y
trouver les propres paroles de leurs chers chro
queurs, ils se montraient satisfaits, et qui est-ce
n'en aurait pas fait autant après ces érudits, si co
pétents en pareille matière ? L'unité apparente
cycle historique n'est donc pas dans la pensée
poëte qui y travaillait au hasard, mais dans l'int
prétation postérieure de ses admirateurs.

En parlant du *roi Jean*, par exemple, Bene
démontre que cette pièce manque d'unité d'action
d'un intérêt soutenu, et qu'en outre elle renfer

ques des familles rivales ; il fait de l'histoire anecdotique comme Scribe en fait dans le *Verre d'eau* et dans les *Contes de la Reine de Navarre*. Au deuxième acte du *Roi Jean*, deux armées ennemies, une française, l'autre anglaise, arrivent sous les murs de la ville d'Angers ; chacune demande d'y être admise à titre d'amie, et de longs discours de part et d'autre ne prouvent qu'une chose : c'est que le droit des deux partis est également douteux. C'est pourquoi les Angevins, abrités derrière leurs remparts, les invitent à se battre d'abord, afin qu'on puisse voir de quel côté la Providence fera pencher la balance. On se bat donc ; mais la lutte reste indécise, de sorte qu'on n'est pas plus avancé à la fin qu'au commencement. Là-dessus, un héros anglais, Faulconbridge, le terrible bâtard de Richard Cœur-de-Lion, propose une alliance des deux armées dans le but de s'emparer d'un commun effort de la ville rebelle. Les Angevins, les seuls gens raisonnables de la pièce, au dire de Benedix, se tirent de cet embarras par une proposition de paix fort acceptable, à laquelle ils auraient pu penser avant la bataille aussi bien qu'après : que le Dauphin épouse la nièce du roi d'Angleterre ; qu'on leur donne en dot les provinces litigieuses, et tout sera pour le mieux ! Heureusement toutes les dames intéressées dans cette solution sont présentes de part et d'autre : il y a Blanche de Castille, la nièce du roi Jean ; il y a Éléonore, sa mère ; il y a aussi la terrible Constance, la mère du célèbre prince Arthur, qui proteste en vain contre la solution mentionnée. Le mariage est donc décidé, la paix est faite et l'acte est fini ; mais au troisième acte la guerre

« scandaleux dont il s'agit paroît imprimé à Genève « en deux vol. in-4° et en quatre vol. in-12, sous ce « titre : *De l'Esprit des lois*..... L'auteur dit qu'il a « bien des fois commencé et abandonné son ouvrage, « que bien des fois il en a jeté les feuilles au vent. « C'est qu'alors il marchoit sans savoir où il alloit. « Je suivois mon objet, dit-il dans sa préface, sans « former de dessein ; je ne connoissois ni les règles, « ni les exceptions ; je ne trouvois la vérité que pour « la perdre. Mais quand j'ai découvert mes prin- « cipes, tout ce que je cherchois est venu à moi ; et « dans le cours de vingt années, j'ai vu mon ou- « vrage commencer, croître, s'avancer et finir. » Si « l'auteur avoit voulu suivre un chemin frayé, son « ouvrage lui auroit coûté moins de temps et de « travail. Mais voulant marcher dans des routes dé- « tournées, il n'est pas surprenant qu'il ait éprouvé « tout ce qui arrive à ceux qui s'égarent. Cependant « quand l'auteur jetoit au feu ses premières pro- « ductions, il étoit moins éloigné de la vérité que « lorsqu'il a commencé à être content de son travail. « Il jetoit au feu ses premières productions, parce « que la vérité lui en découvroit le faux ; mais la « vérité s'est retirée pour punir celui que sa lumière « attristoit. Laissé à lui-même et à ses propres « ténèbres, durant vingt ans l'auteur s'est cru l'or- « gane de la sagesse, et son ouvrage montre que « durant vingt ans il a été le jouet de la folie. »

La réponse mesurée et digne de Montesquieu aux articles des 9 et 16 octobre 1749 ne désarma point les jansénistes. Ils revinrent à la charge le 24 avril et le 1er mai 1750, et une brochure in-12 de 76 pages

tragiques. Certes, il y a de nombreux traits de génie, mais il y a aussi de nombreuses défaillances d'autant plus lamentables qu'elles ne résultent que de la négligence et de la précipitation dans le travail. On a vu que Shakspeare dépend trop des sources auxquelles il puise ; mais souvent il ne remonte même pas à leurs véritables origines ; il les accepte telles quelles, de seconde et de troisième main, et il lui arrive de dénaturer ainsi les plus beaux sujets, sans le savoir et sans le vouloir.

C'est ce qui a lieu pour *Hamlet*, où il y a un véritable abîme entre le héros dramatique et celui du mythe scandinave, que nous font connaître le chroniqueur danois Saxo Grammaticus et ses traducteurs français et anglais.

Hamlet le Danois est un prince plein d'intelligence et d'énergie, glorieux entre les rois du Nord, imposant jusque dans sa défaite. Claudius (Fengo) a tué le père d'Hamlet ouvertement, au su de tout le monde, afin de s'emparer de sa couronne et de sa femme, et le jeune prince ne simule la folie que pour être épargné par le tyran. Grâce à ce stratagème, il échappe à tous les piéges que l'usurpateur lui tend, et lorsqu'il est envoyé en Angleterre, au lieu de périr par la trahison, il gagne la faveur du roi et épouse sa fille. Rentré chez lui, Hamlet venge la mort de son père d'une manière cruelle et éclatante et devient un prince puissant. Plus tard, il paraît en Écosse, où il se marie avec Hermetrude, la reine vierge de ce pays, qui ressemble assez à la farouche Brynhild des *Nibelungen*. Irrité de l'outrage fait à sa fille par ce second ma-

l'intérêt de la vérité demande qu'on la dégage des chaînes dont l'erreur, l'ignorance et la mauvaise foi voudroient l'accabler. C'en est assez pour justifier l'examen que je vais faire des feuilles des 24 avril et 1er mai (1750), des *Nouvelles ecclésiastiques*. Commençons. »

L'argumentation de La Beaumelle est pressante et victorieuse. Nous la recommandons aux curieux de polémiques, et nous revenons à l'épigraphe de l'Esprit des Lois : *Prolem sine matre creatam.*

« L'auteur, dit M. Jules Barni (dans son *Histoire des idées morales et politiques en France au dix-huitième siècle*), voulait faire entendre par là qu'il n'avait pas eu de modèle. Cette explication est toute simple et vaut mieux que celle qu'on lit dans les *Nouveaux mélanges* de Mme Necker, bien qu'elle soit attribuée à Montesquieu lui-même : « Un livre sur les lois doit être fait dans un pays de liberté; la liberté en est la mère; je l'ai fait sans mère. » Montesquieu a bien pu dire cela après coup, dans la conversation, pour tourner en épigramme son épigraphe, quelque peu ambitieuse; mais il n'est guère probable que telle ait été sa première pensée. »

Il n'est guère probable ne paraît pas sérieux, et l'explication *toute simple* repose sur une erreur, car l'*Esprit des Lois*, ouvrage original, est emprunté cependant pour une foule d'idées aux législations et aux philosophies de tous les siècles. L'auteur cite les grands hommes qui l'ont précédé, se les associe par des emprunts, indique les sources où il a puisé, les ouvrages dont il a fait son profit et les opinions qui ont été le germe des siennes ou qui les ont confir-

gâté le sujet que le grand poëte, possédant déjà tous les secrets de son art, ne put réussir, malgré un double effort, dans sa tentative d'en faire un ensemble dramatique.

Le dramaturge apocryphe avait pris avec sa fable des libertés telles que Shakspeare n'en prenait jamais avec ses sujets qu'il respectait trop parfois, mais qu'il ne détériorait pas. Le poëte inconnu voulait exhiber une ombre, car les ombres faisaient bonne figure sur le vieux théâtre anglais ; c'est pourquoi il emprunta à une nouvelle italienne l'empoisonnement mystérieux du vieux roi. Il voulait montrer une folle sur la scène, car la folie y faisait sensation ; c'est pourquoi il donna à Polonius une fille qui ne lui ressemble guère, et introduisit une intrigue épisodique qui fait dévier toute la marche de l'action. Entre les mains de ce faiseur de mélodrames, *Hamlet*, l'intrépide roi de mer, devint un philosophe amateur dissertant gravement sur l'inanité de son existence terrestre, et les féroces *vikings* durent endosser le costume de cour du XVI^e^ siècle et parler le langage précieux qui était à la mode du jour. Cette parodie du sujet une fois portée sur la scène, Shakspeare ne put reprendre le fil conducteur de l'action ; c'était devenu une chose impossible. Même les partisans les plus fervents du poëte admettent aujourd'hui que l'action de sa pièce est illogique et décousue; ils soupçonnent même, sous les bizarreries apparentes, des intentions particulières dont on n'a pas encore approfondi la vraie portée. Le fait est qu'il n'y a que de l'embarras, un embarras fort naturel d'ailleurs, comme le serait par exemple celui du sculpteur qui

voudrait faire la statue d'un taureau debout, d'un bloc taillé pour devenir un lion couché ; l'artiste, tenté par le charme de la difficulté vaincue, ferait peut-être un tour de force, mais rien de plus. C'est ce qui est arrivé à Shakspeare ; certes il a donné à son *Hamlet* cette portée tragique qui a été si bien définie par Gœthe ; mais il aurait encore mieux fait d'abandonner entièrement une fable et une action absolument rebelles à ce genre d'interprétation dramatique.

Dans *Macbeth*, Shakspeare agit plus sagement qu'avec *Hamlet ;* il puisa directement à la source qui se trouve dans la chronique d'Holinshed ; seulement il prit plus de liberté que de coutume, en modifiant le récit dans un triple sens. Il changea le mode du meurtre du roi Duncan; il changea le rôle de Banquo qui, d'un complice, devient un héros sans blâme ni reproche ; il changea enfin le caractère des trois sibylles pour en faire de vraies sorcières.

D'après la chronique d'Holinshed, la succession au trône avait lieu, en Écosse, à peu près comme en Turquie, en vertu d'une espèce de séniorat : le plus âgé et le plus capable parmi les parents d'un roi mort lui succédait et non pas son fils

raconté par la même chronique, comme ayant eu lieu en Écosse 80 ans auparavant. La seconde version est certes bien plus tragique et riche en effets scéniques que la première; mais elle modifie aussi l'économie dramatique de la pièce, sans que Shakspeare, en reprenant plus loin le premier récit, y fasse suffisamment attention. Car, d'après sa donnée, on ne comprend pas bien pourquoi les fils du roi se laissent accuser patiemment du meurtre de leur père et s'échappent comme ils s'échappèrent devant l'usurpation ouverte de Macbeth. Toute cette partie de l'action devient donc fort invraisemblable. Quant à Banquo, complice de Macbeth, Shakspeare le blanchit pour une raison bien simple et parfaitement connue. Banquo passait pour être le fondateur de la dynastie royale des Stuarts en Écosse, et cette famille venait de monter sur le trône d'Angleterre (1603) dans la personne de Jacques I^er^, fils de Marie Stuart et de Darnley. Or le roi Jacques était un personnage chatouilleux, ombrageux même, pour tout ce qui touchait de près ou de loin à lui-même ou à sa famille. Il aimait et protégeait le théâtre, mais néanmoins tels poëtes, ayant fait allusion à son avarice ou à son accent écossais, faillirent avoir le nez et les oreilles coupés par ses ordres. Lui montrer son ancêtre en conspirateur et comme l'instrument d'un usurpateur, eût donc été chose dangereuse : Shakspeare, obéissant aux lois de la prudence la plus élémentaire, fit de Banquo un personnage impeccable et le montra même, dans une vision prophétique, comme l'auteur d'une lignée glorieuse, close par un monarque puissant qui portera deux

couronnes et trois sceptres. Désigné d'une manière aussi officielle, Jacques se sentit vivement flatté, et l'on prétend même qu'il remercia le poëte par un billet autographe. C'est fort bien ; mais Shakspeare, en donnant cette tournure ingénieuse à son action, oublie de montrer pourquoi Macbeth s'inquiète tant de la postérité illustre de Banquo, et pourquoi il est si pressé de se débarrasser de son brave compagnon d'armes. Dans la chronique, il le fait pour assurer le trône à sa famille ; mais dans la pièce, Macduff (IV, 3) déclare formellement que Macbeth n'a pas d'enfants, de sorte que l'enfant que lady Macbeth mentionne comme l'ayant nourri (I, 7), doit être mort à ce moment. Ce sont là des contradictions d'autant plus choquantes qu'elles étaient faciles à éviter.

Enfin les sorcières ! La Chronique parle d'une seule apparition de trois êtres mystérieux et surhumains qui ressemblent fort aux Parques des Anciens ou aux *Nornes* de la mythologie germanique. Schiller, sans s'en douter, leur rendit ce caractère primitif dans sa traduction libre de Macbeth, et les critiques de l'école romantique allemande, également sans

Hécate. En agissant ainsi, il faisait tout simplement une concession au goût de son public : les sorcières étaient fort à la mode de son temps, et la foule qui les voyait parfois brûlées sur la place publique voulait les voir aussi sur le théâtre—désir qui fut amplement satisfait par les auteurs dramatiques d'alors (1). Seulement, traitée de cette manière, la portée morale des prophéties dut nécessairement disparaître : le Macbeth de Shakspeare est la victime, digne de pitié, d'une atroce intrigue de l'enfer ; chez celui de Schiller, on admire, au contraire, l'impassibilité impartiale des Parques qui lui laissent toute sa liberté morale : il peut choisir et s'il choisit mal, c'est lui qui est le seul coupable.

Les erreurs et les négligences dans les détails que nous venons de signaler n'empêchent pas *Macbeth* d'être une œuvre grandiose et la vraie tragédie de l'ambition coupable ; mais n'est-il pas étonnant que le poëte qui pouvait le plus ne pouvait pas le moins ? De pareilles fautes ne s'expliquent que par cette insouciance extrême dont on rencontre trop souvent la trace chez le grand poëte dramatique.

En arrivant au *Marchand de Venise*, nous rencontrons chez les derniers critiques de Shakspeare un nouvel ordre d'idées ayant trait aux interprétations erronées que cette pièce, si célèbre et si populaire, a souvent fait naître.

Plus d'un littérateur et plusieurs grands acteurs contemporains ont considéré le *Marchand de Venise* comme une véritable tragédie dont Shylock, le Juif

(1) Heywood, *les Sorcières du Lancashire ;* Ford, *la Sorcière d'Edmonton ;* Th. Middleton, *la Sorcière*, etc., etc.

usurier, serait le héros et la victime à la fois. Cette interprétation peut être intéressante, charitable, conforme aux notions égalitaires de notre époque; mais elle n'en est pas moins fausse. L'Éléazar dans *La Juive* d'Halévy, Nathan le Sage, dans le « drame de la tolérance » de Lessing, peuvent être envisagés comme les porteurs de l'idée humanitaire; mais pour Shylock, c'est impossible. Shakspeare a rendu ce type trop ignoble, il l'a placé trop au-dessous du niveau de l'humanité, pour qu'il puisse paraître le martyr de sa foi et de sa race.

Les Juifs étant exilés de l'Angleterre entre 1300 et 1650, Shakspeare ne pouvait les connaître que par ouï-dire; par contre, il avait trouvé dans la nouvelle italienne, sur laquelle son drame est basé, un usurier israélite de la pire espèce, un « tigre à face humaine avec une pierre à la place du cœur », en un mot, une sorte de *Gobseck* vénitien qui ne pouvait inspirer que le mépris et la haine. De plus, tout le monde connaissait alors le *Juif de Malte*, le féroce *Barabas*, la création la plus extravagante du théâtre de Christophe Marlowe. Or, le Shylock du Marchand de Venise est pour ainsi dire la parodie aristopha-

comme cela se voit souvent aujourd'hui : c'est dénaturer la pensée de Shakspeare. Pour lui, Shylock n'est pas tant un Juif qu'un usurier atroce qu'il faut punir ; c'est pourquoi il fait de lui une espèce d'ogre, affamé de chair humaine, un monstre moral, comme Caliban est un monstre physique ; l'un et l'autre, on les foule aux pieds sans pitié, comme on ferait d'un reptile hideux et dangereux. La punition de Shylock nous paraît excessive aujourd'hui, mais elle ne paraissait pas telle au public de Shakspeare qui voyait avec bonheur Barabas, le Juif de Malte, rôti vif dans une chaudière ardente. S'il y a injustice, elle se trouve plutôt dans les motifs du jugement que Portia rend en faveur d'Antonio contre Shylock. Comme ce jugement est devenu l'objet d'une véritable controverse juridique, c'est ici le lieu de citer de nouveau M. de Rümelin, le professeur de droit. Fort de l'appui d'un autre jurisconsulte (Ihering, *der Kampf um's Recht*), M. de Rümelin démontre que la sentence de Portia repose sur un sophisme facile à réfuter, et voici comment :

La fable du créancier qui a droit à une livre de la chair du débiteur, remonte évidemment à une disposition de l'antique loi romaine, d'après laquelle les créanciers d'un banqueroutier pouvaient le couper en morceaux, en proportion de leurs demandes : *partes secanto*. Du sang versé à ce procédé, il n'est pas question, car le sang est la chose accessoire de la chair, et l'accessoire suit la chose principale, cela va sans dire, comme la queue du cheval suit le cheval vendu, sans que cela soit stipulé. De plus, le milligramme de chair qu'on pourrait couper de

de Pyrrhus. Mais il devait déjà y parler des commencements de sa vie politique. Car on y lisait ce discours conservé par Aulu-Gelle, et qui était prononcé par je ne sais quel personnage. « S'il peut arriver qu'il vous souvienne de nous, et si vous nous jugez plus digne d'être votre concitoyen que votre ennemi, de combattre plutôt pour vous que contre vous, nous n'en serons redevable ni à nos services ni à ceux de nos ancêtres (*Quod si fieri potest, ut etiam nunc nostri vobis in mentem veniat, nosque magis dignos creditis, quibus civibus quam hostibus utamini, quique pro vobis potius quam contra vos pugnemus, neque nostro, neque majorum nostrorum merito nobis id contingat*). C'est le seul fragment textuel et de quelque importance qui nous reste en latin des Mémoires de Sylla (1). Il est impossible de ressaisir dans ces débris informes et confus le plan que suivait l'auteur. Nous savons seulement par Plutarque que Sylla était arrivé, dans le X^e^ livre, aux événements qui suivirent la bataille de Chéronée, an de Rome 668. Herman Peter, dans son recueil des fragments des historiens latins, suppose, je ne sais sur quel fondement, que les douze livres suivants prenaient la forme d'Annales, chaque année formant la matière d'un livre : hypothèse réfutée par la chronologie ; car, de 668 à 676, nous ne trouvons que huit ans et non pas les douze années nécessaires pour que la supposition du

(1) Ce fragment et le bout de phrase cité par Priscien : « Ad summam perniciem rempublicam perventurum esse », réfutent la supposition de Heeren, que les Mémoires de Sylla étaient écrits en grec.

l'éblouit et l'enlève, sans blesser son amour de la justice; car depuis longtemps il a pris fait et cause pour Antonio, et voyant Shylock tomber dans son propre piége, il applaudit l'esprit brillant du « nouveau Daniel » bien plus que les *considéré que* de sa sentence. D'ailleurs Shakspeare avait trouvé ce dénouement dans sa nouvelle, et il n'était pas homme à courir en chercher un autre plus loin.

De même que le *Marchand de Venise*, la grande tragédie de l'amour, *Roméo et Juliette*, a donné lieu à des appréciations fausses qu'il s'agit de redresser. A entendre Hazlitt, Schlegel et les autres admirateurs de Shakspeare, le poëte aurait peint dans cette pièce la passion la plus idéale qu'on puisse concevoir; l'Amour, disent-ils, l'a dictée en personne; c'est le Cantique des Cantiques de l'amour. Mais, objectera-t-on tout naturellement, si les sentiments des deux amants et leurs faits et gestes sont tellement recommandables, Shakspeare a eu tort de les faire périr d'une mort cruellement tragique! Une fort bonne réponse à cette réflexion s'est trouvée récemment là où l'on ne serait guère allé la chercher : dans la bouche du plus célèbre philosophe vivant de l'Allemagne. Édouard de Hartmann, le successeur de Shopenhauer, l'illustre nihiliste, a daigné descendre un beau jour des hauteurs arides de la métaphysique pour composer un excellent traité (1) sur la pièce la plus touchante de Shakspeare.

Voici un résumé de ses considérations.

(1) *Shakespeare's Romeo und Julia*; Leipzig, 1874.

D'après M. de Hartmann, Roméo et Juliette sont deux époux mineurs, dépourvus de bon sens autant que d'un domicile régulier, qui ont abrité leurs désirs fatalement aveugles derrière la forme purement conventionnelle et creuse d'un mariage clandestin. L'un et l'autre ils méritent plus de blâme encoreque de pitié. Pour parler d'abord de Juliette, est-il honnête de la part d'une jeune fille, qui n'a pas 14 ans, d'oublier subitement tout son devoir filial et de tromper ses parents pour accomplir l'acte le plus important de sa vie, en se livrant à un jeune homme qu'elle a entrevu deux fois? Mais elle aime! soit! car c'est beaucoup; mais elle ne s'arrête pas en si beau chemin. Roméo tue Tybalt, il est exilé; le comte Paris demande la main de Juliette, on la lui accorde; que fait-elle pour sortir de cet embarras? va-t-elle tout avouer et implorer le pardon de ses parents? Non! elle choisit un expédient insensé, propre à plonger sa famille dans l'affliction la plus profonde et toute la ville dans la consternation : elle fait la morte, et cette fausse morte, encore humide des pleurs des siens, son amant, on n'ose pas dire son mari, ira l'enlever de force du

et la haine le jettent tantôt à droite, tantôt à gauche; sans discernement, il s'abandonne aux violentes émotions du moment, qu'il ne sait pas maîtriser une seule fois. Donizetti, en composant son opéra *les Montechi et les Capuletti*, a bien compris ce caractère : son Roméo a une voix de contre-alto et sa partie est chantée par une femme.

Pour M. de Hartmann, Roméo et Juliette sont donc deux enfants peu sages, presque un collégien et une pensionnaire, comparables aussi à Pyrame et à Thisbé qui sont également punis par où ils ont péché, par la désobéissance. C'est pourquoi Shakspeare, qui se montre toujours partisan décidé de l'autorité paternelle, a bien fait d'arriver à un dénouement tragique; ce dénouement ne serait pas justifié, si les amours tant vantées de Roméo et de Juliette étaient aussi pures, aussi parfaites qu'on a bien voulu le dire.

Un des plus grands dramaturges espagnols, Lope de Véga, a fait une pièce *(Castelvines y Monteses)* sur le même sujet, mais en changeant la fin de l'action. Son Roméo, qu'il appelle Rosélo, enlève Juliette de sa tombe; ils parviennent à s'échapper; informés de ce qui s'est passé, les parents pardonnent à leurs enfants, et une réconciliation générale a lieu entre les familles ennemies. Aujourd'hui le drame de Lope de Véga est oublié ou connu seulement des érudits, tandis que la tragédie de Shakspeare, ayant la justice poétique de son côté, est célèbre dans tous les coins de l'univers.

M. de Hartmann se plaît à pousser sa thèse ingénieuse jusqu'à ses dernières conséquences. Admet-

attribuait à la fortune, soit vanité, soit confiance réelle dans la divinité. En effet, il a écrit dans ses Commentaires que, quand il croyait avoir bien pris ses mesures, c'étaient les actions qu'il avait hasardées contre ses premières combinaisons et d'après la circonstance présente, qui lui avaient toujours le mieux réussi. Il y a plus : quand il dit qu'il était plutôt né pour la fortune que pour la guerre, il a bien l'air d'accorder plus à la fortune qu'à la vertu. En un mot, il semble se donner comme un fils de la fortune. Il attribue même à une sorte de bonheur divin sa bonne intelligence avec Métellus, son collègue et son beau-père. — Il craignait, dit-il, qu'il ne lui causât beaucoup d'embarras dans le commandement, et il l'avait, au contraire, trouvé l'homme le plus accommodant et le plus facile dans l'exercice commun du pouvoir. — Il recommande, dans ses Mémoires, à Lucullus, à qui il les dédie, de ne trouver rien d'aussi certain que les conseils que la divinité lui suggérera dans les visions de la nuit. Il raconte que, lorsqu'il partit pour la guerre Sociale, il vit s'ouvrir près de Laverne un gouffre profond dans la terre, et qu'il en jaillit un grand feu dont la flamme étincelante monta jusqu'au ciel. Les devins annoncèrent qu'un vaillant homme, d'une physionomie distinguée et admirable, arriverait au pouvoir et délivrerait la ville des troubles actuels. Sylla ne manque pas d'ajouter que cet homme, c'était lui, vu qu'il avait comme caractère propre de beauté des cheveux blonds comme de l'or, et qu'il pouvait sans vanité se dire vaillant après tant d'actions si grandes et si belles. »

trace de l'inégalité fâcheuse qui dépare même les meilleures parmi ses productions individuelles. Shakspeare, qui est presque toujours grand comme poëte tragique, faiblit dès qu'il approche du genre comique. Il est le créateur de la tragédie de son pays, à la fin du XVI^e^ siècle; mais la comédie proprement dite ne lui doit que peu de chose (1).

Nous ne voulons pas dire que l'élément comique fait défaut à ses pièces; cet élément y abonde, au contraire, mais il reste à l'état rudimentaire et souvent il est mal placé. Les innombrables plaisanteries des *clowns*, des fous et d'autres personnages burlesques, les paroles heureuses des gens d'esprit, les farces, les pasquinades, les caricatures, les parodies de toute sorte, qu'on rencontre à chaque pas, font certainement rire; mais mille faits risibles additionnés entre eux ne font pas encore une comédie, et si l'on a qualifié de ce nom toutes les pièces de Shakspeare qui ne sont pas franchement tragiques, cette désignation n'a qu'une valeur conventionnelle et négative. Dans ces pièces, dites comiques, on voit régner un optimisme superficiel qui amène volontiers une solution idéale; les personnages qui s'y produisent sont des types imaginaires, invraisemblables, souvent impossibles, que le poëte emprunte aux récits fabuleux d'un autre âge; quant à l'action, les choses se passent autrement que dans le monde

(1) Cette distinction a été établie par l'auteur de ce mémoire dans son *Histoire de la poésie anglaise*, 2 vol. Darmstadt, 1855, et développée davantage dans *les Comédies de Shakspeare* (thèse française pour le doctorat ès lettres; Caen, 1865.).

réel ; on s'y sent transporté dans le roman pastoral, dans les poëmes de chevalerie, en Arcadie, dans le royaume des fées et des génies, ou pour le moins dans des pays distants et dans des époques éloignées. Que Shakspeare, en employant ces procédés, ait obtenu certains résultats dramatiques, attrayants par leurs détails ou dans leur ensemble, personne n'en disconviendra ; mais on y chercherait vainement le sain réalisme de la comédie de Molière ou de Sheridan qui mettent en scène des types empruntés tels quels à l'actualité qui les entoure. A ce compte, les pièces légères de Shakspeare, qu'on les appelle *fantastiques*, *érotiques* ou de tout autre nom, ne lui constituent pas un théâtre comique. Des intentions réellement comiques se trouvent, à la vérité, dans la *Comédie des Erreurs*, dans la *Revêche corrigée*, dans le *Marchand de Venise* et même dans *Troïlus et Cressida ;* mais dans ces pièces l'action touche parfois au tragique, parfois elle s'éloigne tellement du milieu auquel le spectateur est habitué, que la sensation comique en souffre. Ce n'est que dans les *Joyeuses Commères de Windsor* que Shakspeare aborde franchement les mœurs anglaises de son temps, car le Falstaff

pearomanes qui ne font pas grand cas de cette excellente pièce, elle seule de tout le répertoire de Shakspeare nous semble mériter le nom d'une bonne comédie nationale. Mais n'est-il pas singulier qu'une tradition anecdotique, bien que passablement accréditée, prétende enlever à Shakspeare le mérite de cette inspiration heureuse ? On raconte, en effet, que le poëte ne composa les *Joyeuses Commères* que sur la demande formelle de la reine Élisabeth qui, une bonne fois, aurait fait le Richelieu avec le Corneille anglais. Vraie ou controuvée, cette anecdote nous semble bien formuler la vérité que Shakspeare ne se sentait pas la vocation de la comédie proprement dite, bien que la faculté de la cultiver avec le plus grand succès ne lui fît nullement défaut. Ainsi la tragédie anglaise lui doit presque tout ; dans le genre comique, au contraire, il laissa la place libre au plus grand parmi ses contemporains et ses rivaux, à Ben Jonson, qui remplit fort bien la lacune par ses pièces et par celles de l'école qu'il a fait naître.

ÉTUDES

DE

LÉGISLATION COMPARÉE.

LES CODES FRANÇAIS A GENÈVE

DEPUIS 1816 JUSQU'A NOS JOURS,

Par M. LANFRANC DE PANTHOU

Membre titulaire.

INTRODUCTION.

I.

Il est peut-être bien téméraire de demander à des gens du monde, fussent-ils membres d'une Académie, de s'intéresser à des questions de droit, voire même à des études de législation comparée. Je veux

les différents peuples « dans cette infinie diversité « de lois et de mœurs, ne sont pas uniquement « conduits par leurs fantaisies. » Tout au contraire, si l'on excepte certaines lois qui n'apparaissent guère que dans les temps troublés et qui ne reflètent, la plupart du temps, que les passions du jour qui les voit naître, ou les appréhensions parfois exagérées du lendemain, il est facile de se convaincre, lorsqu'on étudie la législation d'un pays, qu'on y retrouve, en général, l'expression la plus vraie et aussi la plus persistante de son génie national, de ses habitudes et de ses tendances morales et intellectuelles.

C'est là ce qu'il faut préalablement se remettre en mémoire, si l'on veut bien comprendre les lois d'une nation, sans oublier toutefois le régime politique auquel elle est soumise, non plus que les événements d'une certaine importance qui ont précédé ou accompagné les dispositions législatives qu'il s'agit d'apprécier, ou les réformes dont elles ont été l'objet.

Mais mon dessein n'est pas d'insister sur ces généralités et je ne veux qu'y puiser, je ne dirai pas une excuse, mais une explication du travail que j'entreprends et justifier l'intérêt qui s'attache à ces sortes de questions, quand on les considère de ces points de vue élevés et divers.

II.

Je voudrais, tout d'abord, indiquer la législation que j'ai choisie pour la comparer à la nôtre et faire

connaître, en même temps, la raison d'être de cette préférence, ainsi que la nature et les bornes des recherches auxquelles j'entends me livrer.

C'est à un pays immédiatement voisin de la France que j'ai résolu de m'adresser, pour demander les enseignements que j'ai cru avoir d'autant plus de chances d'y rencontrer, que, d'une part, il y a, entre le caractère de ses habitants et l'esprit français, de plus grandes affinités, et que, d'autre part, dans plusieurs de leurs parties les plus importantes, les lois de ce pays ne sont autres que les Codes Français, *complétés* et *améliorés* par des additions ou des réformes dont le temps est venu démontrer l'opportunité.

On a déjà pu deviner que je veux parler des lois *du canton de Genève*, et mon projet est de me demander ce qu'est devenue la vie législative dans cette partie de la République Helvétique, depuis le jour où, rendue à son indépendance nationale, en 1816, Genève a pu, en toute liberté, juger à l'œuvre les lois que la France lui avait imposées, dans les premières années de ce siècle (1).

Au premier abord, cette étude peut paraître manquer d'originalité, car, à l'exception des lois de procédure civile, les grandes assises de la législation du canton de Genève, comme de presque tous les cantons de la Suisse française, ne sont autres que les principaux Codes de la France elle-même.

Il est bon, en effet, pour nous qui sommes les descendants de ceux qui ont assisté à la confection des lois de la France nouvelle et à leur importation en Suisse, à la suite de nos drapeaux alors victorieux, de nous demander ce que ce magnifique, mais toujours perfectible monument, est devenu au contact d'une autre atmosphère et à l'épreuve d'une pratique indépendante, au sein d'une nationalité étrangère. Mais, à un autre point de vue, le travail que nous entreprenons ne nous a pas paru absolument dépourvu d'intérêt.

La Suisse, en outre, plus qu'aucun autre pays d'Europe, nous a semblé propre à rendre cette expé-

de la magistrature, M. Mareschal, Procureur de la République à St-Julien-en-Génevois, et M. Montagnole, Juge d'Instruction au même siége, à l'obligeance desquels j'ai dû de pouvoir me procurer les documents législatifs postérieurs à la publication de M. Theureau, et spécialement la loi du 5 septembre 1874 sur les droits successoraux de l'époux survivant et des enfants naturels, celle du 24 décembre 1874 sur les actes de l'état civil et les conditions requises pour contracter mariage, laquelle n'est en vigueur que depuis le 1er janvier 1876, et enfin le nouveau Code pénal de Genève, du 11 octobre 1874. Sans la connaissance de ces lois récentes, il est clair, qu'en perdant tout caractère d'actualité, mes recherches auraient été privées de toute espèce d'intérêt. J'adresse donc de tout cœur mes remercîments à ceux qui m'ont permis d'éviter l'un et l'autre de ces inconvénients.

rimentation décisive, puisque le peuple y est directement associé par ses votes à la confection des lois, et que rien ne s'oppose, dès lors, à ce que toutes les réformes, dont le temps ou l'opinion publique ont révélé l'utilité, soient adoptées.

Or, ce n'est pas, nous l'avouons, sans quelque satisfaction que nous voyons, dans ce qui s'est passé à Genève, depuis l'année 1816, une preuve de plus de l'incontestable supériorité des lois françaises, prises dans leur ensemble, et spécialement de notre Code civil.

Rendue à elle-même et à ses destinées indépendantes, Genève pouvait revenir à ses anciennes lois; elle pouvait, dans tous les cas, songer à s'en donner de nouvelles et rejeter bien loin d'elle, comme un dernier et désagréable vestige de la domination étrangère, celles que le vainqueur lui avait imposées.

C'est ainsi, la plupart du temps, que procèdent les peuples en pareille occurrence, et on aurait tort de s'en étonner.

La Suisse française a été plus sage; elle a secoué avec joie (ne lui en faisons pas un crime) le joug de

de nouvelles lois de procédure, qui constituaient une refonte presque complète de notre Code français sur la matière.

Le Code civil lui-même a été, au cours des années qui ont suivi, et surtout dans ces derniers temps, l'objet de réformes partielles et plus ou moins importantes, lesquelles toutefois n'ont en rien altéré l'homogénéité de ce grand travail législatif.

Mais toutes les autres parties de notre législation civile ou criminelle avaient paru à nos voisins dignes d'être conservées, au moins quant à leurs principales dispositions, et ce n'est qu'à la fin de l'année 1874 que le Code pénal de 1808 lui-même a été l'objet d'un travail d'ensemble et d'une réforme générale.

Dans de pareilles conditions, n'est-ce pas, pour la vitalité des lois françaises, un titre d'honneur que d'avoir ainsi, pendant plus d'un demi-siècle, suffi au Gouvernement des choses et des esprits dans un pays aussi intelligent que la Suisse, et d'avoir pu, sans autres modifications, traverser victorieusement des années déjà si longues et signalées, dans l'ordre social, par tant d'innovations diverses?

Nous aussi, d'ailleurs, n'avons-nous pas jugé, tous les premiers, que l'œuvre de nos pères était, en plus d'un point, essentiellement révisable? Il nous suffira à cet égard de rappeler ici les réformes de notre Code pénal de 1832 et de 1863, celles de notre Code de procédure en 1841 et en 1858, celle de notre Code de commerce en 1838.

Et ce n'est certes pas moi qui songerai à répudier dans le passé ou à décourager pour l'avenir, les réformes de cette nature, quand elles auront été

mûries par l'expérience et réclamées par de sages et pratiques esprits.

Tout au contraire, en recherchant et en constatant les modifications accomplies, dans cet ordre d'idées, par le canton de Genève, je n'ai qu'un seul but : vérifier et mieux définir ce qui, sur les mêmes points, nous resterait encore à faire; et aussi, apprécier la valeur des réformes en elles-mêmes ; me demander, en un mot, si ce qui existait avant elles valait moins ou plus que l'œuvre nouvelle accomplie par nos voisins, et si nous ne pouvons trouver dans le travail entrepris sur nos propres codes, des leçons dont il faudrait nous hâter de profiter.

III.

Je ne me propose pas, cependant, de passer successivement en revue, les unes après les autres, toutes les lois que, depuis 1816, le canton de Genève a jugé à propos de promulguer. Les bornes de cette étude n'y suffiraient pas, ou bien j'en serais réduit, en traitant ainsi la question dans tous ses

lignes et définir, autant que possible, le caractère général et saisissable pour tous les esprits sérieux, des réformes auxquelles je fais allusion.

Je laisserai, en outre, bien entendu, de côté, tout ce qui se rapporte à l'organisation politique et administrative.

Quoi qu'en puissent dire, en effet, certains rêveurs que j'abandonne, sans nul souci, aux inspirations de leurs songes creux, en attendant l'avènement des béatitudes que pourrait nous promettre le *fédéralisme*, je ne vois pas trop, malgré la similitude de l'étiquette des deux gouvernements, ce que nous pourrions pratiquement emprunter aux institutions politiques de la Suisse.

On sait d'ailleurs les aventures que court en ce moment, par suite d'un vote populaire assez récent (26 mars 1874), l'ancienne constitution helvétique et spécialement la constitution intérieure du canton de Genève. Bientôt, si l'antique sagesse de ce peuple ne l'arrête pas sur la pente fatale où il s'est trouvé lancé tout à coup, on verra les radicaux de la Suisse, sous la pression toute-puissante de l'Allemagne, doter leur patrie d'une constitution qui se prêtera mieux, à un jour donné, à la réalisation de leurs projets dictatoriaux et surtout à l'accomplissement des visées ambitieuses que le Chancelier de l'Empire Allemand ne prend même plus la peine de dissimuler. En revanche, il est vrai, il veut bien promettre à la Suisse l'appui et l'amitié du peuple allemand, si elle veut s'unir à lui contre ce qu'il appelle *le sombre couple de l'Ultramontanisme et de la Gallomanie* (Gazette de Spener, 27 avril 1874).

Puissent ces fallacieuses avances ne pas servir d'oraison funèbre à la Suisse des anciens jours, et ne pas lui faire prochainement regretter la neutralité et l'indépendance politique et industrielle qui avaient fait, jusque-là, sa sécurité et sa grandeur !

Je ne m'occuperai pas davantage de l'organisation judiciaire proprement dite, au moins pour ce qui concerne l'investiture des fonctions. Elles sont, comme chacun le sait, à tous degrés, conférées à l'élection.

Ce système peut être pratiqué sans danger dans de petits cantons, qui, tout en formant des états indépendants, ne comprennent souvent qu'une population égale en nombre à celle de quelques-uns de nos arrondissements les moins importants.

Dans ces petits centres politiques et administratifs, les qualités et les aptitudes de chacun, comme aussi les défauts et les exagérations, sont mieux appréciés et jugés de plus près : les surprises sont donc presque impossibles. La notoriété publique est là, qui désigne à l'avance, aux suffrages populaires, ceux qui paraissent les plus dignes.

Il n'y a pas à craindre, comme chez un grand

A tous ces titres divers, l'éligibilité des magistrats peut ne paraître dans ce pays, ni un danger, ni une anomalie. Chez nous, n'en doutons pas, ce serait plus qu'un danger, ce serait l'anéantissement d'une des rares choses qui ont encore survécu à toutes nos révolutions : je veux dire le prestige de la magistrature et de la justice elle-même.

Mais si, par les raisons que nous venons d'indiquer, il nous semble inutile, faute d'applicabilité possible à un pays comme la France, d'étudier les lois qui président, à Genève, à l'organisation politique et judiciaire de l'État; et, si de ce côté, il n'y a pour nous rien à gagner, il n'en sera plus de même quand nous examinerons les réformes introduites dans nos lois civiles et criminelles depuis la chute du premier Empire.

Ce sont précisément ces lois qui feront l'objet spécial de ce travail.

Tout naturellement aussi, on entrevoit facilement quel ordre nous entendons observer dans nos recherches.

Nous allons, dans une première partie, étudier les lois civiles proprement dites, c'est-à-dire d'abord les lois modificatives du Code civil, et, en second lieu, celles qui ont organisé à Genève la procédure devant les justices de paix ou les tribunaux civils.

Une deuxième partie comprendra l'étude des lois pénales.

PREMIÈRE PARTIE.

LOIS CIVILES.

CHAPITRE I.

I.

LE CODE CIVIL FRANÇAIS.

La loi civile du canton de Genève, c'est-à-dire, par opposition aux lois de procédure, la loi de *Fond*, celle qui définit, dans l'ordre civil proprement dit, les droits et les devoirs de chaque citoyen au respect de la famille, de la propriété, et de tout ce qui fait l'objet du développement de l'activité humaine, en dehors de l'ordre politique, n'est autre, aujourd'hui encore, que le Code civil français.

Un certain nombre de lois sont venues sans doute

mais qui n'en ont pas moins laissé subsister dans son ensemble l'œuvre primitive.

Et en cela, les habitants de Genève nous présentent une première preuve de leur esprit judicieux et pratique.

C'est qu'en effet, il nous semble difficile, parmi toutes les œuvres législatives entreprises depuis les temps les plus reculés, de rencontrer un monument comparable à notre Code civil. C'est bien là, pour la France, l'œuvre civilisatrice par excellence et le moyen à l'aide duquel elle sera parvenue à exercer sur les nations civilisées l'influence la plus efficace et la plus salutaire. Aussi voyons-nous ce qui se passe autour de nous : vainqueurs ou vaincus, amis ou détracteurs, tous ont reconnu que, dans cet ordre de faits et d'idées, il n'y avait rien de mieux à faire que de s'inspirer de l'esprit, et, le plus souvent, du texte même de la loi française.

Et, en ce moment même, nos orgueilleux voisins d'Outre-Rhin, en élaborant pour la seconde fois, depuis le commencement de ce siècle, le Code civil des nations de l'Allemagne du Nord, que font-ils donc? Rien autre chose que de déguiser sous de nouvelles formules plus ou moins compliquées un de ces plagiats, dont le nom semble leur faire peur, mais dont la réalité est loin de les effrayer autant. Oui, ces farouches contempteurs de l'esprit français, il faut bien qu'ils l'avouent, ils ne savent encore aujourd'hui que copier, plus ou moins servilement, la plupart du temps, le Code que les soldats d'Iéna leur ont apporté dans les plis des bannières impériales?

Où trouver une preuve plus inconstestable de la supériorité de la grande œuvre législative de nos pères ?

On peut, assurément, je m'empresse de le reconnaître, adopter dans le classement des matières un ordre différent et, à certains égards, plus rationnel; on peut aussi modifier certaines parties qui, peut-être, eu égard aux progrès des temps modernes, ne correspondent plus à la formule exacte de la vérité légale ou au développement des intérêts qu'il s'agit aujourd'hui de sauvegarder; mais pour tout ce qui concerne la définition et la réglementation des grands principes sur lesquels repose toute société, c'est en vain que les Allemands, comme tous autres, essaieraient de mieux dire : leur dialectique nuageuse y échouerait le plus souvent.

II.

LA LOI SUR LES TUTELLES.

Mais revenons à la Suisse et aux réformes de

civil des immeubles, alors que chez nous cette réforme, ébauchée en 1841, ne devait être menée à fin qu'en 1855.

Citons encore l'abrogation de la mort civile et aussi celle de l'article 1781, qui a fait rentrer sous l'application des règles du droit commun les difficultés qui peuvent s'élever entre maîtres et domestiques pour le paiement des gages de ces derniers, au lieu de donner à l'affirmation du maître une force probante que les règles de notre droit et celles de l'équité s'unissaient pour repousser. Dès 1851, la Suisse avait fait disparaître cette anomalie qui a subsisté chez nous jusqu'en 1869.

Mais en dehors de ces modifications communes à la France et à la Suisse et de certaines autres du même genre, que je ne peux songer à énumérer, il en est quelques autres plus importantes et dans lesquelles nous pourrions trouver, en même temps qu'un exemple à suivre, une des preuves les plus démonstratives de l'influence qu'exercent sur la législation d'un pays les mœurs des citoyens et les tendances de l'esprit public.

En effet, bien que visitée chaque année par les voyageurs partis de tous les points du globe, la Suisse est cependant restée elle-même, et ce n'est pas sans raison qu'on a dit, qu'à certains égards, les habitants y avaient conservé jusqu'à ces derniers temps, quelque chose de la simplicité des anciens jours.

Les qualités qui distinguent ses habitants, dans l'ordre moral, sont, avant tout, la douceur, la prévoyance et l'économie, et aussi, une préoccupation

constante pour tout ce qui peut assurer au foyer domestique, en même temps que la pratique des vertus patriarcales, la sécurité de tous les intérêts et la paix intérieure des familles.

Inspirées par de tels sentiments, préparées par d'aussi recommandables mobiles, les lois qui vont être promulguées, doivent nécessairement s'en ressentir.

Dans cet ordre d'idées, se place en première ligne, la loi du 8 août 1848, sur les tutelles. Rien de plus paternel, de plus pratique et de plus sage que les 20 articles qui forment à cet égard la règle dans le canton de Genève.

Sans doute, nos lois civiles ont répété à satiété que les mineurs, comme les incapables, étaient, en France, placés sous la surveillance directe des magistrats du ministère public; sans doute, dans chacun de nos cantons le juge de paix est là pour présider à l'*organisation* de la tutelle ou aux délibérations du conseil de famille; mais on reconnaîtra avec moi que, si louable que soit, en principe, cette sollicitude, notre loi n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour la rendre toujours parfaitement efficace, et qu'elle s'est trop souvent renfermée dans le do-

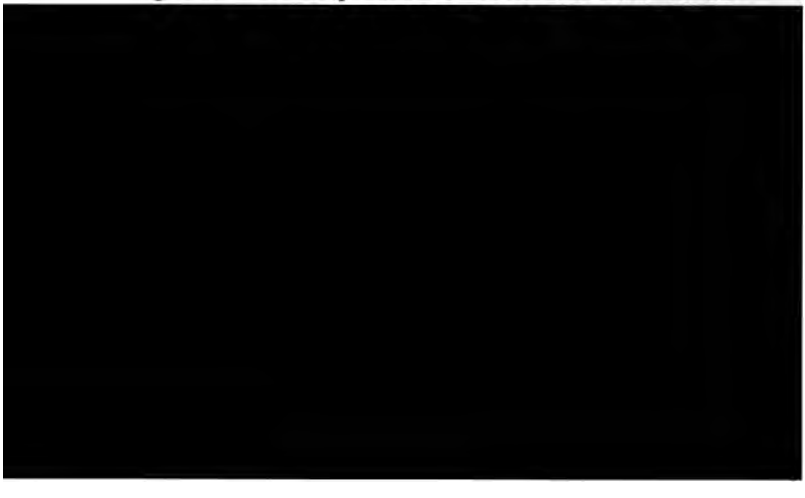

même les parents les plus proches des incapables, sont les premiers à les dépouiller !

Trop souvent, au moins, l'incurie la plus regrettable, les fautes les plus lourdes, viennent compromettre la bonne administration de la fortune de ceux que leur faiblesse rend cependant si dignes de protection.

Oh ! certainement, pour le jour où la tutelle finira, la loi a pris ses précautions, et le tuteur répond, sur sa fortune, des fautes de sa gestion ! Mais combien de fois cette garantie ne restera-t-elle pas illusoire, et, d'ailleurs, que de luttes ne faudra-t-il pas subir pour arriver à la rendre efficace !

Et si, pendant le cours de la tutelle, notre loi française permet, dans certains cas, de faire prononcer la destitution du tuteur incapable, ou prévaricateur, outre que la gravité exceptionnelle de la mesure empêche trop souvent les membres de la famille d'y avoir recours, d'un autre côté, quand on se décide à la provoquer, la plupart du temps, il est trop tard, et le mal est incurable lorsqu'on songe à y porter remède.

Ce qui manque, en un mot, à cet égard, à la loi française, ce sont des moyens *préventifs* d'une efficacité certaine.

La loi Génevoise y a mieux pourvu.

La justice et ses représentants n'apparaissent pas seulement, en effet, au début de la tutelle, laissant ensuite aux parents seuls le soin de tout surveiller, on peut dire qu'à Genève le juge de paix est, dans toute l'acception du mot, le véritable tuteur de tous les incapables de son canton.

fortune, comme tous les Romains et comme la plupart des hommes. Mais qu'était-ce pour Sylla que croire à la fortune ? C'était simplement croire à soi-même, et je ne sais si jamais homme eut plus le fanatisme et la superstition de lui-même que celui-là.

Il avait la superstition et le fanatisme du nom romain, parce qu'il était Romain lui-même. Aussi, voyez de quel air il traite Mithridate, et cela, au moment où il était pressé de repasser en Italie pour faire face à ses ennemis politiques, maîtres de Rome. Il avait la superstition et le fanatisme de la noblesse qu'il confondait avec le patriciat, parce qu'il était lui-même noble et patricien. Aussi, quoique tout soit mensonge, tout cependant n'est pas calomnie dans sa peinture infidèle et sa fausse appréciation des chefs du parti populaire ; il y a beaucoup de mépris de race dans ce dénigrement systématique ou des hommes nouveaux, ou des hommes de vieille souche qui pactisaient et s'alliaient avec la plèbe. Il avait enfin et surtout le fanatisme et la superstition de sa propre personne. Je crois qu'il était très-sincèrement persuadé d'être un homme prédestiné, que les dieux ou la fortune conduisaient par la main, et qu'ils appelaient à réparer toutes les brèches que le temps et la folie des hommes avaient faites dans l'autorité sacro-sainte de l'aristocratie.

Avec cette foi superstitieuse en lui-même et dans sa destinée, on comprend son intrépidité dans le crime. Jamais il n'hésita, ne tergiversa dans ses desseins et dans ses cruautés, une fois que la fortune lui eut ouvert le chemin des honneurs et révélé

use trop souvent, chez nous, que pour signer les yeux fermés et sans contrôle aucun, abandonné qu'il est à sa seule initiative, les états de situation que le tuteur lui présente.

Telle est, dans ses dispositions principales, la loi Génevoise sur les tutelles. Et comme elle se cumule avec ce qu'il y a de compatible dans notre Code civil sur cette même matière, je crois que l'on ne peut y voir qu'un progrès certain et une amélioration importante, que peut-être nous ferions bien de songer à nous approprier.

Ajoutons, pour achever de démontrer toute la sollicitude de la loi étrangère pour les incapables, qu'à la différence encore de ce qui a lieu en France, tous les actes, tous les procès-verbaux des juges de paix, des tuteurs ou des conseils de famille, sont rédigés sur papier libre et sans frais (art. 15).

III.

DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER POUR LES FEMMES MARIÉES.

Mais ce n'est pas seulement dans l'intérêt des mineurs ou des interdits que la Suisse a cru devoir modifier et compléter la loi française. Elle s'est aussi occupée d'un autre incapable, qui a besoin, entre tous, d'être protégé contre les entraînements et contre des influences souvent irrésistibles.

Je veux parler de la femme mariée.

Associée aux travaux et aux efforts du mari, elle partage aussi trop fréquemment ses illusions, et

tières. Il faut se croire un être infaillible, impeccable, prédestiné, pour être dénué à ce point de toute moralité et de tout sentiment humain, et pour s'imaginer que, par des excès de froide scélératesse, on rasseoit la société ébranlée et rétablit l'ordre moral en souffrance. Sylla ne connut pas même ces inquiétudes et ces tourments d'esprit que l'histoire prête à Tibère, et jamais, je ne dis pas le remords, mais le moindre regret ne vint le toucher au milieu des comédiens et des comédiennes parmi lesquels il acheva sa vie. Le seul regret qui effleura quelque peu ce qu'il nommait sa félicité, ce fut de mourir sans avoir eu le temps de reconstruire le Capitole, incendié pendant la guerre civile. Sylla, en le prenant tel que la biographie de Plutarque le représente d'après les Mémoires, cesse d'être pour nous un monstre, une énigme inexplicable : c'est un monomane possédé de la persuasion que les dieux lui ont donné une mission à remplir et qu'ils l'ont doué pour cela d'un ascendant irrésistible. Qu'il y ait bien de l'imposture mêlée à son fanatisme, cela ne fait même point question : l'imposture et la fourberie sont plus voisines du fanatisme qu'on ne pense. Mais c'est un problème, je crois, insoluble que de chercher dans quelle mesure le mensonge et la sincérité se combinent dans ces âmes ténébreuses. Qui pourrait le dire d'un Cromwel ou d'un Philippe II? Sylla est un fanatique d'une espèce analogue, mentant sans scrupule dans le détail, mais sincère quant au mobile général de ses actions et de ses pensées.

Après cette étude, la question, que nous posions

l'inaliénabilité spéciale au régime dotal, ni la rigueur des principes sur lesquels il repose : la fortune de la femme pourra toujours, au contraire, venir au secours d'une situation digne d'intérêt ; mais, au moins, elle ne pourra jamais être engagée témérairement et avant que la femme n'ait reçu les sages conseils de ceux qui ont, entre tous, la mission de la protéger ; avant même que les réprésentants de la justice n'aient vérifié l'utilité de l'opération.

Là encore, évidemment, la loi Génevoise a su se montrer plus prévoyante que la nôtre.

IV.

DROITS SUCCESSORAUX DU CONJOINT SURVIVANT.

Mais il n'a pas suffi à nos voisins d'assurer la dignité du mariage, en prenant la protection de la femme, contre les entraînements de sa propre faiblesse ou contre l'exercice irrégulier de l'influence maritale ; ils ont tenu encore, dans ces derniers temps, à régler, pour le moment où le mariage aura cessé d'exister, le sort de l'époux survivant, d'une façon conforme à l'existence qu'il avait menée pendant que sa fortune et sa vie étaient associées à celles de son conjoint.

Tel est l'objet de la première partie de la loi du 5 septembre 1874.

En France aussi, cette question fait, depuis quelques années, l'objet des préoccupations de nos législateurs et nul n'ignore que la dernière Assemblée nationale avait été, en 1872, saisie d'un projet de loi sur la matière.

temps, quelque cachés et ténébreux que nous soyons pour nous-mêmes, de vives lueurs qui nous révèlent aux autres et nous trahissent. Si leurs Mémoires n'étaient pas à quelques égards des confessions comme le sont souvent les nôtres, il s'y rencontrait, je le répète, bien des aveux plus ou moins involontaires, non moins précieux, pour la connaissance de l'homme, que nos confessions, qui sont toujours plus ou moins arrangées. Et ces aveux se multiplièrent quand la vie en pleine lumière de la place publique fit place à la vie ténébreuse des palais, les manœuvres politiques aux intrigues personnelles des cours. Si Tacite, malgré l'énorme différence du style, a tant de rapports comme moraliste, par exemple avec Saint-Simon, c'est que, indépendamment de son génie, il trouvait dans les Mémoires, dans ceux de Tibère, dans ceux d'Agrippine, etc., bien des traits qui l'éclairaient sur l'abîme du cœur humain. Mais sans sortir des temps de la République, croit-on que les Mémoires de Sylla, bien qu'il ne paraisse avoir écrit que sa vie politique, ne nous apprendraient rien sur l'homme ? Il ne peut y avoir sur ce point que des différences du plus au moins. Les modernes connaissent mieux le cœur humain, ils ont pénétré davantage dans les ressorts de la vie, ils savent les analyser avec plus de finesse, ils sont plus piquants et plus touchants ; mais nos auteurs de Mémoires n'ont pas plus, que nos moralistes ou nos poètes, inventé l'homme. Les aveux involontaires des anciens sont peut-être moins complets et moins clairs que nos confessions préméditées. Mais je m'assure, et cela en me fondant sur le peu que

« époux se consacrent leur vie entière ; et que cette « communauté de joies et de peines, de travaux et « de besoins, d'affections et d'espérances, crée « entre eux un lien que la mort même ne peut « briser. Le législateur, qui a contribué à former « cette union, doit donc nécessairement en tenir « compte dans la répartition des biens qui ont con- « tribué à la former et à la maintenir » (1).

La raison d'être de la loi nouvelle, une fois bien dégagée, voyons comment la difficulté a été résolue.

Le droit héréditaire, accordé à l'époux survivant, varie selon le degré de proximité des parents laissés par le défunt dans l'ordre légitime ou naturel.

Il n'est que de la moitié, *en usufruit*, de la succession du prédécédé, s'il existe des enfants légitimes. Cet usufruit cesse si l'époux survivant contracte un second mariage. La raison d'être de cette restriction se conçoit d'elle-même et nul ne peut songer à y contredire.

Si le conjoint prédécédé ne laisse pas d'enfants légitimes, son droit héréditaire change de nature ; il se transforme en une *pleine propriété* qui est *du quart* de la succession, s'il existe des enfants naturels reconnus avant le mariage, des frères ou sœurs, ou descendants d'eux, ou si le défunt avait encore son père ou sa mère. En cas de concours avec d'autres ascendants ou d'autres collatéraux, le droit du survivant est de *la moitié* de la succession. Il est de la totalité quand l'époux prémourant n'a aucun parent au degré successible.

(1) *Bulletin de l'Institut national Génevois*, 1875, t. 20, p. 227.

LES FRÈRES

LE CHEVALLIER D'AIGNEAUX,

Par M. Armand GASTÉ,

Membre titulaire.

I.

Les frères Robert et Antoine Le Chevallier d'Aigneaux, traducteurs de Virgile et d'Horace, naquirent à Vire vers la fin de la première moitié du XVI[e] siècle. Quelles sont les dates exactes de leur naissance et de leur mort? On l'ignore complètement. Tout ce qu'on sait d'eux, à ce sujet, c'est que Robert, l'aîné, mourut à quarante-neuf ans; Antoine, dix mois environ après Robert, et que les deux frères n'existaient plus en 1591, puisque à cette date parents et amis prenaient soin de leur élever un *Tombeau poétique*, tombeau qu'ils entouraient pieusement « de quelques beaux poèmes trouvez en leur estude. »

C'est surtout dans ce livre rarissime, et dont on ne connaît guère aujourd'hui que deux ou trois exemplaires, qu'on peut trouver quelques renseignements sur la famille, les relations, le caractère et les travaux des deux frères.

Robert et Antoine Le Chevallier appartenaient

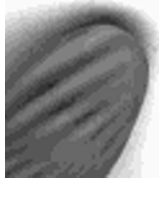

dans le cas où une réconciliation est intervenue avant le décès, ce dont les tribunaux sont souverains juges.

Cette double disposition est excellente. Le divorce (qui existe, comme on sait, à Genève) a rompu à tout jamais les liens du mariage ; la séparation de corps n'a fait que les relâcher ; et si, dans cette dernière hypothèse, au moment où l'un des conjoints s'apprête à quitter la vie, les deux époux ont voulu jeter un voile sur les souvenirs douloureux du passé et sceller, par une réconciliation sincère, le pardon de torts souvent réciproques, pourquoi la loi ne voudrait-elle pas, elle aussi, s'associer à cette œuvre réparatrice, en restituant à l'époux survivant les moyens de bénir encore la mémoire de celui qui, au moment suprême, a voulu lui rendre toute son affection.

Il n'y avait pas à craindre que la loi Génevoise ne consacrât pas un aussi désirable résultat, et elle n'a eu garde d'y manquer.

V.

DROITS SUCCESSORAUX DES ENFANTS ILLÉGITIMES.

La loi du 5 septembre 1874 n'a pas seulement réglé les droits successoraux de l'époux survivant, elle a cru devoir encore modifier ceux que le Code français accordait aux enfants nés hors mariage, sans distinction entre les enfants simplement naturels et ceux qui sont issus d'un commerce incestueux ou adultérin.

Elle les admet tous au titre et à la dignité d'héritiers, non-seulement dans la succession de leurs

Les pièces liminaires des œuvres des frères d'Aigneaux et les noms qui figurent dans leur *Tombeau* nous font connaître quels furent leurs amis.

Au premier rang, brille Jean Daurat, l'illustre « poète royal, » le professeur de Ronsard, de Baïf et de Remy Belleau. Quelles furent les relations des frères d'Aigneaux avec Daurat? Ont-elles été intimes et suivies? C'est peu probable. On sait que Daurat, qui était l'obligeance même, ne laissait pas publier un livre sans en orner les premières pages de quelques vers élogieux.

Si l'on en juge par les pièces assez nombreuses que Vauquelin de la Fresnaye leur a consacrées, les frères d'Aigneaux ont dû le connaître particulièrement.

Le jeune Du Perron, qui avait passé quelques années à Vire, où son père était ministre de la Religion réformée, et qui avait, sans aucun doute, fréquenté les frères d'Aigneaux, se souvint d'eux dans sa gloire naissante, et leur adressa un sixain pour mettre en tête de leur Virgile.

Après ces grands noms viennent ceux de Geoffroy Linocier, naturaliste célèbre ; de Jacques Durant de Chazelle, philologue distingué, dont les travaux ont été insérés dans le *Thesaurus criticus* de Gruter ; de Jacques Le Gras, de Rouen, qui a traduit en vers les *Besongnes et les Jours* d'Hésiode. Brouaut, sieur de Sainte-Barbe, né à Carentan, a consacré aux frères d'Aigneaux une longue pièce de vers qui se trouve en tête de la traduction d'Horace. Ce Brouaut est-il l'auteur du *Traité de l'eau-de-vie, ou anatomie théorique et pratique du vin?* Je le croirais volontiers ;

Mais ce qui doit, au contraire, éveiller ici toute notre attention, est l'introduction au sein de la famille, avec tous les honneurs attachés au titre de l'hérédité, de ces enfants qui jusque-là en avaient été écartés.

L'article 756 du Code civil est ainsi conçu : « Les « enfants naturels ne sont point héritiers. La loi « ne leur accorde de droit, *sur les biens* de leur « père ou mère décédé, que lorsqu'ils ont été léga- « lement reconnus. Elle ne leur accorde aucun droit « sur les biens des parents de leur père ou mère. »

Et quant aux enfants incestueux ou adultérins, la loi française va plus loin encore : l'article 762 déclare qu'il *ne leur sera accordé que des aliments.*

Tel est le système de la loi française, et rien n'est plus net et plus expressif.

L'enfant naturel n'est pas héritier; il ne fait pas partie de la famille; quant à l'enfant adultérin ou incestueux, il en est encore plus indigne, et si, au premier, on confère un *droit* sur *les biens* de son père ou de sa mère, à l'enfant qui est le fruit non-seulement d'une faute, mais d'un crime contre les lois de la morale, on n'accordera que des aliments.

On pardonne à l'enfant naturel le malheur de sa naissance, mais on ne va pas pour cela jusqu'à lui permettre de s'en faire un titre d'honneur pour s'introduire dans la famille avec la qualité d'héritier. A l'enfant adultérin ou incestueux ce n'est plus même le pardon, mais simplement de la pitié; on lui assurera des moyens d'existence et rien de plus.

Ces résultats paraîtront peut-être entachés d'une

D'apprendre et retenir votre Muse jalouse,
Vit Paris et Poitiers, Montpellier et Toulouse,
Et, non contente encor, a voulu voyager
Plus oultre, pour humer le docte air estranger :
L'vn, pour estre Legiste, égalloit vn Scéuolle,
Vray mirouer de l'histoire ; et l'autre dans l'escolle
De Phyliride expert escoutant la leçon,
Talonnoit studieux l'art du mesme Chiron.

Mais déjà il était écrit qu'à Vire les médecins abandonneraient leur clientèle et les avocats déserteraient l'audience pour rimer tout à loisir. Les deux frères d'Aigneaux firent donc ce que devaient faire plus tard le médecin Sonnet de Courval et l'avocat Jean Le Houx :

... Tous deux, transportés de fureur plus diuine,
Preposerent aux loix et a la medecine
L'amitié des Neuf Sœurs ; et pour leur seul plaisir,
Sans espoir de profit aimerent mieux choisir
L'entiere liberté d'escrire en poësie,
Qu'aller voir vn malade ou seruir de harpie
En vn parquet criard, où vn paisible esprit,
De repos et plaisir jamais heure ne prit.

Robert, nous dit encore son épitaphe latine, se distingua par ses mérites et « lumière éclatante de sa ville natale, y remplit avec gloire des charges importantes. »

Il fut « enquesteur pour le Roy » et sut montrer dans ces fonctions

..... la douceur, la rondeur, l'équité,
La science, l'honneur, la foy, la piété.....
Onc heure il ne passa sans loyal exercice ;
A tous doux et courtois, il fut aimé de tous.

les responsabilités. Oui, sans doute, les enfants naturels, adultérins ou incestueux sont innocents de la faute à laquelle ils doivent le jour. Est-ce que les enfants légitimes, le père, la mère, les frères ou sœurs de leur auteur n'y sont pas plus étrangers encore? Et n'est-ce pas assez de faire aux dépens de la fortune une part plus ou moins considérable à ces enfants illégitimes, sans pour cela introduire, de vive force, un bâtard au sanctuaire de la famille, avec tous les honneurs attachés au titre d'héritier, et les avantages très-réels, comme on le sait, qui peuvent en découler!

La plupart du temps, pendant sa vie, le propre père de cet enfant l'aura tenu éloigné de son foyer. Par respect pour sa femme, pour ses autres enfants, dont la naissance a été le fruit béni d'une union consacrée par Dieu et sanctionnée par la loi, il se sera contenté de lui faire, sur ses revenus, une part plus ou moins large, et voilà qu'après sa mort, il ne suffira plus que cet enfant obtienne une certaine quotité de biens, mais qu'il devra encore ravir à la famille une partie de sa considération! Il nous est impossible, quant à nous, d'admettre un pareil résultat, et c'est dépasser le but et fausser l'institution du mariage que de le proclamer légalement.

VI.

DE LA SÉDUCTION ET DE LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ.

Et puisque nous en trouvons ici l'occasion, nous voulons, précisément à la suite de l'exemple que

distinctes : des traductions en vers de Virgile et d'Horace ; et des œuvres mêlées (élégies ou complaintes, prières, odes et sonnets).

Est-ce là tout ?

On sait que les frères d'Aigneaux étaient contemporains de Jean Le Houx, l'auteur des *Vaux de Vire nouueaux*. Est-il probable que Jean Le Houx fût le seul bel esprit de son temps qui se plaignît de l'oubli où était tombé le nom de Basselin, le seul qui essayât de rendre la vie et la gaîté à la gracieuse vallée de la Vire, et d'y faire renaître la chanson du vieux temps ? Cela n'est pas probable assurément. D'ailleurs Vauquelin de la Fresnaye nous dit expressément que les frères d'Aigneaux composèrent des Vaux de Vire :

> Les Muses en ce lieu (Vire), conduites d'Apollon,
> Firent leurs monts sacrés des hauts monts de Beslon,
> Et dansoient aux accords de la faconde lyre
> De ces deux CHEVALLIERS tournants les *Vaux de Vire*,
> Et les doux *Vire-lais*, aux antiques façons
> Dont les Grecs et Romains mesuroient leurs chansons.

Il est encore un passage de Vauquelin de la Fresnaye qui me semble aussi concluant.

Il s'agit, non plus des Muses, mais du chef des Muses, d'Apollon, qui

> ..... ayant en Thessalie esté pâtre.....
> ..... Vint se pourmener jusqu'aux monts de Beslon,
> Et jusqu'au Vau de Vire et jusqu'aux vaux de Bures.

Vauquelin, jouant sur les mots, et voulant flatter

de nous le règne des vérités morales, qu'en dehors des préceptes du Christianisme les hommes essaieront vainement de formuler et de définir; mais nous n'osons partager les illusions de ceux qui entrevoient un remède efficace aux maux dont nous parlons, dans une modification de la loi civile sur les deux points que nous venons d'indiquer.

Et nous voulons ici, d'un seul mot, déduire les trois raisons principales qui nous font craindre que la disposition de loi demandée n'aboutisse tout simplement qu'à produire au sein de la société un nombre plus ou moins limité de scandales, sans profit aucun pour l'amélioration des mœurs publiques.

Tout d'abord, parmi ceux qui pourraient être reconnus les auteurs d'actes définis et incontestables de séduction, quels sont ceux qui, pécuniairement parlant, sont en état d'en réparer les suites, et quels seraient les moyens de condamner, efficacement, le fils de famille, presque toujours sans ressources personnelles, à payer le prix de sa faute? Ce sera donc le père qui paiera, et au chagrin que lui causeront les dérèglements de son enfant, viendront s'ajouter la honte et la publicité de débats scandaleux, et les charges onéreuses qui résulteraient des décisions de la justice.

Mais, me dira-t-on, ce n'est là qu'une question d'exécution, et, après tout, la crainte de déshonorer et d'affliger les auteurs de ses jours retiendra peut-être le libertin sur la pente glissante où il est sur le point de s'engager.

Veut-on qu'il en soit ainsi, ce que je n'admets qu'en partie, il est un second motif qui nous fait

encore hésiter à entrer dans la voie où la nouvelle école nous convie à nous engager :

C'est que, le plus souvent, il sera impossible de préciser exactement de quel côté aura commencé la séduction et de dire quel est le plus coupable, ou du jeune homme qui aura cédé à l'empire de fallacieuses avances, ou de la jeune fille qui, après tout, a presque toujours eu à sa disposition les moyens de résister aux provocations dont elle a été l'objet, si, dès l'abord, elle n'était bien décidée à courir toutes les chances de l'aventure : sans compter que, plus d'une fois, on pourrait trouver moyen de faire peser sur un imprudent les suites d'une faute dans la perpétration de laquelle il aurait bien pu avoir plus de complices associés qu'il n'oserait se l'avouer à lui-même.

Et puis, enfin, il est un troisième motif qui, celui-là, nous paraît de décision et qui nous empêche d'accéder à la modification demandée : c'est qu'elle est inutile, par cela même que, dans une de ses dispositions les plus sages, la loi a suffisamment pourvu aux dangers qui préoccupent les partisans de la théorie nouvelle : nous voulons parler de l'ar-

Cour de Caen, on y trouvera maintes décisions restées célèbres dans les fastes judiciaires, qui ont déclaré que la *séduction*, mais la *séduction certaine, précise*, s'adressant à une jeune fille vraiment inexpérimentée et pure jusqu'au jour où elle a connu son séducteur, est *une faute*, non-seulement dans l'ordre moral, mais aussi dans l'ordre social, et une faute dont il est dû réparation.

La loi ne reste donc pas impassible en face du danger et elle n'a pas attendu le cri d'alarme pour s'émouvoir : elle avait, à l'avance, pourvu au mal, mais elle l'avait fait avec une prudence et une réserve que nous ne saurions être assurés de trouver dans n'importe quelle disposition spéciale à cet égard, si sage fût-elle ; car, il ne faut pas se le dissimuler, si le mot de *séduction* est prononcé, il ira se répétant de tribunal en tribunal, et souvent celles qui le feront sonner le plus haut, seront celles auxquelles il sera le moins applicable.

J'aime mieux, quant à moi, la disposition plus générale, il est vrai, mais plus compréhensive, par cela même, de l'article 1382. Le *préjudice*, c'est toujours là qu'il faut en revenir, dans l'ordre civil, car il va de soi que, pour la loi positive, la faute morale *indépendamment* de ses conséquences civiles et pratiques, ne saurait donner lieu à une réparation pécuniaire !

Le centre autour duquel la loi civile et la loi naturelle viennent converger est bien le même et, à certains égards, leur origine est identique, mais la circonférence de la seconde est et doit être bien plus étendue que celle dans laquelle la première est

Secrette une gelée abat en ces desastres
Tous les membres d'Enée.

Extemplo Æneæ solvuntur frigore membra.
(*Æn.*, I, 94.)

Pallas . . . . . .
Le saisit (Ajax) par l'effort d'un *tourbillon tortu*
Et le *fiche* brûlant *contre vn rocher pointu.*

Illum exspirantem transfixo pectore flammas
Turbine corripuit scopuloque infixit acuto.
(*Æn.*, I, 43 et 44.)

De sa barbe (d'Hector) *le poil de crasse* estoit souillé,
Le poil de ses cheueux *colé de sang caillé.*

Squalentem barbam, et concretos sanguine crines.
(*Æn.*, II, 276.)

J'en passe et des meilleurs.

La traduction d'Horace est remplie de traits de la même élégance.

Qu'Horace dise, en parlant du vin :

Addis cornua pauperi,
(*Od.*, III, 21.)

les frères d'Aigneaux traduiront exactement :

Tu adioutes
La *corne* au poure.

Quand une loi est ainsi faite, pourquoi donc, en matière si délicate, songer à la modifier? Ne serait-ce pas un peu lâcher la proie pour l'ombre et s'exposer, pour l'avenir, aux plus pénibles mécomptes?

« Considérant que la faute dont la fille G..... se prétend victime « ressort de faits constants au procès; qu'elle avait à peine dix-« huit ans lorsque L..... a obtenu d'elle ce qu'il appelle son « *sublime sacrifice*...; qu'elle était la fille d'artisans qui avaient « eu besoin de recourir à la bourse de l'appelant; qu'elle était « pure et sans expérience.....; que L....., au contraire, avait le « double de son âge; qu'il était dans une position élevée par sa « fortune et ses relations; que, pour vaincre une résistance qu'il « avait d'abord éprouvée....., il a dû employer de ces manœuvres « auxquelles une jeune fille innocente et pure ne pouvait résister; « que cette séduction, qui ne peut être comparée *aux séductions* « *ordinaires*, dans lesquelles *on ne saurait trouver un coupable* « *et une victime*, constitue donc, de la part de L....., une véritable « *faute*, dont il doit réparation, S'IL Y A EU PRÉJUDICE SOUFFERT; « or, considérant, en fait, etc. » On peut trouver l'arrêt rapporté tout au long dans le *Recueil d'arrêts* de MM. Dalloz, année 1862, 1re partie, p. 129, et, si l'on veut se reporter à la note qui accompagne l'arrêt, on verra que les plus éminents jurisconsultes, qui se nomment Demolombe, Berryer, Bertauld, Dufaure, Mathieu et Senard, ont appuyé de tout le poids de leur autorité, la théorie si morale de l'arrêt, et qu'ils ont, par cela même, soutenu la moralité de la loi française et démontré en même temps l'inutilité de toute modification à cet égard.

La Cour suprême, dans un arrêt du 26 juillet 1864 (Dalloz, 1864, 1re partie, p. 347), a voulu, à son tour, proclamer la légalité de la solution adoptée par la Cour de Caen, et désormais cette question peut être regardée comme tranchée; elle ne se discute plus au Palais, sinon dans le but de s'assurer si les faits s'adaptent aux principes qui dominent la solution juridique. Depuis lors, des arrêts nombreux sont venus, chacun à des points de vue divers, rappeler à ceux qui affectent de ne pas le com-

En ce qui concerne la recherche de la paternité, nous ferons une remarque analogue. Est-il, en effet, possible d'admettre d'abord que, physiologiquement et juridiquement, on puisse, ainsi que pour la maternité, en rapporter des preuves ? Évidemment non ; et il ne faut pas ici accuser le Code civil d'avoir agi de parti pris et comme par une sorte de bon plaisir mal intentionné, mais se borner à reconnaître bien plutôt qu'il n'a fait qu'obéir à une nécessité et se soumettre à une impossibilité absolue.

Cela est si vrai que la paternité légitime elle-même ne se démontre que par une présomption, morale et salutaire entre toutes, mais qui avait besoin de la sanction légale pour équivaloir à une preuve qui dispensât d'en fournir d'autres.

Aussi voyons-nous que les auteurs de la théorie nouvelle que nous essayons d'apprécier ont bien plutôt demandé l'extension du droit de reconnaissance que

prendre, que la loi française n'a pas laissé sans défense les filles séduites quand elles ont souffert véritablement un préjudice auquel il ne leur a pas été possible d'échapper. Citons seulement ici, pour ceux de nos lecteurs qui désireraient approfondir le caractère juridique de la difficulté, les arrêts ou décisions suivantes : (Colmar

l'organisation de la recherche de la paternité proprement dite, en se bornant à ajouter aux modes de reconnaissance acceptés par la loi, la possession d'état d'enfant naturel et les titres privés, tels que papiers domestiques, correspondances, etc...

Croit-on, même dans ce second système, faire quelque chose de bien utile pour l'enfant naturel? Est-ce que déjà tous ces éléments ne sont pas admis en preuve, pour démontrer la séduction, et les tribunaux ne s'appuient-ils pas précisément sur la reconnaissance de fait qui résulte de ces sortes de documents, pour arbitrer les dommages-intérêts en proportion directe du nombre des enfants issus d'un commerce illégitime? Et si la loi est ainsi faite, pourquoi donc vouloir, en la modifiant, arriver dans certains cas à des scandales inutiles, et dans d'autres, plus nombreux qu'on ne le suppose, à des résultats défavorables aux enfants naturels eux-mêmes?

Le jour où, en effet, on aura armé l'enfant illégitime du droit de réclamer comme père celui qui, dans ses lettres, lui aura manifesté quelque bienveillance, n'en doutons pas, ces témoignages d'intérêt et d'affection deviendront de plus en plus rares. On s'en gardera comme d'un danger, et ainsi, les enfants et la mère auront perdu l'un des éléments de preuve les plus fréquents et les plus décisifs en leur faveur sous la loi actuelle.

Ajoutons d'ailleurs que le Code s'est montré, en fait de reconnaissance, aussi large que possible; il suffit pour s'en convaincre de remarquer qu'alors que pour tous les actes de l'état civil, il exige, avec raison, un acte solennel et public devant un officier

public, il permet, au contraire, la reconnaissance à l'aide d'un simple acte *authentique*, passé dans le silence d'une étude de notaire ou d'un cabinet de juge de paix.

Est-ce à dire cependant, qu'en cette matière si importante il n'y ait rien à faire désormais, et que tout soit au mieux dans nos lois? Cet optimisme ne nous convient pas plus que le système absolument contraire.

Ainsi, nous admettrions bien qu'on donnât, dans une juste mesure, une sanction spéciale aux promesses de mariage, quand elles ont été absolument certaines et dépouillées de tout caractère suspect; nous penserions aussi qu'on pourrait étendre les limites d'action de l'article 355 du Code pénal et punir l'enlèvement de la jeune fille mineure non plus seulement jusqu'à seize ans, mais jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans, puisque jusque-là, la jeune fille n'est pas maîtresse de son sort, en ce qui concerne le mariage.

Enfin, on pourrait encore, à notre avis, comme cela a été plusieurs fois proposé, étendre au rapt par séduction caractérisée, la recherche de la pa-

preuves d'une façon trop peu définie, nous appréhenderions un résultat tout opposé à celui que l'on se flatte d'obtenir. C'est en ces sortes de choses, qu'il faut surtout se garder de toute expérimentation hasardeuse.

VII.

DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Après s'être occupée des modifications qui pourraient, dans l'ordre des intérêts matériels (tutelle des enfants mineurs — autorisations d'emprunts par les femmes mariées — succession de l'époux survivant et des enfants naturels), améliorer la situation de la famille, la loi génevoise a tenu à prouver qu'elle n'avait pas un moindre souci de ses intérêts moraux, et nous allons en avoir la preuve dans une double réforme apportée à la législation sur les actes de l'état civil, spécialement en ce qui concerne le mariage.

§ 1er

Du mariage civil et religieux.

Sans doute la Suisse a maintenu le divorce tel que l'avait organisé le Code Napoléon, et ce n'est pas cette partie de sa législation, on le concevra sans peine, que je proposerai pour modèle. L'institution du divorce peut être d'accord avec les opinions religieuses de la majorité de la population Suisse. En France, la conscience de la presque universalité des citoyens, et la raison, non moins que

N'avais-je pas raison de dire que ces louanges liminaires ne tiraient pas à conséquence ?

Des Mazures sait mieux s'apprécier, quand il nous dit dans son Épitre « à très-illustre prince, Charles, duc de Lorraine, Bar, Gueldres, etc. :

Il est vrai que ie sens, Charles, mon tres cher Prince,
Et desia le sentoy-ie, auant que i'entreprinse
Rendre Enée françois, que ma force n'est point
Propre a representer Virgile de tout point.
Ie sais bien que ma plume en l'air est peu agile
Pour esgaler au vol la trace de Virgile.
Non, ie ne veux de moy presumer si auant
Que ie puisse iamais atteindre en m'esleuant
A la hauteur superbe ou il s'auance et passe.
Trop de mon humble Muse est la qualité basse.

Les frères d'Aigneaux, aussi modestes que Des Mazures, avouent bonnement « que leur phrase est rude et grossière », que « leur plume n'a pas le vol assez agile. »

Les premiers vers de leur traduction de l'*Enéide* nous feront voir s'ils se sont rendu justice :

Ce suis-ie qui mon air essayai d'autrefois
Sur vn pipeau d'auene, et qui, sortant des bois,
Ay du depuis mis ordre a l'enuiron champestre
D'obeyr au fermier, tant tyran il puisse estre,
Bien aggreable ouurage au peuple es champs espars,
Mais ores en auant effroyables de Mars
Et les armes ie chante, et l'homme qui de toute
La coste d'Ilion tint la premiere route.
Par destin vagabond en Italie, aux bords
Des pays Lauinois il eust d'estranges sorts

de je ne sais quelles préoccupations aussi injustes qu'illogiques, n'avoir pas tenu à rappeler aux chefs de la nouvelle famille qui allait se fonder, non pas à titre d'injonction obligatoire (nous allons voir que la loi civile ne peut aller jusque-là), mais au moins comme un avertissement solennel, base et sanction de tous les conseils qu'on allait leur adresser, que sans la bénédiction d'en haut et sans l'intervention de la religion, il n'est pas, sous le toit domestique, de paix durable et de solide garantie de bonheur?

Se figure-t-on qu'en parlant aux hommes de fidélité, d'abnégation et de dévouement, on les ramènera plus facilement au respect de ces fortifiantes maximes, parce qu'on aura systématiquement passé sous silence le nom de la religion, qui fait de ces saintes choses un précepte de conduite?

La loi, a-t-on répondu, *est et doit être athée!*

Eh bien, écoutons ce qu'en pense la Suisse, le pays du libre examen par excellence!

« L'officier de l'état civil qui aura célébré un « mariage, rappellera aux époux le devoir que la « religion leur impose, de le faire sanctifier par la « bénédiction nuptiale. Il leur délivrera..... un cer- « tificat à la suite duquel *sera mentionné* cet avertis- « sement. »

Tel est le texte précis de l'article 3 de la loi du 26 décembre 1231, et certes, on ne voit pas ce qui peut, dans sa rédaction, blesser, en quoi que ce soit, la liberté de conscience la plus prompte à s'alarmer. Mais ce n'est qu'après avoir tenu un tel langage, et à cette seule condition, que la lo

génevoise a cru pouvoir s
faire l'interprète de la loi
quelques-unes de ses plus
sanction de son autorité. A
de la sorte, elle a été plu
çaise !

Nous touchons ici tout
questions les plus intéressa
vées à propos des réforme
pourrait être susceptible :
question du *mariage civil.*

On sait la campagne ac
surtout dans ces dernières
stitution, au nom de princ
religieux qui seraient mis
elle a été organisée dans le
rope moderne qui ont adop
gislation le Code civil franç

Loin de nous la prétentio
une étude de la nature de
treprise, un aussi grave p
duquel, d'ailleurs, plus d
tion nous ferait défaut !

Mais nous ne pouvons

cité où elle a été posée. C'est que les partisans de la réforme semblent comme hésiter à en préciser exactement la formule définitive. On se contente le plus souvent d'attaquer, plus ou moins énergiquement, l'institution du mariage civil, et de la rendre responsable d'une partie des maux dont souffre la société contemporaine et dont il n'est que trop facile, hélas ! de faire la longue énumération.

Mais cela ne suffit pas, et tout n'est pas dit quand on a critiqué plus ou moins amèrement la loi actuelle. Quelle est exactement la loi nouvelle que l'on réclame? Quels en seront les termes et les conséquences pratiques et possibles? Quelle en pourra être la sanction? Sur tous ces points on hésite à répondre, et il semble même qu'on évite de le faire. Or, c'est surtout en matière de législation, qu'il est dangereux d'attaquer et de détruire, quand on ne sait encore exactement ce que l'on pourra édifier sur les ruines de ce que l'on aspire à renverser.

Veut-on absolument *subordonner*, en matière de mariage, la loi civile et ses représentants à la loi religieuse et à ses ministres? On sait bien qu'à l'époque où nous vivons, après les ébranlements profonds que les institutions de notre patrie ont subis jusques dans leurs fondements les plus intimes, ce serait là une idée difficile à réaliser.

La société civile, après tout, n'est pas un vain mot, et les bases sur lesquelles elle s'est définitivement constituée sont assises de telle façon qu'il faut bien en prendre son parti et que tout ce qui tend à la soumettre à une autorité étrangère, si haute et si auguste soit-elle, ne sera à aucun prix accepté

par ceux qui ont reçu la difficile mission de la gouverner. Essayer le contraire, ce serait, selon nous, tenter l'impossible et courir, qui plus est, à une perte certaine, tout au moins s'exposer aux dangers les plus graves.

Qui donc, par exemple, serait juge des questions de capacité, d'opposition, de consentement que soulèvent à chaque instant les mariages ? Évidemment personne ne songe à en restituer l'appréciation aux autorités ecclésiastiques ; elles-mêmes n'y ont nulle prétention et ce sont là des questions du ressort exclusif des tribunaux civils. Mais, tout se tient en cette matière comme en toute autre, et on voit déjà qu'au point de départ, dans beaucoup de cas, loin de pouvoir subordonner la loi civile à la loi religieuse, ce seraient les représentants de cette dernière qui devraient demeurer subordonnés.

Et puis, au point de vue de la régularité et de la précision qui doivent régner dans tout ce qui concerne l'organisation des intérêts matériels, peut-on faire désormais dépendre le règlement de ces intérêts, très-respectables cependant en eux-mêmes, d'un acte dressé par le ministre du culte, lequel

Mais, dans un autre ordre d'idées bien autrement grave, on peut encore signaler, entre beaucoup d'autres, deux dangers considérables du système qui tendrait à subordonner d'une façon absolue le mariage civil à la célébration préalable du mariage religieux.

Tout d'abord, c'est que le nombre des unions illicites et irrégulières ne pourrait que s'accroître, et que, s'il est profondément triste de voir autour de nous aujourd'hui certaines de ces unions se former sans l'intervention de la religion, tout au moins leur reste-t-il encore une certaine apparence de régularité qui permet à la famille de se fonder et de se développer à l'ombre des lois civiles. Cette dernière garantie elle-même ferait défaut si l'on ne pouvait se présenter devant l'officier public qu'après avoir fait préalablement bénir son mariage par le ministre d'un culte quelconque.

Mais la conséquence la plus immédiate et en même temps la plus redoutable de la solution que nous examinons, serait, il n'en faut pas douter, de susciter, autour de l'église et de ses ministres, des actes de réaction regrettables, et de faire immédiatement perdre à notre pays le bénéfice de la paix confessionnelle dont nous jouissons depuis tant d'années, et qui doit nous paraître d'autant plus précieuse à conserver, que nous la voyons ailleurs plus sérieusement troublée.

Sans doute nous entendons bien, et nous n'avons quant à nous aucune intention d'y contredire, que si cette paix confessionnelle ne pouvait être acquise qu'au prix de sacrifices de dogme et de conscience qui

seraient, notamment pour l'église catholique, incompatibles avec les principes sur lesquels repose la doctrine qu'elle a charge d'enseigner, il faudrait bien aviser ; car c'est en matière de dogme religieux, nous n'avons garde de l'oublier, et seulement en cette matière, que le mot de transaction ne saurait être prononcé.

Mais est-ce qu'ici il en va de cette manière? et comment démontrer que, depuis près d'un siècle, tous les mariages civils célébrés d'après la loi actuelle, ont été, pour la religion, autant d'injures ou, tout au moins, d'actes d'insubordination qu'elle n'aurait pas dû tolérer?

Oui, sans doute, le mariage est un sacrement auguste et important entre tous, et nous admettons bien, théologiquement parlant, que dans ce sacrement, à côté du prêtre qui bénit, il y a les parties qui se présentent aux pieds de l'autel et qui sont en quelque sorte, elles-mêmes, instruments actifs et essentiels du sacrement. « *Mariage c'est consentement*, » tel est l'adage de la loi religieuse, comme de la loi civile. Mais qu'on ne vienne pas dire que du moment où les époux ont déjà prononcé à la

entier, moins spontané et dépouillé d'une de ses qualités essentielles pour avoir en lui-même l'efficacité voulue? En logique cela semble difficile à admettre, et je crois qu'en formulant l'argument auquel nous essayons de répondre, on veut, à dessein, exagérer le mal pour arriver à imposer le remède, que sans cela on n'oserait même présenter. Est-ce qu'en quittant l'officier public qui vient de les unir civilement par mariage, les jeunes époux ne sont pas libres, en fait, de s'en tenir là, et en quoi leur liberté de consentement est-elle moins entière parce que ce ne sera qu'au sortir de la maison commune qu'ils franchiront le seuil du temple sacré, puisqu'encore une fois il ne dépendait que d'eux de se refuser à y entrer?

Si donc la raison dogmatique n'existe pas, et encore une fois si elle existait, elle n'aurait pas attendu un siècle à se poser, il ne faut pas hésiter à repousser comme trop périlleuse et d'ailleurs impossible à faire accepter, la solution *absolue* qui tendrait à n'admettre au bénéfice du mariage civil qu'après l'accomplissement *forcé* du mariage religieux. Ce serait alors, peut-être, que pour être admis à faire régler par la loi civile les conséquences de leur union, on verrait certains époux se présenter malgré eux, et dès lors *sans consentement libre*, devant le ministre du culte, et venir solliciter un sacrement dont ils n'auraient su, à aucun égard, se rendre dignes. Au contraire, quand, dans l'état actuel des choses, on voit les nouveaux époux se diriger vers le temple de la religion, on sait bien qu'ils n'y viennent pas par contrainte, mais sim-

plement qu'ils sont amenés par la pensée, si juste et si consolante en même temps, qu'au-dessus de ces intérêts matériels qu'ils viennent de régler devant le représentant de la loi civile, il est pour eux, pour la famille qu'ils aspirent à fonder, des intérêts d'un ordre bien autrement supérieur, et qui ne peuvent trouver sanction et protection efficace qu'au pied des autels.

Mais, si cette solution extrême et si la subordination absolue de l'autorité civile à l'autorité religieuse, en matière de mariage, n'est pas possible, est-ce à dire pour cela que, le jour où la question devra être examinée, il faille repousser toute idée de modification, toute amélioration de l'état de choses actuel?

Nous n'allons pas jusque-là, et non-seulement nous venons de voir qu'à l'exemple de la loi de Genève nous ferions bien de rappeler aux nouveaux époux la nécessité de faire bénir leur union par le ministre du culte, mais il y a peut-être encore quelqu'autre chose à faire.

On sait, en effet, qu'en ce moment l'institution du mariage civil est surtout assurée en France par un

été justifié d'un acte de mariage préalablement reçu par un officier de l'état civil.

Or, nous entendons bien qu'on ne puisse songer à toucher à la disposition même qui consacre l'existence du mariage civil ; mais nous ne sommes pas aussi pénétrés de l'indispensable nécessité de maintenir la disposition écrite, comme sanction, dans le Code pénal et d'imposer, par cela même, *la priorité* du mariage civil, dont nous voulons simplement assurer *la persistance.* Cette disposition n'était, dans la pensée même de ceux qui l'ont édictée, que transitoire et elle n'avait pour but, au sortir de la Révolution, que d'empêcher la résistance à la loi civile et le retour indirect à un état de choses avec lequel on avait rompu violemment, et que dès lors on éprouvait le besoin de proscrire par des dispositions efficacement comminatoires. De là, notamment, le texte des articles 199 et 200 du Code pénal, et il se peut faire que, cessant ces prescriptions, les ministres du culte eussent hésité plus d'une fois à se soumettre aux injonctions de la loi civile.

Mais aujourd'hui que le mariage civil est entré profondément dans nos habitudes, et qu'on peut même compter sûrement sur les mœurs publiques pour en défendre l'utilité, ne pourrait-on pas faire disparaître de notre Code pénal ces textes un peu draconiens et restituer à chacun la liberté de se présenter d'abord soit devant le ministre du culte, soit devant l'officier civil ? Ainsi se trouverait, en cette matière, dégagée la responsabilité de la loi. Chacun serait le maître de sa conduite, et, avec certaines précautions d'ordre matériel, auxquelles

les ministres de la religion seraient, il faut l'espérer, les premiers à se soumettre, dans l'intérêt même de leur cause. Je ne verrais pas se produire la possibilité d'un danger sérieux. Ne pourrait-on pas prescrire, par exemple, qu'en cas de mariage célébré par lui préalablement, le ministre du culte serait tenu de rappeler aux époux la nécessité de faire procéder à leur mariage civil, en même temps que, sur un avis, transmis sans retard, le maire de la commune lui-même leur rappellerait quelles sont, à cet égard, les prescriptions de la loi, s'ils ne s'y étaient pas soumis au sortir de l'église ou du temple ? De cette façon, la loi civile serait respectée et obéie tout aussi bien que la loi religieuse, et l'une et l'autre pourraient, chacune dans leur sphère d'action, assurer aux intérêts matériels ou moraux de la nouvelle famille qui va surgir au milieu de la société, les avantages qui résultent toujours de la libre observation de la loi.

Avec cette garantie ou toutes autres équivalentes qu'il serait du devoir de nos législateurs de rechercher, il ne nous semble pas que la solution que nous proposons puisse avoir d'inconvénient. L'essai en pourrait au moins être tenté, et il serait toujours

en outre, rendre cette justice à nos populations, qu'elles ont elles-mêmes, par leur respect pour le mariage religieux, proclamé l'infériorité relative du mariage civil, et on sait combien sont rares les cas où les jeunes époux négligent d'appeler sur eux les bénédictions de la religion, avant de consommer l'union qu'ils ont projetée.

Ne sait-on pas aussi que les auteurs les plus éminents et tous les tribunaux sans exception ont depuis longtemps proclamé que c'était un motif de séparation de corps, que le refus qui serait fait, par l'un des conjoints, après le mariage civil, de laisser procéder au mariage religieux? Ce fait est considéré comme l'équivalent d'une injure de la plus haute gravité. Et ce n'est certes pas sans raison, parce qu'on doit voir une injure dans tout acte subi par l'un des conjoints et qui aurait pour résultat d'abaisser sa dignité morale, et notamment de le faire passer du rang d'époux légitime au rang de concubin.

§ 2.

De la tenue des actes de l'état civil. Des causes de séparation de corps. Du consentement requis pour contracter mariage.

La loi de 1821, à propos de laquelle nous avons cru devoir examiner la question du mariage civil, n'avait visé que l'un des actes de l'état civil, le plus important, sans doute, et afin de le rendre plus solennel encore, nous avons vu comment, à juste titre, elle rattachait le mariage aux plus précieux

anneaux de la chaîne des vérités morales qui gouvernent le monde matériel lui-même.

Dans ces dernières années, les législateurs de Genève ont jugé à propos de réviser totalement le titre des actes de l'état civil du Code Napoléon. Tel est l'objet de la loi du 24 décembre 1874 qui, toutefois, n'est entrée en vigueur (art. 61) qu'à compter du 1er janvier de la présente année (1876).

Cette loi comprend certaines prescriptions d'ordre matériel qui ne sont, la plupart du temps, que la reproduction plus ou moins identique de celles que nous rencontrons dans notre Code civil; je me garderai de m'y arrêter, car, sous ce rapport, il est difficile, je pense, d'arriver, dans la tenue des registres de l'état civil, à une plus grande régularité que celle qui a été obtenue en France, grâce à la vigilante sollicitude de nos parquets de première instance et au zèle et à l'intelligence de la plupart de nos municipalités.

Nous voulons simplement en citer une qui nous a paru plus importante que les autres.

Les articles 5 et 31 organisent les mesures destinées à porter à la connaissance des officiers de l'état

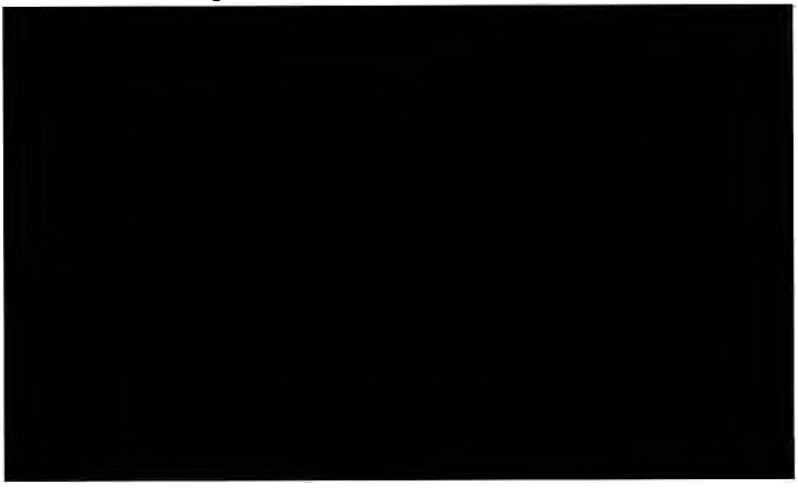

l'acte dont il s'agit peut rester ignoré de tous ceux qui devraient avoir le plus d'intérêt à le connaître, les parties elles-mêmes ne peuvent y recourir plus tard, qu'à distance et à la condition de s'imposer des frais ou des déplacements onéreux. Il n'y a d'exception à cette règle que pour les décès qui ont lieu dans les hôpitaux ou au cours d'un voyage en mer, ou à l'étranger.

Dans le canton de Genève, l'officier de l'état civil qui a reçu un acte concernant un individu non domicilié dans sa circonscription, doit, dans le délai de huitaine, le communiquer d'office à son collègue du lieu du domicile et de l'origine, lequel, à son tour, doit inscrire l'acte sur ses propres registres.

Mais à côté de ces dispositions exclusivement réglementaires qui font l'objet du chapitre préliminaire de la loi génevoise (articles 1 à 13), il s'en rencontre d'autres d'une portée plus générale et que nous voudrions signaler plus particulièrement.

Ainsi, pour *les naissances*, la loi française se contente d'ordonner que toute déclaration soit faite dans un certain délai et par certaines personnes qu'elle désigne (art. 55, 56 du Code civil).

Mais d'abord que doit-on entendre, légalement parlant, par la *naissance* dont la déclaration est obligatoire? Spécialement tout accouchement prématuré doit-il être porté à la connaissance de l'autorité? Il y a là, on le conçoit, une question grave, et qui intéresse même la décence publique. La nouvelle loi de Genève la tranche dans un sens conforme aux exigences combinées de la société et de la morale. La naissance prématurée ne doit être déclarée (art. 14)

Nous puissions celebrer sur ceux-là ta iustice,
Vers ceux-ci ta bonté fauorable et propice;
Qu'ainsi tu sois tousiours des meschants redouté,
Et adoré des bons en sainte liberté,
Sous le regne paisible et longuement prospère
De ce Roy très-chrétien qui te craint et reuère!

Sauf ce vers ridicule que Du Bartas aurait envié aux frères d'Aigneaux :

Force, frappe, destruis, froisse, fracasse et casse,

est-ce que cette ardente prière, dictée par le plus pur patriotisme, ne mérite pas d'être sauvée de l'oubli?

Pierre-Lucas Sallière et J. Brouaut de Sainte-Barbe, qui semblent avoir été les confidents des frères d'Aigneaux, nous avertissent qu'ils méditaient des traductions en vers de Catulle, de Tibulle, de Properce, d'Ovide, de Lucain, de Silius Italicus, de Stace et de Claudien. Bref, tous les poëtes latins auraient passé par les mains des traducteurs virois. La mort a interrompu les deux frères au début de leurs gigantesques projets. Devons-nous nous en plaindre? Non. La langue française n'était pas encore arrivée à son point de maturité, et les frères d'Aigneaux, malgré leur bonne volonté, n'étaient pas de taille à se mesurer, je ne dis pas seulement avec des génies comme Virgile et Horace, mais même avec de beaux esprits comme Stace et Claudien. Ils ne nous auraient donné qu'une suite d'œuvres médiocres, de ces œuvres qu'on parcourt

être apporté (art. 23) dans la constatation du décès d'une personne inconnue, qui aura été trouvée morte. L'inscription devra énoncer, en ce cas, outre les éléments de constatation habituels, toutes les circonstances dans lesquelles le cadavre aura été découvert, les marques corporelles et signes particuliers qui peuvent faire reconnaître le défunt, la nature des vêtements et autres objets dont il était porteur, et la cause probable de la mort : en un mot, tout ce qui peut servir à établir son identité.

Mais c'est surtout en ce qui a trait *aux mariages* que nous avons quelques graves innovations à signaler : les unes pour y applaudir, d'autres, au contraire, pour essayer d'en faire comprendre le caractère regrettable.

Dans la première catégorie, qui est fort heureusement la plus nombreuse, signalons d'abord la disposition expresse du dernier paragraphe de l'article 28, qui interdit le mariage *aux personnes atteintes de démence ou d'imbécillité.*

La loi française a négligé de traiter la question, et il n'est pas un jurisconsulte qui ignore les controverses célèbres qui se sont élevées dans la doctrine (1) et même dans la jurisprudence, sur le point de savoir si un individu frappé d'aliénation mentale peut contracter mariage, sous l'empire de notre loi actuelle, dans un moment où il se trouve *dans un intervalle lucide.*

(1) Voir notamment la magnifique discussion à laquelle s'est livré sur cette matière l'éminent et savant doyen de la Faculté de droit de Caen, M. Demolombe, dans son tome III *Du mariage et de la séparation de corps*, n° 127, p. 175 de la 1re édition.

Nous n'avons pas ici, évidemment, à résumer l'une ou l'autre théorie, mais nous signalons avec empressement le texte de la nouvelle loi génevoise, qui a d'abord le mérite de trancher nettement une question qui intéresse à un pareil degré la sécurité publique, et qui de plus, à notre avis, étant donné le problème à résoudre *législativement*, nous a apporté une solution en tout conforme aux exigences de la morale et du bon ordre social.

Oui, sans doute, il est certain que la démence et la folie présentent des intervalles d'une lucidité parfaite, dont la science, comme la loi (art. 489 Cod. civ.), reconnaissent l'existence, et pendant ce temps, il est possible qu'il puisse, à certains égards, paraître inhumain de refuser au malheureux aliéné de pouvoir, par un mariage librement contracté, trouver, pour l'avenir, un adoucissement à ses souffrances, légitimer peut-être le fruit de relations illicites et réparer par cet acte solennel les fautes du passé.

Aussi, concevons-nous très-bien que, dans le silence de la loi, les esprits les plus éminents et les publicistes les plus illustres, soit dans l'ancienne France, soit sous l'empire de notre législation ac-

puisse voir se former avec joie? Et que sera donc cette nouvelle famille greffée sur une pareille souche? Quel sera le sort de cette jeune femme qui se sera dévouée à sauver le malheureux aliéné, le sort de ces enfants, lorsque plus tard le père se trouvera de nouveau ressaisi par sa cruelle maladie? Qui peut répondre qu'à ce moment le dévoûment suffira pour faire supporter avec dignité, par le conjoint, une aussi atroce situation; et n'y a-t-il pas là pour la moralité, pour le bien-être de la famille, une source de dangers que la loi a le devoir de prévenir en défendant le mariage aux individus atteints de démence ou d'imbécillité, jusqu'au jour, bien entendu, où leur guérison serait devenue non plus seulement intermittente, mais complète et assurée? Nous n'hésitons pas, quant à nous, à nous ranger à cet avis.

La nouvelle législation de Genève sur le règlement des *oppositions* à mariage est aussi, à notre estime, plus complète que la nôtre, et nous en voulons faire en quelques mots ressortir les avantages.

La loi française (art. 176) suppose que cette opposition ne pourra être faite que par *acte* judiciaire et au lieu même où le mariage doit être célébré, lieu qui peut être fort éloigné cependant de celui où réside l'opposant. Ensuite, elle fait immédiatement intervenir la justice qui doit statuer dans les dix jours, sauf un second délai d'égale durée en cas d'appel (art. 177-178).

La loi génevoise est plus complète et, selon nous, plus prudente.

Elle ne prescrit, au début de ce pénible débat qui va s'engager au sein d'une famille, aucun mode

précis, aucune formalité *judiciaire*. Il suffit, dans les dix jours de la publication, d'*annoncer* son opposition à l'*un* des officiers de l'état civil qui ont procédé *à la publication* (art. 34). L'officier de l'état civil, ainsi prévenu, avertit, dans un délai de quarante-huit heures, celui du domicile de l'époux et celui qui doit procéder à la célébration du mariage, et tout est ainsi suspendu. Mais en même temps, on communique à l'époux l'opposition que rencontre son mariage, et un délai de dix jours lui est accordé pour faire connaître s'il se soumet aux motifs de cette opposition ou s'il demande à passer outre (art. 35). Dans le premier cas, tout est terminé sans aucune espèce de publicité judiciaire. Dans le second cas, les motifs de refus allégués par l'époux sont communiqués, toujours par l'officier de l'état civil, à l'opposant qui doit alors, dans un autre délai de dix jours, à compter de celui où cette communication lui a été faite, intenter son action, à peine de nullité; car, si les tentatives de rapprochement n'ont pas abouti, il faut bien, mais seulement alors, en arriver à la publicité de l'audience et presser le jugement. Mais on ne peut qu'approuver ces délais et ces précautions préliminaires, dans une matière où le calme et la ré-

La loi commence par s'occuper du divorce et de la séparation de corps, et c'est seulement sur ce point que nous voulons nous arrêter.

L'article 46 énumère les causes qui peuvent permettre de demander le divorce ou la séparation de corps. Il les range en cinq catégories.

En première ligne, la loi place l'adultère, s'il ne s'est pas écoulé plus de six mois, depuis que l'époux offensé en a eu connaissance.

Ce texte, ainsi rédigé, marque une double innovation par rapport à la loi française. Il en est une que nous approuvons, c'est celle qui accorde à l'époux seulement un délai de six mois pour intenter son action. Il est clair que, passé ce délai, et, sauf les cas où des désordres ultérieurs feraient revivre les torts anciens qui auraient été pardonnés, la loi se montre sage en pensant que, même une faute aussi grave que l'adultère, ne peut plus servir de cause de divorce, quand le conjoint insulté a mis six mois à s'apercevoir que la vie commune était devenue pour lui intolérable.

Mais là où nous ne sommes plus de l'avis de la loi nouvelle, c'est lorsqu'elle place sur la même ligne l'adultère du mari et celui de la femme. Nous préférons de beaucoup, et par des raisons qui nous paraissent si évidentes que nous croyons inutile de les déduire ici, le système de notre Code qui ne se préoccupe de l'adultère du mari, qu'en tant qu'il a été commis sous le toit conjugal et qu'il prend alors un caractère tellement grave et en même temps si pénible pour la dignité de la femme, que celle-ci se doit souvent à elle-même de ne pas le

tolérer. Mais, en dehors de ces cas, et lorsque d'ailleurs (car nous nous empressons de faire une réserve que la doctrine et la jurisprudence ont admise depuis longtemps) l'inconduite du mari ne prend pas, à raison d'une publicité regrettable, un caractère *injurieux* qui ferait surgir pour la femme une nouvelle cause de divorce ou de séparation, nous ne pensons pas qu'il soit de l'intérêt de la famille de permettre la révélation de faits sans doute honteux et déplorables au premier chef, mais qu'il vaut souvent mieux laisser dans l'oubli que de livrer à la malignité publique.

Pour la femme, qui peut, au contraire, grâce à la présomption de légitimité de tout enfant né pendant le mariage, introduire jusqu'au sein de la famille le triste fruit de son inconduite, on conçoit que la loi ait dû se montrer plus sévère et qu'elle ait établi une distinction que nous regrettons de ne pas voir maintenue dans la nouvelle loi de Genève.

La seconde cause de divorce ou de séparation de corps, ce sont, comme dans la loi française, les sévices ou injures graves. La loi nouvelle précise une autre cause, qui n'est qu'une des manifesta-

tront désormais de demander le divorce ou la séparation de corps.

La première de ces innovations, *l'abandon malicieux*, lorsqu'il dure depuis deux ans, et qu'une sommation judiciaire fixant un délai de six mois pour le retour est restée sans effet, nous semble fort heureusement combler une lacune de notre loi. Ce fait, très-fréquent comme on le sait, ne peut être admis en France, comme un motif de séparation, qu'à la condition d'être considéré comme *une injure*. La nécessité seule de donner raison à la logique avait fait admettre cette interprétation du texte. Mais d'abord, la durée de l'abandon nécessaire pour autoriser l'action n'était nullement précisée, non plus que la sommation préalable qui peut être utile pour avertir l'époux déserteur du danger qui le menace; ensuite, il est plus rassurant de trouver une pareille cause d'action nettement indiquée, que d'avoir à la suppléer par un effort de raisonnement qui pourrait bien, un jour ou l'autre, ne plus se produire.

Reste la cinquième cause de divorce et de séparation admise par une nouvelle disposition de la loi génevoise, c'est *l'aliénation mentale*, lorsqu'elle dure depuis trois ans et qu'elle est déclarée incurable.

Sur ce point, nous n'hésitons pas à protester à la fois au nom de la raison et de ce qu'il y a de plus intime et de plus honorable dans les sentiments du cœur de l'homme.

Comment! la loi déclare que les époux se doivent l'un à l'autre *assistance*, *dévoûment* et *protection*, et parce que l'un d'eux a le malheur d'être, au cours

du mariage, à un âge plus ou moins avancé, frappé d'aliénation mentale, tous ces liens qui le rattachaient à son conjoint, au père ou à la mère de ses enfants, vont être violemment rompus et à la place de ce qu'on lui avait promis solennellement à la face de Dieu et des hommes, c'est l'abandon et le mépris qu'il va recueillir, par cet unique motif qu'il est en proie à une maladie cruelle entre toutes ! Il nous est impossible d'admettre un instant cette idée, et nous la repoussons de toute notre énergie.

Mais, dira-t-on, qu'importe à ce pauvre insensé, à cet *incurable* de la folie (car la loi exige au moins cette dernière condition) ? Et, d'un autre côté, allez-vous retenir à tout jamais, au grand dommage de la société et du conjoint lui-même, dans les liens du mariage, l'épouse de ce malheureux qui n'a plus de l'homme que l'enveloppe et chez lequel ne brille plus le flambeau de l'intelligence ?

Mais n'y a-t-il pas des genres de folie qui laissent encore l'aliéné en possession de certains sentiments d'affection très-intenses. Et puis les intervalles lucides, ne faut-il pas aussi en tenir compte ? Or, dans tous ces cas, qui ne comprendra la cruauté

situation, le silence et le recueillement sont choses plus convenables que la parure et les joies d'un nouvel hyménée célébré peut-être à quelques pas de l'asile où l'on s'est empressé de trouver un refuge pour le conjoint aliéné et si vite oublié ? Enfin, pour déclarer une maladie de ce genre incurable, et ne pas s'exposer à des mécomptes bien pénibles, il faudrait avoir l'œil et le doigt de Dieu, et être bien sûr que l'avenir n'est pas gros des dangers les plus énormes pour le cas, toujours possible, quoi qu'on en dise, où l'aliéné viendrait à recouvrer la raison !

Après avoir, dans l'article 46, énuméré les différentes causes de divorce, la loi nouvelle, dans l'article 47, indique que, cessant ces causes, mais *lorsqu'il résulte des circonstances que le lien conjugal est profondément atteint*, le divorce ou la séparation de corps peuvent encore être prononcés.

Cette innovation vague, mal précisée, qui laisse trop à l'arbitraire, ne nous satisfait pas. De deux choses l'une : ou l'un des motifs admis par la loi existera, et alors les tribunaux le proclameront et agiront en conséquence ; ou, au contraire, il n'en existera aucun ; et, dans ce cas, nous ne voyons pas pourquoi, sur une prétendue incompatibilité d'humeur, on en arrive à rompre ou seulement à relâcher les liens du mariage.

Avant de quitter la nouvelle loi promulguée à Genève sur les actes de l'état civil, il est encore une disposition que son importance spéciale nous a fait laisser de côté et sur laquelle nous devons insister pour faire remarquer ce qu'elle a de fâcheux et combien il serait regrettable de la voir se per-

François, lequel traite du deuoir et office d'vn homme noble, et suyuant les cours des Rois et Princes, etc. » — Cet ouvrage n'a jamais, que je sache, été publié.

Cette étude était imprimée lorsque nous avons eu connaissance d'un manuscrit, récemment entré à la Bibliothèque de Vire et dans lequel nous avons trouvé quelques renseignements *très-précis*, mais malheureusement sans indication de sources, sur les frères d'Aigneaux. — Ce manuscrit est l'œuvre de M. l'abbé Levêque, mort il y a peu d'années, curé de Roullours, près Vire. — D'après ce manuscrit, Robert serait né à Vire en 1541 et Antoine en 1542. Leur père était avocat au Bailliage de Vire.

En 1583, Robert se démit de sa charge d'enquesteur en faveur de noble homme Jean Durozel.

Robert mourut à Vire au commencement de 1590, âgé de 49 ans, et Antoine la même année.

De Robert et de Jeanne de La Broize naquit, le 22 juillet 1577, André Le Chevallier, qui devint président en l'élection de Vire et Condé. Il possédait encore cette charge en 1603.

Robert, Antoine Lechevallier d'Aigneaux et leur frère Olivier (mort en 1584) possédaient, dit l'abbé Levêque, les terres du Clos-Fortin et des Naudières, à St-Germain-de-Tallevendes; les terres d'Aigneaux, à Montchamps; les terres du Marest, au Dézert; une maison rue de la Poissonnerie, à Vire; un jardin sur les fossés, etc. — La ferme du prieuré du Dézert n'est entrée que beaucoup plus tard dans la famille d'Aigneaux. C'est à la vente des biens du clergé (11 janvier 1791) que cette ferme, dépendant de l'abbaye de Troarn, fut adjugée au sieur Huillard Daigneaux, dernier enchérisseur, moyennant 56,000 livres. (Voir Archives du Calvados, et le n° 1 du *Courrier des Campagnes*. Vire, imprimerie de la Société typographique, 14 janvier 1791.)

parlons (art. 25), le législateur prend le soin d'indiquer qu'aucun motif d'empêchement au mariage ne pourra être déduit de l'*état d'indigence de l'un ou de l'autre des époux ou de leur conduite antérieure ou de tout autre motif de police.* Avec ces deux dispositions combinées, le fils appartenant à la famille la plus honorable peut y introduire, à partir de l'âge de vingt ans, la plus misérable prostituée, ou tout au moins, sans descendre aussi bas, une personne prise dans les rangs les plus infimes de la société. Et, en face d'un pareil résultat, l'autorité paternelle reste désarmée; et, pour que le jeune insensé puisse plus promptement courir à sa perte, on a abaissé l'âge de la majorité et on s'est empressé de le dispenser de l'obligation de se soumettre aux sages lenteurs que la loi française avait organisées sous le nom d'actes respectueux, afin de lui donner le temps de la réflexion et de lui imposer un recueillement souvent salutaire. Même avec le nouveau système, il se pourra que le mariage soit consommé avant que le représentant de l'autorité paternelle en ait même entendu parler. Leur acte de naissance à la main, les futurs peuvent, dès que les délais de publicité sont écoulés, et quand ils sont âgés de vingt ans, se présenter devant l'officier de l'état civil et faire procéder à la célébration de leur mariage.

L'émotion a été grande, nous assure-t-on, dans le canton de Genève, à la publication d'une pareille disposition législative, et, on a tout d'abord pu espérer qu'il ne se trouverait pas, parmi le peuple appelé à voter sur l'admission définitive de la loi, une majorité d'électeurs, décidée à sanctionner une

aussi dangereuse innovation. Mais on avait compté sans les mauvaises passions, et sans ces excitations malsaines auxquelles une partie du peuple Génevois est soumis depuis quelques années.

La loi elle-même, dans certaines de ses parties, n'était déjà que le triste reflet de ces doctrines dissolvantes, aux apôtres desquelles Genève s'obstine à donner une si large et si dangereuse hospitalité, et dont les chefs du gouvernement ont semblé, dans ces derniers temps, s'inspirer trop souvent. Aussi, au jour du vote populaire, s'est-il trouvé, dans les urnes, une majorité de quelques voix pour ratifier la nouvelle loi, malgré ce que certaines de ces dispositions, et spécialement l'article 27, pouvaient avoir de dangereux.

Attendons l'expérience qui en sera faite et qui n'est commencée que depuis trois mois à peine; mais souhaitons de ne pas la voir trop longtemps se prolonger, et surtout de n'avoir pas à en recueillir les funestes résultats. Avec de pareilles dispositions législatives, il n'est pas de famille et par conséquent pas de société qui puisse être assurée de pouvoir se défendre contre les progrès du mal qui menace,

Code civil. Si importantes qu'elles soient, elles ont cependant, comme nous le disions en commençant, laissé subsister l'œuvre française dans son homogénéité : les grandes assises du monument sont restées ce qu'elles étaient, et à Genève comme en France, elles paraissent destinées à en garantir la perpétuité.

Ce fait, nous y insistons de nouveau, est peut-être l'une des meilleures réponses que l'on puisse faire aux auteurs de ces critiques amères que, depuis quelque temps, à l'exemple d'un éminent publiciste (1), une foule d'auteurs ne cessent d'adresser à notre loi nationale.

A en croire ce qui se répète et ce qui s'imprime à cet égard, le Code civil français aurait fait son temps et il serait de la dernière urgence de le modifier presque complètement, en prenant pour modèles je ne sais quelles législations étrangères ou quelles institutions surannées qu'on voudrait d'un seul coup implanter au milieu de notre pays, sans même songer à se demander si notre constitution politique actuelle et notre caractère national peuvent désormais se prêter à ces innovations, ou plutôt à ces plagiats.

Nous nous sommes déjà expliqué sur les tentatives faites pour obtenir la réformation de notre loi en ce qui concerne le mariage civil, la reconnaissance des enfants naturels, la recherche de la paternité, la séduction, et nous avons essayé d'apporter, dans l'examen rapide de ces graves questions, un esprit

(1) M. Leplay, dans ses ouvrages intitulés : *La Réforme sociale*, *L'Organisation de la famille*, *Les Ouvriers Européens*, *La Constitution de l'Angleterre*, etc.

constant de conciliation et de pratique ; mais nous ne pouvons quitter cet intéressant sujet sans dire quelques mots d'une réforme bien autrement importante pour la constitution de la famille et de la société, et qui est également réclamée par l'école de M. Leplay et de tous ceux qui sont venus se ranger sous son drapeau. On a déjà deviné qu'il s'agit ici de la liberté testamentaire et de la refonte complète de notre système successoral.

A l'heure qu'il est, nous le savons tous, on s'obstine à présenter cette réforme comme une sorte de panacée, destinée, elle aussi, dans la sphère la plus large, à guérir notre société française de tous les maux dont elle souffre, et de tous les dangers dont l'avenir semble la menacer.

On dit et on proclame qu'en substituant au partage égal des biens entre tous les héritiers la prérogative suprême du père de famille, qui pourrait désormais à son gré et sauf certaines restrictions d'humanité, disposer de son patrimoine pour se donner un héritier d'élection, on rétablirait au foyer domestique le respect des traditions dont tous nous déplorons l'oubli, et qu'en même temps on verrait régner au

Je ne nie, assurément, ni l'aspect séduisant de la conception, au point de vue théorique, ni surtout l'immense talent de ceux qui se sont dévoués à son développement.

Je reconnaîtrai même, si l'on veut, mais à la condition que l'on confessera aussi les abus qu'engendrait l'ancien état de choses à cet égard, qu'il y a un siècle bientôt, on a eu le tort de rompre, sans transition aucune, avec les traditions d'un passé qui avait fait la France grande et prospère, et qu'à l'exemple de plusieurs peuples, nous eussions mieux fait de chercher à améliorer, au lieu de songer à tout détruire en un jour.

Mais, en admettant que le mal soit aussi profond qu'on le prétend, est-on bien sûr qu'il provienne exclusivement de la constitution *civile* de la famille française, et que, par exemple, l'amour toujours croissant des jouissances physiques, et le progrès des doctrines matérialistes que nous a léguées le XVIII[e] siècle, c'est-à-dire une époque où les institutions que l'on regrette étaient dans toute leur force, ne sont pas, au contraire, les premières et plus actives causes de la démoralisation que l'on déplore? Et n'est-ce donc pas à ces ennemis qu'il faut porter les premiers coups, bien plutôt qu'à une loi qui est plus innocente qu'on ne veut bien le dire, d'un mal par lequel on se sent envahi et dont on voudrait bien la rendre responsable.

La moralité du peuple en général et de certaines classes en particulier, c'est là ce qu'il faut tout d'abord chercher à développer; c'est par là, à coup sûr, plus encore peut-être que par l'autorité, que péche la fa-

mille, et c'est de ce côté, avant tout, qu'il faut songer à la réformer. Le salut est là, et il n'est pas ailleurs.

Il suffirait pour le prouver de voir ce qui se passe en Belgique : là aussi, c'est le Code civil français qui fait loi, et cependant les mœurs sont restées plus pures, plus patriarcales, les familles plus nombreuses et plus soumises à leur chef, et la colonisation plus active. Donc, avant tout, cherchons à améliorer les mœurs publiques par les moyens qui sont à notre disposition, et, pour y arriver, ayons les yeux fixés sur l'avenir, qui est encore riche de promesses, bien plutôt que sur le passé, qui ne peut plus, hélas! il faut bien le reconnaître, servir à diriger une société qui s'est reconstituée sur des bases absolument différentes !

Peut-on, en effet, penser à effacer de notre histoire, si tristes et si désolants qu'en soient parfois les souvenirs, les événements accomplis pendant les quatre-vingts dernières années et les conquêtes définitives que, dans *l'ordre civil*, la France n'entend plus se laisser disputer ? On sait bien que cela est impossible. Or, c'est là l'écueil contre lequel

autre temps. L'héritier de choix rappellera nécessairement le droit d'aînesse.

Croit-on après cela, de bonne foi, que si ce système venait à être mis en pratique, il ne nous ménagerait pas, pour l'avenir, les crises sociales les plus terribles et les revanches les plus formidables?

Évidemment, voilà où est le danger, et il ne suffit pas de le nier et de fermer les yeux à l'évidence pour en éloigner la réalité. Ce danger, il s'impose à tout esprit sérieux et à tous ceux qui se sont fait une loi de ne tenter au milieu de leurs concitoyens que des réformes pratiques et en rapport avec les sentiments enracinés au cœur de la nation.

On oublie trop facilement, d'ailleurs, en adressant à notre loi successorale ces critiques acerbes, qu'à l'aide de la quotité disponible elle a déjà très-largement sauvegardé l'autorité du père de famille. Vouloir aller au-delà et lui permettre de faire, d'un seul de ses enfants, son unique représentant et l'arbitre souverain des destinées de ses frères et sœurs, c'est se faire les plus étranges illusions sur l'état de nos mœurs publiques et supposer, au sein même de la famille, le maintien de certaines vertus, sur le retour desquelles le froid égoïsme de notre siècle utilitaire ne permet plus guère de compter.

« *Hæc sunt optantis, non ratiocinantis* », a dit un jour Leibniz à je ne sais plus lequel de ses adversaires, qui prenait ses désirs pour des arguments. C'est le cas, ou jamais, de se souvenir de cette rude réponse et de l'adresser à ceux qui ne songent même pas à se préoccuper des conséquences prochaines d'une théorie qui peut, encore une fois, charmer

l'esprit ou flatter certaines aspirations secrètes, mais qui a pour premier tort de ne pas tenir compte des faits accomplis.

On sait, de plus, et on ne devrait pas affecter d'oublier, que le seul côté vraiment défectueux de notre système successoral, je veux dire, le morcellement parfois forcé des héritages, est appelé à être prochainement amélioré.

Sans les funestes événements de la guerre de 1870, la loi, destinée à donner, sur ce point, satisfaction à l'opinion des hommes éclairés, et à permettre des lots d'attribution, inégalement composés, quant aux valeurs mobilières ou immobilières, serait déjà en vigueur. Elle était votée par le Corps législatif et n'attendait plus que la sanction du Sénat, lorsqu'éclata la Révolution du 4 septembre.

Voilà la réforme partielle que nous appelons de tous nos vœux, avec la simplification des formalités des partages en justice, simplification qui est devenue, en Suisse, un fait accompli, comme nous le verrons, dans le chapitre relatif au Code de procédure. Mais, aller au-delà, ce serait, à notre estime, tenter la plus téméraire des aventures. Nous y avons

elle, comme chez nous, sollicitaient à cet égard l'attention publique.

Sachons comme elle, et plus qu'elle même, en ces derniers temps, nous montrer prudents, et ne nous livrons pas une fois de plus à ces expériences dont nous sommes toujours les premiers à souffrir, parce que nous sommes aussi les premiers à en faire les frais.

IX.

LE NOUVEAU CADASTRE A GENÈVE.

Bien que cette matière ne rentre pas absolument dans le cadre que nous nous sommes tracé, cependant comme, en ce qui concerne la détermination des droits de propriété, la réglementation du cadastre se rattache aux lois civiles dont nous étudions l'ensemble, nous n'avons pas voulu clore ce premier chapitre sans faire mention des nouvelles dispositions prises à Genève pour améliorer, en cette matière, l'état de choses que la France avait importé en Suisse.

Le grand tort de notre cadastre français, c'est de n'avoir eu pour but unique que la répartition de la contribution foncière. De là ces inexactitudes et ces lacunes que l'on remarque dans un travail d'ailleurs si digne d'éloges à tant d'égards, et qu'on aurait pu facilement éviter, si on se fût, à l'origine, pénétré de l'idée de faire servir le cadastre à déterminer nettement les preuves de la propriété individuelle qu'il s'agissait d'assujettir à l'impôt.

Tel était aussi l'ancien cadastre Génevois, commencé en 1806, par les soins de la France, et qui n'a été achevé qu'en 1818.

Préoccupés de ces inconvénients multiples et de ces défectuosités, les législateurs du canton ne tardèrent pas à se mettre à l'œuvre, et, le 1er février 1841, une loi fut promulguée, qui, modifiée elle-même ultérieurement par les lois des 11 juin 1851, 18 juin 1860 et 25 janvier 1868, est venue inaugurer et mettre en vigueur un nouveau mode de fonctionnement du cadastre que, sur plus d'un point, nous ferons bien d'imiter, le jour où cette grave question, fort agitée, comme l'on sait, depuis quelque temps, devra aussi être abordée chez nous.

Nous n'avons pas, bien entendu, à nous préoccuper de toutes les opérations matérielles et techniques de rédaction du cadastre : c'est là œuvre d'ingénieur, et comme juriste nous n'avons rien à y voir ; nous voulons simplement retracer à grands traits (ne fût-ce que pour prendre date) les moyens à l'aide desquels le nouveau cadastre de Genève a été utilisé, en vue de satisfaire aux diverses exigences de la propriété privée, et les effets civils qui résultent de son organisation.

complète sur la publicité des droits réels. Les différentes bornes de la propriété, haies, fossés, murs, etc., sont d'ailleurs représentés chacun par des signes de convention distincts, qui remplacent ici avantageusement quelques-unes des présomptions écrites dans les articles 666 à 670 du Code civil (*Bulletin national génevois*, 1875, p. 183).

Pour arriver au bornage et à la délimitation des différentes propriétés rangées en autant de parcelles différentes, la loi prescrivit la rédaction de *bulletins de propriété*, dont la vérification fut entourée des garanties les plus sérieuses. Des commissaires spéciaux furent institués pour procéder à la reconnaissance de ces bulletins. Puis des prud'hommes temporaires reçurent pour mission de trancher, après examen, et après la comparution des parties, convoquées à cet effet, toutes les difficultés que pouvait faire naître cette reconnaissance. Si les parties ne se conciliaient pas, le bornage était fait d'office, sur les lieux mêmes, par les commissaires et les prud'hommes, qui pouvaient prendre communication de tous les titres de propriété.

Bien entendu, si le propriétaire ne voulait pas accepter la décision, le recours devant les tribunaux lui était ouvert. Mais en présence de la mise en demeure qui lui avait été adressée, s'il gardait le silence, il devait s'attendre à ce que plus tard toute prétention contraire à la teneur *du bulletin* parût plus que suspecte aux juges, par cela même qu'il avait négligé de la formuler, au moment où il était convié par la loi à faire entendre toutes ses réclamations.

Il parait, d'ailleurs, que les décisions des pru-

1841, il n'est personne qui ne s'accorde à reconnaître les heureux effets qu'il a produits, au point de vue de la diminution des procès concernant la propriété foncière.

Nous appelons de tous nos vœux le jour où, en France, en vue de la révision de nos lois sur cette importante matière, on essaiera de se pénétrer des idées qui ont inspiré les rédacteurs de la loi de 1841, non pas pour la copier servilement si l'on veut, mais au moins pour tendre au même résultat et tirer de l'institution toute l'utilité possible.

Et qu'on ne dise pas que ce qui a pu être fait dans un petit état, comme le canton de Genève, ne serait pas praticable dans un pays aussi étendu que la France.

Il est certain, au contraire, que la rédaction et la tenue du cadastre ne peuvent être convenablement accomplies, qu'à la condition d'être *localisées*. Les opérations ne doivent pas évidemment dépasser le cercle de la commune et de l'arrondissement, puisque c'est là que l'on trouve, grâce à l'organisation de notre système hypothécaire, tous les éléments de publicité pour la propriété foncière; d'un autre côté,

tion des hommes compétents, a donc pour elle la double garantie de la raison et de la pratique, et ce n'est pas trop espérer de la France, que de lui demander de donner, une fois de plus, dans ses lois, droit d'asile à ces deux grandes choses. L'intérêt public n'y est pas moins engagé que l'intérêt privé des différents propriétaires fonciers.

Nous devons, sous peine de dépasser le but, borner ici nos observations sur les réformes dont notre Code civil a été l'objet dans le canton de Genève. Avant de nous livrer à l'examen des lois de procédure, on nous permettra de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur les modifications que nous venons d'étudier.

Nous aurions voulu n'avoir qu'à approuver et à saluer comme autant de progrès les textes nouveaux sur lesquels nous avons dû concentrer notre attention. Malheureusement, si telle a été le plus souvent notre conclusion, il n'a pu toujours en être ainsi, et, autant nous avions applaudi aux innovations qui avaient pour but d'assurer une plus efficace protection aux droits des femmes mariées et des mineurs et à tous les autres intérêts moraux ou matériels de la famille, autant nous avons dû faire les réserves les plus expresses, à l'endroit de certaines parties de lois plus récentes, qui, sous prétexte de donner satisfaction à des idées en faveur près d'une certaine école économique et gouvernementale, en sont arrivées à créer, pour l'avenir de la famille, les dangers les plus menaçants.

comte de Southampton. Fort bien reçu, il revint à la charge, l'année suivante, avec le *Viol de Lucrèce*, qu'il donna au comte comme « le témoignage d'un amour éternellement fidèle et d'une reconnaissance profonde. » Ces deux poëmes eurent un très-grand succès « à la cour et en ville », et jusqu'à la fin du siècle le poëte épique, descriptif, pastoral, érotique, l'*Ovide anglais*, éclipsa presque complètement l'auteur dramatique. Là aussi se trouve la source du Pactole qui dès lors coulera pour Shakspeare à pleins bords. D'après une tradition, admise même par les plus sceptiques, Shakspeare reçut du comte de Southampton, à titre de don ou de prêt, une somme extrêmement considérable qui le mit en mesure de devenir un des principaux entrepreneurs dans la construction d'un nouveau théâtre, du *Globe*. Les dividendes très-forts que fournit cette « fondation », devinrent la base de sa richesse qui, peu à peu, prit des proportions colossales, grâce à la probité et à la sagesse du poëte. Qu'on ne croie pourtant pas que les nouveaux biographes de Shakspeare sont tentés de faire de lui le miroir de toutes les vertus bourgeoises, après que tant de romans, de comédies et de poëmes divers l'ont présenté comme un phénomène aussi extravagant que la comète qu'on n'a vue qu'une fois depuis que le monde existe. Le long de la carrière laborieuse et honnête de Shakspeare ils rencontrent, sans en frémir, les traces de quelques peccadilles qui montrent que le chemin qui passe entre les coulisses, n'est pas identique au sentier de la vertu. Néanmoins il est évident aussi que le poëte dut être économe, prudent et

cèrement que le mal, s'il persiste, ne va pas s'étendre plus loin ? Ce serait la plus étrange et la plus profonde des illusions ! et la seconde partie de cette trop longue et cependant si incomplète étude, nous donne déjà une première preuve du danger que fait courir à un peuple l'oubli des traditions de modération et de loyauté politiques, sans lesquelles une nation, petite ou grande, ne saurait vivre ou du moins prospérer.

On raconte qu'au plus fort de l'anarchie de notre première révolution, une femme célèbre (1), au moment où on la conduisait à l'échafaud, apercevant, sur le passage de la sinistre charrette, une image de la Liberté, ne put s'empêcher de s'écrier : « Pauvre « Liberté, comme on te joue et que de crimes on « commet en ton nom ! »

Sans vouloir établir ici une comparaison qui, Dieu merci pour la Suisse, ne serait pas exacte, ne peut-on point du moins déplorer ce qui s'y passe depuis le jour où, livrée, d'un côté, aux tristes excitations des réfugiés politiques de tous les pays, et, de l'autre, aux non moins dangereuses avances du grand agitateur d'outre-Rhin, elle a rompu, *sous prétexte* d'indépendance religieuse, avec les souvenirs de son passé, si glorieux et si honnête tout à la fois !

Espérons que ce temps d'épreuve, pour les amis sincères d'une sage liberté, verra bientôt son terme, et qu'un jour viendra, qui n'est pas loin, où, désabusés de courir les aventures pour le plus grand profit des autres et leur plus grand dommage à eux-mêmes,

(1) M^me^ Rolland.

nos voisins verront que, selon le mot d'une sainte reine du siècle dernier (1), « en politique, comme « en morale, le chemin le plus court pour rendre les « hommes heureux, c'est de s'appliquer à les rendre « vertueux ! »

CHAPITRE II.

DES LOIS DE PROCÉDURE CIVILE.

I.

RAISON D'ÊTRE DE LA RÉFORME DU CODE DE PROCÉDURE FRANÇAIS.

Une législation, pour être complète, ne doit pas seulement comprendre des *lois de fond*, c'est-à-dire des lois destinées à proclamer et à définir les droits, et les obligations de chaque individu, ou à en présenter, au point de vue législatif, la formule exacte et précise; il faut qu'on y rencontre, en outre, une série de lois *de forme* et de *procédure*,

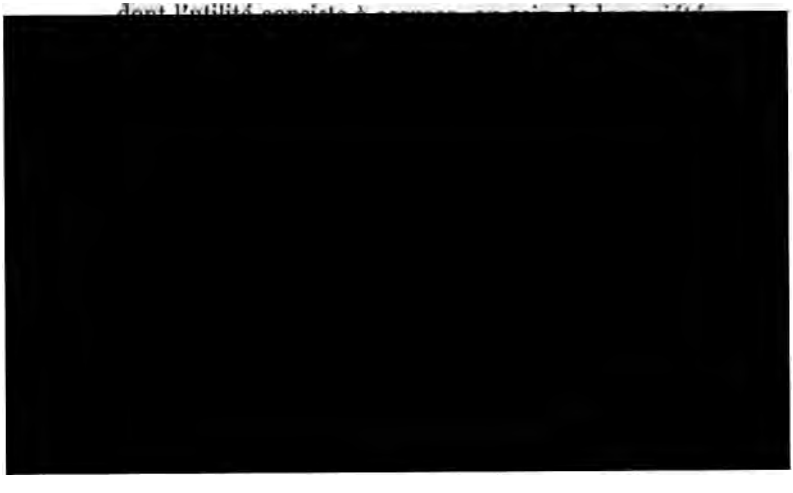

quelconque. Nous obéissons à cette nécessité, en venant essayer, dans ce deuxième chapitre, à propos *des lois de procédure* du canton de Genève, un travail analogue à celui que nous venons de faire, au sujet des lois civiles du même pays.

La matière peut, il est vrai, paraître plus aride encore; mais, au point de vue spécial qui nous préoccupe, elle n'en mérite pas moins toute notre attention.

Ici, en effet, nous n'allons plus nous trouver en présence d'un certain nombre de modifications de détail, lesquelles, si importantes qu'elles fussent, n'en laissaient pas moins subsister, dans leur harmonique unité, les grandes lignes de l'œuvre qu'on cherchait seulement à améliorer. Bien au contraire, pour les lois de procédure nous avons devant nous une réforme complète et une absolue transformation.

Genève, en effet, avait à peine recouvré son indépendance nationale, qu'un projet de loi, sur la procédure, comprenant près de 800 articles, était mis à l'étude en 1816, et promulgué le 27 novembre 1819.

A cette loi générale, il convient d'ajouter les lois du 15 février 1816 et du 5 décembre 1832, sur l'organisation judiciaire, et aussi la loi plus importante encore du 30 novembre 1842, sur la conciliation et les justices de paix.

De notre Code de procédure français, en un mot, nos voisins n'ont conservé que les 230 derniers articles, lesquels, pour la plupart, ne règlent que des procédures d'ordre gracieux; et encore, dans ces derniers temps, ces textes eux-mêmes ont-ils été

profondément modifiés. Mais, tout ce qui se rapporte aux instances véritablement contentieuses et à l'exécution des jugements est régi, chez eux, depuis 1819, par une loi qui leur appartient en propre et qui, tout en s'inspirant de la législation française, s'en sépare le plus souvent.

C'est cet ensemble de lois que je voudrais comparer à notre Code de procédure.

Mais ici se présente une première question. Comment se fait-il que ce soit tout d'abord sur les lois de forme qu'ait été concentrée, dans l'ordre législatif, l'attention du peuple Génevois ?

On serait peut-être tenté de s'en étonner, si on ne se rendait pas compte de l'importance capitale des lois de procédure, dans l'organisation de la justice, au sein d'une société.

Plusieurs, nous le savons, parmi les meilleurs esprits, en ont douté, et nous n'oublions pas que, surtout au siècle dernier, à la suite de l'illustre auteur des *Lettres Persanes*, certains publicistes ont médit, comme à plaisir, de ces pauvres lois de procédure.

Sans doute, dans notre ancienne France, on a

Mais ce n'est pas le cas de dire que le paradoxe du jour n'est souvent que la vérité du lendemain ; car ici, le lendemain n'a pas tardé à démontrer, et parfois, hélas ! de la façon la plus tragique, jusqu'où pouvait conduire le mépris des formalités protectrices de la fortune et de la sécurité des citoyens !

C'est qu'en effet, sans le respect des lois de la procédure et sans l'observation de leurs salutaires prescriptions, je ne sais pas quel est, parmi les droits les plus précieux, celui qui ne serait pas mis dans le péril le plus extrême ; et il est difficile de s'imaginer à quel point, dans les choses de la justice, les formes sont protectrices du droit.

Mais d'un autre côté, pour que ces lois de procédure produisent l'effet qu'on est en droit d'en attendre, il faut qu'elles soient simples, claires et précises.

Elles doivent, en outre, correspondre exactement au génie du peuple au milieu duquel elles sont destinées à fonctionner, à son esprit plus ou moins pratique, et à la manière dont se traitent chez lui les choses qui relèvent de l'ordre judiciaire.

Tels sont les deux ordres d'idées qui expliquent à la fois, et l'empressement du canton de Genève, à modifier notre Code de procédure, et en même temps, l'étendue des réformes introduites dans cette partie de notre législation.

Rien d'ailleurs n'est variable comme ce qui tient à la forme, aussi bien chez les nations que chez les individus. On est plus facilement d'accord sur le fond, et il n'y a rien de surprenant, par exemple, à ce qu'un Code civil, dans lequel se trouvent résumées toutes les grandes maximes protectrices des intérêts

les plus vitaux de la société, de la famille et de chaque citoyen, puisse paraître à tous l'expression de la vérité, au-delà comme en deçà des Alpes. Il en est bien autrement de la mise en mouvement de ces droits divers. Non pas certes que nous ne rencontrions ici encore aucun principe d'ordre général, que les siècles passés auraient pu, à travers les âges, transmettre aux siècles qui les ont suivis; mais c'est l'agencement de ces moyens multiples et divers qui peut et doit varier selon les temps, et aussi, selon les lieux.

De plus, chez un peuple qui, comme la France, avait, en ces matières, d'anciennes et imposantes traditions, il devait nécessairement arriver, même après une révolution qui avait eu la prétention de renouveler la face de toutes choses et de rompre complètement avec le passé, qu'on se trouvât forcément ramené à emprunter à ce passé plus d'un de ses souvenirs, la veille encore si dédaigneusement repoussés.

Aussi voyons-nous que, lors de la rédaction de notre Code de procédure, il en a été ainsi, et que, plus d'une fois, notre procédure française, résumée dans certaines ordonnances restées célèbres, a dû

habitants, aucune utilité à se soumettre à des formes et à des usages qui n'étaient en rapport, ni avec les souvenirs de leur passé, ni avec leurs aspirations et leurs habitudes de vie simples et pratiques.

Et puis, pourquoi ne pas le confesser? S'il était dans les Codes de la nouvelle France un travail qui prêtât à la critique, à ce point que, dès son apparition, il semblait à tous devoir être plus ou moins prochainement modifié, c'était à coup sûr notre Code de procédure de 1806.

Les événements qui ont marqué toute la première partie du siècle ont longtemps tenu en suspens la réalisation de ces projets de réforme. Mais on sait quels changements considérables ont apportés, à cette partie de notre législation, les lois de 1841, de 1842 et de 1858. Bien plus, il y a près de huit ans, le projet général d'un nouveau Code de procédure fut mis à l'étude, et la commission chargée de l'élaborer était sur le point de déposer son travail, lorsque la funeste guerre de 1870 et les désastreuses conséquences qui en ont été la suite, sont venues imposer à nos législateurs des préoccupations d'un ordre bien autrement pressant. Même aujourd'hui, ces préoccupations ont-elles, à ce point, cessé d'assiéger les esprits, que l'on puisse espérer voir les Chambres françaises se livrer avec maturité à un travail de révision aussi complet, et, à beaucoup d'égards, aussi désirable? Nous n'oserions nous en flatter, et il est bien à craindre que, longtemps encore, la politique ne défraie les instants de nos législateurs, et que les lois d'affaires ne soient, comme il arrive si souvent chez nous, reculées à des jours plus calmes.

Et, cependant, sans vouloir ici rien exagérer et sans songer à nier la portée et le sens profondément juridique de beaucoup de dispositions contenues dans notre loi de procédure, il faut bien reconnaître, avec les autorités les plus considérables, que ce travail ne se recommande, ni par la logique de l'ordre adopté dans l'exposition des matières, ni par la lucidité d'un certain nombre de textes, ni surtout par la simplification des moyens mis en pratique.

La plupart des matières y sont traitées un peu au hasard et sans ordre rationnel. Quant aux définitions, si sages qu'elles soient en elles-mêmes, elles sont trop souvent incomplètes, et surtout elles supposent comme acquises une foule de notions dont la loi ne pouvait, sans doute, songer à donner le commentaire, mais qu'elle aurait dû au moins fixer préalablement, du moment où elle se croyait dans la nécessité de s'y référer.

Dans un autre ordre d'idées, il est impossible de méconnaître l'exagération de certains frais de justice et la complication des formalités dont ils sont la conséquence ; et cela, spécialement, dans certaines procédures que la loi eût dû, au contraire, cher-

Ce serait véritablement à se demander parfois si la procédure française n'a pas été, dans quelques-unes de ses parties, plutôt organisée dans l'intérêt des officiers ministériels ou publics et surtout du fisc, qu'en vue de ceux qui ont le malheur de ne pouvoir régler leurs affaires personnelles sans l'intervention de la justice.

Je n'en veux, comme première preuve, que la façon dont notre Code avait réglé la tentative de conciliation.

Par une singulière anomalie, l'appel à la concorde débutait en quelque sorte par un acte d'hostilité, et, dès le premier pas, la personne de l'huissier et le papier timbré apparaissaient (art. 51). Depuis lors, il est vrai, on a été mieux inspiré et on a voulu que, sans l'intervention de l'officier ministériel, les plaideurs, avant d'en venir aux mains, fussent appelés directement, et sans frais appréciables, devant le magistrat conciliateur.

Cette réforme, ébauchée par la loi du 25 mai 1838 (art. 17), n'a reçu son complément efficace que dans la loi du 2 mai 1865. Encore allons-nous voir, en nous rendant compte de ce qu'a fait Genève à cet égard, que nous sommes restés bien en arrière, dans la voie des améliorations, quoique, depuis 1842, tout ce qui a trait à cette matière fût organisé chez nos voisins.

II.

DE LA CONCILIATION DEVANT LES DIVERSES JURIDICTIONS.

Loin de moi la pensée de me livrer ici à une analyse de cette loi de 1842 qui ne comprend pas

moins de 113 articles. Je voudrais seulement, à l'aide de deux ou trois indications, faire saisir l'esprit et le caractère d'une législation qui, sur ce point si important, m'a paru sage et prévoyante entre toutes.

Chacun sait que, dans nos villes, mais principalement dans nos campagnes, l'ardeur processive des populations est incessamment entretenue par l'intervention de certains hommes d'affaires de bas étage, complètement indignes de la confiance dont le public s'obstine à les entourer.

C'est surtout aux abords des prétoires de nos justices de paix, que s'exerce le détestable ministère de ces prétendus gens de loi. On les voit, tous les jours d'audience, à l'affût des procès qu'ils pourraient susciter, solliciter et obtenir des parties le droit de les représenter, souvent au détriment de leurs véritables intérêts. Avec une pareille intervention, croit-on sincèrement que la tentative de conciliation soit sérieuse ?

A Genève, si l'abus n'est pas absolument détruit, au moins est-il rendu presque impossible.

Sans doute, une partie peut toujours se faire représenter par un fondé de pouvoir, même aux

convenir que le métier de *procureur ad lites* doit rapporter, à Genève, d'assez maigres émoluments, et que, presque toujours, les intéressés eux-mêmes se présenteront devant le juge qui pourra mieux alors leur faire entendre son appel à la concorde.

Une autre disposition, qui rentre encore dans le même ordre d'idées, est celle qui supprime d'une façon impérative la publicité des audiences de conciliation (art. 101).

En France, cette mesure est simplement facultative, et, dans la pratique, trop souvent, on néglige d'y recourir. Cependant, après les agents d'affaires déloyaux, il n'est pas, en matière litigieuse, de plus mauvais conseiller que l'amour-propre. Or, n'est-il pas évident que la vaniteuse obstination de certains plaideurs trouvera, dans la publicité des audiences de conciliation, un aliment qu'elle ne rencontrerait pas dans le silence du prétoire et en face du seul représentant de la justice?

La législation génevoise n'a pas borné là ses efforts pour entraver, dans la limite du possible et du juste, le développement des procès. En voici encore quelques preuves entre beaucoup d'autres.

Non-seulement la loi de 1842 impose aux juges de paix l'obligation de prévenir la naissance des procès dans l'étendue de leur ressort, mais elle fait aussi appel, dans le même but, à l'intervention des maires des communes (art. 77 de la loi du 15 février 1816, modifiée le 5 décembre 1832), et elle leur donne le droit de mander devant eux les adversaires qui sont sur le point d'engager les hostilités. Le rôle du maire est ici celui d'un véritable père de famille, et dans

combien de cas ses efforts ne seront-ils pas couronnés de succès?

A notre avis, cette disposition de la loi génevoise est excellente, et elle a sagement fait d'investir le magistrat municipal d'un mandat officiel, au lieu de laisser, comme chez nous, à son initiative et à sa bonne volonté, le soin de ramener la paix entre ses administrés.

Il va de soi que si le maire échoue dans sa tentative de conciliation, son rôle est terminé, car il n'est pas magistrat: il ne reste pas même de traces des efforts inutiles qu'il aurait pu tenter. La loi ne lui permet de dresser un procès-verbal que pour le cas où il aurait été assez heureux pour faire accepter à tous la transaction que lui a dictée sa conscience. Aucun résultat compromettant pour les intérêts des parties, ne peut donc sortir de l'ingérance du fonctionnaire municipal (art. 82-84 de la même loi).

La loi génevoise pousse si loin le désir de terminer à l'amiable le plus grand nombre de procès possible, qu'elle permet encore à tous les tribunaux, tant *inférieurs* que *d'appel*, avant ou *après* les plaidoiries, de commettre un juge de paix pour adresser aux

Il est, en outre, certaines causes à propos desquelles la loi génevoise a cru devoir ordonner expressément de recourir à un essai spécial et préalable de conciliation : telles sont les instances en expropriation forcée (art. 521 du Code de procédure de 1819, modifié par la loi du 24 mars 1852, art. 6).

Tels sont aussi les procès entre époux et ceux entre ascendants ou descendants (art. 5, Code de procédure de 1819).

Dans ce dernier cas, c'est à la haute autorité du président du tribunal lui-même que la loi fait appel pour essayer de ramener la concorde et la paix au foyer de la famille.

La loi française a voulu, elle aussi, qu'il en fût de même, mais seulement lorsqu'il s'agit d'un procès en séparation de corps, c'est-à-dire lorsque les griefs des époux sont de telle nature et souvent d'une telle gravité que, la plupart du temps, l'expérience le prouve, la voix de la sagesse ne saurait plus être entendue. D'ailleurs, si la précaution est bonne, et nous sommes les premiers à le proclamer, pourquoi ne pas la généraliser, comme à Genève, et ne pas l'étendre à tous les procès entre époux, entre un père et ses enfants, entre un aïeul et ses petits-enfants ? Est-il donc permis de désespérer à ce point de la nature humaine, qu'on doive en arriver à penser que jamais les efforts d'un magistrat ne pourront imposer silence à des compétitions qui, trop souvent, n'ont pas le seul tort de blesser la justice, mais celui bien plus grand encore, de fouler aux pieds les sentiments les plus doux et en même temps les plus nobles que Dieu ait mis au cœur de l'homme !

riage, le roi anglais essaie de le faire égorger dans une embuscade ; mais Hamlet triomphe à l'aide d'une ingénieuse ruse de guerre ; il conquiert même l'île entière et la ravage « pour une troisième fois », comme dit la Chronique, en le plaçant ainsi parmi les envahisseurs danois de l'Angleterre au milieu du IX^e^ siècle.

Illustre entre tous les guerriers du Nord, Hamlet revient enfin dans son pays, chargé de richesses et accompagné de ses deux femmes ; mais son souverain, le roi du Nord (car Hamlet n'est que vice-roi en Jutlande), se laisse tenter par l'espoir de s'emparer du trésor anglais et d'Hermetrude qui conspire avec lui, et Hamlet succombe héroïquement dans cette lutte inégale. Hamlet ressemble donc à Brutus, à Oreste et à Siegfried, et Saxo Grammaticus dit pompeusement qu'il aurait effacé la renommée d'Hercule, si sa destinée avait été aussi heureuse que son génie.

C'est là un sujet magnifique, et si les Shakspearologues répètent l'un après l'autre que la première fable d'*Hamlet* est grossière et informe, ils devraien ajouter que l'*Iliade*, l'*Odyssée*, l'*Énéide* et les *Nibelungen* sont grossières et informes aussi. Ce n'est d'ailleurs pas Shakspeare qui a dénaturé cette histoire, mais l'auteur inconnu d'une pièce perdue qui semble se placer entre les deux *Hamlet*, comme les pièces de Guillen de Castro se placent entre le *Cid* du vieux Romancéro espagnol et le *Rodrigue* de Corneille. On peut affirmer hardiment que Shakspeare n'a pas connu le vrai mythe d'*Hamlet*, mais seulement la pièce intermédiaire qui avait tellement

auquel les causes de cette nature devaient être exclusivement soumises.

Nous n'entendons pas prendre parti pour ces tribunaux arbitraux qui, trop souvent livrés à eux-mêmes et obéissant en quelque sorte plutôt à des instincts de justice qu'aux règles immuables du droit, enfreignent les préceptes les plus élémentaires de l'équité, mais l'idée en elle-même, et sauf la forme qu'il s'agirait d'adopter pour la mettre utilement en pratique, n'était-elle donc pas digne des législateurs de la France en 1806? Ne pouvaient-ils pas, du moins, après de pareils précédents, chercher à entourer l'introduction de ces regrettables procès de précautions spéciales et de nature à offrir, sous ce rapport, à la paix des familles et par conséquent à la paix publique, de plus sérieuses garanties?

A Genève, on s'est montré plus prévoyant, et on a voulu, tout au moins, dégager la responsabilité de la loi dans ces tristes débats de famille, en exigeant *qu'indépendamment* du premier essai de conciliation tenté devant le juge de paix, un appel plus décisif à la concorde fût fait par le président même du tribunal devant lequel le procès est destiné à s'engager.

Si, à tout ce que nous venons d'indiquer, on veut bien ajouter encore la disposition qui permet aux parties de se présenter, même devant les tribunaux supérieurs, sans exploit d'ajournement et sur comparution volontaire, et d'y requérir jugement (art. 4 du Code de procédure) et aussi la série d'articles (750 à 769 du même Code) qui frappent de peines pécuniaires ou disciplinaires les plaideurs qui multiplient méchamment les incidents de procédure et

voudrait faire la statue d'un taureau debout, d'un bloc taillé pour devenir un lion couché ; l'artiste, tenté par le charme de la difficulté vaincue, ferait peut-être un tour de force, mais rien de plus. C'est ce qui est arrivé à Shakspeare ; certes il a donné à son *Hamlet* cette portée tragique qui a été si bien définie par Gœthe ; mais il aurait encore mieux fait d'abandonner entièrement une fable et une action absolument rebelles à ce genre d'interprétation dramatique.

Dans *Macbeth*, Shakspeare agit plus sagement qu'avec *Hamlet ;* il puisa directement à la source qui se trouve dans la chronique d'Holinshed ; seulement il prit plus de liberté que de coutume, en modifiant le récit dans un triple sens. Il changea le mode du meurtre du roi Duncan; il changea le rôle de Banquo qui, d'un complice, devient un héros sans blâme ni reproche ; il changea enfin le caractère des trois sibylles pour en faire de vraies sorcières.

D'après la chronique d'Holinshed, la succession au trône avait lieu, en Écosse, à peu près comme en Turquie, en vertu d'une espèce de séniorat : le plus âgé et le plus capable parmi les parents d'un roi mort lui succédait et non pas son fils qui pouvait être trop jeune et trop faible pour dompter une race guerrière et turbulente. A ce compte, Macbeth avait un certain droit à la succession de Duncan, et le roi le lésait en faisant désigner, comme prince héritier, son fils encore tout jeune. De là, conspiration, attentat ouvert, meurtre public de Duncan et couronnement de Macbeth par ses partisans, parmi lesquels se trouve Banquo. Ce récit, Shakspeare le remplace par celui d'un autre meurtre,

sentiments de bienveillante prévoyance dont s'honore, en général, la législation Suisse, quand elle reste fidèle à ses propres inspirations.

IV.

DES VENTES ET DES PARTAGES EN JUSTICE.

Nous venons de signaler les bienfaisantes innovations introduites dans la loi de 1842, qui complète si heureusement le nouveau Code de procédure de 1819. Avant de passer à l'examen de ce Code lui-même, nous devons encore arrêter notre attention sur un ensemble de lois qui ont eu pour résultat de simplifier les formalités et les frais des ventes publiques d'immeubles appartenant aux incapables, c'est-à-dire aux femmes dotales, aux faillis, aux interdits et surtout aux mineurs dont la tutelle a été, comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre (1), organisée dans le canton de Genève avec une si touchante sollicitude.

Nous l'avons dit déjà, c'est là une des parties les plus défectueuses de la loi française, et il n'est pas un homme d'affaires sérieux qui ne déplore l'accumulation de frais imposée, dans tous ces cas, par les formalités sans fin auxquelles on est forcé d'avoir recours. Les résultats de la statistique sont, à cet égard, remplis de détails véritablement navrants à la vue de ces petites successions, qui sont parfois en totalité, et le plus souvent, aux deux tiers absor-

(1) Pages 415 et suivantes.

couronnes et trois sceptres. Désigné d'une manière aussi officielle, Jacques se sentit vivement flatté, et l'on prétend même qu'il remercia le poëte par un billet autographe. C'est fort bien ; mais Shakspeare, en donnant cette tournure ingénieuse à son action, oublie de montrer pourquoi Macbeth s'inquiète tant de la postérité illustre de Banquo, et pourquoi il est si pressé de se débarrasser de son brave compagnon d'armes. Dans la chronique, il le fait pour assurer le trône à sa famille ; mais dans la pièce, Macduff (IV, 3) déclare formellement que Macbeth n'a pas d'enfants, de sorte que l'enfant que lady Macbeth mentionne comme l'ayant nourri (I, 7), doit être mort à ce moment. Ce sont là des contradictions d'autant plus choquantes qu'elles étaient faciles à éviter.

Enfin les sorcières ! La Chronique parle d'une seule apparition de trois êtres mystérieux et surhumains qui ressemblent fort aux Parques des Anciens ou aux *Nornes* de la mythologie germanique. Schiller, sans s'en douter, leur rendit ce caractère primitif dans sa traduction libre de Macbeth, et les critiques de l'école romantique allemande, également sans s'en douter, lui en firent un véritable crime, bien que son instinct de poëte l'eût fort bien guidé. D'après la Chronique aussi, Macbeth tombe dans la suite entre les mains de quelques drôles qui se donnent pour des devins, et lui délivrent les oracles trompeurs et équivoques que l'on sait. Shakspeare confondit ces deux éléments, et de cette fusion il fit sortir ses sorcières horribles et grimaçantes, attachées, on ne sait trop pourquoi, au service de la pâle

loi de 1870 de compléter fort heureusement ses devancières, et on peut dire qu'à cet égard, cette loi de 1870 contient une véritable révision du Code civil et du Code de procédure, dans la matière spéciale des partages, lorsque des incapables y doivent figurer.

Tout d'abord cette troisième loi ne distingue plus, comme celles de 1855 et de 1858, entre les immeubles et les valeurs mobilières, et elle étend à ces dernières les immunités dont jouissaient seulement les premiers, sous l'empire des lois de 1855 et de 1858. Mais là où l'innovation prend le véritable caractère d'une révolution, c'est lorsqu'elle supprime l'intervention du tribunal comme formalité préalable à l'autorisation dont le tuteur peut avoir besoin.

Le conseil de famille et le magistrat (le juge de paix) qui le préside, restent les seuls maîtres et les appréciateurs souverains de la situation. A eux seuls appartient désormais le droit d'habiliter le tuteur à vendre, liciter, échanger, partager les biens de toute nature qui peuvent advenir à l'incapable, et ce, suivant le mode et les conditions qu'il jugera convenables.

Même pouvoir en ce qui concerne les emprunts avec ou sans hypothèques et les transactions.

Au premier abord on est tenté de se demander si le but n'a pas été dépassé et si, au lieu de travailler dans l'intérêt des incapables, on n'a pas livré leur fortune à l'imprudence ou à la compétition de parents insouciants ou indignes. La loi, aussi, a conçu ces soupçons et voici comment elle a voulu y pourvoir.

Tout d'abord, n'oublions pas la haute et efficace

usurier, serait le héros et la victime à la fois. Cette interprétation peut être intéressante, charitable, conforme aux notions égalitaires de notre époque; mais elle n'en est pas moins fausse. L'Éléazar dans *La Juive* d'Halévy, Nathan le Sage, dans le « drame de la tolérance » de Lessing, peuvent être envisagés comme les porteurs de l'idée humanitaire; mais pour Shylock, c'est impossible. Shakspeare a rendu ce type trop ignoble, il l'a placé trop au-dessous du niveau de l'humanité, pour qu'il puisse paraître le martyr de sa foi et de sa race.

Les Juifs étant exilés de l'Angleterre entre 1300 et 1650, Shakspeare ne pouvait les connaître que par ouï-dire; par contre, il avait trouvé dans la nouvelle italienne, sur laquelle son drame est basé, un usurier israélite de la pire espèce, un « tigre à face humaine avec une pierre à la place du cœur », en un mot, une sorte de *Gobseck* vénitien qui ne pouvait inspirer que le mépris et la haine. De plus, tout le monde connaissait alors le *Juif de Malte*, le féroce *Barabas*, la création la plus extravagante du théâtre de Christophe Marlowe. Or, le Shylock du Marchand de Venise est pour ainsi dire la parodie aristophanesque de Barabas. Cette caricature grotesque nous effraie et nous fait rire tour à tour, mais elle ne nous inspire pas la moindre sympathie. Richard Burbadge, le plus grand acteur du vieux théâtre anglais, se rendait évidemment compte de l'intention du poëte, en créant le rôle de Shylock : il le joua avec un faux nez, long et pointu, et une énorme barbe rousse. Abandonner cette tradition, prêter à Shylock une dignité morale qui ne lui est pas naturelle, faire de lui le représentant d'une race opprimée à tort,

lui qui statue définitivement sans autre recours et tranche la question qui divisait les membres du conseil de famille. Le tuteur peut toutefois, s'il le juge à propos, soumettre à ce dernier un nouveau projet, sur des bases plus acceptables.

Enfin, la loi du 15 juin 1872 a restreint le droit du conseil de famille d'autoriser le tuteur à s'affranchir des formalités imposées en matière de succession bénéficiaire, pour les ventes, partages ou échanges, aux cas où l'actif dépasserait notablement le passif. Aux cas contraires, comme on se trouve en présence de créanciers dont le sort ne peut pas dépendre de la décision du conseil de famille, celui-ci ne peut autoriser les diverses opérations nécessitées par la liquidation de la succession, qu'à la condition de se conformer aux règles imposées aux majeurs qui sont engagés dans une succession bénéficiaire.

Telle est l'économie générale des lois relatives aux ventes ou partages dans lesquels sont intéressés des incapables, et il nous suffit des remarques que nous venons de faire pour en comprendre l'utilité. Il y aurait là encore, pour la France, à notre estime, non pas peut-être un Code tout tracé pour l'avenir, car nous n'aimons pas plus les plagiats en législation, qu'en toute autre matière, mais au moins une abondante moisson de bons exemples à suivre, et de sages dispositions à introduire dans les différentes lois qui règlent, dans notre pays, ces sortes d'opérations, afin d'en faire disparaître des complications aussi inutiles à la marche de la justice, qu'onéreuses pour les intérêts des particuliers.

IV.

LE NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE GÉNEVOIS.

Si sages et si nombreuses qu'aient été les mesures prises par un législateur, pour entraver, dans ce qu'il pourrait avoir de dangereux, le développement des procès, il faut bien cependant songer à en organiser la marche, dans les cas où toutes les tentatives de conciliation seront venues échouer contre l'obstination des plaideurs.

Tel est le but du Code de procédure promulgué à Genève, le 29 septembre 1819, et le moment est venu, pour nous, de l'apprécier dans son ensemble.

Je me garderai ici encore, de tenter une analyse si succincte qu'elle soit, et, comme je l'ai fait dans la première partie de ce travail, je me bornerai à quelques observations d'ordre général, sauf à les appuyer, à l'occasion, de quelques exemples plus ou moins spéciaux.

§ 1er.

Le Code de Genève s'est montré sobre de définitions ; mais quand il a cru devoir en présenter, il a, selon nous, rencontré dans la formule plus de clarté, plus de précision que le législateur français.

Surtout, il nous paraît avoir évité d'employer, autant que possible, de ces expressions dont le sens juridique n'est pas encore, à l'heure qu'il est, parfaitement défini, et qui, dans tous les cas, appelleraient des développements dans lesquels une loi, et spécialement une loi de procédure, ne peut songer à entrer.

Ainsi, nous n'y trouvons plus, comme dans notre Code (art. 59), cette fameuse division des actions, non-seulement en actions *personnelles* ou *réelles*, ce qui se conçoit facilement, mais encore en actions *mixtes*, matière ardue entre toutes, siége et occasion de discussions interminables qui ont défrayé et défraieront longtemps encore les théoriciens de nos écoles.

La loi de Genève va droit au but ; elle considère exclusivement l'objet définitif de la demande, ou, quand il s'agit d'un immeuble, le lieu où il est situé. Ces deux éléments, très-simples et très-précis en eux-mêmes, lui suffisent pour classer, au point de vue de la compétence, le procès qui va naître entre les parties, et pour indiquer à celles-ci à quel tribunal elles doivent s'adresser. Point n'est besoin, dès lors, pour les plaideurs, de faire une étude approfondie et préalable de l'essence juridique de certaines actions qu'ils s'apprêtent à porter aux pieds de la justice.

De même encore, lorsqu'il s'agira de distinguer, toujours au point de vue juridique, le droit de *pro-*

priété proprement dit, du simple droit de *possession*, la loi de Genève ne se borne pas à quelques formules vagues et profondes comme celles de l'article 25 de notre Code de procédure : « Le *possessoire* et le *pétitoire* ne seront jamais cumulés », alors qu'on n'a pris aucun soin de définir le possessoire ou le pétitoire, ni même d'indiquer quelles doivent être les conditions de la possession qui peut servir de base à l'action possessoire.

Bien au contraire, avec un soin minutieux, le Code de Genève explique ce qu'il entend par chacune des expressions qu'il va employer, et surtout il indique avec précision les conditions auxquelles doit satisfaire la possession que l'on se propose d'invoquer pour obtenir, en attendant le jugement sur le fond du droit, le maintien du *statu quo* (art. 258 à 262).

Quelques articles plus loin, nous retrouvons encore une preuve de ces habitudes de simplification qui forment comme le fond du génie législatif du peuple suisse. L'article 266 du Code de procédure, après avoir interdit, en principe, le cumul du possessoire et du pétitoire, s'empresse d'ajouter qu'il en sera autrement si le pétitoire « est de nature à être vidé plus

rentes matières qu'il s'agissait de réglementer, que se recommande, selon nous, le Code de procédure de Genève.

Au lieu de traiter de toutes ces matières comme au hasard et sans ordre rationnel, et, par exemple, ainsi que le fait la loi française, de régler tout ce qui concerne les jugements, pour s'occuper ensuite d'une foule d'incidents qui devront toujours les précéder, le Code de Genève s'est attaché à suivre, dans l'ordre de ses prescriptions, l'ordre même selon lequel les différentes phases de la procédure, principales ou incidentes, doivent se présenter et se développer.

Ce travail une fois mené à fin, dans les douze premiers titres (art. 1 à 150), le législateur s'occupe, dans une seconde partie, de ce qui a trait aux instructions qu'il appelle *probatoires*, et auxquelles il n'y aura lieu de recourir que dans les cas exceptionnels, et lorsque la pratique des règles générales exposées précédemment n'aura pas suffi pour assurer la manifestation de la vérité (art. 150 257).

Encore une fois, nous ne pouvons ni ne voulons entrer ici dans des détails qui seraient absolument hors de propos, mais il suffit déjà d'étudier cette première partie du Code génevois pour constater souvent avec quel bonheur ses auteurs ont su, par maintes dispositions claires et précises, remédier, sur toutes ces matières, aux défectuosités que la pratique de la loi française avait pu révéler.

§ 2.

Des voies de recours contre les jugements.

Poursuivant leur marche logique, les rédacteurs du Code nouveau, après avoir organisé les *instances* proprement dites et tout ce qui tend à préparer la décision qui devra terminer le procès, en arrivent à s'expliquer au sujet des voies de recours dont cette décision peut être susceptible.

Tel est l'objet des titres 22e et 23e; et avec les tendances si résolûment conciliatrices que nous avons signalées dans la loi que nous essayons de faire connaître, on ne saurait s'étonner des précautions prises par elle pour empêcher de se produire les erreurs auxquelles la justice, comme toute institution humaine, est exposée.

Ici encore nous allons retrouver la trace évidente des constantes préoccupations qui dominent partout et toujours l'esprit paternel et prévoyant de la législation génevoise.

C'est ainsi qu'avant de défé[illegible] à une juridiction

de l'interpréter, si elle est simplement obscure ou ambiguë (art. 280).

Et pour pouvoir provoquer ce nouvel examen et en appeler du juge mal informé au juge mieux informé, il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse de matières sur lesquelles le magistrat avait le droit de statuer en dernier ressort; il en peut encore être ainsi, même lorsque l'importance du litige donne la possibilité d'un recours à la juridiction supérieure.

Chez nous, il semble qu'il y ait *a priori* une sorte d'irrévérence à démontrer à un juge qu'il a pu se tromper ou qu'on a pu le tromper, ou encore que les expressions par lui employées ont mal traduit sa pensée. Si évidente en effet que paraisse l'erreur, il faut, dans certains cas, se contenter d'en gémir; dans les autres, c'est toujours devant la juridiction supérieure, en appel ou en Cour de Cassation, qu'il faut aller la démontrer à grands renforts de frais nouveaux.

A Genève, au contraire, dans la plupart des cas, avant d'aborder le prétoire de la Cour d'appel, on a le droit de revenir frapper à la porte du juge qui a prononcé sur le litige et de provoquer devant lui une nouvelle et rapide étude du procès.

Rien de plus élémentaire, d'ailleurs, que les formes à employer dans ces circonstances. C'est ainsi que, pour les simples erreurs matérielles sur les noms, qualités et *conclusions* des parties, ou sur les calculs contenus dans le dispositif, *la réparation en est demandée par simple requête et sera faite en marge ou au bas de la minute même du jugement* (art. 287).

En France, dans les cas
tionnels admis par notre lo
d'exiger une nouvelle et con
les préliminaires obligés, p
irrégularité que deux lignes
vent permettre de corriger.

N'est-ce pas avec raison
débarrassés de ce malencon

§ 3.

De l'exproprie

Quand toutes les voies d
tion sont épuisées et que la
inattaquable, elle acquier
jugée, et si la partie cond
toutes ses prescriptions, e
soumise à toutes les mesur
le triste cortége de ce qu'on

C'est à l'examen et à l'e
matières qu'est consacrée la
que nous étudions.

Évidemment le Code de

un citoyen de son patrimoine, fût-il même devenu le gage exclusif de ses créanciers. Mais il est un moment où il faut savoir s'arrêter dans cette voie et où les théories humanitaires doivent céder la place aux exigences d'un ordre supérieur.

Or, à cet égard, ne peut-on pas s'étonner que la loi génevoise ait cru devoir permettre, *même après l'adjudication des immeubles expropriés*, d'attaquer encore l'ordonnance qui la prononce! et cela pour des irrégularités de forme qui auraient pu, et, par conséquent, auraient dû être relevées avant que cette adjudication ne fût intervenue (art. 519 à 623).

Comment ne pas entrevoir ici le danger qui se présente? Est-ce que sous l'empire d'une irritation que l'infortune ne peut manquer d'augmenter, le débiteur exproprié n'essaiera pas toujours de prolonger la lutte et de réagir contre un résultat qu'il n'a pas su éviter et que la loi dès lors n'a pas à se reprocher! Est-ce que même, en lui donnant ainsi le droit d'ébranler la sentence d'adjudication, on ne le laisse pas agir une fois de plus contre ses véritables intérêts? Cela nous semble évident et il faut être bien persuadé que plus les formalités, en pareil cas, sont multipliées, plus les capitaux s'éloignent et plus les immeubles expropriés sont exposés à être vendus à vil prix.

Aussi, sur ce point, préférons-nous de beaucoup le système plus simple de la loi française. Jusqu'à l'adjudication et sous certaines conditions nettement définies, l'arène reste ouverte et le débiteur saisi peut toujours y descendre pour faire entendre sa voix et formuler ses griefs. Mais quand les délais protecteurs

ÉTUDES
DE
LÉGISLATION COMPARÉE.

LES CODES FRANÇAIS A GENÈVE
DEPUIS 1816 JUSQU'A NOS JOURS.

Par M. LANFRANC DE PANTHOU
Membre titulaire.

INTRODUCTION.

I.

Il est peut-être bien téméraire de demander à des gens du monde, fussent-ils membres d'une Académie, de s'intéresser à des questions de droit, voire même à des études de législation comparée. Je veux cependant l'essayer aujourd'hui, et j'ose espérer que, parmi ceux auxquels est destiné ce travail, il s'en rencontrera au moins quelques-uns qui voudront bien pardonner à l'entreprise, en considérant l'utilité de tous les efforts qui ont pour but le développement progressif de la science du droit.

C'est qu'en effet, comme l'a dit Montesquieu (1),

(1) *Esprit des lois.* Préface.

cédure proprement dites, et les considérations qui précèdent n'ont eu pour but que de démontrer à quel point l'attention de nos voisins s'était heureusement concentrée sur cette partie de leur législation.

En 1858, notre loi sur les ordres et les contributions s'est déjà inspirée des progrès accomplis par eux. Il nous reste, sur plus d'un point, à opérer un travail analogue, et le jour où la réforme entière de notre Code de procédure sera sérieusement entreprise, un des premiers documents que nos législateurs devront consulter, sera, sans contredit, le Code de Genève.

Nous ne soutenons assurément pas, et ses auteurs n'y ont non plus nulle prétention, qu'on rencontre dans ce Code, sur toutes choses, une perfection à laquelle il n'est pas donné aux œuvres humaines de pouvoir atteindre; mais nous en avons assez dit, peut-être, pour établir l'excellence de la plupart des réformes admises par lui, tout au moins, pour démontrer leur opportunité.

Dans cette œuvre, digne des méditations de tous les hommes sérieux, nos voisins ont mieux fait que nous, par cela même qu'ils ont pu voir à l'essai notre législation; il ne tiendra qu'à nous de profiter des mêmes avantages et de nous rapprocher, de plus en plus, à notre tour, de la formule suprême de la vérité.

ÉTUDES

SUR

LES ANTIQUITÉS JURIDIQUES

D'ATHÈNES,

Par E. CAILLEMER,

Doyen de la Faculté de Droit de Lyon,
Membre correspondant.

SOMMAIRE. § I. Le contrat de dépôt. — § II. Le mandat et la commission.—§ III. Le cautionnement *judicio sistendi causa.*

§ I.

1. Les anciens jurisconsultes appelaient le dépôt un contrat sacré, *sacer contractus*, et ils recommandaient de ne le former qu'avec des personnes d'une loyauté absolue. Cette idée se trouve déjà nettement

Athènes pour le mot παρακαταθήκη, qui s'appliquait aussi bien au contrat qu'à la chose déposée. Aristote, dans son énumération des contrats, cite le dépôt (παρακαταθήκη) entre le commodat et le louage (1), et Isocrate, parlant de personnes qui doivent réclamer la chose déposée, dit : ἀπαιτήσοντες τὴν παρακαταθήκην (2).

II. Pour assurer la restitution du dépôt et se garantir contre la mauvaise foi du dépositaire, le déposant devait avoir soin de se procurer une preuve du contrat. La remise des objets à la personne chargée de veiller à leur conservation était ordinairement effectuée en présence d'hommes libres ou d'esclaves, dont on pouvait plus tard, s'il en était besoin, invoquer le témoignage (3).

Il y avait cependant des circonstances qui exigeaient impérieusement le secret et ne permettaient pas de traiter l'affaire autrement que seul à seul, μόνος παρὰ μόνου (4). Nicias, proscrit par les Trente et obligé de cacher à la hâte sa fortune, aurait-il pu, sans s'exposer gravement, donner quelque publicité à ses actes? Il dut se contenter de la parole d'Euthyne, et, sans autre garantie, il lui confia

(1) *Ethica nichomachea*, V, 2, § 13, Didot, II, p. 55.

(2) *Trapeziticus*, § 45, Didot, p. 258. — On trouve quelquefois le mot παραθήκη (Hérodote, VI, 86, § 4); mais le mot παρακαταθήκη se rencontre plus souvent à Athènes.

(3) Isocrate, *C. Euthynum*, § 4, Didot, p. 279.

(4) Isocrate, *C. Euthynum*, § 7, Didot, p. 280; cf. *Trapeziticus*, § 50, D., p. 258.

trois talents (1). De plus, l'habitude n'était pas de se procurer des témoins lorsque le dépôt était fait chez un trapézite (2). — Le déposant n'avait plus alors qu'une ressource, si le débiteur, oubliant la foi promise, niait la totalité ou seulement, comme Euthyne, une partie du dépôt : déférer le serment à son adversaire et le contraindre à jurer, en présence de la Divinité, que jamais le dépôt ne lui avait été remis (3). Mais l'horreur du parjure, si elle était générale, n'était pas universelle; elle cédait d'ailleurs quelquefois devant certaines nécessités. Lucien admet qu'on peut pardonner à l'homme qui, pressé par la faim, nie, en se parjurant, le dépôt qu'un citoyen lui a confié (4).

III. D'après le droit rationnel, le dépositaire est tenu de deux obligations principales. Il doit garder fidèlement la chose qui lui a été confiée; il est tenu de la restituer au déposant lorsque celui-ci la réclame. — Ces deux obligations étaient reconnues et sanctionnées par le droit positif d'Athènes.

1° Le dépositaire était obligé de garder fidèlement la chose déposée. Le corollaire de cette première

un paiement considérable. Les ressources personnelles dont il disposait alors étant insuffisantes, il fit appel aux capitaux de ses amis avant de toucher à quarante mines que son frère lui avait confiées. Lorsque tout son crédit fut épuisé sans que la somme nécessaire fût réunie, il eut alors recours au dépôt. Mais il n'y toucha qu'après avoir sollicité et obtenu de son frère l'autorisation d'en user : εἰπὼν κατεχρήσατο (1). S'il eût agi sans permission, il se serait exposé à l'action privée naissant du contrat de dépôt, la δίκη παρακαταθήκης (2).

Puisque l'obligation de veiller fidèlement à la garde du dépôt et de ne pas l'employer à son usage personnel était imposée à un simple particulier, elle pesait à plus forte raison sur les citoyens qui étaient chargés de la conservation des deniers publics ou sacrés.

Céphisophon, désigné pour remplir les fonctions de ταμίας τῶν ἱερῶν χρημάτων, avait abusé des facilités que lui offrait sa charge pour prendre dans le trésor sacré de l'argent qu'il plaçait à son profit personnel. Il fut poursuivi par une action publique, que Démosthène désigne sous le nom de γραφὴ ἱερῶν χρημάτων (3).

(1) Lysias, *De bonis Aristophanis*, § 22, Didot, p. 181.

(2) Pollux, *Onomasticon*, VIII, 31. — Meier, *Attische Process*, p. 513, pense que la δίκη παρακαταθήκης avait une autre application. Lorsque le créancier avait vendu la chose qui lui avait été donnée en gage, si le prix excédait le montant de sa créance, le débiteur pouvait obtenir la restitution de l'excédant au moyen de la παρακαταθήκης δίκη.

(3) Démosthène, *De falsa legatione*, § 233, Reiske, p. 435.

Le scholiaste Ulpien, dan
mosthène, raconte un fait an
de grosses sommes d'argent a
l'Opisthodome, les trésoriers
les prêter à des banquiers
République, et d'en retirer
sèrent leur projet ; mais,
eux, les banquiers firent f
leur faute, les trésoriers mi
dome, dans l'espérance qu
serait imputée à l'incendie
dit, et nous le croyons sans
diatement en prison les trés
ceux des autres Dieux, et q
détention préventive en att
jugement (2). Le dénouemen
pas connu (3).

2° Le dépositaire était a
fidèlement la chose qui lui
L'accomplissement de cette
par une triple sanction.

Une sanction religieuse :
raître en moins d'un siècl

dépôt fait entre ses mains par un habitant de Milet. Et cependant Glaucus n'avait pas persisté dans sa négation ; tourmenté par les remords, après avoir consulté l'oracle de Delphes, il s'était repenti, il avait restitué le dépôt au Milésien et avait imploré des Dieux son pardon. Mais la faute était si grave que la Divinité fut inexorable (1).

Une sanction morale : les philosophes étaient unanimes à proclamer l'énormité du délit commis par un dépositaire infidèle. Voici ce qu'écrivait Aristote : « Celui qui manque de parole à un déposant est plus coupable que celui qui trompe un prêteur. Il se rend coupable d'injustice envers un homme qui l'a traité en ami ; car nous ne faisons jamais de dépôts qu'entre les mains de ceux qui nous inspirent confiance, tandis qu'un créancier ordinaire n'est pas un ami. Outre le préjudice causé, il y a donc atteinte à la bonne foi. Nous pouvons ajouter que le créancier a fait une spéculation, tandis que le déposant a voulu seulement assurer la garde de l'objet et en obtenir la restitution » (2). — Le même philosophe, revenant plus tard sur la même idée, ajoutait : « Il est plus honteux de se rendre coupable de fraude à l'occasion d'un petit dépôt que de nier une grosse dette ; car celui qui nie un dépôt trompe un homme qui a eu confiance en sa loyauté » (3). — Lucien mettait sur la même ligne celui qui prostitue sa

(1) Hérodote, VI, 86.

(2) Aristote, *Problemata*, XXIX, 2.

(3) Aristote, *Problemata*, XXIX, 6 ; Isocrate, *ad Demonicum*, § 22, D. p. 3, se montre encore plus rigoureux pour le dépôt d'un secret que pour le dépôt d'un trésor.

femme et celui qui, après avoir accepté un dépôt, jure par Minerve qu'il n'a rien reçu (1). — Aussi, Léotychide pouvait dire aux Athéniens : « Il est bon que le dépositaire n'ait pas d'autre pensée que de rendre le dépôt à ceux qui le réclament » (2) ; et Démocrite remarquait très-justement qu'il ne faut pas décerner d'éloges à ceux qui se montrent fidèles dépositaires ; ils accomplissent un devoir rigoureux, dont rien ne peut les dispenser. Ce que l'on doit faire, c'est de blâmer énergiquement et de punir ceux qui ne restituent pas (3).

Une sanction civile : la loi offrait au déposant une action privée, la δίκη παρακαταθήκης, qui lui permettait de poursuivre devant les tribunaux le dépositaire infidèle pour obtenir judiciairement la restitution du dépôt (4). Ce fut à l'occasion de procès de cette espèce qu'Isocrate composa le discours contre Euthyne et la harangue connue sous le nom de *Trapézitique* (5). — Meier croit que le déposant pouvait atteindre le même but par la δίκη εἰς ἐμφανῶν κατάστασιν (6) ; mais il nous serait impossible de citer un exemple à l'appui de cette opinion.

N'y avait-il pas, en outre, une sanction pénale ?

mie (1). On invoque en ce sens l'autorité de Michel d'Éphèse, qui, dans ses annotations sur Aristote, a écrit : Ὁ μὲν γὰρ νόμος καθόλου κελεύει τὸν μὴ ἀποδιδόντα τὴν παρακαταθήκην ἄτιμον εἶναι (2). On argumente aussi, par analogie, des lois romaines d'après lesquelles le défendeur qui succombait dans l'*actio depositi directa* était noté d'infamie (3). Les dissidences ne se produisent que sur des points de détail. L'atimie était-elle encourue de plein droit par cela seul que le dépositaire avait succombé dans la παρακαταθήκης δίκη, ou bien fallait-il une condamnation spéciale (4) ? L'atimie était-elle complète ou seulement partielle (5) ?

Nous avons cependant un texte de Démosthène qui devrait mettre un terme à toutes ces controverses, en faisant écarter l'opinion qui prévaut généralement et dont elles sont les conséquences. « Pourquoi, dit l'orateur, la République ne demande-t-elle aucun compte à celui qui, ayant volontairement accepté le dépôt, qu'une personne lui a librement fait, d'un, de deux ou de dix talents, nie plus tard les avoir reçus, tandis que l'enlèvement avec violence d'un objet de la plus mince valeur donne naissance à une action publique et à une

(1) Meursius, *Themis Attica*, p. 120 ; Meier, *Attische Process*, p. 514 ; Platner, *Process und Klagen*, II, p. 364 ; Smith, *Dictionary of antiquities*, s. v. παρακαταθήκη ; etc...

(2) *Ad Aristotelis Ethica*, V, p. 77, b.

(3) Lelyveld, *De infamia jure attico*, p. 186.

(4) Meier, *loc. cit.*, p. 514.

(5) Lelyveld, *loc. cit.*, p. 186.

action privée (1)? C'est que, dans ce dernier cas, la société tout entière éprouve un préjudice, tandis que, dans le premier cas, la victime de l'injustice est seule fondée à se plaindre et à demander la réparation pécuniaire du délit » (2). — Si la négation d'un dépôt volontaire laissait la République indifférente, pourquoi le coupable aurait-il été frappé de dégradation civique ?

Le témoignage exprès de Michel d'Éphèse ne pourrait prévaloir sur l'autorité de Démosthène. A plus forte raison en est-il de même d'une affirmation générale, qui peut s'appliquer à des régions autres que l'Attique : ὁ νόμος κελεύει καθόλου. L'argument emprunté aux lois romaines est encore moins décisif. Ce que l'on peut admettre seulement, c'est que l'annotateur d'Aristote, en formulant l'observation qui nous occupe, se référait au droit de Rome et non pas au droit athénien (3).

IV. Dans notre droit français, on admet généralement que la clause qui permet au dépositaire de se servir des choses déposées n'enlève pas au contrat le caractère de dépôt, et en fait seulement un dépôt

irrégulier. Mais on décide cependant que, lorsqu'il a été convenu, au moment même du contrat, que le dépositaire serait uniquement tenu de rendre une quantité pareille, il n'y a plus alors contrat de dépôt, mais bien contrat de *mutuum*. C'est ce que la Cour de Cassation a jugé relativement aux sommes versées dans la caisse d'un banquier pour être passées en compte-courant (1).

Les jurisconsultes romains, à première vue, semblent avoir adopté la solution française : « Si ut tantumdem solveretur convenit, egreditur ea res depositi notissimos terminos » (2). Tel était l'avis de Papinien, et Paul le partageait : « Paulus respondit eum contractum, de quo quæritur, depositæ pecuniæ modum excedere » (3). Mais, par une sorte de contradiction qui a beaucoup embarrassé les interprètes, ils ajoutaient immédiatement que le déposant pourrait agir par l'*actio depositi* (4).

A Athènes, tous les textes nous disent que, en pareil cas, il y avait dépôt, παραχαταθήκη (5), et que, si des contestations surgissaient entre les deux parties, l'action qui devait être intentée était la δίκη παραχαταθήκης (6). — Nous citerons, comme très-caractéristique, l'exemple du compte-courant.

Les riches citoyens d'Athènes ne gardaient dans

(1) Requêtes, 18 août 1856, Dalloz, Pér. 57, 1, 22.

(2) L. 24, D., *Depositi vel contra*, 16, 3.

(3) L. 26, § 1, D., *Eod. tit.*

(4) Conf. l. 25, § 1, D., *Eod. tit.*

(5) Démosthène, *Pro Phormione*, §§ 5-6, Reiske, p. 946.

(6) Voir le *Trapézitique* d'Isocrate, § 13, Didot, 253; § 45, D., 258, etc...

leurs maisons que l'argent nécessaire à leurs menues dépenses quotidiennes. Aussitôt qu'ils avaient une somme importante, ils s'empressaient de la porter chez un banquier, qui leur ouvrait un compte, faisait fructifier les capitaux qui lui étaient confiés, les restituait à la première réquisition du déposant, ou bien effectuait des paiements sur l'ordre et pour le compte de celui-ci (1).

Un passage de Démosthène nous donne quelques détails sur la manière de procéder des banquiers pour l'ouverture et pour la tenue de ces comptes (2). Sur une page de son registre, le trapézite inscrivait le nom du déposant : τοῦ θέντος τοὔνομα ; il indiquait ensuite les sommes qu'il avait reçues du déposant ou qu'il avait directement recouvrées sur les débiteurs de celui-ci : τὸ κεφάλαιον τοῦ ἀργυρίου ; il portait en regard les remboursements ou les paiements qu'il avait faits. — Pour connaître la situation financière du trapézite à l'égard du déposant, il suffisait de comparer le total du crédit et du débit. Le déposant, soit qu'il conservât chez lui un double de ses opérations, soit qu'il consultât sur place les livres du trapézite, pouvait, à chaque instant, apprécier

On a dit que le trapézite ne payait pas d'intérêts au déposant : « Questi non paga interesse a deponenti » (1). — Nous ne croyons pas devoir adhérer à cette opinion. Il nous paraît plus vraisemblable que le créancier recevait des intérêts, calculés peut-être d'après un taux moins élevé que le taux ordinaire de l'argent (2). C'était ainsi que les choses se passaient à Rome. Nous en avons la preuve dans un document fort intéressant, qui a échappé aux recherches des historiens du compte-courant. Nous voulons parler d'une lettre écrite par un *mensularius* à un citoyen « cum quo rationem implicitam habebat propter accepta et data » pour lui faire connaître l'état de ses finances. La brièveté de cette pièce, qui motiva une consultation du jurisconsulte Scævola, nous permet de la reproduire : « Ex ratione mensæ quam mecum habuisti in hunc diem, ex contractibus plurimis remanserunt apud me ad mensam meam trecenta octoginta sex et usuræ quæ competierint ; summam aureorum quam apud me tacitam habes refundam tibi ; si quod instrumentum a te emissum cujuscunque summæ, ex quacunque causa, apud me remansit, vanum et pro cancellato habebitur » (3).

En admettant même que le déposant ne retirât de l'opération aucun profit pécuniaire, il y trouvait au

(1) Lattes, *I Banchieri della Grecia antiqua*, 1868, p. 458.

(2) Becker, *Charikles*, 2e édit., I, p. 115, se borne à dire sans fournir de preuves : « Durch Zinsen hat sich das Kapital ansehnlich vermehrt. »

(3) L. 47, § 1, D., *De pactis*, 2, 14.

moins cet avantage qu'il conservait la libre disposition de ses capitaux, dont il pouvait, à toute époque, demander la restitution (1), et il était cependant protégé contre les chances de perte et de soustraction, auxquelles il eût été exposé s'il eût conservé chez lui les deniers.

Quant au banquier, les profits élevés qu'il retirait de l'exploitation de l'argent, soit en le prêtant à des tiers, soit en l'engageant dans des spéculations lucratives, étaient une rémunération suffisante de ses peïnes et de sa vigilance, et lui permettaient certainement, sans qu'il éprouvât de préjudice, de porter à l'actif du déposant une certaine somme à titre d'intérêts.

Nous avons dit que souvent les trapézites, au lieu de restituer directement les dépôts aux personnes avec lesquelles ils étaient en compte, effectuaient pour elles des paiements. A ce point de vue, les banques d'Athènes rappellent nos banques de virement (2) et les comptes-courants athéniens se rapprochent de nos comptes avec chèques.

Lorsque le déposant prévoyait un paiement dont il voulait charger son banquier, il transmettait à

suivante : τῷ δεῖνι ἀποδοῦναι δεῖ, il faut faire tel paiement à telle personne. Lorsque cette personne lui était connue, le banquier se bornait à cette simple énonciation ; dans le cas contraire, il ajoutait le nom d'une personne chargée de certifier l'identité de l'*accipiens*, et sans l'intervention de laquelle il n'y aurait pas de paiement valable (1).

Parfois, pour mille causes diverses, le banquier n'était pas prévenu à l'avance des intentions du déposant. Celui-ci remettait alors à la personne qui devait se présenter à la banque un mandat de paiement, chèque ou lettre de change (2), revêtu de son cachet ou des signes distinctifs convenus avec le trapézite. Après avoir soigneusement vérifié l'authenticité du titre, le banquier payait et mentionnait l'opération sur ses livres.

Les dépôts irréguliers ne se produisaient pas seulement chez les trapézites ; ils étaient aussi fréquents dans les temples. Les riches citoyens qui ne tenaient pas à retirer de leur argent de gros intérêts, qui se préoccupaient surtout de la conservation de leurs

(1) Démosthène, *C. Callippum*, § 4, Reiske, 1237.

(2) Voir notre *Étude sur la lettre de change à Athènes*, 1865. L'opinion que nous y avons émise a rencontré quelques adhésions. Nous citerons notamment M. Télfy, *Corpus juris attici*, 1868, p. 627, et M. Lattes, *Politecnico*, mai 1868, p. 459. Ce dernier, faisant allusion à la lettre de Stratoclès que nous avons citée, demande fort justement : « Che mai è codesta lettera, fuorichè un biglietto all' ordine, una cambiale? » Cf. Becker, *Charikles*, 2e édit., I, p. 130, note 24 ; un article publié dans les Mémoires de l' Ἑλληνικὸς σύλλογος de Constantinople, et M. George Perrot, *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, 1875.

capitaux, versaient leurs deniers dans les trésors des sanctuaires les plus vénérés. Une inscription trouvée à Lebadea, en Béotie, contient une liste assez longue de dépôts faits par des particuliers dans le trésor de Trophonius (1). Clisthène, craignant pour sa fortune, s'il la laissait à Athènes, déposa la dot de ses filles dans le temple de Junon, à Samos (2). Lysandre de Sparte avait, disait-on, confié à la garde du temple de Delphes un talent d'argent, cinquante-deux mines et onze statères (3). Les princes, les Républiques elles-mêmes, lorsqu'elles voulaient mettre leurs trésors en sûreté, les déposaient dans les temples. Le trésor formé par la réunion des tributs payés par les alliés d'Athènes fut d'abord déposé dans le temple d'Apollon, à Délos; plus tard, on le transporta dans l'un des temples d'Athènes. Les Spartiates songèrent à suivre l'exemple de leurs ennemis et à déposer dans le temple d'Apollon Delphien les contributions payées par leurs alliés (4). Alexandre déposa une somme d'argent dans le temple de Soli, en Cilicie (5). Dion Chrysostôme nous dit que, dans le temple de Diane, à Éphèse, il y avait beaucoup de sommes d'argent provenant de dépôts

tous les pays (1), même par des peuples et des rois » (2).

Ces dépôts étaient administrés par des questeurs intègres, et ils participaient à l'inviolabilité du temple. Il est vrai que les trésoriers ne gardaient pas improductives les sommes confiées à leur vigilance; ils les prêtaient volontiers aux particuliers et surtout aux villes qui se trouvaient dans l'embarras. Ainsi les Alcméonides empruntèrent de l'argent au temple de Delphes (3). Mais des précautions étaient prises pour assurer le remboursement. Le taux de l'intérêt était peu élevé; dans certains cas, il descendit jusqu'à 1,20 % par an (4), ce qui autorisait les questeurs à se montrer exigeants dans le choix des emprunteurs et à accepter seulement ceux dont la solvabilité était à l'abri de toute atteinte. De plus, les opérations aléatoires étaient interdites; ainsi l'argent des temples ne pouvait pas être prêté à la grosse aventure, parce que ce genre de placement expose le bailleur de fonds à des risques inévitables (5). Bœckh était même enclin à croire que le contrat devait toujours être garanti par une bonne hypothèque (6). — Le déposant, malgré l'irrégularité du dépôt, n'avait donc rien à craindre.

(1) Plaute, *Bacchæ*, II, 3, 78.

(2) Orat. XXXI, éd. Teubner, I, p. 363, 3 et suiv.

(3) Démosthène, *C. Midiam*, § 144, Reiske, 561 ; cf. Thucydide, I, 121.

(4) Rangabé, *Antiquités helléniques*, I, p. 195.

(5) Bœckh, *Corpus inscriptionum græcarum*, I, n° 158, p. 258.

(6) Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., II, p. 103.

V. Du dépôt nous rapprocherons le séquestre, conventionnel ou judiciaire.

Le séquestre conventionnel peut être défini : le dépôt que deux ou plusieurs personnes, contradictoirement intéressées, font d'une chose litigieuse entre les mains d'un tiers, qui s'oblige à la garder et à la rendre, lorsque la contestation sera terminée, à la partie qui aura triomphé. Ce contrat était connu des Athéniens sous le nom de μεσεγγύημα, et la définition qu'en donne l'un des lexiques de Seguier est fort exacte : « Μεσεγγύημα · ὅταν τὰ ἐπιδικαζόμενα φίλος φυλάττειν παραλάβῃ παρ' ἀμφοτέρων τῶν ἀντιδίκων (1); il y a μεσεγγύημα lorsque les deux adversaires remettent à un ami, avec mission de les garder, les choses objet du litige. » — Nous pouvons remarquer en passant que le lexicographe a évité une erreur commise par les rédacteurs de l'article 1956 du Code civil, qui admettent l'existence d'un séquestre même dans le cas où le dépôt n'est effectué que par une seule des parties en instance.

Les juristes athéniens voyaient encore un séquestre (μεσεγγύημα) dans le dépôt effectué, à titre de garantie, entre les mains d'un tiers, d'une somme

qu'une personne rendrait à une autre (1). « Qui ignore, dit Lysias, que trois talents ont été déposés chez un tiers (μεσεγγυηθέντα) par Ergoclès pour être remis aux orateurs, si ceux-ci s'abstiennent de l'accuser ou parviennent à le faire acquitter » (2) ? Aratus dépose chez un banquier la récompense qu'il a promise à Erginus pour le cas où celui-ci lui faciliterait la prise de la citadelle de Corinthe (3).

Les auteurs anciens ne nous disent pas quelles actions dérivaient du séquestre ; nous sommes, par conséquent, réduits aux conjectures. Lorsque le tiers gardien de la chose refusait de la restituer sur l'ordre à lui donné par les deux parties intéressées, il pouvait sans doute être actionné par la δίκη παρακαταθήκης. Quand le procès surgissait entre les intéressés eux-mêmes, qui ne pouvaient se mettre d'accord sur le point de savoir si le moment était venu de laisser l'un d'eux prendre la chose séques-

avant de se compromettre ; car, après l'événement, ils n'auraient pas eu d'action en justice pour se faire payer.

(1) Harpocration, *s. v.* μεσεγγύημα, éd. Bekker, p. 126 ; cf. Suidas, éd. Bernhardy, p. 790 ; Bekker, *Anecdota græca*, I, p. 279.

(2) Lysias, *C. Philocratem*, § 6, Didot, p. 217.

(3) Plutarque, *Aratus*, 19. — C'est peut-être au même ordre d'idées qu'il faut rattacher un texte un peu obscur de l'orateur Antiphon, *super choreuta*, § 50, Didot, p. 47 ; les μεσεγγυησάμενοι seraient ceux qui ont conseillé le crime, qui ont excité à le commettre par l'appât d'une récompense déposée en lieu sûr. Voir toutefois Platner, *Process und Klagen*, II, p. 364, qui propose de lire : αὐτοί τε καὶ οἱ μεσεγγυησάμενοι, παρ' οἷς ἐτέθη τὰ χρήματα ; les μεσεγγυησάμενοι seraient ceux qui ont reçu en dépôt les choses volées, les recéleurs.

trée, Meier (1) pense qu'il y avait alors συνθηκῶν παραβάσεως δίκη (2). Ces deux actions appartenaient l'une et l'autre à l'hégémonie des Thesmothètes (3).

Lorsque deux plaideurs se disputent la propriété ou la possession d'une chose, s'il y a lieu de craindre que le possesseur actuel ne fasse des actes préjudiciables à son adversaire, le juge peut ordonner que la chose soit confiée, pendant la durée du litige, à une tierce personne. Il y a alors séquestre judiciaire.

Platon voulait que, de plein droit, ce séquestre fût ordonné dans tous les cas où un procès de revendication ne pouvait pas être immédiatement jugé à l'aide des registres tenus par les magistrats. « Si la chose litigieuse n'est pas inscrite sur les registres officiels, elle sera mise en séquestre, jusqu'au jour du jugement, chez les trois magistrats les plus âgés... Les magistrats devront statuer sur la contestation dans le délai de trois jours. » Quand l'objet séquestré (τὸ μεσεγγυωθέν) sera un animal, la partie qui succombera devra rembourser aux magistrats ce qu'ils auront dépensé pour le nourrir pendant la durée du séquestre (4).

Remarquons que Platon accorde au séquestre une

profité du dépôt, enseignent que le perdant ne peut pas être inquiété par le séquestre (1). Mais Platon, mieux inspiré, à notre avis, mettait à la charge du perdant les frais du séquestre, parce que c'était lui qui les avait occasionnés en contestant mal à propos les droits de son adversaire (2).

Quant au gagnant, le philosophe grec le laissait complètement en dehors des poursuites de la part du séquestre, tandis que, d'après l'opinion généralement reçue aujourd'hui, il peut être actionné *in solidum* (3).

§ II.

« L'insuffisance des documents originaux nous met dans l'impossibilité de parler du mandat (ἐντολή) et des actions qui s'y rapportaient. » Ainsi s'exprimait Meier dans son traité de la procédure attique (4).

Nos recherches personnelles ne nous ont pas conduit à des résultats beaucoup plus satisfaisants. Nous croyons cependant devoir enregistrer, si misérables qu'ils soient, les quelques fragments que nous avons rassemblés.

« Un Athénien, nommé Diomède, homme de bien et ami d'Alcibiade, désirait vivement remporter le prix aux jeux olympiques. Il apprit que la Répu-

(1) Massé et Vergé, sur Zachariæ, V, p. 16, § 741, 3.

(2) Pont, *Petits contrats*, I, n° 549.

(3) Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, 3e éd., III, p. 456.

(4) Meier, *Attische Process*, Halle, 1824, p. 537.

blique argienne avait un char remarquable par ses qualités exceptionnelles. A cette époque, Alcibiade jouissait de beaucoup de crédit à Argos et y comptait un grand nombre d'amis. Diomède lui donna mandat d'acheter l'objet qu'il convoitait. La négociation fut heureuse ; mais, l'opération faite, Alcibiade garda pour lui le char, sans s'inquiéter de Diomède. Celui-ci en fut très-offensé ; non-seulement il prit les Dieux et les hommes à témoins de la fraude dont il était victime, mais encore il porta l'affaire devant les tribunaux. Nous avons au moins un discours d'Isocrate pour le fils d'Alcibiade, à l'occasion d'un char. Il est vrai que, dans le plaidoyer, le demandeur est appelé Tisias et non pas Diomède (1). »

Le plaidoyer auquel Plutarque se réfère est le seizième des discours d'Isocrate, περὶ τοῦ ζεύγους, *oratio de bigis* (2). Les premiers mots de ce plaidoyer, tel qu'il nous a été conservé, ont trait, en effet, à un char qu'Alcibiade avait acquis de la République argienne et dont Tisias se plaignait d'être injustement privé.

Hermann (3) a cru reconnaître dans les καθυφέσεως δίκαι, dont parle Pollux (4), l'action dérivant du

[redacted]

Romains appelaient *mandatum pecuniæ credendæ*. — Lacritus, par exemple, donne mandat (κελεύει) à Androclès de prêter une somme d'argent à Artémon, son frère. Androclès accomplit le mandat. Lacritus sera tenu d'indemniser Androclès de toutes les suites du mandat, et notamment de lui rembourser la somme prêtée, si le débiteur ne peut pas personnellement se libérer.

Dans l'exemple que nous venons d'emprunter à Démosthène, cette conséquence du *mandatum pecuniæ credendæ* est formellement indiquée. Lacritus, dans l'acte même qui constate le prêt, s'oblige expressément à exécuter au profit d'Androclès toutes les stipulations du contrat : ἀναδεχομένου ἅπαντ' ἔσεσθαι τὰ δίκαια κατὰ τὴν συγγραφήν (1).

Plus tard, le débiteur principal, Artémon, étant mort, Lacritus fut poursuivi par Androclès, non pas comme héritier de son frère, à la succession duquel il avait renoncé (2), mais bien comme donneur d'ordre.

S'il est vrai que des différences existent entre la commission et le mandat, puisque, rigoureusement parlant, le mandataire agit pour le mandant et au nom du mandant (3), tandis que le commissionnaire agit en son propre nom pour le commettant (4), on ne peut nier cependant que ces deux contrats ne

(1) Démosthène, *C. Lacritum*, § 15, Reiske, 928 ; cf. § 8, R. 925.

(2) *Argumentum orationis C. Lacritum*, § 1, R. 923 ; *Oratio*, § 44, R. 939.

(3) Article 1984 du Code civil.

(4) Article 94 du Code de commerce.

présentent aussi de grandes similitudes; fréquemment même, on les a réunis sous un nom générique. Nous pouvons nous autoriser de ce fait pour dire ici quelques mots de la commission et du courtage.

D'après le *Traité des Lois* de Platon, le commissionnaire, ὁ προπωλῶν (1), est responsable envers l'acheteur des défauts de la chose vendue et de l'absence de qualité chez le vendeur : τοῦ μὴ ἐνδέκως πωλοῦντος ἢ καὶ μηδαμῶς ἀξιόχρεω. Il peut être actionné en justice concurremment avec celui au nom duquel il a vendu : ὑπόδικος δ' ἔστω καὶ ὁ προπωλῶν, καθάπερ ὁ ἀποδόμενος (2).

Quant au courtier, il se borne à mettre en relations les personnes qui veulent vendre et celles qui veulent acheter; par ses démarches, il facilite leurs transactions, mais il ne prend pas d'engagements personnels.

On a fait remarquer, avec quelque vraisemblance, que le rôle d'intermédiaire entre les vendeurs et les acheteurs avait dû être fréquemment rempli par les proxènes (3). Les rapports existant entre le mot προξενεῖν et le mot προξενητής, la définition du com-

Une certaine espèce de courtiers, peu en honneur de nos jours, paraît avoir joué un grand rôle dans la société d'Athènes. Nous voulons parler des μνήστριαι ou προμνήστριαι, intermédiaires pour les mariages : αἱ συνάγουσαι τὸν γάμον (1). C'étaient presque toujours des femmes, leur nom même et la définition du grammairien l'indiquent assez. Il y en avait parmi elles, et c'étaient les plus estimées (αἱ ἀγαθαί), qui se contentaient de dire la vérité (2); aussi les unions accomplies par leurs soins étaient généralement heureuses, tandis que les folles louanges des autres conduisaient à des mariages mal assortis. Les époux, reconnaissant bientôt leur erreur, se détestaient mutuellement et maudissaient de tout leur cœur, comme Strepsiade, la misérable entremetteuse qui les avait unis.

Εἶθ' ὤφελ' ἡ προμνήστρι' ἀπολέσθαι κακῶς
ἥτις με γῆμ' ἐπῆρε τὴν σὴν μητέρα (3).

§ III.

Le cautionnement *judicio sistendi causa* occupe une place saillante dans la procédure athénienne, et il n'est pas sans intérêt de rechercher dans quels cas il était exigé des étrangers et des citoyens.

I. L'étranger, assigné en justice et désireux de

(1) Pollux, III, 31.
(2) Xénophon, *Memorabilia*, II, 6, § 36.
(3) Aristophane, *Nubes*, vers 41-42.

conserver sa liberté, au lieu de rester en prison jusqu'au jour du jugement, était tenu de fournir des cautions (ἐγγυητάς); s'il n'en trouvait pas, les magistrats, pour s'assurer de sa personne, le contraignaient par corps à ne pas s'éloigner de l'Attique.

Nous lisons, en effet, dans le *Trapézitique* d'Isocrate, discours prononcé par un étranger venu du Pont à Athènes : « Mon adversaire me traîna devant le Polémarque, en me demandant des cautions, et il ne me rendit ma liberté que lorsque je lui eus présenté des garants pour une somme de six talents » (1).

Démosthène est encore plus explicite : « Vous auriez pu citer Protus devant le Polémarque pour le contraindre à fournir des cautions. S'il en eût trouvé, il n'aurait pas pu s'échapper, ou bien vous auriez eu le droit de poursuivre ses garants; s'il n'en eût pas trouvé, il aurait été obligé d'aller en prison : « εἰ δὲ μὴ κατέστησεν (ἐγγυητάς), εἰς τὸ οἴκημα ἂν ἦει » (2).

Nous pourrions encore invoquer l'exemple d'Agoratus, étranger (3) poursuivi par une action criminelle, qui n'échappa à la détention préventive qu'en

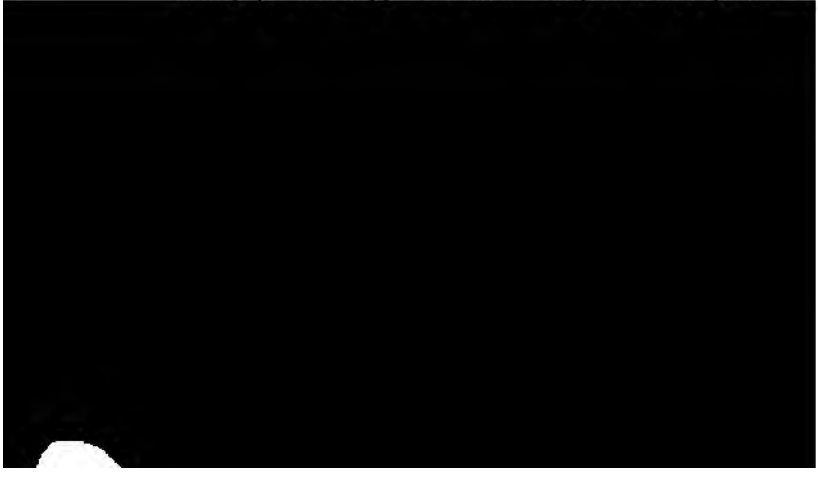

Ainsi, pour les étrangers, sans distinction possible entre les actions publiques et les actions privées, la loi exigeait ou la détention préventive ou le cautionnement *judicio sistendi causa.*

Dans tous les cas que nous venons de citer, la faculté pour l'étranger d'obtenir sa mise en liberté sous caution ne paraît pas avoir été contestée. Mais cette liberté sous caution était-elle pour l'étranger un droit, ou bien dépendait-elle du bon vouloir des magistrats instructeurs qui restaient toujours libres de la lui refuser? — Le doute vient d'un texte d'Antiphon: « J'ai été emprisonné, dit l'orateur, par une de ces injustices, dont nul autre que moi ne fut jamais victime. Je voulais, comme l'exige la loi, fournir trois cautions. Mes adversaires manœuvrèrent si bien qu'il me fut impossible de le faire. Jamais un étranger qui s'est déclaré prêt à fournir des cautions n'a été privé de sa liberté. C'est là une règle constante, observée par les inspecteurs de police qui sont chargés de veiller sur les malfaiteurs. Moi seul, je n'ai pu me servir de cette loi que l'on applique à tous les autres étrangers (1). » — Nous serions porté à croire que le magistrat instructeur ne pouvait pas arbitrairement refuser la liberté à l'étranger qui présentait des garants; ce refus eût été une injustice et une illégalité. Mais ce même magistrat était sans doute chargé d'apprécier souverainement si les cautions présentées étaient recevables, et, en rejetant successivement toutes celles

(1) Antiphon, *De cæde Herodis*, § 17, Didot, p. 26-27.

vient de nous présenter la loi Génevoise, dire un mot de certaines théories qui dérivent, celles-là, d'un ordre de préoccupations bien différentes, mais qui ont pu, à leur insu, et bien contre le gré de leurs adhérents, préparer l'avènement de la loi que nous critiquons : nous voulons parler des efforts faits, dans ces derniers temps, pour obtenir l'introduction, dans notre Code civil, de dispositions spéciales réglant le sort des filles séduites et autorisant la recherche de la paternité.

Chacun connaît la chaleur des convictions religieuses et l'incontestable talent des publicistes et des orateurs qui se sont faits, au nom des principes du droit naturel pur, les avocats de la théorie nouvelle. Effrayés du progrès incessant de la démoralisation publique et de l'affaiblissement des principes religieux au sein de la société contemporaine, des hommes éminents ont cru voir, dans une modification de notre loi à cet égard, un remède assuré contre les maux qu'ils déplorent et dont nous sommes les premiers à gémir. Il leur a semblé qu'en permettant à la jeune fille séduite de traîner devant les tribunaux l'auteur de sa honte, et d'obtenir la réparation pécuniaire due à son honneur compromis, ou encore en autorisant, ce qui revient au même, l'enfant naturel à déchirer le voile dont la nature a voulu envelopper l'œuvre de la paternité, on pouvait espérer une grande amélioration dans l'état de nos mœurs publiques.

Nous sommes de ceux qui professent pour les choses saintes un respect profond, et plus que personne [illegible] souhaitons de voir s'affermir autour

comme dans les autres hypothèses que nous allons parcourir, être au nombre de trois et prises parmi les citoyens qui appartenaient à la même classe que l'accusé : τὸ αὐτὸ τέλος τελοῦντες (1).

2° Ce que nous venons de dire de l'ἀπαγωγή doit être vrai également pour l'ἐφήγησις, qui présentait avec elle de notables similitudes, et qui ne s'en distinguait qu'en ce que l'accusateur, au lieu de traîner le coupable devant le magistrat, conduisait le magistrat vers le coupable (2).

3° Dans le cas d'ἔνδειξις, l'accusé était certainement, au moins en règle générale, soumis à la détention préventive : Παρεσκευάζοντο... ἐνδεικνύναι με καὶ ἐμβάλλειν εἰς τὸ δεσμωτήριον (3)... Τὸν ἐνδειχθέντα δησάντων οἱ ἕνδεκα ἐν τῷ ξύλῳ, disait la loi (4). — Pour échapper à l'emprisonnement, il fallait donner des cautions.

Nous trouvons cependant un cas où l'accusé fut laissé en liberté sans condition. Andocide, dans son *Discours sur les mystères*, se défend contre l'ἔνδειξις de Céphisius, et il fait remarquer qu'il se présente spontanément devant ses juges. « Rien, dit-il, ne m'obligeait à demeurer à Athènes et à me soumettre à votre décision. Je n'avais pas donné de cautions et je n'étais pas contraint par corps. Si donc je viens devant vous, c'est surtout parce que j'ai confiance dans la justice de ma cause » (5).

(1) Démosthène, *Eod. loc.*, § 144, R. 745.
(2) *Dictionnaire des Antiquités*, v° Apagogé, p. 300.
(3) Démosthène, *C. Nicostratum*, § 14, R. 1251.
(4) Démosthène, *C. Timocratem*, § 146, R. 746.
(5) Andocide, *De Mysteriis*, § 2, Didot, p. 48 : οὐδεμιᾶς μοι

4° Dans l'εἰσαγγελία, comme dans l'ἔνδειξις, le droit commun était que l'accusé, lorsque l'accusation avait été jugée recevable par le sénat, fût placé en prison (1), à moins qu'il ne trouvât trois cautions payant les mêmes taxes que lui (2).

Il y avait deux cas toutefois où l'offre d'une caution ne suffisait pas, à celui qui était poursuivi par l'εἰσαγγελία, pour obtenir la liberté provisoire de sa personne : lorsque le crime imputé était soit la trahison (προδοσία τῆς πόλεως), soit une tentative de renversement de la démocratie (κατάλυσις τοῦ δήμου).

La règle et les deux exceptions nous ont été conservées dans la formule du serment que les sénateurs prêtaient lorsqu'ils entraient en fonctions : « Je ne ferai enfermer aucun Athénien, s'il fournit trois cautions ayant le même revenu que lui, à moins qu'il ne soit inculpé d'avoir trahi l'État ou d'avoir conspiré contre le gouvernement du peuple : Οὐδὲ δήσω Ἀθηναίων οὐδένα, ὃς ἂν ἐγγυητὰς τρεῖς καθιστῇ τὸ αὐτὸ τέλος τελοῦντας, πλὴν ἐάν τις ἐπὶ προδοσίᾳ τῆς πόλεως, ἢ ἐπὶ καταλύσει τοῦ δήμου συνιὼν ἁλῷ » (3).

5° Un dernier exemple, que nous fournit Xéno-

Arginuses, nous présente une nouvelle dérogation au principe de la liberté provisoire dans le cas de προβολή. Les Athéniens, regrettant la condamnation rigoureuse prononcée contre les généraux, décidèrent que l'on procéderait par voie de προβολή contre les instigateurs de cette déplorable mesure. Les accusés furent obligés de fournir caution pour jouir de la liberté en attendant l'audience : ἐψηφίσαντο .... ἐγγυητὰς καταστῆσαι ἕως ἂν κριθῶσιν (1).

Est-il vrai, comme le dit M. Schœmann (2), qu'on ne doit voir dans ce fait qu'une mesure exceptionnelle et que dans les cas ordinaires il n'y avait aucune exigence pareille? Nous serions porté à le croire, soit à cause du caractère habituel de la προβολή, soit parce qu'il fallut une décision spéciale de l'Assemblée pour soumettre les accusés à la nécessité du cautionnement.

Toutes lès fois que la procédure employée par l'accusateur n'était pas une de celles que nous venons d'indiquer, l'accusé avait un droit absolu à la liberté.

Il en était ainsi notamment dans la φάσις. On argumenterait vainement, en sens contraire, d'un passage d'Isocrate, dans lequel l'orateur rappelle que, poursuivi par voie de φάσις, il fut obligé d'user de persuasion pour décider ses accusateurs à recevoir des cautions : ἐπείσθησαν ἐγγυητὰς παρ' ἐμοῦ δεξάσθαι (3). L'orateur, en effet, était étranger à

(1) Xénophon, *Historia græca*, I, 7, § 35.

(2) *Der attische Process*, p. 587.

(3) Isocrate, *Trapeziticus*, § 42, D. p. 257.

Athènes et il ne pouvait réclamer une prérogative établie au profit exclusif des citoyens.

La détention préventive était de même repoussée dans les γραφαί, quelle que fût d'ailleurs la gravité du fait poursuivi. Nous savons, par des textes nombreux, que la loi athénienne permettait au meurtrier, même après les plaidoiries commencées, de se dérober à la condamnation par un exil volontaire : μετὰ δὲ τὸν πρότερον λόγον ἐξῆν φυγεῖν (1). Or, cette faculté est entièrement inconciliable avec l'existence de l'emprisonnement à défaut de caution.

Il est vrai que, dans le cas de parricide, l'accusé n'avait pas le droit de s'enfuir : πλὴν εἴ τις γονέας εἴη ἀπεκτονώς (2). — Devons-nous en conclure qu'on s'assurait alors de sa personne ? C'est l'avis de M. Schœmann : « Non licuit tamen in exilium ire qui parricidium commisisse arguebantur, quos proinde in vincula datos consentaneum est (3). » — Cependant les textes ne nous disent pas, d'une façon absolue, que le parricide est privé de la faculté de s'enfuir ; ils lui refusent seulement le droit de prévenir, en s'exilant, une sentence défavorable devenue imminente. Quand l'attitude des juges, pendant le

que les textes enlèvent au parricide. Mais rien ne prouve qu'il n'ait pas eu la possibilité de s'enfuir pendant la durée de l'instruction du procès.

Dans le cas même où l'accusation se fondait sur un de ces crimes de lèse-majesté, que la loi classait aux premiers rangs dans l'échelle des délits, la trahison et les entreprises contre la démocratie, si, au lieu de procéder par voie d'εἰσαγγελία, on employait la γραφή, l'accusé conservait sa liberté provisoire. L'opinion contraire ne peut s'appuyer que sur une interprétation exagérée du serment des sénateurs, qui déclarait l'emprisonnement obligatoire pour les accusés de προδοσία et de κατάλυσις τοῦ δήμου (1). — Mais la formule du serment sénatorial n'avait en vue que le cas d'εἰσαγγελία, puisque le sénat n'était jamais appelé à connaître des γραφαί.

On a soutenu enfin que les citoyens, dont la nationalité paraissait suspecte, et qui, pour cette raison, étaient accusés par la γραφὴ ξενίας, étaient détenus préventivement, sans même pouvoir échapper à l'emprisonnement par l'offre d'une caution. « Qui accusabantur τῆς ξενίας in vincula primum conjiciebantur antequam judicia de illis redderentur, neque fidejussores dare licebat (2). » Cette opinion s'appuie seulement sur quelques mots du scholiaste Ulpien : πρὸ μὲν κρίσεως (τῆς ξενίας) ὤκει (ὁ γραφόμενος) τὸ δεσμωτήριον (3).

Mais il suffit de rapprocher ce texte du passage de

(1) Démosthène, *C. Timocratem*, § 144, Reiske, 745.

(2) Samuel Petit, *Leges Atticæ*, éd. Wesseling, p. 252.

(3) *Oratores Attici*, éd. Didot, II, 729, R. 741, 19.

Démosthène qu'il a la prétention d'éclaircir pour reconnaître que le scholiaste a été victime d'une erreur. Voici en effet ce que dit Démosthène : « Ceux qui ont succombé dans l'action d'extranéité ne se plaignent pas de rester en prison jusqu'au jugement de leur action en faux témoignage. Ils se résignent à être détenus et ne pensent pas qu'il soit indispensable pour eux d'obtenir la permission de circuler librement dans la ville, après avoir fourni des cautions » (1).

L'orateur prévoyait donc le cas où le défendeur dans l'action d'extranéité avait été déclaré étranger ; seulement le condamné, usant d'une voie de recours contre le jugement, poursuivait comme faux témoins ceux dont la déposition l'avait fait succomber. La loi l'astreignait alors à rester provisoirement en prison, non-seulement parce que, en vertu de la chose jugée, il était présumé étranger, mais encore pour un autre motif que l'orateur nous indique. « La République croit qu'il est sage de ne pas se fier à ce condamné ; elle craint qu'il ne profite de la faculté de fournir des cautions pour se dérober au châtiment. Voilà pourquoi elle l'oblige à demeurer sous

sous caution, aurait eu un moyen trop facile de se dérober à la peine (1).

Il faut donc écarter l'argument que de savants auteurs ont cru trouver dans le scholiaste et dire que la γραφὴ ξενίας était soumise aux mêmes règles de procédure que les autres actions publiques.

Quand l'accusé, profitant de la liberté qui lui avait été laissée, se dérobait par la fuite aux conséquences de l'accusation dirigée contre lui, quel était le sort de ses cautions? Un texte d'Andocide semble dire que les répondants devaient subir les peines que le cautionné aurait encourues. Τοὺς ἐγγυητὰς ἔδει τοῖς αὐτοῖς ἐνέχεσθαι ἐν οἵσπερ οὓς ἠγγυήσαντο (2). — Ne serait-ce pas bien rigoureux, et comprendrait-on que, dans le cas de crime capital, le juge, désespérant d'atteindre l'accusé principal, condamnât à mort les trois cautions?

Il fallait cependant que la responsabilité fût assez lourde; car les cautions d'Agoratus, qui conseillaient à celui-ci de s'enfuir, ajoutaient qu'elles s'empresseraient de le suivre. Elles se condamnaient donc volontairement à l'exil pour prévenir le sort qui leur eût été réservé, si elles fussent restées à Athènes après le départ d'Agoratus (3).

(1) Meier, *De bonis damnatorum*, p. 94; Schœmann, *Attische Process*, p. 582, 21; Platner, *Process und Klagen*, II, p. 68; de Bruyn de Neve-Moll, *De conditione peregrinorum apud Athenienses*, p. 69.

(2) Andocide, *De mysteriis*, § 44, Didot, 55.

(3) Lysias, *C. Agoratum*, §§ 25, 26, 27, 52, 58, D. p. 153, 156, 157.

ἐγγυησαμένων (1).

(1) Xénophon, *Historia græca*, I, 7, 35.

LES

FÊTES PUBLIQUES

DANS L'ANCIENNE FRANCE

Par M. DESDEVISES DU DEZERT

Membre titulaire.

Ce n'est point ici, à proprement parler, l'histoire des fêtes publiques dans l'ancienne France; un volume n'y suffirait pas, et ce serait beau sujet de crier pour les mélancoliques. C'en est seulement la fleur, ou comme une esquisse des réjouissances publiques les plus ordinaires, couronnements, entrées solennelles, processions, repas, chasses, tournois, jeux, cérémonies, fêtes municipales. J'y mêle volontiers sur ma route les costumes, les progrès de l'industrie, les traits de mœurs, et montre, sources en main, combien la matière est diversifiée, quel parti on pourrait en tirer, si la plume était aussi bien affilée que la langue. Je ne dis pas que je laisse le plus possible la parole aux contemporains : c'est mon profit, et mon excuse; d'ailleurs, on le verra bien.

Dans les siècles qui suivent la conquête, il n'y a point véritablement de fêtes publiques; les serfs ne s'amusent guère. Mais il y a un roi, des guerriers,

des évêques, des moines qui se mettent en frais, prennent leurs ébats chacun à sa manière, et dans leurs ébats tout est naïf et original. L'Église donne le ton : il le faut bien, tant l'imagination des Francs est indigente ! et tout d'abord ce sont des fêtes religieuses. A Reims, au baptême de Clovis, le sanctuaire étale toutes ses richesses ; les cierges brûlent, l'encens fume, les prêtres font entendre leurs chants; le catéchumène ébloui se croit déjà dans le paradis. A Tours, le premier rang n'est plus à l'évêque, mais au roi : Clovis entre à cheval dans la basilique toute récente de l'apôtre des Gaules ; il a revêtu la pourpre romaine, et c'est avec une extrême bienveillance qu'il jette de sa main au peuple assemblé la monnaie des empereurs. Le peuple, toujours acquis à celui qui donne, l'accompagne de ses acclamations.

Sans doute les barbares ignorent le luxe véritable, mais cela s'apprend vite, et l'instinct du bien-être leur vient promptement. Les empereurs qu'ils remplacent étaient logés assez commodément : ils s'installent dans leurs palais. Ils s'habituent aussi à se vêtir plus chaudement, le plus souvent, il est vrai, d'étoffes grossières, empruntées à la vie commune,

peuvent, se font des trésors qui deviennent considérables avec le temps, et chaque expédition, lointaine ou prochaine, leur vaut quelque objet nouveau. Si Clovis récompense les meurtriers de Ragnachaire avec de faux or, c'est apparemment qu'il le distingue de l'or véritable. C'est pour posséder les trésors de Sigebert, renfermés dans des coffres profonds, que Clodéric tue Sigebert, et que Clovis tue Clodéric, et les grands coffres prennent le chemin de Paris, comme naguère ils prenaient le chemin de Bade ou de Schwerin.

La passion de ces premiers rois pour le métal brillant est étrange, et presque égale à l'instinct de l'autruche. Dans la conquête de la Thuringe, Thierry garde le sol, Clotaire prend les meubles, et paraît avoir la meilleure part. Une autre fois, Clotaire tend des embûches à Thierry : Thierry les découvre et se fâche; il l'apaise avec un plat d'argent. Mais bientôt il le regrette et le redemande ; Thierry, plein d'indulgence, lui rend son plat. C'est encore dans le même but d'acquérir que Thierry conduit deux fois ses leudes en Auvergne, que Childebert Ier va en Espagne, que Childebert II s'étend jusqu'à Marseille. Les autres barbares les imitent : on se rappelle au musée de Cluny les belles couronnes de Récésuinte. Chaque année, pendant deux siècles, les Avares extorquent deux lits d'or massif à la lâcheté des Grecs ; ils se font à la longue un mobilier magnifique dont Charlemagne héritera.

Dans les plaisirs des rois barbares, les festins ont une place très-honorable, et la chasse y pourvoit autant que les terres du domaine. Le roi nourrit dans

sa truste, c'est-à-dire à ses dépens, avec ses ressources privées, les guerriers les plus illustres, ceux qu'il appelle ses compagnons. Pour eux on rôtit les moutons entiers, les quartiers de bœuf, les sangliers et les cerfs ; pour eux l'hydromel, le vin, la bière coulent des larges cruches. Tous sont de terribles mangeurs, et les clercs ne restent pas sensiblement en arrière : rappelons-nous seulement les lettres et les petits vers de l'évêque Fortunat. Quand Brunehaut, que Fortunat a chantée, vint en France pour épouser Sigebert, roi de Metz, sa dot la suivait, portée sur une longue file de chariots, et le jeune roi, ayant fait préparer des fauteuils, la prit pour femme avec une joie et des réjouissances infinies. Galsuinte, sœur de Brunehaut, avait épousé Chilpéric avec une dot semblable : la dot dissipée, Chilpéric la fit étrangler.

On connaît l'opulence de Dagobert et l'habileté de son orfèvre, le populaire saint Éloi. Mais, quoiqu'à la cour mérovingienne il y ait des fêtes alors, elles sont effacées par les fêtes de l'Église, comme à St-Denis, à Arras, à St-Maixent, à Autun, quand on expose les reliques des saints. Déjà les manoirs se

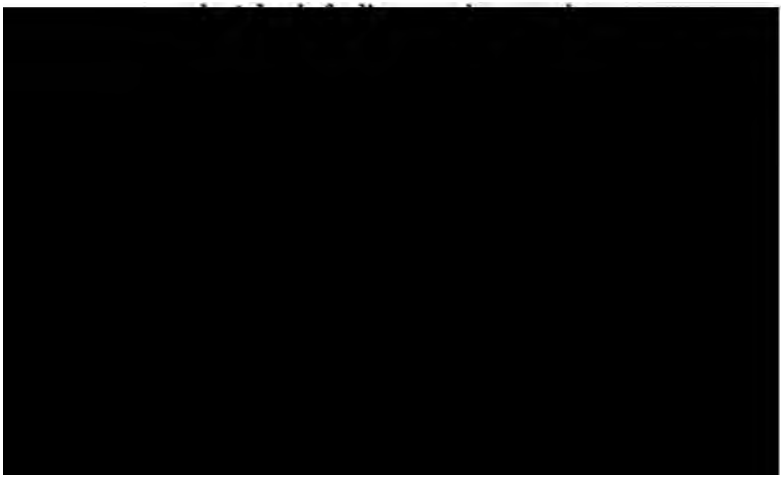

les ambassadeurs des Espagnols, des Arabes et des Grecs. Il traite ses leudes avec une douce familiarité, et c'est moins un maître qu'un père de famille prévoyant et libéral. Peu de variété, du reste : ce sont des repas donnés aux comtes, des chasses, de longs offices, des chants d'église. Les fermes du domaine donnent les vivres, et tout en vient : le persil, la ciboule, le beurre, la viande, la volaille et les œufs.

Ingelheim, palais de Louis le Débonnaire, est une riche demeure : on y sent la main des ouvriers du Midi, des Italiens certainement, des Grecs peut-être. Les colonnes, les portes, les fenêtres, les toits de formes variées y sont multipliés à l'infini ; l'église est revêtue des marbres les plus rares. Sur les murs du palais on voit peintes ou sculptées les aventures de Cyrus, de Pérille et de Phalaris, de Romulus, d'Annibal, d'Alexandre, de Constantin, de Théodose, qui conduisent à travers les âges jusqu'à Charles; Charles domine tous les autres héros de sa tête majestueuse. C'est là, dans cet asile brillant, que le Rhin, couvert de cent voiles blanches, amène Harold le Danois. Par l'ordre de Louis, on revêt Harold de la chlamyde, de l'épée, des bracelets étincelants ; une riche couronne orne sa tête. L'épouse du roi de la mer reçoit aussi de l'impératrice Judith une tunique resplendissante de tout l'art de Minerve. Puis le glorieux empereur s'avance, appuyé sur les bras de ses fidèles; derrière lui, le jeune Charles, brillant de vigueur et de gaieté, frappe fièrement le marbre de ses petits pieds. D'immenses provisions, des mets divers, des vins de toute espèce sont préparés pour le maître du monde. Pierre, le chef des panetiers,

Gonton, qui préside aux cuisines, étendent sur les toisons blanches comme la neige les nappes blanches, et dressent les mets dans des plats de marbre. Cette magnificence, copiée de l'ancienne étiquette impériale, remplit d'étonnement le cœur des barbares.

Le lendemain, c'est un rendez-vous de chasse : on forme dans la forêt un salon de verdure, et on y apporte tout ce qui peut assouvir la faim. Ce sont, en guise de rôti, les entrailles chargées de graisse des animaux tués ; même détail dans l'Odyssée. On vide les coupes, on puise dans les dons de Bacchus une chaleur vivifiante, et la gaieté se répand dans tous les cœurs. Le repas achevé, Louis, plein de bonté, distribue les trophées de la chasse entre ses fidèles, sans oublier les clercs. Il y a bien des choses dans ce tableau, et tout n'en est point barbare.

Le peuple aussi se civilise : d'ailleurs, à cette date, il est moins franc que gallo-romain. D'après Abbon, la France du IX[e] siècle est encore la nation la plus éprise d'une vaine parure. « O France ! dit le bon moine, il te faut des agrafes d'or pour relever tes magnifiques vêtements, de la pourpre de Tyr pour donner à ta peau un vif incarnat (du rouge, peut-

jeunes de six ans, nous pourrions dire que nous n'avons rien perdu.

Après les ténèbres épaisses du X^e^ siècle, quand le monde, revenu de ses terreurs, secoue les haillons de son antiquité pour revêtir la robe blanche des églises, les Normands sont au premier rang, et partout où passe cette race héroïque, en Orient, en Sicile, à Tarente, à Rome, en Normandie, en Angleterre, on sent comme un souffle de génie. L'histoire vraiment épique de Guillaume le Bâtard, brodée par la reine Mathilde ou sous ses yeux, est une fête continuelle dont nous possédons le tableau originel, et l'aiguille y est conduite avec une audace si naïve, que les meilleures gravures ne parviendront jamais à la reproduire exactement. Avec les moyens les plus simples, les effets les plus saisissants sont obtenus : il y a du trait. Ici Guillaume aborde à Hastings : aussitôt on prépare la nourriture de l'armée ; devant nous est le bétail, près d'être immolé. Déjà les morceaux dépecés s'emportent sur les épaules, le feu brille, la broche tourne, les plats se dressent, se mettent sur les tables ; les coupes se remplissent, et le frère de Guillaume, le belliqueux Odon, dit le *Benedicite* : c'est après un repas solide qu'on marche à l'ennemi. Dans ce travail unique, la plus vaste de toutes les broderies, un point suffit, un seul, pour traduire, grossièrement sans doute, mais fidèlement et énergiquement, une impression, un ordre, un geste, et le XI^e^ siècle n'a pas de plus habile interprète. Tout est plein d'imagination et de saveur, de vérité, de variété, d'ordonnance et de mouvement.

Les fêtes habituelles des rois sont toujours les

chasses, les tournois, et à leur suite les repas, ces repas interminables auxquels Guillaume doit son énorme embonpoint. Guillaume II le Roux n'est pas moins glouton : avec lui les tonnes d'or passent comme un schelling. Robert Courte-Heuse, prisonnier de son frère pendant vingt-neuf ans, se plaint au pape. « Que veut Robert, disent les envoyés de Henri Beauclerc ; n'est-il pas servi en abondance ? » En énumérant tous les plats de sa table, ils pensent avoir tout dit.

Sous Philippe-Auguste, la Philippéide de Guillaume le Breton nous donne peut-être dans ses vers boursouflés le récit de la première fête publique. Nous sommes au lendemain de Bouvines : « Une seule journée, dit-il, fait naître mille triomphes, et les clairons retentissent dans les rues. L'habitant des champs brille sous l'écarlate, et, tant l'habit change le cœur ! il ose se comparer aux rois. Les flambeaux de cire brillent toute la nuit dans les mains de tout le monde ; Paris ajoute à ses acclamations des dépenses plus grandes ; pendant sept jours et sept nuits ce ne sont que chants et danses continuelles, que festins somptueux, dont les disciples de Pallas font les frais. »

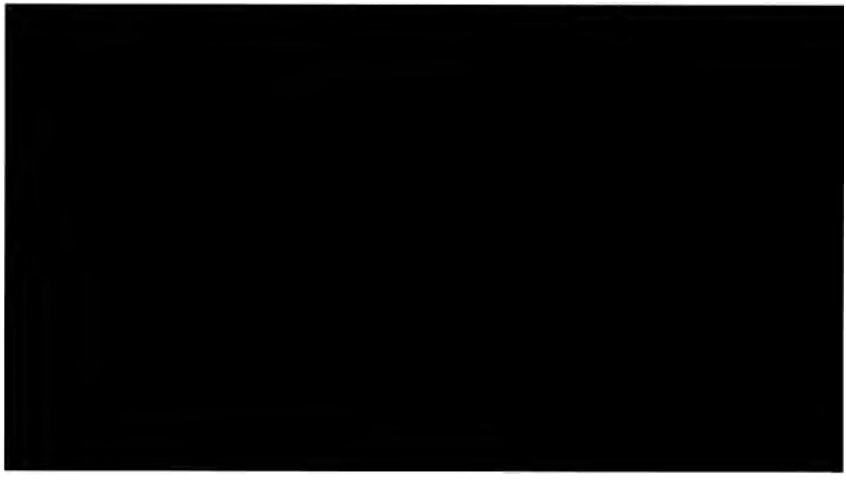

turbulents, des pillards éhontés, qui souvent embarrassent leurs maîtres, et ont horreur de la discipline. Mais ils sont gais, ils abondent en inventions plaisantes et récréatives, ils sont sensibles à la gloire, et respirent l'amour de la patrie. Le sentiment de la nationalité, déjà très-fort sous saint Louis, précède et provoque le désir de la liberté.

La fête donnée par saint Louis dans les halles de Saumur a, comme plus tard les plaids de Vincennes, un air patriarcal : on y reconnaît le rôle nouveau et tout paternel de la royauté. Chacun mange, boit, sert, coupe et tranche à son rang et à sa place, sans confusion ; les dames mangent d'un côté, les clercs de l'autre ; les cuisines, les bouteilleries, les paneteries, les dépenses sont bien disposées et bien pourvues ; ce sont partout des surcots de drap d'or ; tous s'en retournent contents, défrayés de leur dépense, et emportant de quoi se faire un habit neuf.

Ne cherchons rien de pareil dans les règnes suivants, quoique le luxe fasse toujours des progrès, et que la puissance soit grande. La réception de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre à Pampelune est belle, mais froide ; les fêtes données au Louvre, puis au Temple après la destruction des Templiers, ont un caractère sombre et farouche, qui respire l'orgueil, la cruauté, les passions brutales, et tout n'est pas roman dans la Tour de Nesle. La cour de Philippe respire la haine, la corruption, la concussion, la sorcellerie, la magie ; le diable y règne sans partage, et le diable est mauvais compagnon.

On sait combien fut populaire l'avènement des Valois. La noblesse salua le roi trouvé d'acclama-

tions bruyantes, et Vincennes fut pendant quinze ans le centre des tournois et des pas d'armes. L'hommage d'Amiens fut une fête féodale d'un incomparable éclat, où la France vit avec joie le roi d'Angleterre à genoux devant son suzerain au milieu d'une assemblée de rois. Mais Édouard III prit une cruelle revanche; sa ville en bois de Villeneuve-la-Hardie, construite en quelques semaines sous les murs de Calais, était une place bien ordonnée, qui avait deux marchés par semaine, ravitaillée incessamment par les Flamands, et où l'on trouvait de tout pour son argent. Les grands seigneurs avaient alors une opulence royale, et les objets précieux possédés par Humbert, dernier dauphin de Viennois, feraient un musée tout entier.

La fureur des fêtes est si grande au XIV^e^ siècle, que ni Crécy, ni Calais, ni la peste noire ne peuvent l'arrêter. Édouard III institue l'ordre de la Jarretière; aussitôt Jean, par un édit daté de St-Christophe-en-Halate, institue l'ordre de l'Étoile, ou de la Noble Maison, dont St-Ouen est le chef-lieu. Le roi doit y tenir cour plénière au moins une fois l'an, c'est-à-dire y recevoir et traiter toute sa noblesse. Les

accueilli avec empressement malgré ses revers. A Amiens, il est si bien venu, qu'il s'y tient jusqu'à la Noël; à Paris, on lui sert un dîner grand et noble, et bien étoffé; on lui fait de riches présents; les prélats et les barons « le festoient et conjouissent de leur mieux, et lui-même les reçoit doucement et bellement, car il le sait faire. » Les fêtes du prince Noir à Bordeaux sont d'abord très-brillantes, tant qu'il n'a point gagné la fièvre dans les guerres de Castille. Charles V, dans son palais des Tournelles, se montre plus réservé; il est grand bâtisseur, mais il est économe; il songe surtout à remplir ses coffres, et laisse les tournois et les fêtes à ses frères d'Anjou et de Bourgogne, qui s'en acquittent bien.

Le règne de Charles VI, rempli de tant de misères, vit aussi reparaître les fêtes royales. A Amiens, où les ducs, ses oncles, ont amené Isabeau de Bavière en pèlerinage, Charles peut à peine dormir « de faim de voir celle qui doit être sa femme. » Au bout de quelques jours on les marie, « pour guérir le malade », et on met sur la tête de la jeune reine une couronne qui vaut l'avoir d'un pays. Le dîner est appareillé au palais de l'évêque, servi par comtes et barons, et, le soir venu, les dames couchent la mariée, comme c'est leur office.

Quatre ans plus tard, Isabeau fait son entrée à Paris, et les bourgeois n'épargent rien pour lui plaire, car ils songent à la retenir chez eux pour y faire ses couches. Partout les rues, les fontaines sont tapissées de drap d'or et de soie : il semble qu'on soit à Alexandrie ou à Damas, et qu'on ait le drap pour rien. Ce sont des châteaux de bois, des ciels

d'azur, semés d'étoiles d'argent, des anges qui sortent de la voûte, et qui font leur compliment, des paradis où la Vierge tient dans ses bras l'enfant Jésus, qui joue avec une grosse noix ; enfin, dans la cour du palais, encore des tours en bois, et une telle presse que la reine en fut « mésaisée. » Le roi voyait tout, mêlé à la foule, en croupe derrière un de ses gens, et recevant plus d'un horion ; le soir, au milieu de sa cour, il s'en « farçait » avec les dames.

Isabeau rentra à l'hôtel de St-Paul suivie de plus de mille chevaux. Les draps de la Normandie, déjà renommés, tapissaient la cour de l'hôtel. Le lendemain, on apporta les présents des bourgeois, qui étaient magnifiques : un vaisseau d'or, des pots, des plats, des trempoirs, des flacons, des drageoirs, des salières, des lampes, des écuelles ; en tout plus de quatre cent cinquante marcs, sans compter l'argent. Le roi les reçut avec plaisir, mais quand les bourgeois firent leur requête, il n'y prit pas garde, recommença à altérer les monnaies, à augmenter la gabelle ; bientôt aussi on recommença à manquer du nécessaire. Comme Charles ne cessait pas de dépenser, le peuple ne devait pas cesser de payer :

chef jusqu'à la plante des pieds, et le roi les conduisait : il était défendu de s'approcher avec torches et torchins. Le duc d'Orléans, frère de Charles, ignorait la défense ; il voulut les voir de plus près, et en un moment « tout fut enflambé. » Deux moururent sur place, deux autres deux jours après, dans des souffrances horribles ; Nantouillet seul se sauva, en se jetant dans un cuvier plein d'eau où l'on rinçait les coupes. Le roi, qui n'était pas attaché, ne fut pas atteint. Il était désolé et reçut convenablement les remontrances de ses oncles. Comme il arrive communément à la cour, la chose s'oublia petit à petit.

C'est vraiment une pitoyable époque que ce règne de Charles VI : le royaume est menacé, le roi est fou, le peuple est misérable ; cependant les fêtes sont perpétuelles, et parmi les grands personne ne songe à les réduire. La conquête anglaise achève le mal. En 1424, quand Bedford, régent de France, fait son entrée dans Paris, il est reçu à Notre-Dame par le clergé comme s'il avait été Dieu le père ; le peuple crie Noël sur son passage ; on joue des orgues et des trompes, et on sonne toutes les cloches. En 1431, au sacre de Henri VI, le festin donné au roi dans le palais de la cité n'est guère bien ordonné. Le corps des magistrats de la ville est obligé de s'asseoir pêle-mêle avec savetiers, moutardiers, vendeurs de vin de buffet, aides à maçons, qu'on essaie en vain de faire déguerpir; s'il s'en lève un, il s'en assied six, et on est si mal servi que personne ne s'en loue. Pour certain, maintes fois on a vu à Paris enfants de bourgeois, comme orfèvres, orbatteurs et gens de tous joyeux métiers, qui, quand ils se ma-

riaient, en amendaient plus qu'ils n'ont fait du sacre du roi, de ses joûtes *et de tous ses Anglais.*

Que dire des ducs de Bourgogne, dont la maison, si ample et si ruineuse, comptait un si grand nombre de domestiques de tout rang et de toute paie ! Que dire des fêtes brillantes données à Arras, à Lille, à Bruges, dans ce gras pays de Flandre, si populeux, pourvu d'une si grande pleineté de toutes choses, et qui rapporte de si beaux revenus ! A Lille, en 1453, les mets sont aussi singuliers que magnifiques. Sur une table, c'est une église avec ses fenêtres, ses vitres, ses cloches et ses chantres ; sur la seconde un bambin qui verse *naturellement* de l'eau de rose, comme celui de la fontaine de Bruxelles ; sur la troisième un paysage, un pré bien vert, un petit St-André tout droit, portant sa croix devant lui. C'est encore le château de Lusignan, avec la fée Mellusine; un énorme pâté dans lequel sont inclus, je ne le dis pas sans effroi, vingt-huit personnages vivants : toute une compagnie sous la croûte ! Que d'imagination ! Les divertissements sont plus curieux encore. Dans un mystère, Grâce-Dieu, la guide maîtresse et conduiseresse, conduit douze dames, représentant

récits des chroniqueurs nous révèlent dans ces outrageux excès tant d'exactions d'un côté, tant de patience de l'autre, qu'on est surpris que la misère ne soit pas encore plus profonde. Les princes de cette folle dynastie des Valois portaient sur leurs épaules les prés et les bois de leurs sujets bien avant le camp de drap d'or et le règne de François Ier.

Louis XI aussi donnait des fêtes, mais rarement, et l'argent qu'il semait devait lui rapporter gros : il le voulait. En 1475, lors du traité de Pecquigny, il fallait renvoyer les Anglais au plus tôt, pour qu'ils n'eussent pas le temps de se plaire sur le continent, et les renvoyer sans combattre, pour que l'orgueil ou le dépit n'eussent pas à les retenir. Louis qui avait obtenu une trève, envoie au devant d'eux trois cents chariots chargés de vins des meilleurs qu'il fût possible de trouver. A Amiens, des deux côtés des portes, étaient des tables chargées de toutes bonnes viandes qui donnent envie de boire, et des vins les meilleurs, avec gens gras et de bonne mine, pour servir ; d'eau n'était point de nouvelle. Dès que les Anglais s'approchaient, y avait gens qui les prenaient par la bride et les amenaient près de la table ; ils résistaient mollement, et le prenaient bien à gré. C'est ainsi que ce prince habile les renvoya chez eux bernés et repus, sauf, eux partis, à remplir les tonneaux vides. A la bonne heure ! Et voilà de l'argent dont les peuples ne se plaindront pas : il est bien employé.

Les fêtes des municipalités font alors un bien grand contraste avec les fêtes royales, et révèlent la distance qui sépare la bourse du maître de la bourse

des sujets. En 1424, on promène dans Paris quatre aveugles armés de bâtons, avec une bannière sur laquelle est peint un pourceau : devant eux un homme chemine en jouant du bedon. On les enferme avec un pourceau dans un parc ; le pourceau doit appartenir à celui des quatre qui le tuera. Mais les bâtons, au lieu de taper sur le pourceau, tapent sur les aveugles, et si dru, qu'ils se seraient tués infailliblement, s'ils avaient eu de meilleures armes. Ailleurs, dans la rue aux Oies, dont on a fait mal à propos la rue aux Ours, on met au bout d'une perche de six toises, très-bien graissée, une oie grasse dans un panier, et six blancs. Il faut, pour les gagner, les aller quérir en rampant contre mont, et sans aide. C'est bien là le mât de Cocagne, que nous retrouvons souvent encore dans les petites localités pour l'amusement des badauds ; mais aujourd'hui on ne monte pas pour une oie grasse, et moins encore pour six blancs : la perche est plus chargée.

Dans le Nord, où l'on est plus riche et plus indépendant, l'imagination des bourgeois est plus fertile. Ce sont des géants de quarante pieds de haut, ou bien les merveilles fort embellies des pays trans-

brai n'a pu se faire sans « une grande effusion de la pécune du royaume. » Cependant le peuple en ressent une grande joie, et ce qui se passe au Puy le témoigne assez. On chante en grande pompe un *Te Deum;* le *Corpus Domini* est promené dévotement dans les rues. On joint aux trompettes de la ville trois autres trompettes appelées d'Auvergne, dont les instruments sont étoffés de fin taffetas azuré et doré, et la fête principale est bruyamment annoncée pour le lendemain. Le dimanche, en tête du cortége, figurent messeigneurs les notaires, en non médiocre bande (on en compte cent vingt ou cent quarante). Ils marchent par ordre et gravité, avec leur enseigne de taffetas bleu, et l'image de leur patron, monseigneur saint Jean l'évangéliste. Puis les merciers, les médecins, apothicaires, aromateurs, très-gentille bande, avec enseigne de fin taffetas, écartelé d'orange et de jaune, et la croix blanche, et tenant joyeuse faconde. Puis les ferratiers, les tellatiers ou canevassiers, assez prud'hommes gens; les saleiroux, ou agents de la saunerie; les pintiers et fondeurs, les hosteliers et taverniers, avec leurs enseignes de taffetas gris à la croix blanche; les savatiers et coiratiers, grande bande, et très-bien ordonnée; les corieurs ou tanneurs, les parcheminiers et blanchiers, gent robuste, avec leur enseigne de taffetas gris à la croix d'incarnat; les pelletiers, la bande des bonnetiers, de toutes la plus grande; et se faisaient assez voir par leurs canons et leurs grands tambourins.

Suivaient les chapeliers, les bolengiers, les pasticiers, gaillards et étourdis, les cousturiers et funeliers; les faures ou maréchaux grossiers; les chirur-

giens et barbiers, ayant assez hardie contenance; les bouchers, très-bonne bande, qui sont faciles à émouvoir, et le plus souvent sont pleins de colère; les libraires, « qui ne sont guères »; les brodeurs, peintres et cartiers; les orfeuvres avec leurs armes; puis, avec les fifres et tambourins, les marchands drapiers, la bande par excellence, et la dernière.

Dans l'ordre des gens à cheval figuraient les portiers et gardes de l'église cathédrale, les choriers ou chantres, les clergeons ou enfants de chœur, les bons marchands, les nobles et bourgeois, les avocats, légistes et canonistes; messeigneurs les chanoines, mêlés de rang en rang avec messeigneurs les consuls, les présidents de la cour commune, les dignitaires de l'église cathédrale, nos seigneurs les président, juge et bailli de la cour royale. Une bande de chantres, joueurs d'instruments, de farces et plaisants dictons fermait la marche.

On voit quel éclat ajoutaient aux fêtes les corporations précédées de leurs bannières. Les jeux et récréations ne présentaient pas moins d'intérêt. Ici, devant la maison du poids du roi, on jouait des mystères faits et compilés par singulière métrifica-

rentra dans sa « chacunière », faisant son feu de joie devant sa porte, devisant, chantant, banquetant, et la fête se termina au son des cloches.

Ce fut mieux encore quatre ans après, quand François Ier, descendu en la 64e génération du preux Hector de Troie, fit son entrée dans la ville du Puy avec ses trois fils. Montmorency, gouverneur du Languedoc, fit un éloge pompeux du roi, dont les armes chevalereuses domptaient « *la protervité des inobédients.* » Au pont de Troïllas, le roi fut reçu par Bon Vouloir, en damas noir bandé de velours, par dame République, en damas cramoisin, tenant une clef d'argent, et par Humilité, en taffetas blanc. Ils l'invitèrent à monter au séjour d'honneur, où la ville devait venir le saluer. Les corps de métiers défilèrent, l'artillerie tonna. A la porte de Panessac, deux filles de beauté assez louable figuraient l'Amour et la Fidélité (Éléonore d'Autriche était présente) : le Père des Lettres les regarda très-soigneusement, mais sans vouloir prendre les clefs, et il dit qu'il suffisait de l'obéissance. Les rues étaient tendues de fine toile blanche à festons pendants sans nombre ; les F couronnés et les salamandres y brillaient à foison. Les sept Arts libéraux firent chacun leur compliment en vers latins; Minerve seule, mère des sciences, parla en français, et il y eut tant de belles allusions, tant de subtiles allégories, que plus d'une fois le roi dut être en peine de les comprendre.

La ville qui avait si bien accueilli François Ier devait se distinguer à ses funérailles. Le cortége habituel des consuls en robes rouges, des gens de justice, nobles, bourgeois, métiers, et femmes de tous états,

accoutrés en état funèbre et en noble pompe, se rendit à l'église Notre-Dame, où le service fut commencé avec résonnante chantrerie, et nobles vêtements de drap d'or. Ensuite le bon père confesseur de Ste-Claire, par paroles édificatives, déchiffra la resplendeur des sérénissimes princes de France, et la hautesse de leur Majesté Royale. Dans le compte des dépenses, qui s'élève à soixante-dix-sept livres douze sols, on remarque cinquante-quatre écussons aux armes du roi, vingt-quatre grands écus de France à couronne impériale, et dix-huit écus aux armes de la ville.

En 1554, il y eut un concours fondé par noble homme Gabriel de St-Marcel, docteur en tout droit, avec deux prix : l'un de deux livres dix sous, pour celui qui aura le mieux composé en l'art de chantrerie ; l'autre de trois livres, pour celui qui aura le mieux composé, sans rien emprunter, en la science gaie de rimerie par mètres élégants et héroïques, au jugement des factistes, et gens entendus en l'art de métrificature et rhétorique françoise. Jean Chillas eut le prix de musique, et le prix de poésie fut donné à Jean du Lon.

de grandes niches des tables de douze personnes, celle de leurs majestés placée au bout de la salle, sur un haut dais de quatre degrés de gazon. On fut servi par troupes de diverses bergères, habillées diversement de toiles d'or et de satin, selon les habits divers de toutes les provinces de France. Chaque troupe dansait à la façon de son pays : les Poitevines avec la cornemuse, les Provençales avec les timbales, les Bourguignonnes et les Champenoises avec le petit haut-bois, le dessus de violon et les tambourins du village. Les Bretonnes dansaient les passe-pieds et les branles gais, les Auvergnates, la bourrée, et le ballet fut si beau que le soleil en fut jaloux : il plut à verse, et il fallut se disperser.

On sait combien la France fut malheureuse sous Henri III, et on ne peut lire sans indignation dans Lestoille le luxe désordonné de ce prince corrompu. Aux noces de Joyeuse, les habillements du roi et du marié étaient pareils, et certains détails coûtaient dix mille écus de façon. Par l'ordre du roi, il y eut dix-sept festins donnés par les proches et par les plus apparents de la cour, et les seigneurs et les dames changèrent autant de fois d'accoutrement. La dépense fut si grande, y compris les mascarades, combats à pied et à cheval, joûtes, tournois, musique, danses d'hommes et de femmes, chevaux, présents et livrées, que le roi n'en fut pas quitte pour douze cent mille écus. Le velours et la broderie d'or n'y furent pas plus épargnés que si on les eût donnés pour l'amour de Dieu. Le cardinal de Bourbon, l'un des invités, avait établi sur la Seine tout un orchestre, caché dans les flancs de Sirène, de Tritons

et de Néréides : jamais cela ne put aboutir. Après plusieurs heures d'attente, le roi traversa le pont, disant qu'il voyait bien que c'étaient des bêtes qui en conduisaient d'autres. Mais le cardinal prit bientôt sa revanche : son repas fut jugé de tous le plus magnifique, et l'on pourvut aux dépenses royales par de nouveaux édits bursaux.

Ce fut encore une fête brillante que le sacre de Marie de Médicis en 1610, et son entrée dans Paris. Dans toutes les rues où passait le cortége, ce n'étaient qu'arcs triomphaux, rochers artificiels, portaux (on parlait encore ainsi à cette époque), théâtres, inscriptions d'honneur, figures et fictions tirées de la bible ou de la mythologie ; bref, un million d'inventions et de richesses dignes de la capacité des habitants de Paris seulement. La reine portait un surcot d'hermine, le manteau, le diadême et les autres ornements royaux ; le manteau était de velours semé de fleurs de lys d'or et fourré d'hermines, avec une queue de sept aunes.

Les suisses ouvrirent le cortége, vêtus de velours blanc, bleu et incarnat : voilà la livrée tricolore. Puis les deux compagnies de cent gentilshommes, les

mère, dont la queue était portée par les princes de Condé et de Conti. Les autres princesses suivaient, couvertes de pierreries. Le roi était content de la cérémonie. Il devança la reine, et s'en alla dans sa chambre, où il se mit à la fenêtre, et lui jeta même, comme elle passait au-dessous, « quelques gouttes d'eau. » Dans ce trait naïf et charmant, donné par Lestoille, nous reconnaissons l'époux indulgent, l'homme simple et bon. Vingt-quatre heures après, Henri mourait assassiné.

Le costume espagnol, si riche et si élégant, introduit à la cour de France par le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, contribua beaucoup à l'éclat des fêtes, et quelques-unes furent magnifiques. Au premier rang figure celle donnée au roi par le cardinal dans son château de Richelieu. Quatre vastes tableaux, qui se voient aujourd'hui au musée d'Orléans, en retracent assez bien l'ordonnance. La somptueuse demeure du cardinal, aujourd'hui démolie, était d'une rare beauté. Une longue suite de bâtiments très-élevés et ornés de riches sculptures aboutissait à des fossés profonds, et on y pénétrait par une porte unique. Les toits étaient bordés à l'italienne par une rampe continue, ornée de vases élégants, et figurant une terrasse. Dans une fête de nuit, la façade et la cour intérieure du château furent brillamment éclairées depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles; aux fenêtres de tous les étages se pressait la première noblesse du royaume, faisant sa cour au premier ministre beaucoup plus qu'au roi. Il y eut aussi de fort belles chasses : les dames, dans leurs carrosses, suivaient les équipages; le paysage,

frais et étendu s'animait de toute l'ardeur de la poursuite, et le costume des principaux acteurs, tout allégorique, était conforme au goût de l'époque pour la mythologie. C'était une conception digne du bel esprit qui essayait de lutter contre Corneille, et les gravures du temps qui nous représentent les principales scènes de la tragédie de *Mirame* ne s'éloignent pas trop de la décoration du château de Richelieu.

Mademoiselle, dans ses spirituels mémoires, dont le style est naturellement grand, nous raconte avec une vanité naïve les fêtes qu'on lui donne à Trévoux, dans sa principauté de Dombes, et ce petit État nous rappelle involontairement le royaume d'Yvetot. Sans doute le sérieux de la princesse, qui trône avec des gardes d'emprunt au milieu de ses sujets, et qui crée des présidents et des conseillers pour payer son voyage, est parfaitement comique. Mais, du moins, ses sujets sont heureux; ils ne paient pas même un pot d'impôt; au lieu de manger de la viande aux quatre bonnes fêtes, ils en mangent quatre fois par jour, et ils ont raison, ces braves paysans de Dombes et de Châtillon, quand ils crient: Vive Mademoiselle, qui nous fait un si bon temps!

comparé à ces distractions ruineuses, et jamais le luxe ne fut porté plus loin par aucune nation. On se rappelle les trente aunes de rubans que les plus élégants enroulaient autour de leurs habits, cette étoffe merveilleuse or sur or qui valut à Louis XIV la flatteuse surprise de M^me^ de Montespan, les fêtes sur l'eau, les opéras, où le roi jouait un rôle, enfin le jeu, qui, à lui seul, coûtait presque autant que le reste. Combien Colbert devait gémir, quand il fallait charger le peuple d'impôts pour suffire à tant de profusions !

Les particuliers suivaient, d'assez loin sans doute, trop bien encore, l'exemple donné par le roi. Le duc d'Antin se signalait à Petit-Bourg, la duchesse du Maine à Sceaux, le comte de Toulouse à Rambouillet, Monsieur à St-Cloud, Condé à Chantilly, Vendôme à Anet. M^me^ de Sévigné nous a décrit une fête que son cousin, le fameux comte de Bussy, lui donna dans sa maison du Marais. Les Harlay, les Lamoignon, les de Mesmes, les Novion, les Pontchartrain étaient aussi très-magnifiques; on admirait encore à Paris et à Versailles le train des Barbezieux, des Rohan, des Lauzun, des Boufflers, des Villars. Souvent, comme au camp de Compiègne, le luxe était imposé, et on se croyait heureux si on était récompensé par un regard du maître, après s'être ruiné pour son service.

Les grands seigneurs et les riches financiers n'étaient pas seuls à copier la cour : partout dans les provinces, il y avait des fêtes officielles, auxquelles nul n'aurait osé se soustraire, par crainte du puissant monarque dont les bras s'étendaient au loin. Partout en effet ce sont des statues élevées au roi

de son vivant, avec le costume et les attributs d'un empereur romain ; partout c'est un panégyrique de saint Louis, passé à l'état de fondation annuelle, reparaissant périodiquement comme un discours de distribution de prix, et dans lequel on a soin de placer, à côté des louanges du saint, l'éloge du plus illustre de ses descendants. C'est là l'ordinaire. Dans certaines villes, cela se reproduit trois ou quatre fois par an; tous les mois, et quelquefois toutes les semaines à Versailles. Les vertus du roi donnent lieu à de belles compositions, à des harangues éloquentes, à des pièces de vers, à de petites scènes dramatiques. Le roi est invariablement le soleil; le Dauphin (ce pauvre Dauphin !) est le tournesol, qui regarde sans cesse le soleil, et le suit dans son cours. Tous rivalisent de servilité et de bassesse, capucins, dominicains, récollets, jésuites, intendants, courtisans. Que le roi soit vainqueur ou vaincu, que la France soit prospère ou affaiblie, repue ou affamée, il n'est jamais question que des succès du roi, de la sagesse du roi, de la bonté du roi, de la générosité du roi. Tout est toujours prévu ; ce qu'on veut arrive ; ce qui ne plairait pas est évité ; partout et toujours tout est

que. Ce soleil, dominant sur tous les autres, semble leur communiquer ses lumières, et s'imprimer en eux. C'est ainsi que Louis le Grand répand sur nos augustes princes, ses enfants, les rayons de cette sagesse qui fait la gloire de son règne, produit les grands succès de tous ses desseins, est le bonheur de ses peuples et leur promet une longue suite de règnes heureux dans des successeurs, élevés par un roi le plus savant des rois dans l'art de régner. » Voilà le style périodique des préfets du XVII^e^ siècle et comment ils faisaient leur cour au maître par l'intermédiaire de Louvois ou de Chamillart.

Évidemment, malgré la différence des temps, les fêtes officielles se ressemblent, et au milieu des feux de joie et des confitures, il est toujours facile de distinguer une fête vraiment populaire d'un spectacle commandé. Les intendants et les subdélégués envoient leurs instructions aux échevins et aux corps municipaux de la province, et les arrêtés des échevins sont toujours rédigés à la requête et sur l'invitation des gens du roi. C'est une espèce de programme sur lequel on peut toujours enchérir, mais qu'on ne peut amoindrir sans amende et sans disgrâce. En 1684, il s'agit d'un *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou, qui sera plus tard roi d'Espagne. Les habitants sont tenus d'allumer des feux devant leurs maisons, des bougies ou des chandelles à leurs fenêtres, en aussi grand nombre que leurs facultés le leur permettront. S'ils contreviennent, ils paient l'amende. En 1687, après cette cruelle opération de la fistule, il faut remercier Dieu qui a sauvé le roi : nouvelles illuminations, et amende de trois livres

contre les délinquants. En 1722, au sacre de Louis XV, il est enjoint de faire des feux devant sa porte dans la ville et dans les faubourgs, de faire aux fenêtres des *illuminations* (cette fois le mot s'y trouve), et l'amende est de dix livres. En 1739, il s'agit du traité de Vienne, et, comme ce n'est qu'en juin, on n'illumine qu'à neuf heures ; même mesure en 1744, pour le rétablissement de la santé du roi ; même mesure en 1770, pour le mariage du Dauphin, qui sera bientôt Louis XVI. En 1783, pour la paix de Versailles, on voit figurer dans les dernières cérémonies la milice bourgeoise, qui a ses capitaines de pompiers, et ses capitaines de quartier.

Pendant que la province s'amusait par ordre, et que chacun allumait à sa fenêtre la chandelle ou la bougie que lui permettait sa fortune, pendant qu'on faisait des feux de joie dans les rues, et que les pompiers, organisés depuis longtemps, se tenaient prêts à partir au premier signal, la royauté absolue vieillissait dans le palais de Versailles. La reconnaissance de l'indépendance américaine rendit quelque lustre aux résidences royales, et la dynastie eut, avant d'expirer, quelques fêtes brillantes. On vit les princes

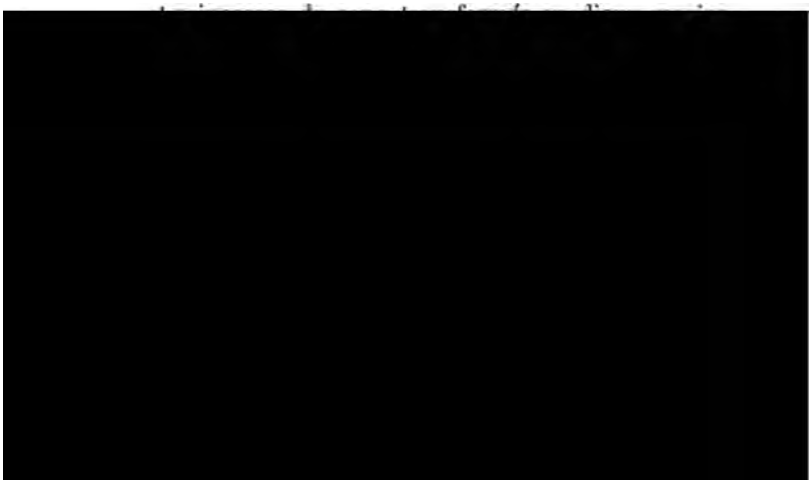

tiers et enjoliveurs (on ne voit pas encore d'émailleurs), et les perruquiers étaient obligés de se servir de marchepieds pour achever leur interminable chef-d'œuvre. Le marquis Léonard, coiffeur de la reine, avait toujours l'épée au côté, quand il remplissait son office auprès de Sa Majesté.

Mais, dit Lestoille quelque part, « il est aussi peu en la puissance terrienne d'engarder la liberté françoise de parler, comme d'enfouir le soleil en terre, et de l'enfermer dans un trou. » En 1788, lorsque le roi consent au rappel de Necker, et convoque les États-Généraux, les fêtes n'ont plus besoin d'être ordonnées : elles s'improvisent ; la joie n'est plus commandée : elle éclate. Le vent souffle dans les voiles du navire ; le peuple sent la fraîcheur de la brise, et souhaite la bienvenue à la liberté. Aux fêtes officielles, froides et sans élan, qui sont la ruine des mœurs et la ruine des finances, succèdent les fêtes nationales, vraiment populaires, sans programme forcé, sans amende ; les fêtes du commerce, de l'industrie, des beaux-arts, les comices agricoles, les congrès scientifiques, les expositions, les concours ; ce sont là les seules fêtes publiques, celles dont on ne se plaint jamais, où chacun prend librement la part qu'il souhaite, sans contrainte et sans désordre, et qui sont le signe le plus infaillible de la prospérité d'un grand État.

POÉSIES.

TROIS PIÈCES,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

LA MORT DE ROLAND [1].

POÈME,

I.

Tous les Français sont morts. — Au pied d'un vert sapin
Deux chevaliers blessés, l'archevêque Turpin
Et le comte Roland, neveu de Charlemagne,
Restent encor debout, faisant face à l'Espagne.

Tous les Français sont morts : mais les païens ont fui.

Ils ont fui, — car Roland, qui voit autour de lui
Tomber les derniers pairs vaincus par leur victoire,
Roland a fait trois fois vibrer son cor d'ivoire :

(1) D'après l'ancien poème (Voir *Roncevaux*, par Génin, dans la *Revue de Paris*, mai et juin 1852, — et la *Chanson de Roland*, par Vitet, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1852).

Regagnant au galop le val de Roncevaux.

A cette âpre rumeur, vaguement entendue
Les Sarrasins ont pris une fuite éperdue ; –
Et c'est pourquoi Roland et Turpin sont en
Las et meurtris, restés maîtres du noir ravi

III.

« Ami Roland, à nous l'honneur de la batail
Dit Turpin ; et soudain voici sa haute taille
Qui chancelle et s'affaisse, — et le prélat bl
Tombe parmi les morts, comme eux pâle et g
Roland à son secours vole en hâte ; il déla
Son heaume, et, débouclant sa chape et sa c
Il le prend dans ses bras, l'étreint contre son
Et sur le vert gazon le pose avec douceur.
Puis, se penchant sur lui, tandis que la lu
Rentre en ses yeux éteints : « Faudra-t-il sa
Dit Roland, faudra-t-il sans un dernier adie
Laisser nos amis morts en combattant pour D

Et vous, vous bénirez ceux que nous aimions tant. »
— « C'est bien, dit l'archevêque ; allez ! je suis content :
Le terrain, grâce à Dieu ! nous demeure. Allez vite,
Et revenez. Je vous attends. » Roland le quitte.
Sur le champ de bataille il s'avance tout seul,
Parmi les morts obscurs qui dorment sans linceul,
Cherchant dans le vallon, cherchant sur la montagne
Ceux qui naguère étaient les pairs de Charlemagne.

Dans l'herbe et le genêt il les retrouve épars
Tous ses chers compagnons vieillis dans les hasards,
Et contre qui la Mort prend enfin sa revanche.
C'est le preux Anséis et le vaillant duc Sanche,
C'est Gérer et Gérin, frères dans le danger,
Gérard de Roussillon, Othon et Béranger...
Roland l'un après l'autre, en pleurant, les relève ;
Puis il porte à Turpin leurs corps navrés du glaive :
Et Turpin les bénit, dolent et le cœur gros,
Et recommande à Dieu les âmes des héros.

Roland s'éloigne encor. Dans le champ de carnage
Il rentre, — et trouve enfin l'ami de son jeune âge,
Son fidèle Olivier, qu'il a longtemps cherché,
Sur un monceau de morts, l'épée au poing, couché.
Roland le reconnaît et le baigne de larmes.
« Votre tâche est finie : adieu, mon frère d'armes !
Adieu, vous le plus cher de tous ceux que j'aimais
Meilleur guerrier que vous ne se verra jamais. »

Et Turpin, qui déjà sent la mort l'entrep
Prie, en le bénissant, Olivier de l'attendr

A ce souffle de voix qu'exhale avec effort
Le saint guerrier, Roland comprenant que
Va le saisir, et mettre en liberté son âme
Roland à ses côtés s'agenouille, et réclame
Pour le preux qui traqua les païens en tout
L'appui des saints martyrs et la merci de Di
Puis, à ses traits empreints d'une douceur d
Voyant que l'archevêque est mort, — sur s
Il pose avec respect ses belles mains en c
Et murmure un adieu qui fait trembler sa v

III.

Mais à son tour Roland sent que la mort app
Il prend alors, jaloux de rester sans repro
L'Olifant d'une main, de l'autre Durandal
Dont il soutient ses pas pour traverser le v
Il gagne une colline où se dresse un gran

Et haute est la forêt, et haute la montagne!
Et quoique l'Empereur, chevauchant vers l'Espagne,
A l'appel de Roland se hâte d'accourir,
Roland n'attendra pas son retour — pour mourir.

Déjà s'apercevant qu'il n'y voit plus qu'à peine,
Le preux, pour secouer la langueur qui l'enchaîne,
S'efforce, s'évertue, — et se dresse debout;
Mais son visage est blême et sa vie est à bout...
Il le sent; et de peur que sa loyale épée,
Qui du sang des païens fut si souvent trempée,
Ne tombe, après sa mort, aux mains des Sarrasins,
Il cherche à la briser contre les rocs voisins.

Sur une roche fauve, âpre et farouche enclume,
Il abat Durandal : le bloc entaillé fume
Sans ébrécher l'acier; — plein d'un ardent courroux,
Sur un roc de sardoine il redouble ses coups :
Le roc vole en éclats, la lame reste intacte; —
Sur un rocher de grès, masse informe et compacte,
Il frappe, et frappe encor : le noir rocher se fend
Sans rebrousser le fil de l'acier triomphant.
« Sainte Vierge, aidez-moi, s'écrie alors le comte.
Es-tu donc réservée à finir dans la honte,
Ma noble Durandal, qui d'un éclat vermeil
Savais si bien t'ébattre et reluire au soleil?
C'est avec toi pourtant, ô loyale compagne,
Que, sur l'ordre de Dieu, m'octroya Charlemagne, —

Constantinople, Saxe, Angleterre, et cent île
Cent peuples arrachés au culte des faux dieu
Ah ! sainte Durandal, dont la garde dorée
Renferme des martyrs la dépouille sacrée,
Te faudra-t-il tomber au pouvoir d'un païen
Toi, faite pour la main d'un brave et d'un cl

Roland se tait; la mort commence à l'entrepr
Le héros sent son cœur froidir, et va s'éten
Dans l'herbe verte, après avoir mis sous son
Sa bonne Durandal et son cher Olifant.
Vers la gent sarrasine il tourne son visage,
Car il veut qu'au retour Charle et son baronn
Disent, le trouvant là, qu'il est mort en va
Puis il demande à Dieu merci du fond du
De mainte chose alors lui vient la souvena
De tant de beaux combats, et de la douce
De ses parents aimés, de Charles, son seign
Qui le prit tout enfant pour l'instruire à l'ho
Puis sa pensée aussi se tourne sur lui-mêm
« Mon Dieu, notre vrai père et notre fin sup

Prends mon âme, ô mon Dieu, sous ton saint patronage,
Et l'arrache au péril des péchés que j'ai faits ! »
Ce disant, sur son bras il laisse, noble faix,
Choir sa tête alourdie, et tend à Dieu le père
Son gant, signe et garant du pardon qu'il espère...

Saint Gabriel le prend; Roland expire; — et Dieu,
De son bon serviteur comblant le dernier vœu,
Envoie à son secours un ange, à l'aile prompte,
Qui porte en paradis l'âme du noble comte.

IV.

En France, à la même heure, éclatent furieux
Des orages qui font l'effroi des cœurs pieux.
Les vents sont déchaînés, et le tonnerre gronde.
Ici la foudre éclate; ailleurs la pluie inonde
Les guérets saccagés par la grêle, et l'on sent
Trembler, de Besançon jusqu'au port de Wissant,
La terre que secoue une fièvre intestine.
Pas un toit dont les murs ne menacent ruine;
Et la seule clarté, même en plein jour, qu'on ait
Est celle de l'éclair qui meurt et qui renaît...
Pâles, glacés d'horreur, les hommes l'un à l'autre
Se disent : « C'est la fin du monde, — et c'est la nôtre! »
Mais nul ne sait pourquoi le siècle est chancelant :

Hélas ! c'est le grand deuil pour la mort de Roland !

Après avoir, avec l'aide de Dieu, tiré
Vengeance des païens, Charlemagne est rentr
Au val de Roncevaux où gît, hélas ! semée
Au hasard du combat la fleur de son armée.

Au val de Roncevaux est rentré l'Empere
Mais il pénètre seul dans ce cirque où l'Horre
L'Épouvante et la Mort dorment enfin repues.
Dieu ! que de corps gisants ! que de lances ro
Que de heaumes d'airain par la hache entaillé
Que d'éclatants hauberts fendus et démaillés !
Que de glaives tordus ! Tout un amas infor
D'épieux, de gonfanons, d'écus de toute form
Couvre confusément les pentes du vallon.
Charle avance, — et le sang jaillit sous son tal
Tant ce sol, d'où s'écoule en torrents l'eau d'
A bu profondément l'averse du carnage !
Pas un brin de gazon que n'ait éclaboussé
Le sang par les païens et les chrétiens versé.
En travers des sentiers, sur la roche escarpée

Et cherchant l'ennemi de leurs vagues regards,
Sont étendus roidis des cadavres hagards...
Parmi cette moisson du meurtre, Charlemagne
Veut gagner le versant qui regarde l'Espagne, —
Car dans sa ville d'Aix, il se souvient qu'un jour
Où, vainqueur des Saxons, on fêtait son retour,
Roland tint ce propos, que, si dans quelque guerre
Il venait à mourir sur la terre étrangère,
On trouverait son corps bien en avant des siens,
Le front — comme un vaillant — tourné vers les païens. —
Charles qui s'en souvient, gravit une colline
Dont la crête est de marbre, et qu'un grand pin domine.
Sur trois blocs de rocher, récemment éclatés,
Il reconnaît les coups que Roland a portés
Pour briser Durandal, à son heure suprême, —
Et près de là, dans l'herbe en fleur, Roland lui-même !..

Pris d'angoisse en voyant le corps de son neveu
Tourné vers l'ennemi, comme c'était son vœu,
L'Empereur magnanime, à la barbe fleurie,
Se penche tout en pleurs, le soulève et s'écrie :
« Ami Roland, pour prix de tes exploits hardis,
Puisse Dieu t'accueillir en son saint paradis,
Et mettre, ô toi qui fus son soldat sur la terre,
Ton âme entre les fleurs de son divin parterre !
Quel malheur que tu sois venu delà les monts,
Toi tant de fois vainqueur, combattre ces démons !
Ah ! beau neveu, le jour où ton destin s'achève

— Je vais rentrer en France ; et là, quand je tie
Ma cour, des gens venus d'une terre lointaine
Me diront : « Où donc est Roland le capitaine
« Où donc est-il qu'ici nous ne le voyons pas
Et moi, baissant la tête : « Il est resté là-bas,
« Répondrai-je, — là-bas, en Espagne » ; et la
Fera saigner mon cœur au souvenir du comte
Ah ! ma fortune s'est écroulée avec lui.
Que de rébellions, privé de son appui,
Vont de tous les côtés ébranler mon empire !
Tout s'arme pour ma perte, et contre moi con
Saxons et Sarrasins, Bulgares et Hongrois
Vont sur la chrétienté secouer à la fois
Des guerres sans merci les torches rallumées.
Et maintenant qui va commander mes armées
Je suis las, je suis vieux ; et nul chef, Roland
De ces hordes sans frein ne soutiendra l'effort.
Ah ! douce France ! à l'heure où ma force décl
Quel crève-cœur pour moi de te voir orphelin
Car tu l'es devenue, en perdant ton soutien :

J'aurais donné mon sang pour racheter ta vie ! »
Et Charles s'arrachait la barbe et les cheveux ;
Et, serrant dans ses bras le corps glacé du preux,
Mêlait les cris aux pleurs dans un adieu suprême.

Cependant à sa plainte accourent le duc Naime
Et le vaillant Geoffroy d'Anjou. « Sire empereur,
Dit Geoffroy, contenez un peu votre douleur,
Et faites un instant trève à vos justes larmes !
Tous les morts que voici furent nos frères d'armes :
Pour les derniers devoirs, qu'ils attendent encor,
Convoquez vos barons au son de votre cor,
Et qu'on dise sur eux les dernières prières. »
— « C'est bien parlé, dit Charle ; à ces âmes guerrières
Rendons tous les honneurs guerriers que nous pourrons. »
Et l'appel de son cor convoquant les barons,
Bientôt tous leurs soldats, épars dans la montagne,
Cherchent, parmi les corps des Sarrasins d'Espagne,
Et rassemblent d'un soin diligent et pieux
Les cadavres amis qu'ont reconnus leurs yeux. —
On les bénit, on les encense, on les révère ;
Puis l'armée, en pleurant, les confie à la terre...
Olivier et Roland sont à part recueillis
Pour être, avec Turpin, en France ensevelis.

Trois mois sont écoulés. L'empereur Charlemagn
A loin derrière lui laissé les monts d'Espagne ;
Et dans Aix-la-Chapelle, impérial séjour,
Avec tous ses barons le voici de retour.

Il monte à son palais. Là, dans la vaste salle
Réservée aux festins de sa cour féodale,
Il voit venir à lui la belle Aude aux bras blancs
Qui pour l'interroger hâte ses pas tremblants :
« Sire, je viens à vous pour me tirer de peine.
Sire, où donc est Roland, votre bon capitaine,
Roland qui m'a promis, en me touchant la main
De me prendre pour femme, — et que je cherche

Charle écoute en pleurant la gente demoiselle ;
Et dans son cœur, étreint d'une angoisse cruelle
Il sent se réveiller le souci qui le mord :
« Ah ! dit-il, chère sœur, douce amie ! il est mo

C'est la pire ; mais quoi ! les pleurs n'y peuvent rien...
Écoute. Si tu perds un noble époux, — eh bien !
Louis est l'héritier de tout mon vaste empire :
Qu'il remplace Roland ! Je ne saurais mieux dire. »
— « Sire, je vous écoute, et ne vous comprends pas,
Lui répond la belle Aude ; il n'est plus ici-bas
D'autre Roland... Adieu, sire ! Je vais le suivre :
Me préservent la Vierge et Dieu de lui survivre ! »
La belle Aude, à ces mots, sans souffle et sans couleur,
Chancelle — et tombe morte aux pieds de l'Empereur...

Et Charle et ses barons, mêlant pleurs et louanges,
Se disent : « Dieu l'aimait ; elle est avec les anges. »

Jeudi soir sur ma table, en arrivant chez m
J'ai trouvé votre aimable et gracieux envoi,
Mets friand, qui semblait me sourire et m'
J'ai brouté les *Regains* comme de l'herbe t

Mais a-t-on jamais vu de poète normand,
A soixante-quinze ans faire son testament
Est-ce que notre Muse à ce point dégénère
Qu'elle fasse mépris d'un septuagénaire ?
Eh ! c'est là le bel âge, et si Corneille écri
Que « les rides du front passent jusqu'à l'
Il croit qu'il n'en est rien et que « ses qu
Font encor quelque peine aux modernes ill

10-12. P. Corneille. *Au Roi*, sur Cinna, Pompée,
sentés à Versailles, en octobre 1676.

(*) Cette pièce est publiée ici d'après le désir,
l'auteur, de payer à l'Académie son tribut de corresp

Lorsque le vieux lion de la sorte grondait,
Le Hayer du Perron dans son coin répondait,
Et, faute des lauriers du Cid, son front robuste
S'abritait tout chenu sous les « Palmes du Juste. »

Où commence pour vous la zone des frimas,
Vieux Rouennais? Demande à ton frère Thomas
Si le sang d'un vieillard dans ses veines fermente
Pendant que le public applaudit Bradamante.
Les feux de son regard, calme, doux et moqueur,
Se sont éteints avant son esprit et son cœur;
A quatre-vingt-quatre ans sa mémoire se fie
Aux souvenirs abstraits de la géographie;
Cette science-là mène tout doucement

14-16. Le Hayer du Perron naquit à Alençon en 1603. *Les Palmes de Louis le Juste*, présentées au cardinal de Richelieu, lors de son passage à Alençon, en 1635, valurent au poète courtisan des lettres de noblesse, le cordon de St-Michel et un brevet de conseiller d'État. Ce fut pendant ce voyage en Normandie que Pierre Corneille offrit au cardinal ce fameux sonnet où il lui mettait la tiare sur la tête. Le *Cid* gâta tout. Le Hayer du Perron fut un des premiers membres de l'Académie de Caen. « Nous ignorons l'année de sa mort, » dit l'auteur du *Dictionnaire historique*, « mais nous savons qu'il rimait encore en 1678. »

19-20. *Bradamante*, tragédie de Corneille de Lisle, représentée le mercredi 18 novembre 1695. Th. Corneille était né le 20 août 1625. *Bradamante* n'est pas sa meilleure pièce; toutefois, elle eut douze représentations.

20-25. « On lui doit (à Th. Corneille) un grand *Dictionnaire géographique*, qu'il acheva, malgré la cécité dont il fut affligé vers la fin de sa vie. Il mourut aux Andelys, la nuit du 8 au 9 décembre

Aux portes du tombeau le professeur normand.
Quand Corneille mourait, le bon La Martinière
Était à quarante ans de son heure dernière ;
Tout près du doux vieillard Asselin le virois,
Moissonnait du laurier pour la première fois ;
Le poète laissait à désirer peut-être,
Mais le disciple est mort plus âgé que le maître.
Finir la plume en main, semblait tout naturel
A Vire, Le Monnier et l'abbé du Hamel
Moururent, sans qu'on crût devoir crier merveille,
Chargés de gloire et d'ans comme Thomas Corneille.
« Ah ! mon oncle, « disait au vieillard triomphant,
Un coquin de neveu, vous n'êtes qu'un enfant.

1709, à l'âge de 84 ans 3 mois et quelques jours, sans que son esprit et son talent aient connu le déclin » (Tissot, *Poètes normands*, publiés par Baratte).

27-28. Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, auteur du *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique*, naquit à Dieppe, en 1666 et mourut à La Haye, en 1749, à 83 ans. Il était parti de France en 1709, année de la mort de Thomas Corneille.

29-32. Gilles-Thomas Asselin, docteur de Sorbonne, proviseur

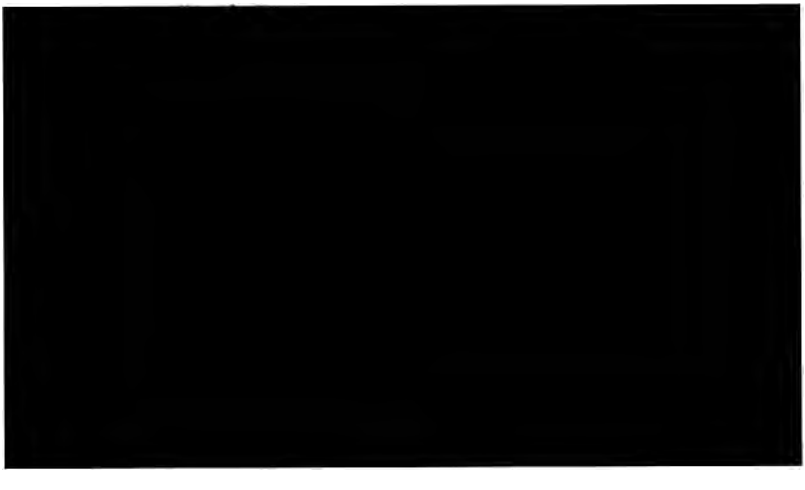

Et lorsque le soldat s'appelle Fontenelle,
Dieu ne relève pas si tôt la sentinelle.
Souvenons-nous toujours, ô mon oncle Thomas,
De gouverner nos cœurs comme nos estomacs.
Le sage ne meurt pas ; quand il va disparaître,
Il éprouve à cent ans « la difficulté d'être. »
« Si je n'avais encor que quatre-vingt-quinze ans ! »
Disait ce Fontenelle aux jeunes courtisans.
Un autre Rouennais surpassa Fontenelle :
O Muse de Dornay, ta jeunesse éternelle,
Montrant à tes cadets la trace des aînés,
Leur souriait encore à cent-deux ans sonnés.

On peut posséder jeune, et vieux garder encore
« Les puissantes faveurs dont le Parnasse honore, »
A dit notre Malherbe, et qui l'a mieux prouvé ?
La muse ne hait pas un athlète éprouvé.
Chez nous le fourreau vit d'accord avec la lame ;
Notre Apollon n'est pas consumé par sa flamme,

44. Fontenelle mourut le 9 janvier 1757, sur les cinq heures du soir, à 100 ans moins 1 mois et 2 jours. Il se plaignait, depuis une quinzaine, « d'une certaine difficulté d'être. »

45. Mot de Fontenelle.

47-50.
Avant-hier j'avais cent-deux ans,
Aujourd'hui je n'en ai que trente.
GABRIEL DORNAY, 1830, cité par Th. Lebreton (*Poètes normands*).

51-52. Vers de Malherbe. *Ode pour le Roi, allant châtier la rebellion des Rochelois*, 1627. Malherbe, né en 1555, est mort en 1628. Il avait alors 73 ans.

Le feu couve, il circule en rayons bienfaisants,
Des Yveteaux roucoule après quatre-vingts ans.
Lorsque Saint-Évremond mourut nonagénaire,
Il avait son humeur normande et débonnaire,
L'esprit présent, le cœur calme comme toujours,
L'estomac seulement baissait depuis huit jours.
Sur le seuil de « la tombe et tout près d'y descendre, »
Patrix faisait des vers « pour recouvrir sa cendre. »
A quatre-vingt-huit ans la muse de Patrix
Avait plutôt gagné que perdu de son prix.

58. « Un an devant qu'il mourût, Ninon qui allait quelquefois jouer du luth chez lui..... lui donna un ruban jaune qu'il porta je ne sais combien de temps..... Une heure devant que de mourir, il se promena par la chambre et pria la Du-Puy de lui fermer les yeux et la bouche dès qu'il commenceroit à agoniser, afin qu'on ne vît point les grimaces qu'il feroit. » (*Vie de Des Yveteaux*, au devant de l'édition de M. Prosper Blanchemain, pages VIII et IX.)

59-61. M. Éd. Neveu, dans sa notice sur Saint-Évremond (*Poètes normands*), rappelle qu'il disait à ses derniers moments : « Je n'en veux à quoi que ce soit au monde, sinon à mon estomac, qui depuis huit jours fait très-mal ses fonctions. » Saint-Évremond naquit le 1er avril 1613, à St-Denis-le-Guast, et mourut à Londres

En ce temps, favoris de la muse latine,
Les deux Hallé, — ce nom à vivre prédestine, —
Tous deux vers le tombeau descendaient doucement,
Ainsi que doit le faire un poète normand ;
On sait que Charleval était un pauvre diable,
— De corps s'entend, — chétif, à peine né viable,
Mais à quatre-vingts ans vert encore, et si sain
Qu'il fallut l'achever avec un médecin.
Benserade mourut de la même manière ;
Se sentant approcher de son heure dernière,
Il dit à la fortune un adieu sans retour,
Mais il ne sait comment congédier l'amour ;
Son sentiment survit et son cœur rétrograde.
Aux murs de son jardin quand notre Benserade

67-70. Antoine Hallé, né à Bazanville, près Bayeux, en 1592, mort à Paris, le 3 juin 1675, à 83 ans ; Pierre Hallé, né à Bayeux, en 1611, mort à Paris, le 27 décembre 1689, à 78 ans.

« 71-74. M. de Charleval, » dit Vigneul-Marville, « était d'une si faible complexion, qu'on ne croyait pas qu'il dût vivre ; cependant, par son bon régime, il a prolongé ses jours jusqu'à 80 ans, amusant tout doucement l'espérance de ses héritiers, qui regardaient dès son enfance sa succession comme une chose toute prête.

« .....Au premier remède, le mal empira ; au second, le malade fut emporté..... — Ah ! dit le médecin, croyant au succès de la saignée, voilà le mal qui s'en va.—C'est plutôt le malade, dit Thévenot, qui se trouvait là. Une heure après, Charleval était mort. » (Éd. Fournier, *Les poètes français.*)

75-83. Voir les inscriptions dont Benserade avait orné les murs de son jardin : elles valent, au dire de Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), ses autres ouvrages et méritent d'être conservées. Benserade (1612-1691) fut tué, à 78 ans, par un chirurgien maladroit qui lui piqua l'artère.

Souriait aigre-doux aux injures du temps,
Il avait à peu près soixante-dix-huit ans.
Certes, ce n'était pas, à cet âge encor tendre,
Que l'abbé de Chaulieu renonçait à s'éprendre;
Il marchait à tâtons sans croire au lendemain,
Mais il semait de fleurs les ronces du chemin.

Sous les pommiers en fleurs, roses et blanches têtes,
Les savants meurent-ils plus tôt que les poètes?
Non : tel s'y couche tard qui s'est levé matin.
Lorsque Huet se plaignait au bon Père Martin
De sa *veine barrée*, il avait son excuse:
Quatre-vingt-sept hivers avaient glacé sa muse;
Mais il ne jetait pas au feu son manuscrit,
Comme le fit plus tard, perdant un peu l'esprit,
Louis Le Vavasseur, seigneur de Masseville;

84-87. « Ce pauvre abbé, qui était aveugle, avait pour moi une passion aussi vive qu'on peut en avoir à 80 ans » (M^lle^ Delaunay).

Je sème encor de quelques fleurs
Le peu de chemin qui me reste. (Chaulieu.)

[redacted]

Il tournait ses regards vers Caen, sa chère ville.
Il eût fallu le voir, quinze ans auparavant,
Contredire Segrais, plus vieux, mais moins savant,
Et le narguer, avec la verve d'un autre âge,
« Comme un Faune riant dans sa grotte sauvage. »

La controverse est saine au normand irrité;
La cause n'y fait rien et la longévité
Des docteurs militants semble être l'apanage,
Témoins Alix, Larrey, témoins les trois Basnage;

97-99. « En 1700 ou 1701, à la veille de la mort de Segrais... la dispute éclata au sein de l'Académie de Caen... Il s'agissait d'expliquer pourquoi on disait la Haute et la Basse-Normandie. Huet fut contredit par Segrais, et le « roi des opiniâtres » (selon Montausier), contre lequel il n'était même pas permis d'avoir raison (disait Clinchamp), en témoigna un violent dépit » (Brédif, *Segrais, sa vie et ses œuvres*, p. 100 et 101).

Segrais, né en 1624, mourut le 25 mars 1701, âgé de 77 ans.

Huet, né en 1630, mourut le 26 juin 1721, âgé de 91 ans.

100. Un vieux Faune en riait dans sa grotte sauvage.
(Segrais, *Églogues.*)

104. Pierre Alix, ministre protestant, né à Alençon, en 1641, mort à Londres, en 1717, à 76 ans.

Isaac de Larrey, calviniste, né à Lintot, près Bolbec, en 1638, historien, passa en Hollande, où il fut nommé historiographe des États-Généraux, et mourut à Berlin, le 17 mars 1719, à l'âge de 80 ans.

Benjamin Basnage, ministre protestant, né à Carentan, en 1580, auteur du *Traité de l'Église*, mort en 1652, à 72 ans.

Antoine Basnage, son fils aîné, ministre à Bayeux, réfugié en Hollande, mort en 1691, âgé de 81 ans.

Henri Basnage du Fraquenay, fils puîné de Benjamin, né à Ste-Mère-Église, le 16 octobre 1615, avocat à Rouen, où il mourut, le 20 octobre 1695, âgé de 80 ans, « ayant conservé jusqu'au dernier moment, » dit la notice, toute la force de son jugement.

La disgrâce et l'exil trempaient ces corps de fer
Attardés aux chemins du ciel ou de l'enfer.
Rien qu'avec deux normands, de tenace mémoire,
De tout le Jansénisme on referait l'histoire.
Quand Desmares mourait, Le Courayer naissait ;
L'un quatre-vingt-quinze ans, l'autre quatre-vingt-sept
En concile ont changé leur conciliabule,
Et si quelqu'un des deux eût reconnu la bulle,
De Langle eût de nouveau formulé son appel
Et Farcy n'aurait pas plus faibli que Morel.

Notre air au jésuite est-il moins débonnaire ?
Tellier dans son exil meurt septuagénaire

109. Thomas Desmares, oratorien, était né à Vire en 1600. Janséniste déclaré, il alla défendre sa doctrine à Rome, et n'échappa à la prison qu'en se réfugiant chez le duc de Liancourt ; il mourut en 1687, à 87 ans.

Pierre-François Le Courayer, né à Rouen, le 7 novembre 1681 ; augustin, bibliothécaire de Ste-Geneviève, entêté janséniste, ouvrages flétris et supprimés, reçu docteur par l'Université d'Oxford, pensionné de la reine d'Angleterre, mort à Londres, le 16 octobre 1776, à 95 ans.

Et notre Daniel n'est pas dégénéré,
Il meurt plus vieux encor que notre Mézeray.
Connaissez-vous, Monsieur, les frères de Neuville ?
L'un était de Coutance et l'autre de Grandville ;
Jésuites tous deux, prédicateurs tonnants,
Ils moururent tous deux à quatre-vingt-un ans.
Le cadet se plaisait aux éditions neuves
Et, prêt à trépasser, corrigeait des épreuves :
« Le goût retranche trop dans les fleurs de l'esprit,
Doucement, » disait-il quand la mort le surprit.

Je voudrais en finir, mais la matière abonde.
Vous citerai-je encore ou La Roque ou La Londe,

116. Michel Letellier, né aux environs de Vire, le 16 décembre 1643, jésuite, confesseur de Louis XIV, mort en exil, à La Flèche, le 2 septembre 1719, à 76 ans.

117-118. Gabriel Daniel, né à Rouen, en 1649, jésuite en 1667, mort le 23 juin 1728, à 79 ans, auteur de l'*Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*. Mézeray mourut à 73 ans.

119-126. Pierre-Claude Frey de Neuville, né à Grandville, en 1692, mourut à Rennes, en 1773, à 81 ans, jésuite, deux fois provincial, 2 volumes de sermons, Rouen, 1778. Charles Frey de Neuville, né à Coutances, en 1693, mort le 14 juillet 1774, 8 volumes de sermons, Paris, 1776. « Le P. de Neuville, » dit son biographe, « ayant commencé la révision de ses sermons peu avant sa mort, n'osait pas se presser : « Lorsqu'on veut aller vite (disait-il), il est fâcheux d'avoir plus de goût que d'esprit. »

128. Gilles-André de La Roque, sieur de La Lontière, né à Cormelles, près de Caen, en 1597, mort à Paris, le 3 février 1687, âgé de 90 ans ; ouvrages sur les généalogies et le blason.

François-Richard de La Londe, né à Caen, le 1er novembre 1685,

Cormier qui fut viril à l'âge où l'on s'éteint ?
Le bon curé Deschamps jusqu'au bout se soutint.
De Jean de Montfleury, mort presque octogénaire,
Nous pourrons l'an prochain fêter le centenaire,
Et s'il n'eût pas été chanoine de Bayeux,
Cotin sans aucun doute aurait vécu moins vieux.
De son vieil Odolant notre chef-lieu s'honore,

mourut le 18 septembre 1765, « à 80 ans, sans presque avoir été malade. » Poète, musicien, peintre, historien, hydrographe ; « son esprit et sa mémoire ne ressentirent point les atteintes de l'âge, » dit son biographe.

129. L'histoire de Thomas Cormier est des plus anciennes. Voici ce qu'en dit l'abbé Gautier, dans son histoire d'Alençon : « Thomas Cormier, né à Alençon, vers 1523, occupa avec distinction les premières charges de la magistrature et fut député aux États de Blois en 1576. Ayant été déclaré impuissant par l'official, sur la plainte de Marie Jousselin, sa femme (c'était en 1573; il avait 50 ans sonnés), il se remaria à Marthe Biseul, dont il eut quatre enfants. » Cormier, auteur de divers ouvrages d'histoire et de jurisprudence, mourut vers 1600, presque octogénaire.

130. Jacques Deschamps, docteur de Sorbonne, traducteur d'Isaïe, né à Virummerville, diocèse de Rouen, en 1677, mort le 3 octobre 1769, à 82 ans, curé de Dangu, qu'il desservait depuis 31 ans. Il laissa tout son mobilier aux pauvres et fonda une école de filles.

Mais Caen garda de Bras bien plus longtemps encore ;
Les excès du savoir sont les moins épuisants ;
Boudier rimait encore à quatre-vingt-dix ans.
Si Voltaire se plaint, quinze ans avant cet âge,
D'être un trop pauvre saint pour sainte du Boccage,
C'est pure vanité de vieil enorgueilli ;
« Et qui plaît à cent ans meurt sans avoir vieilli. »
La mort a des rigueurs pour les Muses des autres,
Du Boccage vécut ce que vivent les nôtres ;
Au grand siècle, pendant quatre-vingt-quatorze ans
Scudéry promena ses charmes imposants ;
De la dixième Muse émule et non jalouse,
Du Boccage suivit pendant quatre-vingt-douze :

136. Charles de Bourgueville, sieur de Bras, né à Caen, le 6 mars 1504, mort le 5 novembre 1593, à 89 ans passés.

138. « Jusqu'à l'époque de sa mort, qu'il subit à 90 ans..., il avait conservé toute sa verve, et, quinze jours avant sa mort, il fit plusieurs pièces de vers où coule toute la sève de la jeunesse. A propos de quoi... M. de Beuron le loua en ces termes :

A peser la valeur de ton dernier ouvrage,
En croirait-on l'auteur un homme de ton âge ?
Quoi ! faire encor des vers à quatre-vingt-dix ans !
(Th. LEBRETON, *Les Poètes normands*).

140. C'était sainte du Boccage. . . . .
. . . . . .
Ah ! je ne suis qu'un pauvre saint !
(VOLTAIRE).

142. On est vieux à vingt ans si l'on cesse de plaire,
Et qui plaît à cent ans meurt sans avoir vieilli.
(DUMOUSTIER, *Épître à Mme du Boccage*).

144-149. Mademoiselle de Scudéry et Madame du Boccage rem-

O Muses, voltigez de buissons en buissons,
« Reprenez vos amours, reprenez vos chansons. »

Le corps est un ami que l'âme congédie
A regret; écoutez un vers de tragédie :
Dans Sophocle, Polybe est mort; un messager
Vient de Corinthe, Œdipe accourt l'interroger,
Et demande aussitôt : Comment est mort mon père ?
— Les vieux corps, répond l'autre, inclinés vers la terre
Vont insensiblement s'endormir dans la paix.
« Παλαιὰ σωματὰ σμικρ' ευναζει ροπή. »
Le soir de ce beau jour dont parle La Fontaine
Était déjà chanté des poètes d'Athène;
Ce doux trépassement, Sophocle, fut le tien,
Tu fus chéri des Dieux; le poète chrétien

plissent à elles deux le dix-septième et le dix-huitième siècle.

Magdeleine de Scudéry naquit au Havre, en 1607, et mourut à Paris, le 2 juin 1701.

Marie-Anne Lepage, mariée à Dieppe, à M. Fiquet du Boccage, naquit à Rouen, le 23 novembre 1710, et mourut le 8 août 1802.

150. On connaît ces vers de la fauvette Scudéry au roitelet

Meurt, si cela se peut, plus doucement encore,
Son crépuscule en tout ressemble à son aurore ;
Il murmure gaiement le bonjour et l'adieu ;
Ainsi qu'il l'a reçue, il rend son âme à Dieu,
Et dans l'éternité tombe sans défiance
En chantant la chanson qui berça son enfance.

IV.

LE NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE GÉNEVOIS.

Si sages et si nombreuses qu'aient été les mesures prises par un législateur, pour entraver, dans ce qu'il pourrait avoir de dangereux, le développement des procès, il faut bien cependant songer à en organiser la marche, dans les cas où toutes les tentatives de conciliation seront venues échouer contre l'obstination des plaideurs.

Tel est le but du Code de procédure promulgué à Genève, le 29 septembre 1819, et le moment est venu, pour nous, de l'apprécier dans son ensemble.

Je me garderai ici encore, de tenter une analyse si succincte qu'elle soit, et, comme je l'ai fait dans la première partie de ce travail, je me bornerai à quelques observations d'ordre général, sauf à les appuyer, à l'occasion, de quelques exemples plus ou moins spéciaux.

§ 1er.

Définitions et Divisions générales.

Le défaut capital des premiers livres de notre Code de procédure, au dire même de ses interprètes les plus bienveillants, est l'obscurité de certaines de ses prescriptions et le défaut de notions primordiales nettement définies. C'est aussi, nous l'avons dit, le défaut de méthode dans la succession des différents titres entre lesquels il est divisé.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

ARGIS (Jules d'). Les six mariages de Henri VIII. — Heures académiques, Discours et Conférences.

BATAILLARD (Charles). Remède contre l'amour malheureux, indiqué par Pierre Corneille.

BELLIN (Gaspard). Rapport sur les mémoires qui ont traité la question mise au concours : Manuel élémentaire de protection des animaux, au nom de la première commission, composée de MM. Louis Gros, Weinberg, docteur Passot, colonel Courbier, et de M. Gaspard Bellin, rapporteur. — Le Moniteur de Lyon.

BUCHNER (Alexandre). Les derniers critiques de Shakspeare.

CAMPION (A.). Manuel pratique de droit civil ecclésiastique, ou exposé de la législation et de la jurisprudence sur l'administration temporelle du culte catholique et ses rapports avec l'autorité civile ; 2e édition revue et considérablement augmentée. — Annuaire administratif du département du Calvados pour l'année 1876. — Biographie de M. F.-G. Bertrand.

CARLEZ (Jules). La musique à Caen de 1066 à 1848.

CAUVET (Jules). Un chroniqueur caennais du commencement du XVIIe siècle. — Les origines du droit civil de l'ancienne Normandie. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés de l'Académie de Caen, le 18 novembre 1875.

CHARENCEY (H. de). Essai de déchiffrement d'un fragment du manuscrit troano. — Essai d'analyse

priété proprement dit, du simple droit de *posse*
la loi de Genève ne se borne pas à quelques for
vagues et profondes comme celles de l'article
notre Code de procédure : « Le *possessoire* et le
toire ne seront jamais cumulés », alors qu'on n'
aucun soin de définir le possessoire ou le péti
ni même d'indiquer quelles doivent être les c
tions de la possession qui peut servir de ba
l'action possessoire.

Bien au contraire, avec un soin minutieux
Code de Genève explique ce qu'il entend par cha
des expressions qu'il va employer, et surto
indique avec précision les conditions auxquelles
satisfaire la possession que l'on se propose d'i
quer pour obtenir, en attendant le jugement s
fond du droit, le maintien du *statu quo* (art. 258 à 2

Quelques articles plus loin, nous retrouvons en
une preuve de ces habitudes de simplification
forment comme le fond du génie législatif du pe
suisse. L'article 266 du Code de procédure, après a
interdit, en principe, le cumul du possessoire et
pétitoire, s'empresse d'ajouter qu'il en sera au
ment si le pétitoire « est de nature à être vidé p
« promptement ou aussi promptement que le poss
« soire », et cela *sans préjudice* des bénéfices a
chés au fait de la possession.

On veut, en un mot, imprimer à la justice, n
seulement une marche régulière, mais surtout u
marche expéditive et dégagée des entraves qu'
respect exagéré des principes tendrait à placer
son chemin.

M[illegible]st surtout par la classification des dif

DENIS (J.). Mémoires de Sylla.

DENIS-DUMONT. Notice sur le docteur É. Vastel.

DESDEVISES DU DEZERT. Les fêtes publiques dans l'ancienne France.

DURU (L'abbé L.-M.). Bibliothèque historique de l'Yonne, ou collection de légendes, chroniques et documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui ce département.

FAYEL-DESLONGRAIS. Notice biographique sur le docteur Roulland.

GASTÉ (Armand). Les frères Le Chevallier d'Aigneaux.

FLEURY (Édouard). Cinquante ans de l'histoire du Chapitre de N.-D. de Laon. Procès-verbaux et délibérations du 22 juin 1541 au 15 juillet 1594, avec introduction, notes et dessins, publiés par la Société académique de Laon.

GIRAULT (Ch.). Quelques mots sur les doctrines de la physique moderne.

GAUGAIN (J.-M.). Mémoire sur le magnétisme étudié au moyen des courants d'induction.

HAYDEN (F.-V.). Annual Report of the United States geological and geographical survey of the territories, embracing Colorado, being a Report of progress of the exploration for the year 1873. — Birds of the Northwest : a hand-book of the ornithology of the region drained by the Missouri river and its tributaries, by Ellist Coues, captain and assistant surgeon V. S. army.

HÉBERT-DUPERRON (L'abbé). De l'instruction primaire dans le département du Calvados pendant l'année 1874.

HIPPEAU (C.). Avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France auprès des rois Charles II et Philippe V, tirée des archives du château d'Harcourt et des archives du ministère des affaires étrangères, publiée avec une introduction et des notes.

HIPPEAU (Mme Eugénie). Cours d'économie domestique. Leçons faites aux cours établis par l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (rive droite) dans les mairies des 1er, 3e, 11e, et 16e arrondissements en 1867, 1868 et 1869. — Mères et nourrices. Organisation des sociétés protectrices de l'enfance.

LAUNAY (Antonin). Géographie de l'Europe contemporaine d'après les derniers documents et les derniers programmes du ministère de l'instruction publique. — Registres consulaires de la ville de Limoges, 1er registre, 2e partie, 1552-1581. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix, faite aux élèves du lycée de Caen, le 5 août 1874.

LE BLANC (ingénieur en chef). Exposé des travaux de M. Élie de Beaumont, par M. Potier, ingénieur

LE VÉEL (A.). Quelques observations sur Jeanne d'Arc au point de vue de sa représentation plastique.

MARTIN (Th.-H.). Sur l'étymologie du mot *Dictator*. — Mémoire sur la cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode.

MICHAUX (Clovis). Poésies posthumes.

PEZERIL (Eugène). Esquisse de droit public et administratif, à l'usage des candidats aux emplois supérieurs de l'administration de la guerre.

PIEDAGNEL (Alexandre). Jules Janin, avec portrait à l'eau-forte par Flameng.

QUANTIN (Maximilien). Cartulaire général de l'Yonne, recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne.

QUANTIN et CHEREST. Lettres de l'abbé Lebeuf, publiées par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de MM. Quantin et Cherest.

RENAULT. Essai historique sur les six premiers ducs de Normandie. — Essai historique sur Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre.

ROBINEAU-DESVOIDY. Histoire des Diptères des environs de Paris.

SEGUIN (J.-M.). Mémoire sur les images accidentelles des objets blancs. — Nécessité d'avoir égard à l'intervention de la lumière blanche dans l'interprétation de quelques expériences relatives aux images accidentelles des objets colorés. — Observations sur

la formation des nuages, faites au col de la Coche.— Suite à des recherches précédentes sur la lumière électrique stratifiée et sur l'étincelle d'induction.— Sur l'emploi du spectroscope pour distinguer une lumière plus faible dans une plus forte.— Action de l'étincelle électrique sur plusieurs gaz composés.

TESSIER (Jules). La nouvelle Alésia, découverte par M. Théodore Fivel, architecte.— Étude sur l'amiral Coligny.— De Orderico Vitali.— Les Normands au Canada.

THÉRY. Histoire élémentaire de la littérature française.— Simples lectures pour les écoles. Causeries de famille.

THIELENS (Armand). Note sur les mollusques de la formation post-pliocène de l'Acadie, par G.-F. Matthew, traduction du manuscrit anglais par Armand Thielens.

TRAVERS (Julien). Annuaire de la Manche, 47e année.— Biographie de M. François-Gabriel Bertrand.— La vérité sur l'épigraphe de l'Esprit des lois (Prolem sine matre creatam).— Regains.

VALLÈS (F.) Des formes imaginaires en algèbre, 3e partie. Représentation algébrique, à l'aide de ces

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle.
Association scientifique de France.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.
Société philotechnique.
Société de géographie.
Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de France.
Société française de numismatique et d'archéologie.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Aix. Académie des sc., agric., arts et b.-lettres.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Arras. Société des sciences, lettres et arts.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Beauvais. Athénée du Beauvoisis.

Évreux. Société libre d'agricult., etc., de Bernay.
Besançon. Société des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
Blois. Société des sciences et belles-lettres.
Bône. Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sciences physiques et naturelles.
— Commission des monuments historiques.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société d'horticulture du Calvados.
— Société des beaux-arts.
— Association normande.
— Institut des provinces.
— Société française d'archéologie.

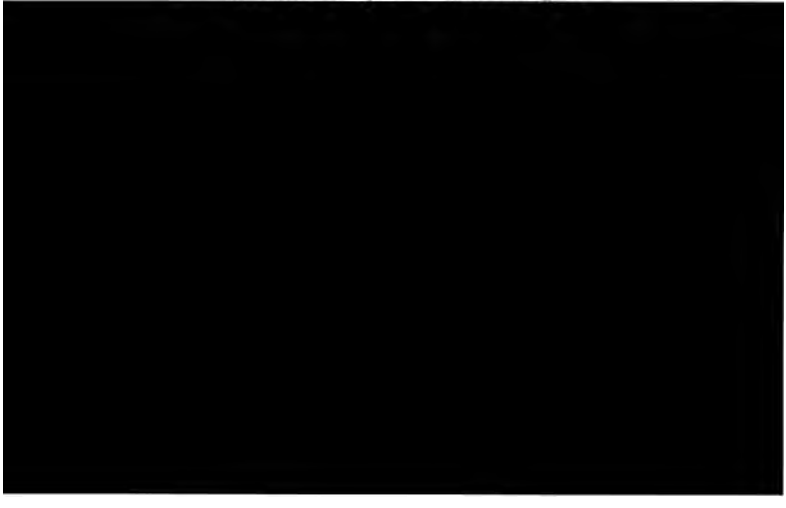

Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Colmar. Société d'agriculture du Haut-Rhin.
— Société d'histoire naturelle.
Compiègne. Société d'agriculture de l'arrondissement.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Société médicale.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Havre. Société Havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hortic.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Société d'agriculture, etc.
Mans. Société d'agriculture, sciences et arts.
Marseille. Académie.
— Société de statistique.

Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences d
cienne Société des sciences naturell
Nantes. Société académique de la Loi
Nîmes. Académie du Gard.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et
Périgueux. Société hist. et archéol.
Perpignan. Société agricole, scientifiq
Poitiers. Société d'agriculture, scienc
Puy. Société d'agriculture de la Haut
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rhodez. Société des lettres, sc. et arts
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences n
— Société de l'histoire de Normand
— Société industrielle.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéo
St-Quentin. Société des sciences, etc.
Senlis. Comité archéologique.

Toulouse. Société des sciences phys. et naturelles.
Tours. Société d'agriculture, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Boston. Académie américaine des arts et des sciences.
Brünn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Société malacologique de Belgique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire. Société Khédiviale de géographie.
Christiana. Université royale de Norwége.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Essex. Institut d'Essex.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Harlem. Fondation Tayler.
Lancastre et Chester. Société d'histoire.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles.
— Institut libre des sciences.
Pise. Société des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er JUILLET 1876.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1875-1876.

MM.

E. DE BEAUREPAIRE, *président.*
CHAUVET, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
LAVALLEY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

E. DE BEAUREPAIRE,)

Membres titulaires.

MM.

1. TRAVERS, prof^r hon. à la Faculté des lettres.
2. DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
3. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
4. BERTAULD, professeur à la Faculté de droit, sénateur à vie, maire de Caen.
5. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
6. CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
7. DU MONCEL, de l'Institut de France.
8. CHATEL, archiviste du Calvados.
9. MELON, président du Consistoire.
10. JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
11. COURTY, de la Société des Antiq. de Normandie.
12. COLLAS, conseiller à la Cour d'appel.
13. BUCHNER, prof^r de litt. étr. à la Fac. des lettres.
14. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
15. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
16. DUPRAY DE LA MAHÉRIE, cons^r. à la C. d'ap.
17. EUDES-DESLONGCHAMPS, prof. à la Fac. des sc.
18. PIQUET, conseiller à la Cour d'appel.
19. HÉBERT-DUPERRON, inspecteur de l'Académie.
20. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel.
21. LEGENTIL, professeur de seconde au Lycée.
22. DENIS-DUMONT, prof^r à l'École de médecine.
23. DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
24. CARLEZ (Jules), professeur de musique.

30. MAHEUT, professeur à l'École de méd
31. LE FLAGUAIS, de la Société des be
32. LE ROY DE LANGEVINIÈRE, dire
l'École secondaire de médecine.
33. HOUYVET, député du Calvados.
34. WIART, professeur à l'École de médec
35. CAREL, professeur à l'École de droit.
36. CAMPION, secrétaire de la Mairie.
37. NEYRENEUF, professeur de physique a
38. LE BLANC, ingénieur en chef.
39. LANFRANC DE PANTHOU, avocat gén
40. VARNIER, professeur au Lycée.
41. GASTÉ, professeur de rhétorique au Ly
42. DESDEVISES DU DEZERT, professe
Faculté des lettres.
43. BOIVIN-CHAMPEAUX, procureur génér
44. SEGUIN, recteur de l'Académie.
45. TESSIER, professeur à la Faculté des l

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et de Li

GERVAIS, membre de la Soc. des Ant. de Normandie.
DE LA CODRE, notaire honoraire.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
LE BOUCHER, profr honre de la Fac. des sciences.
Is. PIERRE, doyen de la Fac. des sciences.

Membres associés-correspondants.

MM.

DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
Mme Lucie COUEFFIN, à Bayeux.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Acad. de Clermont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LEBRETON, sous-bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Acad. française, à Paris.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, ex-professeur de rhétorique, à Falaise.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.

BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
DESAINS, prof. de phys. à la Fac. des sc. de Paris.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, ex-doyen de la Fac. des lett. de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
DE BANNEVILLE, diplomate, à Paris.
CHARPENTIER, direct. de l'Éc. norm. d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, ex-prof[r] de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, directeur de l'Observatoire, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, sénateur, à Paris.

HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect[r] universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
DE VALROGER, prof[r] à la Fac. de droit de Paris.
MERGET, prof[r] à la Faculté des sciences de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien provis[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, direct. des beaux-arts, à Paris.
CHOISY, ancien professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de N.-D.-d'Aliermont (Seine-Inf.).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), conseiller d'État, à Paris.
TARDIF (Jules), archiviste aux Arch. nation., id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, id.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAUREAU, membre de l'Institut, à Paris.
M[lle] A. BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspect[r] général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, antiquaire, à Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des Archives nationales, à Paris.
M[me] PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DE RAYNAL, prés. de chambre à la Cour de Cass.
LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
BOVET, ex-bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des ant. de Picardie.

SAUVAGE, ex-juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTORF, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Affaires étr., à Paris.
LAFFETAY, chanoine et bibliothécaire, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
DIGARD DE LOUSTA, bibliothécaire, à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, ex-insp. gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des ant. de Londres, à Liverpool.

FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, membre de l'Institut, à Mesnil-Durand.
LAIR (Jules), de l'École des Chartes, à Paris.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, profr de rhétorique au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, à Paris.
MORIN, ex-dirtr de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, ex-inspectr de l'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France, id.
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
DE SAINT-ALBIN (H.), conseiller honre à la C. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.

BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
PELLERIN, procureur de la République, à
CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit,
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à
QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutance
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE, procureur général à la Cour d'Al
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutar
FIERVILLE (Ch.), proviseur du lycée de St-
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bay
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.
DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef,
GUÉRARD (A.), fabuliste, id.
DECORDE, ex-secrétaire de l'Académie de
LEBEURIER (L'abbé), ancien archiviste, à
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris
FRIGOULT, professeur au collége de Cherbo
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure

DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
ROBINOT BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-général hon. de l'Université, à Paris.
HIPPEAU, professeur honoraire de Faculté, id.
MARIE, professeur à l'École de droit de Rennes.
Mme DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
PUISEUX, insp. général de l'instr. primaire, à Paris.
LEBRETHON, professeur au lycée de Saint-Brieuc.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
WIESENER, ancien profr au lycée Louis-le-Grand.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
DES DIGUÈRES, de la Société des antiq. de Norm.
FOUCHER DE CAREIL, sénateur, à Paris.
GARCIN DE TASSY, profr au Collége de France.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.
TROCHON, procureur de la République, à Mortain.
LE CACHEUX (L'abbé), lauréat de l'Ac., à Valognes.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), imprim. et homme de lettres, à Paris.
SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Ch.), de l'Institut, id.
BRÉAL (Michel), profr au Collége de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
HÉGUIN DE GUERLE, inspecteur honre de l'Université.
DROUYN DE LHUYS, ancien ministre, à Paris.
VALLÈS, ex-insp. gén. des ponts et chaussées, id,
DE MARSY, conservateur du musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), économiste, id.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérateur, à Paris-Passy.
LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.

PEZERIL, sous-intendant militaire, à St-B
PARROT, antiquaire, à Angers.
FERRAND, ancien préfet, à Paris.
BOUET, peintre, à Paris.
LECESNE, conseiller de préfecture, à Arr
NADAULT DE BUFFON, avocat général,
BAVELIER (Adrien), ancien avocat au Co
et à la Cour de Cassation, à Paris.
DELISE, procureur général, à Besançon.
CLOUET, professeur à l'École de médecine
ALLOU, ancien recteur, à Amiens.
J. D'ARGIS, officier supér. en retraite, à
(Seine).

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE. V

PRIX DE LA CODRE. VI

MÉMOIRES 1

MÉMOIRE SUR LE MAGNÉTISME ÉTUDIÉ AU MOYEN DES COURANTS D'INDUCTION, par M. J.-M. GAUGAIN. . 3

QUELQUES MOTS SUR LES DOCTRINES DE LA PHYSIQUE MODERNE, par M. CH. GIRAULT. 43

SUR LA DÉTONATION DES MÉLANGES GAZEUX, par M. NEYRENEUF. 67

CE QUE LES ANCIENS ONT PENSÉ DU TRAVAIL, par M. EMMANUEL CHAUVET. 85

BIOGRAPHIE DE M. FRANÇOIS-GABRIEL BERTRAND, par MM. JULIEN TRAVERS et ALFRED CAMPION. . 108

NOUVEL HYDRATE CRISTALLISÉ D'ACIDE CHLORHYDRIQUE. par MM. ISIDORE PIERRE et ED. PUCHOT. 150

BIOGRAPHIE DE M. JEAN-CHARLES-ÉDOUARD VASTEL, par M. le docteur DENIS-DUMONT. 162

LA MUSIQUE A CAEN, DE 1066 A 1848, par M. JULES CARLEZ 191

ESSAI SUR LA SYMBOLIQUE DES POINTS DE L'HORIZON DANS L'EXTRÊME-ORIENT, par M. H. DE CHARENCEY. 251

La vérité sur l'épigraphe de l'Esprit des lois (*Prolem sine matre creatam*), par M. Julien Travers. 275
Mémoires de Sylla, par M. Jacques Denis. . . . 284
Les frères Le Chevallier d'Aigneaux, par M. Armand Gasté. 325
Les derniers critiques de Shakspeare, par M. Alexandre Buchner. 359
Études de législation comparée. Les codes français a Genève depuis 1816 jusqu'a nos jours, par M. Lanfrand de Panthou 395
Études sur les antiquités juridiques d'Athènes (Le contrat de dépôt. — Le mandat et la commission.—Le cautionnement *judicio sistendi causa*), par M. Eugène Caillemer. 508
Les fêtes publiques dans l'ancienne France, par M. Desdevises du Dezert 543

POÉSIES. 573

La mort de Roland, par M. Paul Blier. . . . 575
La lamentation de Charlemagne, par le Même . 582
Attila la belle, par le Même. 586
Épître a M. Julien Travers, par M. Gustave Le Vavasseur. 588
Je vis encore, par M. Julien Travers. 602

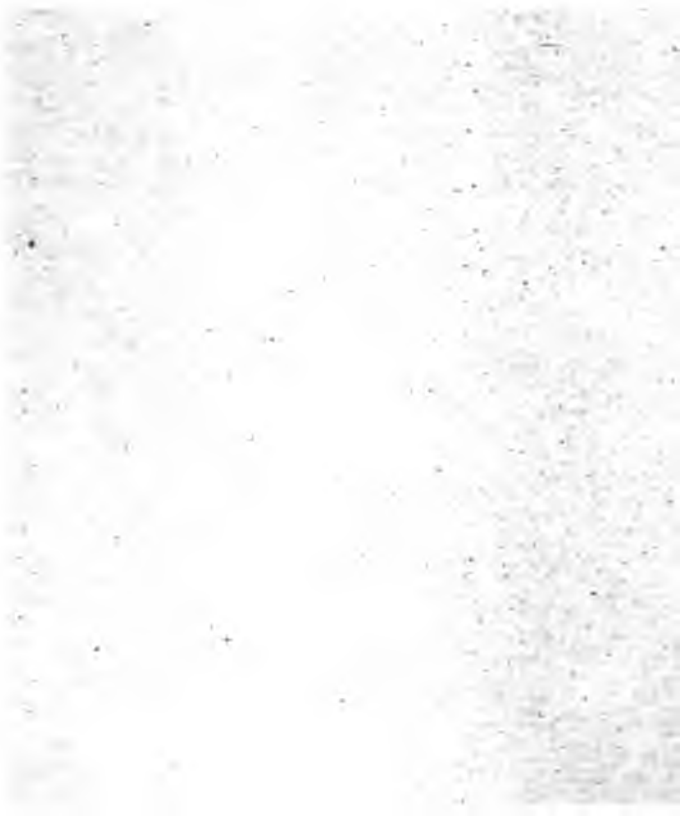

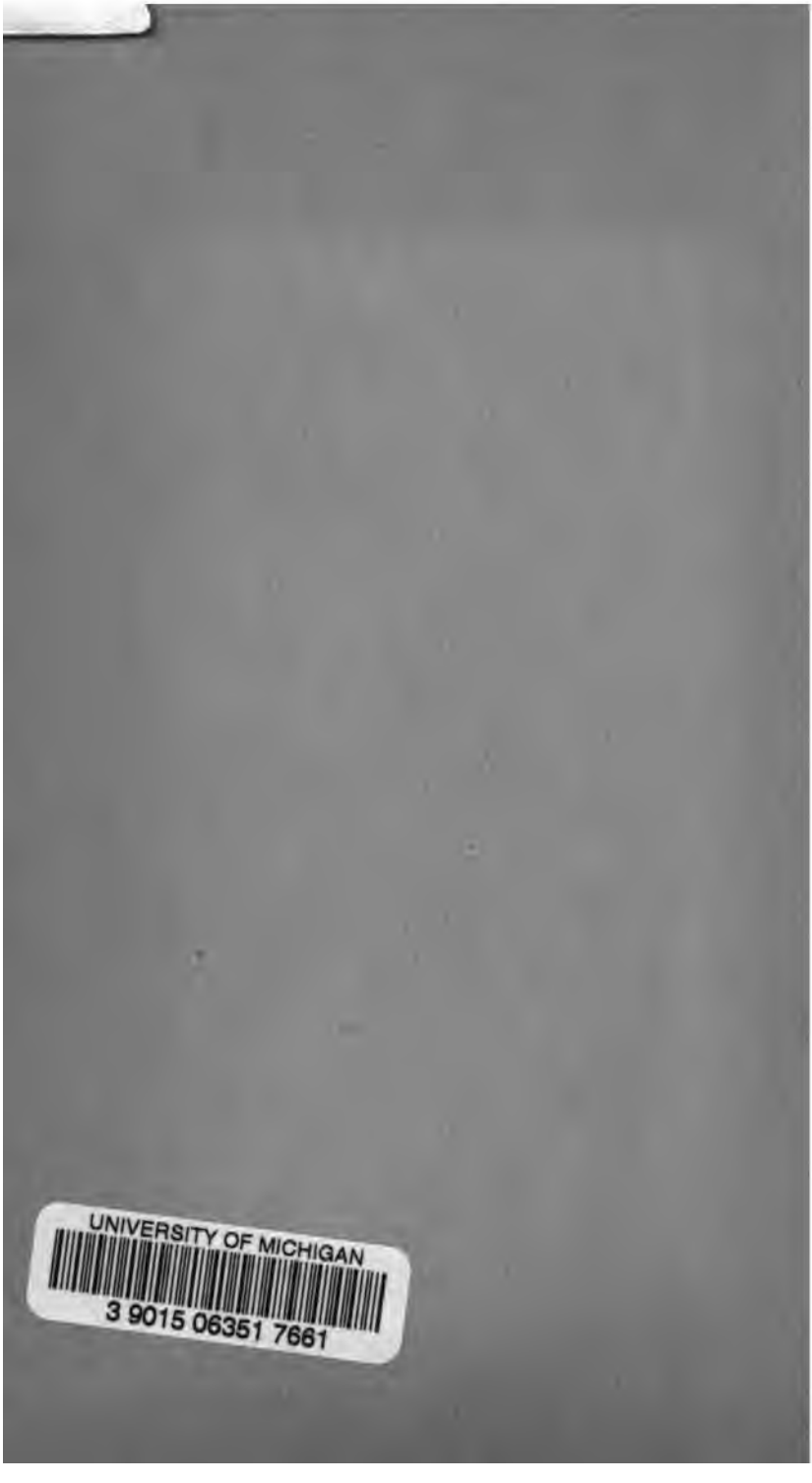
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7661